



**HAL**  
open science

# Ciments d'églises, semences de chrétiens. Constructions religieuses et industrie cimentière en Isère au XIXème siècle.

Cédric Avenier

► **To cite this version:**

Cédric Avenier. Ciments d'églises, semences de chrétiens. Constructions religieuses et industrie cimentière en Isère au XIXème siècle.. Architecture, aménagement de l'espace. Université Grenoble 2, 2004. Français. NNT: . tel-01885678

**HAL Id: tel-01885678**

**<https://hal.science/tel-01885678>**

Submitted on 2 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université de Grenoble II Pierre-Mendès-France**

**Histoire et histoire de l'art**

## **CIMENTS D'EGLISES, SEMENCES DE CHRETIENS**

**Constructions religieuses et industrie cémentière en Isère au XIX<sup>ème</sup> siècle**

**Thèse de doctorat présentée par  
Cédric Avenier**

**Sous la direction de monsieur le professeur Thierry Dufrêne**

**Vol. I**

**TEXTES**

**Soutenue le 6 décembre 2004**

**Jury de thèse :**

M. Serge Chassagne, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lyon II Lumière.

M. François Fossier, professeur d'histoire de l'art contemporain à Université Lyon II Lumière.

M. Jean-Michel Leniaud, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et professeur à l'Ecole nationale des chartes.

M. Arnaud Pierre, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Grenoble II Pierre-Mendès-France.

M. Frédéric Seitz, architecte, professeur d'architecture à l'Université de technologie de Compiègne.

## SOMMAIRE

REMERCIEMENTS :	3
ABREVIATIONS :	5
AVANT-PROPOS :	7
INTRODUCTION :	27

### PREMIERE PARTIE LE CULTE ET SES EDIFICES

<b>Bâtir dans un département libre de ses actions</b>	<b>41</b>
I POINTS DE REPERES DAUPHINOIS :	43
II LES HOMMES DE L'ART ET DE LA RELIGION :	63
III LES FONDEMENTS D'UNE RECONSTRUCTION :	118
IV L'INTERET DES EGLISES POLEMQUES :	165
V LE DIOCESE ET SON PATRIMOINE :	201
CONCLUSION DE PREMIERE PARTIE :	261

### DEUXIEME PARTIE LES CIMENTS ET LEURS INITIATEURS

<b>Naissance d'un matériau industriel et ses applications</b>	<b>263</b>
I L'INVENTION D'UN LIANT HYDRAULIQUE :	266
II DE GRANDES CIMENTERIES EN ISERE :	299
III LE BRAS SECULIER DES CIMENTIERES :	326
IV DE LA FABRICATION ARTISANALE A L'INDUSTRIE :	350
V DES APPLICATIONS CIMENTIERES ORIGINALES :	383
CONCLUSION DE DEUXIEME PARTIE :	411

### TROISIEME PARTIE MATERIAUX ET ARCHITECTURE

<b>Les influences de la production cimentière</b>	<b>413</b>
I DES METIERS ET DES HOMMES DE PAYS :	415
II LES RACINES D'UNE ARCHITECTURE PRATIQUE :	434
III VERS UNE ARCHITECTURE SYSTEMATIQUE :	506
IV LES EGLISES ET LEURS ORDONNANCES :	565
V DE LA RECEPTION DES ŒUVRES:	612
CONCLUSION DE TROISIEME PARTIE :	632
CONCLUSION GENERALE :	634
INDEX DES NOMS DE PERSONNES :	640
TABLE DES MATIERES :	653

## **SABATCHKA**

## REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements se dirigent naturellement vers :

M. Thierry Dufrêne, notre directeur de thèse, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Grenoble II Pierre-Mendès-France et désormais professeur à l'Université de Paris X Nanterre.

MM. les membres de notre jury de thèse :

M. Serge Chassagne, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lyon II Lumière.

M. François Fossier, professeur d'histoire de l'art contemporain à Université Lyon II Lumière.

M. Jean-Michel Leniaud, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et professeur à l'Ecole nationale des chartes.

M. Arnauld Pierre, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Grenoble II Pierre-Mendès-France.

M. Frédéric Seitz, architecte, professeur d'architecture à l'Université de technologie de Compiègne.

Les personnes qui nous ont aidé, éclairé, soutenu :

M. Yves Soulingeas (†), directeur des Archives départementales de l'Isère, pour nous avoir entretenu sur l'état des collections publiques et privées de l'Isère et donné l'accès à certains fonds non récolés.

La société des ciments Vicat, représentée par son président M. Jacques Merceron-Vicat, son directeur des relations humaines M. Jacques Coret et son directeur scientifique M. Michel Pech, qui ont ratifié nos propos techniques et cimentiers.

Le Cercle des partenaires du patrimoine sous la direction de M<sup>me</sup> Isabelle Pallot-Frossard, directeur du Laboratoire de recherche des Monuments historiques de Champs-sur-Marne, qui nous a intégré au conseil scientifique de sa commission Bétons anciens en Rhône-Alpes.

M. Laurent Charlet, professeur à l'Université de Grenoble I Joseph-Fourier, Laboratoire de géophysique interne et tectonophysique.

M<sup>me</sup> Danielle Moger, maître de conférence en histoire de l'art à Université de Grenoble II Pierre-Mendès-France, membre du Comité régional du patrimoine et des sites.

M. Jean Guibal, directeur de la Conservation du patrimoine de l'Isère.

M. Dominique Chancel, architecte-historien de la Conservation du patrimoine de l'Isère.

M. Joël Delaine, ancien directeur des Archives municipales de Grenoble et M<sup>me</sup> Sylvie Claus actuelle directrice.

M<sup>me</sup> Marie-Françoise Bois-Delatte, conservateur du Fonds dauphinois de la Bibliothèque municipale de Grenoble.

M<sup>me</sup> Dominique Mochet, directrice des Archives municipales de Voiron.

M<sup>me</sup> Nadine Gastaldi, conservateur de la Série F19 des Archives nationales de France.

Le père Edmond Coffin, archiviste du diocèse de Grenoble.

M<sup>me</sup> de Fuentès, conservateur général de la bibliothèque de l'Ecole polytechnique, et M<sup>me</sup> Claudine Billoux, responsable de la bibliothèque.

M<sup>me</sup> Anne Lacourt, archiviste de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, et M. Laurent Saye, responsable de la Médiathèque.

M. G.D., propriétaire des archives Louis et Joseph Vicat.

M<sup>me</sup> Jean Mazaré, M<sup>me</sup> Geneviève Dumolard-Murienne et M. Jean Dumolard, propriétaires d'archives concernant les Ciments de la Porte de France.

M. Robert Policand (†), ancien directeur des cimenteries et chaufourneries Policand, et M. Pierre Frappat, professeur à l'Université de Grenoble III Stendhal et à l'Institut de la communication et des métiers d'Echirolles, pour nous avoir entretenu sur les entreprises de l'Isère.

Le père Pierre Kerloch', M<sup>me</sup> Alice du Besset, M<sup>elle</sup> Diane Carron, M. Bruno de La Motte, M. Jérôme Rojon.

Nos amis et notre famille qui ont subi cette entreprise de nomade ou de sédentaire et souvent d'ermite.

Thèse de doctorat en histoire et histoire de l'art soutenue par

le Ministère de la Culture et de la Communication de la République française.

## ABREVIATIONS

A.D.G. :	Archives du diocèse de Grenoble.
A.D.I. :	Archives départementales de l'Isère.
A.M.G. :	Archives municipales de Grenoble.
A.M.V. :	Archives municipales de Voiron.
A.N.F. :	Archives nationales de France.
B.M.G. :	Bibliothèque municipale de Grenoble.
B.X. :	Bibliothèque de l'École polytechnique.
C.P.I. :	Conservation du patrimoine de l'Isère.
E.N.P.C :	École nationale des ponts et chaussées.
M.D. :	Musée dauphinois.
Fonds. G.D. :	Collection particulière.

fig. :	figure.
ill. :	illustration.
<i>ibid.</i> :	dernier ouvrage cité.
ms. :	manuscrit
Nota :	à noter.
n° :	numéro.
<i>op. cit.</i> :	ouvrage cité.
p. et pp. :	page et pages.
pl. :	planche.
rmq :	remarque.
s.l. :	sans lieu.
s.d. :	sans date.
s.l.n.d. :	sans lieu ni date.
t. :	tome.
vol. :	volume.

Nota :

-Les textes cités sont retranscrits à l'identique, avec leur orthographe et leur grammaire. Quelques "sic" le rappelleront.

-Les édifices ne sont pas renvoyés aux illustrations car elles sont simplement classées par genres et ordre alphabétique des communes dans leur volume.

-Un répertoire biographique ainsi qu'un lexique cimentier, dans le volume des annexes, pourront fournir des renseignements complémentaires au lecteur.





## AVANT-PROPOS

"Lorsque nous possédons encore quelques bonnes monographies régionales nouvelles – alors, mais seulement alors, en groupant leurs données, en les comparant, en les confrontant minutieusement, on pourra reprendre la question d'ensemble, lui faire faire un pas nouveau et décisif. Procéder autrement ce serait partir, de deux ou trois idées simples et grosses, pour une sorte de rapide excursion. Ce serait passer, dans la plupart des cas, à côté du particulier, de l'individuel, de l'irrégulier – c'est-à-dire, somme toute, du plus intéressant".

Lucien Febvre  
*La Terre et l'Evolution humaine*

### **L'architecture à Grenoble, constat d'une lacune ? :**

Sous l'Ancien Régime, les rentiers et propriétaires constituaient l'éminence de la société grenobloise. Grenoble était une ville de "robins, d'universitaires et d'officiers". Les héros du pays étaient des militaires, exhortés par le mythe de Bayard, et des juristes propulsés par le Parlement ayant eu des places de choix lors de l'Assemblée de Vizille en 1788. Grenoble était une petite ville de passage pour l'Italie. En 1830, elle avait 23 000 habitants, 27 000 en 1850 et 40 000 en 1870. Et cela n'engageait pas une politique de construction inexistante ou presque depuis le Moyen Age, faisant du Dauphiné une terre pauvre d'architecture.

En 1839, durant sa visite de huit jours en Isère, Prosper Mérimée ne distinguait en dehors de Saint-Maurice de Vienne et de la crypte de Saint-Laurent de Grenoble, que l'abbaye de Saint-Antoine parmi les monuments remarquables<sup>1</sup>. Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle les guides touristiques Joanne, s'ils vantaient le panorama des montagnes, trouvaient le Dauphiné impropre aux visites, sale, mal accueillant puisque les "*Dauphinois n'avait jamais rien*

---

<sup>1</sup> MERIMEE, P., *Prosper Mérimée et les monuments du Dauphiné : lettres et rapports inédits / de Prosper Mérimée* (recueillis et annotés Jean Mallion), Grenoble, Société des écrivains dauphinois, Cahiers de l'Alpe, 1979, p. 3.

*su faire, ni livres, ni chemins, pas même des auberges*"<sup>2</sup>. La région semblait dénuée de goût architectural attendu qu'aucun grand nom n'y a tiré ses origines. C'est pour cela que la famille de Virieu demanda à Viollet-le-Duc de lui dessiner les plans des châteaux de La Flachère au Grand-Lemps et de Pupetières à Châbons<sup>3</sup>.

Grenoble fut longtemps une ville oubliée. Seule la révolution industrielle de 1840 l'a fit sortir de l'ombre.

Dès la période révolutionnaire, les consuls avaient détaxé la mécanique afin d'attirer l'industrie horlogère suisse. Mais l'essor économique se fit réellement pendant la seconde moitié du siècle, à partir de l'Exposition industrielle de 1844. La ganterie employait régulièrement 10 000 ouvriers à Grenoble et 32 000 en Isère. Les papeteries se développaient à Voiron, Pont-de-Claix ou en Grésivaudan. Le chemin de fer des P.L.M passait par Saint-Rambert en 1858. En 1854 les usines de matériel hydraulique Brenier naissaient, en 1863 celles de Joya et en 1867 de Bouchayer, alors qu'Aristide Bergès découvrait la Houille Blanche à Lancey. En 1860 les activités minières battaient leur plein, pour l'acier à Alleverd ou pour l'anthracite de La Mure. La chapellerie employait 10 000 ouvriers en 1870. Et bien sûr, une activité économique importante était l'exploitation des gisements et carrières à chaux et ciments dans les massifs montagneux depuis les années 1840 et surtout 1860<sup>4</sup>.

Toutefois Napoléon III fut le seul chef d'Etat qui ait visité Grenoble au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>5</sup>, cette cité qui fut la seule à avoir célébré le retour de son oncle de l'île d'Elbe<sup>6</sup>. Il profita de sa rencontre de Chambéry lors du rattachement

---

<sup>2</sup> JOANNE, A., *Itinéraire descriptif et historique du Dauphiné. Première partie : Isère*, Paris, Hachette, Recueil des "Guides Joanne", 1862, 376 p.

<sup>3</sup> Le château de Pupetières, en partie classé monument historique fut bâti par Denis Darcy en 1861, en ciment moulé et sur les plans de Viollet-le-Duc (voir LEONE-ROBIN, I., *L'architecte Denis Darcy (1829-1904)*, mémoire de maîtrise, octobre 1986, Université de Paris IV, 2 vol.). Ce château a été commandé par le marquis de Virieu, Aymon de Virieu ayant été l'ami de Lamartine. Celui de La Flachère, néo-gothique au Grand-Lemps (Isère), a aussi été construit sur les plans de Viollet-le-Duc en 1863-1867 (LEMOINE, B., *La France du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, La Martinière, 1993, p. 12).

<sup>4</sup> LEON, P., *Naissance de la grande Industrie en Dauphiné (fin XVIIIème siècle-1869)*, Gap, Université de Paris, Publications de la Faculté des Lettres, Thèse pour le doctorat ès Lettres, 1954, 2 vol., 965 p.

<sup>5</sup> A.M.G. : 3 K 21 à 27, *visites présidentielles à Grenoble*. (Les passages de Sadi Carnot, qui n'a d'ailleurs que procédé à l'inauguration de la statue des Trois ordres, et Félix Faure ne sont pas consignés).

<sup>6</sup> Napoléon est passé à Grenoble le 5 septembre 1805. Il déclara ensuite : "*Avant Grenoble j'étais un aventurier, après Grenoble j'étais un Prince*".

de la Savoie à la France pour faire un petit détour en 1860. Tous les notables s'étaient réunis et malgré les richesses accumulées on ne pouvait pas recevoir l'empereur dans autre chose que le vieux bâtiment de Lesdiguières, sans salon, et qui servait d'Hôtel de Ville<sup>7</sup>. Cette défaillance allait contraindre la Ville à se doter d'attributs magistraux en commandant à Charles Questel la restauration du palais de Justice, la construction d'un palais de Préfecture et d'un Musée-Bibliothèque sur la place d'Armes, construits de 1861 à 1872<sup>8</sup>. A cela s'ajoutaient l'Hôtel des facultés et le Siège de la division militaire qui font de la place un des plus remarquables ensembles éclectiques de la période. Une politique de construction germa enfin à Grenoble. Bien qu'aucun autre monument de caractère national n'y vit plus le jour jusqu'à la construction de la Tour Perret en 1925 pour l'Exposition universelle de la Houille blanche. En 1881, la mairie avait bien commandé un magnifique Lycée de garçons à Emile Vaudremer mais sa réalisation fut critiquée dès 1883. Aristide Bergès, conseiller municipal en disait : "*Le lycée peut faire, selon le cas, des sujets ou des citoyens et comme les vieux lycées étaient savamment organisés pour faire des sujets, je crois qu'il y a quelques modifications à faire, même dans l'architecture, pour qu'il en sorte à l'avenir des citoyens*" et Alfred Berruyer, architecte diocésain, à son habitude maugréait : "*On reconnaît facilement que cet interminable ramassis de bâtiments bas ou efflanqués, aussi disgracieux que discordants dépare la cité. [...] On se demande ce que peut signifier cette série de constructions rustiques posées biaisement. Cet édifice apparaît comme une caserne de bas-étage, un séchoir de feuilles à tabac, des bâtiments provisoires d'exposition de bestiaux*"<sup>9</sup>.

Grenoble et le département de l'Isère étaient faits pour l'industrie et non pour l'art. Du reste le Congrès archéologique de France tenu à Grenoble en 1857 produisit une publication de 388 pages dont seules les pages 358 à

---

<sup>7</sup> ADVIELLE, V., *L'Empereur Napoléon III à Grenoble et dans le département de l'Isère. Les 5, 6 et 7 septembre 1860*, Grenoble, Merle.A, 1860, 47 p.

<sup>8</sup> QUESTEL, Ch., *Département de l'Isère. Musée et Bibliothèque. Monument commencé en 1864, terminé en 1872*, Versailles, Aubert, Encyclopédie d'architecture, 1876, 13 p. in-f° et *Département de l'Isère. Préfecture. Monument commencé en 1861, terminé en 1872*, Versailles, Aubert, 1875, Revue de l'architecture et des travaux publics, Vol. 32, 4ème série, 2ème vol.

<sup>9</sup> PARENT, J.-F., *Grenoble, deux siècles d'urbanisation, projets d'urbanisme et réalisation architecturale*, (1815/1965), Grenoble, P.U.G., 1982, p. 71 et BERRUYER, A., *Modifications du nouveau lycée de Grenoble*, Grenoble, Barratier et Mollaret, 1888, 8 p.

388 traitaient de l'Isère en citant surtout les inscriptions antiques<sup>10</sup>. Il avait servi à recevoir en grande pompe le Congrès scientifique de France du mois de septembre de la même année qui, lui, engendrait une publication de deux volumes de 694 pages et 686 pages traitant des meilleures avancées de l'Isère<sup>11</sup>.

Pourtant d'excellents artisans et des artistes pouvaient y œuvrer. Depuis les Hache, les ébénistes Borgey et Roybon avaient bien succédé. Les maîtres verriers Etienne Buche, Théodore Moullot, Antoine Bernard et surtout les Bessac puis les Balmet ont eu des commandes dans le monde entier. Les statuaires Victor Sappey, Claude-Aimé Irvoy ou Henri Ding étaient réputés. Les artistes-peintres de l'Ecole dauphinoise, l'abbé Laurent Guétal, Jean Achard et de leur élève Charles Bertier, eurent même un authentique succès ainsi qu'Alexandre Debelle et Victor Cassien ou Diodore Rahoult et Blanc-Fontaine. L'Ecole de Proveysieux, initiée par le peintre Théodore Ravanat et devenue à la mode réunissait à l'auberge "Aux Grandzgouziers" les artistes et les hommes célèbres de la fin du siècle<sup>12</sup>. L'Ile-Crémieu a bien attiré des artistes, des peintres ou des écrivains comme Paul Claudel. Rodin avait bien eu comme confident le père Pierre-Julien Eymard de La Mure.

Quelques gantiers, habitués au luxe et au commerce international, ont bâti des hôtels particuliers, comme les Perrin rue de Turenne, après avoir succédé à l'hôtel des gantiers Rouillon rue des Dauphins<sup>13</sup>, ou les Reynier et leurs sublimes chinoiserie émaillées rue Dode et encore le château de Beaurevoir à Sassenage par les Terray.

Les autres avaient de grandes demeures du XVIII<sup>ème</sup> siècle dans les environs de Grenoble où ils amassaient meubles et peintures dauphinoises ; sauf peut-être le greffier Bigillion, premier collectionneur de son temps avec le plus gros héritage d'art du Dauphiné, le comte de Saint-Ferriol et la galerie de son

---

<sup>10</sup> *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Grenoble en 1857, par la Société française d'archéologie*, Paris, Derache, 1858, 388 p.

<sup>11</sup> *Congrès scientifique de France, XXIV<sup>ème</sup> session tenue à Grenoble au mois de septembre 1857*, Grenoble, Maisonville, 1859, 2 vol., 694 p. et 686 p.

<sup>12</sup> Cette "Ecole" fut aussi appelée "l'Ecole de Barbizon iséroise" par Paul Dreyfus. Nous lisons bien souvent que ce fut un lieu d'agapes et de chants patois pour la bourgeoisie moderne des années 1880-1883. Le lieu fut gai comme ses invités, mais il est à craindre que tout Grenoble n'y venait pas, en tout cas pas ensemble du fait des luttes intestines politiques ou artistiques parfois violentes, surtout pas le "bourgeois portant un melon sous son bras". (COCHE, R., *La Chartreuse et le pays de Voiron selon Alpinus*, Grenoble, P.U.G., L'Empreinte du Temps, 1990, p. 111.)

<sup>13</sup> Cet hôtel est devenu l'institution catholique pour filles Bois-Rolland puis le lycée Pierre-Termier.

château d'Uriage, le président de la cour d'Appel de Grenoble Petit réputé connaisseur et encore le général de Beylié<sup>14</sup> ainsi que le fils Bergès, Maurice, qui commença son palais idéal de Lancey vers 1900, collectionnant les œuvres contemporaines, de préférence symbolistes et ambitionnait très sérieusement l'achèvement de la Villa Madame<sup>15</sup>.

Aucune élite artistique ne fit carrière en Isère. Hector Berlioz est natif de la Côte-Saint-André, Stendhal est né à Grenoble, Henri Fantin-Latour aussi tout comme Ernest Hébert et plus tard Jules Flandrin. Aucun n'y vécut sinon pour s'exiler et ils ont parfois abominé la noirceur de la ville de leur enfance. Rien à faire, les montagnes n'étaient pas faites pour la jouissance artistique. D'ailleurs les deux seuls journaux artistiques, *Le Lorgnon* et *Le Miroir* n'ont été publiés que de 1853 à 1857. Grenoble était une ville politique où la gauche était libérale et la droite sociale ; elles s'exécutaient dans l'industrie et se rejoignaient en un point : le goût du sublime, qu'elles n'avaient pas.

Néanmoins, si la Ville et son département n'ont pas engendré d'architecture de prestige, leur développement urbain et architectural s'est bien produit durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et les constructions se sont développées en quantité et en liberté, en liaison étroite avec l'économie et la société nouvelle. Les enceintes militaires détruites ont servi aux tracés des grands boulevards mais l'habitat individuel n'avait aucun plan d'autorisation de construction, pas même pour les hôtels particuliers. Le matériau habituel des constructions était la pierre de taille blanche venant des carrières aux portes de la ville. Le pisé avait été interdit vers 1880 et le fer forgé en décoration était très rare. L'architecture paraît alors ordinaire mais la spécificité se trouve être l'ornementation, surtout des fenêtres, pilastres et reliefs d'encadrements. En effet, ce qui distingue les édifices de Grenoble et

---

<sup>14</sup> Emile Bigillion avait 200 tableaux des XVII et XVIII<sup>èmes</sup> siècles dans une collection estimée à 100 000 F ; Louis-Xavier Sibeud de Saint-Ferriol possédait deux Giotto, des Caravage, Carrache, Véronèse, Cranach, Holbein, Van Eyck, Rubens et des pièces d'égyptologie ; Auguste Petit rassemblait des toiles de Ribera, Velasquez, le Corrège, Véronèse, Canaletto, Hobbema, Teniers, Franz Hals, Van Dyck, Jordaens, Rembrandt, Bellangé, Largillière, Vernet, Hubert Robert, Watteau, Greuze et des contemporains : Meissonnier, Paul Huet, Diaz de la Pena, et enfin Daubigny, Corot et Courbet ; Jules de Beylié, vice-président de la société des Arts, légua entre autres œuvres les quatre Zurbaran au Musée de Grenoble. (DAIGLE, J.-G., *La culture en partage. Grenoble et son élite au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Grenoble-Ottawa, P.U.G., 1977, Annexe 9, p. 81-83).

<sup>15</sup> Collection et archives du Musée Bergès (maison Bergès) de Lancey, dessins et plans d'architecture. Une étude est en cours par M<sup>elle</sup> Vermorel.

même du département tout entier, ce sont les nombreux motifs décoratifs qui courent sans ordre sur les balcons, les piliers, sous les rampants et les corniches. Les cariatides côtoient les chutes végétales. Les parements à bossage encadrent les baies les plus délicates. Vers 1880 les décors étaient classiques, faits de palmettes, rinceaux et cartouches, et vers 1900 de guirlandes et frises ou têtes de lions. Mais cette profusion de décors, contrairement à ce qu'elle laisse entendre, n'est pas l'œuvre de maîtres tailleurs de pierre car elle est due pour la plupart à une activité singulière, le moulage en ciment. La pierre factice de ciment moulé est présente dans tous les édifices de Grenoble mais encore dans tous ceux de l'Isère, dans tous les types d'architecture autant privés que publics<sup>16</sup>.

L'architecture de pierre et la construction métallique allaient marquer le XIX<sup>ème</sup> siècle mais l'Isère choisissait pour se bâtir un matériau pauvre et rebutant que l'on nomme aujourd'hui "or gris". Les principes d'hydraulicité du ciment ayant été mis au point par Louis Vicat, ingénieur originaire de Grenoble, et le département étant un très grand producteur du matériau, il devait certainement y avoir d'importantes relations de cause à effet.

Parmi la quantité d'édifices comprenant du ciment moulé, notre étude concerne les édifices religieux, principalement les églises des chefs-lieux de canton, d'arrondissements, des sous-préfectures, et plus généralement des communes et nouvelles communes urbaines de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup>, ainsi que quelques édifices connus, du diocèse de Grenoble<sup>17</sup>. En d'autres termes, les monuments notables bâtis dans les communes à fortes propensions constructives. Des monuments pour lesquels nous trouvons le plus de renseignements car leurs archives sont conservées, et les plus impliqués dans l'urbanisme car ils sont les plus frappants. C'est ici le départ de notre recherche.

---

<sup>16</sup> Les seuls édifices de Grenoble estimés de Boris Vian furent les urinoirs en ciment moulé, modèles monoplaces, disposés le long des boulevards et fabriqués par la société Cuynat vers 1900. Certains ont été classés monuments historiques.

<sup>17</sup> Nous avons exclu de l'étude les édifices de Vienne. Cette ville a été rattachée au département l'Isère certes, devenant une sous-préfecture, mais elle constitue une entité à part. C'est un ancien archevêché important, très opposé à Grenoble et dans l'influence de Lyon. Les constructions antiques et médiévales ont davantage attiré les archéologues et restaurateurs que les bâtisseurs. Aucune construction religieuse n'y fut faite au XIX<sup>ème</sup> siècle sauf la chapelle du Mont Pipet.

Les villages, les bourgades et parfois les villes de l'Isère sont encore dominés par les clochers que seuls les sommets alpins dépassent. La plupart de ces innombrables églises, toutes ou parties bâties en pierres factices de ciment moulé, sont à peine postérieures à 1850 et antérieures à 1900. L'Isère constitue ainsi un creuset d'études nouvelles, fournissant la matière historique comme la matière patrimoniale architecturale.

### **Historiographie :**

Le XIX<sup>ème</sup> siècle est une mine pour les chercheurs. Un âge entre l'ancien monde et le monde nouveau déjà étudié par ses contemporains et, magnifié ou déprécié, jamais complètement délaissé. Les sources abondent ; les études surabondent ; la matière est intarissable pour cette époque qui devait laisser une marque dans tous les domaines. Cependant, s'il en est un riche qui fut longtemps négligé, c'est l'architecture. D'aucuns voyaient un art traditionnel décadant, d'autres un art moderne primitif, pas souvent une renaissance avec ses caractères propres. Quelques maïeuticiens ont su discerner et accoucher les esprits de ce temps.

Quelques ouvrages nous ont servi de références. Celui de Jean-Michel Leniaud, entre autres études de l'auteur sur la période concordataire et les portraits d'Eugène Viollet-le-Duc ou Jean-Baptiste Lassus, *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*<sup>18</sup> de 1993, fournit une matière historique, juridique et technique incontestable, possède tous les renseignements sur les chantiers des cathédrales, les théories artistiques et leurs auteurs, ainsi que des fiches biographiques d'architectes diocésains. L'ouvrage collectif de Chantal Bouchon, Catherine Brisac, Nadine-Josette Chaline et Jean-Michel Leniaud, *Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle*<sup>19</sup> de 1993, est une œuvre essentielle sur les édifications culturelles ordinaires et majeures. Notons aussi les différents travaux de Bruno Foucart concernant Henri Labrouste, Félix Duban ou Louis Boileau ou l'église Saint-Nicolas de Nantes et la Bibliothèque-Musée de

---

<sup>18</sup> LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales du XIX<sup>ème</sup> siècle : étude du service des édifices diocésains*, Paris, Economica, 1993, 984 p.

<sup>19</sup> BOUCHON, C. ; BRISAC, C. ; CHALINE, N.-J. (ss.dir.) ; LENIAUD, J.-M., *Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Amiens, Encrage, 1993, 270 p.

Grenoble, en dehors du *Renouveau de la peinture au XIX<sup>ème</sup> siècle*<sup>20</sup> et *L'architecture religieuse du XIX<sup>ème</sup> siècle, entre éclectisme et rationalisme*<sup>21</sup> en collaboration avec Françoise Hamon et que nous attendons. Bien sûr, étant donnée notre approche du sujet, l'ouvrage d'Hélène Guéné et François Loyer *L'Eglise, l'Etat et les architectes. Rennes 1870-1940*<sup>22</sup> de 1995 ou celui de Philippe Boutry, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*<sup>23</sup> de 1986, pour la matière historique liée à l'architecture, et le collectif sous la direction de Frédéric Seitz, *Métal et architecture en France au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*<sup>24</sup> de 1994, vu comme un précédent méthodologique concernant les matériaux de constructions, ont été essentiels. Les thèses pour le doctorat de Jean Nayrolles sur le néo-roman de 1994, de Philippe Dufieux sur le diocèse de Lyon et l'architecte Pierre Bossan de 2000 et d'Annick Rey-Bogey sur les église de Savoie, apparaissent comme autant d'excellentes études<sup>25</sup>. Enfin, dans la lignée des monographies d'architectes remises à l'honneur par des études dépassant l'histoire événementielle, citons *Emile Vaudremer 1829-1914, La rigueur de l'architecture publique*<sup>26</sup> d'Alice Thomine en 2004, ou les résultats attendus de la thèse de doctorat engagée par Franck Delorme, enseignant à l'Ecole d'architecture de Grenoble, concernant l'architecte diocésain de Grenoble Alfred Berruyer.

Les ciments et l'architecture de béton ou de ciment sont quant à eux peu étudiés car ils sont mal estimés. Les ouvrages précurseurs sont ceux de

<sup>20</sup> FOUCART, B., *Le renouveau de la peinture religieuse en France (1800-1860)*, Paris, arthena, 1987, 443 p.

<sup>21</sup> FOUCART, B. ; HAMON, Fr., ss. dir., *L'architecture religieuse du XIX<sup>ème</sup> siècle entre éclectisme et rationalisme*, actes du colloque des 21 et 22 septembre 2000, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, à paraître en 2004.

<sup>22</sup> GUENE, H. ; LOYER, F., *L'Eglise, l'Etat et les architectes. Rennes 1870-1940*, Paris, I.F.A., éd. Norma, 1995, 366 p.

<sup>23</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, 706 p.

<sup>24</sup> SEITZ, F., ss. dir., *Métal et architecture en France au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Paris, éd. de l'E.H.E.S.S., 1994, 240 p.

<sup>25</sup> Celle de Philippe Dufieux est d'autant intéressante pour nous qu'elle établit une percée en Isère (*Un siècle d'architecture religieuse, Lyon (1840-1940), de Bossan à la reconstruction*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Thèse de doctorat, ss. dir. Leniaud, J.-M., 2000, 3 vol., 447 et 192 p., 351 pl.). Nous n'avons malheureusement pas pu consulter celles de Jean Nayrolles (*Roman et neo-roman. De l'invention du passé dans la culture archéologique et dans l'art du XIX<sup>ème</sup> siècle français*, Université de Toulouse-Le-Mirail, Thèse sous la direction d'Yves Bruand, 1994, 2 vol.) et d'Annick Rey-Bogey (*Du Piémont à la France. Du Concordat à la rupture. Un siècle de construction et décoration des églises paroissiales en Savoie (1802-1905). Diocèses de Chambéry, Tarentaise et Maurienne*, Lyon, Thèse, Université de Lyon II, 2002, 4 vol.)

<sup>26</sup> THOMINE, A., *Emile Vaudremer 1829-1914, La rigueur de l'architecture publique*, Paris, Picard, 2004, 382 p.



Siegfried Giedion, *Construire en France, construire en fer, construire en béton*<sup>27</sup> de 1928 ou *Espace Temps Architecture*<sup>28</sup> de 1940. Mais Giedion, ami de Walter Gropius, théorise sur l'architecture de béton armé depuis François Hennebique en tant qu'élément fondateur de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle. Pierre Francastel faisait remarquer dans *Art et technique aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*<sup>29</sup> en 1956, que ni Siegfried Giedion, ni Lewis Mumford, ni Bruno Zevi, n'accordaient un rôle actif à la découverte du béton dans le déroulement des événements du XIX<sup>ème</sup> siècle car ils ont découvert le béton avec les travaux d'Auguste Perret (Giedion fit une annotation sur Joseph Aspind et le ciment Portland en 1829). Soit, mais Francastel ne consacre pas plus d'un paragraphe au béton au sein d'un chapitre sur l'Ecole de Chicago. Il mentionne Joseph Monnier (sic pour Monier) et son ciment armé et François Hennebique plus que brièvement. Francastel remarque une lacune mais ne la comble pas. Il paraît alors victime de sa lecture de Giedion qui, sans être français, ne connaît pas Louis Vicat, pourtant célébré par Honoré de Balzac<sup>30</sup>, et n'a pas remarqué que Gustave Eiffel l'avait inscrit au rang des grands Hommes sur le bandeau de sa Tour de l'exposition universelle de 1889. Ainsi Francastel ne cite-t-il pas même le nom de Louis Vicat. Bien plus tard encore, en 1981, Henry Russel Hitchcock, écrit *Architecture : dix-neuvième et vingtième siècles*<sup>31</sup>, entretenant les déficiences habituelles sur le sujet, ne cite toujours qu'une seule fois le mot ciment en relation avec l'architecture de Perret. C'est Michel Ragon, en 1986, qui consacra enfin, dans un ouvrage sur l'architecture moderne, *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme moderne. Idéologies et pionniers, 1800-1910*<sup>32</sup>, un chapitre au béton armé comme matériau avec une chronologie des inventions. Mais ce chapitre signale à peine les travaux de Joseph Monier et de François Coignet en trois pages et la chronologie est lacunaire. De plus Ragon nous met en garde de ne pas

---

<sup>27</sup> GIEDION, S. ; MOHOLY-NAGY, L. ; BOLLANGE, G. ; COHEN, J.-L., *Construire en France, construire en fer, construire en béton*, 2000, Paris, éd. de la Vilette, rééd. de 1928, 127 p.

<sup>28</sup> GIEDION, S., *Espace, temps, architecture*, Zurich, Denoël, 1940, 529 p.

<sup>29</sup> FRANCASTEL, P., *Art et technique aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Denoël, 1979, rééd de 1956, 295 p.

<sup>30</sup> Honoré de Balzac, après avoir écrit "Cette industrie (de la chaux) nouvellement venue utilise nos bruyères" dans *Le médecin de campagne* en 1833, dont l'action se déroule vraisemblablement au Chevalon de Voreppe, cita Vicat en 1839 dans *Le curé de village* : "Quelle sera la récompense de Vicat, celui d'entre nous qui a fait faire le seul progrès réel à la science pratique des constructions ?".

<sup>31</sup> HITCHCOCK, H.-R., *Architecture : dix-neuvième et vingtième siècles*, Liège, éd. Mardaga, 1981, 710 p.

<sup>32</sup> RAGON, M., *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme. Idéologies et pionniers, 1800-1910*, Tours, Casterman, 1991, 374 p.

confondre le béton et le béton armé or lui-même confond les utilisations du ciment et du béton. Ce qui provient certainement d'une longue confusion des termes qu'il subit au gré de ses lectures anciennes puisque aucun n'a d'étymologie précise et tous les auteurs du XIX<sup>ème</sup> et début du XX<sup>ème</sup> siècles les confondaient involontairement.

Les travaux récents, cette fois parfaits sur le point technique, ne traitent encore souvent que de béton armé à la suite du *Concrete* de Peter Collins<sup>33</sup>. Pourtant ils contiennent des notes sur les premiers bétons, comme *Matériaux et architecture. Le béton armé : origine, invention, esthétique*<sup>34</sup>, thèse soutenue en 1994 par l'architecte Cyrille Simonnet, et *L'invention du béton armé Hennebique 1890-1914*<sup>35</sup> publiée en 1999 par Gwénaél Delhumeau. Ces auteurs ont écrit de nombreux articles et ouvrages sur les bétons et bétons armés, particulièrement sur les constructions d'Hennebique, tout comme l'Institut Français d'Architecture qui propose régulièrement des colloques. Bernard Marrey a aussi fait l'éloge du *Béton à Paris*<sup>36</sup> et de *Joseph Monier et la naissance du ciment armé*<sup>37</sup> en collaboration avec Jean-Louis Bosc, Jean-Michel Chauveau, Jacques Clément, Jacques Degenne et Michel Paulin. On comprend que l'histoire de l'architecture cimentière débute vers 1865-1870 seulement et grâce à quelques figures pionnières éparses.

Ce sont les travaux d'Antoine Picon *L'invention de l'ingénieur moderne. L'Ecole des Ponts et Chaussées 1747-1851*<sup>38</sup> de 1992 ainsi que d'André Guillerme dans *Bâtir la ville. Révolution industrielle dans les matériaux de construction. France-Grande-Bretagne (1760-1840)*<sup>39</sup> de 1995, qui font les premières études importantes sur les liants hydrauliques. Elles concernent principalement les chaux hydrauliques et non les ciments modernes. Il reste le mémoire de maîtrise de Claude Fégueux, *Histoire de la cimenterie à*

---

<sup>33</sup> COLLINS, P., *Splendeurs du béton : les prédécesseurs et l'œuvre d'Auguste Perret* (titre original : *Concrete*), Paris, Hazan, 1995, 576 p.

<sup>34</sup> SIMONNET, C., *Matériaux et architecture. Le béton armé : origine, invention, esthétique*, Paris, E.H.E.S.S., Thèse pour le nouveau doctorat (Damisch, H., ss.dir.), 1994.

<sup>35</sup> DELHUMEAU, G., *L'invention du béton armé Hennebique 1890-1914*, Paris, I.F.A., éd. Norma, 1999, 345 p.

<sup>36</sup> MARREY, B. ; HAMMOUTENE, F., *Le béton à Paris*, Paris, Ed. du pavillon de l'Arsenal, Picard, 1999, 221 p.

<sup>37</sup> BOSCH, J.-L. ; CHAUVEAU, J.-M. ; CLEMENT, J. ; DEGENNE, J. ; MARREY, B. ; PAULIN, M., *Joseph Monier et la naissance du béton armé*, Paris, Linteau, 2001, 180 p.

<sup>38</sup> PICON, A., *L'invention de l'ingénieur moderne. L'Ecole des Ponts et Chaussées 1747-1851*, Paris, Presse de l'Ecole Nationale de l'Ecole des Ponts et Chaussées, 1992, 768 p.

*Grenoble*<sup>40</sup> de 1972, dont le fondement se trouve dans les livrets de cimentiers de A. Gobin<sup>41</sup> de 1889 et Nestor Cornier<sup>42</sup> de 1902. Ce mémoire recense des sources dont une partie est aujourd'hui détruite<sup>43</sup> et fait une excellente analyse historique, économique et technique mais ne traite pas d'architecture et les citations de sources archivistiques font parfois défaut.

Les abrégés comme les précis d'histoire de l'architecture concernant la période 1840-1890, dates limites de la création des premières grandes cimenteries puis de l'avènement du béton armé, font finalement peu de cas de l'architecture cimentière car la période est pauvre en œuvres majeures et ils ne traitent pas du long cheminement depuis son apparition jusqu'aux grandes applications. Cela paraît approprié puisque, comme le fait remarquer Pierre Francastel, nous ne voyons pas - et dans aucun pays - de ralliement rapide et définitif aux principes d'une architecture moderne déduite des possibilités techniques mises par la machine et l'industrie à la disposition du constructeur ; mais il y a eu des petits groupes d'essayistes, ingénieurs, mécaniciens ou architectes, persuadés des capacités positives des techniques nouvelles mises par l'industrie à la disposition des constructeurs.

Les écoles se sont groupées en corps de doctrines autour des grands travaux d'Hommes nouveaux, une génération de précurseurs et d'ingénieurs, comme Joseph Paxton, Gustave Eiffel, l'Ecole Chicago, ou d'architectes, classiques, éclectiques comme Charles Garnier, rationalistes comme Eugène Viollet-le-Duc, détruisant l'idée d'une évolution tranquille et parallèle de l'architecture dans ce siècle de théoriciens.

Les ciments ont été inventés vers 1820 et produits régulièrement à partir de 1840 pour pallier les défauts de la chaux. C'est seulement vers 1890, qu'ils furent employés comme matériaux initiateurs d'une architecture

---

<sup>39</sup> GUILLERME, A., *Bâtir la ville. Révolution industrielle dans les matériaux de construction. France-Grande-Bretagne (1760-1840)*, Paris, P.U.F., Champ Vallon, 1995, 315 p.

<sup>40</sup> FEGUEUX, Cl., *Histoire de la cimenterie de Grenoble et de sa région, des origines à 1939*, Grenoble, T.E.R, U.E.R. d'histoire et histoire des arts, Université des Sciences Sociales, 1972, 400 p.

<sup>41</sup> GOBIN, A., "Etude sur la fabrication et les propriétés des ciments de l'Isère", in *Annales des Ponts et Chaussées*, Paris, Dunod.Vve, juin 1889, 78 p., dépl., in-8°.

<sup>42</sup> CORNIER, N., "Notice sur les ciments de Grenoble", in *Grenoble et le Dauphiné*, Grenoble, Gratier, A. et Rey, J., 1902-1904, pp. 147-173, 1 pl.

<sup>43</sup> Claude Fégueux est l'épouse d'un administrateur de la société des ciments Vicat. Elle eut ainsi accès à de nombreux documents dont personne ne soupçonnait plus l'existence mais qui ont été détruits en 1975 lors de la fusion des Ciments de la Porte de France et de la Société Vicat.

révolutionnaire. Le béton est venu, une fois armé seulement, apporter une solution économique, technique puis plastique. Il a donc fallu cinquante années d'évolution des théories d'architecture parallèles à cinquante années d'évolution des constructions cimentières pour que les ciments deviennent enfin les piliers de l'architecture.

Ce qui caractérise l'architecture du XIX<sup>ème</sup> siècle ce sont les grandes constructions métalliques urbaines. Cependant, nous ne pouvons pas négliger cette marche impassible des constructions régionales, de caractère privé mais de style tout aussi international, qui promurent le ciment de manière à en faire le matériau de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle.

Sauf les monographies, ces deux sujets que sont les églises et les ciments semblent peu publiés et ils ne le sont pas ensemble. Au travers des études sur les édifices religieux les termes "ciment" ou "béton" ne sont apparus que rarement et pour cause. Michel Lagrée en donne l'explication dans *La bénédiction de Prométhée*<sup>44</sup> en 1999. Analysant les relations entre la religion et la technologie, il conçoit que le béton n'est pas un matériau d'église car nul ne peut oublier l'homologie et l'homonymie établies par le Christ entre l'apôtre Pierre et la pierre de fondation de l'Eglise : *supra firma petram*. Ce qui garantit l'absence d'églises connues employant du ciment entre les constructions en 1864 de Sainte-Marguerite du Vésinet par Louis-Auguste Boileau et l'ingénieur Paul Cottancin en béton-pisé Coignet et Saint-Jean de Montmartre en brique armées et mortier de ciment par Anatole de Baudot en 1894.

En revanche, si l'ouvrage de J.-M. Leniaud, *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, traite de la proscription des ciments et des mastics pour la restauration des cathédrales, dans son chapitre consacré aux matériaux de substitutions, il évoque la façade de la cathédrale de Grenoble comme "la griffe la plus marquante du XIX<sup>ème</sup> siècle". Cette devanture de ciment de Grenoble est aussi l'une des deux constructions qui illustrent le chapitre dévolu aux bétons du collectif *Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle*. De sorte que la thèse de Ph. Dufieux consacre désormais un chapitre aux pierres factices de l'Isère. Car, chose

---

<sup>44</sup> LAGREE, M., *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999, 438 p.

originale, pour une étude des églises de l'Isère il faut nécessairement se pencher sur celle du ciment et réciproquement. En effet, durant la période 1850-1900, la plupart des églises de l'Isère ont été édifiées grâce à l'utilisation de la "pierre factice de béton moulé" et inversement l'architecture cimentière en Isère concerne presque exclusivement les églises. Personne n'osera dire que l'histoire de l'architecture en ciment de 1850 à 1900 se développe en Isère, ni que l'architecture religieuse de ce département est la mère de l'architecture de béton. D'autant que l'architecture de pierres factices n'a pas engendré directement l'architecture de béton armé<sup>45</sup>. Néanmoins, nous espérons ici faire une première étude sur l'avènement du nouveau matériau de construction et les prémices de son utilisation en architecture. Tout comme nous espérons mettre en valeur les édifices religieux du XIX<sup>ème</sup> siècle si actuels.

### Sources et bibliographie :

Grâce aux réseaux informatiques des bibliothèques, nous avons assez rapidement constitué une bibliographie complétée par des lectures. Cette bibliographie comprend des ouvrages d'architecture, d'histoire de l'art, de religion, de politique et d'économie mais elle contient aussi de nombreux ouvrages régionalistes. C'est le fondement de toute compréhension de l'histoire locale insérée nécessairement dans une histoire plus globalisante. Retenons néanmoins que Grenoble et l'Isère ont peu, très peu, été étudiées en ce qui concerne le XIX<sup>ème</sup> siècle. Nous pouvons citer les travaux sous la direction de Bernard Bligny *Histoire du diocèse de Grenoble*<sup>46</sup>, de Jean-Guy Daigle *Grenoble et son élite au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle*<sup>47</sup>, de Pierre Léon *Naissance de la grande Industrie en Dauphiné*<sup>48</sup> et Pierre Barral *Le*

---

<sup>45</sup> Nous aurions aimé consulter le travail de Cyrille Simonnet, *De la pierre factice au béton armé*, Grenoble, Ecole d'Architecture, Rapport de recherche B.R.A., 1989 et celui de M. Galhouz, *Du béton au béton armé, fin XVIII<sup>ème</sup> siècle-début XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, E.H.E.S.S., D.E.A. histoire des techniques, 1990.

<sup>46</sup> BLIGNY, B., (ss.dir.), CHOMEL, V., EMERY, J., GODEL, A., JOBERT, SOLE, J., *Histoire du Diocèse de Grenoble*, Paris, Beauchesne, 1979, 352 p.

<sup>47</sup> DAIGLE, J.-G., *La culture en partage. Grenoble et son élite au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Grenoble-Ottawa, P.U.G., Editions de l'Université, 1977, 184 p.

<sup>48</sup> LEON, P., *Naissance de la grande Industrie en Dauphiné (fin XVIII<sup>ème</sup> siècle-1869)*, Gap, Université de Paris, Publications de la Faculté des Lettres, Thèse pour le doctorat ès Lettres, 1954, 2 vol., 965 p.

*département de l'Isère sous la Troisième République*<sup>49</sup>, qui traitent respectivement d'histoire religieuse, culturelle, économique et sociale. Quelques thèses de doctorat sont en cours. Le résultat est maigre pour ne pas dire famélique. L'art et l'architecture n'ont pas été traitées sauf en études de cas. Nous avons donc du regrouper un grand nombre de petites études et surtout fait un long dépouillement de sources manuscrites, dont nous apprécions d'ailleurs l'authenticité plus qu'aucune autre étude.

La bibliographie est composée d'environ 1200 ouvrages : 800 sont classés parmi les sources imprimées dont 500 concernent l'architecture et les techniques cimentières en général et 300 sont relatifs à l'histoire du Dauphiné dont 120 à l'architecture et les cimenteries ; environ 500 ouvrages sont classés parmi les travaux, dont 300 traitent d'architecture et histoire de l'art et 200 d'histoire.

Nous avons aussi réalisé une liste des sources manuscrites composée de 2600 documents. Ces sources comprennent les archives nationales, (série F<sup>19</sup> des A.N.F. en particulier<sup>50</sup>), départementales (série 2 O et 7 O et 3 V des A.D.I.), communales (séries M des A.M. de Grenoble et Voiron) et privées (la société Vicat a hérité des fonds des cimenteries iséroises lors de rachats et fusions ; quelques familles ont gardé des documents<sup>51</sup>). Notons aussi que les archives de l'évêché de Grenoble, malgré leur importance sur la période, n'ont pas été primordiales pour notre sujet<sup>52</sup>. Et enfin, deux fonds en cours de récolement vont être consultables aux A.D.I : la correspondance de Prosper

---

<sup>49</sup> BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République. 1870-1940, Histoire sociale et politique*, Paris, Colin., A., Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, n° 115, 1962, 606 p.

<sup>50</sup> Les consultations des archives nationales, au C.A.R.A.N., à l'hôtel de Soubise ou à l'ancienne B.N.F Richelieu, n'ont pas toujours été faciles du fait des travaux de rénovation ; mais la série F<sup>19</sup> n'est pas primordiale pour notre recherche et elle a déjà été bien étudiée. Nous avons remarqué des manques de correspondance entre les cotes mentionnées dans les ouvrages de J. Charon-Bordas, J.-M. Leniaud, le registre général de la série F<sup>19</sup> et les inventaires détaillés, dues à la recotation partielle de 1995.

En revanche, nous avons fait microfilmer les dossiers administratifs déposés aux A.N.F. concernant Louis Vicat (F<sup>14</sup> 2337<sup>2</sup>) et Maurice Merceron-Vicat (F<sup>14</sup> 2282<sup>1</sup>). Ils seront consultables et reproductibles aux A.D.I dans la série J (documents entrés par voie extraordinaire).

<sup>51</sup> Nous avons pu consulter les archives privées de Louis et Joseph Vicat (correspondance, manuscrits, etc.) que nous citons sous l'abréviation Fonds G.D. Les archives de la cimenterie Thorrand-Allard-Nicolet de Voreppe sont assez riches et devraient être déposées aux A.D.I.

<sup>52</sup> Les archives de l'évêché de Grenoble sont déposées pour la plupart aux A.D.I., formant les séries G (clergé séculier), H (clergé régulier) et la sous-série 27 J (documents entrés par voie extraordinaire, archives ecclésiastiques). Le père Edmond Coffin, archiviste du diocèse, nous a accueilli et présenté les fonds qu'il possède encore. Nous avons procédé à des sondages, au travers des dossiers classés par paroisse, et vu qu'il s'agit de correspondance épiscopale entre les fabriques, les mairies et l'épiscopat. Cela concerne peu souvent les constructions sinon des financements. La Salette possède pour elle seule plusieurs dizaines de mètres d'archives.

Mérimée avec les architectes de l'Isère (conservée jusqu'alors à la préfecture, constituant la seconde correspondance avec celle d'Hector Riondel et Charles Questel à propos de la construction de Musée-Bibliothèque de Grenoble) et l'important fonds des architectes Auguste Demartiny et Charles Couttavoz (conservé par héritage chez M. Bugey, architecte à Grenoble)<sup>53</sup>. Nous avons pu consulter en partie le fonds Demartiny-Couttavoz composé d'innombrables plans, devis et correspondance ; plusieurs dizaines de mètres d'archives. Il est d'autant plus important qu'il contient par suite de successions les fonds Eugène Péronnet, Joseph Chatrousse et Marius Ricoud. Ce fonds concerne la plus grande partie des édifices publics et privés construits en Isère de 1850 à 1910 ; soit la période la plus faste de l'architecture iséroise. C'est aussi le seul fonds d'architectes connu pour cette période en Isère<sup>54</sup>, mais peu intéressant pour les édifices religieux au premier abord. Il paraît difficile de trouver d'autres fonds à l'avenir ; Hector Riondel peut-être ? Alfred Berruyer n'a pas légué ses archives à des élèves mais à un neveu de Montélimar dont la famille a disparu<sup>55</sup>.

Dans nos sources, les archives nationales représentent une minorité de documents consultés. En revanche les archives départementales de l'Isère sont nombreuses car il existe un dossier par commune (série O), donc plus de 500 cotes en tout<sup>56</sup>. La moitié seulement est récolée (série 2 O), l'autre est en cours de récolement mais consultable (série 7 O). Parmi ces documents nous comptons environ 150 plans. Aux A.M.G., 58 plans dont de nombreuses copies calques et photocopies concernant l'église Saint-Bruno de Grenoble sont classés dans la série 2 Fi. Le répertoire détaillé est imprécis, nous avons dû établir nous-même un récolement. Une numérisation de la collection est prévue dans les années à venir. Les plans des autres églises de Grenoble sont classés et numérisés dans la série 1 Fi. Ceux de Saint-Joseph sont

---

<sup>53</sup> Le fonds Mérimée sera classé dans la sous-série 12 T (Monuments historiques), et le fonds Demartiny-Couttavoz en 194 J (Particuliers).

<sup>54</sup> Le fonds d'architecte Pierre Pouradier-Duteil est le seul connu en Isère mais concerne les années 1920-1960 environ.

<sup>55</sup> BERRUYER, A., *Testament*, 28 octobre 1895, chez Maître Lescot, notaire à Grenoble (Marron, Castets, Roche, successeurs à Grenoble, 1 rue Philis de la Charce à Grenoble en 2003).

Nota : Un A. Grasset, habitant Montélimar, a déposé une photographie de son grand-oncle Alfred Berruyer à la bibliothèque de la Conservation du patrimoine de l'Isère, sans laisser plus de renseignements.

<sup>56</sup> Les modifications territoriales et administratives du département de l'Isère réduisirent le nombre de communes de 558 en 1801 à 523 en 1894.

introuvables, sauf de rares spécimens et ceux concours de 1910 car ils ont été publiés.

Si les sources manuscrites ont été relevées, les documents bibliographiques n'ont pas tous été lus ; en particulier les 350 livres des sources imprimées sur les ciments et bétons du XIX<sup>ème</sup> siècle, redondants et pas nécessairement faciles à se procurer. Néanmoins 500 ouvrages ont bien été consultés dont une partie se trouve à la bibliothèque municipale de Grenoble (le fonds Maignien concerne l'architecture et le fonds Gariel les livrets de cimentiers). Ces fonds sont donc importants. Nous avons choisi d'en inclure la liste : sans être exhaustive, elle donne un aperçu de la question cimentière au XIX<sup>ème</sup> et début du XX<sup>ème</sup> siècle pour servir d'outil de travail à l'avenir.

Dans le même objectif nous les avons réunis dans plusieurs bases de données informatisées, textes enregistrés et partant faciles à exploiter et à compléter. Nous avons donc réalisé deux bases informatiques déjà opérantes, une bibliographique et une archivistique. Une autre base informatique concerne les architectes et entrepreneurs de l'Isère et sert à la constitution de notre répertoire biographique.

### **Problématique :**

Le XIX<sup>ème</sup> siècle fut dévot et urbain. Les rapports entre l'Eglise et les pouvoirs publics furent constitutionnels et nécessaires. Il paraît alors impossible de négliger ni les interventions privées, ni encore les interrelations entre les événements religieux, économiques, industriels, sociaux, politiques, pour faire l'étude d'une construction culturelle. Tous ces domaines sont autant liés à l'architecture que l'histoire locale ou régionale est intimement imbriquée dans une histoire nationale ou internationale. Nous en revenons à cette assertion de Pierre Gros : "*Nulle autre activité humaine n'est autant que l'architecture liée aux structures sociales et politiques de son temps ; nul autre artiste n'est plus que l'architecte tributaire des puissants*"<sup>57</sup>.

---

<sup>57</sup> in CALLEBAT, L., ss. dir., *Histoire de l'architecte*, Paris, Flammarion, 1998, p. 19.



D'ailleurs pour l'objet qui nous concerne, Anthyme Saint-Paul, auteur virulent, homme de "conseils, préceptes et de pieuses objurgations"<sup>58</sup>, se récriait déjà : "*L'architecture religieuse est en grande prospérité à notre époque, mais c'est en industrie du bâtiment qu'elle fleurit ; par le nombre, l'importance, le luxe des constructions ; par l'aisance, souvent la richesse, qu'elle procure à certaines classes d'ouvriers, d'industriels et d'artistes ; par le rôle qu'elle joue dans l'économie politique actuelle*"<sup>59</sup>. En effet, les églises de village ou de quartier sont plus qu'aucun autre monument des clefs de l'urbanisme moderne, adorées ou décriées, élevées parfois au mépris de ce qui est ancien mais comme des fleurons de l'architecture. Les nouvelles fortunes industrielles n'hésitaient pas à prendre parti dans leurs investigations politiques afin de générer leurs propres valeurs religieuses ou répandre leurs produits.

Parmi ces produits de l'industrie, les moulures d'ornementation, les pièces moulées à l'avance, jugées plus antiques que médiévales, pouvaient paraître superflues et amenaient à y voir de lourdes superfétations. Mais comme elles faisaient baisser les coûts de constructions on oublia l'origine païenne de la technique. L'Isère, terre mère du ciment, loin de voir dans l'industrie de diaboliques modernités, avait ainsi fait sien le matériau en répondant aux exigences de son époque :

*"Le siècle où nous vivons, Messieurs, est celui de la vapeur et de l'électricité : on veut aller vite, et par-dessus tout on veut jouir vite. [...]*

*Comme la vapeur et l'électricité, le ciment répond à cet état nouveau des esprits ; avec lui, on peut construire avec rapidité qui n'a d'autre limite que le temps nécessaire à la manœuvre des matériaux"*<sup>60</sup>.

L'adoption du ciment moulé en architecture transforma peu à peu le paysage monumental religieux de l'Isère, et la bonne perception du matériau nouveau convertit les principes de l'architecture. Ce sont la production et la réception qui opérèrent conjointement un changement historique de l'art, de l'architecture artisanale ajustée à l'architecture pré-industrielle composée

---

<sup>58</sup> André Gide, *Les Faux-Monnayeurs*.

<sup>59</sup> SAINT-PAUL, A., *Le présent et l'avenir de l'architecture chrétienne*, Paris, Didron et Nilson, 2<sup>ème</sup> édition, 1877, p. 2.

d'éléments fabriqués en série. On passait d'une architecture au cas par cas à une architecture au coût par coût. Et si Saint-Paul continuait sa harangue : "*Le XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas et n'aura pas d'architecture propre !*" puis "*Le fait que l'Etat a pris la place du clergé (Le Conseil des bâtiments a pris la place des Corporations religieuses) pour les constructions religieuses nuit à l'art*"<sup>61</sup>, était-ce "juste et bon" d'annihiler la valeur de cette production artistique ? Saint-Paul opposait rageusement l'Eglise à l'Etat, néanmoins les édifices sommaires des curés-bâisseurs ne renfermaient pas l'intellection de ceux, grands ou petits, des élèves des écoles de l'Etat. Et puis, n'était-ce pas un peu ça la marque du XIX<sup>ème</sup> siècle, la juxtaposition des siècles sur une façade en signe de reconnaissance de l'Histoire ?

Les églises en ciment de l'Isère ne sont pas une exception culturelle, des œuvres indépendantes, mais s'inscrivent dans une chaîne artistique. Aussi, les églises réunissent-elles l'art et la technique comme de réels "objets de civilisation"<sup>62</sup> puisqu'elles ont une valeur sociale. Les monuments religieux s'inscrivent parfaitement dans la commande publique, la contrainte économique, l'implantation urbaine et ont une finalité pratique pas seulement artistique : le prêche. Donc une histoire de l'art comme une "construction croisée" (sans faire de la micro-histoire) entre les œuvres et les hommes, s'applique ici plus encore que pour une analyse de tableaux. Il ne s'agit pas seulement de travailler sur le mythe de l'église paroissiale, sur le rôle qu'elle tint au centre de la paroisse, mais sur la réalité de sa construction, les enjeux de l'édification.

Des plans, devis ou cahiers des charges sont conservés, comme les avis des conseils de fabrique ou municipaux et les comptes-rendus des commissions des monuments publics. Nous connaissons donc le point de vue des maîtres d'œuvre, des maîtres d'ouvrage, et parfois des financiers grâce à leur correspondance écrite. Bien loin d'avoir étudié tous les monuments du diocèse, nous pouvons tout de même avoir un bon aperçu du sujet. Il est donc

---

<sup>60</sup> MERCERON-VICAT, M., "Discours pour le Congrès des membres de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Grenoble au mois d'août 1885", in *Chaux hydrauliques et ciments*, Grenoble, Breynat et Cie, 1885, p. 35.

<sup>61</sup> SAINT-PAUL, A., *Le présent et l'avenir de l'architecture chrétienne*, Paris, Didron et Nilson, 2<sup>ème</sup> édition, 1877, pp. 7 et 8.

possible de connaître quelques raisons des choix précédant les constructions, soit ce qui intéresse un monument :

Qui propose ou impose les nouveaux matériaux ? Y a-t-il des liens de famille ou d'amitiés entre les pouvoirs publics, la finance, l'industrie nouvelle ? Y en a-t-il entre les architectes et les pouvoirs publics ? Quels sont les rapports entre les constructeurs (entrepreneurs) et les architectes ? Cette architecture, plus rapide, est-elle au service du commanditaire ?

Les cimentiers sont-ils puissants ? Possèdent-ils les carrières ? Les mouleurs sont-ils des tailleurs reconvertis ou des nouveaux venus qui font disparaître l'ancien métier ? Y a-t-il une concurrence ?

Pourquoi les maîtres d'ouvrages et d'œuvres ont utilisé les ciments ? En quoi cette adoption d'un nouveau matériau a-t-elle joué pour les coûts de constructions ? Quelle est l'importance de leurs édifications dans les villes ? Quelles ont été leurs premiers procédés de travail ? De quelle manière le ciment moulé a-t-il modifié les techniques de construction ou le choix du style des édifices religieux ? Cette architecture cimentière est-elle réellement industrielle ? Avaient-ils conscience de leur technologie ?

Puisque nous avons deux sujets originaux, les constructions religieuses et les ciments, alimentés par des sources abondantes et parfois inédites, nous avons souhaité réaliser une étude pluridisciplinaire : connaître la question des édifications dans leur siècle, les techniques de constructions cimentières et les résultats modernes de cette production.

Pour cela nous procédons selon trois grandes parties. Une histoire des acteurs de la construction en Isère dévoile les avantages du département. Une histoire générale de la cimenterie démontre ses origines iséroises, autre avantage pour les constructions, et se prolonge dans une étude des techniques cimentières qui permet de comprendre une part de cette architecture. Enfin, une analyse des systèmes de l'architecture religieuse, en partie cimentière, ainsi que des styles architecturaux permet de cerner la nature vraie de ces constructions et d'établir des rapprochements ou des distinctions avec l'architecture du siècle.

---

<sup>62</sup> Expression de Pierre Francastel.

Au-delà d'un corpus d'édifices qu'il serait fastidieux de réaliser et dont la Conservation du patrimoine de l'Isère se charge mieux que quiconque, sans atteindre la précision statistique des études historiques dont la précision serait peu utile pour établir un système probant, nous espérons dépasser les méthodes d'analyse qui se fondent sur les grands mouvements nationaux afin de comprendre la perception d'un nouveau matériau.

Notre sujet est régional mais ne se veut pas régionaliste. Simplement le cas de l'Isère est particulièrement heureux pour cette recherche. Les limites du département de l'Isère correspondaient presque à celle du diocèse de Grenoble. L'industrie était prospère durant cette période et particulièrement l'industrie cimentière avec ses innombrables carrières. Le réseau ferré se concrétisait et transportait autant de marchandises que de touristes. La démographie était grandissante. Les luttes politiques étaient agitées. Le diocèse était conduit par des évêques actifs, parfois célèbres pour de multiples raisons, et bénéficiait du meilleur soutien financier grâce aux ventes de la liqueur des pères chartreux. Enfin, il semblait même béni puisque la Vierge vint y faire une de ses plus belles apparitions à La Salette. Ainsi, tout convenait pour la reconstruction de nombreux édifices religieux. Ce qui fut le cas. Mais ils ont été bâtis avec des ciments pourtant prohibés, pour ne pas dire excommuniés puisque qu'à la fin du siècle encore on les traita de veules, prussiens, bolcheviques, même de juifs ou de franc-maçons !

## INTRODUCTION

L'église placée au centre de la cité est parfaitement distribuée par les rues ou les voies, dégagée des constructions qui l'entourent, dotée d'un clocher dont la flèche surpasse tous les édifices et d'une façade mise en valeur par la place du marché. Ce monument pour tous et chacun, ouvert malgré une fonction première qui paraît aujourd'hui bien souvent désuète, reste le plus important du village, du quartier et parfois de la ville.

Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle furent souvent bâties pour réaffirmer la présence du culte catholique, de retour après celui de l'Être Suprême, ou pour faire face aux nouveaux temples protestants. Elles ont bénéficié de subventions publiques et privées, d'autant que leurs desservants pouvaient être des relais politiques. Elles ont été des repères urbains, concernées par la voirie, et bien souvent les symboles même de la ville. Comme elles ont été érigées durant un siècle historiciste, elle possèdent des combinaisons architecturales originales, ont parfois été les enjeux même de l'architecture. Enfin, puisqu'elles étaient constamment construites dans le dénuement et par nécessité, certaines ont utilisé les matériaux industriels de leur époque affairée. Ces églises néo-gothiques, romanes, byzantines ou mauresques renferment des intérêts architecturaux et historiques, et de ce fait patrimoniaux, récents et inédits.

### **Les églises dans leur siècle :**

Le XIX<sup>ème</sup> siècle fut celui du romantisme, du réveil religieux, de la découverte de l'histoire, de l'intérêt pour le pieux Moyen Age et de la création de la Nation.

Face au rationalisme du siècle des Lumières et face aux valeurs libérales de la bourgeoisie dominante, les romantiques se révoltaient. Poètes, comme Lamartine ou Hugo, musiciens comme Berlioz ou peintres comme Delacroix exaltèrent par leurs arts les forces du sentiment dans un mouvement de liberté incarné à ses débuts par un courant contre-révolutionnaire, puis par

le culte du peuple opprimé. Cette expression de l'insatisfaction se fit entendre dès que la fureur guerrière s'appesantit, après 1815. La culture romantique devait marquer la société davantage que les seules expressions littéraires ou artistiques : un courant récusant les canons et les règles d'une tradition classique et affectant la période toute entière<sup>63</sup>.

Le romantisme ne pouvait être séparé d'un retour au religieux en dehors de la tutelle de la nouvelle Eglise accouchée des dégâts révolutionnaires. Le catholicisme, "religion de la grande majorité des citoyens français" selon les termes du Concordat lui-même, s'accomplissait d'abord avec le sentiment d'une reconquête des attributions d'Ancien Régime. L'abbé Félicité de Lamennais publiait son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* en 1817 et engageait ensuite les Français à prendre le chemin de Rome contre une France trop peu ferme pour cet ultra-royaliste. Il fut condamné par Rome mais le renouveau mennaisien, une France médiévale mythifiée, s'accomplissait vers 1840-1860. En face, ou à côté, Frédéric Ozanam fondait la moderne Société de Saint-Vincent-de-Paul associant clercs et laïcs, et Philippe Buchez développait au contraire le socialisme chrétien à partir de 1848. Mais les ordres anciens réapparaissaient, les Bénédictins de dom Guéranger ou les Dominicains de Henri Dominique Lacordaire. Enfin, l'Eglise proclamait le dogme de l'Immaculée conception en 1854 et répondait à l'agnostique *Vie de Jésus* d'Ernest Renan par le *Syllabus* en 1864 et le dogme de l'Infaillibilité pontificale en 1870.

Parallèlement aux soulèvements, l'Histoire ouvrait les portes d'une autre évasion. Les événements du passé offraient, selon l'orientation des lectures, des exemples éclatants pour une société en interrogation. Les siècles avaient leurs caractères propres, et si les batailles de l'Antiquité classique illustraient la Révolution et les gloires de la République, on trouvait dans le Moyen Age obscur et inconnu les marques de l'oppression des forts sur les faibles ou encore d'une Eglise triomphante pour la pureté de sa spiritualité.

Les grandes cathédrales gothiques ont été les porte-flambeau de la France. Elles ont aussi été, parfois, des gouffres financiers. Les différents ministères des cultes, suivant les politiques nationales, ont eu un rôle notable

---

<sup>63</sup> BARJOT, D., CHALINE, J.-P., ENCREVE, A., *La France au XIX<sup>ème</sup> siècle 1814-1914*, Paris, P.U.F., 1995, p. 27 sqq.

lors d'attributions d'aides et de secours aux municipalités. Ils furent plus ou moins généreux suivant les gouvernements. Les grandes cathédrales ont bénéficié de beaucoup de subventions et de nombreux projets de restauration. Bien que celles du sud-est, Grenoble en particulier, du sud-ouest et du midi n'aient guère profité des largesses de l'Etat<sup>64</sup>.

A leur échelle, les églises de province ont eu leur importance. Le style néogothique restait la grande référence de la population et du clergé. Les architectes diocésains, formés à Paris, se référaient inlassablement au goût de leur temps. Mais certains souhaitèrent concevoir des architectures distinctives à une époque où Napoléon III requérait la création de costumes régionaux. *"Les architectes du XIX<sup>ème</sup> siècle ont en effet découvert simultanément l'histoire de l'art et la liberté artistique [...] Jamais les contrastes culturels, politiques, sociaux, régionaux ou nationaux n'ont été aussi délibérément affirmés dans l'architecture"*<sup>65</sup>.

Malgré ces desseins nationaux et même sous le Second Empire étonnamment favorable à l'Eglise, le diocèse de Grenoble n'a pas vu se terminer, faute de ressources, ses grands projets architecturaux. Dans Grenoble, les grandes constructions d'églises furent commencées peu avant 1870 et la Troisième République fut riche en municipalités anticléricales. L'Isère était une terre frontière. Les forts et les casernes y trouvèrent en conséquence plus leur place que les églises dont les projets de construction mettaient des décennies avant de se réaliser, et certains travaux ne furent lancés que par des fonds privés. Alors, il est possible de continuer à penser que le Dauphiné n'a jamais été une région d'architecture d'autant que les montagnes, dit-on, rendent humbles tous les bâtisseurs. Et bien ce siècle d'effervescences prouve le contraire puisque l'Isère est de loin le premier bâtisseur d'églises de la période avec plus de 300 édifices.

---

<sup>64</sup> LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Economica, 1993, p. 100.

<sup>65</sup> MIGNOT, C., *L'architecture au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Fribourg, éd. du Moniteur, Office du Livre, 1983, p. 10 sqq.

## La science des architectes :

L'Etat inspectait la restauration et la construction des édifices publics affectés aux cultes. Du moins ses services administratifs, dépendant du Culte ou des Beaux-Arts, contrôlaient les édifications suivant les limites imposées. Les architectes élèves des grandes écoles se faisaient les chantres du goût architectural. Les constructions privées, les chapelles ou les églises de pèlerinage étaient au contraire conçues en liberté.

A la suite du *gothic revival* et des résurgences anglaises dans le style troubadour ou pittoresque plébiscités surtout dans la littérature, l'architecture médiévale fut étudiée avec plus de précision par une pléiade d'érudits.

François-René de Chateaubriand, alors en Angleterre, devait écrire son *Génie du christianisme* et le publier en 1802 afin de démontrer les valeurs de l'architecture chrétienne du Moyen Age au moment où Bonaparte et Pie VII signèrent le Concordat. Arcisse de Caumont devint l'éminent spécialiste de l'art gothique en publiant en 1823 un *Essai sur l'architecture religieuse du Moyen Age*. Il créa en 1834 la Société française d'archéologie offrant ainsi des études sur les monuments de chacune des régions françaises publiées dans *Le Bulletin monumental*. Jules Michelet éditait son *Histoire de France* en 1833 alors que Victor Hugo obtenait depuis 1831 un grand succès avec *Notre-Dame de Paris*, dont le but avoué était de défendre l'architecture gothique, et que Prosper Mérimée était nommé inspecteur général des Monuments historiques. Charles de Montalembert, rallié au romantisme de Lamennais et de Lacordaire, publia dans *L'Avenir* un article prouvant que le gothique était le style catholique français par excellence<sup>66</sup>. En 1837, Montalembert concourut avec Jean-Baptiste Lassus, élève de Labrouste, à l'édification de Saint-Nicolas de Nantes pour imaginer la première église néo-gothique de France. En 1839, il publia *du Vandalisme et du catholicisme dans l'art*, feuilles au grand retentissement qui s'élevaient contre les réparations monstrueuses.

Le goût pour l'architecture médiévale était jusqu'ici essentiellement lié au catholicisme. Il trouva une orientation plus architecturale quand Charles

---

<sup>66</sup> MIDDLETON, R. ; WATKIN, D., *Architecture du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Gallimard/Electa, Histoire de l'architecture, 1993, pp. 336-337.



Questel, un élève de Félix Duban, dévoila en 1835 ses plans pour une église néo-romane, Saint-Paul de Nîmes, inspirée du roman méridional afin de convenir à l'architecture du pays. Lassus fut ensuite primé pour son projet de restauration de la Sainte Chapelle qu'il commença en 1838 quand Viollet-le-Duc eut la charge de la Madeleine de Vézelay. Les Monuments historiques avaient à cœur de valoriser les grands édifices de France. En 1844, Lassus et Viollet-le-Duc collaborèrent à la restauration de Notre-Dame de Paris.

Un intérêt général né des études médiévales survenait au milieu du siècle. Tant les restaurations que les constructions résultaient maintenant de théories de l'architecture élaborées par ces architectes qui s'étaient libérés de la tutelle néo-classique des Beaux-Arts pour enseigner leurs systèmes. Léon Vaudoyer dressa un projet roman-byzantin polychrome très approprié pour la nouvelle cathédrale de Marseille en 1845.

Les églises conçues par la suite suivaient ainsi leurs doctrines. Adolphe Napoléon Didron publia dans *l'Art en Province* en 1849, une série d'édifices néo-gothiques modestes propre à contenter la "fièvre des constructeurs"<sup>67</sup>. Puis quelques églises sont rapidement devenues des modèles, comme les petites églises dépouillées de Viollet-le-Duc à Saint-Gimer (Aude) en 1855 ou Aillant-sur-Tholon (Yonne) en 1861 ou le grand Sacré-Cœur de Moulins (Allier) en 1860 par Lassus représentant le néo-gothique harmonique des cathédrales. Nous devons encore citer les assistants de Viollet-le-Duc et Lassus, Emile Boeswillwald pour l'église de Saint-Sauveur (Pyrénées-Orientales) en 1864, Paul Abadie pour l'église de Valeyrac (Gironde) et surtout son chef-d'œuvre et modèle incontesté de l'art romano-byzantin, l'église du Sacré-Cœur de Montmartre en 1874. Emile Vaudremer édifia quant à lui Saint-Pierre de Montrouge (Paris) en 1863. Elles devinrent des références quand Anatole de Baudot reproduisit les plans et les devis des plus simples d'entre elles, dans *Eglises de bourgs et de villages* en 1867, pour aider les architectes et les maîtres d'ouvrage. Son maître Viollet-le-Duc commença en 1865 à publier son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI au XVI<sup>ème</sup> siècles*, ouvrage qui allait inspirer une génération d'architectes.

---

<sup>67</sup> Pour plagier le titre d'un chapitre de *Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle*.

## Un siècle de dévotion politique :

Après le premier Empire, les "réparations" d'églises consistaient à appliquer de la barbotine en extérieur et à badigeonner ou "emmargouiller"<sup>68</sup> les intérieurs. L'ornementation était composée de statues de saints en plâtre rondement moulé. La Restauration et le Second Empire étaient plus enclins à de nouveaux projets : l'Eglise devait reconquérir et accueillir les fidèles.

Les Commissions des monuments historiques dès 1837, des bâtiments civils en 1848, et des édifices diocésains en 1853, contrôlaient les travaux d'architectes, réduisaient les coûts comme les subventions, s'assuraient d'une solide édification.

Avec ces organismes dirigés par les anciens élèves des grandes écoles de Paris, le néo-gothique inspiré du XIII<sup>ème</sup> siècle, de saint Louis, devenait la référence du clergé et de la population. Il détrôna le néo-classique impérial car il n'était ni païen ni étranger et rappelait l'histoire de la France Monarchique contre le Saint-Siège. Le néo-roman permettait de ne pas avoir de discours politique aussi franc, venant d'une histoire lointaine auréolée d'une piété glorieuse et, s'il fut méridional, il paraissait plus universel. Le romano-byzantin paraissait plus orthodoxe, lié à la Terre Sainte et inspiré des premiers monuments vénètes. Ultramontain, opposé au gallicanisme gothique et surtout aux aliénations politiques, il reconnaissait pourtant celle du Saint-Siège<sup>69</sup>.

Les styles de l'architecture religieuse devenaient des enseignes politiques pour l'administration centrale. Puis, peu à peu, une assimilation se faisait entre néo-gothique, modernité et bourgeoisie par le biais de la culture archéologique des architectes. Néanmoins l'art des élèves de l'Ecole des beaux-arts ne répondait pas aux instances locales qui s'inquiétaient peu de la représentation du pouvoir de l'Etat. Frédéric Faige-Blanc, maire de Voiron, imposait un gothique orné pour son église alors qu'il était bonapartiste, et le chanoine Devaux de Saint-Joseph de Grenoble fit un long exposé en 1912 sur les nécessités touristiques de bâtir une église romano-byzantine dans la Ville.

---

<sup>68</sup> Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*.

<sup>69</sup> LOYER, F., *Histoire de l'architecture française : De la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès, éd. du Patrimoine, 1999, p. 162.

Les théories artistiques furent encore échafaudées sur des arguments pécuniaires. Le néo-gothique paraissant plus fin et aérien, nécessitait moins de matériau. Le néo-roman, plus simple, pouvait se passer d'ornementation. C'est aussi au travers du rationalisme de Viollet-le-Duc, en tant que discours sur l'économie des formes et des moyens, que le néo-gothique intéressa. Cet aspect captivait les notables qui tentaient de maintenir, pour les propriétaires, ou d'affirmer, pour les industriels, leur pouvoir en participant aux financements. Eugène Charrière, directeur des forges d'Allevard, finança une part de la reconstruction de l'église car la commune l'avait laissé choisir l'architecte et participa à la même hauteur d'investissement<sup>70</sup>.

Les prêtres, eux, voyaient dans le gothique mais surtout dans une architecture digne, le moyen de valoriser le sentiment religieux car le spectacle devait provoquer le "ravisement", fondamental dans l'expression mystique<sup>71</sup>.

Enfin, l'intérêt-même des églises, l'homélie, devenait pour les évêques un argument propre à la reconstruction. Face à l'anticléricisme<sup>72</sup> qui devenait un des piliers de la Troisième République naissante visant à minimiser le domaine religieux, les évêques faisaient apparaître que l'absence de principes religieux pouvait engendrer des désordres moraux. Non, les ecclésiastiques n'empiétaient pas le domaine de la responsabilité civile et oui, la reconstruction des églises servirait les sermons donc la morale. Cette tentative de chantage auprès de l'administration fut utilisée d'autant qu'elle mettait en rapport le caractère moralisateur de la religion et le contrôle de la population ; argument très motivant pour les préfets.

D'une autre manière, les curés pouvaient devenir d'excellents relais politiques à une époque où la France découvrait le suffrage universel ; bien que la politique leur était interdite pour le prône. Des évêques comme Mgr Ginoulhiac n'ont pas manqué de se faire remarquer par les ministères bonapartistes lorsque la famille de Casimir Périer, ancien ministre des

---

<sup>70</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Eugène Charrière et Cie, Compagnie des Hauts Fourneaux et forges d'Allevard, *Lettre au préfet de l'Isère*, 14 juin 1858.

<sup>71</sup> LOYER, F., *Le siècle de l'industrie*, Genève, Skira, De Architectura, 1983, p. 52 sqq.

<sup>72</sup> Le terme "anticléricisme" se forme d'ailleurs dans les années 1860.

affaires étrangères de Louis-Philippe, s'est implantée dans le plateau matheysin.

L'architecture religieuse était archéologique mais les constructions religieuses étaient aussi politiques et financières. Et si, durant cette seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, la plupart des églises ont été érigées avec l'idée d'une reconquête sur les pertes de la Révolution, il est certain qu'elles le furent avec l'essor urbain.

### **La centralisation des fonctions publiques citadines :**

La reconstruction d'une église consista en la réorganisation de la cité autour d'elle. Les nouvelles fonctions municipales faisaient apparaître un service public laïc, concrétisé par une mairie, une école de garçons et une de filles, une fontaine et un marché parfois couvert, sur ou autour d'une place dominée par l'église. Les villages coupés de la circulation commerciale étaient abandonnés. Les autres, ceux de la vallée, voyaient une augmentation de la population par l'arrivée des industries dans les faubourgs, la planification des routes nationales et départementales et parfois l'installation d'une gare<sup>73</sup>. Ce qui imposait aux maires et aux conseils municipaux des restructurations afin de tourner le village vers la modernité.

L'édification d'une église consista à affirmer la place de la religion dans la ville en faisant valoir le "génie du christianisme", à réaffirmer la présence du culte catholique et, lors du gouvernement "bigot" de la Restauration, à faire face aux temples protestants qui pour la première fois furent élevés sur des places publiques. La vieille église, petite et éloignée du centre ville, devenait donc disharmonieuse et indigne du culte. Sa reconstruction amenée par l'engouement pour le Moyen Age, dominée par le choix d'une façade et l'élévation d'un clocher surmonté d'une flèche qui constituait un repère, une incarnation et donc une des parties indispensables de l'Eglise, s'imposait aux curés et aux conseils de fabrique pour tourner la paroisse vers la modernité.

---

<sup>73</sup> Voir les tableaux comparatifs des communes urbaines et des reconstructions d'églises dans le volume des annexes p. 77 sqq.

Les évêchés et les paroisses menaient une politique de réunion des forces. Il fallait centraliser l'attention sur la nouvelle église et non plus entretenir des chapelles éparses, des églises éloignées et désaffectées, encore moins les restaurer<sup>74</sup>. Les flèches devenaient ainsi les symboles des villes et villages car, selon l'abbé Dieulin, "*Un clocher à flèche aiguë et aérienne produit un effet magnifique à travers l'immensité de l'horizon ; il fête l'amour propre du paroissien*"<sup>75</sup>.

### **Réparations, agrandissements et reconstructions :**

Aucun projet ne pouvait prendre forme s'il n'était mis en œuvre par le conseil municipal. Mais les propositions de travaux venaient du conseil de fabrique. La fabrique était la seule représentation juridique légale de la paroisse, composée du curé et du maire, assistés de paroissiens. C'est elle qui établissait tous les projets. Les paroissiens étaient les notables catholiques de la commune, particulièrement les grands propriétaires et les nouveaux industriels, capables d'apporter des idées et des solutions concrètes pour les financements, en utilisant leurs réseaux de relations économiques et politiques voire leurs ressources personnelles. Le conseil de fabrique pouvait donc être composé des mêmes membres que le conseil municipal, hormis le curé et le vote obligatoire des "plus imposés". Les notables avaient en outre besoin de la population catholique, qui travaillait dans leurs usines, et allait bientôt devenir leurs électeurs. Soutenir, patronner ou financer une reconstruction consistait à se faire-valoir. Le maître d'ouvrage prenait aussi le contrôle du clocher et en quelque sorte le contrôle du temps de la paroisse car les heures travaillées restaient les heures sonnées<sup>76</sup>.

Les paroisses de France ont toutes souhaité une réparation, un agrandissement ou mieux une reconstruction. Les églises avaient été plus ou

---

<sup>74</sup> DELPAL, B., "La construction d'églises, un élément de détachement religieux au XIX<sup>ème</sup> siècle", in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, n°190, janvier-juin 1987, pp. 67-74.

<sup>75</sup> LENIAUD, J.-M., "Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et programme", in *Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Amiens, Encrage, 1993, p. 110.

<sup>76</sup> La mesure temps est restée locale, en fonction du soleil, jusqu'à la mise en place du méridien de Paris comme référence horaire nationale en 1891, rendue obligatoire par la nécessité de concordance des fuseaux horaires des chemins de fer.

moins abandonnées pendant et après la période révolutionnaire, puis les périphéries de villes s'étaient peuplées pendant le premier exode rural amenant de nouveaux fidèles. Les reconstructions étaient donc mues par le souhait de la dignité du culte et le besoin d'un espace de prière. Enfin, il y avait un besoin pastoral de reconstruction puisque ces nouveaux paroissiens n'avaient pas facilement accès à l'église du vieux centre ville. Les devis d'architectes cherchaient alors à prouver que le coût d'une reconstruction valait celui d'une "grosse réparation". A condition d'un petit effort, on aurait donc droit à un magnifique édifice dont l'agencement de toutes les parties serait harmonieux au lieu d'une église *"petite, chétive, enterrée, malsaine, délabrée et tout-à-fait indigne du culte divin [...] tout ce qu'il est possible de voir de plus laid et de plus altéré. [...] Un lambeau en forme de simulacre d'église"*<sup>77</sup>.

Les édifices étaient généralement élevés suivant le goût officiel national : plan en croix latine, à trois nefs, quatre chapelles, chœur circulaire et façade tripartite ouverte par un clocher-porche ou pour les plus aisés deux tours clochers, sans oublier leurs flèches. En Isère, le relief accidenté contraignit à bâtir de manière inattendue. Le clocher était important car il devait faire passer les sons par-dessus les collines mais les clochers porches étaient rares, et les doubles clochers plus encore. Quant à la croix latine, ses bras de transept demandaient un trop grand nivellement des flancs de la montagne. Et si des églises purent être rebâties sur place, comme le demandait Mgr Barbier de Montault<sup>78</sup> afin de respecter le sanctuaire consacré et ses pierres d'Eglise, elles étaient surtout déménagées pour des raisons pratiques ou économiques.

### **Une architecture de l'industrie :**

Le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, largement héritier de l'Ancien Régime, a dû subir les travaux de réparations ou de restauration. La seconde moitié du siècle, au contraire, était celle du développement de l'économie et de l'industrie, de l'utilisation des nouveaux matériaux moins onéreux et du

---

<sup>77</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église du Touvet*, 20 février 1868.

peuplement des villes. C'était l'ère des grandes constructions de monuments publics comme les hôtels de ville, les préfectures et les musées. Pour aérer et éclaircir les rues, on traçait des voies contournant places et jardins. Le préfet Haussmann de Paris mit au goût du jour les grands boulevards, qui facilitèrent la circulation, les mouvements de l'armée et de la police. Les promoteurs et propriétaires construisaient des immeubles d'habitations plus modernes, spacieux et lumineux dans les centres des villes, équipés du confort nouveau comme l'eau et l'électricité. Les industriels investirent la périphérie des villes, les faubourgs, et bâtirent des usines occupées par les nouveaux ouvriers.

L'architecture urbaine devenait importante en tant qu'organisation de l'espace public, et la ville devenait un marché qui permettait aux propriétaires de tirer des revenus. Comme les nouvelles églises étaient placées de manière à toucher les paroissiens de la périphérie, ces propriétaires vendaient les terrains avec de substantielles plus-values. En 1865, la ville de Grenoble avait plus d'habitants *extra muros* qu'*intra muros*. Il fallut créer une nouvelle paroisse Saint-Bruno du côté des nouvelles usines. Comme tout le quartier était à bâtir, cette édification était primordiale car elle conditionnait la place du grand marché aux bestiaux et les voies d'accès. L'emplacement de l'église posait problème et les propriétaires demandaient des prix allant du simple au triple suivant la commodité de leur terrain et ils avaient tous augmenté leurs prix depuis que le projet était lancé<sup>79</sup>.

Pour répondre aux besoins colossaux des nombreuses constructions urbaines, les ingénieurs utilisaient désormais les procédés industriels et les matériaux nouveaux. Les expositions universelles avaient donné du crédit à la fonte, à l'acier et au verre, et l'idée d'une architecture de préfabrication était née de la réalisation du Cristal Palace de Paxton en 1851. Les moulages de fonte, colonnes et poteaux, allaient se prêter à la normalisation des éléments d'une construction et supportaient mieux que la pierre les charges à la

---

<sup>78</sup> BARBIER de MONTAULT, Mgr X., *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines avec un appendice sur le costume ecclésiastique*, Paris, Vivès, L., 1878, vol. 1, p. 14.

<sup>79</sup> B.M.G. : O 16655, PERROUD, Commission des travaux, *Emplacement de l'église Saint-Bruno*, 23 septembre 1872.

pression. Le pont suspendu par câbles de Tournon par Marc Seguin en 1826, répondait aux passages abondants et fut immédiatement suivi de la réalisation du pont de Grenoble par l'ingénieur Louis Crozet.

Alors, face à cette industrialisation de l'architecture, les théories se développèrent. L'anglais John Ruskin et le français Anthyme Saint-Paul dénonçaient le mensonge du moulage trop facile pour les édifices religieux. En France les néoclassiques le trouvaient inesthétique et les rationalistes gothiques préféraient écouter les maçonneries du Moyen Age. Pourtant Viollet-le-Duc donna une réinterprétation de l'architecture gothique d'après des structures métalliques dans son *Dictionnaire raisonné* et dans son douzième *Entretien* où il proposait un hôtel de Ville et une salle de concert de trois mille places bâtis à partir de structures métalliques polygonales<sup>80</sup>. Mais d'une part Viollet-le-Duc ne voyait dans le fer qu'un complément d'architecture<sup>81</sup>, d'autre part, la cabale montée par les élèves des Beaux-Arts l'obligeant à publier ses entretiens plutôt que de les dévoiler de façon magistrale montre que Viollet-le-Duc fut violemment contesté. Néanmoins, avec l'idée que le métal devait résister aux flammes<sup>82</sup> et qu'il permettait de bâtir de grandes charpentes, Louis-Auguste Boileau utilisa l'acier pour l'église Saint-Eugène de Paris en 1854 et Henri Labrouste la fonte ainsi que l'acier pour la bibliothèque Sainte-Geneviève en 1850 et la Bibliothèque nationale de France dont le magasin des imprimés fut achevé en 1867. L'intention de Labrouste de créer une architecture liée à la société industrielle était néanmoins considérée comme "*une noble expression, une architecture destinée à représenter le moment d'accomplissement d'une troisième période organique de l'architecture*"<sup>83</sup>.

Depuis les découvertes de Louis Vicat sur l'hydraulicité des chaux en 1817, les mortiers et bétons étaient abordables. Moins chers et homogènes, ils étaient appelés à un grand avenir. Mais les ciments, contrairement aux métaux, devaient être trop peu chers et faciles d'emploi pour qu'on leur fît immédiatement confiance. Les ministères des travaux publics ne croyaient

---

<sup>80</sup> MIDDLETON, R. ; WATKIN, D., *Architecture du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Gallimard/Electa, Histoire de l'architecture, 1993, p. 32.

<sup>81</sup> LENIAUD, J.-M., *Les bâtisseurs d'avenir : portraits d'architectes : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1998, p. 114.

<sup>82</sup> Ce qui est faux. Le métal se dilate et perd toute sa force soumis à de fortes chaleurs.



d'ailleurs pas qu'on puisse substituer simplement les ciments aux pierres. François Coignet s'est ruiné ainsi que sa famille en se faisant le chantre du ciment moulé ou pierre factice et du béton-pisé, publiant plus de cinquante articles et ouvrages sur les bétons et prenant régulièrement des brevets depuis 1855. Les administrations ne voyaient dans le béton-pisé rien de bon et la pierre factice ressemblant à la pierre n'apportait rien de neuf pour les architectes. Les ciments ont ainsi difficilement été acceptés dans les grands travaux.

L'aciérie a bénéficié très tôt de la commande publique, si bien qu'en 1870 cette industrie était à son apogée. Au contraire, les ciments n'ont pas eu cette reconnaissance et les grands travaux de l'Etat ont surtout été réalisés en pierres liées à la chaux hydraulique jusqu'en 1890. L'Etat et ses grandes écoles n'avaient pas encore remarqué les potentialités des ciments. Il fallut attendre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et la mise en œuvre des bétons armés pour qu'on trouve un intérêt aux ciments, le début du XX<sup>ème</sup> siècle pour qu'on les utilise en grand.

Le monde entier certes achetait les ciments comme des adjuvants de la chaux pour répondre à son besoin moderne : la vitesse. Mais un seul territoire, l'Isère, avait réellement eu raison des ciments en architecture par le biais des pierres factices ; plus accessibles et régulières que les moellons donc adaptées aux techniques de constructions de la maçonnerie traditionnelle. Une lente épreuve, discrète, s'était imposée par l'activité de producteurs persévérants, d'architectes et de commanditaires confiants.

\* \* \*

---

<sup>83</sup> MIDDLETON, R. ; WATKIN, D., *op. cit.*, pp. 226-228.



## PREMIERE PARTIE

### LE CULTE ET SES EDIFICES

#### Bâtir dans un département libre de ses actions

"Cette adhésion n'était donc pas un blanc-seing".  
Pierre Barral.

L'Isère connut un formidable essor architectural religieux durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Comme toutes ces entités sociale, politique, économique ou culturelle, le département se développait avec diverses lignes, les unes dépendantes de volontés nationales, les autres de résurgences locales. Certes, les goûts des isérois suivaient ou essayaient de suivre les modes du temps envoyées de Paris mais bien des foyers de résistances, sinon simplement de liberté, souhaitaient avoir une production architecturale propre ou au moins adaptée à ce pays insolite fait de montagnes. Ces constructions cultuelles étaient originales en ce sens que, suivant à peu près un courant national, elles vivaient parfois des relations internationales et des innovations industrielles régionales.

Ce n'était pas toujours la piété locale qui fit s'élever les clochers, bien que le diocèse de Grenoble fisse partie des plus dévots<sup>84</sup>. Et ce ne sont pas toujours les finances de l'Etat qui furent à l'origine de ces 300 constructions nouvelles.

D'un point de vue cultuel, le rôle d'un curé désireux de faire aboutir une construction, d'un évêque entreprenant ou en lutte permanente contre les protestants ou les francs-maçons, et le développement des pèlerinages comme celui de La Salette et Notre-Dame-de-l'Osier tenaient leurs places.

---

<sup>84</sup> BOULARD, chanoine F., *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, 1956, 2<sup>ème</sup> ed. 1966 et BOULARD, chanoine F., *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, éd. de l'E.H.E.S.S., presse de la F.N.S.P. et éd. du C.N.R.S., 3 tomes, 1982, 1987 et 1992, in BOUDON, J.-O., *L'épiscopat français à l'époque concordataire, 1802-1905*, Paris, Cerf, 1996, p. 29. Nota : Le père Edmond Coffin, archiviste du diocèse de Grenoble renseigné par Bernard Delpal lorsqu'il vint effectuer ses recherches à

La portée d'un maire plus que pieux, valait d'autant que les conseils municipaux et les conseils de fabriques étaient souvent investis par les industriels et hommes politiques participant aux constructions.

L'ardent désir d'un architecte diocésain de reconstruire par brassées des édifices dits "sans intérêt archéologique" avait aussi son importance.

La part des hommes volontaires n'est alors pas à négliger et les administrations publiques semblaient œuvrer de concert avec les commissions privées. Mais notons aussi que l'Isère eut de nombreux avantages, tant financiers que techniques. Les nouvelles industries comme la métallurgie ou la papeterie favorisaient les financements et les nouvelles cimenteries servaient vigoureusement les constructions.

Ces caractères laissaient entrevoir une grande activité. A peine nommé, l'architecte diocésain Alfred Berruyer déclarait :

*"depuis l'année 1855, le fait est que les entrepreneurs ne sont plus empressés de se porter adjudicataires des travaux peu importants, surtout quand ils ont à se déplacer. La pénurie des ouvriers habiles et l'élévation des salaires de tous les ouvriers et manœuvres, occasionnée [...] par la multiplicité des travaux entrepris en même temps dans toute la France, sont sans doute les causes de ce refroidissement. Pour stimuler leur zèle il y aurait à augmenter les prix ordinaires de 25%, et encore ne serait-on pas certain de trouver des entrepreneurs dévoués et intelligents, peut-être parce qu'ils ne peuvent pas compter sur les ouvriers"*<sup>85</sup>.

---

Grenoble, nous apprend que les statistiques de sociologie religieuse n'ont pas été menées à leur terme en Isère par le chanoine Boulard.

<sup>85</sup> A.D.I. : 2 O 182/5, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain pour l'église du Grand-Lemps*, 15 mai 1857.

# **I POINTS DE REPERES DAUPHINOIS :**

## **A UN DIOCESE EN ACTION<sup>86</sup> :**

### **1) Grenoble, un diocèse partitionné ? :**

Les décrets de février 1790, en remaniant les anciennes circonscriptions civiles et religieuses, firent concorder le diocèse de Grenoble avec les limites de l'Isère. C'est-à-dire celles de l'ancien diocèse moins le décanat de Saint-André, la Combe de Savoie ainsi que La Grave des Hautes-Alpes mais avec le territoire de l'archidiocèse de Vienne moins les cantons de l'ex-archidiaconé d'Octavéon (Le Grand-Serre, Saint-Vallier, Tain, Romans et Saint-Donat) et avec l'ancien archiprêtré lyonnais de Meyzieu et Saint-Symphorien (ôtés en 1967), les cantons de Morestel (ex-archiprêtré de Lyon), Pont-de-Beauvoisin (ex-archiprêtré de belleysan d'Aoste), Corps (détaché de Gap), ainsi que trois cantons de Die, Monestier-de-Clermont, Clelles et Mens<sup>87</sup>.

Le diocèse comme l'Isère se divise en deux régions : L'Isère bas-dauphinoise d'ordinaire dans la mouvance de la métropole lyonnaise avec ses deux chefs-lieux d'arrondissement, Vienne et La Tour-du-Pin, et le troisième plus rural de Saint-Marcellin, et l'Isère haute-dauphinoise, composée du seul arrondissement de Grenoble, très important et divisé culturellement en trois pays, l'agglomération grenobloise, les montagnes et le reste de l'arrondissement de Grenoble. Ainsi peu de diocèses présentent autant de diversité physique, de contrastes géographiques ou climatiques et aucun ne concorde comme celui-ci avec les circonscriptions du pouvoir préfectoral du département. Après les remaniement de 1790, il n'y en eut plus. Le cadre du diocèse est demeuré une entité permanente.

---

<sup>86</sup> Voir à ce sujet BLIGNY, B., ss. dir., CHOMEL, V., EMERY, J., GODEL, A., JOBERT, SOLE, J., *Histoire du Diocèse de Grenoble*, Paris, Beauchesne, 1979, 352 p.

<sup>87</sup> Archidiaconé : circonscription ecclésiastique qui recouvre souvent un arrondissement civil.

Archiprêtré : circonscription ecclésiastique qui recouvre souvent un canton civil.

La cure correspond au chef-lieu de canton, sauf pour Voreppe et ses communes environnantes qui, bien qu'appartenant au canton de Voiron, constituent une archiprêtré et une cure indépendantes.

Le diocèse suivait le rite viennois aménagé en 1781 par Mgr Le Franc de Pompignan et le conserva jusqu'au 6 janvier 1869, date à laquelle Mgr Ginoulhiac prescrivit l'adoption de la liturgie romaine. Ce qui reste tard, presque trente ans après la publication en 1840 des *Institutions liturgiques* de dom Guéranger, abbé de Solesmes<sup>88</sup>. Toutefois rien n'obligeait le clergé français à l'adoption de cette liturgie puisqu'il bénéficiait au XIX<sup>ème</sup> siècle d'un maintien des règles du droit ecclésiastique français, soit des coutumes particulières qui, en vertu du principe même du droit coutumier de l'Eglise, avaient force de loi<sup>89</sup>. De plus, durant cet "âge d'argent du gallicanisme", le gouvernement restait vigilant quant à l'autorité de la cour de Rome et venait, en 1864, de refuser l'enregistrement du bref de Pie IX au cardinal Maurice de Bonald, archevêque de Lyon, imposant la liturgie romaine<sup>90</sup>. Enfin, durant ce siècle, quatre synodes furent réunis en 1828, 1851, 1863 et 1874.

## 2) De nombreuses créations de paroisses :

Après la Révolution, il fallut créer des paroisses dans le cadre des communes, elles-mêmes héritières des paroisses de l'Ancien Régime. Pour des raisons économiques, 50 communes sur 545 furent réunies.

Grenoble se divisait en quatre paroisses *intra-muros*, Notre-Dame, Saint-André, Saint-Laurent, Saint-Louis, et une paroisse *extra-muros*, Saint-Joseph, qui recueillait les paroissiens alentours ; loin vers le Drac elle possédait une chapelle Saint-Bruno. Avec l'exode rural et l'urbanisation, Saint-Joseph devint très rapidement la paroisse la plus importante après Notre-Dame. Elle était jusqu'à trois fois plus fréquentée que Saint-André et Saint-Louis, cinq fois plus que Saint-Laurent<sup>91</sup>.

Et la nouvelle circonscription des paroisses de Grenoble *intra muros* fut plus difficile car le critère retenu était le partage des pauvres et non la superficie

---

<sup>88</sup> BARJOT, D., CHALINE, J.-P., ENCREVE, A., *La France au XIX<sup>ème</sup> siècle 1814-1914*, Paris, P.U.F., 1995, p. 273.

<sup>89</sup> NEVEU, B., "Pour une histoire du gallicanisme administratif de l'an IX à nos jours", in *Administration et Eglise, du Concordat à la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, Genève, Droz, Paris, Champion, avec la collaboration de l'Institut français des Sciences administratives, 1987, p. 67.

<sup>90</sup> NEVEU, B., *ibid.*, p. 81.

<sup>91</sup> A.D.I. : 3 V 3, EVÊCHE, *Circonscription des paroisses de Grenoble, plan, population*, 3 mai 1845.

ni le nombre d'habitants. Saint-André eut le quai Perrière et Saint-Joseph *extra-muros* s'étendait toujours du Drac à l'Isère. De là naquirent des luttes entre Saint-Joseph et Saint-Louis, puisque cette dernière allait accueillir les paroissiens de la première. En effet, la paroisse Saint-Joseph longeait l'église Saint-Louis et il était difficile de demander aux paroissiens habitant à quelques mètres de l'une d'aller aux offices plus loin. A la suite des constructions de 1857, il fallut de nouveau modifier ces deux paroisses ; Saint-Louis devait s'agrandir<sup>92</sup>.

A peine plus tard, en 1865, on choisit de retenir la population de l'ouest de Grenoble en élevant la chapelle Saint-Bruno en succursale<sup>93</sup> puis la succursale en cure indépendante. Ce fut rapidement fait<sup>94</sup>, en 1866 et 1872, mais les problèmes s'accrurent lorsque la Ville, en 1882, détruisit ses remparts et ses casernes pour faire de grands boulevards et s'étendre à l'ouest, vers la gare, avec le quartier et la place Victor-Hugo. Saint-Louis compensant depuis 1804 sa petitesse par le ministère et la juridiction sur toutes les casernes ne voyait plus ses militaires<sup>95</sup>. Puis, il fallut créer Saint-François-de-Sales au sud-est et le Sacré-Cœur à la gare.

En 1825, il restait de nombreuses lacunes. Venait donc un demi-siècle de travail pour reconquérir les fidèles. Mgr de Bruillard mit en place le système des visites pastorales suivi par ses successeurs : un arrondissement par an, donc une visite tous les quatre ans. Mais il reste peu de chose de ces contacts<sup>96</sup>.

A partir de la Restauration, il était plus facile aux communes d'être érigées en succursales indépendantes car les ordinations sacerdotales devenaient plus nombreuses. Bien que certains conseils de fabrique le refusèrent longtemps

---

<sup>92</sup> A.D.I. : 3 V 3, Evêque de Grenoble ; Maire de Grenoble, *Lettre au ministre de l'instruction publique et des cultes*, 5 mars 1858.

<sup>93</sup> A.D.I. : 3 V 3, Mairie, *Délibération du conseil municipal de Grenoble, Paroisse Saint-Bruno*, 1<sup>er</sup> décembre 1865.

<sup>94</sup> A.D.I. : 3 V 3, Ministère de l'instruction publique et des cultes, *Décrets*, 2 juin 1866 et 20 novembre 1872.

<sup>95</sup> A.D.I. : 3 V 3, Paroisse Saint-Louis, *Circonscription des paroisses ; Mémoire pour le conseil de fabrique de Saint-Louis, Plan*, 1<sup>er</sup> août 1889.

<sup>96</sup> L'évêché de Grenoble ne conserve qu'un recueil de visites d'un seul canton effectuées par Mgr Ginoulhiac.

craignant logiquement de voir partir des paroissiens et augmenter les charges d'entretien de l'église<sup>97</sup>.

Dans l'ensemble, vocations sacerdotales, religieuses et pieuses, confréries, privilèges spirituels demandés par les paroisses, traduisent ainsi une renaissance de la vie chrétienne. Mais les Terres Froides, la Bièvre, les Chambarands et la zone montagneuse sud, Oisans, Matheysine, Trièves étaient plus actives que les autres. Ainsi, jusqu'en 1880, les demandes d'érection en succursales ont abondé, d'autant que la paroisse structurait l'attachement de la chrétienté rurale à la religion.

Dans ce contexte de la restauration religieuse, les fidèles souhaitaient éviter le danger d'une réunion des paroisses. D'une part cela pouvait engendrer des situations conflictuelles liées aux esprits des localités. Ni Biol-le-Haut ni Biol-le-Bas voulurent abandonner leurs chapelles et aucun ne voulait une église centrale<sup>98</sup>. D'autre part cela obligeait des excursions périlleuses entre deux villages, les dimanches au moins. L'isolement de l'église "*engagerait des vols et une agression de M. le curé*"<sup>99</sup>. Le froid de l'hiver amenait les prêtres à "*déplorer de graves maladies, et quelquefois même des morts douloureuses, dues à des refroidissements contractés à l'église*"<sup>100</sup>.

Durant tout le siècle, les paroisses s'agrandissaient et se multipliaient parallèlement à la vie économique des bourgs et faubourgs<sup>101</sup>. Dans le seul arrondissement de Grenoble, de loin le plus peuplé à cause de l'exode massif, il avait été créé 60 paroisses entre 1803 et 1851, et 24 pendant le Second

---

<sup>97</sup> A.E.G. : Paroisses et chapelles avant 1906, *Eglise d'Aoste, conseil de fabrique, Délibérations de la paroisse*, 13 février 1874.

<sup>98</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, BARIN du BUISSON, sous-préfet de La-Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 28 janvier 1859.

<sup>99</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, Conseils municipal et de la fabrique de Biol, *Lettre au préfet de l'Isère*, 20 janvier 1857.

<sup>100</sup> A.D.I. : 7 O 1717, Curé Payre, *Extrait du registre des délibération du conseil de fabrique de Saint-Jean-de-Bournay*, 1<sup>er</sup> juillet 1883.

<sup>101</sup> Cela correspond aussi à la formation de bourgs en France. Entre 1821 et 1846, la population des villes, en l'occurrence celle des chefs-lieux d'arrondissement, augmentait de 31%, contre seulement 16,2 pour la population totale. La France demeurait un pays de villes moyennes de 7000 à 15 000 habitants, voire de petites villes de 2000 à 7000 (BARJOT, D., CHALINE, J.-P., ENCREVE, A., *La France au XIX<sup>ème</sup> siècle 1814-1914*, Paris, P.U.F., 1995, p. 57-58).



Empire et la III<sup>ème</sup> République<sup>102</sup>. Si au début du siècle il manquait de prêtres, en 1871, on en trouvait 891 pour 720 postes paroissiaux.

En 1825, il restait 116 communes qui n'étaient pas paroisses et réclamaient leur érection en succursales. Mais Mgr de Bruillard avait obtenu la création de 111 nouveaux lieux de culte, 34 vicariats, et Mgr Ginoulhiac fit ériger 30 paroisses, dont celle de Saint-Bruno à Grenoble, et 34 vicariats. En 1875, on arrivait à 587 paroisses dont 520 succursales et 145 vicariats.

### **3) Le développement des établissements religieux :**

Le clergé séculier reprenait la place qui lui échut en 1789 et dans cette région de montagnes, parfaite pour l'isolement des Chartreux, les ordres réguliers revenaient s'installer.

Mgr de Bruillard établit une seconde Visitation au domaine du May à Voiron en 1834, avec une colonie à La Côte. Aux Avenières, la mère Marie-Véronique créa la congrégation des victimes du Sacré-Cœur en 1861. En 1867, des Basiliens s'établirent à Feyzin. Les Trappistes fondèrent en 1868 à Chambarand, près de Roybon, une abbaye dont les débuts furent difficiles jusqu'à l'arrivée de Dom Gaillard. Les Carmélites fondèrent un monastère à La Tronche et un autre à Vienne en 1868.

Les ordres enseignants des dames de Saint-Pierre, plus tard remplacées par les dames du Sacré-Cœur sont allées à Montfleury et les Ursulines à Sainte-Marie-d'en-Haut en 1850. En 1853, l'abbé Gérin fit construire un local pour les frères des Ecoles chrétiennes, rue des Mûriers, la future rue Abbé-de-La-Salle. La Providence, la plus ancienne congrégation féminine, créée par l'abbé Bouchard, s'installa en 1830 à Corenc. En 1875, elle comptait 664 religieuses et 132 maisons.

En même temps sont revenues les congrégations actives. Les oblats de Marie-Immaculée vinrent à Notre-Dame-de-l'Osier pour assurer le service du pèlerinage et les missions paroissiales. Les Capucins vinrent à Parménie en 1838 et fondèrent leur maison à Meylan en 1856. Les Jésuites établirent une

---

<sup>102</sup> BERMOND, L., *L'émulation de l'architecture sacrée ... La construction des églises paroissiales au Dix Neuvième siècle dans l'arrondissement de Grenoble*, Grenoble, T.E.R Grenoble II, Séminaire d'Histoire culturelle et religieuse contemporaine, 2000, p. 33.

résidence à Grenoble en 1840, et le père Lacordaire a fondé presque clandestinement un noviciat dominicain dans l'ancienne chartreuse de Chalais, le premier de France, en 1844. Puis vinrent les missionnaires de Notre-Dame-de-La-Salette. L'abbé Gérin fit venir à Grenoble les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul en 1847 pour s'occuper des pauvres. Le bienheureux Pierre-Julien Eymard naquit à La Mure en 1811 et revint y mourir en 1868 en fondateur des pères du Saint-Sacrement<sup>103</sup>.

Nous devons faire mention de l'activité originale à Grenoble de deux personnalités. L'abbé Carrier, qui enseigna le catéchisme illégalement et surtout Henri Napoléon Didon, prêtre interdit, qui a fondé la religion bibliocatholique et réussi à prêcher devant 1200 fidèles en exigeant ainsi un lieu de culte. Il dut néanmoins quitter Grenoble en 1855 après avoir été emprisonné au début des années 1850<sup>104</sup>.

Durant cette première moitié du siècle, la Petite Eglise, formée de prêtres refusant la fonctionnarisation des hommes d'Eglise par le Concordat, a été active en Dauphiné mais largement moins qu'en Vendée.

#### **4) La vogue des pèlerinages :**

Les anciens sanctuaires ont retrouvé leurs pèlerins : Parménie, Notre-Dame-de-l'Osier dont l'église est consacrée et la Vierge couronnée en 1873, Notre-Dame-de-Milin, Notre-Dame-des-Autels, Saint-Théobald à Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Just à Saint-Just-de-Chaleyssin, Notre-Dame-d'Esparon, etc. Mais le nouveau pèlerinage, promis à une fréquentation internationale était celui de Notre-Dame-de-La-Salette. Il dut son existence à l'apparition de la Vierge sous les traits d'une "belle dame" à deux jeunes bergers, Maximin Giraud et Mélanie Calvat, sur une montagne de La Salette-Fallavaux, l'après-midi du 19 septembre 1846. Rapidement les caravanes se succédaient sur les lieux de l'apparition. M.M. Orcel et Rousselot, respectivement supérieur et professeur au grand séminaire établirent un

---

<sup>103</sup> LAMBERT, J.-M. R.P., *Le bienheureux Pierre-Julien Eymard*, Paris, Lecoffre, 1925, 184 p.

<sup>104</sup> A.M.G. : Série P, Personnalités.

Nota : le père Didon revenait à Grenoble en 1891 et à Voiron en 1893, devant des foules mondaines.

rapport remis le 15 octobre 1847 que seize prêtres examinèrent le 13 décembre. Les abbés Deléon et Cartelier, ainsi que l'archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, ne manquèrent pas d'exploiter les réticences du curé d'Ars. Mais Mgr de Bruillard put publier le 19 septembre 1851 un mandement autorisant le pèlerinage et la construction d'un sanctuaire dont il présida la pose de la première pierre, le 25 mai suivant. Le 1<sup>er</sup> mai 1852, Mgr de Bruillard créa une société de prêtres sous le nom de "Missionnaires de Notre-Dame-de-La-Salette", pour le service des pèlerins et du sanctuaire.

## 5) Une activité culturelle variée :

### a) Les catholiques :

La majorité de la population de l'Isère était bien catholique mais la ferveur était assez inégale<sup>105</sup>. La carte des souscriptions de la *Semaine religieuse* rappelle un peu celle de la pratique<sup>106</sup>. Les plus fortes contributions se font dans les cantons de la Chartreuse, du début des Terres Froides, de la vallée de la Bièvre, du Bas-Grésivaudan et du Vercors.

La pratique religieuse est difficile à commenter avec les rapports des curés à leur évêque établis lors des fêtes de Pâques et du fait que la population pratiquait selon l'art du "conformisme saisonnier". Mais la pratique messalisante était plus fréquente chez les femmes que chez les hommes qui adhèrent à la Libre Pensée particulièrement dans le giron des grandes villes, Lyon, Grenoble sud et Vizille, les plaines du Grésivaudan et dans l'Oisans.

Les habitants de l'Isère n'étaient pas les plus religieux mais recevaient en majorité les sacrements, baptême, première communion, mariage et extrême onction. En tous les cas, cette "*province ne compren(ait) pas la grande âme mystique du lyonnais, [...] elle mépris(ait) l'emphase étincelante de la Provence*"<sup>107</sup>.

Dans les campagnes, quatre cantons autour de la Bièvre se distinguaient dans leur piété : Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Le Grand-Lemps, Virieu et La Côte-Saint-André, suivis par d'autres montagnards : Corps, Mens, Monestier-

---

<sup>105</sup> Nous pouvons nous reporter aux tableaux des influences religieuses dans le volume des annexes p. 86 sqq.

<sup>106</sup> *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 14 mars 1928.

<sup>107</sup> PERROT, *Grenoble étude de sociologie religieuse*, 1954, p. 29.

de-Clermont, Villard-de-Lans et surtout Saint-Laurent-du-Pont en Chartreuse<sup>108</sup>.

Un fait important, le fait de la Salette, vint diviser la population durant cette seconde moitié de siècle. L'apparition de la Vierge en 1846, ne faisait pas l'unanimité et se transforma en une action embrouillée. Mgr de Bruillard envoya rapidement une belle enquête positive à Rome, *La vérité sur l'événement de La Salette*, rédigée par ses abbés Rousselot et Gérin en 1848<sup>109</sup>. Mais le bon curé d'Ars, qui avait son propre pèlerinage, et l'archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, furent réticents, comme les rapporteurs, les abbés Deléon et Cartelier qui écrivirent une réfutation en 1852, *La Salette Fallavaux (Fallax-Vallis) ou la vallée du mensonge*<sup>110</sup>.

Au vrai la question de l'apparition divisait surtout les esprits urbains, et donna des dizaines, des centaines d'ouvrages. La paysannerie, elle, se contentait d'allumer les cierges et augmentait ses vœux pieux d'autant que la sainte Vierge était venue parler à la campagne, à deux bergers et en patois<sup>111</sup>.

Mgr Ginoulhiac, arrivant en 1852, en pleine enquête, ne pouvait pas refuser son adhésion à l'authenticité. Pourtant en 1854, 54 prêtres souscrivaient à un écrit anonyme "*La Salette devant le pape, ou rationalisme et hérésie découlant du fait de La Salette, suivie du Mémoire du Pape par plusieurs membres du clergé diocésain de Grenoble*". Mgr Ginoulhiac dut être ferme et suspendre l'abbé Deléon de ses fonctions. Cette décision se composait avec son amour marial, qui eut une immense gloire à venir<sup>112</sup>, même si en 1857 les abbés Cartelier et Deléon apparaissaient en véritables vainqueurs du procès

---

<sup>108</sup> BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République. 1870-1940*, Histoire sociale et politique, Paris, Colin.A., Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, n° 115, 1962, p. 255 sqq.

<sup>109</sup> ROUSSELOT, Abbé, *La vérité sur l'événement de La Salette*, Grenoble, Baratier, 1848, 240 p.

Nota : L'abbé Rousselot était supérieur du Grand Séminaire. L'abbé Gérin, était très apprécié des pauvres de Grenoble. A sa mort, la population demandait une béatification.

<sup>110</sup> DELEON, abbé J., *La Salette Fallavaux (Fallax-Vallis) ou la vallée du mensonge*, Donnadiou, Redon. E., 1852-53, 2 vol., 166 et 272 pp.

<sup>111</sup> Marie dit aux deux bergers : "Je n'ai plus la force de retenir la main de mon Fils qui va s'appesantir sur son peuple [...]. Pendant le Carême, ils vont à la boucherie, comme des chiens ; ils jurent comme des charretiers. Il va venir une grande famine, les petits enfants mourront, les pommes de terre pourriront et le blé sera mangé par les bêtes [...]. Pour tout cela il faut beaucoup prier".

<sup>112</sup> DAIGLE, J.-G., *Culture et société de province : Grenoble sous le Second Empire*, Grenoble, Thèse, Grenoble II, 1972, p. 164.

pour diffamation de mademoiselle de La Merlière<sup>113</sup> et Renan devait écrire "*Dans le miracle de la Salette, on eut l'idée claire de l'artifice ; mais la conviction que cela faisait du bien à la religion l'emporta sur tout*"<sup>114</sup>.

**b) Les protestants et les groupes originaux :**

Parmi les autres confessions, l'Eglise Réformée était la plus importante, toutes proportions gardées puisqu'en 1883 seulement 4220 réformés se faisaient connaître dont 1000 à Grenoble. C'est dans le diois que la Réforme eut le plus de succès en Dauphiné. En Isère c'est dans le Trièves, dépendant du diocèse de Die, que le noyau était le plus important et particulièrement à Mens, siège du consistoire général laissé en paix depuis le passage du connétable de Lesdiguières. Il existait des petits groupes en matheysine, à La Mure, au Monteynard et à Notre-Dame-de-Commiers où Saint-Sébastien-de-Cordéac. Le reste du département était composé de trois circonscriptions, Grenoble, Voiron et Allevard. A Jallieu, liée à Bourgoin, et Vienne, on trouvait aussi des familles.

Dans Grenoble, les protestants habitaient la montée Chalemont, la rue Très-Cloîtres à côté du temple et plus tard cours Berriat. Beaucoup de familles venaient du Trièves, quelques-unes étaient fraîchement converties. Les horlogers suisses de Jallieu et Grenoble comme les agents de la ganterie anglais étaient connus ainsi que les deux industriels alsaciens Kléber et Diederichs. Les protestants de Grenoble étaient peu nombreux, donnant pour l'Isère comme ailleurs en France, un protestantisme essentiellement rural. Même si les familles importantes, non de Paris ou Strasbourg, du moins de Nîmes et de Grenoble, envoyaient leurs fils dans le collège supérieur de Mens.

Les plus anciens groupes religieux originaux étaient les Israélites, très peu nombreux, dont la synagogue se trouvait rue Villars à Grenoble. C'est seulement vers 1919 que les Grecs, Russes et Arméniens, venus d'Orient

---

<sup>113</sup> M<sup>lle</sup> Bocon de La Merlière, d'une famille de Saint-Marcellin, apparentée aux Luzy-Pélissac et Saint-Ferriol de Lamerlière par ses tantes, était une jeune mystique, qui "avoua" qu'elle s'était fait passer pour la Vierge, après avoir porté une robe blanche exprès.

<sup>114</sup> RENAN, E., *Vie de Jésus*, Paris, Gallimard, 1974, (1<sup>ère</sup> éd. Paris, Lévy, 1863), p. 55. Propos inspirés de SABBATIER, J., *Affaire de la Salette, pièces du procès*, Grenoble, Vellot, 1856, pp. 214, 252, 254.

fondèrent leurs églises à Grenoble, Vienne et Pont-de-Chéruy<sup>115</sup>. Les Russes blancs ont trouvé asile à Rives, au château de l'Orgère, et travaillaient chez les Blanchet dont les aïeux avaient habité à Moscou et possédaient des maisons dans les environs de Nice.

**c) Rationalisme et franc-maçonnerie :**

Parmi les groupes hostiles à la religion on trouvait la Libre Pensée, athée, et la franc-maçonnerie qui n'excluait pas les convictions déistes. Leurs démarches se fondaient sur le libre examen en opposition aux religions révélées, la tolérance et la fraternité des peuples.

Dans les libres penseurs, il y avait Henri Saint-Romme, avocat élu de Roybon qui défendit les intérêts de la commune contre le duc de Clermont-Tonnerre en 1882, ou Alfred Chion-Ducollet notaire et maire de La Mure.

Les francs-maçons étaient nombreux, présents dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle dans la noblesse dauphinoise même. Au milieu du XIX<sup>ème</sup> étaient apparues de nouvelles loges anticléricales et républicaines. La loge grenobloise *Les Arts réunis* se reconstitua en 1864, de tendance réformatrice face au *Grand Orient*. On y trouvait l'avocat Aristide Albert, l'industriel gantier et maire de Grenoble Edouard Rey ainsi que les imprimeurs Allier<sup>116</sup> et Maisonville. Ces loges, surveillées, déclaraient faire de la bienfaisance à partir de 1877, et pouvaient donc agir avec plus de liberté de telle manière qu'en 1892, un nouveau temple maçonnique fut inauguré à Grenoble<sup>117</sup>.

La grande majorité des maçons était d'ancienne bourgeoisie, suivant ce précepte "La religion pour le peuple, la philosophie pour l'élite". Ils trouvaient leur origine chez les anciens maîtres-gantiers de la Ville, et traditionnellement maîtres de la mairie, auxquels s'étaient adjoints des juristes. Parmi eux on trouvait : l'entrepreneur Pierre Voltaire, les parlementaires Durand-Savoyat et Saint-Romme, des notables ou avocats comme Jules Ronjat, Amédée Bovier-Lapierre, Antonin Dubost ou Gustave Rivet, ancien secrétaire de Victor Hugo puis sénateur de l'Isère.

---

<sup>115</sup> BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République*, op. cit., p. 241 sqq.

<sup>116</sup> A.D.I. : 97 M 1, *Franc-Maçonnerie, Dossiers, liste des membres*, 20 juillet 1873 et B.M.G. : Q 684, L'Isère Maçonnique, Comité antimaçonnique de Paris, Paris, 2 p.

<sup>117</sup> BARRAL, P., "Un siècle de maçonnerie grenobloise (1750-1850)", in *Cahiers d'Histoire*, 1957, pp. 373-395 et LACHAT, R., *Histoire de la Franc-Maçonnerie en Dauphiné*, Grenoble, Dardelet, 1978, 248 p.

Dans les journaux relatant les élections municipales du 1<sup>er</sup> mai 1892, le journal républicain, catholique, antimaçonnique *Le Grenoblois* soutenait les maçons Félix Poulat, Stéphane Jay, le Docteur Gaché, des entrepreneurs Micha et Roulet, autant que l'architecte anti-maçon Joseph-Ferdinand Bugey. Le 3 mai 1892, ce même journal annonçait qu'Edouard Rey était battu et que Maurice Merceron-Vicat était conseiller municipal conservateur, à Vif<sup>118</sup>. En fait, nous voyons qu'il n'y eut pas à proprement parler d'acharnement anti-clérical ou anti-maçonnique. La lutte était surtout menée de front par quelques personnalités, républicaines comme Edouard Rey ou Chion-Ducollet, anti-maçonniques résolues comme Mgr Fava<sup>119</sup>, et des satellites politiques lors des élections à partir des années 1880.

## **B UNE POLITIQUE GEOGRAPHIQUE :**

Le siècle du vote s'accompagnait nécessairement du rôle de la votation<sup>120</sup>. Dans un pays de montagnes, aux reliefs géographiques mais surtout aux activités économiques variées qui en découlent, les populations exposaient leurs idéaux de manière originale. Le Dauphinois n'apparaissait pas discipliné, encore moins soumis. Du reste le Dauphiné cultivait l'esprit de bataille depuis la Journée des Tuiles. Ne dit-on pas des Dauphinois qu'ils sont "fins, féaux, et courtois" mais aussi "*ingénieux, frondeur, exigeant toujours, à côté de la décision qu'il aime à provoquer, le raisonnement qui en garantit l'attentive élaboration, libéral par tradition*"<sup>121</sup>.

Les conditions naturelles difficiles constituaient aussi, à la manière d'une géographie humaine, une part de la mentalité tenace et réaliste des paysans des montagnes iséroises. Les Matheysins, éloignés, reclus, étaient décrits par des proverbes qui les excluaient "cent matheysins, quatre-vingt dix-neuf coquins" ou encore "si l'on jette un Matheysin au plafond, il s'y maintient

---

<sup>118</sup> A.D.I. : 16 M 184, *Anti-Franc-Maçonnerie, Police Elections municipales*, 9 mai 1892 et B.M.G. : U 8517, "Liste des francs-maçons de Lyon et de la région du sud-est", in *La France libre illustrée*, Lyon, Imp. M. Paquet, 1895, 74 p.

<sup>119</sup> La lutte anti-maçonnique fut un des sujets majeurs traités dans *La Semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, de 1868 à 1888.

<sup>120</sup> Voir à ce sujet BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République*, op. cit., p. 449 sqq.

suspendu, tant ses doigts son crochus", et qui caractérisaient par jalousie peut-être, l'esprit d'entreprise de cette minorité montagnarde descendue à Grenoble faire fortune dans la grande industrie et prendre la place de la bourgeoisie de députés élue héréditairement.

**1) Electeurs conservateurs de la montagne :**

**a) L'Oisans, le Taillefer et ses personnalités :**

L'Oisans et le Taillefer suivaient plus ou moins les personnalités à fort tempérament, passant du parti de l'Ordre établi aux notables républicains. Sur les plateaux du sud, Beaumont, Trièves et Gresse il en allait de même. En revanche, les événements de La Salette, dans le canton de Corps donnèrent de larges avantages aux partis conservateurs, de l'Ordre établi ou Boulangiste. En Trièves, Clelles et Mens avaient les records d'abstentions, comme Saint-Laurent-du-Pont en Chartreuse ; deux régions plus religieuses que politiques. Les catholiques de Pellafol, Cordéac, Lavars donnèrent l'avantage à l'Ordre établi. Les protestants d'à côté, de Saint-Jean-d'Hérans, Cornillon, Tréminis, Saint-Genis, Saint-Sébastien lui donnèrent des miettes.

Les plateaux de moyenne montagne concentraient diverses populations. Allevard avait de nombreux ouvriers métallurgistes travaillant chez Eugène Charrière, de tempérament conservateur et de foi religieuse sincère. Dans le sud de la vallée du Grésivaudan, les cantons de Theys, Domène et Goncelin, la religion conservait un rôle important et le parti de l'Ordre établi un certain succès. Plus au sud, à Grenoble sud, Vizille, les cantons étaient plus orientés à gauche. Dans la Matheysine, Nantes-en-Rattier était le refuge des prêtres réfractaires, patrie des gantiers Perrin, et acquis à la droite comme Saint-Honoré. Les autres communes étaient ouvrières, minières et suivaient les notables républicains comme les Dumolard, jansénistes à Notre-Dame-de-Vaulx et Dufour à la Motte-d'Aveillans.

---

<sup>121</sup> Procureur général, Rapport, 16 février 1862 ; A.N.F : BB 30 378, in BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République, op. cit.*, p. 60.



Tous les lecteurs attendaient les nouvelles de La Mure où le maire Chion-Ducollet et le curé Morel se livraient une véritable guerre rangée. Ce sont surtout les affaires de processions qui étaient connues. Le maire les avait interdites sur la voie publique. Le curé trouva alors un terrain privé. Le terrain était visible et le maire obtint donc une condamnation. Le curé convoqua ses paroissiens sur la commune voisine et le maire obtint un second arrêté interdisant les "*exhibitions publiques d'emblèmes religieux,...*". Le curé allait donc en procession avec des emblèmes cachés sous du tulle blanc, ce qui ne trompait personne. Une nouvelle poursuite fut engagée<sup>122</sup>. Cette "affaire des robes blanches" fit rire la France entière lorsque la grande presse s'en empara, dont le *Figaro* qui avait envoyé son reporter Chinchole en 1891. Les journalistes venaient ensuite pour assister aux séances du conseil municipal. Le mariage de la famille Pelloux était aussi célèbre. Cette famille était catholique et apparentée à Georges Pelloux, restaurateur, ainsi qu'aux cimentiers du même nom qui avaient offert leur ciment afin de bâtir le clocher de l'église. Clémentine Pelloux avait pour elle le malheur de se marier en 1896 à la mairie de Chion-Ducollet du bord politique opposé à ses parents. Ne voulant pas payer 40 F de frais, le maire qui ne l'appréciait guère, la maria donc après ses heures de travail, à minuit, à la lueur d'une seule bougie pour faire des économies<sup>123</sup>.

#### **b) L'ordre en Chartreuse et Vercors :**

La Chartreuse et le Vercors, pays sévères de montagnes, catholiques, soutenaient le parti de l'Ordre établi.

En Chartreuse, le monastère de saint Bruno, qui était aimé car bienfaisant, avait une influence. Ainsi, le canton de Saint-Laurent-du-Pont, dont le prieur de la Grande Chartreuse était seigneur sous l'Ancien Régime, retombait à la famille de Barral, bonapartiste, après avoir été républicaine lors de la Révolution perdant temporairement sa particule plutôt que définitivement sa tête. Les républicains ne réussirent qu'une petite percée en 1877. Le maire, député puis conseiller général Pichat s'avérait aussi être l'architecte des

---

<sup>122</sup> BLIGNY, B., ss.dir., *Histoire du Diocèse de Grenoble*, Paris, Beauchesne, 1979, p 233.

<sup>123</sup> LACHAT, R., *Histoire de la Franc-Maçonnerie en Dauphiné*, Grenoble, Dardelet, 1978, p. 189.

moines et leur ardent défenseur à la Chambre en 1902. Ses deux gendres étaient maires de Saint-Pierre en Chartreuse et Saint-Pierre-d'Entremont<sup>124</sup>.

En Vercors, la pratique religieuse des paysans propriétaires était importante mais la population assez abstentionniste ou indifférente aux luttes politiques. Il régnait une certaine soumission aux gros propriétaires libéraux et modérés, comme Emile Baudrand, membre fondateur des cimenteries Vicat, au Conseil général.

## **2) Le vote mixte des plaines de l'ouest :**

### **a) Les villes industrielles :**

La Basse-Isère et la Bièvre-Valloire étaient des plaines essentiellement agricoles sauf dans les environs de Rives où l'industrie était très active.

Voiron constituait un cas particulier, industriellement active, au patriotisme local fort et politiquement animée. Henri Frédéric Faige-Blanc, rentier fils de toilier, ami des Chartreux, des grands industriels Blanchet ou Charrière et des propriétaires comme les familles de Virieu, de Galbert ou de Saint-Ferriol, était bonapartiste, catholique, écrivain sous le pseudonyme d'"Alpinus", neveu de Jean-Baptiste maire de Voiron et maire lui-même dès 1851<sup>125</sup>. Son seul mais grand chantier fut la construction de l'église Saint-Bruno. A partir de 1870, la ville connut dix années de déboires politiques, sans réel maire, amenant l'abstentionnisme. En octobre 1879, il n'y avait que treize votants au premier et seize au second tours, sur 3000 inscrits. Enfin, vint l'ère franc-maçonne des républicains et des modérés, qui dénonçaient la mauvaise gestion et le déficit de leur prédécesseur dû à la construction de son église.

Rives fut quant à elle longtemps dirigée par les deux familles industrielles associées, les Blanchet catholiques et les Kléber protestants. De 1833 à 1877 ils eurent continuellement des sièges au Conseil général. Victor Blanchet fut maire de Rives de 1831 à 1848 et conseiller général de 1838 à 1854, date à laquelle Léonce Blanchet lui succéda. Alphonse Kléber fut maire de 1857 à 1892 et le second Victor Blanchet de la famille de 1900 à 1912. Entre temps,

---

<sup>124</sup> MULLER, C., *Les oubliés de l'histoire. Chroniques dauphinoises*, Grenoble, éd. de Belledonne, 1998, art. : Pichat.

leur ami Bergeret était maire, Paul et Augustin Blanchet conseillers municipaux. Les Blanchet passaient pour être bonapartistes.

A Moirans la vie politique était plus républicaine, menée par le tisseur Séraphin Martin, mais sans réelle influence. A la fin du siècle, c'est la question de la reconstruction de l'église qui divisa violemment les moiransais et constitua la base des programmes politiques.

Tullins fut menée par le républicanisme, comme Fure, Vinay ou Pont-en-Royans, dans un calme et une régularité relatifs. Saint-Marcellin, était animée par de franches oppositions avant la République, dirigées en partie par Louis Riondel. Elles furent plus modérées à partir de 1871.

A part dans les villages de caractères industriels, comme Renage, Izeaux, Sillans, l'Ordre établi était majoritaire. La famille de Murinats dirigeait la politique de la commune du même nom. Varacieux était particulièrement cléricale.

#### **b) La vallée rurale :**

La vallée de la Bièvre, catholique et traditionaliste, fut souvent opposée à celle de la Valloire de tendance rouge et indifférente à la religion.

La Côte-Saint-André était bien conservatrice, comme Virieu et le Grand-Lemps où la famille de Virieu, assez libérale, avait un réel pouvoir politique avec celle de Saint-Ferriol.

La partie ouest des vallées et des Chambarands, marquée par un christianisme fervent, était tout de même modérée voire à gauche à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs où Octave Chenavaz, franc-maçon, menait des combats anticléricaux.

La Valloire, au caractère plus méridionale, était moins fervente, républicaine et radicale. Alfred Jacquier de Terrebase, fils d'un bourgeois lyonnais anobli, et Marc-Antoine ou son fils Eugène Jourdan, importants propriétaires terriens dans le canton de Roussillon, s'opposaient aux candidats officiels de la Monarchie de Juillet et de l'Empire. Conservateurs indépendants du pouvoir, ils faisaient face au notaire républicain Hours. A Roussillon même, Etienne Pérouse de Monclos gardait la mairie.

---

<sup>125</sup> COCHE, R., *La Chartreuse et le pays de Voiron selon Alpinus*, Grenoble, P.U.G., L'Empreinte du Temps, 1990, 218 p.

### 3) La gauche des plateaux du nord :

Le plateau du nord-est, bien peuplé, était aussi marqué par la gauche, sauf Bourgoin.

Bourgoin soutint le républicain Tranchand, magistrat, en 1848, l'Ordre moral en 1863, le banquier bonapartiste Pierri en 1871 et à nouveau un républicain, l'avoué Claret en 1892. Sa voisine Jallieu soutenait les industriels républicains et protestants Diederichs.

La Tour-du-Pin, qui accueillait la sous-préfecture était acquise à la gauche dès 1848-1849. En 1869, la mairie passa à Lhoste, plutôt conservateur. Antonin Dubost, qui n'était pas du tout turripinois, vint aider en 1878 le républicain Romain Bouquet, en dénonçant les "*dépenses fastueuses [...] que suggèrent l'amour-propre local et parfois aussi le zèle des âmes pieuses*"<sup>126</sup>. Il s'agissait de la très importante souscription demandée aux habitants pour l'érection de la nouvelle église.

Au Pont-de-Beauvoisin les votes étaient laïcs et républicains, comme aux Abrets et Saint-Geoire-en-Valdaine qui fut le fief de la famille d'industriels du tissage à la suite d'Alexandre Michal-Ladichère, président du Conseil général en 1871. A Morestel, on votait par contre conservateur.

Dans le nord-ouest et la plaine de Lyon, la gauche et les mouvements lyonnais marquaient les élections.

A Saint-Jean-de-Bournay, Eugène Peyrieux avait la plus grande influence en 1860. En 1867, Henry Picard, républicain, se présentait contre lui en engageant une farouche bataille avant de l'emporter. Peyrieux retrouva son siège en 1874 et Picard le récupéra en 1878 puis le laissa à partir de 1887, à sa mort, aux républicains.

Dans l'Ile-Crémieu, l'avantage était au Mouvement, mais ce sont aussi des personnalités fortes qui l'emportaient, comme le baron de Verna clérical et légitimiste qui fut conseiller général de 1865 à 1895, les Quinsonas qui possédaient le château de Mérieu à Creys-Pusignieu ou le comte de Chardonnet maire de Charrette. En revanche la région de Montalieu était un

---

<sup>126</sup> A.D.I. : 14 M 6, *Brochures et correspondance*, in BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République*, op. cit., p. 514.

bassin carrier qui connut son apogée de 1840 à 1914, livrant les constructions lyonnaises. Trept, Hières-sur-Amby, Saint-Hilaire étaient des centres importants où les ouvriers étaient célèbres pour leur turbulence et indiscipline. Ils étaient indifférents à la religion et volontiers anticléricaux. Le notaire Edouard Bovier-Lapierre, parent du député, sur la liste radicale leur était donc très amical.

#### 4) Les tendances urbaines :

Vienne vivait principalement de l'industrie de la draperie et, malgré l'importance historique de l'archevêché, les listes de "travailleurs" battaient même des candidats républicains officiels. La bourgeoisie était aussi acquise au républicanisme. En revanche, le notaire Victor Faugier, bonapartiste, fut maire de 1848 à 1867. A partir de 1880, les républicains étaient vainqueurs puis les radicaux arrivèrent vers 1885 avec à leur tête l'industriel Camille Jouffray.

Grenoble, située au carrefour de trois vallées, se transforma de ville de garnison fermée à ville industrielle capitale des Alpes dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et il y eut un plébiscite favorable à l'Empire libéral dans cette cité de tradition républicaine. Néanmoins sous l'Empire, les maires de Grenoble étaient Louis Crozet, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées et ami d'enfance de Stendhal, le banquier Eugène Gaillard et l'avocat Jean Vendre, républicain. A la fin du Second Empire, l'Isère redevenait un des départements les plus "républicains". Et le 5 septembre 1870, après la défaite de Sedan, ce fut une révolution facile et jugée inévitable. Dès le matin une "*commission municipale provisoire*" remplaça à Grenoble la municipalité de l'Empire et, le soir, ce fut un "*comité départemental provisoire*" qui démit "*révolutionnairement*" le préfet de Vallavielle de ses fonctions. Ce gauchissement effrayait les républicains modérés, mais il y eut un échec du mouvement communaliste populaire. La

bourgeoisie républicaine, mutualisée, éployée dans la presse, reprenait le pouvoir<sup>127</sup>.

En 1871, la gauche remportait largement les élections. La ville était dirigée par le gantier Calvat. En 1874, c'était encore un républicain, Giraud élu et remplacé à sa mort en 1876 par le docteur Gaché, républicain modéré.

En 1881, débutait le mandat, unique, d'Edouard-Eugène Rey. Il dura jusqu'en 1888<sup>128</sup> mais suffit à en faire un des plus grands administrateurs de Grenoble en transformant radicalement la vieille cité fermée en ville moderne ouverte. Gendre de Xavier Jouvin, il dirigeait sa maison de gants comme la ville, avec dynamisme. Il avait pour lui d'être respecté de ses adversaires conservateurs. Ses adversaires respectaient sa fermeté, ses partisans la dénonçaient. En cela, il avait la réputation d'être autoritaire et fut surnommé le "tyran de Grenoble"<sup>129</sup>. Dès 1882, Edouard Rey obtint le déclassement des remparts, les fit raser pour en faire des grands boulevards et put commencer ses grands projets d'urbanisme. Il commanda l'adduction des eaux venant de Vif et fit de Grenoble la première ville à obtenir l'électricité avec les expériences de Deprez et Bergès en 1883. Les cimentiers Dumolard furent une des toutes premières familles à avoir l'électricité dans leur salon quai de France<sup>130</sup>. Edouard Rey était aussi Vénérable de la loge des *Arts réunis*, qui se réunissait chez lui. Il fit interdire toutes les processions, ôter les crucifix des écoles dès 1881 et surtout construire deux groupes scolaires primaires, le Lycée de Garçons<sup>131</sup> par Vaudremer et un collège de filles dans l'ancien Collège des Jésuites<sup>132</sup>, la Compagnie de Jésus ayant été dissoute en mars 1880. Ses investissements coûtaient chers et Edouard Rey trouva de nombreux adversaires conservateurs, l'animosité des habitants des vieux quartiers dont l'octroi augmentait, et la haine de l'évêque Mgr Fava<sup>133</sup>.

---

<sup>127</sup> A.D.I., *La Commune et les origines de la III<sup>ème</sup> République vues de l'Isère*, Grenoble, Allier, 1972, p. 11 sqq.

<sup>128</sup> Il fut ensuite sénateur.

<sup>129</sup> Edouard Rey et le conseiller municipal conservateur Léonce Teisseire furent arrêtés à Genève alors qu'ils allaient se reconstruire en duel (Presse, 9-14 mars et 7 juillet 1882 ; in Barral, P., *op. cit.* p. 473).

Les enfants d'Edouard Rey ont bastonné un adversaire calomnieux sur la place Vaucanson. Son frère Aristide Rey était un radical virulent.

<sup>130</sup> Souvenirs de M<sup>me</sup> Jean Mazaré.

<sup>131</sup> Aujourd'hui Lycée Champollion.

<sup>132</sup> Aujourd'hui Lycée Stendhal.

<sup>133</sup> BOUILLAT, abbé J.-M., *Célébrités contemporaines du Dauphiné / Mgr Fava (1826-1899)*, Grenoble, Maison de la bonne Presse (La Croix de l'Isère), 1900, p. 14.

En 1888, Auguste Gaché reprit la mairie et acheva les travaux. En 1896, ce sont les radicaux comme Félix Poulat et le gantier Stéphane Jay qui furent élus puis leurs adjoints Rivail et Gontard. Ils virent en même temps, face à eux, une poussée de la droite et des socialistes soutenus par Alexandre Bourson dit Zévaès. En 1907, Félix Viallet, métallurgiste, fut élu maire et en 1910 c'était le cimentier Nestor Cornier, un modéré. Les grands industriels de la droite catholique, bien que modérés, désormais largement insérés dans la vie économique de la région, damaient le pion aux gantiers francs-maçons et républicains.

### **5) La périphérie grenobloise et la vallée du Grésivaudan :**

La Tronche, qui ne s'appelait plus Saint-Ferjus depuis la Révolution, était peuplée de petits gantiers républicains avant de devenir une banlieue résidentielle catholique au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Meylan et Corenc étaient des anciennes communes rurales, bourgeoises, aristocratiques, où se déroulait l'annuel banquet de la Saint-Henri.

Au sud de Grenoble, à Sassenage et Fontaine, l'Ordre moral fut fort mal reçu. Saint-Martin-d'Hères était envahi par l'industrie grenobloise et conquis par la gauche.

A Vizille c'était la famille Périer, orléaniste, qui tenait les rênes de la ville. Ayant acquis la seigneurie de Vizille en 1788, les Périer avaient installé une fabrique de toile dans le château de Lesdiguières. A partir de 1870 leur autorité fut remise en cause et la ville passa au républicanisme.

A Vif, les notables comme Casimir Royer, premier président honoraire de la Cour Impériale de Grenoble, et Aimé Champollion-Figeac qui était maire, étaient les candidats de l'Empire. Mais sous la Troisième République, les industriels Paul Breton, républicain, et Henri Rochas battaient le candidat monarchiste Maurice Merceron-Vicat aux élections départementales de 1889. Georges Jay, libéral reprit la majorité aux républicains pendant les élections législatives de 1898, puis se fit battre à nouveau par Anatole Berthelot, riche cimentier et maire républicain du Guâ<sup>134</sup>.

---

<sup>134</sup> BLANCHARD, C., *Dictionnaire biographique de l'Isère*, 1933, article "Berthelot".

Dans la vallée du Grésivaudan, l'activité agricole rive droite, l'industrie papetière et la houille blanche rive gauche, ainsi que le nombre de châteaux, affirmèrent l'importance de la gauche chez les nombreux petits propriétaires de Barraux, du Touvet, des ouvriers Domène, Goncelin etc. En revanche, Pontcharra élit Royer-Deloche, cousin de Casimir Royer, de 1884 à 1896, Villard-Bonnot, le docteur Michaud et le Versoud Charles Diday, tous trois bonapartistes.



## **II LES HOMMES DE L'ART ET DE LA RELIGION :**

Le diocèse de Grenoble ou le département de l'Isère, deux entités administratives recouvrant la même géographie, étaient animés en matière de constructions religieuses par quelques personnalités seulement, en dehors des nombreux préfets successifs faisant office de juge au profit de l'Etat.

Parmi les architectes, on retrouvait constamment Alfred Berruyer, architecte diocésain lié aux familles aristocratiques, Eugène Péronnet, plus âgé, sans fonction officielle depuis que Berruyer a été nommé mais très présent dans le milieu industriel et rural, Hector Riondel, architecte départemental succédant à son père et attaché aux constructions publiques. Tous eurent une longue carrière dans le département et laissèrent peu de place à leurs élèves et assistants comme Jules Riondet, Joseph Chatrousse ou Marius Ricoud.

Les évêques et les curés étaient audacieux. Mgr Bruillard s'intéressait à l'architecture gothique, Mgr Ginoulhiac, plus théologien, était un personnage politique de haut plan et Mgr Fava un hardi combattant. Les curés prenaient des initiatives, rebutés par rien ni personne.

### **A BERRUYER, UN DIOCESAIN VOLONTAIRE :**

#### **1) Un architecte diocésain résident :**

L'architecte Jean-Maurice-Alfred dit Alfred Berruyer est né à Roybon le 15 mai 1819 et mort à Grenoble le 28 novembre 1901. Il était le fils de Joseph Antoine Berruyer, géomètre et juge de paix de Roybon, († 1874) et de Marie-Anne Vincendon († 1844). Il avait épousé Antoinette Charel, († 1905), dont il eut une fille Marie-Antoinette, née en 1848 et morte à un an, et un fils Flavien Alfred né en 1851 et mort à l'âge de dix huit ans. Il était l'aîné de quatre frères, dont trois nous sont connus, et une sœur : Adolphe, officier saint-cyrien mort à Sébastopol, Crimée, en 1855, Frédéric Flavien, négociant, né en 1823 et mort en 1885 et Victor Bruno, ingénieur, né en 1826 et mort en

1894<sup>135</sup> et Marie-Josèphe-Marguerite qui épousa le banquier Henri Grasset de Privas. La famille Berruyer semble ainsi avoir largement réussie dans ses affaires. Néanmoins, beaucoup sont morts jeunes, dont la mère de l'architecte et ses propres enfants.

Après avoir fait ses études à Saint-Marcellin, Berruyer fut élève à l'Ecole des beaux-arts de Paris sous la direction de Félix Duban et de Louis Visconti, et suivait les cours des chimistes Louis Gay-Lussac et Jean-Baptiste Dumas à la Sorbonne. La chimie était devenue à la mode, surtout après les travaux de Louis Vicat. Il a aussi rencontré Eugène Viollet-le-Duc, de cinq ans son aîné, par le biais de Duban et Jean-Baptiste Lassus qui travaillaient à la Sainte Chapelle. Après un passage à Lyon en 1840 avec les architectes Tony Desjardins et Perret de Samenu, amis des Beaux-Arts, où il entra dans l'atelier d'Exbrayat, Berruyer revint à Grenoble en 1844, année du décès de sa mère, par reconnaissance pour le département qui l'avait soutenu d'une subvention<sup>136</sup>. A cette date il faisait des essais de ciment moulé en collaboration avec Jacques Carrière à la Porte de France. Son cabinet se trouvait rue Sainte-Cécile et plus tard au 23 de la rue Lesdiguières à Grenoble<sup>137</sup> et enfin au 20<sup>138</sup>. La rue Lesdiguières faisait partie des nouveaux quartiers, plutôt aristocratiques, ouvrant sur la grande place d'Armes entourée de l'Ecole d'Artillerie, du palais de l'Université, du Musée-Bibliothèque et de la Préfecture. C'était aussi l'adresse de nombreux architectes.

Berruyer fut nommé architecte diocésain de Grenoble le 22 août 1853, avec le soutien de Mgr de Bruillard, pour qui il venait de bâtir La Salette, et en remplacement de Henri Janniard, habitant à Paris mais assisté d'Eugène Péronnet alors inspecteur. Il fut peut-être soutenu par son ancien professeur Félix Duban, influent dans l'Administration<sup>139</sup>. Les diocésains, corps de

---

<sup>135</sup> Inscriptions de la sépulture Alfred Berruyer, à Roybon.

<sup>136</sup> BAFFERT, P., *Alfred Berruyer architecte dauphinois (1819-1901) sa vie son œuvre*, Grenoble, Vallier, 1909, pp. 8-10 et CARLET, Dr., *Réponse de M. le Dr. Carlet, vice-président, au discours de réception de M. Berruyer, in Bulletin de l'Académie Delphinale*, Grenoble, 4<sup>ème</sup> série, tome IV, p. 125.

<sup>137</sup> *Annuaire Administratif, Judiciaire, Statistique, Industriel, Commercial du département de l'Isère, Grenoble*, Allier père et fils, 1861, Art. : Architectes ; FAURE, C., *Annuaire officiel du département de l'Isère*, Allier. F., 1871, Art. : Architectes.

<sup>138</sup> A.D.I. : 3 Q 11/1837 (mutation après décès n° 379) et Inventaires après décès, 19 et 20 mars 1902, de M<sup>e</sup> Lescot à Grenoble.

<sup>139</sup> LENIAUD, J.-M., *La Salette. Apocalypse, pèlerinage et littérature (1856-1996)*, Grenoble, éd. Jérôme Million, 2000, p. 138.

fonctionnaires à parts, étaient chargés de l'entretien des édifices du diocèse, notamment de la cathédrale et avisaient les travaux des édifices paroissiaux, soutenant notamment les demandes de secours. Ils habitaient Paris pour la plupart et étaient en charges de plusieurs diocèses. Berruyer était un des rares architectes diocésains nommés à résidence.

Néanmoins, les architectes de province nommés diocésains étaient souvent jugés les moins capables ; les chantiers des cathédrales prestigieuses étaient déjà investis par les architectes célèbres, à l'image des Viollet-le-Duc, Lassus, Labrouste, Abadie, Vaudoyer ou Duban ; les autres étaient contrôlés par des architectes en charge de plusieurs monuments en France. Il ne restait bien souvent que les diocèses pauvres en architecture et surtout n'ayant pas de cathédrale importante. On offrait alors ce poste aux anciens élèves des Beaux-Arts nommés nulle part, arrangeant par là l'administration centrale car, sans inspecteur ni frais de voyages, ils coûtaient moins. Pourtant, ce titre de diocésain amenait un prestige local et surtout offrait la possibilité de se constituer une clientèle privée<sup>140</sup>. Ce que fit aisément Berruyer grâce à trente-trois années de service continu.

D'après ce soutien expédient d'un évêque monarchiste, ses relations certaines comme les Chaper<sup>141</sup>, les Perrin<sup>142</sup>, les Blanchet<sup>143</sup>, ses amis Albert du Boys ou Henri, marquis de Monteynard qu'il rencontrait comme membre de la Société française d'archéologie<sup>144</sup>, ou celles qui lui permirent de "restaurer" des châteaux gothiques, (Murinais de la famille de Murinais en 1852, de Vors pour M. de Miribel à Villard-Bonnot), et d'en construire d'autres (Saint-Georges du général de Chabaud-Latour<sup>145</sup> à Uriages, et Bresson), son hôtel particulier pour les puissants industriels Edouard et

---

<sup>140</sup> LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Economica, 1993, p. 161 sqq.

<sup>141</sup> Berruyer offrit une caricature "en hommage à M. Chaper fils" (B.M.G. : Pd 43, BERRUYER, A., *Vélocibicycle, système Berruyer, avec jambétrière, brevetées S.G.D.G.*, 26 décembre 1868, gravé par Allier à Grenoble). N.B. : Eugène Chaper fut, nous le verrons plus loin, un industriel particulièrement puissant et candidat monarchiste.

<sup>142</sup> Berruyer avait une créance de 20 000 F sur le célèbre industriel de la ganterie Valérien Perrin en 1898. Mutation après décès, *ibid.*

<sup>143</sup> Berruyer a travaillé pour les Blanchet et c'est Augustin Blanchet qui a fourni des notes à Pierre Baffert pour qu'il établisse son ouvrage biographique.

<sup>144</sup> *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Grenoble en 1857, par la Société française d'archéologie*, Paris, Derache, 1858, p. XLI.

Camille Rocher à La Côte-Saint-André, le pensionnat Saint-Michel de l'Aigle à Grenoble, ses conflits permanents avec les administrations, le prénom de sa fille Marie-Antoinette, nous pouvons penser qu'Alfred Berruyer était légitimiste, du moins monarchiste<sup>146</sup>.

Pourtant dans sa jeunesse, il semble avoir eu moins de convictions. En 1848 il signait "*Votre très-humble et très-dévoué serviteur républicain*" dans une lettre au commissaire de la République<sup>147</sup>. Peut-être signa-t-il avec circonspection ? Berruyer faisait des demandes de paiement. A la même date, il souhaitait un appui au poste d'inspecteur des Monuments historiques<sup>148</sup>. Sans retour, il n'écrivait plus que "*Quand on est jeune on ne doit jamais perdre courage. Salut et Fraternité*"<sup>149</sup> et joignait une demande de nomination comme architecte départemental. Son père Joseph rédigeait aussi une *Notice historique de Roybon, 1848*, dans laquelle il exprimait des idées chrétiennes sinon catholiques romaines mais aussi anti-féodales<sup>150</sup>.

Par la suite, la préfecture devait lui faire horreur et Berruyer n'eut plus aucun mot politique. Nommé en 1853, il respecta son devoir de réserve de fonctionnaire ; mais fut décoré de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand en 1890 sur proposition de Mgr Fava et non de la Légion d'honneur.

Berruyer était en revanche catholique par conviction. Il eut tout au long de sa vie, une "*affection toute spéciale*" pour l'abbé Mège<sup>151</sup>, son principal au collège de Saint-Marcellin. Il faisait divers dons aux églises de son canton, à l'évêché<sup>152</sup>, écrivant dans son testament : "*En mourant je désire rendre mon*

---

<sup>145</sup> Chabaud-Latour était un cousin des Périer et ami de Louis Vicat (B.M.G. : N 2625 (7), VICAT, Louis-Joseph, *Lettre à Alphonse Périer*, 11 janvier 1845).

<sup>146</sup> Dans notre article intitulé *Alfred Berruyer (1819-1901), la volonté d'un architecte diocésain*, publié en 2002 aux éditions de la Pierre et l'Écrit, nous avons fait de notre architecte l'auteur d'un ouvrage politique titré *Démoralisation de la France monarchique vers la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle: Mécomptes, Déceptions*, publié en 1853 à Grenoble chez Prudhomme. Il en résulte après des travaux supplémentaires que cet ouvrage fut écrit, selon la B.N.F., par A. Berroyer, de Besançon, et qu'un bibliothécaire du siècle dernier de la B.M.G. l'avait transformé en Alfred Berruyer et rajouté "architecte". Cette erreur a été reproduite tant sur les fiches papiers du XIX<sup>ème</sup> siècle que dans la base informatique actuelle. Il y avait aussi une erreur de cote.

<sup>147</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 31, BERRUYER, A., *Lettre au Commissaire de la République*, 1848, n.d..

<sup>148</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 1, *Monuments historiques, Généralité*, BERRUYER, A., *Lettre au préfet de l'Isère*, 3 septembre 1848.

<sup>149</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 31, BERRUYER, A., *Lettre au préfet de l'Isère*, 6 octobre 1848.

<sup>150</sup> BERRUYER, J., *Géomètre, Notice historique de Roybon, 1848*, Lyon, Impr. Mothon, 1849, 48 p.

<sup>151</sup> L'abbé Mège prêcha avec l'abbé Combalot à Paris, prononça le panégyrique de Jeanne d'Arc à Orléans où il se lia avec Mgr Dupanloup qui lui remit l'anneau de la Pucelle. Dans les grandes cérémonies il portait le camail d'Orléans et son anneau, même à Grenoble (BAFFERT, P., *Alfred Berruyer architecte dauphinois (1819-1901) sa vie son œuvre, op. cit.*, p. 8).

<sup>152</sup> A.D.I. : 10 V 4, Dons et legs, M. Berruyer, Jean, Maurice (Alfred), 28 octobre 1895 et M<sup>me</sup> Vve Berruyer née Charrel, 12 août 1899.

*âme à Dieu pour qu'il dègne (sic) la recevoir dans sa miséricorde et confie mon corps à ma famille pour qu'il soit enterrer ou inhumer avec les secours de la Sainte religion*"<sup>153</sup>. Ce qui n'était pas le cas de tous les architectes diocésains et encore moins des architectes de son département.

Enfin, pour un architecte, s'il put se constituer une véritable fortune, laissant à son décès plus de 254 000 F d'héritage, soit 192 000 F une fois la liquidation des droits et les legs effectués. Il ne semble pas avoir été amateur d'art ni d'architecture. Son inventaire après décès nous apprend qu'il avait une bibliothèque et des tableaux mais mentionnés sans description parmi le mobilier pour un montant de 6748 F dans son immeuble de Grenoble et 935 F dans sa maison de Roybon. Son patrimoine était essentiellement constitué de titres de rente et d'obligations<sup>154</sup>.

## 2) Un œuvre fécond :

Alfred Berruyer, par sa fonction d'architecte diocésain était chargé de l'entretien des édifices paroissiaux. Mais il n'a participé qu'aux restaurations, hormis celles de la cathédrale et de la crypte Saint-Oyan dans l'église Saint-Laurent de Grenoble en 1855<sup>155</sup>, toutes deux classées monuments historiques, de l'église de Corps<sup>156</sup> en 1858 et redessiné les plans de celle du XV<sup>ème</sup> siècle à Beaurepaire<sup>157</sup> en 1892.

Berruyer était surtout un constructeur ou plus justement un reconstruteur. Il n'était pas décorateur ne s'étant pas préoccupé lui-même de l'ornement de ses édifices, ni de la peinture, ni des vitraux ni du mobilier et moins encore de chasublerie quand ses pairs s'essayaient à reconstituer des ensembles historiques.

Dès son retour en Isère, il allait élever l'église de la Buisse en 1846, pour le comte de Galbert l'ayant soutenu dans ses études, puis la chapelle de Léonce Blanchet de Rives en 1847. A cette époque, il travailla aussi à la

---

<sup>153</sup> BERRUYER, A., *Testament*, 28 octobre 1895, chez Maître Lescot, notaire à Grenoble (Marron, Castets, Roche, successeurs à Grenoble, 1 rue Philis de la Charce à Grenoble en 2003).

<sup>154</sup> A.D.I. : 3 Q 11/1837 (mutation après décès n° 379) et Inventaires après décès, 19 et 20 mars 1902, de M<sup>e</sup> Lescot à Grenoble.

<sup>155</sup> A.M.G. : 2 M 55, MAIRIE, *Eglise Saint-Laurent, crédits de l'année 1855*, 31 mars 1861.

<sup>156</sup> A.D.I. : 2 O 129/5.

<sup>157</sup> A.D.I. : 2 O 35/7 ; CHATROUSSE, architecte, Conseil des bâtiments civils, *Rapport*, 15 juin 1892.

décoration intérieure des salons du château d'Alivet à Renage, propriété des Blanchet. Il partageait cette tâche qui semble alimentaire avec le peintre Alexandre Debelle<sup>158</sup>. En 1852, Mgr de Bruillard lui commanda la future basilique de La Salette pour deux millions de francs<sup>159</sup>.

Il conduisit ensuite de nombreux chantiers paroissiaux, néo-romans ou parfois romano-gothiques, entre 1854 et 1886, dans les Chambarands et Terres Froides, à Champier en 1854, à Biol à partir de cette date, la basilique de Notre-Dame-de-l'Osier entre 1858 et 1868, l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs en 1860 ou Saint-André-le-Gaz en 1886 pour les plus connus et, Châtonnay, Sermerieu, Vézeronce, Passins, à Arzay en 1853, Marcollin en 1861, Courtenay et Sardieu en 1876, ou Charavines en 1874. Dans le même genre il élevait l'église du Touvet en 1868 dans la plaine du Grésivaudan. L'église de Cessieu, en 1850, se remarque, de style ogival avec des contreforts remplacés par un ordre surmonté d'un demi-ordre de colonnes cannelées dégagées à chapiteaux carolingiens, ainsi que Thodore, gothique et ornée de fresques.

Parmi ses plus grands monuments, néo-gothiques, l'église de Voiron fut réalisée entre 1857 et 1872 (sans intervention de Viollet-le-Duc comme on le lit trop souvent), l'église de Saint-Laurent-du-Pont entre 1861 et 1866, celles de Bourgoin de 1864 à 1873 et de Voreppe en 1870 (peinte par Debelle vers 1874).

Il construisit les églises de Roybon entre 1874 et 1885 et de Gélas (Rhône), qui comptent parmi ses œuvres les plus réussies. Celle de La Mure bâtie à partir de 1887 devait être son chef-d'œuvre, révisant Saint-Bruno de Grenoble, mais resta inachevée par lui. L'église de Theys date de 1866 et Saint-Valère de Rives a été élevée de 1889 à 1897. En 1891 il aidait son élève Bugey dans la construction de l'église de Domène.

Berruyer fit aussi la chapelle Sainte-Agnès à Saint-Martin-le-Vinoux et Notre-Dame-de-la-Délivrande à la Croix-Rouge de Grenoble. Il ne fit pas de

---

<sup>158</sup> Renseignements oraux fournis par M<sup>me</sup> Sylvie Vincent, conservateur du Patrimoine de l'Isère, et M<sup>me</sup> Alice du Besset, propriétaire du château d'Alivet. Ils copiaient alors exactement tous les détails du recueil édité par César Daly pour sa villa de Saint-Germain-en-Laye.

<sup>159</sup> Berruyer est certainement l'auteur de la chapelle qui précéda la basilique de La Salette sur l'esplanade de l'Apparition. Bâtie entre 1846-47 et 1852, entre l'Apparition et les travaux de la future basilique, elle a été déplacée en 1865 et remontée tout proche, au cimetière des pères de La Salette. Sa construction est

plans pour Saint-Bruno de Grenoble en 1869. En revanche, on l'a choisi en 1875 pour succéder à Péronnet à la direction des travaux sur les plans d'Alphonse Durand (1814-1882) qui avait été primé au concours.

Berruyer dut ainsi conduire plus d'une soixantaine de chantiers, faisant de lui l'architecte le plus productif du département sinon de France. Durant sa carrière de diocésain il avait en moyenne deux chantiers par an, sans compter les ouvrages civils ou privés. Il dirigea aussi les plus importants chantiers de l'Isère, hormis ceux de Grenoble, répondant ainsi au besoin croissant d'églises. Les communes de Basse-Isère, dans le nord ouest du département et plus précisément situées dans le triangle dessiné par Roybon, Voiron et Crémieu, affectionnaient son art.

Berruyer était la tête de pont des architectes d'édifices religieux de l'Isère. La quantité de sa production est due à sa position de diocésain résident mais aussi au faible coût de ses devis puisqu'il utilisait largement la pierre factice.

### **3) Des relations conflictuelles :**

Alfred Berruyer n'est pas originaire de Grenoble mais de Roybon, et n'avait pas de relations à Grenoble. Malgré sa grande production ses avis n'ont jamais été retenus par la Ville de Grenoble ni par les commissions civiles, qui lui préféraient Hector Riondel, correspondant de Charles Questel. Aucun architecte n'a fait son éloge, ni l'a félicité pour sa réception à l'Académie delphinale en 1890, ni signa une rubrique nécrologique<sup>160</sup>. Berruyer semble avoir travaillé bien seul. En fait, dès son arrivée à Grenoble ses relations furent conflictuelles avec la préfecture, les architectes mais aussi avec les administrations locales.

Berruyer a été imposé et imposant à l'administration et il eut peu de rapports courtois. Peu après son retour de Lyon, en 1848, il demandait obstinément une nomination à la Commission des monuments historiques, ce à quoi le

---

contemporaine de la chapelle Blanchet dont l'ornementation florale, à feuilles d'acanthé d'inspiration byzantine, est très proche. Néanmoins, le biographe de Berruyer, Baffert, n'en fait pas même allusion.

<sup>160</sup> L'abbé Pierre Baffert, son biographe, était un ami. Il nous apprend qu'un notaire et un médecin de Roybon lurent simplement, lors de l'enterrement de Berruyer, le discours qu'avait écrit le Dr Carlet pour sa réception à l'Académie delphinale. Il ne mentionne aucune personnalité.

préfet lui répondit enfin : "*Citoyen Berruyer architecte, je n'ai pas besoin que vous m'appreniez ce que vous appelez la bienséance, j'ai l'habitude de répondre à toutes les lettres qui me sont écrites excepté quand elles sont inconvenantes et grossières. Par là vous comprendrez pourquoi je n'ai pas répondu aux vôtres. Je n'ai pas à m'expliquer sur les mesures prises par les prédécesseurs à votre égard*"<sup>161</sup>.

Dès sa nomination comme architecte diocésain en 1853 il essaya aussi de tirer parti de ses homologues, dont Péronnet qui avait été inspecteur des Travaux diocésains et chargé de la cathédrale de Grenoble : "*j'éprouve le besoin de vous consulter et surtout de vous proposer de me faire l'honneur de me prêter votre concours pour cette œuvre*"<sup>162</sup>. *Je sais que vous avez fait les plans et devis. Si vous acceptez ma proposition nous nous entendrons pour vos honoraires, de manière à ce que vous soyez payés convenablement pour votre travail antérieur et celui de votre part de direction et de surveillance. Les bases qui vous unissaient avec Mr Janniard*<sup>163</sup> *seraient au moins celles que j'accepterais de grand cœur ; c'est vous dire que sous le rapport pécuniaire ce sera comme vous l'entendez. [...] J'ai l'espoir que vous voudrez bien accepter mon offre, de manière à établir entre nous des rapports tels que ceux qui devraient toujours exister entre des collègues, fussent-ils même rivaux. D'ailleurs c'est le moyen de vous assurer d'une manière juste et facile la rémunération de vos peines dans le travail dont il est question. J'attends donc la réponse par laquelle vous me ferez l'honneur d'adhérer à ma proposition*"<sup>164</sup>.

L'architecte Péronnet, largement son aîné et peut-être désobligé, lui répondit sincèrement : "*Ne soyez point étonnés si la réponse que j'ai à vous faire est positivement négative ; la manière dont vous avez commencé dans ce département, et vos procédés vis à vis de tous vos confrères et des autres artistes de notre ville, rendent entre nous, tout rapprochement impossible*"<sup>165</sup>.

---

<sup>161</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 1, Préfet Raymond, *Lettre à Alfred Berruyer architecte*, 27 septembre 1848.

<sup>162</sup> Berruyer parle de la restauration du tabernacle gothique de la cathédrale Notre-Dame de Grenoble.

<sup>163</sup> Henri Janniard, architecte diocésain précédent.

<sup>164</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 23, BERRUYER, A., *Première lettre à E. Péronnet architecte*, 7 juillet 1854.

<sup>165</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 23, PERONNET, E., *Réponse à la lettre d'A. Berruyer en date du 7 juillet 1854*, 10 juillet 1854.



C'est donc en vain que Berruyer rédigea des projets de modifications du Lycée de Garçon<sup>166</sup> de Vaudremer, "*Lycée dont nous pouvons parler en mal tout à notre aise, bien convaincu que nous serions toujours en dessous de la vérité*" disait-il, du Parlement en restauration par Daumet, des façades du Musée par Questel : "*Comme toujours on n'a pas tenu compte de notre contre-projet*". Il devint alors aigri à propos de la politique architecturale de la Ville : "*Grenoble n'est pas la petite Athènes rêvée et promise lorsqu'il était question de l'agrandir et renouveler ses édifices. Nous n'y voyons que des murailles plus rudes que des rochers*"<sup>167</sup>.

Berruyer, dont le poste exigeait l'entretien des édifices du culte, hésitait encore à se mettre au service des communes quand il n'était pas certain d'obtenir un chantier. Il n'était pas payé pour cela du reste : "*Il y a beaucoup de maires de communes qui viennent me trouver, ou m'écrivent, avec la prétention de me faire voyager à mes frais pour leurs églises, sous prétexte que, en qualité d'architecte diocésain, je dois les éclairer sur le parti à prendre pour les édifices religieux et même leur dresser des projets. Jusqu'ici j'ai toujours résisté à ces invitations parce que je ne voyais pas dans les instructions l'obligation de voyager d'une commune dans l'autre pour juger de l'état des vieilles églises et de l'opportunité des déplacements. Avec les plans des vieilles églises et des territoires des communes, [...] nous pouvons presque toujours dresser nos rapports en toute connaissance de cause*"<sup>168</sup>.

Enfin, Berruyer avait une haute opinion de lui-même, comme Viollet-le-Duc, rédigeant ses textes à la première personne du pluriel mais ses rapports d'architecte diocésain à la troisième personne du singulier. Cet architecte ne semble pas avoir entretenu de correspondance avec des architectes plus célèbres que lui<sup>169</sup>, pas même avec Jean-Baptiste Lassus qu'il avait reconstruit et dont il devait souvent s'inspirer ni le lyonnais Pierre Bossan, élève de Labrousse dont le courant original de l'art néo-roman était important

---

<sup>166</sup> Qui se trouvait exactement sous les fenêtres de son atelier.

<sup>167</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception à l'Académie Delphinale, séance du 16 mai 1890. L'art et le style en architecture avec aperçu de l'architecture delphinale", Grenoble, in *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1890, 4ème série, tome IV, 16 mai 1890, p. 114 sqq.

<sup>168</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, BERRUYER, A., *Lettre au préfet de l'Isère*, 25 avril 1856.

dans le sud-est de la France. Pourtant, Bossan inspira le mobilier de l'église de Bourgoin, deux chapelles pour Saint-Bruno de Grenoble et la chapelle du monastère dominicain de Coublevie près de Voiron bâtie en 1891. Berruyer, en se concentrant sur son diocèse, n'a d'ailleurs pas construit en dehors, sauf la chapelle du couvent des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie à Gap. Malgré ses études et la quantité de ses travaux, il n'a pas eu d'amitiés avec d'autres architectes, sauf peut-être Tony Desjardins, architecte diocésain de Lyon avec qui il travailla en 1844 et qui, en tant que membre d'une commission pour les contentieux de la construction de Saint-Bruno de Grenoble, le choisit en 1875 pour succéder à Péronnet à la direction du chantier. Mais Berruyer ne fit jamais mention de Desjardins dans ses travaux.

Inversement, les seuls architectes extérieurs qui semblent avoir bâti en Isère sont Théodore Fivel, Joseph-Etienne Malaval et Joannis Rey. Fivel, de Chambéry, fut appelé afin de terminer l'église d'Alleverd en 1860 et conçut celle de Barraux en 1890, toutes deux à la frontière savoyarde. Malaval, ayant pris la succession de Clair Tisseur, architecte de Lyon, est l'auteur de l'église de Chasse-sur-Rhône en 1888, aux portes du Lyonnais. Rey, architecte diocésain de Valence et élève de Bossan, réalisa les églises de Châbons et de Moirans vers 1900. Aucun architecte n'est donc intervenu pendant l'activité de Berruyer. Le département, en dehors des concours de Grenoble pour les églises Saint-Bruno et Saint-Joseph, semble ainsi avoir été une sorte de chasse-gardée.

L'homme de caractère apparaît encore sévère, investi d'une tâche sinon un devoir, mais jugeant ses contemporains avec condescendance. Le 23 décembre 1885, il refusa de signer la pétition des architectes diocésains réclamant la création d'une chaire à l'Ecole des beaux-arts d'enseignement de l'architecture du Moyen Age, avec Julien Guadet élève de Charles Garnier et Joseph de Mérindol. Eux étaient des classiques, s'opposant à Viollet-le-Duc et Baudot, mais lui estima : "*l'enseignement de l'école est bien suffisant pour le cas que l'on fait de ses élèves*"<sup>170</sup>, contrairement aux plus célèbres Vaudremer,

---

<sup>169</sup> Voir aussi son testament et son courrier dans le volume des annexes p. 118 sqq.

<sup>170</sup> A.N.F. : F 19/ 7228 ; in LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 184.

Corroyer, Paul et Emile Boeswillwald, Ruprich-Robert, Bruyère, Lisch, Hardy, Sauvageot, Selmersheim, Gout et Potdevin.

La position financière de Berruyer était délicate durant les premières années de sa carrière de diocésain puisque son épouse dut l'aider de 25 000 F dans les années 1857 à 1867<sup>171</sup>. Mais le fait qu'il put s'opposer régulièrement à ses homologues et réprouver les sollicitudes des fabriques ou des communes montre qu'il avait un réseau de connaissances et surtout des commandes assurées. Berruyer a eu une clientèle parmi les industriels conservateurs, les grands militaires et les familles aristocratiques. Il s'est par exemple consacré à l'église de Theys grâce à M. de La Forte, après avoir "*cédé à des instances d'amis*"<sup>172</sup>.

La position de Berruyer paraît indépendante et autonome dans le milieu des architectes de l'Isère. Mais ses humeurs ne lui ont pourtant pas facilité l'existence. Sortant d'un modeste chef-lieu de canton, bien que sa famille ait eu une position plutôt confortable, il commençait sa carrière avec des appuis politiques et religieux mais engagea tous les architectes à s'unir contre lui. Catholique, monarchiste, il s'est opposé à ces Grenoblois au cercle fermé ; Péronnet est rapidement devenu son rival, comme Riondel, qui n'avait pas de compte à lui rendre.

#### 4) Une réputation controversée :

Berruyer était apparu rapidement prometteur si bien que l'architecte rapporteur Léon Vaudoyer écrivit à son sujet, peu après 1852 : "*M. Berruyer est élève de M. Duban ; il jouit à Grenoble d'une certaine réputation et exécute en ce moment un travail important pour le couvent de Notre-Dame de La Salette. M. Berruyer n'étant pas encore nommé lors de mon passage à Grenoble, je n'ai pas eu l'occasion d'être en relation avec lui*"<sup>173</sup>.

---

N.B. : A cette date Berruyer n'avait pas de réel soutien par son administration pour ses travaux de la façade de la cathédrale de Grenoble. Il démissionna l'année suivante.

<sup>171</sup> A.D.I. : 3 Q 11/1837, Mutation après décès n° 379.

<sup>172</sup> A.D.I. : 7 O 2127, PARET, maire, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 15 décembre 1864.

<sup>173</sup> A.N.F. : F 19/ 7227 : VAUDOYER, inspecteur général, *Inspection générale, Compte rendu du personnel, diocèse de Grenoble*, 1853.

Très présent dans les milieux catholiques et si connu, on le prit localement pour le champion de l'architecture : *"un rénovateur de l'art, contre les églises de la Restauration [...] contre le style grange"*, et on l'a cru auteur de monuments qui n'étaient pas les siens comme l'église Saint-Bruno de Grenoble<sup>174</sup>.

Mais cette belle réputation jointe à celle d'homme de science ayant écrit sur la biologie, la vélocipédie et l'infanterie, est entachée par son image d'orateur piquant voire acerbe, et aux projets parfois vénaux.

Lorsque les projets de reconstructions ne lui échouaient pas, Berruyer faisait des expertises positives quant à l'état de l'édifice à rebâtir. Il pouvait donc influencer un conseil municipal et l'engager à faire de petits travaux voire un simple entretien *"à peu de frais, jusqu'à ce qu'il soit possible de la démolir pour la remplacer par une construction plus spacieuse et plus convenable"*<sup>175</sup>. D'une autre façon, Berruyer pouvait critiquer de manière virulente un projet et son auteur : *"aucune qualité qui le puisse faire recommander soit comme construction, soit comme style"*<sup>176</sup>.

En 1876, il enrageait contre Riondel qui avait tous les succès à Grenoble, venait de bâtir l'église de La Tour-du-Pin et de lui soustraire le beau projet de Miribel-Les-Echelles. Il ne s'est pas fait prier pour déclarer : *"Ce serait une église qui pourrait contenir toute la population à la fois, très à l'aise, avec enfants, vieillards et infirmes. [...] Un projet plus ou moins étudié"*<sup>177</sup>.

Berruyer, de caractère à part, avait souvent des avis contraires aux commissions nationales. Charles Questel, inspecteur général du Conseil des bâtiments civils, éternel adversaire, déclarait à propos de l'église Saint-Bruno de Voiron en 1861:

*"Deux chapelles est insuffisant, les deux portes du transept vont créer trop de courant d'air, le chœur semble trop grand et les piliers de la nef trop*

---

<sup>174</sup> B.M.G. : Pd (1) 1 ; (Auteur inconnu), "Alfred Berruyer, Auteur des plus belles Eglises du diocèse de Grenoble", in *Almanach Dauphinois*, Grenoble, 1903, 1 p.

<sup>175</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BERRUYER, A., *Lettre au préfet au sujet de l'église du Touvet*, 5 juillet 1864.

<sup>176</sup> A.D.I. : 2 O 225/5, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport au préfet de l'Isère sur le projet de reconstruction de l'église de Méaudre par l'architecte Ruban*, 15 avril 1857.

<sup>177</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, BERRUYER, A., *Rapport sur le projet de reconstruction de l'église de Miribel-les-Echelles*, 7 avril 1876.

*petits surtout sous le clocher. [...] Il ne vaut mieux pas construire petit à petit la grandiose église aux dispositions de cathédrale car il est probable que la ville ne la termine jamais, il vaut mieux en réaliser une plus modeste. Car l'architecte propose de construire d'abord le corps du bâtiment, puis quand la ville aura les finances, de réaliser l'ornementation. Il a d'ailleurs prévu les plans pour ce genre de méthode, pensant que c'est la méthode du moyen-âge<sup>178</sup>. Le conseil n'est pas d'accord, car au moyen-âge on réalisait portion après portion. [...] Il n'y a pas assez de pierre de taille et des vieux moëllons de démolition dans les fondations, le sol de l'église est en mortier et ciment.*

*"Conclusion, le conseil peut se faire une idée du peu de durée d'un pareil travail"<sup>179</sup>.*

Alfred Berruyer avait le souci de son statut de fonctionnaire d'Etat, et choisissait de ne pas abuser des financements publics : *"l'Etat devrait réserver ses secours pour les communes qui ne peuvent arriver à reconstruire leurs églises modestes qu'en s'imposant de très-lourdes charges"<sup>180</sup>*. Mais sûrement las des conflits avec les administrations supérieures, il présenta sa lettre de démission au ministre le 23 septembre 1886, sans que l'on sache s'il s'agissait d'un litige avec le préfet<sup>181</sup>. Le ministère mit cinq jours pour le remplacer par Charles Nizet.

Berruyer ne s'entendait pas non plus avec la municipalité anticléricale d'Edouard Rey à Grenoble, qui a délibérément refusé de le remercier pour les travaux d'achèvement de l'église Saint-Bruno<sup>182</sup> en 1881 et fit placer une horloge sur la façade de Notre-Dame réalisée de 1883 à 1885. Berruyer était

---

<sup>178</sup> Berruyer savait parfaitement qu'au Moyen Age les édifices se bâtissaient comme l'indique Questel puisqu'il avait fait une explication de ce genre au curé d'Izeaux, un de ses premiers projets de reconstruction d'église en 1852. (A.D.I. : 2 O 194/5, GAGNIERE, curé d'Izeaux, *Lettre au préfet de l'Isère*, 16 août 1852.) Nota : cette église a été construite par Riodel.

<sup>179</sup> A.M.V. : 2 M 2 : QUESTEL, Ch., membre du conseil général des bâtiments civils ; LAMBERT, contrôleur en chef, *Rapport*, 29 octobre 1861.

<sup>180</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, BERRUYER, A., *Rapport sur le projet de reconstruction de l'église de Miribel-les-Echelles*, 7 avril 1876. Rmq : la reconstruction était entièrement financée par les Chartreux.

<sup>181</sup> A.N.F. : F 19/ 7229, in LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 219.

<sup>182</sup> A.M.G. : 2 M 32 ; REY, Ed., maire de Grenoble, *Liquidation des dépenses relatives à l'église Saint-Bruno*, 23 avril 1881.

N.B. : Le discours de réception avait un mot de remerciement pour l'architecte que le maire supprima.

aussi âgé de soixante-sept ans en 1886 et se plaignait depuis quelques années de son mauvais état de santé<sup>183</sup>.

## **B LES ARCHITECTES CONCURRENTS :**

Les architectes avaient acquis une notabilité liée à la richesse. Leur nombre augmentait, leur statut social s'élevait. Peu à peu, ils délaissaient l'entreprise du bâtiment. Ils étaient désormais diplômés, artistes, et accédaient, comme les médecins, au rang des professions libérales. Lors de travaux privés, ils étaient encore rivaux par les entrepreneurs et les ingénieurs<sup>184</sup>.

Grenoble, et par delà les villes de l'Isère, disposait d'un grand nombre d'architectes régionaux, d'origine bourgeoise, qui se retrouvaient à la fin du siècle dans la Société des architectes du Dauphiné et de la Savoie fondée par Henri Rivoire afin de lutter contre les Séries de prix des administrations publiques et la concurrence des agents-voyers. Tous étaient natifs de Grenoble et pouvaient avoir des liens de parenté ; sauf Berruyer, formé à Paris et revenu en opposition à l'élite locale.

Ces architectes diplômés, peu nombreux, n'ont guère construit en dehors de leur département, dépendants souvent des influences régionales. Il fallut attendre le début du XX<sup>ème</sup> siècle, pour que des architectes comme Revol commencent à trouver une clientèle nationale.

### **1) Eugène Péronnet, le doyen :**

L'architecte Louis-Eugène-Marie Péronnet (1807-1877) était le fils d'Albert Péronnet, chef de bureau à la préfecture de Grenoble, et de Christine Breton. Il était lié par sa mère à la plupart des industriels du ciment et des hommes politiques de son temps, ainsi qu'à l'architecte Hector Riondel bien

---

<sup>183</sup> Berruyer était malade et se sentait de plus en plus faible. Dans une lettre au curé Tavernon, datée du 23 novembre 1881, il dit perdre le fil de ses idées et avoir la vue courte. Le médecin l'obligeait à ne plus bouger de chez lui. (A.D.I. : 27 J 1/16).

<sup>184</sup> LOYER, F., *Le siècle de l'industrie*, Genève, Skira, De Architectura, 1983, p. 111.

plus jeune que lui<sup>185</sup>. Il travailla au Cadastre de la Ville de Grenoble en 1834 et fut chargé de la cathédrale de Grenoble sous la Monarchie de Juillet avant d'être inspecteur des édifices diocésains en 1849<sup>186</sup>.

Péronnet n'est pas un élève de l'Ecole des beaux-arts et était en quelque sorte le doyen des architectes de Grenoble. Il en accueillit certains avant de leurs céder son cabinet. Péronnet, homme tranquille, semblait jouir d'excellentes relations avec l'ancien architecte diocésain Janniard remplacé en 1853. Il représentait la dernière génération d'architectes non diplômés mais connus grâce à leur réputation lorsque Berruyer, profitant de sa fonction et de son titre, est venu les déloger. D'où une mésentente violente.

Péronnet n'était pas insatiable. Sa mutation après décès indique une succession de 68 232 F, dont 20 602 F de créance sur Gustave Thévenet qu'il n'avait pas réclamée et 10 753 F d'honoraires impayés par des communes depuis plusieurs années. Il possédait quelques biens de famille au Pont de Claix, des actions des sociétés Bon et Breton provenant de sa mère et surtout des Chemins de fer P.L.M, et cela le rendait serein. Il prit une retraite rentière et, sans épouse ni enfants, fut particulièrement généreux avec ses neveux et nièces<sup>187</sup>.

Péronnet passait pour avoir beaucoup d'expérience mais ne semble pas avoir eu toute la culture historique architecturale souhaitée pour faire une excellente carrière. Par exemple, en 1842, il projetait de reconstruire de l'église de Goncelin en conservant le clocher roman. Dans ses commentaires de plans, il dit proposer un ordre ionique avec architrave alors qu'il dessinait des colonnes toscanes supportant des arcs en berceau. Péronnet ne semble à l'évidence pas connaître les ordres d'architecture<sup>188</sup>. Il n'avait pas non plus de préférence stylistique, ayant tout de même bâti plus d'églises néo-romanes ou romano-gothiques que néo-classiques, mais peu ou pas de néo-gothiques. Ses plans au sol sont simples, basilicaux à trois nefs voûtées en plein cintre et bas-côtes en arêtes, évitant les ornements.

---

<sup>185</sup> BELLET, C., *Généalogie des familles Bellet, Bon, Breton,...*, Grenoble, Barratier, 1909, p. 133.

<sup>186</sup> A.N.F. : F 19/4576, Edifices diocésains, *Correspondance, Nominations*, 1849.

<sup>187</sup> A.D.I. : 3 Q 11/ 1742, n° 575.

<sup>188</sup> A.D.I. : 2 O 181/5, Eglise de Goncelin.

En revanche, Péronnet connaissait les techniques d'architectures car, dans ses cahiers des charges, ses remarques sont toujours pratiques et pleines de bon sens plutôt que de sens esthétique.

Voici les rapports que Berruyer et Péronnet firent au préfet quant au projet de Péronnet pour l'église de Chantelouve<sup>189</sup> en 1858, et qui illustrent bien leurs méthodes :

- Berruyer : *"Les façades et les coupes sont étudiées sans aucun soin [...]. Il y a du plein cintre, il y a de l'ogive c'est-à-dire qu'il n'y a aucune homogénéité dans le style. [...] Le pan extérieur de l'abside est à pans coupés quand l'intérieur est circulaire : c'est là l'une des bonnes dispositions que condamnaient nos grands maîtres quand nous recevions de bonnes leçons. [...] Les croisées latérales de la nef toutes petites sont placées à une hauteur prodigieuse : c'est sans doute pour produire un effet mystique très peu recherché à notre époque"*<sup>190</sup>.

-Péronnet : *"Il me semble que l'église que veut construire une commune d'aussi faible importance que Chantelouve et perdue au milieu des montagnes n'a pas besoin sous prétexte d'art de reproduire servilement les formes de tel autre édifice ayant la même destination et construit depuis plus ou moins de siècle. [...] L'église de Chantelouve doit être placée dans le sens de la longueur de la vallée ; cette vallée est orientée du nord au midi et des ouvertures quelconques à cette exposition et dans les localités où les vents sont violents et les neiges abondantes rendraient l'église inhabitable pendant l'hiver. [...] La plus grande facilité d'exécution explique ce choix ; car on trouve difficilement à la campagne des ouvriers qui puissent mener à bonne fin un mur circulaire extérieur [...]. L'auteur du projet, en faisant des fenêtres de petites dimensions a voulu éviter trop de déperdition de chaleur dans une localité où l'acreté de la température est bien connue [...]. Telles sont les observations que je crois fournir en réponse au rapport de Monsieur*

---

<sup>189</sup> ADI : 2 O 74/5, *Rapport du juge de paix du canton du Valbonnais au préfet*, 14 juillet 1862, Chantelouve "forme un vallon oblong et très incliné qui se termine au col d'Ornon en Oisans. Il est cerné au levant et au couchant par de hautes montagnes escarpées" ; "L'hiver les décisions de constructions sont limitées par l'isolement des hommes".

<sup>190</sup> A.D.I. : 2 O 74/5, BERRUYER, A., *Deuxième rapport de l'architecte diocésain, église de Chantelouve*, 3 juillet 1858.



*l'architecte diocésain dont vous avez sans doute, monsieur le préfet, put apprécier les observations plus ou moins bienveillantes"*<sup>191</sup>.

Eugène Péronnet a construit l'église de Chirens en compagnie de son père en 1824 (détruite) ce qui semble sa première œuvre, puis celle néo-classique de Claix en 1826, conçut l'agrandissement de l'église du Grand-Lemps en 1833 et l'église de Coublevie en 1836 (détruite). Il fit un projet de restauration de la cathédrale dès 1838 dans lequel il prévoyait d'installer une façade. Pour le tabernacle il travailla en collaboration avec le sculpteur Irvoy. Mais il ne put que refaire un dallage, poser des colonnettes, reprendre tout l'enduit intérieur, le clocher, établir un portail, réaliser la réfection du parvis, et entreprendre des fouilles "archéologiques" ; autrement dit des travaux de faible envergure. Il réalisa les plans d'agrandissement de l'église du Pinet d'Uriage en 1851, et proposa des réparations pour l'église de Clelles en 1852. Il reconstruisit l'abside de l'église de Vizille en 1866 et la façade avec le porche et la tour de celle de Vif en 1867.

Péronnet reconstruisit l'église Saint-André des Adrets néo-classique de 1840 à 1842, et celle bâtarde bien qu'harmonieuse de Goncelin en 1842-1845. Il refit celle néo-romane à nef unique, chœur pentagonal, voûtement en arête et croisée de transept voûtée en étoile du Freney d'Oisans de 1839 à 1846, et celles romano-classiques d'Echirolles en 1843-1845 et de Prélénfrey en 1850-1851. Péronnet fut choisi par le préfet face à Riondel et Berruyer pour bâtir la petite l'église gothique de Châtenay vers 1852, pour le grandiloquent abbé Combalot. Il construisit l'église de La Motte-d'Aveillans en 1852-1855, prévue depuis 1845 et financée par l'industriel Henri Giroud, et celle de Grignon, au clocher en ciment moulé aux allures byzantines et flèche bulbeuse, à Pontcharra en 1858<sup>192</sup>. Il conçut les premiers plans de l'église d'Alleverd en 1858 sur les recommandations d'Eugène Charrière. A cette date il a construit l'église de la Buissière, 1858-1861, et commença celle de Corenc, néo-romane, en 1858-1861, achevée par Chatrousse et Ricoud en 1884-1886, puis celle de La Frette en 1861. Puis il éleva l'église romano-gothique de Cordéac en 1862-1865, de Valbonnais en ciment Pelloux en 1863,

---

<sup>191</sup> A.D.I., 2 O 74/5, PERONNET, E., *Lettre au préfet de l'Isère, église de Chantelouve*, 20 juillet 1858.

<sup>192</sup> Le clocher qui faisait le seul intérêt de cette église austère a été détruit en 2004.

les églises néo-romanes de Corençon en Vercors en 1864, Cholonge en 1864-1865 et celle de Saint-Martin-d'Uriage à partir de 1867 financée en partie par Joseph Vicat. Il fit encore les églises néo-romanes de Château-Bernard en 1867-1868 et de Chantelouve en 1869-1868.

Enfin, Péronnet ne participa pas au concours de l'église de Saint-Bruno de Grenoble en 1869 mais fut choisi pour diriger les travaux sur les plans d'Alphonse Durand. Il se retira de l'architecture en 1875, pendant les travaux de Saint-Bruno, demandant à la mairie de choisir ses successeurs Joseph-Pierre-François Chatrousse et Marius-Jacques Ricoud ; mais elle préféra Berruyer.

Péronnet est aussi le seul architecte qui bâtit les temples de l'Isère. Il édifia le temple protestant de Jallieu en 1852, le temple et le presbytère de La Mure en 1855, puis ceux de Saint-Sébastien-de-Cordéac à partir de 1857, de Voiron en 1862 et de Grenoble néo-gothique et partiellement en ciment moulé en 1867.

Le souci de Péronnet était de servir les communes ou les fabriques sans faire de cas d'école, allant au plus pratique et plus économique, usant lui aussi des ciments moulés. En tant qu'ancien responsable des édifices du diocèse il bâtit de nombreuses églises, plutôt petites et dans la Haute-Isère où Berruyer n'allait pas. La position de son père et de sa famille lui ouvrirent de nombreuses portes mais il ne semble pas en avoir vraiment profité, sauf pour avoir construit des maisons particulières. Péronnet a d'ailleurs choisi un collaborateur qui aurait pu le desservir car Jules Riondet était un franc-maçon notoire. Ils firent pourtant ensemble les églises de Château-Bernard, Moretel ou Huez, Besse, Ornon le haut et le bas, Chantelouve et du Périer en ciment Pelloux, des petites communes de l'Oisans.

## **2) Hector Riondel, le plagiaire :**

Joseph-Frédérique-Hector, dit Hector Riondel est né à Voreppe en 1833 et mort à Grenoble en 1903. Il était le fils de l'architecte départemental François-Frédéric-Hector Riondel, signant Joseph Riondel père<sup>193</sup>. Il fut élève

---

<sup>193</sup> Louis Riondel fut avocat, maire de Saint-Marcellin et député républicain de l'Isère de 1867 à 1870.

de Charles Questel et diplômé de l'Ecole des beaux-arts de Paris dans la promotion 1856. Riondel fut aussi, brièvement, l'élève ou l'assistant de Berruyer à Grenoble<sup>194</sup>. Son cabinet se trouvait place des Cordeliers puis avec celui de son père au 14, rue Lesdiguières, à Grenoble<sup>195</sup>.

Riondel fut, de manière sensée, inspecteur des travaux de Charles Questel et d'Honoré Daumet sur le chantier du Musée-Bibliothèque de Grenoble de 1863 à 1875, alors que son père dirigeait les travaux de la nouvelle préfecture de l'Isère toujours pour Questel<sup>196</sup>. Il peina pour ce chantier primordial, le premier de sa carrière. Il avait du mal à se faire écouter des entrepreneurs et accumulait les retards mais il était implacable pour ce qui concerne la qualité<sup>197</sup>. De ce fait, il fut nommé par la suite architecte départemental, (nommé avant 1878) et put faire partie du Conseil des bâtiments civils avec Chatrousse et Thiervoz. Riondel eut des élèves, dont Henri Rivoire, après qu'il passât chez Berruyer, et surtout Armand Revol auteur de nombreuses maisons et restaurations de monuments privés au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Berruyer et Riondel ne s'entendaient pas. Riondel était plus jeune de quatorze ans et devint rapidement, grâce à son père et à son professeur Questel, la coqueluche des administrations locales. Il servait les architectes nationaux qui le félicitaient en retour ; tout ce que détestait Berruyer. Mais contrairement à Péronnet, leurs rapports restèrent le plus souvent courtois. En tant qu'architecte des Bâtiments civils, il ne trouva jamais les projets de Berruyer que "convenables". Berruyer, neutre, se contentait d'approuver ceux de Riondel. L'un et l'autre, ayant les deux postes les plus influents du département, l'un pour les édifices religieux et l'autre civils dans une période de reconstruction, se regardaient en chiens de faïence. Cependant de 1865 à 1875 environ, comme Riondel n'avait pas encore de poste important mais qu'il cumulait les chantiers, quelques tensions apparaissaient.

---

<sup>194</sup> N.B. : Nous n'avons pas pu consulter sa mutation après décès aux A.D.I., comme celles des architectes importants décédés après 1903, car elles sont incommunicables pour avoir moins de 100 ans en 2004.

<sup>195</sup> C'est aussi l'immeuble de M. Biron, le plus important fournisseur de pierres de taille du département.

<sup>196</sup> Grâce à ces travaux Riondel père est devenu le seul architecte de l'Isère à faire partie du *Nouveau dictionnaire biographique et critique des architectes français* de Bauchal publié en 1887.

<sup>197</sup> SIMONNET, C., *Le Musée-Bibliothèque de Grenoble. Histoire d'un projet, chroniques d'un chantier*, Grenoble, P.U.G., 1987, 128 p.

Berruyer, auteur de nombreuses églises dans le giron de La Tour-du-Pin, avait eu la possibilité de faire des travaux d'agrandissement sur l'ancienne église de La Tour-du-Pin, dont l'exhaussement du clocher en 1863<sup>198</sup>. Quand la ville voulut reconstruire son église en 1868, Berruyer était sur les rangs mais Riondel fut nommé apparemment sans discussion. La Commission des bâtiments civils, suivant l'avis de Questel son président, trouva son projet "*très satisfaisant*"<sup>199</sup>. Comme souvent, le devis était trop élevé. Riondel faisait une estimation à 170 000 F, le Conseil à 200 000 F, et Berruyer voulait provoquer donc un arrêt en avouant 300 000 F<sup>200</sup>. Mais Riondel réussit d'une part à prendre la maîtrise d'œuvre, bien qu'il dirigeait déjà avec difficulté le chantier du Musée-Bibliothèque que Berruyer critiquait, et d'autre part à bâtir ce monument en pierre de taille plutôt qu'en ciment, avec un clocher-porche imposant à gargouilles et une adjudication à 156 000 F<sup>201</sup>. Enfin, la commune obtint la plus importante souscription volontaire du département, soit 111 000 F, ce qui engagea les donateurs à s'intéresser fortement à la qualité du projet et le gouvernement à faire d'importants secours, plus de 10% du coût total pour une ville riche. Ce que n'a jamais réussi à faire Berruyer<sup>202</sup>.

Enfin, à la même date, Riondel construisait l'église de Miribel-les-Echelles, à deux pas de celle de La Tour-du-Pin, bâtie aussi en pierre de taille, spacieuse, et financée en grande partie par les R.R.P.P. chartreux. Berruyer enrageait, trouvant tous les défauts à Riondel, refusant que l'Etat participât. Mais Riondel cette fois lui répondait sur l'église de Saint-Laurent-du-Pont d'autant que Berruyer venait de faire un réquisitoire violent contre son projet d'église à Villard-de-Lans dans le Vercors :

*"De l'emplacement de l'église projetée (de Miribel) on aperçoit 8 ou 10 communes entr'autres celle de Saint-Laurent-du-Pont à l'entrée des gorges de la Chartreuse. On distingue son église moderne et ses tours élevées. Sa*

---

<sup>198</sup> A.D.I. : 7 O 2146, BERRUYER, A., *Procès verbal de réception d'œuvre, église de La Tour-du-Pin*, 25 octobre 1865.

<sup>199</sup> A.D.I. : 7 O 2147, Conseil des Bâtiments Civils, *Rapport sur le projet de l'église de la Tour-du-Pin*, 14 décembre 1869.

<sup>200</sup> A.D.I. : 7 O 2146, Ministre de la Justice et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère*, 3 mai 1870.

<sup>201</sup> A.D.I. : 7 O 2146, GRAS, A., *Modification de projet, église de La Tour-du-Pin*, 6 juillet 1877.

Nota : l'église coûta 304 000 F en 1877.

<sup>202</sup> A.D.I. : 7 O 2146, COSTAZ. Maire, *Etat des ressources volontaires, église de La Tour-du-Pin*, 15 juillet 1869.

*population comprend 1800 âmes, son église construite toute en pierre de taille par Monsieur l'architecte diocésain (Berruyer) est de trois nefs avec transept, sa surface n'est pas inférieure à celle projetée pour l'église de Miribel [...] Monsieur l'architecte diocésain n'a pas trouvé qu'elle fut hors de proportions avec l'importance de la population ni avec ses ressources ni encore avec les conditions climatiques car elle est d'un style qui se rapproche du gothique très ornementé<sup>203</sup>. A Miribel on se contente d'une église extrêmement simple mais on la désire spacieuse. On n'a pas la prétention d'avoir deux clochers mais, on pense avec raison que le seul et unique clocher que possédera l'église doit être en rapport avec son importance. Et enfin on ne veut pas construire en faisant un abus de la pierre de taille comme le prétend Monsieur l'architecte diocésain, mais bien en l'employant avec une sage réserve, les moellons piqués devant servir partout ou la pierre de taille n'est pas d'une utilité incontestable. Il est vrai que nul n'est bon juge dans sa propre cause, mais fort heureusement, pour mes collègues est pour moi le comité des Inspecteurs Généraux du Département juge nos projets en dernier ressort"<sup>204</sup>.*

Riondel restaura aussi le palais de justice de Grenoble avec Daumet à la suite d'un concours. En 1867, il réalisa un plan pour le théâtre de Grenoble avec Gion et Daumet, puis deux avants-projets, commandés par la municipalité en 1869, servant de base aux architectes soumissionnaires pour l'église Saint-Bruno de Grenoble. Il est aussi l'auteur de l'église à clocher-porche de Froges en 1865 et des églises néo-gothiques, importantes, d'Eybens en 1867 ou d'Izeaux en 1868, en briques, galets pierres blanches et ciment moulé. La Tour-du-Pin en pierre de taille blanche avec une importante ornementation sculptée date de 1869 à 1874, et la direction des travaux fut confiée à Chamberot de 1882 à 1887<sup>205</sup>. Riondel acheva aussi, avec Bugey, l'église de La Mure en ciment en 1896, commencée par Berruyer.

Riondel, comme il n'était pas spécialisé dans les constructions religieuses, s'est inspiré plus que quiconque du recueil de Baudot *Eglises de*

---

<sup>203</sup> L'église de Saint-Laurent-du-Pont n'a aucune ornementation.

<sup>204</sup> A.D.I. : 7 O 2146, RIONDEL, H., Architecte départemental, *Lettre au préfet*, 12 avril 1876.

*bourgs et de villages* de 1867. Eybens, bien que commencée en 1863 est la copie exacte de Saint-André à Luz-Saint-Sauveur, dans les Pyrénées-Orientales, édiflée par Emile Boeswillwald et publiée par Baudot. Modèle qui servit aussi en partie à La Tour-du-Pin. Il prit dans ce même recueil les plans et la façade de Saint-Gimer de Carcassone par Viollet-le-Duc pour son projet de Villars-de-Lans (non réalisé), ce que lui reprochait logiquement Berruyer, et copiait encore exactement l'église d'Aillant-sur-Tholon, dans l'Yonne, toujours de Viollet-le-Duc, pour son église d'Izeaux. Enfin, son avant-projet de 1869 pour l'église Saint-Bruno de Grenoble est une réplique sèche de la cathédrale de Gap commencée en 1866 par Charles Laisné.

Bien qu'auteur d'édifices civils néoclassiques plutôt que religieux, Riondet construisit de nombreuses églises en Isère et dans les Hautes-Alpes. Ayant l'habitude et les moyens de bâtir en pierre de taille, il n'appréciait pas le ciment moulé. Pourtant il en usa par défaut, de façon presque insignifiante, mais était très précis quant à son utilisation dans ses cahiers des charges.

### **3) Jules Riondet, la relève :**

Jules Riondet (1847- 29 janvier 1887) était le fils de Pierre Riondet, employé du cadastre de Grenoble<sup>206</sup>, qui décéda en 1861. En 1863, Péronnet qui avait travaillé avec Pierre Riondet au cadastre, n'ayant ni femme ni enfant, prit en charge la formation du jeune Jules âgé de quatorze ans. Jules Riondet était aussi, semble-t-il, le neveu de Frédéric Riondet, architecte et propriétaire d'une cimenterie à Saint-Martin-le-Vinoux en 1835 et d'une entreprise de construction et travaux publics à Grenoble en 1846. Joseph et Frédéric Riondet avaient encore une tuilerie à Eybens en 1840.

Riondet n'a donc fait aucune école d'architecture, contrairement à ses collègues, mais fut rapidement reconnu. D'ailleurs, dès 1864, il avait dix-sept ans et collaborait avec Péronnet, la commune de Theys choisissait ses projets

---

<sup>205</sup> A.D.I. : 7 O 2147, MADELON, J., faisant fonction de maire, *Réception définitive de l'église de La Tour-du-Pin*, 30 août 1888.

<sup>206</sup> B.M.G. : X 401, *Almanach de l'Isère*, 1834.

pour la nouvelle église. Il damait le pion à l'architecte Ruban et surtout à Berruyer<sup>207</sup>.

Riondet, même s'il décéda très jeune, à 40 ans, put avoir une position importante à Grenoble. A sa mort, il laissait déjà 100 407 F à l'actif de sa succession, composés en actions, obligations et matériel d'architecture, ce qui fit 51 703 F d'héritage à son épouse après imposition<sup>208</sup>.

Jules Riondet réalisa dans sa jeunesse, en collaboration avec Péronnet, les clochers des églises de Bizonet, Badinières, La Frette, et les églises de Château-Bernard, Moretel, Huez, Besse, Ornon le haut et le bas, Chantelouve, du Périer, etc. ; presque toutes situées en Haute-Isère. Ils ont bénéficié des commandes municipales et non fabriciennes, par manque de disponibilité de l'architecte diocésain, esprit d'indépendance des communes ou relations avec les élites économiques et politiques. Mgr Fava n'aurait jamais passé commande au franc-maçon notoire qu'était Riondet<sup>209</sup>.

Seul, Riondet bâtit l'église néo-classique Saint-Ferjus à La Tronche et la petite église de Valbonnais de la section des Engelas en 1881. Il fit surtout des maisons et immeubles en ciment moulé à Grenoble, lorsque la ville était en pleine expansion hors de ses remparts, ainsi que des usines comme les bureaux du constructeur mécanique Casimir Brenier. Il fit aussi la maison d'Henri Duc, un entrepreneur-cimentier et notamment du temple protestant de Grenoble dessiné par Péronnet en 1867. Riondet fit aussi des ouvrages pour les cimentiers de la Porte de France Dumolard et Viallet, dont le Chantoiseau en 1886, sorte de château néo-gothique en ciment à Saint-Martin-le-Vinoux, la maison de Saint-Robert pour la famille Dumolard et l'appartement de M. Viallet rue de France<sup>210</sup>.

Riondet n'eut pas une carrière particulièrement brillante mais réalisa de nombreux immeubles privés et avec Péronnet des monuments religieux. Il réussit à devenir juge de paix au tribunal de Commerce de Grenoble et, en

---

<sup>207</sup> Néanmoins Riondet n'est pas l'auteur de l'église de Theys.

<sup>208</sup> A.D.I. : 3 Q 11/ 1780, n° 388.

<sup>209</sup> Insigne du compas et de l'équerre inscrits sur la stèle funéraire de Jules Riondet, cimetière Saint-Roch de Grenoble.

<sup>210</sup> A.M.G : 2 M 31, Eglise Saint-Bruno, *liste de ses travaux avec Péronnet*, du 28 juillet 1875.

1881, architecte-voyer de la ville. A cette date, Grenoble devenait républicaine, d'une tendance qui semble être celle de Péronnet et de ses élèves. Riondet, aurait pu reprendre le cabinet de Péronnet en 1875 mais il venait de perdre son fils de deux ans, Louis en 1874. Péronnet le vendit à Ricoud qui s'associa à Chatrousse.

#### 4) Chatrousse et Ricoud, les affranchis :

Joseph Chatrousse est né à Cahors le 28 juillet 1847. Il n'est pas grenoblois, mais connut Marius Ricoud (Grenoble, 1850-1903) à l'Ecole des beaux-arts de Paris vers 1870. Chatrousse était de la promotion 1872 et fut l'élève de Laisné, Ricoud de la promotion 1873 et fut l'élève de Guadet et Simonet. Ils furent aussi tous les deux diplômés l'Ecole centrale (spéciale) d'architecture<sup>211</sup>. Ricoud, étant de Grenoble, travailla avec Berruyer en 1873-1874 et eut connaissance de la cessation du cabinet de Péronnet<sup>212</sup>. Il s'associa avec Chatrousse pour prendre cette succession en 1875 et collabora avec lui pendant 30 ans. Leur cabinet se trouvait au 14, rue Lafayette à Grenoble. Les deux familles s'entendaient à merveille, de telle manière que Chatrousse épousa Madeleine-Blanche Ricoud la sœur de Marius<sup>213</sup>.

Les deux architectes ont reçu de nombreuses récompenses publiques. Chatrousse était architecte du département de l'Isère et des hospices civils de Grenoble, membre du Conseil départemental des bâtiments civils, vice-président de l'Association provinciale des architectes français et fait officier de l'instruction publique. Il habitait au 25, rue Lesdiguières à Grenoble, comme voisin de Berruyer. Il dut avoir un lien de famille avec le statuaire Emile Chatrousse (1829-1896), originaire de Grenoble et qui connaissait immanquablement le statuaire Irvoy. Joseph Chatrousse réalisa avec Irvoy

---

<sup>211</sup> SEITZ, F., *L'Ecole spéciale d'architecture : une entreprise d'idées, 1865-1930*, Paris, Picard, 1995, pp. 148 et 165.

<sup>212</sup> A.M.G. : 3 M 3, Chatrousse et Ricoud reçurent aussi le projet de concours pour l'église Saint-Bruno de Grenoble, fait par Péronnet, en 1869 alors qu'ils étaient à Paris. Et Péronnet, lors de son départ en 1875 proposa au maire de Grenoble d'employer ses successeurs M. Chatrousse et Ricoud, en particulier sur ce chantier en cours de Saint-Bruno.

<sup>213</sup> Les Chatrousse n'eurent qu'une fille, Louise, née en novembre 1877 et morte en juillet 1882. Sa tombe est un petit sarcophage d'enfant, en marbre blanc, soutenu par deux petits chiens, sculpté par Irvoy. Dans cette sépulture du cimetière Saint-Roch on trouve aussi Denis Ricoud, ancien négociant et capitaine en retraite des sapeurs pompiers, maire de Corenc décédé le 9 janvier 1882.



toute la décoration des thermes d'Uriage pour le comte de Saint-Ferriol à la fin du siècle. Sans Ricoud, Chatrousse conçut peu de choses, un plan romano-byzantin aux allures du Sacré-Cœur de Montmartre pour la reconstruction de Saint-Joseph de Grenoble en 1893 et le plan du Palais des fêtes en 1894.

Ricoud était architecte du département et membre du Conseil des bâtiments civils mais comme il était titulaire de la médaille de sauvetage 2<sup>ème</sup> classe, chef de bataillon, commandant les Sapeurs-pompiers pendant vingt ans, comme certains membres de sa famille, il fut aussi fait chevalier de la Légion d'Honneur et officier d'Académie. Seul, Ricoud réalisa de nombreuses petites constructions publiques. Il acheva encore l'église de La Mure avec Riondel en 1896.

La collaboration de Chatrousse et Ricoud était particulièrement fructueuse. Ils réalisèrent des édifices civils, comme les plans du cirque de Grenoble en 1876, de l'école de Natation et la façade du théâtre en 1882, des Hospices de Grenoble en 1889, de l'Hôtel des Postes et Télégraphes, de l'Asile de vieillards de La Tronche (350 lits), l'Hôpital de Tullins et surtout des écoles et villas, maisons à loyers, le château des cuves de Sassenages pour les Terray, le Grand Hôtel moderne à Grenoble (dit Hôtel des Trois Dauphins en 1899, rue Félix-Poulat), pour une société hôtelière appartenant aux Merceron-Vicat.

Dès 1875, ils achevèrent l'église d'Uriage, commencée par Péronnet. Ils firent celle d'Autrans la même année, de Méaudre en 1883-1885, de Villard-de-Lans en 1886 et de Lans-en-Vercors néo-romane en 1888, soient les églises du plateau du Vercors. Toutefois, ils sont encore les auteurs du clocher de l'église de Corenc en 1884, commencée par Péronnet, des églises de Lavalens en 1883-1887, de La Combe-de-Lancey en 1886-1888, La Salette-Fallavaux en 1890, de Saint-Barthélémy du Guâ en 1891-1893, de Moulin-le-Vieux en 1898-1899 situées en Belledonne, Matheysine et dans la Gresse, ainsi que le tombeau en granit d'inspiration néo-byzantine de la famille Barthélémy Poncet au cimetière Saint-Roch de Grenoble.

Chatrousse et Ricoud, comme anciens élèves d'écoles d'architecture, connaissaient leurs modèles. Leurs églises sont robustes, parfois d'inspiration

locales, souvent néo-romanes et inspirées des travaux de Péronnet, bien qu'ils ne souhaitèrent pas les inscrire singulièrement dans le département et n'avaient pas de politique de reconstruction marquée. Ils changeaient de style apparemment facilement s'inspirant ici d'Abadie et là de Bossan pour ce qui concerne leurs portails à colonnes trapus et chapiteaux corinthiens évasés, parfois du registre diocésain romano-gothique comme à Méaudre. Dès 1875, lors de la reconstruction de l'église d'Autrans, ils privilégièrent les matériaux locaux pour ne par dire paroissiaux :

*"C'est un principe admis par tous les constructeurs les plus éminents que l'on doit toujours chercher les matériaux que l'on a sous la main. C'est disent-ils, et ils ont raison le seul moyen d'imprimer à un édifice le caractère de la localité et des habitudes de ses habitants, dont toute construction raisonnée doit forcément garder l'empreinte afin de la transmettre aux âges futurs"*. Par là, Autrans reçut encore une charpente de bois<sup>214</sup>.

L'église d'Autrans reste une des rares églises du XIX<sup>ème</sup> siècle en Isère à n'être pas marquée profondément par son époque historiciste. La pierre est celle des maisons du village, la façade néo-romane est simple, sans ornement. Les corniches rampantes sont en escaliers de lauzes, procédé typique du Vercors qui sert à cacher les deux pans de toiture. Néanmoins, Chatrousse et Ricoud comptent parmi les derniers architectes de la région à employer des éléments de ciment moulé dans la construction religieuse comme civile. Leur affaire a été succédée par le cabinet Demartiny et Couttavoz<sup>215</sup>.

## **5) Les architectes suffragants :**

Un architecte peu connu est Hugues Quénin. Actif à Vienne, il érigea des églises dans l'Ile-Crémieu, actuel Nord-Isère. Et il semble avoir construit de nombreuses églises de village car au moment où le préfet doutait de la qualité de son projet en moellon et ciment moulé pour l'église de La Chapelle-de-La-Tour, en 1869, et que Berruyer ne croyait pas qu'on puisse bâtir un tel édifice pour une somme égale au 3/4 du prix ordinaire, ce dernier rapportait :

---

<sup>214</sup> A.M.G. : 2 O 22/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Devis estimatifs, église d'Autrans*, 10 août 1875.

<sup>215</sup> A.D.I. : Fonds Demartiny et Couttavoz, non récolé.

*"Il n'y a pas lieu de contredire avec insistance l'auteur du projet qui doit savoir à quoi s'en tenir, puisque nul n'a tant fait construire de semblables églises"*<sup>216</sup>.

Berruyer savait de quoi il retournait puisque Quénin avait déjà travaillé pour lui en 1855, en faisant un projet d'église à Biol ; bien qu'à cette date son ouvrage jumelant roman et gothique fut jugé d'une "*parfaite incohérence*" par le ministre de l'instruction publique et des cultes<sup>217</sup>. Quénin était bien un partisan du ciment, rapidement même car Jules Vendre le citait en exemple avec Berruyer pour la confection de dallages d'églises et pièces d'architecture en ciment moulé dès 1855, dont ceux de Clonas<sup>218</sup>. Les informations qui le concernent pourraient faire de lui un des personnages du moment, pourtant ces quelques églises sont les seules réelles constructions qu'il fit. Pour le reste, il est connu comme l'auteur des restaurations du clocher de l'église médiévale de la Verpillière en 1863, des restaurations de l'église de Saint-Jean-de-Bournay à partir de 1867 et fut directeur des travaux d'achèvement de l'église de Bevenais en 1868.

De la même trempe, quoique plus jeune, Firmin Allemand fut aussi architecte à Vienne, non diplômé mais se disant expert à la façon d'une réclame. Il travailla pour Quénin dans les années 1860, et rédigea pour lui le projet de l'église de la Chapelle-de-La-Tour en 1865, construite avec un clocher-tour fortifié qu'il acheva en 1873. Il demandait au ministre de l'instruction publique et des cultes de pouvoir bâtir selon ses principes, arguant : "*Les nombreuses églises que j'ai édifiées à ce jour, m'ont fourni l'occasion de me fixer sur cela d'une façon positive*"<sup>219</sup>.

Une constante pour Allemand est d'avoir travaillé avec l'entrepreneur Auguste Gras ; à La Chapelle-de-La-Tour mais aussi à Veyrin-Thuellin. Allemand est ici l'auteur d'une église néo-romane, en pierre de taille blanche à nef unique. Les moellons sont à peine équarris mais le porche comme les ouvertures sont

---

<sup>216</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain, église de La Chapelle-de-La-Tour*, 8 février 1869.

<sup>217</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, Ministre de l'instruction publique et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère*, 17 juillet 1855.

Nota : Berruyer s'était gardé d'en faire la critique.

<sup>218</sup> VENDRE, J., *Ciment de la Porte de France, exploité par MM. J. Arnaud et Carrière père et fils, et sur les nombreux emplois qu'il est susceptible de recevoir*, Grenoble, Maisonville, 1855, p. 20.

particulièrement ornées. Les motifs géométriques triangulaires des voussoirs rappellent sans contredit ceux de l'église médiévale de Loupiac. Ils étaient déjà prévus pour Saint-Bruno de Grenoble à la même date. Cette petite église jouit d'une ornementation harmonieuse. Enfin, en 1880, Allemand, était inspecteur des travaux de l'église de Marnans, monument historique roman, sous la direction de Charles Laisné. Et il intervint en 1887 dans les travaux de consolidation de l'église de Champier bâtie par Berruyer en 1853.

Firmin Allemand n'est pas réputé pour son utilisation du ciment mais étant dans l'entourage de Berruyer il construisit l'église de Salaise en ciment moulé, devenant une des premières références pour les ciments Pelloux en Valbonnais<sup>220</sup>.

Parmi ces architectes secondaires, nous pouvons citer Marius Michon, élève de Riondel, Ferdinand Bugey, élève de Berruyer et collègue de Francis Girard, Henri Rivoire, autre élève de Berruyer, et Demartiny et Couttavoze deux associés. Nous ne savons rien sinon peu de choses des architectes Antonin Chamberot, élève de Berruyer, Carus architecte à Corps en 1880, François Choupin (mort à Grenoble en 1878) auteur d'un plan critiqué pour l'église de Pellafol, de celle de La Trappe des Chambarands élevée entre 1870 et 1878, de la chapelle mauresque du Sacré-Cœur de Jésus (aujourd'hui Notre-Dame-Réconciliatrice) de Grenoble en 1876, ou de l'architecte Bressieux qui travailla aux chantiers des petites églises de l'Oisans en tuf, néo-gothique mais d'une sévérité dans le style uessan, comme celles d'Huez et de Besse entre 1869 et 1872.

Michon (Grenoble, 1845-1905) était un architecte productif en Isère, mais peu en architecture religieuse. Pourtant il fut nommé inspecteur des édifices diocésains en 1886 lors de la démission de Berruyer. Il était surtout l'associé de Tartari puis l'architecte de la Ville de Grenoble et des Monuments historiques en 1898. Il a bâti les églises de Pellafol et des Côtes-de-Corps au tréfonds du Trièves isérois en 1891. Celle de Pellafol romane est ornée de ciment moulé et l'autre romano-gothique sobre et sombre.

---

<sup>219</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, ALLEMAND, F., *Rapport de l'architecte auteur du projet, église de La Chapelle-de-La-Tour*, 28 avril 1870.

<sup>220</sup> *Ciment Pelloux Père et Fils et Cie à Valbonnais*, Grenoble, Maisonville, Breynat et Cie, n.d., p. 7.

Ferdinand Bugey (né à Grenoble en 1858) fut élève de l'Ecole des beaux-arts de Paris, de la promotion 1883, dans l'atelier de Guadet, comme Chatrousse et Ricoud avant lui, et fut diplômé en 1887. A cette date il vint travailler pour Alfred Berruyer, qui venait de démissionner de son poste de diocésain, et acheva les travaux de la basilique de La Salette. Il dessina les chapelles supplémentaires. En 1897, Bugey rédigea le projet d'achèvement de l'église de La Mure qu'il termina en ciment, et fit refaire le pont-parvis de l'église Saint-Bruno de Voiron, par Badin, toutes deux des églises de Berruyer. Il fit aussi la chapelle et les dortoirs du pensionnat Saint-Michel de l'Aigle, à Grenoble, élevé par Berruyer.

Avant de parfaire ces œuvres, Bugey effectua plusieurs chantiers. En 1892, il faisait partie du journal catholique et anti-maçonnique *Le Grenoblois*. A cette date, il dirigeait aussi les travaux de restauration de l'église de Montbonnot, avec l'entrepreneur César Rossi de Vif. Ils ont utilisé les ciments d'Uriol fabriqués par Berthelot à Vif ; car Rossi en avait l'habitude<sup>221</sup>. Pourtant Berthelot était un élu républicain anti-clérical. Bugey a construit l'église de Saint-Martin-d'Hères de 1891 à 1894. Il a fait la flèche de l'église de Varacieux en 1893. Il est co-auteur de l'église de Chapareillan, commandée et dessinée par l'abbé Ravaz en 1895 et achevée en 1905, néo-romane très ornée, dans la lignée des églises de Berruyer avec tourelles et clocher-porche ramenant à l'église Saint-Valère de Rives en 1893. Il bâtit encore l'église du Mottier-Bocsozel en 1903 sur un modèle berruyéen. Mais Bugey est surtout l'auteur avec l'architecte Girard de l'église de Vinay.

Francis Girard (né à Grenoble en 1858), signant Francisque, fut élève de l'Ecole des beaux-arts de Paris, promotion 1882, élève de Daumet et fut diplômé en 1889. Bugey et Girard, se sont connus à Paris et ont collaboré à Grenoble à la manière de Chatrousse et Ricoud dix ans auparavant. Les deux hommes se sont associés en 1894 pour faire les plans de la future église de Vinay<sup>222</sup> ; une des dernières grandes constructions religieuses de l'Isère. Leur idée n'était pas révolutionnaire puisqu'ils reprenaient en grandes lignes

---

<sup>221</sup> *Ciments Berthelot, Grenoble, Notice et prix courant*, s.l., 1892, p. 45.

<sup>222</sup> A.D.I. : 7 O 2386, BUGÉY et GIRARD, *Devis descriptif et estimatif, église de Vinay*, 21 juin 1896.

l'église Saint-Valère de Rives à peine achevée par Berruyer, selon un procédé technique local : arêtes en ciment moulé et murs en moellons blanc équarris. Le plan est basilical, à trois nefs. Une originalité consista à adosser le chevet contre la colline et placer la façade principale avec son clocher-porche au sud, sur la route. Enfin, l'ornementation est particulière car certains chapiteaux sont de style carolingien, cubiques et en ciment.

Girard, s'essayant à Vinay, put se préparer à des grands travaux, ceux de l'église Saint-Joseph de Grenoble. Le concours pour sa construction existait depuis des années. Des projets, tous romano-byzantins, avaient été primés mais aucun ne fut financé. Ou plutôt aucun ne fut autorisé car la fabrique avait largement les ressources nécessaires. Ce n'est qu'en 1910, que Girard put collaborer avec Perrin pour cette édification, sur les plans de l'architecte Georges Vinay<sup>223</sup> de Paris. Les travaux ont été suspendus pendant la guerre et repris en 1922.

Il reste comme bâtisseur d'églises Henri Rivoire (né à Grenoble en 1860), un autre élève de Berruyer et architecte à Grenoble depuis 1885. De la même génération que Bugey ou Girard, Rivoire ne fit pas l'Ecole des beaux-arts mais entra à quatorze ans dans l'atelier de Berruyer. En 1874, il fit ses premiers dessins pour le maître : les doubles des plans de l'église de Charavines, quasiment identique à celle de Roybon, et signa "*Rivoire, H. Elève en archi*"<sup>224</sup>. Rivoire fut par la suite un des membres fondateurs de la Société régionale des architectes du Dauphiné et de la Savoie en 1890 et membre de la Caisse de défense mutuelle des architectes.

Rivoire est l'auteur de l'église d'Allemont en 1887-1889, néo-romane à trois nefs et clocher contre le chœur, de celle de Mizoën, néo-romane à clocher porche, suivant les "églises types" de Baudot, en 1889-1890. Il construisit en 1893, avec du ciment moulé, l'église de Cognin, sur les plans de Riondel de 1889, et celles de Livet, néo-gothique en ciment moulé en 1891-1893, d'Entraigues, néo-romane à clocher porche, en 1894-1901, de la Ferrière-d'Allevard, néo-romane avec ciment, en 1900-1901, et notamment de Saint-François-de-Sales à Grenoble de 1908 à 1911 en ciment moulé, ainsi que des

---

<sup>223</sup> Ne pas confondre la commune de Vinay et l'architecte Vinay.

<sup>224</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, BERRUYER, A. ; RIVOIRE, H., *Façade principale*, 8 décembre 1874.

groupes scolaires, maisons à loyers, bourgeoises, villas, etc. Saint-François-de-Sales est la dernière église bâtie avec les techniques de ciment moulé. Rivoire est le dernier architecte d'églises fécond en Isère. Il reprit sans faiblir les anciennes combinaisons et techniques de Berruyer et de ses confrères, propres à l'Isère, simples, peu chères, imitant la pierre de taille, désormais acquises par tous.

A la fin du siècle nous trouvons un nombre d'architectes important, diplômés, désirant répondre aux nécessités des constructions qui allaient bon train. Ils se connaissaient des Beaux-Arts et afin de faciliter ces travaux, ils s'associaient, chose nouvelle. Chatrousse et Ricoud avaient un cabinet après Péronnet. Bugey et Girard ont bien collaboré. Auguste Demartiny et Charles Couttavoz ont monté la première et la seule à Grenoble en 1887, société d'architecture constituée à la Chambre de commerce de Grenoble.

#### **6) Elèves et rivaux de Berruyer :**

Décriant tous ses collègues et leurs travaux, spécialement ses prédécesseurs comme Péronnet, Berruyer épargna un peu Paulin Barillon<sup>225</sup>, auteur du Muséum d'histoire naturelle de Grenoble en 1849. Malgré tout, Berruyer eut des élèves et certains sont connus ; mais ils restèrent peu longtemps à son service.

Le plus célèbre et le premier de ses assistants reste Hector Riondel, seul architecte de la même génération qui fit ses premiers traits avec lui. Mais fils d'architecte lui-même, il a rapidement présenté les concours de l'Ecole des beaux-arts qu'il réussit en 1856 et devint l'élève de Charles Questel. Lorsqu'il revint à Grenoble, son père Joseph Riondel allait diriger les travaux de la Préfecture de l'Isère, le plus grand chantier de Grenoble, sous la direction de Questel, et le prendre comme assistant.

Questel méjugeait en 1861 et devant le Conseil général des bâtiments civils, la manière de bâtir de Berruyer à l'église de Voiron. En 1865, Berruyer

---

<sup>225</sup> Barillon fut le seul architecte membre de l'Académie delphinale avec Berruyer.

répliquait dans un contre-projet, critiquant le Parisien qui dirigeait par correspondance un grand chantier alors qu'il s'occupait déjà de Versailles. Riondel a défendu son maître et fit désapprouver Berruyer par la Ville. Dès, lors ils furent plutôt rivaux. En 1863, Berruyer fut nommé rapporteur au Conseil des bâtiments civils et Hector Riondel en 1864. Berruyer n'y apparut plus par la suite. En 1872, ils étaient les deux seuls architectes de la Commission des monuments historiques de l'Isère, et en 1875 Berruyer disparaissait. La même année, Berruyer fut choisi par Desjardins pour succéder à Péronnet à la direction du chantier de Saint-Bruno. Lorsque Berruyer modifia les projets de son prédécesseur, le Conseil des bâtiments civils demandait un avis à Riondel qui s'empessa de refuser : "*Mes rapports personnels avec les deux architectes qui se sont succédés dans la direction des travaux de reconstruction de l'église ne me permettent pas de donner mon avis sur la question [...]. Ma conscience m'oblige à agir ainsi. Mon père se trouve exactement dans la même situation que moi, il ne peut pas non plus assister à la réunion à laquelle vous nous avez convoqués*"<sup>226</sup>.

Leurs rapports ont été distants. Riondel avait d'excellentes relations avec les architectes importants et avait la responsabilité des plus grands édifices de Grenoble doublée d'une parole écoutée. C'est Michon, son élève, qui devint diocésain de l'Isère en 1886 après la démission de Berruyer. Enfin, la plupart des élèves de Berruyer ont rapidement quitté son atelier et ont parfois pris la succession de Riondel.

Joseph-Pierre-François Chatrousse et Marius-Jacques Ricoud étaient diplômés des écoles centrale (spéciale) d'architecture et des beaux-arts de Paris en 1872 et 1873. Ricoud revint à Grenoble comme assistant de Berruyer, puis s'est associé en 1875 avec son compère pour prendre la suite du cabinet de Péronnet. Berruyer était abandonné. De plus, Ricoud termina la construction de l'église de La Mure en 1896 en collaboration avec Riondel, alors que Berruyer l'avait commencée en croyant que cela allait être son chef-d'œuvre d'autant que Bugey s'y était aussi attelé.

---

<sup>226</sup> A.D.I. : 2 O 185/27, RIONDEL, architecte départemental de l'Isère, *Lettre à M. le président du conseil des bâtiments civils*, 4 avril 1878.



Henri Rivoire, fut l'élève de Berruyer à partir de 1874 ; il avait quatorze ans. Mais il quitta Berruyer en 1885, sinon avant, pour devenir indépendant, et construisit des églises avec Riondel, dont celle de Cognin en 1893. Pourtant il utilisait encore en 1910 le ciment moulé à la manière de Berruyer.

Joseph-Ferdinand Bugey, après l'école des beaux-arts de Paris dans la promotion 1883, revint à Grenoble et travailla pour Berruyer, notamment à La Salette en 1887. Il termina les chapelles de cette basilique et les églises de La Mure et de Rives à la suite de Berruyer et semble être le seul architecte qui ne l'ait pas déçu. Du reste Bugey, était un des rares architectes catholiques et anti-francs-maçons, donc proche de l'épiscopat ainsi que Berruyer. Antonin, Chamberot, maître-maçon en 1863 et architecte avant 1873, signait des plans pour Berruyer, et a en effet lui aussi pris la suite de travaux de Riondel, comme la direction du chantier de l'église de La-Tour-du-Pin en 1882.

De nombreux architectes passèrent dans l'atelier d'Alfred Berruyer. Beaucoup en sont partis, pour rejoindre ses concurrents ou simplement collaborer à leurs constructions. Du reste, c'est Léon Adolphe Maurice Berruyer, le fils de son frère Régis, donc son neveu, notaire de Montélimar, et non un de ses élèves qui hérita de tous ses biens mobiliers, objets, meubles, tableaux, et de son matériel, outils, dessins et livres de son cabinet. Délibérément ou non, il n'a pas eu de successeurs<sup>227</sup>. Personne ne succéda directement à Berruyer.

## **7) Les architectes vétérans :**

Parmi les architectes, certains ont eu un rôle parfois important grâce à la quantité de leurs édifications. D'autres ont pu se faire remarquer par une action ou une construction originale. Leurs travaux cumulés représentent une part non négligeable des églises de l'Isère.

---

<sup>227</sup> BERRUYER, A., *Testament, ibid.*

Lorsque Berruyer fut nommé architecte diocésain, il faisait face à la réputation de Péronnet. Mais d'autres architectes étaient encore présents.

Barral est peu connu. Il était l'architecte des communes de l'Isère dans les années 1820 à 1850, période pendant laquelle il rebâtit quelques églises. Elles furent élevées avec peu de moyens, en moellons équarris, crépis, souvent des murs en pisé et une façade dotée d'un porche néo-classique. Elles font partie des églises à nef unique couvertes d'une charpente romaine ordinaire, en bâtière, que l'on classe dans le "style grange" et qui ont été démolies dans la seconde moitié du siècle ; avant d'avoir été restaurées plusieurs fois.

La plus célèbre, parce qu'elle est grande, est l'église Saint-Laurent du Bourg-d'Oisans construite de 1823 à 1827, qui a conservé son clocher roman. Mais aucun caractère particulier ne la distingue.

Malgré sa formation de terrain, ses méthodes traditionnelles de construction, voire un certain archaïsme dans la rédaction de ses cahiers des charges, peu enclin à favoriser les innovations, Barral semble être le premier architecte de l'Isère à avoir proposé l'utilisation de pierre factice de ciment pour une église. Dès 1837, la commune des Abrets n'ayant pas de financement, Barral expliquait :

*"Les divers angles, de même que l'arête de l'architrave seront également formés en pierre de taille provenant des démolitions. Les pilastres seuls du frontispice devront être en pierre neuve. Si la pierre de taille n'était pas suffisante pour les pilastres intérieurs, on emploierait alors du ciment de Narbonne à leur formation"*<sup>228</sup>. A cette date il n'existait qu'une seule cimenterie dans la région grenobloise, petite, ayant peu duré, celle du lieu-dit Narbonne à Saint-Martin-le-Vinoux, exploitée par Frédéric Riondet.

François Ruban, de la même génération, aurait été quant à lui un élève de l'École des beaux-arts ; à défaut de consultation des dossiers d'élèves le doute est permis. Ruban semblait cultivé et on le choisit comme correspondant de Questel pour les Monuments historiques en 1842. Son activité n'était pas intense mais il garda cette position jusqu'en 1848. A cette

---

<sup>228</sup> A.D.I. : 2 O 2/5, BARRAL, *Devis descriptif et estimatif, église des Abrets*, 10 avril 1837.

date, il était républicain engagé et contre les architectes de Paris. Il s'est associé à Guillaume Crépu dans une lettre au préfet pour faire révoquer Questel<sup>229</sup>. Ruban croyait que Paris s'était ligué contre les architectes de son espèce. Il n'avait pas compris qu'il était aussi incompetent que Crépu. Déjà en 1841, Mérimée dit de ses plans de Saint-Antoine-l'Abbaye :

*"Le devis que l'architecte des lieux nous a envoyé était certifié sincère, mais il était à peu près inintelligible et il nous a été impossible d'en tirer parti"*<sup>230</sup>.

Riondel n'a jamais fait l'éloge de Ruban, avec qui il participa à quelques commissions des Bâtiments civils. Berruyer n'a jamais fait non plus de rapports positifs et fut acrimonieux quant à son projet d'église à Méaudre : *"L'auteur a apporté dans l'étude de ce projet une incohérence telle que l'architecte diocésain est forcé de reconnaître qu'il n'a jamais rien vu de pire !"*<sup>231</sup>. Le préfet lui-même reconnaissait la faiblesse de Ruban et demandait à Berruyer de rédiger un autre rapport plus conciliant :

*"les règles de la convenance ne me permettent pas de faire connaître à qui que ce soit un rapport qui, comme le vôtre, aurait pour fâcheux résultat de porter atteinte à la capacité et à la réputation d'un architecte qui n'est pas cependant sans mérite"*<sup>232</sup>.

Ruban a fait quelques projets d'église à Méaudre, Theys, Eybens, régulièrement abandonnés, repris par ses confrères, et la seule construction religieuse que nous connaissons est l'église néo-classique d'Entre-Deux-Guiers, élevée en 1851. Il utilisait déjà des pavés de ciment bicolores<sup>233</sup>.

## **8) Les architectes "étrangers" :**

Dans le jargon dauphinois, comme dans d'autres sûrement, l'histoire de l'ouverture du territoire aux caravanes de marchands dans les vallées face aux instincts identitaires forgèrent une expression persévérante qui consiste à appeler "étranger" tout ce qui ne provient pas de la province. C'était particulièrement évident aux frontières de la Savoie, le rattachement à la

---

<sup>229</sup> Voir la lettre reproduite dans le volume des annexes p. 96.

<sup>230</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 33, MERIMÉE, P., *Lettre au préfet de l'Isère*, 28 janvier 1841.

<sup>231</sup> A.D.I. : 2 O 225/5, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport au préfet de l'Isère*, 15 avril 1857.

<sup>232</sup> A.D.I. : 2 O 225/5, PREFET de l'Isère, *Lettre à Alfred Berruyer*, 6 mars 1857.

France de 1860 n'y faisant pas grand chose. Les architectes n'échappèrent pas à la règle, lorsqu'ils n'étaient pas nés en Dauphiné ils étaient des "étrangers" ; Berruyer mettant un point d'honneur à continuer cette tradition, qualifiant même d'architecture faite par des "étrangers" les monuments dont il ne connaissait l'auteur.

De manière plus restreinte, départementale, les architectes de l'Isère semblaient actifs en Isère et peu en dehors. Hors des constructions sur concours, peu, très peu d'architectes qui n'étaient pas du cru ont été maîtres d'œuvre dans le département. De plus, avant 1890, Fivel, Rey ou Malaval, ne purent avoir des chantiers que vers la Drôme ou la Savoie.

Le premier architecte à intervenir en Isère fut Théodore Fivel (dates inconnues). Il devint le diocésain de la Savoie après avoir été soutenu par son évêque. Fivel édifia de nombreuses églises romanes et gothiques dans son diocèse, quelques-unes dans celui de Grenoble et de Belley. Il reprit le chantier de l'église d'Alleverd en 1858, après Péronnet souvent absent. Il avait déjà le chantier de Barraux, de l'autre côté de la rivière Isère. Mais Fivel eut quelques embarras. Il était tout aussi absent que Péronnet et son entrepreneur travaillait par trop librement. En 1861 il fut aussi appelé par la commune de Theys, proposé par le préfet ayant des "*lettres de recommandation assez influentes*" selon le curé Veyron<sup>234</sup>. Fivel devait s'exprimer sur la qualité des plans de Ruban, à peine décédé, mais en 1862 rien ne se passait. Fivel faisait en fait traîner le dossier essayant de faire augmenter le montant des propositions financières<sup>235</sup>. En 1863 il tenta de décourager les dix-neuf à vingt entrepreneurs de réaliser le projet de Ruban en leur promettant "*quelque chose de plus avantageux*"<sup>236</sup>. Fivel était en quelque sorte un arriviste, non pas un *Bel-Ami* de Maupassant mais un authentique Achille Campardon mauvais héros d'architecture dans *Pot-Bouille* de Zola<sup>237</sup>.

---

<sup>233</sup> A.D.I. : 2 O 156/5, RUBAN, Fr., *Devis estimatif des travaux de la reconstruction de l'église d'Entre-Deux-Guiers*, 12 octobre 1850.

<sup>234</sup> A.D.I. : 7 O 2127, *Conseil des bâtiments civils de l'Isère*, 10 novembre 1863.

<sup>235</sup> A.D.I. : 7 O 2127, VEYRON, curé, *Lettre au préfet de l'Isère*, 19 novembre 1863.

<sup>236</sup> A.D.I. : 7 O 2127, VEYRON, curé, *Lettre au préfet de l'Isère*, 9 octobre 1864.

<sup>237</sup> Voir le chapitre consacré à ce sujet dans LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 169 sqq.

Du reste, en 1874, il prit l'initiative de proposer un projet d'achèvement de l'église d'Echallon, dans l'Ain, pour laquelle Pierre Bossan avait de nombreux problèmes de construction. Ce projet modifiait la conception initiale mais Bossan réussit à avoir la confiance du maire et Fivel perdit toute considération<sup>238</sup>. En 1890, Fivel était encore en procès avec la commune de Barraux en Isère.

Le second architecte, plus actif, était Joannis Rey (mort en 1917), de Valence et qui dirigea les chantiers de la Drôme à partir de 1871. Rey fut l'élève de Charles Franchet, Pierre Bossan et Sainte-Marie Perrin. Il collabora à l'édification de Fourvière dans les années 1870, et fut l'auteur de nombreuses églises. Rey était l'un des plus proches collaborateurs de Bossan mais, semble-t-il bien meilleur exécutant qu'architecte. Parfois, on regrette que ses œuvres personnelles, comme la chapelle Sainte-Ignace (1898) de La Louvesc ou encore l'église d'Erôme (Drôme) manquent sensiblement de caractère<sup>239</sup>.

En Isère, Rey est l'auteur de l'église de Saint-Siméon-de-Bressieux, du couvent des Dames Rédemptoristes, cours Saint-André à Grenoble et de l'école Saint-Bruno, avenue de Vizille, à Grenoble avant 1890. Il utilisa avec abondance le ciment moulé pour les églises de Châbons en 1895 et vraisemblablement de Moirans en 1901, des monuments dans la lignée des œuvres de Bossan remarquables pour le département.

Le dernier architecte présent en Isère était Joseph-Etienne Malaval (Lyon, 1842-1898), successeur de Clair Tisseur à Lyon. Il est l'auteur de l'église de Chasse en 1896<sup>240</sup>. L'évêque ne voulait pas restaurer l'ancienne église, trop petite et non centrale<sup>241</sup>. Malaval a construit la nouvelle église en rapport avec la nouvelle usine qui fonctionnait avec la Compagnie des chemins de fer du P.L.M. Il utilisa pour le beffroi un béton de scorie de forge

---

<sup>238</sup> A.D. de l'Ain : O 552, Maire d'Echallon, *Lettre au préfet de Nantua*, 20 août 1874, in DUFIEUX, Ph., *Un siècle d'architecture religieuse, Lyon (1840-1940), de Bossan à la reconstruction*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Thèse de doctorat, 2000, p. 119.

<sup>239</sup> DUFIEUX, Ph., *Un siècle d'architecture religieuse ...*, *op. cit.*, pp. 330 à 341.

<sup>240</sup> Aujourd'hui Chasse-sur-Rhône dans le Rhône.

ou pisé de mâchefer, technique plus lyonnaise empruntée à François Coignet. Malaval bâtit cette église de façon moderne, économique, et il le fit contre l'avis de l'architecte Boutin, avec l'autorisation du curé Garnier mais sans celle de l'évêque ni du préfet<sup>242</sup>.

## C DES EVÊQUES FECONDS :

### 1) Mgr de Bruillard et le pèlerinage :

Mgr Philibert de Bruillard (1765-1861), évêque de Grenoble de 1823 à 1852, légitimiste et gallican démissionnaire<sup>243</sup>, encouragea les coopérations entre le clergé et les administrations, car il cherchait depuis longtemps, comme il le dit lui-même à "*préparer une statistique historico-monumentale de toutes les églises du diocèse*". Cet évêque se préoccupait des monuments de son diocèse et publiait dès 1842 une *Circulaire pour le clergé...*, afin de rédiger un bulletin sur les édifices du diocèse<sup>244</sup>. Elle comprenait une note sur le développement des études historiques et archéologiques en France, leurs intérêts dogmatiques que les prêtres pouvaient y trouver, l'annonce de la création de cours d'archéologie sacrée au séminaire, d'une commission et d'un bulletin historique pour chaque paroisse avec une demande de participation, une liste de nombreux monuments susceptibles d'avoir un intérêt, un aperçu

---

<sup>241</sup> L'église médiévale, du XV<sup>ème</sup> siècle, avec le tombeau et les armes des Sautereau a été rachetée par la fille d'un magnat des chemins de fer des U.S.A. et fut replacée dans sa propriété américaine. Plus tard, elle fut encore transportée et reconstruite à l'Université du Michigan.

<sup>242</sup> A.D.I. : 2 O 87/5, Préfet de l'Isère, *Rapport au ministre de la justice et des cultes, église de Chasse*, 2 juin 1898.

<sup>243</sup> Cet évêque était l'ami des familles nobles de l'Isère. Il ne faisait pourtant pas partie des évêques d'origine noble au XIX<sup>ème</sup> siècle mais des usurpateurs. Né Philibert Braillard, fils d'Antoine Braillard, gros cultivateur de Dijon, au nom dérangeant, il devint Philibert Bruillard lors de son séminaire à Saint-Sulpice de Paris puis, une fois nommé évêque en 1827, Philibert de Bruillard. (BOUDON, J.-O., *L'épiscopat français à l'époque concordataire*, 1802-1905, Paris, Cerf, 1996, p. 39). Il portait des armes avant son intrônisation, aux quartiers 2 et 3 de sable semés de fleurs de lys d'or, qu'il changea en azur à la croix tréflée d'or après la révolution de 1830 (RIVOIRE de La BATIE, G. de, *Armorial de Dauphiné*, Lyon, Auguste Brun, 1867, art. : Bruillard).

Notons toutefois que ni la particule ni les armoiries n'ont jamais été, en France du moins, l'apanage de la noblesse. Bien des noms à particule n'ont rien de noble, bien des noms sans particule le sont, en Dauphiné qui plus est. Mais la consonnance fut à la mode dans la bourgeoisie au service du gouvernement et l'Armorial du Dauphiné de 1867, même s'il faut le lire avec circonspection puisqu'il élimine de fait les noms des familles alors engagées pour la République comme les Joseph Barnave et Jean-Jacques Mounier, n'a pas manqué de le faire remarquer pour ce qui concerne cet évêque.

<sup>244</sup> Voir la partie intitulée "L'implication du diocèse". Une partie de la circulaire de Mgr de Bruillard est reproduite dans le volume des annexes p. 93.

sur quelques notions d'archéologie chrétienne et un questionnaire à remplir concernant les églises.

Mgr de Bruillard était aussi entreprenant, ayant rapidement acquis, dès 1851, les terrains pour asseoir un sanctuaire sur la colline de La Salette. Sur cet éperon était apparue la "Belle Dame" aux bergers Mélanie Calvat et Maximin Giraud l'après-midi du 19 septembre 1946. En 1949, le conseil municipal de La Salette-Fallavaux demandait déjà une approbation pour le tarif des places allouées aux marchands tant il y en avait depuis trois ans<sup>245</sup>. En 1850, Mgr de Bruillard demandait à l'architecte Berruyer de commencer des études pour la construction d'un édifice, dès avant la fin de l'enquête de cinq années qui devait déterminer la véracité du phénomène de l'apparition. Sa première esquisse date du 25 octobre 1850<sup>246</sup>. Le 10 août 1851, Mgr de Bruillard envoyait M. Bergeret, ancien notaire et agent de l'hospice de Grenoble, le représenter et proposer : *"d'acheter une portion de terrain pour en disposer propriétairement faisant partie des pâturages communaux, dits Sous les Baisses, le Gargas et le Planet, contenant une superficie fixe de cinq hectares. Ce terrain a une petite éminence de rocher à quelque distance de la chapelle au plancher qui existe de ce côté. Outre le terrain, la commune cédera le droit de fouille et d'exploiter les pierres, sables et autres matériaux qu'on pourra trouver nécessaires aux constructions qu'on pourra faire. Pour le prix du terrain et des servitudes, Mgr l'évêque paiera la somme de 2 500 F"*. A cela le maire répondait à son conseil : *"considérant que les offres sont plus que suffisantes, que la commune a besoin de créer un bâtiment pour les écoles, que les constructions en tout genre que pourra faire Mgr l'évêque procureront un bien être à la Commune, en fournissant du travail à ses habitants et en facilitant l'écoulement des produits. La Commune garde un droit de passage et l'utilisation de la fontaine au bord de la Sézia pour l'abreuvement des bestiaux, pour lequel Mgr l'évêque fera construire un bassin d'au moins dix hectolitres. Pour les estimations la Commune choisi M.*

---

<sup>245</sup> A.D.I. : 7 O 2003, CHARLES, J., maire de La Salette-Fallavaux, *Lettre au préfet de l'Isère*, 2 septembre 1849.

<sup>246</sup> LENIAUD, J.-M., *La Salette. Apocalypse, pèlerinage et littérature (1856-1996)*, Grenoble, éd. Jérôme Million, 2000, p. 138.

*Peytard, et Mgr l'évêque choisi, par l'organe de M. Bergeret son mandataire, M. Berruyer, architecte à Grenoble*"<sup>247</sup>.

Le mandement du 19 septembre 1851, date anniversaire, proclama : *"l'apparition porte en elle-même tous les caractères de la vérité et [...] les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine"*. Le 26 octobre 1851, Mgr de Bruillard acheta donc en son nom propre le terrain avec droits de fouilles et de passage, par un acte passé devant notaire et opta pour un édifice consacré au pèlerinage plutôt qu'un édifice uni à la paroisse. Le 23 mars 1852, il donna ce terrain à *"l'évêché de Grenoble, en la personne des évêques de cette ville, canoniquement institués et en communion avec le Saint-Siège"*. Il a agi sur ces motivations *"donner une nouvelle preuve du vif intérêt qu'il porte à son diocèse"* et *"contribuer autant qu'il est en son pouvoir à entretenir et augmenter la piété des fidèles envers N-D de la Salette"*. Le pèlerinage devait être administré par l'évêque légitime ou son délégué, ce qui visait à empêcher l'arrivée d'une congrégation dont l'autorité lui échapperait<sup>248</sup>.

Les travaux ont commencé sans que l'administration des cultes fut prévenue, après la pose de la première pierre le 25 mai 1852. Alfred Berruyer avait dressé les plans de la future basilique qui s'éleva assez rapidement pour une somme de deux millions de francs. Les travaux furent terminés en 1865 et les dix chapelles en 1894. Le monument de style néo-roman fut prévu pour accueillir deux mille cinq cents personnes.

Mgr de Bruillard n'est pas le bâtisseur de la seconde moitié du siècle, mais il mit en place un enseignement architectural pour ses abbés, dépassant largement la simple visite pastorale, donnant conscience de la valeur des édifices. Il permit encore de valoriser son diocèse en l'ouvrant aux pèlerinages modernes, doté de l'édifice religieux le plus cher mais le plus accueillant puisque La Salette allait avoir une hôtellerie.

---

<sup>247</sup> A.D.I. : 7 O 2003, Conseil municipal de La Salette-Fallavaux, *Achat de terrain*, 10 août 1851.

<sup>248</sup> A.N.F. : F 19/ 3761, in LENIAUD, J.-M., *La Salette ...*, op. cit., p. 135.



## 2) Mgr Ginoulhiac, habile politicien :

Mgr Charles-Marie Ginoulhiac, évêque de Grenoble de 1852 à 1870, était avant tout un homme d'étude exhortant dans la saine doctrine et confondant les contradicteurs. Il passait pour être un des plus importants évêques théologiens de son temps, auteur d'une *Histoire des dogmes*. Il fut le seul avec Mgr Simon à pouvoir écrire une réfutation de la *Vie de Jésus* de Renan, étayée sur la critique allemande<sup>249</sup>.

La nomination de Mgr Ginoulhiac, le 9 décembre 1852, une des deux premières du Second Empire, fut soutenue par son prédécesseur gallican Mgr de Bruillard, en conséquence de cause. Il fut choisi soudainement par le ministre Hippolyte Fortoul, qui l'avait connu à Aix, pour hisser des ecclésiastiques savants. D'ailleurs il fut combattu par l'abbé Combalot<sup>250</sup>.

Ami de Maret et de Mgr Dupanloup, qui le recevait chaque année chez Albert du Boys au château de La Combe-de-Lancey (Isère)<sup>251</sup>, Ginoulhiac était partisan d'un catholicisme libéral.

Il avait pourtant demandé de manière clandestine, aspirant au sacerdoce en 1825, à être initié par César Durand à la pensée de Lamennais, se rapprochant "*tous les jours de plus en plus des sentiments de l'illustre auteur de l'Essai sur l'indifférence*"<sup>252</sup>. Néanmoins, Mgr Dupanloup, opposant de Lamennais, défendait l'Infaillibilité pontificale à Rome en 1841 et restait légitimiste, alors que Mgr Ginoulhiac réfutait ce dogme et devenait bonapartiste.

---

<sup>249</sup> GADILLE, J., *La pensée et l'action politique des évêques français, 1870-1883*, Paris, Hachette, 1967, tome I, p. 37.

<sup>250</sup> A.N.F. : F<sup>19</sup> / 2531, Note du ministère : "M. Ginoulhiac est un prêtre plein de réserve, pieux et savant. Il vient de publier un livre sur le dogme catholique qui est un chef-d'œuvre. Cet ouvrage, remarquable par l'élégance du style, place son auteur au premier rang comme théologien. M. l'abbé Combalot a combattu la candidature de M. Ginoulhiac par des raisons qui peuvent appeler l'intérêt du gouvernement sur cet ecclésiastique". Cette note fait allusion à une lettre de l'abbé Combalot au ministre datée du 30 décembre 1841 : "Ce choix, M. le Ministre serait un malheur pour l'Eglise de France. M. Ginoulhiac a professé pendant plusieurs années la théologie dans le grand séminaire de Montpellier ; et pendant plusieurs années il a suscité à l'évêque de ce diocèse les plus terribles embarras", in BOUDON, J.-O., *L'épiscopat français à l'époque concordataire, 1802-1905*, Paris, Cerf, 1996, p. 350.

Nota : L'abbé Combalot pensait à la jeunesse mennaisienne de M. Ginoulhiac. Plus tard, lors de l'édification de l'église de Châtenay (Isère), les prédications de l'abbé Combalot s'entendaient avec l'épiscopat.

<sup>251</sup> Sa fille, Netty du Boys, relevait 14 autres noms, plus Perraud : Besson, Callot, Cotton, Foulon, Gros, Marguerye, Paulinier (évêque de Grenoble), Thomas, Turinaz (évêque de Maurienne), Guibert, David, Hugonin, Ramadié ; in Gadille, *op. cit.*, p. 122.

<sup>252</sup> GINOULHIAC, Ch.-M., *Lettre à César Durand*, 23 juin 1825, in APPOLIS, E., "Un jeune admirateur de Lamennais : l'abbé Ginoulhiac, futur évêque de Grenoble", in *Comité des travaux historiques, section historique moderne et contemporaine*, Grenoble, 1952, Paris, Impr. Nationale, 1952, pp. 151-154.

Ginoulhiac restait bien sûr attaché à Rome en déclarant, en pleine période de crise au sujet du pouvoir temporel de la papauté, dans sa lettre circulaire de 1861 : "*il vaudrait mieux pour des évêques abdiquer entre les mains de Pierre qu'entre celles de César*". Les deux évêques signèrent encore, en compagnie de Mgr Darboy, le 10 avril 1870 le *Postulatum*, par lequel l'Eglise se serait engagée solennellement à renoncer aux anciennes pratiques du bras séculier<sup>253</sup>. Au Concile du Vatican, Dupanloup s'attacha aussi à défendre l'autonomie des sciences comme des sociétés civiles par rapport à la juridiction de l'Eglise et voulut donner à ses prêtres l'exemple de la plus grande modération dans ses rapports avec la puissance civile. Ils influencèrent des amis libéraux : Charles de Montalembert, Albert de Broglie, Albert du Boys.

Enfin, en 1871 comme tous les évêques de France lors du concile du Vatican, Mgr Ginoulhiac s'inclinait devant la promulgation de l'infaillibilité pontificale que Pie IX tenait à affirmer. En fait, il était demi-gallican à l'image de Dupanloup, puis néo-gallican de la tendance de Maret opposée à celle de Dupanloup en ce sens qu'il était anti-ultramontain et fidèle à son gouvernement<sup>254</sup>. Mgr Ginoulhiac put demeurer en fonction, et devenir archevêque de Lyon, refusant le siège de Paris en 1873, comme Dupanloup, mais ne devint pas cardinal.

Mgr Ginoulhiac, exprimait encore une nette volonté de promouvoir le culte marial. Il proclama solennellement à Grenoble le dogme de l'Immaculée Conception en mars 1855, approuva la fondation de la congrégation des religieuses de Notre-Dame-de-La-Salette, et inaugura la chapelle des Missionnaires de La Salette, revenant de Lyon en 1875. A Lyon, il fit le vœu de l'érection de la basilique de Fourvière en septembre 1870, à laquelle il était fortement attaché<sup>255</sup>. Mgr Ginoulhiac était intellectuel et magnanime en donnant à Lyon, en tant qu'évêque de Grenoble, une somme assez

---

<sup>253</sup> GADILLE, J., *La pensée et l'action politique des évêques français, 1870-1883*, Paris, Hachette, 1967, tome I, p. 82.

<sup>254</sup> PROVENT, R.P. A., *Un évêque dans la minorité à Vatican I. Mgr de Ginoulhiac*, Lyon, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Lettres, 1966, pp. 26-71.

<sup>255</sup> DAIGLE, J.-G., *Culture et société de province : Grenoble sous le Second Empire*, Grenoble, Thèse, Grenoble II, 1972, p. 164.

considérable pour l'établissement des Trappistes et plus d'un an de traitement pour la construction d'une église<sup>256</sup>.

Ginoulhiac, impliqué dans le culte de son temps en faisant fréquemment des visites pastorales, acceptait facilement les destructions et reconstructions. Plus proche du gouvernement que ses pairs, il obtenait encore plus de subventions grâce à la tranquillité de son diocèse et à la pauvreté des communes montagneuses. Ginoulhiac soutenaient des chantiers politico-religieux plus qu'archéologiques. Il poussait à la reconstruction les églises catholiques sises au milieu des collines protestantes du Valbonnais. Il fut aussi le promoteur du quartier, de plus en plus peuplé, Saint-Bruno de Grenoble, transformant sa chapelle de secours délabrée en église paroissiale, la plus grande de la ville.

### 3) Mgr Paulinier, le méridional :

Mgr Pierre Paulinier, appartenant à la grande bourgeoisie bordelaise, avec une importante fortune personnelle, fut nommé évêque de Grenoble en mars 1870, sur les recommandations de son prédécesseur Ginoulhiac, du même bord religieux et politique et venant du même diocèse : Montpellier. Il avait encore le soutien des libéraux Dupanloup, Maret et Darboy. Paulinier était aussi un ami de la famille du Boys à la Combe de Lancey.

D'un caractère plus méridional il paraît avoir beaucoup apprécié ses propres discours. Il était libéral mais aussi attaché au Saint-Siège.

Paulinier faisait encore partie de ces évêques érudits de la fin du siècle dont le nombre s'accroissait avec la République. Il était membre de la Société archéologique, constituée à Montpellier en 1833<sup>257</sup> ; mais pas de l'Académie delphinale pour être trop peu resté à Grenoble puisqu'il en partit en 1875. Son action architecturale se bornait à autoriser les travaux.

---

<sup>256</sup> PROVENT, R.P. A., *op. cit.*, p.32.

<sup>257</sup> CHOLVY, G, "Clercs érudits et prêtres régionalistes", in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, tome 71, 1985, pp. 5-12, cité in BOUDON, J.-O., *op.cit.*, p. 277.

#### 4) Mgr Fava, un franc-croisé :

Armand-Joseph Fava naquit à Evin-Malmaison dans le diocèse d'Arras, le 10 février 1826. Il appartenait à l'une de ces familles importantes du nord de la France qui, pendant la tourmente révolutionnaire, soutenaient les prêtres persécutés. Quand Mgr Desprez, son parent et curé de Roubaix, fut nommé évêque de Saint-Denis de la Réunion, il l'ordonna prêtre, le 12 janvier 1851. En 1858, Fava étudiait la côte orientale du sud de l'Afrique, pour y planter la croix. Pie IX le nomma vice-préfet apostolique de Zanzibar en 1860. Seul évêque de France à avoir organisé une mission, il remplaça l'évêque de la Réunion, puis l'évêque de la Guadeloupe en 1870 et de la Martinique en 1871. Fava revint en France métropolitaine, malade, et fut nommé le 18 novembre 1875 à Grenoble. Il devait rester jusqu'en 1899, année de son décès<sup>258</sup>.

Mgr Fava avait, un "*tempérament d'athlète sanguin, sujet à des accès de violence*", qui devait le disposer, peu habitué à ce que l'on ne l'écoutât point, à moins de modération que Mgr Paulinier. Il se sentait plus que personne engoncé dans les garde-fous du Concordat. Le jour-même où les projets de Jules Ferry étaient déposés sur le bureau de la Chambre, le 15 mars 1879, il adressait une lettre à son clergé et à ses diocésains revendiquant pour l'Eglise enseignante une souveraineté propre : "*La France est indépendante parce qu'elle n'est soumise à aucun autre Etat. De même, l'Eglise est indépendante. [Par le Concordat, l'Eglise n'a concédé à l'Etat que des] faveurs. [...] L'Eglise garde en France tous ses droits*"<sup>259</sup>. Il refusait de se soumettre aux règlements de police auxquels l'Eglise n'avait pas souscrit, plus encore aux lois produites en dehors du Concordat<sup>260</sup>.

Mgr Fava, ultramontain, avait été nommé en 1871 pour raccourcir les distances entre Paris et Rome à la fin du Second Empire. C'était encore le cas en 1875, pour sa nomination à Grenoble. Nous voyons ici se propager l'influence de l'Ordre moral visant à ne pas inquiéter le Saint-Siège qui, au lendemain du concile du Vatican, veillait à ne nommer aucun évêque libéral

---

<sup>258</sup> BOUILLAT, abbé J.-M., *Célébrités contemporaines du Dauphiné / Mgr Fava (1826-1899)*, Grenoble, Maison de la bonne Presse (La Croix de l'Isère), 1900, 16 p.

<sup>259</sup> *L'Univers*, 27 mars 1879, *Lettre du 15 mars 1879*.

<sup>260</sup> GADILLE, J., *La pensée et l'action politique des évêques français, 1870-1883*, Paris, Hachette, 1967, tome II, p. 108.

et à favoriser un épiscopat ultramontain, ainsi que l'influence du préfet Prosper André, monarchiste et autoritaire, prompt aux solutions radicales<sup>261</sup>, et celle des hommes de pouvoir comme Henri de Monteynard ou l'industriel Eugène Chaper. Pourtant les gouvernements successifs éprouvaient des difficultés à choisir leurs prélats, ne devant être ni doctrinaires ni querelleurs, et encore moins diviser les esprits.

Cet évêque fut le plus ardent défenseur du pèlerinage de Notre-Dame-de-La-Salette, en dévoilant dès le 20 août 1879 la statue de la Vierge effectuée à l'occasion de la consécration de l'église en Basilique ; et ses détracteurs n'ont pas raté ses caricatures<sup>262</sup>. Le 21 août, il fut invité par le ministre Lepère afin d'expliquer cette consécration faite sans l'enregistrement de la bulle du Pape et sans autorisation de l'Etat. Mgr Fava fut souvent un homme pressé. Pressé d'évangéliser à la gloire de l'Eglise romaine, et plus encore empressé de suivre les conseils de Léon XIII, dans son encyclique *Humanum genus*, qui renouvelait les condamnations portées contre la dite secte franc-maçonnerie.

Il était anti-maçon à tous propos, sentant "la Loge" dans les "caves du Vatican", mais comprit qu'une grande partie de ses diocésains ne l'aurait pas suivi s'il avait pris des positions politiques tranchées. Il se consacrait donc aux visites pastorales et laissait les questions administratives à son secrétaire général, toutefois il ne négligeait pas l'action par voie de presse<sup>263</sup>.

Mgr Fava publia un livre en 1882, *Le secrêt de la Franc-Maçonnerie* où il en établit l'origine socinienne "qui a pour source l'orgueil et la cupidité, pour mobile la haine" et participa à la revue, *La Franc-Maçonnerie démasquée*, de 1884 à 1893. Il créa surtout dès 1879, plusieurs œuvres dont la Confrérie du Crucifix "comme remède à l'indifférence et aux doctrines des sociétés secrètes"<sup>264</sup>, avec son *Manuel des Francs-Catholiques* édité en 1882 suivis d'autres ouvrages comme *Jésus-Christ, Roi éternel*, et d'autres œuvres encore comme la *Société des Porte-Christ*, la *Croisade des Francs-Catholiques*, les

---

<sup>261</sup> Ancien député protestataire de la Moselle, il révoqua 70 maires, dissout la loge franc-maçonne de Bourgoin et imposa une retraite religieuse aux instituteurs.

<sup>262</sup> Voir la reproduction dans le volume des annexes p. 64.

<sup>263</sup> GADILLE, J., *La pensée et l'action politique des évêques français, 1870-1883*, Paris, Hachette, 1967, tome I, p. 161.

*Voyageurs de commerce catholiques, les Serviteurs et Servantes de saint Pierre, etc.*<sup>265</sup>.

Dès 1875, année de son arrivée à Grenoble, il finissait ce qu'avait souhaité son prédécesseur, une chapelle place Malakoff<sup>266</sup>. La place Malakoff est à l'extrémité sud du quartier Très-Cloîtres qui, comme tous les quartiers *extra-muros* de Grenoble à cette date, dépendait de la paroisse Saint-Joseph, dont l'église était éloignée et en mauvais état. Peu de paroissiens allaient à Notre-Dame, au nord du quartier, car les remparts de la ville faisaient encore obstacle. Cette chapelle devait donc accueillir les fidèles égarés de l'église Saint-Joseph. Elle servait aussi à créer une présence catholique dans ce quartier qui hébergeait l'ancien temple de l'Eglise réformée en son centre et où venait d'être construit le nouveau temple, qui plus est sur une place.

Mgr Fava revoyait à dessein toutes les circonscriptions paroissiales dès 1883. Il souhaitait "*reconstruire Saint-Louis et Saint-Joseph qui est une ruine ainsi que Saint-Laurent. Car construire trois églises ne nécessite pas des millions, la grande et belle église de La Mure que l'on vient de construire, a coûté moins de 200 000 F*"<sup>267</sup>. Son idée était de donner 300 à 400 000 F pour Saint-Louis ainsi que pour Saint-Joseph, et 100 000 F pour Saint-Laurent. Il avait ambitionné auparavant de démanteler les paroisses de Saint-Louis et de Saint-Joseph pour n'en faire qu'une seule.

Il ne s'agissait plus de restaurer mais de lutter et donc de bâtir. Mgr Fava ne somrait pas dans l'appui des pouvoirs publics. Ce chef de l'Eglise militante, refusait les réparations, favorisant les interdictions de culte dans les ruines, et encourageant les constructions, accomplissant le concept de la "*christianisation de l'espace*"<sup>268</sup>. Il a autorisé une centaine de constructions en vingt années. Il était même féru des édifices de son architecte diocésain

---

<sup>264</sup> RASTOUL, A., *Souvenir d'un jubilé épiscopal*, Grenoble, Barratier, 1896, p. 140.

<sup>265</sup> BOUILLAT, abbé J.-M., *Célébrités contemporaines du Dauphiné / Mgr Fava (1826-1899)*, Grenoble, Maison de la bonne Presse (La Croix de l'Isère), 1900, 16 p.

<sup>266</sup> Cette chapelle était celle des séminaristes de La Salette. Elle est devenue Notre-Dame-Réconciliatrice et donne sur l'actuelle rue Joseph-Chanrion.

<sup>267</sup> A.D.I. : 3 V 3, Evêque de Grenoble, *Circonscription des paroisses, Lettre au préfet de l'Isère*, 26 août 1890.

<sup>268</sup> HILAIRE, Y.-M., *Une chrétienté au XIX<sup>ème</sup> siècle : la vie religieuse des populations du diocèse d'Arras*, Lille, P.U.L., 1977, pp. 374-383.

Berruyer. Il y voyait "*l'art chrétien le plus pur, parfois les élans du vrai génie*"<sup>269</sup>.

## **D DES CURES ENTREPRENANTS :**

Les prêtres du XIX<sup>ème</sup> siècle, s'il ne firent pas vœu de pauvreté, n'étaient plus les fils de bonnes familles ou les nobles d'Ancien Régime. Ils étaient d'origine paysanne, donc pauvres pour la plupart. Ils n'avaient pas non plus la culture de l'architecture d'art. C'est ainsi que Mgr de Bruillard avait institué des cours d'archéologie sacrée au séminaire et donné de nombreux conseils pour obtenir une enquête responsable sur son diocèse.

Ces prêtres n'ont donc pas dessiné de monuments fantastiques ni financé leurs projets. En revanche, ils avaient la volonté d'embellir leurs paroisses et aspiraient régulièrement à rebâtir leurs églises au moins dans le goût du temps. Ils s'initiaient à l'architecture, "*pour faire et à bon marché*" et parfois beau ou mieux que leurs voisins en témoignage de l'ardeur pastorale<sup>270</sup>. La paroisse en était reconnaissante comme le diocèse.

Parmi ceux que l'on nomme d'ordinaire les "curés bâtisseurs", Boutry voyait des "curés politiques", cherchant les subventions, les "curés maçons", mettant la main à l'œuvre, et les "curés maladroits", trop inquiets pour s'engager. Cette dernière espèce laissa peu de traces, ni monument ni plaque commémorative. Les "maçons" étaient rares voire tout aussi inexistantes que les "maladroits". En fait nous n'avons distingué qu'un seul genre car la seconde moitié du siècle vit une professionnalisation des métiers du bâtiment ; en dehors de l'entrepreneur, responsable, personne ne mit les pieds sur un chantier de construction<sup>271</sup>. La manutention bénévole se résumait en charrois de matériaux jusque vers 1860, peu au-delà sinon en montagne. Du fait, les curés bâtisseurs étaient les "politiques", d'autant que le département était riche d'industries.

---

<sup>269</sup> *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 1895, in BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République*, op. cit., p. 251.

<sup>270</sup> LAUNAY, M., *Le Bon Prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1986, pp. 175-176.

## 1) Les curés, premiers souscripteurs :

Dans le département, seul l'abbé Ravaz à Chapareillan paraît être l'auteur d'une église. Vers 1895, il était en rapport avec une généreuse habitante de Grenoble, anonyme, qui proposait de financer la construction entière d'une église. Sans autorisation, avec le seul titre de succursale, avec un projet imprécis, non signé d'un architecte, il ne put que commencer une construction privée, sur un terrain alloué. L'abbé Ravaz recevait un don généreux, mais un seul. Personne d'autre ne le soutenait.

Son projet était simple : copier de l'église de Vinay bâtie par Girard et Bugey déjà copiée de l'église de Rives par Berruyer. Elle est néo-romane. Le plan est basilical à trois nefs, avec un clocher-porche encadré de deux tourelles surmontées de clochetons qui lui confèrent un caractère à peine byzantin. Le corps est en moellons équarris et pierres factices. Mais le chantier était trop ambitieux pour la paroisse. En janvier 1897, l'abbé avait réalisé 74 750 F de travaux et ne put terminer son monument prévu à 122 200 F. Il l'offrit à la commune qui prit soin de demander à l'architecte Bugey de compléter l'œuvre pour montant 22 500 F en 1902, payés en bonne partie par l'Etat<sup>272</sup>.

Aussi, à part cet exemple précis, ne trouve-t-on aucun autre cas réel de curé bâtisseur. En fait, les desservants étaient des meneurs de projets. Ils étaient les premiers à soumettre la question de la reconstruction au conseil de fabrique, question qui s'accompagnait de l'acceptation de la destruction de l'ancienne église. Ils devaient être certains de pouvoir mener à bien les projets et leur première activité était de lancer des initiatives communes. Le curé donnait l'exemple, comme offrir une somme importante relativement à sa fortune personnelle. Bien souvent peu de choses mais suffisamment pour qu'on en conclut une volonté certaine. L'initiative se confondait d'abord avec la souscription, inscrite en tête de liste avant que la feuille ne circule.

---

<sup>271</sup> Encore moins sur les chantiers de réparation ou restauration depuis la circulaire du ministère de la justice et des cultes du 6 août 1841 rappelant aux préfets d'exercer "*la surveillance la plus constante*" et de "*s'opposer à toute entreprise*" dont ils n'avaient pas connaissance.

<sup>272</sup> A.D.I. : 2 O 76/6, Eglise de Chapareillan, *Construction (1895-1905)*.



Le curé Ravaud d'Autrans offrait 8500 F en 1872 pour son église de Villard-de-Lans, Jaime 7610 F pour Heyrieux en 1892, Bouchon 5000 F à Vinay en 1894 ou Servoz 4500 F à Pont-en-Royan en 1908. Mais ce sont là les meilleures participations, encore furent-elles faites en période de vaches maigres et donc particulièrement nécessaires. Une fois la souscription lancée, le curé motivait les esprits. Le curé bâtisseur se jugeait par son activité, ses capacités à rassembler, à trouver des collaborateurs.

## 2) Le parrainage d'une personnalité :

Les prêtres s'entouraient parfois de figures publiques afin de convaincre le clergé, les administrations et les souscripteurs. Les notables faisaient parfaitement l'affaire. Du reste la plupart d'entre eux, du moins sous l'Empire, étaient membres des conseils de fabrique. Ces personnalités, solvables, rassuraient le souscripteur et le maire. C'est ainsi qu'ils prenaient soin de s'inscrire aux côtés de l'abbé en tête des listes de souscriptions volontaires. Mais au-delà du financement direct, une belle personnalité proverbiale ramenait des curieux qui s'abandonnaient ; et beaucoup de petits dons faisaient parfois plus qu'un seul gros.

Le curé Morel de La Mure fit annoncé qu'il avait un donateur rencontré en pèlerinage, un entrepreneur gracieux et surtout se joua de la politique avec les adversaires conservateurs de son maire détesté<sup>273</sup>. Celui du Mottier-Bocsozel, demandait un don de la part de Mgr Laurencin, évêque d'Anazabe, administrateur de la Guadeloupe, né à Bocsozel en 1825.

Le curé Reboul de Châtenay, petite commune du Bas-Dauphiné, pauvre, a trouvé la manne dans les oraisons de l'abbé Combalot, enfant né au village et élevé à Saint-Antoine, à deux pas. A partir de 1844, le prédicateur et missionnaire apostolique envoyait une part de ses quêtes à l'édification de la petite église. Elles étaient même conséquentes car, les ayant suspendues, la construction s'arrêta. Combalot souhaitait un édifice gothique ce qui ne fut pas fait par le premier architecte Haour<sup>274</sup> de Vienne. L'abbé Format,

---

<sup>273</sup> A.D.I. : 7 O 1219, CHION-DUCOLLET, maire de La Mure, *Lettre au préfet de l'Isère*, 12 avril 1887.

<sup>274</sup> Oncle de l'abbé François-Joseph-Antoine Haour qui a dirigé la construction de l'église de Feyzin (Rhône) et dressé les plans de N-D-des-Anges près de Gerland à Lyon en 1881 en employant du béton de mâchefer.

successeur de Reboul, choisit l'architecte Péronnet en 1852 qui reprit le chantier que l'abbé Combalot finança de nouveau. L'église est modeste en taille, alors même que Reboul avait souhaité une église de pèlerinage, activité à la mode et intéressée d'autant que le sanctuaire de Notre-Dame-de-l'Osier est toute proche<sup>275</sup>.

### 3) Des initiatives malicieuses :

Comme les abbés n'avaient pas le sou, qu'ils exerçaient souvent leur ministère dans leur pays d'origine, ils se trouvaient parfois propriétaires par héritage d'un bout de terrain. S'ils ne l'étaient pas, ils en avaient acquis un. De cette manière, au lieu d'offrir une somme qu'ils n'avaient pas, ils offraient le terrain dont la petitesse pouvait suffire aux projets. Le curé du Monestier-de-Clermont acquit ainsi une pauvre mesure contre son église dans le but de l'en dégager et d'agrandir la nef par l'adjonction d'un bas-côté<sup>276</sup>.

En dehors de cet acte de pieuse charité certains curés encourageaient les reconstructions sans les financer. Quelques prêtres de France furent connus pour avoir trouvé des moyens originaux, comme cet employé de Fourvière à Lyon ou l'abbé Toccanier à Ars, qui décidèrent d'organiser des loteries<sup>277</sup>.

D'autres étaient plus malicieux, comme le curé de Châbons metteur en scène d'une curieuse affaire. Il avait fait croire, en 1893, que le marquis de Virieu avait offert un terrain à l'évêque en 1809 pour y construire une église nouvelle. Et le curé fit prendre, quatre-vingt-cinq ans après la dite donation, des mesures pour reconstruire un édifice à l'endroit précis ; alors même que la commune autant que le conseil de fabrique récusait le projet et que la grande majorité des habitants n'en voyait pas l'intérêt puisque l'ancienne église était très convenable. Cette opiniâtreté fâcha l'héritier de Virieu, presque dépossédé, qui dut faire faire des recherches par l'archiviste du

---

<sup>275</sup> A.D.I. : 2 O 94/3, Commune de Châtenay, *Reconstruction de l'église (1844-1855)*.

Voir aussi le mémoire de maîtrise de Roy, M., sous la direction de Clerc, M. à Grenoble II, consacré à l'édifice en 2002, (non consultable actuellement) et le Fonds Mgr Ricard, du Fonds Dauphinois de la B.M.G.

<sup>276</sup> A.D.I. : 2 O 242/54, VENET, vicaire général du diocèse de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 4 mars 1882.

<sup>277</sup> DUFIEUX, Ph., *Un siècle d'architecture religieuse ...*, *op. cit.*, p. 65.

département, Auguste Prudhomme, pour montrer qu'il n'y avait aucune trace de donation<sup>278</sup>.

Mais M. le curé de Châbons, âgé de soixante-seize ans, pourtant d'une santé physique très faible et sans argent, s'obstinait. Pendant sept ans, il poursuivit inlassablement les projets d'exécution de l'église face au conseil municipal qui avait toujours refusé d'y prendre part de quelque façon que ce soit. Il dégagait un terrain, faisait réaliser des plans. Il habitua la population à son idée, rendait impopulaire les grands propriétaires avarés d'un bout de terre. Et, apparemment coutumier de ce genre de méthode, il espérait commencer son église pensant qu'un jour ou l'autre la commune se laisserait prendre<sup>279</sup>. Et bien en 1899, Châbons avait une nouvelle église, et des plus ornées.

D'autres abbés menaient leur affaire tambour battant, non d'une manière impeccable. Opposé au maire, le curé Garnier de Chasse, fit bâtir une église sur un terrain privé en 1888. Il avait obtenu quelques ressources mais dut faire un emprunt. Il passa aussi une convention avec l'entrepreneur prenant pour garantie de paiement sa police d'assurance et obligeant ses héritiers légataires ou les ayants cause solidairement entre eux<sup>280</sup>. L'entrepreneur y crut.

Une fois la bâtisse en construction, la fabrique l'offrit à la mairie, qui en possédait désormais deux, une bientôt neuve et une bientôt ancienne qu'elle ne pouvait pas entretenir. Le but étant de faire le moins de travaux possible au nouvel édifice, de façon que si la mairie accepte le cadeau, elle soit obligée de financer l'achèvement.

Evidemment le maire fit faire un rapport d'expert en 1892, négatif et motivant un refus. D'année en année les travaux se réalisaient aux frais de l'emprunt curial. Comme le curé bâtissait une église qu'il allait offrir, la mairie n'entretenait pas l'ancienne église de plus en plus délabrée.

Enfin, en 1898, le rapport d'expert fut positif. L'église était prête à être livrée au culte. La mairie allait accepter. Elle se rendit compte que le curé Garnier avait fait un emprunt hypothécaire en partie gagé sur l'église en construction !

---

<sup>278</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, Préfet de l'Isère, *Lettre au Sous-préfet de La-Tour-du-Pin*, 1<sup>er</sup> décembre 1893.

<sup>279</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, FRANCE, M. maire de Châbons, *Lettre à M. le sous-préfet de La-Tour-du-Pin*, 9 novembre 1893.

Elle avait trois choix 1° prendre l'église seule, 2° attendre la fin de l'hypothèque, 3° prendre l'église et l'hypothèque<sup>281</sup>.

Le curé n'offrait pas son église seule et attendre la fin de l'hypothèque était prendre le risque que l'église soit démontée et vendue pour la financer.

La commune devait se résigner, pour le même montant elle pouvait se payer une église neuve, déjà bâtie, ou commencer des réparations approximatives sur l'ancienne maintenant en ruine. En 1901, elle finit par accepter le cadeau empoisonné. Le curé Garnier avait fait construire une église en faisant payer la commune puisqu'il faisait reprendre son hypothèque<sup>282</sup>.

#### 4) De la détermination positive :

L'abbé Martin Berlioux était actif. Lors de son arrivée à Grenoble, en 1865, ayant pu faire faire reconstruire l'église de son village, on avait déjà renseigné le maire en ces termes : "*Mr Berlioux a beaucoup fait pour la construction de l'église de Cordéac dans laquelle il dessert*"<sup>283</sup>. Mais Saint-Bruno de Grenoble fut une belle expérience.

En 1865, la section de Montrigaud, à l'ouest de Grenoble, n'avait que la chapelle Saint-Bruno, succursale de Saint-Joseph, pour accueillir près de 4000 âmes. Le conseil de fabrique, sous la présidence du nouvel abbé Berlioux, voulait une paroisse distincte, ce qui fut accordé. En 1866, on se battait déjà pour connaître l'emplacement de l'église à construire. Les Chartreux firent un don de 100 000 F en 1868, ce qui permit de lancer le concours d'architecture en 1869 remporté par Anatole de Baudot. En 1872, cette succursale fut élevée en cure et l'abbé Berlioux devint curé. Agissant depuis huit années, même avec un appui communal, les ressources s'amenuisaient. Il trouva par un fin subterfuge des fonds supplémentaires chez la reine d'Angleterre, relançant les initiatives.

Berlioux, fin politique, alla solliciter la reine Victoria alors qu'elle se trouvait dans son train pour Aix-les-Bains. Dans son wagon stationné à Grenoble, elle pouvait observer le quartier en construction et le terrain vide

---

<sup>280</sup> A.D.I. : 2 O 87/5, Garnier, curé, *acte notarié (?)*, n.d.

<sup>281</sup> A.D.I. : 2 O 87/5, Préfet de l'Isère, *Lettre au ministre de la Justice et des cultes*, 2 juin 1898.

<sup>282</sup> A.D.I. : 2 O 87/5, Sous-préfet de Vienne, *Lettre au préfet de l'Isère*, 21 novembre 1901.

qui devait accueillir l'église. Lorsqu'elle donna, le curé resta là et se permit de redemander. Mais cette fois il le fit à l'Impératrice de Indes. Son Altesse apprécia le double titre qui lui était rarement concédé, et augmenta sa première libéralité<sup>284</sup>.

Le 17 mai 1874 la première pierre fut posée et les travaux commencèrent sous la direction de l'architecte Péronnet, suivant les plans modifiés de Durand<sup>285</sup>. En 1875, Berruyer le remplaça, et fit quelques simplifications afin de réaliser d'importantes économies et fut assisté d'un nouvel entrepreneur. L'église fut bénite le 15 septembre 1878 et tous les travaux soldés en 1881. En un peu plus de dix années, le curé Berlioux avait transformé la succursale Saint-Bruno en une grande paroisse et il officiait dans le plus grand monument de Grenoble. En 1887, sans aucunes ressources, il demandait une aide à la préfecture : "*j'ai combattu pendant 25 ans, je suis maintenant vieux et malade*"<sup>286</sup>. Il décéda quelques jours plus tard<sup>287</sup>.

Le jeune abbé Louis Georges Rey, de La Tronche, vint quant à lui dans la nouvelle paroisse Saint-François-de-Sales en 1905, après la Séparation. Il créa pourtant rapidement un comité de laïcs, puis une société paroissiale et un bulletin. En 1907 il put faire construire une petite chapelle, obtint en 1908 l'érection du territoire en paroisse. La première pierre de l'église fut bénite en 1911 et la construction terminée dans l'année. Sans subvention du gouvernement il bâtit en un record de rapidité un édifice vraiment honorable<sup>288</sup>.

---

<sup>283</sup> A.D.I. : 4 V 59, Non signé, *Renseignements sur le curé Berlioux*, non daté.

<sup>284</sup> ROMANET, E., *Quelques pages d'histoire paroissiale. Saint-Bruno et ses œuvres*, Grenoble, Imp. Saint-Bruno, 1941, p. 2.

<sup>285</sup> A.M.G. : 2 M 29, QUESTEL, Ch., *Rapports du Conseil général des bâtiments civils au ministère des travaux publics*, 21 novembre 1873.

<sup>286</sup> A.D.I. : 4 V 59, BERLIOUX, curé, *Lettre au Cabinet du préfet de l'Isère*, 3 février 1887.

<sup>287</sup> A.D.I. : 4 V 59, POLICE, *Acte de décès de l'abbé Berlioux martin*, 15 février 1887.

<sup>288</sup> A. -M.A., "La paroisse de Saint-François-de-Sales entre son "passé" et son "avenir"", s.l., *L'Essor*, n° 1306, 5 novembre 1971, p. 7.

## 5) Les curés sont des initiateurs :

Un document composé par le curé-archiprêtre de Saint-Marcellin, Joseph Crozat, nous montre bien le sens de son activité, il n'a nul besoin de commentaire et résume la persévérance de ces hommes d'Eglise :

"A la rescousse,  
[...]

"Le 10 février dernier, [...] les fabriciens dirent "Vous quittez une belle "église et ici vous en avez une à construire". [...]

M. le maire, ajoutait "Votre prédécesseur avait paru un instant penser à "reconstruire son église ; à titre d'indication et pour l'encourager nous lui "avons voté une certaine somme. Et puis tout à coup, il a cessé toutes ses "démarches. C'est une oeuvre que vous avez, Monsieur le curé, à reprendre". [...]

"Le regretté M. Roussillon avait longuement ruminé dans son esprit et son cœur tous les moyens à prendre pour leur donner satisfaction. J'ai appris que M. Gaillard avait chaque année durant un certain temps, renouvelé du haut de la chaire l'invitation et la proposition suivante : "Mes paroissiens, "faites-moi une nouvelle église, je souscris le premier pour vingt-cinq mille "francs". [...] Séance tenante, le conseil de fabrique, choisissait pour architecte M. Girard, DPLG. Le 20 mai suivant, le conseil des fabriciens était réuni de nouveau pour prendre connaissance des plans et devis de l'architecte. A l'unanimité, il les adoptait, demandait une approbation du conseil municipal et un secours de 20 000 F afin d'acquérir deux maisons. En juin le conseil municipal votait un secours de 15 000 F pour l'acquisition de l'emplacement exigé par l'orientation du monument. [...] Mais le conseil municipal imposait au Conseil de fabrique de lui fournir, dans des conditions impossibles, une caution contre l'inachèvement de l'entreprise. [...]

"En conséquence, le conseil de fabrique chargea de nouveau M. Girard, son architecte, de lui donner, conformément à ces données, un nouveau plan et un nouveau devis. [...] Dès le milieu du mois de mai, je m'étais adressé à votre générosité [...]. A la fin du mois d'août nous avons recueilli pour 60 000 F de souscriptions sérieuses et fermes. En joignant à la somme des

souscriptions les 20 000 F de la maison de Murinais nous avons donc 80 000 F pour reconstruire la partie de l'église qui doit être démolie. [...] C'est juste le montant du nouveau devis [...]. Or [...] j'ai beau m'engager personnellement à payer au besoin sur ma propre cassette [...] je ne trouve personne qui veuille donner sa signature pour satisfaire aux exigences du Conseil municipal [...] [car] un évènement fâcheux est intervenu : la loi du 1<sup>er</sup> juillet supprimant les congrégations que les municipalités ne voudront pas tolérer sur leur territoire, et que le Gouvernement ne voudra pas autoriser. [...]

"J'ai eu à construire deux presbytères et une église ; dès mes débuts [...] Et j'ai toujours achevé les œuvres dont je me suis chargé et dans les conditions dans lesquelles je les avais entreprises. Qu'on fasse une enquête sérieuse à Siccieu-Saint-Julien, à Saint-Martin-d'Uriage, à Saint-Didier-de-la-Tour et au Touvet. [...]

Pour faire face à ces dépenses, nous avons en titres de rente les 20 000 F de M<sup>elle</sup> de Murinais et 60 000 F de souscriptions absolument sérieuses [...]. Tous les souscripteurs sont en effet d'une honorabilité et d'une solvabilité que personne n'oserait contester ; (M<sup>lles</sup> Chabert d'Hières, Dorey, Reboud, Robert, Caffarel, Charvet, Gillet pour ne citer que les principaux). [...]

"J'ai offert de déposer entre les mains d'un notaire ou dans une banque au gré de la municipalité, pour 20 000 F de valeur de titre de rente française ou d'obligation de chemin de fer P.L.M, à la condition qu'en deux ans la fabrique offre à la ville une église habitable sinon les titres deviendront la propriété de la ville. [...] Plus la garantie de 10 000 F que je me charge personnellement de fournir. [...] On nous objecte encore Vinay. Mais Vinay n'a jamais eu de quoi terminer son église. [...]

"Il faut donc signer la pétition pour le maire"<sup>289</sup>.

---

<sup>289</sup> A.D.I. : 7 O 1785, CROZAT, J., curé-archiprêtre de Saint-Marcellin, " *A la rescousse*", Grenoble, Ed. Vallier, 24 octobre 1901, 16 p.

### III LES FONDEMENTS D'UNE RECONSTRUCTION :

#### A UN DIOCESE EDIFIANT :

##### 1) Des églises en quantité :

La renaissance de la vie religieuse dans le diocèse de Grenoble était bien active durant cette période de reconquête des âmes, dans le clergé séculier comme dans le clergé régulier.

Le nombre de paroisses ne cessait de grandir. Cela entraînait la remise en état, l'agrandissement ou la reconstruction des églises. Problème urgent, car elles étaient restées à l'abandon et la démographie en progrès. Une part des églises pauvres fut agrandie par l'adjonction d'un transept et de nefs latérales, par le prolongement de la nef et la reconstruction d'une façade et d'une flèche. Ce programme était simple car les travaux de faible valeur n'étaient pas soumis au regard du préfet et obtenaient le plus souvent une aide de l'Etat allant du quart au tiers de leurs coûts.

Le Dauphiné quant à lui n'avait jamais été une région d'architecture car les montagnes, disait-on, rendaient humbles tous les bâtisseurs et que symboliquement la montagne elle-même signifie le Christ, objet d'ascension spirituelle : "*ipse mons Christus est...Ipse est per quem ascendimus est ad quem ascendimus*"<sup>290</sup>. Pourtant le programme de reconstruction concernait des centaines de monuments. L'architecture était "*d'abord un phénomène quantitatif*"<sup>291</sup>, et ici plus qu'ailleurs.

Bernard Bligny compte plus de 150 reconstructions de 1825 à 1870<sup>292</sup>. Et en 1893, Mgr Fava déclarait : "*depuis 20 ans le diocèse a bâti 100 et quelques églises, en a restauré 200, construit et restauré 60 presbytères... Les églises ont coûté 16 millions*". Ce qui fait un total d'au moins 250 églises bâties dans la période. N.-J. Chaline nous révèle le chiffre record de 288 édifications en Isère au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle en Isère. Ce chiffre surpasse

---

<sup>290</sup> S. Ambros. lib. IX in Lucam.

<sup>291</sup> MIGNOT, C., *L'architecture au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Fribourg, éd. du Moniteur, Office du Livre, 1983, p. 8.

<sup>292</sup> BLIGNY, B., (ss.dir.), *Histoire du Diocèse de Grenoble*, Paris, Beauchesne, 1979, p. 205.



largement la moyenne de tous les autres départements, qui est d'environ 50 à 100 monuments. Ce fut encore mieux que les autres grands bâtisseurs avec en moyenne 200 monuments, mieux que le Nord avec 221 églises, le Pas-de-Calais avec 160, les Côtes-d'Armor 198, le Morbihan 185, l'Ardèche, le Tarn ou l'Aveyron un peu plus de 200, la Savoie 192 et la Haute-Savoie 155<sup>293</sup>.

Nous pourrions rajouter une pierre à ces édifices, pensant qu'il y eut plus de 300 constructions et reconstructions en Isère au XIX<sup>ème</sup> siècle. En effet, la partie conservée des dossiers récolés aux A.D.I. concernant les travaux de la moitié des communes (la série 2 O), dénombre plus de 250 constructions et reconstructions d'églises. Nous pouvons imaginer que la totalité (avec la seconde partie, non encore récolée, conservée dans la série 7 O) en donnera raisonnablement plus de 300<sup>294</sup>. Ce qui, pour donner une vision de l'Isère, fait plus de trois églises en cours de chantier par an entre 1850 et 1900. Néanmoins, deux périodes furent propices aux édifications, les débuts du Second Empire et de la Troisième République<sup>295</sup>.

Plus de 300 églises font de l'Isère le département le plus prolifique. Mais de la Séparation à la guerre, les reconstructions étant terminées, sans soutien administratif, sans le soutien des Chartreux, une seule église fut construite, Saint-François-de-Sales de Grenoble en 1911. Peut-être l'Isère avait-elle désormais ce qu'il lui fallait.

## 2) Géographie des constructions :

---

<sup>293</sup> CHALINE, N.-J., "Une fièvre de construction", in *Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Amiens, Encrage, 1993, pp. 13-36. Chiffres communiqués à l'auteur par J.-M. Leniaud.

<sup>294</sup> Les archives communales du XIX<sup>ème</sup> siècle de la série 7 O conservées aux A.D.I. ne sont pas récolées, sans titres, sans dates etc. Un récolement a été commencé, reclassant les dossiers des communes dans la série 2 O. Il concerne les communes depuis Les Abrets jusqu'à La Motte-d'Aveillans, soit environ la moitié des communes de l'Isère. Les autres dossiers, depuis La Motte-Saint-Martin jusqu'à Vourey, sont restés en série 7 O.

Cette série 2 O divise chaque dossier communal en plusieurs parties, dont "Eglise-Cimetière". Enfin, chacune de ces parties est titrée et datée. Celui qui concerne l'église a trois appellations : soit Eglise-Réparation, soit Eglise-Reconstruction ou encore Eglise-Construction. Il est encore doté des dates extrêmes des travaux. Nous trouvons par exemple dans la liste des communes : "Chapareillan, Eglise, Reconstruction, 1897-1902 : 2 O 76/6". Grâce à cette série, qui présélectionne, il est donc facile d'établir quelques statistiques, du moins de connaître le sort général des monuments. La série 7 O quant à elle ne fait aucun recensement. Pour connaître un monument, où même savoir s'il existe encore des archives, il faut consulter et chercher parmi une pile non classée (faisant en moyenne 50 à 60 cm d'épaisseur) celles qui le concernent. Il est donc impossible d'établir des statistiques rapidement sur les quelques 200 dossiers non récolés. Nous avons consulté les archives des deux séries 2 O et 7 O concernant les monuments qui nous intéressaient, mais nous tirons les statistiques générales des églises (états et dates) de la série 2 O seulement.

<sup>295</sup> Voir les tableaux des constructions dans le volume des annexes p. 91.

La seconde moitié du siècle vit se mettre en place une politique de reconstruction et le dernier quart du siècle vit l'achèvement de l'effort de reconstruction des églises, pendant qu'on détruisait les églises paléochrétiennes et romanes. Paradoxalement les régions pauvres et désaffectées, comme les montagnes, conservèrent mieux leur patrimoine ancien que les autres. Une église abandonnée, faute de ressources financières, n'a pas été détruite pour autant. Comme le Dauphiné avait été pauvre depuis le Moyen Age, les architectes pouvaient faire état des monuments médiévaux ou des nombreuses ruines. L'Isère avait aussi été pionnière en matière de Monuments historiques, mettant en place une commission dès 1833 pour répondre au vœu du ministre du commerce et des travaux publics, mais les Isérois ne se reconnaissaient pas de patrimoine face aux églises gothiques du nord<sup>296</sup>. Enfin, comme les architectes œuvraient, depuis l'industrialisation du département, pour des communes plus fortunées, ils allaient rebâtir. L'arrondissement de Grenoble ne déclarait que 9 % d'églises à rebâtir en 1846, et fut pourtant un important chantier. Celui de Vienne qui en avait déclaré plus et venait de reconstruire 20 % de son patrimoine à la même période s'arrêta net dans son élan<sup>297</sup>.

Ce ne sont donc pas les pratiques religieuses qui induisirent la reconstruction des édifices sollicitée par les prêtres ; bien que certains secteurs apparaissaient plus actifs<sup>298</sup>. La reconstruction des églises allait de pair avec le développement de l'industrie et l'urbanisation<sup>299</sup>.

#### **a) Une géographie industrielle :**

Les communes ayant une activité industrielle ont concentré la population du canton et ont dû bâtir un grand monument ; comme les anciens villages de Saint-Laurent-du-Pont, Rives, Moirans, Domène, La Mure devenus des villes<sup>300</sup>. Plus généralement, ce sont les communes des vallées situées sur le chemin de fer Lyon-Grenoble ou dans la vallée du Grésivaudan qui

---

<sup>296</sup> Voir A.D.I. : 12 T 1/ 3, Préfet de l'Isère, *Arrêté sur la création de la Commission des monuments historiques de l'Isère*, 25 février 1833. Reproduit dans le volume des annexes p. 151.

<sup>297</sup> Voir le tableau des statistiques dans le volume des annexes p. 90.

<sup>298</sup> Voir le Tableau des influences religieuses en Isère dans le volume des annexes p. 87.

<sup>299</sup> Nous pouvons comparer les tableaux des communes urbaines avec leurs activités industrielles et leurs reconstructions, dans le volume des annexes pp. 80 et 91.

concentrait les nouvelles papeteries. Parfois, ce sont des communes plus isolées, comme Izeaux ou Rives, Saint-Laurent-du-Pont ou Pont-de-Beauvoisin car elles dépendaient des ressources du sol indélocalisables.

Au moins vingt-huit communes du département, la plupart des quarante-quatre chefs-lieux, dans les vallées comme les montagnes, ont donc rebâti un grand édifice permettant d'accueillir deux mille fidèles et pour un montant dépassant largement les 100 000 F.

Les communes qui ont maintenu leur population par des activités moyennes ont fait rebâtir chacune un petit monument. Lorsqu'elles étaient déjà importantes, elles ont élevé des édifices à hauteur de leur population. Dans une dizaine de cantons, des communes ont ainsi bâti des églises au détriment du chef-lieu qui n'avait pas évolué. Les communes de Vinay et Voreppe avaient été importantes et ont maintenu leur activité. Elles ont pu construire chacune une église en proportion de leur population. Les chefs-lieux Morestel, Saint-Marcellin ou le Bourg-d'Oisans n'ont pu faire que quelques travaux.

Cette dernière paroisse était mal peuplée, peu active. Ses curés successifs ne réalisèrent pas leurs beaux projets pour leur église bâtie en 1825, néoclassique certes, mais dessinée modestement par l'architecte voyer Barral<sup>301</sup>. Alors que dans la même vallée encaissée, obscure et humide, qui ne voit le soleil que lors de rares après-midi d'été, les petites communes circonvoisines de Livet, Gavet et Rioupéroux formant la paroisse de Livet, ont reçu une nouvelle église avec des fenêtres à vitraux ; ce qu'on espérait avoir un jour au Bourg-d'Oisans. Elle a été rebâtie en 1891 grâce à la prospérité de la Compagnie universelle d'Acétylène et d'Electro-Métallurgie<sup>302</sup>.

---

<sup>300</sup> Les Abrets et Beaurepaire aussi ont accru leurs démographies. Ces nouvelles villes n'ont pas reconstruit d'églises car elles en possédaient déjà une assez vaste du fait de leurs grandeurs passées.

<sup>301</sup> CHASTEL, A., *Histoire générale des églises de France*, Paris, Laffont, 1970, p II.D.45.

<sup>302</sup> La C.U.A.E.M. était composée de la Société d'Electrochimie et électrométallurgie à Gavet, la Compagnie des produits chimiques et électrométallurgie d'Alais, des Forges et Camargie (A.F.C.) à Rioupéroux, de la Société des établissements Keller et Leleux (S.K.L.) à Livet), in VINCENT, S., "L'iconographie industrielle dans le patrimoine religieux. Quelques exemples en Isère", Grenoble, *Le Monde alpin et rhodanien*, 4<sup>ème</sup> trimestre 1996, p. 32.

Enfin, les communes qui ont subi l'exode rural n'ont pu qu'agrandir leurs églises et seulement les réparer, comme le Grand-Lemps ou le Bourg-d'Oisans. Les Abrets ont rebâti une église simple. Roybon reste un cas particulier. Avec des maires francs-maçons, un canton abandonné au protestantisme de Die et une chute de la démographie, elle fit rebâtir une grande église. Ce doit être imputable à l'activité de l'architecte diocésain Berruyer, originaire du pays, et de ses liens avec les donateurs comme la famille de Luzy.

Les communes désaffectées bien que pieuses ont donc souvent conservé leur ancienne église, sauf quand il y eut une souscription particulière.

#### **b) Une géographie humaine :**

Plus généralement, les grandes communes du nord Isère ont peu développé de grandes usines car on trouvait surtout du travail à domicile (tissage de la soie pour les Lyonnais, et le chanvre en général). Il n'y a donc pas eu de véritable exode rural et les chefs-lieux de canton, sauf La Tour-du-Pin ou Bourgoin sur le réseau ferré, ne se sont que très peu développés. Les industriels se sont donc peu investis dans les églises de leurs communes puisque leurs ouvriers étaient disséminés dans le canton. Enfin, ils se trouvaient dans la mouvance de Lyon et furent plutôt républicains.

Le Président du Conseil général de l'Isère et industriel républicain avisé, Michal-Ladichère, a acquis et restauré le château des Clermont datant du XV<sup>ème</sup> siècle à Saint-Geoire-en-Valdaine. Dans la même commune, M. Ferrier de Montal a fait bâtir le château de la Rochette, carré avec quatre tours, et un parent du maréchal Dode<sup>303</sup> construisit celui de Lambertièrre, cédé par la suite à la famille Nicolet<sup>304</sup>. Mais personne ne prit l'initiative de restaurer l'église de Saint-Geoire, du XV<sup>ème</sup> siècle, puisqu'elle était peu fréquentée<sup>305</sup>.

---

<sup>303</sup> Le maréchal Dode de La Brunerie, originaire de Voiron, a dirigé les travaux de fortifications de Paris sous Louis-Philippe.

<sup>304</sup> COLLECTIF, *Histoire des communes de l'Isère. Arrondissement de La-Tour-du-Pin*, Le Coteau, Horvath, 1987, 519 p., art. Saint-Geoire-en-Valdaine.

<sup>305</sup> Cette église n'a subi que de faibles restaurations : l'ajout d'une travée rectiligne, alors que les autres sont particulièrement biaisées, l'épaulement des bas-côtés en 1863, et la réfection d'un clocher en 1875. Le projet fut établi par Crépu en 1846 (A.D.I. / 12 T 1/139) et repris par Quénin en 1856 et 1861 (A.D.I. : 7 O 1669 et 1670). Voir RABUT, E., "L'église de Saint-Geoire-en-Valdaine", in *Congrès archéologique de France, Congrès du Dauphiné, 130<sup>ème</sup> session*, 1972, Paris, Société française d'archéologie, 1974, pp. 440-447.

Au contraire, certaines communes des vallées, le long de l'Isère comme le Touvet, le long des voies de communication comme Saint-André-le-Gaz, là où se trouvait une ressource locale spécifique, ou les communes dont les usines nécessitaient la concentration d'une population comme Rives, ont largement fait rebâtir leurs églises puisque leurs lieux de culte étaient bien fréquentés.

Les églises de Haute-Isère semblent quant à elles avoir été réparées ou agrandies, reconstruites modestement avec les secours de l'Etat. Les terrains des communes des montagnes d'Oisans, Taillefer ou Valbonnais sont escarpés et froids, avec peu de ressource. Les habitants restèrent souvent attachés à la tradition. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, comme avant d'ailleurs, les communes isolées de Corps, de Mens, de Clelles, du Monestier-de-Clermont, n'ont pas eu de beaux édifices, moins encore les villages alentours. Il faut aussi noter que la Haute-Isère, en tout cas le Trièves, est une terre protestante précisément parce qu'elle est isolée ; et la construction d'une belle église apparaîtrait insolite. En revanche, La Mure reçut une grande église dominant le plateau matheysin car elle s'est découverte une activité minière, recueillant une population importante et la mise en service du chemin de fer. Ce plateau était aussi un fief catholique conséquent où passaient les pèlerins de Notre-Dame-de-Mésage et de La Salette.

Quelques communes font figures de cas particuliers, comme celles du massif de la Chartreuse ou du Vercors. Dans le premier cas, les pères de la Grande Chartreuse sont à l'origine des reconstructions. Dans le second cas ce sont les propriétaires ou la population. Enfin, Vizille eut une activité textile particulièrement importante, dominée par les Périer, catholiques, orléanistes, membres successifs des gouvernements. Pourtant, l'église paroissiale n'eut que de très petites réparations car la commune s'était attachée aux valeurs révolutionnaires anticléricales nées de la réunion des Etats généraux de 1788.

La géographie des constructions suit donc le développement industriel et urbain. L'église était semble-t-il reconstruite comme le symbole du village actif, au même titre que la mairie, et non comme un symbole de paroisse. Elle

fut même parfois reconstruite de manière à favoriser le culte, et non pour répondre à ses besoins.

En Chartreuse, les églises étaient reconstruites parce que les Chartreux, par tradition, ont toujours eu une grande générosité envers la population qui leurs restait fidèle plus qu'à n'importe qui. Certes la population était catholique, mais elle ne l'aurait pas été, les églises auraient été malgré tout entretenues.

Nous voyons là l'importance des efforts locaux qui peuvent être engendrés. Ils étaient soutenus par l'épiscopat, parfois les mairies voire la préfecture. L'Etat jugeait et accordait les travaux en fonction des ressources municipales mais il ne fut réellement commanditaire que du projet de façade de la cathédrale, sa propriété.

Logiquement, ce sont les sources de financements qui paraissent les moteurs des constructions. Les chefs-lieux de cantons étaient donc actifs, comme les sous-préfectures. Mais, proportionnellement à leurs ressources, certains villages, mus par les querelles de clocher, étaient de forts initiateurs. Vinay ou Le Périer dans le Valbonnais s'étaient endettées pour cinquante années.

### **3) Des propriétaires et des administrateurs d'églises :**

Les églises bâties avant la Révolution étaient devenues les propriétés communales depuis le Concordat. Celles qui furent bâties durant le XIX<sup>ème</sup> siècle, durant le Concordat, soit de 1801 à 1905, appartenaient aux propriétaires des terrains sur lesquels elles se trouvaient : aux communes sur terrain communal, aux fabriques sur terrain fabricien. Seul le gouvernement pouvait décréter la construction d'une église et l'affecter au culte. Aucun projet ne pouvait prendre forme s'il n'était mis en œuvre par le conseil municipal. Les cathédrales appartenaient toutes à l'Etat mais eurent des statuts particuliers propres à chaque diocèse<sup>306</sup>.

Au niveau national, la direction des cultes gérait l'administration générale, mais les fabriques étaient chargées des intérêts matériels et temporels du culte catholique à l'échelle locale. Les églises étaient des établissements publics réglementés par le décret du 30 décembre 1809. L'article premier

---

<sup>306</sup> LENIAUD, J.-M., "Les travaux paroissiaux au XIX<sup>ème</sup> siècle : pour une étude de la maîtrise d'ouvrage", in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, janvier-juin 1987, n°190 p. 53 sqq.

indiquait que les fabriques devaient veiller à l'entretien et à la conservation des édifices cultuels, administrer les ressources, assurer l'exercice du culte et "*le maintien de sa dignité*"<sup>307</sup>.

Tous les édifices du culte étaient donc affectés à une fabrique, seule représentation juridique légale de la paroisse en charge de l'entretien, de la décoration et des gros travaux comme les restaurations ou reconstructions. Les droits de la fabrique consistaient à acquérir des biens à titre gratuit (acquisition d'utilité publique obligatoire pour un immeuble), à lancer et recueillir les souscriptions en vue de travaux, à acquérir<sup>308</sup> ou aliéner<sup>309</sup> à titre onéreux des biens meubles et immeubles sous réserve d'autorisation du conseil d'Etat, à assurer les dépenses d'entretien, voire à exproprier. Avec la Loi du 26 janvier 1882, les fabriques ont été considérées financièrement comme de simples établissements publics.

Les communes devaient suppléer les fabriques en cas de manque de ressources financières. La loi du 5 avril 1884 donna la possibilité aux communes de ne plus participer aux travaux, sauf si les revenus et les ressources des fabriques étaient insuffisantes.

Les propositions de travaux devaient ainsi venir des fabriques, administrées par des conseils composés du curé, du maire et assistés de paroissiens. Ces paroissiens étaient les notables catholiques, les grands propriétaires et les nouveaux industriels, nommés par l'évêque et le préfet.

L'entente dut être obligatoire, en particulier par les premiers intéressés, le maire et le curé, qui allaient donner le ton des projets à l'administration supérieure. Mais le conseil de fabrique pouvait être composé des mêmes membres que le conseil municipal, le curé et le vote obligatoire des "plus imposés". C'était souvent le cas, excepté dans quelques communes franchement républicaines à la fin du siècle. Soutenir, patronner ou financer une reconstruction pour les notables consistaient donc à conduire la paroisse.

---

<sup>307</sup> Sur ce sujet voir LENIAUD, J.-M., *L'Administration des cultes pendant la période concordataire*, Paris, Nouvelles éd. Latines, 1988, 428 p.

<sup>308</sup> Loi du 2 janvier 1827.

<sup>309</sup> Sauf les monuments classés Historiques.

#### 4) Formalités administratives et lenteurs :

Le plus souvent, avant de commencer quelque travail, il fallait attendre une décision administrative. Si le coût dépassait 30 000 F, le programme devait être approuvé par le Conseil des bâtiments civils, avant 1848, ou par la Commission des arts et édifices religieux de 1848 à 1853, et par le Comité des édifices paroissiaux à partir de 1853<sup>310</sup>. Il devait être vu par le conseil municipal souvent maître d'œuvre, le conseil de fabrique, l'évêque, et le préfet.

A ce sujet, Mgr de Bruillard rappela dès 1839, dans une circulaire, l'obligation en cas de reconstruction de faire appel à un architecte "*averti des usages de l'Eglise*", de soumettre les projets à l'évêque et de satisfaire les formalités administratives<sup>311</sup>. Le ministre secrétaire d'Etat de la justice et des cultes M. Martin faisait aussi observer aux préfets, par une circulaire du 6 août 1941, que "*souvent les réparations, qu'on a cru nécessaire de leur faire subir (aux églises) ont été dirigées avec une telle ignorance, [...] qu'elles n'ont produit que d'affligeantes mutilations*", qu'ils devaient exercer "*la surveillance la plus constante, s'opposer à toute entreprise dont il ne leur aurait pas été donné communication et qu'ils n'auraient pas autorisé*" et ajoutait enfin "*que la vigilance la plus active de leur part pourrait seule prévenir les actes d'un vandalisme déplorable*"<sup>312</sup>.

Les habitants faisaient des efforts et aidaient la remise en état et la restauration des édifices. Les paroissiens des petites communes creusaient les fondations, transportaient les pierres et divers autres matériaux. Mais pour les travaux importants, ces formalités devaient entraîner quelques lenteurs d'autant que les donateurs se soustrayaient si l'édification n'était pas rapide, remettant en cause tous les projets.

En effet, l'Etat ne donnait un accord positif seulement si un projet était complet ; l'emplacement choisi, les plans de l'édifice terminés ainsi et surtout que les plans de financement. Ensuite, et normalement en cas de problème

---

<sup>310</sup> LENIAUD, J.-M., "Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et programme", in *Ces églises ..., op. cit.*, Amiens, Encrage, 1993, p. 82 sqq.

<sup>311</sup> BLIGNY, B., ss.dir., *Histoire du Diocèse de Grenoble*, Paris, Beauchesne, 1979, p. 205 sqq.



financier, l'Etat pouvait apporter un secours financier. Or les communes comptaient inévitablement sur les secours de l'Etat. Sans la certitude d'obtenir un secours, elles ne bouclaient pas leurs plans de financement, n'obtenaient donc pas d'accord ni de secours. Le système administratif se fermait vicieusement, en particulier si les commissions chargées de verser les subventions laissaient les projets mûrir afin de voir les coûts de construction baisser et les donateurs se manifester.

Car en Isère, lorsqu'un projet ne pouvait aboutir faute d'argent, les maires et les abbés attendaient un geste des RR.PP. Chartreux. Les reconstructions restaient donc à l'état de projet pendant de longues années.

Au bout de dix années d'indécisions, "*le dossier de l'affaire de la reconstruction de l'église de Biol (était) instruit depuis longtemps*". La commune de Biol avait fait accepter ses projets par les évêques, les préfets et les ministres, mais aucun en même temps. De sorte qu'à chaque nouvelle nomination elle devait réexposer ses idées. En 1857 "*Les exposants (venaient donc) se plaindre des retards interminables*"<sup>313</sup> et cela dura jusqu'à la réception définitive en 1882.

Dix années correspondent en moyenne à la durée d'un chantier d'église en Isère, depuis la volonté de reconstruction jusqu'à la réception définitive, en passant par la pose de la première pierre<sup>314</sup>. Ce laps de temps n'est pas incroyable, mais les langueurs résultaient seulement de la situation d'attente. A Uriage, depuis 1855 l'évêque demandait une reconstruction. Elle fut décidée en 1866 mais les habitants durent attendre 1874 que tout un chacun soit décidé sur le nouvel emplacement<sup>315</sup>.

Si l'église à reconstruire fut en mauvais état, pire si elle fut toute ou partie interdite au culte pour des raisons de sécurité, les attermolements paraissaient insoutenables. A Méaudre, dans le Vercors, la population catholique supportait l'insupportable. L'église du village devait être reconstruite en 1856 mais la commune de montagne, pauvre, dut attendre qu'elle soit foudroyée et détruite en 1877 pour qu'on se préoccupa réellement de la reconstruction.

---

<sup>312</sup> A.D.I. : 4 V 18, *Circulaire du ministère de la justice et des cultes*, 6 août 1841.

<sup>313</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, *Conseil Municipal, Lettre au préfet de l'Isère*, 20 janvier 1857.

<sup>314</sup> Voir le tableau des reconstructions dans le volume des annexes p. 91.

Depuis cette période, *"le service des cultes fut provisoirement établi dans la salle de classe [...]. De plus, on a privé l'instituteur de la plus jolie pièce de son logement pour en faire une sacristie"*<sup>316</sup>. En 1881, l'évêque Fava critiquait encore l'administration locale, d'une négligence *"d'autant plus inexplicable qu'il s'agit d'une commune populeuse et riche"*<sup>317</sup>. L'administration n'était pas riche mais bien pauvre, une des plus pauvres de l'Isère d'ailleurs avec un budget annuel équilibré à 220 F à peine<sup>318</sup>. Il n'empêche qu'on ne pouvait rien faire que d'attendre les secours, qui vinrent en 1883.

A Notre-Dame-de-Commiers, commune moins passive, les habitants n'ayant toujours pas de succursale en décembre 1868, demandèrent au pasteur de l'Eglise Réformée de Mens, qui fut embarrassé, les secours de la religion. Lorsqu'au bout de dix ans, ils obtinrent la succursale, la moitié était passée au protestantisme<sup>319</sup>.

## **B DES FINANCEMENTS PUBLICS COUTUMIERS ? :**

Il est d'ordinaire reconnu que le financement des travaux paroissiaux venaient des communes et de l'Etat parce les fabriques n'avaient que de modiques budgets et que les fidèles faisaient peu de dons, apportant leur part en main-d'œuvre bénévole. D'une autre façon, aux termes de la loi, les communes devaient suppléer les fabriques. De plus, l'Etat serait venu en aide sous le Second Empire dans une politique de soutien au clergé et plus encore sous la Troisième République, en particulier avant les campagnes électorales<sup>320</sup>. Il ne serait jamais allé au-delà du tiers du montant total des travaux, le quart à partir de la circulaire du 20 janvier 1881, pourcentages les plus élevés attribués aux communes les plus pauvres.

Mais remarquons que les communes ne pouvaient s'imposer, suivant la loi du loi 18 juillet 1837, qu'au maximum de 20 centimes au principal des

---

<sup>315</sup> Voir le texte reproduit dans le volume des annexes p. 107.

<sup>316</sup> A.D.I. : 2 O 225/5, Maire de Méaudre, *Lettre au préfet de l'Isère*, 26 octobre 1882.

<sup>317</sup> A.D.I. : 2 O 225/5, FAVA, Mgr, *Lettre au préfet de l'Isère*, 23 février 1881.

<sup>318</sup> A.D.I. : 2 O 225/5, Préfet de l'Isère, *Lettre à Mgr Fava*, 9 juin 1881.

<sup>319</sup> FERMAUD, M., *How a District in Dauphiny has become protestant*, Grenoble, Allier, 1869.

<sup>320</sup> CHALINE, N.-J. et CHARON, J., "La construction des églises paroissiales aux XIX et XX<sup>ème</sup> siècles", in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, n°190, janvier-juin 1987, p. 45.

quatre contributions directes et rembourser au maximum en huit ans. Pour une commune sans revenus cela ne faisait pas grand chose. Enfin, si certaines communes reçurent des appuis financiers nationaux, celles du sud-est de la France, du sud-ouest et du midi n'en ont guère profité<sup>321</sup>. Cette tradition des financements ne peut donc pas être généralisée en Isère. Comment une commune pauvre put-elle s'offrir les trois quart d'une église neuve, même petite ?

D'autres mobilisations existèrent comme les souscriptions volontaires, la vente des matériaux de l'ancienne église ou de quelques terrains communaux. Quelque fois les paysans offraient de l'aide en journées de travail, mais notons dorénavant et déjà qu'une seule église fut élevée par des soins villageois : l'église de Varacieux, vers 1850, grâce aux corvées et aux dons volontaires<sup>322</sup>. Varacieux était la paroisse la plus pieuse du département en offrant, malgré sa petitesse, le plus de vocations sacerdotales.

Quelques cas de financements peuvent être des modèles classiques.

La Chapelle-de-La-Tour, commune modeste, bâtit une petite église en 1868 pour un montant de 33 000 F, répartis en une subvention fabricienne de 2500F (7,5%), la vente des matériaux à provenir de la démolition de la vieille église pour 1500F (4,5%), un don de la Grande Chartreuse de 8000 F (24%), une souscription en nature et argent des habitants : 3868 F (12%), un emprunt communal de 10 000 F (30%) soit 25 868 F de ressources locales auxquelles l'Etat rajoutait un beau secours de 7 132 F (21,5%)<sup>323</sup>.

La Batie-Divisin, commune ordinaire reçut une église ordinaire en 1890 d'un montant de 103 000 F, répartis comme suit : 9 000 F (8,75%) de la fabrique, 10 000 F (9,5%) de la commune, 10 000 F de l'Etat (9,5%), 25 000 F (24,5%) des Chartreux, 50 000 F (49%) de souscriptions<sup>324</sup>.

---

<sup>321</sup> CHALINE, N.-J., "Une fièvre de construction", in *Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 13.

<sup>322</sup> A.D.I. : 7 O 2227, BUGÉY, M. architecte, *Devis descriptif et estimatif pour l'achèvement de l'église de Varacieux*, 22 mai 1891.

N.B. : L'église de 1875, trop petite à cause du taux de fréquentation élevé dut être rebâtie.

<sup>323</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, Le sous-préfet de La-Tour-du-Pin, *Lettre*, 31 décembre 1868.

<sup>324</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, Eglise de la Batie-Divisin (Le Recoin), *Reconstruction (1889-1893)*.

## 1) Les faibles secours de l'Etat :

### a) Une moyenne circonspecte :

Le terme de secours paraît approprié pour les constructions paroissiales, car le financement de l'Etat intervenait comme un réel secours, lorsque la commune était pauvre et que les travaux étaient absolument nécessaires<sup>325</sup>. A Voiron, l'Etat n'accorda que 8 000 F sur les 40 000 demandés, l'ensemble trop majestueux pour être soutenu s'élevant à 650 000 F. La commune de Bourgoin n'obtint que 10 000 F en 1868, comme La Tour-du-Pin en 1873 pour des églises d'environ 300 000 F.

La circulaire du 20 janvier 1881, fixait les secours au quart ou au tiers de la dépense totale, si la dépense nécessaire était fondée sur le chiffre de la population. Pour une commune de 500 à 1000 habitants comme La Salette-Fallavaux qui en comportait 607, la dépense devait être de 35 000 F, au-delà de laquelle on ne pouvait plus réclamer de secours, et logiquement le secours ne dépasserait pas 15 000 F<sup>326</sup>.

L'Etat finança à hauteur de 4600 F les travaux de l'église de Fontaine évalués à 14 553 F<sup>327</sup>. La commune pauvre de Cognin reçut de l'Etat un secours de 15 000 F pour des travaux s'élevant à 58 000 F, ce qui fait un rapport de 1/4 et reste très important<sup>328</sup>.

Le chiffre moyen des secours en Isère était de 20 % du montant des travaux alors qu'il était de 15 % en France. Cela paraît incohérent en Isère car certaines communes eurent 70 voire 100 % (103 % à Montbonnot) des travaux payés. En effet, les attributions même petites faites pour des travaux ne dépassant pas quelques milliers de francs augmentaient largement les moyennes proportionnelles. Peut-on dire que les 1500 F de Mens, 4500 F de Fontaine, 5000 F de La Motte-d'Aveillans ou du Touvet sont des sommes importantes ? Non, pourtant elles constituent 20 à 50 % du budget de ces

---

<sup>325</sup> Voir le tableau des secours dans le volume des annexes p.141 sqq.

<sup>326</sup> Sur cette question du critère de population, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle, op. cit.*, p. 483.

<sup>327</sup> A.D.I. : 2 O 169/5, RANDET, adjoint au maire, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 1<sup>er</sup> février 1846.

<sup>328</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, Le Garde des Sceaux, ministre des cultes, *Allocation de secours pour l'église de Cognin-les-Gorges*, 11 octobre 1890.

constructions. De nombreuses communes pauvres en montagne reçurent de bons secours en pourcentage mais pas en montant réel. Sauf exceptions, les meilleurs secours atteignaient au mieux 10 000 F<sup>329</sup>. Le plus souvent les secours ne dépassaient pas 10 % du montant des travaux, peut-être moins. Ce sont aussi les chiffres pour le diocèse de Vannes au début du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>330</sup> et pour l'Ain dans la seconde moitié<sup>331</sup>. Les secours de l'Isère restèrent faibles et diminuaient sous l'Empire en proportion des autres départements<sup>332</sup>.

Les plus importants secours, surpassant largement tous les autres, sont ceux de Saint-Martin-d'Hères en 1894, à hauteur de 28 000 F pour une construction de 56 000 F, d'Heyrieux pour 20 000 F en 1895 et encore 20 000 F accordés à l'église d'Allevard qui coûta 142 000 F. Les cas de Saint-Martin-d'Hères ou d'Heyrieux restent inexplicables et peuvent être entendus comme des soutiens républicains en récompense des efforts villageois.

Celui d'Allevard s'explique. La commune était pauvre en 1860, mais depuis quelques temps l'industrie métallurgique était extrêmement puissante et le thermalisme à la mode. L'Etat aurait voulu aider cette commune dans son développement ; aide qui dépassait largement les quotas autorisés car l'église fut prévue en dehors des critères d'attributions. Mais le maire Bouffier, en novembre 1860, quelques mois après l'initiative de la construction, laissait présager de bonnes perspectives à son conseil : "*M. le colonel chef du cabinet de S.E. monsieur le maréchal Randon Ministre de la Guerre annonce que l'église d'Allevard a été recommandée à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes*"<sup>333</sup>. Il avait obtenu l'appui du maréchal Randon grâce à MM. Charrière et Chaper. Eugène Charrière était un industriel, conseiller municipal, président du conseil de fabrique, associé à Eugène Chaper, lui-

---

<sup>329</sup> Les séries F<sup>19/</sup> 4569 et 4570, (Etat récapitulatif des secours accordés), possèdent d'ailleurs un chapitre particulier pour les secours supérieurs à 10 000 F. Le plus souvent accordés sur proposition de l'Empereur (Châlons (Marne) : 26 712 F en 1855 ; Baccarat : 15 000 F en 1855 ; Rueil : 41 630 F en 1856) ou de l'Impératrice (Longué : 15 000 F en 1855).

<sup>330</sup> LANGLOIS, C, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>ème</sup> siècle, 1800-1830*, Paris, Klincksieck, p. 361-362.

<sup>331</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 133 sqq.

<sup>332</sup> Cela valait pour les secours paroissiaux et les secours aux édifices diocésains. Voir le tableau reproduit dans le volume des annexes p. 141 sqq.

<sup>333</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BOUFFIER, M., maire, *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Allevard*, 30 novembre 1860.

même cousin germain du maréchal Randon, protestant à peine converti, président du Conseil général de l'Isère et habitué de la station thermale<sup>334</sup>.

Alors, même si à partir de 1848 le secours aux fabriques devenait un intérêt national, comme un élan encourageant les meilleures initiatives, et que le rapport de Cottencin laissa entendre les meilleures promesses :

*"Jamais on a vu un zèle plus général, sur tous les points du pays pour la restauration, et l'agrandissement des églises, pour les acquisitions ou les appropriations de presbytères, zèle d'autant plus intéressant qu'il est entièrement spontané et qu'il n'a satisfait que par les plus durs et les plus longs sacrifices. [...] Il en résulte que jamais les demandes de secours pour cet objet n'ont été plus nombreuses, et jamais aussi plus digne d'intérêt. [...] Le secours accordé aux communes pour l'érection ou la restauration des édifices religieux, encourage et favorise le sentiment le plus élevé et le plus puissant qui soit pour assurer la paix et l'ordre au sein des populations. Destiné à compléter seulement les sacrifices qu'elles font pour cet objet, il encourage les sacrifices et les détermine en s'y mêlant dans une proportion qui est ordinairement du quart au tiers de la dépense, et devient par là extrêmement fécond"*<sup>335</sup> ;

c'était une gageure de spéculer sur la participation de l'Etat au quart du montant des travaux, comme le laissaient entendre certains maires optimistes, et dangereux si les travaux avaient déjà été réalisés : *"L'église a coûté 107 536 F, [...] l'Etat en alloue généralement le quart au tiers de secours, il faut demander un secours supplémentaire de 16 884 F"*<sup>336</sup>.

Et cela, les préfets le savaient, comme le baron Massy s'empressant de le faire connaître au maire du Touvet en 1861 : *"Très rarement, le gouvernement accorde une subvention de cette importance ; ce n'est que pour les projets*

---

<sup>334</sup> Gaston de Linage, faisant une demande personnelle à M. de Cottencin pour l'église de Voreppe en 1857, n'oubliant pas de faire ses "amitiés à M<sup>me</sup> de Cotencin", et le comte de Chardonnet, faisant une même demande de soutien à Emile Loubet en 1897, alors président du Sénat, pour un secours de 21 000 F sur un projet de 75 000 F, n'avaient au contraire pas totalement obtenu satisfaction (A.N.F. : F 19/4708, Secours accordés aux communes (1848-1898) ; LINAGE, G. de, *Lettre à M. de Cotencin*, n.d. vers 1857 et LOUBET, E., président du Sénat, *Lettre au Garde des Sceaux*, le 4 décembre 1897).

<sup>335</sup> CONTENTIN, A. de, *Rapport présenté à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, sur la situation des édifices religieux*, Paris, Imp. Nationale, mars 1851, in-4°, p. 11 sqq.

<sup>336</sup> A.D.I. : 2 O 194/5, REPITON-PRENEUF, maire d'Izeaux, *Extrait des délibérations du conseil municipal*, 10 mai 1873.

que présentent les communes pauvres et peu peuplées que les secours atteignent le 1/4 de la dépense"<sup>337</sup>.

**b) La manière d'accorder :**

Les secours étaient accordés si les travaux n'étaient pas excessifs et si la commune participait au moins à la même hauteur que l'Etat. Les secours étaient donc des soutiens aux politiques constructives des communes, des fabriques et des habitants : "*Le rapporteur soussigné à l'honneur de proposer au conseil [...] d'émettre l'avis qu'il soit accordé à la commune de Châbons un secours en proportion avec l'importance de l'édifice à construire et des sacrifices consentis*"<sup>338</sup>.

La commune de Châbons participait en 1898 à hauteur de 10 000 F sur 65 000 F, le reste fut des dons et souscriptions. Il manquait 12 000 F que l'Etat accorda parce que la participation de la commune était équivalente<sup>339</sup>.

En 1844, la commune de Goncelin, pourtant pauvre, s'est d'abord vu refuser un secours au motif qu'il servait à alléger la commune et non de pallier une insuffisance<sup>340</sup>. Elle n'avait fourni que 5 000 F sur un montant des travaux de 25 000 F alors qu'elle était autorisée à s'imposer extraordinairement de 12 000 F<sup>341</sup>. Elle obtint ensuite 2000 F<sup>342</sup>.

Les secours étaient attribués en fonction de critères nationaux, et c'est peut-être là une raison des faibles participations étatiques : la taille de l'édifice proportionnelle à la population, le style parfois mais surtout la solidité : "*Le projet, tel qu'il est conçu, n'est pas susceptible d'approbation. Outre qu'il est inutilement coûteux et qu'il risque de donner lieu ultérieurement à de graves mécomptes, il soulève, au point de vue technique, de sérieuses critiques*" rapportait le préfet de l'Isère en 1897<sup>343</sup>.

---

<sup>337</sup> A.D.I. : 7 O 2162, Préfecture de l'Isère, *Lettre au maire du Touvet*, 16 août 1862.

<sup>338</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, Ricoud, architecte à Grenoble ; V. Nizet ; H. Riondel ; V. Chatrousse ; Thiervoz, *Conseil des bâtiments civils, Proposition*, 27 janvier 1897.

<sup>339</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, Mairie de Châbons, *Note de 1897* ; Préfet de l'Isère, *Lettre au sous-préfet de La-Tour-du-Pin Ferdinand Tardif*, 15 janvier 1898.

<sup>340</sup> A.D.I. : 2 O 181/5, Ministre de la Justice et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère*, 20 juin 1844.

<sup>341</sup> A.D.I. : 2 O 181/5, Louis-Philippe, roi des Français, *Ordonnance*, 19 novembre 1843.

<sup>342</sup> A.D.I. : 2 O 181/5, Ministre de la Justice et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère*, 21 mars 1845.

<sup>343</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, Préfet de l'Isère, *Lettre à Tardif, F., Sous-préfet de La-Tour-du-Pin*, 18 mai 1897.

Or en Isère, on bâtissait en ciment, matériau peu convaincant aux yeux des commissions nationales. Notons encore que ce sont les commissions nationales qui refusaient les secours et que ces refus n'étaient semble-t-il jamais justifiés par les avis défavorables des architectes diocésains ou des Bâtiments civils du département. Les architectes locaux mettaient en valeur les faiblesses des projets de leurs homologues, présentaient quelques expédients mais ne s'opposaient pas, ou rarement, aux versements de secours.

Les secours étaient encore versés sous forme d'annuités. Les premiers secours attribués étaient faibles, avec une possibilité de renouvellement, mais engageaient tout de même les communes à trouver des aides supplémentaires. Le maire et industriel de Charavines, Emile de Montgolfier, obtenant 7000 F sur 14 000 espérés, s'en allait faire de nouvelles quêtes, des souscriptions et payait de sa poche<sup>344</sup>. Comme ce maire obtenait de nouvelles ressources, l'Etat n'était plus sollicité qu'à la fin du chantier si la commune était exsangue.

Pour terminer ce chapitre sur les participations financières de l'Etat, nous voyons qu'en ce qui concerne la cathédrale, des projets d'embellissement existaient de longue date tant les inspecteurs des Monuments historiques la trouvaient révoltante<sup>345</sup>. Au bout de quarante années de projets, en 1881, l'architecte diocésain obtint 49 000 F, le plus petit budget consacré à une cathédrale au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>346</sup>, soldés en 25 000 F et 20 971 F 79 en 1883 et 1884<sup>347</sup>. De manière générale, les édifices diocésains de l'Isère, cathédrale, évêché et séminaire, étaient peu rétribués même lors de la reconnaissance des nouveaux pèlerinages<sup>348</sup>.

---

<sup>344</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, MONTGOLFIER, E. de, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 23 août 1878.

<sup>345</sup> A.D.I. : 4 V 10, Commission d'enquête des Inspecteurs généraux des édifices diocésains, *Cathédrale Notre-Dame de Grenoble, Procès-Verbal, Etat des lieux*, 24 décembre 1868.

<sup>346</sup> A.D.I. : 4 V 10, Ministre de l'intérieur et des cultes au préfet de l'Isère, *Approbation du projet de façade de la cathédrale de Grenoble*, 16 Août 1881.

<sup>347</sup> A.N.F. : F 19/ 4570, *Comptes rendus des travaux exécutés dans les édifices diocésains. Liquidation des dépenses de 1883 et 1884*.

<sup>348</sup> A.N.F. : F19/ 4627, *Edifices diocésains, Liquidations des dépenses. Etats de situation*.



## 2) Les grandes interventions municipales :

### a) La provenance des fonds :

Les moyens de financement municipaux étaient quadruples. Les communes pouvaient avoir un capital en argent, vendre les matériaux de l'ancienne église, vendre une parcelle de terrain ou une coupe de bois et encore contracter un emprunt. Les deux solutions, souvent jointes, étaient l'emprunt et la vente des matériaux.

Le maire avait une voix prépondérante dans ces choix et suivait une partie du conseil municipal, mais la plupart des décisions dépendaient des avis de quelques personnalités. En effet, suivant les termes de lois du 18 juillet 1837 (art 42) et 24 juillet 1867 (art 3, 5 et 6) les emprunts municipaux dans les communes qui ont moins de 100 000 F de revenu, soit presque toutes en Isère, devaient être votés par les plus imposés, appelés "les plus forts imposés", ajoutés aux membres du conseil municipal. Mais de fait, ces plus forts imposés étaient déjà les membres de conseils municipaux et engageaient des politiques propres à servir leurs affaires.

L'impôt était une solution mais servait en particulier les projets urbains importants. En fait, les communes finançaient les constructions en fonction de l'état de leurs ressources et bien souvent il ne leur manquait qu'une faible somme pour clore un budget. La solution la plus simple et la plus rapide était de vendre un bien. Les communes pouvaient vendre des rentes sur l'Etat, comme Lans-en-Vercors en 1887, recevant ainsi 8100 F<sup>349</sup>.

Lors d'une reconstruction, l'ancienne église était nécessairement vouée au rebut : autant vendre ses matériaux à l'entrepreneur, ce qui rapportait un pécule. Les communes vendaient donc, systématiquement, les matériaux de l'ancienne église dont le produit était proportionnel à sa taille. Le maire de Bourgoin, en suivant les conseils de l'architecte diocésain, pensait recevoir 15 000 F, somme supérieure au secours de l'Etat de 10 000 F<sup>350</sup>.

---

<sup>349</sup> A.D.I. : 2 O 205/5, BLANC-GONNET, maire de Lans-en-Vercors, *Délibération du conseil municipal*, 6 octobre 1887.

<sup>350</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, BUISSON, maire, Conseillers municipaux et plus forts imposés, en nombre égal, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 19 février 1863.

La vente de bois eut bon accueil. C'est ainsi qu'en 1853, le maire de Champier, M. Badin, choisit de vendre 30 hectares de bois jugés improductifs pour un montant de 6000 F<sup>351</sup>.

Melchior Bouffier, maire d'Allevard fut plus malin, en 1861, vendant non pas un bois mais quelques coupes de bois résineux, que la commune possédait en grand nombre. Solution parfaite car elle n'amputait pas la commune de ses propriétés. Les bois étaient vendus aux entrepreneurs, dont celui de l'église qui l'utilisait pour la charpente ou l'échafaudage<sup>352</sup>. Cette solution se généralisa au besoin, surtout dans les communes boisées de montagne.

**b) La participation active :**

Si toutes les communes demandèrent une participation à l'Etat, toutes ne participèrent pas au financement. Certaines communes choisirent de ne rien dépenser du tout, laissant la fabrique œuvrer à condition d'être indépendante. Domène, qui suivait les républicains comme le sénateur Gustave Rivet, les industriels Chevrant ou Senequier-Crozet, affirmait "*son intention formelle de ne contribuer en rien et pour n'importe quelle cause aux dépenses que nécessitera(it) le nouvel édifice*"<sup>353</sup>. Mais on ne pouvait pas s'opposer à la volonté commune et catholique. Au contraire du gouvernement, les communes semblent avoir bien participé à la reconstruction de leurs églises. Notons toutefois que la moyenne approximative de 20 % de participation reste trop générale<sup>354</sup>. Les chiffres restent pourtant hypothétiques à cause du manque de statistiques car seules les délibérations de conseils municipaux indiquent la part de chaque commune.

Les villes importantes, logiquement indépendantes sauf contribution particulièrement importante, semblaient financer les constructions selon leurs programmes politiques.

---

<sup>351</sup> A.D.I. : 2 O 72/5, BADIN, A., maire de Champier, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 20 février 1853.

<sup>352</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BOUFFIER, M., maire d'Allevard, *Lettre au préfet de l'Isère*, 21 juin 1861.

<sup>353</sup> A.D.I. : 2 O 151/5, ETIENNE, A., maire, *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal*, 22 novembre 1888.

<sup>354</sup> Le problème sera le même avec les souscriptions, les dons, participations fabriennes etc.

Le maire de Voiron, bonapartiste, réalisa des emprunts successifs au Crédit Foncier de France, créa un impôt supplémentaire ainsi qu'une taxe, amenant le montant la participation communale à 550 000 F sur 650 000 F.

La nouvelle église du quartier populaire et industriel de Saint-Bruno de Grenoble a obtenu 200 000 F sur 457 000 F du coût total en 1875. Alors qu'à la même époque, Saint-Joseph n'a rien reçu et qu'il fallut l'intervention du conseiller municipal Charles Tartari pour avoir l'autorisation de la rebâtir avec des fonds privés.

La commune de Bourgoin ne paya que 25 000 F car elle reçut de fortes contributions d'origines diverses. Mais au début de ses projets, le maire et ses notables firent un emprunt de 128 000 F, remboursable en vingt ans, sur un total de 198 766 F<sup>355</sup>.

La ville de La Tour-du-Pin reçut d'importants subsides de la part de la population, qui ne réglèrent pas toutes ses dépenses d'autant que la commune bâtissait en même temps un lavoir, la place des Terreaux, et un aqueduc place de la Nation. Son emprunt de 1879 de 50 000 F ne suffisait plus. Elle en contracta un nouveau de 160 000 F en 1880, remboursable par imposition extraordinaire de 35 cts additionnels au principal des quatre contributions directes, dépassant donc le maximum de 20 cts légal<sup>356</sup>.

Des petites communes se sont fortement endettées, comme Le Périer et Vinay ou encore de Châbons, sans ressource, qui vota un petit emprunt de 10 000 F mais remboursable en cinquante ans au moyen d'une imposition extraordinaire de 5 cts 40 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1898<sup>357</sup>.

La commune d'Uriage était réputée pour son thermalisme, comme Allevard, et avait une politique de reconstruction mais pas encore de forts revenus. Elle put avoir un projet d'édification de l'église sur les terrains de M. de Saint-Ferriol, mais faisait pour cela un emprunt de 60 000 F en 1872. Sur ces 60 000 F, 45 423 F venaient d'un impôt extraordinaire au maximum légal des 20 centimes additionnels sur douze ans et d'une coupe de bois. Il manquait encore 36 177 F pour l'amortissement du capital et du service

---

<sup>355</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, BUISSON, maire, Conseillers municipaux et plus forts imposés, en nombre égal, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 19 février 1863.

<sup>356</sup> A.D.I. 7 O 2147, Mairie, *Extrait des registres du conseil municipal*, 29 mars 1877.

d'intérêt<sup>358</sup>. Après quelques péripéties, le Conseil général avait offert un secours de 10 000 F en 1872 et un autre de 6000 F en 1875, le gouvernement un de 8 000 F en 1872 suivi d'une allocation de 6 000 F en 1875, enfin les Chartreux donnèrent 2200 F. Le 26 janvier 1879, quelque temps après la fin des travaux, la commune avait payé la grande majorité des travaux, soit 76 768 F 40 sur un total de 92 968 F 40. Il manquait encore la flèche en tuf pour 5400 F<sup>359</sup>.

La commune du Bourg-d'Oisans était pauvre et n'avait vraiment rien à consacrer aux édifices du culte dans son emprunt de 75 000 F fait au Crédit Foncier, important pour elle, devant servir à endiguer la Romanche dont les eaux dévastaient sans cesse la ville et ruinaient les habitations. Pourtant, le 2 septembre 1888, le maire Gautier demandait une approbation des plans et devis du projet de reconstruction de la flèche de l'église du Bourg. La dépense s'élevait à 12 810 F, couverte par un don de la Grande Chartreuse (versé à la caisse municipale suivant titre de recette du 24 août 1888) d'un montant de 3000 F, d'une subvention de l'Etat (suivant la décision du 20 juillet 1888) de 1810 F et surtout un prélèvement de 8000 F sur son emprunt de 75 000 F<sup>360</sup>.

D'autres communes, sans revenu, n'avaient pas les moyens de s'endetter et devaient compter sur leur dynamisme. Les habitants de Villard-de-Lans, comme les communes du Vercors, suivaient tous leur maire et leur curé, unis dans une même lutte afin de trouver 100 000 F pour la nouvelle église :

*"Vous savez, Messieurs, avec quel zèle notre vénéré pasteur et notre maire dévoué se sont mis à l'œuvre pour mener à bien cette oeuvre si importante pour la paroisse. Courses, voyages, fatigues, soins, dépenses, préoccupations, rien ne leur a coûté, rien ne les a rebutés. Je crois me faire l'organe de votre sentiment unanime en leur en (?) faisant ici de publics*

---

<sup>357</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, TARDIF, F., Sous-préfet de La-Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 8 juin 1896.

<sup>358</sup> A.D.I. : 7 O 1805, Mairie, *Demande de secours auprès du ministère de l'instruction publique et des cultes pour la construction de l'église Saint-Martin d'Uriage*, 25 août 1872.

<sup>359</sup> A.D.I. : 7 O 1806, Maire, *Etat des recettes et des dépenses pour la construction de l'église Saint-Martin d'Uriage*, 26 janvier 1879.

<sup>360</sup> A.D.I. : 2 O 53/5, GAUTIER, maire de Bourg-d'Oisans, *Demande d'approbation au préfet de l'Isère*, 2 septembre 1888.

remerciements"<sup>361</sup>. La commune, déjà endettée de 17 000 F environ, finit par financer encore 34 000 F.

### 3) Les ressources fabriennes moyennes :

Le conseil de fabrique était chargé de l'entretien du monument et était le grand commanditaire d'églises. Pourtant ses revenus provenaient essentiellement, en dehors de la quête, des locations de chaises pour les offices. Le curé de Bourgoin, mit en place un double système, location par la quête ou location annuelle de 4 F pour les chaises dites volantes et 6 F pour les chaises à accoudoirs. Les heureux locataires pouvaient avoir leurs noms gravés sur une plaque de laiton vissée au dos du meuble et l'apport d'une chaise extérieure était formellement interdit<sup>362</sup>.

Elles avaient d'autant moins de ressources directes que les dons, donations, legs, ainsi que l'ouverture des souscriptions se faisaient à la mairie. En effet, depuis le Concordat, les églises n'appartenaient plus à l'Eglise mais aux communes. Ainsi, le conseil de fabrique, qui passe souvent pour être le troisième financier des églises, n'avait pas nécessairement de bon revenus. Il finançait lui aussi, en fonction de l'état de ses ressources, mais cherchait d'abord des intermédiaires.

La fabrique de Bourgoin, en 1859, offrait 25 000 F puis 10 000 F pour la reconstruction de l'église. Cette somme, formidable pour une fabrique, servait à remotiver les souscripteurs après qu'une paroissienne fit un formidable legs, car ni l'Etat ni les Chartreux ne soutenaient plus le grand projet<sup>363</sup>.

La principale ressource des fabriques était leur activité car en dehors du curé et du maire, tous deux membres de droit, elles étaient composées de membres élus dont les notables. Elles se déclinaient donc sous leurs présidents, parfois un industriel, un des "plus imposés" ou des

---

<sup>361</sup> A.D.I. : 7 O 2346, Commission municipale : MM. Jallifier, Achard, Roux Feuillet, Jourdan, Girard, Bonnard, Gerboud, Moquet, Achard-Picard, Léopold de Pélissière, *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villard-de-Lans*, 30 mai 1875.

<sup>362</sup> A.D.I. : 27 J 12/1, GUILLERMAND, curé-archiprêtre de Bourgoin, président du conseil de fabrique, *Délibération du conseil de fabrique*, 5 octobre 1856.

<sup>363</sup> A.D.I. : 27 J 12/1, Maire Buisson et curé Guillermand, *Lettre aux habitants de Bourgoin*, 10 mai 1864.

"propriétaires", des hommes habitués aux gestions pécuniaires. Ils avaient des réseaux de relations qui permettaient d'obtenir quelques avantages.

Le 11 avril 1858, Eugène Charrière venait d'être élu président du conseil de fabrique de l'église Saint-Marcel d'Allevard. Ce grand industriel de la métallurgie, dont nous avons vu l'importance de la famille, appela *"l'attention du conseil de fabrique sur le mauvais état de l'église, état qui la rend indigne du culte religieux et du pays qui est en voie d'importantes améliorations et qui en tous temps et particulièrement pendant la saison des bains est visité par de nombreux étrangers"*. Son conseil reconnaissait à *"l'unanimité le vœu qu'elle soit reconstruite"* et émettait aussi *"le vœu qu'il soit procédé immédiatement à l'étude du projet de reconstruction et d'agrandissement de l'église et qu'il soit fait un avant projet de plan"*<sup>364</sup>. Et il offrait une somme importante afin de lancer le projet.

Mais à Allevard, on trouvait aussi des esprits lucides qui lançèrent une souscription particulière auprès des baigneurs et des étrangers, plutôt riches, ce qui rapporta 17 943 F de plus<sup>365</sup>. Car, parallèlement au développement du tourisme, on n'hésitait plus à chercher loin des ressources.

Ainsi, Noémi Brun, née Faulquier, rentière, domiciliée à Montpellier, offrit 10 000 F pour l'église de Vinay car elle venait en villégiature à Montvinay<sup>366</sup> et Scipion Gémond, rentier à Paris mais propriétaire à Villard-de-Lans, offrit ici 7500 F<sup>367</sup>.

Les fabriques étaient donc des organes dynamiques des reconstructions au travers de leurs membres. Sans eux, les questions financières leurs étaient régulièrement absconses, particulièrement pour ces nombreux curés d'origine paysanne.

En 1889, les habitants de la Salette-Fallavaux souhaitaient depuis longtemps la reconstruction de leur église. Sans ressource on leur avait toujours refusé. Heureusement, à deux pas, une belle basilique très fréquentée avait été bâtie et les pèlerins passaient dans l'église du village. Quelques

---

<sup>364</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, CHARRIERE, E., *Délibération du conseil de fabrique de l'église d'Allevard*, 11 avril 1858.

<sup>365</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Maire Bouffier, conseillers Pra André-Auguste, E. Charrière, H. Paganon, *Extrait des délibérations du conseil municipal*, 5 août 1864.

<sup>366</sup> A.D.I. : 7 O 2386, *Souscriptions*, 1894.

retombées venaient dans l'escarcelle de la fabrique qui put encourager des initiatives ayant économisé 29 000 F sur les 44 997 F du montant total<sup>368</sup>.

La fabrique de La Tour-du-Pin, assez importante, offrit 25 000 F sur les 200 000 F du projet. Incapable de payer, elle dut mettre à la vente, en août 1868, l'immense triptyque de style flamand attribué à "Georges Penez" (sic pour Pentz) et daté de 1541, représentant le Portement de la Croix et l'Ensevelissement<sup>369</sup>. Autorisée par Mgr Ginoulhiac, elle était donc prête à se séparer de ce chef-d'œuvre, placé au dessus du banc des chantes, dont la légende voulait que l'élève d'Albrecht Dürer l'offrit à l'hôtel Dieu après y être resté longtemps malade lors du retour de son voyage en Italie. En mauvaise gestionnaire elle ne savait pas que l'œuvre ne lui appartenait pas<sup>370</sup>. Elle dut contracter un emprunt de 14 500 F<sup>371</sup>.

La fabrique de Saint-Jean-de-Bournay bâtit quant à elle non pas une église mais tous les records. Depuis 1840, le curé Morel lançait des souscriptions et recueillait des dons volontaires, auprès d'habitants généreux. Comme il avait des revenus réguliers, il faisait faire des travaux. Son successeur, le curé Payre gardait le même rythme. Si bien qu'en 1883 il s'aperçut qu'il aurait pu faire autre chose que de multiples réparations car les dépenses s'élevaient à 180 000 F sur une église toujours en mauvais état<sup>372</sup>.

#### **4) De belles souscriptions volontaires :**

La part des souscriptions volontaires<sup>373</sup> est aléatoire, pour la bonne raison qu'elle est volontaire et qu'elle se confond avec les revenus de la fabrique. Les souscriptions étaient ouvertes en mairie. L'inscription du nom de famille sur une liste lue par tous attirait les donateurs. Néanmoins les

---

<sup>367</sup> A.D.I. : 7 O 2346, JOURDAN, maire de Villard-de-Lans, *Rôle des souscriptions pour la reconstruction de l'église*, 8 juillet 1875.

<sup>368</sup> A.D.I. : 7 O 2004, MOUSSIER, maire de La Salette, *Délibération du conseil municipal*, 5 novembre 1889.

<sup>369</sup> A.D.I. : 7 O 2147, MM. CHAUVETTE et COSTAZ, *Délibération du conseil de fabrique de La Tour-du-Pin*, 26 août 1868.

<sup>370</sup> A.D.I. : 7 O 2147, COSTAZ, maire, *Lettre au préfet de l'Isère*, 14 novembre 1877.

Nota : l'œuvre appartenait à la mairie de La Tour-du-Pin.

<sup>371</sup> A.D.I. : 7 O 2147, GINOULHIAC, Mgr, *Lettre à la fabrique de La Tour-du-Pin*, 6 octobre 1869.

<sup>372</sup> A.D.I. : 7 O 1717, PAYRE, curé, *Registre des délibérations du conseil de fabrique*, 1<sup>er</sup> juillet 1883.

<sup>373</sup> Voir le tableau des souscriptions reproduit dans le volume des annexes p. 146 sqq.

souscriptions motivaient les esprits et exprimaient les déterminations villageoises au gouvernement.

La part des souscriptions devait en moyenne atteindre 10 % du coût total des constructions. Mais ce chiffre se vide de sens puisqu'elles étaient facultatives. Une partie des paroisses ne faisaient pas de souscriptions. Une autre obtenait des sommes atteignant 20 à 30 % du montant des travaux. De plus, la présence hasardeuse d'un mécène pouvait considérablement faire évoluer les pourcentages.

A Valbonnais, où les habitants étaient pauvres, nous trouvons 76 souscrivants pour un montant de 795 F, soit une moyenne de 11 F par habitant. Sans les deux dons de 100 F ni ceux de 20 F la moyenne est ramenée à 3 F, somme particulièrement modeste<sup>374</sup>.

Et cette faible participation n'en engageait pas d'autres :

*"Mgr l'évêque de Grenoble : rayé,*

*RP Général des chartreux : rayé,*

*M. Champollion-Figeac, à Vif ?, ..."*<sup>375</sup>.

Le constat fut identique à Biol, commune agricole située entre Grenoble et Lyon. Les 162 souscripteurs réunirent une somme de 5324 F, faisant une moyenne de 32 F par personne environ. Mais quelques sommes de 300, 200 ou même 150 F viennent perturber les calculs, la plupart des dons étaient des journées de charrois estimées à 1 F 50<sup>376</sup>.

Dans les communes un peu plus importantes les irrégularités sont les mêmes. A Villard-de-Lans, village pauvre mais chef-lieu, les habitants donnèrent en moyenne 100 F chacun cumulant 56 000 F, qui paraissent beaucoup. En fait, de nombreux propriétaires offrirent de belles sommes : le curé Ravaud 8500 F ; Scipion Gémond, rentier à Paris, 7500 F ; les Révérends pères Chartreux, 5000 F ; Armand Allard à Lyon, 2000 F ; le maire Jean-Claude Achard-Picard, 2000 F, Henriette Achard-Picard, veuve Arnaud au bourg, 1500 F ; Léopold Péliissière au Bourg, 1600 F ; et quelques familles

---

<sup>374</sup> A.D.I. : 7 O 2207, Mairie, *Souscriptions pour l'église de Valbonnais*, 23 septembre 1881.

<sup>375</sup> A.D.I. : 7 O 2207, Mairie, *Souscriptions volontaires pour l'église de Valbonnais*, 19 septembre 1881.

<sup>376</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, Maire de Biol, *Lettre au Sous-préfet de La-Tour-du-Pin*, 4 avril 1854.



comme les Ravix, 500 F ; Mure-Ravaud, Policand, Pellat-Finet pour 200 F chacune. Donc ces onze donateurs offrirent à eux seuls 29 200 F, les 560 autres habitants 48 F chacun<sup>377</sup>.

A Heyrieux, cinq personnes réunirent 19 610 F sur les 27 610 F des souscriptions.

Dans ces communes, les notables, avec une somme moyenne, pouvaient se faire remarquer. Dans les villes où la population était plus riche, pour obtenir le même effet il fallait un don très important, plutôt rare, donc les souscriptions se valaient.

L'église de Voiron fut financée par la commune, mais en 1870 le maire lançait une souscription pour les décorations ; ce qui aurait pu attirer un mécène. Il n'y eut pas de dons importants. Les habitants réunirent un total de 47 967,25 F équitablement répartis<sup>378</sup>.

A La-Tour-du-Pin, ce sont les habitants qui payèrent la moitié de l'église, une des plus importantes du département. En tout 440 personnes offrirent 111 436 F 50 en 1869. Cela fait une moyenne importante de 250 F par personne<sup>379</sup>.

Beaucoup plus tard, en 1901, comme l'église Saint-Joseph de Grenoble ne s'élevait pas, la fabrique lança des souscriptions<sup>380</sup>. Une trentaine de personnes, non des moindres puisque nous retrouvons les MM. Merceron-Vicat, Sisteron, Rallet, Perrin, MM. de Barral et de Grôlée etc., offraient de belles sommes allant de 1000 à 5000 F. L'entrepreneur Ravix fit un legs de 20 000 F. Pourtant, ils passèrent inaperçus à la postérité, noyés par le flot des bourgeois.

Au contraire, à Allevard, le maire prit soin de séparer les souscriptions. Celles des habitants, des baigneurs, de la Compagnie des hauts fourneaux et de M. Charrière. Les 272 souscripteurs volontaires de la commune offraient 10 517 F avec 38 F par personne en moyenne<sup>381</sup>. Les notables, médecins, notaires, le greffier, un maître d'hôtel, le juge de paix, les adjoints de mairie

---

<sup>377</sup> A.D.I. : 7 O 2346, JOURDAN, maire, *Rôle des souscriptions pour la reconstruction de l'église*, 8 juillet 1875.

<sup>378</sup> A.M.V. : 2 M 2, M. Daiguenoire, trésorier, M. Blanc (Faige-Blanc), maire, *Résultat de la souscription pour la décoration de l'église Saint-Bruno de Voiron*, 17 juin 1870.

<sup>379</sup> A.D.I. : 7 O 2147, COSTAZ, maire, *Etat des souscriptions volontaires*, 15 juillet 1869.

<sup>380</sup> A.M.G. : 2 M 452, *Souscriptions* au 7 avril 1901. La souscription est reproduite dans le volume des annexes p. 149.

<sup>381</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BOUFFIER, S., maire d'Allevard, *Souscriptions volontaires*, 30 octobre 1862.

avaient donné de 50 à 100 F. Le maire donna 200 F. Ce sont les héritiers Barbas qui donnèrent le plus, avec 1000 F, après la vente à 35 000 F au lieu de 40 000 F de leur terrain pour construire l'église, comme quelques veuves qui offrirent aussi 1000 F. La confrérie des Pénitents, dont il était une tradition dans la commune d'avoir une tribune réservée, donna 400 F. Les autres habitants, le tiers de la population, versèrent 5 à 20 F en argent ou en nature, journées de bœufs, de cheval, d'hommes, de manœuvres, de menuiserie, de charpente, ou mètres de sables cherchés sur les rives du Bréda. Devant cet effort, car c'en fut un pour les ouvriers et les journaliers, Mgr l'évêque de Grenoble offrit 600 F, M. Clarrier curé à Herbeys donna 500 F et M. Férier curé à Saint-Egrève, 50 F<sup>382</sup>.

Les baigneurs offrirent 17 943 F de plus<sup>383</sup> et le personnel de la Compagnie des hauts fourneaux et forges d'Allevard fit aussi sa propre souscription ; d'autant que saint Eloi, leur patron, serait en bonne place. Ils réunirent 2 659 F 35 ayant déjà participé à la souscription municipale. Eugène Charrière, directeur de la compagnie, président du conseil de fabrique et conseiller municipal, en était fier. Mais il ne dit pas que cette souscription "volontaire" des ouvriers était faite en forme de retenue sur les salaires mensuels ou paiements en journées de travail, et qu'il ne fut pas admis de "*souscription moindre de deux journées de travail*"<sup>384</sup>.

Eugène Charrière, était un industriel important qui tenait à s'investir pour sa ville ; pour son département aussi puisqu'il allait être président de la Chambre de Commerce en 1863. Il fit aussi un don personnel important de 20 000 F. Ici, contrairement à Grenoble, une telle somme se remarquait et on lui rendit grâce longtemps.

## **C DES FINANCEMENTS PRIVES ORIGINAUX :**

---

<sup>382</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, *Souscription volontaire des habitants*, 30 octobre 1862.

<sup>383</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Maire Bouffier, conseillers Pra André-Auguste, E. Charrière, H. Paganon, *Extrait des délibérations du conseil municipal*, 5 août 1864.

<sup>384</sup> A.D.I., 95 J /13, Eglise d'Allevard, Eugène Charrière et Cie, Compagnie des Hauts Fourneaux et forges d'Allevard, in VINCENT, S., "L'iconographie industrielle dans le patrimoine religieux. Quelques exemples en Isère", Grenoble, in *Le Monde alpin et rhodanien*, 4<sup>ème</sup> trimestre 1996, p. 26.

Parmi les ressources les plus importantes offertes aux conseils de fabrique ou aux mairies lors des constructions ou reconstructions, il y eut les legs, dons ou donations. Les familles les plus aisées pouvaient faire des dons comme simple geste de piété, d'autres politique en ce sens qu'il leur assurait une estime populaire ou un contrôle de la paroisse. Parmi les donateurs nous comptons aussi un ordre religieux, le couvent de la Grande Chartreuse, qui était de loin le premier soutien des reconstructions du diocèse.

Par ailleurs, les financements privés, sauf quelques petites donations pieuses, allaient rarement aux restaurations mais bien aux reconstructions. Les restaurations intéressaient les donateurs s'inscrivant dans une politique d'Ancien Régime, pérennisant l'histoire de la famille dans la commune. Les industriels, les hommes nouveaux, préféraient participer aux reconstructions, qui seules assuraient leur empreinte comme marque de la création d'un monde moderne.

Camille et Edouard Rocher, propriétaires des liqueurs Rocher, très importante fortune du département, n'ont rien offert pour les travaux de la vieille église de la Côte-Saint-André. Edouard s'est même fait rembourser les frais d'horloge de 46 F 80 et 669 F 15, qu'il avait avancés en 1841<sup>385</sup>. Au contraire, les Rocher ont fait bâtir une petite église en 1883, l'église du Chuzeau dans la ville, en vue au dessus de leurs usines sur le départ de la route pour Grenoble<sup>386</sup>. Leur nom reste attaché à cette construction, alors qu'il aurait dû disparaître parmi les donateurs multiples de la grande église médiévale dominant la cité où régnait le seul nom du dauphin Louis XI.

### **1) La fin des donations pieuses ? :**

Au siècle de l'industrie, les rentes du sol furent de moins en moins importantes, surtout en Dauphiné où elles ne l'avaient jamais été. Donc les "donations pieuses", les "legs pieux", celles des gens du monde dont les familles sont traditionnellement propriétaires, perdaient tragiquement de valeur face aux ressources de l'activité libérale qui cherchait une rentabilité rapide et directe. A la campagne, la noblesse terrienne, surtout celle d'Ancien

---

<sup>385</sup> A.D.I. : 2 O 131/6, ROCHER, E., maire, *Comptabilité communale de la Côte-Saint-André*, 8 décembre 1841.

<sup>386</sup> Elle a été en partie détruite par un incendie en 2004.

Régime, invitait inlassablement le curé à dîner ou souper, louait les bancs face à l'autel, y plaçait quelques fois un fauteuil, s'acquittait pour les messes anniversaires, mais s'investissait moins pour l'entretien de chapelles, la réfection ou la reconstruction de l'église. Monsieur le comte n'est pas très généreux, "s'il ne donne jamais l'impression d'être tenu par l'argent, il y tient, c'est sûr"<sup>387</sup>.

Ainsi, nous retrouvons peu de trace de ce mécénat désintéressé.

La famille de La Motte se fit bâtir une chapelle dans son parc de Moirans vers 1850 mais ne finança pas la reconstruction de l'église paroissiale qu'elle souhaitait à la fin du siècle. Les Galbert, à la Buisse, n'ont pas vraiment payé l'église comme on le dit souvent. Les Monteynard, pourtant très influents et prospères restèrent discrets. Ils se faisaient bâtir une chapelle funèbre gothique proche de leur magnifique château de Tencin, une autre au cimetière Saint-Roch de Grenoble, mais le marquis et la marquise de Monteynard ne faisaient rien à Tencin, rien à Grenoble, et n'offraient que 500 F, et leur fils Louis, comte de Monteynard 200 F, pour l'église de Frogès commune voisine où se trouvaient leurs terres<sup>388</sup>.

M. de Saint-Ferriol fit beaucoup pour l'église d'Uriage en offrant un terrain non utilisé. L'église fut donc inaugurée le jour de son anniversaire, le 30 avril 1878, et la fête immortalisée par une gravure de Xavier Drevet disposant dans un angle les armes du comte à la manière des portraits de famille<sup>389</sup>.

Enfin, Wilfrid, marquis de Virieu et fils d'Alphonse, rallié à la République, vivant dans son château original de Pupetières à Châbons, consentit en 1896 une somme de 8000 F pour la nouvelle église<sup>390</sup>, après plusieurs années d'âpres discussions avec le curé et la certitude que d'autres propriétaires

---

<sup>387</sup> Georges Bernanos, *Journal d'un curé de campagne*.

<sup>388</sup> BERMOND, L., *op.cit.*, p. 132

<sup>389</sup> DREVET, X., *Le jour anniversaire de M. le comte de Saint-Ferriol (30 avril 1878)*, lithographie, 5 mai 1878, in CAYOL-GERIN, A., *Architecture et décoration du XVI<sup>ème</sup> siècle au XIX<sup>ème</sup> siècle des communes de St-Martin-d'Uriage, Vaulnaveys-le-Haut, Vaulnaveys-le-Bas*, Grenoble, T.E.R. Grenoble II, 1984, Vol. 2, p. 146 (document originale provenant de M<sup>me</sup> Dumolard-Murienne).

<sup>390</sup> La marquise de Virieu, née Noailles, était appréciée pour sa générosité.

s'engageraient "à titre personnel et solidaire" afin de "faire reconstruire à leurs risques et périls, l'église paroissiale"<sup>391</sup>.

Remarquons encore que ces dons, sans être nécessairement politiques mais peut-être avec une réelle marque de piété, signifiaient un attachement à la tradition nobiliaire et la République s'en méfiait.

Le sous-préfet de Vienne demandait des instructions à son préfet, hésitant, en 1891, à laisser dégager l'église médiévale de Beaurepaire des propriétés encombrantes : "*Je considère comme un précédent dangereux de déroger au principe fondamental de la propriété, par le fait de la volonté et des largesses d'un simple particulier*". M. de Luzy-Dufeillant, qui avait déjà fait des dons pour l'hôpital, dont la famille était influente<sup>392</sup> dans le pays tenait à avoir son nom associé aux travaux de l'église comme il l'avait toujours été dans les chapelles<sup>393</sup>. Mais le préfet avait déjà compris qu'il existerait "*évidemment dans cette affaire un intérêt municipal, si l'église actuelle appartient à la commune*", ce qui était le cas, et l'embellissement projeté constituait "*par conséquent une plus value pour le patrimoine communal, en même temps qu'il supprime toute chance d'incendie en isolant l'édifice*"<sup>394</sup>.

Alors ces hommes n'étaient pas les plus investis. Heureusement pour les abbés que leurs femmes ou leurs filles l'étaient un peu plus. En effet, le don semble mieux s'accorder au geste féminin. Toutefois, la litanie des bienfaitrices n'est pas bien longue.

Jacques Falquet de Planta était conseiller général de l'Isère et les dames de Planta étaient la belle-sœur et la belle-mère de Frédéric de Radulphe de Gournay, homme influent dans le domaine du patrimoine historique. Elles proposaient en 1841, de financer tout ce qui resterait de la restauration de l'église de Fontaine, une fois que l'Etat et la commune auraient payé leurs parts. La déclaration était belle, mais il n'y eut pas de quoi pavoiser puisqu'il restait 264 F 50 sur 14 553 F 50 de travaux<sup>395</sup>.

---

<sup>391</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, TARDIF, F., Sous-préfet de La-Tour-du-Pin, *Avis motivé*, 22 avril 1896.

<sup>392</sup> Il existe aussi un collègue Luzy-Dufeillant.

<sup>393</sup> A.D.I. : 2 O 35/7, Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, *Lettre au préfet de l'Isère*, 2 avril 1891.

<sup>394</sup> A.D.I. : 2 O 35/7, Préfet de l'Isère, *Lettre au Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne*, 25 mars 1891.

<sup>395</sup> A.D.I. : 2 O 169/5, RANDET, adjoint au maire, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 1<sup>er</sup> février 1846.

A la même époque, la commune d'Echirolles cherchait à reconstruire son église. Mesdames d'Agoult et d'Arzat participait mieux que l'ordinaire avec l'une 3 000 F et l'autre 2 500 F sur un montant total de 32 000 F<sup>396</sup>.

C'était mieux que Madame de Barral qui allait se sacrifier avec 1000 F pour l'église de Saint-Martin-d'Hères en 1891<sup>397</sup>, mais moins étrange que l'affaire Stéphanie de Virieu en 1848.

M<sup>elle</sup> de Virieu, connue pour ses peintures, propriétaire du château du Grand-Lemps, fit exécuter les travaux d'agrandissement du chœur de l'église de sa paroisse. Bienfaitrice comme on en trouve parfois elle ne laissa pas dépenser d'argent à la commune, quand elle décida de ne plus payer. Elle avait dépensé environ 25 000 F et se refusait à la bagatelle restante<sup>398</sup>.

Au Touvet c'est encore une pieuse héritière qui fit un don pour son église. En 1865, le maire Eugène Bruissard déposait sur son bureau de président du conseil municipal, un acte portant donation entre vifs passé par M<sup>elle</sup> Julie Bruissard, rentière au Touvet, désirant hâter le moment de la reconstruction de l'église. Elle fit don à la commune, en la personne de son maire, de 16 000 F. Cette somme était à la charge de servir à la commune un intérêt de 4% l'an du vivant de la donatrice. Cela améliorerait sensiblement la position de la commune, permettant de faire des plans et des projets, mais le geste prenait peut-être ici un sens politique<sup>399</sup>.

M<sup>me</sup> Eugène Bertrand, née Sophie Julien, liée aux Bertrand particulièrement fortunés d'Autrans, fit un don de 10 000 F à la fabrique. Il servait à réaliser un caveau de famille adossé à la chapelle de la Vierge de l'église de Villard-de-Lans<sup>400</sup>.

Parmi ces bienfaitrices, certaines furent particulièrement généreuses. Aussi la reconstruction de la grande église de Bourgoin fut-elle lancée en 1863 par le legs de M<sup>elle</sup> Couturier. Il existait d'anciens projets mais la commune n'avait pas de fonds lorsque, le 20 novembre 1863, le bureau des Marguilliers fut heureux de pouvoir écrire aux héritiers de M<sup>elle</sup> Suzette

---

<sup>396</sup> A.D.I. : 2 O 152/5, Préfet de l'Isère, Lettre à M. Olivier, Maire d'Echirolles, 27 septembre 1844.

<sup>397</sup> A.D.I. : 7 O 1795, Eglise de Saint-Martin-d'Hères, *Souscription*, mars 1891.

<sup>398</sup> A.D.I. : 2 O 182/5, Sous-préfet de La Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 19 février 1848.

<sup>399</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BRUISSARD, E., maire, *Extrait de délibération du conseil municipal*, 17 décembre 1865.

Couturier que le conseil de fabrique avait accepté par une délibération du 4 octobre 1863, un legs de 30 000 F pour aider à la construction de l'église paroissiale de Bourgoin et un autre de 50 000 F pour établir à perpétuité une fondation de services et de prières à l'intention de la testatrice M<sup>elle</sup> Couturier.

Ces héritiers, lésés, d'autant qu'en 1852 M<sup>elle</sup> Couturier avait déjà assuré "*spontanément à la commune, par donation authentique, une somme de 50 000 F, pour que la ville mette immédiatement en mesure et en voie d'exécution un projet d'église déjà débattu*", étaient intervenus par un mémoire adressé au ministre de l'Intérieur, pour tenter d'annuler ces legs comme ayant été "*extorqué ou surpris à la religion de leur parente par voie d'intrigue et de captation au préjudice des droits des cohéritiers*".

La fabrique s'est bien défendue, montrant que les parents les plus proches (au 4<sup>ème</sup> degré) étaient tous dans l'aisance et que M<sup>elle</sup> Couturier avait satisfait quelques collatéraux. Le Bureau jugea donc que la testatrice avait "*fait ce qu'elle avait de mieux à faire en offrant cette somme à l'intérêt général de sa ville natale*"<sup>401</sup>.

La famille de Luzy-Dufeillant avait une branche dévote dans la modeste commune de Roybon qui vit le legs, ou le don, sans condition de la marquise de Luzy-Pelissac, veuve du grand propriétaire. Sans que l'on sache la somme offerte, nous pouvons estimer qu'elle fut importante car elle servait, en 1875, à bâtir toute l'église dont le devis primitif avoisinait les 70 000 F<sup>402</sup>. La famille fut bénie et, en 1883, l'abbé Tavernon souhaita élever le "*monument à la mémoire de M. de Luzy, bienfaiteur de la fabrique*"<sup>403</sup>. Chose étonnante d'ailleurs, puisqu'il fut remercié à la place de son épouse.

De la même manière, l'affaire de Chapareillan, déjà citée, est particulière, puisque l'abbé Ravaz put en 1895, réaliser 74 750 F de travaux à son église d'un montant de 122 200 F, à partir des seules libéralités d'une propriétaire anonyme et fortunée domiciliée à Grenoble<sup>404</sup>.

---

<sup>400</sup> A.D.I. : 7 O 2346, ACHARD-PICARD, maire, *Extrait des registres de délibérations du conseil municipal de Villard-de-Lans*, 3 novembre 1872.

<sup>401</sup> A.D.I. : 27 J 12/1, Bureau des Marguilliers, *Lettre aux héritiers de M<sup>elle</sup> Couturier*, 20 novembre 1863.

<sup>402</sup> A.D.I. : 4 V 86, Evêque de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 9 janvier 1875.

<sup>403</sup> A.D.I. : 27 J 1/16, TAVERNON, curé de Roybon, *Lettre à A. Berruyer*, 24 juin 1883.

Les financements religieux de notables, propriétaires ou aristocrates, aisés voire fortunés, n'avaient plus le lustre d'une fondation pieuse d'Ancien Régime, et les familles n'avaient inévitablement plus les mêmes facilités. Elles ne souhaitaient ou ne pouvaient pas financer une construction qui, du reste, eût moins de valeur que la restauration de la vieille église à laquelle le nom de famille était attaché. Aussi préféraient-elles aider les écoles libres.

## 2) Le jeu des garanties :

Les propriétaires ne payaient plus, ou largement moins, mais trouvèrent néanmoins une parade de manière à ne pas perdre la face. Les sommes qu'ils offraient étaient rarement suffisantes pour mener à bien une reconstruction, parfois même insuffisantes pour que la mairie s'engage. Et toutes les municipalités ne désiraient pas soutenir le clergé. Alors, ils lancèrent des souscriptions en se portant garants des projets ; sans payer mais se chargeant de trouver le moyen de le faire. Ils laissaient entendre que la commune ne craignait rien car, en cas d'insuffisance, les garants mettraient la main aux porte-feuilles. Cette formule, allant de paire avec le dynamisme nouveau des fabriciens, était motivante surtout lorsqu'un maire républicain attendait les ennuis financiers d'un adversaire. Mais elle n'offrait pas toujours les effets escomptés.

L'idée avait germé à la fin du siècle. Quelques paroisses avaient déjà bâti leurs églises seules, parfois sur des terrains privés, et depuis quelques temps la famille Blanchet comptait s'investir dans la construction de l'église Saint-Valère de Rives.

L'initiative fut lancée à Saint-André-le-Gaz, où MM. Quincieu père, propriétaire, et Lalechère, industriel dans la soierie, et Fagot, curé, se portaient caution au nom de la fabrique en 1886<sup>405</sup>.

Les trois hommes ne souhaitaient pas financer une construction dont le montant s'élevait à 75 000 F, mais promettaient de réunir cette somme en cinq

---

<sup>404</sup> A.D.I. : 2 O 76/6, in BERMOND, L., *op.cit.*, p. 159.

<sup>405</sup> A.D.I. : 7 O 1564 MM. Quincieu, Hyacinthe ; Lalechère Célestin ; propriétaires à Saint-André-le-Gaz ; Fagot, curé, *Cautionnement pour l'église de Saint-André-le-Gaz*, 4 mars 1886.



ans. Ils comptaient sur les dons volontaires et quelques importantes souscriptions. La municipalité, confiante autorisa le commencement des travaux. Soit, mais ces hommes ne furent pas tous prodigues. En cinq années la souscription de M. Quincieu père faisait encore défaut. Comme il venait de décéder, sa fortune s'était écroulée à cette occasion et il ne fallut plus compter dessus. La fabrique n'avait réuni que 65 000 F. Il en est donc résulté quelques embarras pour le paiement intégral des travaux exécutés ; des ouvrages ont dû être ajournés. En septembre 1892, l'affaire commençait à faire du bruit. Le vicaire général de l'évêché de Grenoble transmettait au préfet de l'Isère une pétition de MM. Quincieu fils, Lalechère et Fagot, tendant à obtenir une prorogation du délai de cinq ans refusée par le conseil municipal. Il s'était imaginé que les garants allaient payer comme ils l'avaient promis<sup>406</sup>.

Ce n'était pas le cas, et la mairie n'avait pas non plus de recours contre ces souscripteurs qui avaient offert leurs cautionnements comme de simples engagements financiers. Ils avaient engagé la fabrique, non leurs personnes ; fabrique contre laquelle on n'osait pas recourir par la voix du contentieux<sup>407</sup>. Il fallait attendre patiemment.

A peine plus tard, en 1897, la famille de La Motte, à Moirans, souhaitait intensément la reconstruction de l'église paroissiale. Comme messieurs Quincieu et Lalechère, elle était certaine de trouver les ressources nécessaires et la mairie lui fit confiance étant donnée sa notoriété. Comme la question de l'église était importante, on fit une belle déclaration par affiche :

*"Les soussignés : Messieurs Georges de la Motte, ministre plénipotentiaire, chevalier de la Légion d'honneur ; Abel de la Motte, propriétaire, rentier, momentanément absent du pays, son frère Georges de la Motte ci-dessus nommé agissant, tant en son nom personnel, qu'au nom de M. Abel de la Motte, en vertu des pouvoirs verbaux qu'il lui a conféré et comme se portant fort pour lui ; Joseph Ginon, curé archiprêtre: Henri Sillan, notaire ; Tous domiciliés à Moirans et membres du conseil de fabrique de l'église de cette commune. S'engagent solidairement et en leurs noms*

---

<sup>406</sup> A.D.I. : 7 O 1564, Vicaire général de l'évêché de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 2 septembre 1892.

<sup>407</sup> A.D.I. : 7 O 1564, M. Royer Benoit Vincent, maire, *Lettre au sous-préfet de La-Tour-du-Pin*, 3 janvier 1897.

*personnels à faire construire une église sur le terrain communal de l'ancien cimetière, selon les plans et devis dressés par M. Clet, architecte à Grenoble. A céder à la commune de Moirans gratuitement dans le délais de deux ans à partir du commencement des travaux, l'édifice complètement achevé, livrable au culte, suivant les plans et devis proposés et garantissant la commune contre toutes les dépenses imprévues et extraordinaires concernant la construction et la "décoration intérieure" de la nouvelle église ; A faire insérer dans le cahier des charges la clause suivante : "l'entrepreneur s'engage à ne rien réclamer à la commune pour le complet achèvement de construction et décoration de ladite église"<sup>408</sup>.*

Le maire ne s'était pas dit que le décor était un cache-misère. En deux ans, personne n'avait recueilli les 122 000 F du devis et personne ne s'engageait en son nom personnel :

*"Le Conseil municipal a proposé à la fabrique de prendre avec responsabilité personnelle et pécuniaire de chacun des membres du conseil, l'engagement de livrer à la commune une église entièrement terminée, sans que la commune ait un centime à déboursier. [...]. Le refus des membres du conseil de fabrique à prendre pareil engagement semble suspect au conseil municipal de Moirans, et lui permet d'en déduire que, eux-mêmes, n'ont point la certitude absolue de mener à bien la construction, avec les ressources dont ils disposent.*

*Et alors le conseil municipal de Moirans prévoit l'évènement qui s'est fréquemment produit en semblables occurrences. Les ressources de la fabrique seraient épuisées alors que l'église ne serait qu'aux trois quarts construites. En face d'un monument dont le gros œuvre seul serait achevé, tout neuf, l'église ancienne toujours ouverte au culte, apparaîtrait comme une lamentable et inquiétante ruine. Et de toutes parts, l'assemblée municipale serait sollicitée de consentir un sacrifice pour terminer un monument qui donnerait à la commune un attrait et un relief nouveau"<sup>409</sup>.*

Comme les Blanchet venaient d'offrir l'église de Rives, on se mit à douter de ces engagements. L'église allait être construite sur un terrain privé. Désormais, les maires s'engageaient auprès des fabriques ou refusaient toute autorisation en terrain communal.

---

<sup>408</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, DURAND, H., maire de Moirans, *Affiche*, 15 décembre 1897.

<sup>409</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, Sous- préfet de Saint-Marcellin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 18 février 1901.

### 3) Les financements industriels :

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les fortunes avaient changé de mains. Le mécénat de la bourgeoisie d'entreprise était florissant et allait remplacer celui des grandes familles de l'Ancien Régime. Les capitaines d'industrie investirent leurs communes, faisant partie des conseils de fabrique. Pour les catholiques, la fabrique était un piédestal électoral pour la municipalité ou le canton qui offraient, eux, le pouvoir exécutif.

Quelques participations originales étaient dues aux spécialités locales. En 1872, la commune d'Uriage venait à peine de résoudre la question de la construction de son église. L'architecte Péronnet avait fait un devis utilisant le ciment moulé. Comme Joseph Vicat avait depuis quelques temps ouvert une usine sur la commune, il proposait son ciment. Et Péronnet rajouta en marge de son cahier des charges : "*Le ciment de l'usine d'Uriage sera livré à l'adjudicataire à raison de 2 F les cent Kilos, pris à la fabrique. Cette condition a été consentie par la Société Vicat et Cie en considération de la destination de l'édifice à construire*"<sup>410</sup>. Vicat offrait son matériau prix coûtant.

En 1875, c'est un associé de Joseph Vicat, Emile Baudrand, qui offrait les ciments de l'usine de Vif aux architectes Chatrousse et Ricoud, pour aider la construction de l'église d'Autrans, alors qu'il était conseiller général<sup>411</sup>.

La plupart du temps, ces industriels finançaient les églises par le biais régulier des souscriptions communales, en tant que membres du conseil municipal et du conseil de fabrique.

Eugène Charrière, directeur de la Compagnie des hauts fourneaux et forges d'Allevar, était élu conseiller municipal et président du conseil de fabrique. Cela lui permit de diriger tous les travaux de la construction de l'église. Le 11 avril 1858, il pria la municipalité "*de vouloir bien confier cette étude à M. Peyronnet (sic) architecte*". Le 14 juin 1858, comme il offrait 20 000 F, il se permettait de choisir l'emplacement et d'écrire au préfet : "*Il faut que la commune maintienne sa souscription pour une somme au*

---

<sup>410</sup> A.D.I. : 7 O 1806, PERONNET, E., *Cahier des charges de l'église d'Uriage*, 20 septembre 1872.

<sup>411</sup> A.D.I. : 2 O 22/5, Chatrousse et Ricoud, architectes, *Devis estimatif de l'église d'Autrans*, 10 août 1875.

*moins égale à celle que j'offre, que les petits intérêts mécontents ne parviennent pas à faire remettre en discussion sans mon consentement l'emplacement désigné et les abords reconnus indispensables par la commission du conseil municipal. J'oserais exprimer le désir de ne pas demeurer étranger aux études du plan de cet édifice et je demanderais à ce que ces études me fussent préalablement communiquées, afin que l'autorité départementale ou diocésaine put tenir compte de mes observations, s'il y avait lieu"*<sup>412</sup>.

En 1862, l'industriel de La Mure Henri Giroud, autre cousin de Randon et Eugène Chaper, marié à la fille d'Alphonse Périer, s'intéressait à la reconstruction de l'église de La Motte-d'Aveillans où se trouvaient ses usines et mines de ce bassin houiller. Il participait à hauteur de 4000 F<sup>413</sup> alors qu'il avait déjà offert 3300 en 1853<sup>414</sup>. Et demanda la concession "*d'un banc (...) pour lui, sa famille et les actionnaires des dites mines pouvant contenir dix places au plus*". Le maire acceptait précisant : "*le dit banc sera placé à côté de celui de la municipalité*"<sup>415</sup>.

En 1864, Alphonse Périer, châtelain d'Eybens, industriel et homme profondément religieux, écrivait à son maire M. Vaujany :  
*"Je viens de lire attentivement la lettre que vous a écrite M. Riondel et que vous avez bien voulu me communiquer. Je ne vous cacherais pas que j'ai vu avec un véritable déplaisir que M. l'architecte est disposé à modifier son projet de l'église de la commune d'Eybens dans le sens des observations de la lettre ministérielle. [...] Lorsque je me suis décidé à souscrire pour la somme importante de 15 000 F pour la construction de notre église, c'était en vue de voir exécuter un projet qui avait mon entier assentiment et l'approbation des gens de l'art auquel il avait été soumis. Si comme je le crains, M. Riondel, pour entrer dans les vues du conseil des inspecteurs généraux attachés au*

---

<sup>412</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, CHARRIERE, E. et Cie, Compagnie des Hauts Fourneaux et forges d'Allevard, *Lettre au préfet de l'Isère*, 14 juin 1858.

<sup>413</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, Préfecture, *Lettre au desservant de la cure*, 21 mai 1862.

<sup>414</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, GAILLAN, maire de la Motte-d'Aveillans, *Etat des fonds pour faire face à la reconstruction de l'église*, 27 février 1853.

<sup>415</sup> A.D.I. : 4 V 73, in VINCENT, S., "L'iconographie industrielle dans le patrimoine religieux. Quelques exemples en Isère", in *Le Monde alpin et rhodanien*, 1996, 4<sup>e</sup> trimestre 1996, pp. 23-38.

*Ministère des cultes, persiste dans sa détermination de modifier son projet, sous le rapport de la diminution de la hauteur du vaisseau et celui de la suppression d'une tourelle du clocher, j'ai le regret de vous annoncer que dans ce cas, je retire l'offre de 15 000 F que j'avais faite pour la reconstruction en question et je vous prie de la regarder comme non advenue"*<sup>416</sup>.

Enfin nous pouvons mentionner les projets complexes mais d'un financement extrêmement simple pour l'église Saint-Valère de Rives. En 1893, cela faisait longtemps, quarante-cinq ans, que les projets de constructions de cette église de Rives échouaient et ce n'était pas faute de moyens. L'évêque de Grenoble avait déjà proposé à la fabrique de reconstruire l'église en 1877, car elle était dans un état de délabrement indigne d'un chef-lieu. Le conseil reprit des projets vieux de trente ans. Les habitants ont beaucoup donné, la commune a voté 25 000 F et les Chartreux 20 000 F. Le Conseil avait 46 000 F, 9 000 F en caisse et 30 000 F de souscriptions. La commune pensait recevoir 12 000 F de l'Etat et 8000 F de département. Cela faisait 150 000 F sur 160 000 F prévus. Mais après les élections, le maire n'était plus le même. M Alphonse Kléber, de religion protestante mais associé des catholiques MM. Blanchet, s'étant retiré du conseil municipal, la nouvelle municipalité ne vota plus le budget<sup>417</sup>. Comme en 1890 les projets n'avançaient pas plus, les Chartreux avaient aussi retiré leur nouvelle promesse de 60 000 F faute d'un engagement municipal<sup>418</sup>.

Cet argent amassé et la mairie réticente agaçaient passablement les fabriciens. En 1893, Paul et Augustin Blanchet, membres du conseil municipal, et Paul, président du conseil de fabrique, qui dirigeaient les manufactures de papeterie à Rives, dont la solvabilité était notoire, ne voulaient plus attendre des années la reconstruction de l'église. Ils proposèrent simplement de payer toutes les dépenses qu'allait occasionner la construction et de la céder gratuitement dans un délai de cinq ans à la commune. Ils ne demandèrent pas d'aide ni de la commune, ni du

---

<sup>416</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, PERIER, A., *Lettre au maire d'Eybens*, M. Vaujany, 5 décembre 1864.

<sup>417</sup> A.D.I. : 7 O 1492, Conseil de fabrique de Rives, *Lettre*, 30 décembre 1878.

<sup>418</sup> A.D.I. : 7 O 1492, FAVA, Mgr A., évêque de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 26 mai 1890.

département, ni de l'Etat pour un devis montant à 188 000 F voire plus avec les imprévus. La question des dépenses étant réglée, il ne restait en quelques jours que les problèmes techniques à résoudre<sup>419</sup>. Les Blanchet, possédant la plus grande fortune industrielle du département, choisirent Alfred Berruyer, ancien architecte diocésain et auteur de leur chapelle familiale de Rives, mais n'avaient aucune revendication. Les plans et les ornements pouvaient évoluer, simplement ou non, le lieu de construction aussi, Paul et Augustin ne refusaient rien. Les autorisations de bâtir étaient données en octobre 1894 et l'église prête à être livrée au culte le 9 novembre 1897<sup>420</sup>. La fratrie, raconte-t-on, eut *"la coquetterie de ne point permettre au maire d'alors, M. Gabert, de payer le timbre qui fut apposé au procès verbal de réception"*<sup>421</sup>.

Le paiement d'une reconstruction comme celui des Blanchet était idéal. Toutes les sommes engagées n'étaient pas aussi importantes, cependant au début des années 1890 ces largesses industrielles étaient connues. Depuis quelques temps déjà, les maires et les présidents des conseils de fabrique ne demandaient non plus aux anciens propriétaires mais aux grands fortunés du siècle. Le 25 mars 1893, M. Saint-Olive, banquier de Lyon, repreneur de la banque protestante Cambefort, maire de Faverges (Isère) et propriétaire du château, répondait à la demande du curé de la commune voisine, La Chapelle-de-La-Tour, qui le sollicitait:

*"Monsieur le curé,  
j'ai reçu votre lettre et la demande de votre conseil municipal et du conseil de fabrique de votre commune. La construction de l'église de Faverges m'a entraîné à une dépense double de celle que j'avais prévue, et de plus, les demandes qui me sont adressées ici pour toutes les œuvres lyonnaises, sont si nombreuses qu'il m'est difficile d'ajouter de nouvelles charges au budget de mes libéralités.*

*Je ne veux pas cependant refuser de m'associer à l'œuvre que vous avez entreprise et je souscris pour la somme de 1000 F à la construction du*

---

<sup>419</sup> A.D.I. : 7 O 1492, BLANCHET, Paul et Augustin frères, manufacturiers à Rives, *Engagement*, 1<sup>er</sup> août 1893.

<sup>420</sup> A.D.I. : 7 O 1492, Conseil de fabrique de Rives, présidé par Paul Blanchet, *Délibération du conseil de fabrique*, 11 septembre 1897.

<sup>421</sup> 2 O 239/6, Sous-préfet de Saint-Marcellin, *Lettre au préfet de l'Isère à propos de l'église de Moirans*, 18 février 1901.

*clocher de votre église en regrettant de ne pouvoir vous apporter un concours plus important. Je vous prie, monsieur le curé, de transmettre cette réponse au conseil municipal et au conseil de fabrique et d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et distingués".*

M. Saint-Olive avait l'habitude, comme ses homologues, de ce genre de mécénat et de travaux. En bon gestionnaire, il fit au curé une réflexion d'ordre pratique en bas de page : *"Il serait peut être possible de diminuer, dans une certaine mesure, la dépense dont vous me parlez en utilisant les matériaux de l'ancien clocher de Faverges qui a été démoli. Votre architecte pourrait voir, à ce sujet, M. Giraud, architecte à La-Tour-du-Pin chargé de préparer la mise en adjudication de la démolition de notre ancienne église"*<sup>422</sup>.

#### **4) Les éminents dons des pères Chartreux :**

Les financements étaient multiples, variés et, en Isère, il en existaient des inédits. La nouvelle fortune des Chartreux, privés de leurs biens lors de la Révolution, débutait vers 1833. A cette date ils commencèrent la production de l'élixir blanc puis celle de la liqueur jaune et verte d'après une recette du XVII<sup>ème</sup> siècle. Le succès fut rapide au point que Dom Garnier déposa une marque : *La Chartreuse*, et qu'il fallut faire face aux contrefaçons comme la *Charmeuse*, *Chaleureuse*, *Chartreuse antijuive* et *Petite Chartreuse*<sup>423</sup>. L'ordre étant rigoureux et ascétique, et déjà propriétaire d'une bonne partie des forêts et des forges de leur massif éponyme, les frères redistribuaient l'épargne dans leur canton, à Grenoble et en Isère<sup>424</sup>. Les Chartreux aidaient souvent les établissements caritatifs et religieux, et finançaient les reconstructions d'églises<sup>425</sup>. Ils intervenaient donc dans les activités publiques, allégeant

---

<sup>422</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, SAINT-OLIVE, *Lettre au curé de La Chapelle-de-La-Tour*, 25 mars 1893.

<sup>423</sup> Maximin Giraud, l'enfant berger de La Salette et témoin de l'Apparition, développa aussi la "Liqueur de La Salette, avec les plantes de la sainte Montagne" (B.M.G. : Jd 48, Pages publicitaires de *L'Impartial dauphinois* du 15 juin 1870, in DAIGLE, J.-G., *La culture en partage. Grenoble et son élite au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Grenoble-Ottawa, P.U.G., 1977, Annexe 9, p. 52.

<sup>424</sup> Les autres Chartreuses avaient des pratiques identiques selon Annick Rey-Bogey, dont nous n'avons pas pu consulter la thèse : *Du Piémont à la France. Du Concordat à la rupture. Un siècle de construction et décoration des églises paroissiales en Savoie (1802-1905). Diocèses de Chambéry, Tarentaise et Maurienne*, Lyon, Thèse, Université de Lyon II, 2002, 4 tomes.

<sup>425</sup> Voir les tableaux des financements reproduits dans le volume des annexes p. 137 sqq.

seulement les trésoreries municipales<sup>426</sup> ; car les Chartreux finançaient les projets publics en s'en remettant toujours aux conseils municipaux, non aux comités divers ou aux fabriques. Si l'Isère était déjà bâtitresse, les facilités cartusiennes étaient véritablement des encouragements.

Les églises paroissiales pouvaient recevoir des dons en forte proportion de leurs travaux. Le Bourg-d'Oisans reçut 3000 F pour son clocher de 12 000 F en 1888<sup>427</sup>. En 1889, les pères avaient offert une somme de 60 000 F à la fabrique de Rives car ni leur prêt gratuit de 40 000 F ni leur don de 20 000 F n'avaient suffi à décider le conseil municipal<sup>428</sup>. Le receveur municipal de La Salette, à la perception de Corps, certifia en 1893 que les ressources affectées à la construction de l'église paroissiale de La Salette s'élevèrent à la somme de 45 500 F avec une subvention des chartreux de 30 000 F<sup>429</sup>. Enfin, le conseil de fabrique de Moirans, faisant une lettre ouverte au Conseil général pour engager la reconstruction de son église en avril 1896, mentionnait en première ligne 40 000 F de dons cartusiens pour un devis de 121 990 F<sup>430</sup>.

Leur première offre pour une construction religieuse date de 1850 environ. Il dut y en avoir de bien antérieures. Elle est mentionnée par l'abbé Michal, curé de Rives, fier de la générosité des pères de la Chartreuse envers le conseil de fabrique, présidé par M. Kléber père. Ce dernier avait obtenu un prêt de 40 000 F, sans intérêts, remboursable en annuités de 2000 F. Les pères s'étaient avancés rapidement car un nouveau règlement allait interdire ce système de prêt sans intérêts<sup>431</sup>. Ils allaient ensuite, très rapidement même, faire preuve d'une immense générosité. Comme le prêt fut interdit, les Chartreux se mirent à donner.

---

<sup>426</sup> Peu de couvents financèrent des constructions. Ils le firent par don pécuniaire, sans intervention particulière. Les religieuses du couvent de la Nativité à Roussillon souhaitaient, en 1861, se libérer d'un don de 16 000 F que D<sup>elle</sup> Justine Roux leur avait fait en 1770. Elles offrirent simplement cette somme pour la restauration de l'église (A.D.I. : 7 O 1519, Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, *Avis*, 26 octobre 1861).

<sup>427</sup> A.D.I. : 2 O 53/5, GAUTIER, maire de Bourg-d'Oisans, *Lettre au préfet de l'Isère*, 2 septembre 1888.

<sup>428</sup> A.D.I. : 7 O 1492, Conseil de fabrique de Rives, *Lettre*, 30 décembre 1878 et FAVA, Mgr A., évêque de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 26 mai 1890.

N.B. : Cette somme de 60 000 F annoncée par l'évêque est peut-être exagérée délibérément afin de s'adjointre le concours du nouveau préfet Edmond Robert.

<sup>429</sup> A.D.I. : 7 O 2004, Perception de Corps, receveur municipal de La Salette, *Avis*, 23 novembre 1893.

<sup>430</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, Conseil de fabrique de Moirans, *Lettre ouverte au Conseil général de l'Isère*, Avril 1896.

<sup>431</sup> A.D.I. : 7 O 1492, MICHAL, curé de Rives, *Lettre au préfet de l'Isère*, n.d..



Leur premier don fut aussi le plus important. Il s'agissait de payer les travaux de la future basilique de La Salette. Le monument qui apparaît d'une étrange simplicité romane au premier abord a dû être bâti avec des matériaux et du matériel venant de Grenoble et des vallées alentour. Tout fut monté à dos de mulet sur le sommet qui culmine à 1770 m d'altitude. C'est en partie ce qui a augmenté les coûts de constructions, prévus élevés dès les premières investigations. La première pierre du sanctuaire fut posée le 25 mai 1852 et le devis allait s'élever à deux millions selon les uns et trois millions de francs selon les autres<sup>432</sup>.

En 1854, trois églises servaient au culte de Saint-Laurent-du-Pont, commune dans la seigneurie des Chartreux sous l'Ancien Régime. Depuis quelques temps il s'agissait de savoir laquelle allait être reconstruite car, faute de moyens financiers, il était impossible de refaire les trois. Le Révérend Père Général, d'un commun accord avec le curé Richemond, avait consenti une somme de 10 à 15 000 F pour réparer l'église du Cottergt au chef-lieu. Mais cette année, un incendie malheureux dévasta tout le bourg. Les projets se sont arrêtés un temps puis, le 13 avril 1856, le conseil de fabrique décida, grâce "*à des offres très avantageuses du Révérend Père*", de la reconstruction plutôt que de la réparation. Par la suite, les décisions administratives suspendirent tous les projets. Le 10 juillet 1860, le Révérend Père Général écrivit donc au préfet de l'Isère son "*intention de doter la commune de Saint-Laurent-du-Pont d'une église neuve construite entièrement aux frais du monastère*". Le projet était déjà accepté par la fabrique, l'évêque, l'architecte diocésain et le Conseil des bâtiments civils. Il ne fallait plus que l'approbation du maire. Une fois fait, tout alla vite, dès le 6 octobre 1860, jour de la Saint-Bruno, les tranchées étaient commencées et le 27 mai 1861, lundi après la fête de la Trinité, la première pierre était posée sur les plans de l'architecte diocésain Berruyer. Enfin, le 19 juin 1866, l'église qui avait coûté approximativement 300 000 F fut consacrée<sup>433</sup>.

---

<sup>432</sup> Notes des pères de La Salette conservées à la paroisse Notre-Dame-Réconciliatrice de Grenoble.

<sup>433</sup> BRIAND, R.P.J., *Chronique paroissiale de Saint-Laurent-du-Pont*, Annecy, Savoie Secrétariat Service, 1967, p. 89 sqq.

Les années 1860, furent une période de prospérité pour la Grande Chartreuse et pour les grandes églises de l'Isère. Le département n'était plus une terre frontière et les clochers s'élevaient.

Le maire de Voiron M. Faige-Blanc avait aussi un projet de reconstruction d'église et demanda une aide aux Chartreux qu'il connaissait bien. Le premier avril 1863, le frère Charles Marie Prieur de la Grande Chartreuse s'associait dans une lettre à la joie du maire de faire construire une nouvelle église<sup>434</sup>. Il allait offrir 100 000 F.

Le 22 octobre 1868, le même frère Charles Marie écrit au maire de Grenoble à propos de l'église Saint-Bruno pour annoncer : *"qu'après la réunion du conseil, il a été décidé à l'unanimité de faire un don de 100 000 F, payable en cinq annuités de 20 000 F à commencer de l'an 1870 ; ne pouvant faire plus, trouvant ici l'occasion de montrer leur bonne volonté et de manifester leurs sentiments envers les habitants de la ville traditionnellement bienveillante à l'égard de la Grande Chartreuse"*<sup>435</sup>.

Les Chartreux ont fait preuve de grande générosité lorsqu'il s'agissait de bien installer un nouveau pèlerinage, de bâtir la grande église de la ville qui les avait toujours accueillis, d'aider une construction importante mais aussi de soutenir les projets subissant les oppositions municipales.

La Ville de Grenoble avait aidé la construction de l'église Saint-Bruno dans les nouveaux quartiers populaires, mais avait aussi refusé de le faire pour Saint-Joseph. En 1882, lors de l'achèvement de Saint-Bruno, le conseil municipal était anticlérical et le nouveau curé Cottave essuya un nouveau refus pour Saint-Joseph. Il se fit donc soutenir par les Chartreux qui, voyant des échecs successifs depuis vingt ans, proposaient de quasiment tout payer par une aide de 300 000 F<sup>436</sup>.

Les Chartreux avaient une politique de soutien sans condition dans toutes les paroisses mais une politique de soutien active.

---

<sup>434</sup> A.M.V. : 2 M 2, Charles Marie Prieur de la Grande Chartreuse, *Lettre au Maire de Voiron*, 1<sup>er</sup> avril 1863.

<sup>435</sup> A.M.G. : 2 M 32, Frère Charles Marie Prieur de Chartreuse, *Lettre au Maire de Grenoble*, 22 octobre 1868.

<sup>436</sup> B.M.G. : U 7693, Conseil de Fabrique de St-Joseph, *Exposé de la construction*, 5 mars 1898.

## 5) Les dons cartusiens, éparses et préfinis :

Les pères de la Grande Chartreuse ont participé à presque toutes les reconstructions d'églises de village à hauteur de 1 000 à 5 000 F. Les grandes églises ont eu beaucoup d'aides, décidant enfin les mairies à lancer les projets. Saint-Bruno de Voiron et Grenoble ont obtenu chacune 100 000 F et Saint-Joseph de Grenoble 300 000 F. Saint-Laurent-du-Pont et La Salette ont été entièrement bâties par leurs soins. En tout, leurs aides s'élevèrent à leur départ de 1903 à 6 398 350 F. Cela représente 40 % du coût total des constructions selon Mgr Fava<sup>437</sup>. Cette proportion est donc extrêmement importante et largement supérieure à toutes autres ressources faisant de leur ordre le premier, et de loin, soutien financier du diocèse.

Les ressources cartusiennes étaient célèbres et tous les bâtisseurs d'églises en ont fait usage. Les pères étaient parfois sollicités avant la mise en place du plan de financement. Mais comme ce plan de financement était monté par les conseils de fabriques, ces derniers préféraient demander d'abord un maximum de ressources aux communes avant de recourir aux Chartreux qui, eux, n'investiraient toujours que dans des œuvres catholiques.

D'un autre côté, cette générosité devenait légendaire, on n'en doutait pas. Il est possible qu'on exagérât une promesse afin de rassurer quelque administration. La présence de tels bienfaiteurs dut au contraire amoindrir les promesses d'aides communales, départementales et nationales : *"Si le gouvernement était informé que nous avons une personne bienfaisante (Les Chartreux) qui nous aide d'une manière aussi avantageuse, la subvention qu'il nous accorderait, serait sans doute fort peu de chose"*<sup>438</sup>.

De 1856 à 1860, le maire de Saint-Laurent-du-Pont ne refusa absolument pas la reconstruction de l'église mais gelait l'avancement des projets jusqu'à ce que les pères eussent proposé de tout financer. Tout venait à point à qui sut attendre, le maire fit une excellente affaire. Sa commune appauvrie par l'incendie allait recevoir une grande église en pierre de taille tous frais payés.

---

<sup>437</sup> RASTOUL, A., *Souvenir d'un jubilé épiscopal*, Grenoble, Barratier, 1896, p. 194.

<sup>438</sup> A.D.I. : 2 O 156/5, FLANET, maire d'Entre-Deux-Guiers, *Lettre au préfet de l'Isère*, 21 février 1851.

Son voisin, le maire de Miribel-les-Echelles eut donc les mêmes envies, bâtir son église aux frais du couvent :

*"La Commune doit s'imposer tous les sacrifices pour arriver à une prompt reconstruction ; mais hélas ! que fera-t-elle avec ses faibles ressources !*

*Dans cette situation, elle reconnaît plus que jamais qu'elle a besoin de ses illustres bienfaiteurs les R. Pères Chartreux. Elle doit donc s'adresser à leur bienveillance et leur offrir comme concours à cette oeuvre urgente tous ce qu'elle peut donner et les supplier de vouloir bien intervenir avec leur générosité habituelle ; le Maire propose donc à l'assemblée [...] de demander au T.R.P. Général des Chartreux, dont la bonté angélique est la ressource de tous ceux qui ont besoin, de vouloir bien étendre sa bienveillance sur la commune de Miribel pour la reconstruction de son église"<sup>439</sup>.*

Et il obtint environ 95 000 F en 1876.

Le maire Chion-Ducollet de La Mure a aussi œuvré dans ce sens dès son élection en 1886. Libre-penseur, il ne voulait en aucun cas aider l'Eglise et savait que les Chartreux allaient soutenir l'archiprêtre Morel. Il rappelait encore en 1898, puisque la fabrique devait achever la construction : *"Il (le curé) doit profiter des dispositions généreuses des chartreux"<sup>440</sup>.*

La préfecture connaissait ces usages et se mettait à réciter le même discours. Lorsque le maire du Touvet écrivit en 1862 au préfet afin de faire soutenir sa demande de secours à l'Etat quelle ne fut pas sa réponse : *"Je vous prie d'user de toute votre influence pour obtenir des souscriptions, vous pourriez même, je crois, vous adresser avec succès au R.P. Général des Chartreux"<sup>441</sup>.* En juin 1877, le préfet Lauras renvoyait même le curé et le maire de La Tour-du-Pin devant la Grande Chartreuse, précédant leur arrivée d'une recommandation au Révérend père général afin qu'ils obtiennent *"un secours pour les travaux d'achèvement de l'église"<sup>442</sup>.*

Les Chartreux étaient généreux mais pas non plus dupes. Ils devaient dépenser leur fortune et choisissaient des œuvres charitables et catholiques

---

<sup>439</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, COTTIN, maire, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 10 mai 1875.

<sup>440</sup> A.D.I. : 7 O 1219, CHION-DUCOLLET, A., maire, *Histoire de la donation de l'église*, 6 mars 1898.

<sup>441</sup> A.D.I. : 7 O 2162, Préfecture de l'Isère, *Lettre au maire du Touvet*, 16 août 1862.

mais ne s'engageaient jamais sans l'assurance d'une bonne et prompte fin. Les Chartreux faisaient des dons à conditions.

Les dons cartusiens, préfinis, étaient payés en annuités, en fonction de l'avancement des travaux, et rétractables en cas de lenteur. Le Procureur du Couvent de la Grande Chartreuse, le 10 février 1874, annonçait d'ailleurs au maire de Grenoble comme il l'a fait à tous les autres maires : "*le R.P.G versera l'allocation promise en plusieurs fois et en fonction de l'avancement des travaux et à leur côte part*"<sup>443</sup>.

Comme les chartreuses italiennes avaient eu de graves ennuis financiers, la Grande Chartreuse ne voulait pas se confronter à l'obligation d'un paiement. Leurs dons restaient une promesse de charité et non de justice. Le frère Charles Marie rajouta en fin de lettre, dans l'explication qu'il fit du don pour l'église Saint-Bruno de Grenoble : "*cette promesse serait nulle si la Grande Chartreuse avait des difficultés financières*"<sup>444</sup>.

Enfin, si les administrations connaissaient la part accordée par les Chartreux, eux-mêmes connaissaient la part accordable des communes. Lorsqu'ils les savaient riches ou susceptibles de participer ils retenaient les cordons de leur bourse. De ce fait, le 31 décembre 1874, le maire de La-Tour-du-Pin n'avait obtenu que 8 000 F, pour un projet de 150 000 F. Les Chartreux avaient été avertis que cette commune, de plus en plus importante, avait déjà reçu 110 000 F de souscriptions.

En 1888, la commune de Domène refusait de payer quoi que ce soit pour l'église, mais elle avait du terrain. Les Chartreux offrirent alors 30 000 F à dépenser pour la nouvelle église avant 1889 et à condition que la commune offrit le terrain<sup>445</sup>.

Les Chartreux motivaient les administrations. Les sommes promises pouvaient paraître démesurées et les maires, ne pouvant pas les refuser, devaient engager leurs communes. Ils préféraient engager, par exemple, 20 000 F et obtenir une église neuve à 100 000 F, sachant que les Chartreux,

---

<sup>442</sup> A.D.I. : 7 O 2147, Préfet de l'Isère, *Lettre au Révérend père général des Chartreux*, 8 juin 1877.

<sup>443</sup> A.M.G. : 2 M 32, Procureur du Couvent de la Grande Chartreuse, *Lettre au Mairie de Grenoble*, 10 février 1874.

<sup>444</sup> A.M.G. : 2 M 32, Frère Charles Marie Prieur de Chartreuse, *Lettre à l'évêque de Grenoble*, 22 octobre 1868.

<sup>445</sup> A.D.I. : 2 O 151/5, Curé Rousset-archiprêtre, de Domène, *Lettre au maire de Domène*, 11 février 1889.

l'Etat, les souscripteurs et divers donateurs financeraient le reste, plutôt que 10 000 F et être seuls à restaurer une vieille église dont les frais d'entretien allaient croissants. Quelques élus s'aperçurent même que les communes s'endettaient fortement pour profiter de ce mécénat. La bonne affaire ne était pas toujours bonne : *"cette commune (Miribel-les-Echelles) a été poussée par son curé, poussée par les chartreux, poussée par son architecte M. Riondel à construire une église fort laide à mon avis mais qui coûtera près de 200 000 F. Cette dépense est hors de proportion avec ses revenus [...]. Sans vouloir de mal aux chartreux, j'ai entrepris de dégager mon canton de cette habitude de quémander auprès d'eux"*<sup>446</sup>.

---

<sup>446</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, JAY, Conseiller général du canton de Saint-Laurent-du-Pont, *Lettre au préfet de l'Isère*, 25 juin 1882.

#### IV L'INTERET DES EGLISES POLEMIQUES :

L'église de village était financée par de nombreux organismes. Et la volonté participative de chacun nous engage à suspecter des intérêts communs ou privés, spirituels autant que temporels.

Parmi les communes, certaines ont fait des comptes que nous avons déjà entrevus. En les rappelant précisément qu'apprenons-nous :

*"Etat des recettes effectuées pour la construction de l'église :*

*Don Eugène Charrière et Cie de 20 000 F ;*

*Secours de l'Etat, 14 000 F de perçus ;*

*Subvention de la commune de 31 723 F 89 ;*

*Dons des baigneurs et des étrangers à la commune de 17 943 F ;*

*Souscription des habitants d'Allevard de 14 950 F ;*

*Matériaux de l'emplacement de 5 105 F 11 ;*

*5 ans de rétribution du monde de 3 570 F 35 ;*

*Souscription employée et ouvriers de l'usine de 2 670 F ;*

*Intérêt sur les fonds de 2 142 F 25 ;*

*Total de 112 104 F 60.*

*"Les fonds à recouvrer sont :*

*La commune de 11 700 F ;*

*Don de Peyloz de 11 116 F,*

*moins les frais de donations de 1300 F, font 20 516 F<sup>447</sup> ;*

*Secours de l'Etat de 6000 F ;*

*Souscription d'Allevard solde 350 F ;*

*Souscription des Pénitents de 800 F ;*

*Matériaux de la vieille église 3000 F ;*

*"Total général de 142 770 F 60.*

*On a déjà payé : [...],*

*Total de 115 678 F 66. [...]*

*Déficit : 27 155 F 97<sup>448</sup> 449.*

---

<sup>447</sup> Erreur de 1000 F : 11 700 + 11 116 – 1 300 = 21 516.

N.B. : M. Peyloz a vendu le terrain de l'église et offert la somme de la vente pour l'église.

<sup>448</sup> Autre erreur de 63 F : 115 678 + 27 155 F 97 = 142 883.

<sup>449</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BOUFFIER, maire d'Allevard, *Extrait du registre de délibération du conseil municipal*, 5 août 1864.

Outre les erreurs de calcul de ce maire, la liste des participants est importante, comprenant des secours divers, des dons nominatifs, des souscriptions différentes, des ventes à propos. En effet "*La reconstruction des sanctuaires conduit bien vite vers les méandres obscurs de la politique villageoise*"<sup>450</sup>.

## **A LES REFLETS POLITIQUES :**

### **1) Entre l'Eglise et l'Etat :**

Entre 1840 et 1880, Rome encourageait une forme de piété plus chaleureuse, plus proche du peuple, par le culte extérieur, les bénédictions, et la dévotion aux saints régionaux. Elle s'appuyait encore sur la tradition de l'Immaculée Conception en en faisant un dogme en 1854, ainsi que sur les apparitions, comme La Salette en 1846, devenant un phénomène majeur français. Le clergé fut donc invité à renoncer au rigorisme, particulièrement au jansénisme. Napoléon III, bien qu'agnostique, s'appuya donc comme son oncle sur l'Eglise, qui retrouvait alors sa puissance institutionnelle.

Et le suffrage universel accrut cette tentation de guider le choix des électeurs lors du prêche. Face à ces menées des ultramontains, l'anticléricalisme se réveilla. Avec la chute de l'Empire, s'opéra la rupture entre catholiques et républicains<sup>451</sup>. Les préfets appelaient les évêques "prélats", utilisant un vocabulaire neutre.

L'Isère n'était pas exempte de ces manifestations, menant au contraire quelques attaques de front. C'était l'époque où un acte populaire servait la votation, où les prêches secondaient les discours politiques, et l'époque où le gouvernement s'appuyait sur tout ce qui n'était pas catholique : protestants, juifs, francs-maçons, le "diocèse immense" selon l'expression de Sainte-Beuve en 1868. Les processions, bannières, insignes religieux furent interdits,

---

<sup>450</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 123.

<sup>451</sup> CHOLVY, G., *La religion en France de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1991, p. 53.



les enterrements civils apparaissaient puisque "un bon républicain ne peut être calotin".

Vers 1875, les paroisses de l'Isère étaient rétablies, les églises et les presbytères en état. La moindre paroisse ou presque avait son curé, son école des frères et des sœurs. Alors vint un demi-siècle de conflits entre Eglise et Etat : le rationalisme sortit des milieux intellectuels et toucha toutes les couches de l'opinion par la franc-maçonnerie, la Libre Pensée et la presse à bon marché. Edouard Rey, républicain, résuma l'histoire de France depuis 1789 comme : "*l'histoire des succès et des revers de la démocratie dans la lutte contre l'Eglise, le plus implacable de ses ennemis*"<sup>452</sup> ; reprenant les mots de Gambetta "*le cléricalisme, voilà l'ennemi !*". La coupable des attaques contre l'Eglise fut la franc-maçonnerie, capillarisée par la fonction publique et la ganterie. La lutte prit un ton plus vif dans ce diocèse à cause de l'évêque Mgr Fava, son plus célèbre adversaire dirigeant notamment deux journaux, aidé par les industriels, et publiant de nombreux ouvrages<sup>453</sup>.

Une nouvelle épreuve fut l'expulsion des Chartreux le 29 avril 1903 et la liquidation de leurs biens. Ils étaient le premier soutien financier du diocèse. Ce qui fit passer sous silence les autres départs de congrégations d'hommes ; sur dix-neuf, il ne restait que les frères des Ecoles chrétiennes. La vie chrétienne fut marquée par le combat et les statues de saints militaires comme saint Michel et Jeanne d'Arc béatifiée en 1909, envahirent les églises.

La construction d'une église servait ou desservait nécessairement un parti :

*"Dans la construction d'une église, le problème n'est pas de savoir comment elle répondra le mieux aux besoins de la congrégation, mais comment elle répondra le mieux aux besoins du monde que la congrégation doit servir"*<sup>454</sup>.

La construction servait le culte non tant l'architecture. Et le ministre gardait l'autorité sur les travaux en raison de leur "*portée politique et administrative*"<sup>455</sup>.

---

<sup>452</sup> *Le Réveil du Dauphiné*, 15 février 1881.

<sup>453</sup> Voir le chapitre "Mgr Fava, un franc-croisé".

<sup>454</sup> HERZOG, F., "The political function of church architecture", in *Studia liturgica*, juin 1969, pp. 130-146, cité in REYMOND, B., *L'architecture religieuse des protestants : histoire - caractéristiques - problèmes*, Genève, Labor et fidès, 1996, p. 62.

Quelques paroissiens l'avaient parfaitement cerné. Après l'édification du temple de Grenoble, en 1867, ils soutenaient la construction d'une nouvelle église au même endroit en écrivant à leur maire :

*"Qui sera froissé de la création de cette nouvelle paroisse? Le curé de Saint-Joseph! Un seul homme! Et sur une légère question d'argent !  
Qui en bénéficiera ! Au mois 500 paroissiens, 500 de vos électeurs, beaucoup parmi eux qui sont vos amis, vos relations de tous les jours, de toutes les heures"*<sup>456</sup>.

En République, les gouvernements, selon les renseignements des préfets, pouvaient accorder ou non quelques subventions. Lieudieu, commune réactionnaire était classé au dernier rang lors de sa demande de secours en 1886. Au contraire, Vatilieu fut largement soutenu en 1895 car le préfet écrivait *"au point de vue politique il résulte des renseignements que j'ai recueillis que la municipalité et la population de cette commune sont très favorables à nos institutions républicaines, et méritent, à ce titre, les libéralités du Gouvernement"*<sup>457</sup>.

La reconstruction d'une église est en effet une affaire éminemment politique<sup>458</sup>.

## **2) Uriage, une église de campagne électorale :**

En 1866, la commune d'Uriage, nouvelle ville thermale était promise à un bel avenir grâce à l'activité du plus important propriétaire, M. de Saint-Ferriol, et bientôt de nouvelles industries dont la cimenterie Vicat.

Le 29 juillet 1866, M. Janvier de La Motte, préfet de l'Eure, qui passait ses vacances dans la ville thermale écrivait au préfet de l'Isère en faisant appel à son amabilité. Sachant avoir la *"manie de l'administration"*, s'occupant d'affaires municipales *"avec indiscretion"*, faisant *"la police*

---

<sup>455</sup> A.N.F. : F 19/ 8047, HAMILLE, chef de division, *Note pour le ministre*, 4 mai 1855, in Leniaud, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>me</sup> siècle*, op. cit., p. 67.

<sup>456</sup> A.M.G. : 2 M 46, REY, Emile, *Lettre au maire de Grenoble*, 16 décembre 1869.

<sup>457</sup> A.N.F. : F 19/ 4708, Secours accordés aux communes (1848-1898). Préfet de l'Isère, *Lettre au ministre des beaux-arts et des cultes*, 5 mars 1886 et Préfet de l'Isère, *Lettre au ministre de l'instruction publique et des cultes*, 5 septembre 1895.

<sup>458</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 127.

*préventive de ses élections futures*", à l'appel des habitants d'Uriage, M. Janvier demandait à reconstruire l'église de Saint-Martin-d'Uriage. La commune ne demandait ni un secours de l'Etat ni du département, alors il proposa de faire disposer des bois, qui appartenaient à la commune, pour construire un temple de Dieu et se concilier par-là les "*sympathies*" de toute la population. De plus on leur tiendrait compte, à ces deux préfets, de tout ce qu'ils auraient fait et quelques péchés véniels leurs seraient remis<sup>459</sup>.

Le même projet de construction d'église posait encore des problèmes, sept ans plus tard, le prêtre se plaignant des irrégularités dans les délibérations municipales quant aux choix de l'emplacement de l'église : "*En 1869, M. de Saint-Ferriol offrait l'emplacement de Luques pour la reconstruction de l'église et M. Recoura, Conseiller municipal et puis Conseiller Général, malgré 176 opposants et 62 adhérents, accepta la libéralité. De plus, M. de Saint-Ferriol, bien que directement intéressé, a participé aux votes du conseil, et personne n'avait songé à se plaindre de cette irrégularité. La jurisprudence étant formelle personne, à cette époque, ne voulait lutter contre l'omnipotence du conseil. [...] Toutefois et nonobstant les instructions préfectorales, la commune ajourna les choses, surtout en présence des événements politiques. Les nouvelles élections quoiqu'en presque totalité l'œuvre de M. De Saint-Ferriol [...] changèrent, en 1872, l'assiette projetée de l'église. On abandonna le projet au profit du Pré Devant pour ne pas abandonner le centre de la paroisse. La troisième enquête, confiée à l'honorable maire d'Herbeys, a été un mirage un peu trompeur, et il ne convient guère de divulguer certains détails*"<sup>460</sup>.

La commune avait reculé les échéances de la construction pour ne pas prendre de décision trop hâtive dans la construction et ne pas s'opposer à ses électeurs. De plus, le hameau du Pinet d'Uriage devait être séparé d'Uriage pour devenir indépendant.

Le conseil municipal, devenu minoritaire à Uriage, attendait cette séparation, pensant que les habitants du Pinet étaient du parti opposé :

---

<sup>459</sup> A.D.I. : 7 O 1805, M. Janvier, préfet de l'Eure, *Lettre à un agent des forêts*, 29 juillet 1866.

N.B. : M. Janvier retranscrit ici ce qu'il avait déjà écrit au préfet de l'Isère.

<sup>460</sup> A.D.I. : 7 O 1806, Curé d'Uriage, *Lettre non adressée*, 9 août 1873.

*"Une enquête est une seconde fois proposée après 7 mois d'une expectative sans résultat. Cette simple mesure d'ordre permettra d'attendre les élections, et préviendra les plaintes des habitants. tant mieux (ou tant pis) si la population repousse le Tapas et, entre autres préférences, veut l'emplacement actuel. L'enquête n'engage à rien en somme et aura des avantages que devrait apercevoir la minorité du Conseil municipal, dont l'intérêt véritable est de n'avoir pas les apparences contre elle avant de devenir, s'il y a lieu, la majorité. La régularité des procédures sera un bon titre qu'invoquera M. le maire. Il y a à remarquer que le partage de la commune d'Uriage (Le Pinet doit être érigé en commune à part au mois de juillet 1874) préalablement à la reconstruction de l'église ou même à l'accomplissement de quelques formalités est de nature à diminuer le nombre de voix à espérer par la minorité du Conseil Municipal pour passer majorité, car des habitants de Saint-Martin favorables au placement de l'église au Pré Devant sont, plus logiquement peut être, opposés à la création de la nouvelle commune de Pinet. Le calcul consistant à séparer Pinet, afin d'obtenir la majorité municipale à Saint-Martin, ne se comprend en aucun point de vue<sup>461</sup>.*

Le projet était d'abord de proposer la reconstruction de l'église au centre de la paroisse pour ne mécontenter personne, puis de se séparer du hameau du Pinet. Une fois la majorité reconduite, la municipalité bâtirait sur le terrain de son choix.

Néanmoins les projets étaient remarquablement longs, et lorsque la commune avait bien décidé de reconstruire, en 1873, ces tergiversations paraissaient pesantes. Le dernier projet de reconstruire fut donc choisi pour contenter tout le monde, l'architecte Péronnet devait être d'accord. Mais, sans se conformer aux choix municipaux, il avait trop parlé en déclarant que cet emplacement obligeait à bâtir sur une partie du cimetière, et même sur la tombe de la petite fille d'un habitant, M. Allouard, enterrée deux ans auparavant<sup>462</sup>. La population ne souhaitait plus du tout faire son église ici. Les mots de Péronnet relançaient les discussions pour un an ; et il fut remercié.

---

<sup>461</sup> A.D.I. : 7 O 1806, Auteur anonyme, *Récit de construction de l'église d'Uriage*, 1874. Reproduit dans le volume des annexes p. 107.

<sup>462</sup> A.D.I. : 7 O 1806, ARVET, J., habitant d'Uriage, *Lettre au préfet de l'Isère*, 15 novembre 1872.

On choisit l'emplacement du Tapas, l'église fut construite sur le Pré Devant, et on félicitait M. de Saint-Ferriol lors de l'inauguration en 1878.

### 3) Les secours aux porte-voix du Valbonnais :

Aux élections de 1863, la plupart des anciens dirigeants monarchistes rentrèrent dans l'arène face à l'empereur. Auguste Casimir-Périer, fils de Casimir Périer, posa sa candidature à Grenoble, alors qu'il était plutôt lié aux salons libéraux parisiens, et ne connaissait pas le Dauphiné où il n'avait guère vécu. Mais il prit de nombreux contacts chez les dirigeants orléanistes : Alphonse Périer, pourtant âgé, Achille Chaper, ancien préfet de Louis-Philippe, très actif à Allevard, Henri Giroud, influent à La Mure, Eugène Chaper qui, devenu son gendre, avait quitté l'armée, et Gustave Réal, autre ex-préfet de Louis-Philippe, membre du conseil d'administration des P.L.M. et animateur de *L'Ami de l'Ordre*. Enfin Casimir-Périer obtint l'appui de certains légitimistes, tel du Pont de Gault, ancien officier, *"toujours décidé à combattre le despotisme partout et sous quelque masque qu'il se prenne"*. L'évêque Mgr Ginoulhiac aurait aussi montré ses *"sympathies affectueuses"*<sup>463</sup>. Mgr Ginoulhiac était libéral, fidèle au gouvernement<sup>464</sup> mais à cette date se serait inquiété de la politique de Napoléon III<sup>465</sup>.

Ce changement de parti en période de troubles paraît tout de même improbable. En fait, lors de ces élections de 1863, les subtilités du prélat furent remarquables, Mgr Ginoulhiac ne s'étant jamais réellement opposé à personne, ni à l'Eglise ni au gouvernement.

Ami de Dupanloup, il était devenu bonapartiste. Du reste, il répondait au serment qu'il avait prêté au gouvernement en tant qu'évêque de France dépendant du régime concordataire de 1801, et en particulier à l'article 6 :

*"Je jure et promets à Dieu sur les Saints Evangiles de garder obéissance et fidélité au gouvernement. [...] si dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprend qu'il*

---

<sup>463</sup> A.D.I. : J 554, Du Pont de Gault, 12 mars 1863.

<sup>464</sup> BARRAL, P., *Les Périer dans l'Isère au XIX<sup>ème</sup> siècle, d'après leur correspondance familiale*, Paris, P.U.F., 1964, p. 156.

<sup>465</sup> Voir le chapitre "Mgr Ginoulhiac, habile politicien".

*se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement*"<sup>466</sup>.

Mais Mgr Ginoulhiac ne négligeait pas son rôle premier, entretenir son diocèse, bénéficiant de l'importance électorale d'une église. Son courrier au ministère nous montre qu'il n'était pas du tout acquis à la cause des Périer, mais qu'il profita de la situation pour inciter les libéralités :

*"Il est à regretter que la subvention de 9000 F que j'avais proposée en faveur de la commune de Valbonnais pour la reconstruction de son église ait été réduite à 5000 F, car cette commune est un chef lieu de canton important dont les relations de tous les jours sont avec la ville de La Mure, qui est un foyer ardent d'opposition dû à la présence dans cette localité d'un proche parent de M. Casimir Périer [...]. Ce serait donc selon moi, faire acte de bonne politique que d'allouer complètement à la commune de Valbonnais la subvention que j'avais sollicitée. [...]. Je lui (au ministre des cultes) serai très reconnaissant de vouloir bien m'adresser d'urgence sa réponse, afin que de mon côté je puisse agir promptement et efficacement sur les esprits des populations de ces trois localités<sup>467</sup> qui sont rigoureusement travaillées par le parti hostile"*<sup>468</sup>.

Apparemment l'évêque ne trouva pas porte close puisque son ministre lui répondit à la préfecture, avec la rapidité d'une dépêche télégraphique :

*"Je vous ai déjà accordé la somme énorme de 40 000 F en secours, c'est trois fois plus que la moyenne. Je suis encore disposé à vous venir en aide, mais il m'est impossible de vous accorder un centime de plus pour 1863. Je vous autorise donc à promettre formellement la concession des secours sur le premier travail de 1864"*<sup>469</sup>.

D'un autre côté, Mgr Ginoulhiac fut particulièrement heureux des libéralités du "parti hostile", Charrière finançant l'église d'Alleverd en 1860, Giroud celle de La Motte-d'Aveillans en 1862 et Alphonse Périer celle d'Eybens en 1864.

---

<sup>466</sup> TULARD, J., "Le Concordat de 1801", in *Administration et Eglise, du Concordat à la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, Genève, Droz, Paris, Champion, avec la collaboration de l'Institut français des Sciences administratives, 1987, pp. 11-15.

<sup>467</sup> Avec Cholonge et le Monestier-d'Ambel.

<sup>468</sup> A.D.I. : 7 O 2207, GINOULHIAC, Mgr, *Lettre au ministre des cultes*, 23 mai 1863. Reproduite dans le volume des annexes p. 129.

#### 4) Le curé de Theys au rapport :

Les curés prêtaient le même serment de fidélité au gouvernement que les évêques mais dans les mains de l'autorité civile. Ils devaient faire savoir à la préfecture ce qui pouvait se tramer au préjudice de l'Etat. Certains jouaient parfois les rabatteurs d'informations pour le préfet<sup>470</sup>, indiquaient les politiques à suivre dans chaque commune. Et si la politique leur était interdite, ils avaient le pouvoir de prêcher, surtout dans les campagnes. En contrepartie, ils voulaient obtenir un "*secours du gouvernement le plus fort possible*"<sup>471</sup>. Ce qu'illustrent parfaitement les élans de M. Veyron, curé de Theys.

Pressé de bâtir son église, sachant que le gouvernement produisait des secours en fonction des efforts locaux, il prévoyait une coupe de bois de 20 000 F pour financer un devis de 40 000 F, et envoyait au préfet catholique Le Provost de Launay, l'éloge de ses compagnons, commençant par le garde forestier :

*"Vous pourrez maintenant faire commander le devis de l'église à M l'architecte Ruban. [...] Mr le garde général [...] dont je ne saurais assez faire l'éloge, louer les talents et admirer la prudence, le zèle et l'intelligence, a parfaitement compris l'importance de sa mission qu'il a remplie d'une manière admirable. Il a vraiment fait un travail de Géant et de galérien pour seconder la sage et active administration de monsieur le Préfet. [...] Ni la difficulté des chemins, ni l'âpreté des lieux souvent inaccessibles, ni les fourrés des bois, à travers lesquels une bête fauve pourrait à peine passer, rien n'a été capable de l'arrêter dans l'étude aussi consciencieuse que sérieuse qu'il a faite des bois communaux pour arriver au chiffre de 38 à 40 mille francs"*<sup>472</sup>.

---

<sup>469</sup> A.D.I. : 7 O 2207, Administration des lignes télégraphiques, station de Grenoble, directeur des transmissions : Corréard, pour le ministre des cultes, *Dépêche télégraphique au préfet de l'Isère*, 27 mai 1863.

<sup>470</sup> Ses lettres sont reproduites dans le volume des annexes p. 126 sqq.

<sup>471</sup> A.D.I. : 7 O 2127, PARET, maire, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 8 juillet 1858.

<sup>472</sup> A.D.I. : 7 O 2127, VEYRON, curé de Theys, *Lettre au préfet de l'Isère*, 8 octobre 1858.

Alors les projets furent lancés, mais en quatre ans aucune autorisation n'était donnée. Notre abbé écrivit le 30 décembre au nouveau préfet, Hippolyte Ponsard, garnissant la sagesse des vœux de fin d'année :

*"Permettez au Pasteur de la Paroisse de Theys, [...] de vous faire connaître les vœux ardents et les souhaits sincères qu'il adresse au ciel pour notre bienveillant administrateur qui écoute la prière du pauvre, comme la demande du riche, aux approches d'une nouvelle année à laquelle nous touchons. Si le Dieu des armées daigne les exaucer dans toute leur plénitude, tous les désirs de Monsieur le Préfet se réaliseront ; tous les projets auront un plein succès, et rien ne lui manquera de tout ce qui pourra compléter son bonheur dans le temps, et le couronner pendant l'Eternité. Puisse la sincérité de ces vœux les faire recevoir favorablement du seigneur qui sonde les cœurs et les reins ! [...] Pour étrenne, je supplie de nouveau Monsieur le Préfet de hâter, de presser, d'urger la construction de l'église paroissiale de Theys. [...] Je conjure Monsieur le Préfet de donner l'adjudication immédiatement. Ce sera une bonne étrenne de jour de l'an pour le Pasteur"<sup>473</sup>.*

Pas de chance, Ponsard n'était ni pieux ni sensible à l'imploration et surtout à la flagornerie. Il préférait se fier aux rapports des élus.

L'abbé changea en conséquence de ton, devint presque impératif dans une lettre à en-tête "Confidentielle" :

*"En présence d'une incurie, comme l'on n'en a jamais vu ni connu, pressé par l'amour du bien, et par la crainte d'un danger réel et permanent, je viens vous supplier avec une vive et humble instance, monsieur le préfet, de faire procéder d'office, par mode d'augment et à Grenoble, à l'adjudication de l'église de Theys [...]. Monsieur le préfet fera insérer cette nouvelle adjudication dans le Courrier de l'Isère ; par son ordre mr Fivel déposera les plans et devis à la préfecture, et d'ici à 3 semaines au plus tard l'on pourra commencer les fondations de l'église neuve"<sup>474</sup>.*

Ni la douceur, ni la force maintenant n'y faisaient. La préfecture ne suivait pas les avis d'un seul homme d'autant que Theys avaient trois projets pour son église, projetés par quatre architectes, François Ruban, Théodore

---

<sup>473</sup> A.D.I. : 7 O 2127, VEYRON, curé de Theys, *Lettre au préfet de l'Isère*, 30 décembre 1862.

<sup>474</sup> A.D.I. : 7 O 2127, VEYRON, curé de Theys, *Lettre au préfet de l'Isère*, 24 août 1863.



Fivel et Eugène Péronnet assisté de Jules Riondet. L'abbé engagea une troisième manœuvre, à la manière de son évêque qui venait d'obtenir le soutien de la construction de l'église de Valbonnais. Le curé Veyron s'empara des menaces politiques, joua l'agent secret envoyant des courriers à en-tête cette-fois "*Très confidentielle*" :

*"Je crois devoir vous prévenir confidentiellement que les agents de Mr Casimir Périer parcourent les communes, à l'effet de recueillir des signatures [...]. Je prend encore la liberté d'entretenir M le préfet de l'église de Theys. [...] A mon avis, un seul moyen aussi simple qu'expéditif reste à monsieur le préfet, c'est de faire immédiatement donner l'adjudication à augment et de nommer d'office un autre architecte"*<sup>475</sup>.

Mais l'abbé, seul, n'avait aucun poids puisqu'on savait la commune déjà bonapartiste. La préfecture attendait de recevoir un vœu unanime venant d'un véritable délégué, d'un personnage important, réputé, qui écrivait au nom du conseil municipal, au nom des habitants. Clément Drier de La Forte était celui-là :

*"Le passé répond de l'avenir pour tout ce qui est avantageux et utile à la commune. Tous les membres et la population dévoués à la dynastie impériale l'ont prouvé par l'unanimité de leurs votes jusqu'à ce jour. [...] Il serait très fâcheux que cette affaire amena la désunion qui jusqu'à présent n'a jamais existé dans cette commune ; les soussignés, ayant la conscience d'avoir rempli leur devoir, se croiraient obligés de se retirer du conseil municipal, si on avait le moindre doute sur leurs vraies intentions pour un édifice religieux"*<sup>476</sup>.

M. de La Forte visait juste, laissant entendre de manière effective que toute la population souhaitait une reconstruction. Son nom était connu de la préfecture et son rapport impartial en apparence, puisqu'il n'était ni curé ni maire. Il rappelait tout de même l'effet politique d'une construction religieuse.

---

<sup>475</sup> A.D.I. : 7 O 2127, VEYRON, curé de Theys, *Lettre au préfet de l'Isère*, 19 novembre 1863.

<sup>476</sup> A.D.I. : 7 O 2127, LA FORTE, M. de, le conseil municipal et M. Paret, maire, *Lettre au préfet de l'Isère*, 4 novembre 1864.

Ces réclamations n'ont pourtant servi personne immédiatement, le pays apparaissant acquis aux intendances. De plus, M. de La Forte soutenait un quatrième projet de son ami Alfred Berruyer, venant rajouter une confusion parmi les choix des habitants. Ils s'étaient battus pour une église à faible coût, à force de multiplier les projets, ils obtenaient en 1866, trois devis de trois architectes, Péronnet, Fivel et Berruyer (Ruban étant mort), annonçant plus de 100 000 F de travaux à venir au lieu des 40 000 F annoncés en 1858. Mais les hommes du village, l'abbé en premier, avaient bien compris les possibilités politiques de leur monument. Ils s'y étaient simplement mal pris.

Ces projets de construction à caractère politique valaient durant l'Empire, tout autant que la République. Nous les retrouvons, presque comme un leitmotiv, dans les multiples correspondances, prenant désormais une tournure populaire :

*"L'affaire (de la reconstruction de l'église de Saint-André-le-Gaz) à l'assentiment du conseil M<sup>al</sup> et elle est accueillie avec enthousiasme par la presque universalité des habitants. Non content d'y donner mon adhésion, j'ose vous prier, Monsieur le préfet, d'autoriser sans retard le commencement des travaux.*

*Ainsi, le nouvel édifice bénéficiera de la belle saison et vous entrerez vous-même dans les vues du Gouvernement, qui, dans le but de venir en aide à la classe ouvrière, invitait naguère les départements et les communes à faire exécuter tous leurs travaux en projet",* disait M. Musset, vicaire général de l'évêché, dans un courrier du mois de mars 1886 envoyé au préfet<sup>477</sup>.

Finalement, dans cette histoire la réalité allait dépasser la fiction. Le préfet Charles Massat, amis des radicaux qui venaient de remporter une victoire aux cantonales, n'écoutait rien, peut-être l'eut-il dû ? En effet, à peine un mois plus tard, le 8 avril, son sous-préfet Balland de La Tour-du-Pin fit fermer *manu militari* la chapelle privée de l'usine Fischer à Châteauvillain, non loin de Saint-André-le-Gaz. L'affaire fit une morte, Henriette Bonnevie, et l'histoire soutenue par Albert de Mun prit une ampleur nationale. Le préfet Massat n'était plus dans les vues du gouvernement et fut démissionné.

---

<sup>477</sup> A.D.I. : 7 O 1564, MUSSET, vicaire général de l'évêché de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 30 mars 1886.

Maintenant, les préfets hésitaient à deux fois avant de refuser. Le successeur de Massat, le franc-maçon Delatte, bien qu'opposé en tous points, à Mgr Fava et sa politique de reconstruction, écrivait lui-même à son ministre au mois de mars 1888 :

*"j'ai l'honneur de recommander la demande faite par de conseil municipal (de Bourg-d'Oisans) à votre haute bienveillance en insistant pour qu'elle soit favorablement accueillie. Au point de vue politique, la population et le conseil municipal du Bourg-d'Oisans sont en grande majorité dévoués à la cause républicaine et ont droit à ce titre aux faveurs du gouvernement"*<sup>478</sup>.

Pour le préfet il s'agissait aussi d'annoncer de bonnes nouvelles à la population de l'Isère, afin d'éviter les tensions, puisqu'en juillet le président de la République, Sadi Carnot, allait fêter le centenaire des Etat généraux de Vizille et inaugurer la statue des Trois Ordres sur la place de la cathédrale de Grenoble.

## **5) Les querelles nationales de La Mure :**

La Mure était un cas bien à part. Depuis 1886, jusqu'à 1912, la ville de La Mure avait enfin une municipalité stable, en la personne du nouveau maire Alfred Chion-Ducollet. Ce maire, fils de paysans pauvres, devenu notaire, laissa une œuvre positive considérable : hôtel de ville, collège, écoles, hôpital-hospice, adduction d'eau, voirie, égouts etc. Mais au regret de l'Eglise, il fut élu en tant que républicain libre penseur, anticlérical, passionné de progrès, s'étant créé un nom daubeur en adjoignant le nom de sa mère à celui de son père<sup>479</sup>. Il devait donc avoir un adversaire, le curé Morel. La Mure vécut ainsi dans le conflit durant quinze ans. Pendant des années, ce fut la loi du talion à propos de tout, croix ou pèlerinage pour La Salette. La vie politique et religieuse de la ville était dominée par les querelles intestines

---

<sup>478</sup> A.D.I. : 2 O 53/5, DELATTE, G., Préfet de l'Isère, *Lettre au ministre de la Justice et des cultes à propos de l'église de Bourg-d'Oisans*, 2 mai 1888.

<sup>479</sup> René Valdens (pseudonyme de Lavauden), auteur des *Cloches de Potinville*, (Paris, L'Édition moderne Ambert et Cie, 1902), utilise des faux noms à caractère comique dans ses nouvelles satyriques décriant la société grenobloise. L'histoire du maire de La Mure, Alfred Chion-Ducollet, sous le pseudonyme "Anaclét Petédru, maire de Touruze" tient donc une bonne place dans son ouvrage, dont ce passage page 137 :

"Rendant les honneurs à l'armée de passage, le maire met une affiche : En l'honneur de l'armée, le maire A. Petédru. Le colonel a corrigé le maire en place publique, qui lui, ayant des appuis l'a fait envoyer à la Légion étrangère".

publiées sur les premières pages de tous les journaux<sup>480</sup>. Dom Camillo et Pépone furent ridicules à côté des deux héros murois<sup>481</sup>.

Et la construction de la nouvelle église posait des problèmes puisque le maire ne voulait pas y participer, avec force loi depuis le 1<sup>er</sup> avril 1884. Dès avant que M. Chion-Ducollet fut élu, les hostilités commencèrent. En pleine période électorale municipale, le 5 décembre 1886, le curé archiprêtre annonça en office la reconstruction de l'église sur le clos Guillot, acheté par lui et marquait sa désapprobation de la liste républicaine progressiste<sup>482</sup>. Alors même que les ecclésiastiques ne devaient "*faire au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte*", et cette disposition était généralement respectée sous la III<sup>ème</sup> République<sup>483</sup>. Comme la liste était passée, il déclara que, pour la première fois, il ne ferait pas de visite officielle de jour de l'an.

Enfin, sans autorisation aucune mais en compagnie de l'évêque, il annonça le 22 mai 1887, la date de la pose de la première pierre de la nouvelle église. Le curé Morel s'était fait offrir le terrain par MM. Séraphin Guillot et Jules Bourron, ce dernier étant maire de Saint-Pierre-de-Méarotz, conseiller d'arrondissement pour le canton de Corps, membre du conseil de fabrique de La Mure, candidat à la députation aux élections de 1885 sur la liste réactionnaire, et beau-frère de Louis Guillot député. L'offre servait à conquérir l'électorat catholique.

Le maire refusait donc de financer une église plus qu'un autre lieu de culte, et plaçait des gendarmes de La Mure persuadé que son abbé passerait outre les arrêtés municipaux votés contre la construction.

Le curé Morel cherchait déjà des fonds privés. Il avait trouvé un mécène, qui devait rester anonyme, lors de son pèlerinage à Jérusalem en 1886<sup>484</sup>, et un

---

<sup>480</sup> Voir la partie "L'Oisans, le Taillefer et ses personnalités".

<sup>481</sup> Le maire et le curé étaient, dès leurs premières luttes de 1886-1887, à l'unisson avec le préfet de l'Isère Georges Delatte, républicain franc-maçon, et l'évêque de Grenoble Mgr Armand Fava, légitimiste et anti-maçon. Mgr Fava, refusa en 1890, comme ce fut le cas ailleurs à cette date, qu'une procession religieuse accompagnât la dépouille mortelle de l'ancien préfet aux côtés de franc-maçons qui portaient leurs bannières. Ce qui fit scandale car sa famille était pieuse.

<sup>482</sup> A.D.I. : 7 O 1219, CHION-DUCOLLET, A., maire, *Lettre au préfet de l'Isère*, 24 mai 1887.

<sup>483</sup> Concordat, art. 53, in BARJOT, D., CHALINE, J-P., ENCREVE, A., *La France au XIX<sup>ème</sup> siècle 1814-1914*, Paris, P.U.F.1995, p. 238.

<sup>484</sup> Pèlerinage onéreux et fort rare chez les prêtres. J.-O. Boudon ne compte que quatre futurs évêques français partis à Jérusalem sans les nommer (*L'épiscopat français à l'époque concordataire*, 1802-1905, Paris, Cerf,

autre plus connu : le couvent de la Grande Chartreuse<sup>485</sup>. Les cimentiers Pelloux, qui avaient un hôtel en face de la future église, ont fourni en matériau une partie de la construction, avec leur carrière de ciment du Pont-du-Prêtre.

Effectivement, l'église s'est élevée sur un terrain privé contre l'avis du maire qui avait fait son possible afin d'empêcher les travaux. Il avait engagé "*trente et quelques procès-verbaux*" et avait interdit de prendre l'eau "*d'abord à la fontaine, puis aux ruisseaux d'écoulement, ensuite chez les particuliers complaisants et enfin au puits de la cure*"<sup>486</sup>. Au mois de mai 1887 l'archiprêtre s'était engagé à bâtir l'église et à en faire donation à la ville. La première pierre fut bénite le 31 mai 1887, l'architecte étant Berruyer qui fit élever la plus grande partie du monument assez rapidement puisque le gros œuvre était terminé en 1890 pour une somme de 165 000 F. En 1896, la mairie, publiant un opuscule explicatif de vingt-deux pages, refusait encore la propriété de l'église car elle aurait été obligée de l'achever en payant les ouvertures, les vitreries et l'ornementation, ce qui était évalué par l'architecte Bugey à 20 000 F :

*"Le conseil municipal ne veut pas accepter la donation de l'église non totalement achevée, même si le curé âgé risque de décéder et de ne pas avoir le temps de faire acte de donation"*<sup>487</sup>.

En 1897, les dépenses s'élevaient à 203 000 F et l'église était achevée. Lors du transfert du culte le 29 septembre 1900, donation faite, A. Chion-Ducollet était un des rares maires à acquiescer ce qu'il n'avait pas payé<sup>488</sup>.

---

1996, p. 280). Notons ici que ce pèlerinage n'est mentionné que par le maire, qui doit bien savoir où son prêtre voyage mais tente de le discréditer.

<sup>485</sup> A.D.I. : 7 O 1219, CHION-DUCOLLET, Maire de La Mure, *Lettre au préfet de l'Isère*, 12 avril 1887.

<sup>486</sup> CARAL, *La vérité sur l'église de La Mure*, Grenoble, impr. Vallier Ed., 1898, p. 4 et A.N.F. : F 19/ 5993.

<sup>487</sup> A.D.I. : 7 O 1219, Mairie de La Mure, *Histoire de la donation de l'église*, 6 mars 1898.

<sup>488</sup> A.D.I. : 7 O 1219, Préfet de l'Isère, *Arrêté préfectoral autorisant le transfert du culte dans la nouvelle église de La Mure*, 15 décembre 1900.

## **B LE TEMPS DES OPPOSITIONS :**

### **1) Une controverse au Second Empire :**

Au Touvet, comme dans quelques communes où les anciennes familles seigneuriales étaient encore saillantes, la question de l'église surgit quand apparut un nouveau membre au conseil municipal en 1856, Gaston comte de Marcieu. Le maire Eugène Bruissard, trouvait désormais qu'une reconstruction était indispensable et vota une subvention de 10 000 F<sup>489</sup>. L'année suivante, on choisissait les bâtiments des sieurs Bourgeat, Cloud et Jean Bruissard comme nouvel emplacement<sup>490</sup>.

Face à un conseil réservé, on remarquait que l'ancienne église était exiguë et vétuste, qu'elle était même un "*véritable danger*" et que la population, aujourd'hui votante, était unanime. Cependant aucune souscription n'était recueillie, ni aucune aide de l'Etat !

En effet, le maire avait sollicité Alfred Berruyer qui fit d'abord un projet de 80 000 F, inabordable, et qui fut réduit à 51 036 F pour une église néo-romane. En 1861, malgré une imposition, une aliénation des propriétés communales<sup>491</sup>, et la vente de coupes des bois<sup>492</sup>, la commune n'ayant toujours pas de revenus suffisants, interrogea l'évêque Mgr Achille Ginoulhiac. Son idée était un secours du quart de la dépense, soit environ 12 500 F, demandé au gouvernement impérial<sup>493</sup>. Mais entre l'évêque et le ministre se trouvait la préfecture qui conduisit la mairie du Touvet vers les pères chartreux :

*"Sur ladite somme de 52 000 F, 37 000 F sont assurés :*

*1° Vente de matériaux de l'ancienne église 4000F ;*

*2° Aliénation de 2 parcelles de terrain 1000F ;*

*3° Vente d'une coupe extraordinaire de bois en 1862, 3000 F ;*

*4° Vente d'un seconde coupe dans quelques années, 3000 F ;*

---

<sup>489</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BRUISSARD, E., maire, *Délibération du conseil municipal*, 12 octobre 1856.

<sup>490</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BRUISSARD, E., maire, *Délibération du conseil municipal*, 15 novembre 1857.

<sup>491</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BRUISSARD, E., maire, *Délibération du conseil municipal*, 27 mai 1860.

<sup>492</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BRUISSARD, E., maire, *Délibération du conseil municipal*, 10 mai 1861.

<sup>493</sup> A.D.I. : 7 O 2162, GINOULHIAC, Mgr A., *Avis*, 28 novembre 1861.

*5° Produit de l'imposition extraordinaire de 20 cts autorisée pour 10 ans à partir de l'année courante, 26 000F ;*

*Total de 37 000F.*

*C'est donc une somme complémentaire de 15 000 F qu'il s'agit de trouver [...]. Je vous prie d'user de toute votre influence pour obtenir des souscriptions, vous pourriez même, je crois, vous adresser avec succès au R.P. Général des Chartreux"<sup>494</sup>.*

En 1864, la mairie trouvait le temps long, depuis huit années qu'elle avait lancé ce projet, et recourut cette-fois à d'autres remèdes : l'architecte diocésain Alfred Berruyer qui, en tant que fonctionnaire refusa son soutien, mais écrivit pourtant :

*"J'ai trouvé cette église comme je l'avais laissée il y a plusieurs années, lorsque j'avais dressé le projet de reconstruction, qui m'avait été demandé par la commune, et constaté l'opportunité, si ce n'est l'urgence du renouvellement intégral de l'édifice. C'est toujours la même église, petite, chétive, enterrée, malsaine, délabrée et tout-à-fait indigne du culte divin. C'est tout ce qu'il est possible de voir de plus laid et de plus altéré. Son état de construction est voisin de celui d'une ruine. [...] L'église du Touvet est une de ces églises qui ne peuvent pas être réparées"<sup>495</sup>.*

Le Touvet avait des ressources mais pas de réels engagements, ce qui retenait le gouvernement et les Chartreux dans leurs aides financières. Le maire sollicita sa population et toucha une âme pieuse, M<sup>elle</sup> Julie Bruissard, qui craignait de n'avoir plus aucun lieu de culte digne. Elle fit don de 16 000 F<sup>496</sup>, encourageant l'Etat à rajouter 5000 F.

Avec ce pécule, Berruyer refit un projet, une église à trois nefs de style ogival du XIII<sup>ème</sup> siècle de 500 mètres carrés, sur l'emplacement de l'ancienne église mais en nivelant la place. La construction serait en matériaux

---

<sup>494</sup> A.D.I. : 7 O 2162, Préfecture, *Lettre au maire du Touvet*, 16 août 1862.

<sup>495</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Lettre au préfet de l'Isère*, 5 juillet 1864.

<sup>496</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BRUISSARD, E., maire, *Délibération du conseil municipal*, 17 décembre 1865.

ordinaires du pays mais une partie du squelette serait en pierre factice de ciment moulé. Le coût était amené à 67 128 F<sup>497</sup>.

Comme les projets étaient bien ancrés, le gouvernement rajoutait 2 500 F d'aides en 1868, et tout le financement fut remis en cause. Depuis douze ans la commune épargnait sur l'impôt. En conséquence, avec le don Bruissard et cet argent de l'Etat, rien n'obligeait plus la vente du bois ou l'aliénation des terrains. Il restait 24 000 F à trouver, les uns voulaient laisser courir l'impôt et les autres faire un emprunt. D'autres encore préféraient ne pas tout sacrifier à l'église. L'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations fut choisi<sup>498</sup>. La commune se croyant riche choisit de remplacer la pierre factice par de la pierre de taille, quitte à ne pas construire les tourelles en façade<sup>499</sup>. Enfin, une fange de la population se sentant des ailes pétitionna pour mettre la façade sur la voie impériale<sup>500</sup>.

Les travaux commencèrent comme prévus, sans ces originalités. Mais à cette date, en 1870, cela réveilla des esprits républicains soutenus par leur représentant Nicollet. Ils désirèrent placer un poids à bascule sur la nouvelle place et contre cet endroit très pratique qu'était le chevet de l'église<sup>501</sup>. L'évêque de Grenoble trouvait cela révoltant, inconvenant pour le culte, mais la nouvelle administration répondait :

*"Je n'ai pas à m'occuper des convenances du culte, j'ai à m'occuper d'assurer de sa liberté- et réciproquement d'assurer celle de tout le monde contre le culte. Or si la commune veut installer un poids public à côté de l'église je me demande comment le culte pourrait avoir les prétentions de l'en empêcher. Je ne crois pas que peser soit une action incidente et que le voisinage d'un poids public puisse troubler en quoique ce soit les fidèles. Quant au point de vue architectural cela regarde la commune"*<sup>502</sup>.

Néanmoins le maire Sestier, autorisé par Adolphe Thiers, choisit de terminer cette construction en empruntant 30 000 F au lieu des 24 000 F prévus<sup>503</sup>. Et il

---

<sup>497</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Devis descriptif et estimatif*, 20 février 1868.

<sup>498</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BRUISSARD, E., *Délibération du conseil municipal du Touvet*, 25 octobre 1868.

<sup>499</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BRUISSARD, E., maire, *Notice*, 28 janvier 1869.

<sup>500</sup> A.D.I. : 7 O 2162, Habitants du Touvet, *Pétition*, 23 octobre 1869.

<sup>501</sup> A.D.I. : 7 O 2162, NICOLLET, J., président, *Délibération du conseil municipal du Touvet*, 9 octobre 1870.

<sup>502</sup> A.D.I. : 7 O 2162, GINOULHIAC, Mgr, *Lettre au préfet de l'Isère*, 31 décembre 1870.

<sup>503</sup> A.D.I. : 7 O 2162, Le Président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française, Thiers, A., *Arrêté*, 20 août 1871.



obtint encore 3 000 F du gouvernement<sup>504</sup>. Ainsi, le problème fut tranché ; comme les travaux étaient commencés la mairie acheva respectueusement sa construction.

Le Touvet avait son église, de justesse et finalement avec sagesse, alors que d'autres communes allaient se diviser sur ce sujet<sup>505</sup>.

## 2) La République des villages contestataires :

Parallèlement aux efforts de construction, la place de ce "bon prêtre", était remise en cause. Les élus contestaient les projets selon un raisonnement politique – Le cas le plus flagrant reste la querelle de La Mure – et les villageois ne se résignaient plus à se "*placer sous la houlette du pasteur*"<sup>506</sup>. La question de l'église était encore centrale car elle était en relation directe avec le taux d'imposition et les autres projets architecturaux. Les populations, pour la première fois, se faisaient entendre pour ce qui concerne la gestion de leur commune. Et elles émettaient des avis non sans fondements, prenant régulièrement le préfet pour arbitre.

A Champ-près-Froges, petit village du Grésivaudan, personne ne souhaitait de reconstruction, ni les pauvres ni les riches. Ce sont les plus imposés qui se rendirent chez le maire dans le but de trouver un relais. L'ancienne église suffisait, d'autant qu'elle avait de beaux vitraux<sup>507</sup>. Certains s'en moquaient et ne souhaitaient tout simplement pas financer la religion : "*un membre de l'assemblée est venu, surexcité, soutenir en des termes peu convenables, qu'il n'avait lui-même pas besoin d'église, que ceux qui en voulaient une n'avaient qu'à la faire construire eux-mêmes*"<sup>508</sup>.

Les frondes apparaissaient, et les exemples de discorde allaient faire légion dans les villages pauvres et principalement après 1880. Parfois même les pauvres curés soutenaient les pauvres cultivateurs.

---

<sup>504</sup> A.D.I. : 7 O 2162, Ministre de l'instruction et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère*, 13 avril 1872.

<sup>505</sup> Le maire d'Aoste qui n'avait pas la religion des paroissiens refusa de construire la chapelle Saint-Didier, nouvelle succursale. (A.E.G. : *Paroisses, Chapelles avant 1906, Eglise d'Aoste Saint-Didier*, M.Charlin, conseiller municipal, *Lettre à l'évêque de Grenoble*, 7 janvier 1873).

<sup>506</sup> LAUNAY, M., *Le Bon Prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1986, pp. 175-176.

<sup>507</sup> Vitraux remarquables dans la circulaire de Mgr de Bruillard de 1842 envoyée à toutes les cures.

<sup>508</sup> ADI : 2 O 6/5, Maire de Froges, *Lettre au préfet de l'Isère*, 7 décembre 1860.

A Moulin-le-Vieux, section de Lavaldens, les habitants comme le desservant voyaient se profiler au travers de la reconstruction de l'église paroissiale des lendemains psalmodiants mais peu chantants :

*"Ce projet [...] que l'on peut appeler luxueux pour le pays peut être remplacé par une réparation [...]. C'est en nous facilitant l'exploitation de nos terres et de nos bois que nos édiles amèneront l'aisance dans le pays et non pas un beau monument qui serait le résultat d'un caprice et non d'un besoin"<sup>509</sup>.*

Dans une autre commune agricole, Cognin-les-Gorges, le curé Rabilloud, sur proposition de son évêque Mgr Fava, projetait en 1889 de rebâtir son église en contrebas, proche du centre. Le maire M. Veyret, le chargea de trouver seul les moyens financiers<sup>510</sup>, mais n'acceptait pas le déplacement, préférant une reconstruction sur place. Pour l'aider, il fit, en janvier 1890, une demande de secours au gouvernement et lançait tout de même une enquête, de *commodo* et *incommodo*, auprès de la population qui devait choisir entre bâtir "en bas" et rebâtir "en haut". Trente-six personnes votaient contre le déplacement, vingt-neuf seulement choisirent de déplacer l'église<sup>511</sup>.

Rapidement le maire se méfiait de l'abbé qui projetait de construire sur son propre terrain puisqu'il offrait sa propre parcelle. Le maire donnait son avis au préfet, en avril 1890, sur la pétition que le conseil de fabrique venait de produire et allait lui envoyer :

*"1° Pétition comportée dans les cafés et domiciles, signatures obtenues par pots de vin ; 2° Des femmes ont signé pour leurs maris, des enfants pour leurs pères ; 3° Signatures non légalisées, obtenues par pression ; 4° Pétition suggérée par le commissaire enquêteur, ce qui est inadmissible"<sup>512</sup>.*

Mais, par on ne sait quel sort, le maire se retourna et soutenait maintenant le curé : *"Cognin est un pays républicain, comme il l'a prouvé aux élections des députés de 1885 où la liste cléricale n'a réuni que 14 voix, mais Cognin est*

---

<sup>509</sup> ADI : 2 O 207/5, Habitants et desservant de Moulin-le-Vieux, *Pétition envoyée au préfet de l'Isère*, 7 mars 1883.

<sup>510</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, VEYRET, I., *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 14 avril 1889.

<sup>511</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, *Enquête administrative de Commodo et incommodo*, 5 janvier 1890.

<sup>512</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, VEYRET, I., maire de Cognin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 1<sup>er</sup> avril 1890.

*un pays aussi chrétien et il veut une église*<sup>513</sup>. Grâce à des dons, je vous l'ai dit, nous avons en main une somme assez forte pour bâtir une église. [...] Si (non) ce sera le gâchis et la révolution à Cognin et le groupe scolaire ne sera pas fait de longtemps"<sup>514</sup>.

Cela allait rendre furieuse la population et quelques délégués écrivirent au préfet, rappelant le rôle du vote :

*"Quand une enquête de commodo et in-commodo se prononce par 80 voix contre 48, contre le projet de la municipalité. Quand une pétition, signée des 3/4 des électeurs protestent contre ce même projet. Quand tout un village (moins six électeurs parents de curés ou fabriciens) seul intéressé directement au sujet de l'emplacement de l'église demande formellement qu'elle ne soit pas changée de place. Quand un conseil municipal lui-même par 9 voix contre 2 (séance d'avril 89) vote pour l'emplacement actuel et n'émet pas un vote contradictoire quelque temps après, que grâce aux (?) et beuveries sans fin offerts à lui par le curé.*

*Quand une commune n'a pas les fonds nécessaires pour se payer le luxe d'une église neuve, car à dessin le devis ne comprend pas ni l'ameublement intérieur de l'église et ses conséquences ni la construction d'une cure que l'on sera certainement obligé de faire.*

*Quand la presse régionale toute entière proteste avec énergie contre cette tendance à favoriser l'église aux dépens de l'école, on s'étonne dis-je que l'administration ne coupe pas avant ces menées cléricales et fasse comprendre par son refus, au conseil municipal de Cognin, qu'il n'a pas été nommé uniquement pour servir de fouet à un curé trop fort pour lui, et qui par ses intrigues et ses menées de toutes sortes, s'en est rendu complètement le maître"*<sup>515</sup>.

Cognin se divisait en groupes d'adversaires, la population n'hésitant pas à faire connaître ses opinions. Tout le monde remarquait, on ne craignait plus

---

<sup>513</sup> Cette dialectique du républicain chrétien n'était pas rare. Déjà en 1845, à La Motte-d'Aveillans, commune alors républicaine, les habitants souhaitaient une nouvelle église mais ne voulaient pas souscrire tant que le "dèsservant anthipatique (sic) à la presque généralité des habitants", un abbé royaliste qui venait de célébrer la "Sainte messe" du 21 janvier selon l'évêque, ne fut pas changé. (A.D.I. : 2 O 265/7, Maire, adjoint et conseillers municipaux, *Lettre au préfet de l'Isère*, 30 janvier 1851 ; Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 23 janvier 1845).

<sup>514</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, VEYRET, maire, *Lettre (dite confidentielle) au Sous-préfet de Saint-Marcellin*, 12 avril 1890.

<sup>515</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, RUBICHON, I., propriétaire à Cognin, *Lettre au préfet de l'Isère*, après 1890.

que la paralysie. Mgr Fava dut intervenir auprès de la préfecture, montrant que ces divisions devenaient trop courantes dans son diocèse, qu'il fallait prendre des décisions car : *"La vieille église [...] menace de s'écrouler, les fidèles n'osent plus s'y rendre, les mécontentements, les murmures, les haines vont s'accroissant ; déjà on parle tout haut de reconstruire l'église sur un emplacement particulier, au risque de renouveler à Cognin les divisions que nous avons eu tant de peine à faire apaiser à Ornon, Brézins, et tout récemment à Chirens"*<sup>516</sup>.

Enfin, notons surtout qu'à l'heure de la laïcisation l'église faisait concurrence à l'édification des maires et des écoles. Le maire Chion-Ducollet l'avait fait remarquer à La Mure, Aristide Bergès le dit à Grenoble, et des communes comme Châbons, que nous avons déjà citée à propos de la malice de son curé, le faisait savoir clairement :

*"Les municipalités précédentes, franchement républicaines, se sont toujours opposées au vote d'un crédit pour l'édification d'une nouvelle église, elles pensaient, avec juste raison, que la Commune qui n'a d'autres ressources que les centimes additionnels, devait réserver ses finances pour une œuvre plus utile et plus urgente : la construction d'une école de filles.*

*"L'école publique de filles est encore congréganiste à Châbons, bien que depuis de nombreuses années l'école de garçons soit laïque, parce que le bâtiment où sont installées les religieuses appartient à leur communauté, et qu'actuellement la Commune ne possède aucun bâtiment pouvant s'approprier à une école. [...]*

*"Nous espérons, Monsieur le préfet, qu'il suffira de vous signaler les manœuvres des adversaires de la République, pour que vous ne laissiez pas commencer la construction de l'église, avant que le nécessaire soit fait pour assurer l'installation convenable de l'école laïque de filles. [...]*

*Un groupe de républicains progressistes, pères de famille"*<sup>517</sup>.

Enfin l'opposition politique parti républicain / parti conservateur était au goût du jour, l'église étant l'achoppement. En 1898 à Moirans, les

---

<sup>516</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, FAVA, Mgr, *Lettre au Préfet de l'Isère*, 31 mars 1891.

<sup>517</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, Groupe de républicains progressistes de Châbons, *Lettre au préfet de l'Isère*, 8 juillet 1896.

conservateurs voulaient la rebâtir, même à leur frais, et les républicains refusaient le cadeau empoisonné qu'auraient été les frais d'achèvement<sup>518</sup>. En 1900, la question fut au centre des élections municipales. Le maire apportait l'appoint de sa voix prépondérante à la faction favorable à la reconstruction, ce qui fit démissionner la minorité. L'année suivante, la municipalité ne fut pas réélue, l'église médiévale conservée et la nouvelle bâtie sur un terrain privé.

### 3) L'anticléricisme dépassé au tournant du siècle :

Les abbés, ayant parfois été les faire-valoir de l'Ancien Régime, ont été soumis à de constantes surveillances et n'ont pas échappé ni aux soupçons ni aux insinuations égrillardes<sup>519</sup>.

La plaine de Montrigaud était devenue le quartier Saint-Bruno de Grenoble, ouvrier et peuplé, quand Mgr Ginoulhiac obtint d'en faire une paroisse à part entière et d'offrir à sa chapelle le titre de cure de seconde classe en 1865. Son nouveau curé, l'abbé Berlioux, était extrêmement actif dans ses quêtes et il souhaitait engager l'argent public dans une grande construction. La population ouvrière des usines de produits d'alimentation, de chaudronnerie et autres grandes productions, n'étant pas particulièrement pieuse, il dut faire face avec ses deux vicaires à des chansons allusives en 1867. On mettait en cause ses vœux puisqu'il était accusé de paternité.

Ce curé n'avait pas été le seul. Quelques années auparavant, l'abbé Cottave curé du Bourg-d'Oisans, frère du curé de Saint-Joseph de Grenoble, était accusé, lorsqu'il fit de grands projets pour son église, d'être un instrument charnel pour les nonnes<sup>520</sup>.

Ces chansons à caractère paillard étaient néanmoins exceptionnelles, d'autant que l'anticléricisme s'est manifesté tard en Isère, dans les dernières

---

<sup>518</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, Un groupe du conseil municipal : Durand, Monnet, Peronnet, Bilon, Rajon, Alex, Berthet, Pain, Arthaud, Massit, Moiroud, Garcin, Collombin, Romanet, Thibaud (15 sur 20), *Affiche de protestation pour la réparation*, 1898. Affiche reproduite dans le volume des annexes p. 132 sqq.

<sup>519</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 226.

<sup>520</sup> A.D.I. : 4 V 59, ANONYME, *Couplets contre M. Berlioux, curé de Saint-Bruno de Grenoble, envoyés du commissariat central de Grenoble au préfet de l'Isère*, le 6 mai 1867 et A.D.I. : 4 V 60, ANONYME, *Le fil d'amour, chanson contre l'abbé Cottave*, affiche remise à la préfecture par Marie Balme le 28 Janvier 1860.

décennies du siècle. Certains maires, dès après 1881, demandaient l'accès au clocher de l'église, comme celui de Morestel prétextant que l'échauguette de la tour permettait de présenter la plaine aux visiteurs<sup>521</sup>.

Le maire de Grenoble Edouard Rey fit interdire les processions, bien que MM. Chaper et Merceron-Vicat lui firent comprendre l'intérêt de la religion : "*Le sentiment religieux est le plus puissant élément de moralisation ; il y a par conséquent pour la ville un intérêt de premier ordre à pourvoir aux nécessités et à la convenance du culte*"<sup>522</sup>. Cela Rey le savait car ses filles étaient pieuses, mais ses conseillers municipaux refusaient désormais d'engager un budget en faveur de l'Eglise annonçant : "*Le principe de séparation des églises et de l'Etat figure dans nos programmes électoraux*"<sup>523</sup>. A Roybon, la commune était dirigée par les Saint-Romme, célèbres francs-maçons républicains et catholiques<sup>524</sup>. Mathias Saint-Romme participa à la reconstruction de l'église en offrant des vitraux avec ses initiales, l'équerre et le compas, ce qui causa quelques scandales<sup>525</sup>.

Enfin, face à la venue des socialistes, même le journal républicain, catholique et antimaçonnique *Le Grenoblois*, fit le soutien politique autrefois improbable de Félix Poulat, Stéphane Jay, Alphonse Terray, Bondat, du Dr Gaché et Charles Tartari doyen de la faculté de droit<sup>526</sup>.

Les attaques étaient jouées sur un autre terrain que celui-ci qui paraissait peu réaliste<sup>527</sup>. Les francs-maçons républicains et les catholiques monarchistes défendaient tous la libre entreprise et combattaient le

---

Nota : Ces chansons sont reproduites dans le volume des annexes p. 135 sqq.

<sup>521</sup> A.D.I. : 2 O 242/5, VENET, vicaire général du diocèse de Grenoble, *Lettre au préfet*, 4 mars 1882.

<sup>522</sup> A.M.G. : 2 M 46, GINON, curé, MM. P. Perrin, J. Giraud, Chaper, André Duhamel, Biron père, Lavauden avocat, Merceron, de Thiérier, Desvial, *Lettre au maire Edouard Rey de Grenoble*, 4 novembre 1884.

N.B. : Les signataires sont d'importants industriels de Grenoble. Il est remarquable de voir que Paul Jouvin, membre du conseil de fabrique de Saint-Joseph et cousin par alliance d'Edouard Rey n'a pas signé. A cette date les deux hommes étaient en procès au sujet de l'exploitation du nom "Jouvin" pour la ganterie.

<sup>523</sup> A.M.G. : 2 M 46, PACHE, rapporteur, *Délibération du conseil municipal*, 22 novembre 1884.

<sup>524</sup> La famille Saint-Romme, anciennement famille de Saint-Romme, de la noblesse locale, habitait le château de Roybon. Henri Saint-Romme était un ami du sculpteur Bartholdi, dont il a fait faire une copie de la Statue de la Liberté sur la place de la commune en 1905.

<sup>525</sup> *Le Petit dauphinois*, 20 septembre 1885, 22, 28, 31 mai 1887, in BARRAL, *Le département de l'Isère sous la Troisième République*, op. cit., p. 501.

<sup>526</sup> A.D.I. : 16 M 184, POLICE, *Antifranc-maçonnerie*, 9 mai 1892. (Recueil d'articles de journaux concernant les élections du 1<sup>er</sup> mai 1892).

<sup>527</sup> René Valdès, op. cit., p. 123, relate néanmoins l'affaire "La Veilleuse de l'abbé Paillardel" (pseudonyme inconnu) de Potinville (Grenoble), un prêtre envoyé à Saint-Vincent-de-Maltrou (de Mercuze) car il avait des maîtresses. Ce ne sont ni le curé Berlioux ni l'abbé Cottave, leurs affaires sont trop anciennes et ni l'un ni l'autre ne sont allés à Saint-Vincent-de-Mercuze.

socialisme, même le socialiste Casimir Brenier<sup>528</sup>. Grenoble avait une longue histoire sociale et ces notables défendaient surtout leurs sociétés de secours mutuel<sup>529</sup>. Ils s'opposaient donc au travers leurs caisses de secours.

La Société de Bienfaisance, Prévoyance Mutuelles des gantiers de Grenoble passant pour être la première mutuelle d'entraide ouvrière créée en 1803, renouvelait ses gains en 1875, grâce à quatre pensions du nom de Xavier Jouvin fondée par son gendre Edouard Rey, Claude Jouvin fondée par son petit-fils Paul Jouvin, puis Chosson et Pierre-François Avenier fondées par eux-mêmes, finançant les retraites et les frais médicaux de tous les ouvriers démunis. Et la mairie de Grenoble, dirigée par Edouard Rey, fit rapidement de ces sociétaires des bienfaiteurs<sup>530</sup>.

En face, les catholiques faisaient aussi des efforts remarquables. Les doctrines sociales de l'Eglise et l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII en 1891 avaient marqué les industriels de la région grenobloise. Les paroisses de Saint-Bruno et Saint-Joseph étaient devenues des exemples du catholicisme social. Près de soixante œuvres de piété furent créées de 1865 à 1940.

Le cimentier Maurice Merceron-Vicat valorisait le rôle social de l'Eglise catholique et militait donc au côté de l'abbé Ginon<sup>531</sup> pour la reconstruction de l'église Saint-Joseph. En tant que fabricien, il était membre du jury pour le concours de 1899<sup>532</sup>, comme d'autres cimentiers dont les Nicolet, Sisteron et Rallet, ses associés, et faisait partie des plus importants donateurs du projet en 1901<sup>533</sup>. Mais en 1890, candidat monarchiste à peine défait, il professait déjà, suivant les idées d'Albert de Mun et surtout de René de La Tour du Pin-Chambly et de ses Cercles catholiques ouvriers de 1871, que c'était la révolution industrielle qui avait donné sa conscience à la classe ouvrière et

---

<sup>528</sup> Casimir Brenier, industriel socialiste et franc-maçon fut président de la Chambre de commerce et d'industrie de 1893 à 1900. Il fit de nombreux legs aux hospices civils, aux sociétés mutuelles, aux enfants les plus pauvres de Grenoble, aux employés du bâtiment et aux sociétés franc-maçonniques "de l'Enclume et du Marteau" et "de la Concorde", pour un montant s'élevant à plus de 450 000 F en 1912 (A.M.G. : 1 Q 40, d2, *Legs et Testament de Casimir Brenier*, Notaire Clément-Cuzin à Grenoble, testament du 25 septembre 1910).

<sup>529</sup> BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République. 1870-1940, Histoire sociale et politique, op. cit.*, p. 165.

<sup>530</sup> A.M.G. : 5 Q 44, *Livret des bienfaiteurs de la ville de Grenoble*, Grenoble, 1878, p. 5 sqq.

<sup>531</sup> Les deux hommes se connaissaient mieux que l'accoutumée puisque l'abbé Ginon venait de publier *Lettre inédite du père Lacordaire à Louis Vicat*, en 1895.

<sup>532</sup> A.M.G. : 2 M 46 et B.M.G. : L 10 338, *Concours pour la construction d'une église dans la paroisse de Saint-Joseph de Grenoble*, fait à Lyon, juillet 1900 publié à Grenoble, Barratier et Dardelet, 1900, 4 p.

<sup>533</sup> A.M.G. : 2 M 45, *Souscription, église Saint-Joseph de Grenoble*, 27 avril 1901. Voir la liste des donateurs reproduite dans le volume des annexes p. 149.

lui avait permis d'élever la voix, grâce au droit d'association, pour se faire écouter et réclamer ce que les révolutions ne lui avaient pas légué, car ses conditions de vie ne s'étaient guère améliorées en cent ans<sup>534</sup>.

Dans la paroisse voisine de Saint-Bruno on avait rapidement eu une église nouvelle. Parmi les membres du conseil de fabrique, l'ingénieur Emile Romanet des Etablissements Joya, répondait aux classes ouvrières en créant le sursalaire familial. Il obtint ensuite, en 1916, la création d'une caisse de compensation entre les entreprises métallurgiques de la ville. Il est le père des Allocations familiales, une idée étrangère aux milieux républicains et socialistes et spécifique des catholiques sociaux<sup>535</sup>.

#### 4) Le temple des villes et le temple des champs :

Bien que l'histoire du diocèse ne fut pas marquée, au XIX<sup>ème</sup> siècle, par une lutte contre le protestantisme<sup>536</sup>, nous ne pouvons pas imaginer qu'il n'y ait pas eu concurrence lorsque l'on sait les rapports avec la franc-maçonnerie. En Isère comme ailleurs en France, les protestants se retrouvaient le plus souvent dans leur temple, petit, engoncé entre diverses constructions et la porte ridiculement petite ouvrant sur une petite place voire une ruelle. Celui de Grenoble, situé à l'angle de la rue Servan et de la rue des Beaux-Tailleurs, deux venelles en quelque sorte, faisait 130 m<sup>2</sup> éclairés par quatre croisées, deux dans la rue, deux dans la cour<sup>537</sup>.

Pendant l'Empire et la Restauration, même durant le Second Empire, malgré les Articles organiques de 1802, les protestants n'obtinrent de construire que de très rares temples, dont celui, parisien, du Saint-Esprit à la condition de l'édifier dans une rue secondaire, et non sur un boulevard ; Victor Baltard étant l'architecte et Haussmann le préfet, tous deux protestants.

---

<sup>534</sup> MERCERON-VICAT, M., "Discours de réception à l'Académie Delphinale, 1890. Sur la question ouvrière, l'entreprise et la société industrielle", Grenoble, in *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1890, 46 p.

<sup>535</sup> CHOLVY, G., *La religion en France de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1991, p. 43.

<sup>536</sup> BLIGNY, B., *op. cit.*, p. 223.

<sup>537</sup> A.D.I. : 9 V 1/ 3, *Description du vieux temple à Grenoble*, 15 juillet 1865.



La Seconde République offrait une idée de liberté et les consistoires souhaitaient reconstruire leurs temples. Nîmes et Lyon en eurent deux grands bien placés. Les autres durent tous se résilier à l'attente.

A Mens, commune qui s'est développée après la révocation de l'Edit de Nantes, au pied des grands sommets du Trièves, en dehors de toute circulation et protégée par la rigueur du climat, devenue le siège du consistoire général regroupant l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie par la loi du 18 germinal an X, il n'y avait besoin de rien faire. Les fidèles n'avaient pas de grosses fortunes mais la communauté installée dans une église était paisible. En revanche, Grenoble, Bourgoin, Voiron avaient attiré les protestants étrangers à partir de 1789. Grenoble avait détaxé l'industrie horlogère et mécanique ce qui entraîna l'arrivée de Genevois. Bourgoin et Voiron attiraient les industriels du textile lyonnais et des Suisses. Leurs communautés souhaitaient raisonnablement avoir un lieu de culte à leur mesure.

L'attente, point trop n'en faut. Dans les villages retranchés d'Isère, loin du pouvoir central et en paix avec Mgr Ginoulhiac, la communauté protestante prit les devants, ici bâtissant sur terrain privé, là grâce à l'aide du maire. L'architecte Péronnet, connu du consistoire de Mens, bâtit en 1852 le petit temple de Jallieu. En 1855, il réalisa celui de La Mure, en 1857 celui de Saint-Sébastien-de-Cordéac et en 1862 celui de Voiron.

Ces temples, petits, étaient faciles à construire et peu chers car le seul luxe des protestants est la bibliothèque posée contre un mur de chaux blanche. Mais comme il n'y avait jamais eu de construction protestante, puisque les religionnaires avaient pu au mieux investir d'anciennes églises, les petites constructions paraissaient excessives au catholiques. Cela rendit méfiants quelques paroissiens et les prêtres les regardaient parfois d'un mauvais œil.

Le consistoire de Bourgoin demandait vainement à la préfecture la construction d'un temple pour Jallieu (qui allait être rattaché à Bourgoin) depuis 1839<sup>538</sup>. En 1852, le sous-préfet trouvait encore "*ni opportun ni*

---

<sup>538</sup> A.D.I. : 9 V 1/3, Consistoire de Mens, *Lettre au préfet de l'Isère*, 24 juillet 1852.

*politique*" d'aider cette construction<sup>539</sup>. Aucun retour ne se faisait, donc la famille Pérégot, industriels du textile, proposa de financer la construction afin de lancer un projet<sup>540</sup>. Ce qui fut fait.

En 1862, les protestants voironnais, après un refus d'aide du maire qui réalisait sa grande église Saint-Bruno, la plus importante du diocèse, prirent l'initiative de bâtir un temple. Personne ne sut rien à la mairie. Le temple fut élevé en six mois, sur terrain privé et sans permission définitive d'ouverture<sup>541</sup>. Le maire, seulement invité à l'inauguration, avait refusé de s'y rendre<sup>542</sup>.

A la même époque, le consistoire général souhaitait encore reconstruire un temple à La Mure afin d'intéresser les communes du Cognet, de Saint-Arrey, Saint-Laurent en Beaumont, Lasalle et Saint-Pierre-de-Méarotz. Les projets étaient simples, rédigés par Péronnet en 1853, s'élevant au total à 18 900 F. Le vieux temple était dans un jardin, avec une entrée donnant sur une rue mal-propre. Cette fois-ci, grâce à l'aide du maire, le nouveau temple allait être bâti en face de la place des Capucins<sup>543</sup>. La Construction fut lancée en 1857.

Dans le Trièves, la communauté protestante était importante et active. Les évêques se faisaient un devoir, une mission, de rebâtir leurs églises pour la nécessaire dignité du culte catholique. Deux sections de communes de Saint-Sébastien-de-Cordéac étaient en proie aux rivalités locales. Saint-Sébastien, protestante, plutôt républicaine, avait une église et un temple. Cordéac, qui allait voter pour l'Ordre établi, avait une église, avec un toit de chaume<sup>544</sup>, entretenue par l'abbé par Berlioux.

En 1855, les deux communautés avaient des projets de reconstructions. Le maire, dans un souci de régularité, avait voté un budget équivalent pour les deux communautés. Les catholiques, qui avaient espéré voir deux budgets pour deux églises se sentaient lésés. Ils souhaitaient déplacer une église pour n'en avoir qu'une seule dans une communauté unie, à Cordéac. Au conseil, les

---

<sup>539</sup> A.D.I. : 9 V 1/ 3, Sous-préfet de La Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 21 août 1852.

<sup>540</sup> A.M. Bourgoïn, *Fonds de l'Eglise culturelle*.

<sup>541</sup> A.D.I. : 9 V 1/ 3, Président du Consistoire, *Lettre au Maire de Voiron*, 1<sup>er</sup> octobre 1862.

<sup>542</sup> A.D.I. : 9 V 1/ 3, Maire de Voiron, *Lettre au Président du Consistoire*, 8 octobre 1862.

<sup>543</sup> A.D.I. : 9 V 1/ 3, PERONNET, E., *Projet pour le temple de La Mure*, 12 septembre 1853.

protestants refusèrent. L'affaire fut traitée par le préfet qui proposait deux votes indépendants pour deux budgets. Les catholiques votèrent le budget du temple. Quand vint le tour de voter celui de l'église, les protestants ne sont pas venus en mairie. N'ayant pas la nombre légal de votants, le maire ne put entériner le budget ; provoquant une petite guerre religieuse<sup>545</sup>.

Comme les protestants avaient leur budget, ils eurent un temple dès 1857. Le préfet dut, le 28 septembre 1859, mettre en demeure l'administration de construire l'église de Cordéac. Sans vote, le curé dut faire intervenir l'évêque d'autant que, non loin d'ici, à Notre-Dame-de-Commiers, les catholiques étaient déjà délaissés. La construction fut lancée en 1862 mais les deux sections de communes investies par deux groupes religieux devinrent, le 17 mai 1865, deux communes distinctes : Saint-Sébastien et Cordéac.

En revanche, la Ville de Grenoble offrit, en 1865, le terrain pour le nouveau temple dans un quartier catholique, sur l'emplacement qui intéressait l'abbé Cottave, subventionna la construction à hauteur 18 000 F et refusa en même temps un soutien à la paroisse Saint-Joseph, estimant "*avoir beaucoup fait pour les catholiques*"<sup>546</sup>. Eugène Péronnet, habitué à bâtir des temples fut choisi par le pasteur Fermaud et bien sûr accepté par le maire Jules Vendre, son parent qui venait de lui demander de réaliser la Série de Prix de la Ville et le cahier des charges pour le concours de Saint-Bruno<sup>547</sup>. Le projet était important : 378 m<sup>2</sup> pour recevoir 600 personnes, même s'il fut réduit par la suite. L'abbé Cottave, soutenu par sa paroisse, n'avait pas manqué de faire signer une pétition contre le projet. On n'y trouva guère comme célébrité que le sculpteur Irvoy, directeur de l'école de sculpture, qui allait habiter en face du futur édifice<sup>548</sup>. Le temps de lancer une souscription, un secours et d'obtenir l'autorisation de construire, l'adjudication fut faite assez rapidement, en 1868, par l'entrepreneur Henri Duc et pour un montant de 53 000 F. Finalement, il y eut quelques augmentations, ralentissant les travaux et

---

<sup>544</sup> A.D.I. : 2 O 126/5, PERONNET, E., *Rapport sur l'église de Cordéac*, 6 décembre 1856.

<sup>545</sup> A.D.I. : 2 O 152/5, *Extrait des délibérations du conseil municipal*, 26 février 1855.

<sup>546</sup> A.D.I. : 9 V 1/ 3T, Mairie de Grenoble, *Extrait du registre du conseil municipal*, 14 novembre 1865.

<sup>547</sup> A.D.I. : 9 V 1/ 3, FERMAUD, Président du Consistoire de Grenoble, *Lettre au maire de Grenoble*, 8 mai 1866.

<sup>548</sup> A.D.I. : 9 V 1/ 3, *Pétition contre la construction du temple de Grenoble*, 5 août 1865.

portant le devis à 70 500 F, et une subvention municipale de 43 000 F<sup>549</sup>. En 1873, le temple avait une façade simple mais monumentale, en vue sur une place.

## **C DE LA VENALITE A LA DUPERIE :**

Dans tout chantier de construction naissent des tensions. En particulier lorsque des chantiers coûtaient pour une partie de la population qui fit savoir franchement son opposition mais qu'un parti adverse souhaita vivement bâtir. Certains projets eurent une valeur morale ou politique et nous rejoignons l'idée de christianisation de l'espace comme un soutien politique au sens large. D'autres furent plus vénaux puisque des sommes d'argent, parfois importantes, étaient engagées. Peu de chantiers semblent avoir fait les frais de la corruption. Sans avoir analysé les dossiers de Police, un seul exemple apparaît clairement. Quelques adjoints au conseil municipal de Voiron auraient reçu 20 F pour s'abstenir de choisir l'horloger<sup>550</sup>. Enfin, aucun entrepreneur ne fit fortune. On vit plutôt des faillites.

Mais tout de même, la question de La Salette n'allait pas de soi. Elle engendra une littérature polémiste tant au sujet théologique que politique. Il s'agissait bien de la "création" d'un pèlerinage et, une fois fait, voire dès avant, les places se marchandèrent.

D'un autre côté, la construction d'un monument produit inévitablement des relations d'argent. Les villes et villages étaient petits. Les rapports entre protagonistes, sans être clairs, sous-entendent, parfois, des intérêts peu éclatants. Enfin, pendant que les curés se jugeaient à leurs résultats, les évêques s'évaluaient à leurs initiatives, non toujours immaculées.

---

<sup>549</sup> A.M.G. 2 M 81, FINET, au nom de la commission des travaux sur le règlement définitif des dépenses de construction du temple protestant, *Rapport*, 19 novembre 1873.

<sup>550</sup> A.D.I. : 7 O 2423, Commissaire de Police, *Lettre au Maire de Voiron*, 21 juin 1894.

## 1) La Salette, un pèlerinage fructueux :

Ce n'est pas seulement le sanctuaire de La Salette, ni la basilique, qui étaient au centre de polémiques. Le site sacré se trouve au sommet d'une colline et pour y accéder les pèlerins ont toujours dû passer par des chemins privés et communaux. Et ces chemins étaient imposés.

La question du sanctuaire poussait déjà en 1849, peu après l'Apparition, quelques paysans à devenir des marchands du temple. Le maire se plaignait que les rôles de la commune ne rapportaient en taxe que la moitié de l'ordinaire, car il n'y avait plus d'animaux mais seulement quelques fauchages. Les cabanes en construction servaient à accueillir les pèlerins d'une apparition non encore reconnue<sup>551</sup>. Il fallait donc *"faire payer les marchands le 19 septembre date anniversaire de l'apparition. Un grand nombre s'y transportent pour vendre leurs marchandises et quincailleries, objets de piété et comestibles"*<sup>552</sup>.

Néanmoins, une fois le sanctuaire bâti, la commune et les pères vivaient presque harmonieusement. Les rapports ne s'envenimèrent réellement qu'à partir des années 1880. Les conseillers municipaux de La Salette étaient devenus républicains, et les pères conservateurs.

Déjà en 1881, certains habitants réclamaient l'usage, pour leurs animaux, des eaux qui fluaient sur le terrain communal et dont le monastère s'était emparé. Le maire promettait des poursuites. En 1889, une partie des habitants souhaitait rebâtir leur église paroissiale. Leur maire, M. Moussier, afin de concilier la population et la fabrique qui allait payer les trois quarts des travaux, avait choisi, grâce au truchement d'une lecture à double sens, de voter l'autorisation de démolition de l'ancienne église le 14 juillet 1889. Votait-il la démolition projetant une reconstruction ou fêtait-il à sa manière le centenaire de la prise de la Bastille<sup>553</sup> ?

Mais à cette date, le pèlerinage voisin était important, l'église consacrée basilique, et les pères de La Salette souhaitaient agrandir les chemins d'accès.

---

<sup>551</sup> A.D.I. : 7 O 2003, Mairie, *Etat des propriétés de la commune de la Salette-Fallavaux*, 1850.

<sup>552</sup> A.D.I. : 7 O 2004, CHARLES, J., maire de La Salette, *Lettre au préfet de l'Isère*, 14 septembre 1849.

<sup>553</sup> A.D.I. : 7 O 2004, MOUSSIER, maire, *Délibération du conseil municipal*, 14 juillet 1889.

C'en était trop pour les républicains de la commune qui, associés à ceux de Corps, ne voulaient plus vendre leurs terrains communaux, permettant la construction d'un chemin de pèlerinage sur 3 à 4 kms, au dessous du prix comme ils l'avaient fait autrefois.

La politique et la finance étaient bien mêlées. "*Les missionnaires (tenaient) absolument à le construire (le chemin d'accès) car la politique n'est pas étrangère. En effet, ils (étaient) très mécontents de voir que les habitants de Corps et de La Salette (étaient) franchement républicains et libéraux, et qu'ils résist(ai)ent aux tendances réactionnaires de ces messieurs*". Les religieux auraient alors essayé de "*se venger en cherchant à empêcher les habitants de La Salette de profiter du passage des voyageurs*"<sup>554</sup>.

Les habitants, désormais suspicieux, commençaient à vérifier les comptes de la commune, et en 1892, demandèrent l'acte de vente des terrains nécessaires au pèlerinage. Les terrains avaient été vendus 10 000 F et les missionnaires n'avaient payé que 2 500 F depuis 1851<sup>555</sup>. Puis, on remarqua que le maire, M. Moussier, se rendait tous les jours sur le chantier en qualité de manœuvre, puisqu'il était tailleur de pierre. On se demandait si celui qui délivrait des mandats pouvait conserver toute son indépendance en devenant le valet de l'entrepreneur<sup>556</sup>.

L'année suivante, il n'avait plus son mandat. Mais la séparation entre le sanctuaire et la commune était consommée. En 1893, les pères de La Salette traçaient une nouvelle route de pèlerinage (sous le vocable de chemin d'exploitation) qui passait au travers des terrains communaux d'Entraigues (Les Côtes-de-Corps et de Sainte-Luce), débouchant par le col des Hurtières et aboutissant au hameau des Engelas par celui de Chabran. En conséquence, ils faisaient faire un détour aux pèlerins mais favorisaient par leurs impôts le canton de Valbonnais et non plus celui de Corps sur lequel ils se trouvaient<sup>557</sup>.

---

<sup>554</sup> A.D.I. : 7 O 2004, Maire de Corps, *Lettre au préfet de l'Isère*, 15 octobre 1889.

<sup>555</sup> A.D.I. : 7 O 2004, de nombreuses lettres signées ont été envoyées à la mairie en 1892.

<sup>556</sup> A.D.I. : 7 O 2004, PEYTARD, propriétaire à la Salette, *Lettre au préfet de l'Isère*, 19 juin 1891.

<sup>557</sup> A.D.I. : 7 O 2004, Mairie de La Salette-Fallavaux, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 17 novembre 1893.

## 2) Champier, une affaire de famille :

Le 15 novembre 1852, le conseil municipal de Champier, composé d'Alexandre Badin, maire, Camille Badin, Théodore Mathian et Joseph Gerbolet<sup>558</sup>, expliquait à ses contribuables qu'il fallait reconstruire l'église et lui donner un parvis plus important<sup>559</sup>. Le 17 novembre, Joseph Gerbolet proposa de vendre une parcelle de terrain de 16 ares et 75 centiares au levant de l'église. Le conseil de fabrique, composé entre autres d'Alexandre Badin président et maire, Camille Badin, et un autre Alexandre Badin, déclarèrent, le 2 janvier 1853 : *"l'église qui sert au culte n'est pas digne de son objet, ni proportionnée au chiffre de la population ; qu'elle est dans un état de ruines et de dégradations ; qu'au jugement des hommes de l'art elle n'est susceptible d'aucune restauration. Le conseil reconnaît et admet que la construction d'une nouvelle église est d'une absolue nécessité"*.

Le conseil municipal s'empressa d'accepter la reconstruction et demanda à Alfred Berruyer, non encore architecte diocésain, habitant Grenoble et en charge des travaux de Notre-Dame-de-La-Salette, de rédiger un projet de 32 000 F environ. Les devis, conditions générales et particulières, les plans, furent faits dès le 5 janvier 1853. Le montage financier fut terminé le 20 février suivant, grâce à la vente de 30 hectares de bois communaux pour 6 000 F, 12 500 F de souscription, la vente de matériaux pour 4 000 F et la participation de la commune pour 6 000 F. Il manquait juste le secours de l'Etat, 3000 F qui allait obligatoirement être obtenu car il ne représentait que 10% du montant total des travaux. Les 1 500 F restant pour faire 32 000 F furent obtenus par le rabais de l'entrepreneur. Le commissaire enquêteur, Marc-Antoine Badin, maire de Nantoin, commune voisine, donnait donc le 27 mars, son avis favorable pour l'achat du terrain et la reconstruction de l'église de Champier.

Il n'y eut ensuite qu'un seul soumissionnaire car les prix étaient très faibles. Ce fut Théodore Mathian, géomètre, marchand de fer et entrepreneur, membre

---

<sup>558</sup> Conseil municipal : Maire Badin Alexandre, Cicéron Pierre, Bouvard Joseph, Crétinon Gaspard, Gerbollet Joseph, Badin, Buénerd Vincent, Bally Antoine, Fillon, Mathian Théodore.

<sup>559</sup> A.D.I. : 2 O 72/5, Archives municipales de Champier. Toutes les sources de ce chapitre sont extraites du même dossier. Le texte fournit suffisamment de renseignements sur les types d'archives utilisées pour que nous n'ayons pas besoin de les citer de nouveau en notes de bas de page.

du conseil municipal à ses heures. Le 22 août 1853, le jour même où Alfred Berruyer fut nommé architecte diocésain, la Commission des bâtiments civils donna son avis favorable à la reconstruction. Le lendemain, le procès-verbal d'adjudication des travaux était signé avec l'entrepreneur Mathian, dispensé de fournir un cautionnement car il était "*bien connu de l'architecte et de l'autorité locale*". Les travaux de charpenterie, couverture et vitrerie furent exécutés par MM. Badin Jean-Baptiste-André, Badin Camille, Joseph Gerbolet.

Entre la décision de reconstruction, du 2 janvier 1853, et l'adjudication des travaux, du 23 août 1853, il s'est donc déroulé quelques mois seulement lorsqu'il faut d'ordinaire plusieurs voire de nombreuses années. Soit que ce jeune architecte était particulièrement doué, soit que la mairie avait de longue date un projet en tête, il mit trois jours pour rédiger son devis : on lui demandait un projet le 2 janvier, il le rendit le 5. Du reste la souscription avait été réalisée en 1852. Le montage financier était donc prévu et fait de concert entre les membres du conseil municipal et du conseil de fabrique, composés des mêmes personnes, ayant chacune un intérêt pécuniaire dans l'affaire.

Cette commune n'en était pas à ses premières armes. Déjà en 1826, le géomètre Joseph Gerbolet avait réalisé les travaux de réparation de l'église sur la demande du maire Badin, père d'Alexandre Badin.

L'architecte aussi connaissait bien les membres de la commune, cela est explicitement écrit dans l'adjudication. Il n'a pas été sollicité de manière classique mais fut plutôt coopté. Peut être par Joseph Gerbolet, géomètre et juge de paix, qui put connaître Joseph Berruyer, père d'Alfred, lui aussi géomètre et juge de paix à Roybon, à quelques kilomètres de Champier.

Néanmoins, la municipalité ne se trouvait pas d'opposants. S'il fallut deux ans pour lancer le projet, il n'en fallut pas plus pour l'achever, alors même que les travaux ne se poursuivent jamais en hiver. Durant l'été 1854, l'architecte annonça des travaux parfaitement avancés et l'église était achevée



au mois de novembre 1855. Le 7 février 1856, toute la commune participait à la réception d'œuvre, et personne n'avait jamais entendu parlé du curé<sup>560</sup>.

### 3) Crémieu, le mensonge épiscopal :

L'église de Crémieu était célèbre car sa ville médiévale l'était. Elle était déjà importante pour l'évêque Mgr de Bruillard qui en faisait la louange dans son opuscule de 1842. Il tenait, comme le curé, à la restaurer, du moins à faire des travaux sur cet édifice qui allait être classé monument historique. Le curé archiprêtre de Crémieu avait trouvé des fonds, en 1856, pour financer les travaux et ne demandait pas le soutien de la commune. Le maire devait simplement obtenir l'autorisation du préfet, son supérieur hiérarchique. Tout allait au plus simple et le curé reçut rapidement un courrier de la part de son évêque :

*"Monsieur, j'ai entretenu Monsieur le Préfet de l'Etat des choses que vous m'avez exposé dans votre dernière lettre : sans vous donner une approbation explicitée, il m'a assuré que vous pouviez entreprendre les travaux projetés et que l'administration n'y ferait aucune opposition. Vous pouvez, si vous le jugez à propos communiquer ce billet à M le maire<sup>561</sup>".*

Tout paraissait simple et clair, mais rien ne l'était. En fait, le prélat faisait croire au curé qu'il pouvait commencer les travaux, et le chargeait, à son insu, de le faire croire au maire. Toute la commune allait commencer des travaux sans avoir aucune autorisation.

Enfin l'évêque avait fait croire au préfet que les travaux étaient aux frais de quelques habitants aisés. Or, il s'agissait d'un legs promis par le général de Quinsonas dont le geste était si bien dirigé qu'il a été refusé par le gouvernement. Du reste, promettre un legs n'est pas léguer, et il aurait fallu attendre un décès<sup>562</sup>.

La fraude était donc double et le mensonge triple. Les travaux n'avaient aucune autorisation définitive et le financement était loin d'être acquis. Le

---

<sup>560</sup> L'affaire Badin est claire mais pas unique. L'adjoint municipal Gonin, d'Entre-Deux-Guiers, suppliait le préfet en 1850, criant "Vive Napoléon", afin que soit accordé le don des Chartreux nécessaire à la construction de l'église dont il serait lui-même adjudicataire des travaux.

Nota : La lettre est reproduite dans le volume des annexes p. 125.

<sup>561</sup> A.D.I. : 2 0 139/5, BRUILLARD, Mgr de, *Lettre au curé archiprêtre de Crémieu*, 15 juillet 1856.

maire, le curé et le préfet étaient dupes de l'évêque. La fabrique n'ayant pas de ressource, la mairie aurait alors dû payer l'entrepreneur.

---

<sup>562</sup> A.D.I. : 2 0 139/5, Sous-préfet de La Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 23 juillet 1856.

## V LE DIOCESE ET SON PATRIMOINE :

### A LA NAISSANCE DU PATRIMOINE HISTORIQUE :

#### 1) La Commission des monuments historiques de 1833 :

La première Commission des monuments historiques de l'Isère est très ancienne puisqu'elle a été instituée par l'arrêté du 25 février 1833, sur décision du préfet de l'Isère, en accord avec la lettre du ministre du commerce et des travaux publics en date du 16 novembre 1832, pour la conservation des monuments historiques.

L'objectif était de veiller à ce qu'il ne soit apporté aux églises et autres édifices consacrés, ainsi qu'à tout monument historique qui pouvait exister dans le département de l'Isère, "*aucun changement qui tendrait à mettre en désaccord (sic), le style général des monuments ou en compromettre la conservation*". L'arrêté créa ainsi une commission pour donner son avis sur tous les changements qu'on se proposerait d'exécuter aux églises et autres édifices considérés comme monuments historiques. Elle étendait aussi sa surveillance aux objets d'art tels que tableaux ou statues anciens et modernes, vitraux, vases antiques, tombeaux<sup>563</sup>.

Cette commission commençait avec peu d'envergure, car le réseau des hommes de l'art était encore petit et les spécialistes de la construction rares. Le ministère des travaux publics était l'initiateur de cette commission, donc les membres autorisés étaient des hommes issus de la construction pour la plupart : MM. Crozet ingénieur en chef des ponts et chaussées, Gueymard, ingénieur en chef des Mines, Bertrand entrepreneur en bâtiment, puis Rolland conservateur du Musée et Ducoin bibliothécaire ; pour l'arrondissement de Vienne ; MM. Letocard ingénieur des Ponts et Chaussées et Mermet aîné ; pour les arrondissements de La-Tour-du-Pin et de Saint-Marcellin personne.

En 1833, un tour de l'Isère s'engageait mais il fallait d'abord classer les monuments que l'on savait importants. Comme l'exemple type du monument

---

<sup>563</sup> A.D.I. : 12 T 1/3 : Préfet de l'Isère, Commission des monuments historiques, *Arrêté*, 25 février 1833. Arrêté reproduit dans le volume des annexes p. 151. Voir aussi les documents concernant les monuments historiques dans le volume des annexes p. 151 sqq.

historique restait la cathédrale gothique du nord et le temple antique, les propositions concernèrent l'abbatiale de Saint-Antoine et le temple d'Auguste et Livie à Vienne.

Mais en 1837, lors de la création de la Commission des monuments historiques de France<sup>564</sup>, celle de l'Isère avait déjà pu établir des listes de monuments à classer. Les enquêtes provoquèrent des découvertes nouvelles et suscitèrent des intérêts nouveaux.

A partir des années 1840, la crypte de Saint-Laurent commençait à être connue et la liste s'allongeait. Cependant, il fallut attendre 1846, pour voir classer les premiers monuments, l'abbaye de Saint-Antoine, le Temple d'Auguste et Livie de Vienne, l'église de Marnans etc.<sup>565</sup> L'année suivante, la Commission des monuments historiques de France dépêcha une équipe pour visiter les monuments signalés à Grenoble. La crypte de Saint-Laurent et les tombeaux gothiques de la cathédrale ont fait l'objet de mesures de sauvegarde : *"L'église saint-laurent est le plus ancien édifice religieux de la ville de Grenoble. Au dessous de cette église est une crypte, ou chapelle souterraine que notre antiquaire M Pilot, fait dater du VI<sup>e</sup> ou du VII<sup>e</sup> siècle en supposant même qu'elle aurait été construite en partant des débris provenant d'édifices antérieurs. [Elle doit être] entièrement dégagée des terres qui l'encombrent, [afin] qu'elle soit préservée. [L'administration centrale doit aussi] classer la crypte de l'église Saint-Laurent parmi les monuments historiques dont la conservation intéresse les arts, la religion ou l'histoire, et pourvoir l'exécution des travaux les plus urgents"*<sup>566</sup>. Et en 1850 Prosper Mérimée lui-même se préoccupa de la conservation en l'état de Saint-Laurent<sup>567</sup>. Cette même année 1850, la crypte fut classée. Par la suite, il y eut deux listes, une des édifices classés et une des édifices à classer. Enfin, en 1857, profitant du

---

<sup>564</sup> POULOT, D., "Naissance du monument historique", in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXII, Juillet-septembre 1985, pp. 418-450.

<sup>565</sup> Mallion dans son ouvrage *Prosper Mérimée et les monuments du Dauphiné. Lettres et rapports inédits de Prosper Mérimée*, Grenoble, Société des écrivains dauphinois, Edition des Cahiers de l'Alpe, 1979, p. 33 sqq., donne pour première liste de classement celle de 1840, comprenant Saint-Antoine-l'Abbaye, Saint-Chef, Saint-André-le-Bas et Saint-Maurice à Vienne. Cette liste est celle du *Moniteur Universel* du 29 mai 1838, donnant les monuments dignes d'intérêts, non les monuments classés. Dans les archives des Monuments historiques de l'Isère, série 12 T 1 des A.D.I., nous ne trouvons aucune liste de monuments classés avant 1846.

<sup>566</sup> A.D.I. : : 12 T 1 / 23: Commission des monuments historiques, *Tombeaux gothiques, Extrait de procès verbal de délibération*, 1847.

<sup>567</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 28, MERIMEE, P., *Lettre*, 21 juin 1850 .

congrès archéologique de France à Grenoble, une équipe présidée par Arcisse de Caumont visita cette crypte et rédigea un article élogieux<sup>568</sup>.

Les listes des monuments classés étaient restreintes car l'Isère possédait peu d'édifices notoires. Celle de 1854 nous montre un intérêt réel pour des édifices de toutes dimensions, comprenant : le château de Vizille, les églises de Marnans et de Saint-Chef, puis à Vienne, celles de Saint-André-le-Bas, de Saint-Maurice, de Saint-Pierre, le temple d'Auguste et de Livie, les escaliers antiques, l'Aiguille et le théâtre antique<sup>569</sup>.

Une fois ces monuments classés, une campagne de sauvegarde et de restaurations débutait. Des projets étaient faits mais les chantiers n'avançaient pas faute de crédits, à l'image de celui de Saint-Laurent. Il fallut ainsi attendre de nombreuses années pour que les rapporteurs s'intéressent à d'autres patrimoines que ces quelques édifices célèbres. En effet, durant l'Empire, la Commission des monuments historiques a peu œuvré pour les classements en Isère. Ses intérêts s'arrêtaient aux grands édifices de France.

## 2) La Commission des monuments historiques de 1872 :

En 1872, la Commission des monuments historiques de France s'occupait encore de dresser une liste définitive des édifices dont la conservation présentait un "*véritable intérêt au point de vue de l'Art*". Les édifices qui présentaient le point de départ ou le complet développement d'une école d'Architecture figureraient en première ligne, tandis que ceux qui n'étaient, par rapport aux précédents, que des dérivés, seraient classés en seconde ou en troisième ligne, en suivant leur intérêt relatif. Les membres de la Commission des monuments historiques de l'Isère devaient indiquer tous les édifices du département déjà classés et signaler les monuments qui n'y figuraient pas mais qui leur paraissaient dignes d'être proposés pour le

---

<sup>568</sup> Caumont a fait une notice sur la crypte de Saint-Laurent dans ses *Annales* reprise par Pilot.

A.D.I. : 12 T 1 / 3 : Commission des monuments historiques, J.J. Pilot de Thorey, rapporteur (?), non daté, après 1870, et PILOT, J.-J.-A., "Description de l'église et de la crypte de Saint-Laurent de Grenoble", Grenoble, 1879, p. 14 in *Extrait du Bulletin de la Société de statistiques de l'Isère* (A.D.I. : 12 T 1/5).

<sup>569</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 1, Ministère d'Etat, Secrétariat général, monuments historiques, *Liste des édifices classés*, 30 juin 1854.

classement. Chaque demande devait être accompagnée, suivant le vœu exprimé par l'administration supérieure, d'une notice et d'une photographie. Mais à cette date, le Conseil général de l'Isère, véritablement créé en 1871, souhaita une commission locale dont le rôle serait d'assurer la conservation des monuments. En 1873, le préfet Eugène Poubelle, créa donc une commission, dite Monuments historiques, pour classer les monuments par ordre de mérite artistique, archéologique ou historique, et en assurer la conservation avec ou sans le secours du département<sup>570</sup>.

Cette commission avait plus d'envergure que la précédente. Elle était toujours présidée par le préfet, mais, s'il y avait beaucoup de notables (MM. Michal-Ladichère, actuel président du Conseil général, de Saint-Ferriol et de Vaulserre, Lory, Macé ou Champollion-Figeac : des députés, conseillers généraux et universitaires)<sup>571</sup>, elle s'adjoignait enfin le concours d'un correspondant au ministère de l'instruction publique, d'architectes (Alfred Berruyer et Hector Riondel), du statuaire Claude-Aimé Irvoy et de l'historien Joseph Pilot de Thorey. Cette commission, plus active, devait faire un résumé de ses travaux soumis chaque année au Conseil général<sup>572</sup>.

L'intérêt patrimonial allait grandissant<sup>573</sup>. Les monuments étaient classés, ainsi que des portions de monuments comme les stalles de la cathédrale. Certains petits édifices, même bâtards, trouvaient parfois leur place.

Le département semblait, depuis les premières luttes contre le vandalisme des années 1830, en accord artistique avec son temps mais cela n'allait pas sans quelques réalités contemporaines.

---

<sup>570</sup> A.D.I. : : 12 T 1/ 3 : Préfet de l'Isère Eugène Poubelle, Commission des monuments historiques, *Arrêté*, 1<sup>er</sup> juillet 1872.

Arrêté reproduit dans le volume des annexes p. 152.

<sup>571</sup> M. Michal-Ladichère était un industriel du textile, M. de Saint-Ferriol un grand propriétaire et créateur des Bains d'Uriage, M. de Vaulserre un grand propriétaire, Charles Lory était géologue ami de Louis Vicat, Antonin Macé était professeur d'histoire à l'Université de Grenoble et membre de l'Académie delphinale, Aimé Champollion-Figeac, bibliothécaire et conseiller général de Vif.

<sup>572</sup> A.D.I. : 12 T 1/ 3 : André, préfet de l'Isère, Commission des monuments historiques, *Lettre à M. Chappuis, président de la Commission des monuments historiques du département à Grenoble*, 22 août 1873.

<sup>573</sup> On trouvait comme monuments à classer : le palais de Justice de Grenoble, l'ancienne église de Voreppe et la chapelle de St-Firmin près de Vizille ; et en supplément de l'ancienne liste : l'église de Surieu, la chapelle de Siévoz, le pont de Claix, le timpan (sic) de la chapelle de Vizille, la chapelle de St-Sauveur, sur la commune de Notre-Dame-de-Mésage et le portail de St-André le Haut à Vienne, dit aussi la Porte de l'ambulance.

## **B LES CONCEPTIONS ETROITES DU PATRIMOINE :**

Certes, les hommes de l'art avaient conscience de ce que pouvait être le patrimoine bâti ancien mais il semble que ce soit plus souvent sous le regard de l'histoire que celui de l'art. Ce sont les aspects grandioses et commémoratifs d'un monument qui lui donnaient ses lettres de noblesse.

### **1) L'implication du diocèse :**

Comme les monuments historiques étaient essentiellement des édifices religieux, un des personnages les plus investis était l'évêque. En 1842, Mgr de Bruillard lança une grande enquête sur son diocèse, une année après l'étude faite par Mgr Maurice de Bonald sur celui de Lyon. Charles de Montalembert venait de publier *De l'état actuel de l'art religieux en France* en 1837 et *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art* en 1839. Et si Adolphe Napoléon Didron et Eugène-Emmanuelle Viollet-le-Duc n'avaient pas encore élu le gothique du XIII<sup>ème</sup> siècle comme période la plus pure dans les *Annales archéologiques* parues à partir de 1844, la revue *l'Univers*, catholique et ultramontaine, combative sous la plume de Louis Veillot, faisait déjà l'apologie de la tradition et du Moyen Age<sup>574</sup>.

Inscrit dans l'air du temps, Mgr de Bruillard faisait l'éloge des cathédrales du nord dans une circulaire de seize pages qu'il envoya à chacun de ses prêtres<sup>575</sup>. Il annonçait aussi la création d'une "*commission ecclésiastique appelée à rechercher, étudier, classer, décrire et conserver tous les monuments religieux, et à rédiger un bulletin historico-monumental du diocèse*", publiant une liste des monuments importants. Cela valoriserait la réhabilitation complète des siècles du Moyen Age et surtout, "*la science archéologique donnerait aux prêtres le moyen dogmatique de prouver par les pierres mêmes dont elle était formée, l'immuabilité de leur foi et l'intégrité*

---

<sup>574</sup> LAGREE, M., *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 22.

<sup>575</sup> A.D.I. : 27 J 3/55, BRUILLARD, Mgr de, *Circulaire pour le clergé, au sujet de la création d'une commission ecclésiastique appelée à rechercher, étudier, classer, décrire et conserver tous les monuments religieux, et à rédiger un bulletin historico-monumental du diocèse*, Grenoble, imprimerie de J. Barratier, imprimeur de Mgr l'Evêque, 1842, 16 p. (Document qui a été conservé dans les archives paroissiales de Bourg-d'Oisans). Circulaire en partie reproduite dans le volume des annexes p. 93.

*des traditions et des articles de croyance*". Sous le rapport de l'histoire, cette étude servirait de témoignage authentique. Du point de vue de l'art religieux, elle permettrait de s'initier à la connaissance des "*formes extérieures et des beautés intérieures de l'architecture catholique*". L'évêque enjoignait les prêtres à devenir "*les anges tutélaires, les gardiens-nés des églises monumentales*", de conserver cet héritage, "*pur et intact de toute mutilation*" et d'empêcher qu'on ne leur fasse subir, comme cela était arrivé trop souvent, des "*réparations dépourvues d'intelligence*". Enfin, il demandait aussi de se défier "*des peintres décorateurs et des badigeonneurs*", termes qu'auraient pu apprécier Victor Hugo et surtout Mérimée qui venait de fulminer contre les Piémontais venus abîmer les églises avec leurs ocres.

De manière plus active, Mgr de Bruillard invitait ses lecteurs à venir au séminaire diocésain pour écouter les leçons d'archéologie sacrée<sup>576</sup>, afin de pouvoir répondre correctement au questionnaire qu'il leur envoyait. Le but final de sa circulaire était de composer un bulletin historique sur chaque paroisse afin de pouvoir proposer le plus possible de monuments à classer. En effet, si l'évêque appréciait l'architecture gothique, peu présente en Isère, il trouvait certaines églises de sa province dignes d'admiration d'autant que leur mise en valeur était primordiale pour le culte car elles pouvaient devenir des exemples de l'architecture chrétienne. Il croyait aussi que les monuments historiques étaient entretenus par l'Etat. D'où un gain important pour les fabriques si les monuments étaient classés. Mgr de Bruillard signalait comme monuments historiques, outre les édifices de la liste de la commission départementale, une quantité d'autres églises, loin d'être classées à cette date<sup>577</sup>.

Pour rédiger ce bulletin, l'évêque envoyait donc un questionnaire très complet, et des astuces afin que les prêtres trouvent des renseignements sur

---

<sup>576</sup> En 1857, lors de la session du Congrès de la Société française d'archéologie, Joseph Pilot disait encore à Arcisse de Caumont : "on professe, depuis une dizaine d'années, un cours d'archéologie, assez succinct, dans le grand-séminaire de Grenoble" (*in Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Grenoble en 1857, par la Société française d'archéologie*, Paris, Derache, 1858, p. 364).

<sup>577</sup> Mgr de Bruillard ne semble pas avoir cerné la notion de Monument historique, déclarant comme telles les églises de Roussillon, Terney, Corps, Clelles, Crolles, Vif, Beaurepaire, Tourdan, Saint-Julien-de-Lhermes, Saint-Geoire, Morestel, la Sône, Saint-André en Royans, Saint-Marcellin, Crémieu, qui n'en étaient pas. A moins qu'il engagea ici une politique de classements à venir.



leurs monuments<sup>578</sup>. Il donnait aussi des notions archéologiques, excluant l'architecture grecque et romaine car païenne, et proposait une petite bibliographie dont *Archéologie chrétienne* de l'abbé Bourassé.

Il sortait de cette étude une grande connaissance de l'art, l'idée de ne pas vandaliser les monuments et de ne pas mélanger les styles. Et quelques abbés avaient répondu rapidement à l'appel. Le prêtre Ludovic Dassy, missionnaire à Notre-Dame-de-l'Osier, s'était plongé dans l'histoire de Saint-Antoine et son ouvrage à paraître *Monographie complète de St-Antoine et de son abbaye* devait servir le département dans sa demande de classement comme monument historique auprès de Prosper Mérimée. Le prêtre était devenu, selon son évêque, une "gloire de (son) clergé dans les sciences de l'archéologie sacrée"<sup>579</sup>.

Cette question des styles posait un problème car la cathédrale de Grenoble était une des plus bâtarde de France. Bruillard demandait alors à Eugène Péronnet, architecte responsable des édifices diocésains, une restauration. Depuis 1838<sup>580</sup>, Péronnet et le statuaire Irvoy préoyaient une reconstitution des monuments gothiques à l'intérieur de la cathédrale, notamment celui d'Aymon de Chissé, et faisaient un devis de restauration en 1841<sup>581</sup>. Afin de mettre en valeur ces trésors, Péronnet avait prévu de construire une nouvelle façade<sup>582</sup>.

## 2) La part des érudits locaux :

Sur le terrain, au début des années 1850, à la suite des premiers classements, Frédéric de Radulphe de Gournay, membre de l'Académie

---

<sup>578</sup> Les prêtres ne devaient pas hésiter à lire les archives paroissiales, à visiter les combles de leurs églises pour trouver des documents, et bien sûr à demander aux châtelains de consulter leurs bibliothèques.

<sup>579</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 33, BRUILLARD, Mgr de, *Lettre au préfet de l'Isère*, 11 juillet 1842.

<sup>580</sup> Date à laquelle Viollet-le-Duc participe à l'*Album du Dauphiné*.

<sup>581</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 23, Péronnet, architecte, Commission des monuments historiques, *Tombeaux gothiques de la Cathédrale, Devis*, 20 janvier 1841.

Nota : Ils devaient refaire les statues au nombre de 22, en molasse, sur le monument de Chissé, des chapiteaux sculptés sur les modèles anciens, la statue du cardinal Le Camus en blanc de Vizille, sachant délibérément que ce ne serait pas comme à l'origine.

<sup>582</sup> A.D.I. : 2 O 181/5, PERONNET, E., *Devis descriptif de l'église de Goncelin*, 1842.

delphinale<sup>583</sup>, de la Société française chargée de veiller à la conservation des monuments historiques nationaux, de l'Académie de Belgique, de la commission de Morée (Péloponèse)<sup>584</sup> etc. est devenu en 1853 conservateur du petit musée archéologique de l'église Saint-Laurent. Il désirait augmenter la très faible collection de son établissement et avait les meilleures initiatives du département : *"Que signifierait ce nom pompeux de Musée d'Archéologie appliqué à vingt quatre pierres tumulaires [...] Cette dénomination serait évidemment dérisoire et pour l'Autorité qui aurait créé cette folitude scientifique et pour le Conservateur qui serait préposé à la garde de ce Musée problématique"*.

Ce conservateur, pour valoriser son fonds, proposait d'une manière moderne et significative de la conscience de son temps, d'empêcher les pillards de revendre leurs découvertes archéologiques, en les conservant sur leur territoire historique : *"Je viens vous proposer, [...] de réserver formellement pour le Musée d'Archéologie de Grenoble, tous les Monuments ou débris antiques qui proviendraient de fouilles faites dans bien des communaux, [...] de désirer que les propriétaires qui découvriraient à l'avenir des trésors de cette espèce, [...] fussent conviés à les céder au chef-lieu, soit gratuitement, soit moyennant une rétribution raisonnable ! De cette manière, le pays ne perdrait pas de précieux documents scientifiques, qu'on livre souvent à des étrangers, qui nous enlèvent avec leur or les pages antiques de l'histoire du Dauphiné ! Cette exportation regrettable a lieu, à ce qu'il paraît, dans un des pays les plus riches en antiquités de ce pays ; je veux parler du bourg d'Aoste"*.

Enfin, M. de Gournay, pour accroître l'attrait touristique de son monument historique, expliquait : *"En adoptant cette mesure, vous donnerez*

---

<sup>583</sup> Cette académie accueillait à cette date des hommes de lois, des industriels et des propriétaires, traitait d'histoire et de littérature. Seuls deux architectes ont été admis, ou se sont présentés, au XIX<sup>ème</sup> siècle, Paulin Barillon démissionnaire en 1838 et Alfred Berruyer élu en 1890. Elle ne fit que deux discours sur l'architecture : "Architecture gothique, opinion des encyclopédistes" et "De la symbolique en architecture". In PIOLLET, A., *Table méthodique et alphabétique des matières contenues dans les mémoires, bulletins et autres documents de l'Académie delphinale depuis sa fondation jusqu'à ce jour (1787-1886)*, Grenoble, Allier, 1889, 111 p. et MIRIBEL, L. de, *Table méthodique et alphabétique des matières contenues dans le bulletin de l'Académie delphinale*, 4<sup>e</sup> série, 1886-1906, Grenoble, Allier, 1910, 78 p.

<sup>584</sup> Cette expédition fut dirigée par Guillaume-Abel Blouet, alors professeur à l'école des beaux-arts de Paris remplacé par Félix Duban, qui publia *Expédition scientifique de Morée, ordonnée par le Gouvernement français. Architecture, sculptures, inscriptions et vues du Péloponèse, des Cyclades et de l'Attique, mesurées, dessinées,*

*immédiatement un grand développement au naissant Musée d'Archéologie et nous verrons sous peu ce pittoresque préau de l'église de St-Laurent transformé, si parva magnis, en un petit Musée des Augustins, qui fera un très poétique et très logique accompagnement à l'antique et admirable crypte de cette église"*<sup>585</sup>.

### 3) Les réticences parisiennes :

Malgré l'activité et les engouements, les monuments classés étaient peu nombreux et les interventions peu importantes. Les propriétaires attendaient les classements afin que toutes ou parties des restaurations soient prises en charge par l'Etat. Même les architectes diocésains, Janniard en 1848 et Berruyer à partir de 1853, n'ont pas réalisé de grands programmes de restauration sur les édifices qui avaient une chance d'être classés. L'attente pouvait être longue car les architectes de Paris n'avaient pas la passion qu'avaient les Dauphinois pour leurs monuments.

Pierre Manguin, architecte des Monuments historiques, fut chargé en 1850 par Charles Questel, inspecteur des Monuments historiques, des restaurations de l'Isère. Dans son rapport de 1854, il dit de ses excursions<sup>586</sup> en Isère : "*la Grotte de la Balme, petite chapelle creusée dans le roc, du 12<sup>e</sup> siècle, est plutôt dans l'intérêt de la localité que dans celui des Arts. Car c'est un but de promenade pour les Lyonnais et les Etrangers. M le rapporteur s'abusait et était dans une bien grave erreur au sujet de ce Monument quant-il (sic) le compare à un des plus beaux édifices de la renaissance. Et St-Surieu n'est qu'une pauvre petite chapelle isolée dans la campagne loin du village, et de trop peu d'importance pour être réparée*"<sup>587</sup>.

Manguin était parisien et s'intéressait peu aux petits édifices. Il n'était pas le seul. Viollet-le-Duc a bien participé à l'*Album du Dauphiné* en 1838

---

*recueillies et publiées par Abel Blouet, Amable Ravoisié, Archi. Poirot, Félix Trézel, et Frédéric de Gournay ses collaborateurs, 1831-1838, Paris, Didot frères, 3 vol.*

<sup>585</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 28, RADULPHE de GOURNAY, F. de, Conservateur du Musée d'Archéologie de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère, Proposition pour le musée archéologique*, 21 janvier 1854.

<sup>586</sup> Ce que leurs défenseurs lui rendait bien. Voir la lettres des architectes Ruban et Crépu, résolument contre ces architectes "de Paris" dans le volume des annexes p. 96.

<sup>587</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 1, MANGUIN, P., *Rapport de situation*, 14 août 1859.

mais il ne releva que peu de choses. Vers 1860, apparaissaient les premiers guides touristiques, depuis que les Anglais faisaient de l'alpinisme en Suisse et dans l'Oisans. Selon Adolphe Joanne, auteur de la plus grande collection de guides, "*Le Dauphiné est la plus belle partie de la France*" et les Dauphinois "*c'est à peine s'ils ont le sentiment de sa beauté [...] ne font même rien pour s'y plaire eux-mêmes. La plupart des familles nobles et riches y habitent des masures à demi-ruinées, dont les prétendus parcs ressemblent à des vergers de fermes mal entretenus. [...] En un mot il est très difficile de voyager en Dauphiné. On y manque de livres, de moyens de transport, de guides, d'auberges, de mulets, de provisions, de propreté, en mot, de tout ce que l'on trouve surabondamment en Suisse, et même dans certaines parties de la Savoie et des Pyrénées*"<sup>588</sup>.

Seuls les Alpes, les sommets, l'intéressaient. Joanne avait fait faire un panorama-carte des montagnes autour de Grenoble par Diodore Rahoult, dont il était très fier, et des photographies de M. Baldus, de Paris, et de MM. Muzet et Bajat, de Grenoble. Il citait bien des passages de *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, de Mérimée, mais uniquement ce qui concernait Vienne. La seule description positive de monument qu'il glissa sur six cents pages, était celle du tabernacle gothique de la cathédrale reprise en citation de l'abbé Bourassé.

Vers 1900, le Syndicat d'Initiative de Grenoble, le premier de France fondé par MM. Jullien-Février et Ferrier de Montal en 1889, s'intéressait encore à la montagne et peu aux monuments. Ce syndicat avait tout de même tracé un parcours urbain pour les cochers de la ville afin de faciliter les visites mais les guides touristiques étaient peu convaincus :

*"L'église Saint-Louis est sans caractère [...] L'église Saint-André l'une des plus belles églises de Grenoble (est) malencontreusement masquée d'échoppes et étroitement accolée aux bâtiment informes de l'hôtel de Ville. [...] L'évêché (est un) bâtiment sans caractère, et la cathédrale Notre-Dame, cet édifice composite modifié et remanié à plusieurs époques et qu'on a récemment affublé d'un portail en pierre factice, se distingue par un assez beau clocher*

---

<sup>588</sup> JOANNE, A., *Itinéraire descriptif et historique du Dauphiné. Première partie : Isère*, Paris, Hachette, Recueil des "Guides Joanne", 1862, p. 1 sqq.

roman, il enferme un véritable bijou : le ciborium ou tabernacle en pierre sculptée dans le style gothique flamboyant, admirable spécimen de l'architecture religieuse. [...] L'église Saint-Laurent bien dégagée des mesures qui l'oppressaient s'élève dans un square assez gracieux, l'église actuelle n'a rien d'intéressant mais sous son abside se loge un monument des plus remarquables : la crypte qui est un des plus anciens vestiges de l'architecture religieuse dans les Gaules, fort curieux, c'est un merveilleux spécimen de l'art chrétien primitif<sup>589</sup>.

Les discours n'étaient pas enflammés et pour tout dire, ces guides proposaient surtout d'admirer les clairs de lunes sur Saint-André et de faire des promenades dans les allées dessinées du cimetière Saint-Roch où il y avait des "*monuments funéraires vraiment artistiques*"<sup>590</sup>.

Les avis concernant le patrimoine variaient donc selon les intérêts des rapporteurs. Bien sûr les Dauphinois, comme Berruyer et M. de Radulphe de Gournay, n'appréciaient pas les condescendances des parisiens comme Questel et Manguin, d'autant que ceux-là jugeaient avec peu d'intérêt les monuments de leur pays. Néanmoins, ces passionnés n'avaient pas tous les atouts pour défendre leur édifices.

#### **4) Les limites de l'érudition :**

La commission des Monuments historiques du département de l'Isère a lancé une enquête de terrain dans toutes les communes, en 1872, pour recenser "*Les monuments, souvenirs historiques et objets curieux*". On questionnait les maires en espérant découvrir de petits trésors. Mais le résultat fut catastrophique car la notion de patrimoine se contenait dans l'église médiévale ou le château fort. Seul le Dr La Bonnardière fit un descriptif important pour la ville médiévale de Crémieu. La plupart des

---

<sup>589</sup> FERRAND, H., *Guide pratique de Grenoble et ses environs*, Valence, Toursier, G., coll. guides Pol, 1903, p. 12 sqq.  
<sup>590</sup> *Ibid.*

rapporteurs se contentèrent d'inscrire "néant" à la case "édifice à signaler sur le territoire communal"<sup>591</sup>. Le rapporteur Joseph Pilot fut contraint d'écrire :

*"A la vérité, ces premiers renseignements sont fort incomplets, en ce sens que les administrations locales négligent presque toujours de donner des détails suffisants et explicatifs et que, même, bien souvent, elles se bornent à fournir des tableaux négatifs, lorsqu'il est constaté et de notoriété que leurs localités ne sont point dépourvues de monuments et de souvenirs à conserver"*<sup>592</sup>.

La connaissance artistique même pouvait être lacunaire. C'est Jacques-Joseph Champollion-Figeac, frère aîné de François Champollion, qui fit connaître l'intérêt de la crypte de Saint-Laurent et la mit en valeur. Ce personnage faisait partie de l'élite culturelle comme son fils, Aimé, bibliothécaire au château de Fontainebleau et conseiller général du département de l'Isère. Ils habitaient Vif et avaient de l'intérêt pour leur église médiévale. Aimé, en tant que membre de la Commission des monuments historiques, exposait pourtant une connaissance artistique douteuse : *"La dernière restauration est celle du porche et du clocheton qui le surmontait, n'ont satisfait ni les fabriciens, ni le public, qui trouvent que ce clocher ressemble par trop à la grosse marmite ou Pot au feu des Invalides"*<sup>593</sup>.

Pilot de Thorey, archiviste du département passait pour être un des grands savants de l'histoire<sup>594</sup>. Il était appelé pour dater tous les édifices avec l'aide des documents qu'il découvrait aux archives départementales. Certes, il connaissait le portail de la chapelle du cimetière de Vizille et le décrivit comme un des seuls restes du prieuré de Vizille et de son église conventuelle, de l'ordre des Bénédictins de Cluny, fondé au XI<sup>ème</sup> siècle. Mais il fit aussi

---

<sup>591</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 4, Commission des monuments historiques, *Enquête de 1873 au sujet des monuments anciens*. Enquête reproduite dans le volume des annexes p. 157.

<sup>592</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 3, PILOT, J., *Procès verbal de Séance, Commission des monuments historiques de l'Isère*, 2 mai 1873.

<sup>593</sup> A.D.I. : 7 O 2323, CHAMPOLLION-FIGEAC, fils, maire de Vif, *Lettre au préfet de l'Isère*, 7 juin 1874.

Nota : encore que le Pot-à-feu est un motif ornemental utilisé par Jules Hardouin-Mansart.

<sup>594</sup> Pilot était aussi consul d'Italie et lié à Alexandre Debelle, peintre et conservateur du Musée-Bibliothèque de Grenoble, par son mariage avec sa cousine germaine Reine-Marguerite-Adèle de Belle. Debelle fut l'auteur d'une lithographie représentant la crypte de Saint-Laurent qui servit à la Commission des monuments historiques.

cette description: "le linteau et le tympan sont en marbre blanc, d'un grain d'une finesse extrême, un peu jauni par le temps ; ils sont ornés de sculptures d'un bon genre et bien représentées. Le bas relief du linteau représente le Christ assis au milieu des apôtres, six à droite et six à gauche. Le premier à gauche est St Jean, et le premier à droite, St Pierre. Chaque apôtre a devant lui un plat où sont des aliments. Dans le tympan se voit le Christ bénissant ; sa tête est couronnée d'un nimbe crucifère ; il tient de la main gauche un livre. De chaque côté sont deux animaux symboliques tenant, chacun, un livre ; ils ont autour de la tête un nimbe peu développé et non crucifère. Ces sculptures, qui sont justement appréciées, rappellent les meilleurs temps de l'école byzantine"<sup>595</sup>. D'une part Pilot utilise le terme byzantin car il était à la mode pour désigner tout ce qui était médiéval en berceau plein cintre, comme l'avait fait avant lui la plupart des architectes à commencer par Berruyer pour décrire Marnans, et d'autre part, il ne semble pas reconnaître dans ces motifs récurrents sur les tympan, la Bible et les quatre Évangélistes<sup>596</sup>. L'analyse iconographique en était bien à ses débuts<sup>597</sup>.

Enfin, le diocésain lui-même fit des constats déroutants. Alfred Berruyer, ancien élève de l'École des beaux-arts de Paris, n'a pas été nommé inspecteur des Monuments historiques en 1848, alors qu'il le demandait<sup>598</sup>. Par la suite, il ne fit que des travaux de restauration de très faible envergure, à l'église Saint-Laurent en 1850 notamment. Il n'appréciait pas la direction de l'inspecteur Manguin, parisien très peu présent, et quitta rapidement le chantier.

Un exemple, non des moindres, met en avant la mauvaise volonté de cette autorité architecturale diocésaine, l'église de Vif signalée par Mgr de

---

<sup>595</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 5, M. Pilot, secrétaire de la Commission des monuments historiques, *Rapport annuel des monuments historiques, Délibération du Conseil Général de l'Isère, envoyée au préfet de l'Isère*, année 1878.

<sup>596</sup> A cette date, Henri Ding sculptait pourtant les quatre chapiteaux de l'entrée de l'église Saint-Bruno de Grenoble, comportant chacun un Évangéliste. (A.M.G. : 2 M 35, Eglise Saint-Bruno de Grenoble, *Travaux exécutés par le sculpteur H. Ding*, 1877).

<sup>597</sup> Dans le registre de la statuaire, les historiens d'art (FISSONT, P., VITU, A., *Guide pittoresque et historique du voyageur dans le département de l'Isère*, Grenoble, Ferary, 1856, p. 107) trouvaient le Bayard, un bronze de Raggi sur la place Saint-André de Grenoble, inspiré de la "tête de l'Alexandre mourant". Hors ce type de la statuaire antique n'existe pas et Bayard, barbu et sans anastole, ne ressemble pas du tout à un Alexandre même quelconque. De la même manière, ils ne reconnaissaient pas l'*Hercule Farnese* dans le bronze qui était au Jardin de Ville et aujourd'hui au Musée de Grenoble.

<sup>598</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 1, Préfet de l'Isère, *Lettre à A. Berruyer*, 3 septembre 1848.

Bruillard et par son desservant : *L'église de Vif est un vieux monument qui remonte vraisemblablement au XI<sup>ème</sup> siècle, elle a été fortement éprouvée par les guerres de religion. [...] Présentant par (elle)-même quelques intérêts archéologiques et historiques*"<sup>599</sup>. L'abbé Ollier avait des projets de réparation, ce à quoi répondait l'architecte diocésain : *"L'église de Vif n'est pas sans intérêt, quoique sa construction soit extraordinairement grossière. [...] Un remaniement général serait opportun"*<sup>600</sup>. Avec cette réponse, l'abbé commençait à préférer les études de Péronnet, "sérieuses" et "intelligentes", plus adaptées à des travaux complets et convenables "pour conserver au vieux monument byzantin la physionomie respectable et caractéristique"<sup>601</sup>. L'Abbé Ollier appréciait son église ancienne, même si elle n'était pas byzantine, mais l'architecte semblait s'en moquer, peu enclin à chercher une caractéristique particulière.

Beaucoup plus tard, en 1873, nommé rapporteur de la Commission des monuments historiques de l'Isère et attendant sa nomination d'inspecteur, Berruyer produisit des rapports positifs concernant quelques édifices dont Marnans. Mais en 1875, Questel, ayant déjà œuvré à l'édifice<sup>602</sup>, fut nommé à sa place et Berruyer ne manqua pas de critiquer l'inaction des Monuments historiques<sup>603</sup>. Cela effraya la direction qui invita Charles Laisné, architecte attaché, à se déplacer et prendre la direction des travaux de restauration<sup>604</sup>.

Ainsi, Alfred Berruyer, comme tous les architectes dauphinois, n'a pas restauré de monuments et restait sous la direction des parisiens. En 1890, démissionnaire en retraite depuis quatre ans, Alfred Berruyer devenait le chantre de l'antiparisianisme, reprenant les plaintes de ses pairs François Ruban et Guillaume Crépu en 1848<sup>605</sup>. Il fit un dernier rapport sur l'architecture, dans son discours de réception à l'Académie delphinale, et ne

---

Voir la lettre reproduite dans le volume des annexes p. 121.

<sup>599</sup> A.D.I. : 7 O 2323, OLLIER, J., curé de Vif, *Lettre au préfet de l'Isère*, 10 mars 1854.

<sup>600</sup> A.D.I. : 7 O 2323, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur l'église de Vif*, 30 décembre 1856.

<sup>601</sup> A.D.I. : 7 O 2323, OLLIER, J., curé de Vif, *Lettre au ministre de l'instruction publique et des cultes*, 27 juillet 1864.

<sup>602</sup> A.D.I. : 12 T 1/31, QUESTEL, Ch., *Plans de l'église de Marnans*, 1843.

<sup>603</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 31, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain à la Commission des monuments historiques de l'Isère*, 30 octobre 1875.

<sup>604</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 31, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, *Lettre au préfet de l'Isère*, 18 mai 1878.

<sup>605</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 33, RUBAN, F. ; CREPU, G., architectes, *Lettre à la Commission des monuments historiques de l'Isère*, 10 avril 1848. Lettre reproduite dans le volume des annexes p. 96.



trouva aucun édifice remarquable en Isère, tous bâtis par des étrangers, même Saint-Antoine, et partant sans caractère delphinal soit sans caractère du tout ; constat accablant pour ses auditeurs.

## 5) La question du patrimoine historique :

La question du patrimoine paraissait floue, l'érudition parfois errante, et les classements fondés sur les intérêts particuliers des rapporteurs. L'architecte des Monuments historiques minimisait les travaux, les architectes auteurs de projets les optimisaient, et les évêques et les prêtres demandaient des classements. Les maires évitaient d'avoir les grands chantiers qui entraînaient des travaux de voiries. Néanmoins les questions de classements n'étaient pas si évidentes puisqu'il régnait certaines confusions notamment à propos de Saint-André.

En effet, en 1854 cette église, classée comme monument historique, devait être dégagée des petits bâtiments et du presbytère qui en masquait la vue et restreignait la circulation à ses abords<sup>606</sup>. L'église avait paru importante, souvent très appréciée, mais le maire Crozet ne voulait rien engager. Il déclarait : *"le conseil municipal n'envisage pas sans quelque appréhension cette entreprise, en songeant à l'extrême Lenteur, pour ne pas dire plus, avec laquelle ont été dirigés jusqu'ici les travaux de la restauration prétendue des monuments historiques de la ville de Grenoble et du Département, restauration qui n'a consisté encore qu'à faire attaquer par le marteau les monuments qui en sont l'objet et à créer la nécessité de les soutenir par des étais"*<sup>607</sup>. Aucun travail n'a donc été entrepris, si bien qu'en 1884, le préfet faisait connaître l'état de vétusté de *"l'église de Saint-André de Grenoble, monument historique de grand intérêt"*, demandant d'ordonner les travaux nécessaires<sup>608</sup>. Mais le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en opposition avec Mgr Fava, expliquait que son ministère ne pouvait pas ordonner un secours pour l'église Saint-André de Grenoble, *"cet*

---

<sup>606</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 27, Commission des monuments historiques, Eglise Saint-André de Grenoble, *Lettre au Maire de Grenoble*, 22 mars 1854.

<sup>607</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 27, M. Crozet, Maire de Grenoble, *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal*, 1<sup>er</sup> août 1854.

*édifice n'étant point classé parmi les Monuments historiques*"<sup>609</sup>. Le maire Edouard Rey pensa donc que Saint-André dut être déclassée et demanda un nouveau classement, auquel on répondait : "*cet édifice ne présente pas, au point de vue de l'art, un intérêt suffisant pour figurer sur la liste des Monuments classés, il ne m'a pas été possible de donner satisfaction au vœu exprimé par le conseil général*"<sup>610</sup>.

La question du classement restait sans réponse. Ce ne fut pas la seule et Mgr Fava, favorisant tous azimuts les reconstructions, demanda en 1890 "*de reconstruire Saint-Louis et Saint-Joseph qui est une ruine ainsi que Saint-Laurent*"<sup>611</sup>, quarante ans après son classement. Mais les intérêts financiers à Saint-André étaient évidents. Edouard Rey avait engagé de grands travaux pour sa ville et ne voulait pas en plus restaurer Saint-André, d'autant qu'il était anticlérical. Le ministère ne souhaitait pas participer aux restaurations de cette église car il finançait au même moment la restauration de la cathédrale.

Ces hommes, l'élite, avaient des connaissances mais surtout des intérêts surpassant les valeurs de l'art. Cependant, à la fin du siècle, la population commençait à prendre conscience du patrimoine, générant ainsi une opinion publique sur l'art monumental. Les habitants de Moirans avaient revendiqué le classement de leur église comme monument historique et rédigé une requête auprès du ministère de l'instruction publique. On notait dans la commune un "*intérêt historique qui s'attache à l'église actuelle. Elle date, assure-t'on du XIII<sup>ème</sup> siècle, et sans être un monument très remarquable d'architecture, certaines parties méritent d'être épargnées*"<sup>612</sup>.

---

<sup>608</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 27, Préfet de l'Isère, Eglise Saint-André de Grenoble, *Lettre au ministre de l'instruction publique et des cultes*, 18 avril 1884.

<sup>609</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 27, Ministre de l' instruction publique et des cultes, Eglise Saint-André de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 7 juin 1884.

<sup>610</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 27, Pour le ministre, le directeur des beaux-arts, Eglise Saint-André de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère, Refus de classement*, 8 août 1887.

<sup>611</sup> A.D.I. : 3 V 3, Evêque de Grenoble, Circonscription des paroisses, *Lettre au préfet de l'Isère*, 26 août 1890.

<sup>612</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, Sous-préfet de Saint-Marcellin, *Lettre au préfet de l'Isère, église de Moirans*, 18 février 1901.

## C LA PRATIQUE INSENSEE DES RESTAURATIONS :

Le champ lexical administratif admettait seulement les termes "réparation" et "grosse réparation". Néanmoins, les Monuments historiques comme le ministère des cultes avaient établi des circulaires précises au sujet des restaurations.

Le haut clergé avait aussi pris les devants, rappelant à ses hommes les recommandations d'usage et leur inculquant quelques règles de l'art. Dans son traité Mgr Barbier de Montault écrivait un chapitre "Les Réparations" :

*"Le goût exige qu'on répare avec les mêmes matériaux et dans le même style que l'édifice. Il est sage de ne pas se contenter de provisoire ou d'à peu près. [...]. Les plâtres, ciments, stucs, etc. ne valent pas la pierre elle-même qui seule doit être adoptée. Le bon marché coûte cher parce qu'il ne dure pas et nécessite des réparations ou des renouvellements continuels. Restaurer est parfois indispensable, mais combien de fois aussi est-ce une véritable manie ? [...]. Une restauration exige beaucoup de savoir, de tact et de prudence ; restaurer un objet, c'est trop souvent l'altérer au point de lui faire perdre sa physionomie propre"*<sup>613</sup>.

Les nombreux lecteurs étaient avertis, pourtant à la suite de la grande enquête de la Commission des monuments historiques de 1872, personne ne reconnaissait un monument intéressant sous quelque aspect. Comme on n'avait jamais rien remarqué, certains enquêteurs jugèrent même qu'il était inutile de chercher. Les élus avaient renvoyé le travail vers les notables locaux, les érudits se bornaient à recenser les édifices connus, les Sept merveilles du Dauphiné, les châteaux, églises ou prieurés médiévaux etc.<sup>614</sup>.

Si on avait conscience d'une architecture nationale depuis que les architectes avaient assimilé les modèles, l'architecture régionale passait outre. La conscience régionale était forte, géographique, riche de sommets, de lacs et de cascades, historique, peuplée de héros et de familles mais pas artistique.

Le manque de culture historique ou artistique, la modestie ou la discrétion empêchant de valoriser le patrimoine local, la peur d'être engagé

---

<sup>613</sup> BARBIER de MONTAULT, Mgr X., *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines avec un appendice sur le costume ecclésiastique*, Paris, Vivès, L., 1878, p. 122.

dans des travaux coûteux et pénibles aux dépens du culte ordinaire, ne laissaient pas de bons présages quant aux restaurations ; des églises en particulier puisqu'elles étaient soumises aux faibles budgets des communes et aux désirs de reconstruction des abbés.

### 1) Surélever, agrandir, embellir :

Les scrupules artistiques germaient de manière originale dans les communes pauvres. Le juge de paix et commissaire enquêteur M. Long, chargé de donner son avis sur les projets de reconstruction de l'église de Valbonnais en 1861 faisait deux objections : l'une historique : "*le vieil édifice date de mille ans et plus dit-on*", ce qui rassurait les défenseurs de l'art, autrement dit personne, et l'autre financière : "*pour reconstruire il faut démolir ce qui coûte cher*", acclamation des habitants démunis, l'église sera réparée<sup>615</sup>.

Seules les questions financières allaient présider aux travaux. Puisqu'on ne trouvait pas ou si peu de monuments historiques, la question de la restauration était inexistante voire inutile. La vraie question était : A-t-on suffisamment de ressources pour reconstruire ou doit-on se contenter de réparer, en attendant de pouvoir rebâtir l'église un jour ?

Les courriers de mairies étaient sans nombre à ce sujet. Lorsque les fonds manquaient pour une reconstruction, les intéressés prévoyaient des réparations avec remaniements. Et la flèche prenait une importance capitale puisqu'on la croyait inachevée. Ce que disait le maire de Tullins en demandant un secours : "*Cette flèche, primitivement élevée d'un étage de plus, était en tuf ; elle fut abaissée et reconstruite en charpente il y a un certain nombre d'année ; c'est précisément le vice de cette réparation qui cause aujourd'hui la reconstruction que l'on est dans l'obligation de faire*"<sup>616</sup>.

---

<sup>614</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 4, Commission des monuments historiques, *Enquête de 1873*.

<sup>615</sup> A.D.I. : 7 O 2207, LONG, Juge de Paix, commissaire enquêteur, *Enquête sur l'église de Valbonnais*, 12 mai 1861.

<sup>616</sup> A.D.I. : 7 O 2199, Maire de Tullins, *Lettre au Sous-préfet de Saint-Marcellin*, 16 juillet 1884.

Le ministère en charge du dossier avait cerné la question, et rappelait que la charpente suffisait si la cloche pouvait sonner<sup>617</sup>.

Au Bourg-d'Oisans, l'église avait été rebâtie en 1825 et le clocher médiéval conservé. En 1888, la flèche avait eu plus de chance obtenant un secours important : *"Le clocher de l'église de Bourg-d'Oisans édifié vers le XIII<sup>ème</sup> siècle n'a jamais été achevé. [...] On propose de déraser le dernier étage jusqu'à la hauteur des cintres des ouvertures, et édifier sur cette ancienne maçonnerie un complément d'étage formant la lanterne proprement dite du clocher surmontée d'une flèche octogonale. La hauteur de tour conservée est de 18 m 10. La nouvelle construction projetée sera de 22 m 60. Ce qui portera la hauteur du clocher à 40 m 70, non compris la croix au sommet de la flèche"*<sup>618</sup>.

La question des restaurations ordinaires était vraiment celle de l'embellissement de l'édifice. Même les communes importantes, chefs-lieux de canton comme Beaurepaire trouvaient leurs vieux édifices inadaptés. Qu'ils fussent trop petits, c'était la réponse des communes en expansion. Qu'ils fussent trop fragiles, c'était celle des autres.

Dans la commune et partout dans le département, les hommes de l'art et tous les intéressés en général appréciaient l'église de Beaurepaire : *"Le conseil fait observer que jamais aucun secours n'a été accordé à l'église de Beaurepaire, qui est cependant digne de tout l'intérêt de l'administration. Construite au 15<sup>è</sup> siècle, le portail et le chœur surtout présentent un caractère de monumentalité qui lui donnerait des droits à être classée au rang des monuments historiques. La flèche de son clocher, élevée en 1680 est remarquable par son hardiesse"*<sup>619</sup>. Comme il fallait faire quelque chose, le projet fut de réhabiliter la chapelle de la Vierge, qui servait de bûcher à la cure, et de l'agrandir. Le projet était celui d'un architecte inconnu, Riollé, peu brillant puisqu'il ne fournissait pas de plans, et très critiqué par la

---

<sup>617</sup> A.D.I. : 7 O 2199, Ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère*, 8 juillet 1885.

<sup>618</sup> A.D.I. : 2 O 53/5, Architectes Demartiny et Couttavoz, *Projet de construction de la flèche de l'église de Bourg-d'Oisans*, 15 juin 1888.

<sup>619</sup> A.D.I. : 2 O 35/7, Berthin président, Gounon-Darcieux maire, Rang curé, *Délibération du conseil de fabrique*, 14 décembre 1853.

Commission des bâtiments civils composée de Joseph Riondel père, Ruban et Sappey :

*"1° l'élévation comparée à la largeur serait insuffisante [...] 2° Les colonnettes [...] sont d'une trop petite dimension relativement à la masse que présente les nervures à leur point de jonction [...] 3° La charpente de la toiture qui doit recouvrir cette chapelle ne donne pas une garantie suffisante de stabilité [...]. La proportion des fenêtres projetées pour éclairer cette chapelle est vicieuse [...] donc la largeur est à diminuer et la hauteur à augmenter, afin aussi de se rapprocher du style de l'architecture gothique du XV<sup>e</sup> siècle, qui d'après l'auteur du projet est celui de l'église actuelle, dont toute fois les proportions de la chapelle projetée ne semblent point rendre l'expression"<sup>620</sup>.*

Sous réserve de modifications, presque pires que les projets puisqu'elles recomposaient la chapelle, la mutilation fut acceptée. En 1892, Berruyer allait encore redessiner les plans de l'église pour son agrandissement.

Corps, "*village insignifiant*"<sup>621</sup> pendant longtemps, était encore plus pauvre que Beaurepaire mais son église du XV<sup>e</sup><sup>me</sup> était le seul bâtiment susceptible d'intéresser les pèlerins en route pour la Salette. Comme un pèlerin allait prier, il lui fallait une belle église. Celle-ci allait "souffrir" pour les autres !

Alfred Berruyer fit donc des transformations à partir de 1857. Les toitures furent rehaussées et les ouvertures modifiées, ainsi que les voûtements. Berruyer fit des rajouts au chevet et surchargea l'église d'éléments en ciment moulé à l'extérieur. Le clocher passait au nord du chœur et fut surmonté d'une flèche en tuf cernée de quatre clochetons. Les remaniements étaient assez primaires et l'aspect général complètement bouleversé. C'est pourquoi ils sont considérés comme les plus radicaux qu'ait subit l'édifice<sup>622</sup>.

---

<sup>620</sup> A.D.I. : 2 O 35/7, Commission des bâtiments civils, J. Riondel architecte, Ruban architecte, Sappey président, Bouvier, *Rapport sur le projet d'agrandissement de l'église de Beaurepaire*, n.d. (vers 1850).

<sup>621</sup> FERRAND, H., *Guide pratique de Grenoble et ses environs*, Valence, Toursier, G., coll. guides Pol, 1903, p. 23 sqq.

<sup>622</sup> A.D.I. : 129/ 5. Nous renvoyons surtout à l'article d'Alain de Montjoye, "Observations archéologiques sur l'église de Corps (Isère)", in *Pierres de mémoire, écrits d'Histoire*, Patrimoines de l'Isère, P.U.G., Grenoble, décembre 2000, pp. 77-93.

Enfin, vers 1875, la Commission des monuments historiques changea d'orientation et requit quelques protections nouvelles : les églises de Sievoz et de Surieu, la chapelle de Vizille. Ces protections avaient parfois un caractère historique plutôt qu'artistique car apparaissent le château Bayard et l'ancien pont de Claix en même temps que la Grande Chartreuse, le château d'Uriage ou celui de Vizille, alors même que le château d'Herbeys n'était pas recensé. Mais le patrimoine choisi n'était plus seulement le patrimoine monumental<sup>623</sup>. D'ailleurs, C. Chappuis, recteur de l'Académie de Grenoble et président de la Commission des monuments historiques en 1875, faisait le vœu que de petites églises comme le Genevrey, Saint-Ismier ou Engin soient réparées<sup>624</sup>.

Cependant, cette terre de tourisme estival et bientôt hivernal, allait surtout choisir des œuvres bien à elle, uniques et célèbres, qui avaient impressionné les artistes : les montagnes. Le Conseil général créa ainsi, le 24 novembre 1906, une institution fondatrice, la Commission de protection des sites et monuments naturels de caractère artistique<sup>625</sup>.

La certitude de ne pas avoir de beaux monuments dépassa les hommes de l'art. Cette affection était d'autant plus ravageuse, détruisant des édifices qui auraient dû être classés, que le département était dynamique. Les villes prospères rebâtissaient, les autres remaniaient, les plus pauvres, celles des montagnes de la Chartreuse et de Matheysine avaient deux directeurs de conscience périlleux, les Chartreux et le pèlerinage de la Salette motivant les travaux.

Pourtant, au sein des listes quelques figures de proue emportèrent des projets supérieurs. Saint-Antoine l'Abbaye ne fit pas l'objet de grands travaux, elle était isolée et la commune pauvre. L'église Saint-Laurent et la cathédrale de Grenoble furent donc en première ligne.

---

<sup>623</sup> A.D.I. : 12 T 1/ 3, Monuments historiques de l'Isère, *Rapport de 1875*.

<sup>624</sup> A.D.I. : 12 T 1/ 1, CHAPPUIS, C., recteur de l'Académie de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 31 juillet 1875.

<sup>625</sup> A.D.I. : 12 T 2/ 1 : Commission instituée en vertu de la loi du 21 avril 1906. Membres de droit : préfet président, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Rivoire-Vicat, Conservateur des forêts et Conseillers généraux désignés pour l'assemblée départementale : Gustave Rivet sénateur, Edmond Richard-Béranger conseiller général ; puis MM de Crozals, doyen de la faculté des lettres, de Beylié, vice-président de la société des Arts, Marcel Raymond, avocat président d'honneur de la société des Arts, Henri Ferrand avocat membre de la société des Touristes du Dauphiné, Ronjat membre de la société des Arts de Vienne.

## 2) La crypte de Saint-Laurent et ses failles :

La crypte de l'église Saint-Laurent a été redécouverte au début du siècle par Jacques-Joseph Champollion-Figeac<sup>626</sup>, puis mise en lumière dans les années 1840 par le chevalier de Radulphe de Gournay devenu directeur du musée Archéologique de Grenoble, musée théorique sis en cette église<sup>627</sup>. Néanmoins M. de Gournay aimait mettre en valeur le patrimoine ancien et voyait dans la crypte le fleuron de l'architecture de Grenoble. Il faisait un rapport en 1846, disant que : "*de suite confiée aux mains d'habiles Restaurateurs, elle pourrait offrir un aspect plein d'intérêt pour l'Artiste*". Sa commission était donc : "*complètement d'avis, que l'Académie Delphinale adresse une supplique au Ministre de l'Intérieur en faveur de la prompte exhumation et restauration de cette chapelle, et pour arriver à ce grand résultat la Commission mette en avant les titres plus que suffisants qui recommandent ce Monument à la sollicitude du Gouvernement, [...] propose de demander avant tout son admission parmi les Monuments historiques*"<sup>628</sup>.

En 1850, M. de Gournay put se féliciter de son activité avec Albert du Boys, représentant de l'Académie delphinale, grâce au soutien du préfet de Chapuys-Montlavoille et Joseph Arnaud maire de Grenoble, car le ministère classait la crypte parmi les monuments historiques et soutenait une campagne de restauration<sup>629</sup>. A cette occasion, Prosper Mérimée nommait donc l'architecte des Monuments historiques Pierre Mangin, afin de rédiger un devis et diriger les travaux. Venant de Paris, il n'était pas apprécié par les architectes de Grenoble, d'autant qu'il prévoyait de grands travaux<sup>630</sup>, comme le démontage du mur de soutènement extérieur, afin de refaire les fondations

---

<sup>626</sup> CHAMPOLLION-FIGEAC, J.-J., *Dissertation sur un monument souterrain existant à Grenoble*, 1803, 27 p.

<sup>627</sup> Les documents se rapportant à la crypte de l'église Saint-Laurent sont reproduits dans le volume des annexes p. 164 sqq.

<sup>628</sup> A.M.G. : 2 M 54, RADULPHE de GOURNAY, F. de, Ancien membre de la Commission scientifique de Morée, *Rapport sur la crypte de l'église Saint-Laurent*, 1<sup>er</sup> avril 1846.

<sup>629</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 28, BLANC, Ch., Ministre de l'intérieur, *Lettre au préfet de l'Isère M. de Chapuys-Montlavoille, Classement de la crypte de l'église Saint-Laurent*, 26 février 1850 et A.M.G. : 2 M 54, Académie delphinale, présidée par M. Albert du Boys, *Rapport*, 30 mai 1851.

<sup>630</sup> Nous renvoyons le lecteur, pour la question des restaurations, à la thèse de doctorat de Jean Nayrolles, *Roman et neo-roman. De l'invention du passé dans la culture archéologique et dans l'art du XIX<sup>ème</sup> siècle français*, Université de Toulouse-Le-Mirail, 1994, 2 vol., et à son article "Archéologie et rationalisme. Le rétablissement des superstructures dans les églises romanes au XIX<sup>ème</sup> siècle", in *Revue de l'art*, n° 121, 1998, pp. 49-60.



en ciment de la Porte de France, et le remonter en pierre de la Porte de France<sup>631</sup>. Il remplaçait le dallage, refaisait le bahut des colonnes, les enduits et les jambages des portes. Il remplaçait aussi le "*saffite (sic pour soffite) qui supporte la voûte (c'est une dalle de 10 à 20 cm d'épaisseur qui est cassée en plusieurs endroits)*" et prévoyait, après la dépose des colonnes de l'ordre inférieur pour établir une aire de béton sur toute la surface de la crypte, la repose des dites colonnes avec soins : "*il est de tout nécessité que les colonnes soient déposées pour pouvoir remédier à l'infiltration des eaux. Un dessin bien exact sera fait de chaque colonne avant la dépose et le tout remplacé comme à l'état actuel, seulement dans ce travail on pourrait mettre en vue la face des chapiteaux qui est tournée du côté du mur et qui est mieux conservée que les surfaces qui regardent la nef*". Manguin a déposé les onze colonnes existantes et en a remplacé quatre manquantes, mais il y en avait vingt lorsqu'il fit sa première description dont certaines en "*pouding vert*" ont été volées pendant les travaux<sup>632</sup>.

Comme les travaux avançaient lentement et très mal cette restauration ressemblait de près à une reconstruction. Le conservateur envoyait ces mots de désolation au maire de Grenoble : "*l'état lamentable où l'insouciance de M. l'architecte du Gouvernement réduit l'édifice [...]. Vous savez que cette primitive Cathédrale de Grenoble, premier siège de ses évêques, est regardée comme un des plus anciens et des plus précieux spécimen de l'Architecture Byzantine que nous possédions en France : Les Guy Allard, les Charbot, les Chorrier, les Champollion, l'ont trouvé digne de leur attention et nous pourrions encore citer d'autres écrivains honorables, qui grossiraient la liste des historiens qui se sont occupés de ce vénérable sanctuaire*<sup>633</sup>. [...] *Votre haute intelligence leur est un sur garant, que vous ne souffrirez pas que notre ville demeure plus longtemps la risée de nos voisins si zélés, si religieux*

---

<sup>631</sup> Nota : Le maire Arnaud était un des directeurs et propriétaires des carrières de la Porte de France.

<sup>632</sup> A.M.G. : 2 M 55, MANGUIN, P., architecte des Monuments historiques, *Crypte Saint-Laurent, Détail estimatif pour l'assainissement et la consolidation de la crypte*, 6 juillet 1851.

Nota : Le sculpteur Victor Sappey, qui venait de faire une statue en ciment, le *Génie des Alpes*, pour le maire Arnaud, a taillé les chapiteaux manquants et restauré les autres.

<sup>633</sup> Il s'agit peut-être de Prosper Mérimée.

*conservateurs de leurs monuments. Il y aura de la gloire, j'ose le dire, à contribuer à rendre au Monument dont il s'agit, sa primitive importance*"<sup>634</sup>.

L'année suivante Manguin avait bien fait quelques travaux nouveaux, mais ne supprimait pas les éléments dangereux de l'église qui risquaient de tomber sur la crypte. Il s'est empressé de supprimer une maison sur le flanc gauche de l'abside, qui avait l'honneur de servir d'arc boutant à la construction, sans savoir comment le tout tiendrait encore debout, et avait conservé l'inutile sacristie du flanc droit, cet "*affreux champignon*"<sup>635</sup>.

Manguin avait donc fait ce qu'il prévoyait, remplaçant ce qui était cassé ou qu'il croyait manquer, pour compléter l'ensemble de menuiseries et d'un autel blanc. Enfin il inscrivait dans son rapport : "*une porte, seul reste d'une ancienne église qui existait sur l'emplacement du cimetière actuel de Vizille, près de Grenoble ; elle ferme aujourd'hui une sorte de chapelle. Les sculptures en sont très remarquables : j'ai pensé qu'il serait possible d'en transporter à Grenoble quelques fragments, tels que les tympans et les chapiteaux qui sont en marbre, sans toucher au reste pour recomposer une porte à l'église Saint-Laurent où ils seraient placés de manière plus digne de leur mérite et serviraient d'entrée à la crypte ; ce serait ainsi la préserver d'une ruine imminente*"<sup>636</sup>.

Manguin pensait faire de deux monuments un seul, bien orné et bien situé, rendu au culte de manière à lui faire recouvrer les moments de gloire qu'il dut avoir. Le curé Vulpillon de Saint-Laurent, d'accord avec les idées de l'architecte, sollicita même des subventions à l'impératrice Eugénie lors de son passage à Grenoble en 1860<sup>637</sup>. Encore une fois, le faible budget alloué n'a pas permis des travaux aussi importants que le démontage de la chapelle de Vizille. En revanche, Manguin put faire démolir et reconstruire la sacristie de

---

<sup>634</sup> A.M.G. : 2 M 55, RADULPHE de GOURNAY, F. de, Conservateur du Musée archéologique de Grenoble, Membre de l'Académie Delphinale, de la Société Française chargée de veiller à la Conservation des monuments historiques nationaux, de l'Académie de Belgique, etc..., *Lettre à M. Crozet, maire de Grenoble concernant la crypte Saint-Laurent*, 3 décembre 1853.

<sup>635</sup> A.M.G. : 2 M 55, RADULPHE de GOURNAY, Chevalier de, *Lettre à M. Crozet, maire de Grenoble*, n.d.

<sup>636</sup> A.M.G. : 2 M 55, MANGUIN, P., architecte des Monuments historiques, *Rapport sur la crypte de l'église Saint-Laurent de Grenoble, Lettre à M. le ministre d'Etat*, 3 mai 1854.

<sup>637</sup> A.M.G. : 2 M 56, VULPILLON, Curé de Saint-Laurent, *Lettre à l'impératrice Eugénie*, 17 septembre 1860.

N.B. : Il fit une demande de bienveillance (en argent) pour la paroisse la plus pauvre de Grenoble, la plus ancienne et la plus inondée, celle par laquelle l'impératrice venait juste d'entrer à Grenoble, lors de son voyage en Savoie pour le rattachement à la France. Il lui demanda car la paroisse fut sous le vocable de sainte Eugénie (Ce

Saint-Laurent ainsi que la partie haute de l'abside en gardant les anciens matériaux et faire des raccords de sculpture.

La crypte de Saint-Laurent faisait partie des rares monuments anciens rapidement remarqués et appréciés par les notables, malgré son état avancé de dégradation. Elle fut ainsi l'objet d'importantes initiatives, que les chantiers ont parfois malmenés, d'autant que l'architecte Manguin venait très peu souvent à Grenoble<sup>638</sup> et que de 1848 à 1855, il y eut de nombreux changements de mairies et de préfectures ce qui fit avorter tour à tour les travaux. Elle fut encore l'objet de conflits artistiques car Prosper Mérimée, en tant qu'inspecteur des Monuments historiques, voulait garder la valeur historique et Pierre Manguin en tant qu'architecte catholique, voulait lui redonner son caractère religieux. Mérimée n'appréciait pas les travaux de Manguin mais il l'a nommé, peut-être par défaut, et dut le laisser œuvrer pendant presque vingt ans<sup>639</sup>.

Alors, même si le monument était connu et reconnu, d'autant qu'Arcisse de Caumont fit une notice dans ses *Annales* après l'avoir visité en tant que membre du Congrès scientifique, il fut longtemps en chantier et fermé aux visites. Il ne put ainsi être célébré dans les guides touristiques et fut peu visité au XIX<sup>ème</sup> siècle. A tel point qu'en 1887, au moment de la refonte des paroisses de Grenoble, le curé de Saint-Laurent voulait plus que jamais restaurer le culte dans la crypte même afin qu'on en prenne connaissance à Grenoble. C'est du reste Paul Boeswillwald, inspecteur général des Monuments historiques, qui fit les dessins de l'autel prévu<sup>640</sup>.

La valeur d'un monument historique paraît ainsi difficile à cerner et les restaurations ne pouvaient se soustraire à l'idée que l'on s'en faisait ou de celles des parties que l'on jugeait importantes. Dès lors, quand un édifice n'était pas uniforme, il était courant de le voir souffrir de ses parties qui pèchent par l'histoire ou le style. L'élément noble de Saint-Laurent était la

---

qui est vrai selon J. Pilot dans son texte de 1879, Oyen est Eugenius, la crypte fut dédiée à *eugeniae virginie*, Eugénie vierge).

<sup>638</sup> Les maires de Grenoble s'en sont plaints aux ministères concernés.

<sup>639</sup> L'architecte Charles Laisné a remplacé Pierre Manguin en 1869.

crypte, ses colonnes et ses chapiteaux. Le sol, les murs, la voûte, et les entrées ont donc supporté les travaux. Les petits ensembles neutres ou vierges ont failli recevoir des éléments ornés. Le clocher fut rebâti. L'abside, pourtant médiévale était largement moins considérée, en partie démolie et reconstruite, d'autant que la pierre de molasse ne plaisait pas. Alors même que les rapporteurs des Monuments historiques recherchaient des églises médiévales en Isère. Cette crypte, puisqu'elle était encore le seul monument historique à Grenoble, était le centre des attentions patrimoniales et faillit entraîner la destruction d'autres édifices qui n'étaient pas dans l'air du temps.

### 3) La cathédrale cet emballage :

En 1850, beaucoup d'édifices diocésains urbains étaient encore en ruine et le plus souvent enlacés par des constructions civiles. Mais face à cette tâche de restauration, *"une génération nouvelle d'artistes s'est dévouée à l'étude et au culte de nos vieux monuments, et elle est parvenue à les comprendre et à les restaurer avec une science et une habileté que ces édifices n'avaient pas eu le bonheur de rencontrer depuis leur origine, et qu'on dirait être le retour de l'esprit même qui présida à leur construction"*. Selon ce rapport Contencin, de 1851, seules manquaient les ressources pour sauver cinquante-trois des quatre-vingts cathédrales les plus importantes. Il fallait 40 millions de francs. Les vingt-sept autres nécessitaient chacune 200 000 F. Enfin, pour chacune d'entre elles, dans un souci de mise en valeur, l'Etat devait allouer 50 000 F pour ôter ces bâtisses accolées et déshonorantes<sup>641</sup>.

La cathédrale de Grenoble ne faisant pas partie des splendeurs du gothique devait recevoir 250 000 F. En fait l'Etat soutint très peu ses travaux. Elle ne reçut que 146 329 F de dotation, non en 1851 mais durant toute l'existence du service des cultes, de 1848 à 1905 ; soit 9% du montant théorique (1 140 000 F) que chacune des cathédrales obtint. Tulle, Vanne,

---

<sup>640</sup> A.M.G. : 2 M 55, Le directeur des beaux-arts, G. Kelpfin (?), *Lettre à Marius Michon, architecte*, 11 juin 1887.

<sup>641</sup> CONTENCIN, A. de, *Rapport présenté à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, sur la situation des édifices religieux*, Paris, Imp. Nationale, mars 1851, in-4°, pp. 3-6.

Laval ou Luçon en avaient reçu le double voir le triple soit 300 à 400 000 F<sup>642</sup>.

Les projets de restauration de la cathédrale de Grenoble étaient pourtant anciens, apparaissant dès les années 1830, en même temps que les premiers travaux de protection du gouvernement. La duchesse d'Orléans, Marie-Amélie, femme de Louis-Philippe, qui l'avait visitée avant de devenir reine des Français dit crûment dans son Journal : "*Elle est vieille, petite et pas belle*"<sup>643</sup>. Ce qui lança des initiatives. En 1838, l'architecte Péronnet chargé des édifices diocésains devait trouver quelque moyen d'embellissement. En 1841, il prévoyait ainsi l'adjonction d'une façade<sup>644</sup>. Ce qui gênait, ce n'était pas le mauvais état de la cathédrale, mais l'édifice symbolique, misérable et renfermant des merveilles de la sculpture gothique. On ne s'intéressait pas à la cathédrale en tant que telle mais comme simple contenant.

En 1847, la Commission des monuments historiques est venue la visiter. Mais "*elle a admiré sur la gauche du sanctuaire de l'église cathédrale, les formes pures, les détails pleins de goûts, l'ornementation également gracieuse et riche de ce tabernacle du 14<sup>e</sup> ou du 15<sup>e</sup> siècle, qui forme comme un accident heureux au milieu de l'architecture lourde et sans élégance de l'église elle-même. Elle a reconnu qu'il était opportun, convenable, nécessaire même de rendre à son état primitif ce monument précieux de l'art gothique, mutilé par la main du temps ou par les violences des dissensions civiles ; que le sacrifice demandé à l'Etat était léger en regard de l'avantage inexprimable de conserver un de ces vieux restes de l'architecture sculpturale du moyen âge, si rare, dans notre arrondissement. Elle a remarqué également avec un vif intérêt le tombeau élevé par Aymon de Chissé, au commencement du 15<sup>e</sup> siècle pour les évêques de Grenoble ses prédécesseurs et ses successeurs, veuf aujourd'hui du mausolée du Cardinal Le Camus, qui plus tard y fut ajouté. Cet œuvre (sic) de l'art religieux se distingue par un style*

---

<sup>642</sup> LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 97.

<sup>643</sup> AVEZOU, R., *Il y a cent ans. Grenoble en 1860*, Grenoble, Eymond, 1960, p. 10.

*noble, des détails purs, et exécution large et facile. Plusieurs des parties du monument sont absentes, d'autres sont dégradées et la dégradation, qui s'accroît insensiblement tous les jours, les menaces d'une perte complète, si les secours d'une restauration intelligente ne vient arrêter l'action du temps*"<sup>645</sup>. Le projet de réparation lui fut acquis.

En 1850, Péronnet, sous la direction de Janniard, architecte des édifices diocésains de l'Isère, protégeait encore ces tombeaux<sup>646</sup>. Puis en 1853, Berruyer, nommé architecte diocésain, relança un projet de mise en valeur de la cathédrale, proposant l'établissement d'un trône épiscopal dans le chœur. Projet refusé par le Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains et le ministre des cultes car la décoration paraissait trop importante par rapport à un "*édifice aussi dépourvu de caractère que la cathédrale de Grenoble*"<sup>647</sup>. La restauration intérieure n'était pas assez édifiante, dès lors l'Administration se concentrait sur cette façade servant d'écrin, pour ne pas dire façade-écran, suivant l'idée de Péronnet.

Le ministère de l'instruction publique et des cultes remarquait en 1863 que depuis quelques années les immeubles privés de Grenoble étaient plus importants que la cathédrale. Il fit quelques projets, "*afin qu'elle soit harmonieuse et rivalise enfin avec les autres édifices [...] dans cette ville où les constructions se multiplient, où les particuliers rivalisent de zèle et d'activité avec l'administration, soit pour la restauration d'anciens bâtiments, soit pour la reconstruction de nouveaux*"<sup>648</sup>.

---

<sup>644</sup> A.D.I. : 4 V 8, PERONNET, E., architecte, *Devis concernant les travaux à faire pour le clocher et l'installation d'une façade à la cathédrale de Grenoble*, 25 mars 1841.

<sup>645</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 23, Rapporteur non nommé, *Extrait de procès verbal de délibération, tombeaux gothiques de la cathédrale de Grenoble*, 1847.

<sup>646</sup> A.M.G. : 2 M 3, CHAPUYS-MONTLAVILLE, M.de, Commission des monuments historiques, *Lettre à M. Janniard, Architecte des édifices diocésains concernant la restauration des deux tombeaux gothiques de la cathédrale*, 16 novembre 1850.

<sup>647</sup> A.D.I. : 4 V 9, Comité des Inspecteurs généraux des édifices diocésains, *Rapport sur le projet d'établissement d'un trône épiscopal à la cathédrale de Grenoble*, 2 juin 1856.

Nota : remarquons par cette affirmation que la date, aujourd'hui problématique, du classement de la cathédrale parmi les monuments historiques ne peut pas être antérieure à 1862.

<sup>648</sup> A.D.I. : 4 V 10, Ministère des cultes, *Projet de reconstruction de la façade de la cathédrale de Grenoble*, 15 octobre 1863.

Nota : A la même date, le département faisait construire la place d'Armes par Questel et les Riondel, avec l'Hôtel de préfecture et le Musée-Bibliothèque.

Berruyer conçut alors divers plans dont deux pour la reconstruction de la façade daté du 4 juillet 1865 et du 10 juillet 1866, romano-byzantin et néo-roman<sup>649</sup>. Le projet approuvé le 23 juillet 1867 concernait diverses démolitions afin de bâtir un grand et des petits portails, les baies des chapelles hautes, les faces des chapelles de caractère roman. Berruyer prévoyait vingt-six colonnettes, au lieu de quarante-huit en 1865, et des modillons riches et autres moulurations pour un total de 48 000 F environ. Le projet n'était pas seulement un désir personnel de l'architecte ou de l'évêque car, *"la façade de la Cathédrale de Grenoble serait restaurée selon les désirs de l'Administration supérieure"*. Berruyer avait ainsi reçu quelques recommandations, *"le clocher serait maintenu apparent jusqu'à sa base en lui conservant son ancienne physionomie"*, le *"portail serait et augmenté en profondeur et en importance"* et *"surmonté d'une corniche à corbeaux recouverte en glacis avec couvre-joints"*. *"Les parties latérales seraient reconstruites en reculement du clocher"* et *"couronnées par des demi-pignons à arcatures encorbellées comme ce qu'on rencontre dans les autres parties de l'église"*. Les portails latéraux devaient être *"mis en harmonie avec le portail principal"*. Les pierres seraient *"de qualité analogue à celle des vieilles parties de la façade"*. Les colonnettes seraient *"le plus possible en monolithes"* et les moulures *"semblables à celles qui existent dans la façade actuelle"*<sup>650</sup>.

Il s'agissait de redonner un caractère primitif à cette cathédrale, non de la remanier, en reprenant les parties anciennes afin de développer la décoration. Les matériaux anciens devaient être réemployés, pour le style et l'économie. Bien que certaines parties seraient refaites *"à neuf suivant les dispositions anciennes"*. Le stade de la simple restauration était largement dépassé. En 1878, Pilot de Thorey, en tant que secrétaire de la Commission des monuments historiques, demandait au préfet de reconstruire la cathédrale car il était inadmissible de laisser deux objets classés, les tombeaux, dans un monument dont on trouvait toujours la *"façade aussi dépourvue de tout*

---

<sup>649</sup> A.D.I. : 4 V 10, BERRUYER, A., *Deux plans de façade pour la cathédrale de Grenoble*, 1866.

<sup>650</sup> A.D.I. 4 V 10, BERRUYER, A., *Devis estimatif pour les travaux de grosse réparation, façade de la cathédrale de Grenoble, selon le projet approuvé le 23 juillet 1867*, 14 octobre 1872.

*caractère architectural*"<sup>651</sup>. Rien avait été encore fait car, rappelons-nous, les budgets alloués à la cathédrale de Grenoble furent de 146 329 F en cinquante ans. Cela était trop peu, aussi peu que l'intérêt qu'on y portait. Le projet de 48 000 F de Berruyer paraissait illusoire. La façade serait faite lorsque des matériaux moins onéreux que la pierre seraient acceptés.

#### 4) Une façade en ciment à la cathédrale :

Les projets de 1867 ne furent pas mis à exécution immédiatement, faute d'intérêt de l'Etat pour l'édifice, mais la commission d'enquête des inspecteurs généraux des édifices diocésains prévoyait un projet de reconstruction, car elle trouvait toujours en 1868 que *"la cathédrale est toute entière enchâssée dans un massif de maisons ou de constructions diverses. [...] Un bas-côté, le portail latéral droit, est recouvert par les immeubles. [...] La façade est trop petite et présente des difformités révoltantes"*<sup>652</sup>.

Ce sont les événements politiques de 1870 qui allaient engager une reconstruction de la façade. Après la guerre et le changement de régime, le gouvernement ne souhaitait pas financer une restauration immédiatement, la mairie de Grenoble encore moins puisqu'elle avait de nombreux projets dont l'église Saint-Bruno. Mais l'évêque et l'architecte diocésain ne désarmaient pas. Berruyer représentait en 1872 son projet approuvé en 1867 et écrivait à son ministre en 1878 : *"Le travail le plus important de nos édifices diocésains, le plus nécessaire et le plus indispensable est toujours la construction de la façade de la Cathédrale qui est demandée par tout le monde depuis que nous la connaissons"*<sup>653</sup>. C'est en 1881, bousculé par les pressions politiques, que l'Etat finança une façade de 49 277 F. Le plus petit budget accordé à une cathédrale en France au XIX<sup>ème</sup> siècle.

La République était encore très jeune, elle vacillait, et à Grenoble le nouveau maire Edouard Rey, républicain, prit rapidement des mesures de

---

<sup>651</sup> 12 T 1 / 5, PILOT, J., Secrétaire de la Commission des monuments historiques, *Rapport de 1878 envoyé au préfet de l'Isère*.

<sup>652</sup> A.D.I : 4 V 10, Commission d'enquête des Inspecteurs généraux des édifices diocésains, *Procès verbal d'état des lieux*, 24 décembre 1868.

<sup>653</sup> A.D.I : 4 V 17, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur les dépenses de 1878*, 2 novembre 1877.



laïcité. Il s'était opposé au virulent légitimiste Mgr Fava. En construisant une façade à la cathédrale, le gouvernement donnait de quoi s'occuper à l'évêque et obtenait un peu de répit. Néanmoins, il n'offrit pas non plus le monument de ses rêves ni de ceux de Berruyer, seulement une façade de préférence ornée : *"Il serait facile de placer des sculptures monumentales et décoratives sous les galeries et les porches, jusque même sur les balustrades des grands arceaux, qui sont disposés pour cela. Alors cette façade, quoique modeste de construction, pourrait prendre un grand air et avoir l'importance que réclame une Cathédrale"*<sup>654</sup>. C'était la façade la moins chère possible : une façade en ciment moulé.

*"Le Ministre de l'Intérieur est des Cultes, suivant l'avis du Comité des Inspecteurs généraux des travaux diocésains, estime qu'il est préférable de se tenir à un projet plus simple que les deux proposés par l'architecte Berruyer. Les contreforts devant être construits sans les colonnettes d'angles. Le projet est approuvé à 49 277 F 00, résultant de l'emploi, selon l'usage de la localité, d'une pierre factice qui est meilleure que la pierre tendre de Saint-Paul (Trois-Châteaux). [...] En raison de la nature exceptionnelle des travaux, le préfet est autorisé à les confier à un entrepreneur choisi par l'architecte"*<sup>655</sup>.

Le ciment était banni des édifices religieux, comme matériau industriel ne respectant pas les pierres d'églises, et il était formellement interdit dans les restaurations de monuments historiques. Le ministère s'opposait donc aux principes de restauration car *"Substituer ces substances (les ciments) à la pierre, c'est sans aucun doute aller à l'encontre du principe contre le changement des matériaux dont un édifice est construit, contre l'inconvenance de les remplacer par un système ou par des matières qui n'ont rien de monumental"*<sup>656</sup>.

Mais la façade de la cathédrale était politique et engendrée par l'économie de moyens. Le gouvernement inventait donc une tradition, se retirant derrière

---

<sup>654</sup> A.D.I. : 4 V 17, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur les dépenses de 1878*, 2 novembre 1877.

<sup>655</sup> A.D.I. : 4 V 10, Ministre de l'intérieur et des cultes au préfet de l'Isère, *Approbation du projet de façade de la cathédrale de Grenoble*, 16 Août 1881.

<sup>656</sup> SCHMIT, J.-P., *Nouveau manuel complet de l'architecture et des monuments religieux, ou traité d'application pratique de l'archéologie chrétienne à la construction, à l'entretien, à la restauration et à la décoration des églises*, Paris, 1859, (1<sup>ère</sup> éd. : *Traité d'application pratique*, 1845), 2 vol., in-18°, p. 83, in DUFIEUX, Ph., *Un siècle d'architecture religieuse ...*, *op.cit.*, p. 144.

"l'usage de la localité", pour autoriser la seule restauration de cathédrale avec du ciment. Il céda officiellement à ce qui se faisait officieusement depuis longtemps. En Isère beaucoup d'églises avaient été bâties en pierre factice, à l'exemple de Saint-Bruno de Grenoble à peine achevée, créant un beau précédent. Néanmoins, il particularisait ici, selon un processus d'historicisation propre à ce siècle, un passé opportunément sélectionné<sup>657</sup> servant à contenter l'architecture religieuse. Les ciments observés avec la perspective de la modernité universelle de François Coignet étaient rejetés ; les mêmes observés sous l'angle de la tradition locale d'Alfred Berruyer étaient admis.

L'opposition au projet était aussi, et exclusivement, politique. Du côté adverse on ne comprenait pas le ministère. La Ville n'allait pas laisser se répandre cet épiscopat. Elle contestait la propriété du parvis et rappelait au gouvernement : "*notre commission ne voit pas clairement la nécessité de consacrer une somme aussi importante à "l'embellissement" d'un édifice en très bon état*"<sup>658</sup>. Après avoir compris que 50 000 F payés par l'Etat pour obtenir une "paix romaine" n'était pas démesuré, la Ville autorisa la restauration sur son parvis. Une fois le monument restauré en 1885, elle fit placer son horloge municipale.

Berruyer fut l'architecte de cet écran de ciment néo-roman achevé en 1885, sa dernière œuvre avant sa démission - une façade qui devait cacher la seule cathédrale à n'avoir pas été dégagée des monuments l'accolant. Le nouvel architecte diocésain Charles Nizet, nommé le 28 septembre 1886, fustigea rapidement ce "*placage adossé à la vieille tour dont il masque la partie la plus ancienne*"<sup>659</sup> et Anatole de Baudot trouvait le "*style quelque peu rhénan*"<sup>660</sup>. En effet la façade pesait de toute sa masse volumineuse, écrasante comme le sont les agglomérats d'ornements. Dans le monde des restaurations, si Viollet-le-Duc donna "*une des plus brillantes illustrations de l'effort*

---

<sup>657</sup> Cela procède de l'analyse de Eric Hobsbawm et Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press, Cambridge, 1992, 320 p.

<sup>658</sup> A.M.G. : 2 M 1, DURAND-SAVOYAT, au nom de la commission des Finances, *Avis de Séance concernant la cathédrale de Grenoble*, 27 février 1882.

<sup>659</sup> A.N.F. : F 19/ 7227, NIZET, Ch., architecte du diocèse de Grenoble, à Paris, *Inspection général envoyée à la Direction générale des cultes*, 13 décembre 1888.

*intellectuel produit par son siècle pour pénétrer l'architecture médiévale*"<sup>661</sup> lors de la restauration de Saint-Sernin de Toulouse, Berruyer produisit ici la pire. Néanmoins, c'était le seul exemple de restauration de monument du XIX<sup>ème</sup> siècle en ciment, un contre-exemple absolu des principes de restauration, le fruit d'une pure invention, d'un anachronisme stylistique et technique, donc une disposition originale. Elle était en conséquence le meilleur exemple d'approbation d'une politique de construction cimentière à peine remarquée depuis quarante années mais prometteuse pour des raisons techniques et financières. Enfin, cette façade ruinant un des monuments clefs du diocèse montre à quel point on put favoriser les reconstructions aux détriments des restaurations<sup>662</sup>.

## **D DE L'ABANDON A LA RECONSTRUCTION :**

### **1) Les échecs du patrimoine historique :**

A travers ces deux "restaurations" de monuments, la crypte de l'église Saint-Laurent et la façade de la cathédrale Notre-Dame, faisant la gloire historique et architecturale ancienne de Grenoble, nous voyons que ces "hommes de l'art" ne reconnaissaient pas de patrimoine régional et obéissaient aux inspirations modernes de mises en valeur plutôt qu'à l'esprit archéologique. Ils n'avaient pas conscience de la valeur première de leurs édifices bâtards, car les Monuments historiques classaient seulement les grands édifices purs dans leurs styles<sup>663</sup>.

L'idée de déficience en matière d'architecture instruisait les prospections en communes. Les recherches étaient vaines. Le patrimoine régional apparaissait

---

<sup>660</sup> BAUDOT, A. de ; PERRAULT-DABOT, A., *Les cathédrales de France*, Paris, Laurens, H., *Archives de la Commission des monuments historiques*, 1905, p. 8.

<sup>661</sup> NAYROLLES, J., "Archéologie et rationalisme. Le rétablissement des superstructures dans les églises romanes au XIX<sup>ème</sup> siècle", in *Revue de l'art*, n° 121, 1998, p. 53.

<sup>662</sup> En 1989, elle a été dérestaurée sur le principe du retour à l'originel. C'est aussi un contre-exemple absolu des principes de restauration. Néanmoins, quelques personnes ont récupéré "à la décharge" la croix de faitage, les chapiteaux, bases et colonnettes, d'ailleurs en pierre et non en ciment, pour les conserver discrètement dans la Poudrière Vauban de Grenoble. En 2003, un imprudent a pris l'initiative de les sortir avec une pelle-mécanique.

<sup>663</sup> Voir les divers dossiers concernant les monuments historiques de l'Isère reproduits dans le volume des annexes p. 173 sqq.

en conséquence minime voire inexistant. Cercle vicieux à cause duquel les architectes n'avaient pas d'appréhensions quant aux reconstructions.

La préfecture avait bien reçu ces instructions dès 1841 : "*La vigilance la plus active de votre part pourrait seule prévenir les actes d'un vandalisme déplorable*"<sup>664</sup>. Appel renouvelé par la circulaire du 1<sup>er</sup> Août 1853, un peu plus radicale : "*Tant qu'une église de construction ancienne peut être réparée, son ancienneté, à défaut d'autre motif, doit décider la commune à la conserver. [...] Il faut en préserver les parties essentielles et ne la sacrifier que dans le cas de nécessité absolue, lorsque les travaux d'agrandissement ou de réparation ont été reconnus impossibles*".

Sur le terrain, et particulièrement dans les Alpes, les desservants et architectes purent aussi entendre les mots douloureux de Prosper Mérimée mettant en garde contre les badigeonneurs passés à Saint-André de Grenoble, l'abbaye Saint-Antoine et surtout Saint-André de Vienne : "*Ici on a poussé les choses un peu plus loin. Ce n'est pas un badigeon ordinaire qui recouvre les murs, mais bien des fresques dans le goût des enseignes de cabaret. Il faut savoir que tous les ans des essaims de barbouilleur italiens se répandent dans les départements du midi et couvrent les murs de nos églises de leurs ignobles compositions. Si l'on ne proscriit ces gens-là, je ne sais où ils s'arrêteront*"<sup>665</sup>.

Malgré cela, les monuments importants n'ont guère attiré l'attention régionale. Même les monuments les plus célèbres étaient en péril.

En 1875, Berruyer, membre de la Commission des monuments historiques de l'Isère, percevait l'église Saint-Pierre de Marnans comme "*un monument historique très remarquable par sa construction de style roman-byzantin*". Mais, chargé du chantier, il préférait que la commune l'abandonnât et en construise une en pisé, plutôt qu'elle la restaure car elle n'aurait pas les moyens financiers de l'entretenir<sup>666</sup>.

Marnans était un petit édifice mais Saint-Antoine était le plus grand des monuments historiques de l'Isère et le premier à avoir été classé dès 1846.

---

<sup>664</sup> A.D.I. : 4 V 18, *Circulaire du ministère de la justice et des cultes*, 1841.

<sup>665</sup> MERIMÉE, P., *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 93, in MALLION, J., *Prosper Mérimée et les monuments du Dauphiné. Lettres et rapports inédits de Prosper Mérimée*, Grenoble, Edition des Cahiers de l'Alpe, 1979, p. 58.

Malgré cela le ministère des cultes eut peur qu'on le supprimât pour des raisons pratiques. Il le rappela encore au préfet en 1855 : *"Il y a urgence de prendre des mesures pour empêcher la chute des voûtes de l'église ; (car) cet événement occasionnerait des travaux considérables auxquels la commune, dépourvue de ressources, ne pourrait faire face et qui l'amènerait au besoin à préférer la construction d'une église d'un entretien moins onéreux"*<sup>667</sup>.

Ces lacunes gouvernaient même les meilleurs milieux. Si l'église du Grand-Lemps fut préservée des projets de reconstruction de 1861 à 1877, c'est par manque de ressources non par l'amour du patrimoine dont était pénétré le maire Alphonse de Virieu grâce aux soins de son parrain Alphonse de Lamartine<sup>668</sup>. M. de Virieu allait écouter l'avis du diocésain : *"Le vieux clocher du Grand-Lemps qui est placé sur la face latérale droite derrière le bas-côté de l'église n'est pas en harmonie par ses dimensions et ses formes avec l'église de cette commune. [...] L'étage à ajouter serait important, les autres étages n'en seraient que les soubassements. Les murs seraient couronnés d'une corniche arcaturée à consoles avec balustrades pleines de 4 clochetons. Le tout serait surmonté d'une flèche octogonale"*<sup>669</sup>.

Certes, l'église du Grand-Lemps fut loin d'être classée mais le geste est notoire : Virieu suit la politique générale. La reconstruction présidait à la destinée des églises, petites ou grandes, anciennes ou non, remarquables ou pas.

Les grands monuments ont manqué d'être reconstruits et les grands esprits ne s'apitoyaient pas ou de rares fois. Que dire alors des édifices ordinaires, ces petites églises médiévales de modèle clunisien rectifié pendant les guerres de religion ? Au rebut !

L'église romane de la Combe-de-Lancey remontait, selon Chatrousse et Ricoud *"à une très haute antiquité [...] reconstruite plusieurs fois, en dernier lieu pendant le moyen âge, et depuis cette époque elle n'a pas été*

---

<sup>666</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 31, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain à la Commission des monuments historiques de l'Isère*, 30 octobre 1875.

<sup>667</sup> A.D.I. : 12 T 1 / 33, Ministère d'Etat, secrétaire général, monuments historiques, *Lettre au préfet de l'Isère*, 18 septembre 1855.

<sup>668</sup> "Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme", t. XVIII, pp. 212-214, in BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République*, op. cit., p. 503.

*entretenu*"<sup>670</sup>. Le constat de délabrement complet fut simple à écrire. Personne n'attendait une restauration, ni l'abbé, ni NN.SS. Ginoulhiac ou Dupanloup y demeurant tous les ans, ni même la famille du Boÿs dont le chef était adjoint du conseil municipal. Elle fut rebâtie.

Ce qui sauva l'église romane de Voreppe c'est l'aspect pratique évoqué par Gaston de Linage, *"il a été reconnu que c'était un monument antique de sept à huit siècles, autrefois chapelle d'un prieuré de Bénédictins, digne à tous les titres d'être conservé ; que l'emplacement dont il est entouré pourrait servir à des concessions de tombeaux, l'église elle-même devenant chapelle des morts"*<sup>671</sup>.

Les autorités religieuses se préoccupaient de la dignité du service cultuel plus que de "l'archéologisme" qui gênait les fidèles. Car il fallait mettre les constructions en harmonie avec la dignité du culte. Donc les descriptions d'édifices pitoyables, proches de la ruine, abondèrent.

Au moins lit-on clairement dans la requête du curé de Goncelin en 1835 : *"Dans l'intérêt de la Religion et pour l'honneur du canton tout entier, nous vous prions tous de mettre fin au scandale d'une église aussi dégoûtante, [...]. Nous rougissons de voir les saints mystères être célébrés dans un bâtiment qui ressemble plus à un grenier à foin qu'à une église. Bien des écuries, nous rougissons de le dire, conviendraient mieux aux cérémonies du culte, à ce qu'il y a de plus saint sur la terre"*<sup>672</sup>.

Et encore dans celle du curé Guillermand à Bourgoin, préférant raser son église de 1828 ainsi que son clocher roman plutôt que le conserver : *"le projet de garder le vieux clocher plusieurs fois séculaire est louable du point de vue du souvenir et des traditions religieuses, voire artistiques et architecturales d'un autre âge. Mais il ne l'est pas du point de vue de la régularité de la beauté, de l'indépendance et de l'accès du monument nouveau. [...]. De plus le*

---

<sup>669</sup> A.D.I. : 2 O 182/5, BERRUYER, A., *Devis estimatif et descriptif des travaux à faire pour l'exhaussement du clocher du Grand-Lemps*, 18 février 1857.

<sup>670</sup> A.D.I. : 2 O 121/5, CHATROUSSE et RICOUD, architectes, *Rapport sur l'état actuel de l'église de La Combe-de-Lancey*, 15 juin 1885.

<sup>671</sup> A.D.I. : 7 O 2436, LINAGE, G. de, président du conseil de fabrique de Voreppe, *Lettre à MM. les Ministres des Finances et de la Justice et des cultes*, n.d.

<sup>672</sup> A.D.I. : 2 O 181/5, Curés du canton de Goncelin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 1835-1837.

Nota : Texte reproduit dans le volume des annexes p. 98.

*raccordement d'un vieux débris de structure romane à un édifice moderne de style ogival forme une dissonance architectonique*"<sup>673</sup>.

Ces images d'Epinal peut-on dire, étaient assurément soutenues par les services diocésains. Alfred Berruyer, face à l'administration de l'Etat, proche du pouvoir local et de l'Eglise, favorisait les reconstructions aux restaurations. Il pouvait malmener quelques églises sans contrariété :

*"J'ai trouvé cette église comme je l'avais laissée il y a plusieurs années, lorsque j'avais dressé le projet de reconstruction, qui m'avait été demandé par la commune, et constaté l'opportunité, si ce n'est l'urgence du renouvellement intégral de l'édifice"*<sup>674</sup>.

Le constat avait été identique à Voiron en 1857 : *"La vieille église paroissiale n'offre aucun intérêt ni sous le rapport historique, ni architectonique. Il faut faire une nouvelle église sur la place centrale"*<sup>675</sup>.

A Theys, il jugea l'église aux dispositions assez heureuse et *"le clocher qui est de style roman offre un certain intérêt historique et artistique"*<sup>676</sup>. Les différents architectes prescrivait une réparation avec un simple agrandissement. Cela n'a pas empêché sa démolition.

A la fin du siècle seulement et parce que c'était presque trop tard, quelques âmes mélancoliques et accablées commençaient un réquisitoire contre ce mouvement de destructions, conscientes que les grands auteurs l'avaient initié, ce qui les rendait plus amers encore :

*"Une sage restauration<sup>677</sup> ferait une jolie chapelle qui rappellerait aux générations oubliées que dix siècles ont prié dans ce lieu béni [...] Hélas ! ce ne sera pas. Nous le craignons, comme pour tant d'autres églises de notre diocèse, ces vieilles murailles sont promises, elles aussi, à la pioche du démolisseur. Ah ! Nos pères bâtissaient solidement pour défier les siècles, mais ils n'avaient pas prévu que des mains, même chrétiennes, suppléeraient à l'œuvre du temps ! Qu'il nous soit permis de protester contre cette rage de destruction qui sévit dans notre région et contre ce barbare mépris des*

---

<sup>673</sup> A.D.I. : 27 J 12/1, GUILLERMAND, curé-archiprêtre, *Délibération du conseil de fabrique de Bourgoin*, 5 février 1860.

<sup>674</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église du Touvet*, 20 février 1868.

<sup>675</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis primitif, église Saint-Bruno de Voiron*, 25 novembre 1857.

<sup>676</sup> A.D.I. : 7 O 2127, BERRUYER, A., *Rapport succinct*, 31 août 1864.

*souvenirs chrétiens les plus vénérés. Combien d'églises du X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> siècle ont disparu dans notre diocèse ? [...] Nous pourrions allonger une liste funèbre car ils ne sont pas rares ceux dont une lamentable bonne foi estime œuvre pie de faire disparaître les vestiges sacrés d'un passé chrétien qui avait survécu aux révolutions et qui ne trouve point grâce devant la manie du neuf. [...] On pourra croire, dans quelques temps, que l'intrusion du christianisme date d'hier contre le vandalisme destructeur, comme Montalembert, Hugo ou Mérimée"<sup>678</sup>.*

Ce siècle novateur, contemporain, ne put se contenter d'édifices obliques, pas seulement mais surtout dans les campagnes où toute la modernité se concentrait sur l'église. A bas les vieilles bâtisses, place aux jeunes en quelque sorte ! Le constat de Philippe Boutry est coutumier. D'une part, la notion de patrimoine était "*particulièrement étrangère à la mentalité des desservants ruraux comme à la majeure partie de leurs ouailles*". D'autre part "*L'"archéologie" ne (faisait) pas recette auprès des autorités rurales, civiles ou religieuses. [...] L'église (était) pour eux le lieu d'un culte vivant, actuel, auquel l'industrie du bâtiment et les nouvelles techniques des architectes (devait) offrir commodités et améliorations"*<sup>679</sup>.

La reconstruction générale était acquise, contre l'avis des Monuments historiques, contre l'avis des gouvernements, contre l'avis des amateurs, contre celui de l'Eglise. Mais la condition *sine qua non* était l'argent ; l'argent moteur de la reconstruction. Boutry encore, signale que les églises des Dombes doivent leurs survies à l'impécuniosité des Conseils de fabriques. En Isère les ressources abondaient au contraire et les projets mettaient en évidence qu'une reconstruction serait plus économique qu'une restauration.

---

<sup>677</sup> De l'ancienne église de Saint-Martin-d'Hères, démolie et reconstruite en 3 ans.

<sup>678</sup> B.M.G. : Jd 3, MARTIN, J., *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 1893-1894, p. 581, in BERMOND, L., *op. cit.*, p. 184.

Nota : La partie soulignée est en italique dans le texte original.

<sup>679</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 117.



## 2) La réussite des reconstructions :

La volonté ne suffit pas à la réalisation d'un projet. Quand bien même la volonté serait générale, fallait-il encore l'autorisation des autorités supérieures, du Conseil des bâtiments civils et du ministère responsable des cultes.

Comme à l'échelon national la conservation prévalait sur la reconstruction sauf en cas de "*nécessité absolue*", les abbés choisissaient de traiter du pire dans leurs récits, du danger physique pour les fidèles. Les évêques pouvaient alors interdire un édifice. Et les architectes, s'ils autorisaient les destructions en calomniant les vieux édifices, facilitaient assurément les reconstructions en traitant leurs projets du bord économique ; le seul, presque, qu'entendaient les commissions supérieures. Une reconstruction valant une réparation, pourquoi s'en priver ?

Le dégoût amenait les reconstructions mais la crainte de la ruine, de l'accident, les forçait. Les évêques, à mots couverts, interdisaient quelques lieux de cultes. Pas trop, on aurait perdu les fidèles, mais suffisamment pour que les exposés soient impressionnants à la préfecture.

L'église de La Motte-d'Aveillans était interdite au culte depuis deux ans en 1848, lorsque Péronnet recommandait une reconstruction non une réparation<sup>680</sup>. Le 20 mai 1855, l'évêque de Grenoble interdisait "*la sacristie et autres parties de l'église*" de Theys qui menaçait ruine<sup>681</sup>. Cette interdiction se fondait sur un risque d'effondrement, de la sacristie seulement, et n'interdisait pas le service du culte.

Cependant, ces deux églises résistèrent de nombreuses années avant une démolition forcée. N'a-t-on pas craint non plus l'éclatement du clocher de Notre-Dame de Grenoble et un grand danger pour la population, lorsque Louis Vicat en tant qu'inspecteur des Ponts et Chaussées visita un monument en parfait état ?

En ce cas, doit-on croire abbés et consorts établissant des visions cataclysmiques en même temps que leurs projets de reconstructions ? En

---

<sup>680</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, PERONNET, E., *Extrait sommaire du devis*, 9 février 1848.

<sup>681</sup> A.D.I. : 7 O 2127, VEYRON, curé de Theys, *Lettre au préfet de l'Isère*, 9 octobre 1864.

1890, Mgr Fava entendait explicitement donner une impulsion aux décisions de reconstructions projetées depuis quarante années à l'église de Rives en interdisant le culte<sup>682</sup>.

Du reste, si quelques églises se fissurèrent, une seule s'écroula à Chantelouve : *"son église vient de s'écrouler sous le poids de la neige tombée dans les montagnes pendant huit jours de telle sorte que cet édifice ne présente plus qu'un monceau de ruine [...] Tout est resté complètement écrasé sous les décombres à l'exception néanmoins de notre maître autel et d'une partie des vases sacrés garantis par une voûte"*<sup>683</sup>. Heureusement, la divine providence protégea les pièces sacrées.

Le cas est remarquable, unique. La description est terrible mais les éléments les plus à même d'être abîmés car placés sous la clef de voûte, comme l'autel, sont conservés. Faut-il encore croire ce maire ? Son église fut-elle réellement ruinée ou son témoignage devait-il servir la reconstruction qu'il demandait depuis quelques temps ?

D'un autre côté, le problème des coûts hantait les commissions. Les financements étaient en grande majorité locaux mais la part des secours comptait. Il fallait donc démontrer l'intérêt financier de l'opération.

Cela embarrassait les Monuments historiques d'apprendre que la restauration de l'église de Marnans coûtait plus cher que sa construction car elle faillit en périr. Tout comme Saint-Antoine dont le seul coût d'entretien dépassait la reconstruction. Mais pour ce qui concernait les édifices ordinaires, la reconstruction était préférable.

Nous retrouvons ainsi les rapports de l'architecte diocésain Berruyer, émettant l'avis récurrent que la vieille église *"soit réparée simplement, à peu de frais, ou qu'elle soit entièrement reconstruite s'il n'est pas possible de la conserver davantage"*<sup>684</sup>, car dans la majorité des cas les agrandissements et

---

<sup>682</sup> A.D.I. : 7 O 1492, FAVA, Mgr, *Lettre au préfet de l'Isère*, 26 mai 1890.

<sup>683</sup> A.D.I. : 2 O 74/5, Maire de Chantelouve, *Lettre au préfet de l'Isère*, 2 février 1860.

<sup>684</sup> A.D.I. : 2 O 112/5, BERRUYER, A., *Etude de demande de secours pour l'église de Claix*, 5 octobre 1859.

les réparations majeures "*seraient plus onéreux que la reconstruction et [...] ne donneraient pas une disposition convenable*"<sup>685</sup>.

Et la sentence tombait régulièrement selon le même dessein : "*La vieille église de Charavines est délabrée et exigue. Elle n'est plus en harmonie avec les besoins du Culte. Plusieurs fois il a été question de l'agrandir et de la modifier, mais chaque fois la dépense a paru trop importante, eu égard aux résultats peu satisfaisants à obtenir. La reconstruction est donc obligatoire*"<sup>686</sup>.

Lorsque les commissions devenaient réticentes face aux projets ambitieux, les chiffres étaient donnés à l'appui. A la Combe-de-Lancey, les projets de restaurations suivaient le parti de l'agrandissement. Le résultat serait un édifice de 197 m<sup>2</sup> pour un montant de 27 000 F. En se reportant aux plans connus, la commune pouvait se doter d'une nouvelle église de 200 m<sup>2</sup> pour 30 000 F. L'agrandissement n'avait plus d'intérêt d'autant que la bâtisse restait ancienne et serait à consolider dans un avenir proche. A Berruyer de déclarer que si la commune pouvait "*se livrer à une opération coûteuse, il n'y aurait pas à hésiter ; il serait convenable de reconstruire entièrement l'église, afin de n'avoir pas à laisser des regrets pour l'avenir*"<sup>687</sup>.

Sûrement Berruyer devint un grand destructeur, un homme des reconstructions. Certes ses devis les favorisaient, mais ceux de ses pairs n'étaient pas exempts de grands projets. Dès avant la nomination de Berruyer au poste de diocésain, Eugène Péronnet, en tant qu'inspecteur, était chargé par le préfet de nombreux examens. Le maire de Corenc devait ainsi apprendre que "*l'église de Corenc est insuffisante pour les besoins de la population, qu'elle se trouve dans un état de délabrement tel qu'il est à craindre que l'édifice ne s'écroule et qu'en outre le clocher menace de tomber d'un instant à l'autre. Il résulte évidemment de ce rapport qu'il y a nécessité urgente de reconstruire l'église de notre commune sur une plus vaste échelle*"<sup>688</sup>.

---

<sup>685</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif, de l'église du Touvet*, 20 février 1868.

<sup>686</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Charavines*, 8 décembre 1874.

<sup>687</sup> A.D.I. : 2 O 121/5, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport*, 19 août 1878.

<sup>688</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, Préfet de l'Isère, *Lettre au maire de Corenc, d'après l'avis de M. Péronnet architecte*, 20 mai 1852.

Dès après la démission de Berruyer, Michon étant inspecteur des édifices diocésains mais présent surtout à la Ville de Grenoble, Riondel, architecte départemental écopa des quelques visites d'églises déliquescents. Il fit des rapports au préfet non sans lyrisme et peut-être un peu d'ironie :

*"En arrivant à Cognin, on aperçoit de loin un clocher qui bien que dépourvu de tout intérêt architectural se dessine d'une façon si pittoresque, à côté de cette merveilleuse gorge du Nan que séduit par ce charmant tableau, je pensais qu'il faudrait que cette église fût en bien mauvais état, pour ne pouvoir être restaurée et demeurer ainsi dans cette ravissante situation. Malheureusement, quelques instants après j'ai été complètement déçu, lorsque je me suis trouvé en présence d'un bâtiment de la plus chétive apparence, ressemblant plutôt à une grange qu'à une église, et paraissant en assez médiocre état"*<sup>689</sup>. La présentation était savoureuse et la conclusion laconique : matériaux médiocres, charpente usée, vents ou neiges menaçant la sécurité publique, clocher bordé de tirants ; ce qu'il fallait pour que l'église ne soit pas réparable.

En 1900 encore, alors que la population de Moirans exaltait l'ancienneté de son église et souhaitait la voir classer parmi les monuments historiques, la fabrique pourtant composée d'hommes importants, d'hommes de cultures comme le notaire Sillan, le curé Ginon, le comte Abel de La Motte, le comte Georges de La Motte, ministre plénipotentiaire, et le comte de Kerdréan, contestait sa restauration car un édifice qui possède : *"plus de dix siècles d'existence est plus dangereux pour les finances municipales et fabriciennes que l'entretien d'un édifice neuf"*<sup>690</sup>.

La mairie de Moirans refusait une démolition puisque à cette date la République cédait moins commodément à l'Eglise. Le préfet soutenait la commune de Moirans au motif que ses intentions se trouvaient *"en complète harmonie avec les instructions contenues dans la circulaire ministérielle du*

---

<sup>689</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, RIONDEL, H., architecte départemental, *Rapport au préfet de l'Isère sur l'église de Cognin*, 11 août 1890.

<sup>690</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, Conseil de fabrique de Moirans (Sillan notaire, Ginon curé, le comte Abel de La Motte, le comte Georges de La Motte, ministre plénipotentiaire, le comte de Kerdréan président), *Délibération du conseil de fabrique*, 21 juin 1900.

Le texte est reproduit dans le volume des annexes p. 268.

20 janvier 1881"<sup>691</sup>. Et la circulaire du 20 janvier 1881, reprenait celle du 1<sup>er</sup> août 1853 : "*Il n'est pas de travaux plus dispendieux que la reconstruction d'une église ; tant que l'ancienne église peut être réparée, son ancienneté, à défaut d'autres titres, doit décider la commune à la conserver*".

En 1900, on protégeait les églises anciennes. Serait-ce parce qu'on craignait désormais que les reliquats disparaissent ou, et l'on en reviendrait à la même idée, parce que tout ou presque avait été reconstruit ?

## **E LES OPPORTUNITES CONSTRUCTIVES :**

### **1) De la surface utile au prix des églises :**

#### **a) Les calculs usuels :**

L'idée présente dès 1848 était d'atteindre une meilleure maîtrise des coûts de construction et une qualité architecturale plus affirmée. La circulaire du 15 novembre 1853, du cabinet de Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes, allait dans le sens d'un plan-type pour les églises paroissiales. Mais elle adoptait l'idée des variantes régionales en excluant de généraliser l'emploi du gothique, en particulier dans les provinces du midi, voisines de l'Italie, qui avait conservé l'empreinte de la civilisation romaine. Il était recommandé d'utiliser les matériaux du pays, d'éviter toute décoration superflue et de préférer "*la combinaison des lignes les plus simples*". Trois projets étaient établis pour les communes allant de 500, 1000, 2000 âmes ainsi de suite de mille en mille jusqu'à 10 000 et pour des coûts de 20 000 F, 35 000 F, 60 000 F allant de 30 ou 40 000 F jusqu'à 400 000 F. Calcul étonnant car les grandes constructions n'engendrent pas d'économie d'échelle mais accumulent les difficultés de réalisation.

Du fait de l'optimisation des travaux et surtout de la recherche de coûts faibles, Viollet-le-Duc proposait dans une note d'avril 1853 un calcul des surfaces utiles, soit 1 m<sup>2</sup> pour trois personnes dans les villes de plus de 5000 habitants, plus de trois personnes quand les populations étaient moindres, et

---

<sup>691</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, Préfet de l'Isère, *Lettre au ministère de l'intérieur et des cultes*, 9 novembre 1900.

un coût moyen de 100 F par personne soit environ 300 F par m<sup>2</sup>. La population pratiquante correspondait aux 2/3 de la population totale.

Mais parmi les grands édifices français, Saint-Jean-Baptiste de Belleville par Lassus en 1854, avait un prix dérisoire de 950 000 F pour 1645 m<sup>2</sup> soit 578 F le m<sup>2</sup> ce qui fit l'admiration des contemporains. Le père Tournesac, architecte de la Compagnie de Jésus, était réputé pour ses petits devis, en construisant à Nancy un édifice de 616 m<sup>2</sup> à 357 F le m<sup>2</sup> ; à Poitiers de 577 m<sup>2</sup> à 254 F le m<sup>2</sup> ; à Amiens de 657 m<sup>2</sup> à 233 F le m<sup>2</sup> ; à Angers de 256 m<sup>2</sup> à 93 F le m<sup>2</sup><sup>692</sup>.

Entre les théories et les pratiques, nous voyons que les coûts des constructions restèrent variables.

Le cas de l'Ain est peut-être à part puisque les coûts de construction au mètre carré évoluent peu<sup>693</sup>. Dans ce département, les petites constructions pour les communes de 500 habitants donc, selon les calculs de Viollet-le-Duc, pour 350 fidèles, étaient d'environ 150 m<sup>2</sup> et revenaient à 25 000 F, ou 50 F par habitant et 167 F le m<sup>2</sup> ; celles des communes de 500 à 1000 habitants, de 250 m<sup>2</sup> environ, faisaient 38 000 F ou 50 F par habitant et 152 F le m<sup>2</sup> ; celles des localités de 1000 à 2000 habitants, de 74 000 F chacune pour 500 m<sup>2</sup>, faisaient 50 F par habitant ou 150 F le m<sup>2</sup> ; enfin les dernières, celles des villes de 2000 à 5000 habitants, faisant 170 000 F chacune pour 1000 m<sup>2</sup>, faisaient toujours 50 F par habitant ou 170 F le m<sup>2</sup>.

#### **b) La logique locale :**

Le cas de l'Isère semble plus complexe. Les montagnes étaient riches en matériaux, mais les accès parfois difficiles, autant d'aspects à prendre en compte avec ce matériau nouveau et peu cher qu'était le ciment moulé. Et tous les architectes n'avaient pas attendu Viollet-le-Duc pour établir des critères de constructions. Ils ont suivi ses préceptes, mais Péronnet, dès 1848, montre qu'il calcule de manière indépendante et pragmatique les surfaces utiles en fonction du nombre d'habitants : *"270 m qui suffiront à contenir 675 personnes à l'aise sur des chaises. Mais tout le monde ne peut pas avoir l'avantage des chaises et la moitié au moins occupe des bancs sur lesquels on peut se placer jusqu'à 3 personnes par mètre carré. Il résulte de ces deux*

---

<sup>692</sup> LENIAUD, J.-M., "Les constructions d'églises sous le Second Empire, ...", *op. cit.*, pp. 270-273.

<sup>693</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 148.

*genres de place en nombre égal une moyenne de 742 personnes qui représentent à peu près les 3/4 de la population qui est environ 990 personnes*"<sup>694</sup>.

Cet architecte Péronnet utilisait parfois une autre méthode de calcul, d'apparence complexe, afin de gonfler ses chiffres :

*"Le chiffre de 550 m<sup>2</sup> que vous désirez adopter vous (a) été donné sans tenir compte de la population. [...] En admettant simultanément aux offices 2/3 de la population ou 1152 habitants, divisant ce chiffre par 2,5, nombre de places possibles dans un mètre carré, il vient 460, 80 m<sup>2</sup>, ajoutant 1/5 [...] pour les espaces laissés libres soit 92,16 m<sup>2</sup>, il vient au total 552,96 m<sup>2</sup>.*

*Si nous appliquons le même calcul à la population de Theys qui est de 2316 habitants, [...] il vient 617, 60 m<sup>2</sup> ; espace libre 1/5 : 123,52 m<sup>2</sup>, font 741,12 m<sup>2</sup> ; le projet que j'ai eu l'honneur de vous proposer a une superficie intérieure de 719 m<sup>2</sup>, moins 19 m<sup>2</sup> pour les piliers font 700 m<sup>2</sup> plus une tribune de 40 m<sup>2</sup> font 740m<sup>2</sup>"*<sup>695</sup>.

Péronnet n'était pas seul à procéder de façon autonome. Riondel, peu habitué aux petits édifices établit aussi une méthode arithmétique avantageuses : *"La population de Froges est de 540 habitants, son église doit contenir 405 personnes au moins, c'est-à-dire les 4/5 de cette population. Pour déterminer la surface intérieure de l'édifice, il suffit de multiplier le nombre de personnes par 0,48 centimètres dont 0,40 donnés à chaque assistant et 0,08 pour la circulation, l'emplacement des autels. [...] Le produit est de 194,50 mètres tandis que l'église projetée mesure 320,50 mètres [...]. Comme il ne faut pas réduire la surface au strict nécessaire nous pensons que la superficie de l'intérieur de l'église, déduction faite de la sacristie et du clocher devrait au moins être de 257,50 mètres"*<sup>696</sup>. Riondel avait fait un grand projet qu'il réduisit ensuite, cela paraissait une bonne économie au maire ce village. Pourtant, selon les calculs ordinaires, 120 mètres carrés de surface utile auraient été suffisants.

---

<sup>694</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, PERONNET, E., architecte, *Extrait sommaire du devis de l'église de la Motte-d'Aveillans*, 9 février 1848.

<sup>695</sup> A.D.I. : 7 O 2127, PERONNET, E. architecte, *Lettre au maire de Theys*, 20 novembre 1865.

N.B. : Péronnet entre en concurrence avec A. Berruyer et critique ses calculs inspirés de son église de Cessieu.

<sup>696</sup> A.D.I. : 2 O 175/5, RIONDEL, H., *Devis descriptif de l'église de Froges*, 10 juillet 1888.

Alfred Berruyer, Eugène Péronnet puis Hector Riondel ou leurs condisciples de l'Isère avaient encore établi des coûts au mètre carré en rapport avec la dimension des édifices et les ressources des communes, comme à l'ordinaire mais avec des modules plus variables qu'ailleurs, allant de 80 ou 100 F à 250 ou 300 F le mètre carré.

Berruyer bâtissait en fonction des ressources et revenus locaux. En 1869, il fit remarquer à l'architecte Quénin<sup>697</sup> que l'église de la Chapelle-de-La-Tour devrait coûter 45 000 F pour des raisons de solidité et non 37 000 F les 300 m<sup>2</sup> soit 150 F par m<sup>2</sup>. L'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, a coûté 41 000 F pour 490 m<sup>2</sup>. Une partie de l'ancienne église du XV<sup>ème</sup> siècle fut conservée et la construction revenait à 83 F le m<sup>2</sup>, car la commune était très pauvre. Celle du Touvet, de 500 m<sup>2</sup>, a valu 67 128 F, donc 134 F le m<sup>2</sup>. L'église de Roybon de 650 m<sup>2</sup> a coûté 100 142 F, soit 154 F le m<sup>2</sup>.

Ces coûts étaient particulièrement raisonnables étant données les surfaces couvertes. Les églises de ville étaient quant à elles plus onéreuses à cause de leur mise en œuvre délicate. L'église de Bourgoin devait "*contenir au moins les deux tiers de la population, c'est-à-dire une contenance de 3 000 à 3 200 personnes, d'une superficie nette de 1 200 à 1 300 m<sup>2</sup>, non 1 200 m<sup>2</sup> superficiels qui font 840 m<sup>2</sup> utiles comme le propose le projet*"<sup>698</sup>. Elle fut prévue à 198 000 F, soit 165 F le m<sup>2</sup>, mais coûta 320 000 F pour 1200 m<sup>2</sup>, soit 267 F le m<sup>2</sup>, entièrement en pierre de taille blanche mais sans aucune ornementation.

Les prix des constructions de Berruyer apparaissent donc concurrentiels pour des réalisations très honorables mais sans être singuliers. Eugène Péronnet établit l'église de 325 m<sup>2</sup> de La Motte-d'Aveillans, en 1848, à 91 F au m<sup>2</sup>. Riondel éleva celle d'Eybens de 341 m<sup>2</sup> et d'excellente facture, en 1863, pour 146 F le m<sup>2</sup>.

Ces coûts de 150 F le m<sup>2</sup> pour les églises communes et 300 F le m<sup>2</sup> pour les constructions importantes, sont moindres que les propositions de Viollet-le-Duc à 300 F le m<sup>2</sup> en moyenne. Mais ces églises de bourgs et de villages ne disposaient pas immédiatement d'une ornementation importante, un mobilier, des vitraux, soit une décoration particulièrement chère.

---

<sup>697</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain*, 8 février 1869.

<sup>698</sup> A.D.I. : 27 J 12/1, GUILLERMAND, Curé, *Délibération du conseil de fabrique*, 5 février 1860.



Le coût de l'ornementation n'était pas à négliger. D'autant qu'il variait peu avec la taille de l'édifice. Pour une construction comme Charavines, le budget d'ornementation à 19 000 F représentait environ 50 % du coût total, alors que celui de 100 000 F de Voiron représente 15 % du devis de 650 000 F. La commune de Charavines, qui payait à peine le gros œuvre de l'église, dut trouver 4000 F chez le curé, 1000 F à la Grande Chartreuse, 1000 F chez le maire, et il manquait encore 13 000 F, faisant une demande de 2 à 3000 F aux habitants et espérant un secours de l'Etat de 10 000 F<sup>699</sup>. A Voiron, l'aide des Chartreux suffit.

**c) Les rares constructions au rabais :**

Seul l'architecte de Chambéry, Théodore Fivel, était fier de ses églises savoyardes à trois nefs et transept quand il défendait son projet pour celle d'Allevard : *"Le seul projet d'église que j'ai fait jusqu'ici pour la France, celui de Culoz dans l'Ain, est sur le même type de plan et n'a pas provoqué d'observation de l'architecte diocésain. La surface de l'église est de 601 m<sup>2</sup> 80, non de 554m<sup>2</sup>. Le prix de 150 F par m<sup>2</sup> de l'architecte diocésain est bien peu sérieux, car le prix varie selon les localités. J'ai fait construire plusieurs églises, dans le même style, et la dépense moyenne par mètre carré ne s'est jamais élevée à l'évaluation peu arbitraire de l'architecte diocésain. Celle de Massingy en Savoie à trois nefs et transept a coûté 80 F le m<sup>2</sup> ; celle de Drumellaz-Clarafond (sic pour Drumettaz) en Savoie à trois nefs sans transept : 85 F le m<sup>2</sup> ; celle Barberaz 109 F le m<sup>2</sup> ; celle d'Epierre 105 F le m<sup>2</sup> ; celle de Culoz dans l'Ain 92 F le m<sup>2</sup>. Mes prix sont faits en fonction des ressources de la localité. Mes prix sont ainsi de 110 à 112 F le m<sup>2</sup> de surface couverte. J'ai la confiance que le concours de bons entrepreneurs ne manquera pas à cette construction lorsqu'elle sera mise en adjudication. Déjà, MM. Rivière et Ruinat de Barraux, qui construisent actuellement les églises de Saint-Ombre et de Culoz ont pris connaissance des devis et sont prêts à se charger de la construction de l'église d'Allevard"*<sup>700</sup>.

---

<sup>699</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, MONGOLFIER, E. de, maire, *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Charavines*, 25 mars 1881.

<sup>700</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, FIVEL, Th., *Réponse au rapport de l'architecte diocésain*, 25 février 1861.

Mais Théodore Fivel ne vantait pas le caractère médiocre de ses églises ordinaires aux allures de remises de chantier. Il ne faisait pas non plus mention de ses méthodes de travail douteuses, proches de l'arsouille. Dans le projet de l'église de Theys en 1862, le curé Veyron l'a pris pour un escroc<sup>701</sup>. Enfin, il travaillait régulièrement avec le même entrepreneur déjà en procès pour malfaçons dans les communes d'Alleverd et Barraux<sup>702</sup>, ce à quoi le maire d'Alleverd répondait en refusant à l'architecte sa demande de règlement d'honoraires bien tardive :

*"Le Conseil a examiné de nouveau ce qui s'était passé dans toute cette affaire de la laborieuse construction de notre église, les plaintes et les reproches auxquels elle avait donné lieu en ce qui concernait les fautes et les erreurs de toute nature commises par l'architecte dès le début de la construction, au grand préjudice de la Commune. [...] Le résultat ne pouvait être douteux, M. Camand (le dernier entrepreneur) a reconnu lui-même que le compte approuvé par vous était inexact et a accepté un rabais d'environ 13 000 F. D'où il résulte que la commune aurait payé cette somme qu'elle ne devait pas, si elle avait eu le malheur d'accepter aveuglement le compte que vous aviez certifié exact. Le conseil municipal sans examiner les détails de votre compte le repousse donc, monsieur, à l'unanimité, dans son ensemble. Il le croit inexact, parce que vous avez abandonné la direction et la surveillance des travaux, parce que vous n'avez pas procédé réellement et sérieusement à leur réception, [...] parce qu'enfin vous auriez commis des fautes graves dont vous êtes responsable aux termes de la loi. Le conseil municipal vous le dirai-je, monsieur, avait pensé que vous aviez compris cette situation, et c'est ainsi qu'il avait interprété l'absence pendant 4 ans de toute réclamation de votre part"*<sup>703</sup>.

---

<sup>701</sup> Voir le chapitre "Les architectes étrangers".

<sup>702</sup> A.D.I. : 2 O 7/5 et 2 O 28/5.

<sup>703</sup> A.D.I. , 2 O 7/5, BOUFFIER, S.-M., maire d'Alleverd, *Lettre à M. Fivel Théodore, architecte à Chambéry*, 25 juin 1869.

## 2) Le coût réel des constructions :

### a) Les estimations d'architectes :

Néanmoins cette maîtrise des coûts n'allait pas de soi. Et nous parlons encore d'architectes éprouvés. C'est ainsi que la Ville de Grenoble ne souhaitait d'abord pas un concours pour sa grande église Saint-Bruno, car *"l'architecte choisi pourrait être un élève d'une grande école mais inexpérimenté à conduire des travaux, ce qui engendrerait des dépenses non prévues"*. De toutes manières, à Grenoble on se méfiait des parisiens et de leur luxe : *"On s'est adressé à Paris, aux sommités artistiques. On crut arriver ainsi à la perfection. Les résultats en sont une dépense énormément augmentée et le côté artistique des monuments prête largement à la critique"*<sup>704</sup>.

De leur côté, les architectes comme les maîtres d'ouvrage croyaient à la bonne gestion du chantier et non au dépassement de prix fixé :

*"Pour les façades latérales et absidiales, l'architecte (Anatole de Baudot) a substitué la pierre de Sassenage petit appareil, au grand appareil. Il estime que ce sera plus flatteur à l'œil, d'une pose plus facile et pourra faire obtenir à la ville un rabais plus élevé. La commission a approuvé cette substitution. Quant à la dépense, le devis s'élève, y compris 1/8<sup>e</sup> à valoir et les honoraires de l'architecte, à 263 482 F 95. Il est vrai que les sculptures et le mobilier ne sont pas compris dans ce chiffre, mais cette dernière partie du projet est peu importante et il est, dès à présent, établi que le chiffre de prévision (300 000 F) ne sera pas dépassé"*<sup>705</sup>.

Il y avait toujours une différence entre la théorie et la pratique, et les architectes refusaient de prendre en compte cette expérience. Est-ce à croire qu'ils calculaient mal leur devis ? Un devis corrigé à la hausse avant d'être engagé aurait été refusé. Ce principe de sous-évaluation permet, sinon de l'achever rapidement, au moins de lancer un projet. D'ailleurs, pour faire baisser les coûts de départ ils proposaient de ne pas construire le clocher mais

---

<sup>704</sup> A.M.G. : 2 M 29, Mairie, *Extrait des registres des délibérations du conseil municipal de Grenoble*, 19 juin 1869.

<sup>705</sup> *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 16 juillet 1870, p. 759.

de conserver l'ancien. Cela réduisait un devis de 5% à 10%. Et aucun chantier ne pouvait décemment rester inachevé. Le clocher serait construit, comme tous les travaux supplémentaires. Dans tous les cas, lorsque des travaux supplémentaires étaient approuvés les architectes percevaient 5% d'honoraires.

Anatole de Baudot, proposait donc un coût de 342 F le m<sup>2</sup> pour l'église en pierre de taille dure de Saint-Bruno de Grenoble en 1870, prévue au concours pour 827 m<sup>2</sup>. Avec de la pierre de taille tendre, il comptait obtenir 315 F le m<sup>2</sup>. Baudot avait calculé ses coûts en fonction des nouvelles séries de prix de la Ville totalement hors propos. Il ne connaissait pas les carriers et n'a pas dirigé les travaux. Ce calcul valait peut-être dans les grandes villes dont les entrepreneurs avaient l'habitude de gérer de tels chantiers. A Grenoble, Saint-Bruno était de loin la plus importante construction. Les entrepreneurs ont offert des rabais colossaux pour obtenir l'adjudication de cette construction prestigieuse mais ils furent dépassés par la mise en œuvre. Serpolet, sous la direction de Péronnet, avait concédé 17,5 % de rabais et fit faillite dès 1875, le soubassement étant à peine achevé. Le repreneur, Rayneri frères, choisi par le nouvel architecte Berruyer, fut donc sommé d'aller au plus simple en utilisant des pierres factices. L'église, travaux finis, coûta tout de même 552 F le m<sup>2</sup>.

**b) Des prévisions dépassées :**

Toutes les églises coûtèrent plus chères que l'indiquaient leurs devis. Bien des maires n'étaient pas dupes, celui de La Tour-du-Pin acquiesçait l'augmentation de coût mais savait qu'il n'en resterait pas là : "*(Le) changement de devis était de 222 000 F, sans compter que les prévisions seront dépassées de 50 000 F comme c'est toujours le cas*"<sup>706</sup>.

Il n'avait pas tort, mais pas assez raison car son église coûta 304 622 F, sans les honoraires de 15 231 F<sup>707</sup>.

---

<sup>706</sup> A.D.I. : 7 O 2147, COSTAZ, maire, Extrait des *registres de délibération du conseil municipal de La Tour-du-Pin*, 14 mars 1877.

<sup>707</sup> A.D.I. : 7 O 2147, RIONDEL, fils, *Résumé des Travaux*, 30 juillet 1877.

Le maire de Miribel-les-Echelles suivi par sa population avait fait de beaux projets. La commune était pauvre mais aidée des Chartreux. On n'avait pas hésité à lui faire des promesses intenable :

*"Par suite de la reconstruction de l'église la position financière de la commune est alarmante si l'on considère qu'elle a une dette de près de 60 000 F à payer. On doit attribuer cette fausse situation à M Riondel, architecte départemental, qui a abusé imprudemment de la confiance du conseil municipal, en lui faisant entendre qu'avec 145 000 F il ferait largement reconstruire l'église et en nous assurant jusqu'à la fin que son devis ne serait pas dépassé. On a déjà dépensé 185 000 F d'après les rapports des experts et 207 000 F d'après les entrepreneurs, et l'église est loin d'être terminée. Avec cet écart de dépense, et par sa manière de procéder avec les entrepreneurs, il jette encore la commune dans une expertise et un procès ruineux pour elle"*<sup>708</sup>.

Les surcoûts de travaux n'étaient pas non plus l'exclusivité des grandes constructions. A La Buisse, Berruyer avait prévu un chantier pour un montant de 46 566 F 59. L'entrepreneur Rey fit un rabais immense de 18%, soit 8381 F 97. Il ne restait que 38 184 F 56. Après les modifications et les rajouts, le total général s'est élevé à 53 072 F 35<sup>709</sup>. L'architecte a regagné ce qu'avait offert l'entrepreneur.

Quelques devis passèrent du simple au double, au triple, au quadruple ! Comment le maire de Corenc put croire que son église, située dans la colline au dessus de Grenoble, pouvait coûter 14 000 F en 1852 et qu'il n'en paierait que 10 000 car l'Etat lui octroierait 4 000 F ? Rapidement les excédents d'œuvre s'élevaient à 16 000 F, rabais compris de 3 300 F concédé par l'entrepreneur, ce qui fit un montant final de 30 000 F. Le maire votait donc, la corde au cou, ce budget en septembre 1858<sup>710</sup>. Deux mois plus tard, en novembre 1858, l'architecte Péronnet avouait qu'il avait déjà fait exécuter pour 35 000 F de travaux et qu'il restait 7000 F à payer, ce qui faisait cette fois un montant total et réel de 42 000 F, sans les honoraires et sans secours

---

<sup>708</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, COTTE, maire de Miribel-les-Echelles, *Délibération du conseil municipal*, 23 mai 1882.

<sup>709</sup> A.D.I. : 2 O 62/5, Berruyer architecte, Joseph Douare maire, *Règlement définitif des travaux de l'église de La Buisse*, 5 février 1849.

<sup>710</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, E. Péronnet, architecte ; préfet Provot de Launay ; maire Pilot ; E. Blandin, entrepreneur à Grenoble, *Certificat d'avancement d'œuvre de l'église de Corenc*, 10 septembre 1858.

accordé car ce devis avait été trop mal calculé<sup>711</sup>. Comme l'église n'était pas achevée, on dut élever une église provisoire avec les matériaux de l'ancienne église, sur un terrain privé dont le propriétaire se plaignait et allait intenter un procès. Il fallut donc la démolir ce qui coûta encore<sup>712</sup>. Enfin, le clocher n'était pas bâti. La mairie dut, bien plus tard, en 1884, le construire. Cette fois elle prit comme architectes des hommes sûrs, des membres de la famille du maire Denis Ricoud à peine décédé : le cabinet Chatrousse et Ricoud. Il était convenu de faire un devis exagéré, d'un montant de 17 000 F, et de se faire appuyer au ministère par M. Perret et le député Bovier-Lapierre pour obtenir un secours de 10 000 F qui paierait largement les travaux<sup>713</sup>. Finalement, le secours fut de 8000 F et les travaux coûtèrent réellement 17 000 F<sup>714</sup>. La commune devait payer 9 000 F. Heureusement que l'Etat allait fournir un secours supplémentaire de 4 800 F. Cette construction chiffrée à 14 000 F coûta en fait 59 000 F ; la commune versa 46 200 F sans compter les coûts annexes.

En revanche quelques communes-cigales averties de ces sous-évaluations firent des prévisions. La Batie-Divisin en 1890 avait cumulé 60 000 F de ressources pour un devis de 49 000 F ; ce qu'elle ne regretta pas<sup>715</sup>. Celle de Saint-Martin-d'Hères avait tant économisé, car le ministère avait signalé que 130 F le m<sup>2</sup> prévu était bien faible, qu'elle se trouvait avec un excédent budgétaire après la construction. Sur un montant de 62 560 F, il y avait un reliquat de 8456 F que l'avocat Alfred Gueymard, membre du conseil municipal, proposait d'abandonner à l'architecte et à l'entrepreneur pour qu'ils renoncent ultérieurement à toute réclamation et qu'ils exécutent à leur frais l'achèvement de la couverture<sup>716</sup>.

---

<sup>711</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, PERONNET, E., architecte, *Devis supplémentaire de l'église de Corenc*, 1<sup>er</sup> novembre 1858.

<sup>712</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, Préfet de l'Isère, *Lettre au maire de Corenc*, 25 septembre 1862.

<sup>713</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, Chatrousse et Ricoud, architectes, *Lettre à Monsieur Perret, chef de la première division à la préfecture*, 10 juillet 1884.

<sup>714</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, Graingeat, Breton et Torgue, entrepreneurs à Grenoble, *Mémoire des travaux exécutés pour l'achèvement de l'église de Corenc*, 1<sup>er</sup> mars 1887.

<sup>715</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, GIRARD, F., *Rapport sur l'église de La Batie-Divisin (Le Recoin)*, 6 janvier 1891.

<sup>716</sup> A.D.I. : 7 O 1795, GAY, maire, *Délibération du conseil municipal*, 23 mai 1894.

Le cas de l'église de Corenc est presque unique, néanmoins les surcoûts étaient chose commune et pourtant rarement évalués à leur juste mesure. Toutes les constructions étaient payées de 20 à 30 % en sus des devis pour les cas ordinaires. Et ce n'était pas faute de négliger les "imprévus", somme mise en réserve pour payer les travaux supplémentaires, avoués d'ordinaire à 5% du montant du devis maximum.

Au contraire, citons les églises dont la facture fut égale au devis : ?

### c) **Le prix de l'église de Voiron :**

Un autre exemple de choix est celui de la construction de l'église de Voiron, fleuron architectural, dont la maîtrise des coûts fut bien incertaine, peut-être à escient ?

M. Henri-Frédéric Faige-Blanc, maire de Voiron, connu pour son bonapartisme et sa piété organisée, était ami des Chartreux et commanda une très grande église pour sa ville, de style gothique du XIII<sup>ème</sup> siècle. En 1857, le projet primitif de Berruyer faisait 916 m<sup>2</sup> et valait 236 000 F, avec 40 000 F pour les travaux supplémentaires et 55 000 F pour les finitions à réaliser plus tard<sup>717</sup>. Une bonne partie des ressources étant trouvée, la première pierre fut posée, le 7 mars 1860. Mais le 10 mai suivant le projet dut être simplifié pour ne valoir que 179 000 F et faire 1080 m<sup>2</sup>, soit 164 m<sup>2</sup> de plus<sup>718</sup>. Jugé trop simple, en février 1861, le maire fit des révisions à l'ornementation qui coûtaient environ 50 000 F faisant un total de 229 000 F. Ce projet ne fut pas accepté par le Conseil général des bâtiments civils présidé par Questel qui annonçait : "*Le prix au mètre carré est trop faible, 300 F pour 1200 m<sup>2</sup>, au lieu de 500 F à l'ordinaire. [...] La commune de Voiron doit s'attendre d'avoir des dépenses beaucoup plus importantes*"<sup>719</sup>. Mais on écoutait point. Un nouveau devis fut donc rédigé en décembre pour 950 m<sup>2</sup> et 240 000 F. Le conseil municipal s'opposait toujours au maire et demanda un projet en harmonie avec les ressources municipales, c'est-à-dire d'un coût de 210 000

---

<sup>717</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A. *Devis primitif de l'église Saint-Bruno de Voiron*, 25 novembre 1857.

<sup>718</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église Saint-Bruno de Voiron*, 10 mai 1860.

<sup>719</sup> A.M.V. : 2 M 2, QUESTEL, Ch., membre du conseil général des bâtiments civils et Lambert contrôleur en chef, *Rapport fait au Conseil*, 29 octobre 1861.

F<sup>720</sup>. La commune avait du mal à financer son église, et elle demandait un secours de 40 000 F. Le secours fut obtenu, mais d'un montant de 8 000 F car le projet était hors de proportion. De plus, le ministre de l'instruction publique et des cultes, suivant la loi du 3 mai 1841, refusa de déclarer la construction d'utilité publique car le maire avait fait un emprunt de 210 000 F et prévu un impôt extraordinaire pendant vingt-cinq ans sans donner de délai de construction (les habitants pouvaient reprendre leurs terrains)<sup>721</sup>. Les travaux furent donc ajournés. En mai 1863 la déclaration d'utilité publique fut tout de même prononcée, par le Conseil d'Etat, autorisant aussi la commune à s'imposer de 320 000 F<sup>722</sup>.

Un nouveau projet fut donc lancé, pour une somme de 350 000 F, sur un autre emplacement. Afin de faire passer cette nouvelle imposition, largement plus importante que les autres, l'architecte laissait entendre, en mentant, que le projet primitif était de 550 000 F, et qu'on obtenait donc une réduction de 200 000 F. Berruyer expliquait encore :

*"Il importe de recourir résolument aux modes de construction les plus simples et de n'employer que les matériaux les plus économiques. D'ailleurs il ne faut pas se le dissimuler, cette église exécutée en pierre de taille donnerait lieu à une dépense considérable. Ainsi le soubassement en pierre vaudrait 90 000 F au lieu de 20 000 F, les murs 410 000 F au lieu de 110 000 F et les divers travaux d'achèvement 320 000 F au lieu de 110 000 F. En chiffre rond la différence serait de 600 000 F. Ce qui veut dire que l'église de Voiron, suivant les mêmes plans, avec les mêmes formes, exécutée en pierre de taille, comme on serait porté à le désirer ou à le croire, coûterait la somme de 1 000 000 F"*<sup>723</sup>.

Le maire était heureux de faire comprendre à ses contribuables et au conseil municipal que la commune allait se doter d'une église qui devrait valoir 1 000 000 F en pierre.

---

<sup>720</sup> A.M.V. : 2 M 2, FAIGE-BLANC, F., maire, *Extrait des délibérations du conseil municipal de Voiron*, 18 janvier 1862.

<sup>721</sup> A.M.V. : 2 M 2, Ministre de l'instruction publique, *Lettre au maire de Voiron*, 7 septembre 1862.

<sup>722</sup> A.M.V. : 2 M 2, Ministre de l'instruction publique, *Lettre au préfet de l'Isère*, 7 janvier 1863.

<sup>723</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Rapport sur l'église Saint-Bruno de Voiron*, 4 juin 1863.



Les travaux recommencèrent en 1863 par des déblaiements et des premiers travaux de maçonnerie d'un montant de 27 000 F<sup>724</sup>, puis en 1864 par une première tranche de gros œuvre évalué à 132 000 F<sup>725</sup>. Mais, alors que le gros œuvre était terminé, le maire fit rajouter par l'entrepreneur de nombreuses ornements. En 1865 d'autres travaux supplémentaires furent demandés et en novembre de la même année, un devis supplémentaire fut rapidement fait pour un montant de 52 509, 18 F<sup>726</sup>. A cette date, la mairie annonçait qu'il avait été fait pour 188 000 F de travaux, alors que 211 000 F au moins avaient été payés.

Une fois cette maçonnerie achevée en 1866, il fallait encore terminer la toiture pour la somme de 30 963, 24 F<sup>727</sup>. Le 25 mai 1866, le maire pouvait annoncer que les travaux adjugés en 1864 étaient terminés. Mais il restait encore un pont-parvis de 10 000 F<sup>728</sup>, adjugé 15 000 F en 1869<sup>729</sup> et payé en tout 16 000 F en 1877<sup>730</sup>, sans lequel on ne pouvait pas accéder à l'église, l'exhaussement du clocher de 18 000 F<sup>731</sup> et les plâtreries de 45 000 F<sup>732</sup>. Les travaux de l'année 1866 s'élevaient donc à 110 000 F et l'entrepreneur Ollivier-Pallud se plaignit de ne pas être payé.

L'église n'était par achevée pour autant. En 1867 il fallut achever le troisième étage du clocher de 54 000 F payé 64 000 F<sup>733</sup> et des sculptures d'ornementation de 39 000 F payées 56 000 F<sup>734</sup>. A partir de cette date les relations s'envenimèrent entre le maire, son entrepreneur et l'architecte car personne n'était payé.

En 1869, la commune s'obligeait à réaliser un nouvel emprunt de 40 000 F<sup>735</sup>, mais adjugeait les travaux de finition des flèches pour 54 000 F<sup>736</sup>, des vitraux à 15 000 F<sup>737</sup> et des sculptures pour les tympans à 12 000 F<sup>738</sup>. Cette

---

<sup>724</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie, *Procès verbal d'adjudication*, 14 octobre 1863.

<sup>725</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie, *Procès verbal d'adjudication*, 10 juillet 1864.

<sup>726</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis supplémentaire*, 12 novembre 1865.

<sup>727</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie, *Procès verbal d'adjudication*, 8 avril 1866.

<sup>728</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie, *Procès verbal d'adjudication*, 5 août 1866.

<sup>729</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie, *Procès verbal d'adjudication*, 6 février 1873.

<sup>730</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie, *Procès verbal de réception d'œuvre*, 10 avril 1877.

<sup>731</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie, *Procès verbal d'adjudication*, 5 août 1866.

<sup>732</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis estimatif*, 18 août 1866.

<sup>733</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Lettre à l'entrepreneur Pallud*, 23 décembre 1868.

<sup>734</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 14 août 1869.

<sup>735</sup> A.M.V. : 2 M 3, Préfecture, *Arrêté*, 3 juillet 1869.

<sup>736</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie, *Procès verbal d'adjudication*, 11 juillet 1869.

<sup>737</sup> A.M.V. : 2 M 2, Mairie, *Quittance pour M. Jules Gaspard Gsell-Laurent, peintre verrier*, 14 septembre 1872.

année Berruyer démissionna de la direction du chantier<sup>739</sup> et le montant réel des travaux s'élevait à 522 000 F au moins, sans la décoration, le mobilier, l'orgue, ni tous les vitraux, le calorifère etc. Le coût total fut finalement de 680 000 F au lieu des 320 000 F annoncés en 1860 et réduits à 179 000 F car la mairie n'avait pas suffisamment de ressources. Voiron reste l'église la plus dispendieuse du département après la basilique de La Salette. Comme le maire Faige-Blanc avait engagé la commune, il laissa entendre que les Chartreux avaient payé en grande partie la construction. Ce pourquoi on lui rendit grâce jusqu'en 1927, date à laquelle la mairie annonçait que la commune avait bien financé 580 000 F et les Chartreux 100 000 F en grande partie pour les vitraux<sup>740</sup>.

Les églises ordinaires de France valaient en moyenne 150 F le m<sup>2</sup> suivant une mise en œuvre simple et bâties en matériaux pauvres. Afin d'utiliser un matériau supérieur aux moellons et satisfaire les maîtres d'ouvrage, les architectes de l'Isère se servaient des ressources locales, ainsi que le demandait Viollet-le-Duc, définies ici non comme des matières brutes mais des ciments. Ils bâtissaient au même prix des églises meilleures.

Les architectes proposaient dans un premier temps, un devis évoquant la pierre de taille, puis de manière à pouvoir amorcer un chantier, à moduler leurs coûts, ils substituaient le ciment moulé. Le commanditaire conservait l'idée sublime d'un projet en pierre de taille mais savait que les coûts seraient moindres.

### 3) La solution cimentière :

Tous les devis primitifs de constructions d'églises étaient traditionnellement établis en pierre de taille. Comme ils étaient régulièrement refusés ou dépassés dès le début des travaux, les architectes les modifiaient substituant des "pierres de taille moulées en ciment " meilleur marché :

---

<sup>738</sup> A.D.I. : 7 O 2422, Conseil de Préfecture, MM. de Galbert et Pellat, conseillers, et D'Humièrre, f.f. de commissaire du gouvernement, *Arrêté*, 30 août 1873.

<sup>739</sup> A.M.V. : 2 M 2, BERRUYER, A. *Lettre au maire de Voiron*, 5 juillet 1869.

<sup>740</sup> A.M.V. : 3 / 2<sup>1</sup>, Mairie, *La vérité sur la construction de l'église Saint-Bruno*, 22 mai 1927.

*"Pour résoudre ce problème imposé par les faibles ressources des communes, l'architecte part de ce point que les maçonneries hydrauliques constituent les corps les plus durables des constructions. Dès lors la masse des édifices doit être en maçonneries ou en bétons hydrauliques, avec un recouvrement léger en pierres tendres ou pierres factices, qui n'en serait que la chemise distincte uniquement à cacher sa nudité. [...] Néanmoins, les supports isolés seraient en pierre épaisse. C'est là la seule solution possible. C'est là tout le secret d'une économie aussi considérable"*<sup>741</sup>.

**a) Des ciments interdits aux églises ? :**

Les ciments étaient abondamment employés et pourtant absolument prohibés en architecture religieuse. L'histoire biblique entendait déjà, par idéal théologique, que les pierres soient véritables. Mais certains éléments, selon la Congrégation des Rites, devaient nécessairement être en pierre naturelle, comme l'autel symbolisant le Christ. Sinon, la consécration de l'église aurait été interdite. Cette congrégation autorisa en 1909 seulement, la consécration des églises en béton à condition que les emplacements où le cérémonial prévoyait l'application des onctions du saint chrême par l'évêque fussent en pierres naturelles : les douze membrures recevant le signe de croix, ainsi que les montants de la porte principale<sup>742</sup>. En revanche, il n'était pas nécessaire de reconsacrer une église écroulée et rebâtie si l'on avait récupéré les pierres ointes, mais il fallait déconsacrer une église à démolir<sup>743</sup>.

Dans quelle mesure une église était-elle en béton ? Celles de l'Isère n'étaient pas en béton, mais possédaient des éléments architectoniques en pierre factice. Les murs restaient en moellons de pierre naturelle. Du reste, bien des églises avaient été bâties avec des appareils moins nobles. Les églises des villages ordinairement en pisé allaient même être améliorées.

En fait, si les églises étaient bâties en pierre factice de ciment, cet appareil factice ne concernait pas la totalité de l'édifice et les portails

---

<sup>741</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur la construction de l'église Saint-Bruno de Voiron*, 4 juin 1863.

<sup>742</sup> D.A.S.C.R., n° 4240, 12 novembre 1909.

<sup>743</sup> D.A.S.C.R., n° 3240, 11 mars 1871 et LAGREE, M., *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 195.

restaient en pierre naturelle. Et puis, avant 1909 le rituel semblait indéterminé. Aucun architecte ni même aucun abbé n'eut de sollicitudes particulières à l'égard des matériaux.

Ces conditions étaient peut-être entendues ? Nous ne le croyons pas car elles étaient spécifiques et peu connues. D'ailleurs, toutes les membrures et tous les autels ne n'étaient pas en pierre. L'autel de Châtenay est en fonte, certains autels sont en ciment ainsi que des portails ; peu nombreux il est vrai. Aucun devis non plus n'engageait la récupération des pierres ointes, sacrées, pour la construction de la nouvelle église. Les pierres récupérées étaient revendues pour acheter du ciment ! Acte irréligieux selon Mgr Barbier de Montault, refusant qu'une pierre d'église consacrée puisse servir à une construction profane. Il n'était pas non plus question de déconsécration pour les églises à démolir.

Parmi les églises consacrées, nous retrouvons donc celles de La Combe-de-Lancey, d'Izeaux, de Voiron ou du Touvet dont certaines parties sont en ciment moulé. Nous ne retrouvons pas Saint-Bruno de Grenoble entièrement en ciment moulé ; mais cela n'est pas probant puisque les bénédictions suffisaient<sup>744</sup>. En effet, la consécration d'une église n'était et n'est toujours pas obligatoire. Bien des cathédrales n'ont pas été consacrées pendant longtemps à commencer par Notre-Dame de Paris. Les constructions en ciment moulé n'étaient certainement pas encouragées mais elles ne pouvaient pas être interdites. La pratique ajustait la règle ; le Shabbat se faisait pour l'Homme non l'inverse.

#### **b) Le bénéfice du coût :**

Le ciment moulé engendrait une diminution des coûts de construction non seulement par sa valeur intrinsèque moindre que celle de la pierre mais aussi par un énorme gain de temps en évitant la taille tant du moellon que du parement. Nonobstant, le coût de la matière première était primordial car de 1850 à 1900, le m<sup>3</sup> de ciment moulé valait 45 F, pose comprise, quand celui

---

<sup>744</sup> *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble. Table analytique et alphabétique des matières des vingt premières années (1868-1888)*, Grenoble, 1890, p. 33 sqq.  
Table analytique reproduite dans le volume des annexes p. 89.

de la pierre blanche valait 90 à 120 F le m<sup>3</sup>, sans mise en œuvre et sans les 8 F environ par m<sup>2</sup> de taille.

Une construction, ornée, revenait au prix d'achat de la pierre commune et moitié prix de celle de la pierre ordinaire, et de qualité technique équivalente. Bien meilleurs que la molasse, les ciments étaient encore moins chers.

Nous avons pu établir le tableau comparatif suivant :

**Prix moyens des matériaux de construction en Isère, de 1850 à 1900<sup>745</sup> :**

N.B. : On obtient le métrage carré de taille en multipliant le cubage par 1,7 à 1,8 pour la taille ordinaire et en rajoutant 0,55 à 0,6 fois ce même cubage pour avoir la taille moulurée. Ce qui donne 2,25 à 2,4 fois le cubage. Il faut encore multiplier cette surface carrée par le prix au mètre carré, qui varie en fonction de la boucharde (64 ou 100 dents) et de la pierre, soit 3 à 5 F pour la pierre tendre et 7 à 8 F pour la pierre dure, pour obtenir le prix de la taille du parement.

Qualité de pierre	Echaillon blanche	Ordinaire	Tendre type molasse	Ciment moulé
Prix au m3	90 F	70 F	40 F	45 F
Prix de la taille ordinaire au m2	19 F	19 F	10 F	0 F
Prix de revient	109 F	89 F	50 F	45 F

Le coût du gros œuvre en ciment moulé était particulièrement avantageux. Et cette modicité était appréciée par les administrations locales. Lançant un vaste programme de reconstruction de la ville de Grenoble, le maire Edouard Rey a bénéficié des travaux de Saint-Bruno pour se rendre compte des économies produites par un grand chantier en ciment et tirer de bonnes leçons :

*"Les travaux évalués à 300 000 F dans l'emprunt de 4 000 000 F auront donc coûté 456 777, 21 F.*

*L'excédent aurait été bien plus considérable si les façades avaient été exécutées en pierre de taille, comme il était prévu dans les conditions imposées aux architectes lors du concours. Les dépenses auraient été au moins de 1 000 000 F. C'est au moment de la mise à exécution de l'œuvre que*

<sup>745</sup> Voir les tableaux comparatifs des prix des matières premières reproduits dans le volume des annexes p. 189 sqq.

*l'on a reconnu la nécessité, par mesure d'économie, de construire cet édifice en pierres factices de béton et de ciment. De ce qui précède, il ressort un grand enseignement pour la période des grands travaux dans laquelle nous allons entrer*"<sup>746</sup>.

Une église comportant de la pierre factice voyait le prix du gros œuvre varier du simple au 2/3 par rapport à une autre en pierre, tout en conservant son aspect.

Exemple de gains : église de Roybon<sup>747</sup>:

1 <sup>er</sup> projet de 1863 :		2 <sup>ème</sup> projet de 1867 :	
Budget avec la pierre de taille	75 091 F	Prix de la pierre commune	48 063 F
		Prix de la taille	85 494 F
Economie estimée avec le ciment	22 000 F (pour les moulures seulement. La maçonnerie en élévation n'est pas comprise)	Budget avec la pierre de taille	133 557 F (coût des ornements : 5090 F)
		Coût estimé en ciment	50 940 F

Les ciments de Grenoble acquièrent ainsi une bonne réputation. Les églises de l'Isère l'employaient, même à proximité des carrières de pierre de l'Ile-Crémieu ou loin des cimenteries dans le Trièves, ce qui indique une influence ou un engouement local. Certains diocèses, dont la construction avait une tradition de chaux hydraulique, se sont laissés tenter. L'architecte Joannis Rey a réalisé l'église d'Aouste-sur-Sye (Drôme) en 1872 en ciment moulé, pour des raisons de coût, avant de faire des réalisations en Isère. Plus loin, les diocésains de Montpellier, ont importé des ciments de Grenoble pour leurs éléments moulés<sup>748</sup>, le transport des ciments coûtant moins que l'emploi de la pierre locale. L'église de Voiron avait aussi intéressé Louis Gillet, architecte de Châlons-sur-Marne, ancien agent d'Hennebique, puisque son ciment était pratique et économique<sup>749</sup>.

<sup>746</sup> A.M.G. : 2 M 32, Ville de Grenoble, *Liquidation des dépenses relatives à l'église Saint-Bruno*, 23 mai 1881.

<sup>747</sup> A.D.I. : 27 J 1/77.

<sup>748</sup> CLEMENCEAU, R., *Les édifices religieux du département de l'Hérault au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Montpellier, Thèse du nouveau doctorat, Université de Montpellier III, 1992, p. 50

<sup>749</sup> MIKUS, S., "Louis Gillet, architecte de la Belle-Epoque", in *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, Châlons-en-Champagne, 2001, pp. 263-297.

## CONCLUSION DE PREMIERE PARTIE :

Les constructions religieuses de l'Isère paraissaient comme des antithèses de la construction des églises ordinaires dont le père Dubillot fit la narration en 1868 à travers l'église de Marans-sur-Argos<sup>750</sup>.

Le duc de Fitz-James, ancien seigneur de Marans, fit un don généreux bien qu'il ne possédait plus aucune terre sur la paroisse. Toute la population s'était mobilisée pour reconstruire l'église comme un accord entre le maire, le curé et l'architecte, tous catholiques. Et l'ornementation fut offerte par des souscriptions, chacun payant un objet, choisi par l'architecte pour rester dans le style du XIII<sup>ème</sup> siècle. C'est une œuvre bâtie avec confiance car la noblesse terrienne était très présente en Anjou, les fermiers la suivaient, les bourgeois et les paysans aussi. Tous étaient dévoués, selon René Bazin qui dépeint ainsi le paysan craonnais : "*Il reconnaît et respecte trois autorités : son curé, son père et son maître*"<sup>751</sup>.

Les Dauphinois, eux, aimaient à faire connaître leur nature frondeuse et, marqués par les traditions culturelles et religieuses, ils profitaient du débat concernant l'acquisition de la nouvelle église pour engendrer des rivalités.

Les commissions des monuments historiques ont protégé peu d'édifices. L'intérêt pour l'architecture historique ne formait donc pas d'obstacle aux reconstructions. C'est plutôt la question politique et financière qui formait une entrave car des contradicteurs se découvraient, toujours enclins à débattre. L'anticléricalisme avait sa part dans les débats, quelques communes se sont même fait remarquer. Une partie de la population catholique mais laborieuse et pauvre refusait également de solder l'édifice construit main dans la main par le maire et le curé. Face aux réfutations, face à la contrainte, le clergé examinait et trouvait quelques solutions. Finalement, ces querelles n'étaient-elles pas une motivation ?

---

<sup>750</sup> DUBILLOT, M. ; annoté par DEROUET, Ch., *Petite histoire d'une église ordinaire*, Ed. du Linteau, diff. Picard, 1998, 176 p.

<sup>751</sup> René Bazin, *Ma tante Giron*.

En effet, les hommes du diocèse firent preuve d'une rare activité. D'abord, l'architecte diocésain Berruyer souhaitait bâtir à tours de bras et ses concurrents, Péronnet, Riondel l'imitaient. Puis, ils étaient soutenus par les évêques successifs, NN.SS. de Bruillard, Ginoulhiac ou Fava. La finance locale, tant celle exceptionnelle des pères Chartreux que celle des nouveaux industriels désormais dirigeants politiques, fournissait le nerf de leur guerre. Ces industriels et hommes politiques, notamment les Charrière et Blanchet, mais aussi les Pierri à Bourgoin, Faige-Blanc à Voiron, Saint-Ferriol, Monteynard, Murinais, Périer, participaient d'autant qu'ils dirigeaient des communes ou des cantons en forte expansion démographique acquis à leurs bords politiques. Enfin, parmi les industriels catholiques, on trouvait aussi une lignée d'hommes nouveaux qui avaient inventé un matériau de construction produisant une rare motivation, le ciment. En fait, le ciment en lui-même n'apportait rien mais il allait donner naissance à une matière de remplacement, plus économique que les matières traditionnelles qu'étaient les pierres. La pierre factice de béton s'adaptait parfaitement à la situation : peu dispendieuse pour les financiers, suffisamment traditionnelle pour convenir aux usages des architectes et des paroissiens, d'un emploi ordinaire pour la mise en œuvre des entrepreneurs.



## DEUXIEME PARTIE

### LES CIMENTS ET LEURS INITIATEURS

#### Naissance d'un matériau industriel et ses applications

"Il faut connaître la limonade".  
Georges Simenon.

Le "ciment" (matière liante), viendrait du latin *Caementum* : pierre non taillée. "Mortier" (mélange de sable et d'un liant), vient de *Mortarium* : récipient à fond demi-sphérique, où l'on broie et malaxe une substance. "Béton" (granulats ou graviers, sable et liant) viendrait soit de *Bitume*, selon le latiniste Littré, soit de *Beston*, *bestonner*, de l'ancien Français qui veut encore dire mélanger, remuer, selon le dictionnaire de Godefroy. Mais cette dernière définition s'appliquerait seulement aux personnes, dites "remuées", "retournées" selon La Curne de Sainte-Palaye, et non aux matériaux. En revanche, La Curne explique encore que le *Béton*, ou *Betton*, est le "lait d'une première accouchée qui devient dure et troué comme une éponge". Cette origine du lait durci doit aussi pouvoir se rattacher aux "laits de chaux", "laits de ciments", "ciments de laitiers", etc.

L'étymologie est donc délicate, tout comme l'histoire des ciments elle-même, tous ces mots étant utilisés pour qualifier des matériaux différents<sup>752</sup>. A l'époque moderne, soient aux XVII et XVIII<sup>èmes</sup> siècles, "ciment" désignait un adjuvant hydraulique fait de tuiles ou briques concassées. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, aucune sémantique n'étant établie, on appelait "ciment" aussi bien la chaux, le plâtre ou tout autre liant. "Béton" aussi avait plusieurs sens. Un béton était composé de trois éléments : granulats, sable et liant ; le liant était lui-même soit de la chaux soit du ciment. De cette manière, on pouvait entendre par béton : béton de chaux ou béton de ciment. Les bétons étaient

---

<sup>752</sup> Pour une étymologie ou pour obtenir des définitions techniques précises, le lecteur pourra se reporter au glossaire technique du volume des annexes p. 385.

encore confondus avec les mortiers. Donc un "mur en ciment" définissait aussi bien un béton de ciment qu'un mortier de ciment.

Le terme "béton" s'employait surtout pour désigner les bétons de chaux en fondation et les mortiers à la romaine avant le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Louis Vicat l'avait utilisé de manière moderne pour son travail publié en 1818 : *Recherches expérimentales sur les chaux de construction, les bétons, et les mortiers ordinaires* et Krantz dans un article intitulé "Mortier et Béton" aux *Annales des Ponts et Chaussées* en 1844.

Comme le béton restait un agrégat coffré symbole de gros œuvre solide mais indélicat, les cimentiers et les architectes ne l'ont donc guère utilisé correctement avant les années 1880. Ce terme était trop péjoratif pour les éléments apparents. On lui préférait "ciment", terme plus moderne dans "ciment moulé" ou encore "pierre factice", utilisé depuis 1807 au moins par Fleuret<sup>753</sup> et 1817 par Rondelet<sup>754</sup>. François Coignet s'attachait à utiliser "béton-pisé" à partir de 1850 environ.

Quant aux travaux en "béton armé", ils ont longtemps été appelés "travaux avec ossature métallique", même dans les livres qui lui étaient entièrement dédiés. Le premier ouvrage traitant d'armature, en dehors des articles, semble être celui de Edmond Coignet, fils de François et diplômé de l'Ecole centrale, et de Napoléon de Tedesco intitulé *Application du calcul aux constructions en ciment avec ossature métallique* et publié en 1894. En 1896 Charles Boitel publia *Construction en fer et ciment* et en 1899 *Les constructions en béton armé*. La même année Paul Christophe donna comme titre à son ouvrage consacré au procédé : *Le béton armé et ses applications*.

Les premiers essais d'armature datent du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle et prirent une certaine ampleur dans les années 1880, pourtant les désignations restaient imparfaites. On utilisait "ciment armé", du nom synecdotique du mortier armé peu adapté à l'architecture. Le terme "fercement" a fait quelques adeptes après Joseph Lambot mais généralement chaque breveté donnait un

---

<sup>753</sup> FLEURET, *L'art de composer des pierres factices aussi dures que le caillou et recherches sur la manière de bâtir des Anciens, sur la préparation, l'emploi et les causes du durcissement de leurs mortiers*, Paris, 1807, 2 vol.

nom particulier. Autre complication, le "ciment armé" qui matériellement était un mortier armé, pouvait désigner une construction en béton armé alors que "mortier armé" n'était jamais employé. Quelques auteurs utilisaient encore le terme de "ciment armé" au début du siècle comme Anatole de Baudot. "Béton armé", terme correct, a rarement été utilisé avant la première décennie du XX<sup>ème</sup> siècle. L'ingénieur des arts et manufactures Marcel Chansou publiait encore en 1931 son *Manuel de la construction en ciment et en ciment armé*<sup>755</sup>, dans la collection à grand tirage de la Bibliothèque professionnelle alors que les cimentiers Poliet et Chausson et les entreprises de construction d'Eugène Renouf ou l'agence Hennebique disposaient d'encarts publicitaires martelant "béton armé".

Pendant plus d'un demi-siècle, les cimentiers et les utilisateurs ne proposèrent pas les mêmes définitions ni d'ailleurs les mêmes compositions pour leurs ciments et leurs bétons.

---

<sup>754</sup> RONDELET, J.-B., *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, Paris, 1802-1817, 7 vol.

<sup>755</sup> CHANSOU, M., *Manuel de la construction en ciment et en ciment armé*, Paris, Baillièrè et fils, 1931, 424 p.

# I L'INVENTION D'UN LIANT HYDRAULIQUE :

## A DE L'EMPIRISME A LA SCIENCE :

### 1) La question de l'hydraulicité à l'époque moderne :

Le mélange de chaux, d'argile, de sable et d'eau afin d'obtenir un mortier pour la construction est très ancien et remonte bien avant la civilisation romaine. Les Egyptiens l'utilisaient en 2600 av. J.-C., et peut-être même avant ; on trouve des traces à Khéops.

L'apport non négligeable des Romains est d'avoir découvert, durant le 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère, *l'opus caementicium* qui consistait à rajouter à ce mortier de la Pouzzolane, (terre de Pouzzoles, localité proche de Naples, riche en argile (60 à 90%) et en chaux (40 à 10 %)). On pouvait le faire prendre et durcir sous l'eau, donc le rendre hydraulique. Lorsque la Pouzzolane naturelle faisait défaut, les Romains fabriquaient des liants à base de chaux et de briques ou de tuiles usagées pilées. Mais cette terre de Pouzzole, bien qu'utilisée de manière empirique était très prisée et connue à l'époque moderne grâce aux écrits de Vitruve.

Seuls les fonds publics avaient les moyens de payer la Pouzzolane d'Italie. Comme les prix encourageaient la fraude, les convoyeurs étaient même obligés de remettre aux destinataires un échantillon témoin cacheté à l'embarquement par le propriétaire italien et le consul de France.

Alors, de l'Antiquité à la période moderne, avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, comme l'analyse chimique n'existait pas, différentes "recettes" de mortiers sont apparues. Leur composition est restée très variable. On se fiait à la texture, à la couleur, à l'odeur et au goût. Ces "recettes" variaient selon les régions, du fait d'apports de matières premières variables, et selon les maçons. Les constructions à joints vifs sont donc restées les meilleures<sup>756</sup>.

---

<sup>756</sup> BOSCH, J.-L. ; CHAUVEAU, J.-M. ; CLEMENT, J. ; DEGENNE, J. ; MARREY, B. ; PAULIN, M., *Joseph Monier et la naissance du béton armé*, Paris, Linteau, 2001, p. 11 sqq.

D'ailleurs *L'Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, qui fit pour la première fois le point sur les connaissances scientifiques et techniques, au mot "ciment", dans le tome 3 de 1753 dit :

*"en terme d'architecture on entend particulièrement par ciment, une sorte de mortier liant qu'on emploie à unir ensembles des briques ou des pierres... Il y en a de deux sortes : le chaud et qui est le plus commun : il est fait de résine, de cire, de brique broyée et de chaux bouillis ensemble. Il faut mettre au feu les briques qu'on veut cimenter et les appliquer toutes rouges l'une contre l'autre avec du ciment entre deux.*

*On fait moins usage du ciment froid : il est composé de fromage, de lait, de chaux vive et de blanc d'œuf".*

Dans la notice "mortier", publiée dans le tome 10 de 1765, on trouve :

*"M. Shaw, célèbre voyageur anglais, observe que les habitants de Tunis et des côtes de Barbarie bâtissent de nos jours avec la même solidité que les Carthaginois. Le mortier qu'ils emploient est composé d'une partie de sable, de deux parties de cendres de bois et de trois parties de chaux. On passe ces trois substances au tamis, on les mêle bien exactement, on les humecte avec de l'eau, et on gâche ce mélange pendant trois jours et trois nuits consécutives, sans interruption, pour que le tout s'incorpore parfaitement ; et pendant ce temps on humecte alternativement le mélange avec de l'eau et avec de l'huile : on continue à remuer le tout jusqu'à ce qu'il devienne parfaitement homogène et compact".*

A la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle le liant le plus fiable restait la chaux grasse (non hydraulique), additionnée de Pouzzolane. Sans elle, les entrepreneurs tenaient à leurs mélanges les plus divers se servant de produits de remplacement : tuiles concassées, terres mélangées à des matières organiques<sup>757</sup>.

En France, on utilisait des ersatz de Pouzzolane, des liants dits pouzzolaniques qui existaient près de Clermont-Ferrand, dans le Vivarais, l'Hérault, à Metz et surtout à Senonches, ou des chaux hydrauliques naturelles, qu'on trouvait à Metz, Nevers ou Nîmes. A Andernach

---

<sup>757</sup> PICON, A., *L'invention de l'ingénieur moderne. L'Ecole des Ponts et Chaussées 1747-1851*, Paris, Presse de l'Ecole Nationale de l'Ecole des Ponts et Chaussées, 1992, p. 364.

(Allemagne), sur les bords du Rhin, la pierre s'appelle Trass (du hollandais Tiras : ciment qui qualifie un tuf volcanique aux propriétés analogues à la Pouzzolane)<sup>758</sup>. Grenoble a découvert une carrière de chaux hydrauliques naturelles en 1827 grâce aux analyses de Louis Vicat. On pensait pouvoir "*creuser des quartiers en sous sol, résistants aux crues de l'Isère, comme le font les Hollandais avec leur "trass" dans les sols marécageux*"<sup>759</sup>.

Mais, soit les combinaisons des liants pouzzolaniques avec la chaux grasse (leur pouzzolanité) n'étaient pas aussi hydrauliques et il fallait attendre plusieurs années avant qu'une construction soit viable, soit la chaux hydraulique était excellente, comme à Grenoble, et la prise se faisait en quelques semaines dans le meilleur des cas.

François Arago a fait un rapport sur ce propos à la chambre des députés, le 26 mai 1845, et cita le cas rapporté par le général Treussard (auteur d'importantes recherches sur les chaux et ciments) qui "*ayant eu à reconstruire à Strasbourg en 1822, le soubassement d'un bastion qui datait de 1666, y trouva le mortier tout aussi frais que si les maçons l'eussent posé depuis quelques heures seulement*".

## **2) Les premières recherches scientifiques au XVIII<sup>ème</sup> siècle :**

Bernard Forest de Bélidor, dans son *Traité des fortifications* comme dans toutes ses publications concernant les ouvrages militaires ou civils parues depuis 1729, parle des propriétés hydrauliques de la Pouzzolane (en tant qu'argile cuite avec de la Chaux). Ainsi, lors de la préparation du chantier du phare d'Eddystone au large de Plymouth en 1756, John Smeaton se mit à la recherche de Pouzzolane. Il en aperçut de vieux sacs chez un marchand de Londres qui les avait fait venir de Civita-Vecchia pour Charles Labelye lors de la construction du pont de Westminster, inauguré en 1750. Il fit aussi des essais de cuisson avec différents calcaires et s'aperçut que celui qui avait la plus forte proportion d'argile prenait mieux sous l'eau, ce que lui confirma la lecture du *Traité* de Bélidor. Smeaton put vérifier que le mortier

---

<sup>758</sup> Voir carte des cimenteries dans le volume des annexes p. 203 sqq.

<sup>759</sup> B.M.G. : O 13 590, VICAT, L.-J., *Note sur une nouvelle chaux hydraulique formée par le calcaire marneux de la Porte de France*, Grenoble, Barratier, C.-P., 1827, 2 p.

(de chaux hydraulique naturelle et argile cuites) ainsi réalisé prenait bien sous l'eau. Soit qu'il n'ait pas voulu dévoiler tout de suite la "recette" de la construction de ce phare justement célèbre, soit qu'il ait désiré poursuivre ses recherches, il ne publia la description de ses travaux qu'en 1791, un an avant sa mort<sup>760</sup>. Sa méthode pouvait être exploitée par des vulgarisateurs, plus habiles commerçants que réels chercheurs.

Le chaufournier James Parker, ayant découvert un calcaire suffisamment argileux dans l'île de Sheppey en 1796, fit breveter le fait "*de calciner des pierres ou cailloux argileux qui, broyés ensuite et gâchés avec de l'eau, donneraient un mortier ou ciment plus résistant qu'aucun autre préparé artificiellement jusqu'alors*" et se fit bientôt appeler Docteur. Son brevet n'était pas une nouveauté, mais pour son profit il augmenta le trouble en appelant son produit, un véritable ciment prompt naturel, "*ciment romain*".

Le besoin était si fort et les connaissances si rudimentaires qu'en 1802, un piqueur de travaux du gouvernement anglais, nommé Smith, vint à Boulogne-sur-Mer sur un smogleur. La police le remarqua errant au bord de la mer. Comme il avait travaillé aux constructions hydrauliques de Chatham, où on employait des galets calcinés de l'île de Thanet, il avait supposé que ces galets devaient aussi se trouver sur les côtes françaises opposées. Les galets de la grève, analysés et expérimentés par la société d'Agriculture de Boulogne ainsi que par la société d'Encouragement à l'industrie nationale, à sa naissance, ont ainsi rapidement produit le "*plâtre-ciment*"<sup>761</sup>. Mais la production s'est arrêtée, faute de galets<sup>762</sup>.

De ces faits sont nées, de façons plutôt empiriques, les premières chaux hydrauliques naturelles.

---

<sup>760</sup> SMEATON, "A narrative of the building and the description of the construction of the Eddystone lighthouse with stone", Londres, 1791, *Recueil des divers mémoires extrait de la bibliothèque impériale des Ponts et Chaussées à l'usage de MM. les ingénieurs*, Paris, 1810.

<sup>761</sup> LESAGE, Citoyen, *Rapport fait à la Société d'agriculture, de commerce et des arts de Boulogne-sur-mer, le 1<sup>er</sup> floréal an X, au nom d'une commission chargée d'examiner les propriétés d'un plâtre-ciment... le citoyen Lesage, rapporteur*, Boulogne, impr. de Dolet, an X, 31 p.

<sup>762</sup> GOURLIER, Ch., architecte, professeur à l'Ecole Centrale et membre du conseil des bâtiments, *Rapport sur les matériaux de construction*, publié à l'occasion de l'Exposition universelle de 1855 ; et FERET, R., "L'industrie des ciments dans le boulonnais", in *Boulogne-sur-mer et la région boulonnaise*, 1899.

Dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les chimistes et mécaniciens menèrent donc des recherches sur les moyens de perfectionner la fabrication des mortiers de construction, pour réaliser des ouvrages capables de "rivaliser avec ceux des Romains". Les réalisations de Smeaton et le brevet de Parker activèrent les recherches des chimistes Guyton de Morveau, Saussure, Lavoisier, Chaptal et des architectes-ingénieurs Rondelet ou Lepère. D'autant qu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la paix retrouvée en 1814, avec la révolution industrielle en marche, il fallait des ponts, canaux, routes et bientôt des chemins de fer pour développer le commerce. Comme les fonds de l'Etat étaient réduits, on devait trouver des moyens économiques de bâtir et de pallier le manque de cette Pouzzolane trop coûteuse.

La première observation sérieuse fut faite en 1813 par Collet-Descotils, professeur de chimie à l'Ecole des mines, qui fit remarquer que la silice contenue dans les calcaires, insoluble dans les acides, devenait soluble quand les calcaires argileux étaient portés à une température suffisante. Il en avait déduit que la silice se combinait à la chaux pendant la cuisson et qu'il fallait attribuer à ce fait les propriétés hydrauliques de certaines chaux.

Puis, les recherches scientifiques sur les liants hydrauliques permirent d'avoir de la chaux de plus en plus résistante. Sa force était déjà multipliée par douze de 1815 à 1835, grâce aux travaux du général Treussard et de Louis Vicat.

### **3) Louis Vicat, du pont de Souillac à Grenoble (1812-1836) :**

Les travaux les plus importants restent ceux de Louis-Joseph Vicat dit Louis. Elève à l'Ecole Centrale de Grenoble, il fut remarqué par le mathématicien et préfet de l'Isère Joseph Fourier qui le fit entrer à l'Ecole polytechnique en 1804, ce qui lui permit d'entrer à celle des ponts et chaussées en 1806<sup>763</sup>.

A cette époque, toute l'Europe cherchait à connaître les principes de l'hydraulicité de la chaux, Vicat le premier puisqu'il était chargé dès 1812 de l'édification du pont de Souillac (Dordogne). En 1816, la Société hollandaise des Sciences avait aussi demandé, récompense à l'appui : "*Quelle est la cause*

---

<sup>763</sup> A.N.F. : F<sup>14</sup> 2337<sup>2</sup>, Ponts et Chaussées, dossier personnel ; E.X. : Dossier des élèves ; E.N.P.C. : Fichier Richard.



*chimique en vertu de laquelle la chaux de pierre fait en général une maçonnerie plus solide et plus durable que la chaux de coquille (de moule) ; et quels sont à cet égard, les moyens de corriger la chaux de coquille ? "*

Le médecin berlinois John, répondit en mettant en cause l'argile, et remporta le prix. Vicat, poursuivait ses recherches et annonça ses résultats en 1817 prouvant scientifiquement que les propriétés des chaux hydrauliques dépendaient de leur teneur en argile. John abandonna ses recherches pour d'autres, et Vicat fut rapidement mit en valeur par les Ponts et Chaussées.

Vicat s'est rendu compte que la prise dans l'eau de la chaux, l'hydraulicité, venait de l'argile contenue dans le calcaire de départ, et publia sa "méthode" en 1817 dans les *Annales de Chimie* : "*On laisse se réduire spontanément en poudre fine, dans un endroit sec et ouvert, la chaux que l'on veut modifier, on la pétrit ensuite à l'aide d'un peu d'eau, avec une certaine quantité d'argile grise ou brune ou simplement avec de la terre à brique, et on tire de cette pâte des boules qu'on laisse sécher pour les cuire ensuite au degré convenable... Lorsqu'on force la dose d'argile jusqu'à 0,33 ou 0,40 pour 1 litre de chaux la chaux que l'on obtient ne fuse point, mais elle se pulvérise facilement et donne lorsqu'on la détrempe, une pâte qui prend corps sous l'eau très promptement*"<sup>764</sup>. Ce que John nomma ciment, Vicat le nomma chaux hydraulique, gardant le nom de ciment pour les liants plus riches en argile, longs à cuire et à prise plus rapide. Etant maître des proportions, il pouvait donner à sa chaux le degré d'énergie désiré et égaler ou surpasser à volonté les meilleures chaux naturelles.

En 1818, sous le titre *Recherches expérimentales sur les chaux de construction, les bétons et les mortiers ordinaires*<sup>765</sup>, Vicat indiquait que l'extinction spontanée de la chaux était préférable aux autres méthodes (car les appareils de moutures n'existaient pas), puis précisait le principe d'une double cuisson. L'ajout d'argile à de la chaux suivi d'une seconde cuisson lui permit d'expliquer et de quantifier le phénomène.

---

<sup>764</sup> VICAT, L.-J., *Mémoire sur la fabrication artificielle des chaux hydrauliques*, Paris, Annales de Chimie, 1817.

<sup>765</sup> VICAT, L.-J., *Recherches expérimentales sur les chaux de construction, les bétons et les mortiers ordinaires*, Paris, Firmin Didot, Père et fils, Mémoires de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France, tome III, 1818, 3 pl.

Ainsi, le pont de Souillac (180 m de long, 9 m de large, avec cinq arches de 22 m de portée), fini en 1822, reçut une arche bloquée avec de la chaux hydraulique artificielle.

Dans son rapport à la Chambre des Pairs en 1845, le baron Thénard disait :  
*"Toutes les observations faites avant Vicat ne manquaient ni de justesse ni d'importance, mais ce n'étaient que des observations isolées, il fallait généraliser les faits, les reproduire par l'expérience et franchir l'immense distance qui séparait une théorie vague d'une théorie positive s'appuyant sur des applications nombreuses. C'est ce que fit Vicat. A lui appartient la découverte : il a révélé les causes, il a établi les règles, il a créé l'art".*

Persistant dans ses recherches, Vicat, se plaît-on à dire, *"parcourut la France, presque toujours à pied, et désigna à ses collègues des Ponts et Chaussées, aux entrepreneurs de nos constructions, plus de trois cents carrières capables de fournir des chaux hydrauliques"*<sup>766</sup>. En fait, les ingénieurs départementaux sélectionnaient les échantillons minéralogiques dans les carrières de leurs départements. Lorsqu'ils les avaient réunis, Vicat était invité à les analyser<sup>767</sup>. Mais Vicat collaborait activement avec ses collègues des Ponts et Chaussées et, en France comme en Europe, on recensa rapidement les carrières capables de produire de la chaux hydraulique artificielle, plus forte bien sûr, et moins chère que les chaux additionnées de Pouzzolane.

Enfin, Vicat était encore, depuis 1827, membre désintéressé du premier Laboratoire départemental de docimasié monté en province, fondé par Émile Gueymard (1788-1869) en 1825, ingénieur en chef des Mines, succédé par le géologue Charles Lory (1823-1889). Ces ingénieurs faisaient les analyses minéralogiques des propriétaires désireux de fabriquer du ciment.

Il eut un parcours scientifique élogieux et refusait régulièrement les promotions, la direction des Ponts et Chaussées qui l'aurait attaché à Paris, le

---

<sup>766</sup> DUMAS, J.-B., *Rapport sur le prix fondé par M. le marquis d'Argenteuil en faveur de la découverte la plus importante pour l'industrie nationale*, in *Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1846.

fauteuil de Francœur à l'Académie des Sciences et un "poste de député"<sup>768</sup>. Vicat estima que ses recherches avaient été faites au service de l'Etat et, selon l'expression de Thénard, "préférant la gloire d'être utile à celle d'être riche", il publia ses travaux sans prendre de brevet : "Veuillez dire à M. Dumon et aux ministres des ... que pour l'obole qu'ils me donnent, s'ils me la donnent, je leur rendrai des millions par la nouvelle publication que je prépare"<sup>769</sup>.

D'autres n'avaient pas eu ce scrupule comme Canvas-White qui en prit un en 1818 et le revendit à l'Etat de New-York, ou Joseph Aspind, briquetier de Leeds, dans le comté d'York, qui en prit un aussi en 1824. Aspind appela son produit le "ciment portland" pour bénéficier de la bonne réputation de la pierre de Portland dont les carrières sont à plusieurs centaines de kilomètres de Leeds ! De plus, Aspind décrit sa "pierre artificielle" comme un enduit et non comme un liant.

En 1836, rejoignant son frère et sa famille à Grenoble, Vicat fit encore d'importants travaux sur les Pouzzolanes et les chaux limites<sup>770</sup>, dont deux découvertes capitales pour l'avenir de l'industrie des ciments, qu'il publia dans son mémoire sur les ciments brûlés en 1850 :

-le principe de la fabrication des ciments à forte résistance (les ciments ordinaires actuels). Il s'intéressa aux chaux limites, contenant 20 à 23% d'argile et découvrit qu'il fallait les cuire à très haute température pour obtenir des ciments.

-l'élément constitutif de ce ciment, le clinker. Le clinker est une roche artificielle très dure, qui provient de la cuisson à 1450° C du mélange de 76 à 80% de carbonate de chaux, et de 24 à 20% d'argile, et qui, broyé à cru très finement, donne le ciment artificiel<sup>771</sup>.

---

<sup>767</sup> B.M.G. : N 2625 (12), LEGRAND, sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, *Lettre à Louis Vicat*, 4 avril 1845.

<sup>768</sup> B.M.G. : N 2930, VICAT, L.-J., *Lettre à M. Chevalier, conseiller d'Etat à Paris, ingénieur des Mines de Clichy*, 17 août 1840.

<sup>769</sup> B.M.G. : N 2625 (10), VICAT, L., *Lettre à Alphonse Périer, député à Paris*, 22 mars 1845.

<sup>770</sup> Autre nom donné par Vicat aux ciments, car ce sont des chaux qui contiennent une quantité maximale limite d'argile, au-delà de laquelle il est impossible de tirer un produit viable.

<sup>771</sup> MERCERON-VICAT, M., *Louis Vicat. Sa vie et ses travaux*, Grenoble, Dunod, 1903, réédition 1999 hors commerce, avec notes, p.162 sqq.

Les règles qu'a énoncées Louis Vicat ont donc servi de point de départ pour la fabrication de toutes les chaux hydrauliques, des ciments naturels et des ciments artificiels, soit de tous les liants hydrauliques. Il fut ensuite possible, dans toutes les régions où on trouvait des calcaires et de l'argile, de les mélanger et d'obtenir des chaux artificielles. Vicat donna à tous les constructeurs un moyen pratique de fabrication.

#### 4) Les découvertes de Grenoble face à l'Etat (1827-1842)<sup>772</sup> :

Après les travaux de Louis Vicat, on vit ainsi un fort développement de l'industrie des chaux hydrauliques puis des ciments dans le monde, mais surtout en France. Louis Bruyère déclara même devant le Conseil général des Ponts et Chaussées réuni au début de l'année 1818 : "*Les avantages des nouveaux procédés seront innombrables ; qu'ils dispenseront de l'emploi dispendieux des véritables pouzzolanes, et de celui des pierres de grandes dimensions [...]. On peut même prévoir que d'ici à quelques années, il ne sera plus permis d'employer d'autres mortiers dans les constructions publiques*"<sup>773</sup>.

Vicat fut remarqué par l'Académie<sup>774</sup> puis mis en avant par une circulaire du ministre des travaux publics dès le 13 juin 1818. Mais il suscita de la prudence, du fait des erreurs de ses prédécesseurs qui avaient coûté cher, de la part des architectes car il n'en était pas, et des officiers du Génie qui trouvaient sa méthode encore coûteuse. Il y eut ainsi quelques hésitations.

En 1827, Vicat avait remarqué un banc marneux à la Porte de France<sup>775</sup>, conseillant encore une exploitation pour la chaux. Il conseillait le capitaine du Génie Félix Breton, car l'Etat voulait faire de Grenoble une place forte avec une enceinte contiguë au Mont Rachais. Les travaux commencèrent en 1829. Le mortier pour jointoyer les pierres et le béton des fondations avaient

---

<sup>772</sup> Sur ce sujet, voir l'ouvrage d'A. GUILLERME, *Bâtir la ville. Révolution industrielle dans les matériaux de construction. France-Grande-Bretagne (1760-1840)*, Champ Vallon, 1995, 315 p.

<sup>773</sup> PERREYMOND, G., *Revue générale d'architecture et des travaux publics*, n° 2, 1945.

<sup>774</sup> GIRARD, *Rapport sur un ouvrage de M. Vicat intitulé "Recherches expérimentales..."*, Mémoire de l'Institut, 1818, pp. CXXXIII-CLXXVIII.

du succès. Comme la chaux durcit avec le temps, Vicat l'estima fondamentale pour les fortifications du royaume<sup>776</sup>.

Bélibidor et le général Treussard avaient bien étudié le béton mais ne le trouvaient intéressant que pour les fondations. A la fin des années 1830, comme les bétons étaient meilleurs, on pensa les utiliser au corps même des casemates et des bastions. Vicat écrivit au ministre de la guerre, pour que la chaux hydraulique soit employée exclusivement aux fortifications de Paris : "*Si l'enceinte bastionnée destinée à défendre Paris ne devait être cimentée qu'avec de pareils mortiers (chaux grasses), l'ennemi en aurait bon marché, sans recourir même aux pièces de gros calibre ; [...] si l'emploi exclusif de la chaux hydraulique est une condition expresse du devis [...] on peut compter que pour battre en brèche une portion quelconque de cette enceinte, non pas après vingt ans, mais après trois ans au plus tard (ce sont les temps de prises respectifs des mortiers), il faudra y lancer autant de boulets qu'il y aura de pierres*"<sup>777</sup>.

Ainsi, une polémique éclata vers 1842-1843, entre les partisans du béton de chaux et les militaires soucieux de la qualité architecturale et méfiants vis-à-vis du matériau nouveau.

Vicat s'était opposé trop directement aux théories du Génie, en concevant la guerre comme la "*collision de deux forces vives*", comme les tacticiens prussiens, c'est-à-dire que la défense, le rempart, devait jouer un rôle actif, et donc être résistant ; contrairement aux poliorcéticiens français, comme Poncelet, jugeant la guerre comme "*l'action d'une force vive sur une masse morte*"<sup>778</sup>. En fait, Il n'arriva pas à convaincre les ingénieurs ses aînés qui préféraient la chaux grasse et la Pouzzolane à ses chaux hydrauliques artificielles et ciments.

---

<sup>775</sup> B.M.G. : U 8117 : VICAT, L., *Note sur la fabrication et l'emploi du mortier à chaux hydraulique fournie par le calcaire marneux de la carrière de la Porte de France, à Grenoble (intra muros)*, Grenoble, J.-L. Barnel, 1827, 7 p.

<sup>776</sup> VICAT, L., "Recherches statistiques sur les calcaires à chaux hydrauliques et à ciments", Paris, *Annales des Ponts et Chaussées*, Série d'articles publiés régulièrement de 1834 à 1853.

<sup>777</sup> *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 15 février 1842.

<sup>778</sup> VON CLAUSEWITZ, p. 54, cit. in GUILLERME, A., *op. cit.*

## **B      NAISSANCE D'UNE INDUSTRIE INTERNATIONALE :**

A partir des années 1820 et jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, en France, la chaux hydraulique est peu à peu devenue le liant le plus utilisé dans la construction. Elle remplaçait les chaux grasses additionnées de liants pouzzolaniques pour les mortiers de fondation. Selon des procédés de construction traditionnels, la plupart des chantiers nationaux du Second Empire furent exécutés avec.

La chaux hydraulique servait parfaitement les travaux maritimes colossaux, comme les ports d'Alger en 1833 ou de Marseille en 1844, mis en rapport avec l'expansion économique et possible grâce aux techniques de préfabrication et d'immersion des blocs artificiels de béton de chaux<sup>779</sup>. C'est seulement vers 1885 que les ciments furent admis en tant que liants hydrauliques pour les grands travaux de l'Etat. Pourtant le ciment prompt était connu, ayant servi aux moulages à partir des années 1840-1850, et le ciment artificiel à forte résistance, cher mais de haute technicité, était utilisé dans les constructions exigeant une grande solidité.

Dans certaines régions, l'industrie des ciments s'est ainsi rapidement développée<sup>780</sup>. En 1855, à l'Exposition universelle, une trentaine d'entreprises cimentières était déjà médaillée. Les grandes usines du nord de la France ont produit des ciments, le plus souvent artificiels, employés comme adjuvants dans les mortiers des fondations, se substituant aux liants pouzzolaniques nécessaires aux fortifications et grands travaux de l'Etat. Les usines du Rhône ont produit des ciments utilisés dans les travaux coloniaux de la Méditerranée. Les usines de l'Isère, nombreuses et réputées, ont produit des ciments à l'exportation vers l'Italie, la Suisse, l'Amérique du Sud, et pour les travaux régionaux, civils, militaires et religieux, pour lesquels les maîtres d'ouvrages avaient précocement donné leur confiance.

---

<sup>779</sup> PICON, A., *L'invention de l'ingénieur moderne. L'Ecole des Ponts et Chaussées 1747-1851*, Paris, Presse de l'Ecole Nationale de l'Ecole des Ponts et Chaussées, 1992, p. 370.

<sup>780</sup> Voir la carte des cimenteries reproduite dans le volume des annexes p. 205.

## 1) La chaux hydraulique des années 1820 :

La première usine de chaux hydraulique artificielle fut fondée à Nemours (Seine-et-Marne) en 1818 par Girault, architecte-entrepreneur, mais elle ferma hâtivement. La deuxième fut ouverte à Paris, en 1821. L'usine de chaux du Teil fondée en 1830 par Auguste Pavin de Lafarge<sup>781</sup> était la plus importante représentant la moitié de la production française. Elle avait une carrière à ciel ouvert et un port sur le Rhône. En 1833, Edouard et Léon Pavin de Lafarge prirent la direction de l'usine avec cinq petits fours de 5 m de hauteur, améliorèrent les capacités de production pour arriver à 3000 tonnes par an en 1839. Lafarge expédiait la chaux en crottes (telle qu'elle était à la sortie du four), avant extinction. A la fin des années 1850, on installa des machines à bluter à l'usine, ce qui permit de livrer aux clients de la chaux éteinte en sac de 50 kg à des distances importantes. Dès 1862, l'usine possédait vingt fours et produisait environ 50 000 tonnes par an. Avec des capacités de productions importantes, une immense réserve de chaux régulière, des relations particulières avec le gouvernement et Ferdinand de Lesseps, ainsi qu'avec la position la plus avantageuse pour livrer la chaux par flottage sur le Rhône, Lafarge obtint de fournir les chantiers du canal de Suez ; ce qui le lança définitivement dans la grande production : 302 000 tonnes par an en 1902<sup>782</sup>.

En 1846, une usine à chaux hydrauliques et ciments fut construite à Boulogne-sur-Mer par MM. Dupont et Demarle. La production de cette usine était de 580 tonnes par an en 1850. Enfin, dans les Alpes ou l'est de la France, Lafarge était concurrencé par les chaux hydrauliques de Sassenage (Isère) et les carrières environnantes célèbres pour leur pureté.

## 2) Les prémices des ciments dans les années 1830 :

Le principe de fabrication du ciment de type courant (lent dit portland) se trouve contenu dans la théorie des ciments brûlés de Louis Vicat, mais

---

<sup>781</sup> D'AMBLY, P., *Naissance d'une entreprise : Les Pavin de Lafarge, de l'armée du roi à l'industrie de la République*, éd. F.-X. de Guibert, 2000, 232 p.

<sup>782</sup> SOCIETE LAFARGE, *Chaux hydrauliques et ciments*, Imp. Jules Céas et fils, Valence, 1914, 472 p.

c'est en Angleterre qu'il fut d'abord fabriqué industriellement et de façon artificielle. La première mention d'un ciment portland se trouve dans une patente prise en 1824 par Joseph Aspdin, briquetier à Leeds. Cette patente est dite imprécise et proche des principes de fabrication de la chaux artificielle de Vicat en 1818. De plus, elle n'était pas non plus suivie d'une fabrication industrielle. A la même époque, le Géorgien J. J. Cheliev donnait aussi les bases de la fabrication du ciment par ses publications ; une grande partie de l'Europe pouvait connaître ces procédés de fabrication.

Au terme de sa patente, le chaudronnier James Parker fut obligé de s'associer à James Wyatt, architecte du roi<sup>783</sup>, pour faire le "ciment Parker" à Harwich. En 1810, Charles Francis, se mit à fabriquer à Nine Elms (Vauxhaull) du "plâtre-ciment"<sup>784</sup>, proche du ciment de Parker et Wyatt, ciment prompt de couleur brun foncé, mais de meilleure qualité. Puis il s'associa à John White pour construire des usines dont celle de New-Port (Ile de Wight) en 1840 qui produisit le fameux ciment du nom de Médina<sup>785</sup>.

La première véritable industrialisation reste celle de James Frost à Swanscombe (Kent) en 1825, qui cuisait deux parts de craie et une d'argile vendues sous le nom de "ciment britannique"<sup>786</sup>.

Les premières usines en France produisaient des ciments naturels, des ciments prompts surtout. L'ingénieur des Ponts et Chaussées Jean Auguste Alexandre Lacordaire<sup>787</sup>, a fondé en 1827 celle de Pouilly-en-Auxois, lors du percement du bief du canal de Bourgogne. Il fut suivi en 1832 par Honoré Gariel (notaire d'Avallon) associé à François Garnier, qui, ayant acquis rapidement une bonne réputation puisqu'ils fournissaient le baron Haussmann<sup>788</sup>, produisait à Vassy<sup>789</sup>, dans l'Yonne, 120 tonnes par jour en

---

<sup>783</sup> James Wyatt est l'auteur de la maison néo-gothique de Thomas Barrett à Lee Priory en 1782 (Kent), qu'affectionnait Horace Walpole, et de Fonthill Abbey (Wiltshire) pour William Beckford entre 1796 et 1807.

<sup>784</sup> *Plaster* en anglais ne veut pas nécessairement dire plâtre. On trouve encore la naissance d'une confusion de termes, entre le plâtre de gypse et le plâtre de l'emplâtre de chaux.

<sup>785</sup> PAPANAKIS, M. ; VENUAT, M., *Fabrication et utilisation des liants hydrauliques*, Paris, Ecole Spéciale des Travaux Publics et Bâtiment et de l'Industrie, 2<sup>ème</sup> éd., 1966, p 16.

<sup>786</sup> BOGUE, *La chimie du ciment de Portland*, Paris, 1952, pp. 9-10.

<sup>787</sup> Oncle du père Henri Lacordaire.

<sup>788</sup> Renseignements de M. Maurice Gariel, 4 mai 2001.

<sup>789</sup> Aujourd'hui Vassy-Lès-Avallon.



1835, avec 400 ouvriers et douze broyeurs à vapeur en 1835 et 15 000 tonnes par an en 1850.

Les Isérois ont aussi rapidement et beaucoup produit. Dès le 5 août 1835, MM. Voisin, Brutus Girardet, capitaine au 3<sup>ème</sup> régiment d'artillerie, détaché dans les usines du département de l'Isère, et Frédéric Riondet, architecte de Grenoble, fondèrent une petite usine à Narbonne, lieu-dit au dessus de Saint-Martin-le-Vinoux, reconduite les 29 février 1837 et 20 janvier 1838, mais qui périclita rapidement<sup>790</sup>. En 1842, Arnaud et Carrière, avec les conseils du capitaine Breton, commencèrent une production de ciment prompt à la Porte de France à Grenoble. Alors que MM. Clet et Berthoux, au même endroit, faisaient de la pierre et de la chaux hydraulique très réputée et conseillée par Louis Vicat en 1827<sup>791</sup>. Rejoints sur le site par Dumolard et Viallet, cette carrière devint un très important succès cimentier de l'Isère.

Parallèlement, en Belgique, à Niel, une usine de ciment prompt fut créée en 1833. Le début de la production du ciment en Allemagne date de 1850, avec une usine de Portland près de Stettin sur l'Oder. La première usine russe date de 1857 et se trouvait à Polen, alors qu'en Amérique elle fut construite à Coplay (Pennsylvanie) en 1865.

Les premiers ciments artificiels français (souvent appelés portland) datent de 1848 par MM. Dupont et Demarle qui s'industrialisèrent après 1850, sur des gisements découverts par Vicat à Boulogne-sur-Mer, un peu avant que Joseph Vicat ne s'installe au Genevrey de Vif (Isère).

Joseph Vicat, fils de Louis, fut le premier fabricant de ciment artificiel de l'Isère, avec son procédé à Double Cuisson. En 1853 il fit ses premiers essais, à Vif, et en 1857 il s'industrialisa (selon Maurice Merceron-Vicat, l'usine a été créée en 1858). Son procédé lui permit d'obtenir une homogénéité parfaite, donc une production régulière.

En 1850, il y avait en Angleterre quatre usines de portland et on commençait à l'utiliser en France. Le portland n'inspirait pas confiance aux

---

<sup>790</sup> A.D.I : 11 U 415.

<sup>791</sup> *Note sur une nouvelle chaux hydraulique formée par le calcaire marneux de la Porte de France*, Grenoble, Barratier, C.-P., 1827, 2 p.

constructeurs car il était proche des "chaux limites" dans sa composition, et qu'elles se décomposaient rapidement après leur prise. Vers 1860, grâce aux travaux de M. Grant sur les conditions à imposer pour la réception des ciments et la conception de produits plus réguliers, les cimentiers ont amélioré leur fabrication<sup>792</sup>. C'est donc après 1860 que le ciment portland se substituait à tous les autres produits, pour les travaux maritimes en particulier<sup>793</sup>. Tandis qu'en Angleterre le portland était un produit peu régulier, en France les cimentiers arrivèrent à livrer un produit dont la fabrication était soumise à des règles précises et dont l'emploi présentait toutes les garanties.

Les premiers ciments étaient des ciments prompts naturels, et ont été produits régulièrement dès les années 1830 en Angleterre, en Belgique et particulièrement en France, en Isère, à partir de 1840 ; là où étaient découverts des gisements viables. Par la suite, vers 1850, des usines ont produit des ciments lents naturels puis artificiels, ou portland, en Angleterre, Allemagne et en France, à Boulogne et en Isère. Ce dernier département, produisant surtout des ciments lents naturels, avait plusieurs avantages : de nombreuses carrières exploitables facilement, des chutes d'eau et moulins, et la présence de Louis Vicat indiquant les méthodes de fabrications. De nombreux propriétaires, se réunissant en familles, se sont mis à produire une grande quantité de ciments et à la diffuser. De ce fait, Maurice Merceron-Vicat put annoncer en recevant le congrès des sciences à Grenoble "*ce n'est pas à Grenoble que Vicat a fait sa première découverte, mais c'est ici qu'il a travaillé le plus longtemps et qu'il a réuni, en corps de doctrine, toutes ses expériences ; Grenoble est donc la patrie du ciment : aussi quelque soit le côté ou vous dirigiez vos pas, vous verrez des usines qui le fabriquent, ou vous rencontrerez des chantiers qui l'emploient*"<sup>794</sup>.

---

<sup>792</sup> CANDLOT, E., *Ciments et chaux hydrauliques, fabrication, propriétés, emplois*, Paris, Librairie Polytechnique, Baudry et Cie éd., 2ème édition de l'étude sur les ciments Portland, 1891, p. 39.

<sup>793</sup> CANDLOT, E., *op. cit.*, p. 30.

<sup>794</sup> MERCERON-VICAT, M., "Discours pour le Congrès des membres de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Grenoble au mois d'août 1885", in *Chaux hydrauliques et ciments*, Grenoble, Breynat et Cie, 1885, p. 33.

## C LES PREMIERES FAVEURS CIMENTIERES :

*"En architecture et en construction, l'introduction d'un nouveau matériau est presque toujours synonyme d'hésitations, de débats et de controverses. Parmi les difficultés que soulève son adoption, certaines sont d'ordre technique, d'autres économiques, d'autres enfin tiennent au cadre mental dans lequel évoluent les architectes et les ingénieurs. Un nouveau matériau perturbe les habitudes de pensée dominantes ; il remet en cause le partage des tâches entre acteurs"*<sup>795</sup>.

Contrairement aux nouveaux matériaux de construction, comme le métal ou le verre, les ciments n'ont pas supporté ces hésitations. Les ciments étaient attendus lorsqu'on maîtrisait leur fabrication. Ils commençaient par servir d'adjuvants dans les mortiers de chaux sans transformer les habitudes des maçons. Ils offraient un gain de temps à la construction tout en augmentant considérablement la qualité des prises. Leur production ne nécessitait pas de grosses infrastructures. Les cimentiers ne concurrençaient pas les chauxfourniers, puisque c'étaient eux.

Les ingénieurs pouvaient aller plus loin et imaginer de nouveaux modes de construction puisque les bétons, déjà moulés vers 1810, assuraient une meilleure organisation des chantiers : un approvisionnement de matière premières plus simple que celui de la pierre ; une main-d'œuvre moins qualifiée et moins nombreuse, utilisant moins de matériel coûteux ; un gabarit régulier des moellons, provoquant une justesse dans l'alignement des assises ainsi qu'une meilleure adhérence moellon / mortier de liaison ; enfin, une durée totale du chantier plus courte et la construction plus homogène : des principes pratiques évidents.

Pourtant, seuls quelques architectes et constructeurs à titre privé se sont intéressés, dans les années 1830, à développer quelques procédés de construction et à les promouvoir.

---

<sup>795</sup> PICON, A., "Problèmes théoriques, doctrinaux et professionnels posés par l'introduction d'un nouveau matériau", in SEITZ, F., ss.dir., *Métal et architecture en France au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Paris, éd. de l'E.H.E.S.S., 1994, p. 49.

## 1) Les tentatives du moulage :

### a) François Lebrun à Montauban :

François Martin Lebrun, architecte à Montauban, habitait Marsac dans le Tarn et Garonne. Collaborant avec son frère Auguste, il avait été entrepreneur des grands travaux de navigation entre Albi et Gaillac vers 1825 et apprit à connaître les chaux et fabriquer les bétons pour les barrages et les écluses. Auguste Lebrun, architecte départemental, appréciait les grands travaux de Louis Vicat. François préférait l'aventure, la recherche de nouveaux systèmes. Ils se sont donc séparés. En 1829, la vaste propriété de François, le long du Tarn, était dotée d'une carrière de chaux hydraulique et l'architecte y bâtit une maison puis un moulin à eau, tous deux en béton<sup>796</sup>.

Il éleva des murs de béton, résultat d'un "*mélange de chaux en poudre et de cendre de houille à la terre mêlée de gravier*"<sup>797</sup>. Il nomma "*mortier hydroplastique*" son mortier de type pouzzolanique. Il y eut évidemment des fissures mais peu à peu il parvint à limiter les phénomènes de retrait. Lebrun réalisa ainsi quelques bâtiments dont une école à Saint-Aignan en 1834, suivie d'une école avec un étage à Castelferrus en 1835 et d'un temple protestant à Corbarieu, à 8 kms de Montauban, en 1836. En 1840, il construisit à ses frais un pont monolithe à Grésol, à 20 kms de Montauban, sur le canal latéral à la Garonne, en cours de travaux. Il prit la chaux à Labourgade, repérée par Louis Vicat et distante d'une trentaine de kilomètres. Le pont, dit pont de Grésol, de 12 m d'ouverture et 6 m de largeur fut construit en trois mois entièrement en "*mortier de béton*"<sup>798</sup>.

Lebrun utilisait du béton de chaux grasse avec divers additifs, mais réalisa pour la première fois des bétons, non plus seulement dans les fondations mais en élévation.

---

<sup>796</sup> Fonds G.D. : LEBRUN, A., Architecte du département du Tarn et Garonne, *Renseignements sur François Martin Lebrun fournis à Louis Vicat sur sa propre demande*, 13 juin 1849.

<sup>797</sup> LEBRUN, F.-M., "Compte rendu de communication au cercle de la presse scientifique", in *Les Nouvelles annales de la construction*, décembre 1859.

<sup>798</sup> LEBRUN, F.-M., *Traité pratique de l'art de bâtir en béton*, Paris, Carillan-Goeury, 1843.

**b) François Coignet, bâtisseur tous azimuts :**

François Coignet était plus actif encore, se faisant promoteur du béton appelé tantôt béton-pisé, tantôt pierre artificielle. Il était originaire de Lyon, ville dont on voit aux alentours de nombreuses constructions en pisé, comme à Montauban, et le fils d'un industriel fabricant de colle et inventeur des allumettes suédoises. En 1846, François Coignet, fils aîné, reprit l'entreprise et implanta une usine à Saint-Denis près de Paris. Il décida d'utiliser des agglomérés de béton de mâchefer.

L'usine et sa maison ont été visitées par une commission de quatorze architectes présidée par Henri Labrouste. Le rapport dit : "*Tous ces travaux ont été exécutés en béton pisé, moulé et massivé. M. Coignet a fait usage de mélanges de différentes matières de peu de valeur, avec la chaux soit grasse, soit hydraulique ; et ces mélanges ont été moulés et comprimés par les procédés usités pour la fabrication du pisé. De là le nom de béton-pisé qu'il a donné à ce mode de construction*"<sup>799</sup>.

Coignet réalisa ensuite diverses constructions, dont les coffrages pour l'église Sainte-Marguerite du Vésinet en 1864, les digues de la baie de Saint-Jean-de-Luz de 1857 à 1893 et une partie de l'aqueduc de Vannes de 1867 à 1874. De cet aqueduc, il fit notamment le pont, passage sur l'Yonne formé d'une voûte biaise de 40 m de portée en béton aggloméré en 1872, et les 162 arches qui forment le pont de 1500 m de longueur qui traverse la vallée. Il a aussi pris de nombreux brevets, qu'il vendit à des sociétés d'exploitations dans le monde. Le premier pont en béton des U.S.A, le cleft-ridge span, fut bâti en 1871-1872 au Prospect Park de Brooklin, en pierre artificielle ou "béton Coignet". La commission était guidée dans son choix par l'économie et les possibilités d'ornementation que le béton offrait. Il mesure 15, 90 m entre les culées avec une flèche de 4,15 m et une longueur totale de 20, 35 m. Il a été dessiné par Calvert Vaux et construit par John C. Goodridge Jr., directeur de la New York and Long Island Coignet Stone Cy<sup>800</sup>.

---

<sup>799</sup> *Annales de la construction*, avril 1857.

<sup>800</sup> CHAMBERLIN, W. P., "The Cleft-ridge span : America's First Concrete Arch", *The Journal of the Society for Industrial for Archéology*, vol. 9, n° 1, 1983, in BOSCH, J.-L. ; CHAUVEAU, J.-M. ; CLEMENT, J. ; DEGENNE, J. ; MARREY, B. ; PAULIN, M., *op. cit.*, p. 40.

## 2) Le renoncement des architectes :

### a) La condamnation théorique :

Le moulage d'architecture en plâtre ou en terre cuite répondait à la situation économique d'une France ruinée du début du XIX<sup>ème</sup> siècle et devenait courant<sup>801</sup>. Donc les moulages en ciment, inspirés des moulages de terre cuite et de fonte, aussi résistants que la fonte, bien moins chers et ne s'oxydant pas, au même prix que la terre cuite, bien plus résistants et se mouvant sur place sans requérir la cuisson, avaient tout à gagner.

Les architectes n'avaient pas cerné l'intérêt du matériau. La pierre factice de ciment moulé, produit industriel imitant la pierre, était surtout considérée comme la quintessence du pastiche et calomniée par le théoricien John Ruskin et les architectes Eugène Viollet-le-Duc et Anatole de Baudot. En cela aussi, les ciments furent refusés par de nombreux architectes, n'arrivant pas à comprendre comment des matériaux destinés à des besoins industriels pouvaient intéresser les beaux-arts<sup>802</sup>.

Ruskin, théoricien catholique, écrivit son célèbre essai<sup>803</sup> motivé par deux idées liées : l'architecture religieuse doit émouvoir et être l'objet de sacrifice. Elles sont suivies d'une conclusion : l'architecture nécessite donc les matériaux les plus précieux possible. Son leitmotiv était le mensonge : l'architecture ne doit pas mentir, donc n'utiliser que des matériaux vrais. Evidemment ces cibles étaient la fonte de fer et le ciment, matériaux industriels, économiques et moulés donc mensongers. Notons que Ruskin, poète anglais, s'il était connu de l'élite intellectuelle, s'il toucha Proust<sup>804</sup>, n'a pas réellement ému les architectes français de terrain dont les aspirations étaient plutôt pragmatiques. Quand bien même ils auraient lu ses ouvrages, ils n'auraient jamais pu appliquer ses préceptes, moraux plutôt que stylistiques

---

<sup>801</sup> LOYER, F., *Histoire de l'architecture française : De la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès, éd. du Patrimoine, 1999, p. 58.

<sup>802</sup> RAGON, M., *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme. Idéologies et pionniers, 1800-1910*, Tours, Casterman, 1991, p. 213.

<sup>803</sup> RUSKIN, J., *Les Sept Lampes de l'architecture* (titre original : *Seven lamps of architecture*), Paris, Denoël, 1987 (éd. originale anglaise 1849), pp. 10-57.

ou techniques, les reléguant au rang d'utopies. Un homme en Isère, le chanoine Devaux, émit quelques idées allant dans son sens, en 1912, lors d'un plébiscite pour l'église Saint-Joseph de Grenoble, tout en les sachant vaines<sup>805</sup>.

Viollet-le-Duc et Baudot furent au contraire largement suivis par leurs pairs. L'interprétation mécaniste du gothique par Viollet-le-Duc exprimée dans ses *Entretiens* se résumait de cette manière : "*En architecture, il y a, si je puis m'exprimer ainsi, deux façons d'être nécessaires, d'être vrai. Il faut être vrai selon le programme, vrai selon les procédés de construction*"<sup>806</sup>. Elle fut reprise par Baudot, ardent défenseur de Viollet-le-Duc, dans l'introduction de son recueil de constructions : "*Vouloir emprunter aux œuvres sans regarder le principal, l'amour et le respect de la vérité en fait d'art, est absurde et indigne de l'architecte*"<sup>807</sup>. Viollet-le-Duc et Baudot condamnaient les matériaux factices, moulés dans le simple but d'imiter la pierre, selon deux principes architecturaux. Baudot fut même bien écouté car son ouvrage proposait des exemples et des méthodes plus pratiques qu'archéologiques, insistant sur les systèmes de constructions et les matériaux.

Viollet-le-Duc et Mérimée avaient encore condamné les ciments pour les constructions et les restaurations des édifices diocésains, dans leur "*Instruction pour la conservation, l'entretien et la restauration des édifices diocésains et particulièrement des cathédrales*" de 1848, comme des matériaux pauvres ne répondant pas aux critères ni de dignité ni de solidité. Ils abordèrent seulement la question cimentière en 1880, dans le même document réimprimé exactement et additionné de prescriptions en matière de moulage et de sculpture<sup>808</sup>.

---

<sup>804</sup> Voir PROUST, M., (Picon, J., présenté par), *Ecrits sur l'art*, Paris, Flammarion, 1999, 438 p. dont "John Ruskin", pp. 105-130.

<sup>805</sup> DEVAUX, Chanoine, *Construction de la nouvelle église de la paroisse de Saint-Joseph. Exposé et raison du projet par le chanoine Devaux, curé de la paroisse*, Grenoble, Guirimand. G., 1912, 8 p.

Nota : Le texte est reproduit dans le volume des annexes p. 117.

<sup>806</sup> VIOLLET-LE-DUC, E.-E., *Entretiens sur l'architecture*, Paris, tome I, 1863, p. 451., in WATKIN, D., *Morale et architecture aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Mardaga, 1979, p. 13.

<sup>807</sup> BAUDOT, A. de, *Eglises de bourgs et de villages*, Paris, Morel, A., 1867, tome premier, p. 1 sqq.

<sup>808</sup> A.N.F. : F 19/7227, VIOLLET-LE-DUC, E.-E. ; MERIMEE, P., *Instruction pour la conservation, l'entretien et la restauration des édifices diocésains et particulièrement des cathédrales*, Paris, ministère des cultes, février 1849, 29 p. et VIOLLET-LE-DUC, E.-E. ; MERIMEE, P., *Instruction pour la conservation, l'entretien et la*

**b) Le refus pratique :**

Avec ces procédés de moulage, des millions de francs pouvaient être économisés dans les constructions publiques. En revanche, les carrières exploitables étaient trop disséminées sur le territoire français pour qu'il y ait une production régulière dans le pays. Puis le but premier de la découverte était de pallier les défauts de la chaux naturelle en milieu aqueux. Comme la chaux hydraulique artificielle, peu onéreuse, suffisait le plus souvent pour les constructions aériennes et qu'elle ne se décomposait pas en eau de mer, les ciments eurent à la concurrencer.

François Martin Lebrun, bâtisseur modeste, était compromis par son propre frère Auguste dans ses rapports à Louis Vicat :

*"Je ne puis pas considérer les procédés de son invention par lesquels il arrive, dit-il, avec de la chaux grasse à fabriquer de bons mortiers tout aussi bien et peut-être mieux qu'avec de la chaux hydraulique. [...].*

*"Mon frère pourrait très bien employer la chaux hydraulique naturelle bien préparée et bien choisie, à la place de ses combinaisons, et réussir dans ses projets. Le pont de Grisolle (sic pour Grésol), qui se maintient toujours en bon état, sera le type éternel de ce que l'on peut faire dans ce genre. [...].*

*"Dans tous les cas examinez avec soin les échantillons qui vous été (sic) soumis ; y trouverez-vous peut-être quelque chose de bon et de nouveau qui pourra être utile aux (connaissances) (mot illisible, supposition la plus probable) sur les mortiers. L'art n'aura rien à y prendre"<sup>809</sup>.*

Coignet, faisant de nombreux ouvrages et essais à ses frais, prit des brevets sous la dénomination "Béton-Pisé" et "Béton Coignet" et connut les mêmes déboires<sup>810</sup>. Il était fouriériste<sup>811</sup>, cela a largement suffi à

---

*restauration des édifices diocésains et particulièrement des cathédrales*, Paris, ministère des cultes, 27 octobre 1880. "Art 34. L'emploi du plâtre est interdit ; les mastics et ciments ne seront adoptés que pour l'exécution de certains joints exposés directement à la pluie", in LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales du XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 362.

N.B. : En 1848, à Paris, on connaissait surtout les ciments de Molesme (chaux et tuileaux), de Vassy et Pouilly, parfois irréguliers, et le mastic de Dihl.

<sup>809</sup> Fonds G.D. : LEBRUN, A., Architecte du département du Tarn et Garonne, *Renseignements sur François Martin Lebrun fournis à Louis Vicat sur sa propre demande*, 13 juin 1849.

<sup>810</sup> Le terme même de "béton-pisé" est particulièrement peu attractif, étant composé de "béton", plutôt grossier, et de "pisé" technique rustique, fragile et interdite dans les villes à partir des années 1860.

<sup>811</sup> Consulter la bibliographie au chapitre "François Coignet et la politique" dans le volume des annexes p. 19.



décrédibiliser sa technique auprès de l'empereur Napoléon III qui préféra d'autres entrepreneurs même Anglais. Ses théories cimentières n'étaient pas toutes excellentes non plus et son béton damé n'était pas apprécié des ingénieurs des Ponts et Chaussées : "*Le béton de M. Coignet [...] paraît de tout point inférieur à la maçonnerie faite par les procédés déjà connus*"<sup>812</sup>.

Sa première commande fut l'église Sainte-Marguerite au Vésinet en 1864. Ce n'est pas l'architecte, Louis-Auguste Boileau tourmenté par le matériau, mais le maître d'ouvrage Alphonse Pallu qui proposa le béton. La construction fut mal reçue par la *Revue générale d'architecture et des travaux publics* au discours ruskinien : "*la façade est assez monumentale. Le reste, en fil de fer, en mortier, que sais-je ! De cette façon on atténue la dépense, on supprime les points d'appui, on supprime je ne sais quoi encore [...] Si l'argent manque pour faire une église, n'en élevez que les quatre murs convenablement percés [...] Gardez les applications de la science, de l'industrie et du progrès pour les autres occasions, et elles sont assez nombreuses*"<sup>813</sup>. Boileau lui-même, préférant le métal, reniait son œuvre décochant le 1<sup>er</sup> décembre 1867 dans *Le Moniteur des architectes* : "*Résistance à l'air, à l'écrasement et à la gelée ; Perméabilité prononcée ; Dilatabilité et contractabilité sensibles ; Adhérence difficile entre les différentes couches ; Irrégularité des formes décoratives ; Economie non justifiée*"<sup>814</sup>.

### 3) Le ciment armé, système mort-né :

L'idée de noyer des barres métalliques dans les massifs de maçonnerie serait ancienne mais elle est attribuée à Joseph-Louis Lambot (1814-1887) à Miraval (Var). En 1845 il fabriqua des caisses pour orangers et réservoirs avec du fil de fer et du ciment, en 1849 une barque, pour son lac, et enfin en 1855 il posa un brevet : le "ferciment", une combinaison de fer et de ciment

---

<sup>812</sup> Fonds G.D. : Un ingénieur des Ponts et Chaussées de Bayonne, *Essai de béton maigre aggloméré de M. Coignet envoyé à Louis Vicat*, 5 octobre 1859.

<sup>813</sup> R.G.A.T.P., 1865, XXIII vol., col. 129.

<sup>814</sup> BOSCH, J.-L. ; CHAUVEAU, J.-M. ; CLEMENT, J. ; DEGENNE, J. ; MARREY, B. ; PAULIN, M., *Joseph Monier et la naissance du béton armé*, Paris, Linteau, 2001, p. 36.

pour les constructions navales et les caisses à fleur. Il construisit un canot en 1855 qui passa inaperçu à l'Exposition universelle de Paris.

Joseph Monier (1823-1906), un autre jardinier déposa dès le 16 juillet 1867, à Paris, une demande pour "*un système de caisses-bassins mobiles en fer et ciment applicables à l'horticulture*". Les années suivantes, il déposa divers additifs et constitua systématiquement des procédés d'architecture utilisant du béton renforcé par des armatures métalliques.

En 1884, il vendit sa licence à Conrad Freytag, pour l'Allemagne du sud, qui la céda gratuitement à Gustav-Adopp Wayss. Ce dernier fonda à Berlin la Société pour les constructions Monier destinée au grand succès. En Allemagne le béton se nomme encore maintenant Monierbeton<sup>815</sup>.

En France, les travaux de Lambot et Monier restèrent inconnus, peu techniques, empiriques, utilisant une armature réservée pendant longtemps aux petites constructions, des bassins, des réservoirs<sup>816</sup>. L'art des jardins restait leur seul horizon car il s'est rapidement développé un métier nouveau de 1860 à 1880 : maçon-rocailleur. La technique, suivant les brevets de Lambot et Monier, mettait en œuvre des faux bois en ciment : ferrailage de section ronde, carrée ou plate, avec un fil de fer enroulé pour retenir le premier mortier assez grossier ; puis une barbotine composée d'éléments plus fins était apposée et reconstituait l'aubier ; un troisième mortier plus épais était appliqué pour refaire l'écorce, travaillée, sculptée et dessinée à la main dans le frais<sup>817</sup>.

Ces ciments étaient de plus colorés, selon deux brevets. Celui de M. Trapon à Chalons-sur-Saône, du 3 avril 1880, concerne "*un nouveau procédé de coloration du ciment qui permet de lui donner un ton chaud et coloré qui conserve sa couleur pendant toute la durée du ciment [...] ou mélange du ciment non employé à de l'oxyde de fer broyé en poudre très fine [...] qui*

---

<sup>815</sup> MARREY, B. ; HAMMOUTENE, F., *Le béton à Paris*, Paris, Ed. du pavillon de l'Arsenal, Picard, 1999, Exposition "Histoire d'un matériau : le béton à Paris", mai-mars 1999, p. 27 sqq.

<sup>816</sup> Philippe Breton, ingénieur des Ponts et Chaussées de la famille de Félix Breton, proposait lors du Congrès scientifique de Grenoble en 1857, l'installation de fossés creusés et munis de réservoirs inventés par M. Lambot-Miraval, agronome dans le département du Var, pour retenir les eaux du torrent du Manival à Saint-Ismier (*XXIV<sup>ème</sup> session du Congrès scientifique de France (Agriculture, commerce, industrie)*, Grenoble, septembre 1857, publiée à Paris, Maison rustique et Grenoble, Maisonville, 1859, p. 23).

<sup>817</sup> PONS, F., *L'utilisation du béton dans les décors des jardins parisiens. Recensement, étude historique, état sanitaire*, Paris, Monographie de l'Ecole du Louvre (collaboration avec le Laboratoire des Monuments historiques de Champs-sur-Marne), 2000, 53 p.

*donnera une coloration variant du jaune d'ocre à la terre de Sienne Brûlée*"<sup>818</sup> ; ce qui le rapproche de la couleur bois et des ciments prompts de l'Isère. Puis un second par M. Girot, sculpteur à Grenoble, qui le prit le 6 décembre 1882, et indiqua les différents sels minéraux utilisables en mélange avec des huiles (lin, œillette, naphte, noix, chènevis, ...) pour "*vitrier, polir, et peindre les ciments, chaux et mortiers et imiter le marbre, la pierre et le bois*"<sup>819</sup>.

Le ciment armé, un mortier de ciment et du fil de fer, était un procédé coûteux, nécessitant trop de métal de fine section et de mortier riche en ciment, non du béton, ainsi qu'une importante main d'œuvre, pour être réellement employé dans les constructions. Il était cher et très peu résistant à la pression. Son utilisation avait suscité quelques espérances, soutenue par l'architecte et publiciste Emile Rivoalen à partir de 1885, mais restait presque ornementale et devait périr sitôt les grands bétons mis en œuvre. Baudot l'utilisait encore en 1894, à Saint-Jean de Montmartre mais associé à la brique et reconnaissait ses lacunes face au béton armé.

#### **4) Les dénigrements d'Etat :**

##### **a) Un intérêt national tardif :**

Les ciments sont ainsi restés longtemps inappréciés par l'Etat, lui préférant la pierre de taille liée à la chaux. L'Etat conservait, en contrôlant les travaux par le biais de ses commissions des Bâtiments civils, l'assurance de connaître la qualité des édifices à bâtir. En autorisant le ciment moulu à la place de la pierre traditionnelle, les commissions logées à Paris n'auraient pas su à quoi s'en tenir. La pierre de taille leur permettait d'évaluer et de contrôler les projets.

De plus, la cherté de la pierre lui donnait un certain gage de qualité. En 1896 encore, quelques membres de la direction des Cultes, dépendante du ministère de la justice et des cultes, encouragèrent les économies de ciment moulu au

---

<sup>818</sup> I.N.P.I, brevet français n° 135 911.

<sup>819</sup> I.N.P.I, brevet français n° 152 445. Il s'agit d'Alun, de sulfate d'alumine, de cuivre, de zinc, de nickel, de cobalt, de manganèse, de platine et autre... Il utilisait aussi du protoxyde de fer et du sesquioxyde de fer et divers sels de manganèse, de cobalt, de cuivre, de nickel et de zinc.

profit de la pierre de taille, du moins dans les contreforts de l'église de Moirans<sup>820</sup>.

Lebrun et Coignet étaient connus des Ponts et Chaussées examinant leurs travaux. Louis Vicat, en tant qu'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, avait vérifié quelques projets et donna son aval. Mais ces travaux n'étaient pas reconnus, particulièrement par les ministères. Le système de Lebrun était aléatoire et celui de Coignet proposait des moellons grisâtres peu attirants.

Louis Vicat lui-même, en compagnie de son fils Joseph commençant une production de ciment à Vif, réalisa un petit pont au jardin des plantes, contigu au Muséum d'histoire naturelle de Grenoble, en 1855<sup>821</sup>. Il possédait une armature métallique, six tirants reliant les bandeaux de tête, mais aussi des clefs qui servaient à la tendre. Vicat a donc pensé au principe de l'armature d'autant qu'il fit des critiques positives des ponts suspendus par câbles sur le Rhône<sup>822</sup>. Mais l'expérience restait privée, comme celle des ponts Tilsitt à Lyon en 1863, première application d'une arche en béton monolithe, ou sur la Gresse (Isère) en 1867<sup>823</sup>. Seul le pont de Claix de Joseph Vicat, de 52 m d'ouverture et 8,5 m de flèche pour un tablier plat, dont le béton monolithe noie sept tirants reliant les bandeaux de tête, attirait les constructeurs. Elevé en 1877, il répondait à son temps et fut décrit par Emile Rivoalen dans la *Revue d'Encyclopédie d'architecture* en 1889 et par Paul Séjourné en son important ouvrage sur les *Grandes Voûtes* en 1913<sup>824</sup>.

Il fallut attendre la maîtrise du béton armé, les études de quelques constructeurs : d'Hennebique<sup>825</sup> vers 1890, notamment de sa villa-témoin à Bourg-la-Reine entre 1894 et 1904 qui permit à la charpenterie monolithe

---

<sup>820</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, Ministère de la justice et des cultes, direction des cultes, *Rapport sur l'église de Moirans*, 26 décembre 1896.

<sup>821</sup> Voir la reproduction dans le volume des illustrations.

<sup>822</sup> VICAT, L.-J., *Description du pont suspendu construit sur la Dordogne, à Argentat, département de la Corrèze, aux frais de M. le comte Alexis de Noailles*, Paris, Carilian-Goeury, 1830 et *Ponts suspendus de fil de fer sur le Rhône ; rapport au conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées*, Paris, Goeury, 1831, in 4°.

<sup>823</sup> Le pont Tilsitt a été détruit.

<sup>824</sup> Voir la reproduction dans le volume des illustrations p. 233 et les descriptions dans le volume des annexes p. 248.

<sup>825</sup> DELHUMEAU, G., *L'invention du béton armé Hennebique 1890-1914*, Paris, I.F.A., éd. Norma, 1999, 345 p.

d'éliminer le ciment armé trop mince, les recherches de Jean Bordenave, Edmond Coignet, Paul Cottancin, les propriétés remarquables du béton fretté d'Armand Considère en 1900 et les progrès immenses du système précontraint théorisé par Freyssinet en 1904<sup>826</sup>, pour voir le béton s'imposer définitivement. En 1906, l'Ecole de moulages décoratifs en ciment de Grenoble fermait en conséquence ses portes car la pratique était tombée en désuétude<sup>827</sup>. D'ailleurs à cette époque, la qualité des ciments artificiels devenait excellente et les productions cimentières décuplaient, permettant une faiblesse des coûts de construction requise par la crise économique.

A la fin du siècle, l'Etat et les architectes avaient raté le développement des mortiers et bétons. Ils faillirent encore rater celui des bétons armés malgré la quantité de brevets déposés<sup>828</sup>. Les architectes ont compris l'intérêt du béton armé vers 1900, grâce au virement de bord d'un de leurs maîtres, Anatole de Baudot, qui surprit tout le monde avec la construction de l'église Saint-Jean de Montmartre, en briques et ciment armé, commencée en 1894.

MM. Edmond Coignet et Napoléon de Tedesco ont communiqué, les premiers, un mode de calcul rationnel des ouvrages en béton aggloméré et en ciment armé<sup>829</sup>. Ils furent suivis par Charles Rabut, faisant ses premiers travaux théoriques sur le béton armé à l'Ecole des Ponts et Chaussées en 1897. Simon Boussiron publia ses premières méthodes de calcul en 1901.

Le 19 décembre 1900, le ministère des travaux publics, constitua enfin une commission dite Commission du ciment armé pour définir les conditions que doivent remplir les matériaux, leurs mises en œuvre, et découvrir leurs propriétés, trouver des méthodes scientifiques de calcul et donc donner aux

---

<sup>826</sup> FREYSSINET, E., (prés. LEMOINE, H. ; annot., MARREY, B.), *Un amour sans limites*, Paris, Linteau, rééd. 1993, originale n.d., 187 p.

<sup>827</sup> A.M.G. : Série R, 1, 72, COUTTAVOZ, Ch., *Rapport de la Commission de l'instruction publique au conseil municipal*, 11 novembre 1896, in DESHAIRS, Y., *350 ans ... d'écoles d'art à Grenoble*, Grenoble, ACMAD et éd. de Belledonne, 2002, p.78.

<sup>828</sup> Brevets sur le béton armé : 1855 : Joseph Lambot ; 1857, 1863, 1869 et 1875 : Joseph Monier ; 1882 : Edmond Coignet et Jean Bordenave ; 1889 : Paul Cottancin ; 1891 : Jean Bordenave ; 1892 : Edmond Coignet ; Paul Cottancin ; François Hennebique ; 1893 : Bonna, Coignet et Matrai ; 1896 : Paul Cottancin ; 1897 : Coularou ; 1898 : Chassin ; 1899 : Simon Boussiron ; 1900 : Paul Picketty ; 1901 : Armand Considère ; 1906 : Simon Boussiron et Armand Considère.

<sup>829</sup> COIGNET, Ed. ; TEDESCO, N. de, *Société des ingénieurs civils de France... Du calcul des ouvrages en ciment avec ossature métallique*, Paris, Extrait des Mémoires de la Société des ingénieurs civils de France, mars 1894, 86 p.

ingénieurs des Ponts et Chaussées des instructions à suivre ; c'est-à-dire ôter tout empirisme à l'utilisation du béton armé.

**b) La confusion discrétatoire entretenue :**

Il y avait eu quelques réussites cimentières. Malgré cela il fallut aussi attendre les publications de Le Chatelier afin de mettre de l'ordre dans les affaires cimentières. Il y avait eu une confusion d'ordre réglementaire et une d'ordre sémantique :

Henri Le Chatelier s'est aperçu seulement en 1907<sup>830</sup>, du point de vue de la réglementation, que les séries de prix, notamment celle de la Ville de Paris, portaient la mention : "*Les mortiers sont dosés en volume, tant de litres de chaux ou de ciment par mètre cube de sable*". Comme les entrepreneurs achetaient leurs produits et payaient leurs frais au poids, Le Chatelier comprit qu'ils s'étaient mis à produire pour un poids donné le plus grand volume possible. L'industrie s'était organisée pour fabriquer des chaux ne pesant que 500 kg au mètre cube. Les chaux et ciments pouvaient être mauvais, donc les mortiers et bétons aussi.

Le Chatelier réalisa encore que les consommateurs faisaient bien plus confiance aux noms des ciments qu'à leurs qualités<sup>831</sup>. Ainsi les noms de Portland, Le Teil ou Grenoble avaient-ils une excellente réputation. Ils suffisaient à faire vendre, ce qui n'engendrait pas toujours l'amélioration de la fabrication chez les concurrents des grands cimentiers qui utilisaient ces noms sans en avoir les qualités.

Auparavant, si les cahiers des charges n'étaient pas rédigés par des architectes compétents, les entrepreneurs se fournissaient mal. Une Commission de méthode d'essai des matériaux a tout de même été instituée

---

<sup>830</sup> LE CHATELIER, H., "L'industrie des ciments et des chaux hydrauliques devant les consommateurs", in *La revue métallurgique*, 1907 et *Le ciment armé*, 1908.

<sup>831</sup> A ce propos, voir GUEYMARD, A., ancien batonnier, BLANCHIN, avoué, *Note pour la Société générale et unique des Ciments de la Porte de France, Grenoble, intimée, contre la Société du Ciment de Grenoble, appelante*, Grenoble, Maisonville et fils, 1875, 31 p. (B.M.G. : T 4292). "Porte de France à Grenoble" fait la liste des cimentiers, parfois célèbres, qui utilisent des noms proches du sien pour vendre, comme la "Société Générale du ciment de Grenoble" ou encore "Ciments ... ci-devant la Porte de France (intra-muros)" par Berthelot et Cie postée pourtant à Vif avec son siège à Grenoble ; "Ciment de Grenoble près de la Porte de France" par Meurgey à Vif ; "Ciment de Rochasson identique à celui de la Porte de France", par Calvat, Moreau et Pétrequin ; "Ciment de la Porte des Alpes" à Grenoble à Voreppe, etc.

par le ministre des travaux publics, à la toute fin du siècle. Mais en 1897, elle classa tous les ciments à prise lente dans la même catégorie : grappiers, artificiels, laitiers, naturels, mixtes, favorisant les grappiers de chaux, donc les fabricants de chaux qui avaient déjà les faveurs de l'administration pour les grands travaux. Cela ne s'est pas fait sans heurts avec les fabricants de ciment qui se plaignaient en vain auprès des différents ministres des travaux publics. Les sites de production cimentière de Grenoble et du Boulonnais, représentés par les ingénieurs Merceron-Vicat, Viallet et Féret, s'opposaient par publications interposées à ceux de l'Ardèche comme Bied.

Le 2 juin 1902, le ministère des travaux publics, prenait encore un arrêté (modifié le 29 novembre 1904) concernant les fournitures de ciments et de chaux hydrauliques et créa cinq cahiers des charges types (pour les chaux, ciments portland et de grappiers, travaux à la mer et non la mer). Mais, en même temps, la Commission permanente des chaux et ciments supprimait le mot "artificiel" dans la classification des ciments et donnait une définition plus large aux ciments portland, ne tenant plus compte du mode de fabrication : "*Le ciment portland sera produit par mouture d'un mélange intime de carbonate de chaux, silice, alumine et fer, cuit jusqu'à ramollissement*"<sup>832</sup>. Les ciments artificiels se voyaient de nouveau réduits par la Commission des chaux et ciments à l'état de simple portland. Cela allait encore discréditer un peu ces produits auprès d'une clientèle qui ne savait pas à qui se fier.

Enfin, le 17 février 1906, le ministre des travaux publics Gauthier, prenait un arrêté obligeant les fournisseurs de ciments et chaux destinés aux travaux à la mer, à être inscrits sur une liste d'admissibilité dressée par l'Administration.

Au début du siècle, l'Administration prenait donc réellement en compte l'utilisation des ciments dans les constructions. Le 3 août 1925, pendant la séance de l'Association Franco-Belge pour les essais des matériaux, Féret, directeur du Laboratoire des Ponts et Chaussées rapportait :

---

<sup>832</sup> BIED, J. ; LECARME, L. ; Ste PAVIN de LAFARGE, *Chaux hydrauliques et ciments*, Valence, Imp. Jules Céas et fils, 1914, p. 34.

"Les Anglais et les Américains font remonter l'invention du ciment Portland à 1824, par Aspind. Alors que tout le mérite de cette invention revient à notre compatriote Vicat, qui, dès 1818 en a décrit le principe du ciment Portland tel qu'il est encore exact aujourd'hui. [...] Les Américains ont fêté le centenaire de la découverte en 1924, car Aspind a déposé son brevet le 5 décembre 1824 et que Vicat n'en avait pas déposé en 1817"<sup>833</sup>.

En 1925, on essayait de s'attribuer une histoire réussie et séculaire.

## 5) La résolution de quelques pragmatiques :

Les ciments avaient intéressé les premiers bâtisseurs pour des raisons pratiques et partant économiques, argument sans égal. Déjà, lors de l'édification de Saint-Nicolas de Nantes, pour le concours de la reconstruction en 1838, M. Chavonnet, "ex-professeur de l'Ecole centrale", proposait des projets intégrant moulures et nervures en "*ciment de Varzy*"<sup>834</sup>, moulés sur le même modèle pour éviter de faire appel à une trop grande main d'œuvre<sup>835</sup>. Son intérêt était logique car Gariel et Garnier, premiers cimentiers à Vassy mais néanmoins récents, étaient connus pour avoir bâti deux églises, celle de Bagnères-de-Luchon<sup>836</sup> (Haute-Garonne) et celle de Saint-Germain-du-Puits (Cher). Et, ils avaient participé aux travaux de l'église des Frères de la doctrine chrétienne de Nantes<sup>837</sup>. Pourtant, les bâtisseurs étaient rares à promouvoir les ciments. Lebrun était trop indépendant et Coignet s'est peut-être trop acharné à publier des méthodes et prendre des brevets plutôt qu'à bâtir<sup>838</sup>.

---

<sup>833</sup> MERCERON-VICAT, J., *Chaux hydrauliques et ciments. Historique et applications des découvertes de L. Vicat*, Grenoble, Allier, 1925, p. 5 sqq.

<sup>834</sup> N.B. : Varzy est dans la Nièvre et n'a pas de cimenterie. Chavonnet confond sûrement avec Vassy dans l'Yonne.

<sup>835</sup> Arch. mun. Nantes : CHAVONNET, *Devis et mémoire explicatif des plans et élévation*, s.d., in FOUCART, B. ; NOËL-BOUTON, V., "Saint-Nicolas de Nantes, Bataille et triomphe du néo-gothique", in *Congrès archéologique de France*, Société Française d'Archéologie, Paris, 126<sup>ème</sup> session, 1968, p. 145.

<sup>836</sup> Le cas de l'église de Bagnères-de-Luchon fut rendu célèbre par Abadie qui le rapporta devant le Comité des arts et édifices religieux en 1851. Il jugea aussi la nouvelle église mal conçue (F 19/4544, séance du 30 janvier 1851, in LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 489).

<sup>837</sup> GARIEL, H. ; GARNIER, Fr., *Dessins et notices relatifs à diverses constructions en ciment de l'exploitation de Vassy-Les-Avallon (Yonne) appartenant à M. Gariel*, successeur de Gariel et Garnier, 1853.

<sup>838</sup> Une liste exhaustive des publications de Coignet est donnée dans le volume des annexes pp. 28-29 et 33-34. Nota : Brevets Coignet : *Béton économique*, 29 mars 1855 ; *Emploi du béton*, 29 mars 1855 ; *Silos en béton*, 15 juin 1855 ; *Emploi du béton hydraulique*, 6 septembre 1855 ; *Pierres factices*, 22 janvier 1857 ; *Trottoirs, etc.*,



En Isère, le cas était inverse, sans équivalent car le département s'était rapidement doté d'une industrie cimentière particulièrement florissante, répondant à une petite demande mondiale mais d'importantes sollicitations régionales. Les cimentiers avaient publié des méthodes pratiques, sans brevet, encourageant les architectes à utiliser les ciments moulés de manière traditionnelle<sup>839</sup>. Le ciment moulé fut utilisé dès les années 1840<sup>840</sup>, remplaçant à raison toutes les formes de pierre.

M. Voisin, ayant ouvert sa cimenterie en 1835 pouvait rapidement citer deux pages d'applications : "*Grands travaux hydrauliques, ouvrages à la mer, canaux, ponts, etc. A plus forte raison il est employé avec le plus grand succès pour la construction des conduites d'eau sans le secours de tuyaux de plombs. [...] Il est aussi propre aux scellements que le plomb ; dans l'eau il est préférable au métal. [...] Sa grande adhérence aux matériaux de construction le rend précieux pour les constructions [...] On peut l'employer à la décoration des bâtiments, ainsi qu'à la réparation des édifices que le temps a dégradés ; le couler pour faire des vases, des bas-reliefs et des statues, ce qui est beaucoup plus économique que la terre cuite, et pour le moins aussi solide ; peindre dessus à la colle, à l'huile ou au vernis. L'on pourrait, exécuter des façades très riches, décorées d'ordres d'architectures et de sculptures, en préparant à l'avance les masses pour les grandes saillies, ce qui serait d'une exécution facile et bien plus économique que la pierre de taille, et d'une plus longue durée que les pierres tendres que l'on emploie pour ces objets*"<sup>841</sup>.

Joseph Arnaud était plus précis en 1850, en donnant une liste des éléments déjà réalisés : "*Chambranles de portes et des fenêtres, conduites d'eau de gaz, dallages et carrelages, enduits et rejointoiements, rampes et*

---

*en béton*, 22 janvier 1857 ; *Travaux à la mer*, 29 octobre 1859 ; *Béton plastique*, 10 novembre 1859 ; *Conduits dans les villes*, 16 novembre 1859. Sources : B.N.F. : Tolbiac, Magasin : V 13535, V 13535 (2-5 et 7-10).

<sup>839</sup> Leur ciment prompt évitait aussi le pilonnage requis par le béton-pisé en chaud et ciment lent portland.

<sup>840</sup> Nota : La stèle funéraire de Jacques Romain Bally, docteur en médecine, "père des pauvres", mort le 23 décembre 1833, située au cimetière Saint-Roch de Grenoble, est déjà ornée d'un médaillon, un bas-relief de ciment prompt moulé dessinant son portrait de profil.

<sup>841</sup> A.D.I. : 23 J 3, VOISIN, *Ciment romain de Narbonne près Grenoble (Isère)*, Grenoble, Imp. Prudhomme, n.d., 3 p.

*balustrades, stuc, ornements d'architecture et de sculpture, cuves de vendanges, de papeterie et de tannerie, etc.*"<sup>842</sup>.

Le voyer Barral proposait sitôt la cimenterie de Narbonne ouverte : "*Si la pierre de taille n'était pas suffisante pour les pilastres intérieurs, on emploierait alors du ciment de Narbonne à leur formation*"<sup>843</sup>.

Déjà en 1850, le nouvel architecte diocésain de Grenoble Henri Janniard, pourtant étranger à la Ville et à ses mœurs architecturales, faisait l'éloge du ciment à son ministre pour les travaux diocésains :

*"Si Grenoble ne possède pas, comme Paris, des plâtres avec lesquels on donne aux ravalements toutes les formes possibles, en revanche la nature l'a pourvue d'une matière qui est préférable aux meilleurs plâtres. Cette matière est un ciment hydraulique de la nature du ciment de Vassy mais me paraît lui être supérieur. En le mêlant à du sable il compose une véritable pierre factice résistant très bien à l'action de l'hydrogène sulfuré ainsi que j'ai pu m'en assurer à l'établissement thermal d'Uriage où il est employé parfois comme conduit des eaux sulfureuses.*

*Ce ciment prend par le moulage toutes les formes qu'on veut lui donner ; on en fabrique des statues, des vases, des vasques pour fontaines et des moulures d'ornements pour l'architecture. On vient de mouler en ciment, sur les côteaux d'Uriage, une statue colossale de 8 ou 10 m de proportion représentant le Génie des Alpes*<sup>844</sup>. *On peut lui accorder toute confiance*"<sup>845</sup>.

Le ciment servit au palais épiscopal pour remplacer les pierres de molasse des divers encadrements<sup>846</sup>.

Tant et si bien que, dès le début des années 1850, la Commission des bâtiments civils de l'Isère reconnaissait l'importance de cette technique de construction : "*L'emploi de plusieurs des matériaux factices, dont la durée*

---

<sup>842</sup> ARNAUD, Jh., *A Messieurs les maires, propriétaires, architectes et industriels. Quelques mots sur le ciment de la Porte de France*, Grenoble, Maisonville, 1850, 8 p.

<sup>843</sup> A.D.I. : 2 O 2/5, BARRAL, architecte, *Devis estimatif de l'église des Abrets*, 10 avril 1837.

<sup>844</sup> Statue réalisée en 1850 par Victor Sappey en ciment de la Porte de France, 7 m de haut et 35 tonnes de ciment prompt et de sable granitique, ressemblant à du granit poli comme du marbre. Voir : ARNAUD, Jh., *A Messieurs les maires, propriétaires, architectes et industriels. Quelques mots sur le ciment de la Porte de France*, Grenoble, Maisonville, 1850, 8 p.

<sup>845</sup> A.D.I. : 4 V 5, JANNIARD, H., architecte diocésain de Grenoble, *Réfection et ravallement des faces extérieures du palais épiscopal*, 28 février 1850.

<sup>846</sup> Aujourd'hui peintes, comme les modillons en terre cuite du clocher, on tend à faire croire que ce sont des éléments de pierres médiévaux ou classiques.

*paraît à peu près assurée et dont l'emploi à lieu, maintenant, avec succès, dans presque toute la France, permettent d'espérer l'exécution complète (sic) du projet"*<sup>847</sup>.

Pour l'exercice de 1857, l'architecte diocésain de Grenoble, Berruyer, ne s'occupant pas de monuments historiques, pouvait rajouter à la plume quelques éléments prohibés. Dans les "Conditions particulières et série de prix", ce fut l'usage de la boucharde pour la taille des pierres en parement et à l'article "Divers", article spécifique aux travaux pouvant être réalisés avec des matériaux locaux : "*les lauzes, la molasse et le ciment*"<sup>848</sup>.

En 1860, tout le département était converti :

*"Divers ouvrages réalisés. -1863/64 : Pont de Tilsitt à Lyon, Kleitz ingénieur, 1864 : Pont sur l'Isère, Berthier ingénieur, 1863/66 : Dallage des gares, Perret à Lyon ; Paillard à Genève ; Brunet pour les chemins de fer du Dauphiné. 1863/66 : Dallage des églises, Peronnet architecte ; Berruyer, architecte diocésain ; Riondel, architecte départemental ; Desjardins, architecte à Lyon ; Guérin, architecte à Tours ; Michaud, architecte à Roanne. 1863/65 : Marché aux bestiaux de Grenoble, Blandin architecte. Des travaux du Génie, des Ponts et Chaussées, des docks, des cuves, des usines, des barrages, des manufactures, des gares, des trottoirs, des balustres, escaliers, dallages, murs, bancs, conduits,..."*<sup>849</sup>.

A la suite des ateliers de moulages appartenant aux cimenteries, des entreprises de moulages s'étaient rapidement spécialisées. L'entrepreneur Romain Mosquetti fonda sa maison en 1852 et faisait des moulures de jardin, des balustrades et des statues<sup>850</sup>. MM. Villard et Lacollonge s'étaient spécialisés en 1872 dans la confection des ornements religieux<sup>851</sup>. L'entreprise Serpolet fabriquait des moulages d'art en ciment en 1875 à l'Esplanade de

---

<sup>847</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, Commission des Bâtiments civils, Sappey président, J. Riondel, Ratz, Bouvier, *Rapport de la commission, projet de reconstruction de l'église de la Motte-d'Aveillans*, 20 juillet 1852.

<sup>848</sup> A.D.I. : 4 V 18, Ministère de l'instruction publique et des cultes, *Cahier des charges générales pour l'exécution des travaux de construction et de réparation des édifices diocésains ; Construction*, 1857.

<sup>849</sup> VICAT, J., *Ciments fabriqués par la Société Vicat et Cie à Grenoble (Isère) sous la direction de J. Vicat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique*, Grenoble, Maisonville et fils, 1877, pp. 29-53.

<sup>850</sup> MOSQUETTI, R., *Fabrique de carreaux en ciment portland comprimé des carrières de Grenoble (Isère)*, Grenoble, Allouard, 1877, 3 p., ill.

<sup>851</sup> A.D.I. : 11 U 417.

Grenoble<sup>852</sup> et Bessiron et Carron étaient entrepreneurs en 1879<sup>853</sup>, modeleurs à Grenoble en 1885 et bientôt adjudicataires des travaux de construction de l'église de La Mure<sup>854</sup> et par la suite des grands chantiers de Grenoble.

Berruyer comme Riondet, Riondel ou Péronnet, connaissaient les ciments parce qu'ils étaient d'abord fabriqués par de nombreux et petits industriels et des entrepreneurs reconvertis, très insérés dans le milieu de la construction. Cette tradition locale du ciment était bien vivante, sans aval d'aucun gouvernement.

---

<sup>852</sup> A.M.G. : 2 M 31.

<sup>853</sup> A.D.I. : 11 U 419, Actes de société du 19 mars 1879.

<sup>854</sup> A.D.I. : 7 O 1219, CHION-DUCOLLET, Maire de La Mure, *Lettre au préfet de l'Isère*, 12 avril 1887.

## II DE GRANDES CIMENTERIES EN ISERE<sup>855</sup> :

Le Dauphiné montagneux passait pour un pays rude et modeste et des hommes dynamiques sont régulièrement descendus dans les vallées afin de bâtir leurs entreprises. Durant tout le siècle, des fabricants, des entrepreneurs, des nouveaux hommes d'affaires sont venus faire sa richesse industrielle. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les systèmes bancaires étaient assez archaïques. Les banques sont restées régionalistes pendant longtemps et les transactions se réalisaient sans agent de change. Il n'était vraiment pas rare de trouver des marchands banquiers ou des banquiers marchands ; parfois même des entrepreneurs de bâtiment, marchands de ciment et banquiers. Dès lors, plusieurs familles de cimentiers réunirent des fonds grâce à des capitaux dauphinois. Les grands cimentiers enrichirent par la suite leurs fonds par les apports du négoce, du Lyonnais, de la vallée du Rhône ou du Midi etc. Les petits cimentiers, moins habiles en gestion comptable, s'en méfiaient.

### A DES ENTREPRISES PRÉPONDÉRANTES :

Aujourd'hui nous avons l'habitude de nommer le ciment "or gris du Grand Grenoble". Cette expression est très juste puisque dès les années 1850, on trouvait des dizaines de petits propriétaires qui, en pionniers, tentaient de produire un peu de ciment quand le calcaire de leur terrain était viable. Mais les cimentiers étaient le plus souvent intermittents et éphémères sur un grand nombre de gisements différents (oxfordien, berriassien, lias), bien que les carrières en grotte étaient faciles à exploiter sur des plans inclinés<sup>856</sup>.

La plupart construisaient un ou deux fours à proximité des moulins à ciments, du canal de la Romanche qui allait de Vizille au Rondeau sur le cours Saint-André (aujourd'hui cours Jean-Jaurès), qui rejoignait le Drac, et du canal

---

<sup>855</sup> Voir à ce sujet : FEGUEUX, C., *Histoire de la cimenterie de Grenoble et de sa région, des origines à 1939*, Grenoble, Mémoire de maîtrise, Université des Sciences Sociales, 1972, p. 78 sqq.

<sup>856</sup> Pour ce chapitre nous utilisons principalement les Actes de sociétés de la Chambre de Commerce de Grenoble, (déposées aux A.D.I., Série 11 U), qui contiennent les noms des sociétaires, les fonds et leurs attributions.

Fontenay à Grenoble qui reliait le Drac à l'Isère (sur le tracé de l'actuelle rue Esclangon).

### 1) Les cimenteries de première génération (1843-1860) :

La première découverte fut faite à Narbonne, commune de Saint-Martin-le-Vinoux, entre les monts Jalla et Néron en 1835, par M. Voisin qui fit analyser le gisement par Émile Gueymard ingénieur en chef des Mines. Mais le vrai début de la cimenterie à Grenoble vient des carrières de la Porte de France.

Dans les usines de Joseph Arnaud et Jacques Carrière à la Porte de France on triait les blocs de pierre à chaux dont certains, après calcination, refusaient de s'éteindre, ne fusaient pas à l'extinction et donnaient des incuits et des biscuits bruns rouges. Concassé, damé, un tas de ces blocs fut utilisé pour réaliser le macadam devant le bureau, lorsqu'il fit prise. Félix Breton, officier du Génie et gendre de Carrière, en chercha la cause et analysa une pierre composée de 24% de silicate d'alumine. Une fois les propriétés du banc de ciment prompt du Berrias découvertes, MM. Arnaud et Carrière Père et Fils se mirent à fabriquer du ciment naturel en 1842.

Le temps nécessaire aux premiers essais et analyses, les ventes commencèrent en 1843 sans vraiment de concurrents dans le département de l'Isère. A peine plus loin, sur le même gisement, les Dumolard et Viallet installèrent leur première usine vers 1850 et exploitèrent le gisement du mont Jalla au dessus des Combes<sup>857</sup>.

En 1855 il y avait dix producteurs de ciment autour de Grenoble. Porte de France passait d'une production de 1000 à 4000 tonnes par an, devenant une des plus importantes cimenteries de France<sup>858</sup>. Elle employait 80 personnes et avait des clients en Isère, France et en Savoie, Piémont et Italie,

---

<sup>857</sup> *Ciment grenoblois exploité et fabriqué à la Porte de France par MM. Dumolard et Viallet*, Grenoble, Imp. Allier, 1860.

<sup>858</sup> Cette quantité a rapidement été dépassée. Voir le tableau des productions dans le volumes des annexes p. 223.

Algérie, Amérique et surtout Buenos-Aires, autrement dit là où le prix du transport n'était pas un obstacle<sup>859</sup>.

Puis sur les bancs oxfordiens de la Gresse, les entreprises apparurent. A Miribel-Lanchâtre et Saint-Barthélémy, M<sup>me</sup> de Blanchard et l'ingénieur Parent fondèrent en 1855 la société de la Roche du Diable. Rostan et Berthelot ouvrirent la carrière de Chamrond au Genevrey de Vif en 1853, sur la rive droite de la Gresse en aval du village. Un ancien ébéniste, Joseph Tivan, s'installa à la Révolleyre sur le Rif-Bruyant vers 1855. Ferrary et Mazet étaient au Champa sur le ruisseau Béranger, aux Saillants du Guâ.

Joseph Vicat exploitait, en face, la carrière de Rif-Collet la même année 1853 et créa en 1857 une exploitation beaucoup plus importante sur la Gresse en amont du Genevrey.

Arnaud et Carrière avaient aussi une carrière à Vif, en amont d'un M. Dumoulin installé aux Garcins qui était aussi à la Roche du Diable.

L'oxfordien du Grésivaudan était aussi exploité à Saint-Ismier par Durand et Cie vers 1852 sur les bords du Manival dont les moulins étaient à Domène. Leurs cimenteries de Crolles démarrèrent à la même époque sur le gisement de Platre-Magny en dessous des Petites Roches avec un moulin à Villard-Bonnot.

## **2) Les cimenteries de seconde génération (1860-1884) :**

A partir des années 1860, comme les ciments de l'Isère avaient acquis une certaine réputation, on lançait des recherches dans les prolongements des couches du Berriassien, à Comboire, Voreppe, au Sappey, Saint-Laurent-du-Pont et Saint-Andéol, et dans celles du Lias à Valbonnais, Villard-Saint-Christophe, Monteynard et Uriage. On continuait toujours à prospecter l'Oxfordien.

---

<sup>859</sup> VENDRE, J., *Extrait de la notice publiée par Jules Vendre ancien avocat, ingénieur civil, sur le ciment de la Porte de France, exploité par MM. J. Arnaud et Carrière père et fils, et sur les nombreux emplois qu'il est susceptible de recevoir*, Grenoble, Maisonville, 1855, p. 5 sqq.

Dès 1860, Algoud frères, Dupuy de Bordes et Cie avaient une usine complète à Comboire au dessus de Seyssins au mas des Malettes<sup>860</sup> et étaient donc rejoints plus tard par Porteret. La petite société Perrier et Manuel prenait, en 1861, le moulin Mazet au Champa, gisement de l'oxfordien<sup>861</sup>.

Dans la vallée de la Gresse, Meurgey-Porteret et Guingat, puissante société ayant de nombreuses usines de ciments naturels dans l'Ain, la Côte-d'or et l'Yonne, deux berceaux des premières fabriques, s'établirent aux Garcins en 1863 à la place des Dumoulin et ouvrirent les carrières de Varces et Pellissière, puis une exploitation à Comboire vers 1874, et louaient le moulin Ferrary au Champa, toujours dans l'oxfordien<sup>862</sup>.

Calvat, Moreau, Pétrequin s'installaient en 1867 en amont de Vif, de chaque côté de la Gresse, à la Grange et aux Clots, en prenant la pierre à Rochasson en face<sup>863</sup>.

A Voreppe, la société Thorrand et Cie<sup>864</sup> exploitait le gisement du Chevalon en 1874, à peu près à la même époque que Tony Fontenay qui ouvrit la carrière de la Bordelière au Sappey.

C'est en 1879 que la société Damaye ouvrit à Saint-Andéol<sup>865</sup>.

La société Vicat et Cie, spécialisée dans l'artificiel, voulut se diversifier. Elle reprit en 1867 l'usine d'Uriage de M. de Saint-Ferriol, qu'elle agrandit mais qui donnait un ciment médiocre. Puis Joseph Vicat découvrit en 1872 les assises de Berrias à la Pérelle en pleine Chartreuse, sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont. Il ouvrit donc en 1875 une usine de ciment naturel prompt<sup>866</sup>.

Pelloux fonda sa première société importante en 1869 au Pont-du-Prêtre, dans les gisements du Lias de la Matheysine, après avoir eu l'autorisation du maire en 1868<sup>867</sup>, et il fut suivi par Hours à la Mure.

---

<sup>860</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>861</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>862</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>863</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>864</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>865</sup> A.D.I. : 11 U 419.

<sup>866</sup> SAY, L., *Assemblée nationale. Séance du 9 décembre 1875. Projet de loi relatif à la concession, au profit de la société Vicat et Cie d'une carrière de pierres à ciment dans la forêt domaniale de la Grande Chartreuse*, Versailles, Cerf et fils, 1875, 5 p.

<sup>867</sup> A.D.I. : 9 S 7/9, Maire de Valbonnais, *Autorisation d'exploitation de carrière de calcaire liassique à Antoine Pelloux*, 31 mars 1868.



Au Villard-Saint-Christophe, Damaye œuvra à partir de 1879 comme à Saint-Andéol<sup>868</sup>. Associés à M. de Beylié, Jean-François Thorrand et Victor Nicolet, se mirent à leur compte à Monteynard en 1882<sup>869</sup>.

En 1835, l'Isère possédait deux cent sept fours à chaux et seulement vingt-trois en 1860 et six fours à plâtre<sup>870</sup>. Les carrières traditionnelles de pierres voyaient aussi une baisse d'activité ; comme celles de Porcieu-Amblagnieu dans le Nord-Isère qui nourrissaient la construction lyonnaise<sup>871</sup>. En revanche, le département se dotait d'usines et fours à ciment. La Ville de Grenoble disposait de six cimenteries, occupant une soixantaine d'ouvriers en 1860 et 280 salariés, manœuvres, ouvriers ou contremaîtres en 1895<sup>872</sup>. En 1870, on comptait treize cimenteries autour de Grenoble<sup>873</sup> et on en dénombrait plus de trente en 1880.

A cette époque il y avait un maximum de sociétés et d'exploitations. Et quelles sociétés ! Chaque cimenterie possédait des dizaines de fours. Porte de France en avait environ cinquante. La production additionnait les petits et anciens fours ainsi que les nouvelles grandes unités de production.

### 3) 1885, récession et rationalisation :

Il est difficile de savoir combien d'entreprises ont existé durant le XIX<sup>ème</sup> siècle, et pas seulement à cause de leur grand nombre. Elles n'ont pas toutes des actes à la Chambre de commerce. Vicat elle-même n'a pas d'acte fondateur. Entre 1850 et 1900, il existe pour les seules archives du Tribunal de commerce de Grenoble, plus de 150 actes de sociétés qui concernent

---

<sup>868</sup> A.D.I. : 11 U 419.

<sup>869</sup> A.D.I. : 11 U 421.

<sup>870</sup> LEON, P., *Naissance de la grande Industrie en Dauphiné (fin XVIII<sup>ème</sup> siècle-1869)*, Gap, Université de Paris, Publications de la Faculté des Lettres, Thèse pour le doctorat ès Lettres, 1954, p. 577.

<sup>871</sup> JACQUET, L., "Au coeur du pays des carrières", in *Evocations*, Grenoble, décembre 1946.

<sup>872</sup> A.D.I. : 138 M 16, "Statistiques industrielles, 1<sup>er</sup> semestre 1860" et "Situation industrielle, commune de Grenoble, dressée par la préfecture de l'Isère, pour l'année 1895", in BARET-BOURGOIN, E., (ss. dir. Lequin, Y.), *Environnement et sensibilités : Les grenoblois et leur ville au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Université Lumière-Lyon II-Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme, mars 2002, vol 1., p. 301.

<sup>873</sup> GUILLEN, P. (ss. dir.), *Grenoble à l'époque de la Commune*, Grenoble, C.H.R.I.P.A., Etudes dauphinoises n° 2, 1972, 112 p.

l'industrie du ciment ; c'est-à-dire trois actes par an. Certaines sociétés n'avaient pas de durée de vie annoncée et étaient reconduites chaque année jusqu'à la faillite. Les noms de ces sociétés nous permettent de voir quelques mouvements<sup>874</sup>. Les grandes usines, à fort capital, sont à peu près connues, mais pas les petites, d'autant que les capitaux étaient privés et qu'elles étaient simplement constituées devant un notaire sous seing privé. De plus, la plupart étaient des sociétés reconverties et fabriquaient surtout du plâtre, du papier, etc.

Les cimentiers avaient déjà cherché à diversifier leur production vers 1870 car les ciments artificiels, du fait de leurs coûts de production, rapportaient moins que les ciments naturels. Ils ont tous voulu acquérir de bons filons, comme Vicat, prospectant à la Pérelle, Thorrand au Chevalon de Voreppe, Berthelot qui s'associait à Meurgey, Porte de France qui commençait une production de Portland.

En 1885, le retournement de la conjoncture économique a conduit une récession brutale dans l'exploitation des gisements. Les petits chercheurs de gisements disparaissaient, d'autant qu'en quarante années d'analyses on avait eu le temps d'ouvrir tous les sites intéressants. Les usines entrèrent dans l'ère de la rationalisation de la production et de la vente, de la concentration géographique et financière.

Les ciments de l'Isère subissaient la concurrence des ciments étrangers non taxés et des ciments du Nord. Les ciments du Boulonnais, producteurs les plus importants de France, avaient de biens meilleurs coûts de transport, parce que leurs réseaux ferrés étaient logiquement plus développés que dans les Alpes et qu'ils avaient négocié des prix dégressifs avec les compagnies ferroviaires<sup>875</sup>. Les petits producteurs, mal organisés, mal desservis par les routes, fermaient ou étaient rachetés par les grandes usines.

Les augmentations de capitaux ont été importantes pour ces sociétés en reconduction et les enfants, les héritiers, étaient mis à contribution. Une sorte

---

<sup>874</sup> Voir la liste des cimenteries et des entreprises du bâtiment reproduite dans le volume des annexes p. 213.

<sup>875</sup> A.D.I. : 7868 W 2, VIALLET, M., *Chaux et ciments. Ciments. Rapport présenté par M. Marius Viallet, membre de la Chambre de Commerce. (Etude sur le prix du transport des ciments)*, Chambre de Commerce de Grenoble, Compte rendu des travaux pendant l'année 1894, Grenoble, Rajon, 1895, p. 59 sqq.

de sélection s'opérait entre ceux qui pouvaient investir et les autres. Ce fut l'hécatombe pour les petites cimenteries.

A partir de 1896, la crise entraîna les petites entreprises à fermer ou à vendre. Il restait six grands fabricants : Vicat, Berthelot, Pelloux, Voreppe, Guingat, Porte de France, et quelques moyens<sup>876</sup>. Les entreprises s'organisèrent mécaniquement et essayaient de diversifier la qualité des ciments pour ne pas périlcliter. Avant la première Guerre Mondiale il ne restait que quatre grands fabricants, Berthelot a été absorbé par Vicat et Guingat fit faillite. Après la guerre s'était au tour de Pelloux. Il ne restait que trois grandes usines : Vicat, Voreppe et Porte de France<sup>877</sup>.

#### **4) La conséquence des investissements privés :**

Les investissements des premiers temps restaient privés, avec des fonds plutôt modestes. Le plus souvent ces investissements n'apparaissaient pas dans les actes de sociétés car il s'agissait simplement de restructurer une production et tenter la fabrication parallèle du nouveau produit. En revanche, les sociétés dernièrement constituées pour la production cimentière nécessitaient de très gros capitaux de premier établissement. C'est là l'exposé de Nestor Cornier dans sa notice sur les ciments de Grenoble<sup>878</sup>, disant qu'il fallait, vers 1885, 40 F de capital immobilisé pour une tonne de prompt, 80 F pour une tonne d'artificiel, et qu'il fallait rajouter 50 F pour une tonne de ciment naturel non prompt.

Car, à partir de 1880, les ciments artificiels ne se vendaient déjà plus 60 F la tonne mais 50 F et les ciments naturels passaient de 40 F la tonne à 30 F. Les prix allaient encore décroître largement en 1900, passant à 30 et 20 F. En cinquante ans ils ont été divisés par deux. Certes le perfectionnement des outils mécaniques et l'augmentation du tonnage multiplié par dix faisaient décroître les frais généraux, mais le prix de la main d'œuvre croissait. Les prix de vente avaient donc baissé mais les rémunérations sur le capital aussi.

---

<sup>876</sup> Voir les organigrammes des sociétés cimentières dans le volume des annexes pp. 221 et 222.

<sup>877</sup> Vicat a par la suite racheté Voreppe et Porte de France.

<sup>878</sup> Voir les tableaux financiers dans le volume des annexes p. 223 sqq.

En 1880, la tonne de ciment prompt se vendait 30 F, coûtait 15 F laissant donc 15 F de marge pour l'intérêt et l'amortissement d'un capital de 40 F la tonne. Avec un amortissement de 2 F la tonne, les intérêts étaient de 32,5 % net. De 1890 à 1900, la tonne se vendait 20 F, avec 13 F de prix de revient et 2 F d'amortissement par tonne, cela donnait 12,5 % d'intérêt.

L'artificiel se vendait 50 F la tonne en 1850, laissant 20 F de marge et un amortissement de 4 F la tonne, ce qui donnait 20 % d'intérêt. En 1890, il se vendait 30 F avec 22 F de prix de revient et 4 F d'amortissement, ce qui laissait un intérêt de 5% au capital<sup>879</sup>.

Afin de lutter contre la concurrence, les trois sociétés de la Porte de France se sont réunies en 1870 sous la raison sociale Delune et Cie avec un capital social de 150 000 F. Lorsque Félix Dumolard entra comme associé dans la société de son père François en 1872, il devait apporter un capital de 25 000 F. La société Dumolard et Viallet avait un fonds social estimé à 600 000 F. Dupuy de Bordes et Cie avait un fonds social de 150 000 F en 1877. En 1886, le fonds social de Carrière et Cie était estimé à 260 000 F<sup>880</sup>. Le total des fonds était donc de 1 185 000 F et les bénéfices oscillaient, pour environ 70 000 tonnes de ciment produites, entre 1 050 000 F et 1 400 000 F alors que les associés n'avaient pas ou très peu engagé de nouveaux capitaux.

Pelloux père et fils était une société en nom collectif pour Antoine Pelloux père et Augustin Pelloux fils, mais en commandite pour Perret, leur associé en 1877. Le fonds social était de 200 000 F. Pelloux père devait apporter 56 000 F et des biens immobiliers (moulins, quatre fours, canaux, prise et chute d'eau), droits de fouille et exploitation accordés par les communes de Valbonnais et Siervoz ; Augustin Pelloux apportait 4 000 F, estimation des droits de fouille (acquis d'un paysan contre 100 F comptant et 5 m<sup>3</sup> de fumier annuel). Perret apportait 140 000 F. Le total des fonds était de 400 000 F. La société Pelloux avait encore un compte courant obligé de 50 000 F pour Augustin Pelloux, de 20 000 F pour Perret, et des comptes

---

<sup>879</sup> CORNIER, N., "Notice sur les ciments de Grenoble", Grenoble, Gratier, A. et Rey, J., 1902/04, in *Grenoble et le Dauphiné*, pp. 165-166.

<sup>880</sup> A.D.I. : 11 U 417, 418, 419, 421 et 424.

courants libres. Les Pelloux devaient laisser leurs bénéfices dans l'affaire jusqu'à ce que leur part atteigne celle de Perret<sup>881</sup>. Leur nouvelle usine coûta plus de 700 000 F et fut terminée en 1880. La production passait de 2 500 tonnes à 8 500 puis couramment à 10 000 tonnes et les chiffres d'affaire de 100 000 à 350 000 et 400 000 F. Les bénéfices, de 20 F par tonne pour le ciment artificiel, variaient autour de 160 000 F annuel. En quelques années la nouvelle usine serait rentabilisée. En 1885, le ciment se vendait mal. On augmentait les prix de vente. Les familles Perret-Allard-Dumont avaient dû gonfler leurs comptes courant à 808 000 F, et avaient plus de 150 000 F immobilisés dans l'affaire. Pelloux avait un capital de 214 000 F au passif mais 795 000 F à l'actif<sup>882</sup>.

Dans la Gresse, en 1856, Berthelot finançait son industrie avec 100 000 F. En 1870, Benoît Berthelot offrait sa société à ses fils Benoît Balthazard et Anatole, qui apportaient chacun 30 000 F en liquide et la moitié des bénéfices restait à titre de réserve.

La société Calvat Moreau et Pétrequin, s'est installée en 1867 avec un petit capital de 20 000 F. En 1873, le capital était de 75 000 F.

La société Meurgey-Porteret et Guingat, venait à Vif en 1865. En 1874, elle refit une société. Le capital était de 100 000 F et le tiers des bénéfices était porté au fonds de réserve.

Ces trois cimentiers se regroupèrent, comme à la Porte de France, pour faire face à la concurrence. Leur capital immobilisé était seulement de 335 000 F et la production augmentait régulièrement tous les ans, passant de 3 000 tonnes en 1874 à 10 000 en 1880 et 20 000 en 1890. Les bénéfices, s'agissant de ciments artificiels, passaient de 60 000 F à 200 000 F etc.

Sous cette forme juridique du nom collectif, le véritable capital était les immobilisations et le fonds de roulement, soit le capital social ; et une bonne partie des comptes courants étaient des prêts à très long terme. Tous les comptes courants des associés étaient considérés comme des prêts à long terme et leurs comptes particuliers comme des prêts à court terme, qu'ils

---

<sup>881</sup> A.D.I. : 11 U 418.

<sup>882</sup> A.D.I. : 23 J 20.

pouvaient reprendre quand ils le voulaient. Le fonds social de Thorrand et Cie était de 200 000 F en 1874<sup>883</sup>. Avec 80 F engagés pour 1 500 tonnes produites cela correspondait aux ratios ordinaires. En 1875, comme la production était de 3 500 tonnes, le capital social paraissait faible en comparaison des 280 000 F attendus. En 1876, la production passait à 10 000 tonnes de ciment annuel pour se stabiliser ensuite entre 13 et 15 000 tonnes. Cette fois, le capital social de 200 000 F inscrit au passif des bilans était bien moindre que le fonds nécessaire estimé à plus de 800 000 F.

Joseph Vicat, sans fortune personnelle, mais ayant dans l'idée de construire une grande usine, demanda un financement à ses amis Alphonse Rallet, Emile Baudrand et Napoléon Nayral. Ils fondèrent une société, le 7 décembre 1867, avec un capital de 200 000 F également réparti<sup>884</sup> qui passa à 800 000 F en 1878. Le capital social était de 800 000 F, alors que le capital immobilisé devait être de 2 500 000 F<sup>885</sup>.

Désormais, pour faire face à la grande concurrence des cimenteries de l'Ardèche, du Nord, mais aussi de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, il fallait une grande production organisée. Les tonnages avoisinaient non les milliers mais les dizaines de milliers. L'investissement au capital était donc fondamental, avec une espérance de gain moindre qu'auparavant, comme pour tous les produits manufacturés à cette date. Comme en Isère les sociétés étaient en nom collectif, le remboursement en cas de faillite était fait sur la fortune personnelle des associés. C'est donc la fortune des investisseurs qui importait. Seuls les grands industriels ont pu se reconvertir facilement. Les banques ont rarement joué un rôle et seuls les petits industriels au bord de la faillite ont accepté la forme Société Anonyme, comme Tivan. En revanche, le capital social déclaré devait être le plus faible possible pour éviter les immobilisations financières et surtout l'impôt.

---

<sup>883</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>884</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>885</sup> A.D.I. : 11 U 419.

## **B DEUX CELEBRES CIMENTERIES :**

### **1) Les trois sociétés de la Porte de France :**

Les deux carrières de la Porte de France à Grenoble, propriétés de Jules Vendre, fournissaient la pierre et la chaux hydraulique pour le compte des Bon et Breton. Jules Vendre les vendit, une à Joseph Arnaud, son parent, l'autre à Jacques Carrière et Blandin. Elles furent rapidement réunies et exploitées pour le ciment prompt, en 1842, rejointes sur le site par deux autres sociétés. Cela donna trois sociétés exploitant les filons de la Porte de France : Arnaud-Vendre et Carrière, Dumolard et Viallet, la plus importante, et Dupuy de Bordes et Cie. En 1870 elles se sont unies pour fabriquer ensemble les Ciments de la Porte de France, et en 1909 elles se sont associées pour créer la société Générale et Unique des ciments de la Porte de France.

#### **a) Arnaud et Carrière :**

La naissance de la société cimentière Joseph Arnaud et Carrière et Cie se fit en 1842, avec l'exploitation des gisements par MM. Joseph Arnaud et Jacques Carrière, sur les déductions du capitaine du Génie Félix Breton tirées des analyses de Louis Vicat et d'Emile Gueymard.

Joseph Arnaud, entrepreneur, faisait aussi du commerce de plâtre à Grenoble avec sa société Arnaud, Rostan et Cie reconduite en 1847<sup>886</sup>. Jules Vendre était un ancien avocat à la cour impériale de Grenoble, ingénieur civil puis député de l'Isère<sup>887</sup>. Ils s'associèrent au capitaine Breton et furent rejoints vers 1850 par Jean Vendre. Les Vendre ne restèrent pas ; Jean Vendre allait être maire de Grenoble sous l'Empire. Félix Breton qui avait épousé Emilie Carrière, fille de Jacques propriétaire du rocher, fit entrer son fils Léon dans la société. Le 28 juillet 1886, la société devenait Société Carrière et Cie, avec trois gérants, Alfred et Henry Carrière, fils de Jacques, et Léon Breton<sup>888</sup>.

Carrière et Cie comprenait une usine installée dans l'ancienne carrière *extra-muros* de la Porte de France et une usine à chaux hydrauliques à

---

<sup>886</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>887</sup> VENDRE, J., *Ciment de la Porte de France exploité par MM. Jh Arnaud et Carrière Père et Fils*, Grenoble, imp. Maisonville, 1855, p. 1.

Sassenage. En 1882, le fonds social était estimé à 260 000 F, fourni pour un tiers par Alfred Carrière, Henri Carrière et Léon Breton. Louis et Paul Carrière succédaient à leur père Alfred et Louis Breton à son père Léon, et devenaient co-gérants en 1895, à condition de consacrer tout leur temps à la société<sup>889</sup>.

**b) Dumolard et Viallet :**

François Dumolard, propriétaire à Notre-Dame-de-Vaulx, avait obtenu par décret du 6 brumaire an 14 et par une loi du 26 avril 1790, la concession des mines d'anthracites des Combes Ramiers sur les communes de Notre-Dame-de-Vaux et de La Motte-d'Aveillans. François Dumolard avait un demi-frère et en même temps cousin naturel (fils de son oncle Hugues mais aussi de sa mère Marie Morin, né après la mort de son père Pierre Dumolard), peu fortuné, dont le fils François-Michel (dit François), peu fortuné aussi, fut embauché par sa riche belle-famille pour vendre et transporter l'anthracite sur le quai de France à Grenoble, près de la Porte Saint-Laurent. Il prit comme associé un cousin de Notre-Dame-de-Vaulx, Constant Viallet. Avec ce charbon, Dumolard et Viallet transportaient aussi de la pierre de taille, du plâtre et du ciment en voiture à cheval. Le 18 octobre 1843, ils fondaient une société de transport de charbon et de céréales. Le 30 septembre 1852, ils créaient la société Dumolard et Constant Viallet pour le transport du charbon<sup>890</sup>. La venue des chemins de fer ruinait leur commerce. Ils tentèrent donc la même année de fabriquer du plâtre et du ciment. Ils laissèrent déchoir le plâtre car le ciment prospérait.

La première société fut donc fondée en 1852, reconduite en 1854, en 1863 et 1872<sup>891</sup>. François Dumolard avait 70% et Constant Viallet 30%. La société avait à bail une série de terrains et immeubles de Dumolard. Félix, fils aîné de François Dumolard épousa Amélie, fille de Constant Viallet et entra comme associé dans l'affaire en 1872 avec une somme de 25 000 F. Augustin Viallet, neveu de Constant, épousa Marie, fille de François Dumolard. En 1872, la société se consacrait au ciment et travaux publics,

---

<sup>888</sup> A.D.I. : 11 U 424.

<sup>889</sup> A.D.I. : 11 U 426.

<sup>890</sup> A.D.I. : 11 U 416.



avec un fonds social estimé à 600 000 F<sup>892</sup>. Le 10 septembre 1880, François était remplacé par ses trois fils Félix, Ernest et Louis, ainsi que son gendre Augustin Viallet<sup>893</sup>. Constant Viallet était remplacé par ses deux fils aînés Edouard (François-Edouard) et Marius Viallet avec chacun 15% des bénéfices.

**c) Algoud frères, Dupuy de Bordes et Cie :**

La Société Algoud Frères, Dupuy de Bordes et Cie fut fondée le 8 mars 1860 par quatre amis, les deux frères Algoud, Antonin Dupuy de Bordes<sup>894</sup> et Mathieu Orset de la Tour<sup>895</sup>. Les Algoud moururent rapidement et la société, conformément aux statuts, fut partagée entre les deux associés restants<sup>896</sup>. Elle comprenait une cimenterie au Rocher de Comboire, au lieu-dit Mas des Molettes, commune de Seyssins, et le fonds social estimé à 150 000 F. La société devint Dupuy de Bordes et Cie le 23 avril 1877, en exploitant désormais une partie des ciments de la Porte de France<sup>897</sup>. Antonin Dupuy de Bordes mourut en 1881, comme il ne restait que Mathieu Orset de la Tour, la société n'existait plus.

Ces trois sociétés qui exploitaient le même gisement de la Porte de France se réunirent donc en 1870, afin de mieux faire face à la concurrence nouvelle. Leur nom était : Société Générale et Unique des Ciments de la Porte de France Delune et Cie, Produits réunis des maisons Dumolard et Viallet, Carrière et Cie, Dupuy de Bordes et Cie<sup>898</sup>. Le nom employé par tout le monde restait Ciments de la Porte de France, symbole de qualité qui faisait vendre. Le capital social était de 150 000 F, ce qui était très loin de la valeur de la société. La part des associés en bénéfices était proportionnelle à leurs productions annuelles. La direction était confiée à M. Delune, le seul gérant,

---

<sup>891</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>892</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>893</sup> A.D.I. : 11 U 419.

<sup>894</sup> Un Dupuy de Bordes était l'époux de Séraphine Giroud, fille de Jules et sœur d'Henri, directeurs des mines d'anthracite de La Mure.

<sup>895</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>896</sup> Un des Dupuy fut le professeur de mathématiques de Napoléon à Vienne, puis de Stendhal à l'Ecole Centrale de Grenoble.

<sup>897</sup> A.D.I. : 11 U 418.

<sup>898</sup> A.D.I. : 11 U 417.

et à un triumvirat comprenant un membre de chaque société qui fixait les prix de ventes et prenait les grandes décisions. Les opérations financières (escompte) se faisaient avec les trois maisons de banques de chacune des maisons contractantes. Le gérant n'avait aucun capital mais 3% des bénéfices complétés par un salaire s'ils n'atteignaient pas 3000 F. Le véritable patron était en fait le plus gros producteur c'est-à-dire les Dumolard et Viallet. La société fut reconduite le 24 août 1880 puis régulièrement mais sans Dupuy de Bordes et Cie à partir de 1881<sup>899</sup>.

## **2) La Société Vicat et ses associés<sup>900</sup> :**

Le premier personnage connu du monde de la cimenterie est Louis Vicat, ingénieur des Ponts et Chaussées. Avec ses connaissances scientifiques et territoriales, Vicat ne prit aucun brevet ni même n'acquit de terrains qui lui auraient permis d'ouvrir une exploitation. Il a bien reçu des prix, mais n'a pas fait fortune ni produit lui-même de ciment. Son fils Joseph fut le premier cimentier de la famille.

### **a) Joseph Vicat et Cie :**

Le fils de Louis se nommait Joseph Bertrand Vicat. En sortant de l'Ecole polytechnique il devint l'assistant de son père pendant vingt ans et continua, à partir de ses recherches, les travaux sur la fabrication des ciments artificiels. Mais Joseph Vicat, s'il était un bon scientifique, souhaitait appliquer ses théories et commença une exploitation de ciments en 1853.

Comme les gisements étaient tous exploités, il se lança dans la fabrication ingénieuse de ciments artificiels qui consistait en un mélange et une cuisson subtils de chaux et d'argiles provenant de carrières diverses. Il commença ses premiers essais au Genevrey de Vif en 1853 et s'industrialisa vers 1857. Joseph Vicat, ayant obtenu un brevet d'invention pour ses ciments artificiels, dit Double Cuisson, s'est ensuite associé par un acte daté du 18 avril 1863, avec un riche marchand de fer de la rue Saint-Jacques à Grenoble,

---

<sup>899</sup> A.D.I. : 11 U 419.

Nathanaël Camille Nicolet<sup>901</sup>. En 1865, un troisième associé, Tony Fontenay, ingénieur civil, était introduit comme associé, notamment pour les chemins de fer. Fontenay et Vicat étaient à l'usine et Nicolet à la commercialisation, avec son siège social au 26 rue Saint-Jacques<sup>902</sup>. Le trio dura treize années mais la société ne rapportant pas assez, Nicolet se retira en 1867. Vicat trouva rapidement, dès 1867, des associés pour investir dans une entreprise de très grande envergure afin de bien développer les ventes de son ciment technique et coûteux. Il trouva des amis, Alphonse Rallet, Louis Emile Baudrand et Jean Napoléon Nayral, qui avaient tous des attaches à Grenoble. Ils fondaient une société en nom collectif où chacun apportait un capital de 200 000 F<sup>903</sup>.

En 1867, Vicat obtint aussi la concession de la petite usine de ciment demi-lent d'Uriage de M. de Saint-Ferriol et augmenta le capital en 1873. Cette année, il avait obtenu la concession de la carrière de la Pérelle, en Chartreuse, qui allait produire du ciment prompt et diversifier la gamme de ses produits à partir de 1875. En 1878, le capital était de 800 000 F<sup>904</sup>, sans compter les immobilisations de plusieurs millions, l'usine de la Pérelle était neuve, celle du Genevrey de Vif en construction. Joseph Vicat, qui avait la direction générale des usines, prenait comme associé et directeur technique, son gendre Maurice Merceron-Vicat. En 1880, Nayral étant décédé, son épouse, Zilia Baudrand, fille d'Emile Baudrand, prit part à la société. Joseph Vicat choisit d'assurer sa succession en cas de décès, en prenant Maurice Merceron-Vicat comme héritier à la direction des usines, et à défaut son autre gendre Marc-Antoine-Marie Rivoire-Vicat. La direction des usines serait donc toujours composée de polytechniciens des Ponts et Chaussées. Avec l'arrivée des chemins de fer à Grenoble, une large gamme de ciments et des nouvelles constructions françaises nécessitant des ciments techniques, la société Vicat et Cie avait tout de même une excellente perspective d'avenir.

---

<sup>900</sup> MERCERON-VICAT, J., *Chaux hydrauliques et ciments. Historique et applications des découvertes de L. Vicat*, Grenoble, Allier, 1925, 32 p. et MERCERON-VICAT, M., *Notice historique sur les usines de la Société Vicat et Cie*, Grenoble, Allier frères, 1<sup>er</sup> février 1900, 61 p., carte, in-8°.

<sup>901</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>902</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>903</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>904</sup> A.D.I. : 11 U 419.

**b) Maurice Merceron-Vicat et Cie**

En 1889, Joseph Vicat démissionnait pour raisons de santé, Maurice Merceron-Vicat et son ami et ingénieur Nestor Cornier succédèrent à la gérance. Merceron-Vicat, continua à développer la production dans les usines de Genevrey de Vif et à la Grande Chartreuse, puis effectua des recherches sur la fusion pratique des calcaires argileux.

La société Vicat avait perdu ses marchés à l'exportation. Pour les reconquérir, elle bâtit en 1893 avec le concours de la société Albert Armand et Cie l'usine de Valdonne près de Marseille, sous la raison sociale J. Vicat et Cie. Mais cette société fut rachetée par la société Lafarge en janvier 1901, comme la société Armand, qui appartenait à la société des Portlands méridionaux et la société Désiré Michel à Valdonne, qui avait fusionné, en 1901, avec la société des Portlands méridionaux. Néanmoins, le ciment fabriqué restait sous le contrôle de la société Vicat et Cie et portait ses marques et son nom.

En 1897, un brevet fut pris pour la fusion des ciments, au moyen d'un water-jacket, pour servir de point de départ au mode de fabrication des ciments alumineux fondus, et qui ont commencé à se répandre vers 1925.

Maurice Merceron-Vicat décéda en 1904 et la société fut dirigée un temps par Nestor Cornier. En 1909, son fils Joseph Merceron-Vicat conservait la direction et le nom collectif J. Vicat et Cie puis les transforma par la Société en commandite simple : J. Merceron-Vicat et Cie. En 1910, cette société rachetait l'usine de M. de Laporte, à Bouvesse, près de Montalieu-Vercieu, sur les bords du Rhône, usine dont tous les produits et en particulier la chaux lourde jouissaient d'une excellente réputation. En 1914, la construction d'une usine à ciment artificiel à Montalieu-Vercieu fut décidée, faisant entrer la société dans une nouvelle ère industrielle.

## C LES AUTRES SOCIÉTÉS IMPORTANTES :

### 1) La Vallée de la Gresse :

#### a) La Roche du Diable :

Les ciments de la Roche du Diable furent fondés très tôt près de Monestier-de-Clermont, par un acte du 14 février 1855, par M<sup>me</sup> de Blanchard et l'ingénieur Parent, sous le nom de Parent et Cie, pour fabrication de ciments à la Roche du Diable et exploitation de moulin à Miribel-Lanchâtre<sup>905</sup>. Très rapidement, le 30 juin 1856, la société fut transformée en commandite par action avec un fonds social de 500 000 F et 1000 actions<sup>906</sup>. L'existence de la société était perpétuellement menacée par les différends entre M. Parent et ses associés, M<sup>me</sup> de Blanchard puis M<sup>me</sup> Pergeaux.

Vers 1878, elle fabriquait un ciment portland naturel ressemblant à celui de Valbonnais<sup>907</sup>. M<sup>me</sup> Pergeaux essaya de relancer la société en créant en 1878, une société en commandite au capital de 500 000 F. Après cette date, l'exploitation disparut, encore qu'une société Martin et Cie avait un brevet d'exploitation des ciments de la Roche-du-Diable en 1860<sup>908</sup> et qu'il existait en 1881 une Compagnie française des ciments romains et portland de la Roche-du-Diable, dont le siège se trouvait à Paris et qui avait un comptoir place Saint-Louis à Grenoble<sup>909</sup>. Le site semble avoir été ensuite laissé à la société Damaye de Saint-Andéol au dessus des carrières de la Roche du Diable<sup>910</sup>.

Il y eut quelques affaires beaucoup plus sérieuses, d'autres très importantes, comme Rostan et Berthelot, Calvat Moreau-Pétrequin, Porteret-Meurgey et Guingat.

---

<sup>905</sup> PARENT, E., *Ciment de la Roche du Diable (sur la commune de Miribel-Lanchâtre). Notice sur les chaux et ciments*, Grenoble, Baratier frères imp., 1855, 8 p.

<sup>906</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>907</sup> *Société des ciments du Portland naturel et chaux de la Roche-du-Diable*, Grenoble, 1878, 23 p.

<sup>908</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>909</sup> A.D.I. : 11 U 420.

<sup>910</sup> *Notice sur les exploitations de ciment du Villard et de Saint-Andéol et des plâtres de Champ appartenant à la société Damaye et Cie à Grenoble*, Grenoble, Allier, 1882, 19 p.

**b) Les Berthelot :**

Rostan et Berthelot était la plus ancienne des sociétés de la vallée. Le 9 août 1847, Benoît Berthelot, propriétaire à Guillestre, s'était associé à Auguste Rostan, J.Gallet et Joseph Arnaud pour l'exploitation et le commerce du plâtre au Genevrey de Vif. En 1852, ils détenaient le monopole de la fabrication du plâtre autour de Champ et de Vizille. Berthelot commença à s'intéresser au ciment en 1849 alors qu'Arnaud s'associait à la Porte de France. Le 28 septembre 1852, il reconduisit la société avec Rostan, pour le commerce du ciment. En 1861, son fils Anatole Berthelot créa sa propre société, M. A. Berthelot et Cie, qui lui permit de fabriquer de nombreuses matières premières et notamment des produits chimiques<sup>911</sup>. Benoît Berthelot finançait cette affaire avec une somme de 100 000 F, qui lui venait de la liquidation de l'ancienne société. Le 14 février 1870, Rostan s'était retiré et Benoît Berthelot faisait une donation entre vifs, à ses deux fils Benoît Balthazard et Anatole, de l'établissement de ciment qu'il possédait sur la commune de Vif : les moulins et l'usine du Genevrey, la carrière de Chamrond<sup>912</sup>.

Anatole Berthelot s'associa le 25 juillet 1885 avec Morel et Lambry pour l'exploitation des carrières et usines à plâtre de Notre-Dame-de-Mésage, Saint-Pierre-de-Mésage et Champ, à la suite du sculpteur Victor Sappey qui exploitait les carrières de plâtre et de marbre depuis 1843<sup>913</sup>. Il épousa ensuite une fille Ferrary qui lui apporta le moulin Ferrary, son concurrent du lieu-dit Champa sur le ruisseau Béranger. En 1892 la société des Ciments Berthelot s'agrandit, fabriquant des ciments prompts et portland. Puis l'usine Ferrary fut transformée en Société Berthelot et Cie, le 18 novembre 1896, et devint le plus beau fleuron de la société, pour exploiter les carrières de pierres à chaux et ciment au Guà et à Vif<sup>914</sup>. Au tournant du siècle, afin de suivre les progrès industriels, les Berthelot ont porté leurs recherches sur l'exploitation du ciment d'Uriol<sup>915</sup>.

---

<sup>911</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>912</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>913</sup> A.D.I. : 11 U 416 et 422.

<sup>914</sup> A.D.I. : 11 U 427.

<sup>915</sup> *Ciments Berthelot : Grenoble, Notice et prix courant*, 1892, 47 p. et *Ciments Berthelot : Grenoble, Notice et prix courant*, 1901, pp. 13-14.

### **c) Les partenariats :**

La société Calvat, Moreau et Pétrequin, s'était formée le 28 décembre 1867 avec un petit capital de 20 000 F, aux Granges en amont de Vif. Le 2 avril 1873, le capital était porté à 75 000 F<sup>916</sup>. En 1880, Calvat et Moreau fondèrent une autre société en nom collectif, pour exploiter les carrières de pierres de taille de Fontaine et fabriquer de la chaux hydraulique à Sassenage<sup>917</sup>. Vif fut vendu aux frères Chancel, tisseurs du briançonnais vers 1885.

La société Meurgey-Porteret et Guingat, grande société cimentière venue de Côte-d'Or, démarra en Isère à Vif en 1865. Elle acheta au hameau des Garcins les anciennes installations Dumoulin et loua à Champ le moulin Ferrary et ses dépendances jusqu'en 1874, et les carrières de la montagne d'Uriol. Une fois le bail Ferrary expiré, le 13 février 1874, elle refit une société avec un capital de 100 000 F et ouvrit une nouvelle exploitation à Comboire à côté de Dupuy de Bordes. Elle fut reconduite le 26 septembre 1883<sup>918</sup> avec un siège social à Champagnier<sup>919</sup>.

Ces trois derniers cimentiers, en suivant l'exemple de la Porte de France, se regroupèrent en comptoir le 23 février 1874, dirigé par trois gérants, un de chaque société : MM. Moreau, Porteret et Berthelot. Le nom de marque était la "Société Générale du ciment de Grenoble, Ciment des Rochassons, Ciment de Champ Rond, Produits réunis de MM. Meurgey Porteret-Guingat, Calvat-Moreau-Pétrequin et B. Berthelot à Grenoble"<sup>920</sup>. Les statuts étaient proches de ceux de la Porte de France mais sans gérant.

### **2) Les cimenteries modernes de Voreppe :**

En 1871, Jean-François Thorrand sortait de l'Ecole Vaucanson. Originaire de Seyssins et demeurant au Fontanil, il avait remarqué en chassant au dessus du Chevalon de Voreppe, des couches de pierres

---

<sup>916</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>917</sup> A.D.I. : 11 U 419.

<sup>918</sup> A.D.I. : 11 U 417 et 421.

<sup>919</sup> *Société en nom collectif et en commandite. Meurgey-Porteret et Guingat. (fabrication et vente de ciments), Grenoble, Berger, 19 septembre 1883, 11 p.*

semblables à celles de la Porte de France. En faisant des essais de cuisson et de prise, il se rendit compte de leur qualité et commença à produire artisanalement du ciment. Manquant de capitaux, il s'adressa donc à un de ses riches fournisseurs, Nathanaël Nicolet qui avait été associé de Vicat<sup>921</sup>. En 1852, Nathanaël Nicolet était déjà associé depuis fort longtemps à M. Pont-Ollion, marchand de fer de la rue Saint-Jacques.

Une société fut fondée en 1874 entre MM. Pont-Ollion, Nicolet et Jean-François Thorrand, sous le nom de Ciment de la Porte des Alpes (de *Fors Alpium*, nom antique de Voreppe) renommée le 6 juin 1874, Société Thorrand et Cie. Sa durée de vie fut de trente ans. Il y avait un double siège social, un à Voreppe et un rue Saint-Jacques, dans les bureaux de la maison Pont-Ollion Nicolet<sup>922</sup>. Le fonds social était de 200 000 F, fourni par moitié des deux associés. Thorrand avait de nombreux terrains et maisons acquis au Chevalon en 1873 et 1874, sur vingt hectares. La société, en cas de décès de l'un des associés, continuait avec l'hoirie du défunt<sup>923</sup>.

Les Nicolet furent aussi intéressés par les ciments lents de la Matheysine. En 1878, Jean-François Thorrand et Victor Nicolet, fils de Nathanaël, s'associaient aussi avec Hours, banquier et cimentier à La Mure, qui avait une petite exploitation au Pont-du-Prêtre à côté de Pelloux et une usine de mouture à La Mure. Thorrand et Nicolet apportaient la moitié du prix des installations, Hours était préposé à la fabrication. Thorrand et Nicolet vendaient conjointement les ciments avec ceux de la maison Thorrand et Cie. L'association marcha très vite, très mal. Les ciments Hours étaient très irréguliers, et l'homme n'était ni organisé, ni méticuleux. Hours père étant mort en 1882, l'association ne fut pas renouvelée alors que le fils tenta de continuer en 1883 avec la Société Hours Père et Fils, banque, ciment et construction<sup>924</sup>. Les transports étant trop lents et victimes du froid en hiver, les ciments arrivaient dans un état inutilisable et étaient invendables.

Toujours en Matheysine, Jean Nicolet, frère de Victor, Thorrand et M. de Beylié, ouvrirent le 30 mars 1882, une usine pour exploiter les ciments et la

---

<sup>920</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>921</sup> Renseignements de M. Jean Allard, in FEGUEUX, *op. cit.*, p. 78 sqq.

<sup>922</sup> *Carrières et usines de Voreppe-Thorrand et Cie : ciments supérieurs*, Grenoble, Allier, 1876, 12 p.

<sup>923</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>924</sup> A.D.I. : 11 U 421.



chaux hydraulique des carrières de Monteynard et de La Motte-Saint-Martin<sup>925</sup>. Les problèmes de transport ont conduit la société à une existence discontinue.

Alors que les Nicolet faisaient de nombreux investissements, leur père Nathanaël Nicolet, mourut peu de temps après la fondation de la société de Voreppe, laissant quinze enfants. Ayant préparé sa succession, il avait associé son fils aîné Victor, à toutes ses entreprises<sup>926</sup>. Victor Nicolet apportait 100 000 F aux entreprises, avait 1/5 des bénéfices les 4/5 étaient pour son père. A la mort de ce dernier, il continuait avec le reste de l'hoirie. En 1879, la société Pont-Ollion Nicolet fut dissoute, Victor se consacra aux ciments, cédant fort cher le magasin de fer de la rue Saint-Jacques à l'aîné des gendres Nicolet, Paul Paturle. Victor Nicolet avait fait des études de droit, était intellectuel, fin et cultivé, très homme du monde, plus attiré par les lettres que par le négoce, il mena néanmoins les affaires de Voreppe aux côtés de J.-F. Thorrand jusqu'en 1900. Après la mort de Thorrand<sup>927</sup>, la société fut reconduite, le 21 novembre 1900<sup>928</sup>. Puis, le 30 janvier 1902, Nicolet s'associa avec Allard et ils prirent le nom de Société Allard, Nicolet et Cie, anciennement Société des Ciments supérieurs Thorrand et Cie<sup>929</sup>, pour reprendre peu après, le 28 juin 1902, son ancien nom commercial, Société des ciments supérieurs Thorrand et Cie (Allard, Nicolet et Cie)<sup>930</sup>.

### 3) Les Pelloux, cas particulier à la Mure :

Comme Berthelot et les autres, les Pelloux ne sont pas arrivés à la fabrication du ciment par un bel hasard. Lorsque le 31 mars 1868, Antoine Pelloux obtenait du maire de Valbonnais une autorisation pour l'exploitation

---

<sup>925</sup> A.D.I. : 11 U 421.

<sup>926</sup> Archives de Voreppe, *Actes de succession de Nathanaël Nicolet*, Lescot Notaire, renseignements de M. Nicolet.

<sup>927</sup> A.D.I. : Q 4003/279, M. THORRAND, *Mutation après décès*, 5 mars 1900. Mutation notée par Jérôme Rojon, doctorant en histoire à l'université de Lyon 2. N.B. : Tout n'est pas déclaré car les héritiers ont fait plusieurs déclarations ; ce sont les biens sur le bureau de Voiron (le site de Montalieu n'est pas cité) : la fortune est ici de 3,4 millions de francs. C'est la plus grosse fortune du bureau. Il y a apparemment seulement 6 personnes qui ont plus de 1 million de francs pour le Bas-Dauphiné (hors grenoble).

<sup>928</sup> A.D.I. : 11 U 430.

<sup>929</sup> A.D.I. : 11 U 433.

<sup>930</sup> A.D.I. : 11 U 443.

d'une carrière de calcaire liassique<sup>931</sup>, qui allait devenir un gisement à ciment portland naturel, son père Antoine Pelloux, aubergiste à La Mure, avait déjà une exploitation de plâtre. Antoine Pelloux père, avait racheté, le 21 décembre 1854, la moitié des installations de Jean Peronnet, fabricant de plâtre au Pont-du-Prêtre<sup>932</sup>.

Antoine Pelloux fils, avec le succès, se mit en société pour trouver des capitaux et créer une usine neuve<sup>933</sup>. Le 16 juin 1877, il constituait la société Pelloux Père et fils et Cie, Société des ciments du Valbonnais, entre lui et son fils aîné Augustin. Ils avaient des cimenteries à Valbonnais, Siévoz et Saint-Laurent-en-Beaumont. En 1878, un riche négociant lyonnais Perret, propriétaire à Goncelin entra dans l'affaire ; Maurice Bergès allait aussi participer<sup>934</sup>. La société était en nom collectif pour Pelloux père et fils et en commandite pour Perret. Le fonds social était de 200 000 F. Pelloux père apportait 56 000 F, des biens immobiliers (moulins, quatre fours, canaux, prise et chute d'eau) et les droits de fouille. Augustin Pelloux apportait 4 000 F, estimation des droits de fouille. Perret apportait 140 000 F. On trouvait aussi un compte courant obligé de 50 000 F pour Antoine Pelloux et de 20 000 F pour Perret, ainsi que des comptes courants libres. Les Pelloux devaient laisser leurs bénéfices dans l'affaire jusqu'à ce que leur part atteigne celle de Perret<sup>935</sup>.

Cette année 1877, les Pelloux commençaient à produire beaucoup plus de ciments avec énormément de clients mais en 1878, un client sur deux se plaignait de la qualité des produits. Après quelques recherches, la famille s'était rendue compte qu'en élargissant le filon, elle avait fait entrer de mauvaises gangues ce qui ruinait leur produit<sup>936</sup>. En 1885, avec la crise, le ciment se vendait mal. Les rapports Pelloux-Perret s'aigrirent vite. Augustin, accusé de gaspillage et de mauvaise gestion, fut remplacé à la gérance par un de ses frères<sup>937</sup>. Avec la ligne de chemin de fer de La Mure, le ciment pouvait s'exporter mais les coûts de transports restaient élevés. Au bord de la faillite,

---

<sup>931</sup> A.D.I. : 9 S 7/9.

<sup>932</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>933</sup> *Ciments du Valbonnais-Antoine Pelloux à La Mure*, Grenoble, Allier, 1876, 12 p.

<sup>934</sup> A.D.I. : 23 J 1.

<sup>935</sup> A.D.I. : 11 U 418.

<sup>936</sup> A.D.I. : 23 J 2 et 23 J 3, *Fonds des ciments Pelloux*, documentation technique, 1877-1907.

N.B. : Nous y trouvons aussi de nombreuses lettres de réclamation.

l'entreprise bénéficia de la belle publicité d'un jeune ingénieur qui trouva le ciment indécomposable dans les eaux siliceuses. Le "miracle de l'indécomposable", dont l'entreprise oublia de dire que ce n'était qu'une supercherie, fit beaucoup vendre pour les constructions de barrages et de ports au début du siècle et pendant la guerre. Ce fut tout, car en 1918 la faillite était déclarée.

#### 4) Les ciments de Bouvesse, futurs grands :

Bouvesse, aujourd'hui Bouvesse-Quirieu vers Montalieu-Vercieu, est célèbre pour sa cimenterie. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la région était connue pour ses carrières à pierres et à chaux qui alimentaient le Lyonnais et l'Ain par le Rhône. Les terres et carrières appartenaient à la famille de Vallier de By. En 1881, Jean-François Thorrand et Victor Nicolet, cimentiers de Voreppe, s'associèrent en nom collectif avec Marie-Alphonse de Vallier de By pour fonder leur deuxième cimenterie, Thorrand-Nicolet et Cie de Bouvesse, avec des débouchés évidents dans la région lyonnaise. Le comte de Vallier de By, grand propriétaire terrien, transformait son exploitation de chaux, comme l'avaient fait les Pavin de Lafarge au Teil, en usine à ciment. Il restait propriétaire des terrains et carrières qu'il louait à la société. Les Vallier, habitant au château de Bouvesse, s'occupèrent de la gestion jusqu'en 1923. Comme ils étaient plus oisifs que laborieux et organisés, employant des carriers réputés indisciplinés, la société passait pour être mal tenue malgré l'excellence des gisements. Cela désespérait Thorrand et Nicolet qui devaient s'en accommoder. C'est en 1889, que J.-F. Thorrand, âgé, fit rentrer son gendre Joseph Allard. En 1901, le capital était de 960 000 F, dont 480 000 F pour Charles Adhémar Scipion de Vallier (fils), 240 000 F pour Victor Nicolet et 240 000 F pour J.-F. Thorrand. Lorsque Thorrand décéda, la société de Bouvesse (comme celle de Voreppe) allait repartir sur des bases nouvelles<sup>938</sup>. Elle fut rachetée par Vicat en 1909.

---

<sup>937</sup> A.D.I. : 23 J 20, *Fonds des ciments Pelloux*.

<sup>938</sup> Archives de Voreppe, in FEGUEUX, *op. cit.*, p. 144 sqq.

## 5) La kyrielle des petites usines<sup>939</sup> :

La publication des gisements par Vicat a conduit les fabricants de plâtre, et parfois de réels profanes dans la science des matériaux de constructions, à ouvrir des carrières et des usines. Petites, irrégulières, loin des centres de distribution, elles étaient vouées à ne pas vivre longtemps mais permirent de faire des profits substantiels aux investisseurs.

### a) Tony Fontenay :

Tony Fontenay, ingénieur civil, réalisa en ciment les lignes du chemin de fer de Saint-Rambert-Grenoble à la fin des années 1850<sup>940</sup>. Quelques années après il fit une association peu fructueuse avec Joseph Vicat et Nathanaël Nicolet. Puis, connaissant bien Grenoble car il faisait partie du conseil municipal avec Félix Breton, Jean Vendre et Nathanaël Nicolet<sup>941</sup>, il tenta sa propre affaire en 1878, pendant la construction de l'église Saint-Bruno. Il a ouvert une carrière et des fours à la Bordelière au Sappey et fit percer son propre canal Fontenay afin d'exporter son ciment. Il fut rapidement jonché de moulins, allant du Drac à l'Isère dans le quartier de la gare (actuelle rue Esclangon). Comme ses moulins et son canal ne fonctionnaient pas à plein temps, pour mieux les rentabiliser Fontenay les loua : les moulins à Arnaud Carrière au Polygone et le canal aux industriels qui voulaient joindre l'Isère à la gare. Le ciment prompt de Fontenay venait du même filon que celui de la Porte de France et, bien que le transport à charrette et bateau du Sappey à Grenoble coûtât cher, il se vendait bien.

### b) Ciments de Saint-Ismiers :

Les cimenteries de Saint-Ismier et Crolles existaient dès 1851, dirigées par Charles Perrard, avec les ventes réalisées par MM. Clopin et Bouvier<sup>942</sup>.

---

<sup>939</sup> Pour une liste complète des actes de société voir le volume des annexes p. 213.

<sup>940</sup> VENDRE, J., *Extrait de la notice publiée par Jules Vendre ancien avocat, ingénieur civil, sur le ciment de la Porte de France, exploité par MM. J. Arnaud et Carrière père et fils, et sur les nombreux emplois qu'il est susceptible de recevoir*, Grenoble, Maisonville, 1855, p. 19.

<sup>941</sup> Nathanaël Camille dit Camille Nicolet à la mairie.

<sup>942</sup> *A MM. les architectes, industriels et propriétaires : Ciment de Saint-Ismier de Charles Pérard / Entrepôt et vente tenus par Clopin et Bouvier*, Grenoble, imp. Maisonville, 1851, 7 p., et imp. Redon, 1852, 7 p.

Mais en 1854, Louis Durand reprit la société<sup>943</sup>. Comme elle était dès 1870 en perpétuelle hypothèque et revendue, Durand s'associa en 1874 avec Arnaud et créa la société Durand, Arnaud et Cie. Enfin, la vente des ciments était faite par Biron<sup>944</sup>.

A cette date, il y avait aussi à Crolles, contre Saint-Ismier, la société Cortial et Martin qui produisait du ciment depuis le 1<sup>er</sup> mai 1874<sup>945</sup>. Elle est devenue la société Guichard et Martin le 13 mai 1878<sup>946</sup> puis la Société Marcellin, Brosses, Martin et Cie le 29 avril 1879 pour l'exploitation des ciments "la Dent de Crolles" et des carrières à Crolles et Brignoud<sup>947</sup>. Enfin, le 30 janvier 1881, Marcellin et Brosses se séparaient pour mettre leur siège social à Grenoble<sup>948</sup>.

La société Durand, Arnaud et Cie existait avec son siège à Grenoble depuis le 31 juillet 1874<sup>949</sup>, mais Durand et Arnaud ont supprimé la Compagnie pour se fixer à Saint-Ismier le 6 juin 1876<sup>950</sup>. Enfin, le 30 novembre 1881, Durand, Arnaud et Cie passait en nom collectif entre Paul Berthet, qui avait une cimenterie avec Brunier à Grenoble, et Paul Sisteron, dont la famille était châtelaine de Biviers<sup>951</sup>. Elle devenait la société Berthet et Sisteron. Les capitaux étaient insuffisants pour réellement démarrer et elle fit faillite quelques années plus tard avant de devenir le 30 octobre 1888 la Société Anonyme des ciments portland artificiels de Saint-Ismier et de disparaître en 1892 après avoir été reconduite neuf fois<sup>952</sup>.

---

<sup>943</sup> *A MM. les architectes, industriels et propriétaires : Ciment de Saint-Ismier (près Grenoble) exploité par Durand frères et Comp.ie et fabriqué par M. Ch. Perrard*, Grenoble, imp. Maisonville, 1854, 13 p. et *Ciment de Saint-Ismier près Grenoble exploité par Durand frères et Comp.ie et fabriqué par M. Ch. Perrard*, Grenoble, Maisonville, 1859, 13 p.

<sup>944</sup> *Société anonyme des ciments de Saint-Ismier : Grenoble, J. Biron fils aîné, à Grenoble chargé de la vente. Courbes représentatives des moyennes, des essais sur la résistance à la traction du portland artificiel de la société des ciments de Saint-Ismier (inclus : théorie du portland de laitier et ses avantages)*, Grenoble, 1890, 17 p.

<sup>945</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>946</sup> A.D.I. : 11 U 418.

<sup>947</sup> A.D.I. : 11 U 419.

<sup>948</sup> A.D.I. : 11 U 419.

<sup>949</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>950</sup> A.D.I. : 11 U 418.

<sup>951</sup> A.D.I. : 11 U 420.

<sup>952</sup> A.D.I. : 11 U 424, 425, 426 et 427.

### c) Les petites entreprises :

Un ébéniste à la retraite, Joseph Tivan, qui faisait déjà des produits chimiques en 1848<sup>953</sup> se mit à produire des ciments à Vif et au Guâ dès 1855, en achetant une propriété à la Revolleyre sur laquelle il y avait un gisement potentiel comprenant la Fontaine Ardente et sept hectares. Tivan et son fils firent d'importantes dépenses pour construire des moulins, des bluteries, des fours, des digues, des chemins et des logements puis Tivan s'associait avec son voisin Frédéric Repellin pour faire une grande entreprise<sup>954</sup>. Ils avaient pris des capitaux lyonnais mais Repellin fit faillite. Un certain M. Tharaud, présenté par le syndic de la faillite Reppelin, se proposa pour fonder une société en "commandite par actions" et racheta la Revolleyre et toutes les installations, le domaine Reppelin et son gisement, devenant le plus gros actionnaire d'un capital de 270 000 F. Mais il ne signait pas encore les actes publics d'acquisition car il devait de fortes sommes. Renseignements pris, Tivan s'aperçut que Tharaud était un escroc affublé d'un faux nom, sans capitaux, et qu'il avait déjà été condamné dans plusieurs affaires. Ainsi, la société s'effondrait-elle sans même avoir réellement existé<sup>955</sup>.

Enfin Jules Tollet et Jules Tivan fils, purent investir le 6 septembre 1875 dans une grande usine à Vif et au Guâ<sup>956</sup>. En 1882 elle est même devenue une Société Anonyme mais l'entreprise ayant eu de lourds problèmes financiers et subissant la concurrence de Berthelot et de Vicat ne prospéra jamais et fut absorbée par Meurgey et Cie en 1885.

La société Damaye et Cie fondée le 17 février 1879<sup>957</sup>, comprenait une exploitation de plâtre à Champ, une de ciment Prompt à Saint-Andéol et une de Portland naturel lent au Villard-Saint-Christophe dans la Matheysine, avec

---

<sup>953</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>954</sup> TIVAN, fils aîné, ROSSET et consorts, *Carrière de ciment de Combe-noire. Arrêt du 3 février 1860 (2<sup>e</sup> chambre)*, Grenoble, Allier père et fils, 1860, 7 p. et B.M.G. : R 8469, TOLLET, J. ; TIVAN, J., *Notice sur les carrières et usines à Ciments de Combe-Noire et la Fontaine Ardente situées au Guâ près de Grenoble (Isère)*, Grenoble, manuscrit, 1867-1880, n.p.

<sup>955</sup> MICHAL-CHAPEL, Avocats, *Mémoire pour M. Tivan : fils aîné, négociant à Grenoble, appelant contre MM. Rosset, Rebuffet et Consorts, Intimes. (Société des ciments de Combe noire)*, Grenoble, Allier, 1859, 92 p.

<sup>956</sup> A.D.I. : 11 U 418.

<sup>957</sup> A.D.I. : 11 U 419.

les moulins à Vizille<sup>958</sup>. Son existence fut aussi éphémère comme celle du banquier Hours de la Mure fondée le 26 octobre 1883<sup>959</sup> et de Borel et Cie, qui faisait de la chaux à Villard-de-Lans en 1860 avec Picard et Rolland en 1869<sup>960</sup> et avec Arribert en 1884<sup>961</sup> avant de vouloir faire du ciment à Seyssins et à Claix le 14 janvier 1897<sup>962</sup>.

---

<sup>958</sup> *Société des ciments du Villard et de Saint-Andéol, Damaye et Cie à Grenoble*, Grenoble, impr. Gabriel Dupont, n.d., 3 p.

<sup>959</sup> A.D.I. : 11 U 421.

<sup>960</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>961</sup> A.D.I. : 11 U 422.

<sup>962</sup> A.D.I. : 11 U 427 et 430.

### **III LE BRAS SECULIER DES CIMENTIERES :**

Il est important de noter l'engouement de la cimenterie dans la seconde moitié du siècle, tant par les industriels que par les propriétaires de toutes origines. Les cimenteries se constituaient et se défaisaient rapidement, engendrant diverses associations entre tous les directeurs ; les uns étaient indifféremment associés ou concurrents des autres comme les capitaux privés étaient emmêlés. Mais les grandes cimenteries étaient concentrées entre les mains de quelques familles, déjà puissantes puisqu'elles avaient abondamment investi de lourds capitaux, dont les alliances étaient nombreuses et leurs membres persévérants.

#### **A LES CIMENTIERES ET LE RESEAU DES FAMILLES :**

##### **1) Les liens de l'industrie moderne :**

Il est de notoriété que les liens unissant les pères fondateurs de l'industrie grenobloise étaient serrés. Une vingtaine de familles seulement contrôlait l'essentiel de l'industrie. La vieille bourgeoisie était faite de propriétaires fonciers et d'hommes de loi qui devenaient des rentiers passifs, aujourd'hui tombés dans l'oubli. Sauf les Montgolfier, Blanchet et Allier, papetiers et imprimeurs, les dynasties de l'Ancien Régime disparurent. Elles furent éclipsées au XIX<sup>ème</sup> siècle par des hommes dynamiques animés d'un esprit novateur, des entrepreneurs sans réelles formations techniques qui lançaient des opérations en restant attentifs à toutes les innovations. A la fin du siècle seulement, arrivait une génération d'ingénieurs modernes. Aristide Bergès et la houille blanche à Lancey, Félix Viallet dans la construction mécanique et Auguste Blanchet venaient de Centrale, Eugène Chaper sortant de Polytechnique succédait à son beau-père Henri Giroud.

*"Les Giroud dominaient les mines de la Matheysine. Les Blanchet furent à Rives, dans la papeterie, notamment Victor et Augustin, puis ils seront associés à Didier Kléber. La papeterie est aussi connue par les Lafuma*



*de Paviot, les Barjon de Moirans, les Court de Renage, les d'Alby et les Guérimand de Voiron, les Gourju de Bonpertuis*"<sup>963</sup>.

Eugène Charrière dominait les aciéries d'Alleverd, Grammont et Diederichs la métallurgie, Montessuy, Alexandre Giraud et Bonnet la soierie. Denantes à Voiron et Michal-Ladichère à Saint-Geoire faisaient fortune dans le tissage, Joseph Sylvestre dans la draperie. Albert Raymond inventait le bouton pression. Joseph Bouchayer, neveu de Giroud, et Joannis Joya dominaient la chaudronnerie et Casimir Brenier la mécanique si nécessaire à la "houille blanche" d'Aristide Bergès. Les Teisseire en Grésivaudan et les Rocher à la Côte-Saint-André étaient les plus importants des liquoristes. Les Jouvin devenus Rey-Jouvin et plus tard les Perrin étaient les plus importants gantiers de France. Ces industriels exportaient dans le monde entier et au sein de toutes ces familles certaines grandes fortunes comme les Périer avaient des liens étendus avec les Teisseire, Chaper, Giroud, Chabaud-Latour ou Randon et firent partie des gouvernements successifs<sup>964</sup>.

Les dynasties qui ont dominé l'économie locale n'étaient donc pas très anciennes et venaient souvent du Valbonnais, de la Matheysine ou du Trièves dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. La force de ces familles était d'abord le travail mais, bien souvent, des mariages opportuns donnaient de la patine à leurs nouvelles fortunes. Leur force était aussi de se connaître en venant d'un même "pays", en réalisant des échanges de capitaux, et de se reconnaître dans une même foi face à une Grenoble républicaine et franc-maçonne animée par les anciennes familles des premiers gantiers et des nouveaux ingénieurs.

Ce monde patronal est resté longtemps très individualiste, à tel point que la Chambre du Commerce à Grenoble et à Vienne ne fut créée qu'en 1864 ; on retrouvait Eugène Charrière ou Joseph Vicat comme présidents. Les investissements restaient privés. Les principales raisons sociales étaient les sociétés en nom collectif et les commandites par actions.

---

<sup>963</sup> LEON, P., *Naissance de la grande Industrie en Dauphiné (fin XVII<sup>ème</sup> siècle-1869)*, Gap, Université de Paris, Publications de la Faculté des Lettres, 1954, p. 515.

<sup>964</sup> Le lecteur pourra s'orienter avec le répertoire biographique qui se trouve dans le volume des annexes p. 405.

Ces industriels entraient dans la vie politique et religieuse mouvementée du siècle. Ils faisaient partie des conseils municipaux et fabriciens, étaient maires, conseillers généraux, députés, sénateurs mais aussi ministres. Il y eut des maréchaux, dont Randon, et un cousin président de la République Jean Casimir-Périer. Le plus souvent ils devenaient membres des mutuelles de bienfaisances, des sociétés de secours, ou de manière plus mondaine du cercle hétéroclite de l'Hôtel Teisseire, du select Cercle de la Rue Neuve, composé d'esprits conservateurs et légitimistes, ou de la littéraire et aristocratique Académie delphinale<sup>965</sup>.

Et ces liens devaient perdurer bien après 1900, car "*Hyppolite Bouchayer, fils du créateur de l'entreprise de matériel hydraulique Bouchayer-Viallet, épousa la fille de Pierre-Albert Raymond, créateur du bouton-pression. Aimé Bouchayer son frère fit construire l'immeuble loué au Petit Dauphinois de Besson. Ses deux fils épousent, l'un une fille de Valérien Perrin, l'autre une demoiselle Vicat. Tous étaient des Catholiques pratiquants et participaient activement à la vie paroissiale et au financement de la construction des nouvelles églises du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph*"<sup>966</sup>.

## 2) Piété et rigueur de la montagne :

La plupart des fondateurs de cimenteries de première génération étaient originaires de la montagne. Les cousins Dumolard et Viallet venaient de Notre-Dame-de-Vaulx et les Pelloux de La Mure en Matheysine. Les Nicolet venaient du Col d'Ornon, entre Matheysine et Oisans, les Berthelot du

---

<sup>965</sup> Quelques membres titulaires de l'Académie delphinale par ordre de réception : Camille Teisseire ; le préfet Pellenc ; Emile Gueymard ; Albert du Boys ; Louis Crozet ; Eugène Périer ; Victor Sappey démissionnaire en 1838 ; Alexandre Debelle absent ne figure plus en 1846 ; Paulin Barillon ne figure plus en 1846 ; Joseph Pilot de Thorey démissionnaire en 1838 ; Honoré Gariel démissionnaire en 1846 réélu en 1863 ; Sisteron ; Chapuys-Montlaville ; Charles de Monteynard ; Eugène Chaper ; Maurice, Oronce et Alphonse (conseiller) de Galbert ; Victor Nicolet arrive en 1879 ; d'Agoult en 1879 ; Jules de Beylié ; Casimir Royer ; Charles Tartari ; Alfred Berruyer reçu à l'académie en 1890 (sous la présidence de Chaper son ami) ; Charles Lory ; l'abbé Ginon ; Maurice Merceron-Vicat ; Paul Viallet ; Félix Viallet etc. In MIRIBEL, L. de, *Table méthodique et alphabétique des matières contenues dans le bulletin de l'Académie delphinale*, 4<sup>e</sup> série, 1886-1906, Grenoble, Allier, 1910, 78 p.

<sup>966</sup> FRAPPAT, P., *Grenoble, le mythe blessé*, Moreau, A., 1979, p. 32.

Queyras et les Breton du Vercors<sup>967</sup>. Ces anciennes familles, de notables locaux, étaient déjà sévères et laborieuses, ce qui leur permit, sans formation technique ou financière mais avec des réseaux d'entraides importants, d'être prospères.

Ces hommes étaient tous de fervents chrétiens, catholiques, et descendaient parfois d'anciennes minorités religieuses persécutées. Seuls les Berthelot étaient devenus libre-penseurs.

Les Dumolard étaient des hommes de Robe devenu jansénistes lorsque leurs cousins Morin introduisirent cette hérésie à Notre-Dame-de-Vaulx. Ils passaient pour être de haute moralité, très secourables et avec un grand sens de la solidarité familiale.

Les Nicolet, austères, faisaient des prêts à intérêt avant la Révolution. Claude Nicolet, à Villard-Raymond prêtait déjà de fortes sommes à intérêt au début du XVII<sup>ème</sup> siècle. L'usure étant interdite chez les catholiques, et le prénom même de Nathanaël, nous laisse penser qu'il étaient protestants. Les Breton descendaient des Vaudois par les femmes.

La famille Vicat vient d'une très ancienne souche de Roybon protestante puis convertie lors de la Révocation de l'Edit de Nantes<sup>968</sup>. Le père de Louis Vicat, élevé dans le monastère antonin des Chambarands, était militaire, sous-officier dans le régiment de dragons Royal-Piémont pour lequel il devint sellier. Ses enfants allaient être catholiques éduqués dans la belle maison de Seyssins qu'il put acquérir. Louis Vicat, en homme pieux et averti, entretenait une relation épistolaire avec le père Henri Lacordaire en 1844, lors de son année passée à Grenoble<sup>969</sup>. Pendant un an Louis Vicat et le prédicateur entretenirent une correspondance. Les deux hommes dissertaient de problèmes théologiques et le Dominicain s'était même rendu chez l'inspecteur des Ponts et Chaussées<sup>970</sup>.

---

<sup>967</sup> Comme les gantiers Perrin, les Giroud (dont Séraphine Giroud, fille de Jules et sœur d'Henri épousait un Dupuy de Bordes lié aux cimentiers de la Porte de France), les métallurgistes Joya, Bouchayer, le journaliste Besson.

<sup>968</sup> MOYROUD, R., "La communauté protestante de Roybon (XVI<sup>ème</sup>-XVII<sup>ème</sup> siècle)", in *Pierres de mémoire, écrits d'Histoire*, Patrimoines de l'Isère, P.U.G., Grenoble, décembre 2000, pp. 201-214.

<sup>969</sup> Ce célèbre dominicain avait un oncle, Jean Auguste Alexandre Lacordaire, qui fut aussi un grand cimentier à Pouilly-en-Auxois.

<sup>970</sup> GINON, Abbé G., *Le Père Lacordaire à Grenoble. Lettres inédites du père Lacordaire à M. L.-J. Vicat*, Lyon, Vitte, E., 1895, 23 p.

Le goût du luxe et du superflu de Paris semblait une insulte à la misère publique. L'argent durement gagné n'était donc pas gaspillé mais replacé dans l'industrie, réinvesti. Aucun des cimentiers de Grenoble ayant fait fortune ne se fit bâtir une maison grandiose ou un château contrairement aux autres industriels. Les cimentiers avaient de grandes maisons mais proches de leurs usines voire contre elles afin d'être toujours présents. Les Vicat et Merceron-Vicat ont gardé leur maison de Seyssins. Les Dumolard et Viallet habitaient route de Lyon, sur le site même des cimenteries ou à la villa Le Lavandou un peu plus loin. Félix Dumolard, fils de François avait acheté une villa à La Tronche<sup>971</sup>, au dessus de l'église Saint-Ferjus construite par les architectes Péronnet et Riondet. Son seul luxe a été de l'agrandir, de construire une petite tour observatoire et des écuries, car il se promenait dans Grenoble avec un attelage de chevaux suédois nains<sup>972</sup> et à ses côtés une petite chèvre<sup>973</sup>. Ce sont Ernest et Louis Dumolard (Louis en particulier<sup>974</sup>), les générations suivantes, qui ont fait bâtir le château de Chantoiseau en 1886 par l'architecte Riondet, néo-gothique biscornu, à Saint-Martin-le-Vinoux au dessus de la villa Les Magnolias (aujourd'hui Casamaures).

### **3) Le libéralisme à l'heure des alliances :**

Les industriels étaient nécessairement liés par les mêmes intérêts, d'autant que leurs affaires étaient prospères. Le capital possédé était la seule source de revenus mais aussi le travail de toute la vie des pères fondateurs. Eux qui pouvaient placer leurs enfants dans la bourgeoisie, leur donner une éducation et une instruction, ne pouvaient pas les voir dilapider au risque de tout perdre.

Bien sûr ces familles industrielles étaient quasiment toutes apparentées car elles favorisaient les alliances matrimoniales. D'autant qu'elles avaient de nombreux enfants, dix à douze pour chaque Nicolet. Ici, comme ailleurs, les successions étaient préparées.

---

<sup>971</sup> Nommée Villa Marguerite du nom de sa dernière fille Marguerite Dumolard, morte à 20 ans (1892-1912).

<sup>972</sup> Renseignements de M<sup>me</sup> Jean Mazaré.

<sup>973</sup> Renseignements de M<sup>me</sup> Genevière Dumolard-Murienne.

<sup>974</sup> A.D.I. : Fonds Demartiny et Couttavoiz (non encore récolé).

Les familles les plus unies étaient les Dumolard et les Viallet de la Porte de France. Ils étaient des notables très ancrés localement dans leur pays natal et avaient pour cousins les Louis et Grégoire Perrin, Silvy et autre Joseph Barnave. Depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle ils s'épousaient volontiers réalisant des mariages de collatéraux. Ce sont des cousins, François Dumolard et Constant Viallet qui créèrent les sociétés, et leurs enfants se marièrent encore ensemble. Parmi tant d'autres, Augustin et Amélie Viallet ont épousé Marie et Félix les enfants de François Dumolard. Avec ces mariages, le capital était peu partagé, parfois trop peu, ce qui pouvait limiter les apports financiers.

Les familles Bon et Breton, aussi propriétaires à la Porte de France, se sont liés aux Carrière, autres propriétaires comme Joseph Arnaud. Les Bon et Breton étaient originaires de Pont-de-Claix, dont la vocation industrielle était la papeterie qui atteint un haut degré de prospérité sous le Second Empire. Les Breton étaient les dix enfants d'un pharmacien de Risset. Les plus connus étaient, Félix, troisième de la famille, polytechnicien, colonel du Génie et candidat conservateur, adjoint au maire de Grenoble, et Paul, le cinquième, qui fut député républicain de l'Isère et grand homme de la papeterie. Paul Breton fit aussi donner le statut de commune au Pont-de-Claix née de l'industrie<sup>975</sup>.

Cette famille était alliée à toutes les familles du négoce et de l'industrie en vue à l'époque<sup>976</sup>. Félix et Paul Breton avaient pour mère Marie-Blanche-Célinie Bon, fille d'Etienne Bon et de Marie Farconnet. Cette branche des Breton, propriétaires de cimenteries à la Porte de France, était donc cousine des Farconnet dont les filles avaient épousé les Rallet, investisseurs des ciments Vicat<sup>977</sup>.

Félix Breton, épousa Emilie Carrière, fille de Jacques Carrière, chef de division à la préfecture de l'Isère et propriétaire à la Porte de France. Enfin, pour clore les mariages à la Porte de France, Jules Vendre, ingénieur civil, épousa la fille, illégitime certes mais riche, de Joseph Arnaud. Ce qui fut

---

<sup>975</sup> BELLET, C., *Généalogie des familles Bellet, Bon, Breton,...*, Grenoble, Barratier, 1909, p. 22 sqq.

<sup>976</sup> Les Breton sont tombés dans la famille Chevrant, papetiers du Grésivaudan qui ont tenté une percée dans le ciment à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

<sup>977</sup> Rappelons-nous que ce sont Louis Vicat et Félix Breton qui ont découvert les possibilités cimentières de la Porte de France en 1827.

pour beaucoup dans sa rapide promotion sociale et politique. Vendre était ambitieux et selon Fritz Maisonville, propriétaire du journal *l'Impartial*, il faisait partie de cette catégorie peu estimable des "*fiers Sicambres qui courbent la tête pour recevoir le collier officiel, qui adorent ce qu'ils ont brûlé et qui brûlent ce qu'ils ont adoré, et qui après avoir trouvé que l'hymne de la Marseillaise ne contenait pas une quantité suffisante de picrates, roucoulent comme des tourtereaux convertis l'air de la Reine Hortense*"<sup>978</sup>.

D'un point de vue familiale, Louis Vicat, avait été encouragé par un oncle mathématicien pour bénéficier du soutien du mathématicien et préfet Joseph Fourier, afin de pouvoir se présenter à l'Ecole polytechnique. Louis Vicat est né à Nevers et épousa une aristocrate catholique de Souillac, Ursule de Castanet. Pourtant il revint à Grenoble, où il avait encore un frère. En 1847, Vicat écrivait à Alphonse Périer, député de l'Isère, "*Je me fais un devoir et un plaisir de vous annoncer qu'un mariage est convenu entre ma fille et Mr Adolphe Pagès, neveu de M Pagès ancien et intime ami de votre famille*"<sup>979</sup>. Son fils, Joseph Vicat, épousa quant à lui Pierrette Louise Désiré Gabrielle Nicolet. De cette manière, les Vicat étaient directement liés avec le milieu industriel et financier. Aussi le premier investisseur des Ciments Vicat était-il Nathanël Camille Nicolet, riche marchand, ami des Nayral, Baudrand, Rallet et Farconnet.

Plus tard, la famille des cimentiers Sisteron s'est alliée aux Merceron-Vicat. Marie-Louise Sisteron était la petite-fille de Napoléon Nayral, associé de Joseph Vicat. Son mari, Joseph Jehl a d'ailleurs été un des directeurs Vicat en 1904.

Les liens de familles étaient bien souvent proches. Les premières générations n'étaient pas de réelles concurrentes. Les familles fortunées ou de propriétaires, ont investi dans une industrie en pleine expansion et à forte valeur ajoutée. Toutes se sont mises à faire du ciment parce c'était un "bon filon". Avec l'expansion industrielle il n'est resté que les plus intéressés.

---

<sup>978</sup> GUILLEN, P. (ss. dir.), *Grenoble à l'époque de la Commune*, Grenoble, C.H.R.I.P.A., Etudes dauphinoises n° 2, 1972, p. 30.

<sup>979</sup> B.M.G. : N 2625 (11), VICAT, L., *Lettre à M. Alphonse Périer, député à Paris*, 28 mars 1847.

Pourtant, les cas sont rares des industriels qui se sont alliés avec leurs concurrents directs. Néanmoins, les Ferrary n'ont pas eu le choix en face des Berthelot. Les Berthelot appartenaient à une vieille et ancienne famille du Queyras, originaires d'Abriès. Anatole Berthelot, avec l'expansion de ses cimenteries fondées par son père voyait sur la même rive que lui des moulins à ciment Ferrary qui l'auraient arrangé. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'une affaire financière, mais il épousa une Ferrary, mère de deux enfants naturels reconnus lors de leur mariage, faisant d'eux, en particulier du garçon Adrien Anatole, les héritiers des cimenteries de la vallée<sup>980</sup>.

Les cimentiers ne se mariaient pas entre réels concurrents mais leurs enfants choisissaient, sauf les familles de la Porte de France, d'autres milieux industriels, favorisant ainsi les alliances. Olga Rallet épousa un Blanchet, de Rives, les deux filles Nicolet épousèrent un Paturle des laminoirs de Saint-Laurent-du-Pont, lié aux Périer, et un Biérix métallurgiste de Saint-Etienne (Loire). Les frères Alphonse et Eugène Rallet épousèrent les sœurs Farconnet. Ces familles Farconnet, Paturle et Biérix sont d'ailleurs de très anciennes familles de Saint-Laurent-du-Pont. Les deux filles de Joseph Vicat épousèrent deux ingénieurs, MM. Merceron et Rivoire.

#### 4) Les "étrangers", réseaux mondains<sup>981</sup> :

Les cimentiers de Grenoble non originaires du Dauphiné étaient les bailleurs de fonds et des associés qui par définition avaient déjà une solide fortune à investir. Les familles Baudrand, Nayral et Rallet devinrent, par un réseau de connaissances, les principaux investisseurs des Vicat dans leurs usines. Alphonse Rallet, et surtout Baudrand et Nayral, semblaient humanistes. Ils venaient du sud, avaient vécu à Paris ou Moscou et appréciaient les arts et les mondanités. A Grenoble et dans la région, ils ont rapidement acquis de belles propriétés, fait construire des châteaux.

---

<sup>980</sup> Les Berthelot se sont ensuite appelés Ferrary-Berthelot. Renseignements familiaux de M<sup>me</sup> France Carron et BLANCHARD, C., *Dictionnaire biographique de l'Isère*, Bergeras, 1933, 133 p., art. Berthelot.

<sup>981</sup> Voir aussi : FEGUEUX, *op. cit.*, p. 101 sqq. ; Renseignements oraux et papiers des familles.

Les Baudrand étaient depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle des bourgeois d'Avignon avec une solide fortune terrienne à Orgon. Antoine Baudrand, veuf très jeune, avait eu un fils Louis Emile et une fille, Marie Hélène Adélaïde, dite Zilia. Emile Baudrand, épousa Alexandrine Charlotte Hélène Marie Bertrand, originaire d'Autrans dans le Vercors, où il devint conseiller général. Il fit restaurer la vieille maison de famille de sa femme, laissant les terres et le château d'Orgon à ses cousins, et construire le château de Saint-Mury à Montbonnot. Puisqu'il était lié à des Russes, il se fit bâtir trois hôtels particuliers à Nice et une maison de campagne à Golfe-Juan, lieux préférés de leurs villégiatures. Zilia fort jolie et fort riche avait, elle, séduit un riche propriétaire de Béziers, Napoléon Nayral.

Les Nayral firent fortune au XIX<sup>ème</sup> siècle dans la culture de la vigne et le commerce du vin. Pierre Nayral était un homme cultivé passant pour avoir fait exécuter de nombreux meubles. Il était allié par sa femme, née Coste de Frégorces, aux Sabran, Sarret, etc. Son fils, Jean Napoléon, épousa donc Zilia Baudrand et s'installa à Paris, dans l'hôtel particulier de sa famille, rue Royale. Ils eurent trois enfants dont Emile envoyé chez un pope à Moscou. C'est dans cette capitale qu'Emile Nayral a rencontré Alphonse Rallet, pour lequel il allait vendre du parfum et du savon. Ce statut de vendeur aurait d'ailleurs été impossible pour lui en France. Plus tard, Napoléon Nayral vint à Grenoble pour rejoindre le frère de Zilia, Emile Baudrand. Il acquies en conséquence une propriété à Biviers<sup>982</sup>.

Alphonse Rallet, né à Château-Thierry en 1819, d'esprit aventureux, avait créé vers 1840 une fabrique de produits chimiques, de parfums et de produits de toilette à Moscou. Il fut rejoint par son frère aîné Eugène, qui enseigna à l'école Sainte-Catherine et l'Université de Moscou. Ils rencontrèrent aussi Emile Baudrand, membre de la colonie française, qui leur fit connaître les filles Farconnet, d'une vieille famille de robe dauphinoise originaire de Saint-Laurent-du-Pont<sup>983</sup>, dont le père, l'avocat bâtonnier

---

<sup>982</sup> Renseignements de M<sup>me</sup> de La Brosse, d'après "les papiers de famille Nayral-Baudrand", in FEGUEUX, *op. cit.*, p. 78 sqq.

<sup>983</sup> RIVOIRE de la BATIE, G. de, *Armorial du Dauphiné*, Lyon, Libr. A. Brun, 1867 ; art : Farconnet.



Frédéric Farconnet, était maire de Grenoble en 1848 (et élu Représentant du Peuple aux assemblées constituante et législative de la Deuxième République). Eugène Rallet épousa Hélène Farconnet, la sœur de Mathilde, mais mourut en 1865. Alphonse Rallet épousa Mathilde en 1854. Une fois marié, et après avoir fait fortune, Alphonse Rallet liquida ses affaires et vint s'installer à Grenoble en 1856. Il eut une fille unique, Olga, qui épousa plus tard Augustin Blanchet de Rives. Alphonse Rallet acquit le domaine de Serviantin à Biviers, dont il devint maire en 1867, et conseiller général de Grenoble en 1870. Il acheta aussi des propriétés dans la région du Pont-de-Claix.

Les Ciments Vicat n'étaient pas un excellent prétexte d'investissement pour Nayral, Baudrand et surtout Rallet qui cherchait à placer une partie de ses capitaux rapatriés. La chaux était à son apogée. Fabriquée par Lafarge, elle vivait le succès technique du canal de Suez. Les ciments naturels tenaient le haut du pavé en Isère par Porte de France et en France voire en Europe par les ciments de Boulogne qui bénéficiaient d'excellents réseaux de transports. Enfin, on avait dans l'idée que les savants français, comme Louis Vicat, ne faisaient pas fortune. Mais Rallet soutint son ami Joseph Vicat et obtint le concours de son ami Emile Baudrand et du beau-frère de ce dernier Jean Napoléon Nayral. Et puis, leurs investissements n'étaient pas si importants, pour eux, et *"ils avaient le sentiment de réparer une injustice, celle de la fortune des cimentiers de la Porte de France et surtout des Pavin de Lafarge, leurs voisins de campagne dans la vallée du Rhône avec lesquels ils chassaient"*<sup>984</sup>.

##### **5) Des liens efficaces, les cousins architectes :**

Les cimentiers avaient été entrepreneurs et fabricants de matériaux. Ils étaient régulièrement liés à tous les milieux politiques et financiers. Mais ces liens entre industriels ne sont pas les seuls qui permirent aux cimentiers d'avoir un réseau étendu dans le bâtiment. Il y avait aussi les architectes.

---

<sup>984</sup> FEGUEUX, *op. cit.*, p. 78 sqq.

N.B. : Les Pavin de Lafarge possédaient aussi le château de Tullins en Isère.

Les Breton étaient apparentés à de nombreuses familles importantes de l'Isère. Et, sans que cela soit une alliance de raison puisque la cimenterie n'existait pas lors de leur union, Christine Breton épousa Albert-Etienne Péronnet. Leur fils n'étant autre qu'Eugène Péronnet, né en 1807. Eugène Péronnet avait vingt ans lorsque son cousin germain Félix Breton découvrait les possibilités des carrières de la Porte de France en compagnie de Louis Vicat. Il en avait trente-cinq et était chargé des travaux paroissiaux lorsque la cimenterie ouvrit en 1842, à peine plus lorsqu'il réalisa la magnifique maison des frères Breton à Pont-de-Claix conçue avec Paul Breton<sup>985</sup>.

D'une autre manière mais plus tardivement, pendant la période faste des ciments, Adrienne-Marie-Thérèse Riondel, née en 1863, épousa en 1888 Philippe-André Breton, inspecteur des Forêts, né en 1824. Philippe-André, fils de Philippe Breton, était le neveu de Félix Breton et le cousin germain de Léon Breton, nouveau directeur des cimenteries de la Porte de France. Le père de son épouse devenait par cette alliance membre de la famille des Breton. C'était Hector Riondel, l'architecte départemental de l'Isère<sup>986</sup>.

De façon indirecte cette fois, Eugène Péronnet eut pour élève Jules, le fils de son ami Pierre Riondet, et prit en charge sa formation dès ses quatorze ans. Jules Riondet fut donc initié aux ciment par Péronnet qui rédigeait à cette époque le cahier des charges de la ville de Grenoble pour le concours de l'église Saint-Bruno. Mais ce n'était pas le seul lien de Riondet avec les ciments, car Frédéric Riondet, entrepreneur et architecte, avait aussi été le premier à ouvrir une carrière de ciment en Isère, en 1835 avec MM. Voisin et Girardet, à quelques kilomètres de la Porte de France. Bien que franc-maçon notoire, Jules Riondet réalisa donc quelques maisons de familles, celles des Dumolard, le Chantoiseau à Saint-Martin-le-Vinoux et leur maison de Saint-Robert, et celle des Viallet, rue de France à Grenoble.

---

<sup>985</sup> VENDRE, J., *Extrait de la notice publiée par Jules Vendre ancien avocat, ingénieur civil, sur le ciment de la Porte de France, exploité par MM. J. Arnaud et Carrière père et fils, et sur les nombreux emplois qu'il est susceptible de recevoir*, Grenoble, Maisonville, 1855, p. 19.

Enfin, il n'est plus question de famille mais de simple connaissance puisque qu'Alfred Berruyer, à peine revenu de Lyon à Grenoble en 1844, faisait des essais de ciment chez Jacques Carrière à la Porte de France. Il semble l'avoir connu, puisqu'il procéda à l'usine même, à la confection de moules. Il fit aussi des mélanges et trouva le moyen d'éviter le fendillement de la "peau" du ciment lors de la prise rapide du prompt.

A la fin du siècle les constructions allaient bon train, l'architecture évoluait, les architectes s'associaient. Aussi Auguste Demartiny et Charles Couttavoz ont-ils monté la première, la seule à Grenoble en 1887, société d'architecture constituée à la Chambre de commerce de Grenoble<sup>987</sup>. Ces deux architectes ont bâti quelques églises et de nombreuses maisons, villas, immeubles, etc. Ils connaissaient le ciment comme tout le monde désormais. Couttavoz, en tant qu'architecte de la Ville de Grenoble, était intéressé par la création de l'Ecole de sculpture industrielle et de moulages :

*"L'idée mère qui avait présidé à la création de cette école était la diffusion des connaissances relatives à l'emploi du ciment pour la décoration, c'est-à-dire des tours de main permettant le moulage du ciment ainsi que le développement chez les ouvriers-élèves des connaissances artistiques pour leur permettre l'emploi judicieux de cette matière à la décoration des façades [...] L'enseignement comprend a) l'étude du dessin, le modelage en terre ou en plâtre des motifs de décoration et leur reproduction en ciment pour le moulage, b) l'étude de la mise au point et c) l'étude spécifique de chaque variété de ciment"*<sup>988</sup>.

Avec l'appui des cimentiers, la municipalité ouvrit le 26 septembre 1882 cette école de Moulage, émanation de l'Ecole de sculpture architecturale, dans le but de former des élèves et promouvoir le ciment. Pourtant l'enseignement fut jugé trop théorique et artistique et les cimentiers retirèrent leurs subventions.

---

<sup>986</sup> BELLET, C., *Généalogie des familles Bellet, Bon, Breton,...*, Grenoble, Barratier, 1909, p. 22 sqq. et p. 133.

<sup>987</sup> A.D.I. : 11 U 423, Société Demartiny et Couttavoz, *Actes de sociétés, Tribunal de Commerce de Grenoble*, 14 février 1887.

<sup>988</sup> A.M.G. : Série R, 1, 72, COUTTAVOZ, Ch., *Lettre*, 1878 in, NICOLAS, Y., "L'or gris de Grenoble", in *Monde Alpin et rhodanien, Grenoble*, dernier trimestre 1987, p. 160, note 19.

Couttavoz avait été intéressé à l'affaire mais Demartiny n'était pas en reste, faisant partie, lui, de la famille Arnaud des Ciments de la Porte de France<sup>989</sup>.

Ainsi, les cimentiers de l'Isère avaient, de manière directe ou non, des interlocuteurs de premier ordre pour valoriser leurs produits. Ce n'était pas tout de produire du ciment, fallait-il encore que les propriétaires le préfèrent à la traditionnelle pierre de taille et que les entrepreneurs l'utilisent de manière à ne pas voir se ruiner leurs édifices ; sans quoi personne ne leurs aurait plus fait confiance. Les architectes, lorsqu'ils savaient faire des moulages, avaient un rôle primordial. Ils devenaient des interfaces entre les cimentiers d'un côté et les entrepreneurs et les propriétaires de l'autre.

## **B LES CIMENTIERES ET LE POUVOIR EN ŒUVRE :**

### **1) Œuvrer pour les usines :**

Parmi les hommes du ciment, certains industriels étaient des investisseurs aux activités mondaines. Joseph Vicat, les Nayral, Baudrand ou Rallet, Dupuy de Bordes, Perret Allard, Dumont, Carrière et Breton étaient mondains. En revanche les Nicolet, la première génération des Dumolard et Viallet, les Thorrand et les Pelloux, habitaient à côté de leurs carrières et usines, sortaient peu et travaillaient beaucoup.

La plupart de ces industriels, sauf les Vicat en fait, étaient autodidactes. Cette génération ne s'imposa que par sa force de travail et son ingéniosité.

Nés dans les montagnes et tirant une richesse de leurs matières mêmes, connaisseurs du pays et de leurs entreprises, ces hommes avaient une sainte horreur du pouvoir central et du parisianisme. Ils se jugeaient seuls capables de diriger leurs affaires, étant contre les impôts, les banquiers et les décrets gouvernementaux.

---

<sup>989</sup> Stèle funéraire Demartiny, cimetière Saint-Roch de Grenoble.

A Grenoble, le recours aux banques était rare et les investissements comme les problèmes financiers se réglaient en privé<sup>990</sup>. Ces grenoblois payaient comptant leurs achats ou faisaient des prêts dans leurs banques privées. Certes le krach de 1839-1840 entraîna des faillites (celle de Mounier-Dubeux en 1854 et de la banque Jouvin en 1872) ainsi que l'arrivée d'une succursale de la Banque de France le 31 mars 1840, appuyée par les Périer pour faire face aux affaires se passant dans l'ombre. Au magnifique effort industriel, les banquiers régionaux apportèrent une aide décisive plus forte que dans toute autre région française. Cinq maisons surent durer : Gaillard du début du siècle, qui était maître de poste, J.-B. Charpenay négociant en draps et Ferradou minotier, de l'Empire, qui travaillèrent tous avec Lambertton, Reiss et David, puis Thouvard, Martin père et fils et Cie, de 1892 à Voiron qui prit le nom de Banque du Dauphiné à Grenoble, et enfin mais plus tard, la B.N.L.I. : Banque Nicolet et Lafanechère de l'Isère<sup>991</sup>.

La première génération de cimentiers, celle des années 1840-1850, s'est attachée à se bâtir une fortune, plus solide que celle de leurs familles de notables et posait en 1870 les bases de ce qui allait devenir la grande industrie. On devait ne pas perdre un capital souvent durement acquis. Il s'agissait donc pour ces hommes d'être encadrés par de bons ingénieurs et financiers. Le fils aîné évidemment mais surtout ceux qui étaient jugés capables de succéder, diplômés d'une grande école, étaient introduits dans le capital des cimenteries. Comme dans les autres branches de l'industrie iséroise, les gendres des cimentiers ont régulièrement hérité<sup>992</sup>.

Joseph Vicat, en reconduisant sa société en 1880, demandait à ses associés qu'en cas de décès, ses gendres, Maurice Merceron sinon Marc-Antoine Rivoire, polytechniciens des Ponts et Chaussées comme lui, prennent

---

<sup>990</sup> Renseignements de M. Jean Dumolard, 11 décembre 2001.

<sup>991</sup> BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République. 1870-1940. Histoire sociale et politique, op. cit.*, p. 171. Voir aussi l'ouvrage de G. CHARPENAY, G., *Les Banques régionalistes*, de 1939, qui brosse un souvenir du fonctionnement influent des banques de Grenoble.

Nota : La B.N.L.I. n'a été rachetée que dernièrement par une banque nationale, beaucoup d'entreprises avaient encore leurs comptes chez elle. Les vieilles familles grenobloise ne parlent toujours pas de banque mais de B.N.L.I. C'était une institution à part entière, où l'on se retrouvait au moins une fois l'an pour les comptes de résultat.

<sup>992</sup> M. Pinat prit la succession d'Eugène Charrière, André Neyret de Casimir Brenier ou encore Eugène Chaper et Gabriel de Renéville les deux gendres de Henri Giroud, puis Charles de Marliave gendre de Renéville.

sa succession. Selon ses propres termes "*Cette condition a pour but de conserver dans la famille de M Vicat la direction des usines qu'il a créées et d'assurer en même temps la bonne fabrication des ciments*"<sup>993</sup>. MM. Merceron et Rivoire, prirent ensuite les noms de Merceron-Vicat et Rivoire-Vicat.

En ce qui concerne la Porte de France, les Dumolard et Viallet ont assuré entre eux la succession des cimenteries étant tous mariés ensemble.

Du côté d'Arnaud, Vendre et Carrière c'était aussi simple. Félix Breton, propriétaire du site, épousa Emilie Carrière, la fille de Jacques Carrière, et plaça son fils Léon Breton à la tête de la Société. Jules Vendre épousa la fille de Joseph Arnaud.

*"Les entrepreneurs du temps des usines sont bien les fils du Code Civil, ne concevant la société que fondée sur la propriété individuelle et sur l'autorité du père de famille, les plus sûrs garants de la cohésion sociale"*<sup>994</sup>.

Les héritiers jugés trop oisifs pouvaient même être exilés. Napoléon Nayral envoya son fils unique aux Indes afin d'explorer de nouveaux horizons commerciaux au lieu de flâner à Paris. Il y mourut à trente-cinq ans. Augustin Pelloux, qui fut écarté de la gestion de l'usine en 1885, après la mort de son père Antoine, devait aller à Chios ouvrir un comptoir<sup>995</sup>. François Thorrand devait aussi partir, à Tunis, expédié par son père. Mais il entraîna la faillite de son agence.

Ces investisseurs n'avaient d'ailleurs pas encore de réelle concurrence, pas nationale en tout cas. Tous vendaient leurs produits avec des marges bénéficiaires colossales. En trois à cinq années, ils avaient remboursé leurs investissements les plus importants ! C'est avec le développement ferroviaire que la concurrence se fit rude, les cimenteries excentrées étant pénalisées.

---

<sup>993</sup> A.D.I. : 11 U 419, Tribunal de Commerce de Grenoble, *Actes de Sociétés*, 16 octobre 1880.

<sup>994</sup> MARTIN, X., *L'insensibilité des rédacteurs du Code Civil à l'altruisme*, R.H.D.F.E., vol. 60, pp. 589-618, in Chassagne, *Le coton et ses patrons, France, 1760-1840*, Paris, éd. de l'E.H.E.S.S., 1991, p. 375.

<sup>995</sup> A.D.I. : 23 J 20, Société des ciments Pelloux, *Bilan des inventaires*, 1878-1909.

## 2) L'édition des notices cimentières :

Lorsqu'un produit industriel doit être vendu, il faut nécessairement en vanter les mérites<sup>996</sup>. La concurrence naissait, chacun souhaitait se démarquer. Les cimentiers avaient bien compris ce phénomène, si bien que dès leurs débuts ils éditaient des brochures, puis rapidement de véritables notices indiquant les manières d'utiliser les ciments et bien sûr la liste des grandes constructions réalisées.

Les premières brochures des années 1840 ne sont pas datées, n'ont pas d'auteur, seulement des titres. Les Ciments de la Porte de France furent initiateurs en ce domaine. Leurs papiers étaient de simples textes, de deux à trois pages, presque littéraires :

*"Ce ciment, éminemment hydraulique et hydrofuge, est reconnu infiniment supérieur à tous les ciments connus en France et à l'étranger, en ce que, il a sur eux : 1° sa couleur qui flatte l'œil et s'harmonise avec celle de la pierre, 2° sa force de cohésion à tous les métaux et matériaux, 3° l'intantanéité de sa prise [...], 4° la facilité de l'employer [...] et de faire tout ce que l'on ferait avec du plâtre en obtenant des objets aussi durs que la pierre, 5° un poli parfait et toutes les imitations du marbre"*<sup>997</sup>.

Ils ajoutaient aussi les possibilités nouvelles pour la construction :

*"On en fait de la pierre de taille factice, qui revient, avec ornements et moulures, à un prix bien inférieur à celui de la pierre ordinaire taillée"*. Venait une liste complète de toutes les applications dont les noms flattaient les esprits bâtisseurs : constructions à la romaine, quais, ponts, viaducs, aqueducs, conduites d'eau et de gaz, dallages, carrelages, enduits, ornements, plafonds, scellements etc. Finalement les ciments pouvaient tout faire et mieux qu'auparavant ; à condition de savoir les utiliser. Pour cela, il fallait suivre le mode d'emploi imprimé en dernière page.

---

<sup>996</sup> Honoré Gariel, conservateur de la Bibliothèque municipale de Grenoble, s'est épris de l'industrie dauphinoise et a conservé de nombreuses notices qui n'avaient au XIX<sup>ème</sup> siècle qu'un intérêt publicitaire. Elles sont aujourd'hui une base importante de la recherche en histoire cimentière.

Une liste non exhaustive est reproduite dans la bibliographie du volume des annexes au chapitre "Sources imprimées".

<sup>997</sup> B.M.G. : O 13 586, *Ciment de la Porte de France, près Grenoble (Isère)*, s.l.n.d.

A cette date, les principaux ciments étaient naturels, ainsi la qualité du filon faisait souvent celle du ciment. Les brochures annonçaient donc en tête : "*MM. Les consommateurs sont priés de ne pas confondre ce produit avec celui annoncé à tort dans les journaux sous la même dénomination et ne provenant pas du même banc ni du même gisement*"<sup>998</sup>.

La Porte de France avait cette aubaine d'avoir été découverte en propre par des hommes devenus célèbres, qu'on citait désormais comme gage de qualité : MM. Gueymard et Vicat.

Dans les années 1850, comme des dizaines de cimenteries apparaissaient, chacune faisait sa réclame. Les directeurs signaient de leurs noms les brochures devenues de véritables livrets de dix à quinze pages.

Ces industriels faisaient appel à d'importants imprimeurs, souvent les mêmes, Maisonville et Allier<sup>999</sup>. Ils ornaient les premières de couverture avec de belles frises végétales, et pouvaient insérer les tableaux des compositions chimiques, les médailles reçues aux expositions internationales, les pastilles des marques que l'on retrouvait sur les sacs et les tonneaux ainsi que les dessins des pièces moulées.

Comme il était maintenant possible de citer des exemples de constructions, tant ordinaires que magnifiques, quelques pages faisaient une liste originale : Façade du château de M. le marquis de Costa de Beauregard<sup>1000</sup>, à Chambéry, réservoir destiné aux eaux thermales d'Aix-les-Bains, un parquet de marqueterie<sup>1001</sup> chez M. le marquis de Marcieu à Saint-Egrève près de Grenoble. Elle était suivie d'une liste adressée, de manière à ce que l'on aille se rendre compte par soi-même : A Grenoble, la maison de M<sup>me</sup> de Châbons rue Sainte-Cécile, à Notre-Dame-de-l'Osier, près de Vinay, la nouvelle église<sup>1002</sup>.

La concurrence apparaissait et les grandes maisons étaient imitées. Elles allaient alors éditer des critiques antagoniques. Mais Louis Vicat et son laboratoire analysaient tous les filons donc les méthodes d'analyses

---

<sup>998</sup> B.M.G. : U 7450, *Ciment de la Porte de France, près Grenoble, exploité par M. Carrière*, s.l.n.d.

<sup>999</sup> Qui seront plus tard des organes de la franc-maçonnerie.

<sup>1000</sup> Nota : un des hommes les plus riches de France.

<sup>1001</sup> Nota : Marqueterie de ciment.



cimentières des petites sociétés étaient bien réalisées et restaient inattaquables. C'est la technique de cuisson qui sera la cible :

*"Il ne faut pas attacher une grande importance aux analyses (chimiques) des ciments, car leur fabrication peut en faire de bons ou de mauvais. C'est l'expérience qui fait la qualité, l'analyse ne doit être qu'une présomption. D'ailleurs M. Vicat, dont le nom reviendra souvent sous ma plume, parce que j'aime à invoquer son autorité, comme la plus considérable en la matière : - M. Vicat enseigne, dans plusieurs passages de son savant "Résumé", que c'est principalement en matière de chaux et de ciments calcaires qu'il faut recourir, avant tout, à la pratique, et qu'elle seule peut faire apprécier avec certitude le mérite intrinsèque de ces produits"*<sup>1003</sup>.

Enfin, les cimentiers firent une dernière découverte marchande. Ils allaient publier leur correspondance avec les ingénieurs et les architectes. Chacun avait donc un mot personnel vantant son ciment.

MM. Durand Frères, à Saint-Ismier, ont reçu par exemple un courrier d'Emile Gueymard disant : *"La quantité d'argile de vos calcaires est dans les meilleures proportions pour faire toutes les variétés de ciment. J'ai trouvé une homogénéité parfaite dans tous les bancs"*<sup>1004</sup>.

Puis, à partir d'une correspondance professionnelle flatteuse, ils ont demandé à leurs interlocuteurs de véritables certificats. Peu à peu cette pratique prit une place telle, qu'à la fin du siècle les livrets faisaient plusieurs dizaines de pages. Berthelot offrait vingt à vingt-cinq pages de certificats à ses lecteurs. Vers 1901, la Société Générale et Unique et Ciments de la Porte de France publia un livret qui contenait environ quatre cents lettres de satisfaction, datées de 1869 à 1896, réunies en cent quatre-vingt-dix pages.

Seule la société Vicat ne s'est pas attachée à ce genre de publicité. Les Vicat, tous polytechniciens et ingénieurs des Ponts et Chaussées n'avaient pas besoin qu'on leur face remarquer la bonne qualité de leurs produits. Leur seul nom suffisait à donner une garantie. De plus, Joseph Vicat faisait un ciment

---

<sup>1002</sup> DUMOLARD, F., VIALLET, C., *Ciment grenoblois exploité et fabriqué à la Porte de France par MM. Dumolard et Viallet*, Grenoble, Imp. Allier, 1860, 12 p.

<sup>1003</sup> VENDRE, J., *Ciment de la Porte de France, exploité par MM. J. Arnaud et Carrière père et fils*, Grenoble, Maisonville, 1855, p. 12.

artificiel, donc non fondé sur la qualité d'un filon mais sur une recette personnelle, une formule. La société ne désirait pas diffuser son secret de fabrication. Elle publiait en revanche des études techniques de soixante-dix à quatre-vingts pages expliquant la nature chimique des ciments en général, agrémentés de tableaux et de courbes prouvant que les ciments naturels de leurs concurrents seraient toujours en deçà des ciments artificiels techniques et des leurs en particulier.

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées, le Génie, les architectes, les divers utilisateurs tant publics que privés de tous les départements de France ont ainsi rédigé des lettres<sup>1005</sup>. Parmi eux, nous retrouvons les architectes de l'Isère en bonne place.

Dès 1851, Riondel père, Barillon architecte du département et Péronnet disaient leur satisfaction. Lorsque de grandes œuvres ont été achevées, ils avaient intérêt à les citer. Alfred Berruyer nommait ses nombreuses églises en 1874. En 1884, il pouvait citer la façade de la cathédrale de Grenoble. Péronnet vantait en 1876 ses travaux de l'église Saint-Bruno de Grenoble. En 1881, Jules Riondet citait diverses écoles et Joannis Rey avait à son actif un couvent, une école et une église en 1890.

Ainsi, la permanence des édifices religieux dans les certificats n'est pas surprenante. Ils sont faciles à repérer lors de visites et ce sont de grands chantiers valorisants. Dans les listes de travaux cités, ils figurent en seconde place en terme de quantité après les conduites d'eaux et d'égouts. Même Anatole Berthelot, pourtant anticléric, a vendu son ciment pour des chantiers religieux, notamment à l'église de Montbonnot.

Mais un autre moyen de pénaliser ses adversaires, fussent-ils des cousins, tout en bénéficiant d'avantages, était de faire de la politique. Avec les troubles de l'Empire et l'apparition du suffrage universel, tous les industriels se présentèrent aux élections municipales, cantonales, bien sûr à la Chambre de commerce, pratique courante à cette date du reste.

---

<sup>1004</sup> *Ciment de Saint-Ismier près Grenoble exploité par Durand frères et Comp.ie et fabriqué par M. Ch. Perrard*, Grenoble, Maisonville, 1859, 13 p.

<sup>1005</sup> Notices et certificats reproduits dans le volume des annexes p. 229.

### 3) L'art de la politique et de la presse :

Les cimentiers, entrepreneurs ou petits fabricants de plâtres, appartenaient à la bourgeoisie libérale sous la Restauration. Avec le succès de leurs industries, les alliances matrimoniales et souvent l'emprise de la religion due aux mères sur les fils, il y eut un rapprochement avec les partis politiques conservateurs. C'était le cas dès l'Empire, mais surtout lorsque le maréchal de Mac-Mahon essaya de donner un penchant conservateur à la République.

Si Louis et Joseph Vicat n'étaient pas particulièrement investis en politique, nous connaissons en revanche la correspondance de Louis Vicat avec le père Lacordaire en 1844. Les Vicat, père et fils, s'associèrent aussi avec Charles Teisseire, cousin des Périer, et Gustave Réal, chefs de file orléanistes, pour recevoir le 17 juin 1856 lors d'un dîner M. Rouher, ministre des travaux publics<sup>1006</sup>. Ils faisaient aussi partie des invités du dîner de gala, parmi tant de hauts fonctionnaires, militaires, d'hommes politiques et hommes d'Eglise, de magistrats, avocats, et industriels, donné en l'honneur du couple impérial, lorsqu'il passa à Grenoble en 1860<sup>1007</sup>. Enfin, lorsque Joseph Vicat et Alphonse Rallet ouvrirent une nouvelle cimenterie à Uriage en 1867, habitants pourtant Grenoble, ils s'inscrivirent sur les listes électorales d'Uriage et soutenaient les partis modérés. Joseph Vicat fut aussi pendant longtemps président de la Chambre de Commerce de Grenoble.

Les Vicat avaient encore un réseau de relations qui leurs permirent au moins d'obtenir en 1875 la concession des carrières de la Pérelle, en Chartreuse, qui appartenaient à l'Etat. D'autant qu'il n'y avait pas de "*neutralité économique*" de l'Etat, puisque l'administration française exerçait une action de tutelle et de contrôle sur l'utilisation des forces hydrauliques, la police des industries et la concession des mines<sup>1008</sup>. C'est Nayral qui a obtenu le patronage de Patrice de Mac-Mahon auquel il était apparenté par les Sarret. Il y eut à cette

---

<sup>1006</sup> ALBERTIN, A. et ALBERTIN, A. fils, *Histoire contemporaine de Grenoble et de sa région dauphinoise*, Grenoble, Gratier, A., 1900-02, p. 56.

<sup>1007</sup> ADVIELLE, V., *L'Empereur Napoléon III à Grenoble et dans le département de l'Isère. Les 5, 6 et 7 septembre 1860*, Grenoble, Merle, A., 1860, 47 p.

occasion un discours très positif de Léon Say à la Chambre<sup>1009</sup> et un rapport pour un projet de loi d'Arfeuillères<sup>1010</sup>.

Mais les Vicat firent réellement leurs premiers pas en politique avec Maurice Merceron-Vicat, légitimiste qui avait soutenu Henri de Bourbon, comte de Chambord. Il se présenta aux cantonales de Vif en juillet 1889. Comme il s'est fait battre par Anatole Berthelot, adversaire républicain mais concurrent cimentier sur la même commune, Merceron-Vicat créa son journal politique *L'Isère* et faisait régulièrement des chroniques monarchistes et d'autres rageusement contre Aristide Rey, frère du républicain Edouard Rey et socialiste virulent. Maurice Merceron-Vicat faisait aussi partie des fondateurs de la Société des touristes du Dauphiné créée en 1876<sup>1011</sup>, fonda la Société Immobilière des hôtels de l'Oisans et du Briançonnais, pour la création et exploitation dans l'Oisans et le Briançonnais d'hôtels, restaurants, chalets, refuges en 1894<sup>1012</sup> et la Société anonyme des hôtels, Grand hôtel moderne des trois dauphins de Grenoble en 1902<sup>1013</sup>. Il était propriétaire de la Société immobilière Grenobloise-Toulousaine<sup>1014</sup> en 1909.

Du côté des Berthelot, Benoît s'était fixé à Guillestre où il fut pendant cinquante ans conseiller général. Son fils, Anatole Berthelot, après avoir fait la plus grande partie de ses études au lycée de Cahors, où il était condisciple de Gambetta, vint en 1870 à Grenoble pour y reprendre la direction de la fabrique de ciments créée par son père.

Républicain militant, il faisait campagne pour le député Adolphe Anthoard. En 1881, il était sur la liste des élections municipales de Grenoble. En 1882, il quitta Grenoble pour s'établir au Guâ, où se trouvaient ses usines

---

<sup>1008</sup> BARJOT, D., CHALINE, J.-P., ENCREVE, A., *La France au XIX<sup>ème</sup> siècle 1814-1914*, Paris, P.U.F., 1995, p. 114.

<sup>1009</sup> SAY, L., *Assemblée nationale. Séance du 9 décembre 1875. Projet de loi relatif à la concession, au profit de la société Vicat et Cie, d'une carrière de pierres à ciment dans la forêt domaniale de la Grande Chartreuse*, Versailles, Cerf et fils, 1875, 5 p.

<sup>1010</sup> ARFEUILLERES, *Assemblée nationale. Séance du 20 décembre 1875. Rapport fait au nom de la 37<sup>ème</sup> commission d'intérêt local chargée d'examiner le projet de loi relatif à la concession, au profit de la société Vicat et Cie d'une carrière de pierres à ciment dans la forêt domaniale de la Grande Chartreuse*, Versailles, Cerf et fils, 1875, 4 p.

<sup>1011</sup> MERCERON-VICAT, M., *Les dix premières années de la société des touristes du Dauphiné*, Grenoble, imp. Breynat et Cie, 1886, 32 p.

<sup>1012</sup> A.D.I. : 11 U 426.

<sup>1013</sup> A.D.I. : 11 U 443.

<sup>1014</sup> A.D.I. : 11 U 445.

et continua son action républicaine. Aux élections législatives de 1885, il triompha dans sa commune du Guâ, grâce en partie à son effort pécuniaire, car les frais étaient à la charge du candidat. Maire du Guâ, depuis 1884, il a été réélu régulièrement ; toujours choisi comme délégué sénatorial (versant chaque fois l'indemnité à la Caisse du Sou des Ecoles dont il était le président d'honneur). Berthelot était depuis 1884, président honoraire de la Société mutuel de secours du Guâ et président d'honneur de la société de secours mutuels de Prélénfrey-du-Guâ -qu'il a fondée lui-même- et subventionna annuellement.

En 1889, il battit donc Maurice Merceron-Vicat aux cantonales de Vif. Il était aussi, depuis 1890, délégué cantonal, et depuis 1891, membre de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département. En 1898, l'administration militaire l'a désigné comme président de la Commission de ravitaillement n°22, qui serait appelée à fonctionner dans le canton de Vif en cas de guerre ou de mobilisation. Il fut encore élu en juillet 1901 au Conseil général contre son prédécesseur réactionnaire Merceron-Vicat, date à laquelle sa société élevait un immeuble, l'immeuble dit "aux éléphants", sculpté par Irvoy, face à celui des Merceron-Vicat à Grenoble.

Berthelot était un anticlérical rigoureux, socialiste, mais un industriel libéral. Il était l'ami des Félix Poulat et Edouard Rey, maires de Grenoble, cofondateurs du *Réveil du Dauphiné*, l'organe le plus républicain de ce temps. Sa fille n'eut d'autre vocation que d'épouser Paul Cocat, maire de Grenoble<sup>1015</sup>.

L'affaire Merceron-Vicat face à Berthelot reste particulière : deux cimentiers, deux bords politiques, deux conceptions religieuses, un canton. Les cimentiers, comme une bonne part des nouveaux industriels de l'Isère, étaient en fait catholiques et l'anticléricalisme montant les regroupa souvent dans une opposition monarchiste tous azimuts à la fin des années 1870. Ernest Dumolard fut bien un maire radical, attaché à son pays Notre-Dame-de-Vaulx en Matheysine, et eut un rôle politique important, mais tous les Dumolard et

---

<sup>1015</sup> BLANCHARD, C., *Dictionnaire biographique de l'Isère*, 1933.

leurs cousins Viallet n'étaient pas radicaux. En revanche, ils étaient bien souvent jansénistes<sup>1016</sup>.

Les Nayral étaient bonapartistes. Le colonel Félix Breton s'alliait au général Malus en tant que monarchiste. Emile Baudrand, lors de sa profession de foi pour des cantonales du Vercors pour le Conseil général, exaltait "*la politique de réparation nationale et de libéralisme conservateur qui permet à tous bons citoyens de se rallier autour de M. le Maréchal, président de la République*"<sup>1017</sup>. Les Sisteron, cimentiers du Grésivaudan, se trouvaient aux côtés de la famille de Monteynard et insultaient la police lors de la dispersion des Capucins en 1880.

Leur porte-parole le plus expansif était Mgr Fava. Les opinions légitimistes de Mgr Fava, sur le trône épiscopal à partir de 1875, devaient en effet le disposer à moins de modération que ses prédécesseurs. Il prit soin de cantonner ses interventions dans le domaine de la défense religieuse mais elles étaient orientées à tout propos contre la franc-maçonnerie, par le biais des revues anti-maçonniques qu'il animait : *Le courrier du Dauphiné*, ancien organe bonapartiste racheté par Henri de Monteynard en 1876, et surtout *Les Alpes dauphinoises* journal clérical qui recevait les directives de l'ancien député conservateur et industriel Eugène Chaper<sup>1018</sup>. Fava était aussi proche de la famille du maréchal bonapartiste Randon, protestant converti, et écrivit la préface de l'ouvrage biographique de M<sup>me</sup> la maréchale<sup>1019</sup>.

Dès 1849, les Breton, Arnaud et Vendre se succédaient à la mairie de Grenoble et lançaient des projets cimentiers. Donc les municipalités suivantes, anticléricales, confièrent peu de travaux aux cimentiers. En 1881, après une pétition, des habitants de Grenoble souhaitèrent un pont entre Grenoble et la colline de la Bastille afin d'évacuer en cas d'inondations. Porte de France proposa de le bâtir à prix coûtant, à condition qu'il soit en

---

<sup>1016</sup> DUMOLARD, H., *Le jansénisme dans l'Isère, Grenoble*, A.U.G., 1941, pp. 7-71.

<sup>1017</sup> B.M.G. : V 5612, Profession de foi de 1875, in BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République*, op. cit., p. 468.

<sup>1018</sup> GADILLE, J., *La pensée et l'action politique des évêques français, 1870-1883*, Paris, Hachette, 1967, tome 1, p 161.

<sup>1019</sup> RANDON, M<sup>me</sup> la maréchale C.-E., *La conversion d'un maréchal de France (pages intimes), précédée d'une lettre-préface de Mgr Fava, évêque de Grenoble*, Paris, libr. Ch. Poussielgue, 1892, 163 p.

ciment et en face de ses usines. La municipalité de Grenoble, dirigée par Edouard Rey, choisit cet emplacement pratique de la Porte de France mais confia l'étude à Gustave Eiffel qui éleva, en 1890, un pont en métal (détruit)<sup>1020</sup>. Mais rapidement et plus modérément, Marius Viallet fit bâtir la nouvelle Chambre de Commerce de Grenoble en 1900 et en devint président de 1911 à 1912. Puis Nestor Cornier (ou Guérin-Cornier), devint président du Tribunal de commerce de Grenoble et maire "progressiste" de Grenoble succédant à Félix Viallet en 1912 et président de la Chambre de Commerce de 1913 à 1919. Il était originaire du Poitou et ingénieur des Arts et Manufactures, apparenté aux Rallet par les Farconnet, ami d'enfance de Maurice Merceron-Vicat qui le fit entrer dans sa société Vicat en 1872 pour en devenir président vers 1900. Il commandait le nouvel et grand hôpital civil de Grenoble, à La Tronche, en ciment.

---

<sup>1020</sup> PARENT, J.-F., *Grenoble, deux siècles d'urbanisation, projets d'urbanisme et réalisation architecturale, (1815/1965)*, Grenoble, P.U.G., 1982, p. 80.

#### **IV DE LA FABRICATION ARTISANALE A L'INDUSTRIE :**

De nombreux propriétaires envoyèrent des échantillons de calcaires supposés propres à la fabrication de liants hydrauliques au laboratoire départemental de l'Isère. Il s'ensuivit une prospection systématique. Les exploitations afférentes aux diverses fabriques étaient donc classées suivant l'âge géologique des bancs d'où elles tiraient leurs matières premières. Comme trois couches géologiques furent prospectées, les exploitations appartenaient à l'Oxfordien, au Berrias et au Lias<sup>1021</sup>.

Les calcaires marneux du type Berriassien étaient principalement recherchés, et trouvés à la Porte de France et au-dessus, au Mont Jalla en 1842. Ils forment trois couches particulières, permettant d'obtenir un ciment aux capacités de prise très prompte. Puis les connaissances géologiques faisant défaut, les cimentiers se reportèrent sur les gisements de l'Oxfordien puis du Lias.

A partir de 1850, quatre centres d'exploitation s'échelonnèrent de la haute vallée de la Gresse à Varcès, sur des gisements oxfordiens. Le premier à la Roche du Diable près de Saint-Barthélémy, le deuxième à la Revolleyre et à la Fontaine Ardente sur la commune du Guâ à 8 kms, le troisième aux Saillants du Guâ et au Genevrey de Vif, enfin le dernier en aval de Vif, avec les carrières d'Uriol, de Rochasson ou des Bourguignons. Ces gisements de l'Oxfordien se prolongent dans le Grésivaudan à Saint-Ismier et à Crolles, mais leur exploitation n'était pas importante. Les gisements de la haute vallée de la Gresse, au dessus des carrières de la Roche du Diable, à Saint-Andéol et Château-Bernard, sont aussi de l'Oxfordien.

L'Oxfordien donnant des produits naturels très inférieurs à ceux de la Porte de France et la géologie ayant fait des progrès vers 1860, on rechercha de nouveau les filons provenant du Berrias. D'abord à la Cluse de Voreppe, du côté Vercors, en 1859, en trois endroits : à Seyssinet, au Rocher de Comboire



et à Cossey sur les communes de Seyssins et de Claix, puis du côté de la Chartreuse au Chevallon de Voreppe en 1872. Enfin on identifia des prolongements de gisements au Sappey et à La Pérelle sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont.

Les gisements du Lias sont ceux du plateau matheysin. Ils donnaient un ciment naturel à prise lente de couleur chocolat, mais d'une extrême irrégularité. La principale exploitation avait eu lieu au Pont-du-Prêtre à Valbonnais en 1869, par Pelloux. Les autres exploitations du Villard-Saint-Christophe, de Monteynard et d'Uriage restèrent secondaires, et ne fonctionnèrent que de façon intermittente.

## **A DES ENTREPRISES INSEREES :**

### **1) Des sociétés reconverties :**

Parmi les actes des sociétés de la chambre de commerce de l'Isère, nous voyons que très peu de cimenteries avaient une activité unique. La plupart des premières cimenteries étaient des entreprises présentes dans les filières du bâtiment et qui, sans tenter une reconversion complète, ont essayé de diversifier leurs activités. La majorité s'était mise à produire ou vendre du ciment sans changer leurs actes au Tribunal de commerce. On trouve des fabricants de plâtre, de chaux, ou de produits chimiques, des vendeurs de matériaux pour le bâtiment, de charbon, de céréales, des entrepreneurs, un architecte, des fabricants de moulins, etc. Tous éparpillés au gré des carrières ouvertes autour de Grenoble, et la plupart d'entre eux ont continué leurs activités premières lorsqu'elles étaient lucratives<sup>1022</sup>.

Cette première mutation, d'une production à une autre, s'organisait encore dans un système proto-industriel. Les outils restaient dispersés, la

---

<sup>1021</sup> CORNIER, N., "Notice sur les ciments de Grenoble", Grenoble, Gratier, A. et Rey, J., 1902/04, in *Grenoble et le Dauphiné*, p. 148 sqq.

<sup>1022</sup> Les annuaires professionnels et les actes de sociétés de la Chambre de Commerce de Grenoble reproduits dans le volume des annexes pp. 179 à 187 pour les entreprises du bâtiment et pp. 213 à 220 pour les entreprises apparentées à la cimenterie, nous montrent bien que les mêmes sociétés sont présentes dans plusieurs domaines.

production largement parcellisée<sup>1023</sup>. La plupart des premières affaires de ciment n'étaient pas non plus des usines consacrées à la production rationalisée d'un produit unique. La recherche de solutions mécaniques et la substitution systématique d'une énergie manuelle par une énergie hydraulique furent plus tardives, lorsque les produits avaient conquis les marchés et que les investissements n'étaient plus incertains.

La société de François Dumolard et Constant Viallet transportait des céréales et du charbon de leurs cousins de la Matheysine à Grenoble, sur le quai des Allobroges en 1843. En 1852 la société Dumolard et Constant Viallet vendait le charbon et transportait des pierres de carrière, exploitait du plâtre à Vizille. Cette année-là, elle se mit aussi à produire du ciment à la Porte de France<sup>1024</sup>, puis peu à peu elle n'a produit que du ciment, sur le même filon que les sociétés Arnaud, Carrière et Cie, et Dupuy de Bordes et Cie.

La Société Carrière et Cie exploitait les pierres de la Porte de France, puis les gisements de chaux au même endroit, possédés par la famille du colonel Félix Breton. Carrière et Cie avait aussi les concessions des carrières de pierres de Sassenage. Joseph Arnaud s'associa avec Jacques Carrière en 1850 pour faire du ciment à la Porte de France<sup>1025</sup> alors qu'il faisait du plâtre en 1847 avec, Rostan et Cie.

La société Riondet et Cie avait une carrière de ciment à Narbonne en 1835, une entreprise de travaux publics à Grenoble en 1846, mais les Riondet père et fils étaient aussi des grands architectes de Grenoble. Ils avaient de plus, une tuilerie à Eybens depuis 1840<sup>1026</sup>.

La société Rostan, Gallet et Cie avait un commerce de construction à Grenoble en 1846. Arnaud, Rostan et Cie, faisait du commerce de plâtre à Grenoble en 1847<sup>1027</sup> et s'associèrent à Berthelot.

---

<sup>1023</sup> CHASSAGNE, S., *Le coton et ses patrons, France, 1760-1840*, Paris, éd. de l'E.H.E.S.S., 1991, p. 181 sqq.

<sup>1024</sup> A.D.I. : 11 U 416

<sup>1025</sup> VENDRE, J., *Extrait de la notice publiée par Jules Vendre ancien avocat, ingénieur civil, sur le ciment de la Porte de France, exploité par MM. J. Arnaud et Carrière père et fils, et sur les nombreux emplois qu'il est susceptible de recevoir*, Grenoble, Maisonville, 1855, p 19.

<sup>1026</sup> A.D.I. : 11 U 415 et 416.

<sup>1027</sup> A.D.I. : 11 U 416.

La société Chapelin et Cie a été fondée le 19 mai 1843 pour l'exécution des fortifications militaires de la place de Grenoble<sup>1028</sup>. Une fois faite, Chapelin s'est associé à Sigaud, le 31 janvier 1844, pour le commerce de plâtre et de matériaux de construction<sup>1029</sup>, puis à Renavent, le 13 mai 1844, qui avait une société de travaux publics, pour le commerce de matériaux de construction<sup>1030</sup>, et à Félix Giroud, le 11 juillet 1855, pour faire une entreprise de travaux publics<sup>1031</sup>.

Joseph Tivan était quant à lui ébéniste avant d'acheter les terrains de son voisin du Guâ pour produire du ciment<sup>1032</sup>. Mais la société Joseph Tivan et Fils, fabriquait aussi des produits chimiques à Grenoble en 1848.

Les Ferrary étaient libraires à Grenoble. Claude André Ferrary, échangea sa petite maison située aux Saillants de Vif en 1852 contre le mas de Champas d'un petit propriétaire, Jean Rochas, afin de produire des ciments. Son fils André Jean Paul Ferrary obtint ensuite une petite production avec son moulin<sup>1033</sup>.

La société Biron père et fils et Calvat, était une entreprise de travaux publics à Grenoble en 1851. Renavent et Calvat se sont réunis le 1<sup>er</sup> février 1856 pour faire la Société Calvat et Antoine Renavent, qui exploitait des carrières à Fontaine, Seyssinet et Sassenage, et produisait de la chaux en 1856. En 1858, ils créèrent une nouvelle société, toujours appelée Société Calvat et Antoine Renavent, pour le commerce du chauffage militaire<sup>1034</sup>. Calvat s'est ensuite associé à Moreau et Pétrequin pour créer à Vif les cimenteries Calvat, Moreau et Pétrequin, le 28 décembre 1867<sup>1035</sup>. Puis Calvat est devenu indépendant, et fit la Société Calvat et Cie, d'exploitation de chaux à Sassenage, le 1<sup>er</sup> juin 1880<sup>1036</sup>. Pendant ce temps, Georges Biron père

---

<sup>1028</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>1029</sup> A.D.I. : 11 U 415.

<sup>1030</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>1031</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>1032</sup> TOLLET, J. ; TIVAN, J., *Notice sur les carrières et usines à Ciments de Combe-Noire et la Fontaine Ardente situés au Guâ près de Grenoble (Isère)*, 1867-1880, n.p.

<sup>1033</sup> Fonds : G.D. : BOREL, M<sup>c</sup> François, notaire à Vif, *Echange entre MM. Claude André Ferrary, libraire à Grenoble et Jean Rochas, propriétaire à Vif*, 19 juillet 1852.

<sup>1034</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>1035</sup> A.D.I. : 11 U 417.

<sup>1036</sup> A.D.I. : 11 U 419.

est devenu le plus important carrier de la région, à l'Echaillon, alors que Joseph Biron fils fondait une cimenterie à Grenoble le 16 décembre 1878<sup>1037</sup>. En 1884, il était aussi propriétaire de la grande tuilerie des Alpes à Eybens<sup>1038</sup>. Enfin, Jules Biron assurait la vente des ciments de Saint-Ismier en même temps qu'il fondait en 1876 une société en nom collectif pour étudier et exécuter les travaux en ciment Vicat uniquement. La société Calvat et Cie, indépendante cette fois, exploitait les carrières de Fontaine et fabriquait de la chaux hydraulique à Sassenage en 1880.

La famille Pelloux avait des auberges à La Mure, puis Antoine Pelloux racheta les installations de plâtre de Jean Perronnet. La société Perronnet et Pelloux, se mit ensuite à fabriquer du plâtre à Valbonnais en 1854<sup>1039</sup> avant qu'Antoine Pelloux ne crée sa propre Société Pelloux père et fils (Augustin fils aîné) pour faire du ciment en 1869, au Pont-du-Prêtre, en Valbonnais. Enfin elle se développa en 1877 à Siévoz et Saint-Laurent-en-Beaumont<sup>1040</sup>. Georges Pelloux avait gardé un hôtel à La Mure. Vers 1900, les Pelloux ont aussi construit le Grand Hôtel à Grenoble.

Toujours à La Mure, la société Hours père et fils, s'est mise à vendre du ciment en 1883 tout en étant aussi une entreprise de construction, et en gardant sa première fonction de banque<sup>1041</sup>.

Enfin, trois frères Policand, Eloi, Honoré et Léon, étaient originaires d'une famille du plateau du Vercors, dont les parents étaient propriétaires des carrières de dalles de Lauze envoyées à Seyssinet. Vers 1861-1871, Honoré Policand était le constructeur d'un pont sur le Drac mais fit faillite et devait nourrir cinq enfants<sup>1042</sup>. Eloi Policand, homme d'affaires avisé et voyageur d'affaires, a donc monté une petite usine de chaux hydrauliques, dite la Société Policand, à la carrière des Perrières de Seyssinet. Cette carrière n'était que l'occasion de créer un revenu pour la famille. Honoré Policand

---

<sup>1037</sup> A.D.I. : 11 U 418.

<sup>1038</sup> *Annuaire administratif et commercial*, Grenoble, Barratier et Dardelet, 1884, p. 219.

<sup>1039</sup> A.D.I. : 11 U 416.

<sup>1040</sup> *Ciments du Valbonnais-Antoine Pelloux à La Mure*, Grenoble, Allier, 1876, 12 p.

<sup>1041</sup> A.D.I. : 11 U 421.

<sup>1042</sup> Un Policand travaillait au bureau des Ponts et Chaussées entre 1861 et 1871, dans le même bureau qu'Edouard Rey, in FAURE, C., *Annuaire officiel du Département de l'Isère*, Allier, F., 1871, p. 279.

devenu directeur livrait les entrepreneurs mais aussi les cimentiers comme Pelloux, tout en achetant de la chaux vive en morceau chez le chaufournier Milly-Brionnet<sup>1043</sup>, au Bec de l'Echaillon<sup>1044</sup>. Un peu plus tard, leurs cousins du Vercors créèrent la Société Traffort et Policand, premiers transports en communs de l'Isère, qui faisait du transport de voyageurs entre Villard-de-Lans et Grenoble en 1875, et la Société Bouquet et Policand se lançait dans la construction en 1888<sup>1045</sup>. A cette date, un des frères, Léon, était maire de Seyssinet-Pariset et fit voter par référendum de la population le passage du tramway de Villard de Lans-Grenoble dans sa commune. Les Policand étaient passés de la carrière de Lauze à la carrière de chaux et profitaient de leurs déplacements pour créer une société de transport.

Les sociétés cimentières se faisaient et se défaisaient, s'associaient, se séparaient, créaient de nouvelles branches pour écouler leur marchandise. Les uns se servaient chez les autres, s'approvisionnaient pour faire face à une importante commande ou pour compléter une gamme de produits<sup>1046</sup>.

Tous ces cimentiers avaient été des entrepreneurs tentant une diversification ou une concentration horizontale dès qu'ils eurent des capitaux. Architectes, propriétaires, transporteurs de matières premières ou fabricants de produits chimiques, chaux et plâtre, ils avaient déjà des rapports avec les matériaux de construction. Soit ils fabriquaient d'autres produits que le ciment, soit ils étaient constructeurs. Surtout, ils avaient tous plusieurs sociétés ou diverses parts de capitaux dans de nombreuses sociétés. D'ailleurs ils ont tous gardé un lien avec leur première profession car la plupart des cimentiers avaient leurs propres maçons qui intervenaient sur les chantiers.

## **2) Le matériel de récupération :**

Ce qui a facilité le développement de l'industrie cimentière en Isère, dans la reconversion des entreprises liées à l'industrie du bâtiment, outre la

---

<sup>1043</sup> Aimé Milly-Brionnet était aussi entrepreneur et passe pour être celui de la villa Les Magnolias (aujourd'hui Casamaures) à Saint-Martin-le-Vinoux.

<sup>1044</sup> Renseignements de M. Robert Policand, petit-fils d'Honoré Policand, et dernier directeur de l'entreprise.

<sup>1045</sup> A.D.I : 23 J 65 ; 11 U 418 et 423.

présence des bancs exploitables, des laboratoires d'analyses et des chantiers à fournir, c'est la présence d'un matériel de production compatible pour les entreprises.

Il suffisait d'une concession avec une chute d'eau, d'un moulin et d'un four pour ouvrir une cimenterie. Le plus difficile à trouver était le banc exploitable à proximité d'une chute d'eau.

D'ailleurs le terme usine est à comprendre, avant le Second Empire, selon l'acception de l'Ancien Régime dérivé *d'officina* (boutique, atelier), et est réservé aux établissements dont l'installation, ici les moulins, est mue par la force hydraulique<sup>1047</sup>. Le mot usine est fréquent, puisque tous les moulins sont hydrauliques, mais ne définit pas à lui seul la société qui précise dans ses livrets : carrières, fours et usines.

Le matériel de production était souvent un matériel ancien et adapté. Les ciments et chaux étaient faciles à moudre après cuisson, les moulins à farine, à chaux ou papier, courants en Isère, ont donc été utilisés pour la mouture des pierres calcaires. Manquat et Cie exploitait le brevet Amodru pour la fabrication de moulins à farines, à ciments et à plâtres, à Grenoble en 1859<sup>1048</sup>. En 1861, le mécanicien Buisson déposait un brevet, s.g.d.g., pour ses "*nouveaux moulins à moudre le blé, CIMENT, PLÂTRE, et autres calcaires, donnant un double produit des moulins ordinaires pour une même force dépensée*". Il fabriquait des moulins à blé et ajoutait dans ses observations : "*Pour les moulins à ciments il n'y a rien à changer dans l'ensemble des pièces, seulement les meules ont plus d'entrée pour l'introduction des morceaux à broyer*"<sup>1049</sup>. Les ciments n'avaient besoin, pour leur petite production, que d'une meule faisant 50 tours par minute, actionnée par la force des chutes d'eau de montagne. La cuisson était faite dans des petits fours droits, avec du charbon, ou de l'anhracite, produits en grande quantité. Comme les moulins, les fours étaient ceux utilisés pour les chaux voire pour le pain.

---

<sup>1046</sup> Les fichiers clients et fournisseurs de la société Pelloux (déposés aux A.D.I. : 23 J 65 à 23 J 68) nous montrent qu'ils faisaient leurs appoints avec de nombreux ciments de Grenoble.

<sup>1047</sup> CHASSAGNE, S., *Le coton et ses patrons, France, 1760-1840*, Paris, éd. de l'E.H.E.S.S., 1991, p. 373.

<sup>1048</sup> A.D.I. : 11 U 416

La production de ciment ressemblait à peu de choses près à celle des chaux. Elle intéressait aussi les papetiers, qui avaient des meules et qui utilisaient de la chaux pour blanchir leurs pâtes.

Rien n'était vraiment rigoureux dans la production. Avec ce matériel de récupération, la qualité de la mouture, de la bluterie et de la cuisson était approximative. Jusqu'à la fin du siècle, les cimentiers ont utilisé de simples meules au lieu d'investir dans les grands broyeurs à boulets modernes, simplement parce qu'ils ne présentaient aucun avantage, du moins pour les ciments naturels<sup>1050</sup>.

La qualité des ciments naturels dépendait ainsi du filon car la cuisson restait approximative. Les grandes usines étaient celles qui avaient une grande installation, proche de voies de circulation. Seul le nombre de fours et moulins et donc d'ouvriers faisait la différence de production entre les cimentiers. D'ailleurs la production par four était faible, environ 50 kg par jour alors qu'une meule broyait 1500 kg. Porte de France, avec un filon parfait dans sa composition et très régulier, en bordure de l'Isère et aux portes de Grenoble était l'endroit idéal pour une excellente rentabilité. Les cimentiers de la Porte de France ont donc investi dans de nombreux fours. Seules les usines à ciment artificiel, comme Vicat et Cie au Genevrey de Vif, avaient dès le début des installations complexes, puisque leurs produits nécessitaient des mélanges et des cuissons précis, à haute température.

Toutes les premières installations réutilisaient le matériel sur place et le détournaient de sa fonction première. A la Porte de France, en 1852, il y avait des vieux fours à chaux hydrauliques d'Arnaud et Carrière datant de 1827. Tivan à la Révolleyre employait les moulins à blé de son voisin, qui tournaient sur la rivière du Rif-Bruyant. A Voreppe, avant d'avoir de gros capitaux et un petit train pour le transport des marchandises, on utilisait les vieux moulins de Silvy et Barnier. Pelloux, à Valbonnais, se servait des installations de la fabrication du plâtre. Même Joseph Vicat utilisa d'abord les

---

<sup>1049</sup> B.M.G. : O 16 688, BUISSON, *Mémoire sur les nouveaux moulins à moudre le blé, ciment plâtre et autres calcaires*, Tullins, 1861.

moulins des Rosset sur le Rif-Bruyant en 1853. A la fin du siècle encore, les cimentiers de la Porte de France réutilisaient parfois les anciens fours abandonnés mais faciles à employer pour faire les appoints.

### 3) La qualité des produits industriels:

Même si les vieux fours continus ou coulants suffisaient, dès qu'ils eurent de l'argent et des capitaux, attirés par les premiers résultats, les cimentiers les plus aisés et favorisés installèrent de belles usines neuves et perfectionnées, relativement concentrées, dotées de forts effectifs. Les petits cimentiers n'avaient pas pu investir face à la nouvelle concurrence mondiale car il fallait d'importants capitaux de premier établissement et les profits escomptés décroissaient d'année en année.

En 1887, on dénombrait environ 1250 employés dans les cimenteries de l'Isère. Le nombre n'était pas bien élevé puisque les cimenteries ne nécessitaient pas une importante main-d'œuvre. Mais les usines, dont les agencements généraux ont subsisté jusqu'en 1920, produisaient de forts tonnages, 200 000 tonnes par an en 1888 en Isère<sup>1051</sup>.

Thorrand et Cie à Voreppe étalait ses installations, toutes reliées par un petit chemin de fer. Ils avaient de grands entrepôts et construit des petits ponts pour livrer leur ciment à la gare.

Porte de France avait aussi des chemins de fer dans toutes ses galeries à partir de 1877. Pour éviter les transports verticaux, longs, coûteux et dangereux, la société a fait installer des câbles aériens automoteurs de 600 m de long qui transportaient des wagons chargés des pierres du mont Jalla et les descendaient aux fours sur les quai<sup>1052</sup>. Ces méthodes paraissaient très modernes et des articles en vantaient les mérites dans les revues de mécanique<sup>1053</sup>. En 1889, les cimentiers de la Porte de France installaient aussi un bateau-toueur relié à un câble le long de l'Isère, pour remplacer les

---

<sup>1050</sup> B.M.G. : V 27483, CORNIER, N., "Notice sur les ciments de Grenoble", in *Grenoble et le Dauphiné*, Grenoble, Gratier, A. et Rey, J., 1902/04, p. 159.

<sup>1051</sup> Voir le volume des annexes p. 224.

<sup>1052</sup> Nous pouvons encore voir les ruines des bâtiments qui protégeaient ces câbles au Mont Jalla.



traditionnelles voitures et tirer un chaland chargé de ciments allant des usines au Polygone pour le stockage en silos et le moulage de pièces. De là, le ciment repartait à la gare sur une petite voie ferrée<sup>1054</sup>.

En 1863, Joseph Vicat et son gendre Maurice Merceron faisaient construire une nouvelle usine à moudre au Guà, pour compléter celle de Vif<sup>1055</sup>. En 1877, ils dessinaient les nouveaux plans des usines de la Pérelle, comprenant un barrage en amont, pour la dérivation des eaux, la mine et les fours<sup>1056</sup>, puis une ligne de chemin de fer permettant de livrer les ciments à la gare de Saint-Laurent-du-Pont<sup>1057</sup>. Cette année, ils faisaient aussi bâtir un grand pont sur le Drac, à Claix, avec un tablier horizontal qui servait à relier facilement en voiture leurs usines de Vif à Grenoble ; car les Vicat était trop dépendant du chemin de fer pour faire passer leurs produits de l'autre côté de l'Isère. De plus ce pont était utile à toute la région et fut un élément de publicité puisque c'est un chef-d'œuvre technique en béton, reproduit dans les livrets, et qui a fait l'objet d'articles importants<sup>1058</sup>. Enfin, en 1882, ils faisaient reconstruire l'usine du Genevrey sur un site modernisé. Le sol était presque nivelé mais pas trop afin d'utiliser la pente, comme dans toutes les cimenteries, pour le transport des matériaux lourds. Un grand barrage fut construit en amont avec un canal de dérivation des eaux modérant le débit, une usine à mouture et non plus des moulins, mue par la force hydraulique, une bluterie, des grands fours et une sacherie<sup>1059</sup>.

Les grands cimentiers avaient nettement dépassé le stade artisanal. Ils acquirent souvent des machines à vapeur, pour compléter la force hydraulique en période de sécheresse. Les usines proches de Grenoble ont même, dès la fin des années 1880, utilisé du matériel électrique.

---

<sup>1053</sup> TALANSIER, Ch., *Les ciments de la Porte de France*, in *Le Génie Civil, revue générale des industries françaises et étrangères*, Paris, 10 octobre 1885, t. VIII, n° 24, pp. 370 à 373.

<sup>1054</sup> Archives de M. Jean Mazaré.

<sup>1055</sup> A.D.I. : 7 S 2/182.

<sup>1056</sup> A.D.I. : 7 S 2 / 135.

<sup>1057</sup> Cette usine existe encore et fonctionne parfaitement toujours de la même manière.

<sup>1058</sup> F. Lucas le décrit dans "Les travaux publics en France", 1., in *Routes et ponts*, Paris, Rothschild, 1883 et P. Séjourné, en fait mention dans *Grandes voûtes*, tome III, Bourges, impr. V<sup>ve</sup> Tardy, 1913.

<sup>1059</sup> A.D.I. : 7 S 2/61.

Mais, finalement, la technique de production, surtout la cuisson, restait le plus souvent rudimentaire. Les organes de productions étaient éloignés puisque ni les mines ni les cours d'eau ne pouvaient être délocalisés. Certaines productions avaient donc beaucoup de manutention et de rupture de charge, bien qu'on mécanisa le plus possible.

Enfin, comme les expertises de qualité étaient réalisées à partir d'échantillon envoyés au laboratoire de l'Ecole des Ponts et Chaussées<sup>1060</sup>, on retrouvait rarement un souci de régularité à la production. Les petits cimentiers donnaient dans leurs livrets, en guise de garantie, les seules compositions de leurs filons et ciments. Cela n'avait pas changé depuis les années 1850 à cause d'une logique simple. D'une part tout le monde ne faisait pas de chimie, d'autre part ce n'est pas un échantillon qui présageait de la qualité régulière d'un filon. Les cimentiers, sous l'autorité de Louis Vicat et son savant "Résumé des connaissances positives" demandaient donc à ce que l'on recoure avant tout à la pratique. Jules Vendre, faisant la promotion de son filon l'exprimait en ces termes : "*Les analyses ne peuvent être considérées comme certaines que lorsqu'elles donnent un résultat négatif. J'ajouterai que ce n'est point par quelques faits isolés qu'il faut juger une exploitation, mais bien par une continuité de faits donnant toujours de bons résultats*"<sup>1061</sup>. Rien n'y fit pendant longtemps.

Dans les archives de Pelloux, nous trouvons d'ailleurs des mentions d'achats et ventes de ciments entre concurrents<sup>1062</sup>. Cela permettait de faire l'appoint en cas de sous-production ; voire de confectionner des échantillons frelatés qui, envoyés au Laboratoire des Ponts et Chaussés, permettaient d'obtenir des certificats de qualité. Cela montre aussi qu'une société ne vendait pas nécessairement le ciment dont elle faisait la promotion. Les cimentiers achetaient aussi des chaux pour fabriquer des ciments de grappiers avec leurs incuits<sup>1063</sup>

---

<sup>1060</sup> Voir le volume des annexes p. 245 sqq.

<sup>1061</sup> VENDRE, J., *Ciment de la Porte de France exploité par MM. Jh Arnaud et Carrière Père et Fils*, Grenoble, imp. Maisonville, 1855, p. 13.

<sup>1062</sup> A.D.I. : 23 J 62, *Société des ciments Pelloux, comptes clients*, 1883-1884 : Ciments Meurgey-Porteret et Guingat, Ciments Berthelot, Ciments Marsallat, Ciments Fontenay ; et A.D.I. : 23 J 63, *Société des ciments Pelloux, Débiteurs divers*, 1882-1892 : Ciments Calvat-Moreau et Pétrequin, Ciments de la Fontaine-Ardente, etc.

<sup>1063</sup> A.D.I. : 23 J 66, *Société des Ciments Pelloux, Débiteurs divers*, 1892-1900 : Pavin de Lafarge à Viviers, Policand à Grenoble.

Au contraire, à la société Vicat les contrôles étaient réguliers. Puisque les Vicat n'avaient pas un bon filon naturel, ils devaient obtenir une régularité parfaite dans la fabrication des ciments artificiels, avec des milliers de tonnes de produits manipulés. La régularité était aussi un gage de confiance pour les grands travaux auxquels ils participaient grâce à leur titre d'ingénieurs des Ponts et Chaussées. Cette société faisait donc des ciments dont la fabrication devait atteindre une exactitude de près de 1/100<sup>ème</sup> dans les proportions des mélanges de matières. Afin de ne pas être concurrencé, Joseph Vicat resta discret : *"Nous ne donnerons la composition chimique d'aucun ciment artificiel, [...], c'est au fabricant d'étudier ces dernières pour arriver à obtenir le produit le plus énergique et le plus sûr. C'est aussi à l'applicateur de ciment de s'informer de la manière de fabriquer, et de voir quel est le degré de confiance qu'il doit accorder à une maison"*<sup>1064</sup>.

#### **4) Les grandes usines, production et concurrence :**

Les entreprises prospères étaient dotées d'un bon gisement régulier, avec des dirigeants expérimentés voire de haute qualification, placées à côtés d'un axe de circulation, dans la plaine. Porte de France (trois sociétés réunies) était la plus puissante, par son capital, sa production, son chiffre d'affaire et ses profits. Vicat suivait de près puis Voreppe arrivait en troisième position et enfin venaient Pelloux et Berthelot. Ces cimentiers étaient les seuls prêts à affronter les difficultés après 1880.

La situation heureuse des cimenteries grenobloises au Second Empire et dans les premières années de la Troisième République, s'est rapidement détériorée vers 1885. La production s'est mise à stagner, la baisse accélérée des prix a entraîné une baisse générale des chiffres d'affaire et des profits. Vers 1901, cette longue crise se transforma en crise aiguë de 1902 à 1905.

En 1887, les grandes cimenteries de l'Isère avaient beaucoup progressé, les cimenteries de Voreppe produisaient 20 000 tonnes de ciment, Pelloux à

---

<sup>1064</sup> VICAT, J., *Ciments fabriqués par la Société Vicat et Cie à Grenoble (Isère) sous la direction de J. Vicat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique*, Grenoble, Maisonville et fils, 1877, p. 15.

La Mure 10 000, Berthelot en faisait 15 000, Vicat 45 000. Porte de France produisait 70 000 tonnes de ciment dont la presque totalité était du prompt<sup>1065</sup>. Mais à cette date la production française de ciment portland était d'environ 320 000 tonnes et les usines du Boulonnais en réalisaient 270 000. L'usine du ciment Français de Boulogne-sur-Mer produisait à elle seule 140 000 tonnes de ciment portland. En Angleterre la production dépassait le million et demi de tonnes de ciment annuel, comme en Allemagne<sup>1066</sup>.

Les ciments de Grenoble étaient donc concurrencés par les ciments du nord, Boulogne-sur-mer, et même par les nouveaux ciments de Lafarge en Ardèche, de Marseille comme Désiré Michel et du sud-ouest à Laroque par M. Broulhiet, pour l'exportation vers le sud. Les entrepreneurs utilisaient encore et partout (malgré l'arrêté ministériel du 2 juin 1902 qui fixait les dispositions applicables aux fournitures de ciments et de chaux hydrauliques), leurs grappiers de chaux hydrauliques pour certains travaux réservés jadis uniquement aux véritables ciments.

Avec les nouvelles taxes appliquées à l'importation en Angleterre, Allemagne, Suisse et Italie<sup>1067</sup> les portlands artificiels étaient taxés de droits de douanes de 5 à 12,50 F la tonne et les prompts de 5 F la tonne en Italie. En Suisse, les taxes allaient de 5 à 7 F la tonne.

Les prix du transport par train et par mer devenaient insupportables car le fret français était bien plus cher que les autres. De plus les tarifs des chemins de fer du Nord et de l'Est ont permis aux usines de Boulogne de venir jusqu'à Belfort alors que ceux du P.L.M empêchaient les usines de Grenoble d'accéder à la Méditerranée.

Les ciments devenaient inexportables d'autant que les anciens pays clients comme l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie ou l'Amérique latine avaient leur propres usines. On voyait donc les faillites multiples des petites et moyennes cimenteries dès 1880. En Isère, seules les usines qui faisaient du prompt (ciment le plus facile à produire et dont l'emploi ne put être substitué par de

---

<sup>1065</sup> Par comparaison, 70 000 tonnes annuel pour la plus importante production correspond à 200 tonnes par jour environ. Aujourd'hui, l'usine de Montalieu peut produire 8000 tonnes de ciment par jour.

<sup>1066</sup> CANDLOT, E., *op. cit.*, p. 64.

<sup>1067</sup> LACROIX, *Ligue des patriotes*, Grenoble, Duport, G., 1887, p. 26 sqq.  
Lettre reproduite dans le volume des annexes p. 226.

la chaux), et de bonne qualité, tiré des gisements du Berriassien, traversèrent correctement la crise : Voreppe, Porte de France et Vicat grâce à la Pérelle. Les usines de Calvat et Ferrary furent absorbées par Berthelot, celles de Hours, de la Revolleyres et de Crolles le furent par Guingat, la Roche du Diable et Saint-Ismier fermèrent. Même les six sociétés encore en activité fermaient les parties les moins rentables de leurs usines. Vicat ferma Uriage, qui produisait un médiocre ciment demi-lent avec ses vieux moulins. Voreppe supprima les siens. Seules les belles installations de 1875 et 1880 continuèrent. D'ailleurs, même les grandes usines du nord fusionnèrent pour devenir plus puissantes. Celle de Dupont et Demarle à Boulogne, fondée en 1846, fut considérablement agrandie par M. Lonquety et réunie en 1880 à celle de M. Famchon qui avait fondé son usine en 1874<sup>1068</sup>.

Même la société Vicat devait bâtir des usines à Marseille, Valdonne, pour reconquérir ses marché en Méditerranée<sup>1069</sup>. Seule la forte croissance de Berthelot reste inexplicable du point de vue économique. Il faudrait l'imputer à la réelle valeur de son patron Anatole Berthelot, à ses fusions et acquisitions, et peut-être à ses appuis politiques puisqu'il a bénéficié de grandes commandes publiques.

Néanmoins, les travaux en béton armé offraient un nouveau débouché aux ciments à prise lente. En 1903, la compagnie du chemin de fer de Voiron à Saint-Béron, faisait des essais réussis de traverses de chemin de fer en béton armé.

Pourtant, de 1887 à 1905, la production des ciments d'Isère stagnait, oscillant autour de 180 000 tonnes par an. La production annuelle des ciments de France atteignait les 450 000 tonnes de ciment portland et 600 000 tonnes de ciments naturels. Face à elle arrivaient les productions de ciments belge, italienne, suisse, roumaine, autrichienne, danoise, suédoise ou norvégienne avec 500 000 tonnes chacune, russe avec 1 000 000 tonnes, anglaise 1 500 000 et allemande 2 500 000. Les Etat-Unis qui ne produisaient que 71 000 tonnes par an en 1891 arrivaient à 2 800 000 tonnes en 1905.

---

<sup>1068</sup> CANDLOT, E., *Ciments et chaux hydrauliques, fabrication, propriétés, emplois*, Paris, Librairie Polytechnique, Baudry et Cie éd., 1891, p. 60.

En France, la chaux hydraulique est ainsi restée un des principaux liants hydrauliques jusqu'en 1914, alors que dans le reste du monde, c'était déjà le portland artificiel.

## **B GENERALITES SUR LA FABRICATION :**

En Isère, on rencontrait des couches de calcaires argileux dont la composition chimique, suffisamment homogène, répondait à celle du ciment. Ces gisements, qui avait aussi un grain fin, permettaient la fabrication de ciments majoritairement naturels et très bons, la roche étant cuite telle qu'elle sortait de la mine. Alors que dans le nord, les ciments étaient plutôt artificiels, les roches étant mélangées avant cuisson pour obtenir une combinaison valable.

L'industrie du ciment naturel était assez simple car elle ne comportait que trois opérations : extraction, cuisson et mouture, avant l'ensilage ou stockage prêt à l'emploi<sup>1070</sup>.

### **1) Extraction des pierres :**

Comme un morceau à 23% d'argile est bien moins fusible qu'un autre à 30%, la cuisson dans un même four de toutes les pierres provenant du minage fait sur une épaisseur trop hétérogène donnait des parties calcaires insuffisamment cuites et des parties argileuses trop cuites. Pour arriver à un bon produit, il fallait donc avoir un filon presque homogène, de faible écart entre la teneur en argile (de 22 à 26%) de chacun des fragments de la pierre à enfourner, ce qui était très rare.

Les mineurs, en galeries souterraines car la finesse des couches (3 à 4 m en général) ne permettait pas de réaliser des carrières à ciel ouvert, devaient être expérimentés afin de reconnaître les pierres comportant les bons degrés d'argile. Il fallait trier dans une même galerie, les bancs à rejeter et les

---

<sup>1069</sup> MERCERON-VICAT, M., *Notice historique sur les usines de la Société Vicat et Cie*, Grenoble, Allier frères, 1900, p. 9.

<sup>1070</sup> Des illustrations concernant le matériel cimentier sont reproduites dans le volume des annexes p. 238 sqq.

bancs viables. Il fallait encore que les mineurs abattent les pierres sans entraîner le mélange de tous les débris trop calcaires ou trop argileux, formant soit le mur soit le toit du groupe de couches à exploiter et souvent mal identifiables. Le toit de la galerie ne devait pas être trop argileux non plus car en se délitant il compromettrait la sécurité de l'exploitation.

Les mineurs devaient donc reconnaître les fils à ciment (délit argileux mince), plus faciles à extraire. Ils se délitaient facilement et servaient de guide.

Il existait aussi des couches homogènes présentant la composition du ciment, mais parsemées de grains plus calcaires de la taille d'une noisette. Ces bancs étaient inutilisables pour l'exploitation du ciment naturel mais ont favorisé la production de ciments artificiels grâce aux procédés de broyage.

## **2) Matériel de cuisson :**

La plupart des cimentiers ont gardé les fours droits, au lieu de fours rotatifs modernes jusqu'à la fin du siècle, car ils consommaient moins de charbon et le ciment paraissait plus gras au toucher ; ce qui plaisait aux modeleurs.

Pour la cuisson, vers 1885, chez Porte de France, un four droit intermittent produisait 40 kg de prompt par m<sup>3</sup> de capacité et un autre à feu continu, 100 kg de prompt. Les fours ayant 76 à 77 m<sup>3</sup> de capacité, donnaient environ trois tonnes de portland ou 6 à 7 tonnes de prompt par jours. En 1879, il y avait déjà 47 fours. A Valbonnais, Pelloux produisait 6 à 7 tonnes de portland naturel lent par jour.

Un four sur trois était à l'arrêt, car le ciment arrachait la chemise intérieure en brique réfractaire. Les cimentiers étaient loin de contrôler l'atmosphère de cuisson dans les fours presque ouverts à tous vents.

Souvent on utilisait la force motrice de l'eau, pour les moulins, comme à Uriage chez Vicat avec des conduites forcées de Joya dès 1869, la même année qu'Aristide Bergès à Lancey, ou au Genevrey et chez Berthelot, sauf l'été aux basses eaux.

Le charbon venait de la Mure, livré par Dumolard et Viallet, et parfois de la combe de Voreppe. La "*qualité des charbons anthraciteux du bassin de la Mure convient très bien*" disait Joseph Vicat au préfet de l'Isère en 1885<sup>1071</sup>. En effet, les parties volatiles de ce charbon ne s'enflammaient pas trop tôt dans les fours droits, maintenant les foyers à mi-hauteur. Ce charbon était idéal pour les cimentiers.

Les ciments artificiels provenaient du mélange avant cuisson de roches calcaires et argileuses. Comme les pierres ne cuisaient pas de la même manière, certains cimentiers ont investi vers 1900 dans des installations modernes, avec des fours rotatifs.

Le four rotatif, formant une gaine circulaire autoclave, recevait d'un côté la pierre et rejetait de l'autre un ciment cuit de meilleure qualité.

### **3) Appareils de mouture :**

Pendant longtemps les simples meules étaient très pratiques. Dumolard et Viallet avaient une usine à moudre et à bluter à Saint-Egrève sur la Vence et surtout deux machines à vapeur. Arnaud et Carrière louaient l'usine du Polygone à Tony Fontenay près de la gare de Grenoble. Le tout comportait des moteurs hydrauliques et trois machines à vapeur donnant ensemble 430 chevaux-vapeur<sup>1072</sup>, soit 316 480 watts. A Voreppe, la puissance hydraulique de 30 chevaux était complétée par la vapeur pour 170 chevaux. Pour Saint-Ismier, sans eau, tout le traitement se faisait à Domène, à 8 kilomètres, comme la cimenterie de Crolles moulant à Villard-Bonnot. Tony Fontenay descendait son ciment du Sappey pour le moudre sur son canal, au Polygone.

En 1880, on avait donc largement passé le stade des 50 kg par jour et par four. La mouture devait se faire avec des broyeurs à boulets, du moins pour la fabrication des ciments artificiels portland. Ces broyeurs contenaient des boulets d'acier concasseurs suivis de tubes à galets, comme on en faisait en Allemagne et en Amérique. A Grenoble c'est bien sûr Charles Morel qui

---

<sup>1071</sup> A.M.G. : 155 M 1-2-3.

<sup>1072</sup> CERBELAUD, G. ; DUMOND, G., *Les ciments de la Porte de France*, Paris, 1879, p. 6.



prit rapidement des brevets et développa des outils utiles au concassage de calcaires durs<sup>1073</sup>.

De plus, les progrès de la houille blanche permettait le transport de l'électricité. Les cimentiers n'avaient donc plus besoin de posséder des moulins actionnés par une chute d'eau proche de l'usine. Les moulins pouvaient produire de l'électricité tout en étant éloignés des sites.

Tous les petits cimentiers, comme Revolleyre malgré ses six fours, étaient déjà largement dépassés. Dans la première décennie du XX<sup>ème</sup> siècle, les usines utilisaient des systèmes d'enfournement automatiques et les appareils de mouture et de manutention mécaniques. Les produits étaient donc réguliers. Le ciment portland artificiel avait réalisé de sérieux progrès car les mélanges et les dosages étaient rationnels. En revanche, les vieilles usines et les moulins servaient toujours à faire les appoints<sup>1074</sup>.

#### 4) L'ensilage :

La plupart des ciments contenaient une certaine quantité de "chaux libre", non éteinte, à cause de la cuisson souvent des plus irrégulières en fours droits (comme les portland et les mixtes). Donc on pratiquait l'ensilage, qui est la mise du ciment en silo, pour que les chaux combinées s'éteignent, qu'elles foisonnent avec l'humidité ambiante. L'ensilage servait aussi de stockage étant pratiqué sur les quais de départ des livraisons, les silos pouvant contenir 14 000 tonnes de produit.

Les ciments avaient une meilleure maturité et étaient propres à un emploi sûr. Cela évitait les extinctions partielles et tardives qui font fendiller et gercer la peau des bétons et surtout qui font évoluer les temps de prise.

Les cimentiers avaient observé que la température des ciments s'élevait de 4 à 6° C par temps sec et cela durait environ deux mois, et de 8 à 10° C par temps humide et cela ne durait alors qu'un mois. Le ciment de la Grande-Chartreuse devenait aussi plus léger.

---

<sup>1073</sup> Voir, BORGIS, J.-P., *Charles Morel : Un constructeur grenoblois sous la III<sup>ème</sup> République*, Grenoble, P.U.G., 1990, 351 p.

Pour améliorer l'extinction de ces chaux et diminuer le temps d'ensilage, certains cimentiers blutaient leurs produits par ventilation dans un air saturé d'humidité ou, mieux, chargé de vapeurs d'acide chlorhydrique.

Seuls les ciments d'Uriage, destinés à des travaux plutôt grossiers, et l'artificiel Double cuisson Vicat, du fait de sa fabrication spéciale, n'étaient pas ou très peu ensilés.

## **5) La sacherie :**

L'emballage était fait avec des sacs de toiles de jute pour les trains, en France, et avec des barils pour les bateaux à l'étranger. Les sacs étaient loués par les clients et pouvaient être achetés. Ils devaient tous recevoir des marques indiquant le nom du fabricant. En cas de dégradation, il fallait les rembourser ou les faire réparer par les épouses d'ouvriers cimentiers qui les raccommodaient souvent chez elles. Les barils étaient confectionnés par des tonneliers installés près des cimenteries.

Le transport des sacs s'effectuait le plus possible en train sur le territoire sauf à Vif ou Saint-Egrève. Le transport de l'usine à la gare se faisait en carriole à cheval. Tony Fontenay avait son propre canal à Grenoble, et le louait aux autres cimentiers.

## **C TROIS CATEGORIES DE CIMENTS :**

Du point de vue scientifique, durant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, ce sont les théories de Louis Vicat qui primèrent quant aux méthodes de production. Les analyses chimiques ne pouvaient alors que doser les composés binaires renfermés dans les ciments : alumine, peroxyde de fer, chaux, magnésie.

On ne pouvait encore pas séparer les sels constituant la matière hydraulique, comme les silicates ou aluminates de chaux, qui dans l'eau se décomposent pour donner des hydrates dont la cristallisation produit la prise puis le durcissement.

---

<sup>1074</sup> Pendant la Seconde Guerre Mondiale, on voyait encore dans Grenoble des voitures à cheval pour transporter quelques sacs de ciments chez les clients les plus proches.

Ce sont les recherches de Le Chatelier, en 1887, qui ont donné à penser que le silicate tricalcique serait l'élément actif du ciment. Vers 1900, la question des silicates bi et tricalciques, aluminates de chaux et silicates multiples d'alumine, de peroxyde de fer ou de chaux, était encore d'actualité.

Ainsi, en Europe, au nord de la France et en Amérique, on produisait surtout des ciments artificiels à prise lente dit Portland. Il provenait de la cuisson d'un mélange artificiel de calcaire et argile dosé à 21 ou 22% d'argile cuit à haute température.

Dans la région de Grenoble, lorsqu'on rencontrait des couches de calcaire argileux dont la composition chimique était suffisamment homogène pour fabriquer du ciment par simple cuisson, on produisait des ciments naturels à prise prompte. Mais, les couches présentant dans leurs masses la composition du ciment de manière homogène étaient relativement rares. De ce fait, beaucoup de filons étaient inutilisables pour la fabrication du ciment naturel engendrant des recherches pour une fabrication artificielle.

En 1925, les ciments étaient encore classés en trois catégories : les ciments naturels, les ciments artificiels de grande technicité, et les faux artificiels qui étaient des mélanges bâtards. La classification a été donnée par Joseph Merceron-Vicat.

La composition chimique des bons ciments de Grenoble devait, selon les cimentiers, correspondre à la formule :  ${}_9\text{MO}, \text{R}^2\text{O}^3, {}_3\text{SiO}^2$ , dans laquelle on a :  $\text{MO} = 0,95 \text{ CaO} + 0,05 \text{ MgO}$  et  $\text{R}^2\text{O}^3 = 0,75 \text{ Al}^2\text{O}^3 + 0,25 \text{ Fe}^2\text{O}^3$ .

Les ciments de l'Isère étaient moins siliceux que les Portlands des autres pays, qui répondaient à la formule moyenne :  ${}_{12}\text{MO}, \text{R}^2\text{O}^3, {}_4\text{SiO}^2$ . Ils avaient une composition centésimale plus forte en argile, mais les cendres des combustibles employés à la cuisson faisaient tomber la teneur en argile. La pâte à enfourner, plus calcaire, correspondait à la formule type, impliquant un ciment moins alumineux :  ${}_{17}\text{MO}, \text{R}^2\text{O}^3, {}_5\text{SiO}^2$ .

Les chaux hydrauliques siliceuses correspondaient à la formule :  ${}_{69}\text{MO}, \text{R}^2\text{O}^3, {}_{22}\text{SiO}^2$ , et les ciments de grappiers de ces chaux  ${}_{34}\text{MO}, \text{R}^2\text{O}^3, {}_{14}\text{SiO}^2$ .<sup>(1075)</sup>.

---

<sup>1075</sup> CORNIER, N., "Notice sur les ciments de Grenoble", Grenoble, Gratier, A. et Rey, J., 1902/04, in *Grenoble et le Dauphiné*, p. 154 sqq.

Lorsqu'ils étaient gâchés avec de l'eau, les divers aluminates prenaient rapidement à la façon du plâtre. On pensait donc que la proportion relative d'alumine que renfermaient les ciments de l'Isère était la cause première de leur prise prompte.

Même frittés ou surcuits, les ciments n'étaient souvent que des demi-lents. Il fallait donc leur adjoindre à la mouture environ un tiers de grappiers de chaux hydraulique éteinte pour arriver à obtenir un ciment mixte donnant la prise lente.

### 1) Les ciments naturels :

*"Les ciments naturels sont des produits naturels obtenus par une cuisson directe de calcaires argileux, comme les chaux légères ou hydrauliques, les chaux lourdes ou fortes, les ciments prompts, portlands naturels"*<sup>1076</sup>. Vers 1880, les ciments naturels des environs de Grenoble résultaient de la cuisson de calcaires marneux contenant de 23 à 30 % d'argile, plus ou moins pure. Une fois cuits, ils renfermaient 35 à 45 % d'argile calcinée et 65 à 56 % de chaux. La proportion d'argile considérée comme la meilleure est de 23 à 24 % dans le calcaire et de 36 dans le ciment. Les ciments naturels se divisent en deux classes : les ciments prompts qui font prise en moins de 20 mn, les ciments lents, en une ou plusieurs heures.

Des variétés intermédiaires de ciments étaient obtenues directement comme à Uriage, ou par mélange. Ils étaient appelés demi-lents. D'une manière générale, on obtenait les ciments lents en faisant cuire la pierre à haute température (1450° C) dans des fours intermittents, et les ciments prompts en diminuant la proportion du combustible et donc la température des fours (1000°C), les fours étant à cuisson continue.

En fait, puisque la chaleur des fours n'était pas homogène, une même fournée donnait souvent des morceaux très cuits, qui servaient à faire les ciments lents, et d'autres faiblement cuits, qu'on utilisait pour fabriquer le prompt.

---

<sup>1076</sup> MERCERON-VICAT, J., *Chaux hydrauliques et ciments. Historique et applications des découvertes de L.Vicat*, Grenoble, Allier, 1925, p. 15.

Mais certains calcaires comme ceux du Lias ne faisaient que du lent, d'autres plus argileux et surtout plus alumineux, comme le Berrias Porte de France, ne faisaient que du prompt.

## 2) Les ciments artificiels :

"Les ciments artificiels sont des produits artificiels obtenus par la cuisson de mélanges préparés par la main de l'homme, comme les ciments portlands artificiels"<sup>1077</sup>. Le ciment artificiel, le portland, selon Michel Venuat, est un mélange de 76 à 80% de carbonate de chaux, et de 24 à 20% d'argile, broyé et mélangé à cru, puis cuit à une température de 1450°C pour obtenir une roche artificielle très dure, le klinker (ou clinker), qui, broyé à nouveau très finement donne le ciment artificiel. La chaux, la silice, l'alumine et le fer qui étaient les constituants essentiels devaient être soigneusement dosés et utilisés en proportions définies. Le portland possédait donc toujours à peu près la même composition<sup>1078</sup>.

Cette production est apparue car la matière première argileuse, souvent hétérogène était rendue homogène par pulvérisation et mélange avec une matière première calcaire elle-même rendue homogène par pulvérisation. Cela permettait d'obtenir une production à la fois très régulière en qualité et en quantité.

Comme le Portland est une chaux-limite qui risquait de travailler après emploi si elle n'avait pas été cuite à un certain degré difficile à réaliser, il ne fallait avoir au défournement ni incuit, ni surcuit, ni poussières grises dues aux pâtes trop siliceuses. Aussi arrosait-on légèrement le Portland au défournement (cuisson par voie demi-sèche), de manière à ce qu'il ne soit pas abandonné à l'air libre. De plus, l'état de fusion pâteuse qu'il fallait obtenir à la cuisson, faisait coller la pâte à la chemise des fours ce qui empêchait le passage régulier de l'air de la combustion. Enfin, les fours rotatifs, s'ils nécessitaient moins de main d'œuvre du fait qu'ils recevaient directement la

---

<sup>1077</sup> MERCERON-VICAT, J., *op. cit.*, p. 15.

<sup>1078</sup> PAPADAKIS, M. ; VENUAT, M., *Fabrication et utilisation des liants hydrauliques*, Paris, Ecole Spéciale des Travaux Publics et Bâtiment et de l'Industrie, 2ème éd., 1966, p. 21 sqq.

poudre du mélange à cuire et donc supprimaient le briquetage, nécessitaient aussi plus de charbon, très gazeux donc différent de l'antracite du bassin de La Mure que l'on trouve en Isère.

La production des ciments artificiels était plus complexe que les autres, leur cuisson étant difficile à réaliser. Ils furent donc imités à moindre frais par ce que l'on peut appeler les "faux artificiels". D'autant que la production du portland artificiel réussissait aussi bien dans les petits fours à cuve à marche discontinue groupés autour d'une cheminée.

### 3) Les ciments mélangés ou faux artificiels :

"Faux artificiel" est une appellation récente pour classer les ciments lents artificiels qui résultent du mélange de ciments naturels fortement cuits, avec diverses matières, notamment des grappiers de chaux hydrauliques ou des laitiers. Joseph Merceron-Vicat classait les grappiers parmi les ciments naturels. Il donnait pour catégorie à part celle des "*produits obtenus par le mélange de chaux grasse et pouzzolane ; ce sont les ciments de laitiers*"<sup>1079</sup>.

En Isère, les faux artificiels étaient surtout fabriqués par Porte de France et Voreppe, pour élargir leur gamme de produits. Porte de France mélangeait un grappier formant les résidus de la fabrication de la chaux de Sassenage pour 40% et de frites servant à la fabrication du Portland naturel pour 60%. C'était du Portland naturel à prise retardée par le grappier, appelé Portland mixte<sup>1080</sup>.

Les ciments de grappiers tenaient une place importante dans la production de l'Isère à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, comme sous-produit de la fabrication de la chaux hydraulique naturelle. Leur production commença vers 1870. Les grappiers étaient les éléments durs que l'action de l'eau ne peut faire tomber en poudre lors de l'extinction de la chaux, et que les bluteries rejetaient comme les incuits, surcuits, chaux limites et les parties des calcaires marneux trop chargées en argile. Constituant une perte sensible pour le fabricant, on arriva chez Lafarge, au Teil (Ardèche), à en tirer parti en

---

<sup>1079</sup> MERCERON-VICAT, J., *op. cit.*, p. 15.

<sup>1080</sup> GOBIN, M.-A., *Etude sur la fabrication et les propriétés des ciments de l'Isère*, Annales des Ponts et Chaussées, Paris, Dunod, Vve., juin 1889, 78 p.

créant le ciment de grappiers dont la qualité pouvait être remarquable. Ce produit un peu bâtard disparut définitivement du marché avec la guerre de 1914.

## **D CINQ CIMENTS REPUTES<sup>1081</sup>**

### **1) Le prompt naturel de la Porte de France :**

Le calcaire argileux exploité à la Porte de France, par les trois maisons Vendre et Carrière, J. Arnaud, Dumolard et Viallet, provient d'un banc de la base du terrain créacé. Il était vidé dans un puits vertical puis chargé dans un wagon. Le transport dans la mine se faisait grâce à une voie ferrée, puis par un plan incliné de câble aérien automoteur jusqu'à l'Isère.

La cuisson du calcaire était faite par 55 fours ovoïdes de 76 à 77 m<sup>3</sup> de capacité. Le calcaire était déposé en couches horizontales alternatives avec de l'anhracite de La Mure, en poudre. Le calcaire était cassé en fragments réguliers et le charbon mouillé au moment de l'emploi. On mettait 180 kg de charbon pour une tonne de pierres, avec une cuisson de dix jours.

Le produit cuit était composé de fragments soit jaunâtres, pour 2/3, soit noirs, pour 1/3, quand il avait subi la fusion pâteuse. Ces frites noires, dures, lourdes, étaient triées à la main pour faire un ciment à prise plus lente (le Portland naturel de la Porte de France). Les fragments jaunâtres constituaient le ciment prompt.

Les fragments purgés des frites étaient transportés par bateau aux usines de Saint-Egrève-Saint-Robert pour être triturés et blutés. Huit paires de meules en pierre (de 1, 70 m de diamètre et faisant 70 tours par minute, mises en mouvement par la Vence et une machine à vapeur) broyaient le tout. A la fin des années 1880, sont apparus des broyeurs à boulets à force

---

<sup>1081</sup> Voir GOBIN, M.-A., *Etude sur la fabrication et les propriétés des ciments de l'Isère*, Annales des Ponts et Chaussées, Paris, Dunod, Vve., juin 1889, 78 p.

centrifuge, de 180 à 200 tours minute, fabriqués par Charles Morel à Grenoble. La poudre était mise dans des blutoirs cylindriques à section polygonale, entourés d'une toile métallique n° 50. La poudre tamisée était prise à la base du blutoir par une vis hélicoïdale sans fin à axe horizontal dans une gaine de bois rectangulaire pour aller dans les silos. Vingt-deux silos (pour 10 000 tonnes de prompt ou 14 000 tonnes de lent) recevaient le produit restant environ deux ou trois mois (délai non nécessaire) avant l'expédition.

Le ciment, prompt, avait une densité de 1,15 en poudre non tassée ; faisait prise en 5 à 10 minutes suivant la température. Il servait à la fabrication des conduites d'eau et égouts ainsi qu'aux pierres factices. Les essais de qualités étaient faits chaque jour, en moulant des briques de ciment pur mélangé par moitié avec du sable. Laissé à l'air et sous l'eau, on observait les éventuelles fissures pendant huit à dix jours.

## **2) Pont-Ollion-Nicolet et Thorrand et Cie à Voreppe :**

Les carrières, situées au Chevalon de Voreppe, étaient composées de trois bancs voisins, calcaire argilo-bitumineux des gisements du Berrias comme la Porte de France à la limite du terrain jurassique et du terrain néocomien, inclinés à 45° exploités par des galeries superposées. Ils donnaient du prompt et du portland.

Le calcaire était concassé et débarrassé des calcaires étrangers au banc. Il était ensuite dosé avec le combustible (de l'antracite de La Mure avec un peu de houille maigre de la Grand'Combe), au moyen de brouettes, et jeté à la pelle dans les fours à feu continu ou feu coulant pour les ciments prompts et feu intermittent pour les ciments portlands. On trouvait dix-huit fours, ovoïdes de 10 mètres de hauteur dont le tirage était activé par une gaine partant de la partie supérieure du four et aboutissant à une gaine principale terminée par une cheminée desservant tous les fours du même étage. Un couvercle de fer recouvrait l'orifice du four et servait à régler le tirage.



La fabrication du prompt était identique à celle de la Porte de France et celle du portland n'a pas été révélée par les sociétés de Voreppe.

Le ciment cuit, en grume, était trié puis envoyé à l'usine centrale ou aux trois moulins à eau, dont un moulin avec trois paires de meules servant au ciment artificiel, un deuxième à deux meules pour le ciment demi-lent, un troisième à deux meules pour le prompt. A l'usine centrale, on trouvait sept paires de meules actionnées par la force motrice de la Roize et des machines à vapeur. Le concassage des frites, la pulvérisation et le blutage étaient ordinaires. Mais les blutoirs furent remplacés par des tamis sur châssis à 45° soumis à des trépidations pour le passage de la poudre. Le prompt passait pour moitié au tamis de toile n°50 et l'autre moitié au tamis de toile n°60. Pour le ciment lent, tout était passé au tamis de toile n°60. Les ciments étaient ensuite laissés six mois environ dans les 33 silos de la gare de Voreppe.

Le ciment prompt avait une densité de 0,768 et le portland de 1,089 en poudre non tassée.

### **3) Meurgey-Porteret et Guingat, Berthelot, Berthet ou Sisteron :**

La couche du rocher de Comboire, à Sassenage, exploitée par de nombreuses sociétés réunies avec le temps, était la même que celle de la Porte de France, composée d'un calcaire bitumineux contenant environ 24 % d'argile. L'exploitation se faisait par cinq galeries. Il s'ensuivait deux produits, un ciment lent et un ciment prompt.

La pierre du ciment lent était cuite avec l'antracite de La Mure dans trois fours à feu continu. Le produit, une fois les incuits retirés, constituait le ciment du Rocher de Comboire à prise modérée. Il était transporté au moulin de Champagnier où il était moulu, bluté et déposé en silos. L'unique moulin de Champagnier était ordinaire. C'est à la gare de Pont-de-Claix que le ciment était ensuite expédié.

Le ciment prompt était fabriqué dans l'usine de la Fontaine Ardente, au Guâ vers Vif. La carrière était ouverte dans une couche de l'Oxfordien, avec trois bancs égaux exploités en galerie. La pierre était descendue de la galerie jusqu'aux sept fours. Elle était cuite par un feu continu alimenté de l'antracite de La Mure et de Comberigol.

Les incuits et les fragments de chaux étaient triés à part. Le reste, les cuits et les frites, était porté au moulin. On trouvait un moulin composé de deux paires de meules actionnées par une turbine alimentée par une conduite forcée de 700 m. Le produit était ensuite bluté avec un tamis de toile n°45 incliné et secoué. Un système de vis hélicoïdale conduisait la poudre dans les onze silos de 4000 tonnes chacun. Ce ciment, appelé Ciment de Grenoble, était expédié par la gare de Vif.

#### **4) Les deux Portland du Valbonnais, maison Pelloux :**

L'exploitation de la maison Pelloux se trouvait à Valbonnais, à côté de la rivière de Bonne, à 10 kms de La Mure. L'exploitation date de 1869 mais l'usine de 1877. Elle était desservie par un chemin de fer. La maison fabriquait deux sortes de ciments Portland à prise lente. Le portland n°1 faisait prise en douze à quinze heures avec une densité de poudre non tassée de 1,42. Le n°2 "faisait prise" en quatre à six heures avec une densité de 1,28.

Le gisement formait deux bancs verticaux dont un seul était exploité. Il était formé d'un calcaire argileux noir, très compacte, feuilleté en grand et appartenant au terrain du Lias. Il était exploité en sept galeries horizontales superposées, desservies par des puits de chargement, dont celle du bas servait pour le roulage.

Les gros morceaux de pierre étaient cassés et les morceaux étrangers étaient triés. Les fragments étaient portés au four et dosés à la brouette. Le mélange cuit était dosé de douze brouettes de pierre pour une de charbon mouillé et jeté à la pelle. C'était du "menu" d'antracite de La Mure.

On trouvait dix fours ovoïdes à feu continu de 9 à 10 m de hauteur et 65 à 70 m<sup>3</sup> de capacité. La cuisson durait sept jours. Chaque jour, le matin en

particulier, on tirait des fours 6 à 7 000 kg de ciment cuit. On les rechargeait ensuite d'autant de pierres.

Le produit était ensuite trié en quatre parties : les incuits à la couleur naturelle, les briques (morceaux étrangers et très argileux) qu'on rejetait, le ciment n°1 et le ciment n°2.

Le ciment n°1 était composé de fragments noirs et durs, frittés et feuilletés. Il était empilé sur le quai de chargement et laissé en grume pendant huit à dix jours au moins. Cette opération permettait de diminuer le temps d'ensilage.

Le ciment n°2 comprenait des fragments non frittés, donc moins foncés, plus légers et avec leur forme naturelle.

Ces ciments avaient sensiblement la même composition chimique. C'est la cuisson de douze à quinze heures, qui les différenciait.

Les ciments étaient blutés séparément mais de la même manière. Ils étaient broyés dans un concasseur à mâchoires, passés aux trémies d'un des quatre moulins puis blutés. Les blutoirs étaient cylindriques à section octogonale équipés de toile n°80 pour le ciment n°1 et toile n°60 pour le ciment n°2. Le produit bluté était transporté par vis hélicoïdale dans les six silos de 4500 tonnes chacun. Les ciments restaient en silos deux à trois mois, puis, ensachés, ils étaient transportés par voiture à la gare de La Mure.

Le contrôle de qualité était réalisé toutes les heures aux blutoirs, où l'on prenait du ciment pour confectionner des moulages de tuyau. Le béton était composé d'un volume de ciment pour un volume de sable et deux de gravier.

## **5) Les trois ciments de la Société Vicat :**

La société Vicat fabriquait surtout des ciments artificiels, mais aussi des ciments demi-lents naturels à Uriage et des prompts naturels à La Pérelle.

**a) Le Portland Vicat :**

La fabrication se faisait à l'usine de Genevrey de Vif. Le procédé était celui de la double cuisson permettant une production régulière tant en qualité qu'en quantité, propre à fournir les grands chantiers.

On cuisait un calcaire à chaux grasse, donnant une chaux vive éteinte en poudre et blutée, additionnée d'un calcaire très argileux, le ciment de Champrond<sup>1082</sup>. Dès 1880, deux carrières fournissaient l'une du calcaire à 10% d'argile (chaux hydraulique naturelle) et l'autre des calcaires contenant 25 à 35% d'argile (ciment prompt naturel). Après une faible cuisson des deux pierres, on les pulvérisait séparément. Le mélange, dont la composition devait avoir 22% d'argile, était malaxé dans l'eau puis moulé en briquettes. Une fois séchées, les briquettes étaient passées au four de deuxième cuisson à haute température et défournées au bout de huit jours, quand les morceaux étaient bien "frittés", qu'ils avaient subi un début de fusion pâteuse. La pierre était ensuite concassée, broyée, blutée et mise en silos. Ce procédé dit par "voie demi-sèche" était coûteux, mais donnait d'excellents produits.

Le calcaire à chaux et le calcaire argileux étaient extraits de deux carrières différentes à flanc de montagne, sur la rive gauche de la Gresse. Ils étaient cuits dans des fours ordinaires. La chaux vive était éteinte à l'usine centrale. Le calcaire argileux, cuit modérément, était transporté dans une usine spéciale disposant d'une grande force motrice hydraulique.

Le calcaire était cuit de manière insuffisante pour chasser l'acide carbonique. Cela correspondait à une forte dessiccation subie par un des dix fours à feu continu. La pierre cuite, jaunâtre, allait ensuite aux moulins où elle était broyée par des concasseurs à mâchoires puis pulvérisée par un des huit moulins ordinaires à meule en pierre. Le produit était bluté au travers d'une toile métallique n°55, mis en sac, transporté à l'usine centrale et mis dans un silo-doseur. A chaque silo rempli, une petite caisse de poudre était prélevée et analysée pour donner la composition moyenne du silo qui servait à fixer les proportions du mélange à faire.

---

<sup>1082</sup> Fonds G.D. : VICAT, J., *Note sur les usines du Genevrey de Vif et du Saillan appartenant à la Société Vicat et C<sup>ie</sup>*, 27 mai 1871, 7 p. manuscrites.

La chaux cuite, sans les incuits, allait à l'usine centrale sous forme de pierres. Mise dans des caisses demi-cylindriques percées et suspendues à des grues, elle était éteinte en étant plongée dans un bassin d'eau et retirée immédiatement. Elle était vidée sur une grille. Les gros incuits restaient et la poudre tombait au travers de cette grille dans une fosse à extinction. Au bout de six jours, la fosse était vidée par une vis hélicoïdale à axe horizontal. La chaux était conduite aux bluteries.

Les blutoirs étaient ceux des usines à chaux hydrauliques, à toile métallique n°60. Les grappiers recueillis étaient soumis à une extinction spontanée de quinze jours qui donnait, au moyen d'un second blutage, une nouvelle quantité de poudre de chaux. Les résidus de cette seconde opération étaient définitivement jetés. La poudre de chaux allait aussi aux silo-doseurs pour être analysée.

Le dosage du calcaire argileux et de la chaux était établi après les analyses des silos-doseurs. Pour 100 kg de calcaire argileux, il fallait 34,40 kg de chaux. Le dosage se faisait au moyen de petits wagons tarés. Les deux poudres étaient vidées dans un appareil qui les mélangeait intimement. Puis elles étaient conduites au silo de fabrication. Ce mélange allait composer le ciment artificiel.

La poudre obtenue était mouillée en silo et triturée pour obtenir une pâte molle, moulée de manière rectangulaire (briques de 0,5m x 0,07 m x 0,3 m). Ces moules remplis étaient amenés dans la cour et démoulés immédiatement et les briquettes empilées à l'air pour se dessécher.

Les briquettes, cassées en petits morceaux et rangées en couches alternatives avec de l'antracite de La Mure, étaient enfournées. Il fallait laisser deux événements cylindriques verticaux, au moyen de deux tubes qu'on remontait au fur et à mesure du remplissage, au travers de la masse enfournée. Ils permettaient d'obtenir une régularité de cuisson. La proportion du combustible correspondait en moyenne à 1/6 du poids des briquettes. Mais au bas du four on réglait un dosage à 1/4, plus haut à 1/5 puis à 1/6, 1/7 etc. jusqu'au milieu du chargement. Ensuite le dosage se réglait dans l'ordre inverse, de manière à terminer la partie supérieure avec 1/4 de charbon.

L'enfournement durait huit jours en moyenne. Les matières ne correspondaient plus alors qu'au 1/3 du volume primitif. Le dessus n'était jamais bien cuit. Il était remis dans une autre fournée.

Les 42 fours, à cuisson intermittente, ressemblaient à des cylindres légèrement ovoïdes de 2,5 à 3 m de diamètre et 8 m de hauteur jusqu'à la plate-forme. Ils étaient prolongés de 2,5 m au dessus de la plate-forme par une partie cylindrique terminée en coupole supportant la cheminée. Une grande ouverture, fermée par une porte de fer, servait au chargement.

Le défournement se faisait par la partie inférieure où l'on récupérait les frites noires ayant subi une fusion pâteuse, les incuits plus clairs ayant gardé leur forme primitive et les fragments mixtes. Le tout était trié à la main. Les petits incuits non utilisables étaient éteints à l'air et utilisés pour les travaux de l'usine.

Les frites étaient mises au concasseur à mâchoires puis passées dans un des moulins identiques à ceux utilisés pour les blés (avec une meule de pierre de 1,7 m de diamètre).

La poudre était passée au blutoir à toile métallique n°55 et n°60. La poudre tamisée constituait le produit définitif mis en sac.

Le ciment constituait une poudre, couleur cendre de foyer, légèrement sableuse au toucher, et d'une densité de 1,4. Avec un volume égal de sable il mettait 24 heures pour prendre.

Des analyses étaient faites régulièrement. Une des briquettes de la fournée était analysée et sa composition devait correspondre à celle qui servait de base au dosage des deux poudres primitives. Sans quoi, toutes les briquettes provenant du même silo étaient redosées. Ce qui était exceptionnel.

On réalisait aussi des briquettes de béton pour faire des essais. Quarante-quatre briquettes de section carrée de 4 cm de côté, démoulées après 24 heures. Vingt-deux briquettes étaient laissées à l'air libre et vingt-deux mises dans l'eau. Au bout de 2, 7, 28 et 84 jours, chaque série était soumise à des tests de résistance à la traction à la manière de ceux de l'Ecole des ponts et chaussées.

**b) Ciment demi-lent d'Uriage :**

La carrière d'Uriage était ouverte dans les assises du Lias, dont le calcaire est bleu noir, de masse compacte et de stratification apparente aux veines blanches de carbonate de chaux irrégulières.

Les pierres étaient prises depuis les coteaux et mises dans les huit fours cylindriques à feu continu, de 6 m de hauteur et 3 m de diamètre, avec un tronc de cône au bas pour l'orifice.

Les incuits étaient triés à part. Puis on concassait, à la main pour les plus gros fragments, le reste était jeté à la trémie. La poudre tombait dans les blutoirs puis dans les silos.

Deux essais de briques, composées d'un volume de ciment pour deux volumes de sable, étaient réalisés chaque jour ; un, laissé à l'air et l'autre mis dans l'eau. On considérait le ciment non viable si une brique se fendait au bout de cinq ou six jours.

Le ciment d'Uriage avait une densité de 0,9 kg par litre. La carrière donnait un ciment irrégulier, de couleur rosé et peu puissant destiné à remplacer la chaux hydraulique.

**c) Ciment de la Grande Chartreuse :**

Le gisement de La Pérelle est un calcaire argileux appartenant au banc néocomien, de couleur noir bleu avec un fil utile pour trouver ses limites. L'exploitation se faisait en galeries horizontales réunies par des cheminées. La carrière était reliée aux fours par des wagons. La pierre servait à produire deux sortes de ciments : un prompt et un portland naturel (dont nous ne parlerons pas puisque sa production était infime).

La pierre, concassée sur une plate-forme, était cuite dans un des trois fours à feu continu. Les fours étaient ovoïdes, de 7,5 à 8,5 m de hauteur, fermés par un couvercle conique en tôle. Le produit se rendait par une gaine dans la cheminée de tirage commune aux trois fours. Le tirage était réglé par un couvercle. Le combustible était du menu d'anthracite de La Mure préalablement mouillé, représentant 10% du poids du ciment et dosé à la brouette. La durée de la cuisson était de trois jours. La pierre cuite était retirée par portion, deux fois par jour.

Les incuits étaient triés et remis dans le four. La pierre cuite restante ainsi que les quelques frites noires étaient portées aux deux concasseurs à mâchoires puis aux trois moulins à meule en pierre de 1,7 m de diamètre. La poudre tombait dans les blutoirs à tamis, à toile métallique n°30, inclinés et secoués. Enfin une vis hélicoïdale et une courroie à godet amenaient la poudre dans un silo. Le ciment restait dans le silo car on pensait qu'il devenait plus léger.

Le prompt de la Grande Chartreuse était une poudre fine jaune pâle de densité de 1 kg par litre, dont la prise se faisait en 10 à 30 minutes.



## **V DES APPLICATIONS CIMENTIERES ORIGINALES :**

La qualité reconnue des ciments de l'Isère était la rapidité de prise et les possibilités de résistance. La production fut donc rapidement importante. Après avoir été utilisés pour les conduites d'eau, les égouts et en tant qu'adjuvants, les ciments ont été utilisés en bétons comme dérivés industriels des moulages de plâtres et argiles, puis ont servi de substituts aux pierres de taille. Ce sont les pierres factices qui les ont introduits en architecture, restant interdits aux travaux publics. En revanche les bâtisseurs, ayant un besoin important, n'ont pas regardé l'origine.

Les premières utilisations paraissent délicates et, de manière à ce qu'elles soient rapidement adoptées par les entrepreneurs, les cimentiers ont rédigé des modes d'emplois dont les détails correspondent en grandes lignes avec les conseils donnés par les architectes.

### **A LES CONSEILS EMPIRIQUES :**

Dans leurs livrets, les cimentiers donnaient la composition de leurs produits, les résistances de pression et traction, leurs prix, les adresses des dépôts de vente. On trouvait aussi des listes de réalisations et les manières d'employer les ciments<sup>1083</sup>. Mais afin de ne pas voir de catastrophes discréditer les nouveaux produits, les cimentiers employaient des applicateurs qui réalisaient les travaux.

Les architectes aussi semblaient posséder la manière. Leurs cahiers des charges étaient précis ; d'autant précis que les chantiers étaient loin de leurs cabinets ou des villes importantes de façon à bien guider les maçons locaux inexpérimentés.

Les cimentiers dans leurs livrets et les architectes dans leurs cahiers des charges indiquaient les compositions des mortiers à faire et les modes d'utilisation de ces produits. Et ces conseils nous montrent que les principes étaient souvent empiriques.

A la fin des années 1830, le Ciment romain de Narbonne, Saint-Martin-le-Vinoux, proposait par exemple d'entreposer les ciments à l'abri de l'humidité en les enfermant dans des tonnes goudronnées à tenir dans des magasins très secs et sur les chantiers. Cela paraissait normal, mais il conseillait aussi, lorsqu'un fût était en vidange, d'appliquer sur le ciment du papier ou un mauvais linge, recouvert d'une couche de cendre, pour ne pas laisser l'humidité pénétrer. Ce qui était complètement inutile.

En 1860, Porte de France conseillait de conserver les ciments dans des endroits très secs et clos, comme à l'ordinaire. Mais s'ils s'affaiblissaient, au bout de six mois ou un an, on leur redonnait de la force en plaçant la barrique dans un four (à pain) dont on aura éteint le feu dans la journée.

Les ciments étaient, et sont encore, rarement utilisés purs pour diverses raisons. Ce sont des liants non des matériaux de construction. Les ciments purs n'ont presque aucune force à la pression. Ils relient des agrégats résistants : du sable et du gravier pour faire des mortiers et des bétons. Seuls les agrégats produisent une résistance à la pression. De plus, le sable est utile car il ralentit la prise du mortier lorsque le ciment est trop prompt. Il limite aussi les retraits lors de la prise. Enfin, plus les mortiers et bétons contiennent des agrégats, moins leur prix de revient est élevé.

### 1) Le sable :

Les architectes, pragmatiques à cause de leur lecture de Vitruve, saint Augustin ou Alberti, soutenaient que la qualité du mortier dépendait non des matériaux mais du "mélange et du damage"<sup>1084</sup>. Leur chef de file, Jean-Baptiste Rondelet, fit des essais de sables différents et constata au début du XIX<sup>ème</sup> siècle :

---

<sup>1083</sup> Les documents concernant la confection des bétons ainsi que le matériel nécessaire à leurs manipulations sont reproduits dans le volume des annexes p. 247 sqq.

<sup>1084</sup> RONDELET, J.-B., *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, Paris, 1802-1817, éd. an IX, p. 284 ; in Guillerme, A., *op. cit.* p. 165.

"1° que les sables purement vitreux ou quartzeux forment, avec la chaux, un mortier moins dur que les sables mélangés, et que ce mortier est plus long à sécher ;

"2° que le sable provenant des fouilles produit un meilleur mortier que celui fait avec le sable de rivière à peu près de même grain. Il se trouve des sables de fouilles qui forment un mortier aussi dur que le ciment, ... ce ne sont pas les sables plus arides qui forment le meilleur mortier et ..., dans les sables de même genre ce sont ceux dont la couleur est foncée qu'il faut préférer, excepté les jaunes... Le mortier fait avec du sable fin n'acquière pas autant de consistance que celui fait avec du sable moyennement gros... Il faut examiner les sables indépendamment des lieux où ils se trouvent, en observant seulement que quand ils sont de même qualité, ceux de fouilles doivent être préférés, pour la maçonnerie, à ceux de rivière, et qu'on doit plutôt faire usage de ces derniers lorsqu'il s'agit d'enduits, comme le dit Vitruve<sup>1085</sup>".

Mais de manière empirique, les maçons préféraient utiliser les sables gras, venant des eaux plutôt vaseuses, car ils nécessitaient moins de chaux dans les mortiers. En fait, comme le coût du transport augmentait considérablement le prix de cette composante du mortier jugée neutre, dans la plupart des chantiers on prenait les sables les plus proches.

Peu à peu, les cimentiers étendaient leurs recherches aux composantes des mortiers et bétons. En 1877, Joseph Vicat donnait déjà des conseils d'utilisation sur les sables et dans ses brochures il consacrait quelques pages sur les choix à faire :

"(Les sables) permettent des économies et modèrent les retraits. Les gros sables du Rhône et de Saône, de 1 à 4 mm de diamètre, sont pour les ciments [...] Les sables fins, du Drac et de l'Isère, pour les chaux hydrauliques. Les meilleurs sont les siliceux, puis les granitiques et les calcaires"<sup>1086</sup>.

---

<sup>1085</sup> RONDELET, J. -B., *op. cit.*, éd. 1827, I, pp. 129-130.

<sup>1086</sup> VICAT, J., *Ciments fabriqués par la Société Vicat et Cie à Grenoble (Isère) sous la direction de J. Vicat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique*, Grenoble, Maisonville et fils, 1877, pp. 16-17.

Les ingénieurs attachés aux grandes usines faisaient aussi des expériences montrant la supériorité des sables artificiels sur les sables naturels ou sur l'importance de la grosseur des grains et des mélanges de ces sables en fonction de la destination des mortiers.

Les grains importants en taille étaient préférés pour les travaux à forte résistance et devaient être gâchés avec très peu d'eau. Les grains fins étaient utilisés pour les ouvrages de faibles résistances dans des mortiers gâchés fluides. Enfin, le mélange de sables de différentes tailles faisait son apparition, dans le but de réduire les vides entre les granulats. Ces derniers devaient être utilisés pour leur qualité de résistance à la compression et le ciment, en plus faible quantité possible, pour ses qualités de liants. Néanmoins, pour les travaux de dallage, on préférait les grains de taille régulière, en pensant que les bétons s'usaient moins.

Il a fallu ensuite attendre les travaux de Féret, publiés dans son ouvrage *Expérience concernant les ciments* paru dans les *Annales des Ponts et Chaussées* en 1890 et dans ses *Essais de divers sables pour mortiers* en 1896, pour voir apparaître le terme *granulométrie* en tant que calcul des grosseurs des grains de sables et graviers, quantités et qualités, à utiliser dans les mortiers.

En 1822, Barral comme d'autres architectes de l'Isère, ne donnait aucun aspect technique pour les constructions, parlant seulement de mortier de chaux et de sable<sup>1087</sup>. En 1853 Berruyer citait, ce qui est rare, une provenance géographique de sable : le bon sable d'Eclose ; non que cette provenance était extraordinaire mais elle correspondait parfaitement, étant à quelques distances du chantier de Champier<sup>1088</sup>. C'est dans le même esprit que Chatrousse et Ricoud, en 1885, exprimèrent le vœu que l'entrepreneur utilisât du sable du lit de l'Isère, en contrebas de l'église de Corenc<sup>1089</sup>.

De manière plus ordinaire, les architectes proposaient sans façon, comme Théodore Fivel en 1860, "*un sable fin et pur*"<sup>1090</sup>.

---

<sup>1087</sup> A.D.I. : 2 O 53/5, BARRAL, commissaire-voier de l'arrondissement de Grenoble, *Devis de divers ouvrages, église du Bourg-d'Oisans*, 16 février 1822.

<sup>1088</sup> A.D.I. : 2 O 72/5, BERRUYER, A., *Devis et cahiers des charges, église de Champier*, 5 janvier 1853.

<sup>1089</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Cahiers des charges, église de Corenc*, 18 juillet 1885.

<sup>1090</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, FIVEL, Th., *Cahier des charges, église d'Allevard*, 1<sup>er</sup> novembre 1860.

Mais comme les maçons appréciaient les sables gras, terreux, certains architectes se sentaient obligés de faire des proscriptions : "*Les sables proviendront des meilleures carrières du pays, il sera autant que possible, pur et sans mélange de parties terreuses et à gros grains, sans être graveleux*"<sup>1091</sup> ou encore, le sable sera "*pur et sans mélange de parties terreuses à gros grains sans être pierreux*"<sup>1092</sup>.

C'est avec les progrès de la géologie et de la chimie que les architectes, citèrent la qualité des sables. A l'instar de Joseph Vicat ils souhaitaient des sables siliceux : "*Les sables et graviers seront purs, siliceux et parfaitement purgés de matières terreuses*"<sup>1093</sup>.

D'une manière générale, les sables devaient être fins, propres et purs<sup>1094</sup> ou provenir des meilleures carrières de la localité. Ils provenaient donc toujours d'une localité environnante pour des raisons de coûts de transport évidents. Ces termes, génériques, apparaissaient comme des critères positifs mais n'avaient rien d'objectif. Ils donnaient confiance au maître d'ouvrage.

## **2) Les graviers ou granulats :**

Les graviers avaient au départ un rôle neutre, celui de granulats de remplissage. Plus il y avait de graviers, moins il y avait de mortier et donc de ciment. Ce qui était plus économique. De plus les ciments, des liants, ne devaient pas constituer une masse morte dans la construction.

Les graviers cassés avaient une grande faveur dans les années 1850 car les entrepreneurs et les architectes les trouvaient plus adhérents comme les bétons plus solides. Les pierres factices ont en revanche été dès le début confectionnées avec des galets roulés. Ils permettaient un moulage plus facile, de bien meilleure apparence et facile à lisser. On s'est aussi aperçu que les galets roulés laissaient moins de vides entre eux que les graviers et qu'ils occupaient une surface de contact aux ciments moindre pour un même volume. Les bétons de galets roulés nécessitaient donc moins de ciments.

---

<sup>1091</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, RIONDEL, H., *Cahier des charges, église de Miribel*, 1<sup>er</sup> juillet 1876.

<sup>1092</sup> A.D.I. : 7 O 1335, MICHON, M., *Conditions spéciales, église de Pellafol*, 24 mars 1888.

<sup>1093</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, BERRUYER, A., *Cahiers des charges, église de Bourgoin*, 16 décembre 1864.

Enfin, puisque ce sont les galets qui transmettent les forces de pression, étant ronds ils les répartissaient mieux, de manière plus régulière.

Contrairement aux pierres de taille et aux chaux, dont on mentionnait la carrière d'origine, aux ciments dont on citait la marque, les graviers comme les sables et les briques dans leur domaine, ne bénéficiaient que de conditions générales ordinaires. Les graviers ou cailloux devaient être purs et bien lavés.

Les mentions ordinaires dataient de 1877 : "*Les sables et les graviers proviendront des torrents ou carrières de la localité. Les moëllons non-schisteux proviendront des carrières des lits de torrents ou des champs après avoir été parfaitement décrottés*"<sup>1095</sup>, et se répétaient avec le temps en 1886 : "*Les moëllons proviendront des carrières de la localité, à défaut des carrières des champs ou des lits du torrent. L'emploi des moëllons schisteux ou argilo-marneux est complètement interdit*"<sup>1096</sup>.

Notons quand même que les architectes interdisaient certaines qualités de matériaux, comme le schiste qui engendre de mauvais bétons.

### 3) L'eau de gâchage :

Les quantités d'eau avaient aussi de l'importance et des informations furent éditées très tôt. Néanmoins, au début des années 1850, on proposait seulement de l'utiliser proportionnellement à la quantité de ciment et de faire attention à ce qu'elle ne soit pas glacée. Les cimentiers dans leurs brochures conseillaient d'en user très modérément et le plus souvent de gâcher ferme ou serré. Certains, comme ceux de Narbonne (Isère), conseillaient de faire les mélanges et de mouiller au fur et à mesure du gâchage. D'autres conseillaient de mettre de l'eau dans une auge, puis d'y rajouter le ciment en triturant.

Le premier ouvrage sérieux semble être celui d'Alexandre : *Influence du dosage de l'eau sur la résistance des mortiers de ciment*, publié à Paris en 1858. Mais en 1879, on trouvait encore des indications aléatoires. Cerbelaud

---

<sup>1094</sup> En fait, la propreté d'un sable n'est pas une condition absolument favorable.

<sup>1095</sup> A.D.I. : 7 O 1806, CHATROUSSE et RICOUD, *Cahier des charges, église de Saint-Martin d'Uriage*, 13 octobre 1877.

<sup>1096</sup> A.D.I. : 2 O 121/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Cahier des charges, église de la Combe-de-Lancey*, 15 mars 1886.

et Dumond, pourtant ingénieurs des Arts et Manufactures et professeurs de technologie à l'Association polytechnique, proposaient pour obtenir de très bons résultats, "*d'éviter l'excès d'eau, et d'une façon générale d'employer au gâchage une quantité d'eau égale à la moitié du volume du ciment sur lequel on opère*"<sup>1097</sup>.

Seule la société Vicat semble avoir défini, à la fin des années 1880, des proportions étudiées d'eau de gâchage : soit 10% du poids du sable et du ciment pour le dosage du mortier qu'il proposait (1kg de ciment pour 3kg de sable), car le ciment demandait 25% de son poids d'eau pour être réduit en pâte et le sable 5% de son poids.

Enfin l'eau apparaissait dans la préparation des sables et graviers. Les sables devaient rester secs pendant leur mélange avec le ciment, pour éviter une prise avancée du mortier. Le gravier qui était additionné devait au contraire être mouillé pour favoriser l'adhérence au mortier : "*Les graviers seront préalablement arrosés avant l'addition du ciment, puis bien remués et étendus immédiatement*"<sup>1098</sup>.

En 1886, Candlot publia aussi des études précises aux seins de chapitres consacrés, dans sa première version des études sur les ciments et chaux hydrauliques. Elles concernaient les qualités et quantités d'eau à employer en fonction des qualités des ciments, des sables et de leurs dosages qui doivent eux-mêmes résulter du besoin des mortiers.

Néanmoins ces conditions précises ne sont pas observées dans les cahiers des charges d'architectes. Elles restèrent appliquées aux Ponts et Chaussées. Les entrepreneurs mouillaient leurs bétons selon leurs savoir-faire personnels. Les bétons de fondations et des dallages étaient à peine mouillés, gardant l'aspect d'une terre humide<sup>1099</sup>. Ceux des moulages atteignaient le degré de pâte molle.

---

<sup>1097</sup> CERBELAUD, G. ; DUMOND, G., *Les ciments de la Porte de France*, Paris, Imp. Dejeu et Cie, 1879, p. 10.

<sup>1098</sup> A.D.I. : 7 O 133, MICHON, M., *Conditions spéciales, église de Pellafol*, 24 mars 1888.

<sup>1099</sup> Comme aujourd'hui.

#### **4) La pratique :**

Dans la pratique, chacun avait ses méthodes, les entrepreneurs en particulier, les architectes en ce qui concerne les proportions sable-ciment. Les architectes voyaient gras et les entrepreneurs faisaient maigre. Les premiers augmentaient la résistance, les seconds réduisaient les coûts.

Souvent les entrepreneurs rebattaient les mortiers et les lissaient à la truelle, cassant dans les deux cas la première prise et amenant un fendillement en surface voire une désagrégation dans l'eau. Le rebattage était déconseillé, interdit par les architectes dans toutes leurs "conditions générales à adopter", mais toléré par les cimentiers si le mortier était bien damé ensuite. En revanche le lissage a été remplacé par le talochage.

Avec le temps, les expériences et l'évolution de la qualité des produits, les cimentiers proposaient de mettre de moins en moins de ciment pour leurs mortiers, donc de plus en plus de sable et de graviers. En 1850, il était dangereux de dépasser 50% de sable. Vers 1880, on arrivait parfois à 90 %, c'est-à-dire, neuf fois plus de sable que de ciment.

#### **B LA NOUVEAUTE DU CIMENT MOULE :**

L'emploi de mortier de ciment ou de chaux rendait de grands services pour confectionner des pièces de construction. L'élasticité du béton se prêtait aux moulages les plus difficiles. Les applications étaient innombrables et la fabrication de prix réduit.

Dès les années 1840, les conduites d'eau représentaient environ la moitié des emplois des ciments, remplaçant l'argile cuite, trop fragile, et la fonte, trop chère. Toutes les villes d'Europe connurent les ciments de Grenoble de cette manière.

Les moulages ont été exécutés en ciment prompt, la rapidité de prise permettant un moulage et un démoulage successifs.



## 1) Les conduites d'eau :

### a) La composition du béton :

Le béton employé se composait le plus souvent d'un mortier fait d'1 volume de ciment et d'1 volume de sable auxquels on ajoutait 1,5 volumes de gravier pour le ciment de la Porte de France et pour celui du Rocher de Comboire. La proportion de gravier était réduite pour les ciments prompts de Voreppe et de la Grande-Chartreuse, et portée à deux volumes pour le ciment de Valbonnais.

Comme la prise rapide (5 à 10 mn) des ciments prompts augmentait la difficulté des moulages, les cimentiers vendaient aussi un ciment à prise demi-lente. Ce ciment médiocre provenait du calcaire à prompt cuit non trié de ses frites mais permettait de ralentir la prise du mortier ou béton de 15 minutes.

### b) Des calculs de préfabrication ? :

Ce débouché était important, et les cimentiers commencèrent à concevoir des éléments préfabriqués en usine. Les pièces de petites dimensions pouvaient être réalisées à l'avance. Elles étaient d'ailleurs plus solides. L'épaisseur des tuyaux variait en fonction du diamètre et de la pression de l'eau. Pour faciliter les fabrications en série, Joseph Vicat a élaboré une formule simple dans son livret de 1877 :  $E = HD/30$  ; dans laquelle E représente l'épaisseur, H la hauteur d'eau correspondante à la pression et D le diamètre ; le tout étant exprimé en mètres. Vicat supposait que le béton supporterait, sous l'action de la pression intérieure, un effort de traction égal au 1/5 de la résistance à la rupture supposée de 7,5 kg seulement par centimètre carré. La formule théorique est  $E = HD/20R$  ; R étant, par centimètre carré, la résistance à la rupture de la matière qui constitue les parois de la conduite. En faisant  $R = 7,5$  kg et prenant une épaisseur cinq fois plus grande on obtenait  $E = 5 \times (HD / (20 \times 7,5)) = HD/30$ .

Cette méthode dans l'emploi des ciments nous montre les principes de rationalisation mais surtout de standardisation dans la fabrication. Cette science est très justifiable, logique. Mais à cette date l'aspect scientifique

servait surtout à rassurer la clientèle publique des Villes. Les premières expériences industrielles n'avaient pas nécessairement l'infrastructure favorable. De plus, les entrepreneurs n'avaient que faire de ces mesures. En fait, il était plus simple de transporter du ciment et du sable puis de mouler sur place que d'acheminer des conduites préfabriquées. Beaucoup de conduites d'eau et de gaz, dès 1850, étaient moulées ainsi : le moule de bois dessinant l'intérieur de la conduite était placé dans la terre, dans la tranchée, posé sur quelques briques en guise de callage, et le béton était coulé autour. La terre servait de coffrage<sup>1100</sup>. Une fois la prise faite, un "gamin" rentrait dans la conduite et décalait ce moule suivant l'avancement des travaux<sup>1101</sup>.

Certes, le diamètre de la conduite devait être suffisant, donc les maçons calculaient à l'œil une épaisseur plus que nécessaire. C'était toujours bien plus rentable de faire une conduite plus épaisse qu'il ne le fallait, que de calculer une série de moules complexes en bois, onéreux, de perdre du temps à les installer, les démonter, et d'acheminer des éléments moulés de plusieurs tonnes sur un chantier, impliquant encore d'investir dans du matériel de transport et levage. Les "combines" de chantier restaient les meilleures.

## **2) Pierres factices ou artificielles :**

Les pierres factices, conçues comme de petits blocs de béton coulé, remplaçaient la pierre de taille et les briques de terre cuite, dès la fin des années 1830 afin de procurer une économie dans la construction.

Elles étaient en mortier ou béton de ciment prompt, voire de ciment lent à la fin du siècle, les graviers devant être petits. Les premières pierres factices étaient riches en ciment. Au fil du temps, on ajoutait plus de sable ou de gravier dans un souci d'économie permis par les nouveaux ciments plus performants.

### **a) La composition :**

La prise du prompt permettait un démoulage rapide et facilitait la rotation des moules. Mais le mortier de prompt commençait à durcir dès la

---

<sup>1100</sup> *Ciments supérieurs de Voreppe, près Grenoble*, Grenoble, Allier, 1878, p. 12.

<sup>1101</sup> BIED, J. ; LECARME, L., *Chaux hydrauliques et ciments*, Valence, Imp. Jules Céas et fils, 1914, p. 318.

gâchée. Le sable siliceux ralentit sa prise mais pas suffisamment pour laisser le temps de couler correctement une pièce. De ce fait, les maçons ajoutaient des adjuvants naturels, des ralentisseurs de prise comme de la chaux ou des ciments lents. Exactement comme pour les conduites d'eau.

Les Ciments romains de Narbonne (prompts), à Saint-Martin-le-Vinoux, proposaient à la fin des années 1830 d'utiliser leur produit pur ou gâché avec du sable en proportion de 25 à 50%. Il donnait aussi, dit-on, de très bons résultats mélangé avec du plâtre dans la proportion d'un sixième<sup>1102</sup>.

A la Porte de France en 1850 et 1860 on proposait une partie de ciment pour une partie de sable. L'architecte Riondel proposait d'user moins de ciment pour des pierres factices faites avec "*60 parties de sable et gravier fin et 40 parties de ciment de la Porte de France 1ère qualité*"<sup>1103</sup>. Berruyer en utilisait encore moins en 1877 pour la construction de l'église de son village Roybon : "*Les pierres factices seront faites avec des pâtes de une partie de ciment moitié lent et moitié prompt, corroyé avec deux parties de sables purs lavés, et pur d'eau, le tout additionné de graviers purs et de cailloux cassés bien noyés dans la pâte ferme*"<sup>1104</sup>.

Vicat, proposait un mélange de sa gamme de ciments : prompt de la Grande Chartreuse et Vicat (artificiel) : "*La poudre est jaune pâle, gâché avec moitié de sable, il met 10 à 20 mn pour prendre. Il vaut mieux utiliser du gros gravier pour les moulages. Pour les ouvrages à l'air libre, il se comporte moins bien. Ainsi, pour les pierres factices, on le mélange pour moitié ou deux tiers, avec du ciment Vicat, plus cher*"<sup>1105</sup>.

Un type de béton particulièrement original fut utilisé lors de la construction de l'église Saint-Bruno de Grenoble en 1869-1881. En 1875,

---

<sup>1102</sup> Ce plâtre doit être de la chaux car l'auteur doit faire l'amalgame, courant, avec la chaux nommée plâtre-ciment.

Néanmoins, le plâtre, dont le gypse est périlleux, rendait le béton gras et facile à mouler. Les piliers du Lycée Champollion de Grenoble et les moellons de l'église de La Mure, pourtant fabriqués à la fin du siècle, sont composés de 10 % de sels provenant de gypses. Ce qui est énorme. La Mure est aujourd'hui célèbre pour ses altérations. (Compte rendu de la Commission scientifique du Cercle des Partenaires du Patrimoine, L.R.M.H., département métal-béton, Champs-sur-Marne, 20 avril 2004).

<sup>1103</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, RIONDEL, H., *Devis estimatif des travaux, église d'Eybens*, 10 octobre 1863.

<sup>1104</sup> A.D.I. : 27 J 1/77, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Roybon*, 5 janvier 1877.

<sup>1105</sup> VICAT, J., *Ciments fabriqués par la Société Vicat et Cie à Grenoble (Isère) sous la direction de J. Vicat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique*, Grenoble, Maisonville et fils, 1877, pp. 29-53.

l'architecte Péronnet cessait ses activités et l'entrepreneur Serpolet faisait faillite. Le nouvel entrepreneur Rayneri, travaillait non plus avec les ciments de la Porte de France mais avec la société Thorrand de Voreppe. Il se servait de ciment prompt et de ciment lent. Cette société produisit des pierres factices en petit béton avec en leurs centres un bloc de pierre non équarri servant de noyau. Le principe était d'user des matériaux les moins onéreux. Le mouleur récupérait les déchets de pierres de carrière pour faire du remplissage dans le moule<sup>1106</sup>.

A la fin du siècle, les ciments lents commençaient à concurrencer les prompts. Ils étaient puissants et avaient un temps de prise contrôlé.

Les ciments Vicat proposaient huit volumes de gravier et un volume de ciment pour les pierres factice mais utilisaient du mortier pour ses essais : 1 kg de ciment pour 3 kg de sable siliceux normal (tamisé avec une toile de 64 mailles/cm<sup>2</sup> et 144 mailles/cm<sup>2</sup>) et 0,4 litre d'eau (10% du poids du sable). Le sable pesant de 1,4 à 1,5 kg/litre, son volume était de 2 litres. L'eau faisait donc 20 % du volume du sable. Le ciment demandant 25% de son poids d'eau pour être réduit en pâte (ici 250 gr), il restait 150 gr d'eau pour les 3 kg ou les 2 litres de sable, soit 5% de son poids ou 7,7% de son volume. Ce dosage, 1 kg de ciment pour 2 litres de sable correspondait à 500 kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable et 77 litres d'eau.

Les ciments Pelloux du Valbonnais conseillaient en 1891, pour les bétons maigres, une partie de ciment n°2 (lent), une partie de sable bien lavé et quatre à cinq parties de gravier.

Les architectes étaient devenus particulièrement précis, déchiffrant les questions cimentières : *"Les moulages de ciment seront faits avec 2/3 de ciment portland et 1/3 de ciment prompt. Le tout à raison de 450 kg au m<sup>3</sup>. Dans tous les cas le ciment lent devra peser 1300 kg le m<sup>3</sup>. Aucun bloc de ciment ne devra être employé s'il n'a au moins 15 jours de moulage. Pour les confections des bétons et mortiers, etc... l'entrepreneur sera tenu d'établir*

---

<sup>1106</sup> Les carotages effectués par le département Métal-Béton du L.R.M.H. montrent que ce procédé fut bien celui proposé par la société THORRAND, ALLARD, NICOLET dans leur *Livret des ciments de Voreppe*, Grenoble, 1878, fig. 22 et 23.

*une aire en planches. Le mortier de reste, à la fin de la journée, sera enlevé et en aucun cas ne pourra resservir*"<sup>1107</sup>.

Les ciments artificiels, permettaient d'utiliser une quantité moindre de ciment donc d'obtenir un coût moindre. Comme leur prise était plus lente, s'ils étaient coulés à l'ordinaire, il était impossible de les démouler rapidement. Donc les maçons ne les mouillaient pas trop. La pâte restant ferme, elle était démoulée et commençait sa prise à l'air libre.

**b) Le gâchage :**

Les cimentiers et les architectes craignaient deux choses de la part des maçons : qu'ils fassent du mortier trop mouillé, l'empêchant de prendre correctement, et qu'ils regâchent un vieux mortier pour l'utiliser, ce qui casse la prise et donne un béton détérioré.

Le Ciment romain de Narbonne proposait de mélanger ciment et sable à sec et de gâcher ferme ou serré et peu à la fois, en versant peu à peu l'eau claire. Pour cela, on devait se servir d'outils dits à l'anglaise.

Porte de France, en 1850, conseillait de mettre du sable sec et pur avec le ciment prompt, de ne pas mettre de l'eau glacée et de faire des gâchées aussi petites que possible. En 1860, la société indiquait une manière inverse de gâcher : "*mettre dans l'auge une certaine quantité d'eau, de verser le ciment qu'on délaie avec activité, puis ajouter le sable ; de triturer jusqu'à ce qu'on obtienne une pâte molle, de la consistance du mortier pour maçonnerie. Si elle était sèche, d'un aspect sablonneux, elle manquerait d'eau*"<sup>1108</sup>.

Chez Pelloux, en 1891, le gâchage se faisait d'abord à sec de façon bien intime, et on y versait ensuite l'eau, lentement, au moyen d'une pomme d'arrosoir, en aussi petite quantité que possible. Pendant l'opération, il fallait constamment remuer au rabot.

En fait, comme les moules étaient petits, les gâchées étaient assez simples. Les difficultés du moulage provenaient des bulles d'air emprisonnées

---

<sup>1107</sup> A.D.I. : 2 O 312/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Cahiers des charges de l'église de Pontcharra (Grignon)*, 16 mai 1890.

dans la pâte liquide. Il fallait les évacuer en remuant le moule et en pilonnant un peu et par de petites quantités afin d'avoir le moins possible de vides dans le mortier.

**c) Le moulage ou coulage :**

Afin de réaliser leurs modèles, les mouleurs pratiquaient une technique très proche de celle des sculpteurs. L'architecte auteur du projet faisait le croquis du modèle à exécuter. Ce dessin, reproduit à l'échelle 1/1, était confié à l'entrepreneur lui-même ou un sous-traitant à son service, un artiste, un sculpteur ou un ouvrier spécialisé appelé "estampeur", pour réaliser la maquette ou modèle<sup>1109</sup>. L'entrepreneur était responsable des : "*modèles quelque soit leur nombre et difficultés*"<sup>1110</sup>.

Le moulage consistait à réaliser un modèle en plâtre de Paris représentant la pierre à exécuter. De ce modèle était tiré un moule qui devait servir à réaliser la pièce. Le modèle était parfois en pierre de taille lorsqu'on devait tirer beaucoup de moules. Ce moule était en bois dur ou blanc, pour les pièces simples, en zinc épais pour les grandes séries ou un "*encaissement en bois et oubli de zinc*"<sup>1111</sup>.

Il était réalisé en plusieurs morceaux afin de faciliter le démoulage, "avec la chape de tête", et éviter les arrachements, comme pour tous les moulages à bon creux. Les pièces du moule étaient assujetties les unes aux autres par des frettes boulonnées ou tout autre moyen. Pour faciliter le démoulage, ces pièces étaient badigeonnées avec de l'huile, de l'eau de savon ou de l'essence contenant de la graisse en dissolution.

Sur le chantier de Saint-Bruno de Grenoble, l'entrepreneur, n'ayant pas de ressources abondantes, choisit non de faire lui-même des moules sur les plans de l'architecte mais d'utiliser des moules en fonte, fabriqués pour la grande production<sup>1112</sup> que l'on trouvait en vente chez Thorrand à Voreppe<sup>1113</sup>.

---

<sup>1108</sup> *Ciment grenoblois exploité et fabriqué à la Porte de France par MM. Dumolard et Viallet*, Grenoble, Imp. Allier, 1860, p. 11, B.M.G. : U 7508.

<sup>1109</sup> A.D.I. : Fonds Demartiny-Couttavozy. Quelques dessins de chantier sont conservés .

<sup>1110</sup> A.D.I. : 7 O 2386, GIRARD, *Devis descriptif et estimatif, église de Vinay*, 21 juin 1896.

<sup>1111</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, RIONDEL, H., *Devis estimatif des travaux, église d'Eybens*, 10 octobre 1863.

<sup>1112</sup> A.M.G. : 2 M 31, PERONNET, E., *Lettre au maire de Grenoble*, 2 février 1875.

<sup>1113</sup> THORRAND, ALLARD, NICOLET, *Livret des ciments de Voreppe, op. cit.*

Pour les pièces d'ornementation, lorsque le dessin des pierres était compliqué, on employait le coulage. L'estampeur faisait un modèle en plâtre ou en argile, pratique pour réaliser les détails. Un ouvrier fabriquait ensuite un moule à bon creux en ciment prompt pur ou en plâtre armé de fils de fer ; moule assez fragile.

Ce moule devait se détacher aisément de la maquette, être "à dépouille". La dernière phase consistait à lier les pièces du moule et les ajuster avec des tenons. Puis il était enduit d'un anti-adhésif - talc, huile ou savon – et rempli de mortier ou béton de ciment. Le démoulage consistait à ôter les tenons et les parties du moules.

L'affaire pouvait recommencer :

*"1° L'entrepreneur en outre (de) se conformer exactement aux profils et détails de grandeur donnés pour l'exécution de ses moules, il fera reconnaître les modèles en plâtre et y apporter tel changement que pourrait indiquer l'architecte. [...].*

*3° L'entrepreneur exécutera ses moules avec du ciment portland naturel à prise lente, les moules seront remplis à une seule coulée, le démoulage ne se fera qu'après la prise du ciment, le bloc démoulé sera tenu à l'ombre recouvert de sable et fréquemment arrosé.*

*4° Le rejointement se fera au ciment parfaitement lissé au fer"<sup>1114</sup>.*

Ainsi, les pierres factices pouvaient-elles être réalisées en série mais en petites séries, quelques dizaines de pièces au plus car les modèles de plâtre se détérioraient.

### **3) Les moellons ou technique du comprimé :**

Les pièces de dessin moins compliqué, comme les chaînes d'angles ou de croisées, en grand nombre dans une construction, les moellons d'appareil et les moellons d'intérieur, étaient exécutées par le procédé dit du "comprimé". Les moellons étaient des pièces moulées avec du ciment portland lent, fabriqués de manière plus frustre que la pierre factice.

---

<sup>1114</sup> A.D.I. : 7 O 2386, GIRARD, *Devis descriptif et estimatif, église de Vinay*, 21 juin 1896.

Le moule sans fond était posé sur une couche de sable fin ou de ciment sec et pur, ou sur une tôle indépendante. Ce moule en tôle de fer assez épaisse était d'une seule pièce avec deux manettes extérieures et une légère dépouille.

Le béton était un mortier maigre, pour des raisons économiques, et remplissait le moule jusqu'à l'excès. Le mortier, de ciment lent, était introduit en petites quantités, puis comprimé dans le moule au moyen de petites dames ou battes en fonte de 5 à 6 cm de diamètre de 500 grammes à 3 kg, avec un manche de 50 à 60 cm. On devait battre à grands coups et araser.

Les moellons d'appareil, bossage ou panneau et ciselure, étaient généralement pilonnés à plat. Une couche de 3 à 4 cm d'épaisseur de mortier de sable dosé à 400 ou 500 kg de ciment/m<sup>3</sup> de sable, était jetée au fond du moule, avec un sable à grains uniformes afin d'avoir un aspect de pierre taillée au démoulage.

Ce procédé est donc proche du précédent sauf que le mortier devait être presque sec, avoir l'apparence d'un sable humide. Un mouillage avec 5 à 10 % d'eau était suffisant. Le damage donnait à ce mortier, à peine mouillé, la force d'être démoulé alors que la prise n'était pas faite. Sitôt que la pièce était finie, on pouvait démonter le moule. C'est le principe du pâtre de sable.

Le moule se retirait par les manettes puis était remplacé sur une tôle voisine. Les moules étaient plus chers car ils devaient résister au pilonnage et à l'usure mais les mouleurs pouvaient recommencer l'opération rapidement et réaliser une grande quantité de pièces dans la journée avec très peu de moules. La production était rationalisée.

Les pierres de ciment étaient dressées et empilées aussitôt que possible, arrosées pendant les premiers temps, et au bout d'un mois ou un mois et demi il était possible de les transporter et les mettre en œuvre.

Cette technique débuta à la fin du siècle, avec les logements à bon marché ou les constructions d'usines et entrepôts. Ce genre de produit ne



servait pas à remplacer la pierre de taille de décoration mais était le résultat d'une nouvelle manière de bâtir, rapide. Il remplaçait toutes les pierres<sup>1115</sup>.

#### **4) Les difficultés spécifiques au moulage :**

Tous les ciments prenaient un retrait, accentué lorsque les mortiers étaient riches et que le degré d'humidité de l'air était faible durant les premiers temps de la prise. Si les moulages étaient composés de deux qualités de ciments, il se produisait aussi des fendillements. Pour les éviter, il fallait employer les dosages les plus maigres possible. Dans ce cas la prise était longue et la livraison des pièces était retardée. Comme les pièces ne pouvaient être démoulées qu'après 24 ou 48 heures, avec un seul moule on ne pouvait confectionner qu'une seule pièce dans ce laps de temps.

Le ciment prompt était pratique pour la rapidité de prise mais il était cher et produisait un retrait. Le ciment lent avait une prise trop lente mais était peu cher et ne produisait pas, ou peu, de retrait. Le tout était de savoir doser la richesse des mortiers.

Il fallait encore maintenir les pièces à l'humidité après le démoulage au risque d'avoir un mortier qui sèche et non un mortier qui prend.

A partir de 1900 environ, pour la technique du comprimé, on introduisit entre les deux couches de mortier un petit grillage métallique, pour éviter les fendillements.

Enfin, l'aspect des pierres factices n'était pas toujours agréable pour l'ornementation. Tous les ciments n'étaient pas ocre ou chamois comme ceux de la Pérelle ou de la Porte de France. Certains ciments, mal cuits ou provenant de filons irréguliers, n'avaient pas toujours la même couleur. Le gâchage devait donc être régulier. L'huile ou les graisses appliquées sur les moules pouvaient encore tâcher les pièces, c'est pourquoi le badigeonnage était délicat.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, divers oxydes servaient à colorer les mortiers ; c'était rare en architecture car il fallait exactement les mêmes dosages pour

---

<sup>1115</sup> C'est l'ancêtre du moellon de mâchefer et de l'actuel "agflo " ou "moellon creux aggloméré de béton".

tous les moulages. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle quelques modelers préparaient, avant leur mise en œuvre, les pièces compliquées puis les recouvraient de peinture après les avoir laissé durcir pendant un mois et demi à deux mois.

Les moulages en ciment extra-blanc, très délicats, étaient utilisés pour l'ornementation à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce ciment, fait à partir des grappiers de chaux de l'Ardèche, se prêtait parfaitement aux moulages d'ornementation et s'utilisait comme le ciment ordinaire. Le moule devait être badigeonné à l'eau de savon ou poudré de talc afin d'éviter les tâches. La couleur du sable était primordiale.

Ce ciment pouvait être moulé sans chape, dans toute sa masse, puisqu'il supportait un dosage maigre. Le dosage pouvait être de 400 kg de ciment pour 1 mètre cube de gravier et 0,4 mètre cube de sable fin, ou 300 à 350 kg de ciment pour 1 mètre cube de sable tout venant contenant ¼ de gravier de 10 à 5 mm, ¼ de gros sable et le reste de sable fin, et avec très peu d'eau, pilonné et serré le plus possible. Il a été utilisé dans plusieurs maisons et immeubles du centre de Grenoble, à l'Hôtel de ville de Saint-Marcellin, des casernes Sainte-Anne à Toulon, etc.

## **C LES BETONS EN GRAND :**

### **1) La qualité des bétons ordinaires :**

Le jury de l'Exposition industrielle de Carcassonne en 1884, valorisait la "*réputation aussi ancienne que considérable*" des cimentiers de l'Isère et du Boulonnais et l'ingénieur Brouhiet choisissait Vicat, Pelloux et Delune et Cie à la Porte de France, comme étalons de comparaison<sup>1116</sup>. Pourtant, comme l'étymologie restait imprécise, les compositions des bétons en grand (non des pierres factices) furent longtemps spécifiques aux cimentiers.

Le livret Vicat et Cie consacrait un article de deux pages en 1877, donnant la composition des bétons des pont de Claix, pont sur la Gresse, de

---

<sup>1116</sup> BROULHIET, E., *Chaux et ciments hydrauliques E. Brouhiet à Laroque (Hérault)*, Montpellier, Imp. Centrale du Midi, n.d.n.p.

Lavour, de l'Ile-Verte à Grenoble, et du viaduc de la Rivoire sur la ligne de La Mure. Le béton était employé sans sable pour la confection des dallages, avec ou sans pour les massifs de remplissage.

En 1891, la société Pelloux classait les bétons en deux catégories : les maigres, faits exclusivement de ciment et de gravier, pour les ponts, voûtes ou dallages et pour tous les travaux demandant une grande résistance ; les gras, faits de ciment, sable et gravier, pour les conduites d'eau, les pierres factices, les travaux dont l'étanchéité rentraient en compte<sup>1117</sup>.

En 1850, Les ouvriers de la Porte de France confectionnaient des bétons, notamment pour les dallages avec une mesure de ciment prompt, une mesure de sable, une mesure de tous petits cailloux. Cette société ne donnait pas le nom de béton alors que son directeur Joseph Arnaud connaissait le métier puisqu'il dirigeait aussi une entreprise de construction.

Vicat et Cie proposait des bétons pour pierres factices plus maigres que ceux des bétons coffrés en grand. Pour Vicat, le ciment se "*gâche avec la même quantité de sable et prend entre 8 et 24 heures suivant la température*"<sup>1118</sup>. Mais avec son ciment artificiel double cuisson, il arrivait à des bétons plus maigres, de l'ordre d'un volume de ciment pour six à neuf volumes de sable en fonction des destinations. Dans la pratique, comme on préférait éliminer les vides de la maçonnerie, la société Vicat donnait ces proportions : 1 mètre cube de pierre de blocailles ou de gravier, 335 kg de ciment lent artificiel et 335 kg de sable (à 1,4 tonnes le mètre cube). Coulé dans des caisses, le béton devait avoir une consistance pâteuse, sans excès d'eau.

La société Pelloux en 1891 donnait pour ses dits bétons gras, une partie de ciment, huit à dix parties de gravier lavé. Cela implique une excellente qualité de ciment, alors que le sien était de médiocre qualité et qu'à cette date environ un client sur deux se plaignait de la décomposition des

---

<sup>1117</sup> Aujourd'hui les adjectifs "maigre" ou "gras" se rapportent au dosage du ciment.

<sup>1118</sup> VICAT, J., *Ciments fabriqués par la Société Vicat et Cie à Grenoble (Isère) sous la direction de J. Vicat*, Grenoble, Maisonville et fils, 1877, p. 18.

ouvrages<sup>1119</sup>. Enfin nous voyons que Pelloux confond maigre et gras, car un béton gras est chargé en ciment et non le contraire.

En ce qui concerne les ouvrages monolithes, comme les ponts, il était généralement conseillé d'utiliser du béton, gras ou riche, en remplacement de la pierre. La société Vicat, réalisant le pont de Claix en 1877, utilisa deux sortes de bétons. Pour le corps de la voûte la composition était de : 300 litres de sable du Drac pour 300 kg de ciment Vicat artificiel, ce qui revenait à 120 kg de sable pour 300 kg de ciment, le sable pesant, comme le ciment, 1400 kg le mètre cube. Et pour les tympans et voûtes de décharge la composition était de : 250 litres de sable et 167 kg de ciment. Les dosages apparaissent ici spécialement élaborés.

## 2) Les dallages en bétons artificiels :

En 1851, la première fabrique de carreaux de sols en ciment blanc teinté fut ouverte à Viviers, sur le Rhône. Elle coulait ses carreaux en série, sur des plaques de cuivre cloisonnées<sup>1120</sup>. En 1852, une société du même genre, celle de Romain Moschetti, fabriquait différents carreaux en ciment comprimé et des mosaïques à Grenoble, dont les carillottes, sorte de dalles carrées en ciment comprimé<sup>1121</sup>. Rapidement, les grandes cimenteries confectionnaient des carreaux en tous genres : "*Les carrelages simples en ciment uni, 1° les carrelages ordinaires gris, noir et rouge avec du ciment artificiel et des couleurs minérales, à prix très réduit, pour les établissements publics, églises, vestibules, salles de gare et trottoirs, 2° les carrelages plus riches de mosaïques, brevetés, formés de marbres empâtés dans le ciment et polis*"<sup>1122</sup>.

Les bétons étaient aussi et surtout coulés en plein pour réaliser les dallages de trottoirs et de chaussées, d'églises et de préaux à la fin des années 1860. Les premiers dallages de trottoirs datent de 1869, rue Lafayette à

---

<sup>1119</sup> A.D.I. : 23 J 23.

<sup>1120</sup> Entretien avec M. Yves Esquieux, Université d'Aix en Provence, le 25 février 2002.

<sup>1121</sup> MOSQUETTI, R., *Fabrique de carreaux en ciment portland comprimé des carrières de Grenoble (Isère)*, Grenoble, Allouard, 1877, 3 p.

Grenoble<sup>1123</sup>. Cela fut une révélation pour les habitants qui ne marchaient plus dans la poussière ou la boue ni sur du goudron coulant en été. La surface de pavage de Grenoble était en 1878 de 615 000 m<sup>2</sup> de macadam, 37 650 m<sup>2</sup> de bandes avec lauzes de Fontaine, comme dans la rue du Faubourg-Très-Cloîtres, de 14 220 m<sup>2</sup> de granit de petit échantillon, et de 3430 m<sup>2</sup> de bandes en asphalte comprimé. Enfin le ciment devenait important sur les trottoirs avec 9100 m<sup>2</sup> de surface couverte. Les essais de ciment furent concluants, car il permettait, contrairement au bitume, "*d'enlever l'humidité qui subsiste*" celle-ci étant trop souvent source de "*maladies organiques, incurables et mortelles*"<sup>1124</sup>.

Cette méthode n'était pas simple car le dosage et la forme du ragrayage ne pouvaient souffrir aucun défaut. Comme l'aire était pleine, il n'y avait pas de joints de dilatations. Le dallage pouvait donc se fendre très rapidement, devenant laid et perméable. Cette réalisation, même si elle était peu onéreuse, comparée aux dalles de pierre, était donc confiée à des maisons spécialisées. Le ciment utilisé devait être de haute technicité et résistant aux tractions et flexions. Le ciment prompt était particulièrement proscrit. Le ciment double artificiel Vicat était le mieux adapté et couramment inscrit aux cahiers des charges.

Ces dallages se composaient d'une première couche de béton dit maigre donc fait de neuf volumes de gravier lavé et mouillé et de 1 volume de ciment artificiel lent, le tout bien damé dans la forme ou banchage préparé pour recevoir le dallage. Avant que le béton ait pris, on appliquait une couche de mortier composé de 1 volume de sable siliceux, pas trop fin et bien lavé et de 1 volume de ciment artificiel lent. Ce mortier devait être simplement humide et non pâteux. Pris dans la main il devait garder l'empreinte du doigt sans se déformer. Ensuite, il était damé et massivé sur le béton (dans le but d'augmenter la dureté et d'éviter les retraits). Afin de préserver le dallage

---

<sup>1122</sup> VICAT, J., *Ciments fabriqués par la Société Vicat et Cie à Grenoble (Isère) sous la direction de J. Vicat*, ancien élève de l'École Polytechnique, Grenoble, Maisonville et fils, 1877, pp. 29-53.

<sup>1123</sup> MERCERON-VICAT, M., *op. cit.*, 1900, p. 27.

<sup>1124</sup> A.M.G. : 1 O 630, d2, "Pétition signée par 53 habitants de la rue Chenoise au maire de Grenoble, le 27 décembre 1879" et "Pétition signée par 12 habitants de la rue Saint-Vincent-de-Paul au maire de Grenoble, le 19 mars 1870", in BARET-BOURGOIN, E., *Environnement et sensibilités : Les grenoblois et leur ville au XIX<sup>ème</sup>*

d'une dessiccation trop rapide, il était recouvert d'une couche de sable maintenu humide pendant quinze jours.

La couche de béton devait faire 10 à 15 cm d'épaisseur pour les trottoirs et aires à piétons et 15 à 20 cm pour les chaussées à voitures. La couche de mortier faisait 2 à 3 cm dans le premier cas et 4 à 6 dans le second.

Les dallages de trottoir étaient posés en banches, ou bandes, perpendiculaires à la direction de la chaussée pour que le retrait se fasse sur les joints ménagés et non sur des fissures irrégulières.

La société Pelloux souhaitait un béton coffré entre des planches de bois, sur un sol damé et recouvert de graviers secs. Le coffrage se composait de banchées (bandes de 60 cm de large séparées par les planches), remplies une sur deux. Les premières étant finies et le béton dur, l'ouvrier revenait sur ses pas, ôtait les planches et remplissait les autres banchées.

Ce béton était recouvert d'un enduit de chape, composé de moitié de sable et de ciment, nivelé à la règle ferrée sur les banchées, lissé à la truelle, puis bouchardé au rouleau et fer à joints. Dès que la surface était dure, il fallait la recouvrir de sable humidifié pendant huit jours.

Une astuce, afin d'éviter les fendillements tout en ornant ce sol uniforme, consistait à dessiner au fer à béton (une sorte de réglette) des joints en forme de damier, qu'on avait appelé logiquement carillottes.

*Le "Dallage en béton de ciment artificiel Vicat exécuté sur place sera disposé avec joints formants des compartiments soit en formes de carillottes posées diagonalement ou de grandes dalles appareillées suivant le dessin de l'architecte avec ciselures. Ce dallage sera établi sur forme de béton maigre en ciment Vicat, de 0,10 à 0,12 d'épaisseur, la couche formant l'aire n'aura pas moins de 0,25 d'épaisseur, il entrera en moyenne de 30 à 35 kg de ciment par mètre carré. Ce béton sera exécuté par des ouvriers spéciaux afin d'avoir*

---

*siècle*, Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Université Lumière-Lyon II-Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme, mars 2002, vol 1., p. 234.

*toutes les garanties d'une exécution solide. La commune se réserve le droit de s'adresser aux maisons brevetées pour cet ouvrage*"<sup>1125</sup>.

L'architecte Berruyer, comme il en faisait usage régulièrement, l'avait même nommé "*dallage carrilloté*"<sup>1126</sup>.

Ces trottoirs devaient subir les passages fréquents des piétons, le choc des fers à chevaux, des roues ferrées, les vibrations des voitures et des chariots puis des camions, l'érosion de la pluie, les gélivures d'hivers et l'enfoncement léger des immeubles de Grenoble construits sur pilotis. Pourtant, ceux de l'ancienne place d'Armes (place de Verdun), de la place Vaucanson ou ceux de la rue Champollion, des lieux très fréquentés, sont aujourd'hui encore à peine fendillés et peu usés.

### **3) Les techniques de coffrage et damage :**

La particularité du béton est de pouvoir être coffré, donc d'être coulé puis damé entre des planches de bois qui serviront de moule avant la prise et qui seront retirées après la prise du béton. Le principe était donc le même que celui de la pierre factice mais appliqué en grand, selon des procédés particuliers.

On ne coulait pas un mortier par une température élevée et rarement en période de gel de manière à favoriser la prise. Les matériaux de coffrages devaient toujours être mouillés afin qu'ils n'absorbent pas l'eau du béton.

Puisque les coffrages se faisaient en plusieurs temps - les quantités de béton gâché correspondant aux limites humaines, quelques centaines de kilos triturés à la pelle par personne - pour faire adhérer deux couches de mortier dont l'une avait déjà commencé sa prise, il fallait souvent intercaler une bouillie de ciment pur et de sable très fin.

Contrairement aux autres méthodes, les maçons préféraient ajouter les pierres dans un mortier déjà gâché, plutôt que de tout mélanger intimement avant

---

<sup>1125</sup> A.D.I : 2 O 236/5, RIONDEL, H., architecte départemental, *Cahier des charges, conditions spéciales et particulières à l'exécution des travaux, église de Miribel-Les-Echelles*, 1<sup>er</sup> juillet 1876.

<sup>1126</sup> A.D.I. : 4 V 10, BERRUYER, A., *Devis estimatif des travaux de grosses réparations de la cathédrale de Grenoble*, 14 octobre 1872.

d'introduire l'eau. Le béton serait moins homogène mais, sans les pierres, il était tellement moins lourd à gâcher.

Ces principes paraissent bien simples mais étaient les plus usités. Les ingénieurs, attachés aux grandes usines, recherchant les causes de fendillements, de désagréations, de pulvérisations de quelques mortiers, ne cessaient de les répéter dans leurs ouvrages. Ce qui n'empêchait pas encore quelques mauvaises habitudes de persister, comme couler un mortier par temps de gelée. La gelée, pouvait-on penser, ne faisait que retarder la prise sans la casser<sup>1127</sup>. Et au milieu de conseils parfois généraux, nous voyons apparaître quelques méthodes personnelles faisant légion.

François Coignet breveta en 1855 la technique des bétons agglomérés, après l'avoir mise au point à partir du béton de terre (pisé banché) et améliorée avec des liants hydrauliques. Une société spéciale d'exploitation fut créée.

Le principe du béton Coignet consistait à réaliser un mortier avec très peu d'eau et à le comprimer fortement. Coignet diminuait les proportions de chaux et de ciment et les remplaçait par du sable et de la terre cuite, qui sont des matériaux inertes. Il faisait ses mélanges avec beaucoup de soin de manière que le béton soit bien homogène et versait la matière par couches minces qu'il pilonnait. Coignet suppléait donc le défaut d'énergie de ses matières par un accroissement de main-d'œuvre<sup>1128</sup>. La compacité donnait une résistance plus élevée que l'ordinaire, donc avec des quantités de chaux assez faibles il arrivait à confectionner des mortiers résistants. Mais généralement, les entrepreneurs ajoutaient du ciment à ce mortier afin d'obtenir une prise plus rapidement et une plus grande dureté. Les dosages consistaient à mettre pour un mètre cube de sable 125 à 150 kg de chaux et 50 à 60 kg de ciment portland<sup>1129</sup>.

Ce procédé était traditionnellement interprété comme annonceur de la technique du béton armé mais, si François Coignet se mit à travailler son

---

<sup>1127</sup> Alors qu'elle empêche la cristallisation, donnée alors inconnue.

<sup>1128</sup> Fonds G.D. : Un ingénieur des Ponts et Chaussées de Bayonne, *Essai de béton maigre aggloméré de M. Coignet envoyé à Louis Vicat*, 5 octobre 1859.



matériau de manière très rationnelle, permettant de nombreuses économies et des ouvrages audacieux, s'il énonça plus tard les principes du béton armé<sup>1130</sup>, sa méthode n'est en rien novatrice car tous les entrepreneurs et maçons damaient leurs mortiers de chaux ou de ciments. C'est ce que rappelait Louis Vicat en 1827 ainsi que l'architecte-voyer Barral, lors de la reconstruction de l'église de Renage<sup>1131</sup> en 1835, demandant des "*graviers sablonneux [...], ainsi qu'un quart de cailloux qu'on emploiera pour serrer ou comprimer le béton*"<sup>1132</sup>. De plus, cette technique ne pouvait préfigurer le béton armé qui était une toute autre approche du matériau. Néanmoins, Coignet ouvrit la porte à tous les essais possibles et engendra ainsi la découverte de nouveaux procédés.

#### 4) Compositions et armatures des bétons armés :

Le béton pouvant supporter de grands efforts de compression mais non de traction, l'acier présentant une grande résistance aux divers efforts, en particulier la traction, l'association des deux matériaux était réalisable parce que le béton adhère au métal et que les coefficients de dilatation du béton et de l'acier sont sensiblement les mêmes. De plus le béton met l'acier à l'abri des agents destructeurs comme l'air et l'eau.

Les avantages perçus de l'association métal-béton étaient la quantité décroissante du dosage de ciment et l'élasticité des constructions qui permettait d'éviter les ruptures et donc de ne pas voir un bâtiment se ruiner grâce aux treillis qui le maintenaient. Les constructions pouvaient recevoir les formes les plus variées avec une très grande solidarité entre les divers éléments. Les appuis mutuels étaient meilleurs et les assemblages n'étaient plus des points faibles. Elles résistaient bien au feu et leur résistance augmentait avec le temps, avec le durcissement des mortiers.

---

<sup>1129</sup> CANDLOT, E., *op. cit.*, pp. 217-218.

<sup>1130</sup> Voir COIGNET, F., *Bétons et agglomérés appliqués à l'art de construire*, Paris, 1861, 48 p.

<sup>1131</sup> Reconstituée en 1897.

<sup>1132</sup> A.D.I. : 7 O 1468, BARRAL, agent-voyer en chef du département de l'Isère, *Devis estimatif de l'église de Renage*, 19 mai 1835.

A ses débuts, dans les années 1850, le principe du béton armé consistait à noyer dans une couche de mortier de ciment de quelques centimètres d'épaisseur un treillis en fils de fer, c'était le ferciment de Joseph Lambot ou le ciment armé de Joseph Monier. Les premiers travaux du bâtiment en ciment armé étaient des plaques préfabriquées pour les sols ou planchers à forte charge<sup>1133</sup>.

Le treillis, de fers ronds ou de fers plats, était relié par des attaches de treillageurs selon le système Monier ou les fils étaient entrelacés comme une toile métallique selon le système dit "Cottancin" du nom de l'ingénieur Paul Cottancin. On trouvait aussi, comme à la tour Perret de Grenoble élevée en 1925, des treillis faits à l'emporte pièce à partir de plaques métalliques.

Il était inutile d'armer dans le sens longitudinal un ouvrage s'il ne devait travailler qu'à la compression. En revanche, l'armature devenait indispensable lorsque des efforts à la flexion allaient intervenir. Les grands réservoirs d'eau, comme celui de Bron à Lyon, les cuves diverses, les caissons flottants pour la construction des ports et évidemment les voûtes avaient trouvé leur meilleur allié. Les ponts en ciment armé devenaient fréquents. C'est ainsi que plusieurs milliers de ponts ont été bâtis en Europe de 1894 à 1913. Les colonnes et les pilotis s'amincissaient et s'ils risquaient le flambage ils ne souffraient plus de fraction.

Pour ces réalisations on a seulement mis en œuvre des cintres, déjà connus des Romains, mais aussi des coffrages en bois et des cintres en béton armé qui subsistaient dans les constructions, comme au pont de Chatellerault par Hennebique, puis des voussoirs creux remplis après coup de métal et béton comme au pont de Belvédère aux U.S.A.

Les armatures de métal placées dans le mortier de béton étaient une application essentielle au développement des techniques de construction. Les premières réalisations furent, comme pour beaucoup de nouveaux matériaux au XIX<sup>ème</sup> siècle, industrielles. Les ingénieurs et entrepreneurs avaient aussi compris l'intérêt de cette rationalisation. C'était moins le cas des architectes. Néanmoins, Anatole de Baudot saisit cet intérêt lors de la construction, de

---

<sup>1133</sup> CANDLOT, E., *op. cit.*, pp. 224-225.

1894 à 1908, de l'église de Saint-Jean de Montmartre, dans laquelle on voit des essais de mise en œuvre.

Le principe original est celui de la brique armée. L'édifice est construit sur 26 piles enfoncées de 12 m dans le sol. L'élévation est faite de minces piliers constitués de briques superposées et enfilées sur des triangles de métal. Les piliers sont posés en diagonales par rapport à l'axe de l'église, de plan carré de 50 cm de côté. Deux coupoles de ciment armé de 7 cm d'épaisseur coiffent le tout. Le vide entre les deux dalles est rempli par du liège et du mâchefer pour l'isolation thermique et phonique. Ce système Cottancin adopte la technique des briques enfilées sur tringle et donne un caractère monolithe<sup>1134</sup>.

Les ciments utilisés pour le béton armé étaient le plus souvent des portland à prise lente. Le gravier, comme pour les bétons, devait être exempt de matières étrangères comme la terre et provenir le plus possible de roches siliceuses ou calcaires dures, avec des grains de 5 à 20 mm. La pierre concassée avait plus de cohésion que les cailloux roulés mais rendait le pilonnage plus difficile. Le sable devait être pur et provenir aussi de roches dures ; on le choisissait "criant à la main", formé de grains de 2 à 5 mm de diamètre. Le sable fin était à rejeter car sa présence faisait augmenter la quantité de ciment nécessaire.

Le fer était beaucoup utilisé jusque vers 1910, date à laquelle il a été peu à peu substitué par de l'acier doux. On n'excluait pas qu'il soit rouillé car la rouille adhère bien au ciment. Les premières armatures étaient réalisées indifféremment avec des barres de section carrée ou circulaire, avec peu de barres de grosse section ou beaucoup de barres de petite section. Le tout était de réaliser un compromis de manière à ce que le résultat soit le moins onéreux car, si le ciment était un matériau de construction de faible coût, ce n'était pas le cas du fer. L'usage du fer faisait considérablement baisser les quantités de ciment employées mais augmentait les coûts par son introduction onéreuse et le temps nécessaire à son installation.

Après des études allemandes sur l'adhérence du béton au métal datant du début du siècle, les ingénieurs comprirent qu'il fallait pour augmenter

---

<sup>1134</sup> PAROISSE SAINT-JEAN, *Saint-Jean de Montmartre*, Paris, Paroisse, n.d., 19 p.

l'adhérence, augmenter la surface de contact. On utilisait donc des barres de section circulaire, puis les mêmes barres avec une surface non lisse. Les barres de section carré tordues en hélice (fers Ransome) auraient été parfaites si elles n'entraînaient pas un éclatement superficiel du béton. Aussi était-il préférable d'utiliser un grand nombre de barres de métal de petite section mais pas de trop fin diamètre pour permettre le pilonnage, pour augmenter cette surface de contact et répartir les forces, au lieu d'un petit nombre de grosse section<sup>1135</sup>.

---

<sup>1135</sup> CANDLOT, E., *op. cit.*, p. 225 sqq.

## CONCLUSION DE DEUXIEME PARTIE :

L'invention d'un matériau nouveau provient toujours d'une nécessité. Néanmoins, une invention devient une innovation, et c'est là son intérêt, seulement lorsqu'elle trouve une application. Il lui faut un champ d'exploitation concret. C'était le cas des ciments qui palliaient les défauts de la chaux dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Utilisés de la manière la plus traditionnelle dans les mortiers, ils étaient déjà du plus grand intérêt pour les constructions.

Les ciments n'ont pas vraiment eu de détracteurs et apparaissaient comme une invention adéquate. Pourtant, lors de ces premières années d'exploitation, les cimentiers auraient pu se placer en concurrents des chauxfourniers. Mais, comme la production de ciment, contrairement à celle des métaux ou du verre, ne demandait pas d'infrastructure particulière, les fabricants de chaux produirent eux-mêmes les ciments. D'une autre manière, un produit nouveau tend aussi à bouleverser les méthodes de travail. Les entrepreneurs auraient donc pu refuser les ciments. Mais ils servaient d'abord simplement à remplacer la Pouzzolane italienne onéreuse dans les bétons de chaux. Les maçons n'avaient donc pas à s'initier à de nouvelles techniques. Aussi des investissements lourds n'étaient-ils pas nécessaires à l'adoption de ces produits.

Dès les années 1840, lorsque Louis Vicat publia une liste de 300 carrières exploitables en France, beaucoup de petits propriétaires se sont lancés dans une production cimentière élémentaire. L'Isère fut en quelque sorte la terre promise. Vicat y habitait et beaucoup de terrains étaient viables pour la production de ciments naturels. Des dizaines de petites cimenteries cernèrent Grenoble rapidement. Il n'y avait pas une grande usine grâce à une grande production mais une grande production grâce aux petites usines.

Enfin, ces nouveaux cimentiers étaient pour la plupart déjà attachés à la filière du bâtiment et des travaux publics. Ils avaient été chauxfourniers, carriers, entrepreneurs, fabricants de tuiles ou de briques, voire architectes. Quoi de mieux pour la promotion d'un matériau nouveau ?

Les ciments isérois entraient de plain-pied dans les travaux du département, d'abord comme expédients de la chaux puis, par le biais du béton, en remplacement de la fonte ou de l'argile cuite pour les conduites d'égouts et les canalisations d'eau des villes. Ils étaient envoyés par bateau en Afrique du Nord et en Amérique du Sud. La production allait croissante et rapidement quelques propriétaires de bons filons, ingénieux et ayant les possibilités d'investir, se mirent à produire de manière rationnelle. Quelques marques ont donc pris le dessus du pavé ; pas nécessairement concurrentes d'ailleurs. Les ciments prompts naturels de la Porte de France n'avaient pas la même utilité que les ciments artificiels Vicat. Et ces hommes laborieux ne se suffisaient pas à leurs situations. Comme les industriels de ce temps, tous devenaient des hommes politiques et incitaient la commande publique.

Pourtant, les ciments furent proscrits en France dans les travaux d'élévation. François Coignet ou François Martin Lebrun avaient beau signaler les avantages des bétons de ciment, les grands noms de l'architecture préféraient la pierre de taille. Seuls les Ponts et Chaussées les acceptaient, puisque l'invention venait d'un ingénieur de leur corps, mais comme adjuvants des chaux seulement. La technique du béton effrayait. Celles du ciment armé puis du béton armé paraissaient encore trop audacieuses et dans un premier temps empiriques et délicates à mettre en œuvre. Et puis des théoriciens, à la suite de Ruskin et Saint-Paul, pourfendaient ces matériaux dits factices propres à la construction plutôt qu'à l'architecture.

Il fallut une génération d'utilisateurs convaincus et libres, non pour dévoiler toutes les potentialités cimentières ni réinventer une esthétique de l'architecture mais seulement pour égaler la pierre et bien sûr offrir un argument pécuniaire. Par la suite, les bétons n'eurent de limites que le temps nécessaire à leur manipulation.

## TROISIEME PARTIE

### MATERIAUX ET ARCHITECTURE

#### Les influences de la production cimentière

"Les sciences doivent descendre de leur piédestal pour contribuer à la création d'un monde nouveau".

Jean Antoine Chaptal.

Les ciments de type moderne, attendus par les bâtisseurs, avaient tout de même cet inconvénient : la culture traditionnelle des architectes. Inventés par un ingénieur des Ponts et Chaussées, ils répondaient aux attentes des travaux engagés par ce même corps. Les architectes, notamment les élèves de l'Ecole des beaux-arts, avaient pour eux d'apprendre à bâtir en pierre de taille. Ils n'avaient pas la science des matériaux mais celle des constructions dessinées, des plans, des élévations, l'assemblage d'éléments selon un style d'architecture. La confection des coffrages n'était pas leur propos, ni celui de leur clientèle. Pourtant les cimentiers de l'Isère n'allaient pas avoir les architectes contre eux. En effet, tous les architectes de Grenoble étaient rattachés aux familles de l'industrie cimentière. De ce fait, non que cela satisfasse absolument l'idée fantasmagorique du réseau d'influences, ils allaient connaître le matériau nouveau, l'appriivoiser, se rendre compte de quelques avantages. Les ciments seraient utilisés.

Certains architectes français avaient déjà expérimenté les progrès du machinisme. Le métal avait permis au rationalisme structurel de Viollet-le-Duc de se développer. Ceux de l'Isère, récalcitrants ou seulement peu enclins à utiliser cette production absente de leur environnement, s'engageraient dans une autre voie, pratique, celle du moulage. En effet, le moulage de pierres factices de ciment répondait à toutes les attentes. Il permettait de répondre aux exigences de coûts, de commodité et de rapidité d'approvisionnement, sans bouleverser ni les techniques de maçonneries, ni la gestion des chantiers,

ni la conception de l'architecture traditionnelle. Il ne s'agissait pas non plus de jeter le discrédit à cause d'une mauvaise expérience. Les cimentiers allaient donc favoriser un temps ce procédé du moulage plutôt que de soutenir les coffrages en grand. La machine, la série, allait aussi introduire de nouveaux styles<sup>1136</sup>.

Parmi les édifices à pourvoir, les grandes constructions ordinaires, les églises paroissiales étaient parfaites ou presque. Le nombre, la taille, la position, la renommée, la fréquentation, les ressources de ces édifices religieux précisément appelés à être rebâties répondaient aux meilleurs souhaits.

---

<sup>1136</sup> FRANCASTEL, P., *Art et technique aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Denoël, 1979, p. 97.



## **I DES METIERS ET DES HOMMES DE PAYS :**

### **A LA CONSTRUCTION AVANT LA CONSTRUCTION :**

#### **1) La dévolution des travaux :**

Le maître d'ouvrage de l'église était d'ordinaire le financier. C'était en général la mairie qui recueillait les dons, souscriptions et secours, ou éventuellement la fabrique pour les petites communes. Il faut remarquer de nombreuses exceptions en Isère car les nombreux financiers n'intervenaient pas dans les travaux laissant la responsabilité aux communes.

Les fabriques, impliquées de droit, étaient peu enclines à diriger des chantiers. Les curés n'étaient pas non plus des bâtisseurs. Fabriques et curés donnaient leurs avis mais rétrécissaient leurs choix à cause du petit nombre des architectes proposés par l'épiscopat. A Vinay, le curé Bouchon, initiateur du projet en 1897, avait choisi Ferdinand Bugey comme architecte car il était célèbre à cette date. Il achevait les travaux de La Salette et commençait ceux de La Mure<sup>1137</sup>.

Les donateurs pieux ou les Chartreux abandonnaient les choix stylistiques aux communes, bénéficiaires de leurs subsides et propriétaires de l'édifice. Ils se détachaient du programme bien qu'ils imposaient une certaine diligence dans la construction du monument.

Les légataires, aux communes, étant par définition décédés ne pouvaient donc intervenir dans le choix des travaux que par un vœu testamentaire. Ce genre de vœu pieux n'indiqua jamais un choix architectural mais mentionnait plutôt un échéancier. Le don de Suzette Couturier restait valable pour la fabrique à condition qu'il soit employé dans les trois ans<sup>1138</sup>.

Les bienfaiteurs particuliers et les industriels donnaient aux communes, faisant très souvent partie du conseil municipal et du conseil de fabrique, pouvant quelquefois choisir l'architecte et le programme. A Allevard, Eugène Charrière proposa Péronnet en 1858 comme architecte de la future église. Il

---

<sup>1137</sup> A.D.I. : 7 O 2386, BOUCHON, L., curé de Vinay, *Lettre au préfet de l'Isère*, 20 août 1897.

<sup>1138</sup> A.D.I. : 27 J 12/1, GUILLERMAND, curé-archiprêtre, *Délibération du conseil de fabrique de Bourgoin*, 4 octobre 1863.

demanda à être instruit de toutes les évolutions du projet et présentait son contre-maître maçon Pierre Debernardi à la surveillance du chantier<sup>1139</sup>. A Rives, le projet de construction de l'église datait de 1850. Paul et Augustin Blanchet proposèrent, en 1893, de payer toutes les dépenses occasionnées par la construction. Ils choisirent comme architecte Berruyer, diocésain retiré et auteur de leur chapelle privée<sup>1140</sup>.

Les conseils municipaux, assistés des membres des fabriques, engageaient donc les travaux de l'église auprès d'un architecte. D'ordinaire, ces travaux étaient choisis à partir de devis. Il existait, afin que les architectes les produisent, des "Conditions particulières et séries de prix applicables aux travaux diocésains", selon la circulaire du 30 septembre 1854, différentes selon les travaux de terrasse et maçonnerie, charpenterie, serrurerie, vitrerie, menuiserie ou peinture. Chaque formulaire de conditions particulières commençait par des "Dispositions générales" comprenant les modes de paiement, de métrage et la vente des matériaux de déblais, puis la nature, la qualité et la mise en œuvre des matériaux. La seconde partie, la "Série de prix", était rédigée par l'architecte diocésain en fonction des conditions locales. On y trouvait les salaires selon les corps de métiers, le prix de tous les matériaux, de leur plus-value apportée et de leur pose.

Ce sont les architectes, non les entrepreneurs, qui rédigeaient les "Devis descriptifs et estimatifs", à partir des séries de prix, avec pour base le "Cahier des charges générales pour l'exécution des travaux de construction et de réparation des édifices diocésains", de l'administration des Cultes, annexe n° 90 sur la conduite des adjudications de la circulaire du 21 ou 26 décembre 1857. Le Titre Premier concernait les travaux mis en adjudication : la liste des ouvrages à réaliser, les matériaux, les quantités et les prix ainsi que le mode et les conditions d'adjudication de ces travaux. Le Titre II était consacré à l'exécution des travaux par l'entrepreneur. Le Titre III spécifiait le règlement des dépenses. Enfin, le tout était suivi d'un modèle de soumission pour les entrepreneurs.

---

<sup>1139</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, CHARRIERE, E., *Délibération du conseil de fabrique de l'église d'Allevard*, 11 avril 1858 et CHARRIERE, E. et Cie, *Compagnie des Hauts Fourneaux et forges d'Allevard*, *Lettre*, 1<sup>er</sup> décembre 1860.

Les devis descriptifs, rédigés, se consacraient à la description de l'ancien édifice, de son état et à celle du projet à venir. Les devis estimatifs étaient écrits sous forme de listes de travaux par catégorie de matériaux : maçonnerie, charpenterie, couverture, vitrerie, etc. exprimés en quantité et prix. Il n'était pas rare de voir des devis à la fois descriptifs et estimatifs.

Le cahier des charges comprenait les "Conditions générales", c'est-à-dire la durée des travaux, l'organisation des chantiers, le niveau de responsabilité de chacun, la destination des matériaux de destruction et de récupération, les modes de paiements et d'adjudication. Il comprenait aussi les "Conditions particulières" avec la liste des matériaux et leur provenance, leur qualité (taille des graviers, propreté du sable, usines de chaux et de ciments, bois sans nœuds vicieux etc.) et les détails d'exécution (quantité d'eau dans le mortier, mode d'assemblage des moellons et briques, hauteur des assises, taille des pierres etc.). Lorsqu'il devait y avoir des mortiers, on trouvait les proportions des mélanges et les modes de gâchage, de coffrage et d'application<sup>1141</sup>.

## **2) Les modes d'attribution :**

### **a) L'adjudication, adjudicataires :**

Une fois les projets acceptés et les financements trouvés, les travaux étaient confiés à un entrepreneur par adjudication. Les adjudications étaient faites par voie de soumission cachetée, déposées en mairie, ouvertes en public et les travaux adjugés par entreprise générale, c'est-à-dire à un seul et unique entrepreneur, au plus fort rabais. Le plus souvent elles étaient lancées en hiver ou au printemps.

Les adjudications par lots, souhaitées par Viollet-le-Duc dans son *XX<sup>ème</sup> entretien sur l'architecture* de mars 1872 consacré à la pratique architecturale, préférant "*confier les travaux à différents entrepreneurs en fonction de leur corps d'état, et non à un entrepreneur général souvent incompetent*", étaient réservées aux grands chantiers dont les maîtres

---

<sup>1140</sup> A.D.I. : 7 O 1492, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *Avis envoyé au préfet de l'Isère*, 16 janvier 1894.

d'ouvrage étaient précautionneux. Seule l'adjudication rédigée par Péronnet pour la construction de l'église Saint-Bruno de Grenoble en 1873 comprit trois lots, la maçonnerie pour 260 000 F environ, la charpenterie pour 23 000 F et le gros fers pour 3 000 F<sup>1142</sup>. Les travaux de restauration, spécialisés et effectués au coup par coup, pouvaient aussi être adjugés en lots distincts, comme à la crypte Saint-Oyan de Grenoble<sup>1143</sup> en 1850 et à Moirans en 1901<sup>1144</sup>.

Les travaux de construction, tous les corps de métiers étant inscrits sur un budget unique, étaient adjugés en un seul lot et par voie de concurrence, à l'entrepreneur de la spécialité principale à exécuter, c'est-à-dire la maçonnerie. L'entrepreneur ne pouvait pas sous-traiter mais pouvait confier les travaux n'étant pas de sa compétence à des ouvriers patentés agréés par l'architecte. Bien des "Mémoires des travaux exécutés" démontrent la présence banale et nécessaire de charpentiers, serruriers, menuisiers, peintres etc.

En fait, une adjudication générale permettait d'obtenir les coûts les plus faibles. Les architectes Girard et Bugey proposèrent deux solutions pour la construction de l'église de Vinay en 1896, soit deux lots distincts, soit un seul. La manœuvre permettait de connaître le meilleur résultat. Le premier lot fut la maçonnerie pour 84 750 F, le second la charpente, couverture, zinguerie, menuiserie pour 14 596 F. Les entrepreneurs venaient de Beaurepaire, La Tour-du-Pin, Grenoble, Lyon, Annonay pour cet important chantier de 100 000 F. Le meilleur rabais du premier lot fut de 10,5% pour François Blanc. Le meilleur du second lot fut de 23,5% pour MM. Payre et Jourdanet. Le total des rabais était de 12 328 F, soit environ 12,5 %. Mais Régis Borel, entrepreneur de Cognin, sans frais de transport ni de logement, offrait un rabais de 13,5% s'il avait les deux lots ensemble<sup>1145</sup>.

---

<sup>1141</sup> Une partie du volume des annexes est consacrée aux devis descriptifs et estimatifs ainsi qu'aux cahiers des charges, pp. 275-355.

<sup>1142</sup> A.M.G. : 2 M 29, PERONNET, E., *Cahier des charges pour la construction de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 24 décembre 1873.

<sup>1143</sup> A.M.G. : 2 M 55, Mairie de Grenoble, *Dépenses pour l'église Saint-Laurent, exercices de 1851 à 1857*, 31 mars 1861.

<sup>1144</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, MONNET, M., maire, MICHON, M., architecte, *Procès verbal d'adjudication des travaux de restauration de l'église de Moirans*, 24 mars 1901.

<sup>1145</sup> A.D.I. : 7 O 2386, MERIT, maire, GIRARD et BUGÉY, architectes, *Procès verbal d'adjudication de l'église de Vinay*, 6 septembre 1896.

Les travaux de l'église de Saint-Martin-d'Hères ont été traités de gré à gré entre la mairie, l'architecte Bugey et l'entrepreneur Carron en 1891. L'architecte souhaitait "*un entrepreneur possédant toute la confiance des membres de la Commission chargée par le conseil municipal de la surveillance des travaux, et de l'architecte*"<sup>1146</sup>. Bugey avait confiance en Carron car il venait d'achever la construction de l'église de La Mure avec lui.

Une seule adjudication, celle de la démolition de l'ancienne église d'Allevard en 1865, se fit par enchère à la bougie, en mairie, avec une mise à prix de 3 000 F et passée après extinction de deux feux sans offres meilleures. Debernardy eut le travail contre 1 600 F<sup>1147</sup>.

Pour les petits travaux, loin des bourgs et des entreprises, l'adjudication n'était pas de rigueur car un procès-verbal devait être approuvé par le préfet ; formalité longue et injustifiée. Berruyer proposait à son curé de Roybon, en 1884, de réaliser les travaux de la flèche de l'église en choisissant l'adjudicataire, un bon maître charpentier du pays dont la réputation le ferait bien travailler<sup>1148</sup>. Le curé de Châbons en 1893, forçant la construction d'une nouvelle église, souhaitait "*traiter à forfait avec un constructeur*". Le sous-préfet refusait immédiatement, suivant l'ordonnance du 14 novembre 1837, stipulant que "*les travaux communaux doivent être exécutés par voie d'adjudication, avec concurrence et publicité, lorsqu'ils excèdent 3 000 F*"<sup>1149</sup>.

Les adjudications, faites au plus fort rabais, requéraient de la part des entrepreneurs une justification de capacité délivrée par un architecte des travaux de l'Etat, par un architecte du département ou du diocèse, par un architecte réputé grâce à des travaux importants ou par un ingénieur notoirement connu. Les concurrents devaient prouver leur solvabilité et leur moralité par un certificat du maire de leur commune. Les entreprises, plutôt les maîtres-artisans, très nombreux avant 1890, étaient des gens connus. Ils

---

<sup>1146</sup> A.D.I. : 7 O 1795, BUGEY, architecte, *Rapport sur le projet de construction de l'église de Saint-Martin-d'Hères*, 10 juin 1891.

<sup>1147</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BOUFFIER, S.-M., maire, *Adjudication pour les travaux de démolition de l'église d'Allevard*, 5 février 1865.

<sup>1148</sup> A.D.I. : 27 J 1/16, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Lettre à l'abbé Tavernon de Roybon*, 23 décembre 1884.

<sup>1149</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, TARDIF, F., Sous-préfet de La-Tour-du-Pin, *Avis motivé*, 22 avril 1896.

devenaient par la suite des petites entreprises : 961 établissements et 1976 travailleurs isolés en 1896<sup>1150</sup>. De fait, ils employaient une ou quelques dizaines d'ouvriers, le plus souvent des manœuvres journaliers. Ces entrepreneurs de construction étaient surtout importants à l'échelle du canton. Les grandes entreprises, comme Thouvard, effectuaient des travaux publics, les chantiers de Grenoble, les fortifications et chemins de fer.

Les adjudicataires payaient comptant les frais de l'adjudication (affiches et insertion, expéditions de devis et cahier des charges, droits de timbre et d'enregistrement, droits de douane pour l'importation de matériaux de Savoie le cas échéant etc.) et déposaient à la caisse des Dépôts et Consignations un cautionnement égal au 20<sup>ème</sup> du montant de l'estimation. Ils se mettaient à disposition de l'architecte dès l'adjudication signée et étaient payés par acomptes proportionnés à l'avancement des travaux et au *pro rata* des affectations des crédits, sauf un 10<sup>ème</sup> réservé pour garantie et payé après la réception définitive, parfois dans un délai de deux ans.

Les sommes immobilisées étaient rendues avec un intérêt de 5% l'an, mais les entrepreneurs Visour et Coup-la-Fronde avaient encore 42 000 F de cautionnement, retenues de garanties et provisions quatre ans après la réception de l'église de Miribel-les-Echelles<sup>1151</sup>.

Etant donnée la somme colossale des travaux effectués, en proportion de la petite taille des entreprises de bâtiment, les versements et les réserves immobilisaient des liquidités, incommodant les activités. D'autant que ces entrepreneurs avaient déjà accordé des rabais les plus souvent colossaux eux aussi.

#### **b) Le bon rabais :**

Dans les années 1850, suivant la conjoncture économique, il y avait en France et notamment en Isère beaucoup de chantiers en activité. En conséquence, les entrepreneurs pouvaient choisir les plus avantageux et il arriva qu'il n'y eut pas de soumissionnaires. En 1857, pour le clocher de l'église du Grand-Lemps, la mairie n'avait trouvé aucun entrepreneur. Il fallut

---

<sup>1150</sup> BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République, op. cit.*, p. 181.

<sup>1151</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, Visour et Coup-la-Fronde, entrepreneurs à Barraux, *Lettre à M. Cotte, maire de Miribel*, 12 février 1884.

augmenter le devis de 5% pour qu'un seul maçon se présente<sup>1152</sup>. En 1874, personne ne répondit à la construction de l'église de La Tour-du-Pin pourtant estimée dans les *Affiches* à 200 000 F. Quelques travaux étaient ajournés mais le montant de la première tranche s'élevait à 156 341 F. Le chantier de pierre de taille, difficile à approvisionner et à gérer, n'attirait personne. Les tailleurs restaient à Grenoble. Auguste Gras, entrepreneur aux Avenières, proposait aimablement 0,10 % de rabais, soit 157 F. La mairie dut accepter<sup>1153</sup>.

Néanmoins, les rabais ordinaires<sup>1154</sup> indiquent que les chantiers paroissiaux étaient plus honorifiques que lucratifs ; les commissions pouvaient même refuser les candidats si l'adjudication n'atteignait pas un rabais minimum !<sup>1155</sup>

Les rabais étaient fonction du chantier, de sa facilité d'accès et de la concurrence. Roybon, Autrans, la Salette-Fallavaux obtinrent 2% en moyenne. En revanche, les villes proches des voies de circulations ou des grandes agglomérations avaient plus de chance. A Uriage, en 1872, dix entrepreneurs proposèrent en moyenne 7,3 % de rabais. A Pontcharra en 1891, six concurrents proposèrent 9,5 %. A Moirans, en 1901, sept entrepreneurs s'affrontaient avec 14,3 % de rabais, le record fut de 20,40 % ; sans être le record absolu, obtenu par le sieur Gautier, en 1876 à Vif, avec 26%<sup>1156</sup>. Gabriel Guiguet, à Eybens en 1866, avait proposé 10,10%. La plupart de ses huit concurrents, parfois connus comme Murailat ou Buscaglione étaient restés pour les uns à 5-6 % et la majorité à 8-9 %, rien d'extraordinaire<sup>1157</sup>.

Les entrepreneurs ne faisaient pas fortune avec les églises, au contraire les faillites n'étaient pas rares. Joseph Serpolet proposa 17,5 % de rabais en

---

<sup>1152</sup> A.D.I. : 2 O 182/5, GALLIEN, A., maire, BERRUYER, A. architecte, *Procès verbal d'adjudication du clocher du Grand-Lemps*, 9 avril 1857.

<sup>1153</sup> A.D.I. : 7 O 2147, COSTAZ, maire, RIONDEL, H., architecte, *Procès verbal d'adjudication pour la construction de l'église de La Tour-du-Pin*, 29 juillet 1874.

<sup>1154</sup> Voir la partie consacrée aux procès verbaux d'adjudication dans le volume des annexes pp. 377-384.

<sup>1155</sup> A.D.I. : 7 O 2386, GIRARD et BUGÉY, architectes, *Cahier des charges générales de l'église de Vinay*, 21 septembre 1895.

N.B. : Les architectes auraient pu diminuer le montant des travaux mais leurs honoraires l'auraient été aussi .

<sup>1156</sup> A.D.I. : 7 O 2323, CHAMPOLLION, maire, *Adjudication des travaux de l'église de Vif*, 8 février 1877.

<sup>1157</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, DAVID, J., conseiller municipal faisant fonction de maire, RIONDEL, H., architecte, *Procès verbal d'adjudication des travaux de reconstruction de l'église d'Eybens*, 19 février 1865.

1874, pour obtenir le chantier de Saint-Bruno de Grenoble. Très rapidement, au début de l'année suivante, il ne pouvait plus payer ses ouvriers. Comme l'architecte Péronnet démissionnait, il fit faillite<sup>1158</sup>. Le repreneur, l'entrepreneur Rayneri fit une nouvelle soumission, suivant le devis et le cahier des charges de Berruyer, et ne concéda qu'un rabais de 2,75 %<sup>1159</sup>. Serpolet n'était pas un cas unique et n'avait pas non plus exagéré ses propositions.

Les entrepreneurs de l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, la société Bey et Ledoux, firent faillite en 1866 avec un chantier obtenu sans rabais<sup>1160</sup>. Jules Boulard fit aussi faillite en 1872<sup>1161</sup>, en bâtissant l'église d'Izeaux pour un rabais de 2,10%<sup>1162</sup>.

La seule bonne affaire fut la construction de l'église de Bourgoin. En 1865, cinq candidats répondaient à la mise à prix de l'adjudication du chantier estimée à 133 825 F par l'architecte Berruyer. Deux concurrents étaient hors jeu d'entrée, incapables de répondre à l'importance des travaux. Un autre était inadmissible pour avoir des conditions particulières. Decret et Cie, de Bourgoin, resta face au piémontais Hyacinthe Pralavorio, de Saint-Genis-sur-Guiers, qui enleva le chantier avec 5% contre 4,25%<sup>1163</sup>.

La bonne affaire de Pralavorio se trouvait dans la sous-estimation de Berruyer, car le chantier passa rapidement à 198 000 F puis à 421 000 F. Tant et si bien que la commune devait constituer des lots et les payer séparément<sup>1164</sup>. Enfin Pralavorio gagna de l'argent, mais décéda à la réception d'œuvre.

---

<sup>1158</sup> A.M.G. : 2 M 31, GAUTIER, F., *Rapport de l'organe des commissions réunies et du contentieux*, 1<sup>er</sup> mars 1875.

<sup>1159</sup> A.M.G. : 2 M 30, Maire de Grenoble, Rayneri frères, *Soumission pour l'achèvement des travaux de l'église Saint-Bruno*, 1<sup>er</sup> avril 1876.

<sup>1160</sup> A.D.I. : 7 O 1658, Comité consultatif des Communes et des établissements de bienfaisance de l'arrondissement de Saint-Marcellin, *Avis sur le chantier de l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*, 2 janvier 1866.

<sup>1161</sup> A.D.I. : 2 O 194/5, RIONDEL, H., architecte, *Lettre à M. Répition-Preneuf, maire d'Izeaux*, 10 août 1872.

<sup>1162</sup> A.D.I. : 2 O 194/5, BOULARD, J., entrepreneur de travaux publics à Grenoble, *Soumission pour la construction de l'église d'Izeaux*, 20 septembre 1867.

<sup>1163</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, BUISSON, maire, BERRUYER, architecte, *Procès verbal d'adjudication des travaux de l'église de Bourgoin*, 19 février 1865.

<sup>1164</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, BERRUYER, architecte, *Devis estimatif des travaux nécessaires pour la continuation de la reconstruction de l'église de Bourgoin*, 10 septembre 1873.



## **B LES HOMMES DE LA CONSTRUCTION :**

### **1) Une direction exigeante :**

#### **a) Le pouvoir des architectes :**

Le maître d'œuvre dirigeait les travaux de construction et était le plus souvent l'architecte auteur du projet. En effet, la direction des travaux était confiée logiquement aux architectes sur place et, comme les architectes de l'Isère bâtissaient en Isère, le cas était simple. Le parisien Alphonse Durand, auteur de Saint-Bruno de Grenoble, fut remplacé par Péronnet.

Ayant placé l'architecte au centre de la création, il ressortait aussi de cette époque quelques principes déontologiques dont un engagement vis-à-vis du client et de l'entrepreneur<sup>1165</sup> : respecter les objectifs des devis estimatifs comme descriptifs, savoir en quelque sorte rédiger un projet et vérifier ses comptes de dépenses, et ne pas diriger un chantier de manière intrépide. Le rôle de l'architecte consistait à satisfaire le client sans léser l'entrepreneur soit ne pas jeter l'opprobre sur sa profession.

La première responsabilité de l'architecte était d'indiquer le mode de construction du bâtiment et il était constamment mentionné :

*"Les travaux seront bien et dûment exécutés suivant les règles de l'art sous la direction de l'architecte auteur du projet" ; et plus loin "Tous les matériaux à défaut de désignation particulière dans le devis seront de la meilleure qualité de ceux généralement employés dans le pays. Toutes les combinaisons de matières seront selon les procédés ordinaires de l'art de construire"*<sup>1166</sup>.

La deuxième disposition importante, inscrite dans les conditions générales du cahier des charges, se consacrait à l'organisation de l'approvisionnement général, indiquant les qualités et les provenances des matériaux, les modes de métrages, les dosages et traitements des matières premières. Cas tout à fait ordinaires et cette fois ci précis.

---

<sup>1165</sup> Viollet-le-Duc présenta en 1877, à la Société nationale des architectes, un projet intitulé "Les devoirs de l'architecte", voir LENIAUD, J.-M., *Les bâtisseurs d'avenir : portraits d'architectes : XIXè-XXè siècle*, Paris, Fayard, 1998, p. 159 sqq.

<sup>1166</sup> A.D.I. : 2 O 182/5, GALLIEN, A., maire, *Cahier des charges pour l'église du Grand-Lemps (Copie)*, 6 mars 1857.

Puis à partir des années 1860-1870, pour les grands chantiers, les architectes rédigeaient plus régulièrement un articles intitulé "Dispositions et marche des travaux".

Ils comprenaient un article explicitant l'organisation du chantier :

*"Il sera établi sur le chantier et aux frais de l'entrepreneur, [...], un bureau pour l'architecte. Chacun des entrepreneurs sera tenu de s'y rendre une fois par semaine, et toutes fois qu'il en sera requis. Un employé ou agent ayant la garde du chantier, entretenu au frais des entrepreneurs, sera à disposition de l'architecte pour transmettre directement ses ordres de service à domicile"*<sup>1167</sup> et bien sûr un échéancier *"Art 9 : Les travaux pouvant commencer avant l'hiver, les grosses maçonneries devront être terminées au 15 juillet 1873, la toiture mise en place fin juillet, les enduits intérieurs et les vitraux fin septembre, les portes seront mises seulement à l'été 1874 quand l'intérieur sera complètement sec"*<sup>1168</sup>.

Les architectes, indiquant donc les conditions générales et particulières des travaux, étaient seuls responsables de la direction des travaux et s'autorisaient seuls les modifications de leurs œuvres. Mais les maîtres d'ouvrages, les communes, avaient acquis un édifice précis et chaque modification devenait légalement une sorte de modification de contrat. Chaque ordre devait donc être entériné par *"l'autorisation écrite des architectes et le concours de l'Administration municipale"*<sup>1169</sup>.

La commune et l'architecte marchaient de concert. Malgré ces conditions de direction, il y eut un conflit entre l'architecte Berruyer et le maire Faige-Blanc de Voiron. Le premier était responsable du chantier, le second, maître d'ouvrage et financier, dirigeait à son gré. A l'architecte de déclarer qu'il y avait entre eux une *"incompatibilité d'humeur"*<sup>1170</sup>.

---

<sup>1167</sup> A.M.G. : 2 M 29, PERONNET, E., *Cahier des charges pour l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 24 décembre 1873.

<sup>1168</sup> A.D.I. : 7 O 1806, PERONNET, E., *Architecte, Devis des travaux de l'église d'Uriage*, 28 juin 1872.

<sup>1169</sup> A.D.I. : 2 O 121/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Cahier des charges pour l'église de la Combe-de-Lancey*, 15 mars 1886.

<sup>1170</sup> A.M.V. : 2 M 2, BERRUYER, A., *Lettre au maire de Voiron M. Faige-Blanc*, 5 juillet 1869.

**b) Le rôle des commissions de surveillance :**

Les architectes étaient peu présents sur ces chantiers éparpillés ; lésant la commune car l'entrepreneur travaillait seul. Apparaissaient donc des administrations se "*réserveant néanmoins de nommer une commission composée d'hommes ayant des connaissances dans la construction des bâtiments pour surveiller l'exécution des travaux et la qualité des matériaux employés*"<sup>1171</sup>. Ces commissions municipales étaient composées d'hommes bienveillants mais incompétents en architecture. Il fallait leur faciliter la visite des chantiers : "*Il sera d'ailleurs créé, pour suppléer les architectes, une commission municipale de trois membres, chargés spécialement de la surveillance des travaux, au point de vue de la qualité des fournitures et matériaux, et de faire exécuter par l'entrepreneur les ordres de service donnés par les architectes.*

*L'entrepreneur sera également tenu de faire subir aux échafaudages, qui devront toujours être solidement installés et dont il reste responsable, les modifications qui lui seront demandées afin de faciliter la surveillance et la vérification des travaux sans exposer la vie du surveillant*"<sup>1172</sup>.

Bien souvent, ces commissions n'étaient pas prévues dès avant la construction mais mises en place à défaut d'architecte. Lors du chantier de l'église d'Allevard, M. Pra, du conseil municipal, en créa une puisque les deux architectes successifs, Péronnet et Fivel, étaient rarement présents et que l'entrepreneur Camand choisit librement les matériaux les moins onéreux. Dès 1860, "*La Commission de l'église a trouvé que M. Péronnet ne s'occupait pas du travail dont on l'avait chargé et à son grand regret elle a renoncé à lui confier la direction de ce travail*"<sup>1173</sup>. Elle confia la direction à l'architecte Fivel en l'intégrant à une nouvelle commission, composée du maire Bouffier, des curés Marion puis Cotton, de MM. Charrière et Pinat, qui allait se réunir régulièrement en séance, du 26 septembre 1861 au 27 mars 1865, pour constater la qualité des travaux. Rapidement Fivel ne vint plus et il fallut

---

<sup>1171</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, COTTE, maire, *Extrait des registres des délibérations du conseil municipal de Miribel*, 3 septembre 1876.

<sup>1172</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, CHATROUSSE et RICOUD, architectes, *Projet d'achèvement de l'église de Corenc*, 18 juillet 1885.

<sup>1173</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Maire d'Allevard, Séraphin Melchior Bouffier, *Lettre au préfet*, 21 septembre 1860.

faire venir M. Murzane, un entrepreneur de Grenoble, pour constater l'état de l'édifice et faire contrôler le chantier par M. Debernardi, maître maçon de M. Charrière<sup>1174</sup>.

A Grenoble le cas fut plus sérieux. Comme l'édifice Saint-Bruno était l'objet d'un concours, il y eut en 1873, dès avant le début des travaux, une commission municipale dont les rapporteurs étaient MM. Finet et Gauthier. Elle avait choisi l'architecte Alphonse Durand comme auteur et l'architecte Péronnet comme directeur des travaux<sup>1175</sup>. L'entrepreneur Serpolet avait des difficultés et modifiait des éléments pour se faciliter la tâche. Le 27 janvier 1875, il fit quatorze réclamations, et le 4 février il demanda la résiliation de son marché avec la Ville. La commission décida d'envoyer une délégation sur le chantier au mois de mars suivant<sup>1176</sup>. Les différends entre l'architecte et l'entrepreneur étaient si importants que la Ville créa une seconde commission indépendante dirigée par l'architecte Tony Desjardins, diocésain de Lyon, qui choisit Louis-Maurice-Antoine Bresson, membre du Conseil des bâtiments civils du Rhône et son collaborateur, pour le seconder<sup>1177</sup>.

Les deux partis se justifièrent mais ont finalement été résiliés. Péronnet, âgé, avait souhaité que la commune porte ses préférences sur Chatrousse et Ricoud, ses successeurs<sup>1178</sup>. Jules Riondet, son assistant, avait quant à lui aussi sollicité la direction du chantier<sup>1179</sup>. Mais la commission n'avait pas été satisfaite d'autant que Chatrousse, Ricoud et Riondet avaient tous les trois entre 25 et 27 ans :

*"M. Péronnet est cité, ayant [...] cédé son cabinet à deux jeunes architectes récemment sorti de l'école de Paris, mais seulement pour les affaires à venir, [...] s'était réservé l'église Saint-Bruno dont M. Riondet son employé avait fait exécuter tous les travaux jusqu'à présent et [...] le recommandait particulièrement à la Municipalité. Riondet devait travailler et Péronnet*

---

<sup>1174</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Mairie, curé Marion, M. Charrière, M. Camand entrepreneur, *Cahier des registres de délibération commencé le 26 septembre 1861, clos le 27 mars 1865*, 8 juillet 1863.

<sup>1175</sup> A.M.G. : 2 M 29, FINET, F., au nom de la commission des travaux sur le projet de construction de l'église Saint-Bruno (en présence de M. Calvat, maire, Dantart, Tonnellier, Flandrin, Finat, Charpenay, Rahoult, Gaché, Giraud, Refait, Marquinan, Mornand, Charlon, Guiguet et Gauthier), *Rapport*, 15 octobre 1873.

<sup>1176</sup> A.M.G. : 2 M 3, GAUTIER, F., *Rapport de la commissions des travaux et du contentieux*, 1<sup>er</sup> mars 1875.

<sup>1177</sup> A.M.G. : 2 M 31, DESJARDINS, T., *Lettre au maire de Grenoble*, 22 mars 1875.

<sup>1178</sup> A.M.G. : 2 M 31, PERONNET, E., *Lettre au Maire de Grenoble*, 24 juillet 1875.

<sup>1179</sup> A.M.G. : 2 M 31, RIONDET, J., *Lettre aux adjoints de la ville de Grenoble*, 28 juillet 1875.

*surveiller. Mais la commission ne put se satisfaire d'une telle réponse s'agissant d'un monument aussi important que celui de Saint-Bruno. La commission a donc choisi Berruyer, Péronnet étant démissionnaire, qui paraissait avoir beaucoup d'expérience et un talent attesté par de nombreux édifices construits"*<sup>1180</sup>.

Desjardins remplaçait donc Péronnet par Berruyer, et Berruyer remplaçait Serpolet par Rayneri<sup>1181</sup>.

## **2) Des entrepreneurs assujettis :**

### **a) Devoirs et responsabilités :**

De fait, face aux architectes les entrepreneurs étaient dépourvus d'indépendance. Ils devenaient des chefs d'orchestre suivant la partition de l'architecte.

Les Conditions générales et particulières précisait aussi : "*L'adjudicataire est rigoureusement tenu d'être sur les travaux pendant toute leur durée. Il devra en cas d'absence motivée, se faire remplacer par un associé ou un commis capable et agréé préalablement par les architectes qui se réservent, selon le cas, le droit d'avoir sur les lieux et aux frais de l'entrepreneur-adjudicataire un conducteur de travaux expérimenté, pour contrôler les ouvrages, les conduire et veiller à leur parfaite exécution"*<sup>1182</sup>. Les entrepreneurs ne pouvaient pas sous-traiter - à quoi auraient servi les certificats de capacité ? - mais étaient encore immobilisés, interdits de conduire deux chantiers en même temps. Ils devaient commencer les travaux immédiatement l'ordre donné. Pourtant, entre l'adjudication et le début des travaux, passaient parfois des mois. Ils engageaient donc quelques travaux ailleurs avant l'ouverture du chantier. Quand l'ordre était donné pour exécuter l'église, ils avaient déjà plusieurs chantiers en cours, état particulièrement pénalisant.

L'architecte et l'administration se réservaient encore les droits : "*de changer la nature des matériaux, la forme et les dimensions sans que*

---

<sup>1180</sup> A.M.G. : 2 M 31, Ville de Grenoble, *Extrait du registre de délibération du conseil municipal*, 2 août 1875.

<sup>1181</sup> A.M.G. : 2 M 31, DESJARDINS, T. ; BRESSON, *Rapport*, 7 mai 1875.

<sup>1182</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Cahier des charges pour l'achèvement de l'église de Corenc*, 18 Juillet 1885.

*l'entrepreneur puisse s'en prévaloir pour recourir en demande d'indemnité*"<sup>1183</sup>. Droits qui, souvent mis en application, désorganisaient un chantier accusant des retards irrattrapables, surtout les dimanches. Les abbés, pour des raisons religieuses, faisaient inscrire cette interdiction au cahier des charges : "*Art additionnel : Les travaux seront interrompus les dimanches et jour fériés*"<sup>1184</sup>. Bien que la Sacrée congrégation des rites autorisa le travail volontaire.

Enfin, les entrepreneurs devenaient les souffre-douleur des architectes, dépendants de leurs dispositions mais pleinement responsables des travaux. Péronnet accusait Serpolet : "*Vous devez attribuer vos pertes au trop fort rabais consenti, l'achat de divers outils et engins non nécessaires, au paiement des ouvriers pour l'entretien de ce matériel, et surtout à votre absence constante du chantier*"<sup>1185</sup>. Péronnet avait régulièrement modifié ses dessins, le reconnaissait mais arguait : les "*modifications ne peuvent avoir aucune influence sur les éléments des prix qui ont servi de base à la rédaction du compte de situation des travaux*"<sup>1186</sup>. L'autre s'était défendu et la commission concluait : "*Il semble que les plus values réclamées par l'entrepreneur ne soient pas sans fondements*"<sup>1187</sup> et fit enfin reconnaître quelque justice : "*il ne serait pas juste de faire supporter à l'entrepreneur tous les frais d'une manœuvre aussi peu justifiée. [...] La résiliation du marché doit être accordée à M. Serpolet, par suite de la situation fâcheuse dans laquelle se trouve l'entrepreneur qui ne lui permettrait pas la continuation régulière des travaux, surtout avec le rabais aussi énorme de l'adjudication qui le laisserait toujours en perte*"<sup>1188</sup>.

Serpolet n'avait pas été le seul dans ce cas, les modifications étant constantes. Visour et Coup-la-Fronde à Miribel avaient choisi l'avocat Morin,

---

<sup>1183</sup> A.D.I. : 2 O 156/5, RUBAN, architecte, *Cahier des charges de l'église d'Entre-Deux-Guiers*, 20 janvier 1851.

<sup>1184</sup> A.D.I. : 7 O 2004, CHATROUSSE et RICOUD, *Cahier des charges de l'église de la Salette-Fallavaux*, 19 juillet 1890.

<sup>1185</sup> A.M.G. : 2 M 31, PERONNET, E., *Lettre au maire de Grenoble*, 2 février 1875.

<sup>1186</sup> A.M.G. : 2 M 31, PERONNET, E., *Lettre au maire de Grenoble*, 5 février 1875.

<sup>1187</sup> A.M.G. : 2 M 30, GAUTIER, F., pour la commission des travaux et du contentieux, *Rapport au conseil municipal*, 1<sup>er</sup> mars 1875.

<sup>1188</sup> A.M.G. : 2 M 31, DESJARDINS, T., architecte diocésain à Lyon ; BRESSON, membre du conseil des bâtimens civils du Rhône, *Lettre au Maire de Grenoble, rapport sur l'église Saint-Bruno*, 7 mai 1875.

qui pouvait démontrer quatorze chefs de réclamations : changements d'orientation du bâtiment, de matériaux, jointements, vitraux et retards de paiement entraînant l'impossibilité de payer les ouvriers, travaux commandés à d'autres entreprises, etc. Sur les 168 000 F du montant des travaux, rien n'avait été payé à la réception d'œuvre. La commune devait encore payer des dommages-intérêts pour retards apportés dans les paiements<sup>1189</sup>.

Les entrepreneurs étaient très peu indépendants, confondant la tradition des corporations françaises de maîtres maçons. Pralavorio, bâtisseur plus que simple entrepreneur, avait signé un plan avec Berruyer comme Auguste Gras l'avait fait avant lui<sup>1190</sup>. Mais il s'agissait de signatures ratifiant des modifications. Jamais un entrepreneur ne put modifier un plan d'architecte ni même faire valoir ses idées ; pas de manière officielle.

En revanche, ces entrepreneurs avaient toujours du mal à se conformer à la direction de l'architecte. Ils connaissaient parfaitement les chantiers, les matériaux et leurs mises en œuvre, mais les maçons avaient appris un métier avec leurs pères qui étaient, eux, indépendants et auteurs des monuments qu'ils élevaient ; des églises de style grange en matériaux de récupération que les architectes des Beaux-Arts ne souffraient pas et démolissaient. Et puis, la précision des cahiers des charges faisait office de petite leçon difficile à recevoir de la part d'hommes n'étant pas du métier. Le cas était particulièrement vrai pour ce qui concerne l'utilisation des ciments. Les architectes appliquaient la science des cousins cimentiers et demandaient aux maçons, non pas de modifier la manœuvre générale du chantier mais de changer leurs formules ancestrales : utiliser des ciments et des chaux d'origine contrôlée, non ceux du pays, pas d'eau croupie, du sable lavé, tamisé, des cailloux décrottés, donc de faire un béton moins gras au toucher et plus difficile à gâcher. Il leur fallait encore établir une aire de gâchage en bois, isolée du sol, ne pas prendre le mortier de reste, et créer des aires de rangements séparées pour les plâtres ; autant d'instructions pénibles à faire

---

<sup>1189</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, Préfet de l'Isère, Arrêté préfectoral, 22 janvier 1887.

<sup>1190</sup> A.D.I. : 27 J 12/20, (recoté en 1 Fi 2406), BERRUYER, A., architecte, *Eglise de Bourgoin, Façade principale*, 5 mars 1864 et A.D.I. : 7 O 2146, GRAS, A., *Modification de projet, église de La Tour-du-Pin*, 6 juillet 1877.

respecter à distance. D'où, les nombreuses prises de liberté et conflits consécutifs.

**b) La concurrence italienne :**

Les maçons et entrepreneurs avaient quelques difficultés de travaux, faisaient peu de profits sur ces grands chantiers dont ils avaient espéré des gains. Ils trouvaient parfois une raison, la concurrence des étrangers, des Piémontais :

*"Monsieur le préfet, les soussignés ont l'honneur de vous exposer que lors de l'adjudication pour la reconstruction de l'église d'Entraigues se sont présentés quatre entrepreneurs : deux français et deux italiens ; qu'il est dit au cahier des charges qu'il faut être français ou naturalisé et qu'on a exposé aucune pièce justificative [...] Les affiches aussi (1<sup>e</sup>) indiquent [...] : il était inutile que nous nous déplaçons pour concourir à cette adjudication si nous avons su par avance que tout ce monde serait admis, car nous ne pouvons lutter contre l'envahissement italien"<sup>1191</sup>.*

Les préfets appliquaient la loi et rappelaient :

*"Le cahier des charges ne contient aucune clause de cette nature, seules les affiches dont un extrait est joint à votre réclamation porte cette restriction. D'ailleurs, il résulte de diverses dépêches émanant du ministère de l'Intérieur et des affaires étrangères que l'exclusion systématique des entrepreneurs de travaux publics étrangers est contraire à l'esprit des traités qui assurent aux étrangers le traitement national"<sup>1192</sup>.*

Néanmoins quelques architectes refusaient les affrontements ou prenaient parti : *"Article additionnel : Les ouvriers employés seront français, sauf un tiers qui pourra être pris parmi les étrangers"<sup>1193</sup>.*

Depuis le rattachement de la Savoie certains noms avaient logiquement une consonance italienne. Le *Risorgimento* en Italie et la Troisième République en France, favorisaient aussi une immigration essentiellement

---

<sup>1191</sup> A.D.I. : 2 O 155/5, Deux entrepreneurs, *Lettre au préfet de l'Isère*, 25 juillet 1894.

<sup>1192</sup> A.D.I. : 2 O 155/5, Préfet de l'Isère, *Lettre*, 10 août 1894.

<sup>1193</sup> A.D.I. : 7 O 2386, GIRARD, architecte, *Devis estimatif et descriptif de l'église de Vinay*, 21 juin 1896.



piémontaise à Grenoble<sup>1194</sup> ; traditionnellement des peintres et des maçons. A Grenoble, en 1872, la moitié des entrepreneurs portait déjà des noms italiens<sup>1195</sup>. Raynère et Debernardy inscrits dans les annuaires, étaient plutôt Rayneri et Debernardi.

Mais peut-on dire que les entrepreneurs étaient issus de l'immigration ? D'une part, les noms à l'italienne ne manquaient pas en Dauphiné. Rayneri et Debernardi francisaient leurs noms mais étaient déjà de vieux Dauphinois. D'autre part, les entrepreneurs adjudicataires étaient surtout des Arnaud, Blanc, Gras, Ollivier-Pallud, Serpolet, Thouvard, Duc, Murienne ou Carron. Seul Pralavorio était appelé piémontais, un Piémontais de Savoie. Les Buscaglione, trois frères concurrents, Andina ou Borrioni de Gières soumissionnèrent mais n'ont pas été choisis sauf pour de petits travaux. De fait, à la fin du siècle les maîtres maçons français soumissionnaient face aux Italiens qu'ils croyaient concurrents et qui pourtant n'obtenaient pas les chantiers. Ni les uns ni les autres n'étaient adjudicataires. Ils étaient vaincus par les entreprises.

### 3) L'importance des honoraires :

Tous les architectes étaient payés par des honoraires à 5 % de la dépense effective, chiffre maximum admis pour les travaux des communes, transport payé lorsque les destinations étaient lointaines comme La Salette. Les honoraires étaient payés directement par les communes, le maître d'ouvrage. Les architectes ne négligeaient pas non plus d'inscrire au cahier des charges un article les protégeant du non-paiement immédiat grâce à un intérêt de 5% l'an le cas échéant.

Ces honoraires étaient composés en 1,5 % pour le projet, 1% pour les dessins et 2,5 % pour suivre les travaux en cas de réalisation, d'où l'intérêt de diriger les travaux. Comme leurs évaluations croissaient de l'adjudication à la réception, le montant des honoraires dépassait encore les sommes prévues.

---

<sup>1194</sup> CHOMEL, V., "Les étrangers dans la ville. Travailleurs piémontais et société urbaine à Grenoble (fin du XIX<sup>ème</sup> siècle)", in *Le Monde Alpin et Rhodanien*, Grenoble, n° 3/4, 1984, pp. 143-150.

N.B. : En 1893, d'après les statistiques établies par les services de la police, Grenoble compte 1482 italiens sur une population étrangère de 1657 individus.

<sup>1195</sup> BARRAL, P., *Le département de l'Isère sous la Troisième République*, op. cit., p. 185.

Ces 5%, somme importante, servaient aussi à payer les collaborateurs. L'architecte diocésain, fonctionnaire, avait aussi un revenu régulier et des honoraires qui, sur les travaux diocésains, devaient rémunérer son inspecteur. Janniard rémunérait Péronnet jusqu'en 1853. Alfred Berruyer, sur place, n'avait pas d'inspecteur.

Les grands édifices rapportaient bien sûr de bons revenus. Berruyer toucha 13 000 F pour parachever les travaux de Saint-Bruno de Grenoble en 1881<sup>1196</sup> et des sommes presque identiques pour les constructions de Bourgoin, Saint-Laurent-du-Pont, Rives, etc. Il a été payé 18 905 F en 1880 pour ses travaux à Voiron, soit 5% du montant des travaux, le prix d'une petite église de village<sup>1197</sup>. 18 905 F seulement, car en démissionnant il ne dirigea que les travaux de maçonneries à hauteur de 378 100 F. S'il avait mené la construction à hauteur de 650 000 F, il aurait perçu environ 32 500 F. Riondel prenait 15 231 F en 1877 pour l'église de La Tour-du-Pin alors qu'en tant qu'architecte dépendant des Bâtiments civils il n'avait que des ennuis avec la direction de la construction de la Préfecture et du Musée-Bibliothèque. Les chiffres étaient proportionnels, 100 000 F de travaux produisaient 5 000 F d'honoraires, 200 000 F produisaient 10 000 F et 300 000 F, 15 000 F. Les églises de chef-lieux étaient donc rentables.

Mêmes les petits travaux n'étaient pas à négliger. Riondel gagna 900 F pour avoir fait un devis et la vérification des travaux de consolidation du clocher de Moirans. Péronnet reçut 2% du montant des travaux et 500 F de frais de voyage pour être venu régler un différent entre la mairie et l'architecte Fivel à Allevard. Berruyer perçut 1094 F, 6% du montant total des travaux d'achèvement de l'église de Charavines<sup>1198</sup>.

Les honoraires n'étaient pas plus élevés qu'ailleurs mais les chantiers d'églises étaient loin d'être insurmontables. D'ailleurs Berruyer bâtit des châteaux, des villas ou des immeubles mais abandonnait volontier cette position à Péronnet et ses successeurs. Les constructions d'églises, à

---

<sup>1196</sup> A.M.G. : 2 M 32, Ville de Grenoble, *Liquidation des dépenses relatives à l'église Saint-Bruno*, 23 avril 1881.

<sup>1197</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie de Voiron, *Compte des travaux et honoraires de l'architecte Berruyer*, n.d.

condition de les enchaîner, étaient particulièrement lucratives. Les dispositions et l'ornementation variaient à peine, ce qu'appréciait la clientèle religieuse contrairement aux propriétaires souhaitant des maisons originales et adaptées à des besoins spécifiques. La simple idée du plan-type le prouve. Et ce principe des plans-types était bienvenu. Il favorisait quasiment le bénéfice pur à chaque nouvelle construction. Il ne s'agissait pas nécessairement des copies serviles dénoncées par Viollet-le-Duc mais une église restait une église. Quel fut le travail de Berruyer pour l'église de Saint-André-le-Gaz ? Il recopiait les plans de l'église de Roybon. Ceux de Biol ou de Charavines étaient très peu différents et réalisés par ses assistants Chamberot ou Rivoire élèves en architecture.

Si le titre de diocésain était souvent recherché afin de savourer une clientèle privée et riche, il était dépassé ici par le nombre et la commodité des chantiers religieux : une petite sinécure. La fortune de Berruyer était certes exceptionnelle, mais 250 000 F faisaient 5 000 F de bénéfices par an en cinquante ans quand les revenus des diocésains étaient d'ordinaire de 2 000 à 2 500 F<sup>1199</sup>. Le gérant des Ciments de la Porte de France percevait 3% des bénéfices ou 3 000 F annuels moins 1 000 F de train de vie.

---

<sup>1198</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, BERRUYER, A., *Devis estimatif des travaux d'achèvement de l'église de Charavines*, 15 novembre 1879.

<sup>1199</sup> LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 169

## II LES RACINES D'UNE ARCHITECTURE PRATIQUE :

Toute nouvelle construction était projetée à l'aide d'un devis descriptif, estimatif et d'un cahier des charges, accompagnés de plans. C'est la base même de la construction.

*"Le projet dressé par Mr Berruyer architecte se compose de quatre feuilles de dessins et d'un devis descriptif et estimatif. Il sera ajouté en temps opportuns deux autres feuilles de dessins et un cahier des charges.*

*Les dessins représentent le plan général, le plan parterre, la façade principale et la coupe transversale. Ils sont suffisants pour déterminer complètement l'édifice. Les deux dessins supplémentaires contiendront la façade latérale et la coupe longitudinale, pour que les entrepreneurs puissent se rendre compte exactement de toutes les parties.*

*Le devis fournit des détails descriptifs du projet et des divers modes d'exécution. Il assigne, à chaque travail distinct, son prix d'unité pour former le total général de la dépense prévue. Le cahier des charges déterminera toutes les conditions générales et particulières de l'entreprise et de l'exécution des travaux"<sup>1200</sup>.*

Le projet, accepté par le maître d'ouvrage ou les intéressés en général, pour une construction communale d'un montant supérieur à 30 000 F, devait être approuvé financièrement par le préfet, financièrement et architecturalement par l'évêque et l'architecte diocésain qui le renvoyaient encore devant la Commission des bâtiments civils. Elle-même le renvoyait au ministère chargé des cultes acquiesçant ou non, proposant régulièrement des simplifications avant d'autoriser l'allocations de secours. Le cas des projets-devis des édifices diocésains était particulier, limitant les prérogatives des architectes comme celles des autorités locales<sup>1201</sup>.

---

<sup>1200</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Charavines*, 8 décembre 1874.

<sup>1201</sup> LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., pp. 32-33.

## A DES PROJETS ATTRACTIFS :

### 1) La rédaction des devis :

Dans le devis descriptif, facultatif<sup>1202</sup>, divisé en chapitres, l'architecte prenait soin de décrire l'église existante en prouvant sa nécessaire destruction. Puis il décrivait l'édifice à venir, parfois précisément, pour justifier ses choix et permettre la lecture du devis et des plans aux néophytes. Le principe général était de convaincre le maître d'œuvre, donc de ne pas l'enfermer dans un projet ferme et définitif. Le ton était important, la conjugaison était au conditionnel futur, sous-entendant un projet auquel on pouvait apporter des modifications.

La description de l'emplacement était primordiale ainsi que le style et les matériaux employés. Elle donnait un aperçu général clair et compréhensible. Par la suite venaient les dimensions et les arguments de construction. L'idée de spécificité locale était importante, mettant les maires en confiance. Berruyer adaptait son ton. Il affectait de parler un français d'Ancien Régime voire un peu "troubadour" et présentait un projet qui "seroit" gothique au maire de Charavines, Emile de Montgolfier, qui n'en avait cure.

Les descriptions pouvaient être simples comme complexes, cela dépendait de l'architecte et du projet, des justifications de parti-pris.

Les moyennes et grandes constructions ne faisaient pas nécessairement l'objet de grandes descriptions ; étant simplement plus grandes et le plus souvent moins ornées. Il ne fallait pas non plus assommer le maître d'œuvre avec des théories effrayantes. Rester simple, penser simple, ne jamais paraître trop ambitieux mais parfaitement adapté, être rassurant : "*nous avons recherché la simplicité et la construction pratique*"<sup>1203</sup>.

Le conseil municipal de Grenoble ne jugeait-il pas les "*sommités artistiques*" trop dispendieuses ? L'art des gens du pays dépendait aussi de l'argent du

---

<sup>1202</sup> Voir les devis exemplaires des églises de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et Charavines reproduits dans le volume des annexes p. 289 et 315.

<sup>1203</sup> A.D.I. : 2 O 22/5, CHATROUSSE et RICOUD, architectes, *Devis estimatif de l'église d'Autrans*, 10 août 1875.

pays. "*La commune désire que la dépense soit réduite le plus possible. [...]. La construction faite en matériaux ordinaires serait très simple*"<sup>1204</sup>.

Les petits édifices, ceux des villages ruraux, éloignés des bourgs, étaient au contraire largement décrits. La commune n'allait pas être inquiétée par le montant des travaux et connaissait, parfois personnellement, les entrepreneurs. En revanche, elle devait comprendre que l'édifice projeté, modeste, serait honorable.

Le devis estimatif était divisé en parties et en articles. Les parties correspondaient aux grands travaux et corps de métier : terrassement, maçonneries, matériaux, charpenterie etc. Les articles correspondaient aux éléments : murs, portes, fenêtres, colonnes, chapiteaux etc. Chaque élément était quantifié, cubé, et partant estimé en prix.

Ce choix était simple, énumératif. Là aussi quelques subtilités prévenaient la lecture. Les parties n'éclairaient pas les portions d'édifices mais les types de travaux. En ce sens, on ne put connaître le coût de la sacristie ou des bas-côtés, mais seulement le montant de toutes les colonnes ou toutes les fenêtres. Il était difficile au maître d'ouvrage de prévoir lui-même des simplifications ; excepté le clocher, en campanile, prévu à part comme un article additionnel. Ensuite, quelques architectes, Berruyer en premier, ne calculaient pas nécessairement les sous-totaux, ni des articles ni des parties. De ce fait, il était difficile au lecteur d'estimer les coûts.

## **2) Le contenu du cahier de charges :**

Le cahier des charges des conditions générales et conditions particulières, composé après les devis, parfois plusieurs années après, donnait le caractère juridique et technique de la conduite du chantier. Ainsi, à la manière d'un contrat, il est divisé en articles.

Les conditions générales annonçaient les conditions de l'adjudication, les devoirs et les responsabilités de chacun et le mode général des travaux. Comme les devis, les cahiers des charges étaient rédigés à l'attention des

---

<sup>1204</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Devis estimatif et descriptif de l'église du Touvet*, 20 février 1868.

maîtres d'ouvrage, quelquefois en association avec eux. Ils devaient leur assurer un confort. Certaines clauses semblaient abusives :

*"art 14 l'emplacement sera déterminé par les plans et par un tracé sur les lieux visibles le jour de l'adjudication"*. Le débat de l'emplacement était parfois long. Cette article engageait l'entrepreneur à se lancer dans l'inconnu.

*"art 15 [...] la commune se réserve le droit de commander les travaux prévus par ordre d'urgence de manière à pouvoir restreindre l'entreprise"*. Celui-ci n'assurait même pas l'entrepreneur d'obtenir le chantier intégral pour lequel le rabais fut fait.

Pour autant, en cas de litige, les arrêtés préfectoraux ou les commissions indépendantes dénonçaient ce type de clause. Les architectes et les maires gardaient par exemple la possibilité de faire évoluer l'ornementation de l'église sans compenser financièrement l'entrepreneur. Cette démarche adoptée par Péronnet fut condamnée en 1875 par la commission de Desjardins à Saint-Bruno de Grenoble. Par la suite, Berruyer modifia ses textes : *"art 13 l'administration et l'architecte pourront modifier les dispositions de détail [...] sans que l'entrepreneur puisse s'y opposer [...] mais peut s'en faire payer la différence"*<sup>1205</sup>.

Les conditions particulières présentaient la nature et l'emploi des matériaux, et bien sûr la série de prix. Là encore la précision du texte pouvait varier. Dans les villes et bourgs, les détails de la mise en œuvre étaient simples puisque les entrepreneurs étaient habitués aux grands travaux. En revanche, comme le devis était important, la série de prix était précise. Inutile d'expliquer à Serpolet, Rayneri ou Thouvard comment fabriquer des moules en ciment ou tailler des pierres. Par contre, avec des milliers de mètres cubes de moellons, il fallait être ferme sur les conditions d'achat. Anatole de Baudot, lauréat du concours de Saint-Bruno de Grenoble, annonçait les formalités minimales sur la nature des travaux mais précisait le mode de métrage et la série de prix particulière. Au contraire, Michon, expliquait de manière transparente et détaillée la provenance, la nature, la manière d'employer tous les matériaux à bâtir pour la petite église de

---

<sup>1205</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, BERRUYER, A., architecte, *Cahier des charges de l'église de Charavines*, 15 novembre 1879.

Pellafol. Dans ce village isolé du Trièves, on se procurait régulièrement des matériaux locaux employés selon des modes de constructions modestes. De plus les édifices ornés de génoises avaient un certain caractère méridional à ne plus reproduire. De ce fait, les conditions particulières faisaient office de notice de construction. Elles devaient être d'autant plus claires que Michon n'allait et venait pas fréquemment entre Pellafol et Grenoble pour surveiller les travaux.

D'une manière générale, les architectes étaient précis sur un point, la constitution des mortiers et surtout des pierres factices. Système parfait s'il ne se ruinait pas rapidement en cas de malfaçon. Afin d'éviter les traditions séculaires et les incuries, comme le procédé se généralisait dans les années 1860, un article nouveau apparut : Maçonnerie en pierre factice. Il indiquait la provenance des sables et graviers, leurs dimensions, la marque des ciments, les dosages et détails d'emplois<sup>1206</sup>.

Enfin, toutes ces modalités n'étaient pas obligatoires ni toujours rédigées de la même façon. Les matériaux pouvaient être avisés dans les devis. Fivel prenait grand soin à être bref sinon obscur. Riondel donnait au contraire la qualité des outils à utiliser. Berruyer pensait à la provenance des matières premières. Evidemment, la précision du texte, mis à part les descriptions et les coûts, intéressait l'adjudicataire. Mais une grande importance était offerte à la réalisation des plans.

### **3) La lecture des plans :**

Le dessin est une tradition chez les architectes comme mode de représentation privilégié de leurs œuvres, situé entre l'art et les mathématiques. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, suivant l'enseignement de l'Ecole des beaux-arts, il dépassait le simple trait à la plume et devint parfois un art dont l'intérêt était indépendant du monument qu'il représentait. Les dessins "rendus" étaient exposés aux Salons et Expositions universelles. Ils

---

<sup>1206</sup> Voir les cahiers des charges de La Combe-de-Lancey p. 348, Lans-en-Vercors p. 349, Pellafol p. 350, La Salette-Fallavaux p. 353 du volume des annexes.



devenaient les tableaux vivants des édifices à bâtir comme des ruines reconstituées<sup>1207</sup>.

Les exemplaires réservés aux constructions communales n'étaient pas, ou rarement, les dessins pittoresques, à l'aspect poétique, ni même les "rendus", dessins soignés, coloriés, ombrés à 45° et réservés aux concours d'architecture. En fait, ces dessins, artistiques et onéreux, étaient conservés par les architectes ou achetés par les jury. Les fonds privés étant introuvables et le fonds Demartiny-Couttavozy pauvre de ces espèces, les rares rendus conservés sont ceux du concours de Saint-Bruno de Grenoble. On ne trouve pas d'"esquisses", tableaux brossés à grands traits des projets en évolution, d'"écorchés" pour être trop sophistiqués encore moins d'"axonométries" chères à Auguste Choisy.

Les spécimens, puisqu'ils étaient destinés aux mairies ou aux entrepreneurs, étaient des dessins géométraux, des plans exacts et précis, des plans au sol, élévations et coupes. Ces projections, rigoureuses, à l'échelle du 100<sup>ème</sup> au 50<sup>ème</sup>, étaient les héritières des études artistiques mais des œuvres parfois simples, à l'encre, de temps à autre aquarellées.

Les plans étaient rarement cotés puisque les dimensions étaient indiquées dans les devis descriptifs. Les perspectives étaient inexistantes<sup>1208</sup>.

Le premier plan et le plus ordinaire était le plan de masse, indiquant la situation de l'édifice. De simples formes géométriques reproduisaient les plans et dispositions des immeubles. Les couleurs différençaient les édifices à démolir ou à bâtir.

Le deuxième était le plan au sol, indiquant en rouge la position des éléments portants, murs, colonnes et piliers, ainsi que le système de voûtement par de légères lignes noires, arêtes, ogives ou berceaux et doubleaux.

Venaient ensuite les deux ou trois élévations, façade principale et latérale, le chevet, dite élévation postérieure, restant rare.

Enfin, les coupes longitudinales et transversales offraient une vue de l'intérieur ainsi qu'un schéma des structures portantes et de la charpente.

---

<sup>1207</sup> JACQUES, A., *Les dessins d'architecture du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque de l'image, 1995, p. 7.

<sup>1208</sup> Voir les projets des églises de Grenoble, Bourgoin, Champier, Charavines, Goncelin, La Motte-d'Aveillans, Roybon, Uriage ou Voiron, reproduits dans le volume des illustrations.

Péronnet n'a été élève d'aucune école d'architecture, peut-être l'école de dessin de Grenoble, comme Crépu ou Ruban, mais était inspecteur de Janniard pour les édifices diocésains. Ses dessins étaient de petite taille, de l'ordre des formats contemporains A4, sur papier épais. Le dessin était fin, à l'encre de Chine, au mieux colorié à l'aquarelle ; bistre pour les pierres factices, rouge pour les briques, grisé pour les ombres. Ils donnaient un aperçu parfaitement clair et une impression de finesse mais ne suffisaient pas à l'entrepreneur pour exécuter les détails. Est-ce à croire que Péronnet, confiant, laissait les maçons autonomes ? Péronnet ne s'imposait pas, fut peu artiste au point de dessiner des détails ornementaux mais laissait quelques épures grandeur nature<sup>1209</sup> utiles aux mouleurs.

Nous connaissons un plan de C. Blandin, le projet du temple de Grenoble<sup>1210</sup>. C'est un avant-projet de 1864, imprécis, à peine ombré, de façade gothique. Ruban, faisait des plans de la même manière, de petite taille, mais tellement imprécis qu'ils ont fait horreur à Berruyer comme à Mérimée.

Berruyer, dit son biographe Pierre Baffert, fut remarqué aux Beaux-Arts pour la qualité de ses dessins puisqu'il a été l'élève de Visconti. Outre le fait que Berruyer ne suivit pas la voie du maître, que les antiquités chères à Visconti étaient inconnues à notre médiéviste, ses plans, d'assez grandes dimensions, conformes aux travaux diocésains, sont de simples plans géométraux insistant sur quelques détails. Les traits restaient épais. A sa décharge, il semble que les exemples conservés ne soient que des exemplaires de chantiers. Néanmoins, ses dessins de Saint-Bruno de Voiron ne sont pas extraordinaires.

Les plans de l'église de Charavines furent exécutés sur papier calque par Rivoire. C'étaient les copies, à l'encre de Chine, assez grossières bien que précises, des originaux conservés au cabinet de Berruyer. Seuls les traits rouges mettaient en évidence l'appareil de brique. Ceux de l'église de Roybon sont identiques, pourtant signés de Berruyer lui-même.

---

<sup>1209</sup> A.D.I. : Fonds Demartiny-Couttavoz.

<sup>1210</sup> Voir la reproduction dans le volume des illustrations p. 223.

Berruyer réalisait souvent des détails ornementaux particulièrement précis, à l'aquarelle sur papier épais. C'étaient des vues de face doublées de coupes développant les appareils complexes, ou les dessins des chapiteaux, cul-de-lampes et modillons à mouler. Il faisait des épures grandeur nature des profils de corniches, d'encadrements d'ouvertures ou divers éléments pour modèles de maçon ; comme celles de Roybon. Le travail de Berruyer nous montre donc le souci de précision de l'architecte, créateur, bâtisseur plutôt qu'artiste.

Riondet, Chatrousse et Ricoud ou Demartiny et Couttavoze laissèrent peu de plans d'édifices religieux. Comme ils bâtirent de modestes églises, leurs plans restèrent dans la lignée des plans géométriques ordinaires. Riondet en revanche fit quelques "rendus" pour les édifices de Grenoble, dont le projet pour le concours de Saint-Bruno en 1869, comme Michon son élève et successeur pour la restauration de Saint-André. C'étaient des plans ombrés, de grande dimension, un mètre de largeur environ pour les élévations latérales. Les plans de Riondet, bien que d'une grande finesse corrélative à son goût classique, étaient proches de ceux de Baudot pour le même concours, dans l'esprit des plans-types d'*Eglises de bourgs et de villages*. Ils n'atteignaient pas la finesse de coloration, les dégradés de bleus et d'ocres en aquarelle réalisés par Jean Litoux pour le même concours<sup>1211</sup>.

Les plans d'architectes évoluèrent de 1840 à 1900. Les architectes voyers établissaient encore quelques croquis à l'encre noire mais les élèves des Beaux-Arts, fiers d'en être comme Berruyer louant la qualité de l'enseignement de ses maîtres, tenaient à la qualité du dessin en tant que distinction.

Ces dessins ne devaient pas être trop complexes car ils coûtaient chers et étaient souvent modifiés de projets primitifs en projets définitifs. Ils permettaient surtout aux maîtres d'œuvre de choisir les édifices à bâtir, d'apporter les corrections aux projets en mutation. Les copies destinées aux

---

<sup>1211</sup> Une grande partie des plans des églises de la Ville de Grenoble conservés aux A.M.G. ont été numérisés et cotés en 1 Fi. De cette manière ils sont très faciles à consulter. En revanche, les originaux sont difficiles d'accès et les inventaires détaillés ne mentionnent que rarement les auteurs ou les dimensions. Les plans du concours de l'église Saint-Bruno de Grenoble ne sont pas numérisés. Anciennement au Fonds Beaubourg, C 20 P 1, ils ont été recotés en 2 Fi.

administrations ou aux chantiers étaient payées par les entrepreneurs, les architectes prenant soin de conserver les originaux d'autant qu'ils constituaient leur vitrine. Enfin, si les entrepreneurs utilisaient les plans des détails, des profils et des dimensions, ils les remettaient à l'architecte à la fin des travaux pour être employés "à l'époque de la mensuration des ouvrages à titre de documents"<sup>1212</sup>. Ces plans, les seuls à jour, permettaient de comparer le projet et la réalisation et donc de ne payer que les travaux effectifs.

## **B UNE DISPOSITION SATISFAISANTE :**

La question de l'emplacement de la nouvelle église n'était pas une obligation. Bien souvent l'ancien terrain était très convenable. Puis une translation d'un lieu de culte entraînait un réaménagement de la ville ; déplacement de population, nouvelle place, nouvelles rues, nouveau quartier, des questions d'urbanisme en somme. Surtout, une translation ne se faisait pas sans que soit posé le problème du cimetière. Le cimetière devait être proche de l'église, l'église en centre ville et lui en périphérie. Puis on ne déplaçait des morts et on n'enterrait pas n'importe où ! Quels débats en perspective au conseil de fabrique et au conseil municipal !

L'Eglise avait tout de même pensé et écrit à ces sujets :

*"L'église sera rebâtie où elle fut érigée dans le principe. [...]. Changer d'emplacement est une chose grave, qui ne peut se traiter à la légère et qui est complètement réprouvée par la tradition. [...]"<sup>1213</sup>.*

*La translation des églises paroissiales n'est permise, suivant le concile de Trente, que lorsqu'elles tombent en ruine et que ceux qui sont tenus de les réparer, ne veulent pas le faire. La commodité des paroissiens, éloignés de leur église ou trouvant gênant de gravir une montagne, de passer une rivière, n'est pas une cause canonique, attendu que l'on peut les contenter d'une autre manière, par l'établissement d'une annexe par exemple"<sup>1214</sup>.*

---

<sup>1212</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Cahier des charges de l'église de Corenc*, 18 juillet 1885.

<sup>1213</sup> BARBIER de MONTAULT, Mgr X., *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines avec un appendice sur le costume ecclésiastique*, Paris, Vivès, L., 1878, 2 vol., in-8°, p. 14.

<sup>1214</sup> *Ibid.*, p. 135.

Cela pouvait limiter les chantiers mais ne répondait pas aux attentes. Donc, quelques recommandations étaient nécessaires. Une église devait s'élever sur un emplacement commode et convenable, l'isolement totale étant impossible et non souhaitée pour la pratique. Les lieux hauts, suivant les préceptes de saint Charles Borromée, étaient convoités car sains, non humides, faciles pour établir une crypte, offrant une église vue de tous côtés, la maison de Dieu dominant les habitations et continuant les traditions de l'ancienne Eglise. A défaut de l'élévation naturelle, l'architecte en ferait une factice comme un soubassement. En revanche, construire à "mi-côte" (contre une colline) était condamné par l'art à cause de l'écoulement des eaux<sup>1215</sup>.

C'était sans compter sur les exigences populaires. Une église ne devait être trop éloignée du bourg. Elle devait donc suivre la ville, de la colline à la plaine, du vieux centre au nouveau, pour faciliter l'accès au culte et pour reconquérir les âmes. Les financiers incitaient les économies, les fabriques ambitionnaient des grande églises, les mairies réhabilitaient les quartiers. Et comment ne pas construire à mi-côte en montagne ?

Les églises d'Isère ne furent donc pas restaurées suivant les vœux de Mgr Barbier de Montault mais bien rebâties, conformément aux études de Bernard Delpal. Les agrandissements des églises de village allaient faire souffrir les jardins curiaux voire le cimetière<sup>1216</sup>. Maires et curés préféraient accroître l'espace disponible en poussant l'église vers l'arrière, sur la cure, choix plus économique et plus simple juridiquement. Pourtant les siècles passés avaient choisi de pousser en avant par l'adjonction de travées de nef puisque le chœur est sacré.

Les reconstructions des bourgs en mutation promettaient ainsi des belligérances municipales, posant le problème de la lisibilité des édifices du culte dans l'espace urbain quand bien même une enquête de *commodo* et *incommodo* devait éclairer les choix. En tout cas, les translations n'embarrassaient guère les évêques : "*A la vue du mauvais état de l'édifice, de son insuffisance, de sa position excentrique, j'engageai les paroissiens à*

---

<sup>1215</sup> *Ibid.*, p. 11-13.

<sup>1216</sup> DELPAL, B., "La construction d'églises, un élément de détachement religieux au XIX<sup>ème</sup> siècle", *op. cit.*, pp. 67-74.

*aviser au moyen d'édifier une nouvelle église sur un point plus central*"<sup>1217</sup> ou encore :

*"1° L'église que la municipalité veut réparer est insuffisante, eu égard au chiffre de la population.[...].*

*2° L'église que la municipalité veut restaurer n'est plus centrale. L'établissement du chemin de fer, l'installation d'une fonderie et l'usine du P.L.M. ont créé un nouveau centre d'habitation plus peuplé que l'ancien et le seul appelé à se développer encore*"<sup>1218</sup>.

Le cas de Cognin est exemplaire. L'enquête donnait 29 votants contre le projet de l'église "en bas" et 36 votant pour le projet de l'église "en bas" mais pré de la Croix<sup>1219</sup>. Vote serré, discussion assurée :

*"1° Pétition comportée dans les cafés et domiciles, signatures obtenues par pots de vin ;*

*2° Des femmes ont signé pour leurs maris, des enfants pour leurs pères ;*

*3° Signatures non légalisées, obtenues par pression.*

*4° Pétition suggérée par le commissaire enquêteur, ce qui est inadmissible*"<sup>1220</sup>.

## **1) La monumentalité fabriçienne :**

Les fabriques écoutaient l'avis des abbés, capables de savoir ce qui convenait à leurs paroissiens : des monuments le plus possible grands, beaux et centraux, surtout si la mairie payait.

L'abbé Guillermand de Bourgoin avait une église au centre d'un projet urbain et il insistait : *"Comme il est possible d'utiliser le terrain sur 62 m de long et 31 de large sans nuire à la circulation, il faut agrandir l'église qui ne fait que 48 m de long sur le projet"*<sup>1221</sup>. Le curé de Châbons, rapporteur d'un

---

<sup>1217</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, FAVA, Mgr, *Lettre au préfet de l'Isère à propos de l'église de Cognin*, 31 mars 1891.

<sup>1218</sup> A.D.I. : 2 O 87/5, FAVA, Mgr, *Lettre au préfet de l'Isère à propos de l'église de Châsse-sur-Rhône*, 15 octobre 1898.

<sup>1219</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, Michel Pierre, maire de Rovon, *Enquête de commodo et incommodo, église de Cognin-les-Gorges*, 5 janvier 1890.

<sup>1220</sup> A.D.I. : 2 O 118/5, VEYRET, maire de Cognin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 1<sup>er</sup> avril 1890.

<sup>1221</sup> A.D.I. : 27 J 12/1, GUILLERMAND, Curé, *Délibération du conseil de fabrique de Bourgoin*, 5 février 1860.

projet en 1857, allait dans le sens de la facilité pour le paroissien pour éviter la désertification. Il rejetait les églises en hauteur, trop difficiles d'accès "*on observe que pour la santé des fidèles, il faudrait toujours [...] bâtir les églises dans les endroits bas, et jamais sur les hauteurs ; parce que quand une église est sur une hauteur, il faut monter pour y arriver, et dans la crainte de n'être pas à temps aux offices, on se presse, on y arrive ayant chaud, on y refroidit, on y trouve la cause et le principe d'une maladie*"<sup>1222</sup>.

La fabrique de La Tour-du-Pin vota dix expropriations pour 13 000 F en 1869<sup>1223</sup>. Ce vote n'avait aucune valeur juridique mais allait favoriser la construction de l'église, puisque la mairie y souscrit<sup>1224</sup>, au sommet d'une colline pour en faire l'édifice le plus en vue du département.

La centralité, la proximité des habitations, était encore inspirée par une autre raison, le concert des cloches. D'une part, les cloches constituaient un repère symbolique, un objet identitaire de la paroisse, une marque paroissiale en rapport avec l'effectif de la communauté mais aussi un son à faire entendre. Leur puissance était un défi, l'harmonie un plaisir<sup>1225</sup>. De fait, on ne put élever un beffroi dans une combe.

D'ordinaire la question des cloches ne faisait pas l'actualité des conseils fabriciens car l'église était dans le village. Mais dans les Alpes, elle pouvait bien se trouver derrière une petite colline, au quel cas le sonneur pourrait bien tirer la corde tant qu'il pouvait, personne n'entendrait. Ce qu'explique simplement la position de l'église d'Eybens, décalée dans le village afin que "*le son des cloches puisse être entendu par les habitants du hameau caché derrière le côteau au sommet duquel s'élève le château d'Eybens*"<sup>1226</sup>.

---

<sup>1222</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, LAPIERRE, curé de Châbons, *Rapport sur l'emplacement de la nouvelle église de Biol*, 8 janvier 1857.

<sup>1223</sup> A.D.I. : 7 O 2147, COSTAZ, M., *Délibération du conseil de fabrique*, 11 août 1869.

<sup>1224</sup> A.D.I. : 7 O 2146, 1° Sieur Orcel : 15 000 F, arrêté préfectoral du 3 septembre 1874 ; 2° Sieur Claude Cottaz dit le vieux : 3 150 F, arrêté préfectoral du 27 octobre 1875 ; 3° dame veuve Collomb, arrêté préfectoral du 27 octobre 1875.

<sup>1225</sup> CORBIN, A., *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 79 sqq.

<sup>1226</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, RIONDEL, H., architecte départemental adjoint, *Réponse aux observations contenues dans le rapport de M. l'architecte diocésain, envoyée au préfet de l'Isère*, 10 mai 1864.

A Grenoble, le terrain était coûteux et les paroisses devaient s'adapter aux propositions de la Ville. Le conseil de fabrique de Saint-Joseph, sous la présidence de l'abbé Cottave, avait demandé en 1868 une église "*sur la place d'armes vers la rue des Alpes*", pour créer une unité avec les constructions nouvelles, mais seul un agrandissement fut accordé<sup>1227</sup>. Par la suite, en 1874, divers projets dont un rue du Faubourg-Très-Cloîtres furent annulés. En 1883, le nouveau curé, l'abbé Ginon, proposait à la Ville d'acquérir de nouveaux terrains avec le soutien de 300 000 F des Chartreux, mais essuya un refus. En 1900, la fabrique tenait à placer son édifice place de Metz et lançait un concours. On pensait toujours acquérir les terrains et faire un édifice avec la somme offerte par les Chartreux. La municipalité refusa de nouveau mais lorsque les prévisions de dépenses furent recalculées, on se rendit compte que le pécule cartusien aurait à peine payé le terrain qui avait pris de la valeur dans ce quartier industriel : "*M. Poudrel : 151 200 F, M. Jullien : 220 000 F, M. Millet : 50 000 F, font 421 200 F*" au pire, avec les abaissements espérés cela ferait encore "*M. Poudrel : 113 400 F, M. Jullien : 115 000 F, M. Millet : 38 000 F, font 266 400 F*"<sup>1228</sup>. Maintenant la fabrique comprenait mieux les refus de la Ville qui aurait eu à financer une construction de 600 000 F.

Le cas de l'emplacement était mieux jugé par les communes que les fabriques mais celui de l'orientation aurait dû atteindre les abbés. Le curé de Bourgoin, en 1828, qui fut un des rares à s'exprimer à ce sujet, se bornait à refuser un emplacement réducteur et à en approuvait un autre "*sous la modification que le portique sera placé au Nord et non au Midi, en appuyant le cœur (sic) contre la rue Notre-Dame de manière à faire une place en avant du portique [...]. Les habitants sont au Nord, cela aura un aspect plus monumental*"<sup>1229</sup>.

---

<sup>1227</sup> BUENNER, Dom D., *L'église paroissiale et royale de St-Joseph-lez-Grenoble*, Grenoble, Arthaud, 1934, p. 127 sqq.

<sup>1228</sup> A.M.G. : 2 M 45, J. Giraud, président, A. Duhamel, Ginon curé, Merceron-Vicat, Fournier, Balleydier, Beylier, Lavauden, Chabrand, Belmont, *Registre de délibération du conseil de fabrique de Saint-Joseph de Grenoble*, 27 avril 1901.

<sup>1229</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, Préfet de l'Isère, *Avis donné selon la délibération du conseil de fabrique de Bourgoin*, 8 novembre 1828.



La question liturgique de l'orientation ne fit pas de mouvement. Les abbés se suffisaient à celle de l'emplacement. L'abbé Cottave comprit rapidement, dès 1868, que le terrain pour Saint-Joseph posait assez de problèmes pour encore rajouter celui de l'orientation. Il laissa donc la Ville choisir : "*Le conseil tient toujours à son projet d'église monumentale et centrale, mais en face des difficultés énormes de réalisation, elle acquitte vos propositions avec reconnaissance*"<sup>1230</sup>. L'église fut bâtie en façade place de Metz, soit le chœur à l'ouest.

Les églises, désormais bâties dans un environnement urbain n'avaient plus tant de facilités pour être orientées et puis, financées et entretenues par les mairies, elles devaient d'abord répondre aux exigences municipales.

## 2) La centralité communale :

Le choix d'un terrain et de l'orientation de la nouvelle église par la commune était budgétaire mais aussi urbanistique. Il faisait partie d'une politique générale de construction. Les villes qui rebâtirent leurs églises en les déplaçant vers de nouveaux centres avaient nécessairement un nouveau centre, c'étaient des villes en expansion. Bâtir l'église allait avec la refonte des quartiers insalubres, la création d'une gare, d'un marché, des égouts, eaux et fontaines. L'emplacement de l'église était stratégique, difficile politiquement et financièrement car il admettait parfois des expropriations. L'orientation ne paraissait pas évidente et ne semblait qu' "*un plus archéologique et chrétien*"<sup>1231</sup>.

Les indécisions du conseil municipal d'Alleverd sont caractéristiques de ces difficultés. En 1858, on admettait simplement une "*Irrésolution pour l'emplacement de la nouvelle église*". On pouvait bâtir soit sur le champ de l'ancienne foire, le moins cher, mais en ce cas il fallait construire une cure et assainir les lieux, soit dans le voisinage de l'église présente et acquérir des

---

<sup>1230</sup> A.M.G. : 2 M 46, COTTAVE, curé, *Lettre au maire de Grenoble*, 15 juillet 1868.

<sup>1231</sup> FAIGE-BLANC, F., maire et président de la Commission municipale chargée de la surveillance des travaux, *Projet de décoration intérieure de l'église Saint-Bruno de Voiron*, Grenoble, Allier père et fils, 1868, p. 3.

maisons et des terrains ; le coût s'élevant toujours de 50 à 55 000 F<sup>1232</sup>. Il fallait un décès et un héritage en 1860 pour adopter définitivement les terrains Barbas, maison, grange, hangar. Les frères Barbas venant de perdre leur père avaient décidé de vendre 35 000 F leur propriété, sise en face de l'ancienne église, se souvenant des bonnes intentions de leur père (ancien maire d'Allevard) à cet égard<sup>1233</sup>.

La commune d'Uriage vécut aussi dans l'indécision durant de longues années puisque trois options, par défaut, se valaient. La mairie résonnait selon trois lieux : *"celui de l'église actuelle a été adopté 4 fois et refusé, car la reconstruction serait de 260 m<sup>2</sup> ce qui est trop insuffisant pour une population de 4000 âmes. Celui du Tapas, près de M. Arvet a été refusé car il est finalement trop proche des usines et des cabarets, il obligerai a une dépense supplémentaire de 15 000 F. Enfin, la solution de Pré de Devant, appartenant à M. de Saint-Ferriol, n'est qu'un pis-aller, parce qu'il est bas, humide et mal assis ; mais il est bien suffisant dans la nécessité d'avoir une église. Ce lieu aura une place de 20 m par 40 m, découvert au couchant et vers Villeneuve (Villeneuve d'Uriage) et au-delà de la montagne des Quatre seigneurs qui sont des lieux très fréquentés par les baigneurs ; il ne nécessitera pas la reconstruction du presbytère"*<sup>1234</sup>.

A Champier, l'église était une affaire d'affaires. Dans ce village de rase campagne on se croyait en mégapole :

*"1° Tous les habitants de la commune s'accordent à reconnaître que l'église dont la reconstruction a été décidée, se trouve trop rapprochée de la route nationale et des cabarets voisins ;*

*2° Que les foires de la commune, prenant beaucoup d'importance depuis quelques années, et la petite place située au devant de l'église n'étant plus suffisante pour contenir les marchands forains, il est urgent de l'agrandir convenablement, au dépend des 2/3 de l'emplacement de la vieille église, pour y placer, sans exception, tous les marchands ambulants qui aujourd'hui*

---

<sup>1232</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BOUFFIER, S.-M., maire d'Allevard, *Extrait du registre de délibérations du conseil municipal*, 21 novembre 1858.

<sup>1233</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BOUFFIER, S.-M., maire d'Allevard ; héritiers Barbas, *Extrait du registre de délibérations du conseil municipal*, 13 juin 1860.

<sup>1234</sup> A.D.I. : 7 O 1806, Maire d'Uriage, *Lettre au préfet de l'Isère*, 27 mars 1873.

*encombrent la voie publique et les mettre à l'abri, ainsi que les acheteurs, des nombreux accidents qu'on a à déplorer chaque année*"<sup>1235</sup>.

La place de l'église devenait trop petite pour accueillir les nombreux forains et inconvenante pour l'église. Il fallut raser l'église pour créer un espace libre plutôt que de trouver un espace pour les forains venant une fois l'an<sup>1236</sup>. Néanmoins, nous voyons poindre les soucis d'organisation urbaine.

Les églises urbaines, de chefs-lieux, s'élevaient dans les années 1860 en relation avec les plans des villes et les règles hygiénistes. Elles étaient les pierres angulaires des quartiers à rénover.

Ce fut le cas à Bourgoin : *"L'opinion général désire que l'église à construire soit jetée le long de la rue Saint-Joseph, la façade sur la rue Saint-Jean, entre la maison Brissaud et le presbytère. Ce projet permet de continuer l'exercice du culte, et contribue à la salubrité et à l'embellissement de la ville, par la création d'une vaste et magnifique place et la transformation complète de ce triste quartier qu'on appelle Cachepan"*<sup>1237</sup>. L'église de Bourgoin est aujourd'hui sur la grande place du marché, façade plein est.

Voiron était rattachée à l'église trop lointaine de Saint-Pierre. Dès 1823 on se préoccupa de l'édification d'un nouveau lieu de culte dans le quartier des Terreaux. Mais on choisit la rive gauche de la Morge et du canal de dérivation, en face de la grande place, dans le quartier des tanneurs, haut lieu d'insalubrité à faire disparaître<sup>1238</sup>. En 1857, le grand projet de reconstruction, nécessitait des expropriations : vingt-cinq propriétés pour un montant de 88 898 F, soit 3555 F en moyenne, certaines maisons valant plus de 10 000 F<sup>1239</sup>. L'église fut bâtie au sommet de la grande place, son parvis monumental enjambant la Morge faisant front à la route de Chirens, celle des négoce.

Parfois, c'est un accident qui décidait la reconstruction. A Saint-Laurent-du-Pont, les trois petites églises ne pouvaient pas être entretenues.

---

<sup>1235</sup> A.D.I. : 2 O 72/5, BADIN, maire, *Extrait du registre de délibérations du conseil municipal de Champier*, 17 novembre 1852.

<sup>1236</sup> Voir aussi le chapitre "Champier une affaire de famille".

<sup>1237</sup> A.D.I. : 27 J 12/1, BUISSON, maire et GUILLERMAND, curé, *Lettre ouverte aux habitants de Bourgoin*, 10 mai 1864.

<sup>1238</sup> FAUCHON, G., COUTIS, H., COMMEAUX, P., *Histoire de Voiron et du pays voironnais*, Voiron, Auto-édition Association Histoire et Patrimoine du Pays Voironnais, 1991, p. 51 sqq.

Le problème était de savoir s'il fallait les restaurer, les déplacer ou n'en faire qu'une. Mais le 31 août 1854, un incendie détruisit tout le bourg. Tout était à rebâtir. Le 20 septembre 1860, un arrêt préfectoral autorisa la construction de l'église paroissiale projetée par le conseil de fabrique. La consécration de cette "basilique", comme on l'appelle, eut lieu le 19 juin 1866 sur une place, au centre d'un nouveau quartier<sup>1240</sup>.

Cas extrême, la place Saint-Bruno de Grenoble et les boulevards alentours furent réaxés sur la nouvelle église, état caractéristique des commandes du Second Empire et de la République qui engagea de longues discussions et enquêtes publiques suivant les avis de la population, ainsi que des projets établis sur les plans des architectes Péronnet, Riondel ou Berruyer, comme des voyers Bois ou Thiervoz<sup>1241</sup>.

Nous voyons au travers de ces constructions que les maîtres d'œuvres comme les usufruitaires ne s'inquiétaient pas ou peu d'une question jadis primordiale, l'orientation. Non qu'elle fut oubliée mais la nouvelle Jérusalem était la place publique, la nouvelle disposition était la monumentalité. La façade avançait le chœur, la religion était désormais extérieure. Seuls les architectes, historiens et diplomates, rappelaient cette notion d'orientation.

### 3) Les architectes et la réalité du terrain :

L'architecte proposait diverses solutions afin de satisfaire la communauté et la commune. Il exprimait ainsi ses idées en fonction des propositions effectuées. Il connaissait les considérations techniques et religieuses et les invoquait. N'est-ce pas Berruyer qui proposa la disposition de Saint-Bruno de Voiron ? *"Il faut faire une nouvelle église sur la place centrale, côté est, au-delà de la Morge, entre les deux ponts, en face de la*

---

<sup>1239</sup> A.M.V. : 2 M 1, Mairie, *Acquisitions pour l'emplacement de l'église et d'une place*, 1860-1873.

<sup>1240</sup> BRIAND, R.P. J., *Chroniques paroissiales de Saint-Laurent-du-Pont*, Annecy, Savoie Secrétariat Service, 1967, p. 89 sqq.

<sup>1241</sup> BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE, *De place en place : l'espace public à Grenoble, XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, Grenoble, Ville de Grenoble, 1999, p. 25.

*grande fontaine. Cet édifice serait sujet à l'assainissement de l'endroit à son embellissement*"<sup>1242</sup>.

Il choisissait encore la manière la plus pratique et la plus digne d'élever celle de Charavines. S'il n'était pas besoin de la déplacer, le jardin curial serait de nouveau le souffre-douleur : *"L'église de Charavines est située dans une position centrale. Il n'a jamais été question sérieusement de la déplacer. Par conséquent la reconstruction seroit à effectuer sur le même emplacement. Seulement pour la disposer plus convenablement contre les chemins à côté du presbytère et sur la place publique, il importera de la pousser dans le vieux cimetière, le long du jardin de la cure, et au fond de la place, en ménageant une jolie place devant et en l'éloignant des maisons voisines [...] Cette église devant être placée au fond de la place, il parait difficile de poser le portail autrement que directement sur la place. Par conséquent, le chœur sera au sud, la façade au nord*"<sup>1243</sup>.

Berruyer, catholique, avait bien la notion de l'orientation. Quand l'église devait être à l'est, il ne donnait pas de longue explication. Dans le cas contraire, il offrait une argumentation à décharge :

*"On aurait pu vouloir conserver l'orientation de la vieille église pour celle de la nouvelle mais les dimensions nécessaires pour l'église projetée sont telles qu'elles ne pourraient être trainées dans l'emplacement actuel. Dès lors on est forcé de changer d'orientation et de placer la nouvelle église en travers de l'ancienne avec la façade principale tournée vers le centre de l'agglomération et l'abside jetée dans le jardin de M. Chenavas*"<sup>1244</sup>.

Les autres architectes s'embarraient moins de ces considérations religieuses. Il faut aussi dire qu'il ne leur restait bien souvent à bâtir, après les travaux de Berruyer, que les églises de montagne où l'emplacement et l'orientation dépendaient en premier lieu des joies de la topographie.

Chatrousse et Ricoud à La Combe-de-Lancey, village situé sur la pente nord de Belledonne, souhaitaient placer la façade de l'église au sud, face à pente

---

<sup>1242</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis primitif pour la construction de la nouvelle église Saint-Bruno de Voiron*, 25 novembre 1857.

<sup>1243</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Charavines*, 8 décembre 1874.

<sup>1244</sup> A.D.I. : 7 O 1658, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*, 25 juillet 1860.

de manière à dégager une place, non pas au nord comme à Theys où la façade se voyait depuis la vallée mais n'avait aucun parvis : "*L'église devant être retournée, c'est-à-dire la porte étant placée au midi sur la place qui formera la nouvelle route. [...] Ce qui en faciliterait beaucoup l'accès aujourd'hui difficile*"<sup>1245</sup>.

Bugey et Girard choisirent avec l'évêque d'élever l'église de Vinay à "mi-côte", en face de l'ancienne église et de la nouvelle mairie, de l'autre côté de la route, car le lieu était isolé de toute habitation, en plein soleil et permettait d'agrandir le Champ de Mars<sup>1246</sup>.

Aux Côtes-de-Corps, l'architecte Péronnet voulait une façade au levant, une orientation résistant aux vents dominants, mais le commissaire enquêteur s'exclamait : "*Il est de tradition à peu près constante de tourner l'abside des églises du côté du levant en inclinant légèrement du côté du midi, [...] Les églises environnantes sont généralement tournées de cette façon et rien ne motive une dérogation à cet usage [...] ; de ce côté la façade principale se dégage mieux des regards du public*"<sup>1247</sup>.

En effet, en dehors des considérations publiques, il restait celle des intéressés de premier ordre, les fidèles, qu'on entendait communément au travers des enquêtes ou des pétitions.

#### **4) Un emplacement pour tous et chacun :**

Le choix d'un emplacement accompli par la population était rare car il était délicat. Le vote était démocratique, on pouvait avoir des idées, mais faire choisir un lieu aux administrés n'arrangerait pas les affaires de la commune risquant soit de faire l'objet de propositions incongrues, soit de diviser la commune. Maires et curés craignaient pour la paix publique et la rapidité des travaux.

Les quelques participations villageoises, engagées par bon sens, concernèrent les communes déjà partagées géographiquement ou

---

<sup>1245</sup> A.D.I. : 2 O 121/5, CHATROUSSE et RICOUD, architectes, *Rapport des architectes sur l'état actuel de l'église de la Combe-de-Lancey et sa reconstruction*, 15 juin 1885.

<sup>1246</sup> A.D.I. : 7 O 2386, FAVA, Mgr, *Avis sur l'emplacement de l'église de Vinay*, 13 octobre 1894.

<sup>1247</sup> ADI : 2O 133/5, Mairie, *Procès verbal de commodo et incommodo*, 9 juin 1889, in BERMOND, L., *op.cit.*, p. 188.

politiquement et le vote ne faisait qu'accentuer ces divisions. Les populations pratiquantes étant les plus âgées admettaient péniblement l'idée de faire un périple dominical, particulièrement en hiver. Ils refusaient de déplacer l'église du vieux bourg au nouveau. Les populations non pratiquantes ne voyaient jamais l'intérêt de déplacer l'église. Les autres allaient voter chacune pour son propre quartier, ou contre si l'édifice chevauchait leurs terrains.

A Biol, on s'est profondément divisé. La commune était composée en plusieurs hameaux regroupés en deux sections : le Haut-Biol sur la colline et le Bas-Biol près de la route. En 1847, l'église était en très mauvais état, le cimetière insalubre, des travaux étaient nécessaires. Le maire Millot souhaitait une église pour tous, proche d'une école et inversement. Son plan commode : *"L'église placée dans le centre de l'agglomération ne peut nullement convenir à plusieurs de ses hameaux. [...] En faisant une seconde église au haut Biol, en laissant subsister celle actuelle, la commune, tant dans le haut Biol que dans le bas, se trouvera sur tous les points mieux desservie et dans ce dernier cas, comme toute nécessité il faut deux écoles dans la Commune, elles se trouveront de droit très rapprochées de l'église"*<sup>1248</sup>. Finalement, il souhaitait bâtir un second village sans ressources et contre l'avis de tous.

Sans avis clair, la mairie lançait une enquête de *commodo* et *incommodo* en novembre 1849. Il fallait sans retard transférer le cimetière en prévision de la future église, pas trop loin de l'ancienne pour le service des inhumations entre temps. Choix cornélien et dramatique car *"la fâcheuse division qui excite la population du haut et du bas Biol est venue toujours entraver la solution de cette affaire. (L'enquête donna) 147 pour le lieu Latipière et 141 pour La Butte, soit aux Cypareilles, soit au Centre"*<sup>1249</sup>.

Le préfet demandait une action. Donc en 1850, lors du traditionnel dimanche de Quasimodo le conseil de fabrique, sans idée, s'exprimait. Le curé s'abstenait. M. Guillaud refusait la translation et souhaitait une seconde

---

<sup>1248</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, MILLOT, maire, *Délibération du conseil municipal de Biol*, 18 décembre 1847.

<sup>1249</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, BRUN du BUISSON, Sous-préfet de La-Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 23 août 1850.

église dans le Haut-Biol. Le nouveau maire, M. Mat, et le président de la fabrique M. Martinet en voulait une à La Butte<sup>1250</sup>.

En août 1852, les élections intervinrent et le conseil municipal se trouvait exclusivement composé de gens du Haut-Biol souhaitant tous une reconstruction à La Butte. Les habitants du Bas-Biol s'y opposaient fermement et proposaient de réparer l'ancienne église à leur frais<sup>1251</sup>. Le président de la fabrique, membre du conseil municipal, M. Martinet offrait le terrain à La Butte<sup>1252</sup>. Personne ne souhaitait rien faire pour l'autre, pas même pour les morts : "*Le fossoyeur rencontre sous sa pioche des lambeaux de chair, des membres presque entiers. La salubrité publique est évidemment compromise dans le village au milieu duquel se trouve situé ce cimetière*"<sup>1253</sup>.

En 1857, le maire Augier relançait le débat au conseil municipal, invitant le curé de Châbons et choisissant pour arbitre le nouvel évêque Mgr Ginoulhiac. Que n'a-t-il pas fait ? On allait se prononcer pour La Butte, mais Ginoulhiac refusa expressément car il jugeait cet endroit trop encaissé et peu sûr. Les discussions repartaient sur quatre lieux : Le Vard, Les Cyprelles, Latipierre et Pierre-à-Pey, toutes refusés. Heureusement, La Butte fut validée, sur un mamelon à côté de la route départementale<sup>1254</sup> et garantie par la signature des 610 habitants de la commune<sup>1255</sup>. L'architecte Quénin fut appelé pour le projet. Il se désengagea de La Butte, trop éloignée, proposant l'église à Pierre-Pey et l'école des garçons à la Butte<sup>1256</sup>. Il relançait les discordes éternelles, l'administration se lassait, les architectes Berruyer et ses assistants Quénin et Chamberot allèrent de projets en projets pendant 30 ans.

Le maire de Domène avait tôt fait de créer une commission pour choisir l'emplacement de l'éventuelle nouvelle église que les doménois se divisèrent en presque autant de camps qu'il y avait de foyers. Les uns préféraient construire un terrain de foire à la place de l'église<sup>1257</sup>. Les autres voulaient

---

<sup>1250</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, MARTINET, président, *Délibération du conseil de fabrique*, dimanche de Quasimodo de 1850.

<sup>1251</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, Sous-préfet de La-Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 11 septembre 1852.

<sup>1252</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, AUGIER, maire, *Délibération du conseil municipal*, 1<sup>er</sup> septembre 1852.

<sup>1253</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, Sous-préfet de La-Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 16 juin 1855.

<sup>1254</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, AUGIER, maire, *Délibération du conseil municipal*, 29 mai 1857.

<sup>1255</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, Maire de Biol, *Lettre au Sous-préfet de La-Tour-du-Pin*, 17 décembre 1858.

<sup>1256</sup> A.D.I. : 2 O 45/5, Sous-préfet de La-Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 28 janvier 1859

<sup>1257</sup> A.D.I. : 2 O 151/5, Habitants, *Pétition contre l'église de Domène*, n.d., 1888.



soit restaurer l'ancienne église, soit la reconstruire sur place, soit la reconstruire sur place mais en grand et donc en procédant à des expropriations, soit la reconstruire sur le champ qui servait de terrain de foire, soit ailleurs et de manière centrale et personne, sauf le curé, ne voulait que la commune finance quoi que ce soit<sup>1258</sup>.

Pour arranger ces affaires, les Chartreux proposaient 30 000 F si la commune offrait un terrain tandis que Henri, marquis de Monteynard en cédait déjà un pour agrandir le cimetière actuel. Si le maire voulait bénéficier de ces avantages, il devait trouver un terrain non loin de l'église car elle était proche du cimetière ; et de grande taille car l'architecte avait fait remarquer que 550 m<sup>2</sup> n'était vraiment pas convenable pour une église de chef-lieu de canton<sup>1259</sup>.

Enfin, pour couronner le tout, le commissaire enquêteur ne savait pas se décider entre les "*terrains nouveaux*" et le "*champ de foire*", proposant de refaire une enquête<sup>1260</sup> et le curé ne voulait pas écouter la population, préférant écouter les voix importantes, selon son adage : *Non sunt numerandi, sed ponderandi*.

La division était réelle dans les villages comme dans les villes. La position de Saint-Bruno de Grenoble fut une cause de discordes pendant huit années puisque l'église allait se trouver au centre d'un nouveau quartier.

En 1866, un arrêté préfectoral lançait une enquête auprès des habitants<sup>1261</sup>. Déjà, la chapelle de Montrigaud ne suffisait plus, il fallait une église dans le quartier Saint-Bruno considérant : "*qu'il s'agit d'une population dont la majeure partie est ouvrière, pauvre, flottante, et a besoin plus que toute autre d'un centre religieux*"<sup>1262</sup>.

Aucun choix ne se faisait et la Ville, constitua une commission spéciale pour cet emplacement en 1872, proposant cinq places possibles :

*1° Lettre A, place St-Bruno, mais c'est trop petit.*

*2° Lettre B, sur le terrain Gaillard, mais c'est trop cher, 22 F le m<sup>2</sup>.*

---

<sup>1258</sup> A.D.I. : 2 O 151/5, ETIENNE, A., maire, *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal*, 22 novembre 1888.

<sup>1259</sup> A.D.I. : 2 O 151/5, Curé Rousset-archiprêtre de Domène, *Lettre au Maire de Domène*, 11 février 1889.

<sup>1260</sup> A.D.I. : 2 O 151/5, M. Arvet, maire de Saint-Martin d'Uriage, *Rapport du commissaire enquêteur*, 24 février 1889.

<sup>1261</sup> A.M.G. : 2 M 26, Préfet Pastoureau, *Arrêté pour une enquête*, 4 janvier 1866.

<sup>1262</sup> A.M.G. : 2 M 26, Pétition des habitants du quartier Saint-Bruno de Grenoble, 2 novembre 1866.

3° Lettre C, sur l'ancien terrain de l'hospice, celui de Farçat et Cie, mais c'est cher et loin.

4° Lettre C, sur le terrain Pouchon, seulement si on achète des immeubles pour l'agrandir.

5° Lettre E, à moitié sur la lettre D, plus au nord. Semble le mieux"<sup>1263</sup>.

L'emplacement A plaçait l'église au milieu de la place existante (identique à la place Saint-Bruno actuelle) façade au nord. L'emplacement B la situait à l'extrémité ouest, façade à l'est. L'emplacement C positionnait l'église à l'extrémité sud-est du quartier, façade plein est donnant sur la ligne de train de Chambéry. Les emplacements D et E étaient presque équivalents, proches de la solution adoptée.

Il émergeait surtout de cette commission la volonté de bâtir un édifice face à une place. D'ailleurs en 1871, certains conseillers municipaux avaient proposé de la placer devant le marché aux légumes ; solution refusée par tous les habitants<sup>1264</sup>. Finalement, les habitants souhaitaient bien une église donnant sur la place Saint-Bruno mais personne ne souhaitait vendre sa propriété. On laissait les prix monter. Les deux propriétaires des terrains D et E, Bonnet et Lombard choisis par le préfet, allaient profiter de l'occasion pour réaliser une bonne affaire<sup>1265</sup>.

## 5) Se tourner vers la modernité :

Parfois, les nouvelles usines avaient leur chapelle, comme celle de la "Grande fabrique" de Montessuy et Chomer à Renage, des Blanchet à Rives, de Fischer à Châteauvillain, en tout une vingtaine dans le département. Ce qui est peu mais suffisant pour ne pas bâtir d'église alentour. D'autres fois, les industries dévoilèrent les emplacements approximatifs des nouvelles églises. Les P.L.M. avaient servi à situer l'église de Chasse-sur-Rhône. L'église de Saint-Bueil, vue et entendue de toutes parts, fut élevée au nouveau hameau de la Roche en 1877 car dès 1876 la famille Mignot prévoyait d'installer une

---

<sup>1263</sup> B.M.G. : O 16655, PERROUD, *Commission des travaux pour l'emplacement de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 23 septembre 1872.

<sup>1264</sup> A.M.G. : 2 M 26, Pétition des habitants du quartier Saint-Bruno de Grenoble, 1871.

<sup>1265</sup> A.M.G. : 2 M 26, Préfet de l'Isère, *Arrêté pour l'acquisition de terrain*, 10 juin 1873.

usine de tissage de soie faite en 1882. Argument entendu par les souscripteurs et l'Etat<sup>1266</sup>.

Il y eut un cas particulier en 1843, dû à la condition de la paroisse d'Echirolles, qui allait devenir symptomatique.

Cette paroisse fut érigée en succursale par une ordonnance royale en date du 24 août 1825 car la chapelle était très insuffisante mais elle dépendait de cinq communes "*formant ainsi une exception unique peut-être dans le système qui régit la France*"<sup>1267</sup>. D'où les difficultés à réunir les souscriptions, à obtenir les secours pour la construction de l'église. Néanmoins, l'emplacement qui a été acquis pour cette construction était à un angle formé par la route de grande communication de Grenoble à Champagnier et le chemin communal tendant au hameau principal d'Echirolles. Ce carrefour, entouré de quelques maisons dispersées présageait "*assez la formation prochaine d'un village*"<sup>1268</sup>. La paroisse existait de longue date mais son excentricité et son organisation ont poussé l'architecte Péronnet à choisir l'emplacement de l'église en prévision des habitations à venir.

Le progrès et la liaison des villages avec les lignes de communication bouleversaient les plans des communes qui choisissaient pour leurs églises les hameaux les plus peuplés. Les villes favorisaient les places et les villages les nouveaux quartiers.

La commodité plus que la religion cautionnait l'emplacement et l'orientation tant que l'édifice était "*isolé et accessible*"<sup>1269</sup>. On suivait peut-être une habitude du diocèse, dans la montagne, les constructions étaient à flanc de colline et à Grenoble le chevet de Notre-Dame contre les remparts romains, façade au nord, le chevet de Saint-Louis contre les remparts, façade à l'est, le chevet Saint-Laurent sur la crypte face à l'Isère, façade au nord, et Saint-André sans façade sinon une ouverture au nord.

---

<sup>1266</sup> Renseignements fournis par M. Jérôme Rojon.

<sup>1267</sup> A.D.I. : 2 O 152/5, CARTELLIER, J., recteur de la succursale d'Echirolles, *Lettre à Son Altesse Royale, Monseigneur le Duc D'Angoulême, Dauphin*, 9 mai 1830.

<sup>1268</sup> A.D.I. : 2 O 152/5, PERONNET, E., architecte, *Devis estimatif de l'église d'Echirolles*, 7 avril 1843.

<sup>1269</sup> BARBIER de MONTAULT, Mgr X., *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines avec un appendice sur le costume ecclésiastique*, Paris, Vivès, L., 1878, 2 vol., in-8°, p. 22.

## C UN PLAN COMMUNE :

La question de la surface utile était liée au nombre d'habitants et augurait du coût de la construction selon des moyennes nationales et locales. La disposition de cette surface, la manière de constituer une aire, un plan au sol, était en rapport avec la liturgie, le style, la tradition et la technique de construction.

En France, le plan simple en croix latine et transept saillant, à trois nefs, chevet circulaire et clocher-porche, préféré "*en raison de son ancienneté et de sa commodité*"<sup>1270</sup>, répondait au vœu des prêtres car il permettait une organisation de l'espace propre au ministère sacerdotal, aux sermons plus qu'aux cultes particuliers, aux cérémonies coutumières ou locales<sup>1271</sup>. C'était une sorte de pastorale "activiste" chassant hors de la paroisse les "*saints du terroir*", vidant et détruisant les petites chapelles de villages pour centraliser le culte paroissial dans un ensemble plus contrôlable. Du reste les secours soutenaient les souscriptions engagées pour les églises. Ces édifices nouveaux admettaient encore quelques chapelles, quatre, et suffisamment d'autels pour rendre utiles les "*dévotions séparées*" aux saints autorisés : Marie, Joseph, le Sacré Cœur. Antoine ermite, Roch, Sébastien, Maurice, etc. furent refoulés à la porte<sup>1272</sup>.

### 1) Le bon plan des Alpes :

Malgré cela, le diocèse de Grenoble ne fut pas adepte du transept ni de la chapelle latérale. La croix latine était romaine, le diocèse avait abandonné le rituel viennois seulement en 1868, puis les transepts saillants n'étaient pas de tradition. Ils l'étaient parfois dans les campagnes certainement pas dans les montagnes. On bâtissait déjà difficilement une église parallèlement à la

---

<sup>1270</sup> BARBIER de MONTAULT, Mgr X., *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines avec un appendice sur le costume ecclésiastique*, Paris, Vivès, L., 1878, 2 vol., in-8°, p. 26.

<sup>1271</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 123.

penne, en oubliant l'orientation, ce n'était pas pour rajouter un transept encombrant.

Les plans aux sols étaient basilicaux pour les villages, en croix latine avec un transept peu saillant pour les églises de quelques communes et des villes. Les chevets n'étaient pas hémisphériques mais pentagonaux à pans coupés (dits absides octogonales), car plus faciles à réaliser. L'abside était parfois hémisphérique et l'idée de cette association, pentagonal en extérieur et hémisphérique en intérieur, pouvait rappeler les chevets byzantins de Thessalonique ou Trézibonde. Le clocher-porche était presque absent du département car : "*en général, dans les petites communes, les clochers placés sur le devant des églises augmentent ou gênent le service. Un clocher monumental, sur le devant d'une église, demanderait ses trois arcs ouverts. (Alors que) le mur de façade pourrait servir pour l'un des quatre côtés du clocher*"<sup>1273</sup>. Les chapelles étaient orientées, c'est-à-dire dans le sens de la nef, encadrant le chœur dans le prolongement des bas-côtés. Ce n'était pas tant des chapelles que des autels.

Les paroisses s'étaient réunies, abandonnant quelques chapelles égarées à cause de l'entretien qu'elles nécessitaient, ainsi que les coûteuses chapelles latérales, mais les saints locaux défendaient encore l'industrie ! Hugues, Bruno, Antoine<sup>1274</sup>, Maurice, les saints du pays restaient à l'honneur. Les saints patrons auraient des autels : Eloi pour la métallurgie, Anne pour les gants, Barbe dans les carrières et cimenteries, Geneviève au tissage et Vincent pour la vigne. Jean-Marie Vianney et Pierre-Julien Eymard eurent des statues en plâtre.

Les seules constructions sérieusement orientées à cause de leur sacralité, symboles du renouveau de l'Eglise, étaient les fonts baptismaux, vers le nord, du côté de l'Evangile. On essayait aussi de faire en sorte que les fonts baptismaux soient à l'entrée de l'église de manière à ce que les catéchumènes ne passent pas la nef avant d'être baptisés<sup>1275</sup>. Dans un édifice

---

<sup>1272</sup> VOVELLE, M., "La religion populaire : problèmes et méthodes", in *Le Monde Alpin et Rhodanien*, Grenoble, 1-4 1977, pp. 7-32.

<sup>1273</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain*, 21 juillet 1863.

<sup>1274</sup> Il s'agit d'Antoine ermite, patron de l'abbaye Saint-Antoine, et non Antoine de Padoue, malgré le vœu le plus célèbre du Bas-Dauphiné qui tend à faire croire le contraire : "saint Antoine de Padoue, rendez-nous nos sous !"

<sup>1275</sup> La tradition romaine, et médiévale, l'interdisait ; preuves en étaient les baptistères construits à part des églises italiennes.

dont le chevet est à l'est, les fonts devaient être à gauche en entrant, comme à Saint-Bruno de Voiron ou à Moirans. Le plus souvent ils étaient à droite en entrant, comme dans les église de Bourgoin, Saint-Laurent-du-Pont, Rives, car les chevets étaient à l'ouest. Ils étaient indistinctement à droite et à gauche des entrées mais contre le mur de la façade principale des édifices tournés vers le sud comme Saint-Bruno de Grenoble. Le cas d'une église avec un chevet au nord ne s'est pas présenté.

Les plans des églises de l'Isère étaient simples. Plus sobres encore que les plans proposés par Hippolyte Durand et Napoléon Didron dans *l'Art en Province* en 1849, qui, s'ils avaient aussi un chevet pentagonal disposaient d'un transept saillant et d'un clocher-porche.

Le diocèse de Grenoble ne prolongeait pas la tradition clunisienne mais refusait les volumes complexes. Les déambulatoires paraissaient inutiles même à La Salette qui ne possède qu'une travée de chœur supplémentaire permettant de circuler derrière l'autel<sup>1276</sup> ; l'église de l'abbaye de la Trappe de Chambarand possède le seul réel déambulatoire. Sans déambulatoire, les chapelles rayonnantes n'avaient donc pas de succès ; les absidioles, en tant qu'absides orientées non plus. Berruyer en réalisa quelques-unes, deux à La Salette et deux à Sardieu.

Le diocèse repoussait plus encore la tradition orthodoxe ou renaissante des plans centrés. Les porches étaient aussi écartés comme lieux de discussions pendant les offices urbains. Ils sont présents dans les grandes églises de Voiron, Bourgoin etc. Mais le clocher-porche de la cathédrale de Grenoble fut dissimulé sous une façade de ciment. Quelques communes comme, Eybens, Frogès, Heyrieux, Quaix-en-Chartreuse et surtout La Tour-du-Pin, Rives ou Grenoble à Saint-Bruno placèrent leurs clochers uniques en façade. Sinon, le campanile restait de rigueur, comme il l'avait toujours été, placé contre le chœur, endroit très pratique pour aller sonner. Les deux tours-clocher en façade n'apparaissaient qu'à La Salette, Bourgoin, Saint-Laurent-du-Pont et Voiron.

---

<sup>1276</sup> Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le maître-autel était reculé contre l'abside, on ne pouvait pas déambuler comme aujourd'hui. Du reste, La Salette ne possède pas de reliques, le pèlerinage consiste à venir prier en nef.

## 2) Le plan des pratiquants :

Les plans choisis par les fabriques et les communes étaient les plans catholiques, traditionnels, ancestraux, en définitive les plus courants. Les villages n'avaient pas les clefs de l'innovation, se référant en matière liturgique à leur diocèse. Ils n'avaient pas non plus à établir de demandes caractéristiques puisque les architectes faisaient déjà des propositions honnêtes. De fait, les curés ou les maires ne se manifestaient pas pour choisir un plan, excepté lorsque le projet présenté était inconvenant.

Le curé de Theys, l'abbé Veyron, ayant déjà une correspondance délicate et malmené par les différents projets successifs, faisait logiquement une diatribe peu flatteuse du plan d'agrandissement de son église choisi par l'ancien agent-voyer Barral, rentier à Grenoble, et adopté par le conseil municipal. L'architecte préférait le parti minimal : *"ne touchant ni au chœur ni à la partie inférieure, ce sera une croix latine sans tête et sans pied"*. L'idée d'un agrandissement était insuffisante mais Barral laissait encore le chœur dans le même état de dégradation, procédant à une *"réparation partielle et (un) agrandissement disgracieux"*. Le curé refusait donc ce projet *"indigne de la majesté du Dieu trois fois saint de qui vient tout bien spirituel et temporel"*<sup>1277</sup>.

Le maire du Touvet, Eugène Bruissard, choisit au contraire un parti de simplicité en 1868. La commune avait choisi une croix latine puis se ravisa décidant que *"l'église sous la forme d'une croix latine serait abandonnée et qu'il serait demandé à M. Berrhuier (sic), architecte, un nouveau plan d'une église à 3 nefs avec tribune au fond. Cette étude ayant été faite et les plans dressés, M. le maire la dépose sur le bureau et invite le conseil à les examiner et à délibérer sur leur adoption (sic)"*.

Le conseil considérait en effet que la forme d'une église à trois nefs était plus *"gracieuse et de beaucoup préférable à celle d'une seule nef en croix latine"*<sup>1278</sup>. En fait, il avait le choix, pour le même prix, entre la basilique ou

---

<sup>1277</sup> A.D.I. : 7 O 2127, VEYRON, curé, *Délibération du conseil de fabrique*, 13 juin 1858.

<sup>1278</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BUISSARD, maire, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal du Touvet*, 19 avril 1868.

la croix latine. La première étant plus vaste fut adoptée à l'unanimité. La mairie refusa encore une tribune faisant remarquer que si, plus tard, la nécessité d'une tribune se faisait sentir, elle pourrait être construite sans le moindre inconvénient.

Ni les curés ni les maires n'avaient de goûts excentriques, sauf peut-être à Voiron et dans une petite commune dans l'Ile-Crémieu. L'église de Morestel fut restaurée à la fin des années 1860. La municipalité en avait profité pour rebâtir la partie supérieure de l'ancien clocher. Il s'agissait d'un clocher aux allures de tour forte avec une balustrade quadrilobée, une tour poivrière et un toit terrasse. Le clocher était indépendant de l'église et devait servir, à la mairie dans les années 1880 républicaines, à "*offrir, aux visiteurs étrangers, un des points de vue les plus remarquables de la région*"<sup>1279</sup>. Par la suite, en 1894, la commune de La Chapelle-de-La-Tour au nom tout indiqué fit bâtir son église avec une tour-clocher, identique à celle de Morestel, plus petite mais dotée de deux poivrières et d'un toit terrasse offrant lui-aussi une magnifique vue sur la vallée. Le choix fut désavoué par le ministère proposant de : "*supprimer la balustrade proposée et de couvrir le clocher par un toit*"<sup>1280</sup>. Le maire insistait et obtint sa tour.

### **3) Le raisonnement des architectes :**

Ce sont peut-être dans les devis d'architectes et dans les rapports de commission des autorités supérieures que nous trouvons le plus de détails puisque les monuments étaient présentés et critiqués. Les architectes n'avaient assurément pas la possibilité d'édifier d'importants monuments. Seule La Salette put être une Fourvière avant l'heure mais, confiée à un jeune homme, Berruyer, et pour un chantier lointain, la simplicité devait primer.

Les projets étaient assez simples mais non déterminés à l'avance comme des plans-types, encore moins les plans-types de Viollet-le-Duc dont le style était trop gothique. Les petites églises seraient basilicales, celles des villes

---

<sup>1279</sup> A.D.I. : 2 O 261/5, Sous-préfet de La Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère*, 25 novembre 1882.

<sup>1280</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, Ministère de l'instruction publique, *Lettre au préfet de l'Isère*, 16 mars 1894.



auraient des surfaces plus vastes, mieux organisées à cause du nombre des fidèles.

Finalement les architectes répondaient aux communes et se critiquaient sans réels fondements par commissions interposées. Ce n'était pas tant une question de plan que de disposition qui importait<sup>1281</sup>.

Dès la première année à son poste, le diocésain Berruyer fit remarquer à Péronnet : *"Les communes de l'importance de celle de la Motte (d'Aveillans) ne devraient jamais exécuter des églises à trois nefs qui exigent toujours des proportions très vastes"*<sup>1282</sup>. Berruyer, diocésain romano-gothique, tendait à faire des œuvres d'Ecole. Il condamnait notamment les agencements coûteux, les édifices à trois nefs quand la surface requise pouvait être obtenue avec une seule ou les aménagements disgracieux, mais ne comprenait pas *"qu'on puisse se contenter de corridor pour basses nefs"*<sup>1283</sup>.

Eugène Péronnet n'a pas élevé de grands édifices mais des églises, néo-classiques ou romano-gothiques modestes à plan basilical, simples et pratiques, adaptées aux petites communes comme Echirolles et Valbonnais ou Allevard et Uriage plus importantes. Ses dispositions variaient très peu, les descriptions restaient analogues : *"L'église projetée est à trois nefs et voûtée. Sa longueur totale intérieure est de 28 m, sa largeur est de 14 m 30, le chœur de 7 m sur 8 m 20 est terminée dans le fond en hémisiclé (sic) ; le clocher sur la droite, la sacristie sur la gauche. Les basses nefs de 19 m sur 4 m 75 compr(it) les colonnes et pilastres sont divisées en 5 travées voûtées par des petites coupoles"*<sup>1284</sup> ou encore : *"L'église projetée pour la commune de Valbonnais, chef-lieu de canton de ce nom, est à 3 nefs, style ogival primaire"*<sup>1285</sup>. Et si Péronnet fut le seul architecte à avoir bâti une crypte<sup>1286</sup>, à Valbonnais, *"dans le cas où le dessous de l'église serait utilisé à quelque*

---

<sup>1281</sup> Voir les schémas présentés dans le volume des annexes p. 256.

<sup>1282</sup> A.D.I. : 2 O 265/7 ; BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain, église de la Motte-d'Aveillans*, 30 mai 1854.

<sup>1283</sup> A.D.I. : 7 O 2207, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport concernant le projet de l'église de Valbonnais*, 26 novembre 1862.

<sup>1284</sup> A.D.I. : 2 O 152/5, PERONNET, E., *Devis estimatif de l'église d'Echirolles*, 7 avril 1843.

<sup>1285</sup> A.D.I. : 7 O 2207, PERONNET, E., *Devis estimatif de l'église de Valbonnais*, 1<sup>er</sup> juillet 1862.

<sup>1286</sup> En dehors de François Choupin pour Notre-Dame Réconciliatrice mais l'édifice n'est pas à proprement parler une église.

*service communal*", c'est parce qu'il n'avait pas le choix puisque la nef était disposée selon une pente descendante et le chevet en contre-bas.

Face à ces deux bâtisseurs, Riondel tentait une production originale. Il eut des commandes religieuses, quelques projets avortés, une grande œuvre, mais toutes dans la lignée des églises de Baudot. Riondel concevait les plans à la manière de ses contemporains, basilicaux à trois nefs et parfois transept saillant. Il proposait un clocher-porche pour la petite église non réalisée de Villard-de-Lans, en élevait un à Miribel, encore un autre majestueux à La Tour-du-Pin. Ses dispositions axiales, symétriques, n'avaient pas le caractère méridional apprécié dans le diocèse mais, répondait-il : "*La disposition du projet était telle que l'a demandé la commune. [...]. Cette disposition ne présente pas assurément la majesté et la grandeur d'une église en forme de basilique à 3 nefs, mais elle est d'un usage commode*"<sup>1287</sup>.

Riondel était un classique par essence, un éclectique dans ses œuvres civiles, mais était un romano-gothique par filiation dans ses ouvrages religieux et appuyé par ses maîtres : "*Après l'avis de M. Questel le Conseil trouve le projet très satisfaisant. Eglise construite sur un monticule, accès sur le côté par un escalier double, le style est celui du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, nefs, un transept, chœur à abside circulaire, 2 chapelles principales, 2 sacristies, clocher avec flèche octogonale de 52 m de haut, chapelles polygonales, tribune avec orgue, 2 formules peu usitées et très satisfaisantes : un décrochement des murs latéraux d'une demi-travée autour du chœur qui permet un emplacement et une bonne circulation pour les confessionnaux et les sacristies sans passer par les chapelles, et les colonnes accouplées qui renforcent les murs à l'aplomb*"<sup>1288</sup>. Ici, à La Tour-du-Pin, l'architecte dut réaliser un chevet octogonal mais il put achever un plan en croix latine avec des bras de transept suffisamment longs pour recevoir des chapelles orientées.

D'autres architectes suivaient ces dispositions nordistes, comme Bugey tentant un classique du genre à Saint-Martin-d'Hères en 1894 : "*L'église*

---

<sup>1287</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, RIONDEL, H., architecte départemental adjoint, *Réponse au rapport de M. l'architecte diocésain envoyé au préfet de l'Isère*, 10 mai 1864.

*projetée serait construite en style roman, en croix latine à une seule nef avec transept ; le clocher serait construit en façade à la partie inférieure de la tour formant un porche fermé*"<sup>1289</sup>. Il répétait ce plan la même année à Vinay en compagnie de Girard : *"L'église projetée aurait une étendue en rapport avec celle du chef-lieu de canton, elle comprendrait : 3 nefs avec transept terminé par des chapelles absidioles. Le clocher placé en tête de l'église formerait porche à l'entrée et aurait à droite et à gauche une chapelle-des-morts et des fonts baptismaux"*<sup>1290</sup>.

Quénin devait défendre, face aux volontés ministérielles, un programme pourtant tout à fait ordinaire dans le département comme dans le pays, trois nefs et quatre travées. On lui fit remarquer : *"La nef composée d'après le plan de quatre travées, gagnerait, tant sous le rapport de la solidité, que sous celui de l'effet intérieur du vaisseau, à être divisée en seulement trois travées, ce qui contribuerait, d'ailleurs, à rendre la construction moins coûteuse"*. Allégations auxquelles il répondait justement : *"Pour la division de la nef en trois travées au lieu de quatre que les plans indiquent, je me permettrai d'observer que je ne partage point l'avis de M. le Ministre. La division en trois donnerait des travées trop grandes pour la largeur de l'église, et l'effet intérieur du vaisseau serait diminué de beaucoup. Les nombreuses églises que j'ai édifiées à ce jour, m'ont fourni l'occasion de me fixer sur cela d'une façon positive. La solidité de l'édifice, à trois ou quatre travées, est à peu de choses près la même, les points poussés par les voûtes pouvant grandement résister dans l'un comme dans l'autre cas. Comme dépense, en ne faisant que trois travées, on économiserait environ 400 F ; économie peu importante pour aucun bon résultat"*<sup>1291</sup>.

Enfin, on n'avait jamais entendu parler d'orthodoxie dans l'organisation du culte. Il n'en fut d'ailleurs jamais le cas. Il ne faut donc pas croire qu'on

---

<sup>1288</sup> A.D.I. : 7 O 2147, Conseil général des bâtiments civils, *Rapport sur le projet de l'église de La Tour-du-Pin*, 14 décembre 1869.

<sup>1289</sup> A.D.I. : 7 O 1795, BUGEY, architecte, *Devis descriptif et estimatif de l'église de Saint-Martin-d'Hères*, 4 juillet 1894.

<sup>1290</sup> A.D.I. : 7 O 2386, Conseil des bâtiments civils, Riondel, H. rapporteur, Chatrousse, J., architecte, *Rapport sur l'église projetée à Vinay par les architectes Bugey et Girard*, 13 septembre 1894.

essaya par deux fois d'introduire de l'exotisme avec des plans en croix grecque.

La première construction du genre fut l'église de Sardieu, dans la vallée de la Bièvre, dessinée en 1862 par Berruyer et confiée à un entrepreneur dont la vocation principale était cafetier du village<sup>1292</sup>. Certes, l'église était originale avec son appareil en brique et galet, mais loin d'être insolite. La croix grecque de cet édifice néo-roman ne respire pas l'orient mais l'impécuniosité dévoyant la croix latine puisqu'il manque une travée de nef.

Il en allait de même à Châbons, pourtant romano-byzantine par son ornementation et le caractère de son architecte Rey, mais : "*Le programme imposant à l'architecte la reconstruction de l'église de Châbons sur l'emplacement actuel et sa surface devant être notablement agrandie, l'auteur du projet soumis au conseil a du gagner de la surface en largeur, ne pouvant en gagner en longueur ; c'est ce qui explique la forme en croix grecque du plan adopté*"<sup>1293</sup>.

## D UN STYLE CONFORME :

L'enseignement archéologique de l'Ecole des beaux-arts eut ses effets en province. La controverse du style n'apparaissait plus comme un privilège des architectes mais comme un symbole de l'accession à la modernité face au "style grange" qu'on méprisait désormais.

Mgr de Bruillard abominait les styles de l'Antiquité, jugés païens contrairement à l'art chrétien médiéval. Le gothique ou romano-gothique était alors particulièrement plébiscité. Ruban ou Péronnet élevaient encore de simples églises néo-classiques au milieu du siècle pour les villages modestes. Alfred Berruyer critiquait les plafonds, les charpentes à la Delorme : "*Encore une voûte à la Philibert Delorme entièrement pourrie et désorganisée*"<sup>1294</sup>,

---

<sup>1291</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, QUENIN, architecte, (pour M. Quénin, architecte, signé Allemand architecte, Vienne), *Rapport de l'architecte auteur du projet*, 28 avril 1870.

<sup>1292</sup> VIAL, A.-V., *Sardieu et son église*, Fasc. Multigraphié, 1987, p. 2 sqq.

<sup>1293</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, RIONDEL, H., architecte, *Rapport sur le projet de reconstruction de l'église de Châbons*, 11 juin 1896.

<sup>1294</sup> A.D.I. : 2 : O 112/5, BERRUYER, architecte diocésain, *Etude de demande de secours pour l'église de Claix*, 5 octobre 1859.

disait-il à propos de l'église de Claix, abhorrait plus que tout le baroque : "*Le Barocco avec Le Bernin est la décadence complète pour l'art italien*"<sup>1295</sup>, et choisissait un art situé entre le roman et le gothique, entre le XI<sup>ème</sup> et le XV<sup>ème</sup> siècle, jamais au-delà, jamais le gothique flamboyant et "décadent" de la Trinité de Vendôme. Chatrousse et Ricoud, même Riondel, ne devaient pas élever d'église néo-classique et Riondet une seule, l'église de La Tronche élevée dans un art toscan-romain pour recevoir la *Vierge à l'Enfant* envoyée de Rome par Ernest Hébert. Seuls les temples de l'Eglise réformée se rapprochaient des constructions gréco-romaines, antithèses des choix catholiques dont l'apparence de la sobriété était nécessaire au culte<sup>1296</sup>.

Les choix n'étaient pas seulement une démarche esthétique. Deux aspects pouvaient interagir dans cette question : le coût du style et la métaphore du style puisque le répertoire archéologique amenait une notion de liturgie discutée dans une Eglise gallicane devenue romaine.

Eugène Viollet-le-Duc développa l'idée que le gothique était moins onéreux que le roman car il nécessitait moins de matériaux. En revanche, il ne souffrait pas la simplicité d'ornementation. Le roman, aux murs porteurs et contreforts massifs consommait de la pierre mais se satisfaisait d'arcs en plein cintre aux formes les plus pures.

D'un autre côté, le gothique de saint Louis, français, pouvait conduire au monarchisme et parfois au gallicanisme. Le plus souvent il représentait seulement le sentiment religieux supposé des grandes cathédrales. Le roman, puisant ses références dans un passé contenu, devenait accessible à tous.

Les ultramontains préféraient, eux, l'art de la Rome antique.

Chacun pouvait également produire un discours : archéologique pour les architectes, mystique pour les clercs, historique pour tous. Le gothique des prêtres mettait en avant le sentiment religieux afin de provoquer le "ravisement", alors que celui des architectes restait archéologique<sup>1297</sup>. La

---

<sup>1295</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception à l'Académie Delphinale, séance du 16 mai 1890. L'art et le style en architecture avec aperçu de l'architecture delphinale", Grenoble, in *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1890, 4ème série, tome IV, 16 mai 1890, p. 111.

<sup>1296</sup> Le projet néo-gothique du temple de Grenoble par l'architecte Blandin fut refusé.

<sup>1297</sup> LOYER, F., *Le siècle de l'industrie*, Genève, Skira, De Architectura, 1983, p. 52.

commune de Corps choisit par exemple le gothique car elle le trouvait moderne et adapté à sa nouvelle fortune depuis que les pèlerins de La Salette y faisaient une halte. La fabrique de Châtenay appuyée par le prédicateur et abbé Combalot choisissait un gothique mystique et le maire de Voiron un gothique pour des raisons historicistes aux références politiques puisqu'il voyait dans son église le caractère des grandes cathédrales médiévales.

Enfin, il apparaît un grand absent dans la question du style, ce qui put étonner. Il s'agit des frères chartreux. Le financement d'une église donnait le droit officieux de participer à l'élaboration du projet. Si les Chartreux semblaient rudes en affaires, précis dans leurs contrats, ils n'ont en revanche jamais donné un avis sur la dimension, l'emplacement d'un monument ni même sur le style d'architecture car "*la place des enfants de saint Bruno est dans la solitude plutôt qu'au milieu des solennités*"<sup>1298</sup>.

### 1) Le médiéval curial :

L'art des curés était bien celui des séminaires, médiéval car chrétien à coup sûr. Ils n'avaient pas retenu les idées romaines de Mgr Barbier de Montault ne faisant la défense d'aucun style mais condamnant les mélanges et avaient appris les leçons de Bruillard qui maudissait les styles de l'Antiquité jugés païens et leur préférait "*l'architecture romane*" ou le "*style byzantin, ..., aux ornements plus gracieux*" et le "*style ogival, improprement appelé gothique*", en somme "*l'architecture purement chrétienne du moyen âge*"<sup>1299</sup>.

Ils allaient puiser leurs sources dans les ouvrages présentés : *Archéologie chrétienne*, par l'abbé Bourassé, professeur au séminaire de Tours et le *Manuel d'archéologie*, par M. Oudin curé du diocèse de Meaux d'autant que cet ouvrage était encensé par l'*Ami de la religion*<sup>1300</sup>.

Lors du concours de Saint-Bruno de Grenoble, la fabrique fit une proposition : "*L'administration n'avait pas imposé de style, mais sur le désir manifeste de plusieurs membres du clergé, elle a demandé que le projet soit*

---

<sup>1298</sup> A.M.G. : 2 M 24, ANONYME, *Récit de la pose de la Première Pierre de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 1874.

<sup>1299</sup> BRUILLARD, Mgr Ph. de, *Circulaire de Mgr l'Evêque de Grenoble à son clergé*, op. cit., p. 11-12.

*conçu dans le style du XIII<sup>ème</sup> siècle*"<sup>1301</sup>. A la même date, dans la paroisse voisine de Saint-Joseph, l'abbé Cottave croyant à son projet mais sachant la Ville déjà endettée, prenait le contre-pied de la fabrique Saint-Bruno : "*notre administration, donnant satisfaction au désir général, élèvera près de la place d'Armes une belle basilique dont la façade viendra compléter le vaste ensemble décoratif dont le panorama des Alpes forme l'arrière plan grandiose [...] belle église dans le style roman qui, sans entraîner les dépenses d'un édifice gothique, présenterait de nobles et sévères formes*"<sup>1302</sup>.

Cottave avait souhaité un édifice roman, peu onéreux, en 1869. Par la suite, puisque les Chartreux soutenaient le projet de Saint-Joseph à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs, les jurys de concours s'inclinaient vers un style romano-byzantin. Chatrousse fit ainsi un projet d'édifice pour la place Vaucanson en 1893, une église à plan centré, octogonal avec déambulatoire et couvert d'une coupole circulaire, un clocher-porche sur coupole circulaire, deux portails latéraux nord-sud, deux chapelles rayonnantes, une chapelle axiale sur plan carrée, enfin et surtout une coupole à lanternon et un campanile dont les couvertures rappelaient celle du Sacré-Cœur d'Abadie<sup>1303</sup>. Le projet ne fut pas exécuté mais le jury de 1900 primait encore le projet de Georges Vinay, intitulé *X.del.1900*, sur un plan en croix latine, doté d'arcades presque lombarbes en façade et d'une croisée de transept couverte d'une coupole sur plan circulaire et profil outrepassé, romano-byzantin à la manière des quatre autres projets plus orientaux encore. La fabrique de Saint-Joseph se démarquait par son orientalisme plus prononcé et le chanoine Devaux n'abandonnait pas cette idée en 1912, lançant un ultime appel à la reconstruction :

*"Il faut faire du moderne, spacieux et luxueux, mais dépourvu de tout luxe superflu. [...] Il faut un temple catholique traditionnel ou classique non pas un "hall". Une combinaison plus ou moins heureuse des styles existants. Un mélange de style roman, élancé avec des ouvertures hautes et larges, non étroites et basses, et de style byzantin, marqué par une gracieuse coupole.*

---

<sup>1300</sup> BRUILLARD, Mgr Ph. de, *Circulaire ...*, op. cit., p. 13.

<sup>1301</sup> A.M.G. : 2 M 27, RIONDEL, H., *Premier projet de construction de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 1867.

<sup>1302</sup> A.M.G. : 2 M 46, COTTAVE, curé, *Extrait des registres de délibération du conseil de fabrique, église Saint-Joseph de Grenoble*, 8 mars 1868.

*Une seule nef pour voir le prêtre, mais les dimensions de la voûte nécessitent des colonnes. Il n'y aura donc pas de bas-côtés mais un déambulatoire". Devaux ajoutait des valeurs religieuses car pour Jésus Christ : "Jamais rien ne sera jamais assez beau" et faisait apparaître des idées pour le moins séculières : "Il faut avoir une belle église pour avoir un beau monument religieux à Grenoble, pour les nombreux touristes"<sup>1304</sup>.*

A l'autre bout du département, l'abbé Morel lançait la reconstruction de son église de La Mure, avec des fonds privés, face au libre penseur Chion-Ducollet et à sa politique municipale.

Ce maire fut élu 1886 et eut une politique active de construction pour sa ville. En application des préceptes de Jules Ferry, pour avoir une population républicaine, il cautionnait un enseignement républicain. Sa première commande fut donc le collège de garçons dont la première pierre a été posée le 17 juin par le député Guillot, la même année que le jardin de Ville. Il fut inauguré avec le chemin de fer et la gare, le 24 juillet 1888 par le ministre des travaux publics Pierre Deluns-Montaud. Puis, vint l'Ecole en 1889 et l'Hôtel de Ville en 1892<sup>1305</sup>. Tous ces édifices étaient caractérisés par leur allure antique exhortant les valeurs républicaines. Ils renouaient aussi avec la Halle et ses colonnes toscanes bâtie en 1843, offrant une allure de temple romain tétrastyle sans son aula. Ces édifices se distinguaient surtout de l'église en construction depuis 1887. Ils ont été bâtis en pierre de taille, de Laffrey ou de Versenat, sûrement pas en ciment de Valbonnais dont les patrons Pelloux soutenaient l'église en reconstruction. De son côté l'église devait avoir une allure chrétienne. L'architecture Berruyer employait donc un romano-gothique selon des proportions très proches de Saint-Bruno de Grenoble.

Les curés avaient des raisons symboliques quant au choix des styles. Le christianisme s'enseignait et se vivait dans une architecture chrétienne. Mais

---

<sup>1303</sup> B.M.G. : U 7822, CHATROUSSE et RICOUD, architectes, *Trois plans pour l'église Saint-Joseph de Grenoble*, 1893.

<sup>1304</sup> DEVAUX, Chanoine, Construction de la nouvelle église de la paroisse de Saint-Joseph. *Exposé et raison du projet par le chanoine Devaux, curé de la paroisse*, Grenoble, Guirimand.G., 1912, 8 p.



ils répondaient aussi à l'air du temps, d'abord au gothique, puis roman et romano-gothique et enfin venait le temps du romano-byzantin à la fin du siècle.

## 2) L'absence de volontés communales :

Les maires et conseillers municipaux, sauf la présence de certaines personnalités influentes, n'imposaient pas de style d'architecture. Les registres municipaux n'en firent qu'exceptionnellement mention.

Le maire de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs faisait "*remarquer à l'assemblée que la Commission a adopté le style ogival primitif simple, comme étant celui qui permettrait de renfermer la dépense dans les plus justes limites*"<sup>1306</sup>. Il répétait les conseils d'actualité énoncés par Berruyer dans le devis descriptif et se conformait à l'avis général du siècle.

Girard dut suivre, en 1889, l'étonnante volonté communale de la Batie-Divisin, comme il le dit :

*"Le parti adopté se rapprochant du style oriental répond à un programme très précis auquel l'architecte a dû se conformer.*

*A l'intérieur une double rangée de colonnes divise l'église en trois nefs fermées par des voûtes. Celles des nefs latérales sont des voûtes sphériques sur plan rectangulaire, tandis que chaque travée de la nef centrale est surmontée d'une voûte elliptique sur pendentifs*"<sup>1307</sup>.

Propos confirmés par le Conseil des bâtiments civils :

*"L'auteur du projet a dû suivre un programme qui lui a imposé le style oriental, on doit reconnaître qu'il a réussi à faire un projet très-intéressant et très-habilement rendu. Mais peut-être eût-il été préférable de ne pas imposer à l'architecte le choix d'un style, alors surtout que les ressources étaient fort modestes*"<sup>1308</sup>.

---

<sup>1305</sup> PALIX, C. et M., *La Mure retrouvée : la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et les premières années du XX<sup>ème</sup> siècle redécouvertes grâce à des cartes postales et des documents d'époque*, Marseille, Philoffset, 1984, p. 16 sqq.

<sup>1306</sup> A.D.I. : 7 O 1658, SIMIAN, P.-F., maire, *Registre de délibération du conseil municipal de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*, 12 août 1860.

<sup>1307</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, GIRARD, F., architecte, *Devis descriptif de l'église de la Batie-Divisin (Le recoin)*, 25 juillet 1889.

<sup>1308</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, RIONDEL, H., architecte rapporteur du Conseil des Bâtiments civils, *Rapport, église de la Batie-Divisin (Le Recoin)*, 28 décembre 1889.

L'aspect stylistique oriental de l'église de Vinay résidait dans les coupoles sphériques, rien de très extraordinaire. Mais la commune avait-elle réellement imposé un style ? L'idée put venir de la fabrique. Le donneur d'ordre n'est pas explicitement mentionné et la motivation orientaliste est en effet davantage plausible dans la bouche d'un curé que dans celle d'un maire exsangue.

Seul le maire aux idées arrêtées de Voiron, Faige-Blanc, était intraitable au point de diriger lui-même l'entrepreneur, de faire des reproches à l'architecte, lui proposant de démissionner en 1869 ayant fait approuver par Viollet-le-Duc, dit-il, ses nouveaux projets décoratifs<sup>1309</sup>. Au contraire, la même année, le conseil municipal de Grenoble ne donnait pas de style particulier lors du concours pour la construction de Saint-Bruno et laissait libre l'abbé Cottave ou les commissions de Saint-Joseph lors des divers projets établis de 1867 à 1910.

En effet, le conseil municipal de Grenoble lui-même, promoteur des deux seuls concours d'architecture religieuse du département faisait savoir dans ses divers programmes que le style d'architecture n'était pas imposé.

Riondel, rapporteur du premier projet de Saint-Bruno écrivait : *"C'est un Premier projet, demandé par le conseil municipal, servant de base de travail aux soumissions des architectes candidats. Le programme doit prévoir une disposition large et commode avec une dépense réduite, car il y aura dans peu d'années la nécessité absolue de construire dans l'intérieur de la ville, une église importante. L'église Saint-Bruno ne doit pas être un monument dispendieux et plus important que ne le comportent les besoins du quartier. [...] Il faut laisser le plus de place possible au marché aux bestiaux et devant l'église. Il ne faut pas faire de porche, ce qui est trop cher. L'église doit avoir une grande nef de 9,8 m de large divisé en 7 travées terminée par une abside carrée plus économique. [...] dépense totale de 330 000 F honoraires compris"*<sup>1310</sup>. Lors de la publication du projet, la mairie écrivait encore : *"Aucun style spécial n'est imposé mais la dépense totale de l'église, ameublement et honoraires ne dépassent pas 300 000 F"*<sup>1311</sup>.

---

<sup>1309</sup> A.M.V. : 2 M 2, FAIGE-BLANC, F., *Lettre à l'architecte Alfred Berruyer*, 5 mai 1869.

<sup>1310</sup> A.M.G. : 2 M 27, RIONDEL, H., *Premier projet de construction de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 1867.

<sup>1311</sup> Ville de Grenoble, *Construction d'une église sous le vocable de Saint-Bruno, dans la commune de Grenoble extra-muros. Programme du concours. Bordereau de prix*, Grenoble, Dardelet, 1869, 26 juillet 1869, p. 1.

L'abbé Cottave à Saint-Joseph avait bien souhaité du romano-gothique en 1867 mais lorsque le projet était d'actualité municipale en 1897 on trouvait cette irrésolution : "*Programme quasiment identique à celui de l'église Saint-Bruno de Grenoble. [...] Aucun style spécial d'architecture n'est imposé aux concurrents, [...] dépense totale de 650 000 F*"<sup>1312</sup>. Peu après, le chanoine Devaux fit son discours artistique mais la mairie restait neutre : "*Pour le concours, un rectangle de 70 m x 45 m est mis à disposition de tous les architectes. Pas de style particulier imposé. On peut supprimer ou conserver le presbytère. L'église doit avoir 1200 m<sup>2</sup> utiles. Le prix en sera de 650 000 F. Le dépôt des dossiers doit être fait à la mairie avant le 1<sup>er</sup> juin 1900, à midi*"<sup>1313</sup>.

La commune de Grenoble lançait ainsi des concours faisant confiance aux architectes. Son souci restait pécuniaire. Seul le jury de Saint-Joseph en 1900 se permettait d'écarter les édifices "*jugés peu en harmonie avec la région*" ; sans pour autant laisser apparaître l'idée d'une architecture régionale au sein de l'élite grenobloise car les initiateurs de ce principe régional étaient Louis-Jean Sainte-Marie Perrin et Jean-Louis Pascal<sup>1314</sup>.

Les programmes n'étaient donc pas déterminés par les maîtres d'ouvrage. Durant le siècle, la question du style était rarement à l'ordre du jour des délibérations de conseils municipaux. On ne pouvait pas laisser choisir, comme le soulignaient quelques abbés, "*Le conseil municipal qui n'est guère plus fort en droit canon qu'en architecture*"<sup>1315</sup>. Cela ne répondait pas aux idées nantaises pour Saint-Nicolas dont les édiles Montalembert et Fournier pensaient en artistes : "*N'employer que le style des basiliques du Moyen Age*" afin d'obtenir la primauté du néo-gothique dès 1837<sup>1316</sup>.

---

<sup>1312</sup> A.M.G. : 2 M 45, Commission de Saint-Joseph, *Programme pour le concours de la reconstruction de l'église Saint-Joseph de Grenoble*, 15 juin 1897.

<sup>1313</sup> B.M.G. :U 8600, Commission de Saint-Joseph, *Concours pour la reconstruction de l'église Saint-Joseph de Grenoble*, 1900.

<sup>1314</sup> A.M.G. : 2 M 46, Sainte-Marie Perrin, architecte correspondant de l'Institut, J.-L. Pascal, architecte membre de l'Institut, H. Riondel, architecte départemental, Fait à Lyon, *Rapport. Concours pour la construction d'une église dans la paroisse de Saint-Joseph (Grenoble)*, Juillet 1900.  
Texte reproduit dans le volume des annexes p. 115.

<sup>1315</sup> A.D.I. : 2 O 194/5, GAGNIERE, curé d'Izeaux, *Lettre au préfet de l'Isère*, 16 août 1852.

<sup>1316</sup> FOUCART, B. ; NOËL-BOUTON, V., "Saint-Nicolas de Nantes, Bataille et triomphe du néo-gothique", in *Congrès archéologique de France*, Société Française d'Archéologie, Paris, 126<sup>ème</sup> session, 1968, p. 145.

Un édifice de l'ampleur symbolique de l'église devait unir la commune non la diviser. Les municipalités ne s'immisçaient donc pas dans le choix du style et abandonnaient ce pouvoir comme une grâce à la fabrique. La fabrique était contentée, elle qui représentait une part de la population à ne pas froisser. "Nous choisissons l'emplacement mais nous vous laissons le style" ou vice-versa "vous choisissez l'emplacement mais laissez-nous le style", auraient-ils pu dire. Toutefois, les choix n'étaient pas cornéliens. Le style serait roman ou gothique par nature.

### 3) Saint-Bruno, le concours du siècle ? :

Nous avons observé la méfiance du Grenoblois face à l'architecte de la Capitale et ses idées d'artiste car un concours pour une ville modeste amènerait fatalement à primer un beau projet dont le devis serait élevé. Une partie du conseil municipal de Grenoble refusait donc le concours<sup>1317</sup>. Du reste, un grand projet avait du mal à trouver sa place à Saint-Bruno car ni l'abbé ni le diocésain n'avait de poids à Grenoble et la Ville projetait déjà de construire une grande église dans le vieux centre. Grenoble, n'ayant absolument aucun édifice religieux remarquable, avait en effet besoin d'une grande église. Il n'en fallait pas non plus deux.

Riondel faisait donc un *Premier projet* pour servir de base de travail aux soumissions des architectes futurs candidats : "*Il faut laisser le plus de place possible au marché aux bestiaux et devant l'église. Il ne faut pas faire de porche, ce qui est trop cher. L'église doit avoir une grande nef de 9,8 m de large divisé en 7 travées terminée par une abside carrée plus économique*"<sup>1318</sup>. De garde-fou en garde-fou, la commune lui demanda un *Second projet* en 1869, versé dans les matériaux de construction<sup>1319</sup>, puis finit par se résoudre à organiser un concours<sup>1320</sup>. Le grand édifice servirait à mettre en valeur les nouveaux quartiers de l'ouest et on laisserait en paix les "vieilles églises".

---

<sup>1317</sup> A.M.G. : 2 M 29, Mairie, *Extrait des registres des délibérations du conseil municipal de Grenoble*, 19 juin 1869

<sup>1318</sup> A.M.G. : 2 M 27, RIONDEL, H., *Premier projet de construction de l'église Saint-Bruno*, 1867.

<sup>1319</sup> A.M.G. : 2 M 27, RIONDEL, H., *Deuxième projet de construction de l'église Saint-Bruno*, 1869.

<sup>1320</sup> Les seuls plans conservés sont ceux de Riondel de 1869, Baudot de 1870 et 1872, *Yan* signé J. Litoux mais non daté, *Et Unus* non signé et non daté, Berruyer de 1875. Riondel fit les deux avants-projets, Baudot fut le premier prix et Berruyer fit les modifications de 1875. Il reste *Yan* de Litoux et *Et Unus* le seul non signé. *Yan* de

Le programme était totalement neutre, 900 m<sup>2</sup> pour un montant de 300 000 F à ne pas dépasser. Le chiffre restait imposant pour une église en Isère même si ailleurs il put paraître ridicule. Le concours était international et le programme fut envoyé en août 1869 à cent soixante personnes dans trente-sept villes différentes. Les grands noms ainsi que les architectes officiels reçurent le projet. Il fut annoncé par voie de presse, dans les journaux régionaux et parisiens, dans quelques revues d'architecture<sup>1321</sup>. Le travail portait finalement ses fruits car soixante-sept projets ont été enregistré dès la fin de l'année<sup>1322</sup>. Des noms importants répondaient, comme Edouard Corroyer, Louis Boileau, Louis-Jean Sainte-Marie Perrin<sup>1323</sup>. Berruyer ne dut pas participer se sachant déjà mis hors-jeu par le jury. Trois architectes furent primés en 1870 par un jury composé de trois architectes de Paris et de Grenoble dont Riondel et certainement Péronnet : Anatole de Baudot, Jean Litoux et Alphonse Durand. Aucun ne fut directeur des travaux puisque la Ville avait choisi de lancer un concours afin de se procurer des modèles à réaliser par un architecte local<sup>1324</sup>.

---

Litoux doit être le second prix et *Et Unus* doit être le projet de Durand et troisième prix d'autant qu'il est très proche de l'actuelle église (A.M.G. : 2 Fi 498, 2 Fi 947 à 2 Fi 1003 et 2 Fi 1351, *Plans du concours de l'église Saint-Bruno*, 1869-1877).

<sup>1321</sup> A.M.G. : 2 M 29, PERONNET, E., *Liste des destinataires du programme pour le concours de la construction de l'église Saint-Bruno*, 10 août 1869.

Noms de destinataires : Grenoble : Barillon arch, Berruyer arch, Blandin arch, Péronnet arch, Riondel père arch, Riondel fils arch, Collet fils arch, Moreau 5 rue du Lycée arch, Penet conseiller municipal, Chaper conseiller municipal, Chatrousse fils au Lycée, Farconnet, économiste à l'Hospice, Riondel fils (nouvelle demande), Clopin Alphonse, Clet près de la gare, M. Bois arch voyer, Picolet Alphonse ; Chambéry : Fivelle (sic) arch, Eoustan architecte ; Rome : 3 exemplaires : Hébert, directeur de l'Académie française, Villa Médicis ; Paris : Viollet-le-Duc bd Rochechouard, Froelicher Arthur 188 rue de Grenelle, Javel Firmin secrétaire de la rédaction au *Moniteur des architectes*, Hausselle, Bitard, Delabarre, Corroyer rue de Ponthieu, Pompée, Bincheux, Merle Auguste arch, Gion Paul, Chapron, Mermier Jules, Guadet arch, Manguin ; Lyon : Architecte en chef palais St-Pierre, Georges Gaspard, Chevillard, Durançon, Dubuisson, Moras, Barqui, André ; St-Etienne : Laffargue ; Versailles : Chaintron ; Bordeaux : Dutasta, Durand ; Poitiers : Boyer Eugène ; Tarbes : Durand arch diocésain ; [...] St-Maur-lès-Fossés ; Tain ; Castres ; Moulins ; Orléans ; Nantes ; Vaucluse : Savigny-sur-Orge ; Dijon ; Arras ; Chambéry : Chabert au château ; Montpellier ; Carcassonne ; Nyons en Suisse ; Brest ; Longeac ; Nice ; Stephani à Milan ; Annecy ; Boivin à Lille ; Caen ; Teyzeriat ; Metz ; Béthune ; Neuilly ; Constantine ; Moutiers ; Blois ; Anzin.

Noms des annonceurs : Isère : *Courrier de l'Isère*, *Impartial Dauphinois*, *Le Moniteur viennois*, *le Journal de Vienne*, *l'Indicateur et la feuille d'annonce à Bourgoin*, *le Mémorial à St-Marcellin* ; Rhône : *Courrier de Lyon*, *le Progrès* ; Savoie : *Courrier des Alpes*, *Journal de la Savoie* ; Drôme : *Courrier de la Drôme* ; Haute-Savoie : *Le Mont-Blanc* ; Paris : *Le Bâtiment journal de travaux publics*, 27 place Dauphine ; *le Moniteur des architectes*, *l'Indicateur des architectes*, *Siècle*, *Temps*, *Opinion nationale*, *Peuple français*, *Petit journal*, *le Petit moniteur*, *le Journal officiel*, *Revue d'architecture* ; Gap : *Annonciateur*, *Indépendant des Alpes*.

<sup>1322</sup> A.M.G. : 2 M 29, Pour le maire, l'adjoint, *Enregistrements des projets du concours de Saint-Bruno*, 31 décembre 1869.

<sup>1323</sup> *Croquis d'architecture Intime Club*, n° XII, f. 6, avril 1870 et n° I, f. 6, mai 1870.

<sup>1324</sup> Les plans concernant Saint-Bruno de Grenoble sont reproduits dans le volume des illustrations pp. 12 à 28.

Anatole de Baudot reçu le Premier prix et pensait sérieusement élever son monument. On avait peut-être apprécié en lui l'auteur rassurant d'*Eglises de bourgs et de villages* à peine édité en 1867. Comme son projet de 1870 dépassait largement les limites budgétaires et qu'il fut incapable de le corriger selon les souhaits municipaux en 1872, refusant systématiquement le ciment moulé, la Ville s'est reportée le 15 octobre 1873 sur le Troisième prix, Alphonse Durand, ancien diocésain d'Autun et de Coutances, inspecteur des travaux de la Ville de Paris. Son édifice développait 52 m de longueur et 23 de largeur extérieurs qui faisaient 877 m<sup>2</sup> de surface utile<sup>1325</sup>. Le 18 octobre il écrivait au maire de Grenoble pour se mettre à sa disposition. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'on lui apprit que les travaux étaient déjà confiés à Péronnet qui rédigeait une Série de prix avec le jeune Riondet<sup>1326</sup>.

Le projet primé de Baudot, sans titre, avait un parti romano-gothique plutôt simple. L'église serait sur une place. Il pouvait donc développer un plan en croix latine, composé de trois nefs et d'un chevet circulaire augmenté pour accueillir les stalles. Les ouvertures de passages et les voûtements avaient un profil de berceau brisé. Les ouvertures supérieures étaient romanes. La façade principale était tripartite, pyramidante, surmontée d'une rose et d'un clocher-porche dotée d'une flèche élancé. Un projet presque commun, composé d'un rappel gothique car la fabrique l'avait demandé et des éléments romans. Finalement il reprenait presque exactement l'allure des avants-projets de Riondet qui, lui, s'était inspiré de la cathédrale de Gap par Charles Laisné gommée de ses tours-escaliers<sup>1327</sup>. Baudot ne pouvait se contenter de petites ouvertures ogivales, ni pour les bas-côtés ni pour les fenêtres hautes. Il prenait des roses à six lobes qu'il faisait surmonter d'arcs lombards pour la nef centrale, conservait les petites ogives des bas-côtés mais les encadrait pour chaque travée par un arc ogival. Les ouvertures des portails prenaient de l'ampleur pour devenir des baies triples. Le chœur, non destiné à être vu depuis que la Ville souhaita reculer l'église, rapetissait ainsi que les

---

<sup>1325</sup> A.M.G. : 2 M 29, FINET, M., *Rapport fait au nom de la commission des travaux sur le projet de construction de l'église Saint-Bruno*, 15 octobre 1873.

<sup>1326</sup> A.M.G. : 2 M 29, DURAND, A., *Lettre au maire de Grenoble (contenant une réponse)* 18 octobre 1873.

ouvertures. Le clocher, désormais sur la place du grand marché, prenait quant à lui de la hauteur ; Baudot se rapprochait de la cathédrale de Gap qu'il dotait de la flèche de l'église de Valeyrac (Gironde), conçue par Abadie et publiée dans son recueil. Ce projet était propre à offrir un caractère régional à peine italianisant.

Le Second prix était l'exemplaire conservé sous le sigle *Yan*, dont l'auteur est Jean Litoux, un élève de Questel. Il avait été jugé trop grand en taille ce que montrent en effet les plans. L'édifice n'était pas élancé mais particulièrement vaste, surmonté de coupoles sur plan circulaire tant dans la nef que dans le transept. Les ouvertures étaient en plein cintre et le profil des coupoles repris en dessins sur les murs extérieurs des bas-côtés. L'aspect romano-byzantin du corps de l'édifice est ainsi clair mais il jure avec le clocher-porche doté d'une seule ouverture et flanqué de deux tours octogonales.

Le Troisième prix, celui d'Alphonse Durand, semble être le projet *Et Unus*. Ce projet n'est pas signé et le titre du projet de Durand n'est pas connu. Mais il est très proche de l'avant-projet de Riondel, du projet de Baudot et surtout de l'église actuelle. Sachant que Péronnet et Berruyer ont apporté chacun des modifications, ce rapprochement Durand/*Et Unus*, est possible. Enfin, il correspond à la critique qu'en a fait Questel en 1873 en tant que rapporteur au Conseil général des bâtiments civils.

Le plan était simple, suffisamment pour convenir au mieux : une croix latine à la croisée de transept vaste, un clocher porche, motif principal, ouvrant à gauche et à droite sur les fonts baptismaux et une chapelle des morts, deux sacristies situées de chaque côté du sanctuaire accessibles par le dehors et les bras de transept. L'édifice paraissait un peu petit mais facile à agrandir par l'élargissement des collatéraux. Et l'élément le plus intéressant, "*méritant*" pour reprendre Questel, était encore une fois le "*caractère de simplicité et de fermeté*", particulièrement de la façade. En revanche les éléments ornementaux furent critiqués : "*Les murs pignon ne devraient pas être coupés horizontalement par l'espèce de bandeau avec corbeaux qui divise le mur*

---

<sup>1327</sup> Riondel s'inspirait de Charles Laisné car le modèle de la cathédrale de Gap se prêtait à la ville de Grenoble mais Riondel s'attirait aussi les sympathies de Laisné qui venait, en 1869, d'être nommé en remplacement de Pierre Manguin comme directeur des travaux de restauration de l'église Saint-Laurent de Grenoble.

*dans sa hauteur ; pareil pour les murs du chevet. Les fenêtres de la grande nef nous paraissent avoir une importance trop considérable*" etc.<sup>1328</sup>. Questel et la Commission souhaitaient plus de simplicité et plus d'ampleur, soit du caractère mais pas de dépenses. Péronnet s'attela donc à réécrire un devis estimatif modifié. Il élargissait la nef, supprimait quatre pinacles au clocher ainsi que les bandeaux horizontaux, agrandissait les fenêtres, ajoutait des moulures "*avec jets d'eau*" du Moyen Age, renforçait les contreforts et trouvait une augmentation de dépense de 7 000 F<sup>1329</sup>.

Nous retenons du processus d'élaboration de l'église Saint-Bruno, l'impossibilité pour les architectes de produire une œuvre à leur idée, quand bien même elle aurait été simple. Saint-Bruno est le fruit d'un concours d'artistes<sup>1330</sup>, d'un projet qui dut être pour le moins suivi or ce ne fut pas le cas. D'une part les *desiderata* du maître d'ouvrage allaient brider l'imagination dès avant le concours. Les avants-projets de Riondel amenèrent les participants plus à copier qu'à inventer. D'autre part la Commission des bâtiments civils aurait inmanquablement fait des corrections. Dans le cas présent, la critique de Questel appuyait le travail préalable de Riondel, son inspecteur pour le chantier de la place d'Armes. Il fallait encore compter sur les modifications apportées au cours des travaux. Péronnet démissionna et fut remplacé par Berruyer qui allait modifier la façade à partir de la corniche<sup>1331</sup>.

#### 4) Le compromis de l'architecte :

C'est au XIX<sup>ème</sup> siècle que les architectes accédèrent à la reconnaissance officielle de leur profession comme activité artistique, acquirent un statut libéral, devinrent notables parmi les notables. Ils se battaient contre les entrepreneurs pratiquant leur art et soutenaient les règles

---

<sup>1328</sup> A.M.G. : 2 M 29, QUESTEL, Ch., Ministère des travaux publics, *Rapport du Conseil général des Bâtiments civils*, 21 novembre 1873.

Le rapport est reproduit dans le volume des annexes p. 372.

<sup>1329</sup> A.M.G. : 2 M 29, PERONNET, E., *Modifications apportées à l'église Saint-Bruno à la suite de celles demandées par le conseil général des bâtiments civils*, lettre envoyée au maire de Grenoble, 29 décembre 1873.

<sup>1330</sup> Voir à ce sujet DALY, C., *Des concours pour les monuments publics dans le passé, le présent et l'avenir*, Paris, Morel et Cie, 1861, 57 p., in-8°.

<sup>1331</sup> A.M.G. : 2 M 30, BERRUYER, A., *Lettre à Auguste Gaché, maire de Grenoble*, 30 mai 1876.



d'un art cultivé<sup>1332</sup>. Les architectes sont devenus des "hommes de l'art". Elèves des Beaux-Arts, parfois seulement d'un architecte de province, nourris des nombreuses et nouvelles publications<sup>1333</sup>. Ils avaient la connaissance et la reconnaissance. Il fut difficile de ne pas les voir créer.

Si aucun architecte n'avait tenté dans son pays une construction trop originale ou une copie servile, chacun avait pourtant ses orientations. Dans leurs devis descriptifs, les architectes mentionnaient peu les constructions dont ils s'inspiraient ; ce n'était ni l'objet ni dans leur intérêt. Mais les rapprochements sont parfois aisés à faire. Du reste les commissions ne s'en privaient pas, là parce que la source était célèbre, ici parce qu'elle était mal choisie. Une pensée théorique devait ainsi affronter le jugement des pairs et les conditions du terrain, tant du point de vue stylistique que technique.

Berruyer souhaitait ardemment élever des constructions en pierre de taille. Combien en a t'il réalisées entièrement ? Aucune ! Même des inachevées ? Seulement deux. Avec des grandes cathédrales comme modèles, le rationaliste gothique de Berruyer tombait fréquemment dans le roman de Théodore Ballu à Saint-Joseph (1860-1877) voire Saint-Ambroise (1863-69) de Paris. Il souhaitait une petite "cathédrale idéale", gothique à double clocher. Combien en a t'il achevée ? Aucune. Certes à Voiron, il est l'auteur de l'élévation et de l'ornementation architectonique mais sommes-nous certains qu'elles soient les siennes ?

En 1869<sup>1334</sup>, comme il n'avait pas pu terminer ses grands projets des églises de Bourgoin et de Saint-Laurent-du-Pont, il tenait à l'intégrité du chantier de l'église Saint-Bruno de Voiron. Aussi eut-il un conflit avec le maire Frédéric Faige-Blanc. Ce dernier demandait à l'entrepreneur Ollivier-Pallud de réaliser des ornements que n'avait pas prévus Berruyer. Une fois son projet "*approuvé par Viollet-le-duc après une étude attentive des plans intérieurs*", le maire proposa à l'architecte de participer en rejetant les responsabilités de la décoration sur le conseil municipal et de marcher "*main dans la main en*

---

<sup>1332</sup> LOYER, F., "L'architecte au XIX<sup>ème</sup> siècle", in CALLEBAT, L., (ss.dir.), *Histoire de l'architecte*, Paris, Flammarion, 1998, p. 153-154.

<sup>1333</sup> Voir SABOYA, M.-P., *Presse et architecture au XIX<sup>ème</sup> siècle, César Daly (1881-1894) et la Revue générale de l'architecture et des travaux publics (1839-1890)*, Bordeaux III, Thèse de doctorat, 1987, 1093 p.

<sup>1334</sup> Année de décès de son second enfant, Flavien.

unissant leurs efforts pour que tout soit digne du monument"<sup>1335</sup>. Berruyer répondit "qu'il est intolérable qu'il laisse réaliser des bas-reliefs sur le portail sans son accord"<sup>1336</sup>. Au maire de provoquer une catastrophe en lui proposant "de démissionner si le préfet est d'accord"<sup>1337</sup>. L'architecte expliqua alors que "ce n'est pas parce qu'il y a une incompatibilité d'humeur" que le maire doit "se presser de faire ce qui lui plaît sur son œuvre" et que "cela entâche sa réputation"<sup>1338</sup>. Puis, il démissionna.

Berruyer, pour son œuvre, risqua de ne pas percevoir les frais d'honoraires les plus importants de sa carrière, soit 18 905 F. Il les reçut à la suite de longs procès en 1880, dix ans après l'achèvement des travaux. Il se battait pour l'intégrité de son œuvre mais devait abandonner l'ornementation au maire dès 1868 : "Lorsqu'ont été présentés à son approbation les plans généraux de l'église, le corps municipal se sentait d'avance affranchi de toute hésitation. [...]. Mais aujourd'hui il s'agit de décoration intérieure, sujet des plus controversé encore dans le monde des architectes, archéologues et artistes"<sup>1339</sup> ; et les travaux d'achèvement à l'architecte Blandin en 1870.

Au contraire, Riodel n'avait-il pas choisi le "romano-byzantin" en 1873 pour La Tour-du-Pin, faute de ressources et après avoir proposé du gothique en 1869 ? Un projet simple, à file de coupes sur pendentifs et bas-côtés voûtés en berceau, transept couvert de trois coupes et chevet hémisphérique pour lequel on peut supposer les lectures de Félix de Verneilh sur Saint-Front de Périgueux qu'il faisait remonter à l'église des Saints-Apôtres de Constantinople<sup>1340</sup>. Un projet modeste vu depuis Paris mais pour lequel il fallait encore "retrouver l'harmonie et la simplicité de Saint-Front de Périgueux"<sup>1341</sup>. Riodel avait tout pour accomplir ses desseins, la reconnaissance régionale voire la célébrité, une idée originale, adaptée et

---

<sup>1335</sup> A.M.V. : 2 M 2 ; FAIGE-BLANC, F., *Lettre à l'architecte diocésain Alfred Berruyer*, 5 mai 1869.

<sup>1336</sup> A.M.V. : 2 M 2 ; FAIGE-BLANC, F., *Lettre à l'architecte diocésain Alfred Berruyer*, 26 juin 1869.

<sup>1337</sup> A.M.V. : 2 M 2 ; FAIGE-BLANC, F., *Lettre à l'architecte diocésain Alfred Berruyer*, 3 juillet 1869.

<sup>1338</sup> A.M.V. : 2 M 2, BERRUYER, A., *Lettre au maire de Voiron M. Faige-Blanc*, 5 juillet 1869.

<sup>1339</sup> FAIGE-BLANC, F., maire et président de la Commission municipale chargée de la surveillance des travaux, *Projet de décoration intérieure de l'église Saint-Bruno de Voiron*, Grenoble, Allier père et fils, 1868, p. 1.

<sup>1340</sup> VERNEILH, F. de, *Architecture byzantine en France. Saint-Front de Périgueux et les églises à coupole en France*, Paris, V. Didron, 1851, 316 p.

<sup>1341</sup> A.D.I. : 7 O 2147, ANCELET, Conseil général des bâtiments civils, *Rapport sur le projet de l'église de La Tour-du-Pin par H. Riodel*, 10 octobre 1873.

soutenue, un devis simple. Mais en pratique les paroissiens avaient de nouveau changé d'avis et étaient écoutés par MM. Vaudremer et Phily : "*Comme la part des souscripteurs entre pour plus de la moitié dans le financement et qu'ils désirent du gothique. Celui ci est accordé*"<sup>1342</sup>.

La même année 1875, après ce revers, Riondel choisissait donc un romano-gothique sobre pour l'église de Villard-de-Lans. Il choisissait de copier une église de Viollet-le-Duc, Saint-Gimer de Carcassonne, mais que le diocésain Berruyer trouvait mal adaptée.

Exactement à la même date, peut-être pour faciliter le travail du diocésain et par-là son adhésion, les architectes Chatrousse et Ricoud en charge du projet de l'église d'Autrans, commune voisine de Villard-de-Lans, se voyaient obligés de proposer une construction des plus simples : plan basilical, chevet semi-circulaire, couverture en charpente dont le bois ferait économiser de 6 000 F à 8 000 F<sup>1343</sup>.

Finalement, les projets devaient se frotter à la réalité et très peu furent menés à terme ; quand bien même ils étaient simples. Nous voyons le rôle des influences locales : les curés, les mairies au nom de la population, peut-être la population elle-même ?

L'opinion des élites grenobloises importait à peine. Elle était déjà peu sérieuse pour ce qui concerne les monuments historiques. Les savants émettaient des avis techniques, politiques, rarement artistiques et se reportaient à l'avis des experts. Les financiers privés, les industriels comme les propriétaires, s'intéressaient aux constructions mais n'émettaient pas non plus de critique stylistique, ou rarement. Charrière sollicita Péronnet à Alleverd mais n'imposa pas de style. Les Blanchet choisirent Berruyer à Rives et le laissèrent libre comme Périer qui se fâchait à Eybens à propos d'une question de dimensions seulement.

---

<sup>1342</sup> A.D.I. : 7 O 2147, VAUDREMER et PHILY, Conseil général des bâtiments civils, *Rapport sur le projet de l'église de La Tour-du-Pin par H. Riondel*, 13 avril 1875.

<sup>1343</sup> A.M.G. : 2 O 22/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Devis estimatifs, église d'Autrans*, 10 août 1875.

La population était quant à elle rarement intéressée. Tardivement, elle signa pourtant des pétitions, son seul mode opératoire. Parmi les pétitions judiciaires celle des habitants des Côtes-de-Corps, opposés aux Commissions des bâtiments civils, paraît la plus éclairée : *"nous soussignés tous propriétaires et cultivateurs formant les 2/3 de la population votante [...] avons l'honneur de vous exposer que l'administration municipale de notre commune, obéissant aux sollicitations et aux intrigues de clocher a donné hier, vingt courant, l'adjudication des travaux de reconstruction, de l'église de notre petite paroisse d'après un plan et un devis complètement modifié qui en élève fortement la dépense, trop forte pour nous, [...]. Nous voulons respecter les plans et devis dressés selon les indications de vos prédécesseurs et approuvés le 19 mars 1888 et qui donne aux habitants toute la satisfaction matérielle et religieuse"*<sup>1344</sup>. La population se manifestait pour ce qui concernait l'emplacement de l'église et son coût de construction : autrement dit ce qui pouvait l'embarrasser.

Enfin, revenons au cas de La Tour-du-Pin. Est-on sûr du rôle des habitants dans le choix du style de l'église ? D'une part cela put être un souhait transmis par l'abbé en sermon, d'autre part vouloir "du gothique" n'avait rien d'extraordinaire.

Régulièrement les architectes ne pouvaient pas imposer leurs idées. Ils devaient se rabattre. Leurs œuvres, dès les premiers projets allaient prendre la direction de l'air du temps, de tendance romane ou gothique. Ils seraient encore guidés par les garde-fous de la Commission des bâtiments civils ou celle des édifices diocésains.

---

<sup>1344</sup> A.D.I. : 2 O 133/4, Habitants des Côtes-de-Corps, *Lettre (pétition) envoyés au ministre de l'intérieur, des cultes et des beaux-arts*, 21 (?) 1888.

## **E ENTRE PROJETS ET REALISATIONS :**

La grande application de ce précepte moderne "l'adéquation à la fonction", restait pour les architectes le refus d'un programme établi. Cela procédait d'un souci créateur et de la conscience d'avoir un statut libéral. Néanmoins, les architectes devaient répondre plus que quiconque à un programme, indéterminé certes mais on ne peut plus attendu. Aucun projet ne serait définitif. Un architecte devait régulièrement modifier ses plans, comme Berruyer l'expliquait à Fivel : "*l'architecte pourra revoir un projet en cours d'exécution comme cela se fait ordinairement*"<sup>1345</sup>.

Les chantiers auraient été simples si ces deux protagonistes, architecte et maître d'ouvrage, eurent été seuls. Parfois la population se mêlait de ce qui l'intéressait ; question de style à La Tour-du-Pin, d'emplacement à Miribel, de morale et de droit à Charavines. Ici, lorsque les habitants s'aperçurent que l'église de Berruyer serait sur l'ancien cimetière, ils firent ajourner les travaux en s'appuyant sur les articles 8 et 9, décret du 25 prairial an XII<sup>1346</sup>. Surtout, la plupart des projets devaient être avisés et corrigés par l'architecte diocésain ainsi que le Conseil des bâtiments civils ce qui permettait au ministère des cultes d'imposer des simplifications. Enfin, les accidents du terrain, l'évolution de la paroisse ou de la commune, les ambitions d'un architecte ou les qualités d'un entrepreneur obligeaient encore à faire des modifications en cours de travaux.

### **1) Aucun projet n'est fidèlement accompli :**

#### **a) Les abandons de programme :**

Avant de modifier une construction il fallait déjà commencer les travaux. Tous les projets n'ont pas été réalisés, loin s'en faut, et certains n'ont pas même vu le jour.

La mairie de Domène ne souhaitait pas participer à la construction de l'église. La fabrique avait pourtant bénéficié d'un don de 30 000 F des

---

<sup>1345</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain, église d'Allevard*, 20 janvier 1860.

<sup>1346</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, Préfet de l'Isère, *Lettre au sous-préfet de La Tour-du-Pin*, 2 février 1880

Chartreux. Comme le temps imparti pour son utilisation allait échouer, le président du conseil de fabrique préféra l'employer dans une restauration de 29 000 F que de le perdre :

*"J'ai cru naguère que, par suite de quelques circonstances heureuses, on allait pouvoir enfin mettre la main à l'œuvre ; mais les divers projets qui ont été présentés n'ont pas abouti, [...] des souscriptions importantes, notamment celle des RR.PP. chartreux, se trouvent en danger d'être retirés, le conseil de fabrique s'est décidé à faire restaurer l'église actuelle. [...]. La fabrique, en effet, espère pouvoir, dans un avenir prochain, exécuter ce plan intégral. [...]. Mais, pour le moment, elle est contrainte de se borner à la restauration du vieil édifice"*<sup>1347</sup>.

A Theys, le curé Veyron avait à sa disposition en 1861 trois projets pour quatre architectes, Ruban, Péronnet, Riondet et Fivel. Le premier décéda, Fivel fit différentes manœuvres corruptrices, Péronnet et Riondet touchaient au but quand Berruyer fit un mauvais rapport de diocésain et prit le contrat comme libéral.

Une chose reste à noter. Au bout d'un grand nombre d'année un devis voire un plan devenait obsolète, inexécutable. En revanche, si un programme pouvait être à l'évidence abandonné, un projet de l'était jamais.

A Rives, la reconstruction de l'église prévue en 1850 se fit en 1893. Un autre exemple de ténacité est celui de la construction de Saint-Joseph de Grenoble. L'abbé Cottave souhaitait rebâtir son église en 1865 et avait déjà quelques projets précis quand Mgr Ginoulhiac intervint en 1869 auprès de la mairie réticente. Rien n'avancait mais il obtint 300 000 F des Chartreux en 1882. En 1893, l'abbé demanda en vain un nouveau plan à l'architecte Chatrousse. L'abbé Gérin, son successeur, lança un concours désespéré en 1898. En 1900 le programme était presque fait mais l'idée de la Séparation gela tout projet. Il fallait attendre 1910, pour que le chanoine Devaux puisse relancer un concours. Les travaux commencèrent, furent arrêtés par la guerre, pour être repris en 1922 et achevés en 1924.

---

<sup>1347</sup> A.D.I. : 2 O 151/5, MEDOC, Président du conseil de fabrique de Domène, *Lettre au préfet de l'Isère*, 1<sup>er</sup> août 1891.

**b) Des projets sans cesse modifiés :**

Au moment de la présentation des premiers projets par les architectes, les commanditaires avaient déjà longuement mûri leurs idées, trouvé quelques ressources, pensé à l'investissement. Dès avant le début des travaux, la plupart proposaient quelques corrections, agrandir ou diminuer la surface, orner le portail. Pendant les travaux, si une émulation entraînait la population, les projets se métamorphosaient.

L'église du Recoin à La Batie-Divisin devait être réparée à hauteur de 13 000 F en 1888. Le curé proposait de prendre en charge une reconstruction pour 15 000 F. La mairie devait faire un emprunt de 10 000 F mais les souscriptions s'élevaient déjà à 14 000 F. Cela faisait 24 000 F auxquels la fabrique pouvait rajouter 10 000 F par un autre emprunt. On atteignait 34 000 F et peut-être 44 000 F si le gouvernement offrait une aide. Dans l'euphorie, le maire demandait à l'architecte Girard de faire un nouveau devis. Il s'élevait à 49 000 F<sup>1348</sup>. On n'y était pas mais presque et pour quel monument ! Par dessus les Chartreux rajoutaient 25 000 F. Girard fit un second projet à hauteur de 60 000 F. Les travaux commencèrent, l'église était vaste avec ses trois nefs, jolie puisqu'on décidait de changer les ornements en ciment pour la pierre : belle jusqu'à ne plus pouvoir solder les travaux. La surface ne pouvait plus être réduite, il fallait changer les colonnes pour des piliers, supprimer l'ornementation<sup>1349</sup>. Les projets de l'architecte, peut-être aussi parce qu'il jouait le jeu, n'avaient cessé d'évoluer.

A Bourgoin la commune disposait d'importantes ressources et d'un quartier à aménager. La nouvelle église, selon les plans de Berruyer, serait sur l'ancienne et conserverait son clocher médiéval, ce qui fut approuvé en 1862. Au moment de la mettre en œuvre, en 1864, la commune proposait de la placer dans le nouveau quartier Cachepan, de raser le clocher pour faire une place. Pour la fabrique cela permettait de ne pas raser l'ancienne église pendant les travaux puisque sans lieu de culte les paroissiens ne seraient pas allés à la messe ou, qui sait, au nouveau temple ?

---

<sup>1348</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, Ministre de la Justice et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère*, 19 juillet 1890.

<sup>1349</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, GIRARD, F., *Rapport sur l'église de Recoin à La Batie-Divisin*, 6 janvier 1891.

Les travaux commencèrent en 1865, et furent sans cesse corrigés. La nef de trois travées en avait cinq, le clocher au chevet passait en façade puis fut abandonné au profit de deux magnifiques tours. L'édifice gagnait encore deux portails en façade pour encadrer le premier, un transept, deux sacristies, se développait de 53 à 61 m dans la longueur et de 21 à 26 m dans la largeur<sup>1350</sup>. Ce luxe s'accompagnait aussi d'un choix de belles pierres, d'une rosace de fenêtres non plus simples mais géminées avec lancettes<sup>1351</sup>.

## 2) L'avis artistique du diocésain :

L'architecte diocésain était chargé depuis 1848 du contrôle de la qualité architecturale des projets concernant son diocèse pour la Commission des arts et édifices religieux, dépendant, elle, du ministère des cultes puis en 1881 d'un ministère des arts pour revenir rapidement aux cultes en 1882. En 1850, l'évêque était associé et donnait un avis officiel. A partir de 1853, les architectes diocésains étaient aussi chargés de l'examen préparatoire des projets produits par les communes. Leurs avis valaient pour l'attribution des secours. En 1882, ce contrôle était confié au Conseil des bâtiments civils<sup>1352</sup>.

Le cas de l'Isère est simple sur ce sujet de l'architecte diocésain. Un seul homme fut important, il s'agit d'Alfred Berruyer, diocésain de 1853 à 1886. Il remplaçait Janniard qui n'a pas bâti et fut remplacé par Charles Nizet en 1886 qui ne résidait pas à Grenoble et dont le rôle était désormais limité. Berruyer fut le seul à avoir donné son avis sur les constructions. Puisqu'il était l'auteur de la plupart des projets, cela allait vite. Lorsqu'il devait évaluer les plans et le devis d'un confrère, il dépréciait puis annonçait des corrections<sup>1353</sup>.

Dans ses premiers rapports, Berruyer ne proposait pas immédiatement des transformations. Il prenait ses marques et en profitait pour décrier. Dès

---

<sup>1350</sup> A.D.I. : 27 J 12/84\*, PONTTHON, curé de Bourgoin, *Récit de la construction de l'église de Bourgoin, Registre de la fabrique et du conseil paroissial*, 21 mai 1874.

<sup>1351</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, BERRUYER, A., *Devis du projet modifié*, église de Bourgoin, 15 janvier 1867.

Voir le récit de la construction reproduit dans le volume des annexes p. 101.

<sup>1352</sup> Voir à ce sujet LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle, ...*, *op. cit.*, p. 471 sqq.

<sup>1353</sup> Les rapports et avis de Berruyer en tant qu'architecte diocésain sont reproduits dans le volume des annexes pp. 356 à 367.



1854, sûr de son savoir<sup>1354</sup>, il opposait sa science à l'expérience de Péronnet : *"Il ne dépend plus de l'architecte diocésain, consulté lorsque les travaux sont en cours d'exécution, presque achevés, de ramener la commune à un parti plus sage"* puis *"Il n'est pas possible d'apprécier les détails sur des plans très-réduits, comme ceux du dossier, quand ils ne sont pas dessinés avec un soin extraordinaire"*<sup>1355</sup>. En 1857, il vilipendait Ruban et son projet d'église à Méaudre<sup>1356</sup>. L'année suivante, venait une correspondance furieuse entre lui et Péronnet par préfet interposé à propos de l'église de Chantelouve. L'un professait l'art et le style et l'autre la pratique du terrain<sup>1357</sup>.

Berruyer laissait les modifications de structure au Conseil des bâtiments civils. Etant proche de l'épiscopat, il engageait principalement des variations sur les principes du plan et de l'organisation spatiale, donc du culte, éventuellement sur le style en proclamant le principe de l'unité.

Péronnet concevait en 1862 l'église de Valbonnais, dont la nef était perpendiculaire à la pente. Il valait mieux qu'elle soit courte et large pour éviter de construire un chœur sur un haut soubassement. Berruyer l'expliquait en ces termes : *"Il (Berruyer) ne peut pas comprendre qu'on puisse se contenter de corridor pour basses nefs. On pourrait diminuer la longueur de cette Eglise et porter la surface retranchée sur les largeurs des basses-nefs"*<sup>1358</sup>.

Enfin commençait une période de calme relatif face à Péronnet lors de la construction de l'église d'Allevard. Péronnet avait été destitué, Fivel le remplaçait et Berruyer ne pouvait convenablement pas fustiger un autre diocésain. Il trouvait le devis sous-estimé mais défendait presque son

---

<sup>1354</sup> Cette année il construisait l'église de Champier. Cette construction est une des rares à avoir subi de graves problèmes de structure. En 1884, un affaissement du sol entraîna la séparation de la façade d'avec la nef, l'écartement des murs avec risque de déversement des voûtes (détachement des clefs de voûtes de la nef et des fenêtres), ouverture de fissures de 10 cm de largeur dans le mur de la grande nef et celui du midi. L'architecte Allemand plaça en 1887, quatre clefs de fer reliant ensemble les trois premières fermes du côté de la façade avec celle-ci (A.D.I. : 2 O 72/5, BONVALLET, à Champier, *Lettre à l'évêque de Grenoble*, 9 janvier 1887).

<sup>1355</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, BERRUYER, A., *Rapport sur le projet de construction de l'église de La Motte-d'Aveillans, par E. Péronnet*, 30 mai 1854.

<sup>1356</sup> A.D.I. : 2 O 225/5, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport au préfet de l'Isère*, 15 avril 1857.

<sup>1357</sup> A.D.I., 2 O 74/5, PERONNET, E., *Lettre au préfet de l'Isère, église de Chantelouve par E. Péronnet*, 20 juillet 1858.

Nota : propos cités dans le chapitre "Eugène Péronnet, le doyen".

<sup>1358</sup> A.D.I. : 7 O 2207, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain, église de Valbonnais par E. Péronnet*, 26 novembre 1862.

confrère : *"La commune d'Allevard est dans des conditions exceptionnelles et [...] ses matériaux sont abondants et peu dispendieux. [...] Les principes de solidité paraissent avoir été bien compris et appliqués judicieusement"*. Pourtant le chantier de l'église d'Allevard fut un des plus catastrophiques. Et si Berruyer rajoutait : *"Le style n'est pas suivi avec toute l'unité possible"*, il laissait Fivel se charger des modifications prévisibles<sup>1359</sup>.

Il transposait son inimitié sur la nef de l'église d'Eybens projetée par Ruban en 1863 : *"Cette nef obstruée devant par un clocher de moindre largeur et suivie d'un sanctuaire en appendice ne semble pas offrir un corps suffisamment majestueux. Le sanctuaire serait bien petit pour les besoins du Culte. Une église de cette importance devrait offrir des chapelles, ou des espaces caractéristiques pour les petits autels"*<sup>1360</sup>. Il refusait un secours de l'Etat, cas pourtant rarissime. Ruban décéda, le projet échut à Riondel qui le reprenait de près mais proposait une copie de l'église de Saint-Sauveur (Pyrénées-Orientales) par Emile Boeswillwald ; ancien condisciple de Berruyer et élève de Labrouste, architecte diocésain de Bayonne, de Soissons, d'Orléans, de Chartres et du Mans, inspecteur général des Monuments historiques et membre de la Commission des monuments historiques<sup>1361</sup>. Berruyer ne faisait plus de remarque. Le projet lui paraissait : *"étudié avec tout le soin désirable"*<sup>1362</sup>.

Berruyer se permettait des propos d'une âpreté sans égal quant aux projets de ses confrères. Comme Péronnet se déchargeait d'un travail pesant vers 1867 - il allait s'occuper de Saint-Bruno de Grenoble et se retirer en 1875 - Berruyer se retournait vers le nouvel architecte important du département, Hector Riondel.

Riondel proposa en 1875 un projet pour Villard-de-Lans dans lequel Berruyer voyait légitimement une œuvre de Viollet-le-Duc :

---

Nota : Berruyer parle de lui à la troisième personne du singulier.

<sup>1359</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain, église d'Allevard par Th. Fivel*, 20 janvier 1860.

<sup>1360</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain, église d'Eybens par Fr. Ruban*, 21 juillet 1863.

<sup>1361</sup> LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle, ..., op. cit.*, pp. 624-625.

<sup>1362</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain, église d'Eybens par H. Riondel*, 8 décembre 1863.

"Le projet présenté est inspiré surtout de l'église de Saint-Ginier (sic pour Saint-Gimer) de Viollet-le-Duc, à Carcassonne, dont les dossiers font partie de la collection des églises de Baudot<sup>1363</sup>, avec les élévations plus élancées lorsque le climat semblerait demander le contraire. Cependant le clocher est placé par le devant au lieu d'être sur le côté, ce qui démontre quelques différences notables en façade principale. [...] Si on avait voulu comparer un projet d'église avec des dispositions particulières capables d'offrir à l'action de l'atmosphère des prises telles que la destruction puisse être accélérée rapidement, il est à croire qu'il eût été difficile de trouver mieux. Il y a comme une fatalité qui porte les gens à faire ce qu'ils sont le moins aptes à faire, et le pays à adopter les modes de construction qui leur conviennent le moins". Riondel avait soit copié soit transformé, l'un et l'autre étant mal jugé, et surtout choisi une œuvre inappropriée et mal adaptée. Enfin Riondel prévoyait 123 000 F de dépenses quand Baudot, qui avait publié le devis, annonçait 95 560 F mais Berruyer prédisait 170 000 F et prévenait :

"La commune du Villard-de-Lans peut bien vouloir une église dans le genre de celles que l'on fait aujourd'hui, elle peut même se laisser conduire en vu d'un monument remarquable à l'instar de ceux de nos illustrations modernes ; mais elle devrait pouvoir le faire sans le secours de l'Etat. Autrement elle ne manquerait de regarder comme un encouragement une allocation lorsqu'elle ne devrait trouver au dessus d'elle que circonspection"<sup>1364</sup>. Riondel ne fit pas son église.

De la même façon, Berruyer trouvait le projet Riondel pour Miribel-les-Echelles en 1876 : "évidemment [...] hors de proportions pour les besoins de cette paroisse"<sup>1365</sup>, quand bien même il était plus modeste que le sien pour Saint-Laurent-du-Pont. Cette église ne put être élevée que par les soins des Chartreux dans un premier temps car Berruyer refusait un secours.

L'architecte diocésain avait encore à faire aux projets mal établis, non conformes ni dans les dimensions, ni dans le dessin et bien souvent

---

<sup>1363</sup> Il s'agit d'*Eglises de bourgs et de villages*, Paris, Morel, A., 1867, 2 vol.

<sup>1364</sup> A.D.I. : 7 O 2346, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur le projet de l'église de Villard-de Lans par H. Riondel*, 5 août 1875.

<sup>1365</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur le projet de l'église de Miribel-les-Echelles par H. Riondel*, 7 avril 1876.

incomplets : "*Le projet ne paraît pas dressé selon les règles de l'art. [...] Sa formé générale serait très disgracieuse et sa lanterne octogonale, sur une balustrade, serait impossible*"<sup>1366</sup> ou encore "*Le nouveau projet du 1er février 1881, dressé pour la construction du clocher et la réparation de l'église de Pellafol, par un architecte dont le nom Carus (?) de Corps, n'est pas le même que celui du projet primitif, est tout aussi défectueux que le premier. L'architecte ne peut croire que ce soient des architectes patentés qui puissent faire des projet pareils à ceux qui lui sont soumis pour cette demande de secours*"<sup>1367</sup>. Quelques architectes ont toutefois échappé à la satire. On peut être surpris par ces mots presque cléments envers le projet d'Hugues Quénin pour la Chapelle-de-La-Tour : "*Le projet dans son ensemble est simple et convenable. Les détails manquent d'unité. Les moulures et embrasures des arcs et fenêtres ne sont pas assez simples*"<sup>1368</sup>, mais Quénin n'était autre que son assistant.

Berruyer était soumis d'une part à son évêque, en l'écoutant, d'autre part aux pressions locales et aux conflits comme beaucoup de diocésains résidents d'autant qu'il bâtissait lui-même. Il corrigeait les proportions, les allures, l'ornementation. Néanmoins, il jouait son rôle de serviteur de l'Etat, limitant les dépenses et regardant de près les projets.

### **3) Les avis techniques du Conseil des bâtiments civils :**

Les architectes du Conseil départemental des bâtiments civils, dépendant du Conseil général des bâtiments civils créé en 1798 par le ministère des travaux publics, devaient s'assurer de l'entretien et de la construction de tous les édifices publics de leur département. Ils perdaient le contrôle des édifices diocésains en 1848 et le retrouvèrent en 1882.

Dans cette commission on trouvait, à ses débuts, des architectes autodidactes, des figures locales, Joseph Riondel père, Paulin Barillon, un président en la

---

<sup>1366</sup> A.D.I. : 7 O 1335, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur le projet de l'église Pellafol-Le Pagas par Choupin*, 22 mars 1880.

<sup>1367</sup> A.D.I. : 7 O 1335, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur le projet de l'église Pellafol-Le Pagas par Carus*, 16 mars 1881.

personne de Sappey, accompagnés de noms peu connus comme Bouvier ou Ratz. Dans les années 1860 et 1870 les rapports du Conseil départemental étaient rares et laissaient la place à ceux du Conseil général des bâtiments civils présidé par Charles Questel<sup>1369</sup>. Hector Riondel dut faire partie de la commission départementale à la fin des années 1870. Son père démissionnait en 1874 et il était architecte départemental avant 1878. Riondel fils établissait les rapports des années 1890 en compagnie de Joseph Chatrousse.

Sappey, Riondel père et Barillon, ne s'attachaient pas à la présentation matérielle des dossiers et étaient enclins à soutenir les projets de leurs confrères. Les plans de Péronnet pour l'église de La Motte-d'Aveillans bénéficiaient de la mention : *"étudié avec soin tant dans son ensemble que dans les détails"* à laquelle était ajouté *"le détail des prix et du devis estimatif ont été traités ainsi que les détails du plan, avec toute l'attention qu'ils nécessitent"*<sup>1370</sup>.

Les projets de Berruyer étaient cette fois discrédités. On rendait la pareille, calmement : *"ils (les membres du conseil) peuvent admettre qu'il est possible que l'on soit dans le vrai"*<sup>1371</sup>. En revanche, les grandes diatribes provenaient du Conseil général des bâtiments civils. La tâche était d'autant facile que Questel lui-même se chargeait de faire les comptes-rendus. En 1861, le contrôleur en chef Lambert avait rédigé un rapport sur le projet d'église Saint-Bruno à Voiron. Questel en concluait :

*"Avis du conseil : Considérant que l'effet d'un bâtiment soit aussi déplorable, est d'avis que le projet doit être remis à l'étude, principalement au point de vue des moyens employés pour la construction et de l'appréciation de la dépense"*<sup>1372</sup>.

---

<sup>1368</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur le projet de l'église de La Chapelle-de-La-Tour par H. Quénin.*, 8 février 1869.

<sup>1369</sup> Les rapports de la Commission des bâtiments civils sont reproduits dans le volume des annexes p. 368 à 376.

<sup>1370</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, Commission départementale des bâtiments civils, Sappey président, J. Riondel père, Ratz, Bouvier, *Rapport sur le projet de construction de l'église de La Motte-d'Aveillans par E. Péronnet*, 20 juillet 1852.

<sup>1371</sup> A.D.I. : 7 O 2162, Commission départementale des bâtiments civils, P. Barillon, J. Riondel père, Bouvier, *Rapport sur le projet de construction de l'église du Touvet par A. Berruyer*, 28 février 1862.

<sup>1372</sup> A.M.V. : 2 M 2 : QUESTEL, Ch., Conseil général des bâtiments civils ; LAMBERT, contrôleur en chef, *Rapport sur le projet d'église Saint-Bruno à Voiron par A. Berruyer*, 29 octobre 1861.

Et l'ami Questel défendait la famille Riondel à La Tour-du-Pin : "*Après l'avis de M. Questel le Conseil trouve le projet très satisfaisant. [...] Deux formules peu usitées et très satisfaisantes : un décrochement des murs latéraux d'une demi-travée autours du choeur qui permet un emplacement et une bonne circulation pour les confessionnaux et les sacristies sans passer par les chapelles, et les colonnes accouplées qui renforcent les murs à l'aplomb*"<sup>1373</sup>.

La période des rapports rédigés par Hector Riondel venait ensuite. Il ne lançait pas les mêmes piques et surtout, ne corrigeait pas les mêmes éléments. Riondel étudiait les édifices sous l'angle de la technique et du coût de construction, selon sa mission. Et puis les auteurs provenaient tous désormais de la même Ecole des beaux-arts et travaillaient selon une même technique. Riondel soutenait Francis Girard pour sa trop grande église du Recoin à La Batie-Divisin : "*L'auteur du projet a dû suivre un programme qui lui a imposé le style oriental, on doit reconnaître qu'il a réussi à faire un projet très-intéressant et très-habilement rendu*". Il pouvait apprécier ce non-conformisme mais ne souffrait pas les risques techniques et se conformait aux leçons classiques refusant, en vain, le "*ciment moulé qui ne me semble pas offrir des garanties de solidité suffisantes*"<sup>1374</sup>.

Les avis du Conseil départemental des bâtiments civils, comme ceux de l'architecte diocésain, s'ils permettent de cerner les mésententes ou du moins les mésalliances internes au microcosme des architectes du département, permettent en outre de comprendre les rapports du gouvernement envers les constructions qu'il dotait. Il s'agissait de limiter les dépenses de construction et d'entretien à venir ; en supprimant la part inutile d'un projet comme l'ornementation et en s'assurant de la solidité des éléments, tant dans leur choix que dans leurs montages. Les rapporteurs engageaient les architectes à modifier leurs projets, ce que le ministère réitérait de manière précise et certaine avant l'attribution des secours.

---

<sup>1373</sup> A.D.I. : 7 O 2147, QUESTEL, Ch., Conseil général des bâtiments civils, *Rapport sur le projet d'église à La Tour-du-Pin par H. Riondel*, 14 décembre 1869.

#### 4) Les simplifications du ministère :

L'activité du ministère de l'intérieur et des cultes consistait à engager les architectes à produire des œuvres sûres. Cela empêchait les communes de contracter des emprunts parfois écrasants consacrés à des chantiers hors de proportions. Son arme était le secours attribué sur conditions. Le ministère s'assurait de voir s'élever une construction prudente en faisant augmenter la taille des supports, limiter les charges, simplifier les édifices. Finalement, il pratiquait une politique préventive.

En 1854, le ministère de l'intérieur et des cultes faisait remarquer au préfet de l'Isère que dans le projet d'église de Champier *"les murs, vu leur épaisseur et l'absence de contreforts, ne pourraient probablement pas résister à la poussée des voûtes, quelque légère qu'on les suppose. Il conviendrait donc, si la situation des travaux le permet, de substituer du moins une charpente apparente au système de voûtes proposé"*<sup>1375</sup>.

L'architecte de l'église de Saint-Martin-d'Uriage, Péronnet, subit la même critique en 1872 : *"Les murs de la nef, du chœur et du transept sont beaucoup trop faibles pour résister à la poussée que leur feraient subir des arceaux dont la portée est de 10 m. L'épaisseur devrait être doublée, et être de 1 m 20. Il serait également nécessaire d'augmenter sensiblement la force du mur circulaire de l'abside. [...] En outre cette pyramide (la flèche) formée d'assises alternées de briques et de pierres serait d'une exécution difficile et souffrirait de peu de chance de durée. Il faudrait la remplacer par un comble bas en tuiles"*<sup>1376</sup>.

Le 10 mai 1860, Berruyer décrivait ainsi son travail de Voiron qu'il avait dû reprendre : *"Projet équivalent au précédent mais réduit à sa plus simple expression en vue de l'économie imposée par l'administration*

---

<sup>1374</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, RIONDEL, H., Conseil départemental des Bâtiments civils, *Rapport sur le projet d'église au Recoïn de La Batie-Divisin*, 28 décembre 1889.

<sup>1375</sup> A.D.I. : 2 O 72/5, Ministère de l'instruction publique et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère, Allocation de secours pour l'église de Champier*, 30 novembre 1854.

*supérieure. Mais il est susceptible de perfectionnement. Il est question de ne monter qu'une grande masse sans ornements. La naissance de la voûte est un mètre plus bas. La longueur est de 62,50 m au lieu de 59 m bien que 65 m étaient prévus*"<sup>1377</sup>.

Berruyer devait encore accepter les critiques. Son église de Charavines, pourtant une copie des églises précédentes, fut critiquée pour son ornementation mais aussi sa technique : *"Le projet n'indique pas les contreforts qui seraient nécessaires pour contrebuter les arcs en brique de cette voûte, contreforts qui, du reste, reposeraient mal sur les colonnes de la nef, dont les fûts semblent trop grêles, si l'on tient compte surtout de l'encombrement des parties qui s'élèvent au-dessus du chapiteau*"<sup>1378</sup>.

Les demandes du ministère restaient dans un registre défini. Elles consistaient, après avoir observé l'agencement des éléments d'architecture, à proposer d'éventuels réorganisations. Il s'agissait de diminuer la hauteur de la nef ou des travées, augmenter la taille des colonnes, épaissir les murs, ajouter des arcs doubleaux et des contreforts, ne pas voûter le chœur ou parfois la nef mais préférer un plafond en charpente dans les petites communes, puis enlever les ornements ou simplifier le décor, supprimer des éléments inutiles comme les tours et tourelles en échauguettes sur les clochers que de nombreux architectes proposaient, enfin rabaisser le clocher et le couvrir d'une charpente. Pour l'organisation du culte, on faisait déplacer une sacristie ou les rares absidioles. Jamais un projet ne fut entièrement à refaire puisqu'il aurait fallu l'étudier de nouveau.

L'exemple type des modifications à porter se trouve dans l'analyse du projet d'église à Vinay de Girard, que Riondel avait pourtant entériné :

*"Le comité (des édifices diocésains) a estimé, ainsi que le conseil départemental des Bâtiments civils, que le projet présenté est inexécutable pour la somme prévue au devis, qui serait presque doublée en fin d'exécution. En outre, les voûtes ont une hauteur disproportionnée et sont incomplètement*

---

<sup>1376</sup> A.D.I. : 7 O 1805, Ministère de l'instruction publique et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère à propos de la demande de secours pour l'église de Saint-Martin-d'Uriage par E. Péronnet*, 3 juin 1872.

<sup>1377</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif, église Saint-Bruno de Voiron*, 10 mai 1860.

<sup>1378</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, Ministère de la justice et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère sur le projet d'église à Charavines par A. Berruyer*, 30 août 1876.



*contrebutées par les contreforts ; les doubleaux de la nef sont insuffisants, le clocher est trop élevé et le système adopté pour sa décoration trop important et sans objet ; les absidioles peuvent être supprimées sans inconvénients et la surface des chapelles voisines du clocher réduite.*

*En conséquence, le Comité réclame la production d'un nouveau projet établi conformément aux observations suivantes : 1° Abaisser les voûtes de la nef et les contrebuter par des contreforts plus importants, surtout dans la partie haute. 2° Renforcer les doubleaux de la nef. 3° Diminuer la hauteur ainsi que l'importance des murs du clocher, et supprimer toute décoration inutile telle que : arcature de la façade, amortissements latéraux en forme de tourelle, pinacles à la base de la flèche, faux créneaux entourant l'entablement,, etc...4° Supprimer les absidioles. 5° Aligner les chapelles voisines du clocher avec les façades latérales de l'église. 6° Modifier la disposition de l'escalier du clocher qui se trouve sous un arc de ce clocher et qui ne pourrait ainsi être prolongé jusqu'au plancher de la tribune. 7° Réviser le devis avec le plus grand soin"<sup>1379</sup>.*

Puisqu'il était difficile de vérifier les travaux, le ministère faisait parfois appel à une nouvelle technologie, la photographie :

*"Avant de se prononcer, le Comité réclame la production d'une ou plusieurs vues photographiques de l'état actuel des constructions, avec indication sur les dessins des parties construites"<sup>1380</sup>. Ici, à Châbons, malgré les injonctions, les travaux ont été largement avancés et les décorations réalisées sans suivre les conseils. Les menaces allaient être mises à exécution : "Dans ces conditions, le Comité est d'avis de laisser aux intéressés la responsabilité entière d'une entreprise aussi mal conduite et je ne peux dès lors, que vous renvoyer ci-joint le dossier de cette demande de secours à laquelle il n'est pas permis, en l'état, à M. le ministre de réserver un accueil favorable"<sup>1381</sup>. Cependant, le maire de Châbons reçut rapidement un bon secours sans renouveler toutes ses injonctions : "M. le ministre de la Justice et des Cultes*

---

<sup>1379</sup> A.D.I. : 7 O 2385, Préfet de l'Isère, *Lettre au sous-préfet de Saint-Marcellin à propos de l'église de Vinay par Fr. Girard*, 20 novembre 1894.

<sup>1380</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, Préfet de l'Isère, *Lettre au sous-préfet de La-Tour-du-Pin, à propos du projet d'église à Châbons par J. Rey*, 8 mars 1897.

*a accordé à la commune de Châbons un secours de 10 000 F pour l'aider à payer la dépense de reconstruction de son église*"<sup>1382</sup>. Et dix ans plus tard le clocher se fendait en deux parties :

*"A l'extérieur, côté du levant, il existe dans les murs plusieurs lézardes dont une surtout est importante et intéresse tout le côté est sur une hauteur d'environ 5 m. Elle nous a paru devoir être attribuée à un tassement inégal du sol soutenant les fondations. [...] Le mur s'est divisé en deux parties suivant sa longueur et les deux parties tendent de plus en plus à se séparer. La conservation de l'édifice est, au plus haut point, intéressée à la réparation et à la consolidation de ce pan de mur en raison de la surcharge énorme en bronze et en charpente que supporte le clocher"*<sup>1383</sup>.

## **5) Les adaptations du chantier :**

Quelques déconvenues sinon des mésaventures propres au contraste inéluctable entre la théorie et ses applications pratiques allaient encore apparaître. Les chantiers nécessitaient toujours des adaptations et, puisque les commanditaires n'avaient pas les moyens de réaliser "coûte que coûte" leurs desseins, les œuvres subiraient des ajustements.

Des communes comme La Motte-d'Aveillans avaient choisi de rebâtir une église car l'ancienne était délabrée mais aussi car l'activité minière faisait accroître la population. En 1848, un projet d'église était arrêté, un programme défini et autorisé en 1852 quand au début des travaux, en 1853, on se rendit à l'évidence : *"Depuis l'époque de la rédaction du devis les travaux de reconstruction de l'église de la Motte-d'Aveillans, la population qui était d'environ 1000 habitants s'est élevée au chiffre de 1338 [...]. En conséquence on propose d'augmenter la superficie de l'église en augmentant sa longueur de 2 travées sans rien changer à ses autres proportions"*<sup>1384</sup>. L'église était perpendiculaire à déclivité du terrain. Le plus simple aurait été de reculer le

---

<sup>1381</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, Préfet de l'Isère, *Lettre au sous-préfet de La-Tour-du-Pin, à propos du projet d'église à Châbons par J. Rey*, 18 mai 1897.

<sup>1382</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, Préfet de l'Isère, *Lettre au sous-préfet de La-Tour-du-Pin, à propos du projet d'église à Châbons par J. Rey*, 15 janvier 1898.

<sup>1383</sup> A.D.I. : 2 O 66/5, REBREYEUX, agent-voyer cantonal au Grand-Lemps, architecte, *Rapport descriptif et estimatif, constatation de péril et des réparations à effectuer au clocher de l'église de Châbons*, 23 janvier 1910.

chœur en creusant la colline à mi-côte, chose impossible puisqu'il accolait le clocher médiéval conservé. Il fallait avancer le portail et pour cela produire un épais soutènement. Les substructures devaient être revues.

Ce type d'adaptation en cours de travaux restait encore ordinaire. Des chantiers comme les églises d'Allevard ou Saint-Bruno de Grenoble connurent de nombreux revers, de telle sorte que les œuvres achevées ne sont pas les œuvres prévues.

Théodore Fivel ne dirigeait pas ou peu le chantier de l'église Saint-Marcel d'Allevard. L'entrepreneur, Joseph Camand, était livré à l'empirisme et ses procédés n'avaient rien d'académique. C'est d'ailleurs à ce sujet que la mairie institua une commission d'interface en 1861, présidée par M. Pinat qui allait jouir par la suite d'une certaine réputation dans le département puisqu'il était demandé à Bourgoin. Dès 1862, la commission faisait état de nombreuses modifications et l'entrepreneur était déjà dépassé :

*"Demande de l'architecte pour substituer les colonnes de pierres aux piliers de tuf. La mairie fera une demande à l'architecte diocésain de Paris. Demande du maire pour faire une deuxième porte latérale car l'église n'en a qu'une au couchant. M. le curé veut 5 autels au lieu de 3 prévus. Un membre avertit la commission que les entrepreneurs n'apportent pas de soins aux travaux. Les graviers du béton sont mal lavés, très inégaux et il n'y a pas la proportion de graviers cassés prévue ce qui a servi à faire le prix du m3 de béton. Les moëllons sont enveloppés d'une terre grasse pas nettoyés. Note en plus : Remplacer les 10 piliers par des colonnes monocylindriques, pour gagner de la place et de la vue"*<sup>1385</sup>.

L'organisation de l'espace fut modifiée, malgré les vœux de l'architecte diocésain Berruyer qui s'opposait à l'emploi de colonnes<sup>1386</sup>. Les conditions techniques du cahier des charges n'étaient pas non plus respectées et la mairie dut prendre un arrêté, le 12 mai 1862, et promettre des poursuites en cas

---

<sup>1384</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, PERONNET, E., *Devis estimatif supplémentaire, église de La Motte-d'Aveillans*, 5 juillet 1853.

<sup>1385</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Mairie d'Allevard, *Cahier des registres de délibérations commencé le 26 septembre 1861, clos le 27 mars 1865, 3<sup>ème</sup> séance*, 19 mars 1862.

<sup>1386</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Mairie d'Allevard, *Cahier des registres de délibérations commencé le 26 septembre 1861, clos le 27 mars 1865, 4<sup>ème</sup> Séance*, 1<sup>er</sup> avril 1862.

d'infraction<sup>1387</sup>. Ce qui ne devait rien changer. En mars 1863, la commission observait grâce à M. Murzane, entrepreneur à Grenoble, un faux à plomb des piliers de l'église et un bouclement des murs déterminé par la poussée prématurée des arcs doubleaux surmontant les bas-côtés. Il fallait étayer par des clefs en fer dans les bas-côtés et M. Charrière mettait à disposition son maître maçon, Pierre Debernardi, car on ne faisait plus confiance à Camand<sup>1388</sup>. Les travaux furent faits mais Camand reprit son œuvre pour le grand malheur de tous. Il posait les doubleaux sur des cintres excentrés de 59 mm par rapport aux bas-côtés et n'observait pas le plan officiel quant aux tracés des colonnettes accouplées : *"Sur le plan elle sont séparées entre elles par une moulure qui répétée deux fois ajoute deux lignes saillantes à l'effet d'ensemble du faisceau. Ces deux moulures ont été supprimées. Le résultat, au bénéfice de l'entrepreneur, est d'une nudité relative"*<sup>1389</sup>. Ce n'était même rien par rapport à la suite :

*"Remarque d'un nouvel incident. La place manque en hauteur pour les arcs doubleaux, entre les chapiteaux des colonnettes et l'entrait de la charpente. Il s'en faut de 30 cm que la clé de l'extrados ne passe pas sous l'entrait. C'est le fait du nouveau tracé des colonnettes. [...].*

*Le tracé a été dressé moyennant deux expédients : Le premier consiste à surbaissier le plein cintre dès l'arc des nervures qui au lieu d'un seul cintre en aura deux espacés de 25 cm environ ; Le second a pour effet de modifier la forme de l'ogive des arcs doubleaux, chacun des deux arcs circulaires de l'ogive sera remplacé par deux arcs raccordés comme dans les voûtes surbaissées, le premier partant de la naissance, sera un fragment de plein cintre, le second à plus grand rayon aura son cintre à 53 cm au dessous des naissances et à 86 cm de l'axe en distance horizontale. L'ogive pure est ainsi transformée en une sorte de forme de mitre"*<sup>1390</sup>.

En quelques mois, l'entrepreneur et l'architecte avaient altéré les reports de masses des parties hautes, modifié l'aspect des supports et le profil

---

<sup>1387</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, BOUFFIER, S.-M., maire d'Allevard, *Arrêté municipal*, envoyé à MM. Joseph Camand et M. Muinat son associé, entrepreneurs à Barraux, 12 mai 1862.

<sup>1388</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Mairie, curé Marion, M. Charrière, M. Camand entrepreneur, *Cahier des registres de délibérations commencé le 26 septembre 1861, clos le 27 mars 1865, 12<sup>ème</sup> séance*, 8 juillet 1863.

<sup>1389</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Mairie, curé Marion, M. Charrière, *Cahier des registres de délibérations commencé le 26 septembre 1861, clos le 27 mars 1865, 13<sup>ème</sup> séance*, 3 août 1863.

des voûtes. On devait encore se rendre compte en 1865 que l'ornementation était corrompue : chaque groupe de chapiteaux était réduit à un seul chapiteau, les clefs de voûte étaient en plâtre au lieu de tuf et le tuf des meneaux des fenêtres et rosaces était remplacé par de la pierre de Saint-Paul-Trois-Châteaux<sup>1391</sup>.

Le chantier de Saint-Bruno de Grenoble, le plus à même du département à être achevé selon des plans lauréats de concours, vit se succéder architectes et entrepreneurs compromettant sans cesse les plans initiaux.

De 1873 à 1875, l'entrepreneur Serpolet avait bâti les fondations, le soubassement et commençait l'élévation des premières assises, nous le verrons plus loin avec des modèles de pierres factices insolites. Cette année 1875, l'architecte Péronnet avait à diriger l'élévation. Il s'appuyait sur des plans et devis confus. Les plans approuvés donnaient des colonnes en plusieurs fûts et une flèche en charpente alors que le devis approuvé mentionnait des colonnes monolithes et une flèche en ciment. Il devait écrire dès le mois de février au maire de Grenoble que, puisqu'il y avait déjà des incohérences, il prendrait la liberté d'apporter lui-même des modifications. Sa première résolution était d'élargir la porte principale car elle paraissait trop étroite<sup>1392</sup>. En mars 1875, Serpolet n'arrivait plus à exécuter son travail d'autant que des modifications étaient apportées. Il faisait faillite et demandait le résiliations de son marché. La commission de surveillance des travaux allait faire ces constatations :

*"Des variations inattendues sont exécutées sur plusieurs parties de l'édifice :*  
*1° La porte principale qui doit être pourvue d'un pilier la divisant en deux et un tympan plein cintre, est remplacée par une baie plus étroite, plus haute et sans trumeau central surmontée d'un cintre surhaussé qu'un fronton triangulaire termine au sommet.*

*2° Des piliers rectangulaires sont substitués aux colonnes.*

---

<sup>1390</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Mairie, MM. Charrière, Pinat, Pra, Bouffier, et M. Théodore Fivel arch., *Cahier des registres de délibérations commencé le 26 septembre 1861, clos le 27 mars 1865, 14<sup>ème</sup> séance*, 19 août 1863.

<sup>1391</sup> A.D.I. : 2 O 7/5, Mairie d'Allevard, *Compte rendu des travaux de l'église*, 15 décembre 1865.

<sup>1392</sup> A.M.G. : 2 M 31, PERONNET, E., *Lettre au maire de Grenoble à propos de l'église Saint-Bruno*, 15 février 1875.

3° *Les sacristies agrandies débordent du transept jusqu'à faire une masse unique*"<sup>1393</sup>.

Desjardins et Bresson furent alors nommés pour déterminer la valeur des réclamations de l'entrepreneur et la responsabilité de l'architecte. Ils constataient déjà : "*Il reste une grande responsabilité morale à l'architecte, celle d'avoir apporté à une œuvre conçue avec sagesse et gravité un certain trouble qui nuit à l'ensemble du monument sans que le surplus d'ornementation qui a été introduit lui soit en rien profitable, tant au point de vue décoratif qu'à celui d'une plus grande solidité*"<sup>1394</sup>.

Ils résiliaient Serpolet et nommaient Berruyer dont la mission consistait à revenir aux formes du projet précédemment approuvé, tout en ménageant la transition avec la partie déjà exécutée. Berruyer rectifiait la façade principale sans pouvoir placer de trumeau, laissait les piliers en l'état mais prévoyait ce que personne ne lui avait demandé : des arcs-boutants à exécuter en régie<sup>1395</sup>. Enfin, il apportait ses propres revendications : des piédroits (piliers fasciculés) avec colonnettes<sup>1396</sup>, une flèche non pas en ciment comme le souhaitait Péronnet car le clocher s'enfonçait mais en bois couverte d'ardoises ou mieux de feuilles de cuivre. Les arcs-boutant furent posés sous les combles des bas-côtés, à la manière de Viollet-le-Duc et comme à Voiron. Le Conseil des bâtiments civils refusait la feuille de cuivre comme un luxe, et ridicule du point de vue stylistique, mais autorisait l'ardoise<sup>1397</sup>.

---

<sup>1393</sup> A.M.G. : 2 M 30, GAUTHIER, F., pour la commission des travaux et du contentieux, *Rapport envoyé au conseil municipal de Grenoble*, 1<sup>er</sup> mars 1875.

<sup>1394</sup> A.M.G. : 2 M 31, DESJARDINS, T., architecte diocésain de Lyon ; BRESSON, membre du Conseil des bâtiments civils du Rhône, *Rapport rendu à la mairie de Grenoble*, 7 mai 1875.

<sup>1395</sup> A.D.I. : 2 O 185/27, BRETON, F., Premier adjoint faisant fonction de maire, *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Grenoble*, 10 octobre 1875.

<sup>1396</sup> A.M.G. : 2 Fi 965, BERRUYER, A., *Plan modifié, église Saint-Bruno de Grenoble, Plan au sol*, 69,5 x 48, 25 septembre 1875.

N.B. : Le plan de Berruyer est refusé au profit de celui de Péronnet. Les piliers de Berruyer sont adoptés contre ceux de Durand ou de Péronnet.

<sup>1397</sup> A.D.I. : 2 O 185/27, Gravier du Conseil des bâtiments civils ; Pellat du conseil de la préfecture ; Dutey, voyer en chef du département ; Lambert, voyer en chef honoraire ; Berruyer architecte diocésain, *Avis sur la flèche de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 5 avril 1878.

## 6) Coût et contre-coup du clocher :

Après avoir été les symboles trop voyants de "fanatismes" et failli la destruction pendant la période Révolutionnaire<sup>1398</sup>, les clochers devenaient les donjons d'une Eglise combattante. Ils dominaient chacun des villages et leurs flèches perçaient les horizons, évangélisant sans le besoin d'aucun discours comme le seul "doigt de Dieu" pointant les cieux rédempteurs.

Dans le département de l'Isère, les églises n'avaient souffert que du manque d'entretien. Elles étaient petites et leurs clochers, des campaniles romans surmontés d'une flèche en tuf grossier et de quatre trompillons, massifs et pas très hauts afin de résister aux hivers, adossés contre leurs chœurs, avaient encore un peu de vigueur. On les avait donc conservés lors des premières reconstructions des années 1840 car cela permettait une économie substantielle sur le devis total. Mais cette fois, à la différence des siècles précédents, dès qu'une épargne le permettait, on les reconstruisait. Il n'était pas rare de voir dix ans après la construction d'une église, un nouveau chantier pour son clocher car les municipalités comme les paroisses tenaient à en avoir un neuf, synonyme de beau.

Là où Anthyme Saint-Paul devait se lever contre les clochers-porches, expressions d'une architecture toute symétrique, plutôt néo-gothiques, l'Isère rebâtit les campaniles de ses églises romano-gothiques. Il s'agissait d'une disposition locale, pratique, mais aussi médiévale autorisée à défaut par Mgr Barbier de Montault : *"A l'époque romane, le clocher se plaçait à l'intersection du transept avec la nef : de cette façon la construction est moins coûteuse. Sa hauteur se règle sur la longueur de l'édifice. En forme de tour, flèche ou arcade qui termine un pignon. Le cadran de l'horloge devra (être) un décor nouveau"*<sup>1399</sup>. Et, à l'époque du triomphe de la flèche gothique on voyait des clochers à gâble.

---

<sup>1398</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 124.

<sup>1399</sup> BARBIER de MONTAULT, Mgr X., *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines avec un appendice sur le costume ecclésiastique*, Paris, Vivès, L., 1878, 2 vol., in-8°, p. 74.

Les communes pauvres restauraient. La Verpillière demandait à Quénin de restaurer le clocher de son église romane en 1863<sup>1400</sup>. La commune de Vif était fier d'avoir restauré le sien en 1864, même si Champollion-Figeac le trouvait fort mal coiffé<sup>1401</sup>. Morestel allait prendre soin de son belvédère à échauguettes en 1866<sup>1402</sup>. La commune de Tullins offrait une nouvelle flèche à son clocher en 1884<sup>1403</sup> et Pont-en-Royans pauvre et sans subvention en 1908 se contentait aussi d'un rafraîchissement<sup>1404</sup>.

Les communes ayant quelques ressources mais dont les églises n'avaient besoin de rien ne reconstruisaient que leur clocher. Les coûts oscillaient autour de quelques mille à dix mille francs. Il arrivait qu'un accident, comme l'ouragan de Beaurepaire en 1873, engagea vite fait des travaux<sup>1405</sup> mais le plus souvent il s'agissait de faire bonne figure.

Beaucoup de temples venaient de s'élever dans le Trièves. Ruban dut reconstruire une belle flèche, avec une croix, pour l'église de Mens en 1854<sup>1406</sup>. Le Grand-Lemps demandait à Berruyer, déjà réquisitionné pour des travaux alentours, d'exhausser son clocher en 1856<sup>1407</sup>. Monestier-de-Clermont faisait venir Firmin Allemand dans sa colline pour élever un nouveau beffroi en 1871<sup>1408</sup>.

Les années 1880 furent aussi une période de renouveau pour les clochers. Bourg-d'Oisans votait pour une nouvelle flèche en 1887<sup>1409</sup>, Roussillon surmontait sa grande église médiévale Saint-Jacques d'un clocher en ciment

---

<sup>1400</sup> A.D.I. : 7 O 2277, FAURE, maire de la Verpillière, *Délibération du conseil municipal à propos du clocher de l'église*, 20 mai 1863.

<sup>1401</sup> A.D.I. : 7 O 2323, CHAMPOLLION-FIGEAC, maire de Vif, *Lettre au préfet de l'Isère à propos de la restauration du clocher de l'église*, 7 juin 1874.

<sup>1402</sup> A.D.I. : 2 O 261/5, Sous-préfet de La Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère à propos du clocher de l'église de Morestel*, 1<sup>er</sup> mai 1866.

<sup>1403</sup> A.D.I. : 7 O 2199, Maire de Tullins, *Lettre au sous-préfet de Saint-Marcellin*, 16 juillet 1884.

<sup>1404</sup> A.D.I. : 7 O 1422, Préfet de l'Isère, *Lettre à la Commission départementale des bâtiments civils*, 30 juillet 1908.

<sup>1405</sup> A.D.I. : 2 O 35/7, Evêque de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère à propos de la flèche de l'église de Beaurepaire*, 21 avril 1873.

<sup>1406</sup> A.D.I. : 2 O 226/5, RUBAN, Fr., *Devis estimatif de la flèche de l'église de Mens*, 1<sup>er</sup> juillet 1854.

<sup>1407</sup> A.D.I. : 2 O 182/5, Sous-préfet de la Tour-du-Pin, *Avis sur l'église du Grand-Lemps*, 20 novembre 1856.

<sup>1408</sup> A.D.I. : 2 O 242/5, MARTIN, maire de Monestier-de-Clermont, *Délibération du conseil municipal*, 13 août 1871.

<sup>1409</sup> A.D.I. : 2 O 53/5, GAUTIER, maire, *Lettre au préfet de l'Isère*, 30 août 1887.



en 1889<sup>1410</sup> et Chatrousse et Ricoud relevaient celui de Pontcharra en le dotant d'un étage en ciment avec un bulbe et quatre édicules byzantins en 1890<sup>1411</sup>.

Les communes ou les paroisses allaient souvent reconstruire leurs églises mais la modicité des ressources poussaient ces maîtres d'ouvrage à la retenue. En 1837, l'architecte Barral conservait la tradition aux Abrets. Il proposait l'entière démolition de l'église, "*le clocher excepté*", suivie de la construction d'une nouvelle église sur le même emplacement<sup>1412</sup>.

Berruyer, ferait pareil à la Buisse en 1846 : "*La tour ou clocher de l'église actuelle est un monument que la commune entière tient à conserver dans son ensemble*"<sup>1413</sup>. Il encourageait plus tard, en 1860, la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs à conserver son vieux clocher au même titre qu'il avait proposé de remployer une chapelle en sacristie et de choisir l'appareil de galets roulés : faire des économies<sup>1414</sup>. C'est aussi ce qu'avait fait Péronnet à La Motte-D'aveillans en 1852.

Chatrousse et Ricoud le disaient clairement à Autrans en 1875. Il fallait tout reconstruire mais "*le clocher seul quoiqu'en fort mauvais état peut cependant encore se conserver en attendant que la Commune puisse faire construire celui dont nous prévoyons les fondations dans notre nouveau plan et devis*"<sup>1415</sup>. Et ils réitéraient l'astuce en 1887, en accord avec la commune voisine de Lans-en-Vercors qui proposait : "*un projet d'église neuve en conservant le vieux clocher*"<sup>1416</sup>.

Le cas de l'église de Bourgoin est édifiant et montre qu'aucune raison historique n'encourageait la conservation de cet élément d'architecture. L'ancien clocher avait été conservé lors de la reconstruction de 1828. Vers

---

<sup>1410</sup> A.D.I. : 7 O 1519, Evêque de Grenoble, *Lettre au préfet de l'Isère*, 23 mai 1889.

<sup>1411</sup> A.D.I. : 2 O 312/5, ROYER-DELOCHE, L., maire de Pontcharra, *Procès-verbal d'adjudication des travaux de restauration du clocher de l'église de Pontcharra (Grignon)*, 8 juin 1890.

<sup>1412</sup> A.D.I. : 2 O 2/5, BARRAL, architecte à Grenoble, *Devis estimatif et descriptif de l'église des Abrets*, 10 avril 1837.

<sup>1413</sup> A.D.I. : 2 O 62/5, MOREL, maire de la Buisse, *Extrait des registres du conseil municipal*, 18 mai 1845.

<sup>1414</sup> A.D.I. : 7 O 1658, BERRUYER, A., *Extrait du devis descriptif de l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*, 25 juillet 1860.

<sup>1415</sup> A.D.I. : 2 O 22/5, CHATROUSSE et RICOUD, architectes, *Devis estimatif de l'église d'Autrans*, 10 août 1875.

<sup>1416</sup> A.D.I. : 2 O 205/5, Conseil départemental des bâtiments civils, J.Chatrousse, à Grenoble ; Thiervoz, *Avis de secours pour l'église de Lans-en-Vercors*, 21 octobre 1887.

1860, l'église devait être de nouveau rebâtie et le clocher conservé faute de mieux. Puis, grâce à l'engagement financier croissant de la commune, l'idée d'une belle construction germait. Le clocher ne plaisait plus :

*"Le projet de garder le vieux clocher plusieurs fois séculaire est louable du point de vue du souvenir et des traditions religieuses, voire artistiques et architecturales d'un autre âge. Mais il ne l'est pas du point de vue de la régularité de la beauté, de l'indépendance et de l'accès du monument nouveau. [...] De plus le raccordement d'un vieux débris de structure romane à un édifice moderne de style ogival forme une dissonance architectonique. Enfin le projet porte la hauteur de l'église à 23,5 m et la hauteur de clocher actuel est de 19,6 m, ce qui est insuffisant"*<sup>1417</sup>.

L'église nouvelle allait donc posséder un clocher nouveau quand on préféra encore deux tours-clocher en façade. Finalement le coût exorbitant obligeait la mairie à ajourner la construction des flèches ce qui produisait une économie de 29 000 F sur un montant de 320 000 F<sup>1418</sup> qui devait atteindre les 420 000 F l'année suivante<sup>1419</sup>. L'histoire médiévale se répétait, les flèches n'ont pas été élevées. Elles manquent encore.

Lors de reconstructions, le montant des travaux dépassant régulièrement celui des devis, les architectes proposaient en effet d'ajourner la construction des clochers ou des flèches. Cela put être aussi une sorte d'exercice comptable permettant de diviser les devis qui, au dessous de 30 000 F, n'étaient plus soumis au regard de l'autorité supérieure.

Quénin prévoyait que la dépense de l'église de La Chapelle-de-La-Tour serait réduite de 33 000 F à 29 000 F par l'ajournement des travaux du clocher et de toute l'ornementation intérieure<sup>1420</sup>. Solution que Berruyer réitérait tant et plus à Bourgoin, Voiron, Charavines : *"Pour obtenir des économies : supprimer l'abside et le passage de la deuxième sacristie, diminuer la hauteur de la*

---

<sup>1417</sup> A.D.I. : 27 J 12/1, GUILLERMAND, Curé, *Délibération du conseil de fabrique*, 5 février 1860.

<sup>1418</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, BERRUYER, A., architecte, *Devis du projet modifié de l'église de Bourgoin*, 15 janvier 1867.

<sup>1419</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, JOLIVOT, Sous-préfet de La Tour-du-Pin, *Lettre au préfet de l'Isère à propos des flèches de l'église de Bourgoin*, 15 décembre 1868.

<sup>1420</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, VALLIN, maire, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 28 avril 1868.

*sacristie, supprimer les nervures diagonales des voûtes, ajourner la construction de la flèche : 6722 F<sup>n</sup><sup>1421</sup>.*

Aussi les églises modernes du XIX<sup>ème</sup> siècle ont-elles eu longtemps des clochers anciens pour en recevoir des plus modernes par la suite à l'image de celui de Corenc, élevé en 1884 par Chatrousse et Ricoud qui avaient du reprendre les plans de leur prédécesseur Péronnet établis en 1858<sup>1422</sup>.

Au travers des procédés constructifs nous comprenons qu'il était difficile pour un architecte de concevoir un édifice suivant ses idées. Les commanditaires, puisqu'ils suivaient une même ligne, induisaient sans imposer un style et un plan au sol récurrents. Les diverses commissions corrigeaient, modifiaient, simplifiaient encore chacun des projets. Les ressources à disposition, souvent trop faibles pour respecter les exigences de départ, ainsi que les aléas propres aux chantiers, imposaient des modifications au coup par coup. Preuve s'il est besoin, on proposait de conserver l'ancien clocher pour le rebâtir le cas échéant.

Rien n'était acquis à l'architecte. Il s'agissait donc pour lui de ne pas concevoir des œuvres réclamant trop d'exactitude mais de produire des édifices faciles à corriger.

---

<sup>1421</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Charavines*, 8 décembre 1874.

<sup>1422</sup> A.D.I. : 2 O 127/5, Ministre de la justice et des cultes, *Lettre au préfet de l'Isère à propos du clocher de l'église de Corenc*, 12 août 1884.

### III VERS UNE ARCHITECTURE SYSTEMATIQUE :

Les architectes des provinces, les architectes diocésains et surtout les diocésains résidents, de part leur insertion dans un tissu départemental, se sont rapidement libérés des tutelles parisiennes et de leurs conventions. L'architecture diocésaine du Second Empire, après avoir aspiré au néogothique monumental, cette production des institutions du nord, se libérait enfin. Le souci des disciples de Viollet-le-Duc n'était plus d'imposer un monumentalisme officiel mais bien de bâtir des églises propres aux bourgs et aux villages. Leur expérience, leur position forte obligeait l'administration supérieure à les entendre pour élever des édifices modernes dont "*l'utilité des programmes, leur rigueur et leur fonctionnalité*" remplaçaient le prestige<sup>1423</sup>.

Il s'agissait pour eux d'user des moyens les plus commodes, donc des procédés peu chers, des procédés ordinaires et pourquoi pas se fier à quelque matériau nouveau, des éléments d'architecture dont la production en série, suivant une modélisation, avait engendré une baisse des coûts. Pourtant la grande série, la préfabrication universelle à échelle industrielle, n'existait pas réellement dans ce domaine de l'architecture. Au contraire, les pièces de ciment moulé ont peu à peu remplacé la pierre de taille. Cette pré-fabrication, fonctionnait un temps encore sur la commande artisanale et il fallait attendre la fin du siècle pour que les notices de cimentiers proposent des modèles "faits à l'avance"<sup>1424</sup> : couvertures du murs, parpaings, balustrades, bordures de jardins, fontaines, conduites d'égouts, poteaux, etc. lorsque les églises étaient reconstruites.

Il y eut, avant que le béton de ciment ne devienne la substance même de l'architecture, une lente évolution technique associant tradition et modernité. Ce fut l'art de ces hommes de métier de procéder à un ajustement élément par élément.

---

<sup>1423</sup> LOYER, F., *Histoire de l'architecture française : De la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès, éd. du Patrimoine, 1999, p. 167.

<sup>1424</sup> Le terme de catalogue, à l'image de celui des Manufrance cher à Baudrillard, n'existait pas.

## A UNE MAÇONNERIE ORDINAIRE ? :

Lors d'une construction ordinaire, du moins pour un édifice dont la finalité n'était pas une démonstration architecturale, l'utilisation des matériaux dépendait en premier lieu des disponibilités régionales ou locales, puis du budget engagé et enfin des besoins du chantier. Sauf conditions particulières, il n'était pas nécessaire d'importer un matériau lointain dont le coût de transport était toujours élevé. C'était le cas des églises de l'Isère. On ne ferait pas venir des pièces de fonte moulées dans une usine du Creusot ni de marbre de Carrare, pas même des ardoises d'Angers proposées par quelques architectes et refusées lorsque, à la fin du gros œuvre, les prévisions de dépenses étaient déjà dépassées.

Les matières premières étaient fournies par les carrières et fabriques régionales les plus souvent suffisantes : pierres, briques, bois, métal, verre, chaux, plâtre et bien sûr ciment, tout venait du pays. Le cas des pierres de taille était toutefois particulier, si les carrières du Fontanil, de l'Echaillon, de la Porte de France avaient une bonne réputation, comme celles de Trept au nord du département, la carrière de Villebois dans l'Ain ou Saint-Paul-Trois-Châteaux dans la Drôme attiraient toujours les bâtisseurs.

Un budget important offrait donc toute latitude dans le choix des fournisseurs. Dans le cas contraire les fournisseurs locaux feraient l'affaire :

*"Pierres de tailles d'abord commandées par l'administration à St-Jean puis à Nivolas, puis lorsqu'il n'a plus été possible de les trouver dans les carrières voisines épuisées ou abandonnées, ont été prises et taillées à Grenoble ou dans les carrières des environs de cette ville. Plusieurs parties projetées en pierre de taille ont été remplacées en brique"*<sup>1425</sup>.

Néanmoins, le fournisseur le plus proche restait encore l'ancienne église en démolition.

---

<sup>1425</sup> A.D.I. : 2 O 72/5, BADIN, maire, *Mémoire des travaux exécutés à l'église de Champier*, 20 novembre 1855.

## 1) La règle des remplois :

La vente des anciens matériaux rapportait quelques subsides et certains éléments n'étaient pas récupérables : les bois, sauf aux échafaudages, les tuiles en argile, sauf pilonnées et incorporées au mortier de chaux des soubassements, les moellons, mal calibrés et plus coûteux à purifier de leur ancien mortier et du salpêtre qu'à retailler sauf à jeter dans les fondations. Il était pourtant de tradition dans la maçonnerie catholique de faire "*entrer dans la nouvelle construction les matériaux de l'église qu'on remplace*"<sup>1426</sup>, particulièrement les pierres qui avaient été sanctifiées par les prières et les rites de l'Eglise. Les pierres de taille étaient remployées, pour des raisons religieuses mais surtout pratiques. Elles étaient de toute façon retaillées sur place quand on en avait besoin, ce qu'expliqua clairement Péronnet.

Péronnet était en charge de l'église de Valbonnais vers 1860. Ce chef-lieu était pauvre, l'église à rebâtir peu importante. Il proposa donc dès le premier devis : "*Les matériaux à employer à cet édifice sont généralement ceux à provenir de la démolition de la vieille église et les moellons des environs, les pierres de taille de la carrière ouverte près le Pont du Prêtre, les tufs très-durs de la démolition et à extraire des carrières de ... ; les briques de La Mure, la chaux hydraulique et le plâtre de la localité, les bois du Périer et les ardoises d'Ornon ; le sable de très-bonne qualité est à une distance peu éloignée*"<sup>1427</sup>.

La mairie avait eu le choix entre récupération ou non. Comme le budget était serré, elle opta pour le remploi. Une fois le devis accepté, Péronnet précisait dans le cahier des charges :

*"Dans le cas ou quelques blocs de pierre ou de tuf de la vieille église présenteraient un intérêt quelconque et ou les blocs pourraient être utilisés sans être retaillés, tels seraient par exemple les morceaux de fronton de l'ancien chœur, l'adjudication ne devrait pas s'en prévaloir, toutefois il lui sera tenu compte de leur valeur comme matière et du temps nécessaire à leur*

---

<sup>1426</sup> BARBIER de MONTAULT, Mgr X., *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines avec un appendice sur le costume ecclésiastique*, Paris, Vivès, L., 1878, 2 vol., in-8°, p. 34.

*mise en œuvre. Il est de l'intérêt de l'adjudicataire d'opérer la démolition avec le plus grand soin afin de pouvoir remettre en œuvre le plus possible des blocs de pierre ou de tufs taillés de la vieille église, toutes les fois que ces blocs pourront s'accorder à leur nouvelle destination*"<sup>1428</sup>.

Dans cet édifice, seules deux colonnes de la porte principale, monolithes à 100 F l'une, durent être importées de l'Echaillon.

L'utilisation des anciens matériaux n'était pas non plus le privilège des pauvres. Les architectes, en accord avec les mairies des villes importantes, empêchaient ainsi les entrepreneurs de sélectionner les futurs rebuts : *"Tous les matériaux qui ne seront pas corrompus ni salpêtrés pourront être employés concurremment avec les neufs. L'architecte sera seul juge de leur bonne ou mauvaise qualité"*<sup>1429</sup>. Ces vieilles traditions ne se perdaient pas avec la nouvelle génération. Chatrousse et Ricoud recouraient aux mêmes pratiques que leur prédécesseur :

*"L'entrepreneur qui deviendra adjudicataire des travaux à exécuter devra (?) avec soin la démolition de l'église actuelle, il devra faire le triage de tous les matériaux et les mettre en tas par nature.*

*Tous les matériaux à provenir de cette démolition seront livrés à l'entrepreneur pour le paiement de son travail. Toute fois la commune se réserve les blocs de pierre de taille que l'on trouvera dans cette démolition*"<sup>1430</sup>.

Ainsi, la réutilisation des matériaux anciens était une activité en vigueur et largement répandue. En revanche, il ne s'agissait pas de faire valoir les éléments anciens dans la nouvelle construction ; excepté mobilier, croix, statues, tableaux etc<sup>1431</sup>. Les pierres étaient retaillées, le reste allait dans les fondations. Les remplois n'étaient jamais apparents, ils servaient à diminuer les coûts.

---

<sup>1427</sup> A.D.I. : 7 O 2207, PERONNET, E., *Devis estimatif de l'église de Valbonnais*, 1<sup>er</sup> juillet 1862.

<sup>1428</sup> A.D.I. : 7 O 2207, PERONNET, E., *Cahier des charges de l'église de Valbonnais*, 10 décembre 1863.

<sup>1429</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, BERRUYER, A., *Cahier des charges, clauses et conditions particulières et générales des travaux de reconstruction de l'église de Bourgoin*, 16 décembre 1864.

<sup>1430</sup> A.D.I. : 2 O 22/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Devis estimatif de l'église d'Autrans*, 10 août 1875.

Depuis que l'église de Poliénas a été décrépée et le parvis "restauré" abusivement, sa façade principale laisse apparaître des pierres d'angles qui ne sont que des remplois de remplois : des éléments épargnés de la destruction de l'église médiévale qui avait déjà utilisé des pierres de sarcophages antiques romains. On ne faisait que répéter une tradition millénaire bien connue aujourd'hui. Enfin, cette activité ne concernait pas seulement les matériaux puisqu'à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Berruyer allait épargner une partie de l'ancienne église pour en faire une sacristie<sup>1432</sup>.

## 2) La tradition de la pierre de taille :

La raison des récupérations de matériaux anciens était économique. Elle servait à épargner dans le dessous afin d'améliorer dans le dessus. Quelle logique, celle des cathédrales médiévales du reste, rogner sur le dissimulé, les fondations, pour améliorer l'apparent, l'élévation ! Néanmoins, les fondations ne nécessitaient pas d'appareil particulier.

Le principe était donc d'avoir la meilleure élévation, sous-entendue en pierre de taille. Evidemment, les ressources ordinaires ne permettaient pas les plus excellents approvisionnements. Il fallait donc massicoter les devis primitifs, choisir des pierres de moins en moins éclatantes jusqu'à concurrence des ciments. Les architectes du pays connaissaient les alternatives cimentières, savaient qu'on en viendrait à les choisir. Les maires aussi puisqu'ils finançaient les travaux mais pas les commissions nationales ni les fabriques.

Les abbés, par tradition aimaient la pierre de taille, d'autant qu'ils s'en remettaient à la qualité des constructions immémoriales :

*"M. Guillermand curé, [...] a de nouveau fourni une somme de f. 5,000 pour l'établissement des meneaux en pierre en place du ciment que l'on avait primitivement adopté"*<sup>1433</sup>. Ils n'étaient pas seuls, tous les néophytes avaient

---

<sup>1431</sup> Nota : Même s'il n'était pas réutilisé, le mobilier était conservé car il avait une valeur marchande et symbolique. Il était remisé dans les combles ou le clocher, parfois offert ou vendu à moindre frais à une fabrique modeste.

<sup>1432</sup> A.D.I. : 7 O 1658, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*, 25 juillet 1860.

<sup>1433</sup> A.D.I. : 27 J 12/84\*, PONTTHON, curé, *Récit de la construction de l'église de Bourgoin, Registre de la fabrique et du conseil paroissial*, 21 mai 1874.



un peu de mal à admettre la dite qualité des ciments. On avait toujours bâti en pierre, un matériau noble, pourquoi en changer pour un matériau jugé pauvre lorsque ce n'était pas nécessaire ? :

*"Quelques personnes ont pensé que : soit au point de vue de l'aspect du monument, soit, peut-être aussi au point de la solidité, cette pierre artificielle devrait être remplacée par la pierre ordinaire de Trept ou de Montallieu"*<sup>1434</sup>.

Encore à la toute fin du siècle, les fabriques ne s'habituèrent pas aux matériaux modernes. Dès qu'une épargne était faite, on l'investissait dans la pierre plutôt que de la réserver aux travaux imprévus, solution préférée des architectes :

*"Le conseil de fabrique de Recoins demande de changer en pierre d'Estailade le motif du milieu de la façade de l'église en construction, prévu au devis en blocs de ciment moulé. [...] La différence à payer serait de 2347 F 64 ; employant pour solder cette différence le rabais d'adjudication qui s'élève à la somme de 5306 F 14, il resterait encore un boni de 2958 F 50 sans parler de l'effet peu uniforme que produirait dans une même façade, le mélange des matériaux si différents ni du retard qu'apporterait dans les travaux une commande si tardive"*<sup>1435</sup>.

Enfin, lors du concours pour la construction de Saint-Joseph de Grenoble, la fabrique, initiatrice, reprenait à l'identique le programme de Saint-Bruno, et n'oubliait de préciser cette-fois :

*"Il ne devra être employé à l'extérieur ni pierre tendres, ni briques, ni ciment. Tous les parement extérieurs devront être en pierre dure de bonne qualité et la façade principale autant que possible en pierres dures telles que celles de Sassenage, de l'Echaillon, de Ratz, de Villebois ou analogues.*

*La pierre de Lens et la pierre de l'Estailade, peuvent être employées à l'extérieur au-dessus du sous-bassement, mais pas à moins de 3 m au-dessus du sol.*

---

<sup>1434</sup> A.D.I. : 2 O 261/5, GIRAUD, P., maire de Morestel, Président du conseil de fabrique, *Délibération du conseil de fabrique*, 18 septembre 1865.

<sup>1435</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, GIRARD, F., architecte, *Lettre au préfet de l'Isère à propos de l'église de la Batie-Divisin (Le Recoins)*, 6 juin 1891.

*L'emploi de la pierre artificielle et des moulures en ciment est interdit*<sup>1436</sup>.

Les faibles coûts ne rassuraient pas non plus les conseils supérieurs, des édifices diocésains comme des bâtiments civils, obligeant les architectes à défendre leurs méthodes : *"L'architecte fort de ses études et de sa longue expérience, prie instamment l'administration supérieure d'approuver le projet présenté [...] Quant au mode de construction et aux matériaux à employer il ne saurait trop supplier pour qu'on lui laisse sa liberté d'action afin qu'il puisse faire une œuvre convenable sans dépasser sensiblement les ressources qui pourraient être mises à sa disposition"*<sup>1437</sup>. Berruyer défendait ici son devis car on avait refusé l'utilisation d'éléments en ciment pour l'église de Bourgoin.

Dès les années 1850, les architectes envoyés de Paris avaient fait des rapports positifs sur les ciments de Grenoble mais les élèves des Beaux-Arts, classiques comme rationalistes, se préoccupaient de structure, de parement, surtout pas de matériaux moulés. Baudot avait été refusé pour Saint-Bruno de Grenoble car son projet était trop dispendieux. Il proposait alors sa manière pour réduire les coûts :

*"1) en remplaçant de la pierre de Sassenage par de la pierre de Beaucaire, et substituant le moëllon enduit au mortier au moëllon piqué de Sassenage pour les faces latérales.*

*2) En réduisant la somme à valoir qui est trop élevée en raison de l'exactitude des évaluations.*

*3) En simplifiant l'ornementation en général"*<sup>1438</sup>.

Pour Baudot, point de salut dans le ciment à cette date. L'architecte Péronnet et l'entrepreneur Serpolet proposaient eux de la pierre factice à partir du soubassement ou au moins dans les parties supérieures de cette église Saint-Bruno, ce à quoi répondait cette fois le Conseil des bâtiments civils par le biais de Charles Questel :

---

<sup>1436</sup> A.M.G. : 2 M 45, Commission de Saint-Joseph, *Programme pour le concours de la reconstruction de l'église Saint-Joseph de Grenoble*, 15 juin 1897.

<sup>1437</sup> A.D.I. : 2 O 54/6 : BARIN du BUISSON, sous-préfet de La Tour-du-Pin, *Lettre*, (propos sur le projet modifié de l'église de Bourgoin établi par l'architecte A. Berruyer, citant des mots que Berruyer lui a écrits sur lui-même), 2 mars 1864.

<sup>1438</sup> A.M.G. : 2 M 29, BAUDOT, A. de, architecte à Paris, *Rapport au maire de Grenoble*, 6 février 1872.

"Ce système de construction qui, au point de vue de l'économie peut présenter certains avantages nous paraît infiniment regrettable pour un édifice de l'ordre de celui-ci, comme durée et comme effet. Ces pierres artificielles ne nous semblent pas donner des résultats satisfaisants"<sup>1439</sup>.

Malgré la faillite de l'entrepreneur et des coûts de construction largement dépassés, Tony Desjardins, en tant que président de la commission du contentieux en cour, n'avait pas d'autre avis sur la construction :

"L'emploi du ciment dans ces conditions est peu raisonné et [...] il n'y a pas à hésiter à employer de la pierre de taille lorsque le prix de revient n'est pas bien supérieur à celui du ciment"<sup>1440</sup>.

A la fin du siècle, l'Etat préférait toujours la pierre de taille à tout autre matériau. Il avait choisi le ciment à la façade de la cathédrale mais ce n'était qu'un parement politique. Les *a priori* techniques, encore qu'on bâtissait bien des ponts de béton, et les idées convenantes restaient identiques :

"Conformément au désir de M. le ministre, [...] ces modifications (simplifications de l'abside, des chapelles et des flèches) réduiraient la dépense et permettrait, tout au moins, la substitution de la pierre de taille au ciment"<sup>1441</sup>. Le rapporteur Hector Riondel, pourtant familier des cimentiers depuis que sa fille Adrienne-Marie-Thérèse avait épousé, en 1888, Philippe-André Breton, cousin germain des cimentiers de la Porte de France, défendait toujours la cause des pierres de taille en 1889 :

"Le devis paraît avoir été rédigé avec soin, cependant il serait utile de prévoir l'emploi de la pierre de taille pour les colonnes qui porteront les axes longitudinaux sous les murs goutterots (sic) au lieu et place de ciment moulé qui ne me semble pas offrir des garanties de solidité suffisantes"<sup>1442</sup>.

---

<sup>1439</sup> A.M.G. : 2 M 29, QUESTEL, Ch., Conseil général des bâtiments civils, *Rapport sur la construction de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 21 novembre 1873.

<sup>1440</sup> A.M.G. : 2 M 31, DESJARDINS, T., architecte diocésain à Lyon ; BRESSON, membre du conseil des bâtiments civils du Rhône, représentant l'organe des Commissions réunies des travaux et du contentieux de Saint-Bruno Grenoble, *Rapport au maire de Grenoble*, 7 mai 1875.

<sup>1441</sup> A.D.I. : 2 O 239/6, Préfet de l'Isère, *Lettre au maire de Moirans*, 29 août 1898.

<sup>1442</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, RIONDEL, H., architecte rapporteur du Conseil des Bâtiments civils, *Rapport sur l'église de la Batie-Divisin (Le Recoins)*, 28 décembre 1889.

### 3) La solution de la pierre factice :

En observant les églises, nous voyons que si la pierre était prisée, le ciment était employé car la solution financière était la solution cimentière<sup>1443</sup>. On préférait traditionnellement la pierre de taille blanche au ciment ocre qui rappelait la molasse - encore une chance qu'il fut ocre, couleur vantée par les cimentiers, et non gris, du moins avant la fin du siècle. La question esthétique, lignes pures et surfaces lisses du béton armé, posée par Baudot en achevant Saint-Jean de Montmartre en 1904, n'était pas à l'ordre du jour. On appréhendait raisonnablement les risques d'effondrement. On acceptait que cette poudre de ciment ajoutée à de l'eau fasse de la colle, du liant hydraulique. Mais comment penser qu'elle serait dans sa masse aussi solide que la pierre ? Et la question technique, porte-à-faux, linteaux, dalle-champignon, murs courbes du béton armé posée par Hennebique en achevant sa villa de Bourg-la-Reine en 1904, n'avait pas non plus de place.

La commutation entre pierres et ciments s'accomplissait simplement, à la manière de l'exposé de Baudot entre la pierre de Sassenage et celle de Beaucaire : *"Ce bénéfice provient de diverses économies faites en construction sur le mètre de divers ouvrages notamment sur la maçonnerie, par suite de la réduction d'épaisseur des murs et aussi sur le changement accepté par l'autorité locale de la pierre de Cessieu par la pierre factice de ciment moulé"*<sup>1444</sup>. Ces conclusions étaient les mêmes durant tout le demi-siècle.

Les architectes d'Isère, pourtant au fait des questions d'architecture par le biais des publications ou au moins par les circulaires, les proscriptions de Viollet-le-Duc et Mérimée dans leurs notices de 1848 et 1880, et les rapports des commissions nationales des édifices diocésains et des bâtiments civils, n'ambitionnaient pas une révolution. A l'image d'un Auguste Lebrun, dubitatif face aux innovations tentées par son frère François à Montauban, leur dessein n'était pas de renouveler l'architecture mais bien de répondre à un besoin.

---

<sup>1443</sup> Voir les chapitres "La solution cimentière" et "La résolution de quelques pragmatiques".

<sup>1444</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, ALLEMAND, F., arch, *Décompte général des travaux de l'église de La Chapelle-de-La-Tour*, 17 octobre 1873.

D'ailleurs, lorsqu'ils s'interrogèrent sur la valeur de l'art architectural contemporain, les participants du Congrès scientifique de France à Grenoble en 1857, ne reconnurent à leur siècle que le mérite de s'être penché sur les temps meilleurs ; encore le regrettaient-ils, incapables en dehors d'Albert du Boys prévoyant l'utilisation de poutres métalliques, d'entrevoir un présent amélioré<sup>1445</sup>. Alfred Berruyer, affirmant que Labrouste était son maître, ne faisait pas de lien entre le ciment moulé et la fonte moulée de la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. Il annonçait pourtant dans son discours de 1890 que le ciment servirait à orner le métal employé dans la structure des monuments :

*"Suivant nous, on ne devrait employer le fer que comme ossature des monuments. On en use peut-être ainsi en cloisonnant les intervalles, tandis qu'on pourrait le revêtir entièrement comme les muscles et vêtements recouvrent le squelette de l'homme. Les pierres factices dont nous avons fait les premiers essais, qui sont de notre création moderne, paraissent appelées surtout à fournir ces revêtements"*<sup>1446</sup>. Il s'inspirait des propos d'Eugène Viollet-le-Duc dans les *Entretiens sur l'Architecture* qui dataient de vingt-sept ans. Il pouvait aussi avoir pensé aux gratte-ciels de dix étages à Chicago élevés par William Le Baron Jenney, formé à l'Ecole des arts et métiers de Paris, ou encore du Marshall building de Richardson en 1885 avec des structures en fonte ou acier couverts de pierre de taille. Quoiqu'il en soit, Berruyer proposait un avenir désuet. Viollet-le-Duc ou Richardson, si Berruyer a pensé à Richardson, étaient déjà dépassés par les buildings de vingt étages de la firme Holabird et Roche avec ses façades de verre. Berruyer, bien qu'il fût toujours vétilleux quant aux qualités des ciments, mortiers et bétons, à l'heure où le béton armé d'Hennebique était reconnu, n'avait pas même essayé de développer de technique particulière de construction, cédant tard *"à la manie du jour qui consiste à introduire le fer partout dans les constructions"*<sup>1447</sup>. Ses procédés de moulages suffisaient et

---

<sup>1445</sup> Congrès scientifique de France, XXIV<sup>ème</sup> session tenue à Grenoble au mois de septembre 1857, Grenoble, Maisonville, 1859, 2 vol., 694 p. et 686 p., in DAIGLE, J.-G., *La culture en partage. Grenoble et son élite au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Grenoble-Ottawa, P.U.G., 1977, p. 162.

<sup>1446</sup> BERRUYER, A., *op. cit.*, p. 112.

<sup>1447</sup> A.D.I. : 27 J 1/16, BERRUYER, A., *Lettre à l'abbé Tavernon, curé de Roybon*, 6 décembre 1883.

lui semblaient mêmes bons puisque Saint-Bruno de Voiron, que l'on nomme pompeusement "la cathédrale", fut citée dans quelques guides régionaux.

Néanmoins, dans la question des ciments en tant que matériaux nouveaux, les architectes de l'Isère connaissaient l'originalité de leur choix. Il faut aussi noter pour leur défense que le principe cimentier requérait d'abord une reconnaissance et le terme même de "pierre factice" et mieux encore "pierre de taille factice", indique une continuité de la construction traditionnelle servant cette reconnaissance. Il fallait un temps d'acclimatation pour faire admettre naturellement les ciments.

A quoi bon étudier une technique propre aux Ponts et Chaussées ? Le poteau-poutre de béton armé aurait été inutile techniquement pour les églises et maisons des années 1860, car complexe dans la mise en œuvre. De plus, il aurait été certainement appelé "colonne infâme". Ce qui arriva à Coignet au Vésinet et encore à Baudot à Montmartre.

Le principe était donc simple mais pas admis de suite. La manière de proposer un ciment évoluait selon les décennies. Dans les années 1850-1870, sans expériences majeures ni modèles précis, les ciments étaient refusés et adoptés en dernier recours. A partir des années 1880, depuis l'élévation des Saint-Bruno de Voiron et de Grenoble, depuis que les cimenteries étaient importantes et réputées dans le monde, les ciments étaient acceptés facilement voire reconnus comme des matériaux locaux. A la fin du siècle, il était entendu qu'on les utilisât.

Les architectes de l'Isère n'imposèrent pas les ciments. Ils n'ont pas été des chantres mais des faire-valoir en jouant les interfaces entre les cimentiers et leurs clients qui, eux non plus, n'ont pas ni imposé par une quelconque force ni choisi par pur réseau le matériau nouveau ; bien que le monde cimentier recoupait celui de la construction et de la politique, qu'on proposait ça et là de fournir un peu de matière. Enfin, les ciments n'ont pas été prescrits massivement à la suite d'un événement historique comme la charpenterie de fer propulsée au devant de la scène architecturale à cause de la longue grève des charpentiers de 1840. Ces architectes n'ont pas fait une grande promotion des ciments mais engagèrent leur lent avènement.

De ce fait, les ciments, moulés à la forme des pierres de taille, ne modifiaient en rien les plans d'un édifice. Les squelettes des constructions étaient en pierre factice comme ils l'auraient été en pierre de taille.

## **B LE SYSTEME METHODIQUE DES ELEMENTS :**

Lors des remplois, la qualité des matériaux importait peu. La pierre restait de la pierre. En revanche, lors de l'achat des matériaux nouveaux, la question de la provenance des matières premières était essentielle. Elle dépendait de l'édifice et de leurs destinations dans l'édifice. Les églises n'étaient pas des monuments complexes, toutes les qualités ordinaires pouvaient suffire à leur élévation, même le grès de la molasse, pierre la plus médiocre. La qualité d'un produit allait servir la construction dans la durée ou dans sa beauté<sup>1448</sup>.

Les traditions de l'Isère n'étaient pas originales. On ne trouvait pas de matériaux locaux vraiment spécifiques, pas de recettes insolites ou de techniques de constructions extraordinaires. Evidemment, quelques matériaux et techniques se distinguaient. La molasse ocre était connue à la manière de la craie de Champagne. Le galet roulé des Chambarands, comme dans le sud-ouest toulousain, était encore utilisé pour les églises. Le pisé, terre argileuse banchée venant des Terres Froides, qu'on trouvait dans d'autres provinces et dans le lyonnais, était au contraire incontestablement banni.

Dans tous les cas, on ne trouvait pas de réel historicisme dans les constructions mais du rationalisme<sup>1449</sup> viollet-le-ducien : "*Beaucoup de froideur, aucun sens du transcendant, une pensée qui procède par analyses successives et non à partir d'une intuition initiale, débouchant sur une architecture très étudiée, pratique, efficace, sans grandeur, mais subtilement novatrice*"<sup>1450</sup>.

---

<sup>1448</sup> Le lecteur peut se reporter aux tableaux des prix et des provenances des matériaux de constructions reproduits dans le volume des annexes p. 189 sqq.

<sup>1449</sup> Voir les schémas techniques des systèmes portants présentés dans le volume des annexes pp. 258 et 259.

<sup>1450</sup> LENIAUD, J.-M., *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris, Mengès, 1994, p. 138.

## **1) Les maçonneries :**

### **a) Les fondations de béton de chaux :**

La construction d'un édifice pouvait commencer par un travail de démolition, laissé à l'entrepreneur, puis un terrassement pour niveler le sol. Les fouilles du sol, dites fouilles de fondation, un travail fastidieux mais simple et réalisé quelques fois par les habitants de la commune et sous la surveillance de l'entrepreneur, consistaient à creuser l'emplacement des murs et parvenir au sol dur, sur une profondeur de 2 m et une largeur d'1 m environ afin de pouvoir établir les maçonneries de fondations. Ces murs constituaient l'assiette de l'édifice. On ne commençait jamais une élévation avant la prise entière du béton de fondation. Comme elle était longue, puisque le volume de chaux était important, le temps de prise permettait l'approvisionnement du chantier.

Il fallait entendre ici béton de chaux à la romaine, inmanquablement du béton de chaux hydraulique. Ces maçonneries étaient donc constituées de graviers ordinaires du Drac ou de cailloux cassés, liés au mortier de chaux hydraulique. Pour des raisons évidentes, puisque les fondations recevraient tout le poids de l'édifice et que la durée de la prise engageait les délais d'élévation, toutes les chaux n'étaient pas admises. La chaux dite chaude, soit grasse, de Beaucroissant ou de Voreppe était rarement utilisée. D'ailleurs la chaux de Sassenage était seule admise, sauf dans l'ouest du département où celle du Teil restait moins chère. Le mortier, à minimum d'eau, posé en couches successives de 20 cm d'épaisseur permettait un pilonnage meilleur.

### **b) Les appareils ordinaires :**

Les maçonneries en élévation, les remplissages, étaient bâtis en moellons ordinaires, à peine équarris ou piqués et liés au mortier de chaux grasse ordinaire parfois hydraulique, disposés en assises réglées. Les moellons venaient de carrières environnantes ou pour les plus connus de la Porte de France et de Sassenage. Peu importe, puisque les murs étaient crépis, à deux couches avec enduit dressé à la planchette et mortier de chaux hydraulique pulvérisée et moché au balais fin avec mortier de sable. Mais dans les élévations, d'autres pratiques apparaissaient.



La méthode des galets roulés, dite cailloux roulés, persistait et eut même un réel succès, depuis 1850 jusqu'à 1900, dans les Chambarands et la Bièvre pour des raisons économiques :

*"C'est le principe de la construction véritable qui serait appliqué largement dans la décoration de cette église. La commune de St-Etienne n'a pas de beaux matériaux, elle en est réduite aux cailloux (sic) roulés et aux terres cuites, avec ces modiques ressources il lui serait difficile d'emprunter aux localités mieux favorisées le luxe de leurs constructions. L'architecte est donc condamné à chercher les effets dans les propres ressources du pays"*<sup>1451</sup>.

Le principe consistait à créer deux parements de galets servant de coffrage perdu à une maçonnerie de moellons, à la manière de certains coffrages romains. Les galets de rivière, oblongs, étaient disposés en assises régulières à arêtes de poisson, séparées par des assises fines de tuiles cassées. Entre eux, les galets n'étaient surtout pas noyés dans le mortier mais disposés alternativement avec des boulettes de mortier. Le mortier, de chaux et de ciment ocre ou d'argile, devait être pâteux de manière à conserver la forme d'une boulette oblongue un fois jeté à la truelle. Cette technique locale demandait un grand savoir-faire. Les matériaux étaient ordinaires mais choisis : galets calibrés, tuiles cassées au même format et mortier posé au jeté. Les plus beaux exemples d'appareils se trouvent à l'église de Sardieu, son chevet surtout, et l'église du Mottier-Bocsozel, tardive puisqu'elle date de 1903, dont la régularité et la finesse démontrent la volonté de mettre en valeur un savoir-faire traditionnel.

Un mur n'était jamais, ou exceptionnellement, élevé entièrement avec cette technique car elle nécessitait une alternance d'assises plus régulières, en briques comme à Champier, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ou Roybon, en briques et parpaings de ciment moulé comme à Izeaux. Et cela plaisait :

---

<sup>1451</sup> A.D.I. : 7 O 1658, BERRUYER, A., *Devis estimatif et descriptif de l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*, 25 juillet 1860.

"L'architecte conseille un parti de briques qui s'alliera très-bien à la construction des cailloux roulés des étages inférieurs sauf les colonnes et les consoles qui pourraient être faites en molasse ou en tuf"<sup>1452</sup>.

L'alternance avec une assise de pierre de taille aurait été illogique. Il aurait été inutile de faire des économies en utilisant des galets et faire une importante dépense en achetant de la pierre de taille ; du reste l'appareil de galets aurait mal adhéré à la pierre. Enfin, cet appareil économique, une sorte d'*opus* à la fois *spicatum* et *mixtum*, était apprécié pour son caractère polychrome original et n'était jamais crépi.

Les briques faisaient donc leur apparition dans les appareils comme assises de réglage avec les galets et assises principales lorsqu'il n'y avait pas de carrière à proximité du chantier. On les utilisait comme expédient de la pierre dans les Terres Froides car elles venaient de Moirans, La Côte-Saint-André ou de la Silve-Bénite<sup>1453</sup>, qui disposaient des meilleures fabriques. Elles étaient posées exclusivement sur champ, en appareil isodome, et toujours liées au mortier de chaux. Il ne s'agissait pas de la brique jaune ou flammée du nord de la France mais bien de la brique rouge, cuite sans être vitrifiée, sonore, la brique pleine dite "non creuse". Ces briques pleines n'étaient pas calibrées d'avance mais fabriquées selon les détails du cahier des charges. Les murs n'étaient montés pas uniquement en briques mais alternaient diverses assises, de pierres blanche à Moidieu, de tuf à Allevard ou de pierres factices à Eybens. Elles servaient aux encadrements d'ouvertures et aux angles des murs des petites églises de Sardieu, Marcollin ou Thodure.

Ensuite, venaient les reines du pays, les pierres de tailles. Les élévations entièrement en pierres de taille, même si les meilleurs appareils étaient seulement pseudo-isodomes et jointoyés au mortier de chaux, étaient excessivement coûteuses. C'est pourquoi elles étaient rares. Seules Bourgoin et Saint-Laurent-du-Pont eurent des murs entièrement en pierres de taille

---

<sup>1452</sup> A.D.I. : 2 O 182/5, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Devis estimatif et descriptif de l'exhaussement du clocher de l'église du Grand-Lemps*, 18 février 1857.

<sup>1453</sup> A.D.I. : 2 O 83/5, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Charavines*, 8 décembre 1874.

blanches du nord Isère. Les autres communes reçurent parfois des façades, quelques baies, des tours en pierres blanches, mais les massifs de remplissage restaient en moellons de pierres jaunes comme à La Tour-du-Pin, en tuf comme à Rives et Renage ou en Oisans. Le Vercors enseignait quant à lui l'appareil à redent.

Comme ailleurs finalement, les qualités des pierres engageaient leurs destinations, bien qu'une espèce de règle se dégagait :

*"La grande masse sera de pierre de taille, les intérieurs des grandes faces en maçonnerie de moellons ou en béton. Les pierres dures de St-Etienne-de-Crossey pour les soubassements, contreforts et autres parties inférieures et l'extérieur, celles du Fontanil pour les noyaux des piédroits et l'intérieur, celles de l'Echaillon ou du midi pour les portails et les croisées de façade, des tours et des lanternes. Le grès de Raz serait pour les parties supérieures du squelette, les tufs pour les fonds des murs de toutes les faces, et les flèches. Les façades et les tours seraient donc en pierre blanche, le reste jaunâtre [...] Toute la décoration est en pierre de taille, comme les colonnettes, les 6 gargouilles de portail, les 32 gargouilles des tours, les 16 gargouilles des chaperons des contreforts des pignons latéraux, les crochets, les roses de contreforts"*<sup>1454</sup>.

En fait, les pierres de taille étaient utilisées de bas en haut en fonction de leurs résistances, cachées ou en vue en fonction de leurs qualités ; une vérité première. Le tuf était utilisé dans les parties supérieures des clochers et en couverture de beffroi comme à Alleverd, Dolomieu ou Domène. Le plus souvent, les pierres n'étaient présentes que dans les parties sensibles.

## **2) L'harpe de pierre ou de ciment :**

Les pierres de taille étaient toujours proposées à la construction et utilisées par ordre de qualités, de beauté et de prix : sans ressources pas de pierres. Un petit revenu permettait d'acquérir d'abord deux colonnes de

---

<sup>1454</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis estimatif et descriptif de l'église Saint-Bruno de Voiron*, 25 novembre 1857.

portail. Venait ensuite le portail entier<sup>1455</sup>, puis les colonnes, la façade, les encadrements, les contreforts, le chevet et enfin les murs.

A défaut de monumentalisme, les architectes trouvèrent quelques appareils économiques adaptés à leurs localités comme aux styles des églises. L'idée présidant la construction restait l'harmonie, la dignité, bâtir un monument d'aspect régulier faisant croire à la présence d'un grand appareil. La solution avait été trouvée dans l'étude du passé et se nommait appareil en harpe, ou appareil "rustique à la française" du XVI<sup>ème</sup> siècle, réputé depuis qu'il avait servi à édifier les immeubles de la place des Vosges à Paris : chaînage de pierre et remplissage de brique. On laisserait donc apparents des éléments saillants à l'allure de pierre de taille, le remplissage modeste serait ici en moellons ordinaires ou galets. On préférerait une trame en pierre blanche et un remplissage en maçonnerie ordinaire que toute une construction en pierres de taille de médiocre qualité. Soubassements, chaînages d'angles, encadrements d'ouvertures, arcs, bases, colonnes, chapiteaux, dalles sur le dessus des contreforts seraient en pierre de taille blanche.

Enfin, lorsque l'harpe de pierre de taille était impossible, elle était simplement en pierre factice. L'archétype était exactement le même. Les arêtes étaient établies avec les blocs de béton moulé et les murs emplis de moellons à peine équarris. Au fur et à mesure de l'élévation, arrivés à la hauteur d'une ouverture, les maçons plaçaient les encadrements. Les corniches étaient en pierres factices de manière à ce que la crête du mur soit rectiligne pour recevoir la couverture<sup>1456</sup>.

Toutefois, dans les constructions utilisant le ciment moulé, les soubassements restaient infailliblement en pierre de taille ; jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle y compris pour les constructions civiles.

Le devis de l'église de la Combe-de-Lancey<sup>1457</sup>, comme tant d'autres, se partageait comme suit :

-"Maçonnerie en élévation (Mur plein en moellon) : 900 m<sup>3</sup> à 13 F : 11700 F".

---

<sup>1455</sup> Nous retrouvons ici le principe de la Sacrée Congrégation des Rites : portail en pierre de taille.

<sup>1456</sup> Voir la photographie de l'église Saint-François-de-Sales de Grenoble en construction dans le volume de illustrations p.39.

<sup>1457</sup> A.D.I. : 2 O 121/5, CHATROUSSE et RICOUD, architectes, *Devis estimatif de l'église de la Combe-de-Lancey*, 30 décembre 1885.

- "Pierre de taille (socle des portes, contreforts, perrons, seuils, 2 socles colonnes, marche de la table de communion) : 18,376 m<sup>3</sup> en pierre de taille de Sassenage, de Ratz ou de Villebois à 120 F le m<sup>3</sup> compris taille à la boucharde à 64 et 100 dents : 2205 F 10, et 2 colonnes en Echaillon blanc avec bases tournées et chapiteaux sculptés suivant dessin : 200 F".

- "Ciment (Encadrement de la porte principale : lancis, jambages, couverte, voussoirs, cordon ; Arcs au dessus des fenêtres ; Encadrement des fenêtres au dessus du cordon, façade principale : lancis, jambages, socles, meneaux, voussoirs, corbeaux, couronnement du pignon, placages sur la frise, cordon, 28 chapiteaux de contreforts ; Encadrements des portes latérales : 8 jambages, 8 lancis, couvertes ; Meneaux des fenêtres géminées des chapelles ; Appuis des fenêtres ; Corbeaux sous les faitages et sablières des chapelles ; Corbeaux avec couronnement formant pignon pour cacher la passée du toit de la sacristie ; Colonnes intérieures ; Arcs doubleaux, 3 ensembles, autres ensembles) ; Total : 58,160 m<sup>3</sup> [...] à 40 F le mètre cube : 2326 F 40 en place compris joints faits et frais d'échafaudage et de cintres devant rester tout le temps de la construction, ou de frais de modèles de culots, chapiteaux, placages etc".

Ce procédé ne consistait donc pas à bâtir une ossature active, autonome, un squelette de pierre comme le disaient pourtant les architectes, mais plutôt à constituer un appareil en harpe. Sans le mur de remplissage, la construction s'effondrait. Tout le poids de l'édifice ne passait pas dans les supports isolés à la manière des cathédrales gothiques.

### **3) Colonnes, piliers et autres supports :**

Deux types de supports isolés étaient identifiables, la colonne et ses prolongements, colonne engagée et colonnette, puis le pilier et le pilastre<sup>1458</sup>.

La colonne, dans toutes ses acceptions, resta primordiale. Nous pouvons donc appréhender à travers cet élément, la conception qu'avaient les

---

<sup>1458</sup> Nous aurions pu diviser cette partie entre les colonnes et les piliers qui ont un rôle porteur et les colonnes engagées, pilastres et colonnettes qui n'en ont pas. L'importance et la fréquence du motif de la colonne nous l'ont fait choisir comme élément principal.

architectes eux-mêmes des monuments culturels au XIX<sup>ème</sup> siècle, éventuellement leurs rapports avec l'architecture de l'Antiquité ou du Moyen Age. En effet, la colonne pouvait être entendue selon trois significations.

Son rôle premier, tectonique, lui permettait de soutenir un élément couvrant en limitant les cloisonnements. C'est le principe des colonnes porteuses des nefs.

Dans son rapport avec l'Antiquité, la colonne pouvait devenir un module de construction. Associées aux chapiteaux et aux entablements elle avait été l'élément majeur des ordres érigés en système d'architecture, dont les codes traduits par Serlio étaient professés aux Beaux-Arts.

Enfin, la colonne avait pris une importance symbolique, tant chrétienne qu'architecturale. Elle était devenue l'élément indispensable d'une construction majestueuse.

La signification symbolique de la colonne reste difficile à appréhender : simple tradition, symbole du Temple, colonne de la Flagellation etc. Il n'en fut jamais question dans aucune correspondance. L'idée du module à l'antique était aussi évacuée. Demeure le simple rôle technique. Toutefois, l'intérêt porté aux matériaux qui la composent et sa place accordée dans l'édifice permettraient d'en déduire une importance notable.

#### **a) Les colonnes :**

Les colonnes, quel que soit le style de l'édifice, restaient en pierre de taille dure : "*Les pierres dures seraient employées que pour les socles ou soubassements et les fûts des grosses colonnes intérieures*"<sup>1459</sup>. Le mieux restait la colonne en pierre de l'Echaillon, à 400 F pièce comme à La Tour-du-Pin<sup>1460</sup>, à défaut en pierre de Sassenage ou du Ratz. Le ciment était prohibé selon des préjugés techniques. En effet, aucune colonne n'est en ciment moulé. Un seul architecte put choisir le ciment moulé pour réaliser des colonnes. Il s'agit de Bugey ayant utilisé le ciment d'Uriol des Berthelot en 1891 pour l'église de Montbonnot. Encore ne s'agit-il que d'une restauration<sup>1461</sup>. Girard, à La Batie-Divisin en 1889, avait proposé des

---

<sup>1459</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BERRUYER, A., *Devis estimatif et descriptif de l'église du Touvet*, 20 février 1868.

<sup>1460</sup> A.D.I. / 7 O 2147, RIONDEL, H., *Devis estimatif de l'église de La Tour-du-Pin*, 15 mai 1873.

<sup>1461</sup> B.M.G. : U 7461 : *Ciments Berthelot*, s.l., 1892, p. 45.

colonnes sectionnées en tambours de blocs de béton de ciment ; solution refusée par Riondel alors rapporteur du Conseil des bâtiments civils<sup>1462</sup>. Ces raisons étaient-elles réelles ou simplement les architectes proposaient-ils des colonnes de pierre conformément au goût des maîtres d'œuvres ? Car la nouvelle pierre factice ne rassérénait pas, *a fortiori* pour une colonne recevant le poids des parties hautes. Cependant, Péronnet avait proposé des colonnes en molasse, très friable, pour l'église d'Echirolles en 1843<sup>1463</sup> et Berruyer aménagea des bases et des chapiteaux en molasse à l'église Champier.

En fait, la pierre taillée restait magistrale, de telle manière qu'on apprécierait toujours ces "*Quatre colonnes magnifiques en pierre de lignite, chacune d'une seule pièce*"<sup>1464</sup> disposées à la croisée du transept de l'église d'Izeaux.

Les fûts étaient lisses, ou non cannelés, monolithes afin de résister au flambage, et immanquablement dotés d'une astragale et d'un congé tant au sommet qu'à la base. Tous les fûts de colonnes étaient finalement d'ordre toscan dont la sobriété offrait un style polyvalent. Seule l'église de Sardieu reçut, dans sa nef, des colonnes cannelées à méplats et rudentures<sup>1465</sup>. Il n'était donc pas question d'exactitude dans les ordres d'architecture. Seul le renflement évoluait en fonction du style. Les fûts destinés aux édifices néo-romans ou néo-gothiques étaient cylindriques, ceux des édifices néo-classiques étaient à entasis ou fuselés comme à Goncelin ou à La Tronche. Les proportions étaient presque canoniques, environ 60 centimètres de diamètre pour 5 mètres de hauteur dans la majorité des cas ; presque un rapport de 1/8 mais ce n'était qu'une question d'allure non de règle, surtout pas de règle néo-classique. Jamais la colonne n'aurait donné le module d'une élévation, au contraire elle s'adaptait.

---

<sup>1462</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, RIONDEL, H., architecte rapporteur du Conseil des Bâtiments civils, *Rapport sur l'église de la Batie-Divisin (Le Recoins)*, 28 décembre 1889.

<sup>1463</sup> A.D.I. : 2 O 152/5, PERONNET, E., *Devis estimatif de l'église d'Echirolles*, 7 avril 1843.

<sup>1464</sup> A.D.I. : Per 1291/1, SONIER, S.-M., curé de Saint-Martin-le-Vinoux, "Article non titré", in *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 7 décembre 1871, pp. 201-202.

Nota : Cet article est reproduit dans le volume des annexes p. 109.

<sup>1465</sup> Il s'agissait de colonne engagées en ciment.

**b) Les colonnettes :**

Les colonnes se déclinaient sous la forme de colonnettes. On pouvait entendre ici : fines colonnes engagées de la nef, qui allaient recevoir les arcs doubleaux, ou petites colonnes d'ornementation. Parfois les architectes utilisaient un terme pour l'autre.

Dans le premier cas, elles étaient engagées dans les murs ou les piles carrées, liaisonnées assise par assise, et produisant des piliers quadrilobés : "*Les carrés des plans des pieds-droits auraient 0,45 de côté. Les colonnettes auraient 0,25 de diamètre*"<sup>1466</sup>.

Pour les églises néo-gothiques de Voiron ou Bourgoin, ces colonnettes couplaient les piliers de la nef depuis le sol montant jusqu'aux arcs, motif particulièrement apprécié "*montant d'un seul jet du sol à la naissance des voûtes*"<sup>1467</sup>. Les boudins des doubleaux s'interrompaient donc aux premiers chapiteaux, principe du premier gothique sinon roman. On ne devait pas trouver les piles fasciculées affectées des colonnettes ayant les mêmes profils que les boudins des voûtes.

Lorsque la nef était soutenue par des colonnes, dans les églises de caractère néo-roman ou romano-gothique, comme La Mure, Biol, Saint-André-le-Gaz ou Le Touvet, ces colonnes restaient vierges, les colonnettes faisant seulement la jonction entre les voûtes et les chapiteaux des colonnes. Elles prenaient naissance sur un cul-de-lampe posé en tas de charge au dessus des chapiteaux de la nef centrale et montaient le long du mur haut jusqu'à un autre cul-de-lampe en tas de charge supportant les arcs. Elles formaient en conséquence un motif nouveau, déchargeant à peine la lourdeur du mur plein.

Dans le second cas, les colonnettes d'ornementation prenaient la forme de petites colonnes, dans les triforiums, encadrant les baies géminées ou les portes, en galeries polystyles au dessus de portails ornés, comme à Châbons,

---

<sup>1466</sup> A.D.I. : 7 O 1658, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*, 25 juillet 1860.

<sup>1467</sup> A.M.G. : 2 M 46, Sainte-Marie Perrin, architecte correspondant de l'Institut, J.-L. Pascal, architecte membre de l'Institut, H. Riondel, architecte départemental, "Description du troisième prix, MM. Wable et Zobel", in *Rapport. Concours pour la construction d'une église dans la paroisse de Saint-Joseph (Grenoble)*, Juillet 1900.



Rives, Vinay ou Voiron, et étaient très appréciées comme mode d'ornementation, "*elles fini[ssaient] la décoration de l'église*"<sup>1468</sup>.

Elles pouvaient être dégagées et monolithes ou engagées dans les murs et taillées en délit. Les tailleurs de pierre ou les mouleurs de ciment créaient donc de fausses colonnettes engagées, technique médiévale, faisant corps avec les montants des fenêtres ou des portails auxquels elles étaient adossées. Les fûts étaient divisés en plusieurs tambours suivant les joints des assises de l'édifice, comme au portail de Châbons et à la façade de l'église de Vinay en ciment, ou aux fenêtres de pierre de l'église de La Tour-du-Pin.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les colonnettes avaient une fonction matérielle mineure. Dans les nefs, les sommiers en tas de charge posés à la naissance des arcs doubleaux tenaient lieu de corbeaux encastrés et repoussaient déjà les forces dans le mur. Et en façade, certaines églises attendent encore leurs colonnettes ce qui prouve leur inutilité technique<sup>1469</sup>.

Les fûts de colonnettes restaient cylindriques et lisses, sauf à Cessieu où des fûts cannelés paraient les façades extérieures du petit édifice romano-gothique. En revanche, leurs petites tailles et l'absence de rôle architectonique engageaient une certaine liberté de matériau et de couleur. Ces colonnettes pouvaient être traditionnellement en pierre blanche voire grise dans les portails, à la chapelle Blanchet de Rives, à Allevard ou Saint-Bruno de Grenoble et certainement à Bourgoin et Saint-Laurent-du-Pont si elles avaient été posées ; parfois rose foncé venant de Ratz ou Miribel comme dans le portail de Saint-François-de-Sales de Grenoble ou de Saint-Bruno de Voiron et de Rives. Le rose était plutôt réservé aux galeries d'arcades, à Saint-Bruno de Grenoble, ou aux fenêtres géminées et triples, à Domène. Elles étaient encore en ciment moulé. Theys, Brié et même le clocher qui surmonte l'église médiévale de Roussillon, recevaient des petites colonnes en ciments ocres. Le portail de Saint-André-le-Gaz en avait des grises, comme les faisceaux de la

---

<sup>1468</sup> A.D.I. : 27 J 1/77, ALLUY, conseil municipal de Roybon, *Délibérations du conseil municipal*, 12 juillet 1885.

<sup>1469</sup> Ces colonnettes étaient rapportées après le montage du mur. Le mur se tassait et les colonnettes, monolithes donc moins compressibles, auraient été soumises à de fortes pressions, peut-être à une rupture (c'est le cas d'une colonnette sur sa base à Veyrin, et d'un chapiteau de Saint-François-de-Sales à Grenoble). Les colonnettes n'avaient de rôle porteur mais le fait qu'elles soient aujourd'hui "sonnantes" prouve qu'elles sont en tension.

nef de l'église Saint-Bruno de Grenoble. Les colonnettes engagées de la nef d'Alleverd étaient quant à elles en briques.

Enfin, ces colonnettes ne possédaient pas nécessairement d'astragales, repoussées dans les chapiteaux et les bases. Cela tenait du principe de la fabrication en série. Les colonnes en pierres taillées étaient onéreuses. Autant respecter la règle de l'astragale, qui permettait aussi un report de masses réguliers. Mais les colonnettes étaient au contraire fabriquées en grande quantité. Le simple cylindre, sans astragale, facilitait considérablement la taille mécanique et plus encore le moulage en ciment. Comme le chapiteau était de toutes façons difficile à mouler, on lui rajoutait en plus l'astragale de la colonne.

#### 4) Les piliers et les pilastres :

Les piliers et pilastres ont une origine commune, les ordres d'architecture antique, et un point commun, leur profil plat. Nonobstant, il ne faut pas voir dans les constructions du XIX<sup>ème</sup> isérois un lien archéologique entre ces deux éléments de l'architecture. Les piliers étaient perçus comme des émanations gothiques de la colonne médiévale permettant d'adosser quelques faisceaux de colonnettes. Les pilastres se contentaient souvent d'orner une façade néo-classique. En somme, on ne devait pas trouver de piliers en extérieur et rarement de pilastres en intérieur.

Péronnet faisait encore quelques confusions, interprétant le pilier comme un support de plan strictement carré et le pilastre, non comme un support engagé mais comme un pilier de plan rectangulaire : "*Les voûtes des basses-nefs sont des voûtes d'arête sur piliers carrés de 0 m 60 de coté et pilastres de 0 m 60 sur 0 m 30. Les premiers piliers vers la façade sont à quatre pilastres contre lesquels sont groupés d'autres pilastres plus petits destinés à supporter la tribune*"<sup>1470</sup>.

Les piliers n'avaient pas le caractère prestigieux des colonnes : "*Il est bien entendu que l'architecte préfère toujours les piliers qu'il regarde comme*

---

<sup>1470</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, PERONNET, E., *Devis de l'église de La Motte-D'Aveillans*, 9 février 1848.

*les plus simples et les plus économiques pour une grande église de style ogival sérieux. Il est amené là après 28 ans d'études et 20 ans d'expérience. Quand (sic) aux piliers carrés ou ronds non cantonnés de colonnettes, il les repousse dans ses œuvres de style ogival de grande dimension, surtout quand il désire faire une œuvre qui ne soit pas destinée à une prompt démolition*"<sup>1471</sup>. Nous comprenons avec ce commentaire de Berruyer, laissant à part la définition abstruse, que les piliers avaient des propriétés économiques. Leur massivité permettait aussi de recevoir les faisceaux de colonnettes des arcs doubleaux. Bien qu'on préférât ici les colonnes non cantonnées pour les grands édifices, ces derniers étaient immanquablement soutenus par les piles, carrées ou à peine cruciformes, à l'image de Saint-Bruno de Voiron et des éminentes églises du Nord-Isère.

Les piliers étaient le plus souvent en pierre de taille bien que le ciment ne fut cette fois pas refusé. A Saint-Bruno de Grenoble, Péronnet les avait prévus comme tels : "*fûts en ciment artificiel coulé avec du gravier fin et du sable bien lavé (fûts réduits en largeur aux 4/5<sup>e</sup> pour bien les fixer contre les piliers en pierre de taille)*"<sup>1472</sup>. Ses assistants, Chatrousse et Ricoud avaient choisi la solution du ciment pour Autrans à la même date :

*"Art 4 Pierre factice de ciment à l'intérieur :*

*Un pilier isolé 0,8 x 0,8 x 2,5 = 1,6 ; 5 semblables : 8 m<sup>3</sup>, 6 font 9,6 m<sup>3</sup> ; un pilier engagé 0,8 x 0,65 x 2,5 : 1,3 et 3 semblables ; Piliers supportant la retombée de l'arc du chœur 0,9 x 0,6 x 4,3 : 2,322 et un semblable*"<sup>1473</sup>.

Les derniers supports étaient les pilastres. Les pilastres, plaqués en façade des petites églises néo-classiques, restaient irrémédiablement doriques ou toscans. On en trouve peu pour notre sujet puisqu'ils concernent les édifices de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle ou les temples. Leur disposition était celle de l'architecture antique, sous un entablement, dans les angles extérieurs etc. Ils étaient en pierre de taille blanche, comme à La

---

<sup>1471</sup> A.D.I. : 2 O 54/6 : BARIN du BUISSON, sous-préfet de La Tour-du-Pin, *Lettre*, (propos sur le projet modifié de l'église de Bourgoin établi par l'architecte A. Berruyer, citant des mots que Berruyer lui a écrits sur lui-même), 2 mars 1864.

<sup>1472</sup> A.M.G. : 2 M 31, PERONNET, E., *Devis estimatif pour l'achèvement de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 5 février 1875.

<sup>1473</sup> A.D.I. : 2 O 22/5, CHATROUSSE et RICOUD, architectes à Grenoble, *Devis estimatif de l'église d'Autrans*, 10 août 1875.

Tronche ou l'Isle-d'Abeau, bien que Barral ait proposé en 1837 de les faire en molasse pour l'église des Abrets<sup>1474</sup>.

Certaines églises néo-romanes recevaient quelques pilastres, placés à l'intérieur des nefs, contre les façades latérales et au droit des contreforts. Ces pilastres de pierre étaient peu saillants et recevaient les arcs doubleaux des bas-côtés ; le plus souvent inutiles. Leurs chapiteaux étaient doriques, toscans, ou reproduisaient parfois les chapiteaux romans ou gothiques de la nef. Ceux de La Salette furent exceptionnellement corinthiens.

## 5) Des voûtes non des plafonds :

Pour une raison de coût évidente, les plafonds en bois et les charpentes apparentes auraient été meilleur marché que tout autre système de couverture. Justement à cause de cela, ni les abbés ni les fidèles ni personne n'appréciait le bois rappelant trop l'allure des granges. Les plafonds à la Philibert Delorme étaient encore détestés par l'architecte diocésain Berruyer ; puis les clercs n'appréciaient pas ou peu le néo-classique. Il aurait donc été surprenant de découvrir un plafond plat.

Chatrousse et Ricoud devaient insister avec force conviction, sachant qu'un édifice onéreux serait refusé dans les communes du Vercors, pour imposer selon deux arguments différents des plafonds de bois à l'église d'Autrans<sup>1475</sup> :

*"nous avons recherché la simplicité et la construction pratique et économique pour arriver à construire et à couvrir un pareil espace avec une somme relativement aussi modeste. C'est ce qui nous fait adopter, pour cette église, au lieu de voûtes, un plancher en bois de sapin apparent. [...]. Nous espérons montrer par là qu'un plafond même en bois de sapin peut arriver à fournir de jolis motifs de décoration".* Puis :

*"Quant à la question de durée, un plancher (rmq : le plafond) en bois de sapin bien sec passé à l'huile bouillante et construit dans les conditions de*

---

<sup>1474</sup> A.D.I. : 2 O 2/5, BARRAL, *Devis estimatif et descriptif de l'église des Abrets*, 10 avril 1837.

<sup>1475</sup> Nota : Des voûtes étaient prévues à Lans-en-Vercors par ces deux architectes. Un plafond original à caissons posés sur jambes de force en profil de quart de cercle fut réalisé.

*celui que nous proposons serait d'une solidité et d'une durée à toute épreuve. Pour le froid, question importante à Autrans le système de plancher revêtu au dessus du couchis (sic) d'une épaisseur de béton (rmq : de plâtre plutôt) de 0,10 m est évidemment bien supérieur comme isolement aux voûtes en briques de 0,05 à 0,06 m qu'en outre leur minime épaisseur exigerait une hauteur beaucoup plus considérable et par conséquent un cube d'air bien plus grand à chauffer"*<sup>1476</sup>.

Dans un parti-pris médiéval, le principe de la double couverture, voûte et charpente, était toujours choisi. L'industrie mettait à disposition de nouveaux matériaux, efficaces, dans l'art de bâtir les systèmes de couverture : les briques plates dites planelles et les briques creuses. Ces briques de 4, 6 ou 8 cm d'épaisseur cumulaient les atouts, régularité, prix, facilité de pose et surtout légèreté qui allaient limiter le calibre des supports et des contreforts. Absolument toutes les voûtes, quels que soient leurs profils, étaient donc en briques planelles ou creuses toujours assemblées au plâtre. Après séchage, l'intrados était pareillement enduit au plâtre et l'extrados était recouvert d'une chape en mortier de plâtre. Cette chape assurait la rigidité de ce fin voûtement, compensant justement la légèreté des briques, et offrait une isolation phonique et thermique.

Quelques nefs classiques comme à la Tronche par Riondet ou Goncelin par Péronnet, possédaient des bas-côtés couverts de coupes, plein cintre à la romaine, en briques, sur pendentifs en triangles sphériques, jamais sur trompes. Les nefs centrales voûtées en berceau à pénétrations comme à La Tronche, suivaient cette formule exposée par Péronnet pour son église de La Motte-d'Aveillans : "*La voûte de la grande nef est une voûte en berceau à grandes pénétrations dont les retombées reposent sur des consolles (sic) couronnées par la corniche qui règne dans tout le pourtour de la grand'nef du chœur*"<sup>1477</sup>. Les voûtes en berceau et berceau brisé étaient très rares comme à la chapelle Blanchet. Les voûtes d'arête romanes étaient rares mais exécutées

---

<sup>1476</sup> A.M.G. : 2 O 22/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Devis estimatifs, église d'Autrans*, 10 août 1875.

Nota : L'argument de l'isolement est peu évident puisque le béton est un très mauvais isolant.

<sup>1477</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, PERONNET, E., *Devis estimatif et exposé sur la construction de l'église de La Motte-d'Aveillans*, 9 février 1848.

par exemple à Champier par Berruyer ou à la Chapelle-de-La-Tour par l'architecte Allemand<sup>1478</sup>.

Le plus souvent, ce sont les principes techniques du Moyen Age gothique, grâce à la vôte d'ogives, qui ont été utilisés. Les principes de l'ogive étaient appropriés parce qu'ils étaient faciles à mettre en œuvre et l'ogive parfaitement adaptée. Les vôtés étaient aimées, les vôtés d'ogives préférées depuis que Viollet-le-Duc en avait fait l'analyse fonctionnelle<sup>1479</sup>. Les vôtés des églises, importantes ou non, gothiques ou romanes, étaient bien de véritables ogives à nervures. Seuls les profils variaient du plein cintre au tiers-point simulant un mode roman ou gothique. Le profil des vôtés de bas-côtés semblent des arêtes avec doubleaux mais la technique est bien celle de la vôte à nervures. Sauf par exemple l'église de Moirans, dont les vôtés de la nef centrale sont des arêtes en briques.

Les vôtés étaient des ogives quadripartites, ou barlongues, plutôt que sexpartites ; sans même être définies dans les devis, ni à Voiron ni à Grenoble, comme s'il s'agissait d'un acquis commun aux architectes et aux entrepreneurs<sup>1480</sup>. Les noms savants de cette vôte du gothique accompli, la plus simple et pourtant la meilleure techniquement, n'étaient pas même cités. En revanche les descriptions qui en sont faites comme l'analyse de *visù* nous prouvent bien le savoir.

Il s'agissait pour les aménager, sur le plan rectangulaire d'une vôte quadripartite, de placer un cintre en bois au profil adapté voire un simple système de cerces extensibles et mobiles (celles qu'utilisaient les restaurateurs de cathédrales). Les arcs doubleaux, transversaux et diagonaux, étaient d'abord posés, indépendamment du corps de la vôte et en forme de boudins de ciment moulé retombants sur les colonnettes engagées. Posés avant les vôtés, ils servaient de raidisseurs à ces vôtés minces. Exactement au-dessus, venaient les nervures en briques pleines liées au plâtre. Elles

---

<sup>1478</sup> A.D.I. : 2 O 78/5, ALLEMAND, F., *Décompte des travaux de la Chapelle-de-La-Tour*, 17 octobre 1873.

<sup>1479</sup> Analyses publiées dans les *Annales archéologiques* de 1844 et 1847 (*in Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle, op. cit.*, p. 57).

<sup>1480</sup> Les croisées de transept des églises Saint-Bruno de Voiron et de Grenoble, de celle de Voreppe et quelques autres grandes églises, ainsi que la chapelle des La Motte à Moirans, des œuvres d'Alfred Berruyer, sont couvertes par vôtés d'ogives en étoile sur plan carré, dont les lignes de faîte sont dotées de liernes

deviendraient l'ossature active de la voûte. Enfin, les voûtains, simple remplissage, étaient garnis de briques planelles ou creuses.

Les architectes ne donnaient pas tous les mêmes descriptions, pourtant les résultats étaient les mêmes :

Riondel écrivait pour Izeaux :

*"Art 11. Maçonnerie en briques moulées suivant la forme indiquée pour les arcs diagonaux et doubleaux des voûtes, 13,8 m<sup>3</sup> à 40 F le m<sup>3</sup> font 552 F.*

*Art 12. Voûtes en briques creuses de 0,06 d'épaisseur ou en planelles doublées pour remplissage entre les arcs"*<sup>1481</sup>.

Michon expliquait la technique pour le maçon du village de Pellafol :

*"Art 13 : Le système de voûte employé pour recouvrir l'église se compose :*

*1° Arcs doubleaux, ogives et formerets bâtis en briques et plâtre ;*

*2° Remplissage en briques, planelles doublées en briques creuses de 0,06 d'épaisseur bâties en plâtre, la face intérieure enduite au plâtre, l'extrados sera recouvert d'une forte chape en mortier bâtard de plâtre avec charge sur les reins des voûtes dans les parties basses"*<sup>1482</sup>.

Enfin, l'obscurantisme revenait à Berruyer pour l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs introduisant une définition toute particulière de l'arête car il n'y a pas de voûtes d'arêtes dans cet édifice mais des ogives :

*"13° Arcs doubleaux et arêtièrs.*

*Les 583 mètres linéaires d'arcs doubleaux et arêtièrs en briques et plâtres, les arcs doubleaux de 0,35, les arêtièrs de 0,30 sur 0,20 avec revêtement au plâtre à moulures calibrées tout compris à raison de 9 F le mètre linéaire : 4098 F.*

*14° Fonds des tympans des voûtes d'arêtes.*

*Les 1000 m superficiels de tympans des voûtes en briques 0,04 d'épaisseur liaisonnées au plâtre avec enduit et chape de 0,03 d'épaisseur moyenne, au mortier batard et fresque bleue-clair à raison de 5 F le mètre : 5000 F.*

---

interrompues dans leur course et reportées dans les piles par des tiercerons conformément à la mode angevine et aux cathédrales de Beauvais et Senlis.

<sup>1481</sup> A.D.I. : 2 O 194/5, RIONDEL, H., *Devis estimatif des travaux de maçonnerie*, 8 juin 1866.

<sup>1482</sup> A.D.I. : 7 O 1335, MICHON, M., *Cahier des charges de l'église de Pellafol La Croix-de-La-Pigne, Conditions spéciales et relatives à l'exécution des travaux*, 24 mars 1888.

15° Pendentifs : Les 22 pendentifs circulaires, moulures des croisées des nervures à raison de 10 F en supplément des nervures en briques et plâtre : 220 F"<sup>1483</sup>.

Les principes de construction des voûtes étaient bien ceux des ogives gothiques, associant ossature active et massif de remplissage ; à la différence que les arcs étaient en brique non en pierre de taille. Les voûtes étaient légères parfois même trop. Finalement le poids n'était plus un inconvénient, donc le report des forces n'était plus un problème. Les murs des fenêtres hautes ne recevaient pas ou peu de poussées obliques. Dans les plus grandes constructions néo-gothiques on ne devait pas trouver d'arcs-boutants, sauf dissimulés sous les combles de Saint-Bruno de Grenoble<sup>1484</sup>. Les contreforts romans suffisaient. Encore ne s'agissait-il que de massifs de culée, quelques fois avec des profils par retraites. Les contreforts d'angles, n'adoptaient pas même le principe gothique du massif unique et placé à 45° mais conservaient le double massif roman formé par le prolongement des murs<sup>1485</sup>. Dans les constructions ordinaire, le corset généré par les bas-côtés suffisait. On ne devait jamais voir de de tribunes auvergnates.

## 6) Les charpentes romaines :

Les voûtes nécessitaient une double couverture afin de mettre l'édifice hors d'eau. La suite historique de la voûte gothique imposait de placer une charpente d'allure gothique donc à entrails retroussés, les fermettes posées sur des jambes de force, offrant de beaux combles pentus couverts d'ardoises d'Angers. La réalité était plus modeste puisque les charpentes étaient romaines, les fermes étant composées de deux simples arbalétriers encastés dans un entrait et soutenus par un poinçon et deux contrefiches. L'entrait était posé sur le prolongement des murs de la nef. Les pentes de toits variaient de 30 à 45° en fonction de l'allure romane ou gothique de l'édifice. Voiron avait

---

<sup>1483</sup> A.D.I. : 7 O 1658, BERRUYER, A., *Devis estimatif de l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*, 25 juillet 1860.

<sup>1484</sup> Berruyer en avait proposés pour Saint-Bruno de Voiron en 1858 et Saint-Bruno de Grenoble en 1875, Riondel pour La Tour-du-Pin en 1874.

<sup>1485</sup> Seul le projet de Saint-Bruno de Voiron par Berruyer, en 1857, proposait des contreforts à 45° aux transepts.



une pente plus forte grâce un système à double entrait mais pas d'entrait retroussé.

Les bois venaient des sapins des forêts environnantes. Les chevrons et les linteaux étaient aussi en sapin, rarement en peuplier d'Italie. Les ardoises d'Angers prévues aux grands édifices étaient remplacées par les tuiles à crochets voire des tuiles romaines sur les petites églises néo-romanes, en écailles de poisson vernissées dans le meilleur des cas<sup>1486</sup>. Les lauzes rappelaient les fermes paysannes et étaient exclues, sauf vers la Savoie ou dans le Valbonnais.

On trouvait comme simple indication de la part des architectes :

*"La charpente serait en bois de sapin. Les fermes seraient espacées régulièrement. Les couvertures seraient en tuiles à crochet. Celles du clocher et des tourelles seraient en ardoises. Les cheneaux (sic), tuyaux et cornières seraient en zinc n° 14"*<sup>1487</sup>.

Ou plus précisément :

*"V Charpenterie :*

*9° Charpente en bois de sapin. Les 48,228 m<sup>3</sup> de bois de sapin pour les charpentes les uns avec les autres sans assemblages à vives arêtes, tolérance de flaches, de 0,030 de largeur de bonne veine bien sciés et fibres serrées sans nœuds vicieux ou gerçures, les assemblages faits avec précision, mesure en œuvre à raison de 48 F le m<sup>3</sup> : 3134 F 82.*

*VI Couvertures :*

*10° Couvertures en tuiles à crochet. Les 1304,40 m carrés de couvertures en tuiles à crochet. Les bleues et jaunes vernies, les rouges ordinaires disposées en losanges sur linteaux de 0,04 sur 0,03 clouées sur chevrons de 0,08 sur 0,10 espacés de 0,42 d'axe en axe les arêtières et faitages en tuiles creuses fixes avec des broches tout compris à raison de 4 F 50 le m<sup>2</sup> : 5849 F 80"*<sup>1488</sup>.

Les charpentes romaines en bois suffisaient largement à couvrir les largeurs maximales des nefs atteignant péniblement 10 mètres. Les autres systèmes de couvertures semblaient trop onéreux. En ce cas, pourquoi ne pas

---

<sup>1486</sup> Les grands édifices ont été couverts d'ardoises par la suite.

<sup>1487</sup> A.D.I. : 7 O 2162, BERRUYER, A., *Devis estimatif et descriptif de l'église du Touvet*, 20 février 1868.

utiliser une structure métallique ? Outre l'aspect industriel dérangeant, la taille des églises ne permettait pas de réaliser des économies d'échelles substantielles. Riondel avait bien proposé une charpente en fer dans son rapport sur le concours de l'église Saint-Bruno en 1867, mais il s'empessa de l'oublier dans son second rapport de 1869<sup>1489</sup>. Girard subit les mêmes refus en 1890 : "*Le conseil municipal et le conseil de fabrique, ayant consenti [...] à changer la charpente en fer et la couverture en ardoise, par une charpente en bois et des tuiles, à raison de 7 F le mètre superficiel, il en résulte une économie de 2653 F 58*"<sup>1490</sup>.

Une seule église du XIX<sup>ème</sup> siècle en Isère aurait eu une charpente métallique, la basilique de La Salette dont la couverture fut posée en 1869. La grandeur de l'édifice et les difficultés d'approvisionnement ont fait croire que le métal avait été choisi. Néanmoins, ni Berruyer ni son assistant Bugey n'appréciaient le métal et la basilique n'a pas et n'a jamais eu de charpente métallique<sup>1491</sup>. La basilique Notre-Dame de La Salette a une charpente romaine en sapin on ne peut plus simple<sup>1492</sup>.

## 7) La structure unique de N-D-Réconciliatrice :

La construction de Notre-Dame-Réconciliatrice fait figure d'exception. Il ne s'agissait pas de bâtir une église à Grenoble mais un scolasticat et sa chapelle du Sacré-Cœur de Jésus, place Malakoff<sup>1493</sup>. Le sous-sol formait une crypte, le rez-de-chaussée était la chapelle et les deux étages supérieurs accueillait les appartements des Pères et des novices de La Salette.

En 1876, les missionnaires s'associaient à Mgr Fava pour cette construction. L'évêque choisit l'architecte, François Choupin. Il était inconnu de tous sauf

---

<sup>1488</sup> A.D.I. : 7 O 1658, BERRUYER, A., *Devis estimatif de l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs*, 25 juillet 1860.

<sup>1489</sup> A.M.G. : 2 M 27, RIONDEL, H., *Premier projet de construction de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 1867, et *Second projet de reconstruction de l'église Saint-Bruno de Grenoble*, 1869.

<sup>1490</sup> A.D.I. : 2 O 29/5, GIRARD, F., *Rapport (Eglise de la Batie-Divisin, Le Recoins)*, 20 février 1890.

<sup>1491</sup> Il y a peut-être une confusion entre la basilique Notre-Dame de La Salette à La Salette-Fallavaux et l'église Notre-Dame-de-La-Salette à Saint-Martin-d'Hères qui a été bâtie au XX<sup>ème</sup> siècle ; mais la charpente n'est pas non plus en métal.

<sup>1492</sup> Aucune trace dans la maçonnerie des combles ne laisse penser que la basilique eut une charpente métallique. Cette idée est confirmée par le frère Albert, responsable des travaux du sanctuaire, et par René Maison, l'architecte du diocèse de Grenoble.

<sup>1493</sup> Aujourd'hui rue Joseph-Chanrion.

de Berruyer qui venait de refuser son projet d'église à Pellafol. Les travaux commencèrent et la chapelle put rapidement être bénite le 31 août 1879<sup>1494</sup>. Outre le caractère mauresque qui confère une grande originalité, l'architecte allait se servir de techniques modernes.

Le sous-sol, dont la forme et la fonction sont celles d'une crypte pour une petite partie et d'une sorte de salle discrète pour le reste, est composé de colonnes et d'arcs surbaissés en pierres factices grises<sup>1495</sup>. Le soubassement est en pierre de taille et certaines arêtes sont en briques, alors que tous les encadrements de baies sont en ciment moulé. L'ossature de la chapelle et de sa tribune qui en fait le tour, soit le rez-de-chaussée d'une hauteur de 10 mètres, est faite de poteaux porteurs en fonte reliés par des arcs et des poutrelles métalliques. Les appartements, composés des deux étages supérieurs de 2,5 mètres de haut chacun, sont faits de poteaux de bois raidisseurs ; les cloisonnements sont en plâtre. La charpente au profil d'une charpente romaine est en bois avec des entrants métalliques tendus par des tirants métalliques et des câbles.

Ainsi à chaque niveau, la construction possède une fonction et une technique de construction distincte. Le sous-sol massif stabilise l'immeuble construit sans pilotis sur un sol alluvionnaire. La légèreté des étages supérieurs permettait de disposer des appartements au dessus du vide que formait la chapelle.

Ces techniques étaient particulièrement novatrices d'autant que la construction atteignait des limites techniques : "*La solidité et l'équilibre sont un miracle permanent*" nous dit l'architecte René Maison rapporteur du projet de restauration, "*rien ne peut être modifié sans rompre l'équilibre constructif. [...] Aux deuxième et troisième étages, ce sont les huisseries des portes qui raidissent les cloisons porteuses de 7 cms et servent de support à un raidisseur de 150/70 qui porte le plancher haut : sans cloison, le poteau en bois flambe*"<sup>1496</sup>.

Choupin utilisait étonnamment des techniques ignorées par les architectes de l'Isère qui l'avaient critiqué ; et réussit à bâtir un immeuble

---

<sup>1494</sup> *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 4 avril 1879.

<sup>1495</sup> *Ciments supérieurs de Voreppe près Grenoble*, Grenoble, Allier, 1878, 31 p.

d'environ 500 m<sup>2</sup> répétés sur quatre étages pour 225 560 F<sup>1497</sup>. Il importait les poteaux de fonte et une partie de l'ossature orthogonale de la bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris) de Labrouste ou de la nef et des tribunes de Saint-Eugène (Paris) d'Auguste Boileau, achevées en 1855, ou du magasin des imprimés de la Bibliothèque nationale de Labrouste achevé en 1867, mais aussi les poteaux de métal retenus par des tirants du système de treillis réticulés de la chocolaterie Menier de Noisiel (Marne) par Jules Saulnier, achevée en 1871.

François Choupin, nommé pour construire un monument dont la destination ne devait pas subir les restrictions imposées aux églises ordinaires, se permettait en conséquence de créer une structure inédite qui aurait pu naturellement se situer, si elle avait été promue par l'architecte trop tôt décédé, entre Saint-Eugène et Notre-Dame-du-Travail (Paris) construite par Astruc en 1899. Notre-Dame-Réconciliatrice était bien une exception qui confirmait la règle des églises ordinaires de l'Isère. Choupin mort en 1878, Mgr Fava devait imposer aux architectes successeurs de suivre ses plans et, une fois l'œuvre achevée, on n'en parlait plus.

### **8) Arcs et fenêtres, la clef du style :**

D'après les éléments d'architecture, peu de procédés techniques distinguent les différents types de constructions. Les églises néo-médiévales ont bien souvent un plan basilical, un transept à peine saillant, des murs porteurs, des colonnes toscanes, des voûtes à ogives et des charpentes romaines. Ces églises sont techniquement éclectiques pourrait-on dire, associant les procédés les plus adaptés à leur simplicité. Alors, comment les différencier ?

En fait, nous pouvons parler de style d'après les éléments apparents les plus caractéristiques comme les arcs. Cette idée de définir un style en fonction des profils des ouvertures était fréquente. Ce que répétait Mgr de Bruillard en caractérisant les périodes de l'architecture :

---

<sup>1496</sup> MAISON, R., *Quel avenir ? Notre-Dame Réconciliatrice à Grenoble*, Grenoble, Rapport d'architecte, mai 1991, n.p.

*"Le caractère distinctif de cette architecture romane, c'est l'arc en plein cintre, soit entre les colonnes, soit sur les portes et les fenêtres. [...] A la troisième époque (du roman), on voit percer l'ogive ; quelques fois les deux arcs, le plein cintre et l'ogive sont réunis dans le même édifice.*

*A cette architecture a succédé la période ogivale improprement appelée gothique. [...] Les caractères de cette architecture sont : l'arc allongé vers le milieu, la hardiesse et le grandiose [...]"<sup>1498</sup>.*

Les arcs consistaient à transmettre les forces du mur dans les colonnes, piliers et piédroits, constituant une arcade, ou à permettre le percement d'un mur, créant une ouverture procédant de la fenêtre.

Les arcades suivaient peu de types : un plein cintre roman ou un tiers-point dit ogival gothique, alors qu'il s'agissait d'arc brisé de l'époque romane. Un arc en chevron, du type poitevin, fut bâti au Cheylas, une série d'arcs outrepassés, peut-être inspirés de ceux de Germigny encore que l'édifice est mauresque, fut posée à Notre-Dame-Réconciliatrice.

Les arcs étaient bâtis par assemblages de claveaux en pierres de taille ou en pierres factices, toujours extradossés, le plus souvent identiques depuis le sommier jusqu'à la clef. Les galeries d'arcades imposaient de créer des sommiers, en tas de charges propres au gothique, permettant de réceptionner les deux arcs de front au dessus des colonnes. Les ogives obligeaient parfois à fabriquer des clefs de voûte à angle rentrant quand le Moyen Age les bannissaient, préférant deux contre-clefs comme on les retrouve au portail de Voiron ou au porche d'Eybens. Les arcs néo-romans et néo-gothiques reprenaient donc les technologies gothiques pour les sommiers et romanes, mais aux apparences ogivales, en ce qui concerne les clefs.

Enfin, puisque la colonne et non le pilier était le support majeur des églises néo-romanes, les arcs doubleaux ne pouvaient pas descendre au sol. Ils descendaient par quatre dans quatre culs-de-lampe adossés et posés au dessus des tailloirs à l'image de l'église de Saint-André-le-Gaz.

---

<sup>1497</sup> *Coût de la construction de Notre-Dame Réconciliatrice*, Archives de la communauté de La Salette, rue Joseph-Chanrion, Grenoble.

Les fenêtres, des ouvertures pratiquées dans les murs porteurs conçues avec les mêmes méthodes que les arcs, étaient plus complexes puisque les remplages évoluaient. La fenêtre du XIX<sup>ème</sup> siècle restait néanmoins une ouverture béante dans un mur selon le principe roman. Les murs étaient faciles à percer car ils portaient peu, des voûtes légères, et pouvaient être fermés d'une verrière. Les meneaux et lancettes des fenêtres étaient pourtant épais, de sections carrées ou rectangulaires, jamais de colonnes ou alors engagées à l'extérieur. Seuls quelques remplages étaient fins, comme à Alleverd car la fenêtre ogivale était étroite. Le profil des fenêtres restait le plein cintre ou le tiers-point mais surtout l'ogive équilatère à la pointe élancée. On trouvait aussi, ça et là, des petites ouvertures circulaires, en carré sur la pointe ou quadrilobées.

Les fenêtres néo-romanes étaient en plein cintre, étroites et hautes, formant des baies géminées ou triples. Les baies géminées de l'église de Châbons, surmontées d'un oculus et regroupées sous un arc en berceau, rappelaient sans aucun doute les fenêtres médiévales et mises à la mode dans les palais de la Renaissance florentine. Les fenêtres en plein cintre étaient encore exploitées pour les façades latérales des églises néo-classiques<sup>1499</sup> dont les façades principales étaient percées d'un œil-de-bœuf.

Les fenêtres gothiques variaient, elles, selon divers modèles, des simples ogives aux fenêtres doubles, triples, à remplages et oculi. Les sommets des arcs étaient rarement trilobés comme à Voiron. En revanche les oculi additionnaient les profils propres au XIII<sup>ème</sup> siècle pour devenir parfois, dans les grandes églises, de véritables petites roses composées de cercles concentriques comme aux cathédrales d'Amiens, Beauvais ou Reims.

Les éléments les plus précieux étaient donc les rosaces des édifices néo-gothiques de Voiron ou Bourgoin. La toute petite église de Varacieux fit même de sa grande rosace un élément majeur d'ornementation. Riondel en avait placées en guise de fenêtres hautes sur les églises d'Izeaux et La Tour-

---

<sup>1498</sup> BRUILLARD, Mgr Ph. de, Evêque de Grenoble, *Circulaire de Mgr l'Evêque de Grenoble à son clergé*, op. cit., p. 12.

<sup>1499</sup> En plus des fenêtres à pénétration des voûtes en berceau.

du-Pin, et certaines églises néo-romanes des années 1900 en usaient en façade comme les églises de Moirans et Saint-François-de-Sales à Grenoble rappelant, de loin, la solution de Questel à Saint-Paul de Nîmes en 1835 et achevée en 1850.

Les rosaces de l'Isère étaient, pour les plus simples hexa ou octolobées, pour les plus complexes des enchevêtrements d'une douzaines de meneaux rayonnants à deux niveaux. Finalement, on ne dépassait guère le stade du gothique rayonnant, les profils étant, pour les oculi comme les rosaces, ceux de Notre-Dame de Chartres.

Enfin, un dernier type de rosace apparaissait en République, dodécalobée, parfaitement adaptée à l'horloge comme à Saint-Bruno de Grenoble.

Ces églises régionales ont bénéficié d'une synthèse de moyens, d'un même principe de construction fondé sur le souci d'économie lié à celui d'embellir. La forte muralité et la disposition des ouvertures créaient une relation plan/structure, structure/élévation, une lisibilité intérieure et extérieure. Cette simplicité refusait d'elle-même le mensonge puisque chaque édifice était l'expression visuelle de sa structure, principe roman s'il en est : *"Combinaison de plusieurs volumes et articulation des surfaces pour souligner symboliquement la diversité des parties"*<sup>1500</sup>.

Quant à leur structure, elle était bien rationaliste, non du rationalisme comme système théorisé, déterminé, savant et reproduit en tant que gloire d'une époque ou d'une technique, mais le rationalisme de l'économie structurelle. Ce système de construction était le produit de l'agencement d'éléments récurrents, un ensemble adapté aux besoins du culte, de l'urbanisme ainsi qu'aux ressources : pas de commande prestigieuse, pas d'architecture audacieuse ; pas d'édifices monumentaux, pas de technique monumentale ; recours aux matériaux locaux, ciments compris. Le rationalisme c'était l'adaptation des procédés mis en œuvre par l'industrie.

Une seule technologie servait plusieurs styles. Le roman était perçu comme un art massif et le gothique élancé. Les ouvertures en étaient les

---

<sup>1500</sup> NAYROLLES, J., "Archéologie et rationalisme. Le rétablissement des superstructures dans les églises romanes au XIX<sup>ème</sup> siècle", in *Revue de l'art*, n° 121, 1998, p. 49.

symboles les plus saillants. Une église percée "*de splendides rosaces, de hautes fenêtres ogivales [...] ornées de riches vitraux*"<sup>1501</sup>, créait le ravissement. Ce sont les styles, la partie ornementale qui distinguait les monuments, non les techniques d'architecture.

## C LES PRINCIPES D'UNE ORNEMENTATION SÉRIELLE :

Suivant une logique élémentaire, l'ornementation et la décoration étaient adjointes à l'édifice bâti. Pour les églises ordinaires, l'ornementation était possible lorsque les finances le permettaient. D'ailleurs, même une partie des sculptures ornementales de la crypte de Fourvière, commande privée, restent par exemple inachevées contrairement aux ornements des commandes nationales pour lesquelles on trouvait nécessairement un pécule. Grâce aux chantiers de reconstruction, les métiers d'art pouvaient renaître<sup>1502</sup>. En Isère, les maîtres-verriers Antoine Bernard, Etienne Buche, M.-Adeline Bessac père et J.-A. Bessac fils, Théodore Moullot et enfin Louis Balmet, se sont installés à partir du dernier tiers de siècle, une fois la première grande vague de constructions achevée et les commandes assurées. Les sculpteurs sur bois pouvaient se spécialiser en mobilier liturgique. Les Roybon firent celui du temple de Grenoble et de l'église de Roybon, les Borgey ont créé une société d'ornementation sur bois et sur pierre.

Cependant, puisque l'ornementation était moulée en ciment, faisant partie intégrante de la commande, les sculpteurs restaient en peine. Sappey a exécuté quelques chapiteaux lors de la restauration de la crypte Saint-Laurent de Grenoble, Henri Ding a réalisé les quatre chapiteaux du portail de Saint-Bruno de Grenoble<sup>1503</sup> et les modèles de ceux de l'église d'Uriage<sup>1504</sup>. Paul Virieu, auteur des sculptures de la façade du Musée-Bibliothèque de Grenoble, recueillit en commande les tympanes des trois portails de la façade principale l'église Saint-Bruno de Voiron, et le Christ placé sur le trumeau.

---

<sup>1501</sup> SONIER, Abbé S.-M., "article sur l'église d'Izeaux", in *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 7 décembre 1871, pp. 201-202.

<sup>1502</sup> LAUNAY, M., *Le Bon Prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1986, p. 177.

<sup>1503</sup> A.M.G. : 2 M 35, Eglise Saint-Bruno de Grenoble, *Travaux exécutés par le sculpteur H. Ding*, 1877.



Le Christ avait une "importance considérable, non-seulement en raison de sa position centrale, mais encore par ce fait qu'elle est la statue unique de Saint-Bruno". Il s'agissait de réaliser un Christ-Homme, enseignant, dont la description se trouvait dans le texte apocryphe de Lentulus au II<sup>ème</sup> siècle et dont on croyait que "tous les artistes du moyen-âge cherchèrent à reproduire les traits", particulièrement au XIII<sup>ème</sup> siècle, témoin le Beau Dieu d'Amiens<sup>1505</sup>. Ces sculptures furent payées moins que les 12 000 F prévus car le Christ bénissant avait été endommagé pendant le transport en chemin de fer en provenance de Paris où il avait été présenté lors de l'Exposition des beaux-arts de 1869 (ses doigts ont été cassés et le bras a dû être refait) ; œuvre dont Irvoy trouvait des : "Lourdeurs (épaisseur des hanches, des drapés) non conformes à l'art gothique"<sup>1506</sup>. Virieu est peut-être l'auteur des tympanes du même genre néo-gothique des églises de Dolomieu, du Grand-Lemps ou de La Tour-du-Pin. Ce sont les sculpteurs, ou tailleurs de pierres, Bouvard et Audibert, qui ont réalisé les ornements de l'église de Bourgoin<sup>1507</sup>, mais bien souvent ces exécutants restaient anonymes.

Les ornemanistes, les tailleurs de pierre comme Tonichon sur les quais de Grenoble ou Camus à Crémieu, devaient faire face aux ateliers de cimentiers et aux mouleurs spécialisés, Villard et Lacollonge dans la confection des ornements religieux, Serpolet dans les moulages d'art à l'Esplanade de Grenoble, Bessiron et Carron modeleurs et entrepreneurs. Les moulages étant réalisés avant la construction, sans ou presque augmentation de coût, lors de la livraison d'une église il n'était plus nécessaire d'obtenir une ornementation supplémentaire. Les églises de l'Isère étaient ainsi moulurées mais peu sculptées encore moins peintes.

Le moulage cimentier pose d'ores et déjà la question du modèle et des répliques, des séries ou pièces uniques, des réminiscences et de leurs persistances. François Loyer nous rappelle que l'architecture de

---

<sup>1504</sup> A.D.I. : 7 O 1806, CHATROUSSE et RICOUD, *Décompte général et réception définitive des travaux de l'église de Saint-Martin d'Uriage*, 21 août 1879.

<sup>1505</sup> FAIGE-BLANC, F., maire et président de la Commission municipale chargée de la surveillance des travaux, *Projet de décoration intérieure de l'église Saint-Bruno de Voiron*, Grenoble, Allier père et fils, 1868, p. 23.

<sup>1506</sup> A.D.I. : 7 O 2422, MM. de Galbert et Pellat, conseillers, et D'Humière, f.f. de commissaire du gouvernement, *Arrêté du Conseil de Préfecture, sculptures de l'église Saint-Bruno de Voiron*, 30 août 1873.

préfabrication, car c'est de cela dont il s'agit en partie, provient de la normalisation des éléments constitutifs de la construction mais que la normalisation à l'échelle d'une production, du moins pour l'architecture métallique, était inexistante au XIX<sup>ème</sup> siècle. Deux projets différents n'utilisaient pas deux fois les mêmes pièces<sup>1508</sup>. Qu'en était-il dans une région où les quelques architectes travaillaient concurremment mais avec les mêmes mouleurs sur un type de monument ?

## 1) Deux modèles de chapiteaux :

### a) Les conceptions :

L'élément le plus distinctif de l'ornementation architectonique était bien le chapiteau, qu'il soit sculpté ou moulé. Certes l'architecte décrivait toujours hâtivement ses caractéristiques : "*châpiteaux en un seul bloc de mollasse dure à feuilles et volants épannelés dans le genre roman*"<sup>1509</sup> ou encore : "*Dix gros chapiteaux à feuilles variées à 300 F, 54 colonnettes à feuilles variées à 432 F, 52 consoles à feuilles variées à 260 F*"<sup>1510</sup>.

En fait, les motifs étaient dessinés pas les architectes sur des épures à l'échelle 1/1, ce que montrent les tracés joints aux plans de Péronnet, Chatrousse et Ricoud, ou encore ceux de Berruyer à Roybon<sup>1511</sup> à propos desquels il précisait : "*Les détails et profils de l'architecte seront scrupuleusement suivis*"<sup>1512</sup>. "Scrupuleusement" est un complément circonstanciel de manière réemployé régulièrement. Chatrousse et Ricoud préféraient "*deux colonnes en pierre de l'Echaillon blanc avec les bases tournées et les chapiteaux sculptés suivant dessin*"<sup>1513</sup> mais il s'agissait d'apporter une attention particulière au seul élément qui ne put souffrir le manque de décor et, pourquoi pas, être l'objet de rivalités savantes ou

---

<sup>1507</sup> A.D.I. : 27 J 12/84\*, PONTTHON, curé de Bourgoin, *Registre de la fabrique et du conseil paroissial, notice sur la construction de la nouvelle église*, 21 mai 1874.

<sup>1508</sup> LOYER, F., *Le siècle de l'industrie*, Genève, Skira, De Architectura, 1983, p. 148.

<sup>1509</sup> A.D.I. : 2 O 72/5, BERRUYER, A., *Cahier des charges de l'église de Champier*, 5 janvier 1853.

<sup>1510</sup> A.D.I. : 27 J 1/77, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Roybon*, 5 janvier 1877.

<sup>1511</sup> Voir les dessins de Berruyer concernant l'église de Roybon dans le volume des illustrations.

<sup>1512</sup> A.D.I. : 27 J 1/77, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église de Roybon*, 5 janvier 1877.

<sup>1513</sup> A.D.I. : 2 O 121/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Devis estimatif de La Combe-de-Lancey*, 30 décembre 1885.

artistiques<sup>1514</sup>. Pourtant, si les dessins étaient fournis par les architectes, on pouvait demander aux sculpteurs de faire eux-mêmes les modèles exacts des chapiteaux :

*"4° Sculptures, modèles et moules pour les chapiteaux en ciment ou en plâtre à l'intérieur :*

*Un chapiteau du triforium modèle et moule : 80 F ; Un chapiteau à deux étages de crochets pour les piliers du transept, modèle et moule 95 F ; Un chapiteau extérieur, façade principale et transept 80 F ; Modèle et moule du groupe, chapiteau et culot : 215 F ; Chapiteau de l'abside, modèle et moule 70 F ; Chapiteau du clocher, modèle et moule : 70 F ; Tailloir du dit : 12 F ; Modèle du chapiteau de l'arc triomphale y compris celui de la colonne adjacente : 45 F ; Culot d'angle, modèle : 40 F ; Volutes de l'archivolte 11 F 28 ; Deux modèles pour les chapiteaux du portail à 20 F l'un font 40 F ; Modèle du fleuron : 30 F ; total 878 F 28"<sup>1515</sup>.*

Les architectes offraient en fait un archétype, géométrique, coté, et les sculpteurs comme les mouleurs adjoignaient les fioritures.

Les chapiteaux en pierre étaient taillés à partir de la même épure et les sculpteurs corrigeaient selon leurs envies l'allure du fleuron, la courbe des acanthes ou la forme des besans placés sur les enroulements de chaque chapiteau, produisant des pièces uniques ; même pour les portails. Les seules exceptions, les seules séries, étaient la chapelle primitive de la Salette et celle des Blanchet de la fin des années 1840 qui découvraient des paires de chapiteaux ; quelques paires servaient aussi pour les édifices dont les chapiteaux étaient nombreux et simples, en pierre tendre et placés en hauteur comme ceux de la façade Notre-Dame de Grenoble.

Les chapiteaux de ciment étaient produits selon deux manières, la petite série, car les architectes concevaient des épures originales pour chaque édifice, et les pièces uniques.

---

<sup>1514</sup> Seuls les chapiteaux de l'église de Biol ne sont pas ornés mais ils sont trop géométriques pour nous faire croire qu'ils ont été conçus ainsi, taillés en pures plans. Leur taille fut jugée trop chère et abandonnée après les péripéties de ce chantier.

<sup>1515</sup> A.D.I. : 2 O 194/5, RIONDEL, H., *Devis des travaux de pierre de taille et de sculpture à l'intérieur de l'église d'Izeaux*, 24 juin 1872.

Dans le premier cas, le procédé était ordinaire. Les chapiteaux étaient moulés sur un modèle unique, à la façon des pierres factices communes. Ce procédé était réservé aux faibles budgets car la série était économique mais aussi parce que le modèle était simple du fait du moulage à bon creux. Les chapiteaux des petites églises comme Cessieu ou Brié-et-Angonne ont été réalisés de cette façon, comme ceux de la nef et du portail de l'église de La Mure dont nous savons que les ressources étaient limitées et le ciment offert par les Pelloux. L'église de Châbons, particulièrement ornée, possède quelques séries de moulages. Enfin, la plupart des chapiteaux placés en nombre et en hauteur, comme ceux des triforiums ou des fenêtres hautes, constituaient également des séries.

Dans le second cas les pièces étaient uniques mais leurs profils résultaient de la même épure<sup>1516</sup>. Un modèle primitif et sans ornements, en pierre, fait d'après l'épure de l'architecte, permettait de donner plusieurs moules à bon creux. Chacun des moules donnait à son tour différentes épreuves de plâtre. Retournée facilement avec précision, rehaussée de détails, chacune des épreuves devenait un modèle original servant à la fabrication d'un moule à creux perdu en ciment pur. Chaque nouveau moule, fragile comme l'est le ciment pur mais résistant à l'eau, était débarrassé du plâtre qu'il contenait par simple arrosage. Le plâtre était remplacé par un coulage de mortier de ciment qui allait devenir très solide. Il fallait casser le moule pour sortir l'épreuve originale, un chapiteau en mortier, une pièce unique. Ce procédé aurait pu se nommer "moulage au plâtre perdu" et permettait d'obtenir des chapiteaux selon le même profil mais avec des ornements uniques.

Notons que les chapiteaux moulés n'étaient pas réalisés selon le procédé de la taille au frais. Ils n'étaient donc pas sculptés sur un bloc de ciment non durci car le ciment prompt ne le permettait pas et cette méthode faisait ressortir le sable ou le gravier, empêchant d'obtenir une finition dont la peau du ciment devait être parfaitement lisse.

Les deux chapiteaux du portail de l'église de Theys, ceux du portail de Rives ou encore ceux de la nef de l'église de Saint-André-le-Gaz offrent ainsi des variations, parfois presque imperceptibles, mais qui montrent bien que les

---

<sup>1516</sup> Voir les schémas présentés dans le volume des annexes p. 260.

moules étaient différents. Le cas le plus éloquent reste le portail de Saint-François-de-Sales de Grenoble, malheureusement endommagé, où chacun des chapiteaux est paré du chef d'un des quatre Évangélistes<sup>1517</sup>.

En définitive, cette liberté artistique restait traditionnelle et, de fait, la grande série de chapiteaux analoges d'un édifice à l'autre n'existe pas.

#### **b) Les compositions :**

Leurs compositions rapprochaient ces chapiteaux. Les chapiteaux d'ordres antiques grecs dorique ou ionique n'ont inspiré aucun architecte. L'ordre toscan romain n'a inspiré que les édifices néo-classiques ou les temples. Restait le corinthien, grec ou romain, mais observé à travers le filtre du Moyen Âge pour engendrer une production au XIX<sup>ème</sup> siècle. Au travers des nombreux exemples, nous avons pu établir une typologie. Elle est simple et offre en toute logique deux grands genres, roman et gothique, laissant une place au carolingien à la fin du siècle.

Les chapiteaux romans, simples ou complexes, ornés ou non, fragiles ou massifs, furent extraits du registre corinthien et non des chapiteaux historiés ou à entrelacs : une corbeille composée d'une ou deux couronnes de feuilles et deux enroulements terminaux surmontés d'une abaque avec un fleuron. Ils étaient rarement traités de manière antique<sup>1518</sup>, sans hélice, calice ou collerette, ne respectant ni les formes ni les proportions de l'Antiquité.

Berruyer, à la chapelle Blanchet en 1847, a composé les premiers et les plus antiquisants. La chapelle est très ornée, orientalisante. Ses deux chapiteaux de portail sont légèrement ramassés mais les feuilles d'acanthé ont des nervures et digitations nombreuses, les enroulements terminaux sont fleuris et une hélice soutient le fleuron saillant alors que l'abaque est curviligne ; ce qui est rare. Ils sont voisins des chapiteaux encadrant les trois petits portails de la chapelle de La Salette vers 1850 et, s'ils rappelaient ceux de la chapelle Palatine, leur dessin provenait sans doute des chapiteaux du portail de la chapelle du cimetière de Vizille si appréciés en Isère à cette date.

---

<sup>1517</sup> Ce motif est utilisé ici pour la seconde fois. Il s'inspire des quatre Évangélistes du portail de Saint-Bruno de Grenoble sculptés par Henri Ding vers 1880.

<sup>1518</sup> Voir les schémas présentés dans le volume des annexes p. 261.

Par la suite, les dessins des chapiteaux furent plus condensés. Ceux du portail de la basilique de la Salette en 1852 ou de l'église de Champier en 1853 possèdent approximativement les mêmes détails, sans l'hélice et aux feuilles traitées en feuilles d'eau. Le travail était plus rapide, ou plus médiéval si on accepte l'idée dix-neuviémiste que les traits grossiers sont le caractère de la sculpture romane, rappelant les chapiteaux de Saint-Sernin de Toulouse ou du narthex de Moissac. Toutes les corbeilles d'acanthé, ornées de boutons à Domène, de folioles à Châbons, avaient une allure de plante grasse, même si quelques nervures sont sculptées à Roybon. Les enroulements eurent tendance à rapetisser et la volute à disparaître. Le cas est flagrant dans la série de Saint-André-le-Gaz. Enfin l'abaque s'épaississait, restant parallélépipédique avec un fleuron en bas-relief ou un écu chargé d'une croix à La Mure et Lans-en-Vercors. Tous les chapiteaux romans, sur un demi-siècle, procédaient de la variation sur le thème : corbeille (couronne et enroulement)/abaque.

Les chapiteaux gothiques résultaient au contraire d'un modèle médiéval propre au XII<sup>ème</sup> siècle. Il s'agissait de la corbeille à feuilles d'eau, longilignes et nervurées. On la trouve dès 1848, à l'église de La Motte-d'Aveillans, dessinée par Péronnet. Au portail, l'auteur n'étant pas médiéviste, la corbeille se fondait encore sur une composition classique. Les feuilles de la première couronne se trouvent au milieu des faces, celles de la seconde couronne forment des enroulements dans chacun des angles. Dans la nef, la corbeille était sobre, presque géométrique. La première couronne possède des feuilles ouvertes et la seconde des bourgeons en guise d'enroulements. Ce motif, feuilles grasses à bourgeons en lieu et place des enroulements, devenant ainsi des crosses, était désormais la base des chapiteaux néogothiques. Les combinaisons procédaient du nombre de couronnes et du développement des bourgeons.

Le motif le plus simple se trouve aux fenêtres de l'église de Rives, les plus communs dans les nefs de Saint-Bruno de Voiron et Saint-Didier de Voreppe, les plus complexes aux portails de Voiron, de Saint-Laurent-du-Pont ou encore de La Tour-du-Pin. A Voiron, quatre type de chapiteaux ornent le portail<sup>1519</sup>. Ils furent réalisés sur le même modèle mais la végétation était

---

<sup>1519</sup> Voir les schémas présentés dans le volume des annexes p. 261 et les photographies de l'église de Voiron dans le volume des illustrations.

représentée selon quatre stades de floraison, du bourgeon à la feuille ouverte. Les chapiteaux de Saint-Laurent-du-Pont possèdent des feuilles ouvertes, dentelées à l'égal des ornements du gothique des XIV et XV<sup>èmes</sup> siècles. Ceux de La Tour-du-Pin sont hauts et longilignes, sur le même profil que ceux de la chapelle Montessuy et Chomer à Renage ou de l'église d'Alleverd, mais possèdent de fines feuilles formant des volants et des bourgeons agrémentés de grappes de fruits. Alleverd possède peut-être les plus originaux puisque les deux chapiteaux servant de culs-de-lampe sur les faux pinacles de la façade ont des têtes d'anges surmontant des feuilles d'eau.

Ces chapiteaux "fins et élancés" correspondaient à l'idée que l'on avait du gothique. Ils s'inspiraient des chapiteaux repérés à Saint-Denis mais surtout des chapiteaux de tribunes et triforiums des cathédrales gothiques et non des chapiteaux larges et écrasés de la plupart de leurs nefs. Seule l'église de Moirans, romano-byzantine à l'extérieur, romano-gothique à l'intérieur, admet des chapiteaux écrasés sur des colonnes larges et trapues, rappelant la nef de la cathédrale de Strasbourg mais plus encore celle de la nouvelle cathédrale de Moulins par Lassus puis Eugène Millet vers 1860.

Dans les années 1880 apparaissaient enfin les chapiteaux carolingiens, copiés exactement des chapiteaux cubiques de Saint-Michel d'Hildesheim<sup>1520</sup>. Un élément moderne est notable. Les chapiteaux cubiques dérogent à la règle des pièces originales et furent imaginés en grandes séries. Le cas est particulièrement vrai pour les chapiteaux de ciment des églises de Cessieu et de Vinay, tous placés à l'extérieur. Ils sont sobres, ornés d'un fleuron à Cessieu ou de panneaux vierges à Vinay, et se comptent par dizaines. Leur arrivée correspond aux nouvelles sources de l'histoire et peut-être à une appétence patriotique pour Francis Girard signant Francisque ses plans de l'église de Vinay en 1894. Cela allait aussi de paire avec la simplicité des décors imposés par les faibles ressources et, inversement, leur profil de sphère épannelée surmontée d'une abaque à peine débordante offrait la pièce la plus facile à mouler<sup>1521</sup>.

---

<sup>1520</sup> Voir les schémas présentés dans le volume des annexes p. 261

<sup>1521</sup> Les seuls chapiteaux proposés en catalogues furent les chapiteaux cubiques à entrelacs (B.M.G. : U 7448, *Notice sur les ciments de Champrond de Rostan et Cie à Grenoble*, Grenoble, Allier, 1885, 8 p., ill.). Aucune église n'en commanda pour être trop médiocres. Ils étaient réservés aux jardins privés dont celui de Maurice Bergès à Lancey. Voir les illustrations reproduites dans le volume des annexes p. 253.

Somme toute, l'évolution des chapiteaux était l'histoire des résurgences d'un ou deux modèles et de leurs variations ; variations ornementales au sein d'un édifice, variations élémentaires entre toutes les constructions. Notons aussi que les maîtres, s'ils produisaient quelques dessins originaux, leurs élèves, à partir des années 1860, sortant des mêmes écoles et travaillant successivement dans tous les ateliers du département et avec les mêmes entrepreneurs, se sont chargés d'uniformiser, de rationaliser les fabrications.

## **2) Les moulurations en petites séries :**

Après les chapiteaux, l'ornementation médiévale se projetait sur d'autres secteurs symboliques dont l'architecture du XIX<sup>ème</sup> siècle essaya de s'emparer : les modillons et les culs-de-lampe, les claveaux d'arcs, parfois les consoles de rebords de fenêtre. Mais l'étude des moulurations est toute autre puisqu'il s'agit ici de la confection d'éléments répétés et pas nécessairement placés à portée de vue. La précision et l'originalité du décor étaient donc moindre que celles des chapiteaux et la fabrication en série, dans un même édifice, était systématique.

### **a) Les types de modillons :**

En premier lieu venaient les modillons sur lesquels on trouvait autrefois des figures fantastiques et autres monstres. En dehors des édifices de renommée nationale, la corniche du chevet de l'église Saint-Laurent et les édifices du quartier de la cathédrale de Grenoble, comme l'ancien Parlement du Dauphiné où sont intervenus de nombreux architectes lors des restaurations, offraient de beaux exemples. Pourtant, ils n'ont jamais été admirés au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Trois types de modillons, qu'ils soient en pierre ou en ciment, se dégagent de la multitude : les modillons à moulures sobres, d'autres à moulurations et enfin les modillons à copeaux<sup>1522</sup>.

---

<sup>1522</sup> Voir les schémas présentés dans le volume des annexes p. 262 ainsi que les photographies des modillons des églises de médiévale Marnans, modernes de Roybon ou Saint-François-de-Sales à Grenoble dans le volume des illustrations.



Les modillons à moulures pouvaient être profilés en doucine renversée ou en billette. Ces deux genres avaient une forme économe, une moulure continue facile à sculpter ou à mouler. Les modillons à doucine renversée étaient inspirés de l'antique et disposés sous les corniches des édifices modestes ou encore sous les corniches des bas-côtés des églises de La Tour-du-Pin, Izeaux ou Saint-Bruno de Grenoble. Les modillons en billette étaient inspirés du Moyen Age roman et placés sous les corniches de la nef centrale des églises de Goncelin, de Saint-Bruno de Grenoble, même du clocher de Roussillon et de la chapelle de l'Hôpital de La Tronche bâtie après 1912. Ils avaient l'avantage d'être particulièrement faciles à mouler en ciment et d'offrir une véritable allure médiévale, ce qui explique leur succès constant depuis 1850. La basilique de la Salette était particulière puisque sa nef centrale, ses bas-côtés et ses tours furent dotés de modillons à doucine et la seconde rangée de bas-côtés ajoutée par Bugey en 1887 recevait des modillons en billette. Certains modillons, ceux des églises de Moidieu-Détourbe ou de la chapelle Montessuy et Chomer de Renage, possèdent un profil en doucine renversée doté d'une petite billette, soit un dessin plus complexe.

Les modillons à moulurations ressemblaient beaucoup aux doucines renversées à cette exception qu'ils étaient ornés chacun d'une mouluration originale. Ils étaient en ciment moulé et placés sur les riches églises de la fin du siècle. Les modillons de l'église de Châbons ont un profil en quart de cercle concave recevant quatre boudins surmontés d'une fleur, thème principal de l'édifice. Un autre genre paraissait sur l'église de Moirans dont le même modillon concave qu'à Châbons, un peu plus trapu, recevait ici trois boutons, posés en un et deux. Il n'y avait plus désormais de règle. Riondel avait composé un modillon, géométrique, provenant de l'école bourguignonne et de ceux de Vézelay, une pyramide à la base pentagonale fuyant en avant, placé sur les églises d'Izeaux et de La Tour-du-Pin.

L'ultime genre de modillons, non le moindre, eut une fortune admirable. Il apparut le premier, vers 1850, remplaçant les corniches à moulures, et disparut parmi les derniers, après 1910. Nous parlons du modillon à copeaux puisant très exactement son origine dans le roman auvergnat présent à l'église de Marnans. La première fois que ces modillons à copeaux devaient être

placés sur un édifice moderne, ce fut sous les rampants des pignons de la chapelle primitive de La Salette, entre 1846-1847 et 1852. De face, il s'agit d'un faisceau de quelques boudins horizontaux, liés par une bande verticale. Leur profil rappelle les copeaux de bois. A La Salette, ces modillons sont en pierre et d'une patine toute médiévale puisque le dessin des copeaux est précis. Par la suite, Alfred Berruyer devait s'en faire le chantre<sup>1523</sup>, dessinant un modèle plus sobre et facile à mouler en ciment, disposé sur les églises de Roybon, Saint-André-le-Gaz ou encore Saint-Bruno de Grenoble. Ses élèves, Bugey à La Mure et Rivoire à Saint-François-de-Sales de Grenoble en 1908 le reprurent exactement. Apogée du moulage, ce modillon étant raisonnablement orné, servit de cul-de-lampe dans les nefs de ces mêmes églises.

**b) Quelques figures ornementales :**

D'autres moulurations devaient prendre place en divers endroits des églises, principalement autour des encadrements. Certaines étaient originales, exotiques comme les cygnes en ciment moulé placés sous les fenêtres de Notre-Dame-Réconciliatrice de Grenoble.

La fleur appartenait au registre antique, partant grec et oriental. Elle devait se trouver sur les faces verticales des claveaux des arcs de portail des chapelles Blanchet et de La Salette. La feuille, la palmette inspirée des antéfixes grecs, fut placée sur les bandeaux des deux chapelles. Ces fleurs eurent encore un succès, cinquante années plus tard et en ciment, sur les contreforts de la façade de celle de La Mure, sur les claveaux du portail, le long des rampants des divers pignons et sous les rebords de fenêtres latérales de l'église de Châbons ainsi qu'au dessus du portail de Saint-François-de-Sales de Grenoble.

Les voussures d'archivoltes étaient traditionnellement un autre support à ornement. Les motifs les plus courants étaient les billettes et les bâtons rompus, sur les portails des églises de Veyrin, de Moirans ou de Saint-Bruno de Grenoble. Les arcs formerets de cette dernière étaient encore dotés de nombreux boutons.

---

<sup>1523</sup> L'allure de la chapelle de La Salette, son commanditaire Mgr de Bruillard, qui avait demandé à Berruyer la construction de la basilique de La Salette en 1852, le genre de ses chapiteaux proches de la chapelle Blanchet et

En cette fin de siècle, on voyait aussi apparaître des croix pattées aux sommets des contreforts et sur quelques claveaux.

Ces ornements, peu nombreux en tout, le plus souvent géométriques et répétitifs, appartenaient aux édifices néo-romans, à l'instar des arcatures lombardes courant au sommet des murs de la plupart des églises et offrant un caractère alpin affirmé. Les églises néo-gothiques, déjà rehaussées par leurs ouvertures, pinacles et flèches, disposaient de moins d'éléments. On devait trouver quelques balustrades quadrilobées au sommet des clochers, de très rares gargouilles à La Tour-du-Pin, que nous classons parmi les ornements puisque l'écoulement des eaux se faisait par les chenaux, et enfin quelques crosses au dessus des gâbles du portail d'Alleverd.

### **3) Moulures et parements, les autres façons :**

L'ornementation était bien produite en série et s'il était presque simple de réaliser des moulurations en ciment, les moulures, celles des bases de chapiteau, de certaines corniches, arêtes et autres pièces profilées, pouvaient devenir légion. Parmi les ornements nous comptons encore le traitement des surfaces murales, les parements.

#### **a) Les pièces moulurées :**

Les premières mouluration de pierre comme de ciment, comme il en avait toujours été, étaient les bases et les corniches.

Le cas des bases est simple car quels que soient les ordres ou les styles elles étaient toutes et constamment ioniques. Si les proportions variaient, offrant ici une allure cossue et là délicate, elles étaient composées classiquement d'un tore, d'une scotie et d'un tore.

Les plinthes au contraire variaient tout en restant géométriques, carrées ou octogonales dans les grandes églises, parfois massives à Moirans ou hautes formants des piédestaux à La Salette. Elles ne devaient jamais voir les renforts appréciés au Moyen Age, telles les griffes ou les feuilles dans leurs

---

le genre des modillons constamment repris par cet architecte, nous pousse à croire qu'il en fut l'auteur. Berruyer avait aussi dessiné l'église de Marnans .

angles supérieurs. En revanche, quelques-uns de ces angles étaient biseautés, de manière à créer une transition visuelle vers la colonne et ne pas engendrer d'épaufrures. Les hautes bases en forme de piédestal de La Salette furent ainsi biseautées au profil d'une doucine, par Berruyer, comme celles de Champier dessinées à la même date et reprises à Saint-Bruno de Grenoble ou à Saint-Didier de Voreppe.

L'autre élément traditionnellement mouluré quand il devait être peu cher, ou sobre pour les églises néo-gothiques, était la corniche. Les corniches couronnaient les murs et, posées en encorbellement, supportaient et cachaient les chenaux de zinc. Elles étaient taillées en coupe larme mais ne faisaient pas larmier.

Un exemple intéressant de récupération est celui de l'église de Roybon. La corniche en bandeau continu est formée d'éléments moulés en ciment, profilés en doucine renversée, tous identiques et mis bout à bout. Ils sont soutenus par les modillons à copeaux. L'usage original venait ici des bandeaux d'ornementation courant autour de l'église et des impostes de fenêtres assemblés avec les pièces qui avaient servi à constituer la corniche. L'effet est presque cocasse car, si la longueur de ces pièces s'adapte à la largeur des grandes fenêtres, elles ne s'adaptent pas aux petites fenêtres et débordent de part et d'autre. L'architecte Berruyer, en mal de ressources, utilisa encore cette série pour orner les contreforts. De face, cela rappelle le décor des murs, mais dans les angles on aperçoit leur face de joint offrant un aspect miséreux.

Les faces de joints apparentes étaient typiques des églises modestes puisque les éléments moulés étaient réutilisés même dans les angles comme la corniche de l'église de Jarcieu<sup>1524</sup>.

Le motif de la baguette, cette petite moulure cylindrique omniprésente parmi les ornements médiévaux, taillée selon un épannelage rectangulaire, ordinaire plutôt roman, était aussi à l'honneur au XIX<sup>ème</sup> siècle dans

---

<sup>1524</sup> Nota : Ce n'était pas le cas des éléments en pierre de taille car ils ne coûtaient rien au tailleur d'adapter son ciseau.

Les corniches en forme de génoises sont présentes sur quelques églises du Trièves méridional.

l'architecture de pierre mais plus encore pour l'ornementation cimentière<sup>1525</sup>. Non seulement il ne coûtait rien de couler des parpaings avec ce motif, car il suffisait de rajouter la contre-forme dans le coffrage, mais cela évitait les arêtes vives donc les épaufrures comme celle de l'église Saint-François-de-Sales à Grenoble. Ainsi, les pierres factices d'angle, la grande majorité des encadrements, comme les voussures ou les linteaux de portes, et les arcs doubleaux sont ornés d'une baguette continue.

Au bout d'une baguette, il fallait un motif terminal afin de ne pas laisser des arêtes trop nettes. Ce motif était absolument toujours identique, composé d'une doucine enchaînée par un petit enroulement.

Enfin, quelques originalités apparaissaient, puisque l'église des Abrets possède une architrave dorique à métopes et triglyphes, en ciment moulé, et semble la seule du département à respecter un ordre d'architecture antique. Les montants des portes de l'église de Roybon furent quant à eux gravés au frais dans le béton, formant quelques volutes aux allures naïves.

#### **b) Les parements :**

Nous ne pouvons pas négliger les parements en terme d'ornementation. Outre les parements résultant directement de l'appareil<sup>1526</sup>, de briques, galets etc., les parements consistaient à traiter les murs avec des enduits, par la taille des pierre ou au choix des moules à pierres factices.

Le parement le plus fréquent, pour être le plus simple sur les murs élevés en moellons, était l'enduit de chaux ou crépi. Il s'agissait de dresser deux couches minimum d'un mortier de chaux hydraulique parfois composé d'un peu de ciment prompt. Ce crépi pouvait être dressé à la planchette, c'est-à-dire taloché, à l'intérieur comme à l'extérieure, ou encore moché au balai fin, méthode anticipant l'enduit tyrolien propre aux murs extérieurs. Cet enduit recevait encore une couche de blanc de chaux à fresque ce qui permettait, le cas échéant de le peindre. Parfois le lait de chaux était teinté avec quelque pigment minéral ocre ou jaune.

---

<sup>1525</sup> Voir les schémas présentés dans le volume des annexes p. 263.

<sup>1526</sup> Voir les chapitres "Les maçonneries" et "L'harpe de pierre ou de ciment".

Les parements de la pierre de taille, lorsque le parpaing constituait l'appareil mural à l'image des églises de Saint-Laurent-du-Pont, Bourgoin, La Tour-du-Pin, de la basilique de La Salette ou les petites églises de Veyrin et Cessieu, plus tard Saint-Joseph et le Sacré-Cœur de Grenoble, étaient simplement piqués à la manière médiévale. Cependant, les pierres d'encadrement de porte et surtout les soubassements étaient agrémentés de panneaux taillés à la boucharde de 49, 64, 81 ou 100 dents<sup>1527</sup> et de ciselures. Ce parement de l'antiquité classique fut adapté aux églises néo-médiévales quand bien même Viollet-le-Duc avait interdit la boucharde pour une raison anachronique<sup>1528</sup>.

L'industrie du moulage devait également modifier l'art du parement. Les pierres factices étaient utilisées pour les angles ou les encadrements mais rarement pour constituer un mur entièrement, sauf à l'église Saint-Bruno de Grenoble. Lors de cette construction l'entrepreneur Rayneri avait utilisé dans le souci de réaliser quelque économie, la méthode de moulage industrielle des cimentiers Thorrand<sup>1529</sup>. Le même souci de rentabilité le poussa à acquérir les moules en fonte de la même société, sans l'avis de l'architecte mais assez solides pour produire un grand nombre de pierres factices<sup>1530</sup>. Il choisissait les deux modèles de Thorrand dont les parements étaient inconnus jusqu'alors :

1) Le moellon strié : des stries verticales d'un centimètre d'épaisseur espacées d'un centimètre, bordées d'un listel.

2) Le moellon quadrillé : une sorte d'*opus reticulatum* en miniature dont les carrés sur la pointe auraient un centimètre de côté, aussi bordé d'un listel<sup>1531</sup>.

Ces deux modèles de pierres factices étaient posés en alternance de telle sorte que les murs semblent, suivant la pénétration des rayons du soleil et la projection des ombres, alterner des assises claires et sombres rappelant non la trop byzantine cathédrale de Marseille de Vaudoyer mais la cathédrale de Gap par Laisné.

---

<sup>1527</sup> Les bouchardes de 121 dents, utilisées à Allevard, étaient réservées aux colonnes et piliers.

<sup>1528</sup> En revanche, même si la pierre était tendre on ne devait pas retrouver les stries de la scie que l'on avait laissées autrefois sur les édifices en molasse. Les parements à bossage et pointe de diamant ne devaient apparaître qu'à la toute fin du siècle dans les maisons d'habitation, pour l'architecture cimentière.

<sup>1529</sup> Voir le chapitre "Pierres factices ou artificielles".

<sup>1530</sup> A.M.G. : 2 M 31, PERONNET, E., *Lettre au maire de Grenoble*, 2 février 1875.

<sup>1531</sup> THORRAND, ALLARD, NICOLET, *Livret des ciments de Voreppe*, Grenoble, 1878, fig. 22 et 23.

Enfin, peut-on classer les *ex-voto* couvrant les murs de La Salette parmi les parements ? Des centaines de plaques de marbre, mesurant 40 x 50 cm, prévues dès l'élévation de l'édifice et posées à partir de 1860, couvrent les murs intérieurs des chapelles et du chœur de la basilique, partant du sol et montant jusqu'au voûtes. Le parti est lumineux du fait de la blancheur de la pierre et des inscriptions à l'or, et vraisemblablement lucratif plutôt que coûteux puisque nous y trouvons les noms de toutes les familles de France<sup>1532</sup>.

#### 4) Des sols de l'industrie :

Après les plans des églises, les styles d'architecture ou le choix des matériaux d'élévation, la constitution d'un sol nécessitait bien une approche. Le pavé ordinaire ou mieux, la dalle de pierre polie, présentait le caractère idéal du revêtement pour les lieux de culte car il rassemblait les attributs pratiques, esthétiques et symboliques, ce que ne manqua pas de préciser Mgr Barbier de Montault :

*"Le pavé, par respect pour le lieu saint, est de première nécessité [...] Qu'il ne ressemble en rien au pavage des habitations civiles [...] Qu'on repousse les innovations, asphalte, ciment, etc. qui exigent des réparations incessantes"*<sup>1533</sup>.

Dans quelques églises, comme La Salette ou même La Motte-d'Aveillans, le sol fut effectivement posé en dalles de pierre. Eusèbe de La Motte se paya le luxe d'une mosaïque pour la chapelle de son château de Moirans. Elle est géométrique et constituée de grosses tesselles, ou petits carreaux de confection industrielle, que l'on retrouve dans les entrées et les couloirs des demeures bourgeoises. Par la suite, on devait utiliser les matériaux industriels modernes. Les planchers de sapin, même posés sur les solives de métal à

---

Voir les illustrations reproduites dans le volume des annexes p. 252.

<sup>1532</sup> Parmi les milliers de plaques aux noms presque communs, nous retrouvons à hauteur des yeux quelques familles impliquées : la comtesse de Reiset, le vicomte de Queylar, Hugues de Monteynard, Charles de Montaignac, les familles de Ribier, d'Imbert, de Rodez, ainsi qu'un "*Hommage et prière de la famille Berruyer*".

<sup>1533</sup> BARBIER de MONTAULT, Mgr X., *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines avec un appendice sur le costume ecclésiastique*, Paris, Vivès, L., 1878, p. 59.

Chasse-sur-Rhône, entraient dans les églises modestes. Enfin, le ciment venait à tout recouvrir au moyen des carillottes ou du ragréage carillotés<sup>1534</sup>.

Les premières aires de béton ont été exécutées en dalles carrées, les carillottes, mais jamais en carreaux de ciment de couleur, inutilement chers et inappropriés au décor. Ces dalles de 30 x 30 cm étaient préfabriquées en petits bétons comprimés, ordinaires, et remplaçaient les tomettes d'argile cuite. Leur apparition date des années 1850, lorsque l'architecte Ruban en proposait l'utilisation pour son église d'Entre-Deux-Guiers, sans en donner le nom : "*Aire de l'église en ciment sur forme pavé, faites à grands carreaux de deux couleurs*"<sup>1535</sup>. Le plus bel exemple conservé se trouve à l'église de Champier et date de 1853. Même Anatole de Baudot, refusant le ciment dans l'élévation pour son projet de l'église Saint-Bruno à Grenoble en 1870, choisit un "*dallage en carillottes de ciment moulé*"<sup>1536</sup>.

Une autre manière d'utiliser le béton, consistait à confectionner une aire régulière de béton. Les premiers essais consistaient à poser des dalles de pierre et à les noyer dans un bain de mortier. Pour l'église de Morestel, datant du XV<sup>ème</sup> siècle, le nouveau dallage fut fait "*partie en pierre, partie en béton de ciment Grenoblois de la Porte de France, conformément aux plans et devis dressés par M. Mayennet le 22 juin 1859*". Le béton devait faire au minimum 7 cm d'épaisseur, avec 500 kg minimum par mètre cube<sup>1537</sup>. La méthode du ragréage appliquée aux travaux publics n'effrayait plus personne, pas même Riondel, puisque les trottoirs du centre ville avaient résisté aux voitures à cheval. Elle devait pénétrer les édifices religieux : "*Dallage en béton de ciment artificiel Vicat exécuté sur place sera disposé avec joints formants des compartiments soit en formes de carillottes posées diagonalement ou de grandes dalles appareillées suivant le dessin de l'architecte avec ciselures*"<sup>1538</sup>.

---

<sup>1534</sup> Dont les techniques de mise en œuvre ont été développées au chapitre "Les dallages en béton artificiel".

<sup>1535</sup> A.D.I. : 2 O 156/5 : RUBAN, architecte, *Devis estimatif pour la reconstruction de l'église d'Entre-Deux-Guiers*, 12 octobre 1850.

<sup>1536</sup> A.M.G. : 2 M 29, BAUDOT, A., architecte, *Cahier des charges et série de prix, église Saint-Bruno de Grenoble*, 28 juin 1870.

<sup>1537</sup> A.D.I. : 2 O 261/5, JACQUIN, J., médecin, président du conseil de fabrique, BONNET, A., applicateur en ciment de Morestel, *Convention pour l'église de Morestel*, 8 juillet 1859.

<sup>1538</sup> A.D.I. : 2 O 236/5, RIONDEL, H., architecte départemental, *Cahier des charges, conditions spéciales et particulières à l'exécution des travaux de l'église de Miribel-Les-Echelles*, 1<sup>er</sup> juillet 1876.



Dans les nefs, les fidèles ne foulaient donc plus un sol constitué de dalles, de pierres tombales portant le nom de quelques familles seigneuriales et ne s'agenouillaient plus devant les retables où le portrait du donateur était peint dans un coin. Ils passaient désormais un seuil moderne en ciment sur lequel était inscrit Vicat ou Porte de France. Ils s'agenouillaient même au bout de la nef centrale, en face de l'autel, pour recevoir la communion des saints au dessus des grilles en fonte de calorifères marquées aux noms de Bouchayer et Viallet. Cette grande société de chaudronnerie grenobloise fournissait les églises de l'Isère et n'avait pas non plus manqué d'installer ses grilles à la basilique de Fourvière. Désormais, si les dons étaient anonymes, les matériaux de constructions portaient la marque des seigneurs de l'industrie.

## **5) Une décoration monumentale rare :**

### **a) Les quelques peintures murales :**

Alors que la peinture religieuse vivait une sorte de renaissance<sup>1539</sup>, les peintures d'églises en Isère firent peu d'autres cas que celui des badigeonneurs ou de quelques compositions décoratives. Elles sont spécialement rares et résultent de commandes particulières<sup>1540</sup>. Un raisonnement simple et honnête conforte cet idée : le projet de décoration de l'église Saint-Bruno de Voiron, tâche primordiale pour le commanditaire convaincu qu'aucune tradition décorative n'égalait le XIII<sup>ème</sup> siècle et signait son projet *Cartusia, nunquam reformata, qui nunquam deformata*. La commission chargée de la décoration, dans son livret édité spécialement nous dit que, malgré les merveilles de la Sainte Chapelle, il ne s'agit pas d'entreprendre l'exécution d'un pastiche malheureux mais de rechercher "*par l'étude des XIIIe et XIIIe siècle, les éléments d'une peinture décorative sobre*

---

<sup>1539</sup> Voir FOU CART, B., *Le renouveau de la peinture religieuse en France (1800-1860)*, Paris, Arthena, 1987, 443 p.

<sup>1540</sup> Nous excluons les peintures sur supports mobiles pour nous concentrer sur la fresque. Nous ne connaissons pas de travaux concernant la peinture religieuse en Isère à cette date, néanmoins les tableaux d'églises semblent être récupérés des églises anciennes, des peintures ordinaires et quelques œuvres de Fantin-Latour offertes à Saint-Joseph et Saint-Bruno de Grenoble.

*et discrète*"<sup>1541</sup>. Ayant prit connaissance des travaux de Jacques-Ignace Hittorff à Saint-Vincent-de-Paul (Paris), cette commission la mieux documentée du département, voyait dans la coloration brillante "*une auxiliaire de la sculpture d'ornementation*". Pourtant répétait-elle : "*L'architecture est avant tout un art de raison. Non-seulement elle exige la solidité, mais elle veut encore l'apparence de la solidité*". C'est pourquoi il fallait choisir une "*peinture discrète et néanmoins savante*" parmi les sept ou huit en France dont le meilleurs exemple se trouvait dans le cloître des Jacobins d'Agen.

En fait de peintures religieuses nous ne pouvons donc guère ne citer que les fresques, plus exactement des peintures à *mezzo-fresco*, d'Alexandre Debelle. Il commençait la peinture religieuse par la chapelle Blanchet de Rives en 1854, en la dotant d'une *Vierge à l'Enfant*, d'un *Couronnement* et des figures d'apôtres. Il réalisa quelques saints à l'église de Châtenay, après 1852 alors que Johan Lange de Coblenz allait y placer des peintures au pochoir en 1864, celles de l'église médiévale de Vif en 1857 (détruites en 1960) et surtout les cent mètres linéaires de figures hagiographiques à Saint-Didier de Voreppe vers 1870-1880 puis du Chevalon de Voreppe vers 1874.

Il s'agit non de scènes mais des portraits de saints, hiératiques et à l'allure byzantine, iconologique, un réalisme soigné dans la lignée des œuvres d'Hippolyte Flandrin, l'auteur des peintures de Saint-Louis-en-l'Île dont Debelle s'inspira pendant son voyage à Paris en 1845<sup>1542</sup>. Ce genre était devenu à la mode depuis que les pensionnaires de l'École française de Rome allèrent à Athènes, dans le cadre de l'École française d'Archéologie en 1846, en passant par Palerme, Monreale, ou Ravenne, Venise pour arriver à Constantinople<sup>1543</sup>.

Debelle était donc un des rares artistes à participer aux peintures d'églises. Ses œuvres étaient des commandes privées, de son ami Léonce Blanchet, de l'abbé Format, ou d'initiatives de son propre chef à Voreppe. De fait, les fabriques ou les communes, si elles s'endettaient pour bâtir ou se procurer un

---

<sup>1541</sup> FAIGE-BLANC, F., maire et président de la Commission municipale chargée de la surveillance des travaux, *Projet de décoration intérieure de l'église Saint-Bruno de Voiron*, Grenoble, Allier père et fils, 1868, p. 15 sqq.

<sup>1542</sup> MERMET, R., "Patrimoine religieux en Isère au XIX<sup>ème</sup> siècle : l'œuvre d'Alexandre Debelle à Voreppe", in *La pierre et l'écrit*, Grenoble, 1993-1994, p. 25 sqq.

<sup>1543</sup> LOYER, F., *Le siècle de l'industrie*, Genève, Skira, De Architectura, 1983, p. 112.

mobilier, ne pouvaient décemment pas exiger de peintures. D'ailleurs Debelle réutilisa une grande part des personnages de la chapelle Blanchet dans ses œuvres. Il fit en revanche des cartons à vitraux pour Etienne Buche.

Une seule autre commande picturale nous est connue pour une église au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>1544</sup>, encore qu'elle date de 1902. Il s'agit des peintures de l'église d'Autrans, réalisées vingt ans après sa construction et grâce à un don anonyme. Ce mécénat était si rare, que ni le maire ni le curé se posèrent la question du style et de l'artiste<sup>1545</sup>. L'ornementation fut considérée comme un bienfait, quelque soit son traitement :

*"La personne qui se charge de payer les frais de ce travail désire garder l'anonymat.*

*Quant aux conditions je les ignore, la personne dont il s'agit s'étant entendue avec Mr le curé à ce sujet tout en m'assurant qu'ayant elle-même le goût artistique et une grosse fortune à sa disposition elle entendait doter la Commune d'un travail soigné. [...]*

*Il serait regrettable d'échapper à l'occasion, peut être unique, qui s'offre à la commune, attendue que la personne dont il s'agit est âgée"*<sup>1546</sup>.

## **b) Des vitraux fin de siècle :**

De nombreux établissements de maîtres-verriers s'ouvrirent en Isère durant la seconde moitié du siècle. Ils eurent des commandes dans le monde et quelques-unes dans les Alpes. Mais les vitraux, à l'image de la peinture, firent l'objet de commandes tardives, tant et si bien que la basilique de La Salette ne reçut les siens qu'en 1897 par Antoine Bernard. Lors de l'édification des églises, les baies étaient fermées par de simples systèmes de vitrerie, des carreaux blancs ou jaunes difficiles à supporter. Il fallait

---

<sup>1544</sup> Les archives concernant les peintures de l'église de La Batie-Divisin ne sont pas conservées.

<sup>1545</sup> La mode actuelle est à la peinture, comme elle était autrefois au badigeon ! C'est un problème grave touchant les immeubles, les grandes maisons et les églises, car la peinture à la glycérphtaline est malheureusement la solution la plus facile. Elle est puissante et se passe en une couche, sans préparation ni nettoyage préalable. L'effet de propreté et rapide et peu onéreux. Mais en quelques années elle cloque en de nombreux endroits car elle enferme la pollution qui continue sa progression dans la pierre. De plus, les reflets de la lumière n'ont rien de commun avec la pierre ou le ciment ocre. Les résultats de la "restauration" de l'église de Roybon ne sont pas bons, de même que ceux de l'église de l'abbaye de la Trappe de Chambaran. Les églises peintes à l'intérieur, souvent en gris ou en blanc comme celles d'Eybens, de La Motte-d'Aveillans ou encore la Trappe, produisent une acoustique déplorable dont se plaignent après coup les officiants.

<sup>1546</sup> A.D.I. : 2 O 22/5, ROUX-DAUPHINE, L., maire d'Autrans, *Lettre au préfet de l'Isère*, 28 juillet 1902.

pourtant des dons afin de "*changer les fenêtres avec les vieux rideaux rouges, pour, suivant l'exemple des basiliques les plus distinguées, y placer des vitraux de contenance un peu chargées*"<sup>1547</sup>. Les commandes de vitrail étaient encore rares et sont représentées par deux projets antithétiques.

Au Bourg-d'Oisans, en 1857, l'abbé Cottave ne pouvant plus souffrir ni le manque d'ornementation intérieure ni l'importante lumière et n'ayant pas les moyens d'acquérir des vitraux et un chemin de Croix en même temps, proposait une solution originale et unique à son évêque et à son ministre : "*introduire dans chaque vitrail un médaillon de grandeur convenable donnant les diverses Stations. Ce projet achevé, l'église de Bourg-d'Oisans aura(it) un via-crucis très élégant, très convenable, et très original, car il sera(it) probablement le premier de son espèce*". Il avait commandé deux fenêtres chez le jeune maître verrier Théodore Moullot, le moins cher pour ne pas faire de dépenses excessives et montrer qu'il encourage "*l'industrie naissante de la capitale du Dauphiné*". Il espérait aussi que cela conduirait les maisons les plus aisées à attacher leurs noms aux douze fenêtres restantes<sup>1548</sup>. Afin de trouver des souscripteurs, l'abbé mit en place une méthode consistant à encourager la gloriole locale. Il démarchait lui-même les verriers et, en fonction des sommes obtenues, faisait placer les noms, les saints patrons voire les portraits de ses principaux bienfaiteurs.

Face à la simplicité, le chantier exceptionnel de Saint-Bruno de Voiron devait bien sûr recevoir les vitraux de la grande maison Laurent Gsell de Paris, réalisés par M. Ruin dès 1869<sup>1549</sup>. Le maire Henri-Frédéric Faige-Blanc avait obtenu dans ce but 100 000 F de ses amis les Chartreux. Ce bourgeois qui avait déjà un nom de plume, Alpinus, se croyait désormais critique d'art et publiait dès 1868 un livret de trente-cinq pages *Eglise Saint-Bruno de Voiron. Projet de décoration intérieure* expliquant son aspiration pour les grandes cathédrales du Moyen Age et la forme des basiliques, le triforium des grandes

---

<sup>1547</sup> A.D.I. 2 O 53/5, COTTAVE, curé, *Délibération du conseil de fabrique du Bourg-d'Oisans envoyée au ministre de l'instruction publique et des cultes*, 20 octobre 1857.

<sup>1548</sup> A.D.I. : 2 O 53/5, COTTAVE, curé, *Délibération du conseil de fabrique de Bourg-d'Oisans envoyée au ministre de l'instruction publique et des cultes*, 20 octobre 1857.

Nota : Ce projet fut refusé, d'autant qu'un chemin de Croix doit avoir des croix en bois véritable.

<sup>1549</sup> A.M.V. : 2 M 2, Mairie, *Quittance pour M. Jules Gaspard Gsell-Laurent, peintre verrier*, 14 septembre 1872.

églises du nord, la toiture polychrome de Saint-Bénigne de Dijon et surtout les grandes verrières de Chartres, Bourges ou Poitiers encore qu'elles soient "*incorrectement dessinées*". La couleur devait primer sur les tableaux, contrairement aux idées des abbés, et cela le rendait sûr de lui car disait-il : "*Nous avons puisé les éléments dans les publications de l'Académie des sciences et de la Commission des monuments historiques, dans les instructions du comité des Beaux-Arts, et dans les œuvres critiques ou autres de MM. Didron, Violet-Leduc (sic), Mérimée, César Daly, Lassus, Chevreul, etc*".

Dans un acte de dévotion personnelle, Faige-Blanc passa une commande publique sur le thème de la charité : le Père Nourricier. L'homme est vêtu de bure avec une corde au cou et un grand cierge, suivi de deux clergeons et de la population. On le retrouve accompagnant l'évêque de Grenoble en visite auprès des malades de la peste de 1628-1630 à Voiron, posant la première pierre de la nouvelle église ou offrant l'édifice aux Chartreux. Le personnage n'est pas nimbé car ce n'est pas un saint. C'est un homme du pays, lui. Ce maire se faisait ainsi représenter de son vivant, par des portraits très identifiables, ce qui était interdit par la Sacrée Congrégation des Rites car le geste était perçu comme une preuve de soumission au temporel par l'abbé et de piété orgueilleuse par le portraituré. Il ne fut pas le seul à transparaître dans les nefs, l'abbé Combalot était à Châtenay.

A la question de savoir si les architectes travaillaient régulièrement avec les mêmes peintres et maisons d'ornementation, la réponse est délicate puisque peu d'entre eux ont vu leurs églises ornées.

Alfred Berruyer semblait connaître M. Pagnon-Deschelettes, peintre-verrier à Lyon puisqu'il pouvait obtenir, en 1871, après la guerre et alors que la commune de Theys n'avait pas de ressources pour doter sa nouvelle église, des vitraux en personnages aux trois fenêtres du chœur fabriqués avec un "*boni*" de 574 F pour arriver à une commande de 1101 F<sup>1550</sup>. Il devait aussi connaître le maître-verrier Etienne Buche de Grenoble à qui il commandait personnellement des vitraux en grisaille, en 1879 pour l'église de Roybon,

---

<sup>1550</sup> A.D.I. : 7 O 2127, PARET, Adjoint de mairie, *Extrait des registres de délibération du conseil municipal*, 3 février 1873.

dans le but avoué de l'occuper pendant l'hiver<sup>1551</sup>. Il lui a aussi commandé ceux de l'église de Biol en 1888 et du chœur de l'église de Saint-André-le-Gaz peints au nom de la "*Famille Berruyer arch.*". Mais Buche était connu de tous ayant réalisé les cartons d'Alexandre Debelle pour Saint-Louis, Saint-André et Notre-Dame à Grenoble dans les années 1870.

Les églises furent équipées de vitraux à partir des années 1880 mais surtout entre 1900 et 1930. Louis Balmet exécuta dans cette première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les innombrables cartons de Debelle dont il hérita de son maître Buche<sup>1552</sup>. Balmet s'inspirait aussi des tableaux de Diodore Rahoult alors qu'à la même époque, J.-A. Bessac fils réalisait les compositions de J. Girard représentant l'église, la mairie, les écoles, la Grande fabrique et la vallée de la Fure à l'église de Renage en 1899 et Bernard représentait les usines de Livet-et-Gavet et leur directeur à l'église de Livet en 1928<sup>1553</sup>.

---

<sup>1551</sup> A.D.I. : 27 J 1/16 ; BERRUYER, A., *Lettre à l'abbé Tavernon, curé de Roybon*, 11 décembre 1879.

<sup>1552</sup> Ces dizaines de cartons, parmi les centaines de la collection Balmet, sont conservés aux A.D.I. depuis leur acquisition dans une vente aux enchères de 1995. Ils concernent des églises françaises, nombreuses en Isère, et étrangères dont certaines d'Asie. (Mes Rieuner, Bailly-Pommery, *Catalogue de vente aux enchères publiques Louis Balmet, Drouot-Richelieu*, Paris, 9 mai 1995, 26 p. et ill.).

<sup>1553</sup> VINCENT, S., "L'iconographie industrielle dans le patrimoine religieux. Quelques exemples en Isère", Grenoble, in *Le Monde alpin et rhodanien*, 4<sup>ème</sup> trimestre 1996, p. 28 sqq.

#### **IV LES EGLISES ET LEURS ORDONNANCES :**

Le principe d'architecture identifié est un système itératif de constructions par assemblages dont la seule forme des éléments d'ornementation procède du style. Il paraît difficile de catégoriser les églises du XIX<sup>ème</sup> siècle en Isère selon des styles, roman ou gothique, qui sous-entendent eux des principes de constructions distincts voire opposés. Nous ne saurions d'ailleurs parler de réelle architecture archéologique. Et comment avancer la question de la valeur artistique depuis que nous avons montré que les projets évoluaient tous au cours leur élaboration et pointé un degré de compromission antérieur aux projets de l'architecte ? Aussi semble t'il ardu de tenter de retrouver l'archétype d'une "école" architecturale et plus encore d'interpréter un édifice.

Nous traiterons pourtant le sujet à la manière des hommes de l'art de ce siècle, en procédant par le respect des styles annoncés. Si la structure d'une église n'était pas gothique au sens technique du terme, l'effet escompté n'était-il pas produit ? Qui, jusqu'à l'architecte lui-même, n'y a pas cru ? Faige-Blanc en amateur d'art et d'architecture ne savait par exemple qu'additionner les grands noms. Le ciment n'avait modifié que les principes de l'ornementation.

Les motifs se répétaient et se transformaient par la production de moulages mais cela ne changeait rien à la définition et donc à l'interprétation des édifices. Ils étaient pensés suivant le raisonnement des élèves de l'Ecole des beaux-arts. Apparaît donc une nouvelle fois la question des modèles, des objets premiers et des répliques.

Après avoir fait l'économie des édifices, qui sous-tend la question de l'architecture, et abordé l'esprit de l'architecte, nous devons analyser les projets et les réalisations.

#### **A NEO-GOTHIQUE ET NEO-ROMAN :**

L'Ecole des beaux-arts avait affermi son discours esthétique et refusait l'industrialisation. Viollet-le-Duc ou Labrouste proposaient chacun une alternative rationaliste. Le rationalisme du XIX<sup>ème</sup> siècle visait à l'économie de moyens et la nouvelle sensibilité religieuse était portée vers l'art médiéval du premier gothique, mesuré voire austère<sup>1554</sup>. Soucieux de répondre à ces attentes, Durand et Didron avaient publié dans *l'Art en Province*, en 1849, des plans d'églises pour villages et chefs-lieux de canton. Les églises étaient de style ogival et du plus faible coût permettant d'annoncer deux cents églises gothiques en construction dans *Les annales archéologiques* de 1852, nombre qui semble réaliste<sup>1555</sup>. Bientôt l'Administration interrogea les architectes par la circulaire du 15 novembre 1853 du cabinet de Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes. En 1855, Berruyer faisait partie des rares architectes, inconnus pour la plupart, à répondre. Ils présentaient des plans d'églises, de presbytères et d'écoles comme des plans-types régionaux, en utilisant les matériaux du pays, sans décoration superflue et en préférant "*la combinaison des lignes les plus simples*"<sup>1556</sup>.

Puis l'Eglise de France se dégageait de ce carcan stylistique vers 1860 pour approcher le néo-roman et le romano-byzantin. Les petites églises de campagnes étaient plutôt néo-romanes et les grandes basiliques urbaines plutôt byzantines ou néo-romanes dans le goût paléochrétien comme Saint-Pierre de Montrouge par Vaudremer à partir de 1863<sup>1557</sup>.

Entre politique et liturgie, la question de savoir s'il était convenable de bâtir des églises gothiques ou romanes au XIX<sup>ème</sup> siècle fut amplement débattue aux Beaux-Arts<sup>1558</sup>.

Les diocèses en reconstruction cherchaient parfois une identité propre. Lyon, Marseille bâtissaient face à Paris. Leurs histoires, leurs grandeurs passées et présentes permettaient sinon des découvertes la possibilité de générer une politique artistique. Ce n'était pas le cas de Grenoble. La

---

<sup>1554</sup> LENIAUD, J.-M., "Les constructions d'églises sous le Second Empire : architecture et prix de revient", in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 1979, p. 267 sqq.

<sup>1555</sup> MIGNOT, C., *L'architecture au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Fribourg, éd. du Moniteur, Office du Livre, 1983, p. 8 sqq.

<sup>1556</sup> LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., pp. 484-485.

<sup>1557</sup> LEMOINE, B., *La France du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, La Martinière, 1993, p. 21.



question de l'identité se posait. Le simple fait que Berruyer répondait en 1855 à la circulaire de plans-types dits régionaux le montre. En revanche, les monuments anciens, historiques, n'ont pas ou peu eu d'influence sur l'œuvre du XIX<sup>ème</sup> siècle. Selon la circulaire de Mgr de Bruillard de 1842 sur les monuments historiques du diocèse, les églises gothiques paraissaient inexistantes ou bâtarde à l'image de la Cathédrale et ne pouvaient être remarquées. Saint-Antoine cumulait les styles et était de toutes manières trop grande et trop septentrionale pour être imitée. Les églises romanes étaient trop modestes. Le porche de la chapelle du cimetière de Vizille et les modillons de l'église de Marnans firent deux exceptions. Le diocèse ne pouvait pas s'inspirer des édifices de l'archevêché de Lyon ou de l'évêché de Chambéry ; c'était se placer sous l'influence artistique de provinces repoussées. Lyon était trop romaine et la Savoie savoyarde. S'il fallait trouver une inspiration, elle serait ni trop près ni trop loin. Restaient les anciennes provinces de Dauphiné, Roman, Valence et Gap, trop méridionales mais faciles à corriger, peut-être les provinces célèbres pour leur architecture médiévale, l'Auvergne, la Bourgogne ou le Piémont et la Lombardie dont le Dauphiné formait la rencontre ?

Le diocèse ne pouvait pas non plus commander l'élévation de monuments trop importants. La stratégie consistait donc à rebâtir de nombreux édifices mesurés. Du reste, dès 1852 d'énormes sommes avaient déjà été investies dans la construction de La Salette et le coût du transport des matériaux en altitude avait dévoré le budget.

### **1) Du roman au gothique au roman :**

Sans réels moyens, à la quête d'une architecture historique depuis les années 1830 mais qu'il ne trouvait pas, le diocèse n'avait pas engagé la construction d'un grand édifice dans les années 1840. Son architecte, ou inspecteur des édifices diocésains Péronnet, n'avait pas non plus les ressources architecturales pour bâtir un monument d'ampleur nationale. En

---

<sup>1558</sup> Académie des beaux-arts, *Considérations sur la question de savoir s'il est convenable au XIX<sup>ème</sup> siècle de bâtir des églises en style gothique*, Paris, Firmin Didot, 1846 et in *Annales archéologiques*, t. III, 1846-1847, pp. 179-185.

attendant, l'évêque de Bruillard faisait l'éloge de l'abbaye de Saint-Antoine et du tabernacle de sa cathédrale, tous gothiques, et essayait de voir ce qu'on pouvait tirer de la crypte de Saint-Laurent ; pas grand chose, c'est pour cela qu'elle n'a pas été exploitée.

Le retour de l'élève "prodige", Berruyer envoyé étudier à Paris, se fit en 1844. Ses premières œuvres, la petite église de La Buisse en 1846, romano-gothique massive et austère, la chapelle Blanchet en 1847, romano-byzantine ornée, furent prises comme des essais. En 1847, l'évêque se rendait compte que le pèlerinage de La Salette, non encore autorisé, serait l'occasion d'une construction majeure. Il fit élever une chapelle avant de faire mieux. En 1848, le récent poste de diocésain était à pourvoir. Janniard fut nommé puisque Berruyer était trop jeune et Péronnet trop peu académique. Comme Janniard n'allait pas rester, que La Salette attendait son heure, les deux architectes Péronnet et Berruyer demeuraient à l'affût.

Berruyer avait le soutien de l'évêque et dessinait dès 1850 les plans de La Salette sur un terrain privé. Restait la bataille pour le poste de diocésain.

Berruyer élevait les églises originales de Cessieu et d'Arzay. Péronnet avait abandonné le style néo-classique aujourd'hui ridicule pour s'essayer en même temps à l'église de La Motte-d'Aveillans, sa première église néo-romane sérieuse prévue dès 1848 et commencée en 1852, et à Châtenay sa première église néo-gothique commencée en 1852. Péronnet, bien dans l'Isère, se faisait ici remarquer par l'industriel Giroud à La Motte-d'Aveillans et par l'abbé Combalot à Châtenay. En 1853 les deux architectes se présentaient l'un en face de l'autre au diocèse, autant dire l'évêque et les Beaux-arts contre le préfet et l'Ecole municipale. Le premier l'emportait facilement.

Berruyer s'attela à la construction de La Salette, bien qu'il n'oublia pas de construire quelques châteaux et les églises de Champier ou Biol pour laquelle il s'associait le concours d'Hugues Quénin. Péronnet n'avait plus de liens avec le diocèse, cumulait les constructions de maisons, élevait les églises de La Buissière ou de Corenc dès 1858 et choisissait comme assistant Jules Riondet. A cette date il était appelé à Alleverd mais, souvent absent, il perdit ce travail.

Pendant une dizaine d'années quelques communes moyennes firent rebâtir leur église, toutes modestes souvent avec du ciment moulé ou des

briques dans la Bièvre. Ces premières églises modernes étaient néo-romanes, parfois romano-gothiques car quelques baies étaient en berceau brisé, sauf Châtenay pour laquelle l'abbé Combalot insista sur la caractéristique gothique et un voûtement en étoile. Le néo-roman correspondait au style des petits édifices remplacés. Leur simplicité de plan, de volume et les ornements répondaient aux capacités des commanditaires et allaient servir la réputation des architectes. Seule La Salette était importante en taille, ne dépassant pas toutefois celle des églises de chef-lieu ; mais son allure s'associait à la tradition des églises de pèlerinage.

A la fin des années 1850, le département de l'Isère vivait une période de faste économique. Quelques chefs-lieux bien placés étaient riches et peuplés. Berruyer arrivant à bout de La Salette eut une réputation toute faite. On le consultait en tant que diocésain dans les bourgs et il se proposait comme architecte. Commençaient donc une période de grandes constructions urbaines pour lesquelles un profil de cathédrale gothique correspondait.

Berruyer projetait la construction de la nouvelle église Saint-Bruno de Voiron en 1857 et commençait celle de Saint-Laurent-du-Pont en 1861. En 1864, il construisait le gros œuvre des deux églises et enchaînait les constructions des églises de Bourgoin en 1865 et de Voreppe en 1870, dernière grande église néo-gothique.

Péronnet devait quant à lui accepter les chantiers plus modestes, les églises néo-romanes de Cholonges ou Corençon en Vercors en 1864, mettait enfin en place le chantier de l'église de Saint-Martin d'Uriage en 1867, prévu depuis 1845, et celle de Château-Bernard la même année.

Riondel s'était fait connaître en assistant son père lors de la construction de la Préfecture et devenait important à Grenoble. Il obtint le chantier d'Eybens en 1863.

En 1867, la question du concours de Saint-Bruno intéressait les trois hommes. Berruyer était d'office recalé puisque Riondel et Péronnet participaient au jury. Riondel établissait les projets primitifs et Péronnet obtenait, du fait de son expérience en architecture religieuse, la direction du chantier. Il n'était pas question d'élever un monument glorieux dans la préfecture. La fabrique se prononçait pour le sempiternel gothique du XIII<sup>ème</sup>

siècle et une église plus grande que celle de Voiron. La mairie et le jury proposaient un édifice romano-gothique de taille presque moyenne pour Grenoble.

Après la construction de Saint-Bruno de Grenoble, les espoirs architecturaux s'amenuisèrent. Qui aurait un grand projet ?

Péronnet se retirait en 1875 et laissait son cabinet à Chatrousse et Ricoud qui allaient continuer en partie son œuvre et apporter les leçons nouvelles d'une architecture néo-romane plus cossue. Ils achevèrent l'église d'Uriage en 1875, bâtissaient celle d'Autrans en 1875, de Villard-de-Lans en 1886, de Lans-en-Vercors en 1888 ou de La Combe-de-Lancey en 1886-1888.

Berruyer allait reprendre ses archétypes néo-romans des années 1850, améliorés par les études qu'il fournit à Saint-Bruno de Grenoble. Il bâtissait ainsi les églises de Charavines en 1874, de Roybon entre 1874 et 1885, de Sardieu en 1876. Il essayait en vain d'obtenir des financements pour la cathédrale dont il devait n'établir qu'une façade néo-romane en 1883. Il démissionnait et bâtissait encore les églises de Saint-André-le-Gaz en 1886 ou La Mure à partir de 1887 et Rives en 1889. Bugey l'assistait, achevait La Mure et Rives, puis utilisait ses modèles à Vinay en 1894, à Chapareillan en 1895 et au Mottier-Bocsozel en 1903.

Riondel reçut quelques chantiers et prenait toujours ses références chez Baudot. Il était maintenant le seul à dessiner des ogives, en 1874 à La Tour-du-Pin.

Rivoire, élève de Berruyer puis de Riondel, s'inspirait de l'ouvrage de Baudot pour son église de Mizoën en 1887 et des églises néo-romanes de Berruyer pour l'église de Cognin en 1889. L'architecte de l'église de Cognin est bien Riondel mais il s'inspirait ici des églises de Berruyer. Rivoire devait encore élever quelques modestes églises néo-romanes, à Entraigues en 1894, la Ferrière-d'Allevard en 1900 et bâtir la dernière église rattachée à ce siècle, Saint-François-de-Sales à Grenoble de 1908 à 1911.

Les architectes de l'Isère s'attachèrent pendant un demi-siècle à bâtir un diocèse dont les églises des villages étaient ainsi néo-romanes ou romano-gothiques, celles des communes moyennes romanes répondant au caractère local plus méridional et celles des villes plutôt gothiques avec l'idée que l'on

peut se faire d'une cathédrale, sans qu'il y ait eu pour ces constructions de véritable promesses technique ou stylistique.

## **2) Le renouveau par les chapelles :**

Les premiers édifices réalisés en Isère suivant les leçons d'une architecture émérite furent des chapelles. Nous en admettons deux importantes, initiatrices, des styles romano-byzantin ou néo-gothique : la chapelle Blanchet, romano-byzantine de Rives élevée en 1847 et la chapelle de La Motte à Moirans élevée vers 1850. Aussi montrent-elles la facilité d'engagement artistique voire religieux ou politique au travers des commandes privées de petites tailles. La petitesse permit d'achever les projets, ce qui aide la lecture d'autant que, dans ce cas, les commanditaires sont connus.

### **a) 1847, les chapelles byzantines de Rives et La Salette :**

La chapelle Blanchet, du nom de son commanditaire Léonce Blanchet semble être la première commande privée de la période<sup>1559</sup>. Cette petite chapelle, identifiée comme un monument byzantin à son époque mais romano-byzantine en fait, a été construite par Alfred Berruyer du mois de septembre 1846, moment exact de l'Apparition de La Salette, au 6 novembre 1848, date de sa bénédiction par le curé de Moirans. Elle fut placée au dessus du ruisseau de la Fure, en face des papeteries Blanchet frères et Kléber, et dédiée à la Vierge. La société paya la construction 17 000 F dont 2000 F pour le mobilier<sup>1560</sup>.

L'édifice mesure 12 mètres de longueur et 6 mètres de largeur. Le plan est simple, une nef unique fermée par un chœur en hémicycle. L'appareil est isodome de tuf soutenu par les contreforts en molasse ocre. La balustrade et la façade sont également en molasse. La voûte en berceau est en briques plâtrées.

---

<sup>1559</sup> Nous ne connaissons pas la date de construction de la chapelle néo-gothique en pierre et en bois du séminaire de Montfleury à Corenc.

Le portail, motif important de la façade, est en plein cintre et forme un porche par son renforcement. L'arc est soutenu par deux colonnes à fûts lisses en pierre blanche. Les deux chapiteaux corinthiens, en molasse, possèdent une double rangée de feuilles d'acanthé complétée par des crossettes importantes et un tailloir chargé d'un fleuron. L'aspect général semble une interprétation libre du corinthien, romanisante, mais la finesse de la taille est impossible dans la molasse particulièrement friable. Leurs bases sont à peine moulurées ou de manière non classique.

Au dessus des chapiteaux et de la porte court un bandeau orné de triangles têtes-bêches garnis de feuilles d'anthème à la grecque. Les arcs, du porche et de la porte sont ornés d'un bandeau à fleurs, posées dans un cercle pour le porche, des carrés placés en losange pour la porte. L'arrangement est celui des églises orientales mais ces fleurs rappellent les caissons de plafonds classiques. Deux éliges avec monogrammes néo-gothiques SM et AM<sup>1561</sup> encadrent la porte et le tympan, en plein cintre et orné d'un bas-relief, une Vierge à l'Enfant dans sa mandorle soutenue par deux anges en robe, à l'instar des peintures romanes. La mandorle porte la date de 1847.

La corniche à arcature lombarde est coiffée d'une balustrade à rosaces quadrilobées, gothique rayonnant que l'on retrouve sur l'ancienne cathédrale de Vienne. Elle court autour de la chapelle comme le cordon, semblable à celui de la porte, placé au sommet des contreforts à l'image de ceux du XII<sup>ème</sup> siècle. Le fronton est surmonté d'un lanternon composé de six colonnettes toscanes trapues, posées sur un cul-de-lampe dragonomorphe.

Cette chapelle est garnie de motifs de tous les ordres, donc composite. Son aspect général, de part les volumes simples, les nombreuses ornements sculptées et peintes<sup>1562</sup> ainsi que le clocheton trapu, semble oriental. Ce qui a pu lui faire attribuer l'adjectif byzantin, dont étaient aussi qualifiés les premiers édifices chrétiens. A cette date, la petite crypte paléochrétienne Saint-Oyan de Saint-Laurent de Grenoble, jugée unique monument des premiers temps chrétiens en France et byzantine par M. de Radulphe de Gournay, commençait à être connue des architectes. Toutefois le

---

<sup>1560</sup> Conservation du Patrimoine de l'Isère, *Le décor de la chapelle Blanchet de Rives*, Grenoble, Cent pages, 2003, n.p.

<sup>1561</sup> *Sancta Maria et Ave Maria*.

plan au sol, basilical, les ouvertures en plein cintre et le détail des motifs reste d'inspiration romane, en particulier du portail de la chapelle du cimetière de Vizille. Ce qui confère un caractère romano-byzantin plus certain, que Berruyer a aussi pu découvrir pendant ses études à Paris ou Lyon, ville plus latine, et bien sûr à Vienne, chasse antique et médiévale gardée où il fit des relevés. Cette chapelle Blanchet eut un succès immédiat et fut imitée aussitôt à La Salette.

Dès l'Apparition de 1846, la colline de La Salette fut fréquentée par des pèlerins. L'été suivant, le diocèse faisait un rapport puis décidait d'installer une chapelle provisoire sur une esplanade. La date de sa construction n'est pas connue mais la chapelle existait quand Berruyer commença les travaux de l'église en 1852. La chapelle primitive a été déplacée en 1865 et se situe maintenant sur une colline au dessus du sanctuaire comme chapelle du cimetière des pères de La Salette<sup>1563</sup>.

La chapelle est extrêmement petite, formant une nef carrée de trois mètres de côté. Trois façades sont ouvertes par trois arches fermées seulement par une grille. Le quatrième côté est le chevet hémisphérique. Il abrite une statue grandeur nature de la Vierge. De fait, la chapelle forme plutôt une sorte de dais protecteur pour une Vierge visible de toutes parts qu'un édifice dans lequel on peut dire une messe. Néanmoins, un soin particulier fut pris à sa construction.

La chapelle est en pierre blanche et rosée, légèrement marbrée, certainement édifiée par Berruyer, à la demande de Bruillard, alors qu'il venait d'achever la chapelle Blanchet. Les trois façades avec portails en plein cintre encadrés chacun de deux colonnes, rappellent celui de la chapelle Blanchet. La décoration des voussures avec fleurs antiques et les chapiteaux corinthiens sont très proches de la chapelle de Rives. Sur la façade principale les ornements cachent une inscription en filigrane : "*Ave Maria*" en lettres gothiques. Chacune des trois façades est encore dotée d'un double ordre superposé et engagé à 45° dans les angles. Les chapiteaux corinthiens à feuille d'eau sont romans. Les colonnes du deuxième ordre supérieur sont

---

<sup>1562</sup> Voir le chapitre intitulé "Les quelques peintures murales".

<sup>1563</sup> Ces rares renseignements proviennent d'une plaque gravée contre un des murs de cette chapelle.

torses. Enfin, tous les modillons sont sculptés. Un sur deux est un modillon à copeaux auvergnat que l'on avait à Saint-Pierre de Marnans.

Ce sont bien ces deux modèles médiévaux du XII<sup>ème</sup> siècle, le portail de la chapelle du cimetière de Vizille, ancienne chapelle d'un prieuré clunisien et le portail et l'église du prieuré conventuel de Marnans, qui ont servi de sources aux deux chapelles de Rives et de La Salette. Elles sont en revanche plus ornées, de motifs orientaux antiquisants ou paléochrétiens byzantins, qui s'associent parfaitement au culte marial. Peut-on parler d'orthodoxie religieuse ou d'un ultramontanisme traditionnel vis-à-vis du style ? Le cas des Blanchet bonapartistes n'est pas impossible. Ils étaient liés aux Baudrand, Nayral et surtout Rallet dont Augustin Blanchet allait épouser plus tard Olga Rallet, tous bonapartistes et dont certains enfants seraient élevés chez un pape de Moscou. Si la date de construction de la chapelle, 1847, est antérieure à leurs rencontres des années 1860, ces dernières montrent néanmoins une certaine permissivité aux idées. Le cas de la Salette est plus complexe. Les portails rappellent mieux la chapelle de Vizille pour inscrire l'édifice dans une politique historique.

La date de ces chapelles comparées à leur style est ainsi précoce. Les chapelles similaires, celle des Dominicains d'Oullins et la chapelle Notre-Dame-de-la-Roche à Taronne, dans le Rhône, devaient être édifiées en 1861 et 1866. En 1846, l'art byzantin était à peine célébré ; par l'article de Lenoir dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* en 1840 ou Couchand et le *Choix d'église byzantines de la Grèce* en 1842. Mis en œuvre à la cathédrale de la Major à Marseille par Vaudoyer en 1845. Il fallait attendre l'étude de Verneilh sur Saint-Front de Périgueux en 1851 pour comprendre l'art des coupes et *Pierres de Venise* par Ruskin en 1853 pour qu'il devienne à la mode. Pourtant, le département ne vit plus par la suite d'édifice d'une telle qualité et il fallait attendre quelques projets de Berruyer pour la façade de la cathédrale en 1867, ceux de Bossan pour l'église de Saint-Marcellin publiés en 1891 et les deux églises de Joannis Rey, Châbons et Moirans à la fin du siècle, pour entendre reparler de romano-byzantin. Néanmoins, le portail, les chapiteaux, les fenêtres, la voûte furent repris, bien que moins ornés, dans toutes les constructions de Berruyer.



## **b) La Chapelle néo-gothique de Moirans :**

A la même époque, la famille de La Motte élevait aussi sa chapelle sur un monticule boisé au milieu du parc de son château de l'Erigny qui dominait toute la vallée de Moirans. L'architecte et la date de construction de cette édifice, d'un néo-gothique rappelant l'art du XIII<sup>ème</sup> siècle, sont inconnus. Nous pouvons néanmoins échafauder quelques théories.

La date de construction se situe, de mémoire de famille<sup>1564</sup>, vers 1850. Il n'y a pas de raison de la contredire. La construction apparaît effectivement être du milieu du siècle. Surtout, à cette époque, la famille était représentée par Oronce et Eusèbe de La Motte, or nous trouvons dans un médaillon à droite de la porte l'acronyme EDL pour Eusèbe, le chef de famille. Il fut d'ailleurs maire de Moirans en 1843 et 1848, époque favorable aux constructions religieuses connotées politiquement.

Quant à l'architecte, il doit faire partie du sérail des érudits si l'on se conforme à la qualité artistique qui élimine de fait la plupart des architectes locaux auteurs d'églises moyennes. Les Ruban et Crépu sont hors-jeu, d'autant qu'ils vantaient trop la République. Reste à cette date : Péronnet, Joseph Riondel père et Berruyer. Hector Riondel fils avait vingt-trois ans et commençait ses études aux Beaux-Arts. Le style ne correspond en rien à Péronnet qui pourtant dessinait à cette date l'église de Châtenay dont le voûtement est similaire. Riondel père aurait-il pu s'inspirer d'une construction et réaliser ici son seul édifice néo-gothique ? Le nom de Berruyer revient logiquement, à cause du style dont quelques éléments (fenêtres et gargouilles) renvoient à Saint-Bruno de Voiron, à cause des dates puisqu'il venait d'élever la chapelle de Rives sur la colline d'en face, à cause du tympan avec une Vierge à l'Enfant dans sa mandorle similaire à celui de la chapelle Blanchet, et à cause du réseau aristocratique-épiscopal monarchiste. A moins que l'auteur vint d'une autre province.

L'édifice, dédié à la Vierge par l'inscription du linteau en lettres gothique, "*Ave Maria gratia plena*", est de la taille de la chapelle de La

---

<sup>1564</sup> La famille de La Motte ne possède aucune archive. Bruno de La Motte, l'actuel propriétaire, les a cherchées en vain car il a mené une campagne de restauration (la chapelle avait été abandonnée et reçut la foudre). La chapelle a retrouvé sa toiture et des vitraux. Les colonnes et chapiteaux ont été refaits car ils étaient cassés.

Salette donc petite. La nef est carrée, couverte d'une mosaïque à tesselles<sup>1565</sup>, terminée par un chevet à trois pans. Le voûtement est une ogive en étoile avec liernes et tiercerons retombant sur des colonnettes engagées dans les angles avec des chapiteaux engagés ornés de motifs floraux assez développés. Les ouvertures sont ogivales, géminées avec oculi quadrilobés pour les fenêtres, et deux piédroits, un linteau et un tympan pour la porte. L'édifice, bâti en tuf et en briques de Moirans, est très élancé d'autant qu'il est coiffé d'un clocheton avec sa flèche. A défaut de peintures et vitraux, alors de mauvaises factures, la chapelle est ornée de sculptures. Chacun des quatre contreforts d'angle et chacun des quatre angles du clocheton est surmonté d'une gargouille en forme de griffon ailé, similaires à celle que Viollet-le-Duc venait de dessiner pour Notre-Dame de Paris. Les faîtes des quatre pignons reçoivent chacun la figure en pied d'un saint, Pierre, Roch, Grégoire et Louis armé face à l'entrée du parc<sup>1566</sup>. Chacun des quatre faîtes du clocheton possède un ange musicien.

Cet édifice est composé de tous les ingrédients importants du gothique archéologique. C'est un exemple très abouti de la période, le seul qui plus est, et ramène sans contredit au gallicanisme monarchique et combattant depuis 1848. La chapelle s'oppose à celle de Rives. Eusèbe de La Motte, homme politique dont la famille venait d'hériter du château de l'Erigny de la famille de Lupé, inscrivait même sa branche dans l'histoire. En effet, des armes sont sculptées à gauche du portail : d'azur à une croisette d'or entre deux croissants l'un sur l'autre, appointés d'argent, accolés de deux tours crénelées et couvertes d'argent. Elles provenaient de l'ancienne famille de Mareschal, seigneurs de La Croix, tombée dans celle des Maigre de La Motte. Or les La Motte avaient brisé, simplifiant la croix nilée et alésée en croisette, comme ici, et ôtant la couverture des tours pour des créneaux, ce qui n'a pas été fait

---

<sup>1565</sup> Très abîmée et qui doit disparaître au profit d'un pavement en marbre.

<sup>1566</sup> Il ne s'agit pas de Paul. Chacune des quatre clefs des liernes de la voûte qui correspond à chacune des statues porte une inscription : sP ; sR ; sG et sL.

Nota : Gérard Cholvy consacre un chapitre à "La piété ultramontaine" dans *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. 1 : 1800-1880, Toulouse, Privat, 1985, pp. 153-196. Nous y retrouvons quatre dévotions importantes, celles des saints Pierre et Grégoire pour l'Eglise, de saint Louis pour la France et de saint Roch originellement protecteur contre la peste puis le choléra à Montpellier, son lieu de naissance, à partir de l'épidémie de 1834, et enfin comme parent d'Elisabeth de Hongrie par sa mère puis de la maison de France.

ici<sup>1567</sup>. Lorsque l'on sait l'attachement au détail en matière d'héraldique, nous voyons qu'Eusèbe de La Motte dessinait non ses tours mais celles d'armes anciennes, essayant de prendre souche dans la noblesse chevaleresque des Mareschal plutôt que dans la noblesse de robe qui caractérise les Maigre de La Motte.

## **B LE NEO-ROMAN ALPIN :**

### **1) 1850 : Salette aux sources du Moyen Age :**

Les premières églises de cette seconde vague de reconstruction étaient des églises de village à nef unique à l'image d'Arzay qui n'a réellement de roman que sa porte dont l'arc est en plein cintre. A la fin des années 1840, Alfred Berruyer s'essayer dans l'art des chapelles lorsque Mgr de Bruillard lui demandait d'élever ce qui allait être la construction la plus célèbre du diocèse : la basilique de La Salette<sup>1568</sup>.

La première esquisse de l'église est datée du 25 octobre 1850, pour une basilique de 350 m<sup>2</sup> et 1000 personnes avec comme particularité un clocher à six pans à la croisée du transept. L'année suivante le projet fut agrandi pour 2500 à 3000 personnes composé en trois nefs et sept travées avec abside et absidioles. Le chantier avançait lentement de sorte que Berruyer put élever à cette date les églises de Cessieu et de Champier. En 1854, le chœur était achevé et quelques contestations se levèrent, dont celles de Benjamin Dausse qui remettait en cause l'assiette de l'édifice<sup>1569</sup>. Berruyer s'imposait, continuait d'avancer la construction de la nef, proposant un toit en bâtière en 1855. Il supprimait l'idée du clocher à six pans en 1857 pour ajouter deux flèches en façade. En 1860, l'église était ouverte au culte. En 1865 il établissait la façade flanquée de deux tours en pavillon. Il venait d'élever les tours carrées de l'église de Voiron et de Saint-Laurent-du-Pont.

---

<sup>1567</sup> G. de RIVOIRE de La BATIE, *Armorial de Dauphiné*, Lyon, Auguste Brun, 1867, art. : Maigre de La Motte et Mareschal-Lacroix.

<sup>1568</sup> LENIAUD, J.-M. ; ss.dir. ANGELIER, F. et LANGLOIS, C., *La Salette. Apocalypse, pèlerinage et littérature (1856-1996)*, Grenoble, éd. Jérôme Million, 2000, pp. 139 et 140.

<sup>1569</sup> A.M.G : R 2690, DAUSSE, B., ingénieur des Ponts et Chaussées, *Lettres relatives à La Salette*, n.d.

L'église de La Salette a la taille d'une grande église paroissiale. Son plan au sol fut en définitive basilical, composé de trois nefs, une nef centrale et deux bas-côtés, et six travées ; en 1897 Bugey élargit la nef par l'adjonction de deux bas-côtés supplémentaires. Le chœur est grand, trois nefs et deux travées. Chaque nef est terminée par une abside ou absidiole. Ainsi, la basilique de pèlerinage n'a pas de déambulatoire<sup>1570</sup>.

L'allure de l'édifice est au premier abord sobre presque massif, loin des futures basiliques de pèlerinage byzantines. L'élévation intérieure est particulièrement élancée. Les colonnes sont démesurément longues, hautes, dans un rapport hauteur/largeur exceptionnel de 1/15, et posées sur de hauts piédestaux<sup>1571</sup>. La voûte de la nef centrale est un berceau plein cintre supporté par des grandes arcades. Les fenêtres hautes sont aveugles. Les bas-côtés sont voûtés en arête. Aujourd'hui la pierre apparente, le crépi blanc et les lampes illuminent la nef. Elle était obscure au XIX<sup>ème</sup> siècle, les murs étant sombres et le mobilier imposant. L'ornementation est modeste, révélée par les hauts chapiteaux corinthiens de la nef centrale et des bas-côtés, ceux des trois portails et fenêtres hautes de la façade principale avec leurs fines colonnettes baguées, en marbre rosé identique à celui de la chapelle primitive.

Comme le souligne Jean-Michel Leniaud, ce néo-roman se distingue du néo-gothique de Lassus archéologique et rationaliste qui se répandait à cette date. Le chantier était privé, Berruyer dut ici se faire remarquer et se détachait, comme on le faisait en construisant les basiliques de pèlerinages au XIX<sup>ème</sup> siècle, en cherchant "*modernité et liberté hors de la tutelle de l'Etat*"<sup>1572</sup>. Le profil des colonnes, souligne encore J.-M. Leniaud, est celui des colonnes de fontes de la bibliothèque Sainte-Geneviève, sur de grands piédestaux, faisant de La Salette un édifice moderne. Ce qui corrobore le

---

<sup>1570</sup> Il est aujourd'hui possible de contourner le chœur en passant derrière mais autrefois le chœur jusqu'à l'abside axiale était fermé par des stalles réservées aux pères de La Salette. La déambulation était inutile puisqu'il n'y avait pas de reliques. Les prêches étaient au contraire nombreux à en juger la taille de la chaire disparue, le nombre de bancs et l'élargissement de la nef par Bugey en 1897.

Voir le plan au sol et la coupe transversale réalisés dans le volume des annexes p. 257.

<sup>1571</sup> Ces colonnes ne sont pas en béton armé mais bien des fûts à tambours en pierre de taille. L'armature métallique parfois citée doit être un système de goujons verticaux, indispensables, rappelant le système de polos-empolion de l'architecture classique.

<sup>1572</sup> LENIAUD, J.-M., *La Salette. ...*, op. cit., p. 140.

rapport maître/élève annoncé par Berruyer et annonce les églises de l'école lyonnaise et de Bossan.

La Salette est aussi une œuvre colossale pour un jeune architecte sans grande expérience, du moins sans œuvre majeure réalisée et sans style. La première tranche de l'édification durant quinze ans, le chantier de La Salette était logiquement en mutation. Sans modèle médiéval local ni même de modèle moderne national, Berruyer essayant de donner un caractère propre à son diocèse n'aurait su oublier l'apport direct du Moyen Age. L'élan vertical disproportionné de La Salette était propre à la portée symbolique et s'il rappelle celui des cathédrales gothiques, le profil de la nef reprend exactement celui de la nef de Sainte-Foy de Conques, départ du plus célèbre pèlerinage, celui de Compostelle. De même, la voûte en berceau et les fenêtres hautes et géminées de La Salette sont voisines de la voûte et des baies des tribunes de Sainte-Foy. D'ailleurs le clocher à six pans prévu au dessus de la croisée de transept ainsi que les absidioles ne rappelle-t-il pas les clochers octogonaux et les chevets des abbayes d'Orcival, de Saint-Nectaire, de Sainte-Foy ? Les deux tours en façade proviennent aussi des mêmes édifices, de Cluny même ; tout comme l'appareil de parpaings gris-beige à peine équarris et liés au mortier, unique en Isère et que Berruyer fit venir à grand frais, qui est tout à fait analogue à ces grands édifices du XI<sup>ème</sup> siècle.

L'élévation de La Salette, toute modeste qu'elle soit, prend bien sa source dans l'architecture romane de pèlerinage de l'Auvergne et de la Bourgogne. Le plan au sol basilical, l'ornementation mesurée des seuls chapiteaux corinthiens et des arcatures sous les corniches, l'agencement des ouvertures de la façade, proviennent en revanche du Moyen Age roman lombard. Finalement l'architecture tâtonnante de Berruyer, presque austère pour une basilique du XIX<sup>ème</sup> siècle, se trouve entre l'Italie, la Bourgogne et l'Auvergne comme l'est son Dauphiné.

Etait-elle consciente ? Berruyer dans sa première œuvre ne pouvait pas se risquer à trop d'originalité. Il n'avait pas non plus les finances nécessaires. Son inspiration pouvait-elle venir d'ailleurs que des grandes églises de

pèlerinage ? Le lombard était quant à lui peu célébré ni même étudié<sup>1573</sup> mais les arcatures lombardes sont celles des églises alpines qu'il avait sous les yeux. N'est-ce pas ici un néo-roman de prudence ? La Salette est très bien adaptée à la rigueur de la montagne, à la sobriété du Dauphiné et opposée au faste lyonnais. Les ouvertures de la façade principale, les portails et fenêtres triples, renvoient à un roman élémentaire qui fera la fortune d'une série d'églises déjà commencée à cette date.

## 2) Développement d'un néo-roman archétypique :

La Salette est un exemple important de l'architecture néo-romane de l'Isère à rattacher, tant au niveau des principes de l'architecture, du plan au sol que de l'ordonnance, aux églises à venir.

De 1852 à 1854, Berruyer comme Péronnet élevaient chacun une église néo-romane, l'un dans les Terres Froides, l'autre en Matheysine ; les églises de Champier et de La Motte-d'Aveillans. Ces deux édifices marquèrent l'avènement du néo-roman dans un genre sobre et équilibré, légèrement orné, pour deux églises composées approximativement de la même manière.

Il s'agit là de deux églises de campagne de même taille élevées sur plan basilical, composées d'une nef terminée par une abside et deux bas-côtés. Les différences, outre les maçonneries et le détail des chapiteaux, résident essentiellement dans le voûtement de la nef centrale et le clocher. La nef de Péronnet est en berceau, celle de Berruyer composée d'arêtes. Le clocher de Péronnet est un campanile roman, conservé lors des travaux, celui de Berruyer surmonte l'abside suivant la solution adoptée à Arzay.

L'organisation des deux églises est la même parce qu'elles sont finalement simples. Mais la similarité de la composition des façades est plus étonnante. Les architectes se sont-ils influencés puisque le diocésain Berruyer inspectait le projet de Péronnet<sup>1574</sup> ?

Les façades sont italianisantes, de sorte que la planéité gagne sur le volume, la muralité est plus importante que les ouvertures, et bourguignonnes par la

---

<sup>1573</sup> Il fallait attendre DARTIEN, F. de, *L'architecture lombarde*, 2 vol., 1865-1882, pour que l'architecture médiévale lombarde soit analysée.

disposition des ouvertures en plein cintre. Elles sont tripartites avec en leur centre, un portail en plein cintre encadré de colonnettes et surmonté de fenêtres doubles ou triples, et des bas-côtés ouverts par de simples fenêtres.

Les volumes intérieurs de l'église de La Motte-d'Aveillans, achevée peu après 1854, sont étudiés de manière à ce que l'on voit correctement l'autel dans tout l'édifice. L'effet de grande ampleur due à la largeur de la nef en berceau est compensé par la taille des colonnes et des chapiteaux. Les ouvertures de la façade principale encadrées de colonnettes et les bandeaux horizontaux divisant en quatre l'élévation allègent cette surface lisse. Cet édifice est tout à fait abouti alors que Péronnet devait rarement s'en inspirer ; seulement à Corenc en 1858.

L'église de Champier est plus haute, l'élévation élancée selon des proportions similaires à celles de La Salette. D'ailleurs les chapiteaux, les colonnes et les piédestaux sont du même modèle. En revanche, la petitesse de l'édifice dérobe la majesté de La Salette et offre la vision d'une église presque fragile. Peut-être est-ce dû au modeste appareil de galets et de molasse ? Le portail est sensiblement identique à celui de Péronnet et surmonté de fenêtres triples et longilignes. Elles recouvrent les proportions de la nef mais cela contribue à cet effet de fragilité, d'autant que les bas-côtés sont étroits. Notons que l'église est une des premières de l'architecte et qu'il la réalisa en un temps record<sup>1575</sup> alors qu'il dirigeait les travaux de La Salette. Pourtant, l'élévation ainsi que les distributions de la façade principale devaient avoir un franc succès après quelques améliorations.

Les églises néo-romanes de l'Isère ont durant la seconde moitié du siècle, sauf exception, suivi les variations d'un archétype, celui de Champier. Les plans au sol restèrent basilicaux à trois nefs et quatre travées ou en croix latine à transept non saillant. L'abside en cul-de-four fut rapidement remplacée par un simple chevet pentagonal augmenté d'une travée formant le chœur permettant de placer de chaque côté une sacristie et le clocher avec un

---

<sup>1574</sup> A.D.I. : 2 O 265/7, BERRUYER, A., *Rapport de l'architecte diocésain, église de la Motte-d'Aveillans*, 30 mai 1854.

<sup>1575</sup> Voir le chapitre "Champier, une affaire de famille".

accès direct. Parfois le clocher était placé en déport et le chœur entouré de deux sacristies.

Les bas-côtés étaient couverts en arêtes et le vaisseau principal d'abord en arêtes et très rapidement en ogives barlongues suivant un principe de commodité. Selon la taille de l'édifice la lumière provenait seulement des fenêtres de bas-côtés et parfois d'oculi percés dans les murs au dessus des grandes arcades.

L'agencement des façades principales variaient selon la taille des édifices. Elle pouvait reprendre le simple modèle de Champier ou être développée par l'adjonction d'éléments. Les pignons pouvaient être ornés d'arcatures lombardes et les corniches de modillons à copeaux. Le portail recevait une simple ou une double voussure. Surtout, quand l'église devait être grande, ce n'étaient plus les contreforts verticaux qui contribuaient à créer la tripartition de la façade mais des tours-escaliers hexagonales.

Ce modèle dont la partie centrale de la façade est celle de La Salette, découlait des églises romanes clunisiennes de l'Isère. Le portail en plein cintre avec linteau, tympan semi-circulaire et piédroits à colonnettes et chapiteaux corinthien était tout à fait commun à l'architecture romane des XI et XII<sup>ème</sup> siècles. Il était seulement surmonté de fenêtres doubles et le plus souvent triples, de manière à éclairer la nef, développant ainsi le système trop sobre de Marnans.

Les petites églises à nef unique, les moyennes à trois nefs et les grandes à trois nefs et tours hexagonales procédaient toutes du même archétype :

-Sardieu par Berruyer ou Veyrin-Thuellin par Allemand en 1873 et même les églises romano-gothiques de La Buisse, Marcollin, Montferrat, Dolomieu, ou Trept et La Chapelle-de-La-Tour ;

-L'église du Grand-Lemps dont la façade a été rebâtie à une date inconnue, celle de Chirens en 1876, de La Trappe de Chambarand par Choupin en 1870, comme les églises tardives de Coublevie par Chatrousse et Ricoud en 1891, du Mottier-Bocsozel en 1903 par Bugey ;

-Les grandes églises avec tourelles hexagonales de Berruyer à Biol conçue à partir de 1855, Theys en 1866, Charavines en 1874, Roybon à partir de 1874 ou Saint-André-le-Gaz en 1886 ; L'église de Domène par Bugey en 1891 et de



Cognin par Rivoire en 1893 ; Ce modèle à tourelles servit aussi à exécuter l'église romano-gothique du Touvet en 1868. Berruyer modifiait ici les ouvertures et couvrait les tours avec une charpente pentue.

Ces églises archétypiques étaient conçues selon des rapports simples et exacts. Elles possèdent un seul niveau d'élévation et une tripartition dans la largeur à l'instar des églises clunisiennes des Alpes. Le modèle abouti et développé de Berruyer qui aménageait la façade de tourelles dans les années 1855 à 1860 et eut une gloire vers 1870-1880, provenait selon Pierre Baffert de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers. Le rapprochement est rapide à faire pour le détail des tours mais l'organisation des volumes et des ouvertures est autrement plus élémentaire que dans le Poitou. Ce genre de façade composite, suit un roman qui rappelle mieux l'église Saint-Roch d'Amiens et ses deux tours hexagonales. Elle répond à l'"*idée empreinte de rusticité et de robustesse, fleurant bon les terroirs de France*"<sup>1576</sup> et correspondait aux premiers travaux de Bossan et Etienne-Louis Journoud à Bully en 1855, annonçant Antoine Desjardins ou Gaspard André pour Clair Tisseur au Bon-Pasteur de Lyon en 1874. Le modèle fut encore repri par Bossan lui-même dans son projet byzantin de restauration de l'église de Saint-Marcellin, en plein dans la zone berruyéenne, car la simplicité du modèle supportait parfaitement l'adjonction d'ornements sculptés<sup>1577</sup>.

### 3) Un second néo-roman composite :

A partir des années 1870, Berruyer peaufinait son style et ses anciens assistants l'imitaient. Riodel avait déjà montré la commodité des exemples publiés par Anatole de Baudot. Il s'inspirait du néo-gothique des diocésains, à clocher-porche, pour l'église de Miribel-les-Echelles, en 1876, dont le parti de la pierre de taille imposait une certaine sobriété. L'idée fut reprise par Rivoire lorsqu'il édifia la petite église de Mizoën en 1889. Mais quelques

---

<sup>1576</sup> NAYROLLES, J., "Archéologie et rationalisme. Le rétablissement des superstructures dans les églises romanes au XIX<sup>ème</sup> siècle", in *Revue de l'art*, n° 121, 1998, pp. 49-60.

<sup>1577</sup> BOSSAN, P., *Projet de restauration de l'église de Saint-Marcellin (Isère), façade principale*, publié dans Thiollier, F., *L'œuvre de Pierre Bossan*, Montbrison, Brassart, 1891, pl. 23 (in Dufieux, Ph., *Un siècle d'architecture religieuses ...*, op. cit., Vol. 3, Illustrations, fig. 550).

jeunes architectes diplômés des Beaux-Arts s'installaient à Grenoble. L'enseignement de Paris, le concours de Saint-Bruno de Grenoble en 1869 et ceux de Saint-Joseph avaient ouvert la voie de la recherche de sources d'inspiration et de l'hétérogénéité.

Joseph Chatrousse et Marius Ricoud avaient suivi les projets du concours de Saint-Bruno de Grenoble et peut-être rencontré Baudot à Grenoble après Paris, ainsi que Questel et Desjardins venus plusieurs fois. Ils avaient nécessairement étudié le projet de l'église puisque Péronnet les proposait pour prendre sa succession à la direction du chantier. Mais leurs principaux travaux étaient les églises du Vercors pour lesquelles ils vantaient déjà l'adéquation des techniques de constructions à la localité<sup>1578</sup> et proposaient une ornementation néo-romane empreinte des manières de Bossan.

Ils assimilaient les styles du Vercors par la massivité et la sobriété des formes extérieures dès la construction de l'église d'Autrans en 1875. Les pignons des façades principales étaient affectés des profils traditionnels en escalier. Les murs étaient en moellons équarris. Mais les deux architectes avaient comme modèles les édifices d'inspiration paléochrétienne d'Hippolyte Lebas, Jacques-Ignace Hittorff et Emile Vaudremer, espérant fournir de beaux motifs peu onéreux en Dauphiné contrairement au "*préjugé assez répandu dans nos pays malgré des exemples illustres du contraire tel que l'église de Notre Dame de Lorette, Saint-Vincent de Paul et Saint-Pierre de Montrouge à Paris et nombre de chapelles et églises en Italie*"<sup>1579</sup>.

Ils devaient parfois revenir sur leurs projets mais réussirent à doter l'église néo-romane de Lans-en-Vercors, en 1888, d'un plafond à caissons reçu par des colonnettes engagées trapues et surmontées de chapiteaux corinthiens, réplique de celui de la chapelle du couvent des Dominicains de Coublevie, près de Voiron, dessiné par Bossan et réalisé en 1891. A la même date, Chatrousse et Ricoud élevaient l'église de La Combe-de-Lancey. Le parti général était ordinaire mais les fenêtres de la façade principale, cinq baies en plein cintre disposées sous un grand arc, provenaient du système de Vézelay.

---

<sup>1578</sup> Voir le chapitre : "Chatrousse et Ricoud, les affranchis".

<sup>1579</sup> A.M.G. : 2 O 22/5, CHATROUSSE et RICOUD, *Devis estimatifs, église d'Autrans*, 10 août 1875.

Joseph Chatrousse dessinait encore en 1893 un projet pour la nouvelle église Saint-Joseph de Grenoble<sup>1580</sup>. Une église sur plan centré, octogonal et coupole unique qui n'allait pas sans rappeler l'art byzantin d'Abadie par la couverture du dôme et du clocher.

Alfred Berruyer avait tenté de nouveau l'aventure du romano-byzantin de 1865 à 1878, lorsqu'il proposait ses projets pour la construction de la façade de la cathédrale de Grenoble<sup>1581</sup>. Il dessinait deux façades au profil rectangulaire, presque carré, placées devant le clocher et masquant totalement la structure existante. Par deux fois, les triples portails à archivolttes, les galeries de grandes arcades romanes coiffées d'une balustrade rappelaient Notre-Dame du Puy ou de manière plus certaine Saint-Pierre de Vaise, à Lyon, achevée par son confrère Desjardins en 1853 ; bien que le premier projet de 1865 fût orné de créneaux ouverts en queue d'aronde et de nombreuses moulurations en terre cuite qui le rapprochaient de nouveau des travaux de Bossan. Mais si les projets furent approuvés ils n'ont jamais été financés. Par la suite Berruyer devait revenir à des dispositions très simples cédant à ses propres modèles. La façade de la cathédrale, en ciment ocre de la Porte de France, était néo-romane et composée des éléments qui ornaient toutes les églises nouvelles à ceci près que les chapiteaux étaient en pierre blanche et les colonnettes en pierre rouge comme à Saint-Bruno de Grenoble. C'est la construction de l'église Saint-Valère de Rives qui permit à Berruyer de compléter son œuvre non sans inspirations célèbres. En 1893 il commença les travaux de ce monument romano-gothique, de taille moyenne voire important pour un chef-lieu de canton. L'originalité provenait de la façade imposante située au bord d'un promontoire. Elle est voisine de la façade de la récente église de La Mure, dans sa disposition tripartite à clocher-porche, ses ouvertures et la petite galerie d'arcades. Berruyer adoptait pourtant un modèle nouveau, en ajoutant deux tourelles au clocher et une grande rose. Il se rapprochait du Sacré-Cœur d'Amiens et reproduisait finalement l'église Saint-Charles-de-Serin que Louis Bresson avait élevée à Lyon de 1874 à 1879.

---

<sup>1580</sup> B.M.G. : U 7822, CHATROUSSE, J., *Trois plans pour l'église Saint-Joseph de Grenoble*, 1893.

<sup>1581</sup> A.D.I. : 4 V 10, BERRUYER, A., *Projets de reconstruction de la façade principale de la cathédrale de Grenoble*, 4 juillet 1865 et 10 juillet 1866. Voir le chapitre "La cathédrale cet emballage".

Exactement à la même date, Girard et Bugey devaient élever une église dans le style byzantin selon le choix de la fabrique de Vinay. Le 1<sup>er</sup> août 1894, les deux architectes prenaient leur modèle sur l'église de Rives. Ils romanisaient l'ensemble en convertissant les ogives en pleins cintres. La galerie d'arcades traversait désormais toute la largeur de la façade. En 1895, l'abbé Ravaz de Chapareillan faisait appel à Bugey pour son église. Bugey se contentait de reprendre les dessins utilisés à Vinay. La galerie d'arcades disparaissait mais les arcs lombards abondaient.

Les deux édifices importants de la période, représentatifs de cet engouement pour l'ornementation et de l'ouverture du département aux architectes extérieurs, sont les églises de Châbons et de Moirans, élevées respectivement en 1895 et 1900 par Joannis Rey, élève de Franchet, Bossan et Sainte-Marie Perrin. Joannis Rey composa des œuvres d'allure néo-romane dans la lignée de celles de Bossan. Les volumes sont complexes et les murs véritablement ornés, riches de tous les styles architecturaux. Les moulurations, dont Joannis Rey semble avoir profité du fait des techniques cimentières, sont délicates et montrent l'habileté des mouleurs. Ces deux églises font pourtant preuve d'importantes faiblesses ; à lier aux difficultés financières et aux oppositions à leur construction qu'ont affrontées les fabriques. Cela n'excuse pas les assortiments parfois téméraires de nombreuses plaques en bas-reliefs.

L'église de Châbons, dont le plan au sol est une croix latine raccourcie avec les extrémités dotées d'absides à la manière de l'Immaculée Conception de Lyon conçue par Charles Franchet, rassemble divers genres. L'arc d'entrée de Châbon, surmonté de colonnettes soutenant un faux gâble, ramène au porche de Saint-Pierre de Montrouge par Vaudremer ; de même, la rectitude du système de couverture des faux pinacles et du clocher. La rosace et les chapiteaux à feuilles d'eau sont néo-gothiques mais toutes les ouvertures sont en berceau roman. Les fenêtres sont d'ailleurs géminées à la manière florentine. Une corniche à modillons en ordre serré, du type de Vézelay, avec des profils en boudin, courre sous chacun des encorbellements. Enfin, les claveaux du portail, les lignes de crête des pignons et les rebords de fenêtres

sont dotés de plaques carrées avec chacune une fleur antique. L'antique est encore présent par les doubles pilastres toscans disposés dans la partie supérieure des contreforts de la façade principale.

L'église de Moirans est autrement plus apprêtée. Son plan au sol est une croix latine, entière cette fois, aux extrémités flanquées d'absides à trois pans coupés. La façade principale est surmontée d'un clocher-porche et encadrée de deux tourelles disposées aux extrémités des deux bras qui abritent les fonts baptismaux et la chapelle des morts. L'agencement des tourelles renvoie à la façade de l'église du Bon Pasteur de Lyon par Clair Tisseur achevée en 1883. En revanche, la partie centrale, le porche, la rose et le clocher, ramène à Saint-Charles-de-Serin et à l'église de Vinay. Quant à l'intérieur néo-gothique, aux colonnes larges, courtes et chapiteaux évasés, il reprend les proportions de la cathédrale de Moulins par Jean-Baptiste Lassus. Les éléments d'ornementation en ciment moulé sont en nombre plus importants encore mais de la même variété qu'à Châbons : chapiteaux à feuilles d'eau, extradors ornés de fleurs stylisés, bandeau à billettes, modillons à trois fleurons, faux arcs lombards sous les pignons etc. L'originalité provient des deux tourelles octogonales surmontées de colonnettes engagées néo-gothiques et coiffées chacune d'un bulbe terminé par une pomme de pin.

Dans les années 1890, l'art composite romano-byzantin faisait bien souche en Isère. Les petites églises en profitaient. Marius Michon ornait avec abondance l'église de La Croix-de-La-Pigne à Pellafol, dans le Trièves, disposant des colonnes et des chapiteaux larges et trapus en façade. Quelques églises accolaient des petits porches dans ce genre de Bossan, sans que nous en connaissions les auteurs, comme celle du Fontanil, celle de Moidieu ou encore l'église de Bressieux. Il apparaissait aussi dans les cimetières, au tombeau de la famille Barthélémy Poncet à Saint-Roch, dessiné par Chatrousse et Ricoud, et celui d'Auguste Gueymard, au même endroit dont l'auteur est inconnu. Parfois on se permettait un mélange de style comme à Renage dont la façade de l'église associe divers styles et couleurs.

L'église de Renage date de 1897 environ, l'architecte nous est inconnu, mais en 1899 la fabrique, commanditaire et financier du projet<sup>1582</sup>, put procéder au transfert du culte<sup>1583</sup>. Elle semble romane dans son ensemble mais le portail est antique. Le clocher, visible de loin, est parfaitement néo-roman, composé de baies triples aveugles et ouvertes, de chapiteaux à feuilles et de corniches lombardes. Les arcs sont décorés de motifs géométriques et de croix pattées en brique rouge qui ne sont pas sans rappeler les ornements du porche carolingien de Saint-Pierre de Vienne. La façade en tuf est sobre, tripartite. Les rampants sont ornés de modillons saillants. La partie centrale ouverte par une grande rose, simple, ouverte grâce à un grand arc plein-cintre soutenu par deux colonnettes et surmontant une petite galerie d'arcades ouvertes. Le porche, en pierre blanche, est fait d'un linteau et de deux pilastres doriques massifs. L'architecte mélange donc, de manière originale et unique, sans faiblesse mais quelques lourdeurs, des éléments de styles différents. Le monument fait figure de palimpseste à la manière des vrais monuments historiques. L'église semble avoir vécu d'additions et de remplois, portail antique, façade carolingienne et clocher roman.

Enfin, le concours de Saint-Joseph de Grenoble devait achever en beauté cette ère néo-byzantine. Une commission avait lancé le concours en 1897. Il avait été officiellement ouvert le 25 décembre 1899 et clos le 1<sup>er</sup> juin 1900. Riondel faisait partie du jury auquel on associait cette-fois des noms célèbres, Sainte-Marie Perrin et Jean-Louis Pascal<sup>1584</sup>. On souhaitait un édifice "*en harmonie avec la région*" mais ce sont cinq édifices romano-byzantins ou romans composites qu'on prima<sup>1585</sup>. Nous ne connaissons pas les quarante-cinq autres.

L'art roman à coupes de la Major de Marseille par Vaudoyer, élevée comme une porte vers l'Orient, était-il conçu comme un art alpin ? Certainement pas mais le jury connaissait les exemples contemporains d'églises romano-

---

<sup>1582</sup> A.D.I. : 7 O 1467, Préfet de l'Isère, *Lettre au maire de Renage*, 11 octobre 1897.

<sup>1583</sup> A.D.I. : 7 O 1467, Préfet de l'Isère, *Arrêté*, 24 novembre 1899.

<sup>1584</sup> A.M.G. : 2 M 46, Sainte-Marie Perrin, architecte correspondant de l'Institut, J.-L. Pascal, architecte membre de l'Institut, H. Riondel, architecte départemental, *Rapport. Concours pour la construction d'une église dans la paroisse de Saint-Joseph de Grenoble*, fait à Lyon, juillet 1900.

Document reproduit dans le volume des annexes p. 115.

byzantines construites en territoire gothique et voguait à la suite du Sacré-Cœur. Enfin, Sainte-Marie Perrin ne pouvait que pencher pour un art dans la filiation de ses travaux à Fourvière.

Grenoble était une porte vers l'Italie, de fait le premier prix, *X. del. 1900* par Georges Vinay, était plus italianisant que les quatre autres. Ce projet était aussi le plus commode à exécuter, plan en croix latine, proportions élancées et volumes concis : "*Son plan est simple, très noble, très imposant, grâce à la disposition de front des cinq autels, ces qualités d'ampleur et de noblesse sont écrites avec une égale vigueur dans les élévations et les coupes. La façade est très monumentale, malgré quelques traces de lourdeur. Sans être archéologique, cette étude se rattache à l'architecture religieuse ; le parti est franc, ample et personnel*"<sup>1586</sup>. Vinay n'était pas un architecte d'églises mais rattaché au ministère de l'agriculture, au service des haras. On jugea la circulation par les sacristies malaisée et la façade un peu lourde. Elle paraît enfoncée sous un porche monumental couronné d'une arcade aveugle, sous la ligne du toit, propre au roman-lombard de la cathédrale de Plaisance (Italie). C'est pourtant cette façade qui donne du caractère à l'édifice, non les tourelles et les clochetons ajourés.

Le deuxième prix revint à Mathurin-Eugène Calinaud, pour *Sursum Corda*. On le trouvait archéologique : "*Il rappelle l'époque romane, mais une liberté d'interprétation qui donne beaucoup de saveur. Il est sage, bien dans le programme, bien construit*". Pourtant Calinaud avait conçu une travée centrale à coupole, soutenue par des piles et isolée par des bas-côtés formant un déambulatoire, et une abside flanquée de deux chapelles, soit le plan à coupole et trois sanctuaires ou pastophorie des églises post-justiniennes rappelant celui de Sainte-Sophie de Thessalonique, tout comme les murs extérieurs à pans coupés. Quant au dôme surplombant des arcs en plein cintre et dessinant une ligne d'avant-toit ondulante, c'était celui de l'église des Saints-Apôtres, de Thessalonique. A cela, Calinaud ajoutait une charpente romaine, des arcatures lombardes et une façade néo-romane dont les

---

<sup>1585</sup> A.M.G. : 2 Fi 505 à 520, Hélotypes des cinq premiers prix, élévations et coupes tirées de la revue *Les concours publics d'architecture*, Paris, Librairies-Imprimeries réunies éditeurs, 5<sup>ème</sup> année (1900).

<sup>1586</sup> *Concours pour la construction d'une église dans la paroisse de Saint-Joseph de Grenoble*, Grenoble, Barratier et Dardelet, 1900, p. 3.

ouvertures sont celles de Berruyer, un portail plein cintre surmonté de fenêtres triples, affublé du porche avancé, et d'un clocher repris à son maître Vaudremer. Des cinq projets, *Sursum Corda* était le seul à proposer un clocher campanile qu'on repoussait désormais.

Charles Wable et François Zobel reçurent le troisième prix avec *I.H.S.* Le jury appréciait ici un édifice élégant mais dont on savait qu'il ne pourrait être réalisé tant les ornements étaient abondants. On ne voyait que la grande coupole : "*beau plan nettement tracé pour recevoir au transept une coupole, elliptique*". Coupole dont les fenêtres en plein cintre renvoyaient à Sainte-Sophie de Constantinople. Ce qui n'était pas étonnant de la part de Wable, élève de Questel mais orientaliste qui élevait plusieurs pavillons d'inspiration mauresque à l'exposition universelle de Paris en 1900<sup>1587</sup>.

Lucien Bentz avait un projet *Ego* dont "*La façade est très remarquable*". L'élévation était celle de la basilique Notre-Dame-de-Brébières à Albert, dans la Somme, qu'Edmond Duthoit venait d'achever en 1896, au dessus de laquelle il plaçait une coupole et un clocher à la manière d'Abadie et autour des arcs-boutants.

Enfin, Deville et le jeune Charles Meysson avaient proposé *Une croix grecque* qui n'avait rien de grec mais plagiait parfaitement Saint-Pierre de Montrouge surmontée à la croisée du transept d'une coupole hémisphérique.

La richesse des projets était inadaptée à la commande grenobloise. Ils ne pouvaient voir le jour ici et à cette date. La Séparation se faisait sentir et il ne fallait pas prévoir d'éléments complexes et dispendieux sans ressources de l'Etat. Mais, comme le montre, Philippe Dufieux, l'architecture religieuse arrivait dans une impasse et essayait ici quelque alternative en mélangeant les styles<sup>1588</sup>. C'est d'ailleurs sur le modèle de Georges Vinay qu'Henri Perrin et Francis Girard reprirent les travaux de Saint-Joseph en 1910. La première pierre était posée le 2 juillet 1914, les travaux arrêtés pendant la guerre et

---

Nota : Les citations suivantes concernant le concours de Saint-Joseph sont extraites du même ouvrage à la même page.

<sup>1587</sup> DELAIRE, Ed. ; DAVID de PENANRUN, L.-Th. ; ROUX, L.-F., *Les architectes élèves à l'Ecole des beaux-arts, 1793-1907*, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1907, p. 427.

<sup>1588</sup> DUFIEUX, Ph., *Un siècle d'architecture religieuse ...*, op. cit., pp. 354-355.



l'édifice consacré le 1<sup>er</sup> juin 1924<sup>1589</sup>. La structure en béton armé et en moellons équarris offraient des volumes simples.

## C UN NEO-GOTHIQUE MODERNE :

### 1) Le néo-gothique urbain :

Quelques églises rurales se rattachaient au néo-gothique mais étaient plus souvent néo-romanes à berceaux brisés, proche de la petite église de Frouville présentée par Baudot, à l'instar des églises de La Buisse et de Cessieu élevées en 1846 et 1850 par Berruyer, de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et du Touvet en 1860 et 1868 ou encore de Saint-Barthélémy (au Guâ) par Chatrousse et Ricoud 1891-1893 et des Côtes-de-Corps par Michon à la même date. Ce romano-gothique traversait paisiblement le demi-siècle diffusé entre autres par Péronnet à Cordéac, Valbonnais etc. Les églises néo-gothiques étaient quant à elles des édifices urbains, au moins étaient-elles édifiées pour des chefs-lieux d'arrondissement et parfois de cantons, avec un certain succès dans les années 1860.

Aussi, la basilique de Notre-Dame-de-l'Osier, très appréciée du gothique abbé Combalot, fut-elle rebâtie à cette période, de 1858 à 1868 par les Oblats de Marie et sous la direction d'Alfred Berruyer ; quelques années après avoir fêté le troisième centenaire de son apparition du 25 mars 1649 et retrouvé ses pèlerins. Le style est gothique pour cette église de pèlerinage quand les autres autres étaient romano-byzantines. Les corps de l'église fait appel à la brique, moins la façade qui rappelle l'église de Cusset (Allier) par Lassus. Le chevet possède trois chœurs car on élevait une chapelle Saint-Joseph et bien sûr la chapelle de l'archiconfrérie qui exposait l'osier miraculeux<sup>1590</sup>. Berruyer devait reprendre ce modèle de Cusset en 1870 pour son église de Voreppe ; cette fois en pierre de taille. L'idée du clocher décentré de Cusset facilita ici la construction du monument dans la pente.

---

<sup>1589</sup> BUENNER, Dom D., *L'église paroissiale et royale de St-Joseph-lez-Grenoble*, Grenoble, Arthaud, 1934, p. 131.

<sup>1590</sup> BERNE, R.P., *Esquisse sur le pèlerinage de Notre-Dame de l'Osier*, Grenoble, Dardelet, 1874, 143 p.

Berruyer concevait de grandes églises néo-gothiques pour le département alors que le romano-byzantin envahissait les villes de France. L'église de Voiron fut dessinée dès 1857, le gros œuvre élevé en 1864 et achevée en 1872, Saint-Laurent-du-Pont entre 1861 et 1866, celles de Bourgoin en 1865 et de Voreppe en 1870. Il était suivi par Fivel à Allevard à partir de 1860, d'une grande allure néo-romane, suivant un simple plan basilical, mais aux arcs brisés et devant laquelle il plaçait un portail en pierre blanche à gâble et crosses, et par Riondel à Eybens et Izeaux en 1863 et 1866 ou La Tour-du-Pin en 1874.

Contrairement à l'architecture néo-romane qui était d'inspiration historique, les sources néo-gothiques étaient contemporaines. Les architectes s'inspiraient de préférence des œuvres maîtresses de leurs contemporains, dont on parlait, qui étaient publiées.

Les églises néo-gothiques de Berruyer se ressemblent comme ses églises romanes se ressemblent. En revanche, si Berruyer est l'auteur de son modèle roman il devait s'inspirer souvent de l'élévation et de la façade à deux flèches du Sacré-Cœur de Moulins élevé par Jean-Baptiste Lassus et Louis-Gabriel Esmonnot en 1849 ou, par deux fois, de l'église de Cusset. Avait-il encore le choix ? Le Dauphiné n'était pas une terre gothique et Berruyer rejetait Saint-Antoine.

Riondel, en grand imitateur, tirait exactement sa première œuvre néo-gothique d'Eybens en 1863 de l'église de Saint-Sauveur (Pyrénées-Orientales) par Emile Boeswillwald. La nef unique et l'abside polygonale correspondaient à la sobriété commandée. Le clocher-porche et ses deux tourelles-escaliers participaient à un élan vertical qui faisait figure d'originalité en Isère. L'appareil alignait de même des assises de briques et de pierres. Les pierres sont ici factices et ramenaient le devis à 50 000 F<sup>1591</sup> contre 64 000 F proposés par Baudot qui présentait l'édifice dans *Eglises de bourgs et de villages*<sup>1592</sup>. Quant à son église d'Izeaux, Riondel la tirait du même ouvrage en suivant les plans de l'église d'Aillant-sur-Tholon (Yonne) conçue par Viollet-le-Duc mais en oubliant les arcs-boutants. Riondel utilisait ce principe du clocher sur le

---

<sup>1591</sup> A.D.I. : 2 O 159/5, RIONDEL, H., *Devis estimatif de l'église d'Eybens*, 10 octobre 1863.

<sup>1592</sup> BAUDOT, A. de, *Eglises de bourgs et de villages*, Paris, Morel, A., 1867, tome premier.

côté servant de porche, inspiré d'ailleurs de celui de Cusset, mais le plaçait au nord car la pente l'imposait. Il adoptait néanmoins le beffroi et la flèche de l'église de Masny (Nord), par Boeswillwald, et toujours publié par Baudot. L'église de La Tour-du-Pin avait le corps de l'église d'Izeaux mais en pierre de taille, précédé d'un clocher-porche dont la taille laissait pressentir un intérêt pour Saint-Nicolas de Nantes.

Les œuvres de Jean-Baptiste Lassus et d'Eugène Viollet-le-Duc paraissaient une mine néo-gothique. Pourtant il ne s'agissait pas de copier servilement. Non que cela manquât d'originalité mais parce que le rationalisme gothique était trop complexe ou trop onéreux. Les architectes bâtissaient dans le "style du XIII<sup>ème</sup> siècle" mais un "*style ogival simple*"<sup>1593</sup>. La structure des églises de l'Isère restait ordinaire : un néo-gothique de la sobriété.

L'élévation des travées gothiques à quatre niveaux du gothique archaïque, comprenant grandes arcades, tribunes, triforium et fenêtres hautes étaient inexistantes. Celles à trois niveaux du gothique classique, avec grandes arcades, triforium et fenêtres hautes, étaient rares représentées à Voiron ou à Bourgoin et parfois dans les grandes constructions de caractère roman, à Saint-Bruno de Grenoble ou à Moirans. Deux niveaux, grandes arcades et fenêtres suffisaient le plus souvent. On ne devait jamais bâtir de tribunes.

Les organes d'appui et de butée étaient de simples contreforts non des arcs-boutants si typiques mais refusés par le Conseil des bâtiments civils ; où alors placés sous les combles à Saint-Bruno de Grenoble et à La Tour-du-Pin<sup>1594</sup>. En 1894, ce même Conseil les autorisait à la construction de l'église de Rives car le financement était entièrement privé : "*Il faut relever d'un mètre les arcs-boutants de la nef principale, en les rendant apparents, afin qu'ils soient utiles*"<sup>1595</sup>. On ne les construisait pourtant pas. Sans arcs, les pinacles étaient inutiles en Isère.

---

<sup>1593</sup> A.D.I. : 2 O 54/6, BERRUYER, A., *Devis du projet modifié de l'église de Bourgoin*, 15 janvier 1867.

<sup>1594</sup> A.D.I. : 7 O 2147, RIONDEL, H., *Conditions particulières à l'exécution des travaux de l'église de La Tour-du-Pin*, 25 mai 1874.

<sup>1595</sup> A.D.I. : 7 O 1492, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *Avis envoyé au préfet de l'Isère*, 16 janvier 1894.

Parmi les ornements gothiques de choix les gargouilles étaient absentes. Celles du clocher de la Tour-du-Pin, les seules avec celles de la chapelle de Moirans, si elles se trouvent bien au point le plus avancé de la construction, au dessus du contrefort saillant, sont inutiles.

Le gothique allait de pair avec l'idée de grandeur, d'élan, nécessaire dans les villes. Il ne heurtait pas dans cette région romane, ni pour des raisons de style, ni liturgiques, ni même politiques. Car il ne s'agissait pas d'un gothique archéologique mais d'un style, un "gothique sévère" emprunté à Didron dont les grands pans en pierre de taille des églises de Bourgoin et de Saint-Laurent-du-Pont sont exemplaires. Saint-Bruno de Voiron était l'exception qui confirmait la règle.

## 2) Une "cathédrale" à Voiron :

Une église célèbre dans le département pour cette période est sans conteste Saint-Bruno de Voiron dont Charles Questel, qui la trouvait trop grande pour cette ville, l'avait appelée "*la grandiose église aux dispositions de cathédrale*"<sup>1596</sup>. Ce qui n'est pas faux si l'on considère que l'imaginaire de la cathédrale est nécessairement monumental et gothique. Partant, la tradition veut que l'on nomme Saint-Bruno "la cathédrale de Voiron" alors que la cathédrale du diocèse se contente d'un simple "Notre-Dame de Grenoble"<sup>1597</sup>. Saint-Bruno est célèbre pour une autre raison. Elle serait entièrement en ciment. Qui plus est, elle disputerait à Saint-Bruno de Grenoble la primeur de l'architecture cimentière. Ce qui est faux, elle n'est ni entièrement en ciment puisque ses murs sont en pierre de taille ni la première église en ciment ; Saint-Bruno de Grenoble non plus d'ailleurs. Mais laissons-lui ces deux attributs montrant qu'elle est une construction emblématique du XIX<sup>ème</sup> siècle et qu'elle le fut dès le XIX<sup>ème</sup> siècle : "*Nous avons entendu des voyageurs qui*

---

<sup>1596</sup> A.M.V. : 2 M 2 : QUESTEL, Ch., membre du Conseil général des bâtiments civils ; LAMBERT, contrôleur en chef, *Rapport*, 29 octobre 1861.

<sup>1597</sup> Comme certains esprits trouvent que Saint-Bruno a vraiment l'allure d'une cathédrale, ils ont laissé naître une légende : Saint-Bruno aurait été construite par les Chartreux pour former un diocèse à part. Un père chartreux aurait même été évêque de Voiron !

*en faisaient l'éloge et qui la désignait comme l'édifice moderne du Dauphiné le plus remarquable*"<sup>1598</sup>.

Berruyer avait eu des projets concernant la reconstruction de la cathédrale de Grenoble : *"La cathédrale est un monument trop modeste pour sa destination. Depuis longtemps sa reconstruction aurait dû être entreprise"*<sup>1599</sup>. L'Etat s'en occupait peu, il avait de mauvaises relations avec les administrations de Grenoble, donc pas de soutien au grand dam des évêques. Voiron, deuxième ville de l'Isère menée par un maire ambitieux constituait sa seule chance de bâtir un grand édifice gothique. Le maire Frédéric Faige-Blanc comparait lui-même le chantier de Voiron à celui des cathédrales médiévales lors de son discours d'inauguration de 1870 : *"L'érection des grandes cathédrales, en même temps qu'elle fut une œuvre d'enthousiasme religieux, fut également une œuvre sociale et politique. [...] Dans ces vastes basiliques, enceintes civiles non moins que religieuses, les évêques et le clergé conviaient autour d'eux les cités populeuses et donnaient, par ces assemblées, son premier assaut à la féodalité. Le peuple et la royauté, tous deux opprimés, se tendirent la main par-dessus la tête des seigneurs, et dès lors commencèrent, pour ne s'arrêter plus, l'œuvre de l'affranchissement du peuple et l'unité de notre pays"*<sup>1600</sup>. De fait, la portée symbolique de Saint-Bruno ne fut pas seulement architecturale.

En 1857, Berruyer n'avait pas conçu un réel édifice magistral, connaissant les limites de la cité : *"L'église est à 3 nefs avec des absides, un transept et deux tours"* mais suffisamment imposant, de 916 mètres carrés, dont la façade était l'élément majeur :

*"La façade principale a trois portails antérieurs ornés de colonnettes, d'archivoltes et de tympan, la galerie à colonnettes arcaturées*

---

<sup>1598</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception à l'Académie Delphinale, séance du 16 mai 1890. L'art et le style en architecture avec aperçu de l'architecture delphinale", Grenoble, in *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1890, 4ème série, tome IV, 16 mai 1890, pp. 112-113.

<sup>1599</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception à l'Académie Delphinale, séance du 16 mai 1890. L'art et le style en architecture avec aperçu de l'architecture delphinale", Grenoble, in *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1890, 4ème série, tome IV, 16 mai 1890, p. 120.

<sup>1600</sup> FAIGE-BLANC, F., Exposé au conseil municipal, n.d., cité in CROZET, F., *Description topographique, historique et statistique des cantons formant le département de l'Isère et des communes qui en dépendent, Arrondissement de Grenoble, canton de Voiron*, Grenoble, Prudhomme, 1869, p. 7.

Le texte entier est reproduit dans le volume des annexes p. 100.

*correspondant au triforium intérieur, les deux tours accusées par des contreforts puissants, percés de croisées géminées, avec soubassement pour les parties surélevées, la rosace de la grande nef, à double rang de colonnettes rayonnantes, le pignon, à rosaces murées, de la couverture de la grande nef avec la balustrade et les flèches des tours flanquées de contreforts ou tourelles évidées. [...].*

*"La façade latérale montre les pignons des transepts et leurs perrons, portails, rosaces, balustrades et pignons de basses nefs à grandes croisées géminées, les sacristies latérales, à deux étages à entrée réservée, la grande nef surélevée au dessus des nefs latérales, également à grandes croisées géminées, contrebutée par les contreforts à arc-boutants, la grande abside dégagée sur deux de leurs trois côtés, les parties inférieures des tours avec leurs escaliers et les escaliers des sacristies et des tribunes"*<sup>1601</sup>.

Berruyer commençait ses plans en même temps que les souscriptions<sup>1602</sup>. Le coût et la taille du monument ne permettaient pas de rentrer dans les critères de financement de l'Etat et la Municipalité s'en passait. Elle prenait des arrêtés avec la préfecture, en décembre 1858 pour estimer les terrains à acquérir et en 1859 pour l'alignement des rues et des places<sup>1603</sup>. Sans que nous n'ayons plus d'informations, sans que l'évêque n'ait laissé une trace de correspondance, sans qu'on ne parlât d'un éventuel desservant, la première pierre fut posée le 7 mars 1860<sup>1604</sup>.

Rapidement, au mois de mai suivant, Berruyer devait simplifier son projet primitif car le Conseil des bâtiments civils ne le suivait pas : *"Projet équivalent au précédent mais réduit à sa plus simple expression en vue de l'économie imposée par l'administration supérieure. [...] Il est question de ne monter qu'une grande masse sans ornements"*<sup>1605</sup>. Berruyer augmentait la surface à 1080 mètres carrés en allongeant et en élargissant la nef. Il n'avait pas ou peu réduit la hauteur de la nef et offrait donc une meilleure stabilité. Il pouvait supprimer les arcs-boutants et faire reposer la grande voûte

---

<sup>1601</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis primitif pour l'église de Voiron*, 25 novembre 1857.

Nota : Les devis sont reproduits dans le volume des annexes pp. 287 et 288.

<sup>1602</sup> A.M.V. : 2 M 6, *Grand livre des souscriptions de l'église Saint-Bruno de Voiron*.

<sup>1603</sup> A.M.V. : 2 M 2, *Arrêtés préfectoraux*, 3 décembre 1858 et 15 avril 1859.

<sup>1604</sup> A.M.V. : 2 M 2, Mairie de Voiron, *Pose de la première pierre de l'église Saint-Bruno*, 7 mars 1860.

directement sur les basses-nefs. Les deux tours ne faisaient plus que 29 mètres de hauteur au lieu de 38 et les lanternes culminaient à 43 mètres contre des flèches prévues à 64 mètres. L'ornementation et l'écoulement des eaux par les gargouilles avaient aussi disparues. L'église, désormais sans ossature gothique active, perdait une grande partie de son intérêt et cela ne satisfaisait toujours pas le Conseil des bâtiments civils. Il fallait un troisième projet : *"L'administration supérieure n'a pas accepté le projet de réaliser d'abord la masse de l'édifice puis les décorations. Il faut un projet plus simple en harmonie avec les ressources communales. Le style reste l'art ogival du XIII<sup>e</sup> siècle, réduit à sa plus simple expression, surtout à l'extérieur. Tous les ornements ont disparu pour laisser la place toute entière à la pure construction. Des proportions ont été réduites. Il n'y a plus qu'un seul clocher placé contre le sanctuaire, ou sur la première travée. Le plan est celui de la croix, avec une grande nef, un transept, des basses nefs avec des chapelles, un clocher sur un des côtés du sanctuaire. Une entrée majeure pour la grande nef, des entrées sur les façades latérales pour les basses nefs. Le sanctuaire aurait une entrée par le petit porche du dessous du clocher"*<sup>1606</sup>.

En plus de ces simplifications demandées, le ministère de l'instruction publique et des cultes n'accordait pas, ou très peu, de subventions et refusait une déclaration d'utilité publique. En 1862, le maire s'activait donc et obtenait du Conseil d'Etat, en janvier 1863, une autorisation d'emprunt et l'acquisition de bâtiments à démolir<sup>1607</sup>. Les Chartreux se joignaient à lui. Le temps de procéder à quelques expropriations et les travaux des fondations et des soubassement, adjugés en octobre 1863, étaient achevés en mai 1864<sup>1608</sup>. Les travaux d'élévations allaient commencer mais le préfet refusait de les approuver car on utilisait du ciment moulé au lieu de la pierre prévue par le Conseil des bâtiments civils<sup>1609</sup>. La mairie passait cette fois outre et établissait un contrat de gré à gré avec l'entrepreneur. Elle souhaitait de la pierre factice à la manière de Berruyer et remodifiait en plus considérablement les plans. Il s'agissait de surélever le sol de deux assises,

---

<sup>1605</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis pour l'église de Voiron*, 10 mai 1860.

<sup>1606</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif de l'église Saint-Bruno de Voiron*, 23 décembre 1861.

<sup>1607</sup> A.M.V. : 2 M 2, Ministère de l'instruction publique, *Lettre au préfet de l'Isère*, 7 janvier 1863.

<sup>1608</sup> A.M.V. : 2 M 3, Mairie de Voiron, *Extrait des délibérations du conseil municipal*, 28 mai 1864.

d'augmenter la longueur d'une travée, de transporter la flèche à la façade, d'en faire une deuxième à côté, d'exhausser la hauteur des nefs dans les limites des ressources assurées. Faige-Blanc engageait en fait l'entrepreneur à suivre les plans du second projet de décembre 1863. L'entrepreneur accepta car les modifications étaient "*conformes à la décision du conseil municipal*"<sup>1610</sup>.

De cette manière le chantier avançait rapidement puisque les travaux de couvrerie et de charpente étaient adjugés le 8 avril 1866<sup>1611</sup>, ceux du pont-parvis le 5 août 1866<sup>1612</sup> et ceux des voûtes, contreforts et sculptures des chapiteaux et colonnettes le 15 novembre suivant<sup>1613</sup>. L'année 1867 vit apparaître les clochers, lanternes et plus tard les flèches<sup>1614</sup>. L'ornementation, la peinture, le mobilier, les vitraux seraient l'œuvre future du maire lui même.

Berruyer avait eu à mener son combat à propos des questions de matériaux face à Questel et de style face à Faige-Blanc. Il dut défendre sa technique cimentière face à l'opposition de Questel : "*Cette église exécutée en pierre de taille donnerait lieu à une dépense considérable. [...] Dès lors la masse des édifices doit être en maçonneries ou en bétons hydrauliques, avec un recouvrement léger en pierres tendres ou pierres factices*"<sup>1615</sup> mais obtint de l'utiliser facilement, grâce au maire, dans les parties ornementales. En revanche Faige-Blanc s'immisçait dans la maîtrise d'œuvre. Il avait fait bâtir l'église selon les plans modifiés de Berruyer de 1863 et la façade selon les plans primitifs mais plus monumentaux de 1857. Il rajoutait des ornements et faisait monter les flèches plus haut que prévu.

L'église dut subir des simplifications selon les avis du Conseil des bâtiments civils mais pas la façade et encore moins les flèches auxquelles on tenait symboliquement plus que tout ; dont les modifications artistiques dues

---

<sup>1609</sup> A.M.V. : 2 M 3, Préfet de l'Isère, *Lettre au maire de Voiron*, 10 juin 1864.

<sup>1610</sup> A.M.V. : 2 M 2, Mairie de Voiron, Ollivier-Pallud entrepreneur, *Contrat*, 10 juillet 1864 et *Extrait des délibérations du conseil municipal (Adjudication de la deuxième partie de l'édifice comprenant la construction entière des murs)*, 10 juillet 1864.

<sup>1611</sup> A.M.V. : 2 M 3, *Procès verbal d'adjudication*, 8 avril 1866.

<sup>1612</sup> A.M.V. : 2 M 3, *Procès verbal d'adjudication*, 5 août 1866.

<sup>1613</sup> A.M.V. : 2 M 2, *Extrait des délibérations du conseil municipal*, 15 novembre 1866.

<sup>1614</sup> A.M.V. : 2 M 2, *Extrait des délibérations du conseil municipal*, 12 août 1867.

<sup>1615</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., architecte diocésain, *Rapport sur la construction de l'église Saint-Bruno de Voiron*, 4 juin 1863.



au maire provoquèrent la démission de l'architecte en 1869<sup>1616</sup>. L'édile ambitionnait une façade à la manière d'un représentant des pouvoirs temporel et spirituel réunis. Il croyait, convaincu des lectures de son temps, que la majesté venait de la hauteur et de la quantité des sculptures. Il n'avait pas tort puisque son public lui donnait raison. L'architecte tenant à son statut d'artiste avait dessiné une façade grandiose, un chef-d'œuvre d'harmonie.

Les traits de l'église Saint-Bruno de Voiron sont ceux d'une cathédrale gothique, d'un gothique du XIII<sup>ème</sup> siècle idéalisé que l'on retrouve à l'intérieur dans la simplicité des volumes et l'élan des colonnes et à l'extérieur dans la perfection formelle de la façade principale, symétrique, aux éléments sobres et strictement verticaux, et dont la couleur, des peintures de l'intérieur et de l'ornementation ocre sur la pierre blanche de l'extérieur, corrigerait la sécheresse mathématique. Elle répondait encore à l'idée abrégée que Berruyer se faisait du gothique : "*Les traits caractéristiques sont l'arc surélevé à ogive, l'élan des colonnes en vue de l'exhaussement général de l'édifice, les voûtes à nervures à ogives portées par des pieds-droits réduits à la place des murs, la prédominance des lignes verticales sur les horizontales, les plans symboliques qui affectent la forme du Christ en Croix*"<sup>1617</sup>.

Ce n'est pas ici la réalisation de la cathédrale idéale de Viollet-le-Duc. Le plan au sol est excessivement simple<sup>1618</sup>, une croix latine peu marquée sans chapelles ni déambulatoire. L'élévation utilise un système presque passif, du moins ordinaire et trop massif pour se rapprocher du gothique rationaliste. Les tours et les flèches font largement défaut et celles du transept n'ont jamais été prévues. Quant à la façade, elle est bien plane pour provenir de cette cathédrale idéale ou de son modèle Notre-Dame de Reims aux nombreux décrochements. Du reste, la cathédrale de Viollet-le-Duc fut dévoilée seulement en 1865, lors de la parution du deuxième volume du *Dictionnaire*

---

<sup>1616</sup> Voir le chapitre "Le compromis de l'architecte".

<sup>1617</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception ...", *art. cit.*, p. 107.

<sup>1618</sup> Plan au sol reproduit dans le volume des annexes p. 256.

*raisonné d'architecture*<sup>1619</sup>, c'est-à-dire sept ans après les plans de Berruyer<sup>1620</sup>.

Cette façade de Saint-Bruno se rapproche au contraire de Notre-Dame de Paris et de la composition théorique de la cathédrale idéale du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>1621</sup>. Elle cède à une tripartition horizontale et verticale sur un schéma presque carré : trois portails à la base, puis une rosace et deux baies au milieu, et enfin les bases des deux tours et le pignon du grand comble ; formant ainsi une grille de lecture logique. Les ouvertures annoncent les divisions intérieures de l'édifice. Chacun des trois portails renvoie à un vaisseau. Chacun des trois niveaux renvoie à un étage. Le portail central et la rosace attestent de la largeur et de la hauteur de la nef principale. Les portails des bas-côtés surmontés d'une galerie d'arcades et de fenêtres géminées annoncent l'élévation intérieure. C'est ce qu'avait recommandé Berruyer lui-même en 1857 en particulier pour ce qui concerne la galerie d'arcades inférieure à placer à la hauteur du triforium<sup>1622</sup>. Ces dispositions en font une véritable façade harmonique, une petite Notre-Dame dont les flèches auraient été achevées. La façade de l'église Saint-Bruno de Voiron se raccordait aussi à la nouvelle construction du Sacré-Cœur de Moulins par Lassus et devenait le seul élément d'architecture du département soumis aux règles du gothique archéologique.

## **D NEO-CLASSICISME ET ORIGINALITES :**

### **1) Du néo-classique modeste :**

Les églises néo-classiques étaient celles de la Restauration ou des années 1840-1850 au plus tard, des petites églises qui n'avaient rien d'académique. Péronnet, Ruban et avant eux des voyers comme Barral aidés

---

<sup>1619</sup> VIOLLET-LE-DUC, E.-E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI au XVI<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Ernest Gründ, 1865, tome II, p. 324, art. : cathédrale.

<sup>1620</sup> Les séries de plans de Berruyer sont datées respectivement du 25 novembre 1857, 10 mai 1860, 23 décembre 1861 et 4 juin 1863 (A.M.V. : 2 M 3).

<sup>1621</sup> Voir "La cathédrale idéale" in LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., pp. 503-505.

<sup>1622</sup> Berruyer avait aussi dessiné en 1857 une variante de la façade dont la galerie d'arcades supérieure passait devant le pignon à la manière de la balustrade de Notre-Dame de Paris.

des habitants eux-mêmes en ont élevé de nombreuses dans les petites communes des montagnes comme des plaines, au Bourg-d'Oisans, Freney d'Oisans, à Clavans-en-Haut-Oisans, Champagnier, Claix ou encore au Fontanil, à Chirens, Coublevie, La Flachère, aux Adrets et à l'Isle-d'Abeau.

**a) Les rares églises néo-classiques :**

Ces églises du rigorisme néo-classique avaient une nef unique terminée par une abside, un plafond à charpente. Leurs façades principales étaient ouvertes par une porte encadrée de deux piédestaux et d'un linteau toscans, surmontée d'un œil de bœuf. Elles avaient conservé leurs anciens clochers campaniles. Des exemples de choix sont celles de Beaulieu ou de l'Albenc. Cette manière fut vite démodée et abandonnée au profit des constructions néo-romanes.

Il n'y eut pas en fait de réel édifice néo-classique puisque ce style n'était pas délibérément choisi mais induit. Les devis descriptifs ne mentionnaient par son nom. On bâtissait ainsi car c'était la manière des architectes et des maçons. Ruban avait réfléchi de toutes ses forces pour bâtir l'église d'Entre-Deux-Guiers en 1851. La façade est tripartite par des pilastres et la porte ouverte par un arc en plein cintre. Il élevait une église ordinaire, austère malgré ses deux chapiteaux corinthiens, alors qu'à cette date il dénonçait la suffisance des architectes de Paris et se présentait au préfet pour restaurer les monuments historiques de l'Isère. Péronnet essaya tardivement de faire des nefs à trois vaisseaux, la nef centrale couverte en plein cintre, les bas-côtés avec des coupoles antiques romaines et des colonnes toscanes. Il tentait à Domène une réappropriation des coupoles de la Madeleine d'Alexandre-Pierre Vignon, en minuscule, ou une interprétation de la salle des pas perdus du palais de justice de Lyon commencé en 1835 par Louis-Pierre Baltard.

Saint-Ferjus de La Tronche est une église tardive qui se distinguait des autres ; pas à cause de son style qu'à cause du contexte historique des années 1870. Elle n'est pas luxueuse mais tout à fait dans la lignée de ses aïeules, les églises de Péronnet. L'architecte est d'ailleurs son élève Jules Riondet. La façade est honnête, parée de pilastres toscans. La nef est couverte d'une voûte

à pénétrations laissant entrer beaucoup de lumière et les bas-côtés de coupoles et colonnes toscanes.

Riondet avait déjà plusieurs églises à son actif et postulait pour la direction du chantier de Saint-Bruno de Grenoble<sup>1623</sup>. Le caractère antique romain semble sciemment choisi. Mais l'antique était-il républicain à la manière des édifices publics, de la population et de l'architecte franc-maçon notoire ou, sinon ultramontain, du moins catholique romain ?

A cette époque, pendant la guerre, le peintre à la Cour et directeur de l'Ecole française de Rome à la Villa Médicis natif de La Tronche, Ernest Hébert, était à Rome<sup>1624</sup>. Il avait reçu sa mère qui contracta la malaria. De cet douleur, nous dit l'abbé et peintre Laurent Guétal, Hébert fit un tableau, *La Malaria*, et promit d'en faire un autre si sa mère conservait la vie et que Grenoble était épargnée<sup>1625</sup>. Le vœu fut exaucé. Hébert fit la *Vierge à l'enfant*. Cet *ex voto* béni par le pape qui rappelle la prière du fils pour sa mère, serait assurément offert à une église, pourquoi pas celle de son pays natal ? Saint-Ferjus, toute neuve, toute romaine et avec une chapelle de la Vierge convenait parfaitement.

L'église Saint-Ferjus fut peut-être élevée afin d'engager Hébert à faire le don ou pour mieux recueillir l'œuvre une fois le don acquitté en 1872<sup>1626</sup>. Elle fut en tout cas bâtie dans un style parfait pour recevoir une œuvre romaine. Le cadre devait convenir au tableau ; quand bien même la communauté catholique du diocèse fut déçue des engagements d'Hébert car le peintre recevait personnellement Edmond About et Ernest Renan à la villa Médicis en 1873<sup>1627</sup>.

## **b) Les quelques temples :**

Le choix par les protestants d'un style différent de celui des catholiques allait de soi. Ils choisissaient, face aux églises romanes et gothiques qui les cernaient, les portiques néo-classiques, l'organisation spatiale ou volumétrique ainsi que la nudité des murs des temples païens antiques. Elle

---

<sup>1623</sup> A.M.G. : 2 M 31, RIONDET, J., *Lettres aux adjoints de la Ville de Grenoble*, 28 juillet 1875.

<sup>1624</sup> Hébert a dirigé l'Ecole française de Rome de 1867 à 1873.

<sup>1625</sup> *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 21 novembre 1872, pp. 177-179.

<sup>1626</sup> Riondet connaissait aussi Hébert puisqu'il avait construit l'atelier de peinture de la villa de La Tronche.

<sup>1627</sup> *La semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, 3 avril 1873, p. 404.

convenait aussi parfaitement à une architecture qui se voyait assigner une fonction quasi idéologique, destinée à reconduire en pleine modernité les vertus démocratiques des Grecs et républicaines des Romains. Ce souvenir historique rappelait que les protestants avaient été de fermes soutiens de la République qui les rétablissait enfin dans la plénitude de leurs droits. Enfin, la sobriété néo-classique convenait aussi parfaitement au Culte réformé. Cette épuration des lignes plaisait à des protestants qui, à ce moment-là, se montraient très attachés au caractère essentiellement moral de leur religion, à "l'épuration des mœurs".

Dans l'ensemble, le goût néo-classique a donc perduré chez les protestants plus longtemps que chez les catholiques<sup>1628</sup>. Ou plutôt, il apparut chez les protestants lorsqu'il disparut chez les catholiques. Le néo-gothique prit en revanche les dessus dans le troisième tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle, encouragé par Eugène Bresier qui tentait de réformer le culte, à la manière d'Augustus W.N. Pugin en Grande-Bretagne, en renouant avec les liturgies antiques, les traduisant par un art médiéval<sup>1629</sup>.

L'Isère n'échappa point à ces nouveautés antiques au moment de la reconstruction des temples vers 1850. Péronnet élevait ceux de Jallieu, La Mure, Saint-Sébastien-de-Cordéac ou Voiron à la manière de ses anciennes églises. Il s'agit d'un volume rectangulaire, simple et couvert d'une charpente. La façade, large de 10 mètres pour la plus grande, est en pierre blanche ouverte par une simple porte encadrée de pilastres toscans, surmontée d'un linteau où il est parfois inscrit "Temple de Dieu", et coiffée d'un fronton vierge lui aussi.

En revanche, le temple de Grenoble était une construction distinctive. D'une part il fut édifié rapidement, en 1867, grâce à l'appui de la mairie qui donnait les autorisations et surtout empêchait la construction de l'église Saint-Joseph. D'autre part, il allait être édifié sur une place et non dans une rue secondaire comme on le faisait ailleurs. Enfin, les projets étaient néo-gothiques, dont celui de Blandin qui s'inspirait largement, en 1864, de la

---

<sup>1628</sup> REYMOND, B., *L'architecture religieuse des Protestants : histoire - caractéristiques – problèmes*, Genève, Labor et fidès, 1996, p. 113.

<sup>1629</sup> *Ibid.*, p. 121.

chapelle des Chartreux de Lyon à peine achevée par Antoine Desjardins<sup>1630</sup>. Il fut refusé mais Péronnet bâtissait un édifice néo-roman en 1867, "*dans l'alignement de la rue Lesdiguières, son milieu en face de l'asile Cornélie-Gémond, la façade ou entrée principale tournée du côté de la rue du Faubourg-Très-Cloîtres [...] "un temple à la forme d'un rectangle de 27 m de longueur sur 14 m extérieurement [...] divisé en trois nefs dont la principale à 7,5 m de largeur et 18,30 longueur, non compris la petite abside de 4,5 m de diamètre, dans laquelle doit être placée la chair"*<sup>1631</sup>. L'allure générale était modeste, en pierre factice, avec un portail en plein cintre en pierre blanche et quelques ornements floraux néo-classiques, et des arcatures lombardes.

## 2) Du néo-mauresque à part :

L'intérêt pour les arts orientaux était tardif mais pas unique à Grenoble. Joseph Jullien dit Cochard s'est ruiné doucement en faisant dessiner des arcs outrepassés et des dizaines de colonnes pour sa folie mozarabe édifiée en ciment moulé à la sortie de Grenoble, à la Porte de France. Les travaux de sa villa Les Magnolias (aujourd'hui Casamaures) avaient commencé vers 1855 et prenait forme vers 1870 sous les pelles de l'entrepreneur Milly-Brionnet<sup>1632</sup>. Ernest Doudart de Lagrée avait ramené des collections d'art d'extrême orient et le maréchal Randon d'Afrique du nord. Mgr Fava ramenait des idées depuis les colonies. L'engouement n'était pas général mais modéré en ce qui concerne les édifices religieux et pour cause. Cependant deux édifices, dont la taille et la destination permettaient de nouveau aux commanditaires d'imposer des choix stylistiques orientés.

---

<sup>1630</sup> A.D.I. : 9 V 1/ 3, BLANDIN, C., architecte, *Projet pour un nouveau temple protestant de Grenoble*, 28 novembre 1864.

<sup>1631</sup> A.D.I. : 2 O 185/27, PERONNET, E., *Devis estimatif pour le temple protestant de Grenoble*, 13 janvier 1867.

<sup>1632</sup> On date d'ordinaire la Casamaures de 1855. Cela semble tôt pour une architecture orientaliste. 1855 correspond aux travaux de terrassement alors que les balustrades de la terrasse étaient proposées à la vente dans le livret des ciments de Champrond en 1885 (*Notice sur les ciments de Champrond de Rostan et Cie*, Grenoble, Allier, 1885, 8 p.). Un juste milieu, 1870, pourrait correspondre à l'élévation des murs, d'autant qu'Aimé Milly-Brionnet commençait son activité d'entrepreneur à cette époque. On voudrait aussi que ce palais fut construit avec les ciments de la Porte de France située à quelques centaines de mètres. Possible, mais de mémoire de famille, aucun des aïeux Dumolard n'appréciait cette maison dont les colonnes ne seraient que "des tuyaux de canalisation" ; ce qui est faux bien sûr.

**a) Notre-Dame-de-la-Vallée :**

Avant sa conversion au catholicisme, le maréchal protestant de retour au pays faisait bâtir une chapelle mauresque, Notre-Dame-de-la-Vallée, dans sa propriété de Saint-Ismier. Il la faisait construire par le colonel du Génie Charreton et pour sa femme Constance "*en souvenir de cette Algérie que nous aimions*"<sup>1633</sup> dit-elle. Les travaux commencèrent au printemps 1865 et s'achevèrent à la fin de l'été 1866.

Randon avait été sénateur, gouverneur de l'Algérie, ministre de la Guerre puis président du Conseil général de l'Isère. A Grenoble il bénéficiait de l'image d'un civilisateur et inaugurait des monuments à son nom : Parc Randon, Porte Randon. La Ville recevait en son nom et pour le nouveau Musée un tableau de Decaen, *Le maréchal Randon recevant la soumission des tribus de Grande Kabylie*<sup>1634</sup>. Ainsi ce marabout surmonté d'une croix s'inscrit directement dans la glorification de son passé, dans la continuation de sa politique colonialiste<sup>1635</sup>.

La chapelle a été bâtie en pierres de taille sur les plans du marabout algérien et décorée par des artisans parisiens<sup>1636</sup>. Le plan est simple et se prête à la célébration du culte chrétien : porche, nef surmontée d'une coupole et abside. Le portail est ouvert par un arc outrepassé plein cintre mais percé d'une rosace. De nombreux éléments de décor, modillons, balustrade, paraissaient orientaux mais étaient plutôt byzantins :

*"L'extérieur de cette chapelle, tout en affectant, dans ses lignes la forme arabe, est décoré d'ornements d'un caractère que l'on peut cependant considéré comme du roman ou du byzantin. Au dessus de la porte d'entrée est un écusson aux armes du maréchal ; à l'intérieur, les parois de la coupole*

---

<sup>1633</sup> RANDON, M<sup>me</sup> la maréchale C.-E., *La conversion d'un maréchal de France (pages intimes), précédée d'une lettre-préface de Mgr Fava, évêque de Grenoble*, Paris, libr. Ch. Poussielgue, 1892, p. 82.

<sup>1634</sup> *Le courrier de l'Isère*, 24 février 1863.

<sup>1635</sup> MECHELOUKH, M., *La mode orientaliste : Grenoble et sa région durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Grenoble, mémoire de maîtrise, U.P.M.F. Histoire de l'art, 1993, p. 152 sqq.

<sup>1636</sup> voir BUSCAIL, P., *Etude de la chapelle Notre-Dame de la Vallée*, Grenoble, diplôme d'architecture de Grenoble, n.d., 80 p.

*sont décorés d'arabesques provenant de surmoulages franchement arabes, qui ont été faits à Alger*"<sup>1637</sup>.

Il est clair que la construction de cette chapelle privée participe de la mode orientaliste. Le choix du style affecte le sentimentalisme de la part de la maréchale mais pas ou pas seulement de la part du maréchal. Jacques Randon rappelait ici ses gloires passées ainsi que la politique de la France qu'il servait grâce à l'ornementation de cet édifice du culte musulman habillé de formes byzantines, romanes, et en le surmontant de son blason d'Empire et d'une croix chrétienne. Peut-être marquait-il un engagement catholique puisque, étant protestant bientôt converti, il ne participait pas à la construction du temple de Grenoble à la même date mais faisait bénir sa chapelle Notre-Dame par l'évêque de Grenoble le 8 septembre 1866, pour la fête la Nativité<sup>1638</sup>.

Notre-Dame-de-La-Vallée correspondait aussi à une période du Second Empire où l'élite intellectuelle et financière, pour peu qu'elle ait une excentricité à faire valoir, se distinguait par la réalisation de ces "turqueries". Pourtant, ces réalisations privées se détachaient des modèles originaux pour une représentation plus pittoresque des édifices islamiques. Au contraire, les Randon dépassaient ce cadre et se rattachaient, en connaisseurs, aux reconstitutions exactes de l'Exposition universelle de 1867<sup>1639</sup>.

#### **b) Notre-Dame-Réconciliatrice :**

Un peu plus tard, en 1876, les missionnaires de la Salette qui assuraient leur propre recrutement, souhaitaient construire un scolasticat non loin de leur chapelle de la rue Saint-Vincent-de-Paul à Grenoble. A la même époque, Mgr Fava n'arrivait pas à faire construire une succursale de Saint-Joseph dans ce quartier où se trouvait aussi le temple de l'Eglise réformée. Ils associèrent donc leurs efforts pour bâtir un immeuble avec une chapelle du Sacré-Cœur-

---

<sup>1637</sup> RANDON, M<sup>me</sup> la maréchale C.-E., *La conversion d'un maréchal de France (pages intimes), précédée d'une lettre-préface de Mgr Fava, évêque de Grenoble*, Paris, libr. Ch. Poussielgue, 1892, pp. 91-92.

<sup>1638</sup> C'est la date du miracle de Notre-Dame-de-l'Osier. Le miracle de l'osier se produisit devant un calviniste qui, pour outrager le culte de la Vierge, travaillait le jour d'une de ses fêtes les plus solennelles.

<sup>1639</sup> Voir à ce sujet le chapitre intitulé "Le décalage entre la connaissance et la reconnaissance" de la position de thèse de l'Ecole nationale des chartes de Lorraine Decléty, *La représentation de l'architecture islamique à Paris au XIXe siècle : une définition de l'orientalisme architectural*, année 2001.



de-Jésus sur la place Malakoff ; chapelle du Sacré-Cœur qui allait devenir Notre-Dame-Réconciliatrice. La chapelle fut bénite le 31 août 1879 et remise aux Pères. L'édifice était achevé pour les fêtes de Notre-Dame-de-la-Salette en 1893, quarante-sept ans après l'Apparition<sup>1640</sup>. Les religieux furent expulsés en 1901 et le mobilier fut vendu. Ils ne devaient revenir qu'en 1924<sup>1641</sup>.

Les Pères de La Salette ne s'étaient pas occupés de la construction contrairement à Mgr Fava. Ce dernier venait à peine d'arriver de la Martinique, où il fut évêque en 1871 après avoir fondé une mission à Zanzibar et passé vingt-cinq ans dans les colonies françaises d'Afrique. Ainsi, Mgr Fava semble être ce "fameux religieux ayant servi en terres de missions" que la tradition orale des Pères place à l'origine des arcs-outrepassés<sup>1642</sup>.

Il est incontestable que les aventures de l'évêque l'ont marqué au point qu'il imposa l'architecte François Choupin pour imaginer, outre une technique associant des poteaux de bois et de fonte, un édifice dont le style néo-mauresque fut jugé inadapté pour une grande construction religieuse de la ville : "*C'est là une erreur de goût qu'on saurait déplorer*" déclarait le critique d'art Marcel Reymond en 1885<sup>1643</sup>. Il est même probable que, de retour en France en 1875 pour des raisons de santé après un pèlerinage à Jérusalem en 1874, la bénédiction qu'il fit de la cloche de Notre-Dame-de-La-Vallée lui rappelait le palais dans lequel il vécut à Zanzibar et demandait à ce qu'on le reproduise ici<sup>1644</sup>.

Le style de Notre-Dame-Réconciliatrice n'était pas innocent et se raccordait dans l'esprit à celui du maréchal Randon<sup>1645</sup>. La forme du bâtiment n'était pas non plus neutre d'autant que Mgr Fava obligeait les successeurs de

---

<sup>1640</sup> MECHELOUKH, M., *La mode orientaliste : Grenoble et sa région durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Grenoble, mémoire de maîtrise, U.P.M.F. Histoire de l'art, 1993, p. 158 sqq.

<sup>1641</sup> La chapelle a été restaurée en 1991. Le mobilier mauresque n'a jamais été retrouvé. Nous pouvons regretter que la peinture fut bon marché : la nef est entièrement bleu ciel et bleu moyen, les escaliers d'accès et les couloirs sont rose clair et rose moyen.

<sup>1642</sup> Renseignements du Père Pierre Kerloch, 10 septembre 2004.

<sup>1643</sup> REYMOND, M., "L'art à Grenoble", in *Notices sur Grenoble et ses environs*, Grenoble, éd. de 1885.

<sup>1644</sup> RASTOUL, A., *Souvenir d'un jubilé épiscopal*, Grenoble, Barratier, 1896, p. 19.

<sup>1645</sup> Le 5 mai 1878, Xavier Drevet gravait l'église de Saint-Martin d'Uriage sous le titre "Le jour anniversaire de M. le comte de Saint-Ferriol (30 avril 1878)" (in CAYOL-GERIN, A., *op. cit.*, Vol. 2, p. 146 ; document original provenant de M<sup>me</sup> Dumolard-Murienne). L'effet escompté de la gravure peut aussi rappeler des convictions

l'architecte Choupin, décédé en 1878, à reprendre ses plans malgré leurs réticences. Le bâtiment est rectangulaire à quatre étages, chacun ouvert de nombreuses fenêtres prenant la forme d'arcs outrepassés. Le sous-sol forme une, ou plusieurs cryptes. Le rez-de-chaussée surélevé est ouvert par de grandes arcades qui sont les fenêtres de la chapelle. Les petites arcades supérieures, éclairent la tribune et les appartements. L'intérieur de l'immeuble n'a pas de style particulier si ce ne sont les couloirs et une partie des escaliers ornés des mêmes entrelacs que la façade. La chapelle et les tribunes sont vierges. A l'extérieur, l'édifice est couvert de moulurations en ciment moulé. Ce décor mozarabe utilise des motifs d'entrelacs, d'arabesques ou de palmes sur les encadrements et le long des arêtes. Les corniches sont portées par des petits modillons et les rebord de fenêtres aux arcs-outrepassés sont ornés de cygnes adossés.

Notre-Dame-Réconciliatrice est devenue une église paroissiale mais sa vocation première était celle d'un séminaire doté d'une chapelle. Il rappelait l'architecture des immeubles administratifs français d'Algérie notamment, des constructions auxquelles certains cimentiers de Grenoble avaient participé<sup>1646</sup>.

### **3) Les chapelles du moment :**

En dehors des chapelles Blanchet, de La Salette, de La Motte ou Notre-Dame-de-La-Vallée, dont la petitesse et la volonté des commanditaires ont permis d'imposer une œuvre inédite et marquante, on vit quelques chapelles parfois discrètes mais notables. Les chapelles se situaient dans les parcs privés, les jardins d'usines, les cours d'école ou encore les cimetières et leurs styles reflétaient des intentions.

Edouard Rey était un maire républicain et laïc. Il fit ôter les crucifix des salles de cours des écoles mais autorisait - pouvait-il faire autrement ? - les cultes dans les chapelles prévues à cet effet. Il commandait même à Vaudremer, lorsqu'il faisait bâtir le nouveau Lycée de Garçons en 1883, une

---

colonialistes puisqu'il représente l'église Saint-Martin d'Uriage avec un porche en arc outrepassé. La façade de l'église Saint-Martin n'était pourtant pas mauresque.

chapelle (détruite) dans une petite cours ; en dehors du lycée mais pour les élèves.

La chapelle était très simple, sévère, néo-romane en pierre de taille blanche. Le plan basilical était des plus strictes, avec un chevet rectangulaire. La façade était précédée d'un porche important ouvert par une triple arcade. Elle rappelait quelque église romane de Provence et servait aussi de préau à ceux qui attendaient dehors avant la confession. Le clocher était éloigné et disposé sur une tourelle hexagonale<sup>1647</sup>. L'éloignement la rendait peu pratique pour le desservant mais au collège ce sont les enfants qui allaient sonner

Vaudremer concevait ici une chapelle simple. On ne devait pas retrouver les ornements de la façade du Lycée ni ceux de ses autres œuvres mais la rigueur esthétique de son architecture adaptée à la commande publique. Cette sobriété prévalait encore lors de la construction de la chapelle en ciment moulé de l'hôpital de Grenoble à La Tronche vers 1912 : nef unique, porte ordinaire surmontée de trois arcades en plein, quelques vitres de couleur et des ornements en terre cuite<sup>1648</sup>.

Environ vingt chapelles ont été construites pour des usines en Isère, surtout pour les usines des soyeux qui employaient des ouvrières non encore mariées. Les usines employant des hommes ou celles qui étaient près des villes, comme les cimenteries, n'ont pas fait élever de chapelle jugées inutiles. Parmi elles, la chapelle "sur le pont" de Renage est notable. Il s'agit de la chapelle des usines de fabrication de crêpe de soie Montessuy et Chomer, connue sous le nom de la "Grande fabrique". Elle a été édifée en 1899 au fond d'une combe, dans un parc, entre les logements des ouvrières et l'usine, sur un petit pont enjambant le ruisseau qui alimentait les moulins. L'auteur est Charles Termoz, chanoine honoraire et curé de Renage de 1879 à 1909 qui "*a construit cette église avec le seul concours de ses paroissiens et de ses amis*" ; parmi eux, des industriels comme Jean-Baptiste Révollier,

---

<sup>1646</sup> M<sup>me</sup> Mazaré possède des photographies de bâtiments algériens construits par la Société de la Porte de France tout à faits analogues à Notre-Dame-Réconciliatrice.

<sup>1647</sup> A.M.G. : 2 Fi 294, VAUDREMER, E., *Chapelle du Lycée de Grenoble*, plan aquarellé, juin 1883.

<sup>1648</sup> La chapelle, construite en même temps et au milieu du complexe hospitalier, abrite aujourd'hui un petit musée de la médecine.

aciériste, ou Augustin Blanchet, papetier<sup>1649</sup>. Le style est un néo-gothique sobre adapté à la circonstance, au paternalisme, dont le portail et ses chapiteaux n'ont rien à envier aux églises.

Enfin, quelques familles aristocratiques commandaient des chapelles dont les vertus sont celles de la chapelle de La Motte de Moirans.

Les Teyssier de Savy avaient déjà une chapelle dans leur château de Jarrie lorsqu'ils la faisaient restaurer, ou plutôt transformer en chapelle néo-gothique en plaquant des encadrements de baie en terre cuite, les mêmes que l'on trouve à l'ancien évêché de Grenoble rebâti en 1850-1851. Les Teyssier étaient proches de Mgr de Bruillard à cette date.

Les Chabert d'Hières, anoblis sous la Restauration, ne se contentaient pas des petites chapelles de propriété ni de la plus grande sépulture du cimetière Saint-Roch de Grenoble. Ils firent édifier sur la colline de Chatte, sur la route de Saint-Antoine-l'Abbaye, une chapelle Sainte-Philomène. Cette chapelle, d'un néo-gothique très abouti, souscrit par son patronnage au pèlerinage d'Ars-sur-Formans.

Les Monteynard ont fait construire une grande chapelle néo-gothique, dans un jardin enceint d'un muret, non loin du cimetière de leur propriété de Tencin. L'édifice impose par sa grandeur mais aussi par ses deux tours hexagonales qui donnent accès à un toit formant terrasse et lui confèrent un caractère fortifié, ainsi que par la qualité des ornements flamboyants du portail. Nous ne disposons pas de renseignements sur cet édifice excepté qu'il est dédié à la Vierge si l'on en croit la statue de l'autel illuminée par les rayons de soleil qui proviennent d'une lucarne aménagée dans la toiture.

Enfin, nous pouvons citer un édifice particulier car il s'agit à notre connaissance du seul monument néo-gothique pittoresque de l'Isère. C'est une petite chapelle du cimetière Saint-Roch, un tombeau destiné aux sépultures de Victor Blanc mort en 1846 et M<sup>elle</sup> Agnès Marmay morte en 1848 ; peut-être des amants romantiques vue l'intimité et l'originalité de l'inhumation qui n'est

---

<sup>1649</sup> VINCENT, S., "L'iconographie industrielle dans le patrimoine religieux. Quelques exemples en Isère", Grenoble, *Le Monde alpin et rhodanien*, 4<sup>ème</sup> trimestre 1996, p. 28 sqq.

pas sans rappeler le projet pour le tombeau gothique d'Abélard et Héloïse par Vauzelle en 1816.

L'édifice est en pierre de taille blanche avec une nef unique. Le gothique flamboyant est singulièrement sculpté comme le tympan ajouré à la manière d'une treille. Il manque les statuets des niches et les têtes des nombreux rats courant le long des pilastres, des encadrements ou de la balustrade<sup>1650</sup>.

---

<sup>1650</sup> Nous ignorons tout de cette chapelle. Elle est abandonnée depuis cent cinquante ans et pourtant bien conservée car elle bénéficie de la sympathie du conservateur qui en assure l'entretien. La concession "à perpétuité" arrivant à échéance, il ne faudrait pas qu'elle soit détruite comme l'ont été d'autres chapelles.

## V DE LA RECEPTION DES ŒUVRES:

La simple analyse fonctionnaliste des formes et de l'agencement des espaces ne prouve rien quant à la lecture exégétique des édifices. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne une architecture dont la métaphore du style est incertaine. Quelques églises seulement étaient affectées de valeurs symboliques en Isère. Bien souvent, elles étaient moins franches ou moins subtiles qu'ailleurs. La pratique anagogique avait peu de place en dehors des attributions coutumières propres aux grands styles. La précision archéologique était utopique et le débat des dispositifs liturgiques traditionnels, comme la sérieuse controverse des jubés<sup>1651</sup>, était ici hors-jeu. Le diocèse de Grenoble ne devait pas voir de contempteur en Mgr de Dreux-Brézé ni de protecteur à l'image d'un Louis Morel de Voleine à Lyon<sup>1652</sup>.

En relevant quelques discours, nous avons déjà découvert le fossé creusé entre les projets et les réalisations. Les constructions étaient inscrites dans un programme peu clair. Enfin, les principes de construction variaient peu d'un édifice à l'autre. Le langage iconographique des églises était conçu par les architectes en personne mais aucun architecte n'a produit de théorie d'architecture ; sauf Berruyer en 1890, dans un discours si historique et détaché des conceptions modernes de son temps qu'il est difficile d'en palper les apports effectifs.

### A L'AFFAIRE BERRUYER :

Au sein du petit monde des bâtisseurs d'églises, la pensée d'Alfred Berruyer mérite un examen. Il a été le diocésain de Grenoble durant plus de trente années, avait de bons rapports avec le clergé, l'aristocratie et les milieux de l'industrie, d'exécrables avec les autres. Il a tenté de collaborer avec les Monuments historiques, la Société française d'archéologie,

---

<sup>1651</sup> L'archéologisme poussait parfois certains architectes à construire des éléments historiques inadaptés. Voir FOUCART, B., "Un débat exemplaire, la reconstruction des jubés", in *Revue de l'Art*, n° 24, 1974, pp. 59-72.

<sup>1652</sup> Les dossiers personnels des évêques de Grenoble conservés au A.D.I. (cote 2 V 2 et 2 V 3) sont particulièrement maigres. Quelques circulaires et des feuilles vierges. A peine trouvons-nous une lettre de remerciement pour un secours au marquis de Dreux-Brézé, pair de France, signée Mgr de Bruillard et datée du 27 janvier 1843.

reconstruit des dizaines d'édifices, et fit des rapports sur les travaux de ses contemporains. Il fut aussi le seul à développer un propos, subjectif, sur l'architecture de son département. Cela nous permet de cerner ses pensées.

### 1) Pour une architecture delphinale :

Alfred Berruyer entra à l'Académie delphinale le 16 mai 1890, avec un discours offrant une représentation pauvre des constructions dauphinoises<sup>1653</sup>. Il exprimait ses ressentiments de jeunesse, nourris d'idées puisées dans les discours de Mgr de Bruillard : "*Sans être aussi riches en églises monumentales que le nord et le centre de la France, nos contrées cependant en possèdent quelques-unes qui sont dignes d'admiration*"<sup>1654</sup> et de M. de Radulphe de Gournay pensant que sa "*ville est pauvre en Monuments ; c'est donc une raison puissante de conserver et de restaurer*"<sup>1655</sup>.

A la manière de Viollet-le-Duc persuadé que chaque province possédait un style ou une école à découvrir, Berruyer cherchait un art en Dauphiné mais ne trouvait rien de remarquable :

*"Sous l'influence du christianisme c'est l'art Roman et ses dégénérescences qui germe. Puis l'art Ogival à Vienne, Saint-Antoine et la Grande Chartreuse, mais on ne sait si nos populations doivent s'enorgueillir de ces oeuvres colossales car elles n'ont pris aucune part à leur conception et exécution artistiques. Pendant la Renaissance le Dauphiné est encore un paisible spectateur. Le Palais de Justice est une œuvre française sans caractère particulier se rattachant au style dauphinois. [...] Dans les temps modernes nous sommes toujours sous la domination des artistes du dehors. Aujourd'hui c'est grâce au Clergé, à quelques châtelains et industriels que nous (Alfred Berruyer) sommes connu, malgré la valeur de nos études faites à bonne école. Car c'est le génie de l'art qui fait défaut à notre pays"*<sup>1656</sup>.

---

<sup>1653</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception à l'Académie Delphinale, séance du 16 mai 1890. L'art et le style en architecture avec aperçu de l'architecture delphinale", Grenoble, in *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1890, 4ème série, tome IV, 16 mai 1890, pp. 73-121.

<sup>1654</sup> BRUILLARD, Mgr Ph. de, Evêque de Grenoble, *Circulaire de Mgr l'Evêque de Grenoble à son clergé*, op. cit., p. 7.

<sup>1655</sup> A.M.G. : 2 M 54, RADULPHE de GOURNAY, Chevalier de, Ancien membre de la Commission scientifique de Morée, *Rapport sur la restauration de la crypte Saint-Oyan, église Saint-Laurent de Grenoble*, 1<sup>er</sup> avril 1846.

<sup>1656</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception ...", art. cit., pp. 76-77.

Berruyer ne fit pas de cas des grands monuments et ne citait ni Saint-Barnard de Romans, ni Saint-Chef, ni l'église de Marnans quoique classées monuments historiques. Serait-ce parce que Prosper Mérimée avait choisi les parisiens Charles Questel en 1848 et Pierre Manguin en 1860 pour les restaurer ? Car Berruyer trouvait quelques monuments notables mais n'estimait pas les artistes "*protégés et expédiés par le pouvoir central*" et ne concluait rien sur leurs monuments sinon une "*honte pour les populations qui les supportent*"<sup>1657</sup>. Ils auraient été élevés à "*grands frais, d'après des plans expédiés de Paris, sans le moindre cachet delphinal. Ces monuments pourraient être aussi bien placés dans d'autres villes*"<sup>1658</sup>.

Il devait durant sa carrière élever des églises en remplacement des ruines médiévales (cathédrale comprise) jugées "*sans intérêt archéologique*", "*menaçant ruine*", "*insalubres*", "*indignes du culte*". Autant de prétextes à des reconstructions qui lui permettaient de créer son style "delphinal" : "*Espérons que notre génie saura un jour triompher de ces obstacles pour nous donner le droit de proclamer la gloire de la capitale du Dauphiné sans le secours d'étrangers*"<sup>1659</sup>.

## 2) Une manière Berruyer :

L'œuvre de Berruyer n'exprime pas d'opinions religieuses ou politiques à travers un style distinctif. Ce n'est pas le néo-gothique de ses pairs, ni un néo-roman archéologique, ni même un ensemble austère contrairement à son idée des lignes les plus simples.

Dès 1847, il éleva pour la famille Blanchet, à Rives, la petite chapelle romano-byzantine. C'est un style que Berruyer n'utilisa plus avant le clocher romano-byzantin, en 1890, qui couvrait la tour de Sainte-Marie-d'en-Haut à Grenoble<sup>1660</sup>. Cette tour était surmontée de quatre clochetons coiffés en écaille de pierre, soutenue de colonnes épaisses, à la manière du Sacré-Cœur de Montmartre de Paul Abadie. Mais dans l'art chrétien, le sien, c'est le gothique

---

<sup>1657</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception ...", *art. cit.*, pp. 77-79.

<sup>1658</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception ...", *art. cit.*, p. 119.

<sup>1659</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception ...", *art. cit.*, pp. 112-114.



que Berruyer affectionnait car le roman lui semblait une dégénérescence de l'art romain :

*"L'art gothique est l'apogée de l'art chrétien. Il comprend l'art ogival des XIII, XIV et XV<sup>èmes</sup> siècles, qui sont les trois âges successifs : primitif, secondaire et tertiaire"*<sup>1661</sup>.

Les édifices urbains qu'il éleva, comme à Voiron, Bourgoin, Saint-Laurent-du-Pont, Voreppe sont néo-gothiques. Ils convenaient aux théories de l'architecte bien que sa définition du gothique soit inconsistante. Les plans au sol rappelaient les églises ordinaires, basilicales, plus vastes bien sûr mais la croix latine était peu marquée, toujours terminée par un chevet pentagonal. Berruyer fit peu de plans en véritable croix latine à transept saillant, faute de ressources et de place. L'élévation était tripartite : grandes arcades, triforium et fenêtres hautes. La façade lui répondait : triple portail, rosace encadrée de fenêtres aveugles et pignon. Deux tours clochers surmontaient immanquablement l'ensemble. Ces massifs de pierre de taille restaient inachevés, en attente d'ornementation, comme un art gothique peu maîtrisé car l'auteur n'en avait pas l'habitude.

Berruyer affectionnait l'art gothique mais ne put le mettre souvent en œuvre. C'est en néo-roman qu'il bâtissait le plus souvent. Lors de son discours de 1890, Berruyer laissait entendre que son art roman était delphinal et parfaitement conduit. Il s'était déjà vanté en usant de l'ironie envers son curé de Roybon lorsqu'il avait appris que les autorités locales n'avaient pas suivi ses propositions : *"Nous ne sortons que de l'Ecole de Paris qui n'a produit que des Berruyer appréciés seulement par nos contemporains de Roybon"*<sup>1662</sup>. Dans la rédaction du devis de l'église néo-romane de Roybon de 1877 - le dernier devis car il y en eut plusieurs - Berruyer expliqua : *"Les dispositions sont celles de toutes les églises de l'architecte"* et laissait entendre qu'il n'avait toujours conçu que des églises néo-romanes. Mais il fallait lire aussi : *"Le style ogival du projet primitif est devenu roman"*<sup>1663</sup>. Le néo-roman de Berruyer était une architecture choisie par défaut. Il regrettait de n'avoir pas élevé un grand édifice gothique rayonnant et véritablement sculpté comme

---

<sup>1660</sup> Démolie à cause de risques d'effondrement en 1936.

<sup>1661</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception ...", *art. cit.*, p. 107.

<sup>1662</sup> A.D.I. : 27 J 1/16, BERRUYER, A., *Lettre à l'abbé Tavernon, curé de Roybon*, 29 mai 1881.

celui qu'il avait prévu à Saint-Bruno de Voiron en 1857 : "*Toute la décoration est en pierre de taille, comme les colonnettes, les 6 gargouilles de portail, les 32 gargouilles des tours, les 16 gargouilles des chaperons des contreforts des pignons latéraux, les crochets, les roses de contreforts, [...]*"<sup>1664</sup>. Son projet établi pour le concours du Sacré-Cœur de Montmartre en 1873 était encore ogival contre un romano-byzantin attendu<sup>1665</sup>.

Il semble que Berruyer ait prévu plusieurs types d'édifices modulables. Ce que montrent ses propres réflexions sur son art. Suivait-il l'idéologie de Jean-Louis Durieu, directeur général des Cultes, qui suggéra de choisir des modèles régionaux face à Labrousse et Mérimée refusant le principe du modèle et Vaudoyer proposant d'élaborer un bon programme pour chaque édifice ?<sup>1666</sup> Berruyer n'a jamais conçu une église dans le "style diocésain", plutôt pauvre. Ses églises purent être sobres mais sans austérité ou ornées mais sans excès. Et, positionnant divers styles avec concordance dans un édifice, il n'usa pas du "syncrétisme". Architecte officiel, cherchant les honneurs, il n'avait pas plusieurs styles à proposer, ni même plusieurs modèles d'églises fournis par l'abbé Dieulin<sup>1667</sup>, mais des archétypes auxquels il pouvait ajouter ou supprimer des éléments, modifier à la demande en fonction des avancés d'un chantier.

On peut cependant retrouver, de manière modeste, ses sources d'inspirations dans les œuvres néo-gothiques de Viollet-le-Duc et Lassus autant que celles, néo-romanes, de Duban, Vaudremer ou Vaudoyer. Il est ainsi difficile de reconnaître la filiation artistique d'Alfred Berruyer, d'autant qu'il annonçait clairement donner une identité propre à son diocèse. Berruyer élevait ses églises de manière égale, avec un rapport constant entre la qualité et le statut de l'œuvre. Plus qu'un style d'école ou même un style conçu et reproduit, c'est une manière qui le caractérise.

---

<sup>1663</sup> A.D.I. : 27 J 1/77, BERRUYER, A., *Devis descriptif et estimatif, de l'église de Roybon*, 5 janvier 1877.

<sup>1664</sup> A.M.V. : 2 M 3, BERRUYER, A., *Devis primitif de l'église Saint-Bruno de Voiron*, 25 novembre 1857.

<sup>1665</sup> BAFFERT, *op. cit.*, p. 31.

<sup>1666</sup> LENIAUD, J.-M., *Les cathédrales au XIX<sup>ème</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 484.

<sup>1667</sup> DIEULIN, Abbé J., *Le guide des curés, du clergé et des ordres religieux, ...ouvrage enrichi de notions d'architecture avec 250 figures de modèles d'églises, autels, confessionnaux, monuments funèbres, colonnes...*, Paris, Lecoffre, 1860, 2 vol., in-8°, 3<sup>ème</sup> éd. Lyon 1844 ; 5<sup>ème</sup> éd. Paris 1860.

### 3) Un architecte pragmatique :

Ayant poursuivi sa carrière de diocésain en Isère seulement, celle des plaines, Berruyer ne s'est pas contenté du contrôle des travaux. Il est l'auteur d'une soixantaine d'églises.

Il connaissait les théories d'architecture, professées lors de sa réception à l'Académie delphinale en 1890, mais n'était pas un penseur à l'image des Ruskin et Viollet-le-Duc auteurs de peu de monuments. Berruyer affectait une émotion devant une œuvre mais répétait presque froidement les cours qu'il avait reçus cinquante ans auparavant : "*Dans l'application des dimensions aux monuments il y a des significations générales : la largeur est une qualité matérielle, la profondeur s'adresse au sentiment et la hauteur à la pensée*"<sup>1668</sup>.

Malgré sa critique d'un art delphinal à ses yeux défailant, il n'avait pas non plus le souci du glorieux monument inachevable tel Antonio Gaudí, mais celui de l'exécution de ses projets. Bien sûr, il semble n'avoir conduit à terme aucun de ses grands chantiers. La Salette, La Mure et Rives furent terminées par Bugey, Saint-Bruno de Voiron par Badin, Saint-Bruno de Grenoble bâtie sur les plans de Durand et les devis de Péronnet, la cathédrale restaurée en divers petites étapes. Les églises de Bourgoin et de Saint-Laurent-du-Pont attendent encore une ornementation prévue. Pourtant, il n'était pas l'homme des projets irréalisables mais un pragmatique, un directeur de travaux soucieux de son monument.

Les villes et villages en peuplement de son diocèse avaient besoin d'églises spécifiques : Alfred Berruyer leur a données. Il se plaça au faîte des attentes locales, cherchant l'adéquation du monument à sa fonction, alliant dignité du culte dans l'ornementation et les économies de moyens.

En ruinant des édifices médiévaux, comme ses pairs, il sut tirer parti des moulages en ciment afin d'établir des modèles très repris. Quoique Berruyer sut garder des principes d'originalité.

Berruyer avait à sa disposition les ciments et s'en fit l'initiateur, devenant un repère sans être un rénovateur de l'architecture. Son point de vue décentré le fit œuvrer, comme quelques architectes de l'Isère, dès avant 1850

---

<sup>1668</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception ...", *art. cit.*, p. 91.

avec des matériaux factices décriés partout en Europe et interdits par diverses circulaires ministérielles. Pourtant il n'essaya pas d'en extraire les principes d'une architecture nouvelle comme Anatole de Baudot. Rigoureux, il ne concevait que ce qu'il faut et pas plus<sup>1669</sup>. Il vivait dans une époque d'innovations qui n'était pas la sienne mais offrit aux ciments leurs agréments pécuniaire, technique voire artistique.

## **B UNE ARCHITECTURE FORTUITE :**

### **1) Des élèves de l'école "buissonnière" :**

L'importante question des écoles est délicate. Suivant Baudot deux tendances s'opposaient farouchement :

*"Aux Beaux-Arts, dans les ateliers, on s'arrachait les fascicules du Dictionnaire d'Architecture française de Viollet-le-Duc, on y trouvait, à chaque page, un encouragement à poursuivre la voie rationnelle, dans laquelle on s'était engagé avec un bagage insuffisant, par suite des connaissances limitées à l'antiquité d'Henri Labrouste. Quand Labrouste démissionna, les élèves se divisèrent, les uns pour l'atelier d'André, dont Guadet, les autres pour demander à Viollet-le-Duc de fonder son atelier, ce qu'il fit"*<sup>1670</sup>.

Mais nous admettons plus facilement trois courants de l'architecture entourant l'œuvre de Viollet-le-Duc : le premier était moderne et battait pavillon des Guadet, Labrouste, Boeswillwald ou Vaudremer contre le deuxième, historiciste et rationaliste viollet-le-ducien représenté par Baudot, dont naquit "l'école des diocésains", et le troisième alternatif, positionné entre l'éclectisme et le rationalisme, peut-être le syncrétisme, engendrant une architecture romane du sud qui aimait *"le plein cintre, la frise lombarde, l'appareil polychrome et un mode de composition de façade principale qui met en évidence la toiture en bâtière de la nef et les rampants des combles*

---

<sup>1669</sup> Pour reprendre une expression de J.-M. Leniaud caractérisant le rigorisme néo-classique de Guillaume Abel Blouet (*in Ces églises du XIX<sup>ème</sup> siècle, op. cit., p. 43*).

<sup>1670</sup> BAUDOT, A. de, *L'architecture, le passé, le présent*, Paris, Laurens, H., 1916, p. 197.

*des bas-côtés*" et représentée par les œuvres de Questel à Saint-Paul de Nîmes, Laisné à la cathédrale Gap, Abadie au Sacré-Cœur de Montmartre ou Vaudoyer pour la cathédrale de Marseille<sup>1671</sup>.

Et bien rien ne concorde en Isère. Non que les architectes se différencient par une recette singulière mais ces auteurs d'églises n'étaient pas les élèves assidus d'un maître et créaient une cuisine bâtarde donc originale.

Péronnet, notre doyen, restait modeste. Pouvait-il avoir un maître ? Il ne faisait pas partie du sérail des diplômés et, malgré sa notoriété et son expérience, il s'entendit avec son diocésain Janniard de 1848 à 1853, ne refusant pas la direction de ceux que ses conscrits Crépu et Ruban nommaient les Parisiens. Péronnet était l'architecte aimé, du moins respecté, car il savait conseiller les rois tout en restant peuple. Seul Berruyer l'a critiqué. Il restait petit dans les villages et se conciliait les paysans des montagnes du sud du département puis était demandé par les patrons conservateurs, Giroud à La Motte-d'Aveillans et son associé Charrière à Alleverd alors qu'il était le favori des protestants. Péronnet bâtissait des églises simples en respectant le style ou les techniques spécifiques aux localités : églises romanes en tuf pour l'Oisans, en pierre grise pour la Matheysine, parfois néo-classiques avec quelques pierres blanches aux environs de Grenoble et pour les temples, du ciment si nécessaire. En tant qu'autodidacte, la question du style n'était pas la sienne mais il ne créait pas la confusion des genres. Péronnet ne pouvait pas non plus établir de projet de grande ampleur, il le savait et ne tenta rien de démesuré pour Saint-Bruno malgré sa position écoutée dans la Ville de Grenoble dirigée par ses cousins dont Félix Breton qui l'aurait bien poussé<sup>1672</sup>.

Berruyer, diocésain au long cours, tentait le gothique et le roman rationalistes. Il vouait un respect aux œuvres de Viollet-le-Duc, Lassus et à sa tâche de diocésain. Mais, s'il imitait le Sacré-Cœur de Moulins pour son église Saint-Bruno de Voiron, il y ajoutait un perron rappelant le grand perron de la cathédrale du Puy par Janniard et allait rejeter "l'école

---

<sup>1671</sup> LENIAUD, J.-M., *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris, Mengès, 1994, pp. 146-152.

<sup>1672</sup> Félix Breton votait contre le principe du concours lors de la reconstruction de l'église Saint-Bruno (A.M.G. : 2 M 29, Mairie, *Extrait des registres des délibérations du conseil municipal de Grenoble*, 19 juin 1869).

diocésaine" qu'il jugeait trop austère et refusait la création de la chair d'histoire de l'architecture médiévale proposée par Baudot. Il ne cita pas Viollet-le-Duc dans son discours de 1890 mais déclarait Duban et Labrouste ses maîtres. Certes Duban avait été son professeur et Berruyer suivit quelques enseignements byzantins, mais pourquoi citer Labrouste quand ni le classicisme antique ni l'architecture de fonte ne l'intéressait ? Il se voulait moderne en utilisant le ciment mais détestait cordialement la modernité des œuvres de Vaudremer, en tout cas le Lycée de Grenoble. Son principe des églises adaptées aux bourses des communes reprenait en plein les idées de Théodore Ballu, pauvres pour les pauvres, riches pour les riches, mais ne s'est jamais approché de sa trop éclectique Trinité de Paris. Berruyer reprenait souvent les mêmes archétypes, ce que refusait Abadie, mais il plaçait du roman dans les village et du gothique dans les villes comme lui. Et puis Berruyer clamait haut la création d'une architecture delphinale ; qui ne pouvait se trouver qu'au confluent de divers courants à cause de l'histoire de sa province. Ce qu'il réussit à faire non avec ses églises gothiques mais avec ses sobres façades romanes à tourelles de Roybon ou romano-gothiques du Touvet et de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

Hector Riondel, élève et même inspecteur des travaux de Questel ne suivait pas non plus le romano-byzantin des églises de son maître. Au contraire il utilisait le "gothique municipal" de Baudot ou celui de Boeswillwald dans les années 1860. Lorsqu'il établissait l'avant-projet de Saint-Bruno de Grenoble en 1869, il prenait modèle sur la cathédrale de Gap par Charles Laisné. Puis il replongeait dans un gothique rationaliste pour l'église de La Tour-du-Pin ou essayait d'adapter une œuvre de Viollet-le-Duc à Villard-de-Lans. En 1900, il collaborait avec le moderne Jean-Louis Pascal et Sainte-Marie Perrin au projet romano-byzantin de Saint-Joseph de Grenoble. Il suivait le mouvement. L'architecte départemental Riondel était l'architecte du risque zéro ; à tel point qu'il refusait encore le ciment pour des raisons techniques en 1890.

Les Chatrousse et Ricoud, des modernes, des élèves de l'Ecole spéciale d'architecture, des jeunes qui pouvaient écouter le ciment et le métal, se

rapprochaient des Beaux-Arts, de leurs professeurs Laisné et Guadet. Ils citaient en référence les œuvres de Lebas, Hittorff et Vaudremer et produisaient un néo-roman avec des colonnes courtes et larges de Bossan, désormais courant dans les années 1880 et 1890. Ils étaient rejoints par Joannis Rey, ce collaborateur de Bossan qui introduisait un art richement romano-byzantin à Châbons en 1895 et à Moirans en 1900 tout en y ajustant la Trinité de Paris par Ballu et Saint-Augustin de Paris par Victor Baltard. Pourtant c'est bien en Isère qu'on aurait pu tenter une percée dans l'architecture ornée dès les années 1850 car cela aurait été fait à moindre coût.

## 2) L'inconscience de l'architecture :

L'esprit des architectes de l'Isère n'était-il pas celui que proposait Vitet en 1847 pensant que son époque n'aurait pas "*d'architecture qui lui soit propre, c'est-à-dire un système de construction entièrement neuf*" ? Puisque personne ne suivait la même voie, il valait mieux se résigner, se faire historien et philosophe :

*"Le seul conseil que nous puissions donner à nos architectes, c'est de suivre la tendance de leur époque, et, puisqu'il ne leur est pas donné d'être créateurs, de se faire, eux aussi, critiques et historiens. [...].*

*L'esprit critique en architecture, c'est l'art de s'affranchir de tous les systèmes absolus, de tous les types de conventions, de choisir hardiment, entre les traditions de toutes les écoles et de tous les pays, ce qui peut s'approprier aux conditions du climat sous lequel on travaille, et à la destination spéciale des monuments que l'on construit"*<sup>1673</sup>.

Mais s'ils ne devenaient pas "*des machines à recopier des chapiteaux corinthiens*", les architectes de l'Isère étaient loin de se poser en initiateurs du goût ni même de faire naître un débat sur la définition d'un style en architecture, question pourtant fondamentale au milieu du siècle. Les architectes, sauf peut-être Berruyer, étaient hors du cas de Bossan pour Lyon, plus loin encore du cas des Lassus à Saint-Nicolas de Nantes ou Questel à

---

<sup>1673</sup> VITET, L., "Des monuments de Paris", in *Etudes sur les Beaux-Arts*, Paris, Charpentier, 1847, pp. 280-282.

Saint-Paul de Nîmes. Parmi les bâtisseurs, Péronnet était dégagé, Riondel officiel et Berruyer spéculant sur Saint-Bruno de Voiron ne se proclamait pas chef d'école. Berruyer était fier de s'entendre citer comme auteur d'un monument important de son siècle en Isère mais la portée artistique qui l'intéressait était précisément l'Isère !

Berruyer avait vu le Messie en Notre-Dame et répétait les paroles des Evangélistes professeurs à l'Ecole des beaux-arts. Mais il n'avait pas compris les paraboles du maître Viollet-le-Duc pour qui "*Le principe architectural ne consiste pas à agencer des formes et des matériaux*"<sup>1674</sup>. A la fin du siècle, Berruyer répétait un message à la lettre sans voir que l'architecture vivait un schisme, que la pierre de taille était une obédience abandonnée et que le béton des réformateurs dont il avait palpé la substance serait l'avenir de sa religion.

L'élite intellectuelle comme les amateurs d'art, Radulphe de Gournay, Pilot de Thorey, les membres de la Commission des monuments historiques départementale, ceux de la Société française d'archéologie en Isère, les journalistes et les critiques comme l'abbé Guétal ou l'abbé Sonier, les collectionneurs Beylié ou Chaper, les maires Faige-Blanc ou Breton, même les évêques de Grenoble n'ont pas compris le travail des architectes ; ni les architectes eux-mêmes. Quand Berruyer bâtissait, on le croyait réformateur de l'art parce qu'il démolissait les petites églises de la Restauration et élevait tant bien que mal ce qu'on croyait des copies d'œuvres médiévales célèbres. Les hommes de sa génération l'admiraient comme un chef de file parce qu'il était le premier architecte de l'Isère à avoir fait des études à Paris et qu'il ramenait un peu de cet art médiéval légendaire. On admirait aussi Berruyer comme on regarde parfois une personnalité, parce qu'elle est connue dans un cercle plus large que le sien. Et lui ne pouvait pas leur enseigner la critique de l'art.

Bien sûr chacun était heureux des nouvelles constructions. Chacun souhaitait une architecture capable de donner du caractère au département. Il y eut au XIX<sup>ème</sup> une prise de conscience régionale comme il y en eut une

---

<sup>1674</sup> LENIAUD, J.-M., *Les bâtisseurs d'avenir : portraits d'architectes : XIXè-XXè siècle, op. cit.*, p. 103.



nationale, au moment où les architectes surent assimiler et copier les modèles extérieurs<sup>1675</sup>. Mais chacun admirait le gothique et tous élevaient du roman à regret. Voir dans le roman italianisant une politique architecturale identitaire en opposition à celle de Paris ou de Lyon est alors utopique<sup>1676</sup>. Et puis, peut-on penser qu'il s'agisse d'une réelle volonté de démarcation que de vouloir copier les édifices du nord ?

Les hommes d'Eglise avaient l'instinct artistique grégaire. Les hommes de l'art subissaient l'influence du goût moyen et tous avaient celle du moindre coût. S'il y eut une volonté de création, elle était consciente mais sa réussite n'était pas faite exprès. On souhaitait rebâtir un diocèse égal aux autres. Sans y parvenir on élevait des églises romanes en ciment, et personne n'avait compris que c'était la solution pour se créer une identité propre. Il existe aujourd'hui un style delphinal parce que nous avons conscience de ses particularités.

## **C DES PRINCIPES ANTONYMES :**

### **1) Les églises face aux réquisitoires :**

Le XIX<sup>ème</sup> siècle passait comme un défi à la modernité. La Révolution industrielle ébranla sérieusement la notion d'art en même temps qu'elle faisait disparaître les commandes traditionnelles de l'Eglise et de l'aristocratie.

Face à la pensée classique de la culture antique, supérieure, intangible, la pensée éclectique des années 1830-1850 permettait une liberté de choix, "*d'indépendance du jugement personnel en dehors de toute norme préétablie, de tout système ou religion*"<sup>1677</sup>. Les artistes découvraient le Moyen Age roman, gothique puis carolingien, l'Orient, l'Extrême-Orient, et les technologies de l'ingénieur, les nouveaux matériaux et les nouvelles formes qu'ils engendraient.

---

<sup>1675</sup> Voir PEROUSE de MONTCLOS, J.-M., *Architecture à la française*, Paris, Picard, 2001, 350 p.

<sup>1676</sup> Nous ne suivons pas ici les idées de Philippe Dufieux (Voir "Un architecte au service des ambitions épiscopales : Alfred Berruyer (1819-1901), diocésain de Grenoble", in *Livraison d'histoire de l'architecture et des arts qui s'y rattachent*, n°6, 2003, pp. 121-133.

<sup>1677</sup> LOYER, F., *Le siècle de l'industrie*, Genève, Skira, De Architectura, 1983, p. 39.

L'industrie et l'histoire de l'art engendraient selon Anthyme Saint-Paul trois nuisances dans l'architecture chrétienne : "*Le goût de la symétrie, le désir de paraître et l'impatience de jouir*"<sup>1678</sup>. Autrement dit, Saint-Paul rejetait la monotonie induite par les plans-types de Baudot et notamment le clocher-porche, la disposition d'éléments décoratifs due à l'industrie du moulage et une rapidité de construction engendrée par l'intéressement.

A cela deux réfutations : l'esprit religieux de Saint-Paul, dédicaçant son ouvrage à la mémoire d'Arcisse de Caumont défenseur des particularismes locaux, s'inquiétait exagérément et l'industrie de l'Isère qui n'engendrait pas ces dérives alors qu'elle les aurait permises.

Le cas de la symétrie et de l'uniformité est faux. Les sources variaient trop pour cela. Les nefs surélevées de manière à permettre l'ouverture de jours directs et la double couverture rappelaient la proche Bourgogne dont Cluny avait déjà marqué les Alpes. L'adoption systématique de la voûte d'ogive, le plan basilical ou sans bras et le contour polygonal de l'extérieur des absides renvoyait directement à la Palestine médiévale<sup>1679</sup>. Les clochers en place d'une tour indépendante étaient provençaux et anti-symétriques. Les clochers-porches en façade étaient d'ailleurs bannis, sauf exception, et les sacristies toujours situées à côté des chœurs non dans leur alignement. Mais Saint-Paul avait raison sur ce point, dans les villes, les façades des églises devenaient plus importantes que les chœurs.

Le cas de la contrefaçon des matériaux, des similipierres, similimarbres et ciments qui devaient tromper le spectateur ou faire d'une modeste église une vraie basilique est plus délicat. Les moulages de ciment étaient on ne peut plus présents et très tôt mais l'accumulation des ornements n'était par leur objet. Les ciments permirent de baisser les coûts de constructions, de rebâtir plutôt que restaurer mais il fallut attendre 1895 pour voir des façades chargées de moulurations. Enfin, les architectes proposaient toujours des techniques traditionnelles, le mélange de briques, pierres et galets que Saint-Paul enseignait.

---

<sup>1678</sup> SAINT-PAUL, A., *Le présent et l'avenir de l'architecture chrétienne*, Paris, Didron et Nilson, 2<sup>ème</sup> édition, 1877, p. 8.

<sup>1679</sup> CHOISY, A., *Histoire de l'architecture*, Paris, Gauthier-Villars, 1899, tome 2, p. 245 sqq.

Le cas de l'impatience de jouir est plus juste. Comme Saint-Paul le dit, on avait la passion de la truelle appliquée aux édifices du culte car on méprisait l'ancien, on procédait à quelques combinaisons politiques, électorales, et on tentait très exactement d'écouler les nouveaux produits de l'industrie, de favoriser le commerce et, parfois, un habile architecte forçait une fabrique à accepter une reconstruction totale<sup>1680</sup>. Néanmoins la durée moyenne des constructions, dix années, ne battait absolument pas de records.

Les architectes de l'Isère concevaient les édifices selon un même procédé mais se différenciaient par leurs styles. Quand un artiste créait une forme, l'autre la rejetait. Il ne s'agissait pas d'avoir l'esprit des curés-bâtitisseurs de l'Allier tous inspirés des églises de Baudot.

En revanche, si les architectes n'ont pas choisi de créer une architecture nouvelle, leurs édifices semblaient à l'opposée des théories de John Ruskin. Ces églises modernes s'opposaient à la nécessaire dignité du lieu de culte à l'esprit de sacrifice. Ruskin développait un discours d'esthète catholique et parmi les sept lampes de l'architecture, dont la Lampe du Sacrifice, il voyait un manque d'abnégation dans la façon d'obtenir des constructions au plus bas prix. Il proposait de pratiquer l'abnégation par amour de la contrition et d'honorer par la richesse du sacrifice<sup>1681</sup>. Le fait même de bâtir une église en pierres factices procédait aussi de sa théorie du mensonge en architecture contre la grande Lampe de la Vérité :

*"Il est en architecture une violation possible de la vérité, moins subtile, plus méprisable : l'affirmation positivement mensongère de la nature des matériaux ou de la dépense de travail"* et cela se traduisait par *"L'emploi d'ornements de toutes sortes, moulés ou fait à la machine"*<sup>1682</sup>.

Il s'agissait-là du Mensonge de Production contre lequel Ruskin se battait car tout *"travail au moule ou à la machine est mauvais, en tant que travail"* et *"il est malhonnête"*. La brique restait une exception car on ne pouvait pas

---

<sup>1680</sup> SAINT-PAUL, A., *op. cit.*, p. 45.

<sup>1681</sup> RUSKIN, J., *Les Sept Lampes de l'architecture*, Paris, Denoël, 1987, (éd. originale anglaise 1849), p. 12.

<sup>1682</sup> RUSKIN, J., *op. cit.*, p. 35.

supposer qu'elle ait été taillée mais surtout pas "*la pierre artificielle façonnée au moule*"<sup>1683</sup>.

Notons tout de même que ni les architectes ni personne, en tout cas pas les maires, ne pouvaient s'opposer à la pratique du plus fort rabais et que l'esprit président au choix des matériaux, les meilleurs possibles relativement aux revenus, était ruskinien. Rappelons-nous le choix dégressif des pierres vers les pierres factices. Ces constructions semblaient anti-ruskiniennes mais l'étaient-elles vraiment puisque Ruskin situe l'esprit au dessus des faits ?

Reste le moulage sur lequel aucun doute n'est possible. Pis, en 1900 les églises de l'Isère répondaient toujours à cette conception des années 1830, "l'architecture est une construction décorée" contre laquelle s'étaient élevés et Labrouste et Viollet-le-Duc proposant pourrait-on dire celle du "décor construit"<sup>1684</sup>, déclenchant le *paragone* de l'architecture. Alors que Desjardins avait déjà fait le pas vers une "décoration construite" même si Bossan composait une "construction ornée"<sup>1685</sup>. De plus, la spéculation de Ruskin envers la pratique du moulage se vérifiait car l'imitation de la pierre par le ciment plutôt qu'une utilisation pour ses qualités intrinsèques a limité ses utilisations. Ce qu'allait formuler Baudot en 1916.

Les paroisses étaient dynamiques et le clergé entreprenant constituant un soutien de la modernité architecturale. Cette architecture moderne, quelque fut son style ou sa technique, participait d'une même conception de la vie religieuse chrétienne : la création d'une assemblée<sup>1686</sup>. En cela ni Saint-Paul ni Ruskin ne pouvaient rien. L'architecture d'une communauté se fondait sur l'esprit de communauté. Donc les villages triomphèrent du gothique selon l'arrivée des idées mennaisiennes, buchésiennes ou ultramontaines. Toute innovation dérivait ensuite en formules administratives ou communautaires. Les églises de l'Isère contraires aux valeurs électives de leur temps apportèrent un crédit aux ciments.

---

<sup>1683</sup> RUSKIN, J., *op. cit.*, p. 54 sqq.

<sup>1684</sup> LENIAUD, J.-M., *Les bâtisseurs d'avenir : portraits d'architectes : XIXè-XXè siècle, op. cit.*, pp. 105 et 113.

<sup>1685</sup> DUFIEUX, Ph., *Un siècle d'architecture religieuse ... , op. cit.*, p. 259.

<sup>1686</sup> BOUTRY, Ph., *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 123.

## 2) Entre l'avant et l'arrière garde :

Anatole de Baudot annonçait dans l'introduction de son ouvrage *Eglises de bourgs et de villages* que l'industrie fournissait des "matériaux inconnus alors". L'auteur rationaliste se dépêcha ensuite d'expliquer qu'il était inutile pour l'art des constructions de copier les formes du Moyen Age sans les comprendre et honteux de tout sacrifier à l'apparence avec des matériaux simulant la pierre<sup>1687</sup>. Pourtant à la fin de sa carrière Baudot bouleversait le système des constructions religieuses en réalisant l'église Saint-Jean de Montmartre à partir de 1894 qui seule annonçait un courant nouveau<sup>1688</sup>.

Baudot, spécialiste du "gothique municipal", maugréant contre l'emploi de matériaux factices et du ciment en particulier, avait compris la rationalité moderne, celle du ciment armé de fer qu'il mit en place pour son église et celle du béton armé en général :

*"L'alliance de matériaux (fer et pierre) travaillant chacun dans des conditions différentes n'est ni raisonnée ni satisfaisante dans son aspect. Les combinaisons de Labrouste à la bibliothèque Sainte-Geneviève sont autrement satisfaisantes. En revanche le fer se prête aux exigences capitales lorsqu'on l'associe au ciment. Actuellement, après une période d'hésitation inévitable, la mode a cependant vaincu les résistances des architectes et des clients et l'usage du ciment armé tend à se répandre. Cette tendance heureuse aura des conséquences qui révolutionneront la pratique de l'architecture et par suite ses manifestations esthétiques. Mais le progrès qui peut être réalisé est arrêté par une mesquine considération de formes, l'habitude de la pierre, bonne ou mauvaise, naturelle ou factice, ayant répandu le préjugé que sans elle toute solution artistique est impossible"*<sup>1689</sup>.

Un panthéon d'architectes d'églises volait à sa suite essayant de rattraper l'avance technique et esthétique des entrepreneurs comme Hennebique. Ils furent parfois appuyés par le clergé qui s'intéressait à

---

<sup>1687</sup> BAUDOT, A. de, *Eglises de bourgs et de villages*, Paris, A. Morel éd., 1867, tome premier, pp. 5-6.

<sup>1688</sup> LENIAUD, J.-M., "Les travaux paroissiaux au XIX<sup>ème</sup> siècle : pour une étude de la maîtrise d'ouvrage", in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, n°190, janvier-juin 1987, p. 57.

l'économie plus qu'à l'abnégation ruskinienne puisque le vent de la Séparation commençait à souffler entraînant l'idée que les cordons de la bourse nationale pourraient se resserrer<sup>1690</sup>. A cette date, la Sacré congrégation des rites était d'ailleurs plus ouverte, autorisant en 1909 la consécration des églises en béton.

Lyon la traditionnelle, fournie par les carrières de pierres, eut la révélation du béton<sup>1691</sup>. Sainte-Marie Perrin mettait en œuvre le béton armé à l'église de Roche-la-Molière (Loire) puis pour les voûtes de l'église du Saint-Sacrement de Lyon en 1895 et les coupes de la chapelle du séminaire Saint-Irénée de Francheville (Rhône). En 1908, Etienne Potier présentait pour son diplôme d'architecture à l'Ecole des beaux-arts de Lyon une église en ciment armé "*déarrassé de tout souvenir archéologique [...] profitant des matériaux nouveaux*"<sup>1692</sup>. L'architecte Noulain-Lespès faisait de Saint-François à Saint-Etienne une église considérée comme la première entièrement en béton armé en France en 1910-1911.

L'abbé Carrouge, de Romilly dans la Marne, souhaitait bâtir une grande et belle église en 1902, bien qu'il fût pressé par les finances. Avec beaucoup d'activité il se renseignait sur les édifices célèbres comme Saint-Pierre de Montrouge par Vaudremer et économiques comme Saint-Bruno de Voiron dont il avait entendu parler. Il demanda à Louis Gillet, élève de Vaudremer et architecte du département de bâtir une église néo-gothique, une construction économique. Cependant Gillet avait été un agent d'Hennebique. L'église devait ainsi réunir le béton armé pour la structure, les pierres factices pour l'ornementation et une charpente en métal. Hennebique s'associa à l'opération, tenant là un bon moyen de faire une opération publicitaire ; c'est d'ailleurs ce qui permit à l'abbé de discuter ferme les prix<sup>1693</sup>.

---

<sup>1689</sup> BAUDOT, A. de, *L'architecture, le passé, le présent*, Paris, Laurens, H., 1916, p. 142 sqq.

<sup>1690</sup> A ce sujet Anatole France développa l'idée que, sans ressources de l'Etat, l'Eglise de France cumulait plus de revenus qu'à l'ordinaire puisqu'elle fut soutenue par de nombreux dons (FRANCE, A., *L'Eglise et la République* (dont reprises du *Parti Noir*), Hollande, Utrecht, J.-J. Pauvert Libertés, 1964 (1<sup>ère</sup> édition, Paris, Edouard, Pelletan, 1904, 140 p.), 204 p.

<sup>1691</sup> Voir DUFIEUX, Ph., *Un siècle d'architecture religieuse ...*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>1692</sup> *La construction lyonnaise*, 1<sup>er</sup> janvier 1908.

<sup>1693</sup> MIKUS, S., "Louis Gillet, architecte de la Belle-Epoque", in *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, Châlons-en-Champagne, 2001, pp. 263-297.

Les premiers bétons armés apparurent aussi à Grenoble. L'Immeuble dit du Monoprix rue de la République de Grenoble, percé de bow-windows et orné de frises végétales, est un des tous premiers bâtiments grenoblois en béton-armé, construit lors de l'opération de la rue en 1910-1912<sup>1694</sup>. Mais les ciments avec armatures de métal n'ont eu quasiment aucun développement en Isère avant la construction de la Tour d'orientation par l'architecte Perret lors de l'exposition internationale de la Houille Blanche à Grenoble en 1925.

En Isère, quelques constructeurs se spécialisaient en béton armé mais construisaient en dehors du département. Ici, on défendait toujours la pierre factice, l'invention à caractère local dont l'idée d'une tradition avait arrangé le gouvernement lors de l'édification de la façade de la cathédrale et qui, statufiée, immobilisait les savoirs-faire. En 1905 les revues vantaient les mérites du ciment moulé et offraient toujours une : "*explication des méthodes de dessin d'un motif architectural pour le réaliser en ciment*"<sup>1695</sup>. L'Ecole de sculpture industrielle et de moulage créée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle avait périclité mais quelques cimentiers défendaient les principes du moulage quand il était critiqué depuis longtemps comme le substrat d'une architecture mensongère :

*"Le moulage de ciment n'est pas mentir en faisant croire à de la vraie pierre [...] car l'illusion complète est très difficile, par le fait d'amollissement des formes démoulées et la patine qui vient en vieillissant ressemble de moins en moins à celle de la pierre naturelle"*<sup>1696</sup>.

Le pro-vicaire apostolique de la mission au Siam, passant à Grenoble le 10 août 1902, a été frappé par l'architecture économique de Saint-Bruno. On s'empressait de lui offrir les plans et les détails de construction pour élever la cathédrale de Bangkok, en 1908, qui allait à son tour inspirer celle de Madagascar<sup>1697</sup>.

En 1908, l'abbé Louis Georges Rey, de La Tronche, fondait la paroisse de Saint-François-de-Sales de Grenoble. Le 2 juillet 1911 la bénédiction de la première pierre avait lieu et à la Noël 1911, le gros œuvre était terminé.

---

<sup>1694</sup> PARENT, J.-F., *Grenoble, deux siècles d'urbanisation, projets d'urbanisme et réalisation architecturale*, (1815/1965), Grenoble, P.U.G., 1982, p. 74.

<sup>1695</sup> *Les Alpes pittoresques*, Grenoble, janvier 1905.

<sup>1696</sup> *Le Moulage universel*, éd. La construction moderne, Paris, 23 mars 1912.

L'église, prévue pour 750 personnes, fut bâtie par Henri Rivoire, élève de M. Berruyer, d'un style roman fortifié assez peu orné. Les murs sont porteurs, en pierres équarries liées au ciment, toutes les ouvertures et les pierres d'angles sont en ciment moulé, comme la plupart des églises de l'Isère depuis quelques décennies. L'architecte n'avait pas avancé d'un pouce de modernité, il s'arrêtait à cette "mesquine considération de formes" alors qu'en 1907, la paroisse avait mis en chantier une petite église provisoire de 120 personnes avec une structure en béton armé<sup>1698</sup>.

Toutes les constructions du département, immeubles, maisons et hôtels allaient encore être bâtis en ciment moulé. Les mouleurs individuels disparaissaient. La société Cuynat commençait à bâtir en grand et l'entreprise de Maurice-Alexandre Avenier bénéficia seule des nombreuses commandes de la part des entrepreneurs comme Murienne père et fils ou Jean Carron. Elle réalisa les pierres factices des hôtels de Chartreuse et de Belledonne, des villas d'Uriage, du cour Saint-André, des dizaines de pavillons de l'hôpital civil de La Tronche comme les usines modernes d'Aristide Bergès à Lancey, de Joseph Bouchayer à Seyssinet et des ponts sur le Doménon ou à Izeron<sup>1699</sup>.

L'usage du ciment comme adjuvant des chaux semblait une évidence dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle dans tout l'Occident. Ce qui a valu à Louis Vicat les honneurs du baron Thénard à la Chambre des Pairs dès 1845. Néanmoins le ciment ne s'utilisait pas en architecture. Pour l'Isère nous connaissons la rapidité d'utilisation de ce matériau nouveau. Le caractère local, les exemples de liens familiaux, politiques et industriels nous montrent la voie concernant cette rapide adoption d'une architecture de ciment moulé novatrice en 1850. Une fois le système de la pierre factice ajusté, l'équilibre trouvé entre la rationalité de l'organisation des chantiers, les coûts de construction et le besoin des maîtres d'ouvrage, le confort engendrait la paresse. Berruyer lui-

---

<sup>1697</sup> ROMANET, E., *Quelques pages d'histoire paroissiale. Saint-Bruno et ses œuvres*, Grenoble, Imp. St-Bruno, 1941, p. 2 sqq.

<sup>1698</sup> A-M., A., "La paroisse de Saint-François-de-Sales entre son "passé" et son "avenir"", s.l., in *L'Essor*, n° 1306, 5 novembre 1971, p. 7.

<sup>1699</sup> AVENIER, M.-A., *Livre de comptes de la société Avenier*, années 1910-1913.

Maurice-Alexandre Avenier d'une famille de gantiers passait dans le moulage en ciment vers 1890 par le biais d'un mariage qui l'avait lié à Ferdinand-Elie Chapuy, propriétaire du Moulin-Salicon et plâtrier, à Grenoble. Il substitua le ciment au plâtre, conserva les infrastructures de l'entreprise et bénéficia de commandes importantes. Ses fils Maurice-Eugène et Léon Avenier restèrent les seuls mouleurs importants du début du siècle.



même, qui se posait en initiateur avec sa pierre factice avait à peine entendu parlé et tardivement de l'importance de l'association du ciment et du métal : *"Avec ces matériaux combinés on produirait facilement des œuvres colossales éminemment artistiques, comme semblent le réclamer les besoins de la démocratie qui paraît toute puissante de nos jours. [...]. L'avantage du mélange pour les constructions de fer est la suppression des dilatations et des contractions"*<sup>1700</sup>. Il ne l'avait pas comprise et n'essaya pas même de réaliser un quelconque monument en béton. Sans besoin nouveau, le système productif se suffisant à lui-même, l'innovation n'avait plus sa place. En 1910, l'Isère concevait une architecture d'arrière-garde avec un matériau d'avant-garde. Ou plutôt, il fallait voir que le principe des moulages face au béton armé avait atteint ses limites et que seuls les moellons creux, les modestes "agglos", redonneraient un souffle à cette industrie.

---

<sup>1700</sup> BERRUYER, A., "Discours de réception à l'Académie Delphinale, séance du 16 mai 1890. L'art et le style en architecture avec aperçu de l'architecture delphinale", Grenoble, in *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1890, 4ème série, tome IV, 16 mai 1890, p. 113.

## CONCLUSION DE TROISIEME PARTIE :

Ce que nous retenons de cette étude à caractère régional, caractère ciblé afin de pouvoir s'immerger dans la pensée des bâtisseurs et comprendre le fonctionnement des constructions dont les procédés n'avaient rien de particulier, c'est une profonde différence entre la pensée théorique professée dans les écoles d'architecture et la pratique des chantiers. Les architectes de l'Isère formés à l'Ecole des beaux-arts ne devaient jamais bâtir une église suivant une disposition enseignée, ni éclectique ni rationaliste. On ne devait pas non plus rencontrer d'édifice historiciste. Il s'agissait de répondre à une commande dont les contraintes d'emplacement, de coût surtout et parfois de style, bridaient les esprits créateurs.

La liberté de construction était apparente, pas de style imposé, mais les commanditaires, tant les clercs que les édiles, attendaient bien un même édifice, ni trop simple, ni trop complexe, dans la tradition des églises ordinaires de France et doté de propriétés qu'on trouvait delphinales. Les conditions d'élévations, de chantier, allaient ensuite engager les auteurs à modifier sans cesse leurs projets ; les simplifier notamment et ôter tout procédé de construction délicat. Dans ce cas, les techniques de constructions étaient ordinaires et suivaient les traditions de la maçonnerie locale. Excepté l'exemple de Notre-Dame-Réconciliatrice, aucun édifice n'émergeait ni pour son style ni pour sa technique. Contrairement aux provinces peu enclines aux travaux d'architecture faisant appel à un nom parfois célèbre pour élever un grand monument, l'Isère bâtissait à tours de bras et ne voyait pas l'intérêt de se confier à un "étranger" qui de toute manière aurait refusé de se conformer au ciment moulé ; comme l'avait fait Anatole de Baudot en 1869 lorsqu'il fut primé au concours de Saint-Bruno de Grenoble.

Les mêmes architectes ont œuvré seuls et dans un seul département pendant un demi-siècle. Ils ont ainsi développé des principes de construction simples et efficaces, un système architectural. Ils lui ajustaient l'art ou le style de Paris, c'est-à-dire une conception rectiligne de l'architecture acquise par l'exercice du dessin des plans, et lui rajoutaient quelques attributs nouveaux de l'industrie locale.

Les techniques de constructions allaient au plus simple ; les architectes avaient étudié à Paris mais n'arrivaient pas à se dégager de quelques procédés empiriques avec lesquels ils avaient tous grandi. Le style d'une église se reconnaissait donc non par les principes d'une architecture mais par quelques-unes de ses spécificités : la forme des ouvertures ou de quelques éléments d'ornementation. Les plans au sol, les systèmes d'élévation et les modes de couvertures variaient peu. Seule une fenêtre plein cintre ou ogival produisait un art néo-roman ou néo-gothique. Alors, la production d'éléments d'architecture fabriqués en série pouvait s'adapter parfaitement.

L'utilisation de pierres factices de ciment moulé ne procédait pas réellement de la préfabrication ni de la fabrication en grande série. Cela n'aurait pas convenu aux commanditaires ni aux architectes désireux pour les uns d'élever un édifice unique ou presque et pour les autres de faire valoir quelques prétentions artistiques. De plus, les moyens et les coûts de transport ne permettaient pas d'alimenter les chantiers d'un département à partir d'une seule usine de préfabrication. Les pièces étaient moulées sur place en suivant les dessins de l'architecte. Pourtant, ces pièces étaient toutes relativement proches. Les éléments caractéristiques de l'architecture religieuse que sont les chapiteaux, même s'ils étaient tous uniques, suivaient un des deux modèles établis.

Les architectes n'ignoraient pas les grands mouvements de l'architecture. D'une part ils en étaient les promoteurs, d'autre part l'engouement était général. Le renouveau en Isère résultait de l'abandon progressif du néo-classicisme austère de la Restauration pour le néo-roman dans les villages et le néo-gothique dans les villes. Les églises néo-romanes trouvaient leurs sources dans l'architecture clunisienne des Alpes et celle des provinces voisines. Elles participaient à une quête identitaire clairement annoncée par l'architecte diocésain Berruyer. Les églises néo-gothiques s'inspiraient des grands édifices nationaux, des constructions célèbres. Elles répondaient aux grands courants de l'architecture et affirmaient le caractère temporel de l'Eglise dans la ville, par le biais de maires conservateurs, comme l'avaient fait les cathédrales du Moyen Age.

## CONCLUSION GENERALE :

"Pendant qu'ils édifiaient les monuments dédiés à la religion".  
Jules Romains.

En commençant nos recherches nous savions que la pierre factice et le ciment en général étaient des spécificités de l'Isère puisque les constructeurs encore de nos jours s'accordent à le faire valoir. Vicat avait œuvré à Grenoble : "*Grenoble est donc la patrie du ciment*"<sup>1701</sup> se plait-on à répéter.

En effet, où que l'on regarde, la réputation des mouleurs ne fait pas défaut, les immeubles sont en béton moulé.

Rapidement et par des déductions logiques, quelques idées se croisaient. Grenoble était une ville d'industrie et de commerce, un passage entre le nord et le sud de l'Europe. Les industriels voyageaient pour vendre leurs produits au bout du monde, des gants, des chapeaux, des toiles, du papier, des pièces métalliques. Des militaires et des religieux avaient été dans les colonies. Les cimentiers correspondaient avec les scientifiques anglais et allemands. Ils soutenaient les cimentiers d'Italie, avaient des comptoirs à Chios, Tunis, Alger, à Buenos-Aires. Les architectes, eux, avaient étudié aux Beaux-Arts et connaissaient toutes les architectures. La ville de Turin reçut comme Grenoble une architecture civile en ciment moulé à la toute fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Avec ces connexions internationales, l'Isère dut être une terre d'essais. Peut-être les divers savoirs-faire ont-ils été vendus dans le monde et les architectes ont-ils fait école et composé en quelques sortes l'Ecole de Grenoble ? L'idée était autant justifiée que les cimentiers ont participé à la création d'une école de moulage en ciment, que leur production surpassait largement les capacités de l'Isère et qu'elle était vendue sur plusieurs continents.

Peu à peu les observations enrichirent le champ de la connaissance et confortaient nos idées. Quelques intelligences s'étaient rencontrées dès les années 1840 puisque des cimenteries apparurent à divers endroits de France. Les Ciments Dupont et Demarle à Boulogne produisaient de bonnes quantités. Les Ciments de Vassy (Yonne) eurent quelques petits succès. François Lebrun

---

<sup>1701</sup> MERCERON-VICAT, M., "Discours pour le Congrès ...", *op. cit.*, p. 33.

avait étudié les travaux de Vicat dans le Tarn et Garonne. François Coignet a passé sa fortune à promouvoir son béton-pisé. Louis Vicat faisait faire des rapports sur divers entrepreneurs et inventeurs. A bien regarder la bibliographie, certains auteurs avaient les mêmes éditeurs dont Coignet venu chez Fritz Maisonville à Grenoble. Pourtant, rien n'allait plus avant.

Le seul édifice en ciment célèbre au XIX<sup>ème</sup> siècle reste l'église Sainte-Marguerite du Vésinet dont l'architecte Boileau reniait déjà le Système Coignet qu'il avait été contraint d'utiliser. Force est de constater que l'architecture de ciment avant la fin de ce siècle était une spécificité de l'Isère connue mais non adoptée. Les conditions socio-économiques et politico-religieuses du département étaient parfaitement réunies pour voir apparaître cette industrie du bâtiment. Mieux, elles l'engendraient. Les architectes développaient en conséquence les principes d'une architecture soumise à la petite série. Ils généraient un système architectural fait d'éléments récurrents qui allait emboîter le pas à la préfabrication. Mais ils s'attachaient aux ciments moulés et n'ambitionnaient pas de refonder les principes de l'architecture.

Des ingénieurs bâtirent des ponts célèbres, recherchant les qualités techniques de leurs matériaux, mais aucun architecte, même passé le début du XX<sup>ème</sup> siècle, n'a tenté une œuvre technique ou esthétique en béton. La meilleure preuve était le processus d'identification établi par le ministère de l'intérieur et des cultes, interprétant le ciment moulé en tant que tradition locale pour la construction de la façade de la cathédrale de Grenoble en 1881. La province subit les influences du goût national et s'en remit aux modèles célèbres par l'imitation ou par la distinction. Le cas des architectes de l'Isère est clairement celui de la continuité historique, archéologique, substituant le ciment moulé à la pierre de taille.

Cet art de seconde main était en fait acquis. Les conditions financières et artistiques restreignaient les libertés nécessaires aux créations. Il importait aussi, non pas de suivre les avis des maîtres d'ouvrages mais de les contenter. Les architectes Péronnet, Berruyer, Riondel surtout, puis Riondet, Chatrousse et Ricoud, répondaient aux goûts de leurs commanditaires : une sorte

d'autocensure commandée par "l'architecturalement correct" d'autant que la forme était perçue comme un enjeu social dans l'architecture religieuse.

Si les architectes de l'Isère n'avaient pas les moyens de leurs ambitions, ils n'avaient pas non plus les ambitions de leurs moyens.

Aussi le béton armé était-il trop précoce en 1850. Les tiges de fer étaient encore très chères. La formation des ouvriers et la mise en œuvre de ce matériau auraient été coûteuses. La science des constructions ne permettait pas non plus d'élever des édifices avec une grande assurance si on dérogeait aux règles classiques des systèmes de portée. Et socialement on se positionnait par rapport la pierre de taille. Ainsi, les pierres factices suffisaient. Enfin, nous ne voyons jamais de génération spontanée car les techniques nouvelles apparaissent pour répondre à des besoins contemporains. Il fallut donc attendre les années 1890 pour voir s'opérer une transformation dans l'architecture et apparaître le béton armé en grand. A cette date, les architectes de l'Isère avaient développé un système de moulage pratique, rodé, qu'il n'était pas encore nécessaire de remettre en cause.

A la manière des constructeurs en métal, les rares architectes du XIX<sup>ème</sup> siècle à utiliser le béton se divisaient entre ceux qui utilisaient le béton comme un matériaux de substitution et ceux qui l'employaient pour ses capacités techniques<sup>1702</sup>. Les uns, élèves de l'Ecole des beaux-arts, reproduisaient les formes de l'architecture classique. Les autres, entrepreneurs ou ingénieurs, concevaient des formes déduites des besoins modernes. A la différence des constructeurs en métal dont les œuvres eurent une portée internationale – l'église Sainte-Geneviève par Souflot, les halles et l'église Sainte-Augustin par Victor Baltard ou le Cristal Palace par Paxton, la Tour par Eiffel et la Galerie des machines de Dutert et Contamin pour l'Exposition universelle – les constructeurs en béton restaient encore un groupe d'essayistes avec des œuvres peu célébrées : L'église Sainte-Marguerite du Vésinet par Cottancin, Coignet et Boileau, l'église Saint-Bruno de Voiron par Berruyer ou le pont de Grésol par Lebrun et le pont de Claix par Joseph Vicat. Les noms des constructeurs connus aujourd'hui, Lambot,

---

<sup>1702</sup> SEITZ, F., ss.dir., *Métal et architecture en France au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, op. cit, 1994, p. 13.

Monier, Coignet, sont réputés pour leurs brevets et leurs publications plus que pour leurs travaux.

Toujours à la manière des constructeurs en métal, les constructeurs techniques se divisaient eux-mêmes entre ceux qui utilisaient le béton pour ses capacités techniques, les ingénieurs des Ponts et Chaussées, et ceux qui tentaient une approche plastique, Hennebique suivi de Baudot après sa conversion. A ce moment précis, le béton voyait son avènement, exerçant une influence étonnamment rapide car "*l'architecture se débarassait des préjugés qui l'avaient si longtemps empêchées de se servir des méthodes nouvelles, issues de l'époque elle-même*"<sup>1703</sup>. Les possibilités cimentières étaient reconnues tardivement car on passait le tournant du siècle et le béton, maintenant armé, était inéluctablement lié au métal et à sa technologie.

L'architecture de ciment moulé en Isère n'incarne donc pas une période organique de l'architecture mais au contraire une période de transition entre l'architecture de pierre de taille et le béton armé. Plutôt, elle forme un courant parallèle car, si elle provenait de l'architecture classique, elle n'engendrait pas le béton armé. Les architectes de l'Isère ont, conformément au raisonnement du siècle, répondu "*aux besoins modernes sans rien perdre des valeurs traditionnelles*"<sup>1704</sup>. Ils ne répondaient pas avec leurs ciments aux besoins nouveaux de la société industrielle, laissant cette part de travail aux métallurgistes, et n'exploitaient pas de possibilités techniques et esthétiques nouvelles. Bizarreries que remarquait Siegfried Giedion, et plus tard Pierre Francastel, quand il se demandait pourquoi on a tendance à dater l'architecture moderne de 1900 et d'après le nom de quelques novateurs, alors qu'elle s'est constituée dès les balbutiements de l'industrie et pourquoi encore, l'influence de ces matériaux industriels sur l'architecture officielle fut si restreinte ?<sup>1705</sup> La réponse à la première question, Giedion l'avait donnée lui-même et nous venons de la citer : c'est vers 1900 que l'architecture se débarassait des préjugés artistiques. La seconde réponse nous la trouvons dans le grand manuel de l'art de bâtir du XIX<sup>ème</sup> siècle, celui de Jean-Baptiste

---

<sup>1703</sup> GIEDION, S., *Espace, temps, architecture*, Zurich, Denoël, 1940, p. 198.

<sup>1704</sup> MIGNOT, C., *L'architecture au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Fribourg, éd. du Moniteur, Office du Livre, 1983, p. 12.

<sup>1705</sup> GIEDION, S., *Espace, temps, architecture*, *op. cit.*, p. 126.

Rondelet, reprise dans les théories de l'architecture professées par Guillaume-Abel Blouet aux Beaux-Arts : On allait "1° Concevoir ce qu'il faut, rien de plus [...], en subordonnant d'abord ses conceptions [...] aux moyens d'exécution et aux propriétés des matériaux dont on dispose. 2° N'employer la décoration que pour compléter l'expression ébauchée dans la disposition et la construction"<sup>1706</sup>.

Avant de parvenir au béton armé, l'architecture suivait d'une part la voie de la pierre factice et d'autre part celle du ciment moulé, dont les problématiques n'étaient pas les mêmes.

Ce dernier, inspiré du moulage sur fils de fer, était un produit d'inventeurs, dont l'objectif était de créer des édifices nouveaux mais qui ne répondaient pas à un vrai besoin ni à une demande précise avant 1890. Une invention industrielle a pour but de répondre à un besoin. Une bonne invention qui n'aurait pas d'applications immédiates en serait une mauvaise. Jamais une architecture de béton armé put exister en 1850 ; ni les techniques, ni les mentalités n'étaient prêtes.

La pierre factice, inspirée du moulage à bon creux, répondait comme il faut, rien de plus, à un besoin immédiat. Les architectes répondaient à une demande traditionnelle en utilisant un matériau nouveau de manière traditionnelle, sans réelle innovation.

En définitive, les ciments armés exploitaient le champ expérimental qui allaient donner le béton armé au moment où les pierres factices approuvèrent la solidité des ciments. Ces églises de Berruyer étaient un exemple prometteur pour l'architecture cimentière. La pierre reconstituée dite "pierre factice de ciment moulé" fut un jalon décisif dans la confiance faite aux ciments et un outil de l'actualisation des matériaux.

Les ciments ont vécu d'améliorations techniques apportées peu à peu jusqu'à ce que leurs capacités concordent avec les besoins d'une architecture moderne. Il furent même, sûrement, un moteur de ces nouvelles théories. Là, il sont devenus les piliers d'une architecture révolutionnaire.

---

<sup>1706</sup> BLOUET, G.-A., *Supplément au traité théorique de l'art de bâtir de J.-B. Rondelet*, Paris, 1848, tome II, p. 9 et p. 227.



Ainsi, du temps de l'invention d'un matériau à son utilisation révolutionnaire, il y a nécessairement un temps de gestation de l'intelligence des constructions, d'où une évolution parallèle des théories de l'architecture et des pratiques cimentières jusqu'à leur rencontre positive.

Cette période de mutation architecturale s'est faite de manière discrète avec des constructions mineures. Toutefois il paraît impossible de les négliger car elles sont les liens, les relais qui permirent d'offrir un crédit aux ciments. C'est cette lecture que nous devons faire de la construction religieuse cimentière en Isère au XIX<sup>ème</sup> siècle devenue aujourd'hui un cas particulier de l'architecture.

## INDEX DES NOMS DE PERSONNES :

### A

Abadie, P., 31, 65, 88, 294, 469, 477, 585, 590, 614, 619, 620  
Abélard, P., 611  
About, E., 602  
Achard, J., 10  
Achard-Picard, famille, 142  
Albert, A., 52  
Alberti, L.-B., 384  
Alexandre, P., 388  
Alfred, F.-A., 63  
Algoud, frères, 311  
Allard, 319, 338  
Allard, A., 142  
Allard, famille, 307  
Allard, G., 223  
Allard, J., 321  
Allemand, F., 89, 90, 487, 502, 532, 582  
Allier, 52, 326, 342  
Allouard, 170  
Andina, 431  
André, 475  
André, G., 583  
André, P., 107  
Anne, sainte, 459  
Anthoard, A., 347  
Antoine ermite, saint, 458, 459  
Arago, F., 268  
Arfeuillères, 346  
Arnaud, famille, 338, 431  
Arnaud, J., 222, 279, 295, 300, 301, 309, 316, 322, 323, 331, 340, 348, 352, 401  
Arvet, 448  
Aspind, J., 15, 273, 278, 294  
Audibert, 543  
Augier, 454  
Augustin, A., 331  
Augustin, saint, 384  
Avenier, L., 630  
Avenier, M.-A., 630  
Avenier, M.-E., 630  
Avenier, P.-F., 189

### B

Badin, 91, 617  
Badin, A., 197, 198  
Badin, A., 197  
Badin, C., 197, 198  
Badin, J.-B.-A., 198

Badin, M.-A., 197  
Badin, 136  
Badin, 198  
Baffert, P., 69, 440, 583  
Bajat, 210  
Baldus, 210  
Ballu, Th., 479, 620, 621  
Bally, J.-R., 295  
Balmet, famille, 10  
Balmet, L., 542, 564  
Baltard, L.-P., 601  
Baltard, V., 190, 621, 636  
Balzac, H. de, 15  
Barbas, frères, 144, 448  
Barbe, sainte, 459  
Barbier de Montault, Mgr X., 36, 217, 258, 443, 468, 501, 557  
Barillon, P., 93, 208, 328, 344, 475, 490, 491  
Barjon, famille, 327  
Barnave, J., 100, 331  
Barqui, 475  
Barral, 96, 121, 296, 386, 407, 461, 503, 530, 600  
Barral, famille de, 55  
Barral, M. de, 143  
Barral, M<sup>me</sup> de, 148  
Barral, P., 19, 41  
Barrett, Th., 278  
Basiliens, 47  
Baudot, A. de, 18, 31, 72, 83, 84, 92, 114, 232, 249, 250, 265, 284, 285, 289, 291, 408, 437, 441, 464, 476, 477, 489, 512, 514, 516, 558, 570, 583, 584, 591, 592, 593, 618, 620, 624, 625, 626, 627, 632, 637  
Baudrand, A., 334  
Baudrand, E., 56, 153, 308, 313, 332, 333, 334, 335, 338, 348  
Baudrand, famille, 333, 334, 574  
Baudrand, Z., 313, 334  
Bayard, P., 7  
Bazin, R., 261  
Beckford, W., 278  
Bélicor, B. Forest de, 268, 275  
Bellangé, J., 11  
Bénédictins, 28, 212  
Bentz, L., 590  
Bergeret, 102  
Bergès, A., 8, 9, 60, 186, 326, 327, 365, 630  
Bergès, M., 11, 320, 549  
Berlioux, curé M., 114, 115, 187, 192  
Berlioz, H., 11, 27

Bernard, A., 10, 542, 561  
 Berruyer, A., 63, 467  
 Berruyer, F.-F., 63  
 Berruyer, famille, 557  
 Berruyer, J.-A., 63, 198  
 Berruyer, J.-M.-A., 9, 14, 21, 42, 63, 64, 65,  
 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77,  
 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90,  
 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 102, 109,  
 110, 115, 122, 156, 159, 176, 179, 180, 181,  
 197, 198, 204, 208, 209, 211, 213, 214, 220,  
 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 237, 240,  
 241, 242, 245, 246, 250, 251, 253, 254, 256,  
 262, 297, 298, 328, 337, 344, 386, 393, 405,  
 416, 419, 422, 424, 427, 429, 432, 433, 434,  
 435, 436, 437, 438, 440, 441, 450, 451, 454,  
 460, 461, 462, 463, 466, 471, 472, 475, 477,  
 478, 479, 480, 481, 483, 484, 485, 486, 487,  
 488, 489, 490, 491, 493, 494, 497, 500, 502,  
 503, 504, 510, 512, 515, 525, 529, 530, 532,  
 533, 534, 537, 544, 547, 552, 554, 563, 564,  
 566, 568, 569, 570, 571, 573, 574, 575, 577,  
 578, 579, 580, 582, 583, 585, 590, 591, 592,  
 595, 596, 597, 598, 599, 600, 612, 613, 614,  
 615, 616, 617, 619, 620, 622, 630, 633, 635,  
 636, 638  
 Berruyer, M.-A., 63  
 Berruyer, M.-J.-M., 64  
 Berruyer, R., 95  
 Berruyer, V.-B., 63  
 Berthelot, A., 61, 91, 307, 316, 317, 333, 344,  
 346, 347, 363  
 Berthelot, A.-A., 333  
 Berthelot, B., 307, 316, 346, 352  
 Berthelot, B.-B., 307, 316  
 Berthelot, famille, 328, 329, 333  
 Berthet, P., 323  
 Bertier, Ch., 10  
 Bertrand, 201  
 Bertrand, A.-C.-H.-M., 334  
 Bertrand, E., 148  
 Bertrand, famille, 148  
 Bertrand, J., 312  
 Bessac, famille, 10  
 Bessac, J.-A., 542  
 Bessac, J.-A. fils, 564  
 Bessac, M.-A., 542  
 Bessiron, 298, 543  
 Besson, 329  
 Besson, Mgr., 103  
 Beylié, J. de, 11, 221, 303, 318, 328, 622  
 Bied, J., 293  
 Biétrix, famille, 333  
 Bigillion, E., 11  
 Bincheux, 475  
 Biron, famille, 353  
 Biron, G., 353  
 Biron, J., 354  
 Biron, J., 354  
 Bitard, 475  
 Blanc, V., 610  
 Blanc-Fontaine, 10  
 Blanchard, M<sup>m</sup>c de, 301, 315  
 Blanchet, A., 57, 65, 155, 156, 326, 333, 335,  
 416, 574, 610  
 Blanchet, A., 326  
 Blanchet, famille, 52, 56, 57, 65, 68, 150, 152,  
 156, 262, 326, 456, 481, 527, 545, 574, 614  
 Blanchet, L., 56, 67, 560, 571  
 Blanchet, P., 57, 155, 156, 416  
 Blanchet, V., 56, 326  
 Blanchet, V. fils, 56  
 Blandin, 309  
 Blandin, C., 251, 297, 440, 468, 475, 480, 603  
 Bligny, B., 19, 118  
 Blouet, G.-A., 208, 618, 638  
 Bocon de La Merlière, famille, 51  
 Boeswillwald, E., 31, 73, 84, 488, 592, 593,  
 618, 620  
 Boeswillwald, P., 73, 225  
 Boileau, L.-A., 13, 18, 38, 287, 475, 538, 635,  
 636  
 Bois, 475  
 Boitel, Ch., 264  
 Bon, E., 331  
 Bon, famille, 309, 331  
 Bon, M.-B.-C., 331  
 Bonald, Mgr M. de, 44, 49, 50, 205  
 Bonaparte, N., 30  
 Bonna, 291  
 Bordenave, J., 291  
 Borel, R., 418  
 Borgey, famille, 10, 542  
 Borrioni, 431  
 Bosc, J.-L., 16  
 Bossan, P., 14, 71, 72, 88, 99, 574, 579, 583,  
 584, 585, 586, 587, 621, 622, 626  
 Bouchard, abbé, 47  
 Bouchayer, A., 328  
 Bouchayer, H., 328  
 Bouchayer, J., 8, 327, 329, 630  
 Bouchon, C., 13  
 Bouchon, curé, 111, 415  
 Bouffier, M., 131, 136, 425  
 Boulard, J., 422  
 Bouquet, R., 58  
 Bourassé, abbé J.-J., 207, 210, 468  
 Bourbon, H. de, 346  
 Bourgeat, 180  
 Bourron, J., 178

Boussiron, S., 291  
 Boutin, 100  
 Boutry, Ph., 14, 109, 238  
 Bouvard, 543  
 Bouvier, 322, 491  
 Bovier-Lapierre, A., 52, 252  
 Bovier-Lapierre, E., 59  
 Boyer, E., 475  
 Boÿs, A. du, 65, 103, 104, 222, 328, 515  
 Boÿs, famille du, 105, 236  
 Boÿs, N. du, 103  
 Braillard, A., 100  
 Brenier, C., 8, 85, 189, 327, 339  
 Bresier, E., 603  
 Bressieux, 90  
 Bresson, L.-M.-A., 426, 500, 585  
 Breton, A., 310  
 Breton, C., 76, 336  
 Breton, F., 274, 279, 300, 309, 322, 331, 336, 338, 340, 348, 352, 619, 622  
 Breton, famille, 309, 329, 331, 336  
 Breton, J., 309  
 Breton, L., 309, 310, 336, 340  
 Breton, L., 310  
 Breton, P., 61, 331, 336  
 Breton, Ph., 288, 336  
 Breton, Ph.-A., 336, 513  
 Brisac, C., 13  
 Broglie, A. de, 104  
 Brouhiet, E., 400  
 Bruillard, Mgr Ph. de, 45, 47, 49, 50, 63, 64, 68, 100, 101, 102, 103, 109, 126, 199, 205, 206, 207, 214, 262, 466, 468, 538, 552, 567, 573, 577, 610, 612, 613  
 Bruissard, E., 148, 180, 461  
 Bruissard, J., 148, 181  
 Bruissard, J., 180  
 Brun, N., 140  
 Brunet, 297  
 Bruno, saint, 459  
 Bruyère, L., 274  
 Bruyerre, L.-C., 73  
 Buche, E., 10, 542, 561, 563, 564  
 Buchez, Ph., 28  
 Bugey, 21  
 Bugey, F., 53, 68, 83, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 110, 179, 415, 418, 419, 452, 465, 524, 551, 552, 570, 578, 582, 586, 617  
 Buisson, 356  
 Buscaglione, 421, 431

## C

Caffarel, 117  
 Calinaud, M.-E., 589

Callot, Mgr., 103  
 Calvat, 317, 353  
 Calvat, E., 60  
 Calvat, M., 48, 101  
 Camand, J., 248, 425, 497, 498  
 Camus, 543  
 Canaletto, 11  
 Candlot, E., 389  
 Canvas-White, 273  
 Capucins, 47, 192, 348  
 Caravage, 11  
 Carlet, Dr, 69  
 Carmélites, 47  
 Carnot, S., 8, 177  
 Carrache, A., 11  
 Carrier, abbé, 48  
 Carrière, A., 309, 310  
 Carrière, A., 322  
 Carrière, E., 309, 331, 340  
 Carrière, famille, 331  
 Carrière, H., 309, 310  
 Carrière, J., 64, 279, 300, 309, 331, 337, 338, 340, 352  
 Carrière, L., 310  
 Carrière, P., 310  
 Carron, 298, 419, 431, 543  
 Carron, J., 630  
 Carrouge, abbé, 628  
 Cartelier, abbé, 49, 50  
 Carus, 490  
 Casimir-Périer, A., 171, 172, 175  
 Casimir-Périer, J., 328  
 Cassien, V., 10  
 Castanet, U. de, 332  
 Caumont, A. de, 30, 203, 206, 225, 624  
 Cerbelaud, G., 388  
 Chabaud-Latour, famille de, 327  
 Chabaud-Latour, général de, 65  
 Chabert, 475  
 Chabert d'Hières, famille, 610  
 Chabert d'Hières, M<sup>elle</sup>, 117  
 Châbons, M<sup>me</sup> de, 342  
 Chaintron, 475  
 Chaline, N.-J., 13  
 Chamberot, A., 83, 90, 95, 433, 454  
 Champollion, F., 212  
 Champollion, famille, 223  
 Champollion-Figeac, A., 61, 142, 204, 212, 502  
 Champollion-Figeac, J., 212, 222  
 Chancel, frères, 317  
 Chansou, M., 265  
 Chapelin, 353  
 Chaper, A., 171

Chaper, E., 107, 131, 154, 171, 188, 326, 328, 339, 348, 475, 622  
 Chaper, famille, 65, 327  
 Chappuis, C., 221  
 Chapron, 475  
 Chaptal, J.-A., 270, 413  
 Chapuy, F.-E., 630  
 Chapuys-Montlaville, préfet de, 222, 328  
 Charbot, 223  
 Chardonnet, comte de, 58  
 Charel, A., 63  
 Charles Borromée, saint, 443  
 Charles Marie, frère, 160, 163  
 Charrel, A., 66  
 Charreton, colonel, 605  
 Charrière, E., 33, 54, 56, 79, 131, 140, 143, 144, 153, 165, 172, 327, 339, 415, 425, 426, 481, 498, 619  
 Charrière, famille, 262  
 Chartreux, 47, 56, 75, 114, 119, 123, 124, 127, 129, 138, 139, 142, 145, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 167, 179, 181, 199, 221, 247, 251, 253, 256, 262, 415, 446, 455, 468, 469, 484, 485, 489, 562, 563, 594, 597, 604  
 Charvet, 117  
 Chassin, 291  
 Chateaubriand, F.-R. de, 30  
 Chatrousse, E., 86  
 Chatrousse, J., 21, 63, 79, 80, 81, 86, 87, 88, 91, 93, 94, 153, 235, 252, 386, 426, 441, 451, 467, 469, 475, 481, 484, 491, 503, 505, 509, 529, 530, 544, 570, 582, 584, 585, 587, 591, 621, 635  
 Chatrousse, L., 86  
 Chauveau, J.-M., 16  
 Chavonnet, 294  
 Chenavaz, O., 57  
 Chevillard, 475  
 Chevrant, famille, 136, 331  
 Chevreul, E., 563  
 Chinchole, 55  
 Chion-Ducollet, A., 52, 53, 55, 162, 177, 178, 179, 186, 470  
 Chissé, A. de, 227  
 Choisy, A., 439  
 Cholvy, G., 576  
 Chomer, 456  
 Chorrier, N., 223  
 Chosson, 189  
 Choupin, 90, 464, 536, 537, 538, 582, 607, 608  
 Claret, 58  
 Clarrier, curé, 144  
 Claudel, P., 10  
 Clément, J., 16  
 Clermont, famille de, 122  
 Clermont-Tonnerre, duc de, 52  
 Clet, 152, 475  
 Clet, 279  
 Clopin, A., 322, 475  
 Cloud, 180  
 Cocat, P., 347  
 Cochard, J. Jullien dit, 604  
 Coignet, E., 264, 291  
 Coignet, F., 15, 18, 39, 100, 232, 264, 283, 286, 287, 290, 294, 406, 407, 412, 516, 635, 636, 637  
 Collet, 475  
 Collet-Descotils, 270  
 Collins, P., 16  
 Combalot, abbé, 66, 79, 103, 111, 112, 468, 563, 568, 569, 591  
 Compagnie de Jésus, 244  
 Considère, A., 291  
 Contencin, A. de, 226  
 Cornier, N., 17, 61, 305, 314, 349  
 Corot, C., 11  
 Corrège, 11  
 Corroyer, E., 73, 475  
 Costa de Beauregard, marquis, 342  
 Coste de Frégorces, famille, 334  
 Cottancin, P., 18, 291, 409, 636  
 Cottave, abbé, 160, 187, 193, 446, 447, 469, 472, 473, 484, 562  
 Cotton, Cotton, 425  
 Cotton, Mgr., 103  
 Couchand, 574  
 Coularou, 291  
 Coup-la-Fronde, 420, 428  
 Courbet, G., 11  
 Court, famille, 327  
 Couttavoze, Ch., 21, 88, 90, 93, 337, 338, 439, 441  
 Couturier, S., 148, 149, 415  
 Cranach, L., 11  
 Crépu, G., 97, 122, 209, 214, 440, 575, 619  
 Crozals, M. de, 221  
 Crozet, L., 38, 59, 201, 215, 328

## D

D'Alembert, J., 267  
 D'Agoult, 328  
 D'Agoult, M<sup>me</sup>, 148  
 Daigle, J.-G., 19  
 D'Alby, famille, 327  
 Daly, C., 68, 563  
 Darboy, Mgr, 104, 105  
 Darcy, D., 8  
 D'Arzat, M<sup>me</sup>, 148  
 Dassay, L. père, 207

Daubigny, Ch.-F., 11  
 Daumet, H., 71, 81, 83, 91  
 Dausse, B., 577  
 David, Mgr., 103  
 De Mun, A., 176, 189  
 Debelle, A., 10, 68, 328, 560, 561, 564  
 Debernardi, 431  
 Debernardi, P., 416, 426, 498  
 Debernardy, 419, 431  
 Degenne, J., 16  
 Delabarre, 475  
 Delacroix, E., 27  
 Delatte, G., 177, 178  
 Deléon, abbé, 49, 50  
 Delhumeau, G., 16  
 Delorme, F., 14  
 Delorme, Ph., 467, 530  
 Delune, 311  
 Deluns-Montaud, P., 470  
 Demarle, 277, 363  
 Demartiny, A., 21, 88, 90, 93, 337, 338, 439, 441  
 Denantes, 327  
 Deprez, M., 60  
 Desjardins, T., 64, 72, 94, 297, 426, 427, 437, 500, 513, 583, 584, 585, 604, 626  
 Desprez, Mgr, 106  
 Devaux, chanoine, 32, 285, 470, 473, 484  
 Deville, 590  
 Diaz de la Pena, N.-V., 11  
 Diday, Ch., 62  
 Diderot, D., 267  
 Didon, H.-N., 48  
 Didron, A.-N., 31, 205, 460, 563, 566, 594  
 Diederichs, famille, 51, 58, 327  
 Dieulin, abbé, 35, 616  
 D'Imbert, famille, 557  
 Ding, H., 10, 213, 542, 547  
 Dode de La Brunerie, maréchal, 122  
 Dominicains, 28, 574, 584  
 Dorey, 117  
 D'Orléans, M.-A., 227  
 Doudart de Lagrée, E., 604  
 Dreux-Brézé, marquis de, 612  
 Dreux-Brézé, Mgr de, 612  
 Dreyfus, P., 10  
 Drier de La Forte, C., 73, 175, 176  
 Duban, F., 13, 31, 64, 65, 73, 208, 616, 620  
 Dubost, A., 52, 58  
 Dubuisson, 475  
 Duc, H., 85, 193, 431  
 Ducoin, 201  
 Dufieux, Ph., 14, 18, 590  
 Dumas, J.-B., 64  
 Dumolard, E., 311, 330, 348

Dumolard, F., 306, 310, 311, 330, 331, 336  
 Dumolard, F., 306, 310, 311, 331, 352  
 Dumolard, F.-M., 310  
 Dumolard, famille, 54, 60, 85, 300, 312, 329, 330, 331, 338, 340, 348, 604  
 Dumolard, L., 311, 330  
 Dumolard, M., 331  
 Dumolard, P., 310  
 Dumon, 273  
 Dumond, G., 389  
 Dumont, famille, 307  
 Dumoulin, 301, 302  
 Dupanloup, Mgr F., 66, 103, 104, 105, 171, 236  
 Dupont, 277, 363  
 Dupuy, 311  
 Dupuy de Bordes, 311  
 Dupuy de Bordes, A., 311  
 Durançon, 475  
 Durand, 475  
 Durand, 475  
 Durand, A., 69, 80, 115, 423, 426, 476, 477, 617  
 Durand, C., 103  
 Durand, H., 460, 566  
 Durand, L., 323  
 Durand-Savoyat, 52  
 Dürer, A., 141  
 Durieu, J.-L., 616  
 Dutasta, 475  
 Duthoit, E., 590

## E

Ecoles chrétiennes, frères des, 47, 167  
 Edouard, E., 311  
 Eiffel, G., 15, 17, 349, 636  
 Eloi, saint, 459  
 Eoustan, 475  
 Esmonnot, L.-G., 592  
 Eugénie, 224  
 Exbrayat, 64  
 Eymard, bienheureux P.-J., 48, 459

## F

Fagot, 151  
 Faige-Blanc, F., 32, 56, 160, 253, 256, 262, 424, 472, 479, 562, 563, 565, 595, 598, 622  
 Falquet de Planta, J., 147  
 Famchon, 363  
 Fantin-Latour, H., 11, 559  
 Farconnet, 475  
 Farconnet, F., 335  
 Farconnet, famille, 331, 332, 333, 334, 349  
 Farconnet, H., 333, 335

Farconnet, M., 331  
 Farconnet, M., 333, 335  
 Faugier, V., 59  
 Faure, F., 8  
 Fava, Mgr A., 53, 60, 63, 66, 85, 106, 107,  
 108, 118, 128, 161, 167, 177, 184, 186, 215,  
 216, 231, 240, 262, 348, 536, 538, 604, 606,  
 607  
 Febvre, L., 7  
 Fégueux, C., 16  
 Féret, R., 293, 386  
 Férier, curé, 144  
 Fermaud, pasteur, 193  
 Ferrand, H., 221  
 Ferrary, 316, 333  
 Ferrary, A.-J.-P., 353  
 Ferrary, C.-A., 353  
 Ferrary, famille, 333, 353  
 Ferrier de Montal, 122, 210  
 Ferry, J., 106, 470  
 Finet, 426  
 Fischer, 456  
 Fitz-James, duc de, 261  
 Fivel, Th., 72, 98, 99, 174, 175, 176, 247, 248,  
 386, 425, 432, 438, 475, 483, 484, 487, 488,  
 497, 592  
 Flandrin, H., 560  
 Flandrin, J., 11  
 Fleuret, 264  
 Fontenay, T., 302, 313, 322, 366, 368  
 Format, abbé, 111  
 Fortoul, H., 103, 243, 566  
 Foucart, B., 13  
 Foulon, Mgr., 103  
 Fourier, F., 332  
 Fourier, J., 270  
 Francastel, P., 15, 17, 637  
 France, famille de, 576  
 Franchet, Ch., 99, 586  
 Francis, Ch., 278  
 Francœur, 273  
 Freyssinet, E., 291  
 Freytag, C., 288  
 Froelicher, A., 475  
 Frost, J., 278

## G

Gabert, 156  
 Gaché, A., 53, 60, 61, 188  
 Gaillard, 116, 456  
 Gaillard, dom, 47  
 Gaillard, E., 59  
 Galbert, A. de, 328  
 Galbert, comte, 67

Galbert, famille de, 56, 146  
 Galbert, M. de, 328  
 Galbert, O. de, 328  
 Gallet, J., 316  
 Gambetta, L., 167, 346  
 Gariel, H., 278, 294  
 Gariel, H.2, 328, 341  
 Garnier, Ch., 17, 72  
 Garnier, curé, 100, 113, 114  
 Garnier, dom, 157  
 Garnier, F., 278, 294  
 Gaudì, A., 617  
 Gauthier, 426  
 Gauthier, ministre, 293  
 Gay-Lussac, L., 64  
 Gémond, S., 142  
 Geneviève, sainte, 459  
 Georges, G., 475  
 Gerbolet, J., 197, 198  
 Gérin, abbé, 47, 48, 50, 484  
 Giedion, S., 15, 637  
 Gillet, 117  
 Gillet, L., 260, 628  
 Ginon, abbé, 189, 328, 446  
 Ginon, abbé J., 151  
 Ginon, curé, 242  
 Ginoulhiac, Mgr A., 33, 44, 45, 47, 50, 63,  
 103, 104, 105, 108, 141, 171, 172, 180, 187,  
 191, 236, 262, 454, 484  
 Gion, P., 83, 475  
 Giotto, 11  
 Girard, F., 90, 91, 92, 93, 110, 116, 418, 452,  
 465, 471, 485, 492, 494, 524, 536, 549, 586,  
 590  
 Girard, J., 564  
 Girardet, B., 279, 336  
 Giraud, 60, 157  
 Giraud, A., 327  
 Giraud, M., 48, 101  
 Girault, 277  
 Girot, 289  
 Giroud, F., 353  
 Giroud, famille, 326, 327, 329  
 Giroud, H., 79, 154, 171, 172, 311, 326, 327,  
 329, 339, 568, 619  
 Giroud, J., 311, 329  
 Giroud, S., 311, 329  
 Gobin, A., 17  
 Godefroy, 263  
 Gontard, M., 61  
 Goodridge, J.C.Jr, 283  
 Gourju, famille, 327  
 Gout, P., 73  
 Grant, 280  
 Gras, A., 89, 421, 429, 431

Grasset, A., 21  
 Grasset, H., 64  
 Greuze, J.-B., 11  
 Gropius, W., 15  
 Gros, Mgr., 103  
 Gros, P., 22  
 Gsell, L., 562  
 Guadet, J., 72, 86, 91, 475, 618, 621  
 Guéné, H., 14  
 Guéranger, dom, 28, 44  
 Guérimand, famille, 327  
 Guérin, 297  
 Guétal, abbé L., 10, 602, 622  
 Gueymard, A., 252  
 Gueymard, A., 587  
 Gueymard, E., 201, 272, 300, 309, 328, 342, 343  
 Guibert, Mgr., 103  
 Guiguet, G., 421  
 Guillaud, curé, 453  
 Guillermand, curé, 236, 444, 510  
 Guillerme, A., 16  
 Guillot, famille, 178  
 Guillot, L., 178, 470  
 Guillot, S., 178  
 Guyton de Morveau, L., 270

## H

Hache, famille, 10  
 Hals, F., 11  
 Hamon, F., 14  
 Hardouin-Mansart, J., 212  
 Hardy, A.-L., 73  
 Hausselle, 475  
 Haussmann, G., 37, 190, 278  
 Hébert, E., 11, 467, 475, 602  
 Héloïse, 611  
 Hennebique, F., 15, 16, 260, 290, 291, 408, 514, 515, 627, 628, 637  
 Hitchcock, H.-R., 15  
 Hittorff, J.-I., 560, 584, 621  
 Hobbema, M., 11  
 Holbein, H., 11  
 Hongrie, Elisabeth de, 576  
 Hours, 302, 318, 363  
 Hours, 57  
 Huet, P., 11  
 Hugo, V., 27, 30, 52, 206, 238  
 Hugonin, Mgr., 103  
 Hugues, saint, 459

## I

Irvoy, C.-A., 10, 79, 86, 193, 204, 207, 347, 543

## J

Tivan, 324  
 Jacquier de Terrebase, A., 57  
 Jaime, curé, 111  
 Janniard, H., 64, 70, 77, 209, 228, 296, 432, 440, 486, 568, 619, 620  
 Janvier de La Motte, préfet, 168, 169  
 Javel, F., 475  
 Jay, G., 61  
 Jay, S., 53, 61, 188  
 Jcheliev, 278  
 Jean-Marie Vianney, saint, 459  
 Jehl, J., 332  
 Jésuites, 60  
 Jésus Christ, 18, 118, 470  
 Joanne, A., 7, 210  
 John, 271  
 Jordaens, J., 11  
 Joseph, saint, 458  
 Jouffray, C., 59  
 Jourdan, E., 57  
 Jourdan, M.-A., 57  
 Jourdanet, 418  
 Journoud, E.-L., 583  
 Jouvin, C., 189  
 Jouvin, famille, 327  
 Jouvin, P., 188, 189  
 Jouvin, X., 60, 189  
 Joya, J., 8, 190, 327, 329, 365  
 Julien, S., 148  
 Jullien, 446  
 Jullien-Février, 210

## K

Kerdréan, comte de, 242  
 Kléber, A., 56, 155, 158  
 Kléber, D., 326  
 Kléber, famille, 51, 56

## L

La Bonnardière, Dr, 211  
 La Curne de Sainte-Palaye, 263  
 La Motte, A. de, 151, 242  
 La Motte, E. de, 557, 575, 576, 577  
 La Motte, famille de, 146, 151, 576  
 La Motte, G. de, 151, 242  
 La Motte, O., 575  
 La Salette, pères de, 606  
 La Tour du Pin-Chambly, R. de, 189  
 Labelye, Ch., 268  
 Labrouste, H., 13, 30, 38, 65, 71, 283, 488, 515, 538, 565, 616, 618, 620, 626, 627  
 Lacollonge, 297, 543  
 Lacordaire, H.-D., 28, 30, 48, 329, 345



Lacordaire, J.-A.-A., 278, 329  
 Laffargue, 475  
 Lafuma, famille, 326  
 Lagrée, M., 18  
 Laisné, Ch., 84, 86, 90, 214, 225, 476, 556,  
 619, 620, 621  
 Lalechère, 150, 151  
 Lamartine, A. de, 8, 27, 235  
 Lambot, J.-L., 264, 287, 288, 291, 408, 636  
 Lamennais, abbé F. de, 28, 30, 103  
 Lange, J., 560  
 Largillière, N. de, 11  
 Lassus, J.-B., 13, 30, 31, 64, 65, 71, 244, 549,  
 563, 578, 587, 591, 592, 593, 600, 616, 622  
 Laurencin, Mgr, 111  
 Lavoisier, A. de, 270  
 Le Camus, cardinal, 227  
 Le Chatelier, H., 292, 369  
 Le Franc de Pompignan, Mgr, 44  
 Lebas, H., 584, 621  
 Lebrun, A., 282, 286, 514  
 Lebrun, F.-M., 282, 286, 290, 294, 412, 515,  
 634, 636  
 Leniaud, J.-M., 3, 13, 18, 578, 618  
 Lenoir, 574  
 Léon XIII, 107, 189  
 Léon, P., 19  
 Lepère, 107  
 Lepère, J.-B., 270  
 Lesdiguières, duc de, 9  
 Lesseps, F. de, 277  
 Letocard, 201  
 Lhoste, 58  
 Linage, G. de, 132, 236  
 Lisch, J.-J.-G., 73  
 Litoux, J., 441, 476, 477  
 Littré, E., 263  
 Long, 218  
 Lonquety, 363  
 Lory, Ch., 204, 272, 328  
 Louis XI, 145  
 Louis-Philippe, 33, 171, 227  
 Loyer, F., 14, 543  
 Luzy-Dufeillant, famille de, 149  
 Luzy-Dufeillant, M. de, 147  
 Luzy-Pélissac, famille de, 51, 122  
 Luzy-Pelissac, marquis de, 149  
 Luzy-Pelissac, marquise de, 149

## M

Macé, A., 204  
 Mac-Mahon, P. de, 346  
 Maigre de La Motte, famille, 576, 577  
 Maison, R., 537

Maisonville, F., 52, 332, 342, 635  
 Malaval, J.-E., 72, 98, 99, 100  
 Malus, général, 348  
 Manguin, P., 209, 211, 213, 222, 223, 224,  
 225, 475, 476, 614  
 Marcieu, G. de, 180  
 Marcieu, marquis de, 342  
 Mareschal-Lacroix, famille, 576  
 Maret, 103, 104, 105  
 Marguerye, Mgr., 103  
 Marie Immaculée, oblats de, 47  
 Marie, sainte, 458  
 Marie-Véronique, mère, 47  
 Marion, curé, 425  
 Marliave, Ch. de, 339  
 Marmay, A., 610  
 Marrey, B., 16  
 Martin, ministre, 126  
 Martinet, 454  
 Massat, Ch., 176, 177  
 Mathian, Th., 197, 198  
 Matrai, 291  
 Maupassant, G. de, 98  
 Maurice, saint, 458, 459  
 Mège, abbé, 66  
 Meissonnier, J.-L.-E., 11  
 Merceron-Vicat, famille, 87, 330, 332, 347  
 Merceron-Vicat, J., 314, 369, 372  
 Merceron-Vicat, M., 53, 61, 143, 188, 189,  
 279, 280, 293, 313, 314, 328, 333, 339, 340,  
 346, 347, 349, 446  
 MÉRIMÉE, P., 7, 21, 30, 97, 202, 206, 207, 210,  
 222, 223, 225, 234, 238, 285, 440, 514, 563,  
 614, 616  
 Mérindol, J. de, 72  
 Merle, A., 475  
 Merlière, M<sup>elle</sup> de La, 51  
 Mermier, J., 475  
 Meysson, Ch., 590  
 Micha, 53  
 Michal-Ladichère, 122, 204, 327  
 Michal-Ladichère, A., 58  
 Michaud, 62, 297  
 Michelet, J., 30  
 Michon, M., 90, 94, 242, 437, 438, 441, 533,  
 587, 591  
 Mignot, famille, 457  
 Millet, 446  
 Millet, E., 549  
 Millot, 453  
 Milly-Brionnet, 355, 604  
 Milly-Brionnet, A., 355, 604  
 Miribel, M. de, 65  
 Monier, J., 15, 288, 291, 408, 637  
 Montaignac, Ch. de, 557

Montalembert, Ch. de, 30, 104, 205, 238, 474  
 Montessuy, 327, 456  
 Monteynard, Ch. de, 328  
 Monteynard, famille de, 146, 348, 610  
 Monteynard, H. de, 65, 107, 146, 262, 348, 455, 557  
 Monteynard, L. de, 146  
 Monteynard, marquise de, 146  
 Montgolfier, E. de, 134, 435  
 Montgolfier, famille de, 326  
 Moras, 475  
 Moreau, 317  
 Morel, 316  
 Morel de Voleine, L., 612  
 Morel, Ch., 366, 374  
 Morel, curé, 55, 111, 141, 162, 177, 178, 470  
 Morin, 428  
 Morin, famille, 329  
 Morin, H., 310  
 Morin, M., 310  
 Moschetti, R., 297, 402  
 Moullot, Th., 10, 542, 562  
 Mounier, famille, 100  
 Mounier, J.-J., 100  
 Moussier, 195, 196  
 Mumford, L., 15  
 Murailat, 421  
 Mure-Ravaud, famille, 142  
 Murienne, 431  
 Murienne, père et fils, 630  
 Murinais, famille de, 57, 65, 117, 262  
 Murinais, M<sup>elle</sup> de, 117  
 Murzane, 426, 498  
 Musset, vicaire, 176  
 Muzet, 210

## N

Napoléon I<sup>er</sup>, 8, 311  
 Napoléon III, 8, 29, 106, 166, 171, 199, 287  
 Nayral, E., 334  
 Nayral, famille, 332, 333, 334, 348, 574  
 Nayral, J.-N., 308, 313, 332, 333, 334, 335, 338, 340  
 Nayral, P., 334  
 Neyret, A., 339  
 Nicolet, C.2, 329  
 Nicolet, famille, 122, 189, 318, 319, 328, 329, 330, 333, 338  
 Nicolet, J., 318  
 Nicolet, N., 329  
 Nicolet, N.-C., 313, 318, 319, 322, 332  
 Nicolet, P.-L.-D., 332  
 Nicolet, V., 303, 318, 319, 321, 328  
 Nizet, Ch., 75, 232, 486

Noailles, famille de, 146  
 Noulin-Lespès, 628

## O

Oblats de Marie, 591  
 Ollier, abbé, 214  
 Ollivier-Pallud, P., 255, 431, 479  
 Orcel, abbé, 48  
 Orset de la Tour, M., 311  
 Oudin, curé, 469  
 Ozanam, F., 28

## P

Pagès, 332  
 Pagès, A., 332  
 Pagnon-Deschelettes, 563  
 Paillard, 297  
 Parent, 301, 315  
 Parker, J., 269, 270, 278  
 Pascal, J.-L., 620  
 Paturle, famille, 333  
 Paturle, P., 319  
 Paulin, M., 16  
 Paulinier, Mgr P., 103, 105, 106  
 Pavin de Lafarge, A., 277  
 Pavin de Lafarge, E., 277  
 Pavin de Lafarge, famille, 321, 335  
 Pavin de Lafarge, L., 277  
 Paviot, famille, 327  
 Paxton, J., 17, 37, 636  
 Payre, 418  
 Payre, curé, 141  
 Péliissière, L., 142  
 Pellat-Finet, famille, 142  
 Pellenc, préfet, 328  
 Pelloux, A., 306, 307, 319, 320, 340, 354  
 Pelloux, A., 306, 320, 340, 354  
 Pelloux, A., 320  
 Pelloux, C., 55  
 Pelloux, famille, 55, 179, 328, 338, 354  
 Pelloux, G., 55, 354  
 Penet, 475  
 Pentz, G., 141  
 Pérégot, famille, 192  
 Pergeaux, 315  
 Périer, 172  
 Périer, A., 154, 171, 172, 332, 482  
 Périer, C., 33, 171  
 Périer, E., 328  
 Périer, famille, 61, 123, 262, 327, 333, 339, 345  
 Péronnet, A., 76  
 Péronnet, E., 21, 63, 64, 69, 70, 72, 73, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 85, 86, 87, 88, 93, 94, 96,

98, 112, 115, 153, 170, 175, 176, 191, 192,  
 193, 207, 214, 227, 228, 239, 241, 244, 245,  
 246, 250, 251, 262, 297, 298, 330, 336, 344,  
 394, 415, 418, 422, 423, 425, 426, 427, 428,  
 432, 437, 440, 450, 452, 457, 463, 464, 467,  
 475, 476, 477, 478, 481, 484, 487, 488, 491,  
 493, 499, 500, 503, 505, 508, 512, 525, 528,  
 529, 531, 544, 548, 567, 568, 569, 570, 575,  
 580, 581, 584, 591, 600, 601, 603, 604, 617,  
 619, 622, 635  
 Peronnet, J., 320  
 Pérouse de Monclos, E., 57  
 Perrard, Ch., 322  
 Perraud, Mgr., 103  
 Perret, 252, 297, 306, 307, 320, 338  
 Perret de Samenu, 64  
 Perret, A., 9, 15, 629  
 Perrin, famille, 10, 54, 65, 143, 327, 329  
 Perrin, G., 331  
 Perrin, H., 92, 590  
 Perrin, L., 331  
 Perrin, V., 65, 328  
 Perronet, J., 354  
 Petit, A., 11  
 Peyrieux, E., 58  
 Peytard, 102  
 Phily, 481  
 Picard, H., 58  
 Picolet, A., 475  
 Picon, A., 16  
 Pie IX, 44, 104, 106  
 Pie VII, 30  
 Pierre, saint, 18  
 Pierri, famille, 262  
 Pierri, J.-P., 58  
 Piketty, P., 291  
 Pilot de Thorey, J.-J., 202, 204, 212, 213, 229,  
 328, 622  
 Pinat, 339, 425, 497  
 Poirot, 209  
 Policand, 354  
 Policand, E., 354  
 Policand, famille, 142, 355  
 Policand, H., 354  
 Policand, L., 354  
 Pompée, 475  
 Poncelet, 275  
 Poncet, B., 87, 587  
 Ponsard, H., 174  
 Pont de Gault, 171  
 Pont-Ollion, 318  
 Porteret, 317  
 Potdevin, Ch.-A., 73  
 Potier, E., 628  
 Poubelle, E., 204

Poudrel, 446  
 Poulat, F., 53, 61, 188, 347  
 Pouradier-Duteil, 21  
 Pra, 425  
 Pralavorio, H., 422, 429, 431  
 Prudhomme, A., 113  
 Pugin, A.-W.-N., 603

## Q

Quénin, H., 88, 89, 122, 246, 454, 465, 490,  
 502, 504, 568  
 Questel, Ch., 9, 21, 31, 69, 71, 74, 75, 81, 82,  
 93, 96, 97, 209, 211, 214, 228, 253, 464,  
 477, 478, 491, 492, 512, 541, 584, 590, 594,  
 598, 614, 619, 620, 622  
 Queylar, vicomte de, 557  
 Quincieu, 150, 151  
 Quincieu, fils, 151  
 Quinsonas, famille de, 58  
 Quinsonas, général de, 199

## R

Rabut, Ch., 291  
 Radulphe de Gournay, F. de, 147, 207, 208,  
 209, 211, 222, 572, 613, 622  
 Ragon, M., 15  
 Rahoult, D., 10, 210, 564  
 Rallet, A., 308, 313, 333, 334, 335, 338, 345  
 Rallet, E., 333, 335  
 Rallet, famille, 143, 189, 331, 332, 333, 349,  
 574  
 Rallet, O., 333, 335, 574  
 Ramadié, Mgr., 103  
 Randon, C., 348, 605, 606  
 Randon, famille, 327  
 Randon, J., 131, 154, 328, 348, 604, 605, 606,  
 607  
 Ratz, 491  
 Ravanat, Th., 10  
 Ravaud, curé, 111, 142  
 Ravaz, abbé, 91, 110, 149, 586  
 Ravix, famille, 142  
 Ravix, 143  
 Ravoisié, A., 209  
 Raymond, A., 327, 328  
 Raymond, M., 221  
 Raynère, 431  
 Rayneri, 250, 394, 422, 427, 431, 437, 556  
 Réal, G., 171, 345  
 Reboud, 117  
 Reboul, curé, 111, 112  
 Recoura, 169  
 Reiset, comtesse de, 557  
 Rembrandt, 11

Renan, E., 28, 51, 103, 602  
 Renavent, 353  
 Renavent, A., 353  
 Renéville, G. Putte-Cotte de, 339  
 Renouf, E., 265  
 Repellin, 324  
 Revol, A., 76, 81  
 Révollier, J.-R., 609  
 Rey, 251  
 Rey, A., 60, 346  
 Rey, abbé L.-G., 115, 629  
 Rey, E.-E., 52, 53, 60, 75, 167, 188, 189, 216,  
 230, 259, 346, 347, 349, 354, 608  
 Rey, J., 72, 98, 99, 260, 344, 466, 574, 586,  
 621  
 Rey-Bogey, A., 14  
 Rey-Jouvin, famille, 327  
 Reynier, famille, 10  
 Ribera, J. de, 11  
 Ribier, famille, 557  
 Richard-Béranger, E., 221  
 Ricoud, D., 252  
 Ricoud, M., 21, 63, 79, 80, 86, 87, 88, 91, 93,  
 94, 153, 235, 252, 386, 426, 441, 451, 467,  
 481, 503, 505, 509, 529, 530, 544, 570, 582,  
 584, 587, 591, 621, 635  
 Ricoud, M.-B., 86  
 Riollé, 219  
 Riondel, A.-M.-T., 336, 513  
 Riondel, F.-F.-H., 80  
 Riondel, famille, 492  
 Riondel, H., 21, 63, 69, 73, 74, 76, 79, 80, 81,  
 82, 83, 84, 87, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 154,  
 164, 204, 228, 242, 245, 246, 251, 262, 297,  
 298, 336, 344, 393, 432, 438, 441, 450, 464,  
 467, 472, 474, 475, 476, 477, 478, 480, 481,  
 488, 489, 491, 492, 494, 513, 525, 533, 536,  
 540, 551, 558, 569, 570, 575, 583, 588, 592,  
 620, 622, 635  
 Riondel, J., 93, 220, 475, 490, 575  
 Riondel, L., 57, 80  
 Riondet, F., 84, 96, 279, 336  
 Riondet, J., 63, 80, 84, 85, 86, 175, 298, 330,  
 336, 344, 352, 426, 441, 467, 476, 484, 568,  
 601, 602, 635  
 Riondet, J., 84  
 Riondet, P., 84, 336, 352  
 Rivail, 61  
 Rivet, G., 52, 136, 221  
 Rivière, 247  
 Rivoalen, E., 289, 290  
 Rivoire, H., 76, 81, 90, 92, 93, 95, 433, 440,  
 552, 570, 583, 630  
 Rivoire-Vicat, 221  
 Rivoire-Vicat, M.-A., 313, 333, 339, 340

Robert, 117  
 Robert, H., 11  
 Roch, saint, 458, 576  
 Rochas, H., 61  
 Rochas, J., 353  
 Rocher, C., 66, 145  
 Rocher, E., 66, 145  
 Rocher, famille, 145  
 Rodez, famille de, 557  
 Rodin, A., 10  
 Romains, J., 634  
 Romanet, E., 190  
 Rondelet, J.-B., 264, 270, 384, 638  
 Ronjat, 221  
 Ronjat, J., 52  
 Rossi, C., 91  
 Rostan, A., 316  
 Rouher, ministre, 345  
 Rouillon, famille, 10  
 Roulet, 53  
 Rousselot, abbé, 48, 50  
 Roussillon, abbé, 116  
 Roybon, famille, 10, 542  
 Royer, C., 61, 62, 328  
 Royer-Deloche, 62  
 Ruban, F., 85, 96, 97, 98, 173, 174, 176, 209,  
 214, 220, 440, 467, 484, 487, 488, 502, 558,  
 575, 600, 601, 619  
 Rubens, P.-P., 11  
 Ruin, 562  
 Ruinat, 247  
 Ruprich-Robert, G., 73  
 Ruskin, J., 38, 284, 285, 412, 574, 617, 625,  
 626

## S

Sabran, famille, 334  
 Sacré-Cœur, congrégation des victimes du, 47  
 Sainte-Beuve, Ch.-A., 166  
 Sainte-Marie Perrin, 99  
 Sainte-Marie Perrin, L.-J., 473, 475, 586, 588,  
 589, 620, 628  
 Saint-Ferriol de Lamerlière, famille de, 51  
 Saint-Ferriol, L.-X. Sibeud de, 10, 11, 56, 87,  
 137, 146, 168, 169, 171, 204, 262, 302, 313,  
 448  
 Saint-Ferriol, X. Sibeud de, 169  
 Saint-Olive, 156, 157  
 Saint-Paul, A., 23, 24, 38, 412, 501, 624, 625,  
 626  
 Saint-Pierre, dames de, 47  
 Saint-Romme, famille, 188  
 Saint-Romme, H., 52  
 Saint-Romme, M., 188

Salette, père de La, 536  
 Sappey, V., 10, 220, 223, 296, 316, 328, 491, 542  
 Sarret, famille, 334, 346  
 Saulnier, J., 538  
 Saussure, N.-Th. de, 270  
 Sauvageot, L.-C., 73  
 Say, L., 346  
 Sébastien, saint, 458  
 Seguin, M., 38  
 Seitz, F., 14  
 Séjourné, P., 290  
 Seltersheim, A.-P., 73  
 Senequier-Crozet, 136  
 Serpolet, J., 250, 297, 394, 421, 422, 426, 427, 428, 431, 437, 499, 500, 512, 543  
 Servoz, curé, 111  
 Shaw, 267  
 Sigaud, 353  
 Sillan, 242  
 Sillan, H., 151  
 Silvy, famille, 331  
 Simenon, G., 263  
 Simon, Mgr, 103  
 Simonet, 86  
 Simonnet, S., 16, 19  
 Sisteron, 328  
 Sisteron, famille, 143, 189, 323, 332, 348  
 Sisteron, M.-L., 332  
 Sisteron, P., 323  
 Smith, 269  
 Sonier, abbé, 622  
 Stendhal, 11, 59, 311  
 Stephani, 475  
 Sylvestre, J., 327

## T

Tartari, 90  
 Tartari, Ch., 137, 188, 328  
 Tavernon, curé, 76  
 Tedesco, N. de, 264, 291  
 Teisseire, C., 328  
 Teisseire, famille, 327, 345  
 Teisseire, L., 60  
 Teniers, D., 11  
 Termoz, Ch., 609  
 Terray, famille, 10  
 Teyssier de Savy, famille, 610  
 Tharaud, 324  
 Thénard, L.-J., 272, 273, 630  
 Thiers, A., 182  
 Thomas, Mgr., 103  
 Thomine, A., 14  
 Thorrand, F., 340

Thorrand, famille, 338  
 Thorrand, J.-F., 303, 304, 317, 318, 319, 321  
 Thouvard, 431  
 Tisseur, C., 72, 99, 583, 587  
 Tivan, J., 301, 308, 324, 353, 357  
 Tivan, J., 324  
 Toccanier, abbé, 112  
 Tollet, J., 324  
 Tournesac, père, 244  
 Trapon, 288  
 Trappistes, 47, 105  
 Treussard, général, 268, 270, 275  
 Trézel, F., 209  
 Turinaz, Mgr., 103

## U

Ursulines, 47

## V

Vallavielle, préfet de, 59  
 Vallier de By, Ch.-A.-S., 321  
 Vallier de By, famille, 321  
 Vallier de By, M.-A. de, 321  
 Van Dyck, A., 11  
 Van Eyck, J., 11  
 Vaudoyer, L., 31, 65, 73, 556, 574, 588, 616, 619  
 Vaudremer, E., 9, 14, 31, 60, 71, 72, 481, 566, 584, 586, 590, 608, 609, 616, 618, 620, 621, 628  
 Vaujany, 154  
 Vaulserre, marquis de, 204  
 Vaux, C., 283  
 Vauzelle, 611  
 Velasquez, D., 11  
 Vendre, J., 59, 309, 322  
 Vendre, J., 89, 193, 309, 331, 340, 348, 360  
 Venuat, M., 371  
 Vermorel, M<sup>elle</sup>, 11  
 Verna, baron de, 58  
 Verneilh, F. de, 480, 574  
 Vernet, H., 11  
 Véronèse, P., 11  
 Veuillot, L., 205  
 Veyret, 184  
 Veyron, abbé, 98, 173, 175, 248, 461, 484  
 Viallet, 293  
 Viallet, A., 310, 311  
 Viallet, A., 310, 331  
 Viallet, C., 310, 311, 331, 352  
 Viallet, F., 61, 326, 328, 349  
 Viallet, famille, 300, 312, 328, 330, 331, 336, 338, 340, 348  
 Viallet, M., 311, 349

Viallet, P., 328  
Vian, B., 12  
Vicat, famille, 329, 330, 332, 338, 343, 345  
Vicat, J., 80, 153, 279, 290, 301, 302, 304,  
308, 312, 313, 314, 318, 322, 327, 332, 333,  
335, 338, 339, 343, 345, 357, 359, 361, 366,  
385, 387, 391, 393, 636  
Vicat, L., 12, 15, 38, 64, 66, 239, 264, 268,  
270, 271, 272, 273, 275, 277, 278, 279, 280,  
282, 286, 290, 294, 309, 312, 322, 329, 335,  
336, 342, 345, 360, 368, 407, 411, 630, 634,  
635  
Vicat, M<sup>elle</sup>, 328  
Vierge, sainte, 26, 48, 50  
Vignon, A.-P., 601  
Villard, 297, 543  
Vinay, G., 92, 469, 589, 590  
Vincendon, M.-A., 63  
Vincent, saint, 459  
Viollet-le-Duc, E.-E., 8, 13, 17, 31, 33, 38, 64,  
65, 68, 71, 72, 84, 205, 207, 209, 232, 243,  
244, 246, 256, 284, 285, 413, 417, 433, 463,  
467, 472, 475, 479, 481, 488, 489, 500, 506,  
514, 515, 532, 556, 563, 565, 576, 592, 593,  
599, 613, 616, 617, 618, 619, 620, 622, 626  
Virieu, A. de, 8  
Virieu, A. de, 146, 235  
Virieu, famille de, 8, 56, 57

Virieu, marquis de, 112  
Virieu, marquise de, 146  
Virieu, P., 542, 543  
Virieu, S. de, 148  
Virieu, W. de, 112, 146  
Visconti, L., 64, 440  
Visour, 420, 428  
Vitruve, 384  
Voisin, 279, 295, 300, 336  
Voltaire, P., 52  
Vulpillon, curé, 224

## W

Wable, Ch., 590  
Walpole, H., 278  
Watteau, A., 11  
Wayss, G.-A., 288  
White, J., 278  
Wyatt, J., 278

## Z

Zévaès, 61  
Zevi, B., 15  
Zobel, F., 590  
Zola, E., 98  
Zurbaran, F. de, 11

## TABLE DES MATIERES :

SOMMAIRE .....	0
REMERCIEMENTS .....	3
ABREVIATIONS .....	5
<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>7</b>
L'architecture à Grenoble, constat d'une lacune ? : .....	7
Historiographie : .....	13
Sources et bibliographie : .....	19
Problématique : .....	22
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>27</b>
Les églises dans leur siècle : .....	27
La science des architectes : .....	30
Un siècle de dévotion politique : .....	32
La centralisation des fonctions publiques citadines : .....	34
Réparations, agrandissements et reconstructions : .....	35
Une architecture de l'industrie : .....	36

## PREMIERE PARTIE LE CULTE ET SES EDIFICES

<b>Bâtir dans un département libre de ses actions</b>	<b>41</b>
<b>I POINTS DE REPERES DAUPHINOIS :.....</b>	<b>43</b>
<b>A UN DIOCESE EN ACTION :.....</b>	<b>43</b>
1) Grenoble, un diocèse partitionné ? : .....	43
2) De nombreuses créations de paroisses : .....	44
3) Le développement des établissements religieux : .....	47
4) La vogue des pèlerinages : .....	48
5) Une activité culturelle variée : .....	49
a) Les catholiques : .....	49
b) Les protestants et les groupes originaux : .....	51
c) Rationalisme et franc-maçonnerie : .....	52
<b>B UNE POLITIQUE GEOGRAPHIQUE :.....</b>	<b>53</b>
1) Electeurs conservateurs de la montagne : .....	54
a) L'Oisans, le Taillefer et ses personnalités : .....	54
b) L'ordre en Chartreuse et Vercors : .....	55
2) Le vote mixte des plaines de l'ouest : .....	56
a) Les villes industrielles : .....	56
b) La vallée rurale : .....	57
3) La gauche des plateaux du nord : .....	58
4) Les tendances urbaines : .....	59
5) La périphérie grenobloise et la vallée du Grésivaudan : .....	61

<b>II LES HOMMES DE L'ART ET DE LA RELIGION :</b>	<b>63</b>
A BERRUYER, UN DIOCESAIN VOLONTAIRE :	63
1) Un architecte diocésain résident :	63
2) Un œuvre fécond :	67
3) Des relations conflictuelles :	69
4) Une réputation controversée :	73
B LES ARCHITECTES CONCURRENTS :	76
1) Eugène Péronnet, le doyen :	76
2) Hector Riondel, le plagiaire :	80
3) Jules Riondet, la relève :	84
4) Chatrouse et Ricoud, les affranchis :	86
5) Les architectes suffragants :	88
6) Elèves et rivaux de Berruyer :	93
7) Les architectes vétérans :	95
8) Les architectes "étrangers" :	97
C DES EVÊQUES FECONDÉS :	100
1) Mgr de Bruillard et le pèlerinage :	100
2) Mgr Ginoulhiac, habile politicien :	103
3) Mgr Paulinier, le méridional :	105
4) Mgr Fava, un franc-croisé :	106
D DES CURES ENTREPRENANTS :	109
1) Les curés, premiers souscripteurs :	110
2) Le parrainage d'une personnalité :	111
3) Des initiatives malicieuses :	112
4) De la détermination positive :	114
5) Les curés sont des initiateurs :	116
<b>III LES FONDEMENTS D'UNE RECONSTRUCTION :</b>	<b>118</b>
A UN DIOCESE EDIFIANT :	118
1) Des églises en quantité :	118
2) Géographie des constructions :	119
a) Une géographie industrielle :	120
b) Une géographie humaine :	122
3) Des propriétaires et des administrateurs d'églises :	124
4) Formalités administratives et lenteurs :	126
B DES FINANCEMENTS PUBLICS COUTUMIERS ? :	128
1) Les faibles secours de l'Etat :	130
a) Une moyenne circonspecte :	130
b) La manière d'accorder :	133
2) Les grandes interventions municipales :	135
a) La provenance des fonds :	135
b) La participation active :	136
3) Les ressources fabriciennes moyennes :	139
4) De belles souscriptions volontaires :	141
C DES FINANCEMENTS PRIVÉS ORIGINAUX :	144
1) La fin des donations pieuses ? :	145
2) Le jeu des garanties :	150
3) Les financements industriels :	153
4) Les éminents dons des pères Chartreux :	157
5) Les dons cartusiens, éparses et préfinis :	161



<b>IV L'INTERET DES EGLISES POLEMIQUES :.....</b>	<b>165</b>
A LES REFLETS POLITIQUES :.....	166
1) Entre l'Eglise et l'Etat :.....	166
2) Uriage, une église de campagne électorale :.....	168
3) Les secours aux porte-voix du Valbonnais :.....	171
5) Les querelles nationales de La Mure :.....	177
B LE TEMPS DES OPPOSITIONS :.....	180
1) Une controverse au Second Empire :.....	180
2) La République des villages contestataires :.....	183
3) L'anticléricalisme dépassé au tournant du siècle :.....	187
4) Le temple des villes et le temple des champs :.....	190
C DE LA VENALITE A LA DUPERIE :.....	194
1) La Salette, un pèlerinage fructueux :.....	195
2) Champier, une affaire de famille :.....	197
3) Crémieu, le mensonge épiscopal :.....	199
<b>V LE DIOCESE ET SON PATRIMOINE :.....</b>	<b>201</b>
A LA NAISSANCE DU PATRIMOINE HISTORIQUE :.....	201
1) La Commission des monuments historiques de 1833 :.....	201
2) La Commission des monuments historiques de 1872 :.....	203
B LES CONCEPTIONS ETROITES DU PATRIMOINE :.....	205
1) L'implication du diocèse :.....	205
2) La part des érudits locaux :.....	207
3) Les réticences parisiennes :.....	209
4) Les limites de l'érudition :.....	211
5) La question du patrimoine historique :.....	215
C LA PRATIQUE INSENSEE DES RESTAURATIONS :.....	217
1) Surélever, agrandir, embellir :.....	218
2) La crypte de Saint-Laurent et ses faillites :.....	222
3) La cathédrale cet emballage :.....	226
4) Une façade en ciment à la cathédrale :.....	230
D DE L'ABANDON A LA RECONSTRUCTION :.....	233
1) Les échecs du patrimoine historique :.....	233
2) La réussite des reconstructions :.....	239
E LES OPPORTUNITES CONSTRUCTIVES :.....	243
1) De la surface utile au prix des églises :.....	243
a) Les calculs usuels :.....	243
b) La logique locale :.....	244
c) Les rares constructions au rabais :.....	247
2) Le coût réel des constructions :.....	249
a) Les estimations d'architectes :.....	249
b) Des prévisions dépassées :.....	250
c) Le prix de l'église de Voiron :.....	253
3) La solution cimentière :.....	256
a) Des ciments interdits aux églises ? :.....	257
b) Le bénéfice du coût :.....	258
<b>CONCLUSION DE PREMIERE PARTIE :.....</b>	<b>261</b>

**DEUXIEME PARTIE  
LES CIMENTS ET LEURS INITIATEURS**

<b>Naissance d'un matériau industriel et ses applications</b>	<b>263</b>
<b>I L'INVENTION D'UN LIANT HYDRAULIQUE :.....</b>	<b>266</b>
A DE L'EMPIRISME A LA SCIENCE : .....	266
1) La question de l'hydraulicité à l'époque moderne : .....	266
2) Les premières recherches scientifiques au XVIII <sup>ème</sup> siècle : .....	268
3) Louis Vicat, du pont de Souillac à Grenoble (1812-1836) : .....	270
4) Les découvertes de Grenoble face à l'Etat (1827-1842) : .....	274
B NAISSANCE D'UNE INDUSTRIE INTERNATIONALE : .....	276
1) La chaux hydraulique des années 1820 : .....	277
2) Les prémices des ciments dans les années 1830 : .....	277
C LES PREMIERES FAVEURS CIMENTERIES : .....	281
1) Les tentatives du moulage : .....	282
a) François Lebrun à Montauban : .....	282
b) François Coignet, bâtisseur tous azimuts : .....	283
2) Le renoncement des architectes : .....	284
a) La condamnation théorique : .....	284
b) Le refus pratique : .....	286
3) Le ciment armé, système mort-né : .....	287
4) Les dénigrement d'Etat : .....	289
a) Un intérêt national tardif : .....	289
b) La confusion discrétore entretenue : .....	292
5) La résolution de quelques pragmatiques : .....	294
<b>II DE GRANDES CIMENTERIES EN ISERE : .....</b>	<b>299</b>
A DES ENTREPRISES PRÉPONDÉRANTES : .....	299
1) Les cimenteries de première génération (1843-1860) : .....	300
2) Les cimenteries de seconde génération (1860-1884) : .....	301
3) 1885, récession et rationalisation : .....	303
4) La conséquence des investissements privés : .....	305
B DEUX CELEBRES CIMENTERIES : .....	309
1) Les trois sociétés de la Porte de France : .....	309
a) Arnaud et Carrière : .....	309
b) Dumolard et Viallet : .....	310
c) Algoud frères, Dupuy de Bordes et Cie : .....	311
2) La Société Vicat et ses associés : .....	312
a) Joseph Vicat et Cie : .....	312
b) Maurice Merceron-Vicat et Cie.....	314
C LES AUTRES SOCIETES IMPORTANTES : .....	315
1) La Vallée de la Gresse : .....	315
a) La Roche du Diable : .....	315
b) Les Berthelot : .....	316
c) Les partenariats : .....	317
2) Les cimenteries modernes de Voreppe : .....	317
3) Les Pelloux, cas particulier à la Mure : .....	319
4) Les ciments de Bouvesse, futurs grands : .....	321
5) La kyrielle des petites usines : .....	322

a)	Tony Fontenay : .....	322
b)	Ciments de Saint-Ismiers : .....	322
c)	Les petites entreprises : .....	324
<b>III</b>	<b>LE BRAS SECULIER DES CIMENTIERES : .....</b>	<b>326</b>
A	LES CIMENTIERES ET LE RESEAU DES FAMILLES : .....	326
1)	Les liens de l'industrie moderne : .....	326
2)	Piété et rigueur de la montagne : .....	328
3)	Le libéralisme à l'heure des alliances : .....	330
4)	Les "étrangers", réseaux mondains : .....	333
5)	Des liens efficaces, les cousins architectes : .....	335
B	LES CIMENTIERES ET LE POUVOIR EN ŒUVRE : .....	338
1)	Œuvrer pour les usines : .....	338
2)	L'édition des notices cimentières : .....	341
3)	L'art de la politique et de la presse : .....	345
<b>IV</b>	<b>DE LA FABRICATION ARTISANALE A L'INDUSTRIE : .....</b>	<b>350</b>
A	DES ENTREPRISES INSEREES : .....	351
1)	Des sociétés reconverties : .....	351
2)	Le matériel de récupération : .....	355
3)	La qualité des produits industriels: .....	358
4)	Les grandes usines, production et concurrence : .....	361
B	GENERALITES SUR LA FABRICATION : .....	364
1)	Extraction des pierres : .....	364
2)	Matériel de cuisson : .....	365
3)	Appareils de mouture : .....	366
4)	L'ensilage : .....	367
5)	La sacherie : .....	368
C	TROIS CATEGORIES DE CIMENTS : .....	368
1)	Les ciments naturels : .....	370
2)	Les ciments artificiels : .....	371
3)	Les ciments mélangés ou faux artificiels : .....	372
D	CINQ CIMENTS REPUTES .....	373
1)	Le prompt naturel de la Porte de France : .....	373
2)	Pont-Ollion-Nicolet et Thorrand et Cie à Voreppe : .....	374
3)	Meurgey-Porteret et Guingat, Berthelot, Berthet ou Sisteron : ...	375
4)	Les deux Portland du Valbonnais, maison Pelloux : .....	376
5)	Les trois ciments de la Société Vicat : .....	377
a)	Le Portland Vicat : .....	378
b)	Ciment demi-lent d'Uriage : .....	381
c)	Ciment de la Grande Chartreuse : .....	381
<b>V</b>	<b>DES APPLICATIONS CIMENTIERES ORIGINALES : .....</b>	<b>383</b>
A	LES CONSEILS EMPIRIQUES : .....	383
1)	Le sable : .....	384
2)	Les graviers ou granulats : .....	387
3)	L'eau de gâchage : .....	388
4)	La pratique : .....	390
B	LA NOUVEAUTE DU CIMENT MOULE : .....	390
1)	Les conduites d'eau : .....	391
a)	La composition du béton : .....	391

b)	Des calculs de préfabrication ? : .....	391
2)	Pierres factices ou artificielles : .....	392
a)	La composition : .....	392
b)	Le gâchage : .....	395
c)	Le moulage ou coulage : .....	396
3)	Les moellons ou technique du comprimé : .....	397
4)	Les difficultés spécifiques au moulage : .....	399
C	LES BETONS EN GRAND : .....	400
1)	La qualité des bétons ordinaires : .....	400
2)	Les dallages en bétons artificiels : .....	402
3)	Les techniques de coffrage et damage : .....	405
4)	Compositions et armatures des bétons armés : .....	407
	CONCLUSION DE DEUXIEME PARTIE : .....	411

## TROISIEME PARTIE MATERIAUX ET ARCHITECTURE

	<b>Les influences de la production cimentière</b>	<b>413</b>
<b>I</b>	<b>DES METIERS ET DES HOMMES DE PAYS : .....</b>	<b>415</b>
A	LA CONSTRUCTION AVANT LA CONSTRUCTION : .....	415
1)	La dévolution des travaux : .....	415
2)	Les modes d'attribution : .....	417
a)	L'adjudication, adjudicataires : .....	417
b)	Le bon rabais : .....	420
B	LES HOMMES DE LA CONSTRUCTION : .....	423
1)	Une direction exigeante : .....	423
a)	Le pouvoir des architectes : .....	423
b)	Le rôle des commissions de surveillance : .....	425
2)	Des entrepreneurs assujettis : .....	427
a)	Devoirs et responsabilités : .....	427
b)	La concurrence italienne : .....	430
3)	L'importance des honoraires : .....	431
<b>II</b>	<b>LES RACINES D'UNE ARCHITECTURE PRATIQUE : .....</b>	<b>434</b>
A	DES PROJETS ATTRACTIFS : .....	435
1)	La rédaction des devis : .....	435
2)	Le contenu du cahier de charges : .....	436
3)	La lecture des plans : .....	438
B	UNE DISPOSITION SATISFAISANTE : .....	442
1)	La monumentalité fabricienne : .....	444
2)	La centralité communale : .....	447
3)	Les architectes et la réalité du terrain : .....	450
4)	Un emplacement pour tous et chacun : .....	452
5)	Se tourner vers la modernité : .....	456
C	UN PLAN COMMUNE : .....	458

1)	Le bon plan des Alpes :	458
2)	Le plan des pratiquants :	461
3)	Le raisonnement des architectes :	462
D	UN STYLE CONFORME :	466
1)	Le médiéval curial :	468
2)	L'absence de volontés communales :	471
3)	Saint-Bruno, le concours du siècle ? :	474
4)	Le compromis de l'architecte :	478
E	ENTRE PROJETS ET REALISATIONS :	483
1)	Aucun projet n'est fidèlement accompli :	483
a)	Les abandons de programme :	483
b)	Des projets sans cesse modifiés :	485
2)	L'avis artistique du diocésain :	486
3)	Les avis techniques du Conseil des bâtiments civils :	490
4)	Les simplifications du ministère :	493
5)	Les adaptations du chantier :	496
6)	Coût et contre-coup du clocher :	501
<b>III VERS UNE ARCHITECTURE SYSTEMATIQUE :</b>		<b>506</b>
A	UNE MAÇONNERIE ORDINAIRE ? :	507
1)	La règle des remplois :	508
2)	La tradition de la pierre de taille :	510
3)	La solution de la pierre factice :	514
B	LE SYSTEME METHODIQUE DES ELEMENTS :	517
1)	Les maçonneries :	518
a)	Les fondations de béton de chaux :	518
b)	Les appareils ordinaires :	518
2)	L'harpe de pierre ou de ciment :	521
3)	Colonnes, piliers et autres supports :	523
a)	Les colonnes :	524
b)	Les colonnettes :	526
4)	Les piliers et les pilastres :	528
5)	Des voûtes non des plafonds :	530
6)	Les charpentes romaines :	534
7)	La structure unique de N-D-Réconciliatrice :	536
8)	Arcs et fenêtres, la clef du style :	538
C	LES PRINCIPES D'UNE ORNEMENTATION SERIELLE :	542
1)	Deux modèles de chapiteaux :	544
a)	Les conceptions :	544
b)	Les compositions :	547
2)	Les moulurations en petites séries :	550
a)	Les types de modillons :	550
b)	Quelques figures ornementales :	552
3)	Moultures et parements, les autres façons :	553
a)	Les pièces moulurées :	553
b)	Les parements :	555
4)	Des sols de l'industrie :	557
5)	Une décoration monumentale rare :	559
a)	Les quelques peintures murales :	559
b)	Des vitraux fin de siècle :	561

<b>IV LES EGLISES ET LEURS ORDONNANCES :</b>	<b>565</b>
A NEO-GOTHIQUE ET NEO-ROMAN :	565
1) Du roman au gothique au roman :	567
2) Le renouveau par les chapelles :	571
a) 1847, les chapelles byzantines de Rives et La Salette :	571
b) La Chapelle néo-gothique de Moirans :	575
B LE NEO-ROMAN ALPIN :	577
1) 1850 : Salette aux sources du Moyen Age :	577
2) Développement d'un néo-roman archétypique :	580
3) Un second néo-roman composite :	583
C UN NEO-GOTHIQUE MODERNE :	591
1) Le néo-gothique urbain :	591
2) Une "cathédrale" à Voiron :	594
D NEO-CLASSICISME ET ORIGINALITES :	600
1) Du néo-classique modeste :	600
a) Les rares églises néo-classiques :	601
b) Les quelques temples :	602
2) Du néo-mauresque à part :	604
a) Notre-Dame-de-la-Vallée :	605
b) Notre-Dame-Réconciliatrice :	606
3) Les chapelles du moment :	608
<b>V DE LA RECEPTION DES ŒUVRES:</b>	<b>612</b>
A L'AFFAIRE BERRUYER :	612
1) Pour une architecture delphinale :	613
2) Une manière Berruyer :	614
3) Un architecte pragmatique :	617
B UNE ARCHITECTURE FORTUITE :	618
1) Des élèves de l'école "buissonnière" :	618
2) L'inconscience de l'architecture :	621
C DES PRINCIPES ANTONYMES :	623
1) Les églises face aux réquisitoires :	623
2) Entre l'avant et l'arrière garde :	627
 CONCLUSION DE TROISIEME PARTIE :	 632
 CONCLUSION GENERALE :	 634
 INDEX DES NOMS DE PERSONNES :	 640